PP. 429576 BIS.

Numéro 1. **1re Année.** **12 Mai 1861.**

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :

CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES.
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

A dater du premier Juin, le journal paraîtra tous les dimanches.

Bruxelles, le 11 Mai 1861.

Le but de la *Tribune du Peuple*, organe de la démocratie militante, est de faire comprendre à tous les membres de la société que la parfaite jouissance de leurs droits est impossible à atteindre tant que la Justice ne présidera pas à l'organisation sociale, tant que l'enseignement, par une réforme radicale, n'aura pas répandu la lumière parmi tous les hommes, tant que l'équilibre ne sera pas établi entre le capital et le travail, aussi longtemps enfin que l'égalité selon les lois de la nature n'aura pas détrôné le privilège.

Convaincus que le développement de l'instruction aura pour résultat de donner au peuple un profond sentiment de sa dignité et de ses devoirs, persuadés d'ailleurs que c'est à la démocratie qu'il est réservé de déclarer la vie de l'homme sainte et inviolable, nous demandons que la peine de mort soit et reste abolie en matière politique, criminelle et religieuse.

En économie politique, nous réclamons la réforme sociale.

En politique, la souveraineté populaire exclusive.

En religion, nous défendons le rationalisme d'où découlent deux grands principes qui dominent tous les autres : la liberté de conscience et le libre examen. En vertu du premier de ces principes que chacun croit ce qu'il veut sans que personne puisse lui reprocher sa foi, la liberté que nous demandons pour nous prenons garde de la refuser aux autres, et n'oublions pas que la tolérance est la fille aînée de la liberté, notre mère à tous; mais au nom du second de ces principes nous entendons critiquer, analyser, disséquer en quelque sorte tous les cultes positifs, en montrer les conséquences fâcheuses, les contradictions évidentes ou les résultats désastreux, ce droit devient même un devoir quand devant nous se présente une doctrine immorale, intolérante, qui se dresse, digue fatale et inébranlable, devant le progrès et veut l'arrêter, nous qui voulons le progrès nous devons détruire cette digue, nous devons attaquer le Catholicisme dans son essence même, dans ses principes, dans ses conséquences, dans son histoire, nous devons montrer à chacun ce que le monde deviendra s'il continue à le dominer longtemps encore; nous ne devons pas cesser cette lutte avant d'avoir abattu l'hydre romaine, d'avoir effacé jusqu'au dernier vestige de cette longue et grande aberration de l'humanité, jusqu'à ce qu'enfin elle ne soit plus qu'un souvenir, souvenir tellement épouvantable que nos petits neveux refuseront d'y croire, comme aujourd'hui c'est à peine si nous osons ajouter foi aux récits de l'histoire qui nous raconte les terribles mystères de la sainte-inquisition. Alors, l'homme n'aura d'autre guide que sa conscience, la lumière viendra de la raison et la vérité triomphera.

Telle est la profession de foi de la Tribune du Peuple : Justice pour chacun et pour tous.

Ces divers jalons étant posés, l'organe de la Démocratie discutera toutes les données du problème qui doit amener la régénération de la société; il le fera avec la plus complète indépendance, ses bases d'administration et de rédaction étant établies sur le concours collectif des membres de l'association du journal; avec de telles conditions, son caractère d'intégrité ne saurait faillir; de plus les membres fondateurs viennent de créer un comité de garantie contre tout écrit qui serait inconciliable avec les principes que nous venons d'exposer.

Autant que possible les personnalités ne trouveront pas place dans le journal; les caractères odieux par l'iniquité de l'exploitation ou de l'arbitraire, seuls, ne seront point ménagés.

Persuadée du concours abnégatif de tout vrai démocrate, la *Tribune* prendra à tâche de créer des citoyens de cœur et d'intelligence, de les convaincre de tous leurs droits et devoirs, de les animer de l'esprit d'association et de fédération, afin qu'ils puissent dans une même union et un même enthousiasme travailler avec ardeur à la réalisation de la justice et du bien-être social.

Voté dans l'assemblée du dimanche 31 Mars 1861.

OPINION SUR LES TROUBLES DE GAND.

Jamais à aucune époque d'effervescence populaire les journaux n'ont jeté feu et flamme avec plus d'animosité contre les ouvriers que dans ces déplorables désordres de Gand. Pas un mot de conseil pour tant d'aveuglement, pas une idée de concorde, pas même une parole de conciliation pour ramener à la raison cette fureur stérile d'une foule égarée par la ruse et le mensonge et encouragée, dit-on, par ses propres exploiteurs. Ah! c'est qu'il ne s'agit pas cette fois d'épouvanter par des huées et des menaces la gent cléricale. Mille fois raison a le peuple de briser les fenêtres des catholiques, d'injurier les prêtres et de crier sus aux couvents, quand les libéraux ne sont pas au pouvoir; cette besogne faisant leur intérêt, tout à leurs yeux se justifie alors; les extravagances les plus inouïes, les attentats à la propriété et aux personnes qu'il faut sacrifier à leurs caprices sont des actes de progrès et de civilisation.

Dans les journées de crise, le libéralisme ne recule devant aucun moyen pour s'arroger la puissance; égoïste par excellence, il use à son profit de manœuvres qu'il réprouvera chez ses adversaires. Complotant à l'ombre dans ses associations clandestines pour fomenter la discorde et jeter le peuple dans la rue, il provoquera par des défis insolents et des arguments peu tendres l'autorité à sortir de sa résignation. Malheur! si elle use de repressailles; ainsi, lors de la discussion sur la loi de la charité, M. le commissaire de police Laquet, se trouvant aux prises avec la foule, et essayant de tirer son épée pour se garantir des horions libéraux et se frayer un passage à travers la cohue qui faillit l'écraser en se jouant de lui et de son caractère officiel, fut un monstre, un gredin. On réclama sa destitution; et mille autres aménités de parcourir les rues et les estaminets. Voilà Laquet voué aux gémonies. Mais dans ce métier, les chances de réhabilitation se présentent aisément, un adroit policier trouve toujours l'occasion de se distinguer, le moyen de provoquer des équipées et d'assurer la sécurité publique.

Effectivement, le monstre sanguinaire de Laquet se métamorphose avec un enchantement superbe : Cet honorable fonctionnaire, (disent maintenant les anciens émeutiers qu'il a réduits au silence en temps et lieu) a la phalange d'un doigt emportée. Quel coup de fortune, M. Laquet, vous aurez de l'avancement, encore un doigt en moins et vous serez décoré, qui sait si vous n'êtes pour rien dans la mort de cet ouvrier hâché de blessures, cela mérite bien une récompense libérale, et royale même. C'est ainsi qu'on rétablit l'ordre dans la rue, la paix dans les ventres affamés ; les morts n'ont plus faim! et la police redevient *respectée*.

Qu'ils doivent regretter les libéraux de Gand, que leur ancien pacha, le général Capiaumont ne séjourne plus dans leurs murs; cette fois ils ne crieraient plus haro! sur le général Patrouille, haro! haro! non, certes, ils iraient, dans le danger suprême, le supplier, le cajoler et l'embrasser. Général, quelle chance manquée! tous souscriraient pour votre sabre d'honneur, ces gens là sont capables de tout, d'ailleurs libéraux et cléricaux s'opposent les mêmes arguments en temps d'émeute électorale : fusils, canons; canons, fusils. Tous deux n'ont qu'une raison de la faim de l'ouvrier, c'est la mitraille! Allons, embrassez-vous et que cela finisse, anciens tripotiers de 1830.

Faut il en conclure que nous applaudissions aux déplorables excès qui ont ensanglanté la vieille cité d'Artevelde, pouvons-nous ne pas regretter ce débordement d'une colère admissible et logique en principe, stérile dans ses résultats et fatale aux plus illusionnés, ne devons-nous pas réprouver cette lutte stupide où l'ouvrier, s'étant laissé bander les yeux et sans but arrêté, court se battre au sein des ténèbres pour s'accrocher à la croûte de pain que la concurrence lui enlève, et ne rencontre au bout de sa vengeance, perfidement exploitée, que la mort, la défaite et la prison. Cette folie épique était, dit-on, manigancée avec fourberie par l'envie de la concurrence; la rapacité bourgeoise voulait d'une pierre faire deux coups, sur Parmentier d'un côté et de l'autre sur l'association ouvrière unie, dont elle médite, mais en vain, la ruine.

Faut-il aussi en conclure que l'ouvrier doive prendre son parti de l'injustice triomphante, se résigner pour toujours devant l'impitoyable excitation des bayonnettes et des cartouches, laisser à l'aristocratie industrielle l'immoral encouragement de l'impunité et se plier à son inégalité révoltante comme le paysan russe d'hier sous le knout? N'est-elle pas pour lui, cette Constitution à laquelle vous faites si bruyamment appel dès qu'on veut méconnaître vos droits et que vous méprisez dès que le travailleur l'invoque?

Prenez garde, bourgeois, que l'ouvrier ne vienne à comprendre que si la force réside dans l'union, sa désunion fait sa faiblesse, que le temps est venu de préparer dans le pays une fédération démocratique de toutes les associations ouvrières, solidairement unies: la démocratie alors saura dans des moments solennels et sans beaucoup d'efforts dégager ses flancs de l'étreinte catholico-libérale.

Il ne faut pas qu'un peuple se livre en détail à la gueule des canons bourgeois; les petits combats sont trop douloureux et les résultats trop désastreux; le lendemain toujours est pire que la veille.

Ce qui est poignant dans cette pénible manifestation de la faim, ce qui est affligeant et absurde dans cette collision entre patrons et ouvriers, c'est l'intervention de la garde bourgeoise: les patrons armés jusqu'aux dents et la vengeance dans le cœur contre le travailleur, c'est révoltant! Le conseil communal, avait une plus noble tâche à accomplir; il eût pu prévenir la mort d'un homme et des condamnations, peut-être rigoureuses, s'il avait eu la bonne idée d'envoyer sur le lieu des troubles, un comité de conciliation pour aplanir le différend. S'il eût répugné à la dignité des fabricants d'entrer en accomodement avec leurs ouvriers, n'aurait-il pas été préférable d'appeler l'armée? son intervention au moins eût été tout impartiale et désintéressée; elle ne prodiguerait pas en vain le sang de sa patrie, elle sait bien que des victoires à la varsovienne sont indignes de l'humanité.

J'ai lu quelque part que Schylock, un contrat dans une main, et un couteau dans l'autre, taillait, dans la poitrine de son débiteur Antonio, la livre de chair convenue: c'est la liberté du capital! Cette attitude de Schylock, c'est l'industriel qui tient la bayonnette sur le cœur de l'ouvrier, c'est le travail en servage qu'on réduit au silence de mort: pauvre égalité des belges! Libéraux et cléricaux, vous qui variez votre langage avec vos intérêts, vous avez beau abuser de la force, augmenter l'horreur des prisons, tuer l'ouvrier, vous prévaloir de la vaillance de la garde civique, vous n'empêcherez pas le soleil de luire.

Dites et faites dire par vos organes qu'en luttant contre votre spéculation atroce, en réclamant une plus juste rémunération du travail pour réparer les forces perdues de l'ouvrier, en élevant celui-ci à la dignité sociale par nos enseignements, nous provoquons au désordre, ce moyen est usé, il est trop tard, on est fatigué de vous voir à l'œuvre, paillasses!

Le *Journal de Gand* durant ces scènes regrettables n'a pas mal joué le rôle de faux dénonciateur; ainsi quand il a dit: «On affirme que la caisse des tisserands a été saisie par l'autorité, » ce n'était seulement pas un impudent mensonge, mais une fourberie à l'aide de laquelle il appelait l'attention du parquet sur la propriété des ouvriers. Cela sent par trop le substitut-cardinal.

Même fourberie à l'égard des drapeaux des Associations, — même odeur.

Et ceci: « On raconte que des mandats d'amener ont été lancés contre des personnes étrangères à Gand et qui ont eu la main dans les désordres qui ont troublé notre cité. » C'est tout bonnement stimuler le parquet à le faire. Produire des allégations gratuites aussi odieuses n'est-ce pas le fait d'un mouchard?

Pour comble de cynisme, il devient plus explicite dans les rétractations qu'il est obligé de faire pour calmer la vogue de ses faux bruits:

Aucun émeutier n'est mort!...

Aucune arrestation n'a été faite en d'autres villes!

Aucun de ceux qu'on regarde comme *les chefs* de nos associations ouvrières n'a été arrêté!

Quel dommage! Le *Journal de Gand*, pas plus qu'un autre, n'attrapera Jud! — Connu, compère!

Les ouvriers, c'est de la canaille! disent les esprits forts nés la bourse au cou; il faudrait les mitrailler sans pitié! s'écrie un garde bourgeois; ce sont des ingrats! hurle le fils d'un fabricant. Et tous oublient que cette canaille un jour trouva un noble défenseur dans un homme qui, sous une écorce rude et mâle portait un cœur, ce que portent rarement les fabricants. Cet homme sévère, adoré de ses ouvriers, Ferd^{d}. Lousbergs enfin, chacun le sait à Gand, d'un soufflet vigoureux appliqué sur la face du comte de Kerkhove-Denterghem, stigmatisa cette injure. Ceux qui traitent insipidement l'ouvrier d'ingrat trouveront encore une réponse dans le testament de cet homme au caractère loyal; considérant la noble part qu'ils prirent à la création de sa fortune, il leur légua, comme à ses enfants, une somme de 400,000 francs pour l'érection d'un hospice réservé aux ouvriers invalides. Et ce n'est encore là qu'une réparation faible et tardive de l'injustice dans la rénumération du travail.

On dit que les ouvriers de M. Joseph Dehemptinne, qui voulaient un instant quitter leur besogne pour se joindre à leurs frères, ne rencontrant que des remontrances judicieuses de la part de leur patron, ont incontinent repris leurs travaux. C'est beau et louable! mais comment la justice appréciera-elle la conduite de ces patrons qui, après avoir secondé, sinon excité, ce déchaînement de la fureur populaire, se sont montrés au milieu de la foule, humant avec délices leur havane, et semblant contempler avec joie ce triste spectacle? ne risquent-ils pas fort de faire partie des prévenus? On dit qu'oui.

Les ouvriers de Gand subissent en ce moment un véritable siége moral: nous savons de source certaine que la justice opère toutes les nuits des arrestations nombreuses, que ses mouchards espionnent les moindres allures de ceux qu'on voudrait à force de calomnies diaboliques envelopper dans l'accusation, vaines tentatives. L'homme dont la conscience est pure n'a rien à craindre de ce système de terreur et d'intimidation.

Toute la presse du pays a reproduit les versions du *Journal de Gand* et consorts, sur les troubles de la semaine dernière. Il nous semble que l'impartialité eût exigé également la publication du récit du *Werkverbond*, organe des ouvriers gantois, récit qui révèle des faits graves dont le *Journal de Gand* n'a pas soufflé mot et pour cause.

Nous publions à titre de renseignements l'article suivant traduit du *Werkverbond*:

Dans le début le différend entre MM. Parmentier, Van Hoegaerden et C^{e} et leurs ouvriers se réduisait à peu de chose; il s'agissait simplement pour ceux-ci d'obtenir un quart de centime de plus par mètre de tissu, soit 25 centimes par 100 mètres.

Si les ouvriers avaient continué les négociations, une terrible calamité eût été évitée sans aucun doute. Trop de précipitation de part et d'autre a tout gâté. A leur réclamation on a répondu: « *Si vous ne pouvez subvenir à vos besoins, libre à vous de quitter l'atelier.* » Une fois que les travailleurs se trouvèrent dans la rue en contact avec d'autres personnes, un arrangement devint de plus en plus difficile. Petit à petit les esprits, qu'excitait une influence occulte, entrèrent en fermentation. C'est que des individus allaient répétant partout « que si ceux de chez Parmentier et C^{e} ne tenaient pas bon pour se faire accorder la majoration de 25 centimes, tous les autres fabricants retireraient l'augmentation qu'ils avaient consentie il y a deux ans. »

Cette parole, jetée avec perfidie dans la masse, eut l'effet qu'on en espérait. Les tisserands de toutes les fabriques encouragèrent ceux de l'établissement en question à insister, car chacun avait peur pour son propre salaire, déjà si insuffisant en proportion de la cherté des vivres. La demande fut donc maintenue et la situation devint de plus en plus critique.

C'est alors que MM. Parmentier et C^{e}, cédant peut-être à des conseils funestes, résolurent de faire venir quelques ouvriers de Lokeren et de Bruxelles, assurément dans l'intention de hâter le moment où les travaux pourraient être repris par leurs anciens ouvriers; mais, profitant de l'effervescence toujours croissante on répandit sournoisement le bruit que ces industriels avaient écrit en Irlande en vue de remplacer tout le personnel de la fabrique et que déjà 150 hommes étaient en route pour Gand. Cette rumeur insidieuse enleva la dernière chance d'espoir et les esprits en arrivèrent à un degré d'irritation tel que ni la volonté ni la raison des plus sages ne furent plus en état de les contenir.

Dans ces circonstances graves les présidents des associations, soutenus par les membres des conseils, ont, au péril de leur vie, fait tout ce qui était humainement possible pour ramener des malheureux égarés; ils ont rappelé tous les événements antérieurs et surtout cette époque où les patrons, se servant des travailleurs comme de machines, les poussaient en bandes menaçantes à l'hôtel du gouvernement; ils ont signalé les suites désastreuses qu'entraîne la violence, les condamnations et la misère qui en furent toujours les fruits; ils ont invoqué le respect de la justice et des lois, de la propriété et de la famille, rien n'y a fait. Le fantôme qu'on avait adroitement agité devant les yeux, « ces étrangers, ces Irlandais qui viendraient tirer le pain des bouches affamées. » ce fantôme a indiqué le chemin du théâtre où les scènes sanglantes se sont déroulées, où la catastrophe a fait explosion!

Que se fomentait-il cependant alors que cette foule, ignorant son rôle d'instrument au service de mobiles méprisables, se préparait à entamer sont œuvre de brutalité? Nous n'en savons rien, il nous est impossible de mettre la main sur la trahison, de désigner les fauteurs des excès, mais au travers du voile qui couvre le secret, nous voyons distinctement remuer le squelette qui tient la trame de toute cette ténébreuse affaire.

Nous n'accuserons donc ni tel ni tel autre; nous nous bornerons à raconter ce qui a eu lieu, en ne négligeant aucun détail qui puisse mettre l'opinion publique sur les traces de la vérité, afin qu'une réaction salutaire fasse justice des calomnies.

Revenons aux faits.

Dans la matinée du lundi, jour de la manifestation, quelques tisserands de la fabrique Parmentier et C^{e} parcoururent la ville pour faire cesser le travail dans les autres ateliers, et, au dire des ouvriers eux-mêmes, ils ne rencontrèrent pas la moindre opposition de la part des patrons. A peine les tisserands eurent-ils exprimé le désir de s'en aller que les patrons les y autorisèrent, leur demandant d'un air indifférent « *pour combien de jours ils devaient s'absenter.* » Ajoutons ici, entre parenthèse, qu'en nombre de cas, des difficultés ont surgi entre les industriels et leurs ouvriers par rapport à ces chômages momentanés et qu'il était d'ordinaire très difficile à ces derniers d'obtenir une permission d'une heure, même les jours de fête.

On objectera peut être que le ralentissement du mouvement commercial explique comment les patrons ont pu tolérer cette cessation de travail même avant l'heure de midi, mais que reste-t il de cet argument quand on le met en regard de la réponse faite au patrons par les travailleurs: « *qu'ils demandaient cette permission pour aller au secours de leurs frères.* » Que les transactions fussent plus ou moins nombreuses, n'était-ce pas un devoir impérieux de tenir l'ouvrier à la besogne par tous les moyens possibles?

Nous avons vu le cas où l'ouvrier a été condamné à la prison pour avoir refusé de travailler le dimanche (!), et maintenant qu'il était question d'une démonstration d'un caractère aussi inquiétant, il a suffi qu'il ouvrît la bouche pour que l'autorisation lui fût octroyée de suite; on s'est

même enquis du temps qu'il lui fallait pour « secourir ses frères! » C'est au point que, voyant la bonne grâce avec laquelle ces Messieurs consentaient à la désertion de leurs ateliers, les ouvriers se disaient en s'en allant : « *Nous avons les patrons avec nous.* »

Dans un établissement on est allé jusqu'à prétexter du départ des tisserands pour envoyer les fileurs derrière eux : c'était apparemment pour grossir le nombre. La machine ne pouvait fonctionner pour la filature seule, disait on, tandis qu'en d'autres occasions on pousse l'entêtement jusqu'à la maintenir en train pour quelques métiers.

Une pareille conduite en de telles occurrences doit paraître dès à présent suspecte à l'homme le moins prévenu. Mais ce qui étonnera davantage, c'est que pour la première fois on a remarqué, complétant le tableau des débordements d'une rage folle des masses, la présence de certains fabricants de coton, qui, sur le second plan, fumaient tranquillement leur cigare et suivaient d'un œil satisfait les péripéties de ce drame sanglant; on dit même que de temps à autre une parole d'encouragement arrivait aux oreilles du peuple furieux. D'autres scènes de ce genre se produiraient que ces Messieurs seraient à Paris ou à Bruxelles. Ils devaient donc avoir beaucoup de confiance en leur sécurité, des hommes parmi lesquels il s'en trouvait dont la conduite inhumaine a depuis longtemps profondément aigri la classe ouvrière. Ils se tenaient là cependant à leur aise, observant tout, alors qu'en tout cas leur place aurait été dans l'établissement de MM. Parmentier et C^e^, où ils auraient pu, le cas échéant, aider à empêcher les malheurs, joindre leurs efforts à ceux d'autrui pour tâcher de calmer la colère du peuple et amener une conciliation entre le propriétaire de la fabrique et ses ouvriers.

Celui qui veut être impartial réfléchira sur ces détails.

Quelle est l'importance de la maison Parmentier et C^e^ relativement à celle de quelques autres manufactures de l'espèce existant en notre ville? C'est ce qu'il nous sera utile d'examiner si nous voulons nous faire une conviction plus solide.

L'établissement Parmentier et C^e^ est dans une situation à pouvoir, toute proportion gardée entre le capital social engagé dans sa fabrication et les capitaux alimentant l'activité des autres manufactures auxquelles nous faisons allusion, produire en plus forte quantité que celles-ci. C'est ce qui lui permet de vendre ses produits à un prix inférieur sans que le salaire ait à en souffrir, et d'écouler ses calicots non-seulement sur le marché de Belgique mais même en Angleterre, où il soutient la concurrence avec ces industriels puissants que nous redoutons tant et prouve à ce peuple, si fier de sa prépondérance, que nous savons atteindre au niveau où il s'est élevé.

Nous dirons en passant, que si MM. Parmentier et C^e^ avaient montré la même confiance dans l'habileté des mécaniciens de notre pays, la première place dans notre industrie cotonnière leur appartiendrait sans conteste.

Reprenons. Cet établissement qui tient tête à la concurrence, en Belgique et dans toute l'Europe, et qui se débarrasse à l'aise de 1.200 pièces de calicot parce que ses produits répondent à toutes les conditions de la demande, n'est pas vu de bon œil par certains industriels, et sans peut-être qu'ils lui veuillent précisément du mal « ou qu'ils cherchent à lui nuire, » il est certain qu'ils ne font pas beaucoup de vœux pour l'extension de sa prospérité.

Quoi qu'il en soit, une situation anssi favorable est pour beaucoup de gens un motif à rancune.

Un second point contre MM. Parmentier et C^e^ c'est que lors de la formation de l'association des fabricants, ils se sont tenus à l'écart, que mus par un sentiment d'humanité, ils ont condamné la coalition du capital contre le travail, et que ne faisant point partie de l'association, ils n'ont pas adhéré à l'engagement pris par les patrons affiliés « de ne » point admettre d'ouvriers partis d'un établissement après » des difficultés pour le salaire, » de sorte qu'ils se sont refusés à délivrer aux travailleurs, à l'exemple de quelques-uns des industriels associés, des congés discréditants et illégaux.

Enfin la troisième faute qu'ils ont commise, c'est d'avoir organisé dans leur établissement une école gratuite où les enfants de l'ouvrier reçoivent les premiers bienfaits de l'instruction, alors que certains patrons, membres de l'Association, spéculent sur l'ignorance du travailleur pour le maintenir d'autant plus aisément sous le joug de leur arbitraire.

Coupables à tant d'égards, à ce point infectés de l'esprit de civilisation et de progrès, ces Messieurs ne sauraient être en bonne odeur auprès de l'Association qu'ils méconnaissent.

Il nous reste à faire voir clairement les résultats qne se promettaient les instigateurs cachés des désordres: ici encore nons osons garantir que nos suppositions ne nous trompent pas.

En même temps qu'on tâchait de multiplier les complications autour de MM. Parmentier et C^e^, on avait pour but de porter un coup sinon mortel du moins dangereux aux associations ouvrières. Pour atteindre ce but on s'est servi d'un moyen à double effet qui devait ou bien envelopper les présidents des associations dans l'affaire ou bien monter le peuple contre eux au point qu'il allât les assaillir dans leurs propres demeures.

Que n'avaient-ils pas fait, ces présidents qu'ont voulait perdre, pour ramener au bon sens ceux qui allaient tout compromettre? N'était-ce pas au péril de leur vie qu'ils avaient déployé toute leur énergie pour parvenir à disperser les rassemblements? N'avaient-ils pas prié, supplié cette masse courroucée de se dessiller les yeux et de s'arrêter au bord de l'abîme où elle voulait se précipiter?

Cependant on exploitait leur absence au moment de l'action, qu'ils avaient en vain essayé de conjurer. « Où sont-ils maintenant vos chefs? » s'écriaient des inconnus qui rôdaient entre les groupes. « Où est Bilen? Où est De Ridder? L'heure du péril est venue: que ne sont-ils au milieu de vous, ceux qui vous sont si dévoués? » Et cette foule aveuglée prêtait l'oreille aux insinuations provocatrices; des cris de vengeance et de mort sortaient des bouches.

Ah! si l'on avait pu attirer les associations dans le tumulte, la partie eût été gagnée pour les fourbes qui sont cause de tout: c'en était fini des discours, des délibérations, de la publicité démocratiques: on eût, sans protestation de personne, rejeté sur l'ouvrier tout l'odieux de ce qui s'est passé, et les vrais coupables eussent continué de poser en victimes devant l'opinion abusée.

On n'a pas réussi: les associations sont restées en dehors du mouvement, et celui-là qui prétend le contraire sait pourquoi il ment.

Le lendemain, quand déjà des actes irréparables avaient été consommés et que la fureur du peuple allait toujours en augmentant, des tisserands essayèrent de déterminer les presidents à les conduire chez le gouverneur, démarche qui aurait pu aboutir à une nouvelle échauffourée, mais il fut décidé qu'ils feraient une dernière tentative pour apaiser les esprits. Ce fut, certes, un noble dévouement de la part de Bilen et de De Ridder de s'offrir à courir les chances d'un effort suprême; ils bravèrent tout pour prévenir de plus grands désastres.

Porteurs d'une lettre à MM. Parmentier et C^e^ où étaient stipulées les conditions exigées par les ouvriers, ils allèrent d'abord à l'Hôtel de Ville dans l'intention d'avertir le bourgmestre de la mission dont ils étaient chargés. De là ils se rendirent à l'établissement de MM. Parmentier et C^e^ où ils rencontrèrent une force armée imposante; l'entretien qu'ils eurent avec un de ces messieurs en présence du procureur du roi aboutit à un arrangement de nature à réconcilier les deux parties.—Au sortir de cette séance, les présidents ont pendant une heure dominé les clameurs de la masse, ballotée en tout sens sous le souffle des passions; enfin la raison a triomphé et on a promis de retourner au travail, ce qui s'est fait. Voilà la part que les associations ont prise à ces scènes regrettables et le résultat qne leur intervention a eu.

Nous déplorons autant que personne ce qui est arrivé; s'il en était autrement, nous renierions les principes qui font la base de nos associations, nous cèderions à des mobiles que notre caractère repousse. Mieux que personne nous savons que la violence n'a jamais profité au travailleur, qu'elle laisse plus misérable le lendemain que la veille, et nous considérons comme trop sainte la tâche que nous avons assumée de développer chez l'ouvrier le sentiment de sa dignité d'homme, pour ne pas flétrir toute parole et tout acte qui l'éloigne de la voie de la raison. Nous souffrons donc dans notre cœur des excès auxquels le peuple s'est livré; les mauvais traitements qu'on a fait subir en pleine rue à M. Parmentier et à la personne qui l'accompagnait nous affligent, mais ce que, dans notre impartialité, nous désapprouvons hautement chez ces Messieurs, c'est l'imprudence qu'il y a eu de leur part, dans des moments aussi orageux, à aller en quelque sorte jeter un défi à l'exaspération de la foule.

LES DÉSORDRES DE GAND.

CHANT BOURGEOIS.

Air des Trois Couleurs.

Sonnez tocsin! Vieille cité gantoise,
L'émeute roule en hurlant dans ton sein.
Elle menace, allons, garde bourgeoise,
L'ordre est troublé. debout! Sonnez tocsin!
Courez police, alerte! La canaille
Sort de sa fange et brise les métiers.
Debout! Pompiers et gendarmes, ripaille!
Sabres au clair et sus aux émeutiers!

L'ordre est troublé. Des va-nu-pieds infâmes,
Vomis par vous, bagnes industriels.
Hâves, flétris, enfants, hommes et femmes,
Jettent des cris affamés et cruels.
Ces travailleurs, ces hordes furibondes,
Ces meurt-de-faim, modernes argotiers,
Refoulons les dans leurs caves immondes:
Gardes, debout et sus aux émeutiers!

Ils ont brisé le frein si nécessaire
De leur travail ingrat et réprouvé.
Au désespoir poussés par la misère,
Leur main tremblante a saisi le pavé.
L'estomac creux, blêmes et rachitiques,
Ils ont voulu lever des fronts altiers.
Elle a bougé, la tourbe des fabriques:
Vite armons-nous et sus aux émeutiers!

Que pensent-ils, ces brutes en colère?
Ils suppliaient hier encore, aprésent
Ils veulent faire augmenter un salaire
Qui, selon eux, est trop insuffisant.
Ah! c'est vraiment, pousser trop loin l'audace,
Traquez, traquez, jusques dans ses quartiers,
Ce vil bétail en haillons qui menace.....
Poussez, chargez, frappez les émeutiers!

Allons! fouaillez ces chiens qui veulent mordre.
Point de pitié, les ordres sont donnés.
Châtions-les. Il faut maintenir l'ordre!
Tels sont les cris des bourgeois indignés.
Eh! que leur font les souffrances amères,
Et ces enfants, du malheur héritiers,
Pressant en vain, le sein tari des mères?....
—Ils sont repus. Taisez vous, émeutiers!

Bruxelles, le 2 Mai 1861. F. FRENAY.

MANIFESTATION EN FAVEUR DE LA POLOGNE.

Le 15 du mois d'avril une messe funèbre en commémoration des massacres de Varsovie fut célébrée à Sainte Gudule. Bon nombre des amis de la liberté ne pouvaient se rendre à cette manifestation politique religieuse, sans porter une atteinte grave à l'indépendance de leurs convictions, affranchis qu'ils sont de tout joug religieux et liés par le serment de ne plus jamais mettre un pied à la Bourse des vendeurs d'âmes. Voulant d'un autre côté payer, eux aussi, un tribut de sympathie aux malheurs de ce pays infortuné et asservi, et avoir une part dans le vœu général pour sa délivrance, ils résolurent, guidés par l'inspiration de quelques démocrates belges, de faire à ce sujet une manifestation sous les fenêtres du vénérable et savant Lelewel. Un prompt appel fut fait à la démocratie et le soir du même jour, la jeunesse de l'université libre de Bruxelles, à laquelle s'était jointe une foule considérable, accourut pleine d'enthousiasme au lieu du rendez-vous.

La proposition du citoyen Steens de faire une seconde et imposante manifestation au moyen d'un meeting le lundi 22 avril, rencontrant une approbation unanime, et après quelques débats pour organiser cette cérémonie populaire, l'assemblée nomma un comité chargé de la rédaction d'une adresse au proscrit Lelewel, et composé comme suit : D. Brismée, Coustry, P. Janson, Martha, Em. Moijson, Pelering, Roch Splingard, Eug. Steens.

On se rendit en corps, suivi d'une foule compacte et animée, à la demeure du respectable vieillard, où les cris retentissants de : vive la Pologne, vive Lelewel, vive la Liberté! l'attirèrent à sa fenêtre. Des hourras accueillirent son apparition et la foule emportée entonna la Varsovienne

avec un entrain indescriptible. Cet élan spontané de l'émotion et de l'affection d'un peuple hospitalier, agissait si profondément sur son âme, qu'il ne pût se faire entendre à la foule pour témoigner de ce moment de bonheur et répondre aux vœux ardents que venait de lui adresser, au nom de la démocratie belge, un homme dans la foule.

Le lendemain, l'illustre professeur nous répondit en ces termes :

BELGES ! MES CHERS AMIS, AMIS DE LA POLOGNE !

Verba volant, scripta manent.

Ma voix affaiblie par l'âge, ne se fit pas entendre, lorsque hier, le 18 d'avril, vers le soir, vous avez voulu, par une démonstration publique, témoigner vos sympathies pour la Pologne martyrisée. Recevez donc par la presse mes sentiments de la plus vive reconnaissance. Trente années se sont écoulées pour moi parmi vous, les générations se sont suivies et une nouvelle progéniture succèda. Vos pères, vos parents m'ont honoré de leur amitié et vous ne me la refuserez pas ; que ce soit inscrit dans nos cœurs.

Pour moi le 18 avril sera un jour solennel. Les souffrances de ma patrie, souffrances de la Pologne, ont ému votre affection, et votre esprit civique, et vous, Belges, vous voulez partager nos douleurs, lorsque toute la prospérité est devant vous. Jouissez, soyez heureux et ne nous oubliez pas lorsque nous ne serons plus dans ce monde.

Vivent les Belges ! vive la Belgique !

19 avril 1861.

J. LELEWEL.

Huit jours après cette démonstration démocratique et bien avant l'heure annoncée, une foule enthousiaste et composée de plus de 1,500 citoyens de tout rang se pressait dans la vaste salle Navalorama. A 7 heures la séance fut ouverte sous la présidence d'Eugène Steens. Le discours d'ouverture prononcé, le citoyen P. Janson, rapporteur du comité, d'une voix sonore et éloquente passa en revue la longue suite des malheurs de l'héroïque Pologne, en flétrissant, dans un superbe élan de cœur, les horribles massacres de Varsovie aux applaudissements de l'assemblée entière. L'orateur donna ensuite lecture de l'adresse qui fut adoptée par une acclamation générale.

Les citoyens Emile Moijson, Pelering, Roch Splingard, Lepoutre, prirent tour à tour la parole, les deux premiers en flamand, pour applaudir à cette explosion de l'esprit de solidarité d'un peuple à peuple.

L'idée de savoir si le cortège chantera la chanson dédiée à Lelewel, par P. Voglet et faite sur l'air de la Marseillaise ou bien entonnera la Brabançonne, provoque quelques débats tumultueux.

Ce n'est pas au moment, s'écrie le citoyen Emile Moijson, où les tronçons séparés de chaque nationalité démembrée tendent à se rapprocher, qu'il convient à la démocratie belge de rappeler, en chantant la Brabançonne, le fractionnement de la Neêrlande, ce triste résultat de l'élan de 1830 en faveur de la liberté !

La Marseillaise, après avoir trouvé un vigoureux défenseur dans le citoyen Janson, frère du susnommé, est chaudement applaudie, mais sur les remontrances des citoyens Martha et Brismée, il est décidé de ne chanter ni la Marseillaise, ni la Brabançonne dans ce témoignage de condoléance au deuil d'une nation opprimée.

L'assemblée se rendant à la logique des arguments du citoyen Désiré Brismée se porta en cortège, silencieuse et recueillie, au nombre de plus de 3.000 personnes, à la demeure du digne Lelewel.

Celui-ci reçut avec pleine affection les membres du comité qui lui donnèrent connaissance de l'adresse ci-dessous votée par l'assemblée. Le bonheur rayonnait dans les yeux du vieillard qui, dominé par une suprême émotion, leur dit : J'emporterai dans la tombe un bien doux souvenir, celui d'avoir rencontré en Belgique des hommes de cœur.

Lelewel remercia de la fenêtre cette foule qui s'écoulait lentement devant lui, sa présence enleva le monde au recueillement, l'air retentit des cris de vive la Liberté ! vive la Pologne ! vive Lelewel ! et la Démocratie eut la satisfaction d'avoir prouvé cette fois encore de quelle façon elle entend et sait user de ses libertés.

Vénérable Lelewel,

Quand un peuple courbé sous la main de l'étranger trouve assez d'énergie pour relever la tête, quand, afin de revendiquer ses droits et sa nationalité, il oppose d'heroïques poitrines à la mitraille d'une soldatesque impie, c'est un devoir pour les amis de la liberté de lui dire quelles puissantes sympathies excitent ses malheurs, de quels vœux ardents et unanimes tous appellent sa délivrance.

Dépouillée de son rang et de son autonomie par l'odieuse perfidie de 1772, livrée comme une proie à la rapacité sanguinaire des tyrans ses voisins, la Pologne n'a pas cessé d'émouvoir l'Europe de ses éloquentes protestations ; récemment encore le sang de ses fils a coulé dans les rues de Varsovie ; on dit même que par un de ces miracles du patriotisme, le sort a désigné les héros qui tomberaient les premiers ! Vénérable Lelewel, c'est à vous, qui de la terre d'exil suivez avec anxiété les péripéties de ce drame terrible, c'est à vous, le plus désintéressé des Polonais, que la démocratie belge s'adresse pour faire retentir jusqu'aux cœurs de vos compatriotes un cri de douleur et d'espérance ! Comme au temps de la domination espagnole, les Belges frémissent d'indignation au spectacle de cette nation qui, Prométhée nouveau, palpite et vit toujours sous l'étreinte du despotisme. Puissent vos frères du Niemen et du Borysthène persévérer et réussir dans cette lutte vraiment sublime ! Dieu qui, suivant l'expression d'un grand écrivain, a permis le partage de la Pologne pour mettre en évidence la moralité des rois, la reconstituera bientôt pour donner une légitime satisfaction à la justice des peuples ; déjà la révolution a pris son essor et sous peine de périr, il faudra marcher avec elle. Affranchie enfin d'un joug séculaire, rendue à elle-même et à son génie, l'Italie, si longtemps sœur d'infortune de la Pologne, lui apparaît comme un phare lumineux élevé au Midi pour annoncer aux races du Nord l'heure de la résurrection.

Ah ! Monsieur, nous nous réunissons tous dans un même souhait : Que le sol antique et guerrier de votre belle patrie produise un nouveau Sobieski ! que les soldats moscovites fuient épouvantés loin des bords de la Vistule ! et que l'aigle blanc, délivré de ses entraves, étende ses ailes sur ce peuple qui, devant les murs de Vienne, sauva jadis ses futurs oppresseurs !

Honneur aux martyrs de la Pologne ! Honte à ses tyrans !

A LELEWEL.

Des bords lointains de la Vistule
Quel bruit arrive jusqu'à nous ?
Quel cri de mort partout circule ?
Pourquoi donc tressaillons nous tous ?
Ah ! c'est que là-bas dans la rue
Un sang généreux a coulé.
O noble et sainte liberté,
Défends donc tes fils que l'on tue !
Courage, Polonais ! espoir en l'avenir !
Marchez, (*bis*) la liberté viendra vous soutenir.

Partout les peuples qu'on opprime,
Las du joug qu'il leur faut subir,
Se livrent au travail sublime
Qui doit un jour les affranchir.
Que ne peuvent-ils, ô Pologne !
Te prêter l'appui de leurs bras,
Pour vouer au honteux trépas
Des mercenaires sans vergogne.

Polonais, quand de vos misères
Tous les peuples sont consternés,
La Belgique a des prolétaires
A vous pour jamais dévoués ;
Leur âme déborde de haines
Contre les lâches oppresseurs
Qui, sans remords, sans honte aux cœurs
Accablent le monde de chaînes.

Notre studieuse jeunesse,
Qu'indigne l'usurpation,
Travaille ardemment et sans cesse
Au triomphe de la raison :
Elle veut que l'intelligence,
Chassant les tyrans, les pervers,
Fasse, à la chute de vos fers,
Sonner l'heure de délivrance.

Et toi qui, dans notre patrie,
Souffre l'exil, ô Lelewel !
Agrée et notre sympathie
Et notre hommage fraternel.
Vieillard auguste qu'on vénère,
Il n'est pas éloigné le jour
Où les peuples auront leur tour,
En dépit des rois de la terre.

22 Avril 1861. Prosper VOGLET.

BULLETIN CLÉRICAL.

Tenant à enregistrer fidèlement les faits et gestes de tous ceux qui, de près ou de loin, appartiennent aux cultes avoués et soldés, et qui se posent constamment en parfaits moralistes malgré les démentis qu'ils s'administrent à eux-mêmes chaque jour, nous avons résolu de publier un bulletin clérical dans chacun de nos numéros.

Tous leurs écarts, leurs méfaits, leurs crimes et leurs monstruosités y seront suivis d'une appréciation franche et nette.

Par la publication de ce bulletin nous croyons fermement pouvoir seconder la science dans la lutte qu'elle fait aux préjugés, dont s'engraissent ces dévotes gens et qui obscurcissent l'intelligence, perpétuent l'ignorance et retardent malheureusement pour le peuple l'avénement du règne de la raison et de la dignité humaine.

Oui, la science démontre à celui qui a le loisir de se livrer à l'étude, que la morale ne consiste pas à suivre les préceptes de telle ou telle religion, mais qu'elle a sa source dans la conscience-même de l'homme et que, par conséquent, il n'est nullement besoin qu'il y ait des cultes religieux pour que les citoyens soient vertueux et honnêtes ; elle prouve que la révélation divine sur laquelle ces cultes se bâsent est inutile et impossible, que leur Dieu est un monstre de tyrannie et de scélératesse, que leurs livres sacrés ne sont que des tissus de contradictions et d'absurdités, que leurs dogmes sont en opposition avec les axiômes les plus simples de la raison, que leurs commandements sont souvent contraires à la loi naturelle, que leur influence sur la civilisation et le progrès des sociétés humaines est des plus pernicieuses. Mais l'homme du peuple, le travailleur qui voue toute son existence à parer, à nourrir, à enrichir une société marâtre qui ne lui rend pour tant de services qu'un suprême dédain, et qui par conséquent n'a pas le temps d'étudier, de réfléchir et d'approfondir tout ce qui se passe dans le monde, nous croyons, devoir le convaincre de l'absurdité de toutes les croyances en lui rapportant les actions, parfois infâmes, de ces misérables parasites qui prétendent être nécessaires pour le guider sur cette terre et lui frayer le chemin d'un paradis imposteur.

On a dit que la multiplicité des lois est le signe de la corruption dans un état ; nous disons qu'il en est de même de la multiplicité des prêtres. Le luxe, la molesse, le vice qu'ils étalent avec une pompe insultante à côté de la grande misère du prolétaire finira par désiller les yeux du peuple ; mais hélas ! ce moment salutaire tarde bien de se montrer ! Leurs cérémonies puériles et ridicules n'auront pas toujours un prestige pour lui, il finira par comprendre un jour que ces gens ne font après tout qu'exercer un métier lucratif que doit flétrir et dénoncer tout homme qui aime la justice et la liberté. Il verra bientôt que les prêtres le considèrent comme un vil bétail qui doit leur être soumis ainsi qu'aux grands de la terre : les exploiteurs de toutes sortes. Il se souviendra alors des affronts, des offenses qu'on lui a fait endurer et de l'avilissement dans lequel il était plongé par un fanatisme stupide et cruel ; et jetant à ses pieds les chaînes du vieux monde il deviendra un champion ardent de la libre pensée.

Oui, l'équité nous commande de dévoiler la cupidité de ces saints personnages, leurs manœuvres souterraines qu'ils tentent contre le progrès et la liberté, les énormités qu'ils commettent dans leurs couvents, leurs cloîtres et ailleurs.

Nous n'y faillirons pas.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 2. 1re Année. 9 Juin 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 8 Juin 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Un seul fait politique à mentionner, véritable évènement dans les circonstances actuelles, c'est la mort de M. Cavour.

Il paraît que cette nouvelle a été foudroyante pour les cours de l'Europe, que les relations internationales en sont suspendues, les intrigues politiques atteintes de paralysie, les bourses en baisse, et l'anxiété générale.

Nous ne pouvons nier les grands talents de Cavour, le Rogier de l'Italie, qu'il ne soit un politique éminent et n'ait rendu des services à l'affranchissement partiel de sa patrie; mais qu'a jamais fait ce ministre constitutionnel, pour l'amélioration matérielle des masses, et celles-ci qu'ont-elles gagné en bien-être par ce changement de dynastie? Rien, le rusé conseiller de Victor Emmanuel a résumé, en faveur de l'élément bourgeois et de la royauté en particulier, tous les bénéfices conquis au prix du sang des patriotes italiens, et grâce au génie horoïque du grand libérateur.

Quel profit, Garibaldi et Mazzini, sauront ils retirer de la disparition de cet antagoniste opiniâtre, dont la timide audace et les tergiversations politiques ont réduit, pendant plus d'un an et au milieu de ses plus belles espérances, l'Italie à une inaction expectative?

Nous répondons :

Fondateurs essentiels de l'unité italienne, ils doivent cette fois, l'occasion est suprême, rompre avec l'étiquette de la cour et prendre leur place sur l'avant scène : Le grand philosophe dont le génie pousse les nationalités démembrées à se rapprocher, et fait crouler le trône de l'infaillibilité papale, le grand initiateur de l'indépendance nationale ne peut pas plus longtemps se laisser méconnaître. Mazzini et l'intègre héros de Caprera, doivent sortir de la torpeur dans laquelle la *prudence* de Cavour les ont endormis. Ces deux génies auraient-ils oublié les tristes déceptions des républicains de 1848, auraient-ils oublié que c'est pour avoir, comme eux, renié leurs principes; avoir crié vive la réforme, comme vous criez vive le *Roi* au lieu de crier vive la *République;* à bas Guizot comme vous avez crié à bas Cavour au lieu de crier à bas l'*Autorité;* avoir fait de la politique bourgeoise au lieu de la révendication sociale; avoir bêlé aux banquets unionistes avec les dynastiques, et avoir *abdiqué* généreusement, comme eux deux, libérateurs de l'Italie, en faveur des intrigants multifaces, sous prétexte que l'union fait la force, comme si l'union des moutons et du berger ne conduisait pas toujours les moutons à l'abattoir; que c'est pour avoir, au moment solennel, mis en poche leur drapeau rouge, afin de ne pas effaroucher les écharpes tricolores; qu'ils ont eu, le lendemain, après toutes les palinodies de la veille et du jour, le triomphe de ceux avec qui ils avaient compté et jésuitiqué avant, pendant et après?

Nous avons signalé, dans notre premier numéro, les insinuations perfides par lesquelles le *Journal de Gand*, après les scènes du 29 avril dernier, a essayé de provoquer les poursuites de la Justice et d'exciter l'opinion contre les associations ouvrières de cette ville et contre des personnes qu'il désigna comme les chefs, et dont aucun indice n'a pu établir la complicité dans cette ténébreuse affaire, malgré l'excès de zèle déployé par Monsieur le policier *Rottiers* et ses limiers.

Le but principal que se proposaient les tristes chevaliers de plume de l'étique coterie bachico-escobardissime qui absorbe tout ce qu'il reste de dignité et de vie dans la commune où naquirent les d'Arteveldé, était de distraire l'attention publique des causes qui, avaient sinon poussé du moins contribué à l'explosion de la démence populaire.

Le *Journal de Gand* a réussi pendant vingt quatre heures, le temps qu'il fallait au bon droit pour rédiger et imprimer la vérité.

Il est des calomniateurs qui savent rougir quand on les confond et qui ayant rougi se taisent. Le *Journal de Gand* ne connaît plus cette nuance, il en a déjà eu tant : il a débuté par l'*Orange*, il a arboré le *Rouge*, aujourd'hui il est au *Pâle*, qui sait si demain il ne passera pas au *Bleu*?

Donc, il ne rougit plus; aussi, quelques jours après ses faux bruits, obligé de rendre hommage à l'évidence de la réalité et de reconnaître son imposture, le *Journal de Gand*, à bout de ressources, trouve encore le moyen de tourner la difficulté, il affirme que des industriels de la ville avaient déposé une plainte en calomnie contre le *Werkverbond*, l'*Economiste belge* et la *Tribune du Peuple*. Déchu de ses espérances et dépisté par la logique des faits, l'ardent accusateur de l'ouvrier, pris au piège, de lassitude laisse enfin tomber son masque de Tartufe et s'écrie : Ce n'est pas de moi! Et de qui? C'est d'après une feuille de la ville, Et laquelle? *motus*.

Un adversaire maladroit aussi vindicatif qu'arbitraire et n'ayant pas la moindre idée de loyauté, ne mérite, certes pas, l'encre qu'on dépense à le flétrir, ses effronteries glissent sur nous sans laisser trace.

Le journal de l'évêque de Tournay publie dans son numéro du 19 mai passé un long article dans lequel il se livre à des diatribes furibondes contre la *Tribune du Peuple*.

La démence de notre adversaire a l'apparition de l'organe de la démocratie socialiste présage évidemment un *delirium tremens* très prochain. Pour calmer les transports de la furie, nous avons imaginé de lui appliquer sur les tempes un Bulletin Clérical trempé dans l'eau de Salette et accomodé à ses instincts et à ses passions. Le tableau des faits historiques qu'on fera dérouler sous ses yeux suscitera en son âme une sainte effervescence, fera réfléchir son esprit et renaître sa raison au calme; l'on verra les transports de la rage se neutraliser à la résurrection des vérités catholiques du passé.

Nous prions poliment les rédacteurs du *Courrier de l'Escaut* de ne pas tronquer nos articles, ni de les enfler de tartuferies telles que cette conclusion à notre article sur les troubles de Gand : « *Paillasses libéraux qu'avez vous à répondre?* » Nous mettons les Paillasses catholiques sur la même ligne que les paillasses libéraux.

Notre profession de foi soutient la *liberté de conscience*, ce texte que vous citez : « Que chacun croie ce qu'il veut, » le prouve assurément. Pourquoi cette perfide escobarderie de faire suivre immédiatement cette finale : « excepté pour les catholiques. Cette idée n'est pas de nous, elle vous appartient de fait, c'est votre dogme : En dehors du sein catholique, point d'honnêtes gens, rien que des monstres, vous n'osez le nier; à vous la *vérité*, à nous l'erreur; dès lors, pourquoi perdre la tête en nous voyant armés du *libre examen?* N'en usez-vous pas largement pour cracher votre bave et n'aurions nous le même droit, comme vous, de rechercher la vérité?

L'*Echo du Parlement* donne, sur la mort de Joachim Lelewel, et sur son enlèvement de Bruxelles, les révélations suivantes :

On écrit de Bruxelles à une feuille de province : « Vous avez appris la triste nouvelle de la mort de Joachim Lelewel, qui depuis près de trente ans habitait Bruxelles, où son caractère, sa charité, son héroïsme dans le malheur lui avaient attiré de vives sympathies.

» Lelewel est mort à Paris mercredi matin, non pas comme on l'a dit, dans la maison de santé du docteur Dubois, mais dans la maison municipale de santé, rue du Faubourg Saint-Denis, n° 200.

» On avait répandu sur son départ de Bruxelles des bruits tellement étranges, que j'ai cru devoir m'enquérir, dans la maison même qu'il habitait ici, des circonstances qui avaient précédé son fatal voyage.

» Lelewel était atteint d'une maladie mortelle et recevait depuis six mois les soins du docteur Uytterhoeven, l'un de nos médecins les plus justement renommés.

» Le mardi 20 de ce mois, un R. P. rédemptoriste vint lui rendre visite, et voyant que le malade approchait de sa fin, il écrivit à un médecin polonais qui habite Paris. Celui-ci arriva à Bruxelles le lendemain, accompagné d'un ami, et exigea de Lelewel qu'il se laissât transporter à Paris pour y recevoir les soins qu'exigeait son état.

» Le docteur Uytterhoeven ne fut pas consulté. Il était d'avis, paraît-il, que le malade ne pouvait être transporté

sans danger, et Lelewel lui-même se refusait à partir. Malgré la plus vive résistance, il dût cependant finir par céder, et dimanche on l'emmena, après avoir, au préalable, emballé sa bibliothèque et ses papiers, qui furent dirigés sur Paris.

» Le malheureux vieillard se laissa emporter comme un enfant, et avant de partir, serra dans ses bras défaillants le pauvre barbier de la rue des Éperonniers, chez qui il habitait, depuis huit ans, un misérable garni. Toute la colonie polonaise de Bruxelles était présente à ce départ, et porte aujourd'hui le deuil de cet homme de bien. »

La correspondance de l'*Echo de Bruxelles* nous renseigne de Paris, sur la manière dont se sont passées les obsèques de l'illustre révolutionnaire polonais.

Une foule nombreuse composée presque entièrement de Polonais, a conduit, aujourd'hui, à sa dernière demeurer le célèbre historien polonais, Joochim Lelewel.

Qnatre discours ont été prononcés au cimetière Mont-Martre, l'un par M. Wolowski, et les trois autres par le comte Ledochowski, un rabin et un délégué des ouvriers de Paris et de Bruxelles que le défunt avait longtemps habité.

M. Wolowski a retracé la vie de Joachim Lelewel. Quand il en est arrivé à parler du rôle glorieux que ce patriote avait joué dans la révolution de 1851 et de l'amitié qui l'unissait à son père, les larmes ont coulé de ses yeux, et l'assistance, saisie d'une émotion irrésistible, a fait entendre quelques cris en l'honneur de la Pologne et de la France.

La courte et chaleureuse allocution du rabin a été beaucoup applaudie; le ministre du culte israélite s'est dit heureux de pouvoir rendre hommage au nom de tous les israélites français à l'illustre homme d'État de la Pologne, qui, le premier, dans ses ouvrages, a démontré la nécessité de l'union entre les chrétiens et les juifs de toutes les nations en général et de la Pologne en particulier.

Le délégué des ouvriers a dit que la France avait toujours été sympathique à la Pologne et que si, sous le règne de Louis-Philippe, le peuple français n'avait pas pu seconder le mouvement polonais, c'est qu'il était enchaîné par des ministres impopulaires. « Quand l'empereur Napoléon III, a-t-il ajouté, jugera nécessaire de demander des sacrifices pour la Pologne, comme il en a demandé pour l'Italie, il trouvera les classes laborieuses prêtes à le seconder. Les masses du peuple l'accompagneront avec enthousiame dans une semblable entreprise, et son nom passera à la postérité gravé dans le cœur de tous les Français, comme celui de son oncle à jamais populaire et glorieux. Voilà, messieurs, les sentiments de la classe ouvrière que j'ai l'honneur de représenter ici à l'égard de votre nation héroïque et malheureuse, car la Pologne est la sœur de la France par les traditions, par les idées chrétiennes, humanitaire et civilisatrices. »

La douloureuse nouvelle de la mort du proscrit polonais nous a surpris comme la foudre.

Il y a un mois, quand le sinistre bruit des sanglantes bamboches de Varsovie s'étendit jusqu'à nous, Joachim Lelewel fut, à Bruxelles, l'objet d'une immense ovation populaire. A le voir si frèle de santé, ne sontenant un corps débile et brisé que par cette indomptable énergie qui le faisait vivre pour travailler à l'affranchissement de sa patrie, devait-on craindre de voir se réaliser les menaces adressées à ceux qui voulaient, par une manifestation de sympathie à la cause des martyrs de la Pologne, flétrir les horribles massacres de Varsovie ; devait-on craindre de le voir enlever de sitôt à la démocratie, de le voir arracher de notre pays hospitalier où trente ans, vivant dans une retraite absolue et modeste, il avait surmonté tant de souffrances et tant de déceptions, pour son âme plus accablantes encore que la maladie ; qui n'espérait pouvoir le conserver parmi nous?

Le brusque enlèvement et la mort mystérieuse de l'illustre champion de l'indépendance polonaise émeuvent plus d'un cœur, soulèvent plus d'une indignation. Mille et mille conjectures circulent à ce sujet; on se repête tout haut à Bruxelles que ce rapt ténébreux a été manigancé par la diplomatie et qu'on le doit au Gouvernement.

Puis la prodigieuse infâmie de ce *napoléoniste*, de ce prétendu délégué des ouvriers de Paris et de *Bruxelles*, nous soulève le cœur de dégoût et nous oblige, pour l'honneur de notre parti, de protester, de toute la force de notre âme, contre cette astucieuse manœuvre de parler en notre nom, sans mandat et comme si nous, démocrates, étions les prosélytes de la politique intérieure et extérieure de Napoléoon III. Du fer chaud de l'indignation nous stigmatisons le venin bonapartiste dont cet inconnu croit pouvoir infecter nos pensées, nos intentions et nos vœux pour l'avenir; nous le dénonçons à la démocratie belge entière, à toute la proscription polonaise, afin que personne ne se méprenne un instant aux fallacieuses paroles de la trahison.

Le journal développera successivement les différentes questions qui ont été indiqués dans le programme comme exigeant une solution immédiate; l'article qui suit n'a d'autre but que de faire connaître quelques unes des considérations qui peuvent être invoquées en faveur de l'abolition de la peine de mort.

LA PEINE DE MORT.

La question que nous entreprenons d'examiner ici est une de celles qui, au point de vue de la philosophie et du droit naturel, présentent le plus d'importance; elle est vaste et complexe; car, si l'on voulait la considérer sous toutes ses faces, il faudrait se demander ce que c'est que la mort, ce que doit être la peine et jusqu'à quel point le droit naturel et la morale permettent de tuer un homme sous prétexte de le punir. Nous ne discuterons pas les différentes opinions qui ont été émises sur la mort et ses conséquences; la mort est un de ces grands phénomènes de la nature dont l'imagination et l'intelligence de l'homme cherchent vainement à pénétrer les profondeurs; sur ce point, la philosophie doit, sous peine de manquer à sa mission, se renfemer dans les généralités; les solutions de la théologie exactes et précises en apparence s'évanouissent devant une critique sérieuse; aujourd'hui que l'astronomie moderne a bouleversé le vieux monde de la Bible, démontré l'infini de l'espace et de la matière nul ne saurait dire où est le ciel où est l'enfer, si c'est au nord ou au midi, au-dessus ou au-dessous de la terre; d'un autre côté, la raison ne peut admettre des béatitudes éternelles pas plus que des souffrances sans fin; une seule vérité reste debout, démonstration de la philosophie, base et axiôme de toutes les religions révélées, vérité qui peut invoquer en sa faveur et les plus vieilles traditions de l'humanité et ses plus nobles espérances, c'est que la mort n'est que la transition d'une vie à une autre, ou comme le dit Fichte, dans son magnifique langage, le sceau que la nature impose sur la vie terrestre de l'homme pour qu'elle paraisse intacte devant le juge suprême.

Que doit être la peine? voilà le point vital de la question, l'objet de nos recherches? Généralement quand il s'agit de déterminer la nature et le but de la peine, on ne considère que les droits de la société, on fait abstraction de ceux du coupable; la peine, dit-on, est une vengeance exercée par la société sur le citoyen qui d'une manière quelconque a porté atteinte à la liberté d'autrui et violé ainsi le pacte social; donc la peine doit être un mal. Cette idée si fausse de la justice humaine s'explique quand on pense que pendaut des siècles les hommes n'ont pas mieux compris le caractère de la justice divine et ont été naturellement portés à attribuer à l'une les mêmes motifs qu'à l'autre. Partant de ce principe que Dieu c'est l'homme idéalisé, les peuples de l'antiquité lui donnaient non seulement leurs vertus, mais encore leurs passions et leurs vices; Jéhovah n'est pas le Dieu de l'univers, c'est le Dieu des Juifs, instrument de leurs haines et de leur puissance; les cruautés dont il use à l'égard des Egyptiens et des autres peuples infidèles font frémir; Jupiter, c'est encore la divinité terrible, envieuse du bonheur des humains, se plaisant à les combatt e, quelquefois même à les détruire; si on le représentait armé de la foudre, c'est qu'elle est une de ces merveilles qui frappent le plus d'épouvante l'esprit des peuples dans l'enfance, encore étrangers à la connaissance du monde. Socrate et ses disciples combattirent avec succès cette erreur étrange que le génie des poëtes avait rendue grandiose et on sait que Platon ordonnait dans *sa République* qu'Homère fut reconduit aux frontières, la tête couronnée de fleurs, pour avoir mal parlé des dieux; cependant la théorie de la vengeance et de la cruauté divines reparut avecu ne force nouvelle dans les écrits de S[t] Bernard, de S[t] Augustin et de tous les théologiens d'alors qui auraient crû déshonorer Dieu s'ils lui avaient donné moins de puissance pour le mal que pour le bien; ce fut l'œuvre glorieuse des penseurs de la philosophie moderne de battre en brèche tous ces préjugés et d'arriver à ce qu'on a appelé depuis la conciliation rationnelle des attributs de Dieu; aujourd'hui il est généralement admis que Dieu n'emploie jamais le mal comme moyen et par suite ne cherche pas à se venger de l'homme; de telles vues répugnent à sa bonté et à sa sagesse, elles le feraient maudir, mais non pas adorer.

Ce qui est vrai de Dieu, est aussi vrai de la société; elle peut posséder des forces, des facultés, des moyens d'action comme l'individu, elle ne peut avoir ni ses défauts, ni ses passions; si vous lui prêtez un sentiment odieux, la vengeance que vous condamnez dans l'homme, on pourrait en demander la dissolution, au nom de cet article fondamental de toutes les législations qui prohibe les associations contraires aux bonnes mœurs; mieux vaudrait dans cette hypothèse l'état sauvage où chacun pour ce qui est de sa vengeance est livré à ses propres forces; si la société se vengeait du coupable, elle manquerait à sa mission qui est de faire concourir à la réalisation du bien les forces individuelles qui isolées sont impuissantes et ne connaissent point d'obstacle, dès qu'elles sont unies.

La société en punissant agit en réalité sous l'empire de la nécessité de prévenir le retour du même crime et de ramener le coupable au devoir, comme l'a dit Timon dans le Livre des Orateurs, elle ne se venge pas, elle se défend; la peine doit être un bien pour celui qu'elle frappe comme pour ceux qu'elle protège.

La peine doit être un bien pour le coupable; théorie singulière, dira-t-on, qui, si elle était mise en pratique, conduirait à des résultat déplorables; l'objection serait fondée s'il n'était dans la nature de l'homme de se laisser égarer par l'ignorance, de prendre le mal pour le bien, le bien pour le mal, d'éprouver d'une manière anormale le sentiment de la joie par rapport à une chose mauvaise et celui de la tristesse par rapport à une chose bonne. Tel est le cas d'un homme qui a commis un crime pour lequel il se trouve condamné à plusieurs années de prison; dans sa situation, la réclusion est pour lui un véritable bienfait; ouvrez la porte de sa cellule et il reprendra sa vie criminelle pour ne la terminer que le jour où vous le traînerez à l'échafaud; au contraire retenez-le dans la solitude et l'isolement, seul avec son remords et sa honte; éclairez son intelligence; ouvrez un monde nouveau à cette pauvre âme qui n'a jamais connu que le mal et peut-être sous cette iufluence salutaire elle recouvrera le sentiment de sa dignité et de son honneur; si vous arrivez à ce résultat qui doit être le but constant de vos efforts, vous aurez rendu à ce malheureux un service immense; et cependant il aura subi une peine: car cette privation de la liberté qui lui était si nécessaire puisqu'elle le mettait dans l'impossibilité de se livrer à de funestes penchants, elle était pour lui dans le principe une atroce souffrance; s'imaginant être aussi digne que tout autre de vivre à son gré, il se rongeait le cœur en pensant que de longues années s'écouleraient encore avant l'heure de sa délivrance. Sans doute il n'y a pas grand mérite à nous abstenir du mal quand une cause physique indépendante de notre volonté nous empêche de le commettre; mais par là au moins la force de l'habitude est brisée; si après cela on parvient à faire comprendre au coupable la justice et la nécessité du tourment qu'il endure, il finira peut-être par céder à une médication si puissante; un jour viendra où ce sera le devoir et non la nécessité qui le rendra vertueux; ainsi, soit qu'on ait simplement placé entre cet homme et le crime une barrière infranchissable, soit qu'on lui ait fait de la pratique du bien un plaisir ou une habitude, le double but de la peine est atteint; il a souffert et la société a rempli tous ses devoirs envers lui, parce qu'il a pû redevenir honnête.

Il est évidemment impossible de justifier la mort comme peine, si on assigne à cette dernière un but à la fois si élevé et si utile; la mort, quand elle termine brusquement l'existence de l'homme avant le terme fixé par la nature, c'est à dire l'épuisement de l'organisme, est certainement un mal; elle devient un abus de pouvoir, une iniquité quand dans de telles circonstances, elle est le résultat d'une condamnation judiciaire.

Cette proposition est évidente pour qui connait l'âme humaine. Semblable au flot qu'une main invisible pousse vers le rivage et qu'une force contraire ramène sans cesse à son point de départ sans que jamais il dépasse les limites extrê-

mes que la main du créateur lui a fixées, elle se sent quelquefois entraînée vers le mal par l'irrésistible attrait du plaisir qu'elle croit y trouver; mais, quand elle a saisi la notion du bien, quand elle s'est pénétrée de la grandeur et de la beauté de la loi morale, elle revient tout-à-coup sur elle-même, et s'arrête épouvantée à la vue de son erreur; elle délibère, alors elle est sauvée; le cri de la conscience a rendu la faute impossible. Ainsi ce germe précieux de la perfectibilité, que Dieu a déposé en nous, manifeste son énergie et sa fécondité tantôt en nous communiquant vers le bien une énergique impulsion, tantôt en nous inspirant pour le mal une invincible horreur; il en résulte que, quelle que soit l'immoralité d'un homme, la voie du repentir ne lui est jamais fermée; sa volonté reste libre; il peut à chaque instant rompre avec tout son passé et recommencer une vie nouvelle.

Qu'on ne nous accuse pas ici de planer dans la théorie et de fermer volontairement nos yeux à la triste réalité; les faits que nous avançons sont confirmés par l'autorité d'hommes qui ont vu de près les grandes misères sociales et que leur expérience a mis mieux que personne à même d'en juger sagement. Voici ce que nous lisons dans le sixième rapport annuel de la Société des *Ragged Schools* de Londres. (1)

« Les refuges qui ont été établis par la Société pour venir en aide aux jeunes gens les plus misérables et les plus dépravés de la métropole, nous ont fait connaitre la déplorable situation des classes les plus infimes de l'Angleterre; mais votre comité s'est convaincu de plus en plus que quel que soit le degré de perversité d'un homme, il ne faut jamais désespérer de son salut; il est incroyable combien une créature née pour l'éternité, et douée de belles facultés comme l'homme peut se dépraver; combien tous les principes honnêtes peuvent disparaître de son cœur et les instincts matériels le dominer pour un temps; mais néanmoins une âme aussi corrompue est encore capable de repentir et peut revenir à la vertu; nous avons vu beaucoup d'individus qui d'abord ne laissaient aucune espérance, changer à la longue par suite d'une douce influence et récompenser au centuple des peines et des efforts qu'on avait pris pour eux. »

Le sentiment du bien apparaissant tout-à-coup à la conscience, l'idée inconnue jusque là d'un Dieu bon, infini dans son amour et sa miséricorde, peuvent produire chez le coupable une transformation subite et complète; et il est à remarquer que la légende qui nous représente S[t] Hubert, passant la plus grande partie de sa vie au sein de l'impiété et de la débauche, puis se convertissant inopinément à la vue d'un cerf dont les rameaux portaient une croix, n'a fait que représenter sous une forme matérielle, au point de vue du christianisme, un principe psychologique incontestable. Or cette possibilité qu'a tout homme de redevenir lui-même, de retrouver les plus nobles attributs de sa nature, doit nécessairement lui être laissée et garantie par la société; on peut lui enlever tous ses droits, on ne peut jamais le priver de celui-là, que nous n'hésitons pas à appeler le plus sacré de tous; la peine de mort qui l'anéantit d'une manière radicale est et ne peut être qu'une *violation* du droit. (*A continuer*)

Le 23 mai passé, la société *l'Affranchissement*, obéissant aux intentions formelles et à la volonté dernière de DILLEN, un jeune et libre penseur, se rendit, suivie de plusieurs membres de l'association *les Solidaires*, à la maison mortuaire et de là au cimetière de S[t]-Gilles, près de Bruxelles, pour procéder à l'enterrement de ce courageux adolescent.

Là, sous le masque hébété du fossoyeur, on vit percer le bout de l'oreille de l'intolérance. Le gardien des morts crut pouvoir impunément refuser le concours de son office, en dépit du plus sacré des droits et des formalités civiles en règle. Dans cette alternative, et n'ayant que faire du ministère d'un prêtre, la société réclama justice de M. le bourgmestre Fontainas qui n'hésita pas un instant à reconnaître la justesse de ses réclamations; un officier civil fut dépêché sur ces lieux de paix et de triste mémoire pour mettre fin, au nom de la loi, à l'arrogance stupide de l'avidité catholique. Grâce à l'énergie et à l'indépendance de caractère de M. Fontainas, justice a été rendue aux libres penseurs; nous en garderons un souvenir plus doux, croyons-nous, que le fossoyeur.

Un des membres du Comité de la Société retraça en peu de paroles la précocité du jugement et la volonté déjà si ferme de ce jeune esprit, que la finesse catholique a essayé vainement d'enlacer dans ses pièges et qui, si la mort ne l'eut enlevé sitôt serait sans doute devenu un des défenseurs les plus ardents de la sainte cause du peuple.

Le dimanche suivant, la même association accompagnée de plusieurs *Solidaires*, se dirigea, dans un intime recueillement vers le cimetière de Saint-Josse-ten-Noode pour rendre les derniers devoirs à l'infortuné proscrit français, François Claude R'oi, décédé à l'âge de 61 ans.

Sur le bord de sa fosse point de psalmodie nasillarde et tarifée, point de prêtre, de croix ni de vaines formules, le défunt répudiait toutes ces momeries, toutes ces vieilleries décrépites, comme des symboles de honte et d'ignominie.

C'est là un signe des temps : Le surnaturalisme se meurt par le ridicule, le sacerdoce tombe, avec tout son attirail de Dieu et de saints, gangrené par le vice, et les moines s'en vont au pas de course à l'approche du *Rationalisme*.

Le citoyen Pellering prononça sur la tombe du socialiste français, un discours bien senti et résumé en ce sens : Il ne croyait pas, dit-il, à ceux qui trompent le peuple, aux apôtres de l'égoïsme, aux cultivateurs de la discorde, aux prédicateurs des mystères, aux hypocrites enfin qui nous promettent des félicités éternelles à la condition de passer par une vie de tortures et de souffrances, il se dévouait à la défense des principes démocratiques, il est mort en emportant dans la tombe la foi dans le triomphe de la libération humaine.

BULLETIN CLÉRICAL.

Le défaut d'espace nous a empêché de donner à notre précédent bulletin toute l'étendue que nous désirions. Nous devions, en le terminant, vous annoncer que notre intention était celle de vous rappeler d'une manière succinte les atrocités commises dans le bon vieux temps par la tourbe des cagots de toute espèce, prêtres, prélats, abbés, dominicains, capucins et jésuites, alors qu'ils étaient les maîtres absolus et savaient si bien opposer le fagot à tous ceux qui osaient lever la tête devant eux et ne pas plier leur raison à des dogmes absurdes, à des croyances stupides. Ils étaient à cette époque protégés par les souverains, tels que le bon Louis XI, dont le bonnet était toujours orné d'une petite vierge en plomb à laquelle il adressait une prière chaque fois qu'il méditait quelque sainte barbarie, comme celle par exemple de l'assassinat de son cousin le duc d'Armagnac. L'histoire nous raconte que les deux enfants de ce duc, vêtus de blanc, furent placés par les ordres du pieux roi sous l'échafaud où l'on devait décoller la tête de leur père, afin qu'ils reçussent son sang, et qu'ils furent ensuite enfermés dans une cage de fer, en forme de poire, pointue par le bas, ce qui devait leur empêcher d'y trouver le sommeil. On avait soin de les en retirer de temps en temps pour leur arracher une dent; mais ne pouvant résister à ces traitements inhumains, l'aîné devint fou et le plus jeune âgé de sept à huit ans trouva la mort dans cet enfer terrestre. Mais la vie de ce bourreau couronné est assez connue pour que nous n'en disions pas davantage, et nous nous contenterons de citer encore en passant François I[r], que l'on glorifie pour avoir été le protecteur des lettres, mais que nous ne pouvons assez exécrer pour avoir aussi protégé le clergé et avoir fait brûler des gens qui avaient commis l'énorme crime de manger de la viande le vendredi, ce roi qui s'est rendu célèbre par ses débauches et qu'une maladie honteuse enleva trop tard à l'humanité indignée; et le parfait croyant Charles IX qui, au nom du bon Dieu catholique, de ce Dieu d'amour et de paix, assassina, le jour de la Saint-Barthélemy, 70,000 personnes en vingt-quatre heures de temps, confondant dans ce religieux massacre les hommes, les femmes, les vieillards, les enfants, de telle façon que le sang coula dans les rues de Paris comme s'il y avait plu à torrents. — Rois et prêtres s'entendirent toujours à merveille pour pressurer et faire égorger le peuple; puisse le peuple enfin s'entendre pour châtier à son tour les prêtres et les rois.

Cette revue retrospective devait s'arrêter au 1[r] Janvier de la présente année, époque d'où nous espérions pouvoir vous donner par ordre de date et ce jusque dans ses moindres détails, les actes de désintéressement et de moralité que posent sans cesse les prétendus défenseurs du pauvre, du souffrant et surtout de la morale publique; mais le manque d'espace nous oblige de prolonger notre revue jusqu'à ce jour, car nous avions oublié de compter avec les vils penchants dont sont animés tous ces révérends pères et ces bons frères, et nous nous serions trouvés dans l'impossibilité d'exécuter fidèlement notre promesse, le cadre de notre journal étant trop restreint pour enregistrer les condamnations qui ont lieu actuellement dans le courant d'une semaine.

Notre premier numéro a obtenu l'avantage d'attirer l'attention de quelques feuilles cléricales, qui, afin de pouvoir desservir à leurs abonnés la petite récrimination lancée par nous contre les libéraux-conservateurs, ont eu l'extrême obligeance de bien vouloir s'occuper de notre publication, en s'efforçant toutefois d'induire en erreur les lecteurs habitués à se laisser jeter de la poudre aux yeux par ces charlatans fieffés. La reconnaissance est une belle chose, dit-on, sâchons leur gré de cette audace; elle nous permettra de revenir sur leur compte et de leur prouver, à ces gens qui font mine d'être scandalisés de notre langage, que leur conduite est hypocrite au superlatif, lorsqu'ils osent nous parler de ces prêtres qui flétrissent le *vice*, qui tonnent contre les *excès* des libres penseurs et qui font pénétrer le remords dans l'âme de ceux qui ne sont pas encore atteints de la *gangrène* de la *corruption*.

Nous donnerons d'abord les quelques réflexions du *Nouvelliste de Gand*; ensuite celles du *Courrier de l'Escaut*, à Tournay, et nous nous contenterons de répondre à leurs déclamations par des faits irrécusables.

Voici ce que dit le *Nouvelliste* à propos de l'engagement que nous avons pris de renverser, par le raisonnement, toutes les exploitations de paradis, d'enfer et de purgatoire, ainsi que leurs nombreux, coûteux et volumineux commis:

« Si la *Tribune du Peuple* ne doit s'arrêter qu'après avoir accompli cette colossale réforme, (le renversement dont nous parlons plus haut), elle aura fort à faire et court grand risque de succomber à la tâche avec une innombrable quantité d'autres *Tribunes* encore.

« Nous avons en ce qui nous concerne, TOUT JUSTE AUTANT DE RELIGION QU'IL EN FAUT, mais il nous semble qu'une société telle que le veut la *Tribune*, ne peut être qu'une société athée et affreusement canaille. »

Ici nous devons remercier cette feuille, lorsqu'après avoir prédit que nous ne ferons jamais fortune (ces gens ne rêvent qu'argent), pas plus que tous les autres journaux démocratiques qui ont vu le jour dans notre pays, il ajoute qu'on ne pourra pas nous accuser d'avoir mis notre drapeau en poche.

Le *Courrier de l'Escaut*, organe de l'évêché de Tournay, nous administre de son côté le sermon suivant :

« Un nouveau journal, journal abominable s'il en fut, vient de paraître à Bruxelles. Il porte pour nom la *Tribune du Peuple* et arbore franchement le drapeau du socialisme.

Le rationalisme qui engendre la liberté de conscience, le libre examen et tout ce qui s'en suit est la base de son programme.

» Que chacun croie ce qu'il veut; que chacun agisse comme il l'entend, excepté bien entendu la gent cléricale à laquelle il faut livrer une guerre acharnée.

» La liberté pour tous, excepté pour les catholiques! »

« Nous devons dit la *Tribune du Peuple*, attaquer le catholicisme » dans son essence même, dans ses principes, dans ses consé» quences, dans son histoire, nous devons montrer à chacun ce » que le monde deviendra s'il continue à le dominer longtemps » encore; nous ne devons pas cesser cette lutte avant d'avoir » abattu l'hydre romaine, d'avoir effacé jusqu'au dernier vestige de » cette longue et grande aberration de l'humanité, jusqu'à ce » qu'enfin elle ne soit plus qu'un souvenir tellement épouvantable » que nos petits neveux refuseront d'y croire, comme aujourd'hui » c'est à peine si nous osons ajouter foi aux récits de l'histoire qui » nous raconte les terribles mystères de la sainte inquisition. Alors, » l'homme n'aura d'autre guide que sa conscience, la lumière » viendra de la raison et la vérité triomphera. »

Jusqu'ici, accord complet avec le prétendu libéralisme. Le cri de guerre est le même *A bas la calotte! A bas les couvents!*

A bas ces prêtres ennuyeux qui flétrissent le vice, qui tonnent du haut de la chaire contre les excès des libres-penseurs et qui font pénétrer le remords dans l'âme de ceux qui ne sont pas encore atteints de la gangrène de la corruption!

Leur présence importune des partisans du libre-examen. Il faut qu'ils puissent faire le mal, se vautrer dans la fange des vices les plus abjets, sans que nul ne puisse stigmatiser les passions honteuses et brutales auxquels ils se livrent. Ils voudraient avoir une conscience à l'abri du trouble et des remords; la présence du prêtre qui sauvegarde la vertu contre leurs coupables entreprises est pour eux, une gêne, un remords perpétuel.

Il leur faut un monde façonné de telle sorte que chacun puisse suivre ses instincts, se livrer aux entraînements des passions les plus hideuses, n'avoir d'autre règle que celle d'une raison nulle chez beaucoup d'hommes, pervertie chez beaucoup d'autres, ils veulent un monde de corrupteurs et de corrompus.

A bas les couvents! telle est la devise commune des libres penseurs libéraux et des démagogues!

A bas les couvents! qui répandent parmi les familles pauvres l'aumône du cœur avec celle de la main; qui disent tous les jours aux riches de donner alors que les libéraux sans cœur ne donnent pas!

Ce sont tous les jours des excitations nouvelles, les insinuations les plus perfides, les attaques les plus audacieuses!

Les insensés que dévore la fièvre des plaisirs, qui n'ouvrent leur bourse que pour en faire rouler le contenu sur la table de l'orgie, travaillent sans cesse à ameuter le peuple contre les religieux qui passent leur vie dans le sacrifice, le travail et la prière.

Ce sont eux qui ont rué la populace en 1857 contre les communautés religieuses. Le pillage est permis lorsqu'il est exercé dans

---

(1) Cette société fondée à Londres depuis plusieurs années fait de louables efforts pour répandre l'instruction parmi le peuple anglais; il est à regretter qu'entraînée par l'esprit d'intolérance elle fasse de la fréquentation des églises protestantes une condition de l'admission à ses écoles.

les saints asiles de la prière... Garre alors à celui qui le réprime ! Il fallait laisser faire, général Capiaumont.

A bas les couvents et vivent les antres de la débauche ! Qu'on multiplie les lupanars ! que chaque jour on en construise de nouveaux dans nos villes et surtout qu'on se garde de les supprimer pour les remplacer par des églises ! La rage libérale éclate alors avec frénésie et l'impiété pousse son infernal rugissement.

A quoi bon des églises ? Dieu n'est-il pas assez riche puisqu'il a le ciel ? Il ne faut rien faire pour Dieu ici-Bas.

Insensés qui ne voient pas où la haine aveugle les entraîne ! Ils veulent démoraliser le peuple, exciter en lui les ferments les plus séditieux et ils ne s'aperçoivent pas que ce peuple égaré, ce peuple auquel on a dit que sa raison était le juge suprême tire les conséquences fatales des funestes prémisses que ses meneurs ont posés.

Après les couvents, les fabriques ! Gand vient de nous en donner l'exemple ! les fabriques que nous aimons autant que qui que ce soit pourvu qu'on n'y travaille pas à la démoralisation de l'ouvrier, et qu'on n'y tue pas son âme et son corps !

Vivent les fabriques chrétiennes ! qu'elles se développent qu'elles croissent sur le sol belge ! que l'ouvrier trouve chaque jour de nouvelles sources de travail ; nous sommes les premiers à le désirer !

Mais croit-on que le peuple respectera les fabriques lorsqu'on l'aura autorisé à piller les couvents !

Non, mille fois non ; que l'on écoute la *Tribune du Peuple* le nouveau et abominable journal dont nous venons de parler Il réclame en économie politique, LA RÉFOME SOCIALE pour parvenir au communisme et en politique LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE EXCLUSIVE. »

Qu'en dites-vous, lecteurs ? l'absence, dans leur écrit apostolique, d'exhortations, de conseils, de discussion de principe pouvant nous amener à retourner dans le giron de l'église, ne vous surprend-elle pas autant que nous ; non, il nous savent convaincus de l'absurdité de leur trafic indigne et ils préfèrent nous jeter à la face des épithètes qu'il ne convient d'adresser qu'à des êtres de leur bord et non à des libres-penseurs. Ne conviendrez-vous pas que ces saintes gens doivent avoir perdu la boule ou être d'effrontés imposteurs lorsqu'ils osent nous parler de *faire le mal, de se vautrer dans la fange des vices les plus abjects, sans que nul ne puisse stigmatiser les passions honteuses et brutales,* à nous qui pourrions raconter ici l'histoire d'un évêque disgracié, dans le temps, pour avoir *confessé* des jeunes filles dans un couvent et s'en alla ensuite à Paris se faire guérir d'une maladie qu'on gagne dans les *lupanars*. mais qu'à coup sûr on ne peut attraper chez les trappistes ? à nous qui pouvons leur remémorer les turpitudes, les assassinats, les crimes sans nom et contre nature, commis par les calottins de tous les temps, de toutes les contrées et de toutes les espèces. Non, nous n'avons rien oublié et nous tenons à le leur prouver.

Nous ne parlerons ni du tigre Philippe II, ce jésuite couronné, ni du rôtisseur Torquemada, ni de Jacques Clément, l'assassin d'Henri III, ni de Balthasar Gerards, le meurtrier de Guillaume d'Orange, ni de Ravaillac, l'assassin d'Henri IV, ni des moines crasseux que flétrit l'abbé de Bois-Robert, ni de l'enquête faite par ordre du Parlement de Paris, et à la demande des syndics et consuls de la ville d'Aurillac, le 22 Avril 1555 au sujet des débauches dans les couvents où chaque moine avait plusieurs maîtresses, filles enlevées, femmes ravies à leurs maris, où 70 bâtards étaient nourris avec leurs mères au moyen des offrandes ; ni du dominicain de Monte Pulciano qui empoisonna Charles VII d'Allemagne à l'aide d'une hostie de communion, (que diable ! avait-il besoin d'aller avaler le bon Dieu ?) Non, nous commencerons la nomenclature de ces vertueux ministres du ciel par cet ennemi des bras nus, des jeux et des cabarets, le pudique curé de S^t^-Quentin nommé Mingrat, l'assassin de ses deux maîtresses, condamné à mort par la cour d'assises du département de l'Isère, séant à Grenoble, le 9 Décembre 1822. Le 15 Octobre 1827 comparut devant la cour d'assises de Paris, le prêtre Joseph Contrafatto, qui fut condamné aux travaux forcés à perpétuité et à la flétrissure des lettres T.P. pour attentat à la pudeur sur une petite fille de cinq ans.

Le 4 Avril 1847, la cour d'assises de la Haute Garonne condamna aux travaux forcés à perpétuité le petit frère Léotade (Louis Bonafous,) pour assassinat sur la personne de la jeune Cécile Combettes.

Devons-nous nous étendre sur le vicaire Boigelot, condamné pour avoir cherché à *moraliser* les soldats en faction ? — Faut-il parler des exploits érotiques de M. Van Thilo. — — Le curé de Bra n'a-t-il pas été poursuivi pour avoir été trop *prodigue* dans la distribution de l'argent qui lui avait été confié ? — N'est-il pas heureux pour vous que le frère ignorantin, professeur des sourds et muets, à Schaerbeeck, soit mort aux Petits-Carmes ?—Ne vous rappelez-vous plus l'interrogation faite au ministre de la justice, à la chambre des représentants, au sujet de la conduite des chers frères dans les prisons ? — N'avez-vous plus souvenance des affaires Mortara et Castellany ? — Que pensez-vous des trappistes *que ne dévore pas la fièvre des plaisirs* et qui pourtant furent condamnés pour d'autres actes que le *sacrifice*, le *travail* et la *prière* ? — Que dites-vous de leur confrère qui fut condamné cette année-ci à la peine de mort pour avoir tenté d'incendier le couvent de Forges, un de ces couvents *qui répandent parmi les familles pauvres l'aumône du cœur avec celle de la main* et fit dire par M. le procureur du roi de Mons qu'il serait temps que le gouvernement sapât cet édifice ? — Avez-vous oublié la condamnation aux travaux forcés à perpétuité prononcée par la cour d'assises du Hainaut contre le petit frère ignorantin de Châtelet ? — L'affaire des capucins de Lille ne serait-elle pas arrivée jusqu'à vous ? — Que pensez-vous de la condamnation à deux années de détention de l'abbé Mallet, pour détournement de mineures, alors qu'un témoin vint dire à la justice que la voiture dans laquelle il avait conduit M. l'abbé ne pouvait suffire aux besoins de celui-ci et qu'il lui avait conseillé d'en prendre une plus grande ? —L'affaire d'Anna Korsch, qui fit tant de bruit dans le pays, vous serait-elle par hasard restée inconnue ? Connaissez-vous la méprise de ce prêtre grec-catholique qui assassina son valet croyant tuer un marchand qui lui avait confié son argent et auquel il avait donné l'hospitalité ?

Passons sur le frère de charité de l'établissement de Menin, — sur le frère Alphonse, condamné par la cour d'assises de Gand, — sur Gaubert, desservant de la commune de Gestiès (France), — sur l'abbé J. Bernier, aumônier du collège de Foix, — sur la fuite d'une religieuse de l'ordre des Barnabites, qui fut soufflетée par un jésuite, — sur l'abbé Grelat, desservant de la paroisse de Saint-Germain-sur-Haut-Bois, condamné le 18 Avril dernier à 15 années de travaux forcés, — et pour terminer contentons-nous d'enregistrer une des dernières condamnations, celle qui vient de frapper la supérieure et l'infirmière du couvent d'Hautrage, pour séquestration d'une jeune fille envers laquelle elles usaient de toute la miséricorde dont peut être animée une servante du bon Dieu.

Que pense le *Courrier de l'Escaut* de tous ces saints prêtres et religieux qui ont pour mission de *flétrir le vice*, mais dont les actes ne repandent pas, on le voit, le doux parfum de la vertu ?

Pour finir notre bulletin, nous prendrons la liberté de demander au *Nouvelliste* de Gand s'il croit le temps venu de remplacer cette société composée de gens comme il faut, par une autre *affreusement canaille* ? En attendant nous portons à sa connaissance que depuis quelque temps il existe à Bruxelles deux associations pour l'enterrement civil ; elles se diffèrent administrativement seulement ; l'une d'elles se nomme *l'Affranchissement* et l'autre *les Solidaires*. Il pourra se procurer dans nos bureaux les réglements et les rapports de ces sociétés ; elles ont toutes deux procédé à des enterrements où les gens d'église brillaient par leur absence ; nous sommes aussi tout disposés à lui livrer les noms des citoyens et des citoyennes qui ont réclamé le concours de ces associations et nous le défions lui et tout ceux de son acabit de pouvoir nous citer une chronique judiciaire où figure un seul de ces noms. Nous laissons à la chanson intitulée la VILE MULTITUDE, dont nous empruntons le premier couplet, le soin de répondre à son appréciation de la société future :

Canaille ! les aristocrates
Nomment ainsi les roturiers,
Les monarchiens, les démocrates,
Les parvenus, les ouvriers ;
Les jésuites et la prêtraille,
Traitent ainsi les mécréants...
Ah !qu'il est beau d'être canaille !
Aux yeux de ces honnêtes gens.

RÉVEIL.

I.

Les siècles se suivaient. La nuit sombre et profonde,
Comme un suaire noir s'étendait sur le monde
Où pas un flambeau ne brillait.
Bercé de songes vains, absurdes, fantastiques,
L'esprit enveloppé de voiles léthargiques,
Longtemps le peuple sommeillait.

Mais cette longue nuit fit place au crépuscule
Qui pâlissant aussi, devant le jour recule.
L'ombre ténébreuse décroit.
Le soleil qui paraît verse à flots la lumière.
Le peuple, qui dormait, se frotte la paupière,
Enfin ouvre les yeux et voit.

Il voit que cette terre est comme un champ aride,
Où paissent des moutons que le berger avide
Tond sans cesse, encore aujourd'hui.
Il s'indigne et s'émeut de voir ce troupeau tendre
Son dos aux ciseaux, car il commence à comprendre
Que ce troupeau tondu... c'est lui.

Il voit, vil trafiquant, tortueux hypocrite,
Le prêtre foudroyant, et la vertu proscrite
Et le juste de faim mourant,
Mais adulant le vice et suivant à la course
Le sac d'argent, qui fait de l'église une bourse
Où le ciel est au plus offrant.

Deshonorer, souiller la robe qu'il endosse,
Et, pour le criminel payant son sacerdoce,
Trouver des paroles de paix.

Il voit, progrès du temps, il voit le jésuitisme
Faire insensiblement place au libéralisme,
Son successeur au crâne épais.

Il voit les rois, règnant par la fourbe et le crime,
Les mains rouges, le pied posé sur leur victime
Râlante et la chair en lambeaux,
De leurs *gloires* peupler les panthéons qui s'ouvrent,
Et passer, encensés, sur la terre qu'ils couvrent
De ruines et de tombeaux.

Il voit, il voit trempant sa plume dans la boue,
Le poëte vendu, courtisan vil qui loue
Les grandes vertus de César.
Puis il entend les cris des nations qu'on frappe ;
Voit la Pologne en deuil qu'égorge le Satrape
Aux pieds magnanimes du Czar.

II.

Il lève, alors, les yeux vers ces grandes patries,
Orgueilleuses, marchant devant l'humanité,
Que ses songes montraient, vaillantes, aguerries,
Combattant pour le droit, et pour la Liberté.

III.

Puis il te cherche toi, nation qui t'élèves
Si haut dans les combats,
Il cherche et te découvre, ô France de ses rêves
Qu'il ne reconnaît pas !

Car la France a perdu l'auréole divine
Dont s'entourait son nom,
Il se détourne et dit : Quelle est cette chauvine,
Debout sur un canon ?

Colossale, (à sa voix le tyran de la terre,
Jadis s'épouvantait).
Formidable, vaillante et libre, l'Angleterre,
L'Angleterre se tait.

L'Amérique étoilée, au milieu de l'orage,
Lève un front indompté.
Et se rit, des tyrans, mais, hélas ! l'esclavage
Ternit sa liberté.

Empire morcelé que fonda Charlemagne,
L'empereur au bras fort,
Soufflетée, aujourd'hui, la rêveuse Allemagne
Insouciante dort.

L'Espagne, (ce géant dont Dieu fit un atôme).
Aux fastes merveilleux,
Impuissante, végète, évoquant, ô fantôme !
Son passé glorieux.

Entre l'aigle d'Autriche et le vautour de France,
Aux yeux de l'univers,
L'Italie enflammée en criant délivrance !
Secoue en vain les fers.

IV.

En voyant ces héros qui gouvernent le monde,
Le peuple aux bras nerveux,
Par l'indignation, qui frémit et qui gronde,
Se sent pris aux cheveux.

Secouant de la nuit la fatale influence,
Les folles visions,
Il rit des préjugés, dépouille sa croyance
Et ses illusions.

Il voit, il analyse, il comprend, il discute
Le passé, l'avenir ;
Et, fort de son bon droit, s'apprête pour la lutte
Qu'il lui faut soutenir.

Il a senti sa force, il entrevoit son nombre,
O titan qui grandit !
Il s'élève toujours, pensenr perdu dans l'ombre,
Et, méditant, se dit :

Qu'il est mûr désormais, qu'il est temps qu'il s'occupe
De ses droits étouffés,
Que trop longtemps il fut et la proie et la dupe
D'hypocrites fieffés ;

Que le jour est venu de briser ses entraves ;
Que trop fier est son front
Pour plier plus longtemps au joug ; que les esclaves
Demain s'affranchiront.

Mai 1861.

Félix FRENAY, (ouvrier).

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 3. 1re Année. 16 Juin 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :

CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 15 Juin 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

A lire les journaux et leurs correspondances, la mort de Cavour *dont la maladie n'a jamais pu être déterminée*, dit-on, a un retentissement immense en Europe, et des bruits sinistres circulent en même temps sur le suicide de Teleki et la maladie de Garibaldi.

Cavour fut le génie des aspirations bourgeoises, et pour les idées démocratiques une pierre d'achoppement contre laquelle se heurtaient les vues héroïques et généreuses de l'illustre vainqueur de Côme et Varèse : La coterie aristocratique cavourienne redoutait la perte de son habile chef de file comme une brèche ouverte à l'assaut des républicains, et dans la vision de sa fièvreuse anxiété voyait la fortune de l'Italie lui échapper des mains.

Ces alarmes de la féodalité bourgeoise, en proie à son égoïsme, s'évanouirent, comme un feu de paille, à l'apparition d'un soleil nouveau.

M. Ricasoli a annoncé au parlement piémontais italien la formation d'un nouveau ministère sous sa présidence. C'est un esprit impératif et inflexible, moins capable et moins robuste que Cavour; la renommée de son hostilité contre Rome lui a valu de l'ambassade anglaise tout appui pour pousser impitoyablement à la solution du différend pontifical.

La politique de Ricasoli sera la même que celle de son prédécesseur : *hardiesse unie à la prudence;* c'est-à-dire, que suivant les nécessités et ses instincts de conservation, il saura, comme feu le renard, tantôt précipiter, tantôt enrayer le mouvement de la révolution; en attendant il fait des larges promesses au peuple, et va poursuivre les armements avec zèle.

Nous disons que Cavour n'a discontinué de travailler à unifier administrativement l'Italie; mais pour la laisser aux mains d'une oligarchie bourgeoise, et la rejeter cinq siècles en arrière; nous disons que mis en parallèle avec Mazzini, son rôle a été moins que secondaire et même a fait dévier par sa *prudence* le génie héroïque qui menait les masses au but véritable et patriotique qu'avait rêvé l'implacable agitateur, n'étant encore qu'universitaire. Cavour, enfin, a commencé à mettre en gerbes les fruits de la moisson garibaldienne, que l'idée mazzinienne avait cultivée, mais la mort vient de l'arracher à sa tâche avant la rentrée générale de la récolte révolutionnaire. Aux deux héros donc de fonder inébranlable l'édifice de l'unité italienne, qui n'a jamais existé que dans les aspirations et les rêves de douleur de Pétrarque, de Dante, d'Arnauld de Bresse et de Machiavel; à l'ex-triumvir de Rome et au conquérant magique des deux Siciles, de rester les libérateurs incontestés de tant de peuples opprimés et d'en former une grande nation.

Cavour, lui, a ravalé l'instinct de l'enthousiasme populaire par ses atermoiements diplomatiques; pourtant l'Italie s'est affermie par des actions d'éclat et par un élan si unanime et si superbe envers Garibaldi, que sa conscience lui a révélé l'existence d'elle-même, comme l'Allemagne s'est affermie par le protestantisme, la France et l'Angleterre par leurs révolutions, la Grèce et les Etats-Unis par la guerre de l'indépendance.

Mais le ministre, mal inspiré, au lieu de suivre le programme de Garibaldi qui voulait tirer des 22 millions d'âmes qui composent l'Italie toutes les forces nécessaires pour accomplir l'œuvre de la Vénétie sans le secours de l'étranger, laissa évidemment la nation dans un état de faiblesse, et malgré le trafic de Savoie et de Nice qui lui ont suscité tant d'ennemis, poussa à une alliance avec la France, moyennant le dédommagement territorial de l'île de Sardaigne, nouvel acte de trahison ou autre crime de lèse-nation.

Vendre et troquer les peuples, sans se soucier de leurs droits : telle est la moralité de cette politique filandreuse et obscure.

La *Gazette de Trieste*, en date du 5, nous rapporte le fait suivant :

Kossuth va se fixer définitivement en Lombardie, et il a déjà loué une villa sur le lac de Côme, on dit la villa Serkelloni, pour y habiter. On dit qu'il a acheté à Trieste douze presses portatives et engagé des ouvriers. Tout le rez-de-chaussée de la villa sera converti en fabrique de banknotes, et une cave à l'épreuve du feu renfermera ces billets.

LES ÉLECTIONS.

Les élections viennent de se terminer; comme d'habitude, rien dans cette lutte qui intéresse les vrais principes, qui ait trait à l'émancipation du peuple, au soulagement de cette classe ouvrière si méconnue et pourtant si utile, à une extension progressive et généreuse du pacte fondamental. Nul candidat n'insiste sur les réformes à faire, sur les abus à détruire. Personne pour demander moins d'inquiétude des choses extérieures et plus de soucis pour les enfants mêmes de la nation, pour ces glorieuses phalanges de tisserands, de mineurs, d'artisans de toute espèce qui ont fondé la prospérité publique et dont les travaux honorent le nom belge. Dans cette ville de Gand surtout pas un homme assez osé pour prendre en main la cause de 60,000 travailleurs opprimés, compromis en cet instant. Il est étonnant, il est incroyable que nul en se portant sur une liste électorale ne s'adresse à ceux qui forment la majorité des citoyens de l'arrondissement. Sans doute, mais nous oublions qu'il y a quelque chose de plus bizarre, c'est que cette majorité de la population et non seulement elle mais dans elle ceux qui sont les plus instruits, les plus capables sont de par la loi exclus de toute participation au choix des prétendus députés du pays, sont exclus du suffrage, le premier droit de l'homme éclairé et libre.

Espérons-le, c'est plutôt cet état de notre droit public que l'indifférence pour les ouvriers qui empêche de se présenter en leur nom.

Quoiqu'il en soit, jusqu'ici les élections n'ont été que des affaires de coteries et pour tout programme chaque parti n'apporte que la haine de l'autre, sans parler des endroits où les individualités seules sont en jeu. Mais relever la dignité des mandataires de la nation, faire de la tribune de la rue de la Loi une tribune véritablement nationale, y porter sans servilisme et sans peur tous les objets d'utilité publique, tous les graves problèmes que notre journal a soulevés, ne pas voir dans l'entrée à la chambre le premier pas vers les honneurs ou les places lucratives, voilà ce dont les libéraux et les catholiques se gardent bien de parler, voilà le point vital sur lequel ils restent unis dans un mutuel et honteux silence. A dire vrai il serait difficile de déterminer entre le succès des uns et celui des autres quel est le moins désastreux pour la cause sociale. Quand les catholiques arrivent au pouvoir, leur domination offre un caractère plus repoussant à première vue, car elle se traduit en un redoublement de pratiques ridicules et d'accès religieux qui nous écœurent; mais cela même la rend moins redoutable; les dehors qu'elle affiche sont tellement opposés à nos mœurs qu'elle tombe avant d'avoir pu laisser des traces, avant d'avoir corrompu l'esprit public.

Que si les libéraux au contraire sont maîtres du parlement, les grands mots qu'ils ont fait sonner retentissent longtemps aux oreilles des citoyens, qui espèrent en voir sortir quelque chose. Le masque sous lequel ce parti cache ses tendances doctrinaires et bourgeoises éblouit parfois les yeux; on s'est fié sur les protestations et les promesses arrachées par la soif du pouvoir à une minorité ambitieuse, devenue bientôt l'instrument docile d'un ministère qui gouverne à charge de lui distribuer des grâces et des rubans. Après la victoire, ces députés si ardents jadis sont les satisfaits du jour. C'est le triste spectacle d'un parti impuissant à résoudre la question qui a fait son triomphe, d'un ministère croyant dans sa fatuité que le flot qui l'a porté n'aura jamais de recul. Alors nous avons un gouvernement qui immobilise les capitaux de la nation dans des murs stériles, n'osant compter sur le peuple dont il a trahi les espérances, un gouvernement qui traque les proscrits reçus par l'hospitalité belge, qui fait peser l'inquisition sur son armée, qui destitue les fonctionnaires assez hardis pour mettre le doigt sur sa plaie, un gouvernement de demi-moyens, de temporisation, oublieux du passé, sans projets pour l'avenir.

Voilà les quelques considérations générales, et nous n'avons pas tout dit, que nous ins-

pire la situation actuelle des partis en Belgique et la physionomie des élections du 11 Juin.

Il nous reste maintenant à examiner de plus près les divers détails de la haute comédie électorale. Les principales scènes se sont jouées avec le piquant ordinaire à Gand, Audenaerde, Ath et Charleroy. Nous ne parlerons pas de Liége. Cette ville enthousiaste au temps où le Nouveau Grand Cordon du parti libéral semblait être républicain, a depuis longtemps abdiqué ses pouvoirs entre les mains de la féodalité industrielle. Pour le quart d'heure la députation est composée de gens qui portent parfaitement leur nom. (1)

Mais que dire de la ville de Gand ? La députation du silence s'est vu retrancher comme l'hydre antique les quatre têtes qui ont fondé sa renommée.

Nous plaignons sincèrement le ministère d'avoir perdu cette valeureuse réserve qu'aux journées de crise il dirigeait à l'urne dans un mutisme effrayant de majesté.

Celui surtout qui a droit à toutes nos condoléances, c'est M. De Maere.

Il semble qu'il n'ait connu si peu de temps la basane législative que pour mieux en regretter les douceurs. Qui eût dit que les chants de triomphe de ce banquet fameux dussent sitôt faire place aux homélies du *Journal de Gand*?

Comment ce grand changement est-il arrivé? Ce n'est pas que le corps électoral composé en majeure partie d'industriels et d'épiciers se soit lassé de cette longue obédience et de cette soumission presque pupillaire aux ordres du gouvernement. Non tout est l'œuvre de la protection. Alarmée par le traité conclu avec la France, redoutant celui qu'on projette avec l'Angleterre, elle n'a, dans son égoïsme, frémi que pour ses intérêts personnels. Elle a passé sans pudeur d'un parti à l'autre, uniquement pour maintenir ses recettes. Ah ! c'est ainsi que la moindre atteinte à vos privilèges vous irrite et vous blesse ; c'est ainsi que vous vous soulevez dès que le moindre nuage vient planer dans votre ciel pur. Vous qui vous coalisez pour le surplus, vous viendrez après cela vous plaindre de ce que l'ouvrier, épuisé par la faim et le travail, réclame le nécessaire. Vous ferez bivaquer la garde bourgeoise dans les rues ; vous chargerez le peuple à la bayonnette ; vous conduirez devant la cour d'assises des hommes égarés par un mouvement d'indignation ; vous mettrez aux fers ces bras qui ont fondé votre opulence.

Mais c'est assez parler de ces petites lâchetés ; passons à une ville ou l'intérêt brutal d'une caste n'a pas seul fait tous les frais de la lutte. Voici venir M. Martin Jouret, l'illustre député d'Ath dont la taciturnité proverbiale donne à présumer la profondeur d'esprit. Nous ne comprenons pas comment M. Quairier, avocat assez distingué, a pu croire qu'il obtiendrait gain de cause contre un aussi rude athlète.

Félicitons la chambre d'avoir conservé cet honorable membre: il en faut de cette espèce pour écouter les autres. Par contre notre parlement ne reverra pas dans son sein M. Liedts qu'une imposante majorité à rejeté à Audenaerde, il ne remontera pas au fauteuil de la présidence dont il était descendu avec tant de majesté, mais il ira se reposer de ses déboires électoraux dans un fauteuil d'autant plus moëlleux et agréable qu'il est rembourré annuellement de 100,000 fr. en or de France.

Tel est en résumé le résultat de la lutte entre les réactionnaires catholiques et les conservateurs libéraux dont les uns nous présentent comme des innovations les retours à un autre âge et dont les autres veulent nous maintenir dans un statuquo perpétuel.

Les principes de notre journal disent assez combien cet état de choses nous paraît déplorable, combien dans ces conditions nous jugeons la lutte stérile, nous qui avons un si fier sentiment de la nationalité Belge et de son avenir. Nous formons le tiers parti. L'heure où nous serons tout n'est pas encore arrivée, mais nous hâterons son approche par des efforts de tous les jours et de tous les instants.

Dans notre journal fondé par et pour les ouvriers, nous ne cesserons jamais d'instruire le peuple et de lui montrer ses droits, de lui signaler les abus et les iniquités, de lui indiquer les réformes et de le préparer au rôle immense que lui assigne sa force et sa virilité.

(1) Braconnier, Mouton et Grandgagnage.

AVIS.

Nous prions nos adversaires politiques et religieux, d'avoir la loyauté de nous adresser, à l'avenir, ceux de leurs numéros qui contiendraient des critiques sur nos principes et nos idées ; la polémique est impossible autrement ; s'ils aiment la critique et l'injure, qu'ils souffrent la réponse et la réfutation, et n'aillent plus se poster dans l'ombre pour nous porter des coups *à la romaine*, (comme le *Courrier de l'Escaut*). Assaillir un adversaire par derrière, le frapper et puis se cacher, c'est de la félonie ; montrez-vous en face, Messieurs, et ouvrez la lice, nous sommes armés pour la lutte.

BLANQUI A MAZAS.

Il y a quelque temps, nous apprîmes de France, avec une stupéfaction mêlée d'amertume, l'arrestation inopinée de Blanqui l'indomptable martyr de la liberté.

A cette nouvelle, mystérieuse par le dénuement de commentaire, Lambessa et Cayenne nous apparurent avec effroi ; une émotion pénible parcourut, avec la rapidité de l'éclair, les cœurs des républicains sincères et dévoués, de n'importe quelle nuance ; car ils comprennent que la loi de sûreté générale est pour les citoyens de cœur que révolte le bonapartisme, une mise en état de siège permanent.

Pourtant, il est des républicains impitoyables que n'arrête point le frein de la terreur ; réprouvant tout accomodement, ils sont prêts, à chaque instant, et au mépris de l'heureuse fortune de défections nauséabondes et de l'ignoble succès des palinodies les plus impudentes, à verser le plus pur de leur sang pour régénérer la liberté lâchement assassinée, dans le sommeil de sa confiance, par le poignard d'un traître infâme, le plus astucieux des parjures. Ce sont là des héros antiques qui lègueront à la postérité le testament de leur vengeance et inculqueront à leurs enfants une haine immortelle contre tout ce qui tient de près ou de loin à la race du *Soulouque blanc* de la République.

Mais aujourd'hui la presse française légitime nos appréhensions ; elle annonce la comparution, devant le tribunal correctionnel de Paris, de MM. Auguste Blanqui, Chaumette et Vosgien, typographes, Senique, sculpteur, Frémeau, imprimeur lithographe, Mme Sebert, femme Frémeau, tous prévenus d'avoir, depuis moins de trois ans, fait partie d'une société secrète dont le prévenu Blanqui serait le fondateur. (Depuis moins de trois ans !...)

La cause devant être plaidée le 7 de ce mois par Me Plocque, qui était absent pour une cause majeure sans doute, le tribunal, sur les observations de Blanqui, et sur l'engagement pris par les défenseurs d'être prêts à plaider, remet la cause à huitaine.

D'autre part, l'*Observer* nous donne des révélations poignantes, sur les procédés inhumains qu'a employés la magistrature dans la marche de l'instruction ; en voici la traduction :

CRUAUTÉS EXERCÉES DANS LA PRISON DE MAZAS.

« Un témoin appelé à déposer dans l'affaire de » *Blanqui* a vu ce dernier entrer dans le cabinet » du juge d'instruction portant sur sa personne » des marques non équivoques de violences ré» centes.

» Ses vêtements étaient en lambeaux ainsi que » sa chemise ; son chapeau avait été bossué à » coups de poing.

» Le témoin, révolté à cet aspect, ne put ré» primer son indignation, lorsque Blanqui dit au » juge :

« Il est inouï, atroce, de m'extraire de ma cel» lule pour me maltraiter comme vous le faites. » Vous pouvez me tuer si vous le voulez, mais » vous ne parviendrez pas à m'arracher une » parole par la violence. »

A peine ces paroles étaient-elles prononcées que les geôliers se ruèrent sur Blanqui et le jetèrent hors du cabinet.

« Blanqui a 56 ans, sa constitution est chétive, délicate ; de plus il a passé 27 années de sa vie en prison, circonstances qui rendent un pareil traitement d'autant plus meurtrier.» *Cela crie vengeance.*

LA PEINE DE MORT.

Nous avons établi dans l'article précédent que la peine de mort est une *violation du droit* parce qu'elle enlève nécessairement au coupable la possibilité du repentir.

Mais la société n'est-elle pas autorisée dans certains cas à faire mourir un homme, pour se prémunir contre ses desseins pervers? nous ne le pensons pas. Le droit naturel ne nous permet en effet de tuer un de nos semblables que si placé dans le cas de légitime défense, nous sommes dans la nécessité absolue d'en agir ainsi ; il faut alors choisir entre notre vie et celle de l'adversaire qui nous attaque injustement ; entre les deux partis l'hésitation est impossible. — Quant à la société, elle n'est jamais réduite à cette douloureuse alternative ; par cela seul qu'elle subsiste par l'accord de toutes les volontés vers un but commun, elle dispose de moyens toujours efficaces pour mettre la vie et les biens de ses membres à l'abri de tout danger ; il suffit qu'elle emprisonne le coupable et veille à ce qu'il ne puisse recouvrer sa liberté avant d'en être réellement digne ; elle doit respecter sa vie, car le droit naturel ne peut pas changer en passant des mains d'un seul dans les mains de tous ; l'individu ne peut pas donner à l'État un droit de légitime défense qu'il n'a pas lui-même. A l'appui de cette thèse, nous citerons ce que dit Montesquieu au sujet des théories des jurisconsultes romains sur l'esclavage ; on sait que ceux-ci ayant à justifier cette institution commune à tous les peuples de l'antiquité, dérivaient le droit de réduire les prisonniers en esclavage du droit qu'on avait selon eux de les tuer ; l'auteur de *l'Esprit des lois* prouve l'absurdité de ce raisonnement, en établissant que nul ne peut tuer son ennemi du moment qu'il l'a désarmé ; les raisons qu'il donne s'appliquent avec une force plus grande encore, nous semble-t-il, à la société placée en présence d'un assassin qui a été arrêté et par suite n'est plus à craindre. Voici le passage de Montesquieu auquel nous faisons allusion.

« Il est faux qu'il soit permis de tuer dans la guerre autre» ment que dans le cas de nécessité ; mais dès qu'un homme » en a fait un autre prisonnier, il ne peut plus dire qu'il ait » été dans la nécessité de le tuer, puisqu'il ne l'a pas fait.— » Tout le droit que la guerre peut donner sur les captifs est » de s'assurer tellement de leur personne, qu'ils ne puissent » nuire. Les homicides faits de sangfroid par les soldats, et » après la chaleur de l'action sont rejetés par toutes les » nations du monde. »

Or qu'est-ce que la peine de mort sinon un homicide commis de sangfroid ?

Il est d'ailleurs une autre considération qui milite fortement en faveur de la modération des peines, c'est que souvent le crime n'est que la conséquence de la misère et de l'ignorance ; la plupart de ces hommes qu'un assassinat amène pour la dernière fois sur les bancs de la cour d'assises ont eu une singulière destinée. Jetés par la main du hasard ou la faute de leurs parents dans les derniers rangs de la société, il ont été dès leur enfance entraînés vers l'immoralité ; ils avaient reçu en naissant une intelligence pour connaître le bien et une volonté puissante pour le réaliser dans la vie ; mais faute de culture et de soins, ces belles facultés sont restées stériles ; leur premier crime les a marqués d'une ineffaçable flétrissure et les a souvent empêchés de trouver dans le travail des moyens de subsistance ; c'est triste, c'est effrayant à dire, mais ce n'est que trop vrai, il y a des êtres

humains pour qui, dans un cas donné, le vol devient la seule ressource, parce qu'il conduit à la prison et qu'à la prison, on a du pain. Aussi quand la société lève les bras pour les punir, ils pourraient avec quelque raison lui demander ce qu'elle a fait pour eux, quels sont les efforts qu'elle a tentés pour dissiper leur ignorance, adoucir leur misère ; ils pourraient répondre que placés dans d'autres conditions ils auraient eu une autre vie. Il suffit de jeter les yeux sur quelques documents statistiques, pour se convaincre de l'exactitude de cette observation. En 1847; par exemple, on a arrêté à Londres 62000 personnes; 400 possédaient une instruction assez complète ; 4000 écrivaient et lisaient convenablement ; sur le reste 35000 pouvaient à peine lire et écrire ; 22000 étaient étrangères à toute espèce de connaissances ; en d'autres termes, un dixième seulement avaient eu réellement la possibilité de s'instruire, car une éducation qui se borne à la lecture et à l'écriture est en soi fort peu de chose et si, dans ce cercle étroit, elle n'atteint pas à la perfection, elle n'est rien. Nous avons pris une statistique anglaise parce qu'il est de règle pour beaucoup de personnes que tout en Angleterre est pour le mieux, tandis que des faits irrécusables signalent la déplorable condition du peuple de ce pays, où l'aristocratie et le clergé n'ont rien perdu de leur verdeur ; mais la même cause a partout produit les mêmes résultats. Que serait-ce si, au lieu de consulter la statistique des condamnés au point de vue de l'instruction, nous l'interrogions au point de vue des salaires ; ne nous montrerait-elle pas par des chiffres éloqents que l'immoralité est proportionnelle au manque de ressources?

En présence de cette effrayante révélation ne pourrions nous pas dire que l'indulgence et la pitié sont pour la justice des hommes un impérieux devoir, jusqu'à ce que la diffusion des lumières porte remède au mal. Si l'on trouve moins de voleurs et surtout moins d'assassins dans ce qu'on est convenu d'appeler la classe moyenne, c'est qu'elle est plus instruite. Puisse-t-elle ne pas oublier qu'il n'y a pas un siècle elle se trouvait dans la même position que ceux qui implorent aujourd'hui son aide et le secours de ses connaissances ; puisse-t elle avoir assez de générosité pour s'imposer, en faveur de ses frères, des sacrifices dont elle appréciera bientôt tous les fruits ; donnez-nous l'instruction gratuite et obligatoire, vous verrez disparaître de jour en jour le paupérisme et le crime ; la peine de mort, si vous ne l'abolissez pas, tombera d'elle-même, comme ces dispositions barbares de nos lois que le juge prononce encore et que le bourreau n'oserait plus appliquer ; donnez-nous l'instruction gratuite et obligatoire et dans trente ans, le peuple affranchi de la domination du prêtre, émancipé par le savoir, enhardi par la conscience de sa virilité vous rendra décuplé par son travail et son intelligence l'or que vous lui aurez consacré; il épuisera l'infinité de l'industrie, de l'art et de la science ; et la société moderne aura fait un pas immense vers cet idéal, que, sous peine de ruine, elle doit réaliser.

Telles sont les considérations philosophiques qui doivent faire retrancher la mort de la catégorie des peines, aussi bien en ce qui concerne les crimes contre les particuliers que ceux contre l'Etat ou la Religion, si toutefois il peut en exister de cette dernière espèce. Il y a une grande inconséquence en effet à abolir la peine de mort en matière politique et religieuse, pour la maintenir en matière civile. Si l'assassinat d'un individu peut entraîner pour le coupable la perte de la vie, quelle peine ne doit pas frapper l'usurpateur qui, violant les lois fondamentales de l'État, met en péril les biens, la vie et la liberté de tous les citoyens ? il ne verse pas le sang, nous dira-t-on ; non, sans doute, mais ceux qui l'assistent dans l'exécution de son forfait, le versent pour lui et, nous le demandons, qui est le plus coupable du bras qui commet le crime ou de la volonté qui tranquillement le médite et l'ordonne ? admettez la peine de mort pour un meurtre ordinaire et vous devez pour être logique admettre le tyrannicide ; car du moment qu'un homme met la société dans l'impossibilité de l'atteindre et de le punir, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même si un bras indigné se dévoue et prend d'office les fonctions de bourreau ; nous condamnons le tyrannicide parce que nous sommes contre la peine de mort appliquée d'une manière quelconque ; mais en vérité nous ne voyons pas par quelle distinction subtile on peut pour le même fait trouver qu'un homme mérite l'impunité s'il est sur le trône, la mort s'il est au bagne. D'un autre côté si vous faites périr un citoyen quand il viole les lois humaines, comment persuaderez-vous à des fanatiques qu'ils ne peuvent l'immoler pour avoir méconnu des lois qu'ils croient divines ; dans leur opinion en effet il y a autant de distance d'un crime à l'autre qu'il y a de distance de la terre au ciel.

Peut-être aurions nous dû donner moins de développements à cette théorie de la peine que Platon avait indiquée dans l'antiquité et que M. Tiberghien, le savant professeur de l'université de Bruxelles, a développé d'une manière remarquable dans son *Esquisse de Philosophie morale* ; les principes ci-dessus établis sont en effet admis par beaucoup d'écrivains et il ne sert à rien de prêcher des convertis ; mais nous avons cru devoir entrer dans quelques détails, parce que plusieurs fois nous avons remarqué dans quelles grossières erreurs on peut tomber pour ne pas avoir saisi le vrai côté de la question. Ainsi dans une discussion publique à ce sujet, nous avons entendu des orateurs demander l'abolition de la peine de mort en s'appuyant sur des motifs diamétralement opposés ; l'un d'eux établit que l'assassinat étant le plus odieux des crimes, il fallait le punir dn supplice le plus terrible que l'imagination put concevoir ; se basant ensuite sur ce fait que beaucoup de condamnés préfèrent le suicide aux tortures de la prison, il en concluait que la mort ne répond pas au but de la peine, qu'elle est plutôt une faveur accordée au coupable qu'une punition ; il proposait en conséquence de la remplacer par une détention perpétuelle. Un autre orateur, entrant dans le domaine de la théologie, fit remarquer qu'en réalité l'exécution de l'assassin n'est pas pour la société une satisfaction suffisante ; car, disait-il, s'il écoute les conseils du prêtre, s'il conçoit un sincère repentir, les portes du Ciel s'ouvrent devant lui et les anges viennent lui donner la bienvenue. Il est évident qu'ainsi la société n'atteint pas son unique but, la vengeance. Nous ne nous attacherons pas à combattre ses idées imcroyables, le lecteur en a déjà fait justice ; tenons compte à ces deux philantropes de leur bon vouloir, mais ne leur en demandons pas de bonnes raisons.

Reste à savoir si la peine de mort, bien qu'elle soit évidemment réprouvée par le droit philosophique, ne doit pas cependant être maintenus à cause des excellents résultats pratiques qu'elle peut produire ; il n'est pas rare d'entendre soutenir qu'une exécution exerce sur la masse du peuple une influence utile et moralisante ; beaucoup d'hommes, dit-on, sont détournés de l'assassinat par la crainte du supplice. Cette assertion présente au premier abord une apparence de vérité, au fond elle est complétement inexacte ; la crainte de la mort peut sans doute agir puissamment snr l'esprit d'un homme ; mois s'il est perverti au point d'avoir médité et résolu un assassinat, la perspective de l'échafaud ne l'arrêtera jamais. Si l'on voulait en effet classer les assassins en différentes catégories, on verrait que les uns sont poussés par une passion dominante, souvent irrésistible, telle que la colère, la jalousie, la vengeance ; leur volonté est tellement asservie à un objet déterminé, qu'ils n'ont plus de réflexion qne dans ce cercle étroit ; ils exécutent leur crime, même avec la certitude d'être punis ; souvent ils se livrent d'eux-mêmes à la justice ou se punissent par le suicide, d'autres assassinent dans le but de s'enrichir soit qu'ils aient médité à la fois l'assassinat et le vol, soit que surpris dans la perpétration du vol ils tuent ceux que le hasard en a rendus témoins ; dans le premier cas ils ne s'inquiètent pas plus de la mort qui peut être la conséquence de leur crime, que ne s'inquiète le soldat marchant au feu, ou le matelot affrontant l'Océan et ses tempêtes ; c'est une sorte de chance qu'ils courent ; l'espoir d'échapper aux recherches de la justice, de détruire les traces du crime, de rendre la preuve impossible, voilà ce qui les soutient et les perd ; que si au contraire ils assassinent pour se sauver ou se défendre, ils n'hésitent jamais ; ils préfèrent courir la chance d'une peine plus terrible que de s'exposer certainement à une peine moindre. (*A continuer.*)

L'HOMME.

Être raisonnable, supérieur à tous les autres êtres sortis du sein de la nature, l'homme crée et produit à son tour, embellit la terre et parvient par la force de son intelligence et l'énergie de sa volonté à franchir toutes les barrières, à renverser tous les obstacles qui se posent devant lui ; il est véritablement, comme le disent les naturalistes, le roi ou le premier des animaux, le centre ou l'univers se réfléchit.

Et cependant de nos jours, généralement parlant, qu'est-ce que l'homme? La plus misérable des créatures qui peuplent le globe. Ses souffrances corporelles et intellectuelles sont innombrables et indescriptibles ; il souffre par la privation de ce qui lui est nécessaire pour entretenir la vitalité de son corps ; il souffre par le manque de lumière pour éclairer son intelligence dont on empêche le développement en la bourrant de préjugés absurdes ; il souffre par la continuité et la monotonie du travail auquel il est obligé de se livrer.

La mauvaise organisation qui régit actuellement le monde, fait de l'homme, si grand et si beau par sa nature, un être au-dessous de la brute, Livré à l'exploitation de quelques parasites adroits ou plongé dans les fers de l'esclavage, que de fois il est courbé sous le joug de son semblable! se soumettant aux rigueurs d'une discipline stupide, on le voit, plus féroce que les animaux carnassiers, sans nécessité et sans autre motif que de satisfaire l'orgueil d'une individualité, se ruer avec fureur sur d'autres hommes, ses frères, verser des flots de sang, détruire les moissons, incendier les villes, massacrer sans pitié la faiblesse et l'innocence.

O homme, créateur de tant de choses sublimes, toi dont le génie est si élevé et le cœur si riche en bons sentiments lorsque tu n'es pas vicié par le milieu corrupteur où te force de vivre l'organisation du monde actuel, laisseras-tu debout cette société marâtre qui a des ovations, des décorations, des richesses, toutes sortes d'honneurs et de récompenses pour ceux qui savent ramper vilement ou régner brutalement, pour les flatteurs, les escrocs, les assassins, mais qui n'a que des prisons pour celui qui pense, parle, écrit et agit en faveur du bien-être de tous, des tortures pour les plus généreux de ses enfants!

Non, cette organisation qui corrompt et avilit l'homme, ne peut convenir au roi de la nature. La société doit avoir pour bases les principes immuables de l'équité et du respect de la dignité humaine ; elle doit pouvoir prémunir tous ses membres contre la faim, les intempéries des saisons et tous les maux dont ils sont accablés de nos jours, afin que l'homme surpasse toutes les autres créatures en jouissances et en bien-être, comme il est au-dessus d'elles par la beauté de son intelligenee.

Aux armes ! jeunesse intelligente ; armez-vous de la parole et de la plume et de ces deux glaives frappez tous les préjugés ; préparez-vous à la lutte grandiose qui se livrera bientôt ; courrez à l'assaut du vieil édifice social étayé de toutes les iniquités ; au bout de la carrière le triomphe vous attend. En avant donc ! soldats de l'avenir, volez à la conquête du droit, de la liberté, de la justice et du bien-être! Alors plus de guerres, plus d'esclavage, plus de priviléges, plus d'injustices, plus de misère. Mais pour réussir dans l'œuvre de la rédemption de l'homme, ne prenez pas de chemin détourné, marchez droit au but qu'il vous faut atteindre. Quand vous voyez que le gouvernementalisme est essentiellement mauvais, qu'il a pour points d'appui les bayonnettes et les canons, n'hésitez pas à le dire et faites comprendre que le gouvernement ne devrait être qu'une administration, et que ce n'est pas dans les administrateurs, c'est à dire dans les commis du peuple, que doit résider la force, mais dans le peuple lui-même; que dès lors les révolutions violentes deviendront impossibles et seront à jamais bannies de la terre. Quand vous savez que toutes les religions sont absurdes et nuisibles, attaquez-les jusque dans leur principe fondamental, car pourquoi faul-il que le nom d'un être imaginaire soit jeté entre les humains comme un brandon de discorde ; montrez que la notion de Dieu n'est pas comme on le dit la base de la vertu, que c'est une mesquinerie de croire que l'homme ait besoin des menaces du feu éternel ou de la promesse de récompenses mensongères dans une autre vie pour haïr le mal et aimer le bien ; que notre propre garantie, le respect de soi-même inné chez tous les hommes et ce je ne sais quoi qu'on a appelé la conscience et qui fait que l'on éprouve une volupté mystérieuse, un doux tressaillement dans l'accomplissement d'une

bonne action sont des motifs suffisants pour faire aimer en toute chose ce qui est beau et juste.

Courage donc! champions de la rénovation sociale; gardez-vous dans vos paroles et dans vos écrits de taire la vérité ou de pécher contre la sainte liberté. Depuis des siècles des cœurs généreux se sont voués à la défense de la même cause pour laquelle vous luttez encore aujourd'hui; ils ont travaillé à faire sortir l'homme du cercle vicieux dans lequel il tourne, de la fausse route où il s'est engagé et qu'il a arrosée de tant de larmes et de sang. Le progrès, auquel vos devanciers ont donné l'impulsion, s'est fait lentement mais avec continuité, et maintenant l'heure de la délivrance est proche. Ne voyez-vous pas le vieil édifice social qui se lézarde? il s'écroulera bientôt sous les coups du marteau populaire, pour faire place à une société nouvelle basée sur la vérité, sur la justice.

Alors l'homme sera ce qu'il doit être : digne, heureux et libre.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que Blanqui est condamné à 4 ans de prison, quatre de ses amis à 1 an et un autre à 6 mois.

PENSÉES.

— Tirez un homme du fond des bois, et montrez lui la société; il sera bientôt corrompu et *civilisé* comme vous, mais il ne comprendra jamais la Justice impassible qui envoie froidement un mendiant à la potence pour avoir décimé le banquet d'un millionnaire.

— Qu'est-ce qu'il y a de plus hideux dans la vie sociale, du délit ou de la loi; de plus cruel, du coupable ou du juge; de plus atroce, du crime où du châtiment?

— Tuer un homme dans le paroxisme d'une passion, cela se comprend. Le faire tuer par un *assassin officiel* en place publique, dans le calme de la méditation et avec toutes les horreurs de cérémonies barbares, cela révolte.

— Si j'avais le pacte social et son code pénal à ma disposition, je n'y changerais rien, je les déchirerais.

— Si les esclaves étaient en minorité dans la société, le joug sous lequel ils se courbent, serait moins humiliant. Que leur manque-t-il pour revendiquer leurs droits d'homme; la force, non; le nombre, non; et quoi donc? l'instruction.

— Une société qui tue un homme est bien convaincue qu'elle fait Justice.— Immense et sublime Justice rétributive que celle d'un homme qui tuerait la société!

— Je voudrais bien qu'on me montrât dans l'histoire une monarchie qui n'ait pas été fondée par un voleur.

— Quand la force prend le nom de loi, le vol prend celui de propriété.

— De nos jours la liberté est dans la bourse de tous les riches,

— La ruse et la trahison sont les filles de la législation.

— Quel est le métier, qu'avant tous les autres, il faut discréditer, ruiner et coucher dans la poussière? *Celui de Dieu!*

BULLETIN CLÉRICAL.

Nous avons suffisamment prouvé dans notre dernier numéro que si de nos jours les couvents, ces saints asiles de la prière, comme disent les organes de l'exploitation divine, offrent au monde des immoralités que n'avaient point encore produit jusqu'ici les lupanars, (qui sont soumis à un contrôle sévère et où le besoin précipite malheureusement la fille du pauvre), il en a été de même dans les temps reculés et il doit en être fatalement ainsi dans l'avenir, si la raison et le bon sens ne parviennent pas à renverser ces institutions inutiles, nuisibles, si pas dangereuses. Quand on voit les turpitudes sans nom qui se commettent dans ces prétendus lieux saints ne serait on pas porté à désirer au nom de la morale, que l'instruction des filles fut confiée aux religieux et celle des jeunes gens aux religieuses.

Nous avons la sincère conviction que l'oisiveté qui engendre tous les vices et la défense du mariage qui pousse au crime produiront constamment ces fléaux.

Mettons, pour un instant, de côté toutes les actions viles qui se commettent dans ces monastères dont les habitants, selon les dires des bonnes gens, passent leur vie dans les privations et ce à la plus grande gloire de Dieu, pour vous entretenir de l'influence pernicieuse qui doit en résulter pour la société. En effet, ces paroles dégradantes sans cesse répétées, de charité, d'aumône, ne finiraient elles pas un jour par faire disparaître du peuple jusqu'à l'ombre de la dignité? Nous l'affirmons. Ce n'est pas par l'aumône qui avilit, mais par le travail qui élève, que l'on peut porter remède efficace au paupérisme; ce n'est pas par l'organisation de la mendicité, mais en organisant le travail, que l'on peut assurer à chacun des moyens d'existence. Mais cette charité dont les gens d'église font tant de bruit, la mettent-ils bien en pratique eux-mêmes? Non, et nous devons leur arracher ce masque menteur; nous devons prouver à l'humanité que sous l'apparence de cette renonciation aux biens de ce monde ils cachent une avidité inconnue chez le plus rapace des exploiteurs libéraux.

Nous pourrions multiplier ici les citations, mais le fait seul des Lazaristes, (ces dignes continuateurs du pauvre Lazare), n'est-il pas un exemple assez frappant? Ces pauvres religieux, dont on estime la fortune à quelque chose comme 30 millions, ne viennent-ils pas d'être condamnés à la restitution d'une modique somme de 100 mille francs que quelque vieille bigote leur aura octroyée afin de leur assurer le pain quotidien et dans l'espoir d'obtenir pour elle-même une première loge dans le paradis?

Bornons là pour aujourd'hui nos remarques et donnons place aux faits suivants qui nous sont tombés sous la main dans le courant de la semaine.

Dans son audience du 31 mai, le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc a rendu un jugement par lequel il déclare Julien Marel, en religion frère Maximin, coupable : 1° d'avoir volontairement porté des coups à plusieurs enfants, 2° d'avoir excité un enfant à mordre deux de ses condisciples, et de s'être ainsi rendu complice de ce fait en provoquant à le commettre par abus d'autorité.

En conséquence, et par application des art. 311, 60, 52 du Code pénal, et 194 du Code d'instruction criminelle, le condamne à un mois de prison et aux frais.

O les dignes apôtres de celui qui disait : « Laissez venir à moi les petits enfants » !

On lit dans la *Gazette des Tribunaux*, du 8 : « Le tribunal correctionnel avait à juger aujourd'hui le sieur Cohas, âgé de 48 ans, ancien vicaire du diocèse de Lyon, ancien vicaire du diocèse de Moulins, admis en 1855 comme prêtre successivement dans les églises de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Martin à Paris.

» En 1857 l'évêché reçut de nombreuses plaintes contre Cohas, que l'on signalait comme se livrant habituellement à l'usure, et l'on apprit alors qu'il avait été forcé de quitter les diocèses de Lyon et de Moulins par suite de plaintes du même genre. Tous les renseignements le signalaient comme un homme violent, cupide et improbe. Après examen, ses pouvoirs lui furent retirés, et, sans être interdit, il n'exerce plus son ministère.

« Cohas est aujourd'hui prévenu d'outrages publics à la pudeur, de vols au préjudice d'un propriétaire et de coups portés à deux individus.

« Sur les réquisitions de M l'avocat impérial Try, les débats ont eu lieu à huis-clos.

» Le tribunal a prononcé un jugement qui déclare Cohas coupable sur les trois chefs de prévention et le condamne à dix huit mois d'emprisonnement et à 500 fr. d'amende.

Dix-huit mois de prison pour avoir volé, frappé et porté atteinte aux mœurs! tout juste la peine qu'on inflige, dans la Belgique libérale, à l'homme de cœur qui aura eu le courage de livrer à la publicité une appréciation sur un fait historique!

La cour impérial d'Angers, chambre correctionnelle, a, par arrêt contradictoire du lundi 3 juin 1861, condamne Louis-Jacque Gaulupeau en religion frère Louis, de l'institut de Saint-Joseph du Mans, instituteur à Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire), à trois ans de prison, pour excitation habituelle de la jeunesse à la débauche, avec cette circonstanee qu'il avait la surveillance des victimes, et pour outrages publics à la pudeur.

L'opinion nationale de Paris publie une lettre de Rome, en date du 24 mai dernier, dans laquelle nous lisons le curieux passage que voici :

« . ... S'il pouvait rester encore quelques doutes sur la nature des aspirations du gouvernement pontifical, un édit du cardinal vicaire, affiché ces jours derniers sur tous les murs de Rome, serait certes de nature à les dissiper. Ce documents religieux destiné à inviter les fidèles à certain *triduo* pour obtenir les secours de la Vierge (*auxilium christianorum*), parle très-clairement des choses temporelles et politiques. Il invite à prier et à jeûner, en déclarant que les affaires vont très-mal. « Mais, ajoute-t-il, il ne faut pas » désespérer pour cela, puisque jadis, dans une occasion plus cri» tique, Judith sauva le peuple d'Israël. » Quelle Judith, demandait-on? et où donc ira-t-elle chercher un Holopherne? Sera-ce à Paris ou à Turin.

» ..... Qui oserait assurer que quelque Judith n'aiguise pas son glaive dans l'ombre? Le fait est qu'on parle un peu trop ici de complots à haute portée, etc. »

Avis à ceux que la chose concerne.

On érit de Pérouse, 4 juin, à l'*Espero*, de Turin :

Avant-hier, une collision éclata à Ameglia entre le clergé et le personnel domestique du vicaire de l'évêque; le tumulte attira un grand nombre de personnes autour du palais de l'évêché, et sans provocation aucune, sans savoir pourquoi, des coups de fusils furent tirés sur la foule des fenêtres de l'évêché et atteignirent plusieurs des individus qui se trouvaient dans la rue.

Un sergent de la garde nationale a été tué sur le coup, trois autres personnes ont été blessées. Les domestiques du chanoine vicaire de l'évêque ont été arrêtés sur le champ, mais il n'en a pas été de même de leur maître, qui a pu se sauver avec son frère en prenant la fuite.

Le procureur du roi s'est rendu sur les lieux immédiatement et on instruit le procès, L'évêque et les chanoines, qui étaient sortis de la ville le même jour. 2 juin, n'y sont pas rentrés.

On dit qu'ils ont passé le Tibre.

Fable à propos de Cavour, *Bulletin politique et social* du 9 juin 1861. « Sous prétexte que » l'*Union fait la force*, comme si l'union du mouton et du berger ne conduisait pas toujours le » mouton à l'abattoir. »

LE BERGER, LES MOUTONS ET LES LOUPS.

Un troupeau de moutons, superbe et bien parqué
Ayant pour le conduire un berger très-habile,
Se voyait cependant chaque jour attaqué
Par des loups furieux, qui rendaient inutile
Le zèle tout de dévoûment
De leur excellent maître;
C'était à tout instant
Quelqu'un des leurs qu'on voyait disparaître
Sous la cruelle dent
De ces hardis coquins, qui vivent de rapine.
Tant de crime devaient finir...
L'Union fait la force... O devise divine!
Un jour donc, leur parlant d'un meilleur avenir,
Le berger des moutons se fit si bien venir.
Le chien aidant, que tous, aux seuls mots de patrie,
Indépendance, liberté,
Gloire civique, égalité,
Se trouvèrent l'âme aguerrie.
Il n'est jusqu'aux agneaux qui devinrent lions!
Les loups furent chassés, et les vaillants moutons
Ne furent plus mangés par de maudits larrons,
A leur aise ils broutaient l'herbe de la prairie...
Aussi se firent-ils de plus belles toisons,
Et chaire plus grasse et plus friande...
Leur bon maître alors les tondit
Et puis, tondus, au boucher les vendit
Et tout deux firent grand profit:
Tant belle était la laine, et tant bonne la viande.

MORALE.

Sans la donner, la morale se lit!
Il ne fut jusqu'ici peuple encore assez sage
Pour ne pas voir que dans tout ce récit
Je n'ai tracé que son image.

CORRESPONDANCE.

An citoyen J. H. dans le Luxembourg. — L'abondance des matières nous oblige de remettre au prochain numéro la publication de votre chanson.

BUREAU D'ÉCRITURES.

Expertise en Comptabilité, Liquidation, Bilan ou Inventaire, Mise à Jour, Vérification, etc. — Redressement d'Écritures, Comptabilité particulière, Rédaction de tous les actes Civils et Commerciaux sous seing privé, Lettres, Pétitions, Requêtes. — Recouvrements. — Correspondance Commerciale et Particulière.

DISCRÉTION INVIOLABLE.

Rue Godfroid de Bouillon, 38, *à Saint-Josse-ten-Noode*,
(Près le chemin de fer du Nord, lez-Bruxelles.)

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe.

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordiuaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2	00
Verre cylindrique. . . .	40	centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 4. 1re Année. 23 Juin 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75

POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 22 Juin 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Le fait dominant de la situation politique est le départ de M. Vimercati, de Paris pour Turin, chargé de porter à M. de Rayneval, la dépêche par laquelle Napoléon III mande au gouvernement piémontais son intention de reconnaître le royaume Sardo-Italien.

Cet acte diplomatique respire, comme l'a dit Garibaldi, *une politique de laquais*, et fait l'objet de commentaires acrimonieux et menaçants. Le bruit de la cession de l'île de Sardaigne à la France circule avec tant de consistance et le ministre de Bonaparte s'empare si adroitement de ces rumeurs pour les démentir et les dénoncer à l'Europe comme animées de l'esprit de malveillance, que les vrais unitaires prétendent reconnaître parfaitement ces mêmes ballons qui ont été lancés, à titre d'essai, quelque temps avant l'annexion de Nice et de Savoie, et se disent de voir, un de ces jours, la misérable île passer sous la dent du crocodile Boustrapa, au nom, cette fois, sans doute, du principe des frontières surnaturelles.

On dit que M. Piétri, le grand annexioniste de Nice et de Savoie, vient d'arriver en Sardaigne, et qu'il a déjà commencé à parcourir les communes, pour y organiser au moyen de banquets et de toast chaleureux arrachés par l'or et la trahison, des manifestations en faveur de la réunion de l'île à la France.

Or, ce trafic odieux dont l'empire doit, tour à tour, répandre le bruit et nier l'évidence, est ou sera bientôt réalisé par M. Piétri. En soi, l'île est pauvre, elle n'a aucune importance commerciale ni territoriale; mais pour la marine française, elle sera d'un intérêt supérieur, et à ce point de vue, d'une position navale par trop considérable pour que cette supercherie d'ogre ne vienne à éveiller la fière Albion.

Ce serait pourtant au prix d'une telle honte que l'Italie eût marchandé l'appui étranger au lieu de se constituer dans le cercle de ses propres régions; un peuple qui recouvre son existence par la protection d'un tyran, ne sera jamais ni libre, ni indépendant; il restera soumis, asservi. En effet, quel est le monarque qui seconderait sincèrement un peuple; ce serait du reste un mauvais élément pour la construction d'une nationalité.

Mais l'illustre malade de Caprera n'entendant pas entrer dans de pareils accommodements, oppose un *veto* si formel, que le ministère reste indécis.

Et pourquoi, la France opposerait-elle une restriction à la liberté d'action qu'a l'Italie de compléter sa grande unité quand les événements lui paraîtront favorables?

Garibaldi, renonce-t'il à ses projets sur Rome et Venise, ne reçoit-il pas chaque jour les visites des chefs de partis, n'écoute-il pas leurs conseils, ne recueille-t'il pas leurs confidences? Toutes ces conspirations héroïques ne se ramifient-elles pas, ne s'étendent-elles pas à la Hongrie, à l'Herzégovine, à la Pologne; ne sont-ce pas elles qui retardent la réunion de la Hongrie à l'Autriche et croyez-vous que la révolution déchainée et nourrie par la France, se laissera enlever la Hongrie, et ne versera pas son sang pour révendiquer ses droits?

Mazzini, de son côté, dans un manifeste intitulé : *la Concorde*, conclut ainsi : L'inertie nous tue; l'ardeur au sacrifice s'éteint; l'unité est menacée par un mécontentement qui peut, demain ou après demain, se traduire en mouvements locaux et alimenter les forces des ennemis de notre liberté.

La révolution ne peut s'arrêter à moitié chemin sans perdre sa propre vitalité, elle paie aujourd'hui l'erreur qu'elle a commise en s'arrêtant il y a six mois. La splendide initiative du peuple et de Garibaldi fut alors interrompue. Il faut se hâter de la reconquérir ou de rétrograder; que le gouvernement la reconquière; qu'il se fie au peuple; qu'il ne réprime pas, qu'il dirige, qu'il s'entoure du conseil des bons, à quelque fraction qu'il appartiennent; qu'il arbore résolument le drapeau de Rome et de Venise, alors il aura la concorde; sinon il périra misérablement, laissant derrière lui une hérédité d'anarchie et de guerre civile.

Effectivement, on ne tombe du faîte des grandeurs que parce qu'on s'est aliéné l'affection du peuple. Pourquoi Adam Zartoryski, a-t-il roulé des marches du pouvoir et pourquoi la révolution polonaise l'a-t-elle entraîné dans sa chûte? Parce qu'en la dirigeant, comme il l'a avoué, il ne voulait rien faire pour le peuple dont il a frustré les espérances, paralysé les forces et refroidi l'ardeur à servir la patrie. L'avortement de la révolution de 30 confirme cette vérité: que la régénération de la Pologne repose dans le soulèvement de ses peuples et leur émancipation, et qu'elle sera libre et affran-

ÉPISODE

DE LA VIE DE PHILIPPE VAN ARTEVELDE,

Ruwaert de Flandre.

Marché du Vendredi garde le souvenir
De ce jour qu'à jamais la Flandre doit bénir,
Jour des temps communaux, où ton enceinte immense
Vit les métiers gantois s'armer pour la vengeance.
Et vous, plaines de Bruge, évoquez à mes yeux
Leurs efforts, leur vertu, leurs bras victorieux,
Du sang des oppresseurs la bruyère rougie
Et Dieu d'un vrai héros couronnant l'énergie.

Entouré d'ennemis, bloqué de toutes parts,
A peine Gand pouvait protéger ses remparts :
La fleur de ses enfants gisait sur la poussière;
Le reste dans ses murs périssait de misère;
Par le fer et la faim ces braves épuisés
Sous le poids de leurs maux gémissaient écrasés.
Voir le tyran vainqueur, la patrie en détresse,
Leur vieux droits ébranlés, l'ennemi, qui les presse,
Couvert du sang flamand, spectacle triste, amer!
Quel courage éprouvé, quelles âmes de fer,
Quels vieux guerriers blanchis sous le casque et les armes,
N'eut-il pas fait descendre à d'inutiles larmes?
Enfin il faut céder, telle est la loi du sort,
Et demander la paix pour éviter la mort.
Artevelde à Tournay décide de se rendre;
Lui-même auprès du comte il ose aller défendre
Ces métiers dont lui-même excitant le courroux
Alluma la révolte et seconda les coups.
Peut-être pensait-il qu'un élan de clémence
Dans l'esprit de Louis pouvait prendre naissance,
Qu'un peuple suppliant fléchirait sa rigueur,
Qu'il rougirait enfin d'insulter au malheur.
Espoir sans fondement d'une belle nature,
Qui croit du feu sacré, qui l'inonde et l'épure.
Trouver chez tout mortel un céleste rayon
Et n'imagine point, en son illusion,
De quelle boue obscure, insensible est pétrie
Une âme dans l'orgueil et la grandeur nourrie.
L'inflexible Louis ne put même endurer
Qu'un rebelle eut l'honneur de venir l'implorer.
Le ruwaert regagna la ville infortunée,
Qu'aux fers de l'esclavage on avait condamnée;
Mais déjà le héros couvait un grand dessein
Et ses yeux éblouis voyaient dans le lointain
Luire comme un éclair la lutte et la vengeance.
Cependant vers son chef le peuple entier s'élance;
Sur son visage austère et ses traits soucieux
L'artisan pâli jette un regard curieux,
Mais nul ne l'interroge et sa bouche muette
N'a pas le mot qu'attend la multitude inquiète.
C'est à tous et soudain qu'il dira leur malheur,
Ce que le comte exige, et ce que veut l'honneur.
Il ne dévoile rien, mais à la grande place
Pour l'aurore prochaine il convoque la masse.
L'heure marquée arrive et l'antique beffroi
Par son lugubre accent met la ville en émoi.
On accourt au marché; chacun brule d'apprendre
Ce que Philippe a fait, à quoi l'on peut s'attendre.
En armes les métiers déjà sont réunis.
La place de leurs rangs voit ses abords garnis.
Tout accès est fermé. S'irrittant de l'attente,
Réclamant le ruwaert, la foule palpitante
D'une voix unanime aux cieux jette son nom.
Tout se calme, Artevelde apparait au balcon.
Sur le peuple assemblé son regard se promène;
Le tribun fait vibrer sa voix républicaine :
« Lorsqu'aux bords de l'Escaut vous me vîntes chercher,(1)
Dans un noble chemin croyant me voir marcher,
Je jurai d'honorer au sein de la puissance
Et le sang dont je sors et votre confiance,
De conserver vos droits ou de mourir pour eux.
Dès lors je sus guider vos efforts valeureux.
Comme aux jours du grand Jacque un instant la commune

(1) On sait que Philippe Van Artevelde, dans les tranquilles loisirs d'une vie privée, passait de longues heures aux bords de l'Escaut; il n'aspirait pas au pouvoir; il pêchait. Les sollicitations du peuple le firent se charger des affaires publiques et c'est là un trait de sa vie dont on ne peut dire que beaucoup d'autres puissent se vanter; si peu d'ambition dans un si grand cœur étonne les esprits. En vain Froissard a voulu lui enlever cette gloire. On ne peut avoir confiance dans cet adulateur des cours, qui trop souvent a prêté son style magique aux préjugés de son temps.

chie, le jour où s'appuyant sur ses propres forces, tout son peuple pourra, libre des liens du servage, mais plein de foi et de dignité, combattre pour la liberté et l'indépendance, au bénéfice de ses droits et de ses intérêts et non plus pour le compte exclusif d'une oligarchie féodale.

Blanqui vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de la Seine à quatre années de prison et à cinq années d'interdiction des droits civils et politiques. Cette sentence inique, vraiment affligeante pour tous ceux qui ont le sentiment du droit, ne doit cependant pas les étonner ; il y a longtemps que la justice française nous a habitués à de pareils procédés ; exécuteurs zélés des volontés absolues d'un pouvoir dont la source est la violation des serments les plus solennels, les magistrats frappent sans pitié tous ceux dont le nom pourrait rappeler à la France qu'elle n'a pas toujours été sous le despotisme des hommes du 2 Décembre ; le gouvernement qui s'est intitulé le sauveur de l'ordre et des lois a besoin de faire croire à ses adeptes qu'il a encore quelque raison d'être ; à défaut de conspirations réelles, il en invente d'imaginaires, puis désigne à ses agents ceux qu'il s'agit de punir pour l'édification des bourgeois de Paris. La cohorte de mouchards qui enveloppe la France et se disperse dans les pays voisins, épie les faits et gestes des adversaires de l'empire et grâce à une habileté inouïe, elle trouve les éléments d'une poursuite et d'une condamnation dans les actes les plus inoffensifs. Le procès de Blanqui nous a révélé sous ce rapport des choses curieuses ; il nous a démontré de la manière la plus certaine l'action incessante d'agents étrangers en Belgique. Vraiment il est indigne d'un peuple libre de tolérer de pareilles turpitudes. Comment, la Belgique donne l'hospitalité à des proscrits et on pourra les surveiller, dénoncer à leur gouvernement toutes leurs démarches et en faire la base d'une accusation terrible? Sans doute il serait difficile d'empêcher absolument ces honteuses manœuvres ; mais il est probable que si on expulsait de Belgique quelques étrangers sans aveu, au lieu d'en chasser Louis Blanc, Barbès et Charras ; on aurait la chance de se débarrasser de quelques misérables qui voient mal, rapportent sottement et font condamner injustement.

Nous nous proposons à ce propos de faire entre deux dispositions de nos lois un rapprochement qui ne manque pas d'un certain intérêt.

L'article 12 de la Constitution dit : Tout étranger qui se trouve sur le territoire de la Belgique jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens, sauf les exceptions établies par la loi.

Or, en 1835 les chambres ont voté et prorogé depuis à différentes reprises une loi dont le premier article est ainsi conçu : L'étranger résidant en Belgique, qui, par sa conduite compromet la tranquillité publique, ou qui a été poursuivi ou condamné à l'étranger pour les crimes ou délits qui donnent lieu à l'extradition, conformément à la loi du 1er octobre 1833 peut être contraint par le gouvernement de s'éloigner d'un certain lieu, d'habiter dans un lieu déterminé, ou même de sortir du royaume...

Cette loi est, il est vrai, d'accord avec le texte de l'article 128, puisqu'il admet des exceptions ; mais nous demandons si l'application qu'on en fait est d'accord avec l'esprit de la Constitution ; nous demandons ce qu'eût dit le congrès national, s'il avait pû penser qu'on accorderait aux limiers de la police étrangère toute liberté pour exercice de leur triste métier, se réservant de montrer une impitoyable sévérité à l'égard des exilés dont tout le crime est d'avoir énergiquement protesté contre l'attentat du 2 Décembre.

Nous extrayons de la Chronique bruxelloise de l'*Office de Publicité* de ce jour la spirituelle boutade que voici, au sujet de l'énorme Crocodilé Blanqui, enfermé en ce moment dans une cage impériale par les soins du Cornac du 2 Décembre :

Nous avons eu ici, c'est la police française qui nous l'apprend, une société politique des plus dangereuses. Elle n'était pas composée de révolutionnaires, de socialistes et de communistes vulgaires, mais de l'élite. de l'état-major de l'anarchie. Tous les membres qui la composaient devait apporter, à chacune des réunions, la tête d'un tyran, et si l'un d'eux l'oubliait, on l'envoyait la chercher. Ce que cette société a consommé de tyrans est inimaginable. Blanqui en était ; est-ce assez dire, ô mon Dieu! Il est vrai que Blanqui ignorait lui-même qu'il en fût : la police seule l'a su, seule elle a connu les secrets effroyables de la société dont il s'agit. Mais j'y pense, vous l'avez connue, cette société, c'est, ne riez pas, je vous prie, la *Société des Crocodiles*!

Eh quoi! cette réunion de joyeux compères, d'étudiants en belle humeur, qui couvrait les murs d'affiches si comiques, et qui donnait des bals si gais et si excentriques, c'est là cette société si terrible! — Oui. Croyez, après cela, aux rapports de la police!

BERTRAM.

Pour émerveiller la police et éclairer davantage la magistrature de ce beau pays de France, nous voulons un instant nous laisser dominer par le penchant de la dénonciation et faciliter l'agréable métier des émissaires boustraparisiens :

La *Marianne belge*, soit, les *Crocodiles*, fut une réunion composée de conspirateurs de la pire espèce; elle renferma dans son sein révolutionnaire une cinquantaine de meneurs et du plus bas-fond de la société, des hommes qui avaient tout à gagner et rien à perdre : une véritable bande noire d'avocats, de notaires, de magistrats, de brasseurs, de bourgmestres, de médecins, de banquiers et d'étudiants.

C'est dans ce foyer, — ô *Charlotte Corday*, tes mânes doivent en tressaillir d'indignation, — c'est dans ce foyer brûlant de soif et de faim, d'une infinité d'appétits, que se tramait à l'ombre de nos libres institutions les complots les plus effrayants :

Gibelottes immenses à la sauce de Tyran, têtes de veaux à la Cervelle Impériale, fricandeaux à la 2 Décembre, Canards à la Libre Presse, des gigots de mouton à la Cayenne et un tas d'autres holocaustes gastronomiques, ornés d'hiéroglyphes Culinaires, cachaient, sous ces apparences savoureuses, des tendances, qui animaient, à chaque repas, tous les acolytes au carnage. Il fallait voir comment les Crocodiles en firent rafle ; et construisirent des formidables barricades avec les débris de leur mastication.

Depuis 1851, année de sa fondation jusqu'à sa dissolution en 1856, le club de ces politiques voraces, n'a su initier l'apôtre républicain aux mystyres de ses délibérations. L'agitateur se livrait indolemment à Belle-Isle, aux rêves de l'avenir, sans songer, le moins du monde, aux croquemitaines belges.

Blanqui n'eût été qu'un pitoyable Crocodile. Quand on a mangé vingt-sept ans de prison, l'habitude de la sobriété préserve des indigestions.

En Belgique, — on distingue à l'heure actuelle de ces Crocodiles sur les marches du pouvoir. Il ne serait pas impossible que dans un avenir prochain, tandis que l'incorrigible Blanqui gémirait en prison pour sa prétendue complicité depuis trois ans avec les amphibies enterrés depuis cinq ans, qu'un de ces animaux survivants eût voix délibérative dans les Conseils de la Couronne. Etrange destinée!

LA PEINE DE MORT.

Nous avons cherché à établir dans l'article précédent que la sévérité exagérée des châtiments ne diminue guère le nombre des coupables.

L'histoire des peines confirme d'une manière éclatante ce que prouve l'analyse des mobiles de la volonté ; il y a eu des époques où non content de faire périr les criminels on inventait les moyens les plus atroces d'augmenter leurs souffrances ; chaque crime, nous allions presque dire chaque délit, était frappé d'une mort particulière ; le condamné ne marchait à l'échafaud qu'après avoir subi les raffinements de la torture, heureux encore quand la cruauté du bourreau ne s'ingéniait pas à surpasser celle de la loi ; rien ne prouve

---

Vit renaître sa force et briller sa fortune ;
La Flandre recouvra sa première fierté,
L'audace vous revint avec la liberté.
Tournant vos fers brisés contre vos anciens maîtres.
Vous soutintes. Flamands, le nom de vos ancêtres.
Quant à moi j'osai tout pour ne pas voir périr
Ces droits à peine nés qu'on voulait vous ravir.
Je poignardai le traître et je punis le lâche.
Et les murs et les camps m'occupaient sans relâche.
Ici je fondais l'ordre. et là dans les combats
Je prodiguais ma vie et menais vos soldats.
Pour vous, pour le salut, l'honneur de votre ville,
Armé contre moi-même et frappant ma famille,
De mes propres parents j'ai rasé les châteaux.
Que vous dirai-je enfin? Vit-on pas vos drapeaux
Revenir au milieu des hymnes de victoire?
Hélas! ce n'était là qu'un bonheur illusoire,
Dont l'éclat un instant devait nous éblouir
Et qui sous cent revers allait s'évanouir.
Contre la force. amis, que pouvait votre zèle?
Chaque jour amena quelque perte nouvelle.
Il fallut dans les murs enfin se retrancher.
Mais la guerre et la faim nous y vinrent chercher.
Vos maux brisaient mon cœur, abattaient ma constance ;
Je courus de Louis implorer la clémence.
Eh bien! pas de pitié. pas de conditions.
Vos métiers sont proscrits. proscrits vos Chaperons. (1)

(1) Le lecteur voudra bien excuser cette rime par la nécessité de faire entrer dans le vers ce mot qui doit vivement impressionner les Gantois, car ces fameux Chaperons blancs étaient pour eux comme le signe de leur liberté et ils en portaient tous au moment où la scène se passe.

A ce tigre altéré d'une féroce haine
Il faut sa proie ; il croit, ô vengeance inhumaine!
Vous voir, l'opprobre au front, la corde au cou, subir
Le honteux châtiment dont il veut vous punir.
La famine est ici! vous le savez, je pense,
Il faut prendre un parti : attendre la sentence,
Dans l'église implorant la pitié du Seigneur,
C'est le premier ; vous rendre au devant du vainqueur,
Pieds nus, humiliés, comme de vils esclaves,
C'est le second ; celui qui seul sied à des braves,
C'est de ne pas fléchir sous les coups du destin,
Et, voyant la cité pencher vers son déclin,
De rester invaincus parmi tant de ruines.
D'opposer aux tyrans d'héroïques poitrines.
De chercher le salut dans un dernier effort,
Dans un dernier combat, la victoire ou la mort.
J'ai dit, choisissez ; mais, quand cette ville en larmes
Invoque ses enfants et l'appui de leurs armes,
Je ne puis la trahir ni renier mon sang ;
J'écouterais sa voix, j'irais tout frémissant
Montrer à l'ennemi. ce que peut l'énergie
Et peut-être. ô Gantois, sauver cette patrie
Que Breydel et Koninck dans un plus grand danger
Arrachèrent jadis au joug de l'étranger.(1) »
Il dit et de la main s'appuyant sur son glaive,

(1) Bataille dite des *Éperons d'or*, gagnée par les métiers sur la noblesse. Encore une des pages les plus glorieuses de la démocratie flamande.

Laissant flotter sa robe au vent qui la soulève,
La face encore en feu, l'œil encore irrité,
Il attend les effets du coup qu'il a porté.
Tel Gracchus attendait que la plèbe en furie
A ses accents émus brisât la tyrannie.
Soudain comme la houle au sein de l'Océan
Mêle sa voix sinistre aux cris de l'ouragan,
Dans la foule agitée une rumeur profonde
S'élève lentement. grandit. éclate et gronde ;
Mille bruits confondus et mille sons divers
Frappent l'écho tremblant, se croisent dans les airs ;
L'un exhale sa rage, un autre sa souffrance.
Tous leur émotion ; cette assemblée immense
Des antiques forums rappelant les grands jours,
Du balcon des métiers pressant les alentours
Ce peuple de soldats qui s'agite et murmure,
Ces artisans fougueux. à la haute stature,
Aux regards enflammés. ces armes qu'on brandit,
Ces doyens haranguant leur métier qui frémit,
Ces coursiers en fureur secouant leurs crinières.
Ces glaives. ces canons, ces flottantes bannières,
Ces enfants étonnés, ces femmes à genoux
Priant sur le pavé le Dieu de leur époux,
Ah! qu'à de tels tableaux les despotes pâlissent,
Qu'à de tels souvenirs les peuples s'affranchissent.
L'accord a lieu bientôt ; le ruwaert satisfait
Voit la foule exauçant son généreux souhait
Lancer cette clameur : Défendons la patrie,
Aux armes! conduis-nous, sois notre bon génie!

(*A continuer*).

que sous un tel système il y ait eu moins de voleurs et d'assassins que de nos jours ; au contraire il semble que leur nombre ait augmenté en raison de la multiplicité des exécutions ; la cause en est que ce n'est pas avec de tels moyens que l'on rend les hommes moraux ; dans le principe ils pourront peut-être céder à l'épouvante, mais leur imagination finira par rester indifférente à la vue de pareilles atrocités, parce qu'on l'y aura familiarisée ; à force de voir répandre le sang, ils deviendront féroces et sanguinaires ; citons encore à ce propos l'autoritté de Montesquieu :

« Quelque inconvénient se fait-il sentir dans un état, un « gouvernement violent veut soudain le corriger ; et, au « lieu de faire exécuter les anciennes lois, on établit une « peine cruelle qui arrête le mal sur le champ. Mais on use « le ressort du gouvernement : l'imagination se fait à cette « grande peine, comme elle s'était faite à la moindre, et « comme on diminue la crainte pour celle-ci, l'on est bien « forcé d'établir l'autre dans tous les cas. Les vols sur les « grands chemins étaient communs dans quelques états ; « on voulut les arrêter : on inventa le supplice de la roue, « qui les suspendit pendant quelques temps. Depuis ce « temps on a volé comme au paravant sur les grands che- « mins. »

Il est vrai que les partisans de la peine de mort pourraient nous objecter ici que pour être réellement utile elle ne doit être appliquée que dans des cas rares et exceptionnels ; mais l'objection se retourne contre nos adversaires, car elle démontre qu'en réalité la mort ne peut pas en général figurer dans la catégorie des peines, outre que le droit de grâce tend à donner au pouvoir exécutif la faculté arbitraire de faire périr un homme ou de le sauver, et cela par des considérations le plus souvent étrangères à sa culpabilité. Nous croyons d'ailleurs que rares ou fréquentes les exécutions n'ont jamais rendus honnêtes des hommes qui ne l'étaient point. Si nous avions pû avoir quelques doutes à cet égard, ils se seraient complètement dissipés depuis que nous avons vu ce que c'est qu'une exécution capitale dans le pays où la chose est commune, c'est-à-dire en Angleterre. Chaque fois que les journaux annoncent qu'à tel jour, à telle heure un homme sera pendu, Londres soulève les derniers rangs de sa plèbe pour les jeter sur le théâtre du supplice ; femmes, enfants, vieillards se précipitent en foule dans les rues avoisinant la prison ; c'est à qui prendra la première place pour suivre de près, la lorgnette à la main, les moindres détails de l'agonie du malheureux ; à voir la curiosité avide, inhumaine qui brille dans tous les yeux, la brutalité des hommes se frayant en colonnes un passage au milieu de la foule, l'ivresse des femmes encore mal remises de leurs débauches de la nuit précédente, on ne dirait certainement pas qu'il s'agit de l'acte le plus solennel que la justice des hommes puisse accomplir ; sans doute il y a bien ça et là quelques prédicateurs intrépides qui cherchent à dominer les cris du peuple et à lui prêcher la morale ; mais il passe sans les écouter ; que lui importe en ce moment la morale ? il va voir mourir un homme. Il semble que ces gens qui en présence de la mort trembleraient peut-être comme la feuille, aient un malin plaisir à voir comment un autre passera par cette grande épreuve. Comment admettre que les spectateurs d'une scène aussi barbare puissent en rapporter un salutaire enseignement ; le contraire arrive et doit arriver ; pendant plusieurs heures les assistants restent en proie à une surexcitation extraordinaire ; jamais il n'y a plus d'arrestations pour cause de vols, de tapages nocturnes et d'ivresse qu'en ces jours néfastes. Nous invoquerons, pour confirmer ce qui précède, un fait récent que chacun a pu constater ; dernièrement on a accompli à Charleroy une double exécution capitale pour effrayer sans doute les malfaiteurs des environs ; eh bien ! ça été le signal d'une nouvelle recrudescence de vols et d'assassinats ; la bande noire n'en a été rien moins qu'intimidée.

Voilà donc les excellents résultats pratiques que l'on peut attendre de la peine de mort ; voilà la manière dont elle moralise le peuple.

La peine de mort présente au point de vue pratique un autre inconvénient bien plus grave, c'est que, tout en paraissant le moyen le plus efficace de garantir la sûreté des citoyens, elle peut dans certains cas aller directement à l'encontre de ce but, c'est à dire faire acquiter un homme réellement coupable ou faire irréparablement condamner un innocent. Il est de règle en effet dans tous les pays civilisés que le jugement du point de fait et de l'intention en matière criminelle appartient au jury. Or en dépit des abstractions de la loi les jurés sont hommes et ont des sentiments humains ; on leur prescrit expressément, il est vrai, de porter leur décision sans tenir aucun compte de la peine comminée par la loi, mais comment les empêcher de réfléchir, malgré eux pour ainsi dire, aux effets qui peuvent résulter de leur vôte ; aussi nous posons en fait que souvent ils rapportent un verdict négatif à cause de la gravité de la peine, tandis qu'ils auraient certainement condamné, si elle eût été moindre, ou du moins pas irrévocable ; c'est la seule manière d'expliquer ces acquittements extraordinaires dont nous sommes chaque jour témoins, dans des cas où l'ensemble des preuves concourt à représenter l'accusé comme coupable, mais où il reste une simple possibilité qu'il ne le soit point. La crainte de l'erreur judiciaire se présentant à l'esprit des jurés, aussi terrible qu'irréparable dans ses conséquences, voilà ce qui fait échapper tant de criminels à une juste punition ; les jurisconsultes modernes ont inventé les précautions les plus minutieuses et les plus sages, pour qu'un homme ne fut point injustement condamné ; mais, par une incroyable inconséquence, ils ont laissé le mal sans remède. Qu'un fatal concours de circonstances fasse planer de graves soupçons sur le plus honnête homme, il sera traduit à la barre d'une cour d'assises, exposé aux angoisses d'un long procès ; l'éloquence de ses avocats, la puretée de toute sa vie seront impuissantes à détruire dans l'esprit des jurés la force des accusations formulées par le ministère public ; il périra sans que sa dernière protestation expirant sous le couteau de la guillotine puisse désarmer l'inflexible rigueur de la loi ; et dire qu'il ne s'écoule pas une année sans que les journaux ne nous révèlent un de ces assassinats judiciaires, et dire qu'en Angleterre il n'y en a pas eu moins de quarante dans le court espace de cinquante années ! N'est-ce pas là une raison plus que suffisantes pour abolir la peine de mort et réaliser d'une manière à la fois possible et rationnelle ces grandes paroles de Rousseau ; « Mieux vaut acquiter vingt coupables que condamner un innocent !

(*A continuer.*)

Nous extrayons les passages suivants d'un article intitulé:

LA SAGESSE DES NATIONS.

Depuis que les hommes font dix lieues à l'heure sur deux barres de fer parallèles et, plus rapides que l'oiseau, traversent les mers sous l'impulsion de la vapeur ; depuis l'invention des télégraphes électriques, des sociétés annonymes, du crédit mobilier ; depuis qu'un flibustier audacieux peut voler, à la bourse, deux ou trois millions à deux ou trois mille imbéciles et passer, en quelques minutes, de la misère à la l'opulence et de l'opprobre à la considération, beaucoup de gens sont convaincus que la société humaine touche à la perfection et qu'elle n'a plus qu'à jouir et à se glorifier. Cependant, malgré ces merveilles, si nous daignons regarder en nous-mêmes et autour de nous, et faire l'inventaire des sottises, des mensonges, des iniquités, des désordres intellectuels et matériels, au milieu desquels nous vivons, nous ne tarderions pas à reconnaître que l'heure d'entonner l'*Hosanna*, n'est pas encore sonnée au cadran de l'humanité.

Nous payons annuellement à des hommes comme nous que nous appelons empereurs ou rois, six, dix, vingt, trente millions et souvent plus pour nous réciter de temps à autre, un petit discours qui n'est pas de leur cru, où ils veulent bien nous apprendre que tout est pour le mieux dans le meilleur des royaumes, avec le meilleur des rois, la meilleure des assemblées et le meilleur des peuples possibles, pour mettre leurs têtes sur des pièces de monnaie et leurs noms au bas des actes publics et des lois, pour donner, dans des palais magnifiques qui sont à nous, des dîners et des fêtes, où nous ne sommes point invités, et d'où nous serions expulsés, si l'envie nous prenait d'y assister.

Et, si ces heureux mortels veulent bien ne pas violer à notre égard toutes les lois divines et humaines, ne pas faire saisir nos propriétés par leurs juges et nos personnes par leurs gendarmes, ne pas nous faire égorger par leurs soldats, nous disons d'eux, qu'ils sont de bons rois, les pères du peuple, et nous mettons cela dans l'histoire, pour l'instruction et l'édification de nos enfants.

Nous faisons de gros traitements à des gens vêtus d'une longue tunique noire, qui prêchent l'abstinence et vivent bien, le travail et qui sont paresseux, la continence et qui ne sont point continents, la soumission et l'humilité et qui sont orgueilleux et dominateurs.

Ces hommes là sont célibataires, — je veux dire qu'ils n'ont ni les embarras du mariage, ni ceux de la paternité, — habituellement pleins de vigueur, de loisirs et de graisse reposée ; c'est pourquoi nous les enfermons avec nos femmes et nos filles dans une cage de bois, seuls à seuls, séparés par une mince cloison à jour. Et si nos femmes et nos filles négligent cet usage, nous les jugeons dépravées et nous cessons de les estimer.

Le chef de ces tuniques s'appelle Pape et demeure à Rome. Ce qui le distingue de ses soldats, et du reste des hommes, c'est qu'il est infaillible. Il ne fait, il est vrai, ni la pluie, ni le beau temps, mais il fait des dogmes ; toutes ses paroles sont paroles d'Evangile, et quand il publie ses volentés, sous forme de longues épîtres qu'on nomme des Brefs, tous les chrétiens s'empressent d'obéir.

Les prêtres nous convoquent régulièrement au son d'une machine de bronze, dans des lieux voûtés appelés Eglises, et là, sous un costume hétéroclite, ils se livrent, en notre présence, à des contorsions bizarres, mêlées de chants et de paroles d'une langue inconnue. C'est un Dieu qu'ils viennent de faire avec du pain, du vin et des grimaces, et qu'aussitôt ils s'empressent d'avaler.

Ce Dieu de pain et de vin est le fils d'un charpentier de Nazareth, mis en croix entre deux voleurs, par les honnêtes gens du temps pour cause d'opinions socialistes.

C'est par l'intercession des tuniques noires que nous avons encore des miracles aujourd'hui. A Naples, chaque année, le sang de Saint-Janvier se liquéfie dans une fiole, sous la main d'un moine crasseux, à la vue d'un peuple ivre d'enthousiasme. Il y a quinze ou seize ans, dans une chapelle du Vatican, la vierge Marie, apparaissait à un juif, son compatriote, et daignait le convertir. Plus récemment encore, la même vierge en camisole bariolée, avec un bonnet pointu. — Elle n'avait pas vu, sans doute, les madones de son peintres Raphaël, — descendait sur le mont de la Sallette pour causer avec deux petits Savoyards et leur annoncer que si les hommes continuaient à manger de la viande le vendredi il arriverait que les pommes de terre seraient gâtées. Ce qui est arrivé en effet.

Les prêtres nous ont fait connaître ces prodiges, en temps et lieux, et nous ont demandé de l'argent, ainsi qu'ils ont l'habitude de le faire toutes les fois que la divinité daigne se manifester à nous d'une manière exceptionnelle.

Tous les ans nous enlevons au travail et à la famille, les jeunes gens les mieux faits et les plus robustes du pays. Nous leur mettons un fusil en main, et sur le dos une casaque bigarrée, et nous les appelons soldats. Pendant cinq ou six ans nous nous appliquons à leur enseigner les procédés les plus sûrs pour tuer méthodiquement leurs semblables, et, quand ils sont arrivés à ce point de perfection où mille hommes réunis ne semblent plus former qu'une seule et vaste machine, nous nous attendrissons, en les voyant défiler dans la rue, musique en tête, derrière une étoffe unicolore, bicolore ou tricolore.

Ces petites satisfactions nous coûtent annuellement trente, quarante, cinquante millions plus ou moins ; mais nous nous en trouvons fort bien, et nous aurions peu de considération pour nous-mêmes, s'il en était autrement.

Pour faire une occupation à nos enfants, nous entretenons, dans des palais frais en été et chauds en hiver, une armée de plumassiers employés de dix heures du matin à quatre heures du soir à faire la conversation, à tailler des plumes, à lire des journaux et entretemps à déposer sur du papier bien blanc de petits signes bien noirs. Les appointements de ces mortels fortunés sont en raison inverse de leur travail : qui travaille beaucoup, gagne peu ; qui peu, beaucoup.

Les fers et les charbons à bon marché et communs en Belgique sont plus rares et plus chers en France. Mais, par contre, les soieries et les vins hors de prix ici, sont à bon marché chez nos voisins. Pour remédier à cet inconvénient et faciliter les échanges, nous mettons un droit d'entrée sur les vins des Français qui, par voie d'équilibre et de réciprocité, mettent un droit sur nos fers. C'est ce que les économistes appellent protéger la production.

Nous accordons gratuitement à quelques citoyens le privilège de fabriquer et d'émettre de la monnaie de papier qu'ils nous prêtent ensuite à raison de 7 ou 8 p. c. à l'effet de favoriser le commerce et l'industrie.

Nous sommes régis par cinq ou six mille lois, ordonnances ou règlements que personne ne connaît, pas même ceux qui les appliquent. Cinquante suffiraient ; mais que deviendraient les législateurs, les magistrats, les gens d'affaires si nécessaires à la société et si dignes de l'intérêt des honnêtes gens !

En belgique sur 4,500.000 habitants, 1,500,000 sont inscrits sur les régistres des bureaux de bienfaisance et mendient aux heures de loisirs. Mais il paraît que ces choses sont pour le mieux ainsi. Car, nous ne manquons jamais de nous féliciter dans le *Moniteur*, de la prospérité croissante du pays.

Toutefois, comme les misères humaines nous intéressent beaucoup, pour y remédier, nous nous réunissons en congrès de bienfaisance, avec des habits noirs et des cravattes blanches, et nous prononçons des discours superbes sur l'amélioration des classes souffrantes. Après quoi, nous nous invitons à des banquets à 20 francs par tête, où nous nous gardons bien de servir les soupes économiques que nous avons inventées pour le bonheur de nos semblables. Enfin nous nous faisons délivrer des certificats d'hommes illustres et de bienfaiteurs de l'humanité par les correspondants des gazettes allemandes, gauloises, chinoises et iroquoises, venus, tout exprès, de leur pays pour nous entendre et pour diner gratuitement avec nous.

PENSÉES.

— Le prêtre ressemble à un poteau qui nous indique le chemin sans le connaître.

— Il y a un grand obstacle à l'affranchissement du peuple. C'est le peuple.

— On parle toujours des droits de l'homme ; il me semble que le premier droit de l'homme serait une part de terre déterminée dans la proportion de l'individu au territoire.

— Il y a quelque chose de plus lâche au monde que l'esclave d'un tyran, c'est la dupe d'un prêtre.

— Quelle différence y a-t-il entre le supplice et l'apothéose, entre le crime et l'héroïsme ? l'ignorance de la foule et l'abus des noms : Dans le fond Orsini est à Judith, Agésilas Milano est à Garibaldi, ce que l'échec est à la réussite.

— Chaque fois que le riche donne une au-

mône, il fait une restitution partielle. Le mendiant transige, l'ouvrier plaide.

— Désormais, quand je rencontre un homme de loi ou un agent de l'*ordre*, je lui laisse le haut du pavé.

— L'or est une puissance magique; il y a une manière de la faire sonner à l'oreille des juges de la terre qui fait tomber votre ennemi raide mort.

BULLETIN CLÉRICAL.

En rapportant dans notre précédent bulletin la condamnation par laquelle les Lazaristes, (dont la fortune est estimée à 30 millions, nous ne saurions assez vous le répéter), devaient restituer une somme assez ronde, nous avons peut-être étonné certaines gens ; mais l'ombre du doute aura disparu lorqu'ils auront pris connaissance de l'arrêt ci-dessous que nous publions à titre de renseignement. Ces captations de testaments sont un des mille moyens employés par ces mendiants de profession, qui savent si bien soutirer l'argent de la poche du riche pour *le distribuer aux pauvres* afin de vulgariser ces beaux mots de charité et d'aumône au moyen desquels ils finissent toujours par leurrer tout le monde en mettant saintement et ponctuellement en pratique ce proverbe trouvé à propos : charité bien ordonnée commence par soi-même.

Nous sommes loin d'affirmer que toutes les congrégations de religieux et de religieuses qui ont fait vœu de pauvreté ont une misère égale à celle des Lazaristes, mais nous avons la ferme conviction que les unes en ont plus et les autres moins.

Dans notre prochain numéro nous donnerons un extrait du règlement de l'association de la *Propagation de la foi*, ainsi que le relevé des carottes cléricales cultivées dans le courant d'une année par la susdite société. C'est là le deuxième des moyens par lesquels ces dévotes gens savent si adroitement battre monnaie.

CONGRÈGATIONS RELIGIEUSES D'HOMMES. — TESTAMENT A LEUR PROFIT. — NULLITÉ.

Le 14 décembre 1856 décédait, à l'âge de 85 ans, dans sa terre du Châtellier, près Saint-Berthevin, (Mayenne), Mlle Périer-Dubignon, laissant pour unique héritière Mme Houdbert, sa nièce, épouse d'un juge au tribunal civil du Mans.

Par un testament olographe en date du 28 juillet 1847, la défunte avait institué pour son légataire universel M. l'abbé Moreau, prêtre supérieur des frères de Saint-Joseph du Mans et de plusieurs communes d'hommes et de femmes.

Voici en quels termes est conçu ce testament :

« Je soussignée Marie-Josephe Périer-Dubignon, propriétaire du Châtellier, et y demeurant, commune de Saint-Berthevin, déclare que le présent écrit est mon testament, que je veux être seul et ponctuellement exécuté comme renfermant mes dernières volontés, que j'exprime de moi-même, sans être influencé par personne, et surtout par celui que je vais faire mon légataire universel, protestant devant Dieu et devant les hommes que je n'ai éprouvé de sa part que de la répugnance, et que je craindrais devoir anéantir mes intentions, bien et depuis longtemps arrêtées, si je ne faisais pas ici appel à sa conscience, qui ne pourra lui permettre d'abandonner cette succession, comme il a malheureusement fait pour mon frère, *par crainte de procès et de scandale*.

» Je déclare donc ici que je donne et lègue par ce présent testament, fait entier de ma main et au pied de mon crucifix, à M. l'abbé Basile-Antoine-Marie Moreau, prêtre, demeurant à Notre-Dame de Sainte-Croix, près le Mans (Sarthe), tout ce que je laisserai à ma mort en biens, meubles et immeubles, pour par lui en disposer comme il l'entendra, et non point en l'obligeant à en faire telles ou telles bonnes œuvres, à la seule condition d'acquiter mes dettes, de prier et de faire prier pour le repos de mon âme comme il l'entendra, et de donner à ma femme de chambre, Virginie Dalibord, la somme de 6,000 fr. une fois payée, pour la récompenser de ses longs services, et de fonder à perpétuité une messe basse dans ma chapelle. Ceci est un vœu de Gabriel de la Broise de Raiseux, mon neveu, et pour l'accomplir, je ne compte que sur M l'abbé Moreau susdit, à qui je ne permets aucune renonciation à ma succession pour quelque raison que ce soit, sachant et déclarant par ce legs universel que je ne fais qu'acquitter ma conscience et le désir formel de mon frère.

» Cependant, si M. l'abbé Moreau susdit ne pouvait vaincre sa *répugnance* et avait assez de faiblesse pour *refuser* ma succession, je nomme et substitue à sa place, pour mon légataire universel, l'hôpital de Saint-Joseph de Laval (Mayenne), aux charges et conditions ci-dessus exprimées, et je prie, en tous cas, M. l'abbé Fillion, chanoine de la cathédrale du Mans, demeurant à Sainte-Croix, de veiller à l'exécution de ce présent testament, m'en reposant sur sa conscience et le chargeant devant Dieu de faire en sorte que ma propriété n'aille pas en d'autres mains que celles désignées ci-dessus, afin d'accomplir ainsi le vœu de mon frère, de moi-même et de mon neveu Gabriel de La Broise de Raiseux, qui ne m'avait fait sa légataire universelle que pour l'accomplissement de ce vœu fait à Dieu, et ne voulant pour aucunes raisons que M. Houdbert, ni sa femme, ni sa fille, puissent prétendre à aucun droit quelconque, moi et mon frère ayant fait pour eux, de notre vivant, tout ce que nous pouvions faire en conscience.

« Fait à l'entier de ma main, au Châtellier, commune de Saint Berthevin, le 22 juillet 1847.

» Signé : Marie-Josephe Périer-Dubignon. »

Ce testament fut attaqué par les époux Houdbert, comme fait par personne interposée, sous le nom de l'abbé Moreau, au profit des congrégations religieuses non autorisées dont ce prêtre est le supérieur.

Le 12 avril 1858, le tribunal civil de Laval (Mayenne) valida le testament et déclara qu'il ne contenait pas de fidéicommis.

La cour impériale d'Angers réforma ce jugement et annula le testament. Voici les considérants de son arrêt :

« Considérant que de tous ces faits (énumérés dans l'arrêt) résultent des présomptions graves, précises et concordantes, établissant la preuve que le testament de Mlle Dubignon renferme un fidéicommis tacite, et que l'abbé Moreau, comme personne interposée, s'est chargé de transmettre le legs fait sous son nom aux établissements religieux dont il est le supérieur; que les communautés religieuses dont l'abbé Moreau est le supérieur ne sont pas légalement autorisées; que l'établissement de Sainte-Croix, autorisé par une ordonnance de 1823, comme association charitable en faveur de l'instruction primaire, n'est pas autorisé comme congrégation religieuse d'hommes; — qu'ainsi le legs universel porté au testament de Mlle Dubignon est fait au profit d'établissements religieux incapables de recevoir;

» Déclare nul le testament de Mlle Périer-Dubignon. »

M. l'abbé Moreau s'est pourvu en cassation contre cet arrêt.

M. le procureur général a soutenu les trois propositions suivantes :

1° Pour qu'une congrégation ou association religieuse, quel que soit le but de son institut, soit capable de recevoir des dons et legs, il faut qu'elle ait été reconnue par la loi·

2° A défaut de cette reconnaissance légale, la nullité qui en résulte ne peut être éludée par des moyens indirects, tels que l'interposition de personnes, ou tout autre genre de fraude;

3° C'est aux juges du fait à rechercher la preuve de ces combinaisons frauduleuses par tous les moyens que la loi laisse à leur disposition; et dans cette appréciation des faits, dans le verdict des cours qui les déclarent constants, leur décision est souveraine, et leurs arrêts ne sauraient encourir la cassation.

M. le procureur général reprend successivement chacune de ces propositions, et démontre que la loi les consacre comme la raison et la justice les admettent.

Le chef du parquet de la cour termine ainsi :

« Elles sont nombreuses, messieurs, les dispositions qui sont ainsi essayées au détriment des familles et en fraude des lois!

» Ils sont rares les cas où les parties lésées peuvent saisir et relever des circonstances assez précises pour dissiper les ombres dont on a voulu s'envelopper, pour éclairer la justice, et pour la mettre à même de réparer le préjudice dont se plaignent les familles.

» Et lorsqu'il se trouve, comme dans l'espèce, un heureux accord du fait et du droit pour déjouer de pareilles machinations, on ne peut qu'approuver l'arrêt qui les a si habilement démasquées.

» Nous estimons qu'il y a lieu de rejeter le pourvoi. »

Conformément à ces conclusions, la cour, dans un arrêt fortement motivé, a dit :

« Sur le quatrième moyen :

» Attendu que la cour impériale d'Angers a déclaré dans l'arrêt attaqué : que l'exhérédation de la femme Houdbert, proposée à la testatrice par un des frères de la communauté, conseillée et formellement demandée par l'abbé Moreau lui-même, se lie essentiellement à l'institution du dit ecclésiastique comme personne interposée;

» Qu'elle est un moyen employé pour assurer le succès de cette disposition principale, et qu'elle participe du même caractère de fraude;

» Attendu qu'en vertu du droit qui lui appartenait de rechercher et d'apprécier tous les éléments de la combinaison imaginée pour éluder des prohibitions de la loi, la cour impériale a pu juger que l'exhérédation de la femme Houdbert, adoptée comme un moyen de faciliter le succès du fidéicommis tacite, en supprimant un obstacle à l'exécution de cette disposition principale, faisait partie de la même combinaison frauduleuse et se trouvait par conséquent infectée de la même nullité;

» Rejette le pourvoi de l'abbé Moreau. »

Pauvre diable d'abbé!... mais pour une cause perdue combien d'autres gagnées? car il n'arrive pas souvent que l'accord du fait et du droit, comme le fait ressortir le procureur général, se rencontre pour déjouer de pareilles machinations et permette à la justice de démasquer le caractère de fraude, et s'étendant sur ce chapitre, le procureur ne pouvait il pas ajouter que d'ordinaire ce ne sont pas des juges, des hommes influents et jouissant de la protection des puissants du jour, qui se trouvent ainsi spoliés par ces caffards dont la rapacité ne connait plus de bornes. Mais que le même cas se présente, par exemple, chez une famille laborieuse, honnête, mais pauvre, incapable de réaliser les fonds nécessaires pour couvrir les premiers frais, que disons-nous? qui ne parviendra pas à trouver un homme de loi qui voulût se charger de l'affaire, parce qu'elle n'a pas de quoi lui payer le prix d'une consultation ; et les biens que détiennent ces misérables qui se vautrent dans une paresse dégradante et dont toute la science consiste à flouer les gens, resteront bien dûment leur propriété.

Nous pourrions nous étendre à l'infini sur ces captations de testaments, mais nous nous bornerons pour aujourd'hui à relever quelques mots du testament que nous avons sous les yeux.

Comment trouvez-vous, lecteurs, ce refus présumé, par crainte de scandale? puis ce doute sur l'acceptation du legs à cause de la répugnance bien connue de ces saints qui foulent aux pieds les biens de ce monde et n'envient que le bonheur du paradis? et pour donner toute la mesure des bonnes intentions de la testatrice, cette ferme volonté, prenant Dieu à témoin de sa rancune et de sa haine, de faire en sorte que ses biens ne tombent pas dans les mains des légitimes ayant-droit y compris leur enfant, qui dévait sans doute, à cause du péché originel dont elle est entâchée, être comprise dans les religieuses dispositions que sa conscience catholique lui dictaient. Que vient faire la conscience, direz-vous, dans ce répugnant tripot.

Antoine Pouzols, dit la *Gazette des Tribunaux*, n'est âgé que de vingt-six ans. Il est resté deux ans novice chez les frères des écoles chrétiennes et se trouve aujourd'hui accusé de nombreux attentats à la pudeur commis à l'aide de violences sur la personne d'enfants âgés de moins de quinze ans.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le huis-clos a été ordonné sur les réquisitions du ministère public.

Pouzols a été condamné à dix années de réclusion par la cour d'assises de la Haute-Loire, dans son audience du 15 Juin.

Ponr n'avoir fait qu'un noviciat de deux ans dans les écoles chrétiennes dirigées par ces bons petits frères, ne trouvez-vous pas, lecteurs, que son éducation est assez complète?

LES PARASITES.

Malgré l'Evangile, — l'Empire,
La prison, le prédicateur,
La décadence et le délire
Règnent du pôle à l'équateur.
Que de parasites sur terre,
Que de luxe, que de misère!
Nous cultivateurs,
Nous tous producteurs,
Engraisserons-nous donc toujours ces rongeurs,
Sans leur faire la guerre? (bis.)

L'abaissement des caractères,
La démoralisation,
C'est votre ouvrage, ô sages pères,
De l'anti-révolution.
Que de parasites sur terre, etc.

Frères, flétrissons l'égoïsme,
Réformons l'éducation,
Extirpons le parasitisme,
Frappons la superstition.
Que de parasites sur terre. etc.

C'est un clergé qu'on gratifie,
Qui vous jette sa poudre aux yeux,
Vous exploite, vous bêtifie,
Et qui rive vos fers aux cieux.
Que de parasites sur terre, etc.

Après le clergé vient l'armée
Où l'on range par bataillons
Des assassins de renommée,
Dévorant peuple et millions.
Que de parasites sur terre, etc.

Puis c'est le fonctionnarisme,
Étouffant droit et liberté
Et réduisant au servilisme
Et la famille et la cité.
Que de parasites sur terre, etc.

Puis nous avons l'agiotage,
Les traficants, les boutiquiers.
Qui fit périr Rome et Carthage?
Qui vit du fruit des ouvriers?
Que de parasites sur terre. etc.

Puis bien d'autres à droite, à gauche,
Sans raison, sans nécessité;
Gens de plaisirs, gens de débauche,
Valetaille et mendicité.
Que de parasites sur terre, etc.

Cesse tes plaintes, prolétaire,
Crois, paye et prie agenouillé,
Qui ne veut pas être sur terre
Justicier est justicié.
Sans la Justice égalitaire,
Sans mœurs et sans vertu sévère,
Des plaisirs trompeurs,
Des remords vengeurs,
Vos efforts, vos tours, *bons vieux* et novateurs,
N'arrangeront l'affaire. (bis.)

Joseph l'Affranchi.

BUREAU D'ÉCRITURES.

Expertise en Comptabilité, Liquidation, Bilan ou Inventaire, Mise à Jour, Vérification, etc. — Redressement d'Écritures, Comptabilité particulière, Rédaction de tous les actes Civils et Commerciaux sous seing privé, Lettres, Pétitions, Requêtes. — Recouvrements. — Correspondance Commerciale et Particulière.

DISCRÉTION INVIOLABLE.

Rue Godfroid de Bouillon, 38, *à Saint-Josse-ten-Noode*,

(Près le chemin de fer du Nord, lez-Bruxelles.)

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe.

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2	00
Verre cylindre.	40	centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 5. 1re Année. 30 Juin 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Nos abonnés sont priés de nous faire tenir le montant de leur abonnement soit en timbres-poste soit en mandat sur la poste.

Bruxelles, le 29 Juin 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Depuis la formidable bataille de Solferino et San-Martino, qui, en chassant l'autrichien du Lombardo-Vénitien, devait, selon le décrêt du prétendu libérateur des nationalités opprimées, rendre l'Italie libre des *Alpes à l'Adriatique* pour ne constituer qu'une grande nation de citoyens libres, deux années se sont écoulées pleines d'enseignements pour la démocratie et de déboires pour la sublime initiative des héros de l'unité nationale. N'a-t-on pas vu la paix de Villafranca et le traité de Zurich après tant d'actions d'éclat et de vertus civiques, plonger un instant l'Italie dans le deuil et paralyser ses forces actives à cause du désespoir de sa désillusion et du prodige de la trahison de celui même qui avait promis l'ère de l'indépendance?

Quand Napoléon III lança l'armée française à travers les Alpes pour refouler en Autriche le tyran séculaire de l'Italie, il n'agissait point par un mouvement sympathique pour cette noble nation trop longtemps martyrisée; quoiqu'il eût dit que c'était la mission de la France de soutenir partout les peuples opprimés; il n'entrait point dans le dédale de ses combinaisons d'arracher cette proie magnifique à la cupidité de ses tyrans, les roitelets et les archiducs, et moins encore songeait-il à donner à la Péninsule la liberté qu'en parjurant il avait de sa main parricide égorgé nuitamment dans l'orgie du 2 décembre; l'intérêt personnel de sa politique souveraine, l'orgueil du prestige, l'ambition de la vengeance, tout cela l'animait contre la maison d'Autriche, tout cela l'entraînait à tirer profit de la situation révolutionnaire, pour atteindre plus aisément au but qui lui apparaissait dans son stratagème odieux.

Et puis entouré de tous côtés de poignards et de bombes, livré aux serments des Carbonari, ses dupes, et poursuivi, nuit et jour, par l'ombre vengeresse d'Orsini, le sauveur de l'ordre et de la société, l'élu de la providence chercha son salut dans la révolution; elle l'entraina bien loin et faillit le perdre, Mais l'astucité de son génie l'arrêta sur la pente où le poussa son triomphe et le succès de la tourmente populaire. En proposant la confédération italienne, la présidence du pape, et la restauration des ducs, il enraya le mouvement unitaire, attacha à son prestige le roi Victor-Emmanuel et crut lier la révolution à son char; mais en dépit de sa force colossale, et de sa réaction, la marée monte, monte toujours, et le flot le ramène.

Après deux longues années de turpitude et d'intrigue M. de Grammont, remet au cardinal Antonnelli une dépêche de la chancellerie française qui lui notifie au nom de Napoléon III la reconnaissance du nouvel état de choses en Italie.

Ici Napoléon presse fortement la main de sa Sainteté en clignant de l'œil à Victor.

M. Ricasoli communique à la chambre des députés italiens les dépêches diplomatiques qui ont été échangées entre le gouvernement français et le cabinet de Turin au sujet de la reconnaissance du royaume de Victor Emmanuel, et dans un discours très-serré où il fait l'éloge de la politique du dispensateur impérial, il dit : réjouissons-nous de ce nouveau succès, mais n'oublions pas notre œuvre qui n'est pas encore achevée, et quant à Rome le gouvernement n'a pas l'intention de laisser dormir la question, elle est trop importante pour que le gouvernement ne s'en occupe pas incessamment. Nos communications avec l'empereur Napoléon continuent, je me flatte que dans un temps plus ou moins prochain, on arrivera au résultat le plus désirable pour la nation ; et je puis affirmer que la reconnaissance n'implique aucune condition qui puisse exiger le sacrifice de ses droits.

En attendant ces perspectives flottantes, Venise la belle est remise à des temps plus propices et peut gémir en expectative; Rome reste sous la garde des baïonnettes françaises, en vertu du principe de *non-intervention* et du grand principe de la *souveraineté populaire*!!! *sans nul sacrifice, pour le moment*, sauf garanties pour la paix des consciences catholiques!

MM. Arèze, ami intime de Bonaparte, le maréchal Niel, au nom de leurs maîtres, vont faire près de leurs cours respectives un échange de civilités et de remercîments; après cet acte de courtoisie, les relations officielles seront reprises entre les deux souverains qui, depuis un an, se boudaient en riant.

On répand le bruit, dans le monde officiel, que le gouvernement souhaite la réunion d'un congrès à Paris, et qu'il travaille à le rendre possible. On ajoute que le gouvernement a l'intention de poser

ÉPISODE

DE LA VIE DE PHILIPPE VAN ARTEVELDE,

Ruwaert de Flandre.

(*Suite. — Voir notre numéro précédent.*)

Tout s'ordonne à l'instant, le chef sait tout prévoir
Et le soldat s'empresse à remplir son devoir,
Certain que ce combat doit fixer sa fortune.
Les nombreux artilleurs, l'orgueil de la commune,
Emmènent leurs canons et leurs *ribaudequins*.
Le *Goedendag*, la Pique arme les fantassins ;
Ils marchent résolus, le courage dans l'âme ;
Leur projet grandiose et l'honneur les enflamme :
Ils sont presque joyeux et l'on voit sur leurs traits
Briller d'un pur éclat le désir des hauts faits,
Ils marchent mais avant qu'ils sortent des murailles
Pour courir affronter le hasard des batailles,
Entendez-vous ces voix, au suprême moment
Leur jeter pour adieu cet immortel serment :
« Vaincus, n'espérez pas trouver dans cette ville
Ou des cœurs pour vous plaindre ou des murs pour asile,
Sitôt qu'approcheront les nobles triomphants,
Le feu nous détruira, nous avec nos enfants
Et ces murs enflammés, qu'on n'aura pu défendre,
Ne verront de leur peuple outrager que la cendre.»
Ils marchent et déjà leurs regards attendris
Cherchant en vain la ville et tant d'êtres chéris.
Ils marchent et la nuit les couvre de ses voiles
Aux rayons incertains des tremblantes étoiles
Ils dirigent leurs pas, calmes, silencieux
Réclamant en secret la justice des cieux,
De ces champs assoupis, contemplant le mystère,
Dans le rêve oubliant les peines de la terre.
Mais l'ombre se dissipe ; on voit Bruge et sa tour
Trancher sur l'horizon aux premiers feux du jour,
Et, dorant Beverhout des flots de sa lumière,
Le soleil du matin sourire à la bruyère.
Les Gantois arrivés établissent leurs rangs,
De pièces de canons ils entourent leurs flancs
Et leur centre se forme en profonde phalange
Où chacun des métiers sous son drapeau se range.
Le chef parle et soudain ces braves combattants,
Poussant jusques au ciel mille cris éclatants,
Jurent que, si le sort à leur valeur contraire
A marqué dans ces champs la fin de leur carrière,
Chacun au même endroit jusqu'à la mort rangé
Ne périra du moins qu'après s'être vengé.
Philippe à ces transports d'un favorable augure
Sent tressaillir son cœur sous son épaisse armure,
Une flamme s'allume et luit dans son regard ;
Son courage inspiré s'indigne du retard.
Enfin elle apparaît cette terrible armée,
Cette chevalerie au loin tant renommée.
Dans l'espoir du succès complaisant son orgueil
Elle en jouit d'avance et ne craint pas d'écueil,
Il en est cependant contre qui tout se brise
C'est la foi des grands cœurs en leur belle entreprise,
C'est le Dieu des combats secourant la vertu,
Relevant de ces mains le malheur abattu,
Comme aux champs de Courtrai, jadis sous son égide
De Philippe le Bel, de ce prince perfide
Le lion noir foula les lis déshonorés.
Mais contre les Gantois en bon ordre serrés,
De ses coursiers hardis aiguisant la vitesse,
Au travers de la plaine avance la noblesse.
L'or, l'argent et l'airain d'un splendide appareil
Eblouissent la vue et brillent au soleil ;
Tous ces gens attifés, couverts de pierreries,
Sur leurs habits dorés portant leurs armoiries,
Attaquent la commune et ses mâles soldats,
Dont le cœur plébéien, pour marcher aux combats,
Ne demande qu'un fer et laisse à la noblesse
Tous ces dehors pompeux, qui voilent la faiblesse.
Déjà les chevaliers des Gantois s'approchaient
Ceux-ci contents de voir l'ennemi qu'ils cherchaient,
Se lèvent, car alors inclinés vers la terre
Au Dieu vengeur du peuple ils faisaient leur prière
Et s'animaient entre eux ; la troupe du tyran,
Dont le sol aplani favorise l'élan,
Se jette sur leur front d'une ardeur unanime
Et croit briser du coup cette plèbe sublime.
Ils apprendront plus tard ce que c'est qu'un métier
Quel sang robuste et chaud fait bondir l'ouvrier.
On vit dans cet instant leur masse impénétrable

comme condition préalable du congrès la reconnaissance du royaume d'Italie. Cela revient à dire que le congrès est impossible, puisqu'il s'agirait pour les puissances convoquées d'acquiescer à l'avance aux solutions mêmes qu'elles devraient débattre.

Mais à quoi bon un congrès, quand il s'agit de difficultés qui se résoudront par le *cours naturel* des choses; aujourd'hui par la mort de Cavour, demain par la mort du pape, et ainsi de suite? Va, pour les toiles d'araignée et les bouillons d'onze heures, c'est la marotte des Bonapartes.

Voilà Victor Emmanuel roi d'Italie, héritier direct de Napoléon, et bientôt sans doute il succédera au duc de Reichstadt en qualité de roi de Rome; le pape garderait sa puissance spirituelle, son jardin et ses brimborions célestes, on parle de sa mort prochaine. Il est évident que le pape une fois mort sa personne n'aura plus besoin de la protection des soldats français pour le mettre à l'abri de l'amour de ses sujets qui l'implorent à genoux, *Sancte Padre la benedizione*; moyennant un *petit troc*, les français laisseront se manifester la souveraineté nationale, et rentreront dans leurs pénates en vertu de la non-intervention.

Toujours le même conflit entre la diète hongroise et l'empereur d'Autriche qui commence, en voyant croître le mécontentement et l'agitation, à baisser pavillon; le despote a reçu la députation de la diète et même a accepté, dit-on, l'adresse hongroise; dans la crainte d'une rupture précipitée, il aurait répondu par des remontrances qui auraient fait naître des négociations afin de pouvoir ajourner le plus longtemrs possible l'ébranlement de son empire; car c'en est fait de la maison de Hapsbourg, si l'une ou l'autre des diverses nationalités sur lesquelles elle pèse depuis longtemps venait à lever l'étendard de l'indépendance et de la liberté.

Les nouvelles des Etats-Unis sont plus que jamais à la guerre. Le président Lincoln prend des mesures énergiques : il traitera tous les corsaires comme des pirates et fait mettre tous les ports des séparatistes en état de blocus. Déjà les hostilités sont engagées sur une grande échelle et un carnage effrayant est à craindre. Quel aveuglement nouveau pousse les états du Sud à leur perte et à la destruction de l'œuvre magnifique de Washington. Ces états composés d'une population blanche si faible et si vorace, sauront-ils résister à une invasion faite au nom de la liberté et de l'abolition de l'esclavage? sauront-ils dominer l'insurrection sacrée de ces milliers de noirs qu'une horrible iniquité de la force tient enchaînés à l'abrutissement et voués à la dégradation de bêtes de somme dont on marchande jusqu'à la progéniture?

Si le sang coule à torrents, si la mort décime la population, la faute en sera aux états qui les premiers ont déchiré la Constitution, violé les lois, et ont arbitrairement attaqué leurs anciens confédérés.

L'esclavage périra dans cette hécatombe; mais la liberté et les institutions républicaines sortiront triomphantes de cette rude épreuve.

L'âme de cette grande catastrophe, c'est l'ombre de John Brown sacrifiée à la liberté humaine, c'est le souvenir de ce gibet de rédemption qui crie vengeance. Le nouveau Christ reçoit aujourd'hui son expiation, comme l'a dit Victor Hugo, par cette fatale séparation de la grande république.

Nous avons appris par la presse française que Blanqui et ses amis se sont pourvus en cassation contre l'arrêt inique de la justice napoléonnienne. Ce jugement infâme par l'arbitraire fait grandir Blanqui aux yeux de tous les partis et soulève en Belgique le mépris et la réprobation les plus caractéristiques. — La protestation est générale.

LA PEINE DE MORT.

Nous terminerons en signalant ce fait bien remarquable que durant la période de prospérité de tous les états la vie de l'homme et du citoyen a toujours été respectée tandis que l'abus des peines et des supplices a le plus souvent caractérisé leur décadence. Pendant de longues années la loi criminelle d'Athènes se montra aussi humaine qu'équitable envers l'accusé; traduit devant un jury immense composé de ses concitoyens, il trouvait dans leur nombre et leurs lumières toutes les garanties désirables d'impartialité; reconnu coupable, il pouvait dans beaucoup de cas fixer lui-même sa peine et choisir entre la prison, l'amende ou l'exil; par une coutume analogue à celle des Germains, quand une personne était assassinée, les parents pouvaient seuls intenter une poursuite criminelle, à moins qu'ils ne préférassent accepter une indemnité pécuniaire; dans tous les cas le meurtrier pouvait avant le vote des juges se condamner à l'exil et se retirer tranquillement; en matière politique l'ostracisme était un moyen aussi facile que modéré d'éloigner un citoyen devenu dangereux pour la sécurité de l'Etat, et d'arrêter ainsi les séditions et l'anarchie; admirable institution qui étouffa bien des tyrannies naissantes, et punit à temps beaucoup d'hommes qui sortis du sein même de la démocratie n'aspiraient dans leur ingratitude qu'à égorger leur mère! aussi voyons-nous que cette époque fut la plus remarquable par le développement de la littérature, du commerce et des arts; le spirituel peuple d'Athènes quittait le glaive avec lequel il venait de repousser les ennemis de sa liberté pous décider en juge souverain de ces grandes luttes dont les héros étaient Euripide, Sophocle, Aristophane; Périclès secondé par une illustre phalange de sculpteurs et de peintres, bâtissait ces monuments superbes types éternels de la simplicité unie à la grandeur; de leur côté les citoyens tous appelés à la jouissance des droits politiques se livraient avec ardeur aux discussions brûlantes de la place publique; mais lorsqu'on commença à substituer le régime de l'arbitraire à celui des lois, lorsqu'on ne tint plus aucun compte des règles prudentes consacrées par Solon, on s'aperçut bientôt des conséquences désastreuses du système nouvellement établi; la sentence de mort prononcée contre Alcibiade, en faisant échouer l'expédition de Sicile porta un coup terrible à la puissance de la république; quelques temps après la condamnation illégale des généraux vainqueurs aux Arginnsès la priva de ses plus illustres défenseurs; enfin c'est de la tyrannie des trente et du procès de Socrate qu'il faut dater la chute d'Athènes et de sa splendeur; comment aurait-elle trouvé encore pour la servir et la sauver des hommes de génie, quand la cigüe devenait le prix de la victoire? quel autre eût été désormais assez hardi pour railler au prix de sa vie les vieilles divinités de l'Olympe.

A Rome les conseils et les tribuns proposèrent de bonne heure des lois nombreuses pour protéger les citoyens contre les peines arbitraires prononcées par les magistrats; pour qu'un romain subît la peine capitale il fallait que la nation entière, délibérant dans ses comices, eût porté à ce sujet une solennelle décision; encore l'accusé pouvait-il se soustraire à l'exécution de la sentence si, prévoyant le sort qui l'attendait, il quittait Rome avant d'avoir été condamné; quelque ardentes que fussent les discussions de la plèbe et du patriciat on voyait rarement le sang couler; c'était par des moyens légaux, par une admirable persistance que les concessions étaient demandées et obtenues; malheureusement l'égalité des droits politiques obtenue, la lutte changea de caractère; les premiers arrivés, satisfaits d'être en possession de ces honneurs jadis inaccessibles, se coalisèrent avec les débris du patriciat pour opprimer leurs anciens frères et ajourner la réforme sociale plus nécessaire encore que la réforme politique; dès lors se forma cette noblesse arrogante et hautaine, héritière des vices d'un ordre dont elle n'avait plus les antiques vertus; impitoyable envers tous ceux qui voulaient limiter sa richesse ou diminuer sa puissance, elle ne recula devant aucune violence; mais le jour où Scipion Nasica son chef, relevant sa toge et marchant au Capitole, ameuta contre le dernier des Gracques une poignée de sicaires, ce jour là une ère sanglante fut inaugurée; l'aristocratie était entrée dans une voie funeste; les démagogues l'y suivirent; c'est alors qu'on vit Marius et Sylla tour à tour vainqueurs et vaincus proscrire en masse leurs adversaires, puis jeter comme une proie à leurs vétérans ces terres qu'on avait refusées aux plus nobles fils de l'Italie; c'est alors qu'on vit Catilina tramer ses sinitres complots; chacun se trouva menacé dans sa vie et dans ses biens; Cicéron lui-même qui pour les besoins de sa cause avait justifié bien haut le meurtre de Tiberius et de Caïus

---

Aux poitrails des chevaux qui soulevaient le sable
De piques et de corps opposer un rempart
Et soutenir le choc autour de l'étendard;
Rien ne les fit plier; sans peur dans la tempête,
Leur chef, leur fier Ruwaert, Artevelde à leur tête
Animait leur audace en se montrant soldat
Et sa hâche sanglante au plus fort du combat
Apparaissait, tombait, fracassait les armures
Et s'ouvrait une route en semant les blessures.
Tous suivent cet exemple et l'ennemi pressé,
Jonchant le sol de morts, recule harassé.
Il se trouble, il faiblit, il tremble, il perd courage;
Soudain pour décider du suprême avantage
Le bronze meurtrier signalant son effort
A lancé ses éclairs et ses accents de mort;
La mitraille, qui pleut de sa bouche fumante,
Décime l'ennemi, dont le désordre augmente.
S'en est fait le combat cesse d'être douteux
Les Flamands sont vainqueurs et tout fuit devant eux
A ces champs détestés, à ces plaines funestes
Louis de ces soldats veut arracher les restes
Mais il essaye en vain de reformer leur rangs;
Le succès est au peuple et la honte aux tyrans.
Sous les coups des vilains, des fils de la patrie
Succombe la noblesse et la chevalerie;
Le Flamand les immole et sa mâle fierté
Dans leur sang orgueilleux venge la liberté.
C'est partout des fuyards qu'on poursuit et qu'on tue;
Aux murs de la cité se presse leur cohue;
Elle y pénètre enfin mais la peur et l'effroi
L'empêchent de fermer les portes après soi.
Les métiers furieux marchent sur son passage,
En la ville le fer achève le carnage
Et partout aux regards des nobles éperdus
Fait briller une mort, qu'ils ne combattent plus.
A peine Louis peut y dérober sa tête
Et seul, à chaque pas, craignant qu'on ne l'arrête,
Il erre déguisé sous l'habit d'un vilain
Et fuit dans la cité dont il fut souverain,
Quand un taudis obscur, en sa course affaiblie
Se présente à sa vue; il y frappe et supplie;
Le pauvre en eut pitié, le reçut, le sauva
Mais jamais de sa chute il ne se releva.
Vaincu, découronné, d'une cour étrangère,
Réduit à mendier la faveur passagère,
Les remords, les regrets, finirent son destin
Il mourut las d'affronts, de honte et de chagrin.
Puissent tomber ainsi sous l'élan populaire
Tous ceux dont les desseins respirent l'arbitraire,
Pour qui le droit du peuple est une vanité,
Qu'on foule dans sa course avec la Liberté
Et la plèbe un esclave indocile à la chaîne
Qu'il faut savoir briser sous le poids de sa peine!
Mais voyez, le Ruwaert met l'épée au fourreau,
Dans le Marché de Bruge il plante son drapeau;
Les lions noirs sortis vainqueurs de cette crise
Flottent sur leur fond d'or au souffle de la brise,
La Flandre se réveille et renaît à l'espoir;
Le bras de son Ruwaert affermit son pouvoir;
Il assure ses droits, il fait craindre ses armes;
Il la met désormais à l'abri des alarmes.
Artevelde a tout fait, lui seul a tout conduit;
De son mérite seul la victoire est le fruit
. . . . . .
En un jour de péril la rude et fière Rome
Au soc de la charrue arracha son grand homme;
Dans Artevelde aussi, dans un simple pêcheur,
Gand jadis a trouvé son héros, son vengeur!
Et dans cette cité, quoi, rien qui le rappelle,
Qui dise ce qu'il fut, ce qu'il a fait pour elle.
Quoi, par un monument construit en son honneur
Qui consacre sa gloire et montre à son grand cœur
Que nous avons gardé quelque reconnaissance?
Quoi, rien pour tant d'efforts ni pour tant de vaillance?
Non, pas un marbre, un bronze où Philippe élevé
Semble défendre encor ce Gand qu'il a sauvé!
Est-ce donc que sa vue animerait peut-être
L'ouvrier gémissant sous l'étreinte du maître,
Que le père du peuple à son peuple rendu
Réveillerait en lui le feu de la vertu,
Et qu'un jour les métiers, invoquant son image
Reportant leur pensée aux exploits d'un autre âge,
Reclameraient le prix d'une injuste sueur?
Est ce là ce qu'on craint? Serait-ce cette peur
Qui fait que le héros d'une cause si belle
Dans un oubli honteux soit demeuré comme elle
Et que d'un roi vivant sculptant la majesté (1)
L'on dédaigne tes fils, ô sainte Liberté.

(1) Colonne du Congrès,

Gracchus, fut traîtreusement sacrifié par le jeune Octave et sa noble tête tomba sous la hâche d'un homme qu'il avait sauvé; quelques âmes généreuses cherchèrent, il est vrai, à réagir contre cette fureur de crimes et d'assassinats; inutiles efforts! ni les protestations éloquentes du tribun Memmius, ni les dissertations épicuriennes de César ne purent porter remède au mal; Rome descendit rapidement la pente fatale où l'égoïsme et l'impudeur de la noblesse l'avait précipitée; son histoire intérieure ne présente dès lors qu'une longue suite de guerres civiles et de cruautés inouies, à tel point que Tacite, ce grand peintre des turpitudes impériales, s'écrie dans l'égarement de sa douleur que les dieux ne s'occupent des hommes que pour les punir!

Pendant le moyen-âge la peine de mort fut la source des plus grands maux; ce n'était plus au nom de tel ou tel principe politique qu'on faisait mourir ses adversaires; c'était au nom de Dieu et de la foi; la cruauté des hommes semblait avoir emprunté au fanatisme religieux une nouvelle énergie. Pour bien comprendre la marche des idées et des événements pendant cette longue période, il sera nécessaire que nous remontions plus haut dans l'histoire de l'humanité. Le Christ avait proclamé une doctrine d'égalité et de fraternité qui si elle avait été comprise par ses disciples et développée dans toutes ses conséquences pratiques aurait pu amener la régénération de la société; mais ils oublièrent les traditions de leur maître; celui-ci n'avait annoncé que des principes de philosophie, il firent des dogmes; prenant pour point de départ les écritures saintes, ils s'efforcèrent d'appuyer leur nouvelle théologie sur les systèmes d'Aristote et de Platon; ils pressèrent la philosophie grecque en tout sens pour la faire aboutir à des conséquences qu'elle n'avait point prévues et qu'elle n'aurait certainement pas ratifiées; pour imposer leurs conceptions bizarres, ils s'adressèrent à la foi, c'est à dire, à l'ignorance et l'on en vit qui dirent: tel mystère est absurde; il suffit, j'y crois. Cependant d'autres penseurs examinent et étudient dans le silence de la retraite ces ouvrages qu'on avait si mal compris; ils discutent de nouveau tous les grands problèmes de la science auxquels par la force de la raison et du bon sens ils découvrent des solutions jusque là inconnues; alors les champions du passé, impuissants à lutter contre ces contradicteurs qu'ils ne soupçonnaient pas de voir entrer en lice, réclament le secours de l'autorité civile; l'Europe se couvre d'échafauds et de bûchers; quiconque proclame une vérité méconnue, attaque un dogme ou un mystère, est persécuté; la science pour se faire jour doit offrir à l'autel de l'intolérance de douloureuses hécatombes; arrêtée un instant dans ces efforts, elle finit par briser ses entraves; des milliers d'apôtres se lèvent pour la répandre; Luther apparaît. Ici la scène s'agrandit: ce ne sont plus des théologiens qui sont aux prises; ce sont des peuples qui enflammés par leurs prédicateurs se ruent les uns sur les autres; les catholiques massacrent les protestants et ceux-ci à leur tour immolent les papistes; pendant plus d'un siècle l'Europe n'est qu'un vaste champ de bataille où périssent des milliers de martyrs; lassés de ces guerres atroces où l'ambition des rois se servait de la religion comme d'un moyen les peuples se décident enfin à déposer les armes; que de sang versé, que d'existences inutilement sacrifiées pour ne pas avoir compris qu'il n'est jamais permis de faire périr un homme en ce monde, fut-ce même pour le sauver dans l'autre! On a dit, nous le savons, que la liberté de conscience apparut en Europe à la dernière lueur des bûchers de l'inquisition, mais nous ferons remarquer que malgré les persécutions religieuses il est peu de nations qui jouissent pleinement aujourd'hui des bienfaits de la tolérance et nul d'ailleurs n'oserait soutenir que pour y arriver il fallait nécessairement suivre une voie aussi déplorable.

(*A continuer.*)

LES SCIENCES NATURELLES ET LA RELIGION.

Ouvriers, artisans, travailleurs! c'est à vous que nous nous adressons, à vous que notre détestable organisation sociale oublie d'instruire, à vous qui vous trouvez arrêtés par le manque de connaissances, à chaque pas de votre vie si dure et pourtant si noblement remplie!

Nous examinerons aujourd'hui la Nature dans toute sa beauté et nous trouverons que pour celui qui connait le monde les religions qui ont existé jusqu'à nos temps sont ridicules.

Du centre d'une prairie émaillée de fleurs, élevons nos regards vers le firmament azuré.— Bah! me direz-vous, à quoi bon regarder cette voûte bleue, qui est toujours la même et dont la monotonie offense les regards? — C'est que nos yeux ne s'arrêtent pas à cette sphère imaginaire, offerte à nos sens par une illusion d'optique, mais plongent de l'autre côté dans l'immensité de l'éther. Notre esprit inquiet plane au delà de cette énorme quantité d'astres, qui se meuvent éternellement et dans l'ordre le plus parfait. Que dis-je, nous voyageons au milieu d'eux; car quelque haut que nous nous élevions, nous en rencontrons toujours, et nulle part nous ne pouvons nous arrêter.

Quand on compte les fleuves, les montagnes, les nations qui couvrent la terre; quand on pense quelques instants à toutes les passions, à toutes les intrigues, à toutes les guerres, à tous les cataclysmes, qui depuis des temps immémoriaux ont ensanglanté et déchiré le globe terrestre, véritable atôme de poussière à côté d'autres astres en nombre infini, séparés par des distances infinies, nulle part limitées, l'homme bien souvent devient triste et la compréhension de l'infini lui échappe. Il a beau se comparer à un infusoire, à un de ces animalcules invisibles à l'œil nu au milieu de l'Océan; il se trompe encore, car l'Océan a des limites, le monde n'en a pas.

Notre esprit effrayé de l'immensité recule épouvanté et se rapproche de la terre. Là, dans l'atmosphère, il trouve la même harmonie, la même infinité.

Les courants d'air enveloppant le globe d'un point à l'autre, les courants magnétiques, les phénomènes électriques, les contractions et les dilatations continuelles du calorique, les réflexions et les réfractions de la lumière, les ondes sonores s'entrechoquant, se croisant, se confondant sans cesse, les gaz plus légers montant vers la partie supérieure, les atômes plus denses descendant au contraire et donnant ainsi à l'air l'aspect d'un million de puits en activité incessante, les réactions chimiques à l'infini, les infusoires voltigeant dans leur kiste, les graines des plantes tourbillonnant grâce à leurs aigrettes, et par-dessus tout l'attraction de la lune et de la terre et de tous les astres réciproquement, faisant tourner la terre, les planètes avec leurs satellites autour du soleil, notre système solaire tout entier tournant avec bien d'autres autour des Pleïades, puis d'autres rotations encore inconnues, tout cela nous environne, nous oppresse, nous terrifie.

Nous entendons le feu qui gronde sous nos pas menaçant et terrible. Car qu'est-ce que la croûte terrestre par rapport à son intérieur en fusion: cette croûte a six lieues de diamètre, le foyer bouillant en a dix-sept cent et huit. Nous marchons sur un volcan immense et cependant dans cette croûte terrestre quelle harmonie, quel ensemble! Les couches anciennes et modernes se recouvrent, se succèdent avec ordre et proportion. De temps en temps, un renversement brusque vient détruire cette harmonie; un canal sombre, horrible, traverse ces couches et vient ouvrir à la surface sa gueule, d'où s'échappent la fumée, la flamme et la lave, rappelant ainsi à l'homme que son globe est bien fragile, mais faisant aussi ressortir par là même la disposition merveilleuse de ce qui l'environne.

D'un long regard, nous embrassons la nature entière. Dans le creux le plus profond des vallées, sur les pics les plus élevés des montagnes, au pôle et à l'équateur, partout nous connaissons, classons et utilisons les plantes. Depuis l'humble pâquerette jusqu'au chêne altier, depuis la laîche inclinée et fragile de nos étangs jusqu'au palmier solennel, depuis la mousse tendre et veloutée végétant sur les pierres des murs jusqu'aux énormes fougères en arbres, partout nous admirons la merveilleuse richesse de Flore. Le lichen coriace et grisâtre du pôle nous attriste; les brillantes lianes, les orchidées éblouissantes nous réjouissent.

Dans l'herbe touffue se glisse le serpent redoutable et dans les rochers inabordables plane l'aigle majestueux. Au fond des déserts rugit le noble lion et dans l'abîme des mers le requin poursuit sa proie.

L'aspect d'un simple coquillage pétrifié nous reporte aux temps reculés ou se forma la terre. Répandue d'abord dans l'espace à l'état gazeux, l'attraction l'emporta enfin sur la force répulsive du calorique et sans qu'il fût besoin d'un Être Suprême, un noyau se forma. Ce noyau perdant toujours de sa chaleur parvint ensuite à l'état de fusion et pour des motifs faciles à démontrer en astronomie se mit aussitôt en mouvement. De plus en plus refroidi, il devint solide; les premières organisations y apparurent et bien des siècles se passèrent avant que la croûte terrestre placée à la surface devint stable.

Un seul exemple suffira pour vous montrer combien il y a peu d'accord entre la science et la religion. La Bible vous dit que la terre n'existe que depuis 6,000 ans; la science vous démontre que les plantes qui en se pétrifiant ont formé la houille et dont aucune n'existe plus aujourd'hui, ont vécu pendant 9,000,000 d'années. Qu'est-ce pourtant que la durée de quelques plantes à côté de l'existence de la terre tout entière!

Ah! un monde complet, plein, beau de lumière et de splendeur, de couleurs et de formes, se déroule devant nous: dans tout mouvement respirent la vie, la beauté; le mouvement est beau dans la liberté!

Arrêtons-nous ici: cette belle phrase, nous l'avons prise dans l'ouvrage d'un des plus grands naturalistes modernes, de Schleiden; cette phrase est immédiatement suivie de cette autre:

« Gloire et reconnaissance à l'auteur tout-puissant de ces beautés, » s'écrie l'homme, et dans l'effusion de son enthousiasme, involontairement, irrésistiblement, ses genoux fléchissent, il prie....

Que répondons-nous à cela? Qu'il est déplorable à constater que l'homme, par habitude, par les préjugés qu'on lui inculque dès sa naissance, est tellement devenu serviable, qu'il croit toujours avoir besoin d'un supérieur; que, lorsqu'il est parvenu à l'échelon le plus élevé de l'esprit, du développement intellectuel, au point où il comprend jusque dans ses plus secrets ressorts toute la machine du monde, il faut encore qu'il se crée un maître.

Quand nous voyons un torrent se précipiter des montagnes, quand un orage éclate dans toute sa fureur, quand une montagne s'effondre avec fracas, quand un volcan lance ses gerbes de flammes et de fumée, rien ne nous conduit à donner à ces phénomènes une autre cause que celle de la pesanteur, de l'électricité, etc. Mais quand il s'agit de la terre tout entière, des astres innombrables gravitant dans l'espace, alors la presque totalité des hommes crient au miracle, à l'Etre suprême!

Nons ne pouvons comparer cette manière d'agir qu'à celle des Egyptiens adorant la statue de Memmon, parce qu'il leur est impossible de trouver la cause des sons sortant de ce rocher au lever du soleil. Dans nos pays si *civilisés*, si instruits, il en est de même: quand nous ne comprenons plus rien, au lieu de dire: je tâcherai de trouver l'explication, l'homme fainéant s'écrie: Gloire à l'auteur de tout cela, adorons-le!

Non, plus l'homme avance dans son développement intellectuel, et plus la nature devient pour lui claire, transparente et intelligente, mais plus aussi s'évanouissent ces fantômes ridicules d'êtres protecteurs, créateurs et omnipotents.

Non, l'homme scientifique doit marcher le front haut et la démarche assurée. Pour lui l'auteur de toutes choses est impossible, un être commandant à toutes les roues de la machine appelée monde est inadmissible, à moins qu'on ne veuille appeler Dieu *l'harmonie elle-même* existant entre les pièces de cette machine. Cela, volontiers, nous l'accordons.

Fort de son intelligence à tout scruter, à tout

connaître, fort de ce qu'il est la seule créature ayant la conscience et le sentiment de son moi, l'homme ne doit reconnaître que son seul pouvoir sur les choses de ce monde; car il est le maître universel de la création. Dans les vastes pampas de l'Amérique du Snd, au milieu des tribus des Pawnies et des Corbeaux du Nord, dans les déserts arides de l'Afrique, parmi les ruines d'une civilisation longtemps éteinte de l'Asie, au centre du commerce et de l'industrie de l'Europe, il ne doit régler ses actions que sur lui-même, ne compter que sur ses propres forces et quand il a fait son devoir, confier le reste au cours capricieux des choses et du temps.

Bien des lecteurs crieront à l'athéisme ; mais qu'ils sachent que l'homme parcourant le monde pour tout apprendre et tout comprendre est peut-être moins athée qu'eux; car lui, a son Dieu, (puisque ce malheureux mot est de rigueur). Oui, il aime tendrement, passionnément la belle Nature dans la paix comme dans les cataclysmes; il l'adore, il voudrait la presser toute entière sur son sein. Mais eux, ils se nourissent l'esprit d'un mot vide de sens et dans leur faiblesse ils jettent à la tête de l'homme des ignorances et des stupidités.

Au moment de mettre sous presse la *Gazette de Turin* nous apprend que le gouvernement a été prévenu qu'on devait tenter l'exécution d'un complot contre Garibaldi; et que des mesures de surveillance ont été prises relativement à l'entrée dans l'île de Caprera.

On écrit de Marseille qu'on a arrêté un italien venant d'Alger, animé d'intentions sinistres sur la personne de l'empereur.

Quarante malheureux ouvriers sont sous les verroux depuis la déplorable émeute de Gand, ce qui signifie que quarante familles sont réduites aux horreurs de la misère, par suite de ce long emprisonnement préventif. Les faits regrettables qui se sont produits dans cette ébullition populaire, pour laquelle on pouvait invoquer tant de circonstances atténuantes, ces faits sont pourtant bien connus, et ils ne comportent pas une longue instruction judiciaire. Nous conjurons donc lesmagistrats de se hâter et nous regrettons d'être obligés de leur rappeler que c'est déjà manquer à la justice que de la faire attendre. (*Économiste Belge*).

Et vous, libéraux philantropes de la grrrande et superbe société de Gand, appelée les *sans nom non sans cœur*, vous ne soufflez mot, vous ne donnez signe de vie, pas une obole de l'offrande publique ne glisse de vos mains; vous qui voulez par la tolérance anéantir la puissance de S^{t} Vincent de Paule, vous détournez les regards de tant de désolation parce que plusieurs d'entre vous, industriels, y trouvent leurs satisfactions; vous qui êtes si richement privilégiés par le conseil communal pour mener à bonne fin l'œuvre de la dégradation humaine et étouffer par des palliatifs les transes de la détresse, ne seriez-vous que de fiers ambitieux, exploitant la bienfaisance par vanité ou par calcul? Vous qu'on a vu puiser dans la caisse des pauvres de Gand jusqu'à cinq cents francs pour les inondés de la Hollande, vous que tour à tour Léopold récompense et récompensera encore (cela ne lui coûte rien) d'un bout de ruban, auquel plus d'un aspire avec une avidité répulsive, et qui n'êtes pas honteux de faire les instances les plus viles pour conquérir le colifichet de vos rêves; vous! vous restez sourds et implacables à tant de souffrances, parceque donner pour ne rien gagner, ne fait pas votre affaire.

Mais, va! l'ouvrier s'aidera, il se passera de vous, l'aumône n'entamera pas sa dignité, et si tous, vous croyez le terrasser, ce lion de la Liberté, en le terrifiant, vous êtes dans l'erreur. On saura lui faire comprendre bientôt tous ses drois d'hommes et de citoyens, et pour y parvenir nous userons de tous les moyens légaux et sans égards pour vos provocations et vos menaces.

Le droit alors ne faiblira plus devant la terreur qui est la loi de la brutalité contre la justice; la masse intimidée à cause de son ignorance, mieux instruite, se lèvera une et indivisible; ce sera le jour solennel de terrible justice, où la philanthropie libérâtre de l'égoïsme mercantile et la charité catholique, toutes deux, compagnes nourricières de la misère, s'effaceront à l'avènement des droits du travail sur le capital.

BULLETIN CLÉRICAL.

Nous devons, à cause de la grande quantité des faits tous plus ou moins pieux, honnêtes et moraux qui nous sont parvenus dans la huitaine, nous borner à la reproduction de l'extrait du réglement de la Société de la Propagation de la Foi. (qu'on vienne après cela nous parler de sociétés secrètes) et renvoyer au numéro prochain le relevé des carottes cléricales que nous vous avons promis.

A la plus grande gloire de Dieu! (BILBOQUET)

Art. I^{er}. Il est fondé en Fance une association pieuse, prenant le titre d'*association de la Propagation de la Foi.*

II. Elle a pour but d'étendre la société des fidèles catholiques, en aidant de tous les moyens en son pouvoir les missionnaires chargés de répandre les lumières de la foi parmi les nations étrangères de l'un et de l'autre hémisphère.

III. Elle se composera de fidèles des deux sexes, dont la conduite chrétienne soit propre à appeler sur son entreprise les bénédictions de Dieu.

Division et administration de l'association.

IV. L'association est partagée en divisions, en centuries, en sections.

V. Dix membres forment une section, dix sections une centurie, dix centuries une division.

VI. L'association est dirigée par un conseil supérieur établi à Paris; par deux conseils centraux; l'un à Paris pour le nord de la France, l'autre à Lyon pour le midi; par des conseils généraux établis dans chaque ville métropolitaine, et par des conseils particuliers dans chaque diocèse.

VII. Chaque division, chaque centurie, chaque section a un chef.

VIII. Les chefs de division sont nommés par les conseils généraux. Ils font partie de droit du conseil particulier de leur diocèse. Ils correspondent d'un côté avec ce conseil, de l'autre avec les chefs de leurs centuries.

IX. Les chefs de centurie sont nommés par le chef de leurs divisions. Ils correspondent d'un côté avec ce chef, de l'autre avec les chefs de leurs sections.

X. Les chefs de section sont nommés par le chef de leurs centuries, et correspondent avec lui. Chacun d'eux est chargé de pourvoir au remplacement des membres qui cesseraient de faire partie de la section.

XI. Chaque chef de division, de centurie, ou de section tient une liste exacte des dix personnes qui dépendent de son administration; il la communique à ses chefs supérieurs toutes les fois que ceux-ci la demandent.

XII. Dans aucun cas, les divisions, centuries, ou sections, ne pourront se réunir en assemblée.

Moyens de l'association.

XIII. Les principaux moyens sur lesquels l'association fonde l'espoir de parvenir au but qu'elle se propose, sont les prières et les aumônes.

XIV. Pour appeler les grâces de Dieu sur l'association et sur les missions, chaque associé est invité à réciter tous les jours un *Pater* et un *Ave*. Il lui suffira pour cela d'appliquer à cette intention, et une fois pour toutes, le *Pater* et l'*Ave* de sa prière du matin ou du soir; il y joindra cette invocation : « Saint François-Xavier, priez pour nous.

XV. L'Association choisit comme époques plus particulières de prières et d'actions de grâces, la fête de l'invention de la Sainte-Croix, jour auquel l'association a été fondée à Lyon, le 3 mai de l'année 1822, et la fête de Saint François-Xavier qu'elle reconnaît pour son patron (3 décembre). Il sera célébré ces jours-là une messe pour le succès de l'œuvre, dans toutes les villes où sont établis les conseils.

XVI. Chaque associé donne en aumône, pour les missions, cinq centimes par semaine.

XVII. Les chefs de section recueillent la rétribution des membres de leur section, et en versent le produit tous les premiers dimanches de chaque mois, entre les mains de leurs chefs de centurie; chaque chef de section répond de dix rétributions.

XVIII. Les chefs de centurie versent dans le mois, entre les mains de leur chef de division, les sommes qu'ils ont reçues des chefs de leurs sections.

XIX. Les chefs de division rendent leur compte à la plus prochaine assemblée du conseil dont ils font partie.

XX. Le conseil supérieur distribue les fonds; il en fait la répartition selon les besoins des diverses missions.

Les faits suivants peuvent se passer de tous commentaires.

Un habitant du Haut-Rhin adresse au *Temps*, de Paris, une lettre d'ou nous détachons le passage suivant :

« Il y a quelques années, un prêtre réputé trois fois saint vivait en pieux cénobite dans les ruines de l'ancien couvent de Saint-Marc, situées entre Gueberschwir et Rouffach, arrondissement de Colmar. La piété d'une famille respectable de Turckheim lui donna accès dans la maison, et la fille unique de cette famille fut convertie aux idées monacales.

» Elle accepta, de l'assentiment de son père, le titre d'abbesse d'un ordre religieux que le saint homme était en train de fonder. La communauté prit quelque extension, et quelque temps après sa fondation, le département consentit à placer dans cet asile les jeunes filles trouvées et abandonnées que la loi met à la charge du département, de l'Etat et des communes. Mais bientôt des rumeurs sinistres circulent sur le compte de M. l'abbé. Sa sainte retraite est devenu un lieu infâme.

» La justice s'émeut; elle procéda avec la plus parfaite discrétion, et cela l'honore. L'enquête révèle les crimes les plus abominables, et l'abbé doit demeurer libre jusqu'à ce que l'instruction soit complète. On touchait au terme fatal, c'est-à-dire au moment ou toute chance de salut avait disparu. Un autre prêtre paraît à la maison, prend son frère par la main, le conduit à la station d'Herrlisheim, et l'embarque pour le placer en lieu sûr.

» La session des assises s'ouvre, et en l'absence du prévenu, la cour, jugeant par contumace la dernière affaire de la session, prononce les travaux forcés à perpétuité contre le refractaire, pour crimes infâmes consommés sur la personne des nonnes et des malheureuses enfants attirées, moyennant paiement, dans la sainte retraite.

» Quelques jours après, une de ses fidèles entendait la messe à Notre-Dame de la Pierre, en Suisse et c'était l'abbé condamné qui la célébrait, et qui la célèbre encore en parfaite sécurité.

On lit dans le *Droit*, du 22 courant :

« Ce n'est pas la première fois que l'abbé Raymond, prêtre interdit, comparaît devant le tribunal correctionnel. En 1850, trois inculpations ont pesé sur lui; il a été renvoyé d'une prévention pour coups et d'une autre pour escroquerie, et, la troisième fois il a été condamné à 250 fr. d'amende pour avoir ouvert une école sans autorisation.

En 1850, il a été condamné pour escroquerie à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction des drois civiques En 1858, un arrêté du préfet de la Seine lui interdisait le séjour du département; enfin, au mois de février, il a été condamné pour infraction à cet arrêt.

C'est de ce dernier délit qu'il est encore prévenu aujourd'hui.

A l'audience de ce jour l'avocat impérial a donné lecture d'un document d'où il résulte qu'à Versailles l'abbé Raymond se livrait à de coupables manœuvres pour se procurer de l'argent, et qu'une plainte en escroquerie est déposée contre lui au parquet de Versailles. L'affaire s'instruit en ce moment. L'archévêque du diocèse, à qui la connaissance de ces faits est sans doute parvenue, a vivement sollicité lui-même l'éloignement de l'abbé Raimond.

Le tribunal condamne le prévenu à un mois de prison et cinq ans de surveillance. »

On écrit de Foix (Ariége), le 22 juin, à la *Gazette des Tribunaux:*

« Hier et aujourd'hui se sont déroulés, à huit-clos, devant le tribunal correctionnel, les débats de l'affaire de l'abbé Bernier, de l'ordre des jésuites. Ce prêtre, ex-aumônier de notre collége, était prévenu d'outrages publics à la pudeur, d'outrages aux bonnes mœurs par paroles, et d'excitation habituelle à la débauche de mineurs dont il avait la surveillance.

» Lors-même que la loi n'en porterait pas l'interdiction, nous n'oserions pas transcrire les actes recueillis dans la procédure, et dont le prononcé public du jugement a fait sentir a une foule avide l'incroyable immoralité.

» L'abbé Bernier fut ordonné en 1828, dans le diocèse de Nevers, bien qu'il fût natif du département de la Vendée. Il a séjourné dans plusieurs autres diocèses, notamment dans celui de Luçon, où il s'affilia à la *Petite Eglise*, ainsi nommée parce qu'elle ne reconnaît pas l'autorité du pape, à cause du concordat. En mains endroits, il s'est fait chasser pour intempérance et pour fautes contre les mœurs.

» Il a été précepteur dans de *grandes et nobles familles*, dont la plupart ont dû le renvoyer pour des actes semblables. Il était porteur de certificats de bonne conduite, venus de l'évêché de Luçon : on a constaté qu'ils étaient falsifiés, que Bernier en était l'auteur; mais ce délit est éteint par la prescription.

» Enfin, il était à Sainte-Oline, près d'Auch, quand il fut, en décembre dernier, appelé à l'aumônerie de notre collége. Ce prêtre, qui s'attira l'estime et les sympathies de tous par ses dehors hypocrites, et contre lequel on a reçu les plus tristes renseignements de toutes les localités où il a séjourné, ce prêtre est resté cinq mois dans notre établissement. Grâce à l'autorité municipale et universitaire, les conséquences de son funeste passage s'effacent par l'éloignement de leur auteur.

» Aux questions accablantes du président, il répond par des dénégations à peu près complètes.

» Vingt-six témoins ont été entendus; de ce nombre sont vingt-quatre élèves, qui ont été placés hors de la salle d'audience aussitôt après leur déposition, pour ne pas entendre les honteux détails rapportés par les autres.

» L'abbé Bernier, depuis son arrivée de Bordeaux, où il fut arrêté, n'a plus de soutane; il porte des vêtements noirs. Il tient constamment ses yeux vers la terre: cependant sa voix ne manque pas d'énergie.

» Le tribunal a condamné l'abbé Louis-Marius-Adrien Bernier, âgé de soixante trois ans, à cinq ans d'emprisonnement, 300 francs d'amende et dix ans d'interdiction des droits mentionnés en l'article 335 du Code pénal. Bernier s'est empressé de quitter la salle, sans laisser paraitre la moindre émotion. »

On lit dans le *Courriee de Saône-et-Loire* :

« Jacques-Garrier, âgé 20 ans, frère novice de la doctrine chrétienne, en résidence à Mâcon, accusé d'attentat à la pudeur, et reconnu coupable avec admission de circonstances atténuantes, a été condamné à huit ans de réclusion. »

Nous lisons dans le *Journal de Gand* :

C'est demain, que la cour d'assises de cette ville doit juger, en publique, Staes, en religion frère Alphonse, accusé d'avoir, à Gand, pendant le cours des dix dernières années, en abusant de l'autorité que lui donnaient sur ses élèves sa qualité d'instituteur et son caractère ecclésiastique et spécialement en se prévalant du pouvoir qu'il avait reçu de les préparer à la confession. Consommé un nombre considérable d'attentats à la pudeur sur des enfants confiés à l'institut des sourds-muets à Gand; en outre, d'un crime de viol sur une jeune fille appelée à l'institut pour s'y préparer à sa première communion.

C'est le même Staes qui a déjà été condamné en décembre dernier par défaut à cinq années de prison pour escroqueries. Il a pris la fuite en octobre 1859, sur l'avis que l'svêque de Gand lui a donné des révélations que certaines procédure criminelle, poursuivie à Bruxelles contre un autre frère, contenait à sa charge, révélations qui ne sont parvenues à la connaissance du parquet de Gand et n'y ont provoqué des poursuites que dans le commencement de 1860.

AVIS.

Les membres de l'Association du Journal sont informés que l'assemblée mensuelle aura lieu dimanche 7 juillet prochain, en son local, à 9 heures du soir.

BUREAU D'ÉCRITURES.

Expertise en Comptabilité, Liquidation, Bilan ou Inventaire, Mise à Jour, Vérification, etc. — Redressement d'Écritures, Comptabilité particulière, Rédaction de tous les actes Civils et Commerciaux sous seing privé, Lettres, Pétitions, Requêtes. — Recouvrements. — Correspondance Commerciale et Particulière.

DISCRÉTION INVIOLABLE.

Rue Godfroid de Bouillon, 38, *à Saint-Josse-ten-Noode*,

(Près le chemin de fer du Nord, lez-Bruxelles.)

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe.

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2	00
Verre cylindre.	40	centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 6. 1re Année. 7 Juillet 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNÉMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :

CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ. 9,
A BRUXELLES.
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Nos abonnés sont priés de nous faire tenir le montant de leur abonnement soit en timbres-poste soit en mandat sur la poste.

Bruxelles, le 6 Juillet 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Nous sommes dans un siècle de révolutions nationales, de changements sociaux, de progrès. Pas un coin sur le continent qui ne soit travaillé par l'esprit d'émancipation ; l'Europe à cette heure est un volcan en ébullition qu'attise la liberté. Depuis le Tage jusqu'à l'embouchure de la Volga, de Cadix à Varsovie, partout en Hongrie, en Italie, en Russie, en Pologne, en Allemagne et en Grèce, couve le feu sacré qui embrâse les nations asservies de l'amour de l'indépendance. Depuis 70 ans, les peuples de travailleurs se sont régénérés dans les souffrances et les douleurs ; l'humanité marche à travers les commotions les plus violentes, à la conquête des améliorations humanitaires, à l'affranchissement des nations, et à la liberté universelle ; le jour de ce revirement immense naîtra, la confédération européenne des peuples libres, et la démocratie triomphante apparaîtra glorieuse de toutes ses réformes sociales. Pour hâter ce triomphe, il faut des hommes dont la poitrine vibre quand on parle liberté et fraternité, des hommes en chair et en os, qui ont du sang dans les veines, du cœur et de l'âme.

S'il est de l'intérêt des tyrans de diviser pour dominer, de jeter les peuples les uns sur les autres comme des bêtes de combat ; s'unir pour être libres doit être la devise des intérêts démocratiques ; l'Italie lui doit son salut.

Le discours qu'a prononcé M. Ricasoli à la chambre des députés italiens provoque un retentissement immense en Europe. Ce document superbe et sans équivoque prouve à l'évidence que le successeur de Cavour ne se lance point dans le dédale de la politique, qu'il n'est point entaché de modérantisme servile et moins encore de faiblesse présomptueuse. D'une façon ferme et énergique Ricasoli formule, en présence de l'Europe, le vœu formel de l'affranchissement de Rome et de Venise ; jamais le gouvernement décédé n'avait osé déployer à la tribune italienne le langage de l'indépendance nationale, avec autant de fierté et de patriotisme.

M. Ricasoli en arborant résolument le drapeau de Rome et de Venise, a sur M. Cavour l'immense avantage qu'il expose ses projets et ses plans avec une franchise à laquelle ce dernier n'avait jamais recours ; qu'au lieu de diviser, il cimente l'union de tous les partis pour consolider l'œuvre de la régénération nationale et que battant le fer tandis qu'il est chaud, il se hâte de reconquérir le temps perdu de la révolution, qu'arrêta pendant plus d'un an, dans sa marche victorieuse, la diplomatie ténébreuse de son prédécesseur, dont il veut loyalement réparer l'erreur ; que surtout son manifeste raffermit la confiance, un moment ébranlée, dans l'indépendance et l'unité italienne, dissipe les anxiétés de ceux qui croient que l'Italie est encore sous tutelle, et déclare, sans nulle restriction, que pour se constituer, elle peut se passer de honteux trafics, qu'elle est assez forte et une pour ne pas marchander une intervention prestigieuse par des sacrifices criminels que tôt ou tard la nation devrait expier.

Le nouveau conseiller de Victor Emmanuel a protesté avec indignation contre tout marché analogue à celui de Savoie et de Nice, contre toute cession d'une partie quelconque du territoire national. « J'ai entendu parler de cession, s'écrie » M. Ricasoli, permettez que je repousse avec dé» dain ces paroles et cette pensée, le gouverne» ment, je le dis une fois pour toutes, ne connaît » pas une palme de terre italienne qu'il puisse » céder, il ne veut rien céder, il ne cédera rien. »

Devant l'inspiration magnifique de ce démenti officiel donné par un ministre connu déjà en Italie par la constance de ses opinions et l'inébranlable fermeté de son caractère et qui ne sait comme Cavour dissimuler, ni désavouer spécieusement ses projets, disparaissent les sombres prophéties qu'on débitait sur l'alliance de la France et de l'Italie et les sinistres appréhensions sur l'identité des vues et moyens de la politique Ricasoli avec celle de Cavour.

La franchise vigoureuse de ce fier caractère déconcerte les journaux annexionistes de l'empire et déjoue les plans de la convoitise bonapartiste, elle donne à l'Italie la garantie de l'intégrité, répand dans les vrais unitaires alarmés l'assurance de la dignité et de la vérité, sentiments inconnus sous l'intrigue cavourienne qui ne propageait que le doute, la méfiance, la honte, la discorde et l'anarchie morale ; à ce règne méphitique, succède, mopinément l'air nouveau et frais de la probité ricasolienne. Cavour, du reste, n'était qu'un fameux bureaucrate, et tel la postérité l'a recueilli,

Mazzini et Garibaldi, cette incarnation vivante de l'apothéose italienne, ces apôtres de la grande idée militante, ne seraient-ils pas noblement vengés de l'amertume d'un passé ingrat, quand Ricasoli, s'engageant solennellement en face d'un pays, tient le langage suivant :

Le gouvernement voit un territoire national à défendre, à récupérer, il voit Rome, il voit Venise ! et vers la cité éternelle, et vers la reine de l'Adriatique, il fait converger les douleurs, les vœux, les espérances et les *projets* de la nation.

Il comprend la grave tâche qui lui incombe ; il est résolu à l'accomplir, et, avec la grâce de Dieu, il l'accomplira. *L'éventualité qui se prépare et qui surgira à son temps, ouvrira la route vers Venise.*

Nous apprenons de Pesth que des intentions conciliatrices paraissent animer un certain nombre des membres des assemblées hongroises, et qu'on dit même qu'il y a des chances pour que l'adresse soit révisée dans le sens du rescrit impérial. Sans croire absolument à un tel revirement, nous voyons qu'une rupture immédiate ne suit pas le refus de l'adresse, que la Diète fait sa soumission, et que par des concessions nouvelles on cherche à gagner du temps ; mais ce triomphe de la cour de Vienne ne résoud pas la question hongroise, c'est l'étançon fragile qui maintiendra l'empire debout jusqu'au jour de l'*éventualité* dont parle Ricasoli.

Depuis quelques jours tous les journaux quotidiens sont pleins de récits des troubles que la cherté des denrées jointe à un salaire insuffisant vient de provoquer parmi les ouvriers mineurs. D'après leurs dires, la présentation, de la part des patrons, d'un réglement absurde et inhumain, comme si quelque chose d'humain pouvait naître chez les trafiquants, est la principale cause des malheurs irréparables survenus à la suite de cette grève, irréparables puisque plusieurs hommes et une femme y ont trouvé la mort.

On voit que l'entente cordiale entre l'exploiteur et l'exploité ne laisse plus rien à désirer, seulement nous attendrons pour nous prononcer, que l'harmonie qui existe entre les travailleurs et les capitalistes du Borinage se fasse jour pour mettre nos lecteurs au courant de ce conflit et de ses suites fâcheuses.

TRAVAILLEURS ET PARASITES.

Nous supposons qu'un Sauvage soit soudainement transporté du fond de son désert au milieu de nos sociétés européennes. Lui montrant à nu, telle qu'elle est, notre *civilisation* tant vantée, lui découvrant les deux grands ulcères qui la rongent, le parasitisme et le paupérisme, nous lui disons :

« Il est des hommes qui n'ont jamais creusé un sillon dans la terre pour y semer la moindre graine, — et sur leur table, somptueusement garnie, savourent avec délices les fruits de toutes les saisons et de toutes les contrées ; qui jamais n'ont tissé la plus mince étoffe de laine ou de soie, — et sont revêtus d'habits magnifiques, légers en été, chauds en hiver, et étalent honteusement leur paresse sur des duvets moëlleux ; qui jamais n'ont pris dans leurs mains une truelle ni posé une brique sur une autre brique, — et habitent de splendides demeures ! ils n'ont jamais connu le labeur ni les fatigues, les plaisirs seuls sont le lot de ces enfants privilégiés de la société. Ces hommes-là ne produisent rien, absolument rien ; mais en revanche ils consomment presque tout : ce sont des consommateurs improductifs.

« Il est d'autres hommes qui, sous les feux du soleil ou au milieu de torrents de pluie, labourent

péniblement la terre, y déposent la semence qui bientôt se lèvera en gerbes dorées, créent ainsi les aliments nécessaires à la subsistance, — et souffrent la faim ; qui, maniant la navette, fabriquent les plus riches soieries, — et dont les membres décharnés sont couverts de haillons ; qui construisent des palais superbes, élèvent des monuments gigantesques, — et sont logés dans de misérables taudis ouverts aux intempéries des saisons ! ils ont pour lot le labeur, les fatigues, la servitude, toutes les angoisses. Ces hommes-là produisent tout, entièrement tout ; mais en revanche ils ne consomment presque rien : ce sont des travailleurs, des prolétaires, enfants bâtards de la société, pauvres parias marqués du sceau de la réprobation. »

Que répondra le sauvage ? Que dira le farouche enfant de la Nature à la vue de tant d'utilité et de tant de souffrances d'une part, de tant d'inutilité et de tant de jouissances d'autre part ?

La main sur la conscience, (car la conscience humaine est la même partout, chez les habitants des zônes glaciales comme chez ceux de la zône torride), il s'écriera dans sa naïve indignation :

« Injustice ! suprême iniquité ! C'est à celui qui produit tout que tout doit appartenir, et celui qui ne produit rien n'a pas droit à avoir une part dans ce qu'a créé le travail des autres. Une société où règne une inégalité aussi révoltante ne peut être mon idéal ; fi de votre civilisation ! je retourne dans nos forêts ; là du moins l'homme peut vivre fier et libre et l'oisif n'y vient jamais mettre la main sur ce qu'un autre a produit à la sueur de son front ! »

A notre tour, *civilisés*, interrogeons notre conscience. Sa voix secrète ne nous dit-elle pas que notre sauvage a raison ? N'est-ce pas en effet une inique répartition des richesses sociales que celle qui n'attribue au travailleur presque rien de ce qu'a créé son travail et attribue presque tout au capitaliste, au propriétaire qui n'a rien créé.

Nous savons que les défenseurs des iniquités sociales ont trouvé, en faveur de cette répartition si avantageuse aux possesseurs, un argument qu'ils croient sans réplique : « Le capitaliste, disent-ils, *expose* son capital ; le travailleur qui n'a *rien* ne peut exposer le sien. »

Oui, vous dites vrai, disciples de Malthus, le travailleur n'a rien ! Enfant déshérité d'une société marâtre, en naissant il a trouvé autour de lui tout envahi, tout sequestré. Et pourtant en lui donnant l'être, en l'animant du souffle de la vie, la Nature ne lui a-t-elle pas donné le *droit de vivre*, et ce droit n'est-il pas le premier des droits naturels ? Et afin qu'il puisse vivre, ne lui faut-il pas du pain, du feu, des vêtements, un abri ? Et pour se nourrir, se chauffer, se vêtir, se loger, pour avoir toutes ces choses indispensables ne faut-il pas qu'il puisse se les procurer en travaillant, ne faut-il pas qu'il ait le *droit au travail* ? Pour travailler, la Nature lui a donné une intelligence et des bras, une âme et un corps ; mais cela ne suffit pas, il lui faut encore des instruments de travail, des outils, une matière première sur laquelle il puisse exercer ses facultés. Il n'en trouve pas ; car vous vous êtes accaparé ces choses, ô capitalistes ; et pour les avoir il faut qu'il se fasse votre esclave, qu'il travaille à vous enrichir. Il faut qu'il rampe devant vous, qu'il soit votre sujet très-humble, et le modique salaire que vous lui jetez vous voulez encore qu'il le reçoive comme une grâce et un bienfait ; il faut enfin qu'il vous engraisse de sa sueur. Sans cela, veut-il dormir contre la borne du chemin faute de gîte, vous le traduirez devant vos tribunaux comme vagabond et vos tribunaux le condamneront, car ce dénuement dont vous-mêmes vous l'accablez, cette misère qui est votre propre ouvrage, vous lui en faites un crime. Veut-il se nourrir des épis qui poussent sur le bord du chemin, vous viendrez lui dire : — Arrête ! ces épis sont à moi.

— Pourquoi, se demandera le malheureux, ces épis sont-ils à vous plutôt qu'à moi ? La terre n'est-elle pas à tous ? Pourquoi ne puis-je me rassasier de ces épis ?

— Parce que c'est moi qui les ai fait semer.

Et le malheureux voudra aussi semer le froment et remuer la terre pour la féconder ; mais alors vous viendrez lui dire :

— Que faites vous ici sur mon domaine ? Ne touchez pas à ce terrain, car ce terrain est à moi, ces champs m'appartiennent.

— Avez-vous donc aussi créé ou fait créer ces campagnes pour que vous ayez ainsi le droit de dire : elles sont à moi ?

— Non, mais mes ancêtres me les ont laissées en héritage.

— Mais alors, ce sont peut-être vos ancêtres qui les ont créées à force de travail ?

— Non ; mes ancêtres s'en sont emparés au au détriment des tiens, et pour preuve que rien n'était plus juste et plus légitime que cet acte, c'est que mes ancêtres avaient le poignet plus fort que le poignet des tiens.

Puis d'autres viendront lui dire : — cette pierre est à moi, — cette maison est à moi, — cette eau est à moi, — ce bois est à moi, — ce gibier est à moi ! La terre entière est devenue votre proie, spoliateurs, et le déshérité, le spolié, ne pourra choisir que dans cette alternative : ou bien mourir de froid et de faim sur la voie publique, ou bien vous dérober ce que vous lui refusez et ce qui en définitive est à lui bien plus qu'à vous, et puis, pour se soustraire à la poursuite de vos gendarmes, se faire meurtrier, assassiner les témoins de son premier délit et finir enfin sa triste existence dans les cachots ou sur l'échafaud ; à moins qu'il ne préfère travailler sans relâche à vous enrichir lorsque souvent il manquera du nécessaire. Encore ne lui est-il par toujours donné de vivre en se laissant exploiter ; que de fois n'est-il pas arrivé au malheureux des Flandres, par exemple, de vouloir s'occuper et de devoir rester dans l'inaction et dans la mendicité faute de travail ou faute des ressources nécessaires pour se transporter sur les lieux où il aurait pu trouver de l'occupation : ce qui est tout un pour lui.

Nous l'avons dit dans un article précédent et nous le répétons ce n'est pas là l'homme tel qu'il est sorti des mains de la Nature ; c'est l'homme tel que l'a fait une mauvaise organisation sociale. Qui reconnaîtrait encore dans ce paria, dans ce misérable esclave le *roi de la terre ?*

Vous le voyez, malthusiens, si le travailleur n'a rien, c'est que le parasite le vole et le dépouille ; bien loin de l'en punir, on devrait l'en dédommager.

Non. l'ouvrier n'expose pas son capital : il ne peut donner ce qu'il n'a pas ; mais n'expose-t-il pas journellement sa vie ? ne donne t-il pas tous les jours son sang, sa santé, toutes les facultés de son corps et de son intelligence ?

Le mineur descend dans les entrailles de la terre et arrache laborieusement au sol, qui menace de l'engloutir, le sel, le pavé, le marbre, les minerais et la houille. Le mineur n'expose-t-il pas sa vie ?

Le marin, bravant le courroux des mers, luttant contre la tempête et les vagues en furie, court porter aux peuples de l'Occident les fruits de l'Orient, aux peuples du Midi les productions du Nord. Le marin n'expose-t-il pas sa vie ?

L'ardoisier, le maçon, le charpentier, montant à des hauteurs prodigieuses pour élever ces modernes Babels qui affrontent les cieux, n'exposent-ils pas leur vie ?

Et celui qui fond, façonne, durcit les divers métaux, sans cesse exposé aux flammes d'une fournaise ardente dont le feu consumme lentement sa poitrine, ne donne-t-il pas sa vie ?

Dans toutes les industries, (sans parler des accidents imprévus dont il est menacé lorsqu'une chaudière éclate, ou lorsqu'une machine ou un instrument quelconque vient à se briser), dans tous les métiers, le travailleur détruit sa santé par les fatigues, use son corps par le labeur et abrège ses jours en maniant continuellement des substances nuisibles : il donne sa vie.

Oh ! si l'on pouvait connaître ce long martyrologe du travail ! Le Catholicisme, aujourd'hui près d'être couché dans la poussière, chante encore les louanges de ceux qui souffrirent pour sa cause il y a dix-huit siècles ; la Science n'a point oublié les noms immortels des Socrate, des Galilée et des Vésale, et la démocratie vénère encore avec respect la mémoire des Spartacus, des Gracques, des Brutus, de tous les martyrs de la liberté et de l'égalité ; seuls les noms de ces glorieux martyrs du travail restent plongés dans l'oubli le plus profond. L'histoire se tait sur le nombre de ces courageuses victimes comme sur les souffrances qu'elles endurèrent ; leur nom ne figure même pas dans les annales de l'humanité.

Et pourtant que d'existences utiles se sont ainsi éteintes sans éclat ! Que de braves ont ainsi répandu leur sang et laissé leurs membres sur les champs de bataille de l'industrie ! Il y a quelques jours à peine, dans une fabrique d'Anvers, un ouvrier nommé Pittoors tombait dans une cuve de graisse bouillante et périssait au milieu des douleurs les plus atroces. Mardi dernier encore, à Dour, au charbonnage n° 7 de Belle-Vue, dans un éboulement provoqué par le feu grisou, DOUZE mineurs restaient ensevelis sous les décombres. Et lorsque ces mêmes hommes, qui au fond des houillères travaillent au péril de leur vie à enrichir des maîtres avides, refusent d'accepter les règlements injustes et oppressifs auxquels on veut les soumettre, lorsque dans tout le Borinage ils protestent avec énergie contre cette rapacité du capitaliste qui voudrait les forcer à rester six jours sans occupation, c'est à dire sans pain pour leur femme et pour leurs enfants, cette société malthusienne a des policiers et des gendarmes pour les mettre sous les verrous, des troupes pour les fusiller, s'ils ne veulent retourner à la tâche ; car c'est ainsi qu'on entend faire régner le *calme* et qu'on rétablit *l'ordre*.

Mais, il est vrai, que leur fait à ces gens imbus des dogmes cruels de Malthus les souffrances du peuple ; que leur importe la vie d'un homme. Le prolétaire n'est à leurs yeux qu'une machine qui doit produire, produire toujours davantage en consommant le moins possible ; si cette machine ne peut fonctioner, il faut qu'on la détruise, et alors la guerre est là pour accomplir cette œuvre ; la guerre, c'est à dire le meurtre sur une vaste échelle, est l'ancre de salut auquel les malthusiens s'attachent, et le peuple n'est jamais pour eux qu'un instrument de production ou de la chair à canon. Que d'humanité et que de moralité dans ces principes !

Il est faux que le capitaliste *expose* son capital ; il ne fait autre chose que placer son argent à haut intérêt. C'est le travailleur seul qui risque quelque chose : il s'expose lui-même. Et puis quel point de comparaison peut-on établir entre la vie d'un être humain et cet instrument passif qu'on appelle le capital ? Prétendre que le capitaliste, parcequ'il aura fourni à l'ouvrier l'instrument de travail, (auquel chacun a droit d'ailleurs), et sous prétexte qu'il a exposé cet instrument, pourra légitimement s'emparer du produit créé par le travailleur, n'est-ce pas là la dernière des absurdités ? Comme si l'ouvrier ne faisait pas plus qu'exposer un instrument inerte, lui qui dans chacune des œuvres qui sortent de ces mains dépose une portion de son âme et de ses forces, lui qui court les dangers les plus imminants pour dompter la Nature, la soumettre à son commandement, lui arracher tout ce qui est nécessaire à l'existence comme tout ce qui peut l'embellir.

Ainsi donc, tandis que le travailleur fatigue sans relâche du matin au soir et continue à végéter péniblement, le parasite, loin du travail et des soucis qui l'accompagnent, peut goûter mollement toutes les douceurs de la vie. Un tel état de choses ne peut durer plus longtemps ; car chacun en comprend l'iniquité. Prolétaires, pauvres victimes du capital, et vous penseurs dont la science s'applique à rendre tous les hommes heureux, et vous tous, qui que vous soyez, amis de la vérité et de la justice, venez parmi nous, afin que nous puissions travailler ensemble à l'œuvre grandiose de la régénération du monde. Nous avons signalé le mal, nous avons mis le doigt sur les plaies de la société ; ne nous arrêtons pas au milieu de la route; il est maintenant de notre devoir de chercher le remède, de l'indiquer, de tendre de toutes nos forces à son application.

Jamais la vertu officielle n'a été mieux dépeinte que par Jésus, lorsqu'il l'a représentée sous les traits d'un pharisien qui s'avance tête haute dans le temple pour remercier le Seigneur d'être un modèle de sagesse et d'accomplir exactement tous les devoirs imposés par la Loi. Partout où l'on adore un seigneur fait à l'image de l'homme et où l'on suit une loi écrite par la main humaine, il y a des pharisiens et une vertu officielle. Le chrétien d'aujourd'hui condamne sévèrement le pharisien qui a crucifié autrefois son dieu ; mais il est l'héritier de son orgueil et marche exactement sur ses traces.

Du reste, la vertu officielle n'est pas exclusivement religieuse ; elle a aussi un caractère civil ou social, sous lequel elle n'est pas moins vaine et satisfaite de son mérite. Le seigneur auquel il adresse son encens, c'est tout simplement le veau d'or, et les lois qu'elle observe scrupuleusement sont celles qui favorisent l'égoïsme et les privilèges de caste, celles qui voilent les difformités morales au lieu de les corriger. Soyez marchand, spéculateur, avocat, banquier, juge ou médecin, ou, si vous êtes femme, soyez l'épouse légale d'un de ces industriels, ne vendez pas à faux poids, ne dépouillez personne ouvertement, ne tuez gens que suivant les articles du code ou les règles de l'art, ne commettez pas d'adultère visible, ayez une maison bien montée, une tenue respectable, une crinoline imposante, il n'en faut pas davantage pour mériter le titre officiel d'homme intègre ou de femme vertueuse : sous ce titre ou sous ce masque vous pouvez donner cours à votre cupidité, à votre avarice, à votre lubricité, il n'importe ; pourvu que le masque ne soit pas soulevé et que les apparences restent convenables, votre vertu est sauve, votre honneur est intact ; vous pouvez marcher tête levée ; la vieille société vous sourira, vous applaudira, vous prodiguera ses faveurs et ses privilèges.

Est-ce à dire que les hommes soient dupes de cette comédie? Non, une voix secrète les avertit et leur enseigne à distinguer le mensonge de la vérité. Personne ne s'y trompe. Au moment même où l'on salue la vertu d'apparat on se détourne avec dégoût du vice caché. Mais les rôles sont distribués ; chacun a le sien à remplir, et, soit intérêt, soit lâcheté, nul ne se soucie de troubler l'harmonie de la pièce, quoiqu'elle ne soit jouée qu'au profit du petit nombre. Ceux qui désirent la réforme se contentent de protestations générales contre les abus sociaux, et continuent de rendre hommage aux vaines apparences de la justice et de la probité. Cependant il n'y a pas de régénération possible sans une révolte ouverte contre la vertu officielle. Celui qui tentera cette révolte et aura le courage de conformer sa conduite aux principes sans s'inquiéter des conséquences, peut s'attendre à porter les stigmates du vice et de l'infamie. Qu'il s'attende aussi à être renié et délaissé par la plupart de ceux qui semblaient prêts à le suivre.

(*Sentinelle du Borinage*).

Un campagnard de nos amis nous a adressé la lettre suivante qui prouve que les libéraux pourraient pour l'hypocrisie rendre des points aux jésuites.

Chers Citoyens,

En partant pour mes explorations philosophiques je promis de vous envoyer de temps à autre quelques communications.

Dernièrement un bon bourgeois, possédant avec la fortune, l'intelligence et l'estime publique, disait à un travailleur démocrate antireligieux :

« M. vous êtes un très-honnête homme, je vous estime beaucoup, mais je suis loin d'approuver votre conduite à l'endroit de votre abstention de toutes pratiques religieuses. Qu'est-ce que cela vous coûterait d'aller à la messe de temps en temps? Ayez vos convictions, c'est fort bien. mais ne le faites pas voir si fort; non que je veuille vous incriminer de ce chef, mais vous ne devriez pas vous montrer récalcitrant jusqu'à ce point, d'abandonner entièrement toute espèce de pratiques extérieures que du reste vous observiez encore il y a quelques années. Vous ne savez pas le tort que vous vous faites, *ni à quoi vous vous exposez* personnellement; puis vous avez des enfants, une brave femme à qui cela fait nécessairement beaucoup de peine ; si vous ne voulez pas le faire pour vous, faites-le pour eux. Puis je vous le répète, vous nuisez à vos intérêts, avant tout ceci, il n'y avait personne de plus aimé que vous dans la commune et maintenant, vous le savez, on parle de vous, dans tous les environs. A quoi bon!... Tenez, je ne crois pas plus que vous à toutes ces choses, mais je vais à la messe, j'ai même fait *ma mission*, qu'est-ce que cela fait après tout? Ayons nos idées, et tenons-les pour nous, mais n'allons pas pour un caprice, car j'appelle cela caprice, provoquer des cancans et nous attirer la malveillance de toute une population, c'est se faire du tort sans profit..... »

Notre travailleur impatient, et que cette harangue importunait beaucoup et affligeait encore davantage et dont la physionomie exprimait assez tout ce qu'il ressentait, interrompit, notre brave bourgeois qu'il quitta en lui disant : vous êtes tous les mêmes, je vous comprends, mais vous autres pas plus que la masse ignorante et abrutie, ne pouvez me comprendre; nécessairement je dois passer pour un fou ou un homme à fuir. Je ne puis plus, je ne veux plus raisonner avec vous autres sur ces questions ; je laisserai à la *Tribune du Peuple*, car nous avons maintenant aussi notre tribune, le soin de vous répondre. Salut, monsieur.

Le discours que ce personnage tint à ce travailleur martyr de la libre pensée est celui que tout le monde, à la campagne, tient dans l'occasion.

Je viens vous prier d'en faire l'objet d'un article dans un de vos prochains numéros.

Agréez, etc.

GUILLAUME,

Voyageur-explorateur.

Un journal de cette ville annonce qu'un grand banquet à 50 fr. par tête sera offert, mercredi prochain, à M. Liedts, gouverneur de la Société générale, par les membres du Conseil provincial.

Ce dîner aurait lieu dans la grande salle Gothique de l'Hôtel-de-Ville, et l'on y inviterait les ministres et le collége échevinal de Bruxelles.

Cinquante francs par tête! Voilà qui prouve que les vivres sont à un prix exorbitant. Comment se tirent-ils de là ces milliers de travailleurs, qui n'ont pour se nourrir eux et les leurs qu'un salaire de 16 sous et demi?

BULLETIN CLÉRICAL.

Le tableau ci-dessous nous donne la mesure de la spéculation religieuse, et nous prouve que personne mieux que les membres de ces mystérieuses et pernicieuses congrégations est pénétré de la vérité de ce que les petits ruisseaux font les grandes rivières. En effet, lorsque de petites aumônes de cinq centimes, renouvelées chaque semaine, produisent en quelques mois des milliers de francs, ne doivent-elles pas, en quelques années, se traduire en millions?

S'il nous était donné de pouvoir indiquer ici le chiffre exact de la fortune que détiennent ces êtres malfaisants, nous ne rencontrerions que des incrédules ; cependant quand on songe que le présent état se dressait pour ainsi dire à l'origine de cette société de la Propagation de la Foi. (c'est de l'exploitation de la crédulité publique qu'il faut lire,) alors qu'elle n'était pas encore parvenue à enrôler sous sa bannière de mensonge et d'imposture tous les imbéciles qui encombrent le monde, le doute disparaîtra et fera place à la réalité.

Dailleurs les immenses et nombreuses acquisitions faites depuis quelque temps, dans notre pays, par ces tartufes mâles et femelles en disent plus que tous les relevés de comptes possibles.

Suspendons, pour un moment, nos réflexions et accordons la parole au rapport de l'association de la Propagation de la Foi dont les chiffres sont aussi précis qu'éloquents :

Le conseil central du nord, séant à Paris, organisé beaucoup plus tard que celui du midi, a versé depuis, dans la caisse du conseil supérieur, les sommes qu'il a recueillies depuis le 20 décembre 1823, époque de son entrée en activité, jusqu'au 20 juillet 1824, c'est-à-dire pendant l'espace de sept mois, et qui se sont montées, déduction faite de tous frais, à la somme de. 7,416 00

Le conseil central du midi ayant résolu d'arrêter ses comptes au 1er mai de chaque année, a versé, dans la caisse du conseil supérieur, les sommes qu'il a recueillies depuis le 1er juin 1823, jusqu'au 1er mai 1824, c'est-à-dire pendant l'espace de onze mois, et qui se se sont élevées, déduction faite de tous frais, à la somme de. 37,754 00

Total des sommes versées dans la caisse du conseil supérieur. 45,170 00

Voici le total des sommes perçues par le conseil central du midi, pendant les onze mois écoulés depuis le 1er juin 1823 jusqu'au 1er mai 1824.

Les divisions du diocèse de Lyon ont versé, en divers paiements, la somme de 25,369 48

La vente de quelques exemplaires des Nouvelles des missions à produit 193 80

Le diocèse de Dijon, a versé, en plusieurs paiements, la somme de 1,256 15

(La ville de Beaume figure dans cette somme pour 353 fr. 55 c.)

Le conseil-général d'Avignon a versé en divers paiements, pour les divers conseils de son ressort, et plus particulièrement ceux d'Avignon, Nîmes et Montpellier, la somme de 8,400 00

Le conseil particulier de Marseille a versé la somme de. 1,000 00

Le diocèse de Clermont-Ferrand a versé la somme 1,478 40

Une division établie à Châlons-sur-Saône (diocèse d'Autun), a versé, en divers paiement, la somme de . 1,284 00

(Le surplus des versements de cette division avait été dans le principe porté en recette dans la sixième division du diocèse de Lyon.)

Une division établie dans le diocèse de Moulins, a versé, en deux paiements, la somme de 800 00

Diverses centuries établies dans le diocèse de Belley ont versé, en plusieurs paiements, la somme de . . 766 00

(Bourg figure dans cette somme pour 280fr. ; Ambérieux, pour 260; Crémieux, pour 117, et Montluel, pour 109.)

Une division établie à Saint-Vallier, diocèse de Valence, a versé, en trois paiements, la somme de . . 399 70

Annonay a versé. 111 15

Tournon 216 00

Pierrelatte. 52 00

Crest 53 05

Une division établie à Lunéville, diocèse de Nancy. 640 00

M ***, chanoine à Roche, près Genève 52 00

Total. 42,071 73

Dont il faut retrancher pour frais d'impression, etc. 4,317 73

Reste. 37,754 00

Somme égale à celle versée par le conseil central du midi dans la caisse du conseil supérieur

Si l'on joint à la somme perçue par le conseil central du nord 7,416 00

Et à celle perçue par le conseil central du midi . . 42,071 73

La somme perçue l'année dernière par le conseil central du midi 22,915 35

On aura, pour les deux premières années de l'association, un total de 72,403 08

Nous pouvons, sans exagération, porter à 10,000 francs les frais d'impressions et autres, et certifier que peu de charlatans donnent à leur commerce une publicité plus grande.

Passons maintenant à des faits d'un tout autre genre et qui prouvent que les simples d'esprit ont grandement raison d'apporter leur obole afin que ces institutions aussi utiles que salutaires fleurissent partout et chez nous en particulier.

Nous lisons dans un journal de Gand :

La dernière et la plus importante affaire de la session a été jugée par contumace. — Il y a six mois, nous rendions compte d'une poursuite intentée contre un Frère de la Doctrine chrétienne du chef d'escroqueries qu'il avait commises au préjudice de l'Etat, de de la province et de plusieurs communes, en faisant payer à l'Institut des sourds-muets de Gand la pension de divers enfants morts depuis plusieurs années ou rentrés au sein de leur famille.

Le tribunal condamna, par défaut, le prévenu à cinq ans de prison.

Cette première poursuite avait été intentée contre le Frère Alphonse, sur la découverte, dans les bureaux de l'administration centrale, de différences considérables entre les derniers états mensuels dressés par ce Frère pour le calcul des sommes dues à l'Institut des sourds-muets de Gand, et les états dressés par le successeur qui lui fut donné par l'évêque de Gand, en Octobre 1859. A la différence du Frère Alphonse et du chanoine De Decker, qui dit avoir été trompé par ce dernier et avait également fourni au gouvernement des états erronés, le dernier directeur, M. Poelman, introduisit dans l'aministration de l'Institut l'innovation de ne plus faire payer que la pension des enfants présents dans l'établissement.

Cela fit apparaître, dans la population de l'établissement, une diminution si considérable et si subite, que lorsqu'on voulut en connaître les causes, les fraudes qui s'étaient commises impunément pendant des années apparurent au grand jour.

Mais le coupable était depuis longtemps dans un couvent de trappistes d'Angleterre.

Ces fraudes n'étaient point cependant la cause de sa fuite.

M. le chanoine De Decker qui avait la direction suprême de l'établissement de Gand, interrogé au sujet de cette fuite, fit la déclaration suivante :

« Me trouvant, le 7 octobre 1859, avec Mgr. l'évêque dans l'hospice des vieillards (à la Biloke, à Gand), j'ai entendu de la bouche du directeur des sourds-muets de Bruxelles, qui s'y trouvait aussi, que le nom de Frère Alphonse était mentionné dans l'instruction poursuivie à charge du Frère Edmond (de Schaerbeek) pour attentats à la pudeur. L'évêque a interpellé immédiatement Frère Alphonse, qui a nié, ajoutant toutefois qu'il était possible qu'en préparant les élèves à la confession, il fût allé trop loin dans les indications par lesquelles il voulait leur faciliter la confession des péchés de la chair. Mgr. lui a dit qu'il s'apercevait bien qu'il y avait plus, et l'a renvoyé de la congrégation. »

La vérité est que, sur le conseil de monseigneur, averti par le directeur de l'institut de Bruxelles de ce que la procédure instruite

à Bruxelles contre le Frère Edmond révélait à charge du Frère Alphonse, de Gand, celui-ci partit le jour même pour Ostende et de là pour l'Angleterre, dans la crainte que le parquet de Bruxelles ne donnât à celui de Gand connaissance des charges qui pesaient sur lui, charges qui ne devaient cependant être connues de celui-ci que plusieurs mois plus tard.

L'instruction commencée à charge du Frère Alphonse pour faux et escroqueries se compliqua donc d'une poursuite pour attentats à la pudeur, car il y avait plus qu'explication du catéchisme au sujet de certains péchés. Il y avait tout ce qu'il nous est impossible de dire, tout ce qui peut se commettre de monstrueux, sur un nombre considérables de jeunes enfants sans défense, sans instruction, sans lien avec le monde, sans langage que l'on pût comprendre hors de l'Institut, et sans autre protecteur que ce monstre qui en faisait ces victimes. Sans parler de ce qui était déjà assez loin dans le passé pour être couvert par la prescription, sans parler aussi des crimes commis sur des victimes qui, mortes depuis, ne purent donner leurs témoignages à la justice, les faits embrassaient une période de dix années et enveloppaient la majeure partie des malheureux enfants confiés à l'Institut.

L'ordonnance de la chambre du conseil, en renvoyant Staes, en religion Frère Alphonse, devant la chambre des mises en accusation, et en qualifiant les faits imputés, relevait cette circonstance qu'ils les commitaen abusant de l'autorité que lui donnaient sur ses élèves sa qualité d'instituteur et son caractère ecclésiastique, et spécialement en se prévalant du pouvoir qu'il avait reçu de les préparer à la confession. »

C'est aussi sous prétexte de préparer à la confession une jeune fille sourde-muette, sœur des élèves de l'Institut, qu'il réussit à faire venir celle-ci dans l'établissement... Elle fut également sa victime. Nouveau chef d'accusation s'ajoutant à tous les autres.

Le Frère Alphonse ne comparaissant pas, la procédure suivie à l'audience d'hier n'a pris que quelques instants. La cour d'assises juge, comme on sait, les accusés contumaces, sans assistance de jury, ni audition de témoins, d'après les pièces de l'instruction. Ensuite, la parole est donnée au ministère public pour ses réquisitions, et l'arrêt se prononce en audience publique.

Ainsi a été fait, après que l'huissier eut appelé trois fois l'accusé.

M. Dumont, substitut du procureur général, a conclu à l'application des peines comminées par les articles 2, 3, 4, 5 de la loi du 15 juin 1846

La cour, séance tenante, prononce un arrêt qui déclare Henri-Joseph-Philippe Staes, fils de Ferdinand-Philippe-Marie, né à Termonde, âgé de 48 ans, en religion Frère Alphonse, ancien directeur de l'Institut des sourds-muets de Gand, coupable de la longue série de crimes détaillés dans l'acte d'accusation, et le condamne en conséquence à la peine des travaux forcés à perpétuité, à une heure d'exposition et aux frais.

Aucun cartel d'extradition n'existe avec l'Angleterre. Conformément aux vœux de l'évêque qui le faisait fuir, Staes jouira donc de l'impunité, et l'arrêt de la cour d'assises ne recevra aucune exécution. Mais les faits qu'il constate sont acquis, et l'enseignement qui en découle, comme de cette suite interminable d'affaires semblables, ne sera point perdu, ni pour cette génération, il faut l'espérer, ni pour l'histoire.

Combien vous faudra t il encore, hommes du peuple, d'exemples comme ceux-ci pour que vous tranchiez ouvertement et radicalement avec ces corrupteurs consommés? Continuerez-vous toujours à confier vos malheureux petits enfants aux mains d'escrocs que la justice, de tout temps, n'a cessé de flétrir et dont il faut, pour ne pas outrager les mœurs, nous interdire jusqu'à la description des penchants vils et odieux. Et lors même qu'ils ne seraient pas exécrables par leur dévergondage sans bornes, avez-vous besoin après tout d'un intermédiaire entre vous et votre Dieu? N'agissons pas à l'exemple des libéraux qui, pour une question de boutique, ne condamnent que les hommes et non le principe. C'est dans sa racine qu'il faut attaquer le mal, et dans sa chute prochaine, le principe qui engendre ces calamités entraînera à sa suite tous ces êtres nuisibles dont trop longtemps vous fûtes les dupes; devenez enfin clairvoyants et renvoyez à un travail utile et productif ces fainéants chaussés et déchaussés qui surent toujours tirer un si grand profit de l'ignorance des masses et de la faiblesse des femmes.

On sourit de pitié lorsque vous vous exclamez contre la charge que vous impose votre nombreuse famille, et qui donc, s'il vous plaît, pourvoit à l'entretien de ces oisifs, sinon vous? Non, ces gens-là n'ont jamais rien produit et consomment comme quatre. Ne savez vous pas qu'ils dameraient le pion au tireur de vin le plus expérimenté pour distinguer les différentes qualités de Bordeau et autres? Ne voyez-vous donc pas que leurs ventres arrondis jurent à côté des vôtres? et vous ne prêchez pourtant pas l'abstinence, la continence, la sobriété et un tas d'autres balivernes de ce genre.

On lit dans l'*Echo du Nord* du 2 juillet : « Voici un fait dont on nous garantit l'exactitude et que nous livrons aux réflexions de nos lecteurs.

» Dans la commune de la Gorgue existe un bon vieillard que des malheurs ont réduit à un état voisin de la misère, la charité publique vient à son aide et répare vis-à-vis de lui l'abandon dans lequel le laisse sa fille, aujourd'hui religieuse dans un couvent de Limoges.

» Une bonne tante prit un jour la fille encore enfant du pauvre homme, la plaça au couvent, et celle-ci, subissant la pression des bonnes sœurs, prêtant trop facilement l'oreille à leurs insinuations toutes confites de piété, recueillit un jour l'héritage de la tante, et, après avoir indemnisé son père par le don d'une modique somme d'argent, brisa avec lui tout lien, refusa de le recevoir et prit le voile, abandonnant à la communauté l'héritage de la tante. Aujourd'hui ce vieillard vit presque d'aumônes, pleure sa fille, tandis que celle-ci l'abandonne saintement. »

Cette religieuse peut être une excellente sœur..... grise ou noire (son costume serait gris que son cœur catholique n'en est pas moins d'un noir d'ébène) mais à coup sûr c'est un monstre de fille. Croyez donc après cela à la sincérité des gens d'église lorsqu'ils enseignent le respect des cheveux blancs. Quelle misérable comédie!

On mande du Vorarlsberg que dimanche dernier un jeune ecclésiastique nommé Henrich prêcha contre tous ceux qui refusaient de signer l'Adresse en faveur de l'exclusion des protestants. Il se servit dans son sermon des expressions les plus outrées, déclara ceux qui refusaient de signer pires que les protestants eux-mêmes et les menaça de toutes les peines de l'enfer.

Ces paroles violentes ont produit un effet tout opposé à celui que se proposaient le prédicateur. Elles ont causé une indignation générale et déterminer un grand nombre de gens à ne pas signer l'Adresse. (*Gazette autrichienne.*)

Décidément la boutique catholique en veut à mort à la boutique protestante. Ce jeune prêtre redouterait-il la concurrence?

L'*Impartial*, de Bruges, publie la note curieuse que voici :

« La *Patrie* ne dit que peu de mots d'un déjeuner qui a réuni samedi à Bruxelles, au collége des jésuites, entre autres prélats, M. l'archevêque de Malines et M. l'évêque de Bruges. Nous la prions de compléter sa communication en répondant aux questions suivantes :

» Est-il vrai que le véritable but de ce déjeuner était d'amener un rapprochement entre M. l'archevêque de Malines et M. l'évêque

» Est-il vrai que la pieuse intention de M. l'évêque de Liége, qui c'était constitué médiateur entre ses deux collégues, n'a eu aucun succès?

» Est-il vrai qu'après avoir trinqué ensemble d'assez mauvaise grâce, M. Sterckx et M. Malou se sont retirés en tête-à-tête dans une pièce voisine de la salle à manger; mais que, bientôt, l'explication a acquis des proportions si sonores que les autres convives, attirés par des éclats de voix, ont cru devoir intervenir et ont pu constater que Malines et Bruges sont plus que jamais en état d'hostilité ouverte?

» R. S. V. P. »

L'esprit remuant des jésuites aurait-il influé sur ces saints personnages qui d'ordinaire affichent un calme si serein, si plat? Les loups sont pourtant si bien faits pour s'entendre et se comprendre.

LE CULTIVATEUR ET LE BUCHERON,

FABLE.

Un pauvre paysan cultivait un jardin
Dont il voulait faire un éden,
Mais malgré ses soins et ses peines,
Les plantes languissaient, les fleurs étaient sans graines,
Les fruits n'arrivaient pas à la maturité.
L'homme se désolait : c'est le ciel irrité,
C'est le mauvais sort, qui me poursuit sans relâche;
J'espère mieux pour chaque été,
Et toujours ce que j'ai planté
Dépérit, c'est en vain que je m'use à la tâche.....
Ainsi s'exhalait la douleur
Du malheureux cultivateur,
Commençant à perdre courage.
Un bûcheron, passant par hasard, l'entendit
Et, s'approchant, lui dit :
Tu t'en prends, homme simple, au ciel, soit, c'est l'usage,
Mais réfléchis, c'est toi qu'il faudrait accuser,
Vois ces chênes touffus, ces gigantesques hêtres,
Arbustes autrefois plantés par tes ancêtres ;
Vois ces dômes géants de leur masse écraser
Les arbres aux fruits d'or végétant à leur ombre ;
Leur feuille avide et sombre
Pompe les frais brouillards à ton champ destinés,
Absorbe les rayons à ta terre donnés ;
Tant qu'ils seront debout ton labeur, inutile,
Ne rendra pas ton champ fertile,
Abats-les! Abatons! dit l'homme comprenant,
Et les haches, soudain, dans un tronc frissonnant
Mordirent sans cesser. Tous les arbres tombèrent,
Et les rayons bénis du soleil inondèrent
Le jardin depuis lors fécond et plantureux.
Depuis ce jour aussi, du travail récompense,
Le pauvre paysan coule des jours heureux,
Dans la paix et dans l'abondance.
Peuple arrosant de ta sueur
La terre qu'en vain elle engraisse,
A toi cette fable s'adresse,
Comprends-là, puisse-t-elle, ainsi qu'une lueur
Pénétrer ta raison trop longtemps obscurcie.
Et toi, prends ta cognée au fer resplendissant,
Et frappe de ton bras puissant,
O bucheron démocratie!

Félix FRENAY, (ouvrier).

Un nouveau journal de Paris intitulé la *Jeunesse* publie la chanson suivante qui prouvera à nos lecteurs l'énorme dépense d'imagination qu'exige la confection de quelques couplets politiques sous ce régime de liberté de la presse, dont l'Empire a doté la France.

O que le siècle où nous vivons m'enchante!
Que de grandeur et de félicité!
Qu'il fait bon rire et boire, et moi je chante
D'enthousiasme et de folle gaîté!
Tant de bonheur a ravi ma prunelle;
J'éclate enfin, criant à plein poumon :
Voici le temps des gilets de flanelle,
Voici le temps des bonnets de coton!

Tout est rassis, tout est gras, tout repose;
Les épiciers sont contents, m'a-t on dit;
Le ciel est pur et l'avenir est rose,
Quand nous mangeons, c'est de bon appétit;
Après souper, minute solennelle,
Les ventres pleins crèvent plus d'un bouton.
Et c'est le temps des gilets de flanelle,
Et c'est le temps des bonnets de coton!

On ne voit plus de ces rêveurs qu'enivre
Le fol espoir d'un monde plus parfait;
Nos jeunes gens sont très flattés de vivre,
Et leur cravate est du meilleur effet;
Si quelques uns n'ont rien dans la cervelle
C'est encor là preuve de leur bon ton;
Car c'est le temps des gilets de flanelle,
Car c'est le temps des bonnets de coton!

O fin parler! ô langue des quarante!
Propos légers, qu'êtes vous devenus?
A badiner sur le taux de la rente
Les gens d'esprit seraient très-mal venus!
Un beau discours ne vaut pas la canelle,
Le cœur humain ne vaut pas un piston!
Et c'est le temps des gilets de flanelle.
Et c'est le temps des bonnets de coton!

Les vers d'amour ne charment plus les âmes,
Comme les dieux les poëtes s'en vont.
Où sont hélas! tous ceux que nous aimâmes,
Et les clartés qui tombaient de leur front?
La poésie a replié son aile
Et Lycoris fait place à Margoton!
Car c'est le temps des gilets de flanelle,
Car c'est le temps des bonnets de coton!

Des révoltés veulent nous faire croire
Qu'il faut fronder, raisonner, se moquer;
Non, le respect est chose obligatoire,
Respectons tout de crainte d'y manquer;
N'ayons jamais d'audace criminelle,
Évidemment le succès a raison.
Et c'est le temps des gilets de flanelle,
Et c'est le temps des bonnets de coton!

Guérissons donc cette terreur panique
Que nous donnait la révolution;
D'être un héros nul de nous ne se pique,
Dévouons-nous..... avec précaution.
Soyons rangés, soignons notre escarcelle,
Ces chers écus rendent un si beau son;
Car c'est le temps des gilets de flanelle,
Car c'est le temps des bonnets de coton!

O mes amis, prenons la taille obèse,
Harmonisons nos cœurs et nos boyaux;
De peur de mal, tout en souriant d'aise,
En digérant tenons-nous les pieds chauds.
Le feu va bien, éteignons la chandelle,
Et, l'âme en paix, ronflons en faux-bourdon;
Voici le temps des gilets de flanelle,
Voici le temps des bonnets de coton!

BUREAU D'ÉCRITURES.

Expertise en Comptabilité, Liquidation, Bilan ou Inventaire, Mise à Jour, Vérification, etc. — Redressement d'Écritures, Comptabilité particulière, Rédaction de tous les actes Civils et Commerciaux sous seing privé, Lettres, Pétitions, Requêtes. — Recouvrements. — Correspondance Commerciale et Particulière.

DISCRÉTION INVIOLABLE.

Rue Godfroid de Bouillon, 38, *à Saint-Josse-ten-Noode*,

(Près le chemin de fer du Nord, lez-Bruxelles.)

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe.

Montre à cylindre. . .	Fr. 3 00
» ordinaire. . .	» 2 00
Nettoyage de pendule. .	» 3 50
» d'horloge ordinaire de	1 à 2 00
Verre cylindre.	40 centimes.
» demi-fin.	25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 7. 1re Année. 14 Juillet 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :

CHEZ L'IMPRIMEUR, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES, ET A LA DIRECTION DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 13 Juillet 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

En jetant un vaste coup d'œil sur la surface du monde politique, nous voyons que jamais la situation n'a été plus tendue qu'en ce moment de sinistres inquiétudes et de prévisions pénibles.

La Paix est malade; épuisée de lassitude et sujette à des convulsions et des crises qui compromettent sa santé delabrée par les veilles, les anxiétés et la corruption de l'athmosphère politique chargé d'orages, elle ne résistera guère et l'on prévoit qu'un de ces jours elle pourrait bien tomber frappée d'un coup de sang foudroyant.

La Guerre, elle, au contraire, plane dans les airs à demi voilée par les nuages diplomatiques, vive et alerte et d'autant plus dispos que la Paix languit dans les supplices étouffée par l'odeur de poudre qui l'environne de toutes parts.

L'Europe est en état de siége.

Aux Etats-Unis, la guerre continue à sévir; mais d'après les dernières nouvelles, elle perdrait de son intensité et de son enthousiasme belliqueux; les armées du Sud et du Nord, face à face, se livrent à des escarmouches insignifiantes et exécutent des évolutions qui prouvent plutôt le désir apparent de s'éviter mutuellement que de se rencontrer. Un prétexte suffirait peut-être pour former les faisceaux et se réconcilier; mais l'esclavage?

L'Autriche et la Hongrie semblent n'attendre qu'une occasion, *une opportunité favorable*, pour en venir aux mains. Car c'est évidemment une hérésie historique que de regarder la Hongrie comme une province d'Autriche; autant vaudrait dire que l'Angleterre est une province du Hanovre, depuis qu'un prince de la maison de Hanovre a ceint sur sa tête la couronne d'Angleterre.

Il a été toujours dans la politique autrichienne de faire converger tous ses efforts et tous ses sacrifices vers l'anéantissement de l'indépendance des Hongrois.

Loin que les difficultés puissent être considérées comme aplanies par les modifications introduites dans l'adresse, la question hongroise n'est pas résolue; Le cabinet de Vienne n'aura qu'un triomphe éphémère, la concession de la diéte étant cousue de fil blanc; les mêmes difficultés vont se raviver du moment que la Hongrie sera mise en demeure d'élire et d'envoyer ses députés au grand Conseil de l'empire,

Des négociations seront encore entamées, et traîneront sans aboutir, jusqu'au jour où l'on pourra jeter les masques.

Une grande fermentation règne à Pesth, les autorités autrichiennes ont interdit la réunion des membres du Comitat de Zemplen, et la Diète hongroise a considéré ces abus comme le commencement de la mise en état de siége.

Une formidable opposition se forme donc en Hongrie contre la pensée d'usurpation que nourrit le cabinet de Vienne. Bientôt Kossuth va reparaître sur la scène pour la lutte de l'indépendance et de l'amélioration sociale de sa patrie; il a pour triompher un remarquable talent d'organisateur, une mâle éloquence, la fermeté calme d'un homme d'état, et quoique sa santé se soit altérée dans les cachots de l'Autriche, la souffrance, la solitude et l'exil ont mûri son génie. Il ne veut pas seulement l'indépendance et la liberté de son pays; comme Lelewel en Pologne, il réclame l'abolition de la dîme, l'abolition de la corvée, une plus juste répartition des impôts, l'égalité des droits politiques, l'amélioration sociale. Ce fut lui qui contribua le plus à faire de l'indépendance de la Hongrie une question sociale européenne.

La Pologne se débat toujours entre les serres de l'aigle moscovite qui ne la contient qu'à grande peine dans l'étroite limite de l'exaspération à l'insurrection. L'aigle blanc bondit du feu de l'indépendance et de la liberté. Mais, elle se souvient la Pologne, que malgré sa bravoure et ses actions d'éclat, elle dut, en 1831, se plier de nouveau sous le joug de la Russie, parce que Czartoriski s'était aliéné l'affection des masses et avait refusé à la démocratie de décréter l'émancipation des

INSTRUCTIONS SECRÈTES DES JÉSUITES.

Un duc de Brunswick, évêque d'Halberstadt, ayant pillé le collége des jésuites de Paderborn. fit présent de leur bibliothèque aux capucins, qui trouvèrent cette secrète instruction parmi les *Mémoires* du recteur de ce collége. L'original de ce recueil est écrit en latin, mais nous en mettons ici la traduction sous les yeux de nos lecteurs. Pour peu que l'on ait connaissance de la conduite des jésuites, on ne saurait douter que les principaux de leur société ne reçoivent de leur père général de ces sortes d'instructions secrètes, puisqu'on voit par expérience que leurs pratiques et leurs actions sont parfaitement d'accord avec les avis et les maximes qui sont dans ce petit écrit. Mais ce qui n'est que trop véritable, c'est que ces instructions. qui se donnent en secret, sont tout à fait opposées aux règles, aux constitutions et aux instructions dont cette société fait une profession publique dans les livres qu'elle a fait imprimer sur cette matière; de sorte qu'il n'y a point de difficulté à se persuader que les supérieurs des jésuites ont double règle, comme ils ont double habit: une règle pour le secret et le particulier, et une autre règle dont il font parade au dehors et en public; une règle qui leur fait un intérieur de démon, une autre règle qui leur donne un extérieur revêtu d'une sainteté superficielle; semblables en cela aux pharisiens à qui le Christ disait: « Vous êtes comme des sépulcres blanchis, qui paraissent beaux aux yeux des hommes, et dont le dehors n'a rien qui ne donne de l'admiration, mais qui, au dedans, ne sont remplis que d'ossements de morts, de puanteur et d'ordures; à la vérité, aux yeux des hommes, vous paraissez être honnêtes gens, quoique votre intérieur soit tout rempli d'hypocrisie et de méchanceté »

Nous pensons que ce recueil des *Monita secreta Societatis Jesu* est l'une des pièces authentiques les plus curieuses et les plus rares. « Il a fallu, dit M. Cauchois-Lemaire, auteur d'un précis des doctrines et de l'histoire des jésuites, il a fallu une catastrophe générale pour que ce recueil fût découvert et devint public. Tous les mystères y sont dévoilés; par lui, tout s'explique; c'est un cours précieux de politique et de morale, à l'usage de toutes les usurpations naissantes ou établies; c'est une petite encyclopédie ultra-monarchique. On n'avait rien d'aussi parfait depuis le *Livre du Prince* de Machiavel, et celui-ci a le défaut essentiel d'être à la portée de tout le monde, défaut que n'avaient pas les *avis secrets* conservés dans les archives sacrées du temple d'Ignace, comme autrefois les vérités les plus utiles étaient enfouies sous les autels par les prêtres égyptiens, qui vivaient de l'erreur et de l'ignorance communes, (tout juste comme ceux de nos jours). »

En faisant connaître les maximes secrètes par lesquelles se guident les jésuites, en attaquant ainsi directement cet ordre religieux, nous croyons faire une œuvre démocratique et socialiste. En effet la société de Loyola est le pilier du Catholicisme, le Catholicisme est la religion dominante, et les religions sont le plus grand obstacle au progrès, à l'avénement d'une société meilleure que celle au milieu de laquelle nous vivons; car aussi longtemps que le peuple se laissera mener par des hommes qui se disent les ministres de Dieu et les interprètes de la loi divine, il ne parviendra jamais à la conquête de tous ses droits, de son affranchissement complet et intégral.

Que les supérieurs gardent et retiennent entre leurs mains, avec soin, ces instructions particulières, et qu'ils les communiquent seulement à quelque peu de profès; instruisant de quelques unes les non-profès; lorsque l'avantage de la société le demandera; et cela sous le sceau du silence, et non comme si elles avaient été écrites par un autre, mais prises de la propre expérience de celui qui les dit. Comme plusieurs des profès sont instruits de ces secrets, la société a réglé depuis son commencement, que ceux qui les sauraient ne pussent se mettre dans aucun des autres ordres, excepté des chartreux, à cause de la retraite où ils vivent. et du silence inviolable qu'ils gardent; ce que le saint-siège a confirmé.

Il faut bien prendre garde que ces avertissements ne tombent entre les mains des étrangers.parce qu'ils leur donneraient un sens sinistres, par envie pour notre ordre. Que si cela arrive (ce qu'à Dieu ne plaise!) que l'on nie que ce soient là les sentiments de la société, en le faisant assurer par ceux que l'on sait de certitude l'ignorer, et en leur opposant nos instructions générales, et nos règles ou imprimées ou écrites.

Que les supérieurs recherchent toujours avec prudence, si quelqu'un des nôtres n'a point découvert à quelques étrangers ces instructions; car personne ne les copiera ni pour soi ni pour un autre, ni ne souffrira qu'on les copie, que par le consentement du général ou du provincial; et si l'on doute si quelqu'un est capable de garder de si grands secrets, qu'on lui dise le contraire et qu'on le renvoie.

CHAPITRE I.

De quelle manière la société se doit conduire, lorsqu'elle commence quelque fondation.

1. Pour se rendre agréable aux habitants du lieu, il importera beaucoup d'expliquer la fin de la société, telle qu'elle est prescrite dans les règles, où il est dit que la société doit s'appliquer avec autant d'efforts au salut du prochain qu'au sien propre. C'est pourquoi il faut faire les plus humbles offices dans les hôpitaux, aller voir les pauvres, les affligés et les prisonniers. Il faut ouïr les confessions promptement et indifféremment, afin que les plus considérables habitants du lieu admirent les nôtres et les aiment, à cause de la charité extraordinaire que l'on aura pour tous.

2. Qu'ils se souviennent tous de demander modestement et religieusement le moyen d'exercer les ministères de la société et qu'ils tâchent de gagner la bienveillance principalement des ecclésiastiques et des séculiers, de l'autorité desquels on a besoin.

3. Il faudra aussi aller dans les lieux éloignés, où l'on recevra les aumônes, même les plus petites, après avoir montré la nécessité de notre société. Il les faudra ensuite donner aux pauvres, afin d'édifier ceux qui ne connaîtront pas encore la société, et qu'ils soient d'autant plus libéraux envers nous.

4. Que tous paraissent être inspirés du même esprit, et qu'ils apprennent à avoir les mêmes manières extérieures, afin que l'uniformité, dans une si grande diversité de personnes, édifie chacun. Que l'on congédie ceux qui feront autrement, comme des gens nuisibles.

6. Au commencement, que les nôtres se gardent bien d'acheter des fonds; mais s'ils en ont acheté quelques uns bien situés, que ce soit sous des noms empruntés de quelques amis fidèles et qui gardent le secret. afin que notre pauvreté paraisse davantage, que les biens-fonds qui sont voisins des lieux où nous avons des collèges, soient assignés à des collèges éloignés, ce qui empêchera que les princes et les magistrats ne puissent jamais savoir assurément quels sont les revenus de la société.

6. Que les nôtres n'aillent que dans des villes riches, avec intention d'y résider, en forme de collège; car la fin de notre société est d'imiter notre seigneur Jésus-Christ, qui s'arrêtait le plus à Jérusalem, et qui ne faisait que passer dans les lieux moins considérables.

7. Il faut toujours extorquer des veuves le plus d'argent qu'il se pourra, en leur faisant souvent entendre notre extrême nécessité.

8. Qu'il n'y ait que le provincial en chaque province qui sache précisément quels sont les revenus; mais que ce qu'il y a dans le trésor de Rome soit un mystère sacré.

9. Que les nôtres prêchent et disent partout dans les conversations qu'ils sont venus pour instruire les enfants et pour secourir le peuple, et le tout pour rien et sans acceptation de personnes, et qu'ils ne sont pas à charge aux communautés, comme les autres ordres religieux.

(*La suite au prochain numéro.*)

serfs et l'égalité des droits politiques ; la révolution fut purement aristocratique et militaire. Le peuple n'y eut rien gagné, que de changer d'oppresseurs.

L'Allemagne tout entière se décompose.

En Vénétie, l'hostilité contre l'Autriche prend des proportions gigantesques.

A Mantoue, la population procède sous l'œil vigilant de l'autorité autrichienne à l'élection d'un député au parlement de Turin. L'illustre *détenu!* de Caprera a été élu.

L'Italie, agitée par les soulèvements réactionnaires dans les provinces du Midi, ne pourra que dans la guerre trouver la réalisation du programme proclamé par Ricasoli ; Mazzini vient de l'affirmer dans un nouvel article : Concordia.

Le bruit court que le gendre de Léopold, l'archiduc Maximilien, va être nommé lieutenant de Victor-Emmanuel dans le Lombardo-Vénitien, et qu'à titre de compensation, sa majesté belge serait disposée à signer la reconnaissance de l'Italie ! Quelle chance pour l'Italie !

A peine la chambre du tribunal de 1re instance de Gand vient-elle de renvoyer devant la chambre des mises en accusation de la cour d'appel, les trente neuf malheureux ouvriers de fabrique, du chef de révolte contre l'ignoble avidité des ogres de l'industrie ; à peine vient de cesser la cruauté de cette longue instruction judiciaire qui s'est étendue de Gand à Bruxelles sur l'instigation calculée de vils détracteurs, et que nous nous expliquions la lenteur de la procédure comme une tactique de vouloir terrifier les masses et de torturer les accusés qui gémissent sous les verrous depuis bientôt trois mois, en proie à tous les soucis de famille, qu'une nouvelle grève d'ouvriers a éclaté dans le Borinage. Les proportions qu'elle prenait ont éveillé l'attention du pouvoir qui fut vivement impressionné, disait-on, de voir cette boucherie, entre des compatriotes, s'effectuer *sous les yeux* des populations voisines de la France, qui ne tarderait guère, au moindre symptôme de succès à *soutenir* le peuple opprimé, comme c'est d'ailleurs dans la mission traditionnelle de cette nation chauvine.

Et la cause de cette grève des borins ?

Ont-ils demandé la réduction de leurs heures de travail, ces mineurs qui jour par jour sont treize heures durant enfouis dans les entrailles de la terre ? ont-ils demandé une augmentation de salaire, ces houilleurs qui gagnent jusqu'à 2 fr. 50 par jour ? ils ont tout simplement protesté, au nom du plus sacré des droits : le droit de vivre en travaillant, contre la criante injustice de l'art. 4, d'un règlement nouveau artificieusement combiné par les propriétaires des mines et dont voici le texte :

Art. 4. Le renvoi de l'ouvrier, sauf les cas de force majeure, ou de contravention au présent règlement, lui est annoncé huit jours d'avance, après ce terme, sont livret mis en règle lui est remis.

Si les travaux sont interrompus pour un cas de force majeure, l'ouvrier a droit à sont livret après six jours de suspension de travail.

L'absence ou la coalition d'un certain nombre de d'ouvriers nécessaires à une exploitation régulière, l'éboulement ou l'encombrement d'une ou plusieurs, tailles, le défaut d'espace pour déposer les charbons, les déblais, ou tout autre circonstance qui serait de nature à devoir restreindre le personnel ordinaire de l'atelier ou à compromettre la sécurité de l'ouvrier, sont considérés comme cas de force majeure.

L'avantage de cet article pour les exploitants est d'empêcher, pendant six jours au moins leurs ouvriers d'aller travailler ailleurs quand un accident a suspendu leurs travaux, de s'éviter ensuite l'embarras d'engager de nouveaux ouvriers et d'avoir sous la main le nombre des hommes successivement nécessaire, pour réparer l'accident et remettre les chantiers en activité.

Il paraît que les ouvriers ne font pas d'objection à cette mesure, mais qu'ils demandent si on les paiera pendant les six jours de retenue de leurs livrets : « Si vous retenez, disaient-ils aux exploi- » tants, le livret sans lequel nous ne pouvons aller ailleurs, vous » retenez notre travail et vous nous devez notre salaire. Nous de- » vons manger pendant les six jours que vous réservez après un » accident, pour remettre les travaux en activité. »

Le règlement est muet sur le paiement du salaire de ces 6 jours. Et on assure que les exploitants, muets comme le règlement, disent seulement qu'ils paieront les ouvriers employés ; on ajoute qu'ils ne se prononcent pas quant au sort des autres.

Et puis l'industrie qui devrait être la mère nourricière des créateurs de la richesse publique, n'est qu'un vaste enclos ou l'air est méphitique et délétère, c'est l'arène où l'on entend les sanglots étouffés de milliers de victimes, un champ de bataille ensanglanté ouvert aux stratagèmes des capitalistes qui suent la corruption par tous les pores, c'est l'avide cupidité des oiseaux de proie de la finance qui tiennent en leurs serres la petite bourgeoisie à demi ruinée par la concurrence, l'usure et les protets et en dessous de celle-ci la morne légion des prolétaires sans pain.

Aristocrates de la finance, vous, qui vous enrichissez par le salaire de la faim ; et vous, aristocrates de la terre, qui vous nourrissez de la faim d'autrui, buvez, buvez, pendant qu'on pleure, et buvez vite puisque votre intérêt réside dans les larmes et qu'une larme en trop pourrait faire déborder le vase des révolutions.

Et vous hommes du pouvoir ne serrez plus le nœud qui étrangle le prolétaire affamé, quand il soupire après sa délivrance, et quand il lui faut du pain pour son travail ne lui montrez plus le sabre du gendarme, si vous ne voulez qu'une étincelle de colère ne vienne à tomber sur la traînée de poudre qui longe le chemin de la misère.

Les mineurs, refusant d'accepter ce règlement inique et absolu qui sacrifiait leur liberté individuelle, cessèrent leurs travaux et se réunirent par groupes ; une veste noire de mineur, juchée au haut d'une perche leur servit de drapeau, ils parcoururent les charbonnages et réussirent à faire abandonner leurs travaux à un grand nombre de leurs camarades en leur disant que, par suite d'une *coalition* entre tous les patrons, le nouveau règlement allait être mis en vigueur dans le Borinage, et la preuve que le sort avait décidé que la société qui devait attacher le grelot était l'Agrappe, puis Crachet-Picquery, que quinze jours plus tôt ou plus tard ces nouvelles conditions allaient être mises en vigueur partout et qu'il valait mieux en finir tout de suite.

Pour atteindre leur but : la suppression du nouveau règlement, les borins crurent que le meilleur moyen était de suspendre les travaux et de maintenir ferme le droit de leurs réclamations, quand le débordement de la force armée sur leur territoire causa à la foule une stupeur profonde, d'où un mouvement de trépidation qui aurait pu amener les plus grands désastres.

Car, c'était une avalanche de prolétaires *armés* qui tombaient sur des prolétaires *sans armes* ! c'était le fratricide démocratique !

Et le Borinage, dans toute son étendue était hérissé de baïonnettes et les maisons de commune gorgées d'enfants du peuple aveuglés par la discipline, et excités par des chefs qui n'aspirent qu'à des colifichets *de gloire*, à des brinborions d'*honneur*, et à des promotions. L'histoire nous le prouve, l'armée, c'est la complice séculaire de toutes les tyrannies.

D'où venait cette intervention violente et maladroite de la force, et tout cet appareil de guerre ? contre qui ce luxe de précautions menaçantes, ce flux et reflux d'hommes armés qui inondaient le Borinage ? était-ce contre des factieux *sans armes* qu'allait se mesurer la valeur des canons *prussiens*, ou plutôt, l'armée venait-elle, guidée par le génie d'un homme de bien et munie des ordres de l'autorité judiciaire, s'assurer des *véritables auteurs* des troubles ? ceux-là seuls pourraient répondre qui ont réclamé l'assistance de la soldatesque et ceux qui l'ont provoquée, quels sont-ils, M. le gouverneur du Hainaut ? ce sont bien les patrons !

Mais par hasard, l'autorité militaire serait-elle intervenue, *proprio motu*, sans vos ordres ? on se le demande.

Ces choses intéressent fort l'opinion publique qui se préoccupe sérieusement des attentats successifs de M. Chazal de Pau à nos lois. Depuis que ce contempteur des libertés belges est le favori de Léopold, il a jeté par deux fois la pomme de discorde entre l'élément civil et militaire ; heureusement que nous en faisons fi ! l'élément civil ne s'en inquiète guère, il connaît son rôle et sa puissance, je suis, disait-il, la nation, toute la nation, je suis le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire, quant à l'élément militaire, c'est la puissance domestique du pays en cas d'agression, et puis voilà.

Vaines illusions ! la question des salaires ne s'éludera jamais devant le sabre des gendarmes et l'horreur des prisons cellulaires. Partout l'augmentation est à l'ordre du jour et nous assistons au mouvement de grèves successives en Angleterre, en France et chez nous ; car nulle part le travail n'est équitablement rémunéré et la cherté des vivres de première nécessité est une calamité publique.

Qu'un différend survienne encore entre le travailleur et le capitaliste, et le moyen le plus sûr de l'aplanir, ce serait l'intervention d'une autorité civile, couverte de ses insignes de magistrat et entourée d'un certain prestige ; cette intervention généreuse entre les maîtres et de généreux travailleurs dupés, serait plus salutaire qu'un feu de peloton *Gauchen*. On tue une malheureuse innocente, on tue et, sans parlementer comme on fait en France, de braves borins poussés au désespoir par l'infâme esprit de lucre de la convoitise industrielle. La cavalerie charge ses frères, et l'on chante après, comme le coq sur son rival abattu : *l'ordre est rétabli* ! Oui, l'ordre des cimetières ! l'ordre comme à Varsovie ! au moins les Varsoviens sont sous le joug de la Russie, le soldat polonais n'aurait garde d'envoyer une balle dans les flancs de ses frères ; il faut vivre en Belgique pour assister à ces drames de la martyrologie du travail, et voir cette soldatesque ignorante qui n'a jamais flairé l'odeur des combats, croire, au terme d'une équipée sanglante contre des poitrines nues, qu'elle est valeureuse et digne de lauriers ! Erreur profonde ! Cette femme tuée, et ces hommes massacrés crient vengeance ! au boucher armé de son coutelas, il est aisé d'abattre un mouton ! se dit le borin sans armes.

Avec ces gens, on ne récolte que morts, haine et vengeance !

Donc, plus de soldats dans nos débats politiques et autres, l'armée a une plus haute destinée que celle d'égorger *disciplinairement* des frères sans armes, son rôle unique et suprême est à la frontière, c'est là qu'elle doit un jour déployer sa vaillance et tuer le plus d'envahisseurs possible, si jamais la tyrannie *essayait* de fouler notre sol ; c'est à cette seule fin que le congrès en 1830 a compris le soldat en Belgique.

Il n'y a point, dit Joseph de Maistre, de gouvernement qui puisse tout. A côté de toute souveraineté, il y a une force quelconque qui lui sert de freint. C'est une loi, c'est une coutume, c'est la conscience, c'est le poignard, mais c'est toujours quelque chose ; souvent les poignards ont été la garantie des libertés publiques et le châtiment des rois et des tyrans.

Et nous disons que c'est de la démence que de s'imaginer de sauver le prolétariat, par des patrouilles et des mouchards ; toute compression prouve l'absence de génie et la médiocrité des gouvernants. Donner à une société décrépite la vigueur de la jeunesse, opposer des réformes utiles à des abus choquants, travailler au bonheur social pour arriver au bien-être de tous, c'est la tâche d'un génie, d'une profonde intelligence, d'un cœur sincère et humain. Mais chercher dans des dangers imaginaires le motif pour ne pas oser entamer des innovations sociales, oser construire des casernes et des fortifications, ordonner de mitrailler le peuple pour que *force* reste à la *loi* à Gand et au Borinage, tandis que le pouvoir exécutif n'ose pas faire respecter la loi, à Liége, dans le conflit de la fonderie de canons, de crainte d'effusion de sang (*textuel aveu*), attendre l'invasion bayonnette au bout du fusil, tout cela n'implique ni talent, ni génie ; — c'est tout simplement de la jonglerie de caporal.

Ce fut sous l'empire d'une amère et sombre solicitude que M. Rogier s'en alla à Mons pour essayer, hélas! *trop tard*, « Un sang innocent avait coulé, » de concilier mineurs et exploitants; et le gouverneur du Hainaut avait déjà demandé le retrait absurde de l'art. 4.

Un de nos amis nous adresse l'article suivant que nous nous faisons un devoir d'insérer.

Louvain, le 8 Juillet 1861.

Amis,

Un *enfant du peuple* demande l'hospitalité de vos colonnes pour attirer l'attention de vos lecteurs, ses frères, sur la situation morale et matérielle du peuple belge, et sur les réformes que cette situation réclame impérieusement.

Si l'on ajoutait aveuglement foi aux beaux discours officiels de nos hommes d'Etat, grands et petits, notre pays aurait atteint l'apogée du bonheur.

Régie par un roi constitutionnel, honnête homme; voyant son industrie et son commerce prendre le plus grand essor; forte au dedans par ses *libres institutions;* respectée au dehors par sa neutralité d'abord, puis, sans aucun doute, par la crainte qu'inspire son armée, ses canons rayés *à la prussienne*, et ses ruineuses fortifications, la Belgique, heureuse et fière, peut dormir sur ses deux oreillers et sur ses lauriers.

Voilà, à peu de chose près, le fond de toutes les harangues officielles.

Cette situation est-elle vraie?

Hélas! j'aurai peu de peine à prouver le contraire. Il ne me sera pas bien difficile de démontrer que toutes ses belles choses ne sont que factices ou fictives pour la grande majorité du peuple belge.

Examinons rapidement.

Notre roi actuel garde fidèlement le serment qu'il a prêté à la constitution. C'est fort beau, mais les rois honnêtes gens forment l'exception par le temps qui court. Qui nous garantit qu'il en sera toujours de même?

D'un autre côté, ce qui domine aujourd'hui la situation, c'est la question économique. Le droit au travail, à l'existence, est devenu une question de vie ou de mort pour les neuf dixièmes des hommes. Eh bien! la monarchie constitutionnelle, avec ses tenants et aboutissants parasites, est-elle, en fait de gouvernement, l'idéal du genre et le dernier mot des réformes économiques indispensables?

La Suisse républicaine nous offre l'exemple d'un gouvernement *à bon marché*. En est-elle moins libre, moins heureuse et moins bien gouvernée?

La Belgique, dit-on, est assez riche pour payer la gloire de posséder une *dynastie royale*. Cette richesse existe, en effet, mais pour le petit nombre. Nos industries et notre commerce enrichissent les riches et les habiles; mais le peuple, l'ouvrier, exploité, pressuré et dévoré par une tourbe de spéculateurs avides, par les parasites, les agioteurs et les puissants, le peuple qui n'a que ses mains pour *capital* est obligé de subir la loi du plus fort, s'il ne veut se voir décimé par la faim ou *par les balles*.

Et pourtant ce peuple, ouvrier et petit bourgeois, forme la classe la plus nombreuse de la population de notre pays.

Exploitation libre et effrénée du faible par le fort, du travail par le capital, voilà le bilan réel de notre situation commerciale et industrielle.

Les grèves de Gand et du Borinage, si impitoyablement réprimées au profit des repus, et la cherté croissante des denrées alimentaires de première nécessité, malgré l'abondance des récoltes, en sont une preuve irréfragable.

Que Dieu garde notre pays et le monde d'une crise commerciale et industrielle compliquée d'une disette!

Au moins jouissons-nous de *libres institutions*?

Les quatre libertés fondamentales de notre vieille constitution ne sont-elles pas des chimères?

Hélas! encore une fois. Quel abîme entre la lettre et l'esprit de ces admirables conquêtes de l'esprit humain!

Liberté de la presse.

Récemment, nos libéraux ont voulu assimiler des journalistes aux forçats libérés, en les plaçant sous la surveillance de la police. L'immense cri d'indignation qui s'est élevé de tous les points de la Belgique, a fait promptement justice de cette proposition liberticide.

Nous avons la loi sur la poursuite d'office. Nous avons tout un arsenal de lois restrictives de la liberté de la presse, mais on la proclame libre..... en théorie.

Liberté d'association.

Oui, cette liberté existe pour le parasitisme monacal, pour le libéralisme exploiteur et spéculateur, mais non pour l'ouvrier. A lui la loi sur les coalitions; contre lui les gendarmes, l'armée, au besoin les canons *prussiens* rayés.

Liberté des cultes.

Il n'y eût jamais plus nombreuse contradiction entre le nom et la chose, que celle qui existe en Belgique en fait de liberté de conscience.

Si vous êtes protestant — c'est-à-dire du culte professé par le roi — vous n'êtes pas même admis comme instituteur dans les écoles de l'Etat qui cependant ne peut reconnaître de culte officiel.

Partout vous trouvez le clergé catholique renté par l'Etat: dans les écoles, dans les hospices, dans l'armée, dans les hôpitaux, dans les prisons, sur l'échafaud même. Partout et toujours éternelle oppression de conscience.

Prolétaire, fatalement catholique par le baptême que vos stupides parents vous ont fait infliger sans votre aveu, si, pour votre malheur, vous devenez libre-penseur, n'espérez plus rien. Toutes les voies du bonheur et de la fortune se ferment devant vous. Le travail même vous sera refusé, car nos libéraux sacrifient à leur ambition, à leur égoïsme froid et calculateur les idées généreuses et génératrices qui bouillonnent dans les classes populaires, et qui tôt ou tard feront éruption malgré eux.

Soyez et restez catholique, cafard et hypocrite, vous ferez votre chemin. Mais ne vous avisez pas de vouloir vous affranchir des préjugés, des superstitions, du fanatisme d'un culte vermoulu; vous seriez brisé, anéanti, moralement et matériellement. L'Etat viendrait en aide à l'Eglise.

Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? La brute, la vile plèbe doit-elle, peut-elle raisonner? A-t-elle des droits? La liberté de conscience lui est-elle nécessaire? Ne lui faut-il pas une *religion* qui la maintienne dans l'abrutissement moral? Ne lui faut-il pas la promesse menteuse d'un paradis en récompense de souffrances patiemment endurées, et l'infâme menace d'un enfer pire que celui de ce monde pour étouffer ses aspirations vers l'affranchissement intellectuel et moral? Invalides du travail; pensionnaires de nos établissements *publics* de bienfaisance; enfants, tristes fruits du désœuvrement et de la débauche des membres gangrenés de l'armée, du clergé et des riches; enfants des prolétaires; soldats mêmes, ne vous force-t-on pas à assister en corps aux processions catholiques?

Et vous, peuple, êtes-vous même libre de mourir comme vous l'entendez, vous qui n'avez pu vivre libre?

L'on n'a qu'à se rappeler les clameurs qui ont accueilli la création de ces courageuses société d'affranchissement pour l'enterrement civil, et l'on se rendra compte de ce qui est réservé au libre penseur pauvre, isolé, qui voudra mourir libre.

Pauvre prolétaire, mourez en catholique afin que votre cadavre au moins repose en paix; sinon la haine cléricale le traînera sur la claie, le jettera aux gémonies!.....

Vous n'aurez pas de prières, car vous n'avez pas de quoi les payer. Pour vous point de chants, de sonneries funèbres, de riches tentures noires mille fois payées; à peine un peu d'eau prétendûment *bénite;* mais quatre planches raboteuses mal clouées, un sordide corbillard, puis six pieds de terre dans un coin perdu d'un terrain communal *bénit*.

Voilà ce qui vous attend comme catholique... pauvre.

Comme libre-penseur, votre corps au charnier des réprouvés, la honte et la misère pour votre famille; car impitoyables, intolérants et cruels sont ceux qui se disent les prêtres du Christ!

Et pourtant, peuple, c'est vous qui payez ces prêtres C'est le budget de l'Etat, l'argent de tous qui nourrit leur parasitisme. C'est la dîme qu'ils prélèvent sur votre ignorance, sur vos préjugés, qui les engraisse quand vous mourrez de faim.

Liberté des cultes et de conscience..... amère dérision!

Liberté d'enseignement.

Peuple, y a-t-il dans le pays une seule école, privée ou publique, où vos enfants ne soient forcés de passer sous les fourches caudines du catholicisme? (Liberté de conscience!) Les écoles de l'Etat, qui devraient être des écoles *libres* par excellence, ne sont-elles pas sous l'influence néfaste et délétère du prêtre catholique? Les écoles primaires communales où vont les enfants de l'ouvrier et du petit bourgeois, ne sont-elles pas, pour la majeure partie, confiées à la direction de ces BONS FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE, ces MORALISATEURS modèles de l'enfance?

Une école libre, complétement libre, aurait-elle la moindre chance d'existence, de durée, en présence de cet esclavage moral de l'Etat devant l'Eglise?

Oui, peuple, l'enseignement est libre, comme vous êtes libre de mourir de faim

Avons-nous beaucoup à nous louer des *libres institutions* que la constitution nous a octroyées? Parlerons-nous surtout de l'*égalité* des belges devant la Loi?

La Belgique est respectée au dehors par sa neutralité.

Oui, et c'est là une vérité qui n'est pas assez comprise. La Belgique est une belle jeune fille vierge, courtisée par plusieurs prétendants. Si elle reste honnête et pudique; si elle se garde bien d'accorder la plus légère faveur à l'un de ses adorateurs, sa vertu sera mieux sauvegardée que par des remparts et des bastilles. Qu'elle soit courtoise et loyale dans ses relations; qu'elle ne s'engage pas dans des tête-à-tête compromettants (Angleterre ou Autriche); que ses soupirants soient admis chez elle simultanément et sur le même pied, son honneur et sa virginité ne courront aucun risque.

Son armée, faible ou nombreuse, est plus qu'une superfétation; c'est une toilette provocatrice. Encore si elle n'était que cela. L'armée ne sauvera jamais la Belgique d'une invasion, quand un puissant voisin, dans un accès de folie, essaierait pareil crime. C'est l'amour du peuple pour les institutions de son pays qui serait sa meilleure sauvegarde, mais cet amour n'existe pas et pour cause.

Que feriez-vous, libéraux, sans le peuple?

L'armée, institution coûteuse et nuisible plutôt qu'utile, deviendra, si l'on n'y prend garde, ce qu'elle est dans la plupart des pays: un aveugle instrument de despotisme. Les faits qui se sont passés à la fonderie royale de canons à Liége, où la consigne militaire a audacieusement bravé la loi, ne permettent plus à cet égard le moindre doute.

Partout l'armée a fait ses preuves, et les peuples savent d'expérience ce qu'elle est en mesure de faire quand elle *rétablit l'ordre* menacé. Les gardes prétoriennes du 2 Décembre; les bandes autrichiennes en Italie et en Hongrie; les hordes moscovites en Pologne; les troupes anglaises dans l'Inde, ont-elles fait autre chose que massacrer impitoyablement des populations legitimement soulevées?

Que l'on mette pendant quarante-huit heures une armée quelconque, bien *disciplinée* et obéissant à la consigne, comme la nôtre, à la disposition d'un homme habile et audacieux, elle aidera à l'exécution d'un coup d'état, elle se vautrera dans le sang de ses frères.

Il y a dans le soldat dressé et discipliné un instinct féroce, une soif de sang, une ardeur de pillage que rien ne peut dompter, qui lui fait méconnaître même la voix des chefs dès qu'on lui a lâché la bride. Pour lui il n'existe plus ni droits, ni lois, ni devoirs. Assouvir ses passions brutales, se gorger de butin, tuer pour le plaisir de tuer, voilà le mobile du *bon* soldat en temps de guerre.

En temps de paix et dans la vie de garnison, il n'est souvent guère plus tolérable, quoiqu'il ait plus de retenue. Méprisant souverainement ceux qu'il appelle *pékins* et qui doivent le nourrir et le vêtir; les sabrant quand il a bu, ce qui ne lui arrive que trop souvent; désœuvré, il pervertit les filles, corrompt les femmes (il a cela de commun avec le prêtre, — suite du célibat,) et n'attend qu'un ordre de son supérieur pour exécuter joyeusement de sanglantes et brutales repressions, et pour faire main basse sur la liberté.

C'est là ce que produit l'*esprit de corps*, la *discipline*, dans une belle, brave et loyale armée.

On a beau vouloir le dissimuler, l'armée permanente, comme institution, a fait son temps; elle doit disparaître. La solidarité fraternelle, qui rapproche tous les peuples, leur inspire d'instinc une invincible et implacable répulsion contre cet instrument de massacre organisé, de force brutale et d'aveugle obéissance.

Cette répulsion a d'autres causes encore. Les sommes énormes que coûtent au pays l'armée, les fortifications, les citadelles; tous ces capitaux morts pour le travail; ces bras qu'on lui enlève; cette oisiveté dorée, décorée, chamarrée, insolente, à laquelle il doit pourvoir, *sans aucune utilité pour lui*, ce sont là des vers rongeurs qui menaçent sérieusement l'existence des armées permanentes.

L'armée belge, depuis 1830 coûte environ 1600 millions. Les fortifications d'Anvers et les canons rayés nécessiteront une dépense de près de 100 millions. Les fortifications de Charleroy, bâties en 1819 et qu'on démolit actuellement, ont coûté au delà de 12 millions de francs. Ajoutez à cela les incalculables millions que le clergé catholique a perçus en impôts directs et indirects. Si ces sommes immenses, mortes pour l'industrie, avaient été employées à répandre l'instruction dans le peuple et à organiser le travail, l'ignorance et le paupérisme, ces deux fléaux, n'existeraient plus en Belgique.

Nous n'aurions, par conséquent, pas eu besoin de ces somptueuses prisons — qui dévorent tous les jours d'autres millions, — car la misère engendre le crime. Les hopitaux, où le pauvre qui a pu résister à la faim et rester honnête meurt entouré de quelques soins, après avoir enduré les plus horribles privations pendant sa vie, ces hopitaux n'auraient eu aucune raison d'être.

Tout s'enchaîne dans le mal comme dans le bien. Notre prétendue *civilisation* moderne qui, au lieu d'agir préventivement, a considé le paupérisme comme un mal incurable, — le catholicisme le déclare un mal nécessaire! — devait certainement, pour rester logique, user de tous les moyens de coercition pour refréner ce mal. Aussi a-t-elle organisé l'armée pour *réprimer*. Elle a doté le clergé pour crétiniser et effrayer. Elle a bâti d'immenses prisons pour punir; des hôpitaux et des dépôts de mendicité pour paraître prévoyante et charitable.

Ainsi elle a fait tout ce qu'il y a humainement possible pour *réprimer*, rien pour *prévenir*.

Ce qui se passe en Belgique, nous le voyons également dans les autres pays de notre continent. Les formidables armements qui se font partout, ruinent les sources du travail. Les grèves se produisent plus fréquentes et avec un caractère plus alarmant que jamais; les répressions sont sanglantes, et les haines contre les oppresseurs et les exploiteurs s'accumulant, occasionneront peut-être un jour de terribles représailles.

Que l'on prenne garde, et qu'aux grands maux l'on applique les remèdes héroïques.

On a aboli les octrois — legs odieux d'un autre âge, — qui produisaient cependant d'importants revenus. Ne peut-on pas de même supprimer l'armée si coûteuse, si inutile, et qui est en voie de devenir odieuse au pays par les attentats que la plupart de ses membres semblent pouvoir commettre impunément?

N'est-il pas temps de démolir les forteresses et de faire fermer la fonderie de canons de Liége, pour cause de salubrité et de sécurité publiques? les canons rayés et autres, ces horribles engins de destruction qui semblent plutôt destinés à devoir servir contre le *peuple* belge que contre l'étranger, ne peut-on les transformer en instuments utiles ou en statues représentant les grands hommes de notre histoire, défenseurs de la sainte cause du peuple?

Pourquoi ne pourrait-on, après avoir supprimé le budjet de l'armée, demander au pays quelques millions, pour doter le moindre village d'une école *libre;* pour assurer une honnête aisance à l'instituteur, cet utile et modeste pionnier de l'avenir, qui doit *former* les générations naissantes et qui est bien moins payé que l'oisif soldat destiné à *tuer* le corps de ces mêmes générations, et que le prêtre qui *tue* leur âme? (1.)

Ne faut-il pas supprimer aussi le budget des cultes et ne plus permettre l'existence de la *main-morte* sous forme de dons et de legs d'*immeubles* au profit de couvents, corporations religieuses, fabriques d'églises, hospices et bureaux de bienfaisance? Que les biens considérables de ces institutions, soustraits à l'impôt et dont le nombre s'accroît tous les jours dans une proportion effrayante, que ces biens soient vendus et leur produit appliqué en fonds publics nationaux imposés comme le travail du prolétaire.

N'est-il pas grandement nécessaire de réviser la Constitution dont une pratique telle qu'elle de trente années a démontré les lacunes et les défauts, et faire en sorte que l'égalité devant la Loi soit réelle pour tous les belges et que les quatre libertés fondamentales ne soient plus des lettres-mortes?

Toutes les réformes ne doivent-elles pas tendre à amener un état de choses qui prouve que les pouvoirs émanent réellement de la nation, c'est à dire du peuple qui seul doit être maître de ses destinées?

Alors, mais seulement alors, la Belgique, heureuse et prospère entre tous les peuples, sera fière de sa liberté et forte de l'amour de ses enfants.

Un Prolétaire Belge.

La *Réformation*, organe du protestantisme, contient dans son numéro du 6 juillet une longue réponse à notre article intitulé : *les Sciences naturelles et la Religion.* Cela nous fait beaucoup d'honneur, nous ne nous attendions pas à cette marque d'attention. Nous remercions beaucoup M. le Gueux de ses offres obligeantes et de ses renseignements historiques. Ils nous affermissent encore davantage, s'il est possible, dans notre opinion.

Voici sa grande objection : « Le hasard n'étant qu'une combinaison sans ordre d'objets créés ne peut ni créer, ni produire avec harmonie; il faut donc que le monde se soit formé de lui-même, ou qu'il l'ait été par un être plus puissant et plus grand que lui. » Mais il oublie justement ce qui est notre opinion, c'est que le monde a toujours existé et qu'il n'a fait que se transformer.

Il nous dit : « Donc parce que la science semble expliquer plus ou moins la formation du globe terrestre, on en conclut qu'il n'a point fallu de puissance créatrice. » Que notre antagoniste nous permette de lui dire que la science explique d'une manière claire et certaine les transformations qu'a subi le globe, qui n'a jamais été créé. Nous l'avertissons ensuite que l'auteur de l'article qu'il a attaqué est protestant de naissance et que par conséquent il ne voit nullement le christianisme dans le romanisme comme on a bien voulu le croire; que d'ailleurs le raisonnement qu'il nous prête n'est pas du tout le nôtre; car ce n'est pas à cause des abus dégouttants du papisme que nous rejetons la Bible et toutes les religions, mais c'est parce que le principe même de toute religion nous paraît mensonger, parce que nous regardons la révélation divine comme superflue et impossible, parce qu'en particulier la révélation biblique fourmille d'absurdités et de contradictions, que nous ne voulons ni du catholicisme ni du protestantisme ni d'une église quelconque; si le catholique se soumet à la volonte d'un homme appelé *pape* ou aux décisions d'autres hommes réunis en assemblées appelées *conciles*, si le protestant ne veut que *la Bible, rien que la Bible*, c'est à dire un livre écrit il y a des milliers d'années par des hommes ayant noms Moïse, David, etc., — nous, libres penseurs, nous avons pour devise : *la raison, rien que la raison!* la raison en dépit du pape et des conciles, en dépit de l'ancien et du nouveau Testament, en dépit de l'Alcoran, du Zend-Avesta et de toutes les doctrines prétenduement révélées aux hommes par des êtres fictifs.

Nous apprendrons aussi à l'auteur de l'article auquel nous répondons, qu'à notre grand regret la moitié de sa réfutation tombe à l'eau, parce qu'il s'attache à prouver le contraire d'une chose que son contradicteur n'a pas du tout affirmée. Quelle phrase, quel mot, dans notre article, tend à démontrer que les hommes aient vécu pendant des millions d'années? où même avons nous dit qu'ils existent depuis plus de 6,000 ans?

Nous avons simplement rapporté que la période houillère a duré 9,000,000 d'années.

Quant au verset de la Bible : *Au commencement Dieu créa les cieux et la terre*, nous nous réservons de le paraphraser dans un de nos prochains numéros.

Plus loin nous trouvons :

« Objectera-t-on à des témoignages si concluants (?) que c'est la force vitale du monde — Dieu, qui a produit l'homme il y a quelques milliers d'années? Mais d'où vient que cette force créatrice, énergique qui produit spontanément, en dehors d'une volonté supérieure, ne crée plus rien de nouveau, ni hommes, ni animaux, ni plantes; et que toutes choses subsistent comme elles étaient....? »

Nous répondrons encore une fois que nous ne connaissons pas de force créatrice spontanée. Ensuite, nous renverrons notre contradicteur aux *Merveilles du monde végétal*, tome I, page 115, de Karl Müller, où il est dit :

« Ferdinand Müller a observé dans la nouvelle » Hollande, et cela d'une manière indubitable, » l'extinction lente, mais positive de la famille » des casuarinées... C'est ce que j'ai aussi démontré dans cette étrange famille des palmi-» fougères. Le règne animal nous offre du reste » aussi les mêmes phénomènes. On connaît au » moins une douzaine d'espèces animales qui sont » actuellement en voie d'extinction ou qui ont » disparu dans les temps historiques. L'homme » lui-même ne fait pas exception à cette étonnante règle. La plupart des races de l'archipel » australien disparaissent de la terre d'une manière en quelque sorte mystérieuse..... L'on sait » aussi que l'homme rouge, l'Indien, en restant » sous les conditions naturelles sous lesquelles » ses ancêtres vécurent, finit cependant par » s'éteindre. »

Vous voyez bien que les choses ne subsistent pas du tout comme elles l'étaient. Nous ajouterons que si des races disparaissent, d'autres se forment; cela est de toute nécessité. On peut en donner des preuves jusque dans les degrés les plus inférieurs de l'échelle des êtres organisés. Ainsi, l'*Anopota cellaris*, une larve ne vit que dans le vin et la bierre, et par conséquent n'a pu prendre naissance qu'à l'invention de ces boissons; ainsi un certain insecte ne se nourrit que de chocolat et n'existait pas avant ce comestible.

Enfin la *Réformation* termine en disant : « La *Tribune du Peuple* dira-t-elle encore que la Bible prétend que la terre n'existe que depuis 6,000 ans? » Certainement que oui; d'autant plus que M. le Gueux dans son article nie de nouveau lui-même l'antiquité du monde. Qu'il relise le témoignage de Lucrèce qu'il cite contre nous et qui se termine ainsi : « le monde est tout récent et ses commencements ne sont pas fort anciens. » Nous pensons que lorsqu'il faut déjà 9,000,000 d'années pour former la houille, le monde ne peut être si jeune qu'on voudrait bien nous le faire croire.

(1) L'*Echo du Parlement*, qui chante des dithyrambes quand il s'agit d'une *centaine* de millions à sacrifier au génie de la *destruction*, semble s'effrayer de la dépense d'une *vingtaine* de millions pour l'*instruction* des masses.

BULLETIN CLÉRICAL.

Nous reproduisons d'après le *Journal d'Amiens* une partie du compte rendu qu'il a publié sur l'affaire Mallet, qui s'est présentée le 10 juin devant la cour d'assises de la Somme :

Un concours immense d'auditeurs se presse dans la salle de la cour d'assises.

L'accusé Napoléon-Célestin-Joseph Mallet, âgé de 55 ans, né à Cambrai, demeurant à Douai, est assisté de M. Pellieux, avocat à la cour de Douai.

M. le premier avocat général Becot occupe le fauteuil du ministère public.

La cour siége sans l'assistance de jurés.

Nos lecteurs se rappellent les faits reprochés au chanoine Mallet : devant la cour d'assises du Nord, il était accusé de deux crimes de détournement de jeunes filles mineures, commis l'un sur la personne de Louise Bluth, l'autre sur la personne d'Elisabeth Bluth, sœur de la précédente.

La peine prononcée contre l'accusé était celle de six années de réclusion. Sur son pourvoi en cassation l'arrêt fut cassé et l'affaire renvoyée devant la cour d'assises pour fausse application de la peine, les faits déclarés constants par le jury ne pouvant, à raison des circonstances atténuantes accordées à l'accusé, entraîner qu'une peine correctionnelle.

En cet état de la cause il n'y avait plus à s'occuper des faits; mais Mallet ayant publié il y a quinze jours un mémoire développé, sous le titre d'*Observations*, M. l'avocat général a pensé qu'il était nécessaire d'entrer, comme l'a fait l'accusé, dans l'examen des faits.

L'organe du ministère public fait justice des récriminations du chanoine Mallet contre la publicité qu'il dit avoir été *infidèle*, et de ses attaques contre la procédure.

« Tous ces griefs se réduisent à un seul, dit M. l'avocat-général, c'est qu'à la fin de l'information, on a receuilli sur la *conduite* et les *habitudes* de Mallet une lumière qui le trouble et qu'il voudrait éteindre. »

M. l'avocat-général démontre que Mallet cherche vainement à refouler dans l'ombre le côté *honteux* de l'affaire, et à se donner pour auxiliaire d'intérêts *vénérables* et *vénérés*; il se poserait volontiers comme le champion de l'Eglise contre la Synagogue.

Le mémoire publié par Mallet présente les faits sous un jour tel, qu'on ne comprendrait pas, après l'avoir lu, le verdict de culpabilité. « Je ne saurais permettre, dit le ministère public, que ce document usurpât par mon silence l'autorité qui n'appartient qu'à la vérité seule. Un récit fidèle en fera justice. »

M. l'avocat général rappelle alors les faits de cette scandaleuse affaire, tellement connus de nos lecteurs que nous ne les reproduisons pas.

« A quelque point de vue que je me place, dit en terminant M. l'avocat général, je me crois autorisé, messieurs, à requérir contre Mallet une répression aussi entière que le comporte le verdict modifié. S'il est arrivé que la peine afflictive et infamante prononcée contre le condamné dût se réduire à une peine simplement correctionnelle, c'est un bonheur dont il était peu digne : il jouira de ce bénéfice de la régularité des formes dont la cour de cassation s'est montrée la gardienne vigilante; mais on ne lui doit rien de plus.

» La cour d'assises du Nord, qui aurait pu abaisser la peine de deux degrés, ne l'avait abaissée que d'un seul; or, le second chef d'accusation, en disparaissant comme criminalité légale, ne reste-t-il pas dans la cause avec toute sa valeur morale?

» Est-ce trop de cinq années d'emprisonnement pour la punition d'un *crime encadré dans tant de scandales*, longuement prémédité, accompli avec tant d'audace, poursuivi dans ses suites par l'emploi de toute sorte de fraudes? Est-ce trop pour rassurer les familles alarmées? Est-ce trop pour donner à la conscience publique la satisfaction qu'elle réclame? Est-ce trop pour la loi? Est-ce trop pour la morale? Je ne saurais le croire, messieurs, et j'ose me promettre que votre conviction sera en harmonie avec la mienne. »

M. Pellieux, défenseur de l'accusé, après avoir rendu un public hommage au talent de M. l'avocat-général, annonce qu'il ne rentrera pas dans l'examen des faits Un seul sera nécessaire à discuter pour savoir si l'accusé est coupable d'avoir détourné Louise Bluth.

Le défenseur ne nie pas que le fait de détournement existe, cela est incontestable; il y a chose jugée. Mais il soutient que Mallet n'a pas provoqué Louise, il ne savait pas qu'elle dût quitter la maison paternelle. Les correspondances démontrent le contraire.

Son but n'a jamais été de compromettre cette jeune fille, d'abuser de son innocence, évidemment non.

« Reste donc, dit le défenseur, un fait répréhensible sans doute, mais commis dans le but unique de soustraire Louise aux IGNOMINIES de son père. »

M. Pellieux fait la biographie de son client et le montre ne justifiant nullement les attaques et les accusations de perversité dont il est l'objet : il rappelle ce qui s'est passé dans l'intérieur de la famille Bluth lorsque l'abbé y fut accueilli et soutient qu'ils ont abusé de sa bonté native en exploitant et faisant valoir leur position de convertis. « Et si Siona, dit-il en terminant, n'était point tombée malade, il n'aurait pas eu à faire ce voyage de Paris qui a eu pour lui des conséquences si funestes.

» Il est condamné, il accepte la décision du du jury, mais rien au delà. »

M. l'avocat général lit divers passages de l'instruction écrite qui justifient les assertions contenues dans son réquisitoire.

Après une réplique du défenseur, l'accusé ayant déclaré n'avoir rien à ajouter à sa défense, la cour se retire pour délibérer.

M. le président prononce ensuite l'arrêt qui condamne l'abbé Mallet à la peine da cinq années d'emprisonnement et aux frais, la contrainte par corps fixée à un an.

Nous croyons pouvoir nous dispenser de donner notre appréciation sur cette affaire scandaleuse; les paroles de M. l'avocat général doivent suffire, seulement nous tenons à dénoncer à l'indignation publique le nom de ce Pellieux, défenseur de l'accusé, qui d'un côté éprouve le besoin de flagorner le ministère public afin de se concilier les bonnes dispositions de la cour, et de l'autre côté jette l'insulte et l'outrage au père des victimes de celui qu'il a pris à tâche de disculper des énormités qui sont aujourd'hui à la connaissance de tout le monde.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 8. 1re Année. 21 Juillet 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES.
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES

Nos abonnés sont priés de nous faire tenir le montant de leur abonnement soit en timbres-poste soit en mandat sur la poste, s'ils désirent qu'il n'y ait pas d'interruption dans l'envoi du journal.

Bruxelles, le 20 Juillet 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Les obscurités et les contradictions dont la télégraphie avait, comme à dessein, entouré les résolutions prises à Vienne dans l'affaire hongroise sont complètement dissipées. Vay et Szecsen ont donné leurs démissions. Ces démissions ont été acceptées par l'empereur d'Autriche et le rescrit impérial en réponse à l'adresse de la Diète hongroise maintient la patente de Février.

Le gouvernement autrichien est donc décidé à la lutte. Le parti allemand, qui l'emporte, ne laisse à la Hongrie que l'alternative d'une soumission complète ou d'une résistance déterminée. Le choix des Hongrois n'est guère douteux, et si, comme il est probable, les résolutions qui ont prévalu à Vienne ont pour résultat de rétablir parmi eux l'accord qui a failli, un moment, manquer à leur politique, leur résistance sera moins facile à vaincre que ne l'ont sans doute fait penser à Vienne les lenteurs, les hésitations et les dissentiments de ces derniers temps.

L'empereur a donné pour successeur au baron Vay, comme chancelier de Hongrie, le comte Forgach. Ce personnage est le même, si nous ne nous trompons, qui a joué en 1849-50 un rôle anti-hongrois, et qui, dernièrement à l'ouverture de la session de la Diète hongroise, a dû quitter la salle des séances de la chambre des magnats, devant les manifestations peu sympathiques de ses collègues.

Ensuite, il résulte du texte de la résolution adoptée le 13 Juillet par la Diète d'Agram, que le royaume « triple et un » de Croatie, d'Esclavonie et de Dalmatie est décidé à ne point envoyer de députés ni à Pesth, ni à Vienne. Ce royaume triple et un n'est d'ailleurs triple qu'en principe et n'est un d'aucune façon. L'un des trois membres, la Dalmatie, refuse d'en faire partie. La ville de Fiume n'y est rattachée qu'à son corps défendant. La résolution même, adoptée à Agram, constate ces dissidences.

Enfin, il n'est bruit que d'un soulèvement prochain de la Hongrie qui va violemment trancher le différend entre l'empire et la Diète de Pesth, et ce qui accrédite ce bruit, c'est que de sourdes rumeurs circulent avec une étrange persistance sur le départ accompli ou prochain de Garibaldi, qui aurait brusquement quitté Caprera, et que ce grand agitateur est accompagné d'un grand nombre de Hongrois.

Le président Abraham Lincoln dans son message adressé au congrès des Etats-Unis, à part un long exposé des événements qui se sont succédés depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration actuelle, la sécession, la déclaration de guerre, les premiers incidents de la campagne dans la Virginie, le Mississipi et le Maryland, — conclut à une levée de 400,000 hommes et d'un crédit de 400 millions de dollars. C'est la guerre à mort contre les rebelles du Sud.

Il y a eu dans les deux chambres en Angleterre une conversation très-sympathique à la Pologne. Le partage a été considéré comme un crime par le gouvernement anglais, et l'on publiera incessamment les pièces relatives aux affaires de ce malheureux pays.

Si la France s'arrête devant les conséquences graves qui naîtraient de la cession de la Sardaigne; l'Angleterre n'en continue pas moins à veiller.

Les dépêches et les correspondances allemandes indiquent que Becker était un étudiant de grand mérite, toujours absorbé dans ses livres, d'un caractère réservé et sans relations avec personne; que c'est poussé par la passion de l'unité allemande qu'il a commis son attentat contre le roi de Prusse, qu'il a médité son projet mûrement en lui-même sans le révéler à des amis, que ce jeune homme de vingt-et-un ans menait une vie retirée et irréprochable et n'appartenait, comme disent les hommes du pouvoir, à aucune faction, et la preuve c'est que les journaux français radotent tous sur la question de savoir si la balle qui a rasé la gorge royale est une balle socialiste, libérale, révolutionnaire, jésuitique ou maniaque.

Quoi qu'il en soit, Becker est imbu des idées germaniques, son éducation toute politique l'a poussé à ce sacrifice, car l'unité allemande est son rêve. Sa balle vient de vivifier les aspirations de liberté un moment contenues par l'avènement de Guillaume. Ce n'est parfois qu'en châtiant les tyrans et les rois qu'on puisse sauver les libertés publiques; l'histoire nous dit que si la mitraille est la raison dernière des despotes, la lueur d'un poignard a sauvé bien de fois l'humanité opprimée.

A Madrid, chose curieuse, on est enfin sur la voie de la découverte de la trame du dernier soulèvement républicain. Ce n'est pas trop tôt! D'après les dernières nouvelles, les cris proférés par les insurgés de Loja démontrent un mouvement socialiste pur de tout élément religieux; c'était de toutes parts : Vive la république! mort au pape!

L'article ci-dessous nous étant parvenu trop tard pour paraître dans notre précédent numéro, nous nous empressons de l'insérer aujourd'hui.

POLÉMIQUE INSTRUCTIVE.

Nous venons de lire dans l'*Universel* du 8 courant un long article sur les tristes évènements du Borinage. Nous regrettons vivement de ne pouvoir le reproduire dans toute son étendue, mais ce que nous allons en dire suffira, nous en sommes convaincus, pour exciter la curiosité de nos lecteurs et leur désir de découvrir ce factum aussi recommandable par son style que par ses idées :

L'auteur (car évidemment ce ne peut-être un simple journaliste,) commence par rappeler adroitement ce qu'il appelle les *troubles* de Gand, puis il représente « *le bassin houillier de Mons comme n'attendant qu'une occasion pour servir d'écho aux clameurs de la sédition gantoise*, » continuons : cet écho est arrivé jusqu'au bureau de l'*Universel*, « *portant sur ses ailes des mugissements, des vociférations, des voix stridentes;* et portant encore *le bruit des fusillades, les larmes des victimes, le pas des soldats et le cliquetis sec des menottes.* »

Jusqu'ici nous ne faisons que copier supprimant çà et là quelques adjectifs. Les amateurs du beau langage pardonneront aisément l'exagération du fond à l'élégance et à la verve de la forme.

Après avoir *écrit cette page sombre dans les fastes industriels de la Belgique*, l'*Universel* se pose l'interrogation suivante : « *Devons-nous accuser la population ouvrière, ou incriminer les maîtres exclusivement* » et, repoussant avec horreur, les *tangentes et les gazes hypocrites*, le journal catholique fait à chacun son compte et déclare que tout le monde a eu tort : l'ouvrier a eu tort dans la forme de ses réclamations, mais ces réclamations étaient fondées et les exploitants ont eu tort de les faire naître.

Ce verdict ne manque pas d'une certaine sagesse, mais il repose sur une fausse interprétation des faits. En effet : on veut imposer aux ouvriers d'un charbonnage un règlement inique et barbare, d'un commun accord les mineurs refusent le travail; est-ce leur droit, oui ou non? peuvent-ils protester d'une façon moins brutale?... cependant dès cet instant l'ouvrier a déjà commis un délit, le délit de coalition et l'on envoie contre lui la force armée, l'on opère des arrestations... Et l'on s'étonne que dans ces circonstances le peuple pousse des cris, jette des pierres et ne se laisse pas arrêter, et l'*Universel* appelle cela une révolte, une émeute, une sédition, il trouve que le peuple revendique ses droits avec brutalité et illégalité! Changeons les rôles, s'il vous plait :

N'était-ce pas d'abord méconnaître la loi et le droit que d'afficher ce fameux règlement, œuvre d'exploitation s'il y en a? Un contrat existe entre les travailleurs et leurs patrons; depuis quand celui-ci a-t-il le droit d'en modifier les clauses et conditions sans avoir préalablement obtenu l'assentiment de ses co-contractants? N'est-ce pas là de l'illégalité au premier chef et, quant à la brutalité, est-ce l'ouvrier qui en a pris l'initiative? Raisonnons avec impartialité :

Les communes de Frameries, de Dour, de Quaregnon sont remplies de gendarmes et de soldats; qu'y viennent-ils faire? se demande l'ouvrier; il ne

peuvent me forcer à prendre du travail à des conditions que je refuse, cependant ils veulent m'emprisonner, pourquoi?... puis je m'imaginer que mon refus de travail est devenu un délit parce que mes compagnons, ayant le même intérêt que moi, ont tenu la même conduite? puis je me croire coupable pour avoir charitablement averti mes amis des autres houillières du danger qui les menaçait? Puis-je supposer enfin qu'usant d'une part de ma liberté civile et d'autre part de la liberté d'association, je suis sous le coup d'une condamnation correctionnelle? — Le principe que nul n'est censé ignorer la loi suppose avant tout une loi raisonnable, une législation logique. — Donc, en Belgique, quand je suis resté dans la limite de mon droit constitutionnel j'ai de puissantes raisons de me croire sans tâche et de repousser comme arbitraires les violences tentées contre moi.

Tel est le raisonnement des ouvriers borins, il est simple et naturel; avec un peu de prudence on aurait prévu qu'il devait être tel et l'on se serait abstenu de provoquer les désordres dont le récit exagéré représente, aux yeux de l'étranger notre pays comme un foyer d'insurrection et de mauvaises passions.

Les considérations que nous venons de faire valoir et qui ont été tant de fois développées par ceux qui demandaient aux chambres l'abolition des articles 414 et suivants du Code pénal, ces considérations, disons-nous, n'ont pu échapper à l'*Universel*, mais ce journal nous apprend lui-même qu'il désire « *se dispenser (sic) de se voir accuser de se faire le défenseur quant même des droits légitimes des classes laborieuses.* » Nous avions cru jusqu'à ce jour qu'il était beau de défendre envers et contre tous, malgré les obstacles, *quant même*, une cause que l'on estime juste et légitime; nous avions cru que c'était le devoir et l'ambition de la presse; l'*Universel qui se plaît à faire ouïr à tous le viril langage de la vérité*, avoue franchement qu'il serait très-faché qu'on pût le croire de cet avis.

Cet aveu du reste était inutile, car il ne serait venu à l'idée de personne d'accuser l'*Universel* de partialité en faveur des ouvriers en présence du passage suivant, sorte de mercuriale adressée aux fabricants : « Assurément, vos ouvriers ont des torts et ils sont loin d'être des anges; ils ont *des passions et des vices; leurs convoitises sont âpres* et au fond de leur cœur ils portent contre vous une *haine sourde, latente* qui n'attend que l'occasion pour se révéler et *porter la terreur* dans vos rangs égoïstes... » Pauvres mineurs qui fouillez les entrailles de la terre, qui, sans cesse exposant votre vie, vous condamnez à une nuit presque perpétuelle, pauvres femmes, pauvres enfants qui retournez dans ces tristes tombeaux qui ont déjà enseveli peut-être votre père ou votre époux, pauvres déshérités qui donnez la richesse au monde en échange du pain de chaque jour, malheureux qu'on arrête et qu'on emprisonne, voilà comme on vous traite! Les habitants d'un bagne ne seraient pas dépeints sous des couleurs plus sombres, on ne leur attribuerait point des instints et des projets plus mauvais. Ne dirait-on pas, à entendre l'*Universel*, qu'il faut dans chaque établissement industriel des escouades de gendarmes pour empêcher les ouvriers de mettre tout à feu et à sang. Hélas! et ces crimes seraient sans doute moins punis que la coalition suscitée par l'injustice et la rébellion provoquée par une sévérité inopportune.

Vous avez vu comment l'*Universel* raconte ces tristes évènements et comment il les apprécie, il nous tarde de vous faire connaître qu'elle cause il assigne et quels conseils il donne pour en empêcher le retour.

La cause c'est le libéralisme, le remède c'est le prêtre, le petit frère, le moine, la petite sœur des pauvres.

L'ouvrier repousse des règlements injustes, il s'insurge contre l'arbitraire, appelez, ô fabricants, appelez à votre aide le clergé et la moinerie et vous aurez bientôt des instruments dociles qui s'inclineront bénévolement devant vos ordres, vous n'aurez plus besoin de gendarmes, ni de cuirassiers, vous aurez le curé, le capucin, le Joséphite; le peuple ne sera plus vaincu par la force, au scandale de tous les hommes de cœur, il sera vaincu lentement et sans bruit par l'abrutissement.

Tel est en quelques mots le système de l'*Universel*. Nous défions de trouver un autre sens à la fin de l'article. Qu'on en juge, voici le résumé des remontrances que le journal catholique adresse aux exploitans : « Le prêtre ne demande qu'à moraliser les masses et vous le méprisez. Le frère de la doctrine chrétienne voudrait instruire les enfants du travailleur et imprégner l'esprit des petits de ces sucs que le catholicisme verse à l'humanité, et vous l'en empêchez. La petite sœur veut être la providence de la vieillesse et vous la recevez mal. Vous avez appris au peuple à ne pas aimer l'autorité religieuse ou monastique, et le peuple s'arme contre vous alors que vous lésez ses intérêts. Car vous lésez ses intérêts. »

Suit une appréciation sévère du nouveau règlement affiché au charbonnage de l'Agrappe, puis l'*Universel* reprend : « Les causes des troubles du Borinage sont les mêmes que celles des troubles de Gand. Tout se lie dans l'ordre social, *le respect des lois humaines est intimement lié au culte des lois divines*, vous niez celles-ci, le peuple sera logique, il niera celles-là, etc., etc. »

Notons en passant que l'*Universel* déclare, avec la naïveté dont il donne tant d'exemples, *qu'il ne fait le procès qu'aux industriels libéraux;* si ceux qui ont composé ce fameux règlement ou qui voulaient l'appliquer sont catholiques, tant pis pour l'*Universel* qui aura prêché dans le désert; les libéraux seuls ont tort, eux seuls encourrent les vertes semances que vous avez lues, eux seuls seront punis. Si nous étions libéraux, nous répondrions simplement à l'*Universel* que en attribuant tout le mal au libéralisme sans prouver que les auteurs du mal sont libéraux, il commet une pétition de principe. Mais ces distinctions de parti nous touchent peu et nous ne nous y arrêterons point, nous ne nous abandonnerons pas davantage à parler de la manière dont le prêtre moralise, à analyser les sucs que le petit frère distille, à rechercher si la mendicité des petites sœurs est aussi désintéressée et aussi morale qu'on le dit, cela nous mènerait trop loin et d'ailleurs ces points ont déjà été élucidés depuis longtemp par nos lecteurs.

Notre but, en entamant cette polémique, a été de constater :

1° Que les catholiques eux-mêmes proclament une intime solidarité entre les lois divines et la loi barbare dont tous les hommes de cœur ont réclamé la suppression.

2° Que la prêtaille et tous ses partisans offrent de prêter main-forte aux autres exploiteurs et se chargent de moraliser les masses, c'est à dire d'enseigner aux ouvriers la soumission aveugle et de leur ôter toute idée de leurs droits et de leurs intérêts terrestres.

3° Et enfin qu'aux yeux des messieurs dont l'*Universel* est l'organe le peuple a et aura toujours tort sinon au fond du moins dans la forme.

LES RELIGIONS.

D'après certains étymologistes le mot religion vient du verbe latin *religare*, qui signifie unir, lier, et alors religion serait synoyme de lien, de sociabilité. D'après d'autres, (et cette origine nous semble la plus probable), ce mot vient d'un vieux mot latin *religio* ou *relligio* qui veut dire inclinaison du corps, révérence, génuflexion, et dont on se servait exclusivement pour désigner l'hommage de l'homme à la divinité, c'est l'homme s'humiliant, s'abaissant devant des idoles sorties de ses mains ou des dieux que son imagination a créés; mais ce mot ne s'employait aucunement pour exprimer un lien fraternel entre les hommes. Dans son ouvrage intitulé *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, Proudhon dans une savante dissertation a démontré l'exactitude de cette dernière étymologie. Quoi qu' il en soit, les partisans des différents cultes religieux continuent de dire que religion signifie union, lien, et que le but de la religion est d'unir, de lier les hommes entre eux. Passons en revue les cultes divers répandus dans le monde, et voyons si jamais aucune religion a pu atteindre ce but sublime.

Les innombrables religions qui ont existé jusqu'à nos jours, peuvent être divisées en deux grandes classes. Les sectataires des premières adoraient des objets faits de main d'homme ou tombant dans le domaine immédiat des sens; dans les secondes l'adoration fut adressée à des êtres imaginaires, à des fictions. Quant aux premières, nous les rejetons toutes sans examen, non que les autres soient plus raisonnables, mais parce que les premières sont trop barbares, trop brutales et répugnent par trop au bon sens pour que nous ayons à nous y arrêter. Qui de nous n'éclaterait point de rire ou ne hausserait pas les épaules avec pitié à l'aspect d'un homme agenouillé devant l'image d'un tigre, ou d'un autre adressant des prières au soleil.

La seconde catégorie est peut-être aussi nombreuse que la première. Examinons les principales religions qu'elle renferme.

Chez les Indiens nous trouvons trois dieux : *Brahma*, *Vichnou* et *Shiva*, réunis dans le nom de *Trimousti* ou de Trinité. *Brahma*, après avoir créé le monde et écrit les livres saints ou *Védas*, est précipité du ciel à cause de son orgueil. *Vichnou* conserve le monde et *Shiva* tend sans cesse à le détruire.

Chez les Perses, *Ormuzd*, le génie du bien et surtout du jour, livre une guerre éternelle à *Ahrimane*, génie du mal et des ténèbres, *Mithras*, le soleil, est placé entre eux et les empêche de s'exterminer. Des supplices affreux et des tortures incroyables doivent être subies pour être initié aux mystères de ce culte. Les prêtres s'appellent mages; le premier mage fut *Zoroastre*, à qui l'on attribue le *Zend-avesta*, livre sacré des Perses.

Chez les Egyptiens; *Osiris*, le soleil, et *Isis*, la lune, sont mariés quoiqu'ils soient frère et sœur. Leur frère *Typhon*, le génie du mal, essaie de les exterminer, mais bientôt il est vaincu et doit fuir. En outre les Egyptiens adoraient encore le bœuf, le chien, l'ibis, le chat, le crocodile.

Chez les Scandinaves, le *Père universel* habite le ciel; *Surtur* le noir habite les enfers. Une quantité immense de dieux tantôt horribles, tantôt bons peuplent l'espace. Ce sont d'abord *Odin*, sa femme *Frigga* et leur fils *Thor*. Rien n'est plus intéressant que la lecture de leurs combats et de leurs prouesses.

Dans les pays si beaux de Grèce et d'Italie, nous trouvons avant l'ère chrétienne la même religion; mais les dieux portent des noms différents. *Jupiter*, fils ainé de Saturne et de Rhée, est appelé le père des hommes et des dieux; il a pour frères *Neptune* et *Pluton*, avec lesquels il partagea l'empire du monde : le sort donna la mer à *Neptune*, à *Pluton* échurent les enfers, et *Jupiter* eut pour lui toute l'étendue du ciel, les nuées et les plaines de l'air. Dans ce culte tout est divinisé : le soleil, les astres, la terre, les arbres, les rochers, les montagnes, la mer, les fleuves, les rivières. Partout l'imagination si poétique de ces peuples a trouvé matière à admiration et à adoration. D'un autre côté, les mœurs dissolues de ces divinités ont entraîné ces peuples à leur ruine.

Le culte de *Jéhovah*, établi parmi les Hébreux, naquit au milieu des religions de la première catégorie. Après avoir créé le monde en six jours, le

dieu des Israélites fait le premier homme et sa compagne ; mais environ deux mille ans plus tard, se répentant d'avoir créé l'homme à cause des crimes dont celui-ci s'est rendu coupable, il veut faire périr la race humaine dans une immense inondation ; *Noé* et sa famille échappent seuls à ce déluge ; les descendants de Noé se livrent à leur tour au péché ; alors ce dieu, s'appercevant de l'inefficacité du déluge pour corriger les hommes et guéri sans doute de la manie de noyer ses créatures, se choisit un peuple privilégié auquel il donne sa loi par l'intermédiaire de *Moïse*, au milieu de la foudre et des éclairs du mont Sinaï.

Le culte hébraïque donna naissance au christianisme. Un homme appelé Jésus, véritablement bon et animé de principes de justice et de fraternité, parcourt la Palestine pour instruire les hommes et les améliorer ; il avait pour ennemis et pour persécuteurs les prêtres, les rois, les riches, et les trafiquants qu'il chassa du temple. Depuis on l'a déifié ; les prêtres et les grands de la terre, tous les hommes de privilèges et d'iniquités, qui jadis l'attachèrent au gibet, sont devenus ses adorateurs et se servent aujourd'hui de son nom pour abrutir, exploiter, pressurer le pauvre peuple et le tenir enseveli dans une éternelle servitude. Pendant les deux premiers siècles, les chrétiens professent une grande horreur pour les autels, les temples et les simulacres. Mais depuis, on donna à l'Eglise une forme plus constante ; il y eut des prêtres, une hiérarchie sacerdotale, ces prêtres firent des dogmes et de ces dogmes absurdes naquirent l'intolérance, la haine, les excommunications, les persécutions, les bûchers. les guerres religieuses.

A toutes les époques de l'histoire, il y eut des penseurs qui reprochèrent a l'Eglise d'avoir perdu sa pureté primitive et périrent victimes de leur courage : C'étaient Pierre Valdo, Savonarole, Campanella, Arnauld de Brescia, Wiccleff, Jean Huss et tant d'autres réformateurs.

Mais enfin, au 16me siècle de notre ère, parait un homme, un moine, rempli d'indignation et de dégoût contre cette église qu'il a étudiée jusque dans ses derniers retranchements, de la perversité de laquelle il a pu se convaincre par sa position même ; Luther foudroie le catholicisme de sa voix retentissante et devient bientôt le chef d'un culte qui chez quelques nations vient remplacer la religion romaine, mais qui bientôt, nous l'espérons, va s'effacer à son tour devant le Rationalisme, négation de tous les cultes religieux.

De la religion des Grecs et des Latins au catholicisme, y a-t-il progrès ? Nous ne le pensons pas. Grecs, Latins, catholiques admettent une divinité unique : c'est *Zeus*, *Jupiter* ou *Dieu*. Les autres divinités des Grecs et des Latins sont-elles autre chose que les anges des Babyloniens et que les saints des chrétiens de la communion romaine ? Pas plus les uns que les autres n'adorent les images. Les Grecs à genoux devant la statue de Zeus, les Latins devant la statue de Jupiter, n'adoraient pas plus la pierre de cette statue qu'aujourd'hui on n'adore le métal ou la matière du crucifix. On viendra nous dire que le catholicisme a ceci de sublime qu'il enseigne que Dieu envoya son propre fils sur la terre pour l'instruire et que ce fils de Dieu périt à la tâche. Mais ne voyons-nous pas des faits analogues chez bien d'autres peuples ? Ne voyons-nous pas dans l'Inde, Vichnou prendre la forme, tantôt d'un homme, tantôt d'un animal, pour améliorer l'espèce humaine ? Chez les Egyptiens, Osiris ne parcourt-il pas le monde, pour enseigner aux hommes l'art de cultiver la terre ? Chez les Grecs et les Latins, *Cérès*, *Minerve*, *Hercule*, ne remplissent-ils pas le monde de leurs bienfaits et de leurs travaux ?

Bien plus, le démon du christianisme, baillé sur le *Belzébuth* des Juifs, n'existe pas chez les Grecs et les Latins. Il est évident qu'admettre un génie du mal, quelque faible qu'il soit, a côté d'un génie du bien est une imperfection morale et religieuse.

Du catholicisme au protestantisme, y a-t-il progrès ? Nous le croyons. Le protestantisme rejette le culte de la vierge Marie dont les catholiques ont pour ainsi dire fait une divinité, il n'admet pas les saints, il n'admet pas la papauté, la représention de Dieu sur la terre.

Le christianisme remplit-il ce que l'on dit être le but de la religion ? relie-t-il les hommes entre eux ? Relisez l'histoire, regardez les journaux et vous détournerez les yeux avec dégoût, Réfléchissez quelques instants et vous éprouverez une véritable horreur.

« Les sacrifices humains, dit Voltaire, sont très-rares chez les anciens romains, en un mot, la religion païenne a fait répandre très-peu de sang, et la nôtre en a couvert la terre. »

Pour démontrer la vérité de ces paroles, il suffit de citer les meurtres de l'Inquisition, de la Saint-Barthélémy et d'Irlande qui se dressent comme des fantômes sanglants dans l'histoire du christianisme.

Vous catholiques et vous protestants, à quelque secte que vous apparteniez, et vous tous qui êtes partisans d'une de ces diverses et nombreuses religions répandues sur la surface du globe, nous vous condamnons tous, parce que d'abord vous voulez que l'homme règle sa conduite sur les croyances et les préceptes écrits dans tel ou tel *livre sacré*, ouvrages de tel ou tel soi-disant *révélateur*, prétenduement inspirés par telle ou telle divinité, tandis que nous voulons que l'homme ne se guide que par les lumières de sa raison et les inspirations de sa conscience ; parce qu'ensuite, au lieu d'unir les hommes, vous les divisez, vous les excitez les uns contre les autres, avec plus de haine et de férocité que n'en peuvent montrer les peuples les plus barbares ; parce qu'enfin beaucoup d'entre vous ne se revêtissent d'un semblant de vertu et de dévotion que pour arriver plus sûrement à satisfaire leurs désirs et leurs passions.

Eh bien ! la main sur la conscience, parlons franchement, sincèrement. Si après avoir parcouru les preuves de l'impossibilité de l'existence d'un dieu, preuves qui nous sont fournies principalement par les sciences naturelles, nous remarquons qu'aucune de toutes ces religions basées sur l'existence d'un être créateur et omnipotent, n'a jamais abouti qu'à diviser les hommes et à les rendre méchants, nous nous sentons naturellement amenés à nier l'existence d'un tel être. En partant de ce principe, nous sommes portés à repousser toute religion quelle quelle soit, et nous croyons pouvoir formuler nos convictions sur ce point en énonçant les principes suivants :

La matière est éternelle ; si elle ne l'était pas, elle ne serait pas la matière. Il en résulte, qu'elle est indestructible et ne peut avoir eu de commencement.

Elle ne peut que se transformer ; ces transformations, elle les subit sous l'influence des forces. Les forces sont des attributs essentiels de la matière ; sans matière pas de force, et réciproquement sans force pas de matière.

Le monde est éternel, parce que le monde, c'est la matière.

Jamais le monde n'a été créé, puisque la matière ne peut être créée. Mais il se transforme incessament ; au moment où nous parlons il se transforme encore. Quand le charbon brûle dans le foyer, il se transforme en un gaz qui se répand dans l'atmosphère, les plantes s'en nourrissent et il redevient charbon.

Ces lois si simples n'ont pas besoin de commentaires. Tout homme pensant doit les comprendre et les admettre. Dès lors il ne s'agenouillera plus devant aucune de ces divinités, fruits de l'imagination des hommes ; l'harmonie de l'univers fera seules on admiration, il ne s'extasiera que devant les merveilles de la Nature.

Ce culte de la Nature n'a pas besoin de temples, ni de ministres ; une fois établi. il se conservera éternellement, car il est basé sur la vérité.

Alors tout dans le vaste monde devient compréhensible. La Nature dans sa superbe simplicité se dévoile à nos yeux ; il ne s'agit que d'admirer. Mais pour admirer en parfaite tranquilité, la paix et la concorde, rompues par ces religions aujourd'hui en vogue, devront être rétablies. Alors, poussés par le tableau sublime de la magnifique Nature, alors seulement nous nous aimerons les uns les autres.

La cour impériale de Paris (chambre des appels correctionnels) a confirmé, dans son audience du 18 juillet, le jugement qui a condamné pour délit de société secrète, Blanqui à quatre ans de prison et 500 francs d'amende, Chaumette à six mois et 100 francs, la dame Frémeaux et Senique chacun à un an 100 francs d'amende avec privation des droits civiques pendant cinq ans pour le premier condamné, et pendant deux ans pour les trois autres.

BASES DU CHRISTIANISME.

Personne ne l'ignore, le christianisme est fondé sur une prétendue immortalité primitive de l'espèce humaine, perdue à la suite d'une désobéissance, et sur le péché originel. Cette immortalité et ce péché ne se trouvant point dans la Genèse, ainsi qu'il a été irréfutablement démontré, Moïse et son dieu ne sauraient être responsables de ces belles découvertes. Et on peut en dire autant de Jéus-Christ lequel, selon les Evangiles, les ignorait aussi, puisqu'il n'en a pas parlé. L'ignorance du dieu juif et du dieu chrétien sur ces points capitaux ne doit nullement surprendre vu que ces point n'ont été trouvés que longtemps après eux, et que, grâce au sublime mystère de la Trinité, Jéhovah et le Christ ne font qu'un, quoique le premier enseigne le matériafisme et que le second soit décidément pour une âme immortelle et une vie future. Cette éclatante divergence d'opinion entre le Père et le Fils, remarquons-le en passant, est l'unique côté de ce grand mystère, qui, par une faveur spéciale sans doute, et arrêtée de tout éternité, soit accessible à la faiblesse de ia raison humaine.

Nous ajouterons, pour mémoire. et toujours en nous étayant des Evangiles, que, sur la terre, Jésus Christ avait perdu tout souvenir du dogme de la Trinité et oublié même qu'il en fit partie. Ce souvenir, on doit l'espérer, il l'a retrouvé au ciel, lorsque. plusieurs siècles après la crucifixion, l Église. l'empereur Constantin aidant. décréta ce dogme.

Par l'immortalité primitive et le péché originel, le culte par excellence se trouve avoir ainsi pour fondement, rien moins que deux impossibilités physiques et un double blasphème. Car, il est parfaitement impossible d'une part, qu'une créature de chair et d'os, après avoir atteint son développement complet, puisse jamais demeurer dans cet état d'une manière inaltérable, devenir tout à coup immuable, rester jeune et vivre éternellement ; — et d'une autre part, qu'un être qui aurait été doué d'immortalité soit susceptible d'en être privé par une cause quelconque : l'immortalité exclut la mort, et pouvoir devenir mortel c'est n'être point immortel.

N'est-ce pas un blasphème que d'attribuer à un dieu que l'on dit être souverainement sage et juste, l'absurdité de défendre, sous peine de mort, à l'homme qu'il vient de créer et douer de raison, de toucher au fruit de l'arbre de la science, lorsque sans l'acquisition de cette science l'humanité resterait à perpétuité à l'état sauvage, sans lois, sans morale, sans connaissance de soi-même ni de la nature, et qu'elle n'aurait ni agriculture, ni industrie, ni arts, ni commerce ; lorsque sans le devoir d'acquérir cette science la civilisation serait impossible et la raison un don inutile ? Pourquoi donc aurait-il créé l'homme ?

En admettant que, pour le premier couple, arriver à la science, au lieu d'être un mérite, ait été un cas pendable, n'est ce point insulter tout ensemble à l'intelligence, à la justice et à la miséricorde d'un dieu, et dès lors un blasphème, que de lui faire condamner Adam et Ève, d'abord à de longues souffrances, ensuite à la mort, eux et leurs descendants, qui pourtant n'ont pu participer à leur faute n'étant pas encore nés ; puis, en le supposant non satisfait d'une vengeance qui parait cependant assez jolie, de lui

faire encore poursuivre ces malheureuses générations dans un autre monde, où il les livre à des peines atroces et éternelles?

En fait de bon sens et d'humanité n'est-ce pas là mettre le dieu chrétien bien au-dessous de tous les dieux du paganisme?

Que dirait-on d'un roi qui, après avoir envoyé un homme à l'échafaud pour cause de désobéissance à son injonction de ne pas s'instruire, ferait aussi périr les fils et les filles de cet amant de l'étude? Un pareil roi ne serait-il pas justement regardé comme un monstre d'iniquité et de barbarie? Eh bien! il serait encore moins barbare et moins inique que le dieu du christianisme. Car le roi supposé ne peut avoir pour ses *sujets* les entrailles d'un père, ne les ayant point créés; il ne punirait qu'une génération et la génération d'un seul homme; sa vengeance s'arrête au tombeau; il a compris que les lumières du peuple seraient fatales à son autorité; — tandis que le dieu des chrétiens qui, lui, est le créateur de l'homme et n'a aucune crainte d'en être renversé, condamne non pas une seule génération, mais toutes les générations, et non seulement en cette vie, mais encore dans une autre vie qui est éternelle; sa vengeance est implacable et infinie!

On le voit, le christianisme peut se vanter de l'emporter sur toutes les religions de la terre par l'absurdité et le blasphème des dogmes qui lui servent de base; d'où il suit que c'est de toutes, celle qui possède la base la moins raisonnable et la moins divine. De là aussi, comme corollaire naturel, les doctrines et les dogmes extravagants auxquels il a successivement et péniblement donné le jour; les superstitions dont il est le père; les maux effroyables qu'il a apportés à l'humanité, par des persécutions, des guerres et des massacres, pour cause de religion; par la papauté, un pouvoir spirituel imaginaire et l'inquisition; par son invention d'un diable, ange déchu, ennemi éternel du dieu qui l'a créé, ayant des rapports avec les hommes, — ce qui a servi de prétexte à des cruautés inouies; enfin par son ordre des jésuites, au moyen duquel le christianisme est venu corrompre la morale comme aucun autre culte ne l'a fait; de sorte que la morale ne pourra se relever saine et glorieuse, que lorsque cet ordre infâme aura été détruit avec la religion qui l'a enfanté.

Corrompre la morale c'est corrompre la raison et la conscience, et partant empoisonner le principe même de vie de toute société et empêcher de la manière la plus puissante que le genre humain ne s'élève. On ne saurait donc commettre de plus grand crime, et ce premier de tous les crimes les jésuites s'en sont rendus pleinement coupables.

La majeure partie des maux qui nous affligent provenant de nos erreurs et principalement de nos erreurs religieuses, il est de toute évidence, qu'aussi longtemps que celles-ci subsisteront, il n'y aura aucun espoir que la société humaine s'éclaire, s'améliore, s'établisse sur la justice et arrive enfin à son état normal. C'est donc par devoir et au nom de la vérité et de la civilisation qu'il faut faire une guerre à mort au christianisme, ce culte fatal qui est l'ennemi acharné de l'une et de l'autre.

BULLETIN CLÉRICAL.

Un correspondant judiciaire de l'*Indépendance belge* adresse à ce journal les lignes suivantes que nous reproduisons intégralement.

Paris, 16 juillet.

Une affaire des plus étranges, et qui rappelle dans certains de ses détails le fameux procès du jésuite Girard et de Catherine Cadière, vient d'occuper deux audiences de la chambre des appels de police correctionnelle.

Les prévenus, qui comparaissent devant la Cour sous l'inculpation d'escroquerie, sont l'abbé Bouland, prêtre du diocèse de Versailles, et la fille Adèle Chevalier, supérieure de l'*OEuvre de la Réparation*. Le rapport présenté par M. le conseiller Haton permet de résumer leur histoire et d'apprécier le rôle joué par chacun d'eux.

La fille Adèle Chevalier raconte elle-même qu'abandonnée par tous les médecins, elle a été guérie miraculeusement d'une cécité et d'une congestion cérébrale par l'intercession de Notre Dame de la Salette. C'est au mois de janvier 1854, à Soissons, chez les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve, où elle était alors sœur postulante, que le miracle s'est produit La nouvelle s'en était répandue rapidement par tout le diocèse, et Mgr. l'évêque s'était empressé de déléguer son vicaire général. M. Guyard, doyen du chapitre de la cathédrale, pour procéder à une enquête. Le rapport rédigé par cet éclésiastique est long et circonstancié. Les conclusions en sont nette et précises.

« Après avoir mûrement réfléchi sur les circonstances dans lesquelles Adèle Chevalier a abtenu à seize jours d'intervalle le recouvrement de la vue et la guérison de la congestion pulmonaire qui s'était présentée avec des caractères de gravité si alarmants, *je n'hésite pas à croire à une intervention surnaturelle de la mère de Dieu.* »

Ce n'est pas tout.

La communauté des religieuses de Saint-Thomas, heureuse et fière de la faveur signalée dont elle avait été l'objet dans la personne de la jeune postulante, avait sollicité de Sa Grandeur l'autorisation d'en perpétuer le souvenir au moyen d'une fondation pieuse. Cette autorisation ne se fait pas attendre, et le 5 mai 1854 paraît une ordonnance de Mgr Garsignies, évêque de Soissons et de Laon, qui érige l'archiconfrérie de Notre-Dame Réconciliatrice de la Salette dans la chapelle de l'hôpital général de Soissons « ...., Voulant en particulier, dit monseigneur, conserver le souvenir de la guérison miraculeuse opérée dans ledit hôpital de Soissons, par l'intercession de Notre-Dame Réconciliatrice de la Salette en la personne d'Adèle Chevalier, etc... »

A partir de cette époque, Adèle Chevalier affirme qu'elle n'a cessé d'être inspirée de la grâce divine, qu'elle est en communication avec la Sainte Vierge et qu'elle reçoit fréquemment par une voix mystérieuse, les révélations de la mère de Dieu : elle a d'ailleurs été confirmée dans sa croyance à son état surnaturel par tous les directeurs, au nombre de seize, qui, depuis lors, ont été chargés de sa conscience.

En 1856, elle fut envoyée par la sœur supérieur de la communauté des Dames de Saint-Thomas à Notre-Dame de la Salette, où l'appelaient, disait-elle, ses voix surnaturelles. Les révérends pères de la Salette qui examinèrent son état en furent si frappés qu'ils demandèrent à Mgr. de Grenoble l'autorisation de la confier à la direction de l'abbé Bouland, dont la science théologique était bien connue d'eux. Docteur en théologie, ancien supérieur d'une communauté à Strasbourg, auteur de plusieurs ouvrages canoniques, fondateur du *Rosier de Marie* dont il avait été pendant trois années un des principaux rédacteurs, l'abbé Bouland était on ne peut mieux choisi pour apprécier ce qu'il y avait de sérieux dans la mission de la jeune inspirée.

C'est alors que les relations commencent entre les deux prévenus. L'abbé Bouland prétend qu'il eut foi, dès le premier jour, dans l'état surnaturel de sa pénitente. L'accusation soutient, au contraire, que ni l'un ni l'autre des prévenus n'ont cru à la réalité des prétendues révélations faites à la fille Chevalier, qu'ils n'y ont vu qu'un moyen commode de donner carrière à leurs mœurs dissolues, d'exploiter les esprits crédules et de commettre d'indignes escroqueries.

Quoiqu'il en soit, l'abbé Bouland avait fait le rapport qui lui avait été demandé par les Pères de la Salette : il va sans dire qu'il était favorable : il fut décidé qu'on ne s'en tiendrait pas là, et que l'abbé Bouland se rendrait à Rome et irait présenter le miracle à l'examen du Saint-Père et du Sacré-Collége.

Mais cette mission ne fut pas la seule que l'abbé Bouland alla accomplir à Rome.

Il avait eu à s'occuper aussi vers le même temps de la direction d'une demoiselle Marie Roche qui lui avait été confiée, dit-on, par Mgr. de Rhodez : elle aussi prétendait avoir une mission divine et recevoir du Ciel des inspirations prophétiques. Sa voix surnaturelle lui avait annoncé des événements de la plus haute gravité et qui devaient frapper d'étonnement toute l'Europe. Une partie de ces prophéties s'appliquait au Pape, qui devait mourir de mort violente, une autre à l'empereur des Français qui, s'il n'accomplissait pas les ordres que Marie Roche était chargée de lui révéler, devait périr de la main de ses officiers pour faire place à Henri V. Cette Marie Roche fut conduite à Rome par l'abbé Bouland, présentée et examinée par le Sacré-Collége, admise même à expliquer sa mission devant le Souverain-Pontife. Elle avait demandé aussi à être entendue par l'Empereur et à lui donner connaissance des prophéties qui le concernaient, mais elle en fut cette fois pour ses frais de voyage, et elle dut s'en retourner sans avoir accompli cette partie de sa mission

De retour de Rome, au bout de deux années, l'abbé Bouland va retrouver Adèle Chevalier; Celle-ci n'avait pas non plus perdu son temps. Prétendant avoir reçu de la Sainte-Vierge une révélation qui lui ordonnait de fonder une œuvre religieuse dite l'*OEuvre de la réparation des âmes*, et en avoir écrit les règles sous une dictée divine, elle s'était adressée pour la réaliser à un chanoine d'Amiens, son confesseur, et ce fut de la direction de ce chanoine qu'elle passa de nouveau sous celle de l'abbé Bouland.

Tous deux s'occupent alors d'organiser l'œuvre. A cette époque se place un second voyage fait à la Salette par la pénitente er son directeur, pour demander à la Vierge la confirmation de la règle écrite par la fille Chevalier, voyage pendant lequel leur tenue n'aurait été rien moins que décente, s'il faut en croire les témoignages recuellis dans l'instruction.

C'est à Bellevue, dans le département de Seine-et Oise, qu'a lieu la première installation, avec l'approbation de plusieurs prélats haut placés. Si Mgr. de Versailles refuse son autorisation, on n'en trouve pas moins nombre de bonnes gens qui s'estiment heureux d'entrer dans la communauté, et qui, à l'heure qu'il est, professent encore pour ses fondateurs un respect profond et dévouement inébranlable.

Bientôt on signala dans l'intérieur de la communauté nouvelle des pratiques inouïes. L'abbé Bouland y guérissait les maladies *diaboliques*. Voici quelques échantillons de ses curieuses médications. Une des sœurs étant tourmentée par le démon, l'abbé Bouland, pour l'exorciser, lui crache dans la bouche; à une autre, il fait boire de son urine mélangée avec celle de la fille Chevalier que les sœurs avaient ordre de ne jamais jeter; à une troisième, il ordonne des cataplasmes de matière fécale. J'en passe de plus étranges encore, et que la plume qui se respecterait le moins se refuserait à reproduire. Si j'ai sali la mienne de ces turpitudes, c'est qu'il faut qu'on sache comment et par qui elles ont été pratiquées, c'est qu'il est des scandales salutaires, des révélations qui sont à la fois un châtiment et un enseignement.

La communauté devient en même temps une sorte de bureau de consultations théologiques. Des ecclésiastiques écrivent à l'abbé Bouland et à la sœur Adèle pour demander comment il pourront se concilier la faveur de Marie, et pour leur soumettre des règles de congrégation nouvelle. Des femmes du monde les consultent sur des cas de conscience incroyables.

Il y eut bientôt auprès de Mgr. de Versailles des plaintes nombreuses sur le déréglement de mœurs qui règnait dans cette communauté. Une instruction eut lieu contre l'abbé Bouland et la fille Chevalier, pour outrage public à la pudeur Les détails en sont révoltants; mais il ne m'est pas permis d'y entrer : il y a eu sur ce chef ordonnance de non lieu.

Les prévenus n'ont été condamnés par le tribanal correctionnel de Versailles que pour escroquerie; le tribunal a prononcé contre l'abbé Bouland la peine de trois années de prison, et contre la fille Chevalier celle de deux années.

C'est encore une histoire curieuse que cette escroquerie. Elle a cela de piquant que ce sont d'autres religieux qui en ont été victimes.

Parmi les gens qui croyaient au pouvoir surnaturel d'Adèle Chevalier, beaucoup plus qu'elle-même et que l'abbé Bouland, se trouvait le frère supérieur d'une communauté. Le bon frère avait réussi à amasser avec ses quêtes 20,000 francs, un joli denier! que pieux emploi en faire? Il s'adresse à la sœur Adèle, qui lui écrit que s'il veut avoir une réponse il n'a qu'à venir la chercher. Quinze jours après, le bon frère arrive. L'abbé Bouland autorise la fille Chevalier à entrer en conversation avec la Sainte-Vierge. Elle passe dans la chambre voisine. En deux minutes, l'opération est faite, et la Sainte Vierge déclare, — par la bouche d'Adèle, — qu'elle désire que les 20,000 francs soient prêtés pour la fondation de l'*OEuvre de la réparation*, dont l'abbé Bouland est le chef; à ce prix, ses bénédictions; sinon, ses malédictions les plus redoutables.

Le bon frère n'aurait pas balancé; mais il fallait l'avis de la communauté. On lui soumet la chose; elle hésite d'abord, mais le frère supérieur s'adresse au R. P. abbé de la Trappe, qui le confirme dans sa résolution, et enfin, un mois après, le conseil bien convaincu que la Sainte-Vierge le veut, vote la remise des fonds.

L'abbé Bouland avait, dans l'intervalle, pour réchauffer le zèle des frères, écrit une lettre fort curieuse, toute pleine de prétendues inspirations divines et rédigées dans un style prophétique.

Les fonds, une fois remis à certaines conditions, entre autres une hypothèque qui devait être consentie sur les immeubles où la communauté s'installerait, l'abbé Bouland n'a pas rempli ses engagements vis-à-vis de ses prêteurs, qui commencent aujourd'hui à craindre pour leur argent et qui ont même écrit à M. le président pour supplier la Cour de le leur sauver.

Si les faits sont curieux, l'interrogatoire des accusés ne l'est pas moins.

L'abbé Bouland est un homme de petite taille, âgé d'une quarantaine Sa physionomie est expressive et intelligente : il a l'air tout confit en dévotion. La fille chevalier a 29 ans; elle n'est pas jolie; sa figure, empreinte d'une certaine expression de mysticisme, n'est pas toute fois désagréable; elle s'exprime avec netteté et précision.

Tous deux affirment énergiquement et, disent-ils, comme s'ils étaient à leur lit de mort ou en face du bourreau, leur croyance invincible aux révélations de la Vierge. Ils ne nient pas les pratiques étranges dont j'ai parlé et qu'ils déclarent conformes à leur foi. Mais quant à l'escroquerie, ils s'en défendent avec une grande énergie.

Me Lenté, pour l'abbé Bouland, a soutenu d'abord en fait la bonne foi de son client : puis il a plaidé que les faits incriminés ne constituaient pas les manœuvres frauduleuses exigées par la loi. Enfin, il a dit que l'abbé Bouland n'avait tiré aucun profit personnel de la prétendue escroquerie, que les fonds avaient été employés à l'usage convenu, que les prêteurs avaient toute garantie pour le recouvrement de leurs créance.

La plaidoirie pleine de tact et d'habileté du jeune défenseur lui a valu les compliments les plus flatteurs de M. le président de la Cour.

Me Laval, pour la fille Chevalier, a soutenu avec talent la même thèse de droit, et s'est efforcé de démontrer que l'éducation et la vie exclusivement religieuse de sa cliente devaient faire admettre la sincérité de sa croyance à son état surnaturel.

M. l'avocat général Barbier a conclu à la condamnation. Dans un réquisitoire très-remarquable, il s'est attaché à démontrer que la Cour avait devant elle des escrocs de la plus dangereuse espèce.

Conformément à ces conclusions, la Cour, par un arrêt longuement motivé, a confirmé le jugement du tribunal de Versailles.

L'*Écho du Nord* vient de découvrir des exemplaires de bons de messes, en tête desquels se trouve l'effigie d'Alphonse de Liguori, fondateur de l'ordre des rédemptoristes. Voici le texte de ces bons :

FONDATION D'UNE ÉGLISE ET D'UN COUVENT
des révérends pères rédemptoristes.

Souscription, fr. 2, 50 une fois payés.

Cinquante-deux messes et saluts annuellement et à perpétuité.

Cinquante-deux messes et saluts seront célébrés annuellement et à perpétuité pour les souscripteurs qui payeront deux francs et demi.

Les personnes qui souscriront pour une somme plue élevée pourront faire participer aux messes et aux saluts autant de personnes vivantes ou décédées qu'elles auront payé de fois la somme indiquée.

Il leur suffira de désigner ces personnes devant Dieu.

Vu, approuvé et recommandé à la piété de nos dioscésains.

+R. F., archév. de Cambrai.

23 septembre 1857.

Nom du souscripteur

Bon pour *souscription*

Le supèrieur de la maison de Dunkerque,
J. M. KOCKEROLS C S S R.

BUREAU D'ÉCRITURES.

Expertise en Comptabilité, Liquidation, Bilan ou Inventaire, Mise à Jour, Vérification, etc. — Redressement d'Écritures, Comptabilité particulière, Rédaction de tous les actes Civils et Commerciaux sous seing privé, Lettres, Pétitions, Requêtes. — Recouvrements. — Correspondance Commerciale et Particulière.

DISCRÉTION INVIOLABLE.

Rue Godfroid de Bouillon, 38, *à Saint-Josse-ten-Noode*,
(Près le chemin de fer du Nord, lez-Bruxelles.)

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2	00
Verre cylindre.	40	centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 9. 1re Année. 28 Juillet 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES.
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Nos abonnés sont priés de nous faire tenir le montant de leur abonnement soit en timbres-poste soit en mandat sur la poste, s'ils désirent qu'il n'y ait pas d'interruption dans l'envoi du journal.

Bruxelles, le 27 Juillet 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Le parlement anglais s'est occupé le 19, de la Pologne et de l'Italie; à la chambre des lords plusieurs membres déposent près de cent pétitions en faveur de la Pologne; tous les orateurs sont unanimes dans l'éloge qu'ils font du caractère des polonais, de l'excellence de leur constitution de 1791, la plus complète qui existât en Europe, et condamnent « la cruauté sanguinaire » avec laquelle les Russes ont violé les traités dont la conséquence a été l'insurrection de 1831.

Le partage de la Pologne est l'action la plus barbare des temps modernes, lord Breadalbane le dénonce comme un crime consommé par trois conspirateurs couronnés.

La Pologne a le droit de demander des améliorations sociales, dit lord Wodehouse au nom du gouvernement, car la Russie lui doit sa civilisation nouvelle; notre sympathie fait de l'existence de ce grand peuple une question de la plus haute importance, aujourd'hui sa reconstitution est impossible, mais l'avenir saura bien délivrer de la triple étreinte de ses tyrans, cette Pologne, qui, indépendante est la barrière de l'Europe et soumise est un fort avancé de la Russie.

Malgré un siècle de souffrances, la Pologne est restée grande et admirable. Toutes les provinces, la Lithuanie, la Volkynie, l'Ukraine, Posen et la Galicie réclament unanimement leurs droits imprescriptibles à la liberté; vingt millions de Polonais n'attendent qu'un moment propice pour reconquérir leur indépendance.

Pour que ce peuple puisse recouvrer son indépendance, réunir tous ses tronçons et rétablir son unité démenbrée par des partages arbitraires, il faut qu'il appelle à son secours l'insurrection nationale, et qu'animé de l'espoir d'un meilleur avenir, il se lève comme un seul homme, pour refouler de son pays ses oppresseurs allemands et moskovites; pour qu'un peuple martyrisé soit poussé au combat, pour qu'une insurrection soit couronnée de succès, il faut qu'une grande idée préside au soulèvement populaire, indépendante de l'affranchissement de la tyrannie étrangère; il faut que chaque citoyen en combattant les despotes, ses égorgeurs, voie, au terme du sacrifice, la conquête sociale de la liberté et des droits d'égalité; sans la révolution sociale, sans la réforme générale, l'amélioration de la condition des travailleurs et des paysans est impossible; l'insurrection triomphante, à défaut de plan révolutionnaire, arracherait, il est vrai, le peuple polonais à l'asservissement de la soldatesque étrangère; mais sans nul bénéfice pour son bien-être social; son existenee matérielle et morale n'aurait rien gagné à ce tour de passe, l'idée d'une victoire gagnée sans avoir une part dans le butin blesserait sa dignité et rendrait sa gloire chimérique; à quoi bon verser un sang précieux pour affranchir sa patrie de l'oppression ! quand, la bataille terminée, le peuple au lieu de conquérir sa propre liberté et sa propre indépendance, se verrait enlever les fruits de la victoire par une oligarchie nobiliaire et serait forcé de se plier à la tyrannie domestique de l'aristocratie terrienne.

Régénérer la Pologne par ses propres forces, et sans attendre l'appui de l'étranger, relever le peuple dans sa dignité et lui rendre ses droits d'égalité et de justice, le nourrir dans l'espoir de sa délivrance et corroborer son ardeur à la liberté, telle était la conviction de l'illustre républicain Joachim Lelewel à la dernière insurrection de 30, qu'Adam Czartoryski a perdue en méconnaissant le génie révolutionnaire.

Au parlement d'Angleterre, M. Kinglake a prononcé, l'autre jour, un remarquable discours, au sujet des projets positifs, quoique désavoués de Louis Bonaparte sur l'île de Sardaigne. Les révélations que le tribun anglais signale à l'attention de l'Europe nous étaient déjà connues, et ont pour la plupart été commentées dans notre bulletin du 23 Juin.

Par ce discours nous apprenons que l'œuvre d'annexion marche à pas de géant, malgré les protestations énergiques de Ricasoli et les démentis spécieux du ministre Thouvenel. Le sénateur Piétri, l'adroit embaucheur de Nice et de Savoie s'est chargé officieusement d'organiser dans l'ile, que la *Revue Contemporaine* certifie plus française qu'ita-

INSTRUCTIONS SECRÈTES DES JÉSUITES.

(*Suite.— Voir notre numéro du 14 Juillet.*)

CHAPITRE II.

De quelle manière les pères de la société pourront acquérir et conserver la familiarité des princes, des grands et des personnes les plus considérables.

1. Il faut faire tous nos efforts pour gagner partout l'oreille et les esprits des princes et des personnes les plus considérables, afin que qui que ce soit n'ose se lever contre nous, mais au contraire que tous soient obligés d'en dépendre.

2. Comme l'expérience nous apprend que les princes et les grands sont principalement affectionnés aux personnes ecclésiastiques, lorqu'elles dissimulent leurs actions odieuses, et qu'elles les interprètent favorablement, comme on le remarque dans les mariages qu'ils contractent avec leurs parentes, ou alliées, ou en de semblables choses, il faut encourager ceux qui les font, en leur faisant espérer d'obtenir facilement, par le moyen des nôtres, des dispenses du pape, qu'il accordera, si on lui en explique les raisons, si l'on produit des exemples semblables, et si on dit les sentiments qui les favorisent, sous prétexte du bien commun, et de la plus grande gloire de Dieu, ce qui est le but de la société

3. Il faut faire la même chose, si le prince entreprend de faire quelque chose qui ne soit pas également agréable à tous les grands seigneurs. Il faut l'encourager et le pousser, et porter les autres à s'accomoder au prince et à ne pas le contredire; mais en général, sans descendre jamais à aucune particularité, de peur que si l'affaire ne réussissait pas, on ne l'imputtât à la société; et afin que si cette action est désapprouvée, on produise des avertissements contraires qui la défendent tout-à-fait, et que l'on emploie l'autorité de quelques pères à qui l'on soit assuré que ces instructions sont inconnues et qui puissent affirmer par serment que l'on calomnie la société à l'égard de ce qu'on lui impute.

4. Pour se rendre maîtres de l'esprit des princes, il sera utile que les nôtres s'insinuent adroitment et par quelques tierces personnes pour faire pour eux des ambassades honorables et favorables chez les autres princes et rois, mais surtout chez le pape et les plus grands monarques. Par cette occasion, ils pourront se recommander, eux et la société; c'est pourquoi il ne faudra destiner à cela que des personnes fort zélées et fort versées dans notre institut.

5. Il faut gagner surtout les favoris des princes et leurs domestiques par de petits présents et par divers offices de piété, afin qu'ils instruisent fidèlement les nôtres de l'humeur et de l'inclination des princes et des grands; et ainsi la société pourra facilement s'y accomoder.

6. L'expérience nous a appris combien la société a tiré d'avantages de s'être mêlée des mariages de la maison d'Autriche, et de ceux qui se sont faits en d'autres royaumes, en France, en Pologne, etc.. et en divers duchés. C'est pourquoi il faut proposer prudemment des partis choisis, qui soient admis et familiers aux parents et aux amis des nôtres.

7. On gagnera facilement les princesses par leurs femmes de chambre; et pour cela, il faut entretenir leur amitié, car par là on aura entrée partout, et même dans les choses les plus secrètes des familles.

8. Dans la direction de la conscience des grands seigneurs, nos confesseurs suivront le sentiment des auteurs qui font la conscience plus libre, contre le sentiment des autres religieux, afin que quittant ces derniers, ils veuillent entièrement dépendre de notre direction et de nos conseils.

9. Il faut faire part de tous les mérites de la société, tant aux princes qu'aux prélats et à tous ceux qui peuvent favoriser extraordinairement la société, après leur avoir montré l'importance de ce grand privilège.

10. Il faut aussi insinuer habilement et prudemment le pouvoir très-ample que la société a d'absoudre même des cas réservés, en comparaison des autres pasteurs et religieux; et de plus, de dispenser, à l'égard des jeûnes, des dettes que l'on a à rendre ou à exiger. des empêchements de mariages, et des autres choses connues; ce qui fera que beaucoup de personnes auront recours à nous, et nous seront obligés.

11. Il faut les inviter aux sermons, aux confréries, aux harangues, aux déclamations, etc., et leur faire honneur en leur adressant des vers, en leur dédiant des thèses; et, s'il est utile, leur donner même des repas, leur rendre hommage en diverses manières.

12. Il faudra s'attirer le soin de réconcilier les grands dans les inimitiés et dissensions qu'il y aura entre eux; car par là nous entrerons peu à peu dans la connaissance de ceux qui leur sont familiers et de leurs secrets, et nous obligeons l'une ou l'autre des deux parties.

13. Si quelqu'un qui n'aime pas notre société est au service de quelque monarque ou de quelque prince, il faut travailler ou par nous-mêmes ou plutôt par d'autres à le rendre ami et familier à la société, par des promesses, par des faveurs et par des avancements qu'on lui procurera de la part du monarque ou du prince.

14. Que tous se gardent de recommander auprès de qui que ce soit ou d'avancer ceux qui sont sortis de quelque manière que ce soit de notre société, et principalement ceux qui en ont voulu sortir de leur propre mouvement; parce que, quoiqu'ils dissimulent, ils ont toujours une haine irréconciliable pour notre société.

15. Enfin, que chacun se mette en peine de gagner la faveur des princes, des grands et des magistrats de chaque lieu, afin que lorsque l'occasion s'en présentera ils agissent vigoureusement et avec fidélité pour nous, même contre leurs parents, alliés amis.

(*La suite au prochain numéro*).

lienne, des banquets et des bamboches à la Boustrapa. La trahison soudoyée par l'or d'un parjure couronné poussera bientôt dans les bacchanales impérialistes le cri de réunion à la France, et celle-ci ne refusera pas la Sardaigne, si elle était courtoisement offerte, et surtout si le peuple, consulté, se prononçait aussi unanimement que dans l'annexion de Nice et de Savoie.

Or, M. de Piétri avait si bien machiné le vote à Nice et en Savoie que le nombre des suffrages, on le sait, a dépassé le nombre des votants; et sans doute, en Sardaigne, il travaillera avec le même succès. Déjà il a établi dans l'île deux comités d'annexion qui travaillent sans relâche à initier le peuple sarde aux aménités du mitrailleur de décembre et aux enchantements de la centralisation bonapartiste.

On se rappelle que Cavour, avec un scrupule facile à comprendre, a toujours évité de s'exprimer catégoriquement sur les transactions qui ont eu lieu au sujet de Nice et de Savoie. Cavour avait coutume de ne faire que *des demi confidences!*

La *Patrie* a contredit les assertions de Ricasoli, et M. Thouvenel, malgré les désaveux officiels d'avoir organisé une agitation dans l'île de Sardaigne adresse une note officielle au conseiller de Victor-Emmanuel pour se plaindre de la façon dont il avait répudié une cession de territoire à la France.

L'idée de faire de la Méditerrannée un lac français était dans l'envie de Napoléon Ier; nous ne pouvons donc croire à la *modération* de ce Bonaparte-ci. A la première suggession que lui ferait un marin français, il ne pourrait, la chose est certaine, résister à l'idée de ne pas accueillir la maitresse de la Méditerrannée, la seule voie pour ainsi dire qu'a l'Angleterre pour se rendre dans son empire indien.

Nous ne croyons pas plus à la fermeté de Ricasoli. Il n'est peut-être pas d'homme plus ferme et plus honorable que lui, mais nous doutons qu'il soit déjà au courant de toutes les humiliations que renfermait pour lui la successsion de la duplicité politique de Cavour. Il ne sait pas encore tout ce qu'il s'était engagé à faire!

Le *Moniteur* français n'a donné qu'un compte rendu très-inexact de cette séance du parlement anglais.

Le logogriphe se débrouille, en effet! Ce jeu de la politique napoléonnienne n'a jamais varié depuis son avénement à la présidence de la république : protester chaque jour contre ce qu'il a projeté la veille, et sans égard pour la foi trahie le lendemain.

Pourquoi, lord John Russell, en se retirant, fatigué des affaires publiques, tout en protestant avec vivacité contre l'annexion, refuse-t-il de faire connaître la correspondance échangée à ce sujet, lui qui avoue que l'annexion allumerait une guerre européenne?

Enfin. dit l'*Opinion Nationale*, nous trouvons dans l'Europe 130 millions d'hommes prêts à courir aux armes soit pour l'indépendance, soit pour opérer dans leur pays de grandes réformes sociales et politiques.

Jamais époque ne fut plus que la nôtre troublée, agitée, profondément travaillée et grosse de révolutions. Mais ce n'est pas, comme autrefois, l'instinct barbare de la guerre qui agite les peuples. S'ils se lèvent, c'est au nom du droit et de la justice; la pensée qui les anime est une pensée de rénovation sociale.

Nous allions oublier d'annoncer que M. Goyon, le général de Badinguet, à Rome, boude le ministre des armes, monseigneur de Mérode, l'ex-lieutenant du régiment des réunis. Celui-ci aurait donné sa démission à sa sainteté et voudrait rentrer en Belgique pour marier certaine veuve! on dit que la loi s'y opposerait.

D'un autre côté, *Chazal* est nommé grand cordon de l'ordre de Léopold, cette nouvelle faveur royale accordé en ce moment, dit l'*Avenir*, prend presque les proportions d'un insolent défi jeté à la nation. C'est par des fautes du genre de celles que révèle l'arrêté royal, que les gouvernements se perdent et que l'impopularité s'attache à un règne. Tant mieux! Tant va la cruche à l'eau-qu'à la fin elle se brise.

E. S.

Où allons-nous?

Il n'y a pas quatorze ans, toutes les intelligences étaient en travail; de toutes parts, on pressentait un grand ébranlement social, on avait vu de près tous les vices de l'organisation de la vieille société, on ressentait vivement aussi tous les besoins d'une rénovation générale. Les gouvernements fonctionnaient, mais les peuples avaient l'œil ouvert sur ce qui se passait au-dessus et à côté d'eux : l'esprit d'examen s'était emparé de tous; chacun jugeait comme il convient à des gouvernés dont la sagesse et l'expérience étaient le fruit d'un long passé de servitude et d'égarements, et si, quelque forts et redoutables qu'ils fussent, les gouvernements, qui ne sont après tout, que les serviteurs des gouvernés, faillissaient ou péchaient, il se trouvait toujours quelque voix généreuse qui s'élevât pour le leur dire.

D'où vient que cet esprit d'examen n'existe plus aujourd'hui? D'où vient que toutes ces belles et nobles idées de justice, de dignité, de raison, de droiture et de liberté, n'animent et n'enflamment plus que de loin en loin quelque pauvre poëte, quelque humble journaliste?.....

Est-ce parce que la révolution de 1848 a eu son lendemain? Est-ce parce que le trône qu'elle a brisé a été relevé par ceux même qu'elle a épargnés dans sa magnificence? Est-ce parce que cette révolution d'où sortait une république jeune, confiante et calme, a été détournée, combattue, anéantie? — Est-ce parce qu'il y a eu réaction?.....

Mais cette révolution n'était-elle pas une nécessité, car vous tous, aristocrates et bourgeois, qui avez sans cesse le mot *Dieu* à la bouche, vous tous qui croyez aussi qu'il y a un dieu qui veille au salut des empires et qu'il est la justice et la raison mêmes, croiriez-vous qu'il permettrait qu'un trône s'il est digne de rester debout, soit brûlé comme un objet de dégoût et d'horreur par ce même peuple à qui il a été imposé comme un objet de crainte et de respect!...

Mais, parce que la démocratie a menacé, elle qui ne faisait que l'espoir et la grandeur des petits et des faibles, dont le nombre était grand, a menacé, disons-nous, de terrasser et d'anéantir le gouvernement de l'aristocratie et de la bourgeoisie; parce que cela a eu lieu sans succès assuré, est-on admis à méconnaître la sublimité de cette insurrection qui portait dans ses flancs la révolution sociale?... Le socialisme a été étouffé dans son germe et ses apôtres livrés à la gueule des canons ou enfouis au fond des cachots et des geôles, au-delà des mers et des monts, mais libres de cœur, indomptés et indomptables; les essais tentés en vue d'améliorer la condition du travailleur ont dû être abandonnés, l'organisation du travail n'a pu être mise en pratique, et tel qui s'était sacrifié pour le peuple a été sifflé, conspué, chassé et lapidé même par lui.... soit! Mais tout cela dit-il qu'il n'y a plus rien à faire..... contre la force? Tout cela autorise-t-il à se livrer en aveugle à un pouvoir quelconque, pourvu qu'il soit fort ou paraisse l'être?... Tout cela force-t-il un peuple à tout accepter de parti pris, même ce qui lui répugnait, ce qui le révoltait, ce qui lui mettait, la veille, les armes à la main!

C'est de la France que nous venons de parler, de cette France chauvine et pourrie jusqu'aux os, de cette France qui ne s'est laissée surprendre par la tyrannie, dit un écrivain dans l'exil, que parce l'aurore du nouveau monde lui est apparue couverte de nuages sombres, rouges et effrayants, et que les hommes qui tenaient les rênes de la révolution avaient commis la faute de n'apporter, au lendemain de la victoire, que du feu sacré et de l'enthousiasme au lieu d'un plan d'organisation basé sur le travail et l'égalité.

Nous nous serions abstenus de parler de cette France où le plus avilissant despotisme a l'impudence de s'appuyer sur le suffrage universel, où les plus fiers scélérats, vils courtisans de tous les pouvoirs, sont élevés aux fonctions les plus opulentes de l'empire, si l'état de prostration morale dans lequel ce grand peuple est tombé, depuis qu'il a laissé confisquer ses libertés et violer la foi jurée à la république, n'exerçait sur notre pays nous ne savons quelle triste et funeste influence.

Les bases fondamentales de notre Constitution sont restées les mêmes, et telles ont été inscrites sur la colonne du Congrès, après une révision un peu plus draconnienne du code pénal.

Mais de ce qui se passe près du trône? Comment expliquer l'ignominieuse impunité des mépris contants lancés au pays, en pleine face, par Chazal? Si cet hermaphrodite franco-belge n'était assuré de son droit d'insolence, si, à chaque fois qu'il renouvelle ses attentats contre la loi et la constitution, il ne puisait une nouvelle audace dans les largesses et les *faveurs* royales, pour le pays plus poignantes et plus irritantes encore, qu'il y en a qui sont *toujours* à vanter la sagesse de Léopold, et qui s'échinent, serviles adulateurs, à vouloir planter dans le cerveau du roi l'idée absurde et dominante que la Belgique lui doit la *prospérité*! (*c'est possible*) l'*égalité*, le progrès, la paix, l'indépendance et le bonheur, comme si, en temps et lieu, le libre courant d'idées d'un peuple mûr entrainant dans sa course toutes les forces vives vers la liberté, le progrès et la justice avait besoin d'un roi irresponsable pour guide; comme si un monarque constitutionnel qui règne et ne gouverne pas, peut ne pas s'inspirer du génie d'une nation qui se gouverne elle-même et se doit à elle seule les libertés qu'elle possède, s'il veut qu'elle ne se soulève pas contre des tendances qui ne seraient pas les siennes et la feraient dévier de la voie du progrès, s'il veut enfin conserver la confiance et l'estime publiques et ne pas voir son trône balayé par une tourmente populaire.

Si le mal est l'ignorance, la science doit savoir le détruire, et nous nous demandons quels palliatifs à tous nos maux proposent les hommes chargés de nos intérêts et du salut des classes laborieuses. Contre tant de misères, de maladies, de crises alimentaires, de vices et de crimes nauséabonds dont nous sommes assiégés, que faire? après une aussi longue résignation, après une aussi lamentable agonie, où trouver d'autre panacée pour se guérir que dans la révolution?

En effet, passez en revue les travaux des chambres, les aspirations et les professions de foi de nos plus fougueux libéraux, la polémique de tous nos journaux, et vous resterez ébahis et désespérés en présence de l'insigne incurie de nos tribuns. Les opinions les plus avancées, les plus *populaires*, les les plus radicales, se bornent à réclamer des changements de ministère, à convoiter quelque portefeuille, à soumettre des lois sur la réforme électorale, l'instruction obligatoire, pour la liberté du capital, et l'asservissement du travail; comme si tous ces changements aux rouages politiques pouvaient amoindrir seulement les douleurs et les privations qui accablent les travailleurs; comme si ces pasquinades et ces soubresauts de turlupin n'avaient pas été cent fois essayés sans succès par tous les acrobates politiques depuis 1830; comme si la plaie du paupérisme qui se propage chaque jour davantage en Europe, n'existait pas toujours un peu plus, un peu moins, sous tous les ministères de notre gouvernement bureaucrate et corrompu; comme si nous n'entendions pas le cri lugubre de la faim s'élever des pays les plus

florissants. La Russie, l'Angleterre, la Suisse et l'Amérique républicaine ne sont-elles pas dévorées par des peuples affamés? et, chose horrible, ne voyons-nous pas la misère d'autant plus intense et plus profonde que l'industrie est plus perfectionnée et la richesse des nations plus considérable.

E. S.

A propos des grèves.

Partout le peuple proteste, par des grèves, contre la cherté des vivres et l'insuffisance des salaires. Et comment en serait-il autrement avec une organisation sociale pareille à celle dont nous avons le bonheur de jouir.

Les maçons protestent à Londres; les boulangers, à Marseille; les fileurs et les tisserands, à Gand et à Lille; les mineurs, dans le Borinage; c'est à dire ceux qui logent, nourrissent, habillent et chauffent les trafiquants qui, à force de despotisme, d'arbitraire et de rapacité, sans parler de la protection que leur accordent les gouvernements, sont parvenus à accaparer le sol et les instruments de travail et dont l'insolence et les prétentions deviennent chaque jour plus odieuses, plus insupportables pour les hommes utiles et laborieux que le besoin, le dénuement poussent à protester, malgré l'impitoyable sévérité avec laquelle les satisfaits parviennent à étouffer leur cri de douleur.

Et pourtant, malgré la prison, dont les portes s'ouvrent pour la mère de famille aussi bien que pour l'enfant; malgré les tortures inouïes de la faim; malgré la fusillade qui frappe la femme comme l'homme, malgré les moyens tous plus ou moins atroces, qu'emploient les parasites pour maintenir leur exploitation, les prolétaires protestent et ils protesteront jusqu'au jour où la justice aura renversé le privilège, où l'équité triomphera de la fourberie.

Mais ce qu'il y a surtout de déplorable à constater dans la répression de ces légitimes protestations, c'est que celui qui est chargé de protéger les maîtres contre les esclaves, ce soldat est un homme sorti des rangs de ces derniers et qui doit inévitablement à l'expiration de son terme y retourner pour grossir le nombre des mécontents et des malmenés et se convaincre ensuite de ce que dans une société civilisée comme dans une société barbare le droit de vie et de mort s'exerce au grand jour sans honte, sans pudeur.

Il est vrai que la *miséricorde royale* d'après le *Journal de Mons*, peut s'étendre sur ces citoyens et ces citoyennes, mais en sont-ils bien dignes ces socialistes, ces partageux dont les exigences sont exorbitantes et qui feignent d'ignorer qu'il faut qu'il y ait des pauvres pour qu'il y ait des riches?

En s'occupant de la grève des houilleurs borains, un journal de Paris, le *Siècle*, dit que le *Moniteur* jugera sans doute nécessaire de démentir officiellement le bruit que plusieurs français, notemment un individu qui se serait donné pour le le sous-prélet de Valenciennes, avaient été signalés parmi les mécontents. (Il est naïf ce journal s'il s'imagine pouvoir trouver quelqu'un d'assez crédule pour ajouter foi à ce que pourrait raconter ce moniteur, nous allions écrire ce menteur.

« Quant à la cause des troubles en elle-même, ajoute la feuille française, elle tient à l'organisation et à la liberté du travail, c'est à dire au problème social le plus complexe que les sociétés modernes aient à résoudre, et ce n'est ni avec des bataillons de ligne ni avec des escadrons de lanciers qu'on la résoudra. »

Non certes, grands citoyens du *Siècle*, ce n'est ni à coups de fusil ni à coups de sabre qu'on parviendra à résoudre ce problème; mais aviez-vous bien besoin de la révendication des Borains pour être amenés à nous faire cette confession? Ne pouviez-vous pas rester dans votre pays, cette France généreuse et intelligente, et vous emparer de ce qui se passait à Marseille? Là, il est vrai, on ne distribuait pas des coups de fusil, ce moyen, comme tous les moyens violents, est usé depuis cette horrible nuit du 2 Décembre, mais on y a envoyé des compagnies, composées d'hommes n'ayant aucun besoin à satisfaire puisqu'ils sont nourris et entretenus par le peuple, avec mission de prendre la place des prolétaires qui eux, en plus de leur propre personne, ont à pourvoir à l'alimentation, à l'entretien de leur famille, souvent nombreuse, et dont la position, s'il est possible, s'aggrave chaque jour.

Franchement, nous trouvons ce procédé plus hypocrite, plus perfide, parce qu'il met l'exploité, le spolié dans l'alternative de devoir s'humilier en reprenant son travail à des conditions toujours moins avantageuses qu'auparavant puisque la rancune et la haine divisent d'une manière plus tranchée ces hommes dont les intérêts sont opposés, ou à mourir de faim lui et les siens.

On oublie bien vite chez vous, citoyens, ces paroles significatives: du pain ou du plomb, que dans des circonstances analogues le peuple français jette à la face des vampirès qui le grugent. Le gouvernement en venant porter un appui à l'exploiteur, comme si celui-ci ne possédait pas assez de moyens pour vaincre les prétentions du pauvre diable qu'il a eu le temps de miner et d'affaiblir, ne redouterait-il plus ces terribles moments qui éclatent parfois malgré tous les systèmes de compression et toutes les lois de sûreté générale.

Où donc, s'il vous plait, avez-vous vu cette intervention ouverte d'un gouvernement en faveur du fort contre le faible?

En Angleterre où les grèves sont les plus fréquentes, le gouvernement jamais n'intervient. L'exploiteur seul règle son compte avec l'exploité et cette grande liberté du travail finira par prouver aux ouvriers que ce n'est nullement par des coalitions qu'ils se sauveront mais seulement en s'éclairant sur la situation qui leur est faite, en travaillant ardemment et sans relâche au renversement de l'ordre social actuel et en s'organisant de façon que le travail qu'ils exécutent ne profite qu'à eux-mêmes et non aux autres et en supprimant complètement tous les intermédiaires, aussi bien ceux qui se posent adroitement entre le producteur et le consommateur que ceux qui, exploitant le chapelet ou ce vieux bouquin nommé la Bible, s'interposent entre le ciel et la terre.

Oui, comme vous, rédacteurs des journaux français, nous sommes convaincus que ce n'est pas par des moyens violents qu'on pourra résoudre cette question palpitante d'intérêt, seulement vous nous permettrez de vous faire remarquer encore qu'en 48, lorsque le travail constant des hommes de progrès tendait à amener le renversement du vieil édifice social pour le remplacer par une organisation assurant le bien-être à chacun, nous avons pu voir, dans cette France aux idées généreuses, aux aspirations sublimes, que tous ceux qui tenaient à métamorphoser cet état de choses ont été calomniés, vilipendés, proscrits, fusillés, déportés sous des climats meurtriers tels que Lambessa et Cayenne; et tout nouvellement encore un des vétérans de ces apôtres de la vérité, de la régénération sociale ne vient-il pas d'être condamné pour ses antécédents d'honnête homme? Après 26 ans de captivité, Blanqui, dont le pourvoi en appel vient d'être rejeté, ne doit-il pas retourner en prison, expier l'énorme crime d'avoir voulu le bonheur de tout le monde?

LE PEUPLE.

Au sens le plus général, le peuple c'est tout le monde, c'est la collection des individus dont se compose une nation, une société déterminée. Ainsi on dit le peuple romain, le peuple belge, le peuple français, etc., et sous cette dénomination commune, on comprend sans exception tous les membres de l'unité sociale que régit le même gouvernement.

Mais comme chez les anciens presque partout on distinguait dans la même société deux classes séparées par des différences radicales, celle des hommes libres et celle des esclaves, le mot PEUPLE désignait exclusivement ceux-là, les autres, en dehors du droit humain, n'étant que des *choses* et non des personnes.

Puis, dans la classe même des hommes libres, les uns l'étant plus, les autres moins, les uns jouissant de certains droits politiques et civils dont tous les autres étaient entièrement privés, on nomma ces derniers *plebs*, la plèbe, le peuple comme nous dirions, et le peuple, en ce sens, se composa de tous ceux qui appartenaient à la classe inférieure, assujetie à divers degrés, selon les lieux et les temps, à la classe supérieure ou privilégiée: de sorte que, dans la plupart des sociétés anciennes, il existait trois ordres correspondant à autant de conditions différentes d'existence: les hommes du privilège, *optimates*, nobles, patriciens, etc., la plèbe et les esclaves.

Plus tard, parmi les chrétiens même, et en dehors du servage, reste modifié de l'esclavage antique, la société se partagea également en deux classes distinctes, l'une investie de droits obstinément refusés à l'autre, l'une dominante et l'autre dominée, l'une généralement riche et l'autre généralement pauvre, et cette dernière reçut particulièrement le nom de peuple. Cette dénomination s'est perpétuée jusqu'à nos jours avec la distinction qu'elle exprime, et c'est en ce sens que nous employons le mot peuple dans ce travail. Il y désigne la classe dominée en opposition avec la classe politiquement libre.

Tel que nous venons de le définir, le peuple forme dans toute société, sans nulle comparaison, le plus grand nombre; et en outre, cette même société ne subsiste que par lui; car aucune société ne subsisterait seulement vingt-quatre heures, si tous les travaux s'arrêtaient soudain, et tous les travaux indispensables pour la conservation de la vie sont dévolus au peuple, aussi bien que ceux qui contribuent à la rendre plus douce et plus commode. Houilleurs, Laboureurs, Artisans, producteurs de toutes sortes, Navigateurs, tout cela n'est-il pas peuple?..... Or, que serait une nation privée de tout ce qu'elle doit à l'incessant labeur de ces hommes en utilité les premiers de tous?.... Et que resterait-il d'elle, si on les retranchait?....

On peut dire que, sur un milliard environ d'individus dont se compose le genre humain, plus de neuf cents millions appartiennent au peuple. L'histoire du peuple est donc l'histoire du genre humain; l'état du peuple représente son état véritable, il est à chaque époque la mesure réelle du progrès.

Le peuple est l'arbre qui ne meurt point, qui subsiste indéfiniment; les individus sont les feuilles qui se renouvellent chaque année, qui nourrit de sa sève et qui contribuent, pendant qu'elles vivent, à l'entretenir. Ce qui par son éclat attire les regards et trop souvent fait oublier le reste, la vraie grandeur dans tous les ordres, les vertus éminentes, le génie, ce sont les fleurs dont l'arbre se pare et qui manifestent les fécondes puissances qu'il renferme en soi.

De l'étude attentive du passé, il résulte clairement que la condition générale de l'humanité, c'est à dire du peuple comme on vient de le voir, a été sans cesse en s'améliorant depuis les premiers temps connus jusqu'à celui-ci, et que cette amélioration progressive s'est accomplie suivant des lois perpétuellement les mêmes, et qui dès lors ont leur racine dans l'immuable nature des choses et dans celle de l'homme particulièrement. D'où se déduit cette consolante et certaine conséquence, que la condition du peuple continuera de s'améliorer sous l'influence constante des mêmes lois, de telle sorte que chaque progrès procède du progrès précédent, par une évolution régulière, un mouvement naturel dont les apparences peuvent varier, mais dont jamais la direction ne change.

(*Sentinelle du Borinage*).

BULLETIN CLÉRICAL.

Dans notre cinquième numéro nous avons donné un extrait du réglement de la Propagation de la foi et nous nous sommes vu contraints, à cause de l'abondance des actes moraux posés par ces hommes dont un seul, d'après le naïf aveu de certains libéraux, en impose davantage qu'une escouade de gendarmes, nous nous sommes vus contraints, disons-nous, de renvoyer au numéro subséquent l'état des recettes effectuées par la dite société pendant ses deux premières années d'existence. Nous n'avions pas à nous étendre sur la seconde partie de ses choses curieuses à plus d'un titre, parce que les chiffres, croyons-nous, n'ont pas besoin d'être commentés; seulement, en ce qui touche au réglement, nous n'avons pu abandonner complétement l'intention que nous avions d'exprimer toute notre pensée sur l'esprit de lucre et les raffineries qui y percent pour les moins clairvoyants. Selon nous l'organisation de cette société ténébreuse est telle que nous sommes amenés à convenir qu'il a fallu aux rédacteurs de ce réglement modèle la malice du renard, nous allions écrire la finesse, la rouerie d'un jésuite. Disons en passant que notre curiosité fut quelque peu grande lorsque nous avons vu que les catholiques d'une section ne devaient en aucune façon communiquer avec ceux qui composent les centuries et encore moins avec ceux qui forment la division.

Dans quel but, direz-vous, ont-ils dû prescrire cette mesure? Nous ne le saisissons pas. Il est vrai qu'en fait d'organisation de sociétés secrètes, nous sommes de tout petits enfants. Et notre étonnement ne doit cependant surprendre personne.

Comment! voilà un certain nombre d'individus se dévouant à une œuvre charitable, humaine, pieuse, sainte, dirons-nous, puisqu'il ne s'agit rien moins que d'envoyer dans des pays lointains des missionnaires chargés de répandre les bienfaits de la civilisation et les clartés de la foi, afin d'aider puissamment les envoyés de la Sainte-Enfance, autre compagnie dont le besoin s'est également fait sentir, à sauver les petits chinois... morts, en dédaignant dévotement les petits européens qui, chaque jour, meurent d'inanition, non pas justement parce qu'ils ont négligé d'adresser au bon Dieu une demande concernant le pain quotidien mais faute de l'obtenir, et ces individus ne peuvent point se communiquer et par conséquent se connaître et se porter une mutuelle estime?

Nous avons dit ne pas comprendre le mobile qui guide les instituteurs de cette congrégation lorsqu'ils interdisent les communications entre les membres des différentes catégories d'associés. Nous avons été non moins surpris de les voir porter au loin leur sollicitude paternelle envers des marmots qui ne leur sauront jamais gré des bienfaits immenses réservés dans le paradis aux enfants baptisés, alors qu'il y a dans leur propre pays de petits malheureux destinés à peupler les dépôts de mendicité en attendant qu'une éducation abrutissante, dans laquelle on a soin de ne jamais leur parler de dignité personnelle, les conduise au bagne ou à l'échafaud.

Mais allant au fond des choses, nous trouvons que cette machination est des plus ingénieuses ; en effet, exploitant leur industrie dans les contrées lointaines, ces saintes gens n'ont pas à redouter les regards des curieux et s'affranchissent ainsi de toute espèse de contrôle. Nous concluons donc que ces pieux philanthropes se moquent parfaitement de tous les galopins de la Chine et d'ailleurs ; et qu'à l'exemple de leur digne patron Robert-Macaire, ils n'ont absolument en vue que de *sauver* la caisse.

En défendant aux associés de communiquer entre eux, ne serait-il pas entré dans leur plan de vouloir opérer des miracles?

Les membres ne se connaissant ni de près ni de loin ne peut-il pas arriver que les humbles soient obligés de solliciter du travail, un emploi, et cette demande s'adresser justement à un homme influent par la position ou les écus, qui fait également partie de cette infernale congrégation? Dans ce cas, on conseille au solliciteur d'adresser à la vierge immaculée une prière avec accompagnement d'une offrande et soudain ses vœux sont comblés, tout justement comme s'il avait une mauvaise affaire sur le dos et qui se termine aussitôt à la grande satisfaction de tout un chacun.

On lit dans une feuille parisienne les faits suivants qui viennent confirmer notre appréciation au sujet du motif de cette défense que l'on fait aux congréganistes de se connaître et de communiquer ensemble :

Le dixième bulletin de l'œuvre de Notre-Dame de Séez obtient un succès que les auteurs n'avaient point prévu. De toutes parts on nous écrit pour en relever les singularités. En donnant vingt sous à cette œuvre féconde en miracles, un malade, nous le savons, est guéri de tous ses maux; mais il y a plus, si vous avez des affaires embarrassées, si vous sollicitez un emploi qui tarde à venir, il suffit d'envoyer une petite offrande à l'église de Séez pour obtenir immédiatement un arrangement de vos créanciers ou une place de vos protecteurs. En voici la preuve :

N. 1125. *Lettre de M. R .., curé de S... (Gironde), le 22 janvier* 1861.

Une personne avait une affaire si compliquée, si dangereuse, qu'elle en perdait presque la tête. Elle eut l'heureuse idée d'implorer Marie Immaculée et d'envoyer une petite offrande pour votre nouvelle église. Depuis peu de jours, la voilà au comble de la joie; la sainte Vierge lui a complétement obtenu la faveur qu'elle désirait. »

Avez-vous un procès éternisé par l'esprit de chicane? Etes vous importuné par les huissiers, les avoués, les avocats? Proposez-vous en vain une transaction qui vous est obstinément refusée? Voici le fil qui vous guidera hors du labyrinthe de la procédure :

Lettre de M. G... de V... F. (Doubs), 23 janvier, 1861.

« A la réception de votre dernier bulletin, j'étais bien tourmenté d'un procès qui durait depuis trois ans, et mes adversaires y mettaient un acharnement qui ne me permettait pas d'en prévoir la fin. Ils annonçaient à qui voulait les entendre qu'ils le feraient durer indéfiniment, et qu'ils mangeraient plutôt leur fortune que de céder. Votre bulletin me fit tourner mes espérances vers Marie Immaculée, que j'avais déjà invoquée depuis le commencement de ce maudit procès. Je promis une offrande à Notre-Dame de Séez, et quelques jours après, les adversaires venaient se rendre à moi, en me priant d'arranger l'affaire comme je l'entendrais.

En nous transmettant le prospectus d'où sont extraites ces recettes, quelques citoyens se plaignent de l'avoir reçu non affranchi! Ce sont des ingrats.

Nous recevons le n° 80 du tome XIII des *Annales de la sainte enfance*. Cette œuvre a pour objet le salut des petits Chinois Vingt-cinq diocèses à eux seuls on fourni pour cette œuvre, pendant l'année 1860, la somme de 481,390 fr. Voici un spécimen des procédés employés pour donner le baptême aux petits chinois, sans que leurs parents s'en doutent :

« Manuel, un de mes baptiseurs, était un jour à la recherche de quelque bonne rencontre. Un païen l'aperçut et lui dit : « tu es médecin, viens donc vite, mon enfant se meurt. « Manuel accourt : on lui montre un petit enfant dont le corps est tout enflé. Il regarde, considère, pose la main sur le front du malade. « C'est là qu'est le mal, dit-il; ce front est bien chaud, il faut le rafraîchir; apportez un peu d'eau. » Il touche encore : « Oui, il faut un peu d'eau, » répète-t-il, et il baptise l'enfant sans que personne s'en doute. « Sa tête est toujours bien chaude, dit-il ensuite, sa maladie est grave, je reviendrai demain. » Il revint, mais le petit ange était déjà dans le ciel... »

Et plus loin :

« Un enfant d'idolâtre fréquentant nos écoles avait appris quelques prières et entendu parler de la vertu de la croix. Un jour que son père avait mal à la main, il fit secrètement un signe de croix sur l'endroit malade, et une guérison presque instantanée excita singulièrement la confiance en ce signe adorable. Un autre jour que sa petite sœur, âgée d'environ quatre ans, avait la fièvre, il voulut aussi la guérir comme son père. Il l'appelle dans un coin de la maison, lui fait réciter le *Pater* et l'*Ave*, lui fait faire le signe de la croix, et la petite fut aussitôt guérie. »

Dans une perquisition faite par l'autorité judiciaire de Fuligno, en Ombrie, au monastère des frères conventuels résidant à Saint-André-de-Spello, on a trouvé dans la chambre du P. Philippe-Marie Rossai, autrefois vicaire du saint-office, la circulaire suivante, qui contient en soi un commentaire énergique.

Circulaire n° 167, R. P.

Frères bien-aimés,

Le Dieu des miséricordes, avant d'accorder à ses fidèles les gloires du paradis, se plaît à leur ménager la palme des martyrs, les calamités qui accablent l'humanité et la religion vous font un devoir, frères bien-aimés, d'user de tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour tâcher de reconquérir nos droits et de déjouer les trames de nos ennemis. Libéraux, jacobins, carbonari, républicains, sont synonymes.

Tous veulent détruire la religion et disperser ses ministres. Nous, nous devons à notre tour jeter aux vents jusqu'à la cendre de leur race.

Vous et les habitants des campagnes, continuez à pratiquer la religion comme vous l'avez fait par le passé. Dites leur qu'au moindre tintement de la cloche ils se réunissent au rendez-vous, où chacun de nous devra, sans pitié, plonger une arme dans le sein des profanateurs de notre sainte religion. Réfléchissez aux vœux que nous adressons au Très-Haut, de détruire jusqu'au dernier de nos ennemis sans en excepter les enfants, pour nous éviter la vengeance qu'ils pourraient exercer contre nos partisans futurs; songez enfin, lorsque nous pousserons le cri de la réaction à être prêts à nous imiter! Signé : P. C. R.

Un journal français signale en ces termes les suites d'une procession. « A Fresnoy-le-Grand, où l'on compte 300 protestants, un reposoir avait été dressé en face de la maison même de M. Lequeux, pasteur. Suivant une lettre de ce dernier, « les agents subalternes de la municipalité décoiffaient de force tous les curieux qui se trouvaient sur le passage de la cérémonie. « Bref, on voulait faire de l'agitation religieuse à tout prix. On réussit parfaitement, car un protestant très-honorable, qui se rendait à son culte, rencontra malheureusement la procession. Il ne voulut pas se découvrir devant ce que sa conscience considère comme un objet d'idolâtrie, mais le commandant des pompiers l'y força en lui donnant un soufflet qui renversa son chapeau; le protestant riposta, et le commissaire de police dressa procès-verbal pour constater qu'insulte avait été faite au culte catholique !!! »

On sait, dit une feuille autrichienne, que le rabbin de Cracovie a condamné récemment l'usage de la crinoline et interdit aux dames d'en porter pour aller à la synagogue. Les autres rabbin du pays ont suivi cet exemple. Mais le 4 de ce mois, quelques dames israélites de Tarnow voulurent braver la défense et se présentèrent en crinoline. Aussitôt des gens de la lie du peuple juifs se jetèrent sur elles armés de couteaux et de bâtons. Les pauvres dames furent obligées de chercher un refuge dans une maison voisine. Ce scandale dura jusqu'à minuit et donna lieu à une rixe où personne, par bonheur, ne fut blessé mortellement, mais ou le sang coula. La police s'abstint de toute intervention.

Ces intrigants fourent leur nez partout, jusque... dans les crinolines. Qui donc, sinon ce rabbin, doit être responsable des coups qui ont été portés à ces dames par ses misérables et stupides corréligionnaires? Ils sont vraiment curieux, ces prêtres, ces pasteurs et ces rabbins lorsqu'ils osent parler des excentricités de notre époque, comme s'il y a quelque chose de plus bête que leur baptême et leur circoncision.

Un événement qui a causé un très-gros scandale a mis en émoi depuis deux jours le populeux quartier de la paroisse de Bon-Secours. Un cabaret ayant pour enseigne *Au Prince Jérôme*, situé rue des Sœurs Noires, en face de la rue des Six-Jetons, avait été repris il y a quelques jours par un homme et une femme venant des Flandres. La moitié du prix du fonds de commerce avait été soldé comptant. Or, il arriva que des étudiants venus à Bruxelles pour subir leur examen découvrirent que les nouveaux hôtes de l'estaminet n'étaient autres que M. l'abbé S..... vicaire, qui deux mois auparavant, avait jeté le froc aux orties pour s'échapper en compagnie d'une demoiselle V..... fille d'un riche fermier de la Flandre occidentale. Cette demoiselle devait, à ce qu'il paraît, recueillir une assez jolie succession.

L'homme défroqué avait laissé croître sa barbe et ses cheveux, — apparemment pour se rendre méconnaissable. Rien n'y fit; jeudi dans la matinée, la mère de la demoiselle V..., accompagnée de l'abbé V.... frère de la fugitive, vicaire également en Flandre, vint reprendre leur fille et sœur pour la reconduire au bercail. M. l'abbé S..., était absent en ce moment et il ne revit plus l'objet de ses affections; il éprouva, paraît-il, un autre désagrément, c'est d'être mandé chez un supérieur ecclésiastique pour faire constater son identité. Depuis on ne sait ce qu'il est devenu. D'après certaines rumeurs, le vicaire, frère de l'héroïne, se trouvait dans un état d'exaltation très-menaçant pour son collègue l'abbé S.....

Des rassemblements se sont produits aux abords de l'estaminet le *Prince Jérome*.

On lit dans le *Toulonnais* du 20 juillet : « L'abbé grelat condamné à quinze ans de travaux forcés, pour attentat à la pudeur, est arrivé hier au bagne de Toulon. »

L'*Écho du Nord*, de Lille, du 29, rapporte qu'un procès-verbal dressé contre le sieur Jules Stier, frère de la Doctrine Chrétienne, instituteur, rue d'Antoing, pour coups à ses élèves, est aujourd'hui l'objet d'une instruction minutieuse de la part de l'autorité judiciaire.

Dans la scession des assises du Pay-de-Dôme qui s'ouvriront à Riom le 1er août prochain, doit être jugée l'affaire relative au détournement de la jeune israélite Sarah Mayer. Les débats de cette affaire commenceront le 18 août et sont indiqués comme devant durer deux jours.

Il y a quelques jours les feuilles de Bruges annonçaient qu'une descente de justice avait eu lieu à l'établissement des Frères de la doctrine chrétienne de la ville. Deux des frères ont été arrêtés.

On lit dans un journal de Poitiers : « Le parquet de Châtellerault fait activement rechercher un sieur Félix Bernard, appartenant à l'ordre des frères de Saint-Gabriel, âgé de 25 à 30 ans, prévenu d'attentats à la pudeur sur de jeunes enfants. Cet individu est en fuite. »

Les catholiques ne sont pas les seuls pour qui Dieu fasse des miracles; il en fait pour les juifs, pour les mahométans, etc. De son côté, la *Réformation* nous donne dans les lignes suivantes le récit d'un miracle protestant :

Le Couteau et la Bible. — Dans une réunion de prières à New-York, un pasteur de Philadelphie a raconté le fait suivant arrivé à Baltimore. Lorsque les soldats pensylvaniens de passage dans cette ville furent assaillits par la populace, une furieuse attaque fut faite contre l'un d'eux par les émeutiers. Il avait reçu trois coups de couteau, et un quatrième coup, dirigé par un bras sûr et robuste, lui aurait percé le cœur, si sur ce cœur ne s'était trouvé une Bible. La pointe du couteau y avait pénétré aux deux tiers, et avant qu'un autre coup pût être porté le pieux soldat s'était échappé, il ne sait comment. Ainsi sa Bible lui avait sauvé la vie.

(*New-York Sun*).

M. Abraham le Gueux ne croit il pas qu'un volume de l'*Origine des cultes* par Dupuis aurait aussi bien que la Bible servi de bouclier à ce pioupiou?

LE JÉSUITE ET LE MENDIANT.

Un des enfants de la secte d'Ignace,
Gens dont l'esprit malicieux
Quitte parfois la terre et vole jusqu'aux cieux
En bravant la neige et la glace,
Certain jésuite enfin parcourait un beau jour
Des cieux cette immense calotte
Toujours pour tirer la carotte,
De leur ventre je prends à témoin le contour.
Un mendiant le voit et le supplie à distance
De soulager son indigence
Et sa malheureuse existence.
Mais sa prière est sans crédit;
Le rusé missionnaire
Qui de Dieu s'en allait chez Ignace son père
Ne le vit ni l'entendit,
D'ailleurs ne songeait pas, amis, je vous l'atteste,
En traversant ces régions
Que sur une route céleste
Se promenaient des vagabonds.
Cependant l'homme au sac la main toujours tendue,
Implore, pleure, crie et se décide alors
En voyant que sa voix ne peut être entendue
De lui rosser la peau du corps.
Mais tous deux tombent de la nue.
Le jésuite hurlait : anathème à ce gueux!
C'est du pain qu'il me faut, dit le pauvre en colère,
Pourquoi vous promener aux cieux,
Les malheureux sont sur la terre!

Les membres de l'Association du Journal sont informés que l'assemblée mensuelle aura lieu dimanche 4 Août prochain, en son local, à 9 heures du soir.

Sur la proposition d'un membre de la Société on s'est occupé à notre dernière séance du projet d'organisation d'une Nouvelle-Ecole. La discussion de ce projet a été renvoyée à la séance mensuelle et nous rendrons compte de l'objet de la proposition prochainement.

BUREAU D'ÉCRITURES.

Expertise en Comptabilité, Liquidation, Bilan ou Inventaire, Mise à Jour, Vérification, etc. — Redressement d'Écritures, Comptabilité particulière, Rédaction de tous les actes Civils et Commerciaux sous seing privé, Lettres, Pétitions, Requêtes. — Recouvrements. — Correspondance Commerciale et Particulière.

DISCRÉTION INVIOLABLE.

Rue Godfroid de Bouillon, 58, à Saint-Josse-ten-Noode,

(Près le chemin de fer du Nord, lez-Bruxelles.)

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

Nota. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 10. 1re Année. 4 Août 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES.
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 3 Août 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Dans sa dernière séance, la chambre des communes d'Angleterre a voté, à l'unanimité et au bruit des applaudissements, un crédit de 2,500,000 livres sterlings pour la construction de vaisseaux cuirassés.

C'est encore là une preuve irréfragable de la confiance et de la quiétude qu'inspire à la Grande-Bretagne l'accroissement précipité de la force navale de la France, qui possède en ce moment 16 vaisseaux et 12 batteries flottantes.

L'activité non interrompue de la France dans ses préparatifs de guerre laisse trop entrevoir le signe précurseur de sinistres événements pour que l'Angleterre ne s'efforce pas d'en conjurer les périls en luttant, avec sa rivale *alliée*, de patriotisme et de célérité dans la demande de ses crédits et dans l'augmentation de ses armements.

L'Angleterre veille et veille sans cesse, le moindre bruit qui lui vient de l'autre côté du détroit attire son attention et commande à sa prudence. Bonaparte l'a trop habituée à la mobilité de son caractère et à l'astuce qui sous une apparence de droiture et de sincérité circule, captieuse, au fond de ses discours sybillins. La blonde Albion sait ce que valent le serment et la foi de son artificieux allié, aussi lui prodigue-t-elle tous les soins de la circonspection et se tient-elle sur ses gardes, tout comme le voisin d'un repaire de brigands assure ses portes et fenêtres et dort, l'œil moitié endormi et le pistolet chargé à son chevet. C'est la sécurité de l'alliance ! *Si vis pacem, para bellum.*

Nous sommes loin déjà de l'alliance et nous nous en éloignons chaque jour davantage, la bonne entente prélude à une sombre rupture et semble n'être qu'une espèce d'armistice ; des deux côtés de la Manche on se compte, on se mesure, on s'outrage, on se provoque, et nous ne voyons même pas que le chef du cabinet anglais use de grands moyens d'esprit pour feindre les préoccupations et les méfiances de sa patrie.

Les anglais s'arment donc de leur côté en toute hâte et se préparent à toute éventualité. Ces préparatifs ne se bornent même pas exclusivement à des travaux de défense ; des cas peuvent se produire qui l'obligeront à *prendre l'offensive.*

M. Lindsay, qui sur la foi d'un de ses amis était persuadé du chômage des arsenaux français, et voulait conclure que ce doux *far niente* provenait de l'harmonie entre l'Angleterre et la France, a été promptement désillusioné par lord Palmerston, et le capitaine Jarvis, qui tous deux ont soutenu énergiquement la nécessité de la dépense. « La France, s'est-il écrié, n'a pas droit à avoir tant de vaisseaux ; cela n'est pas honnête vis-à-vis de l'Angleterre... » et si ces renseignements sont exacts, je suis prêt à vôter non pas seulement 2,500,000 liv. st., mais 5 millions.

D'ailleurs la manière peu apparente dont le *Moniteur universel* avait reproduit le communiqué infligé à la *Patrie* pour ses articles en faveur de l'annexion de la Sardaigne a surexcité les esprits, ravivé les craintes et augmenté prodigieusement l'énergie de l'opposition que ce projet de cession soulève dans les royaume uni.

Comment se pourrait-il autrement ? la France n'augmente pas ses forces de terre et de mer pour rester dans une paix perpétuelle et dans une alliance stérile avec le gouvernement britannique. Chaque peuple a son génie, l'anglais veut des balles de coton, le français des boulets de gloire !

Lord John Russel n'a-t-il pas l'autre jour posé du haut de son banc à la trésorerie une sorte d'*ultimatum* à la France à propos du trafic de la Sardaigne ? C'est la tactique souterraine de Louis Bonaparte de blesser et d'humilier les nations pour les obliger, en vertu de leur dignité, à rompre leur réserve avec la France. Ainsi fit l'Autriche, ainsi fera l'Angleterre ; la bombe anglo-française est là en Sardaigne mêche allumée et prête à éclater. M. Bonaparte s'écrie : *non meâ culpâ !*

Nous verrons si l'alternative d'une guerre fera renoncer l'ogre impérial à sa voracité insatiable ! L'Angleterre ne peut permettre, qu'au détriment

INSTRUCTIONS SECRÈTES DES JÉSUITES.

(*Suite. — Voir notre numéro précédent.*)

CHAPITRE III.

Comment notre société doit se conduire à l'égard de ceux qui sont de grande autorité dans l'Etat. et qui, quoiqu'ils ne soient pas riches, peuvent néanmoins rendre d'autres services.

1. On a dit que l'on peut leur appliquer presque tout avec discernement, mais il faut encore s'attirer leurs faveurs contre nos ennemis.

2. Il faut se servir de leur autorité, de leur prudence et de leur conseil, pour mépriser les biens et pour acquérir divers emplois qui puissent être exercés par la société, en se servant tacitement et en secret de leurs noms dans l'acquisition des biens temporels, si l'on croit que l'on puisse assez s'y fier.

3. Il faut s'en servir pour adoucir les personnes viles, et la populace contraire à notre société.

4 Il faudra exiger ce que l'on pourra des évêques, des prélats et des autres supérieurs ecclésiastiques, selon la diversité des raisons et le penchant qu'ils auront pour nous.

5 En quelques endroits ce sera assez, si l'on procure que les prélats et les curés fassent en sorte que ceux qui leur sont soumis aient du respect pour la société, et qu'ils n'empêchent point nos fonctions dans d'autres lieux où ils ont plus de puissance, comme en Allemagne, en Pologne, etc.. Il faudra leur temoigner beaucoup de respect, afin que par leur autorité et par celle des princes, les monastères, les paroisses, les prieurés, les patronats, les fondations de messes, les lieux pieux puissent tomber entre nos mains ; car nous les pourrons facilement obtenir là où les catholiques sont mêlés avec les schismatiques et les hérétiques. Il faut remontrer à ces prélats l'utilité et le grand mérite qu'il y a dans de semblables changements, et qu'on ne peut pas attendre des prêtres, des séculiers ou des moines. S'ils les font, il faut louer publiquement leur zèle, même par écrit, afin de rendre éternelle la mémoire de leur action.

6. Pour cela, il faut tâcher que ces prélats se servent des nôtres, soit pour les confessions, soit pour le conseil. S'ils aspirent à de plus hauts degrés dans la cour de Rome, ils les faudra aider de toutes nos forces et par nos amis, qui peuvent y contribuer en quelque chose.

7. Que les nôtres aient soin, auprès des évêques et des princes, que, lorsqu'ils fondent des collèges et des églises paroissiales. la société ait le pouvoir d'y mettre des vicaires ayant cure d'âmes, et que le supérieur du lieu en ce temps-là en soit le curé ; afin que tout le gouvernement de cette église soit à nous, et que les paroissiens soient tous soumis à notre société, en sorte que l'on puisse obtenir tout d'eux.

8. Là où ceux des académies nous sont contraires, ou les catholiques ou les hérétiques empêchent les fondations, il faut agir par les prélats et occuper les premières chaires ; car ainsi il arrivera que notre société fera connaître, au moins par occasion, ses nécessités et ses besoins.

9. Il faudra surtout obliger les prélats de l'église, quand il s'agira de la béatification ou de la canonisation d'un des nôtres, et il faudra en toutes manières obtenir des lettres des grands seigneurs et des princes, par lesquels l'affaire soit avancée auprès du siège apostolique.

10. S'il arrive que les prélats ou les grands seigneurs fassent une ambassade, il faudra bien prendre garde qu'ils ne se servent d'autres religieux qui sont en querelle avec nous, de peur qu'ils ne fassent passer cette passion dans leur esprit, et qu'ils ne la portent dans les provinces et dans les villes où nous demeurons. Que si ces ambassadeurs passent dans les provinces ou dans les villes où la société a des collèges, qu'on les reçoive avec beaucoup d'honneurs et d'affection, et qu'on les régale autant que la modestie religieuse le permettra.

CHAPITRE IV.

Ce qui doit être recommandé aux prédicateurs et aux confesseurs des grands..

1. Que les nôtres dirigent les princes et les hommes illustres, en sorte qu'ils paraissent tendre à la plus grande gloire de Dieu, et à une telle austérité de conscience que les princes mêmes voudront bien accorder ; car leur direction ne doit pas regarder d'abord, mais insensiblement, le gouvernement extérieur et politique.

2. C'est pourquoi il les faut souvent avertir que la distribution des honneurs et des dignités dans l'Etat, regarde la justice, et que les princes offensent grièvement Dieu, lorqu'ils n'y ont point d'égard et qu'ils agissent par passion. Qu'ils protestent souvent et sérieusement, qu'ils ne veulent point se mêler de l'aministration de l'Etat, mais qu'ils parlent malgré eux, par raison de leur devoir. Qnand les princes auront bien compris cela, qu'on leur explique quelles vertus doivent avoir ceux que l'on choisit pour les dignités et pour les charges publiques et principales, et qu'on leur nomme et leur recommande enfin les amis sincères de la société. Cela néanmoins ne doit pas se faire immédiatement par les nôtres, mais se pourra faire de meilleure grâce par ceux qui sont familiers avec le prince, à moins qu'ils ne contraignent les nôtres de le faire.

3. C'est pourquoi les confesseurs et les prédicateurs d'entre les nôtres soient informés par nos amis, de ceux qui sont propres à quelque charge que ce soit, et surtout qui sont libéraux envers la société ; qu'ils aient leurs noms, et qu'ils les insinuent en leur temps aux princes avec adresse, ou par eux-mêmes, ou par d'autres.

4. Que les confesseurs et les prédicateurs se souviennent de traiter les princes avec douceur, et en les caressant ; de ne les choquer ni dans les sermons ni dans les entretiens particuliers ; d'écarter d'eux toutes sortes de craintes, et de les exhorter principalement à la foi, à l'espérance, et à la justice politique.

5. Qu'ils ne reçoivent jamais de petits présents pour leur usage particulier, mais qu'ils recommandent la nécessité publique de la province ou du collége. Qu'ils soient contents à la maison d'une chambre meublée simplement ; qu'ils ne s'habillent pas trop proprement, et qu'ils aillent promptement aider et consoler les plus viles personnes du palais, de peur qu'on ne croient qu'ils ne sont prêts à servir que les grands seigneurs.

6. D'abord après la mort des officiers, qu'ils aient soin de parler

de ses inexpugnables remparts et fortifications de Gibraltar et de Malte, l'Italie concède à M. Napoléon la maîtresse de la Méditerrannée.

Nous croyons volontiers que M. Ricasoli, initié tardivement aux mystères de la politique tortueuse et adroite de son prédecesseur, ait éprouvé une grande déception et un profond dégoût surtout devant ce que M. Kinglake appelait l'autre jour : « les humiliations de l'héritage de Cavour » ; mais nous croyons aussi que M. Ricasoli dont la trempe de caractère est ferme et solide, n'hésitera pas, au mépris de l'équivoque qu'on tire de ses déclarations, de montrer qu'il sait rester digne de la mission à laquelle l'ont appelé la confiance et les espérances d'un grand peuple.

Que M. Ricasoli proteste à la face du monde contre le séjour des troupes françaises à Rome, parce que par tradition nationale, par le consentement même de l'Europe, Rome est désignée pour être la capitale de l'Italie; parce que Rome, aujourd'hui et tant que durera l'occupation française, est et sera le *Coblentz* de toutes les conspirations rétrogades qui alimentent la guerre civile dans le rayaume d'Italie et qui tendent à généraliser l'anarchie là où l'enthousiasme pour la liberté et pour l'unité avait établi la concorde; parce que vingt-deux millions d'Italiens ne peuvent ni ne doivent tolérer la continuation de la servitude qui pèse sur Rome quand eux sont libres et indépendants, parce que le séjour prolongé de l'occupation de Rome est en contradiction ouverte avec les anciennes promesses et les déclarations de la France; parce qu'enfin le séjour des troupes françaises à Rome est une violation flagrante du principe de non-intervention proclamé par la France et l'Angleterre.

Mais que deviendra Rome?

Rome, comme capitale d'un culte peut se passer de l'Italie; mais l'Italie, comme royaume politique ne peut se passer de Rome. Rome n'est point nécessaire à la religion catholique, celle-ci a pour capitale le monde et ses royaumes sont le ciel, l'enfer et le purgatoire. La religion ne suit pas les destins de la politique; elle est aussi superbe dans le désert du Christ que dans les opulentes cités de Satan; elle est partout où est son tabernacle et quand son tabernacle un jour, comme une vieille ruine en poussière, se dispersera au souffle du rationalisme, sa gloire qui ne sera que de la fumée descendra au tombeau, et l'empire des consciences sera dévolu à la raison.

M. Ricasoli sera d'une nature herculéenne, s'il sait se dégager de l'étreinte chauvine du caporalisme français et débarrasser son esprit des pièges qui l'entortillent. Nons ne désespérons aucunement, les grands événements enfantent les héros. Plus d'un peuple prêt à faillir au bord de l'abime, a été sauvé, comme par enchantement, grâce à l'apparition d'un rédempteur inattendu, le génie manque rarement aux nécessités suprêmes.

Ricasoli oserait-il, après ses affirmations énergiques énoncées au parlement italien, entacher le début de sa vie politique, et se heurter contre les intérêts de l'Angleterre; oserait-il, par une infâme ingratitude, récompenser les services éminents de son plus ferme allié, à qui l'Italie est redevable des succès héroïques de son libérateur; oserait-il enfin braver l'opinion nationale et céder la Sardaigne, sans consulter le peuple, au risque d'une guerre civile et d'une conflagration européenne. Non! Ricasoli n'est, croyons-nous, ni un traître ni un marchand.

Le bruit courait cette semaine à Paris, qu'à la suite d'une dispute de corps-de-garde entre le valet chamarré de Boustrapa et le vieux pioupiou belge M. de Mérode, le rappel de M. de Goyon était arrêté, ce qui sans doute ne serait que le présage de mesures péremptoires.

La question romaine se précipite avec l'aide de Dieu, du pape, des Bourbons et de M. de Mérode dont la tête tourne.

Dans une rixe récente entre un soldat français et un soldat romain à propos d'une femme, le premier fut blessé, suivant les conventions le général Goyon le réclame, M. de Mérode s'y oppose. Arrivent les ordres du pape et du cardinal Antonelli, qui firent droit à la demande de l'officier, M. le ministre des armes et des *poignards* bourbonniens s'y refuse encore et l'air irrité, le geste menaçant alla trouver le général et proféra devant lui des paroles injurieuses contre Napoléon hier encore l'élu de la providence, le Messie de l'ordre et de la société.

Le général lui imposa silence, et lui signifia que ne pouvant, à cause de son costume de prêtre, lui donner des soufflets, il les lui appliquait moralement; il ajouta que si M. de Mérode voulait déposer sa soutane, il quitterait son uniforme, et que tous deux se rendraient sur le terrain. Le lascif ex-lieutenant belge préféra se retrancher dans son caractère ecclésiastique que de se purger de la flétrissure des lâches, mais le général maintint son stigmate et se fit incontinent livrer le prisonnier.

Il y a des hommes que rien ne fait rougir et dont jamais la honte n'a effleuré le front; l'impudence leur a extirpé le cœur et le remords même ne s'attache plus à les gagner au repentir. Tel qui rougit son épée jusqu'à la poignée dans un drame conjugal pour se sauver du sein de la lubricité, n'est qu'un arrogant poltron en matière d'honneur.

Quelle chance! La tonsure préserve le fripon du duel, mais l'eau bénite n'efface pas des mains la trace indélébile d'un sang pur versé par couardise.

En Amérique, la guerre actuelle conduit tout naturellement à l'émancipation, et il suffira que les pirates du Sud aient pillé queques navires pour que l'indignation publique précipite les événements. Il suffirait même de quelques échecs du Nord pour qu'on ne refusât plus le concours de volontaires nègres.

Déjà un général a confisqué les esclaves comme contrebande de guerre et les a fait travailler aux fortifications, mais leur nombre augmentant, il lui est enjoint de ne plus en recevoir, en même temps qu'il lui est interdit de les restituer à leurs maîtres. Les esclaves fugitifs pourront donc s'enfuir plus au nord; mais ce n'est là qu'une mesure transitoire. On commence à se demander sérieusement ce qu'il faudra faire de ces quatre millions de nègres, que d'un instant à l'autre on peut être obligé d'émanciper.

Le sentiment du danger va journellement en augmentant. La terreur règne dans le Sud et des réfugiés de toute condition viennent respirer dans le Nord l'air pur de la liberté. E. S.

LA CHARITÉ, L'AUMONE ET LA MENDICITÉ.

Tant que nous verrons l'aumône et la mendicité exister sur la terre, nous pourrons dire avec vérité et certitude que la société est basée sur l'hypocrisie et l'injustice. Une société bien organisée doit pourvoir au besoin de tous ses membres; les enfants, les vieillards, les infirmes doivent être à l'abri de la misère, c'est leur droit, et pour la société c'est

---

de bonne heure de leur substituer quelques amis de la société, et qu'ils évitent le soupçon d'arracher le gouvernement d'entre les mains du prince. C'est pourquoi, comme on l'a déjà dit, qu'ils ne s'en mêlent pas immédiatement, mais y emploient des amis fidèles et puissants, qui puissent soutenir la haine, s'il arrive qu'il y en ait.

CHAPITRE V.

Comment il faut se conduire à l'égard des religieux qui font dans l'église les mêmes fonctions que nous.

1. Il faut supporter avec courage cette espèce de gens, et faire entendre à propos aux princes et à ceux qui ont quelque autorité, et qui sont en quelque sorte attachés à nous, que notre société renferme la perfection de tous les ordres, excepté le chant et l'austérité extérieure dans la manière de vivre et dans les habits; et que si les autres religieux excellent en quelque chose, la société brille d'une manière plus éminente dans l'église de Dieu.

2. Que l'on recherche et que l'on remarque les défauts des autres religieux, et après les avoir découverts et publiés avec prudence et comme en les déplorant à nos fidèles amis, que l'on montre qu'ils ne s'acquittent pas si heureusement des fonctions qui nous sont communes avec eux.

3. Il faut s'opposer avec plus d'effort à ceux qui veulent établir des écoles pour enseigner la jeunesse, dans les lieux où les nôtres enseignent avec honneur et avec profit. Que l'on fasse voir aux princes et aux magistrats que ces gens causeront du trouble et des séditions dans l'état si on ne les empêche, et que les brouilleries commenceront par les enfants qui seront instruits diversement, et qu'enfin la société suffit pour instruire la jeunesse. Que si ces religieux ont obtenu des lettres du pape, ou qu'ils aient pour eux la recommandation des cardinaux, que les nôtres agissent contre eux par les princes et par les grands, qui informeront le pape des mérites de la société et de sa suffisance pour instruire la jeunesse en paix. Qu'ils tâchent d'avoir et qu'ils produisent des témoignages des magistrats, touchant leur bonne conduite et leur bonne instruction.

4. Cependant que les nôtres s'efforcent de donner des marques particulières de vertu et d'érudition, en exerçant les écoliers dans les études, et par d'autres jeux scolastiques propres à attirer l'applaudissement, et représentés devant les grands, les magistrats et le peuple.

CHAPITRE VI.

De la manière de gagner les veuves riches.

1. Que l'on choisisse pour cela des pères avancés en âge, qui soient d'une complexion vive et d'une conversation agréable Qu'ils visitent ces veuves-là, et que d'abord qu'ils verront en elles quelque affection pour la société, qu'on leur offre les œuvres et les mérites de la société. Que si elles les acceptent, et qu'elles commencent à visiter nos églises, qu'on les pourvoie d'un confesseur, par lequel elles soient bien dirigées, dans la vue de les entretenir dans l'état de veuve, en disant et louant ses avantages et son bonheur, et en leur promettant certainement et leur répondant même que de cette manière elles auront un mérite éternel, et un moyen très-efficace pour éviter les peines du purgatoire.

2. Que le même confesseur fasse en sorte qu'elles s'occupent à embellir une chapelle ou un oratoire dans leur maison, dans lequel elles puissent vaquer à des méditations ou autres exercices spirituels, afin qu'elles s'éloignent de la conversation et des visites de ceux qui les pourraient rechercher; et quoiqu'elles aient un chapelain, que les nôtres ne laissent pas d'y aller célébrer la messe, et particulièrement de leur faire des exhortations à propos, et qu'ils tâchent de tenir le chapelain sous eux.

3. Il faut changer avec prudence et insensiblement ce qui concerne la direction de la maison, en sorte que l'on ait égard à la personne, au lieu, à son affection et à sa dévotion.

4. Il faut principalement éloigner les domestiques (mais peu à peu) qui n'ont point de commerce avec la société; et s'il en faut substituer d'autres, recommander des gens qui dépendent ou qui veuillent dépendre des nôtres; car ainsi on nous fera part de tout ce qui se passe dans la famille.

5. Que le confesseur n'ait d'autre but que de faire en sorte que la veuve dépende de son conseil en toutes choses, et n'en cherche point d'autre; ce qui lui fera voir dans l'occasion, être l'unique fondement de son avancement spirituel.

6. Qu'on lui conseille le fréquent usage des sacrements, qu'elle les célèbre, et surtout celui de pénitence, dans lequel elle découvre ses plus secrètes pensées et toutes ses tentations avec beaucoup de liberté. Qu'elle communie fréquemment; qu'elle aille écouter son confesseur, et qu'on l'y invite, en lui promettant des prières particulières; qu'elle récite les litanies, et qu'elle examine tous les jours sa conscience.

7. Une confession générale réitérée, quoiqu'elle l'ait déjà faite à d'autres, ne servira pas peu pour avoir une pleine connaissance de toutes ses inclinations.

8. On lui fera des remontrances concernant les avantages de l'état de veuve, et les incommodités du mariage, surtout lorsqu'on le réitère, les dangers dans lesquels on se met, et ce qui la concerne en particulier.

9. Il faut aussi proposer de temps en temps et avec adresse, des partis pour lesquels on sait bien que la veuve a de la répugnance; et si l'on croit qu'il y en a quelques-uns qui lui plaisent, qu'on lui en représente les mauvaises mœurs, afin qu'en général elle n'ait que du dégoût pour les secondes noces.

10. Quand donc on est assuré qu'elle est bien disposée pour le veuvage, il faut lui recommander la vie spirituelle, mais non pas la religieuse, dont il lui faut plutôt décrire les incommodités, mais telle que l'était celle de Paula et d'Eustochium, etc. Que le confesseur fasse en sorte qu'ayant fait au plus tôt vœu de chasteté, pour deux ou trois ans au moins, elle ferme tout à fait la porte des secondes noces. Alors il faut empêcher qu'elle ne fréquente des hommes, et qu'elle ne se divertisse même avec ses parents et ses alliés, sous prétexte de l'unir plus étroitement à Dieu Pour les ecclésiastiques par lesquels la veuve sera visitée, ou qu'elle ira voir si on ne les peut pas tous exclure, qu'ils soient de ceux qu'elle reçoive à la recommandation des nôtres, ou qui en dépendent.

11. Quand on en sera venu jusque-là, il faudra porter peu à peu la veuve à de bonnes œuvres, et surtout aux aumônes, qu'elle ne fera néanmoins pas sans la direction de son père spirituel; parce qu'il est important que l'on mette à profit, avec discrétion, le talent spirituel, et que les aumônes mal employées sont souvent la cause de divers péchés, ou les entretienne, de sorte qu'on n'en tire que peu de fruit et de mérite.

(*La suite au prochain numéro*).

un devoir qu'elle doit accomplir, non par l'aumône, mais par l'étroite solidarité qui doit relier entre eux tous les membres du corps social.

Quand on voit que la mendicité est tolérée pour une certaine classe d'hypocrites (qui d'ailleurs ont l'existence garantie, tandis qu'on la défend aux malheureux envers qui on oublie les plus saints des devoirs, on se sent peiné au fond du cœur et l'homme sensé a vraiment pitié d'une organisation sociale qui sait mettre à l'abri des besoins la vie du coupable, mais ne peut rien pour celui qui est dans l'impossibilité de gagner son pain.

La mendicité avilit l'homme. Le mendiant n'a plus le sentiment de sa dignité; il devient aussi lâche, aussi hypocrite, aussi arrogant que ceux qui sont la cause qu'il est tombé si bas. Les prêtres ont besoin qu'il y ait des mendiants afin qu'ils puissent à la fois mendier près du riche pour le pauvre et faire à celui-ci l'aumône que le premier leur a confiée; ils se posent ainsi en intermédiaires entre le privilégié et le misérable. Les philanthropes libéraux ont aussi besoin qu'il y ait des pauvres, car sans cela pourraient-ils faire parade de leurs bonnes œuvres? Mais la charité du prêtre ne s'exerce qu'envers ceux qui s'en rendent dignes en allant se prosterner devant des images de bois, de cuivre ou de plâtre, et en allant rapporter au confessional ce qui se passe dans leur ménage et dans celui des autres; la bienfaisance de la *philanthropie* se fait souvent au détrimeut de la liberté. Il y a des sociétés qui spéculent sur la misère de l'ouvrier, lui jettent quelques miettes de pain pour en faire un prosélite en faveur de vieilleries qui s'en vont. Appelez ces sociétés comme vous le voulez, nommez-les *Société de Saint Vincent de Paule*, de *Saint François-Xavier* ou des *Amis de l'ordre*, soyez certains qu'elles ne sont organisées que pour tenir les hommes dans un avilissement perpétuel; et bien souvent leur aumône ne sert qu'à entretenir des Judas.

O philanthropie! ô charité chrétienne!.. Vous qui pénétrez dans les tristes demeures de ces malheureux exploités, tondus, écorchés par les patrons, par les propriétaires, par les gouvernants, par les prêtres, par les parasites de toute espèce; vous qui allez fouiller le lit des pauvres pour voir si c'est bien sur de la paille qu'ils se couchent, et qui visitez leur misérable garde-manger pour vous assurer s'il est bien vide de pain; vous qui vivez dans l'oisiveté, aux dépens du producteur, croyez-vous qu'un tel état de choses puisse se perpétuer longtemps encore? Si vous n'êtes pas méchants, vous n'avez donc pas de cervelle dans la tête, pas de sang dans les veines, que vous ne voyez pas de remède à tant de mal?.. Non, vous ne pouvez pas le voir; votre orgueil, votre égoïsme et le cercle vicieux dans lequel vous tournez vous empêchent d'apercevoir l'abime qui se creuse sous vos pas. Vous ne voyez donc pas que la masse du peuple commence à comprendre que le travail productif est la seule richesse du monde; vous ne voyez donc pas que le travailleur attend avec impatience le moment où, de rien qu'il est aujourd'hui, il deviendra tout dans la société? Et ne croyez pas que les tentatives que le peuple a faites depuis 89 pour s'affranchir du joug du Capital échoueront toujours devant les perfidies bourgeoises ou cléricales; non, il ne mettra plus trois mois de misères au service de calins et d'infâmes réformateurs, qui le trompaient en lui promettant d'améliorer l'organisme social sans effusion de sang; le peuple les a crus, mais ce n'était qu'un leurre. Quand la vieille société fut revenue de sa peur ils se sont raffermis pour étouffer le progrès dans le sang des prolétaires et ont ouvert par là un chemin au despotisme. Non, le peuple ne sera plus leur dupe, il saura faire sa besogne lui-même; il renversera tous les obstacles; et si c'est par la force que toutes les iniquités se sont introduites dans le monde, c'est par la force aussi qu'il saura les détruire.

La dignité humaine fera alors disparaître, avec la mière et l'abrutissement, l'aumône et la mendicité qui en sont les suites; et la charité sera remplacée par le devoir, par la garantie fraternelle que la société doit et réalisera pour la faiblesse et l'infirmité. J. P.

Un de nos amis de la province du Luxembourg nous envoie la correspondance suivante dans laquelle il traite de l'enseignement et de l'éducation.

Le 28 Juillet 1861.

Citoyens et amis,

Au nombre des questions qui doivent être traitées dans la *Tribune du Peuple*, je suis charmé de voir figurer l'Education qui est une question fondamentale. Voici quelques réflexions à ce sujet; je vous les expose.

C'est à l'éducation vicieuse que nous avons reçue dans notre enfance, qu'il faut attribuer la plupart de nos erreurs; pour nous débarasser de ces erreurs, il nous faut passer un temps précieux à revenir sur nos pas, et beaucoup de travail pour désapprendre ce que nous n'aurions pas dû apprendre.

Voici ce que m'écrivait, il n'y a pas longtemps un homme dont les idées sont les miennes en cette matière.

« Quand le jardinier veut récolter des carottes, il ne sème pas des choux, il prépare aussi son terrain en conséquence. Il devrait en être de même dans l'éducation de l'enfant: on ne devrait lui enseigner que ce qu'on veut qu'il fasse pendant sa vie, c'est à dire, d'abord ce qui lui sera nécessaire, le reste viendra de soi-même.

L'éducation, en dehors de ce qui touche la nature et le vêtement, devrait se donner par l'exemple; mais l'exemple devrait être la pratique de la vertu, c'est à dire de tout ce qui constitue la plénitude du contentement dans l'homme. L'enfant est tellement imitateur que la vue seule de la pratique de telle ou telle chose lui suffit pour devenir praticien lui même, pourvu qu'on n'ait pas l'air de vouloir l'enseigner... Ce n'est pas seulement l'enfant qui est ainsi fait, mais l'homme mûr lui-même ne fait volontiers et avec satisfaction que ce qu'il fait volontairement.

» Dans nos écoles, en général, on semble ignorer complètement la nature de l'enfant; on rend désagréable et rebutant ce qu'il faudrait rendre attrayant; on ne voit pas ou on ne veut pas voir que c'est à la volonté que nous devons le résultat de nos actions. Mais la volonté est complexe et présente 4 éléments: 1° prédéterminer un acte à faire, 2° délibérer, 3° se déterminer, 4° agir... On voit donc que la volonté humaine a sa base dans la *Liberté*; si l'âme n'était pas une force libre, elle ne pourrait se déterminer ni agir avec intelligence, parce qu'elle ne connaîtrait ni le but ni les moyens d'action. — La volonté est donc le levier à l'aide duquel chacun élève son édifice général: science, richesses et moyens de toute espèce. — Je ne dirai rien du choix des matières de l'enseignement, mais une fois ces matières connues, il faut en rendre l'acquisition facile en la rendant attrayante et disposer la volonté à les acquérir. Tel individu, auquel on ne peut rien enseigner avec fruit, deviendra de lui-même un fin joueur; on dira alors qu'il a l'esprit du jeu. Pas du tout; le jeu auquel il se livre volontairement a de l'attrait pour lui, tandis que ce qu'on veut lui enseigner n'en a pas, voilà tout; car il n'y a certainement pas deux esprits en tous. — Presque tous les hommes auxquels d'autres hommes imposent longtemps leur volonté deviennent des espèces d'automates physiquement et moralement. L'obéissance passive détruit l'intelligence et abrutit l'homme.

« L'enseignement bien dirigé est une chose fort agréable; malheureusement le manque d'art, chez un grand nombre de nos pédagogues, leur rend cette belle et noble fonction des plus pénibles. Au lieu de commencer par disposer leurs disciples à désirer de connaître les matières du programme, ils les indisposent et les ennuient dès le début, d'où résulte l'inattention suivie du dégoût de telles occupations.... On ne doit enseigner que très-peu de choses à la fois. »

On ne doit enseigner à l'enfant que ce qu'on veut qu'il fasse pendant sa vie. Voyons, que lui enseigne-t-on dans nos écoles primaires de village? Le petit catéchisme, l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament et autres chefs d'œuvre qui fourmillent d'absurdités, d'intolérances et d'iniquités, voilà ce qu'un instituteur *libéral*, sous un gouvernement libéral, enseigne à la génération naissante, il faut avant tout en faire des chrétiens, j'ai voulu dire des crétins. Plus tard on instruira ceux qui ont les moyens; on leur fera acquérir de véritables connaissances; c'est à dire qu'on en fera ainsi des incrédules ou des hypocrites. Qu'on leur enseigne donc ou la raison, la science, ou bien les superstitions, selon qu'on tient à ce qu'ils deviennent des hommes ou des fanatiques, l'un ou l'autre; cela vaudrait mieux que de leur bourrer le cerveau d'un tas de prétendues sciences, de connaissances mixtes et contradictoires qui bouleverseront leur intelligence et en font des hommes sans principes et sans convictions comme on en voit tant de nos jours.

La dernière livraison de l'*Abeille*, publication pédagogique, contient un article intitulé Coup d'œil sur l'histoire de la Belgique, admirablement rédigé et dans le but de faire aimer la liberté; en tête de la même livraison est un article tendant à présenter la Religion comme condition *sine quâ non* de toute bonne éducation, comme étant la base de la morale; quelle misère! quelle pitié de voir ainsi dans un même écrit, s'adressant aux instituteurs faire l'apologie de deux choses aussi opposées, aussi contradictoires, la Liberté et la Religion. Que peut produire un pareil système, une semblable anomalie? une misérable confusion, le chaos intellectuel et moral! aussi il faut les entendre, ces pauvres instituteurs, quel enseignement on leur oblige de donner! et leurs disciples devenus *hommes*, quelle logique dans les principes et les actions.

On ne s'entend seulement pas sur la valeur des mots. Que sigifient ces mots, *Liberté, Droit, Devoir, Honneur, Justice, Vertu*, etc.? Pour les uns ils représentent une chose, pour les autres, une autre souvent toute opposée. Tout le monde s'accordera à reconnaître qu'il faut pratiquer le bien, fuir le mal; mais quand il s'agit de déterminer ce qui est bien et ce qui est mal, on ne s'entend plus. Où en serions-nous si en agriculture la chaux était pour les uns de l'argile, pour les autres du schiste ou du quartz? Voilà cependant où l'on en est en morale. Beaucoup même ne savent pas ce qu'est la morale, car plusieurs la confondent ou l'associent avec la Religion. O siècle de lumières et de progrès, qui vit les brutalités du 2 décembre et cette stupide niaiserie de l'Immaculée Conception!

On trouve aussi ordinairement dans nos écoles primaires un traité de politesse et, la mère aidant, on apprend à l'enfant un cérémonial de grimaces ridicules. Il vaudrait bien mieux s'attacher à lui inculquer la vertu par l'exemple; mais la politesse avant *tout*, dans cette *société hypocrite où* l'on ne connait que la vertu officielle.

Pense-t-on que l'Instruction proprement dite soit mieux soignée que l'Education? Tâtez un peu ces petits savants à la sortie des classes; ils ne comprennent pas les mots les plus usités de la langue française, n'ont pas de rédaction, ni aucune notion des sciences naturelles, indispensables à l'homme de nos jours.

On croit généralement que le savoir réside spécialement chez les étudiants des collèges et universités, chez les personnages diplômés, haut placés et somptueusement habillés; c'est une erreur dont on peut se convaincre en voyant de près, sous l'écorce, ces célébrités phosphorescentes. Les écrits fades et adulateurs, les élucubrations pitoyables de tous ces écrivains mercenaires, qui fourmillent de nos jours en disent assez. Il y a souvent plus de poésie, plus de génie dans la simple chanson d'un ouvrier, dit quelque part Proudhon, que dans tout un long poème de la plupart de nos auteurs; et moi j'ai entendu dire par un homme qui s'y connaît, qu'il y a souvent plus de connaissances chez un simple travailleur, que chez ces grands personnages. L'instruction s'acquiert par le travail et par l'observation, dans la misère et l'adversité plutôt que dans l'abondance. Si l'on passait en revue les grands génies qui se sont dévoués pour le bonheur de l'humanité, je pense qu'on en trouverait beaucoup plus qui sont nés sous le chaume que dans les palais.

Dans tous les cas, le véritable génie, les grandes connaissances, unis aux mœurs et à une vertu sévère ne se rencontrent et ne peuvent se rencontrer, ce me semble, que chez des hommes libres.

J'aurais encore beaucoup à dire sur l'éducation vicieuse donnée aux enfants, mais le peu de loisirs que me laisse mon travail journalier m'oblige à terminer le plus brièvement possible. Je mentionnerai cependant encore deux procédés admirables employés par la plupart des mères et par certains pères: l'un celui de défendre constamment ceci et cela aux enfants, tout en les laissant faire; l'autre de les menacer des gendarmes lorsqu'ils sont récalcitrants ou de leur promettre les faveurs de S^t-Nicolas lorsqu'ils sont sages; les mères ici font comme le prêtre qui promet à de grands enfants le paradis ou les menace du diable, il n'y a que cette différence qu'on ne voit jamais le diable, tandis qu'on voit souvent passer les gendarmes.

Telles sont, citoyens, les observations que j'ai cru devoir vous envoyer, quelque incomplètes qu'elles soient. Je pense que la *Tribune du Peuple* doit non seulement s'attacher à inculquer au peuple les vrais principes de la démocratie, mais recueillir encore les communications et les considérations des libres-penseurs et socialistes disséminés et isolés dans le pays, quelque puissent être leur position et leurs moyens.

Agréez les amitiés et les sympathies de votre frère en la démocratie.

Joseph l'Affranchi.
Travailleur agricole.

ECOLE NOUVELLE.

Nous avons dit que nous rendrions compte de la discussion relative à l'établissement d'une nouvelle école.

Le citoyen de qui émane cette proposition a demandé que l'on aurait une souscription de côtisa-

tion pour assurer aux enfants l'enseignement démocratique en même temps que l'éducation destinée à faire l'intelligence libre. Quant aux plans de l'école il s'en est référé aux soins ultérieurs d'une commission à nommer parmi les membres de la société.

Et dès à présent, il a proposé que l'on acceptât le concours personnel d'un instituteur de la ville disposé à favoriser l'établissement de l'école libre pour le peuple.

Un autre membre de l'association a fait remarquer qu'il convenait de faire connaître à l'avance le programme et les plans, et de rechercher quant à présent les personnes sympathiques afin d'agir plus tard avec sureté et certitude.

Enfin un autre associé a dit qu'il avait fait antérieurement une proposition analogue et qu'il serait bien, selon lui, d'ouvrir une liste d'adhésion qui serait le premier acte préparatoire.

Plusieurs citoyens prennent encore la parole pour appuyer la proposition, et l'on convient d'adopter en principe l'idée de l'établissement de l'Ecole Nouvelle et de renvoyer au Comité pour l'étude des moyens pratiques d'exécution.

L'Enseignement et l'Education sont les deux grands problèmes.

La politique ne vient qu'après, car l'éducation prépare l'homme que la politique utilise.

L'action humaine personnelle, c'est la politique.

L'action préparatoire, c'est l'enseignement.

Nos lecteurs ont pu voir que depuis l'origine de notre journal, nous avons tenu à faire remarquer qu'outre la vie politique militante, la *Tribune du Peuple* songeait sérieusement aux choses de l'avenir. Toutes les communications en ce sens étaient et sont les bien-venues, et dès aujourd'hui, l'on peut voir que notre appel a été entendu.

Nous aurons donc, de temps à autre, dans nos colonnes un article sur l'éducation, car si le bulletin clérical a pour but de démasquer la fourberie et l'ignorance, il est bon d'autre part qu'on s'occupe de chercher et de fonder le savoir.

Des renseignements de Gand et puisés à bonne source nous imposent le devoir d'annoncer que M. Paul Vanloo, rédacteur du journal, *Het Werkverbond*, et dont il a été le fondateur avec le concours de l'association ouvrière de cette ville, a abandonné la rédaction de cette feuille qui fidèle défenseur des droits de l'ouvrier, n'a cessé d'être l'interprête de ses souffrances, et de guider de ses lumières dans toutes les justes réclamations l'opprimé contre l'iniquité toujours impunie et de plus en plus arbitraire de la rapacité industrielle.

Evidemment, nous lisons dans certains journaux de Gand, une lettre du susnommé, qui annonce cette détermination.

Les services que P. Vanloo a rendus à la misère de l'ouvrier gantois, au sacrifice de son repos, de ses intérêts et de bien d'affections, prouvent assez que sa dignité se révolterait à l'idée d'aliéner sa conscience et son caractère; il relève trop de son honneur pour s'imaginer qu'il renoncerait bénévolement à ses principes démocratiques sur l'injonction de quelques malheureux qui se fourvoient, égarés par les fallacieuses promesses de ceux qui, à la veille d'un traité anglo-belge, cherchent à organiser, par des cris d'alarme et des appels à l'ouvrier, des démonstrations anti-ministérielles qui seraient sans le moindre petit bénéfice pour le salaire.

P. Vanloo annonce pour le 15 août l'avènement d'un nouvel organe intitulé *de Werkmansstem*.

La rédaction du *Werkverbond* actuellement la propriété des mécaniciens, vient d'être confiée à M. Vanboeckel, qui rédige le *Beurzen-courant*, journal catholico-libéral, chargé de défendre les exploitations des *industriels* et des banquiers!!!... Vraiment on y perd son latin!

Le *Werkverbond* du 4 août prouve déjà que les mécaniciens de Gand sont tombés dans de bonnes mains.

Avis aux mécaniciens de Bruxelles.

E. S.

Après trois longs mois de détention préventive, les trente-sept ouvriers compromis ou non dans les troubles qui ont surgi le 19 avril à Gand, viennent de comparaître enfin, lundi 5 août, devant le tribunal correctionnel de cette ville.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons le compte rendu du procès de ces meurt-de-faim.

Chantez! chantez toujours! M. Clesse, on dansera plus tard!

BULLETIN CLÉRICAL.

Le fait suivant prouve que les révolutionnaires ont eu raison, en 1848, de laisser bénir par les prêtres les arbres de la liberté.

Depuis quelque temps, on entend dire que, même parmi nous, on tire contre les sentinelles, et particulièrement contre les sentinelles des fortifications. Hier au soir, on disait qu'on avait tiré un coup de fusil contre un bersaglier posté en factionnaire au petit fort de Rouzano.

L'autorité, ayant conçu des soupçons, a fait visiter le bersaglier. On l'a trouvé nanti de 200 francs, et il a avoué les avoir reçus pour faire feu lui-même dans la guérite afin de provoquer le mécontentement dans la garnison. Nous savions quelles étaient les manœuvres des noirs (prêtres), mais nous ne pouvions soupçonner qu'elles pussent aller jusque-là. Que cela serve de leçon aux soldats et au public.

Maintenant, que le public soit certain que les bruits qui courent depuis quelques jours sur les désertions nombreuses arrivées dans le 19e régiment, lequel serait pour ce fait rappelé à Ferrare, sont des fables. Rien n'est plus faux; toutes les désertions se réduisent à huit, et non à une centaine, comme l'insinuait hier l'*Eco*, et le régiment est rappelé, comme de coutume pour changer de garnison. Que ceux donc qui ont pour devoir de veiller à la sécurité du pays ne s'endorment pas.

Nous sommes certains qu'il existe dans les Marches et ailleurs des comités de prêtres chargés de provoquer avec de l'argent la désertion et de faire en sorte que les conscrits ne répondent pas à la levée. Une trop grande indulgence de la part du gouvernement serait maintenant hors de saison, et l'opinion publique réclame une plus grande énergie pour réprimer de pareils délits.

Le hazard vient d'amener la découverte en Angleterre d'une nouvelle secte religieuse, dont l'un des principes consiste en une croyance absolue à la fatalité. Deux enfants étant décédés, et la police ayant recherché de quelle façon ils étaient morts, leurs parents avouèrent qu'ils n'avaient pas eu recours à la médecine. Conduits devant la justice pour y être réprimandés, et pressés de questions, ils finirent par avouer qu'ils appartenaient à la *secte des nouvelles lumières* (new liglits) laquelle considère comme un péché le recours aux médecins, Dieu seul pouvant venir en aide à une de ses créatures malades. On s'occupe en ce moment, écrit-on de Londres, de trouver les propagateurs de cette doctrine.

Les blagueurs qui disent que Dieu sait tout et peut tout, ne sont-ils pas les propagateurs de cette salutaire doctrine?

On lit dans le *Siècle* :

Les doctrines économiques nous apprennent que les marchandises baissent de prix lorsqu'elles sont plus offertes que demandées. Il paraît que le trafic des messes est dans ce cas, puisque nous recevons un prospectus pieux qui offre *soixante messes pour cinq sous!* Ça ne nous paraît pas trop cher. Ces cinq sous sont destinés à l'achèvement et à l'ameublement d'une église dans le département de la Mayenne, et c'est l'évêque de Laval qui en surveillera l'emploi. En supposant qu'il ne faille que 50,000 francs pour achever et meubler cette église, le prospectus prend l'engagement d'y faire célébrer, dans un espace de cinq ans autant de fois soixante messes qu'il y de fois 25 centimes dans 50,000 francs, soit 200,000 fois soixante messes, c'est à dire *douze millions de messes*. Or, il y a dans cinq ans 1.800 jours. Il faudrait donc pour tenir les promesses du prospectus que l'on dit dans cette église, pendant cinq ans. SEPT MILLE MESSES PAR JOUR. Supposez qu'au lieu de 50,000 francs, il n'en faille que 25,000, c'est encore un total de 3,500 messes par jour; réduisons de moitié, il faudra 1,750 messes; de moitié encore, il en faudra 875.

Or, en admettant qu'on dise une messe en un quart d'heure, il faudrait, de 5 h. du matin à midi, chaque jour, trente-deux autels et trente-deux prêtres sans cesse occupés Mais si l'église coutait plus de 6.250 francs, comme c'est probable, il faudrait 256 autels et 256 prêtres disant constamment vingt-huit messes pendant cinq ans de cinq heures du matin à midi.

Promettre et tenir ne font-ils pas deux, pour les cafards?

ODE A LA DEMOCRATIE.

I.

Comme le fleuve immense aux flots impétueux
Qui, superbe et majestueux,
Roule toujours plus vaste entre ses larges rives,
Comme le chêne altier qu'un gland a contenu.
Comme le cèdre vert jailli du rocher nu,
Pour qui les siècles sont des heures fugitives :

Roule, grandis; sur l'univers
Qu'elle ranime, épands ton onde.
Crois, étends-toi, couvre le monde
De tes feuillages toujours verts.
— Brave l'orage et la tempête.
— Que les ouragans sur ta tête
Glissent ainsi que sur un front
Les brises d'été qui l'effleurent.
Que les siècles à tes pieds meurent,
Sans ébranler ton vaste tronc.

Morne. — sans flambeau qui l'éclaire
— Haletante, l'humanité
Trébuchait dans l'obscurité;
Mais, comme un astre tutélaire
Tu surgis et, soudain, la nuit
Avec ses fantômes s'enfuit
Devant ta lumineuse face.
Erreurs, croyances, légions
De préjugés, religions,
Tout s'évanouit, tout s'efface!

Cadues et de crimes chargés,
Les rois te combattent; qu'importe!
Dans ton courant qui les emporte
Ils disparaîtront, submergés.
Comme le torrent qui s'élance
Tu marches, et de la science
Le flambeau brille dans ta main.
Sois pour l'homme un nouveau messie;
Et deviens, ô démocratie,
La boussole du genre humain!

II.

Lorsque des temps passés nous feuilletons les pages
Pleines d'ombres et de nuages,
O penseurs, nous voyons toujours, sombre et souffrant,
Tatonner l'homme pâle, inquiet, qui s'effare,
Comme un voyageur qui s'égare,
Et cherche le chemin, dans la nuit sombre errant.

Là, les religions naissent et se détruisent.
Là, les empires se construisent
Et s'en vont à leur tour, repris par le néant.
Ici, les nations paraissent, puis s'effacent,
Comme ces comètes qui passent,
Splendides, pour rentrer dans le vide béant.

Par instants un éclair sorti du sein de l'ombre,
Se détachant sur le fond sombre,
Illumine la page où Caton s'est inscrit.
Parfois quelque rayon, précurseur de l'aurore,
Jaillit de la nuit Pythagore,
De Socrate flambeau, de l'astre Jésus-Christ.

Ninive naît et meurt. Babylonne se lève
Et s'évanouit comme un rêve.
Puis la Grèce, traçant son sillon radieux,
Paraît, lueur magique illumant l'histoire,
Et s'éteint, couverte de gloire,
Avec ses arts, ses lois, ses sages et ses dieux.

Suit Carthage, navire; et puis le glaive Rome;
Toutes deux passent aussi. L'homme
Tour à tour (d'un désir instinctif tourmenté)
Crée et détruit, cherchant, vague et d'anxiété blême,
La liberté, grave problême
Que tu résoudras, toi, jeune société.

Car du travail constant des peuples en démence,
De ce tatonnement immense,
De cette brume épaisse est sorti la clarté.
Instruits des errements des époques passées,
Peuples modernes, nos pensées
Ont dans son puits profond saisi la vérité.

III.

C'est à nous, c'est à nous, démocrates austères,
A nous dont les yeux sont ouverts,
De répandre sans cesse à deux mains les lumières
De la raison sur l'univers.

C'est à nous, de donner au peuple dans sa route
L'exemple des mâles vertus;
A nous, de relever ceux là qui, par le doute
Atteints, s'arrêtent abattus;

A nous de soutenir le faible qui chancelle
Et le cœur qui se refroidit;
A nous de propager la divine étincelle
Qui passe en l'homme et le grandit.

IV.

Frères! qu'elle est sublime et grande notre tâche!...
Sans nous inquiéter du vent
Qui siffle, furieux, et nous bat sans relâche,
Sans cesse, marchons en avant.

Unis, le front serein, debouts dans la tourmente,
Tournés vers notre but sacré,
Avançons, ô marins! demain l'onde écumante
Deviendra le flot azuré.

Demain l'aube naîtra. Demain la nuit profonde
Se dissipera pour jamais.
Demain un jour nouveau se fera pour le monde
Heureux et libre désormais.

Demain les nations de la terre obscurcie,
Enfin, se sentant rajeunir,
Debouts, t'acclameront, jeune démocratie,
Souveraine de l'avenir!

V.

Roule, grandis, épands ton onde,
Fleuve fécondant l'univers.
Chêne géant couvre le monde
De tes feuillages toujours verts.
— Brave l'orage et la tempête.
— Que les ouragans sur ta tête
Glissent ainsi que sur un front
Les brises d'été qui l'effleurent.
Que les siècles à tes pieds meurent,
Cèdre, sans ébranler ton trone.

Bruxelles, Juillet 1861.

Félix FRENAY, (ouvrier).

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 11. 1re Année. 11 Août 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 10 Août 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Depuis longtemps, le panorama politique déroulé, sous nos yeux, par la presse quotidienne, n'a présenté de tableaux plus variés, de plus belles et de plus sombres perspectives ; jamais les rapports diplomatiques n'ont été plus tendus entre les nations d'une part et les souverains de l'autre, la paix menacée sur tant de points à la fois ; L'Europe semble dégoûtée de ce machiavélisme de ruses, de serments et de baisers bonapartistes, et s'éveiller de sa léthargie démocratique ; on la dirait prête à offrir aux peuples et aux rois ses plus vastes champs de bataille, et de prévoir une discorde générale, sortir, torche allumée, pour le salut du genre humain, des crises et des conflits combinés par les palinodies et les turpitudes astucieuces du César de France ; la guerre, enfin, entre le despotisme et la liberté apparaît menaçante et décidée de jouer, à coups de canons, les destinées du monde.

La guerre civile continue de sévir aux Etats-Unis avec une férocité inconnue des temps modernes et contrairement aux prévisions générales les troupes du Nord ont subi un premier échec et des plus désastreux. Après un combat horrible et sanglant, l'armée fédérale, d'abord victorieuse à Bull's Run, a été ensuite battue et dispersée à Manassas. La déroute fut complète et le carnage épouvantable, le champ de bataille était couvert d'armes et de munitions que les fuyards dans leur panique effroyable avaient abandonnées, en courant dans le plus grand désordre à Washington où ils ont semé la terreur et la désolation.

Cependant le haut degré de civilisation de ce peuple suffisait amplement pour rassurer le monde qui redoutait de voir reparaître dans la guerre civile américaine les pratiques des temps de la barbarie.

En effet le *Journal de Débats* s'exprimait dernièrement en ces termes sur le compte de l'Amérique :

« Si la civilisation se mesurait, comme il est permis de le soutenir, au degré moyen de culture intellectuelle, au dégré moyen de la pureté des mœurs et de la force morale, au dégré moyen d'activité et d'aptitude industrielle, au dégré moyen de richesse et à la dose moyenne des libertés publiques, tant générales que locales, on serait probablement autorisé à dire que les Etat-Unis offrent le peuple le plus civilisé du monde, dans la région du moins qui ne présente pas l'humiliant spectacle de l'esclavage.

» La Hongrie semble au dire de la *Gazette autrichienne*, chercher des occasions de querelles et créer de l'agitation. On l'aura, dit la feuille, comme il y a treize ans, mais on en sentira aussi les conséquences comme il y a douze ans. »

Ce ton menaçant de la *Gazette autrichienne* est d'une naïveté superlative ; croit-elle que la Russie s'entendrait de nouveau avec l'Autriche, pour former comme en 1848, une alliance de compression contre la liberté et l'indépendance dont le génie remue la Hongrie, la Croatie et la Vénétie? L'ingratitude de Vienne qui, dans la guerre de Crimée, a laissé la Russie se battre *seule* contre l'Angleterre, la France, la Turquie et le Piémont, ne s'effacera pas si vite de la mémoire de l'autocrate, que pour renouveller les négociations de 1848.

Ce rapprochement est impossible! 1815 et 1848 sont déjà trop loin. *O tempora! ô mores!*

La réponse de la diète hongroise au rescrit impérial, dont il est la réfutation complète, a été approuvée par la population hongroise. Des députations sont allées chez M. Deak, pour féliciter le courageux député de sa patriotique initiative; on s'attend à une dissolution immédiate de la Diète, mais l'opinion est préparée.

La Diète a déclaré qu'elle suspendait ses travaux jusqu'à la reconnaissance de la constitution hongroise. C'est braver courageusement les menaces de dissolution faites par l'empereur.

On attend à Pesth, un des agents de Kossuth, chargé de conférer avec les hommes les plus influents de la révolution.

La résolution de la Diète Croate de ne prendre aucune part aux délibérations de l'empire a fait grande sensation à Vienne. On comprend aisément que ce vote de la Diète a prêté un appui moral incontestable à la Diète hongroise et l'on craint que ce mouvement contagieux ne vienne à atteindre la Transylvanie.

Ainsi, — l'empire d'Autriche n'est qu'une vaste poudrière ; il suffira de la moindre étincelle garibaldienne pour faire sauter en l'air cette immense baraque de la féodalité ; toutes ces protestations successives des diètes de ces peuples opprimés ne sont que des préliminaires.

Un immense trait d'union de chaloupes canonnières, de frégates blindées et de vaisseaux cuirassés s'étend chaque jour davantage entre l'Anlge-

INSTRUCTIONS SECRÈTES DES JÉSUITES.

(*Suite. — Voir notre numéro précédent.*)

CHAPITRE VII.

Comment il faut entretenir les veuves et disposer des biens, qu'elles ont.

1. Qu'on les presse continuellement de continuer dans leur dévotion et dans leurs bonnes œuvres, en sorte qu'il ne se passe point de semaine qu'elles ne retranchent de leur superflu quelque chose en l'honneur de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, ou du saint qu'elles auront choisi pour leur patron et qu'elles donnent aux pauvres ou pour l'ornement des églises, jusqu'à ce qu'on les ait entièrement dépouillées des prémices et des dépouilles de l'Egypte.

2 Si, outre une affection générale, elles témoignent leur libéralité envers notre société et qu'elles les continuent, qu'on leur fasse part de tous les mérites de la société, avec des indulgences particulières du provincial, ou si ce sont des personnes d'assez grande qualité, du général de l'ordre.

3. Si elles ont fait vœu de chastété, qu'elles le renouvellent deux fois l'année, selon notre coutume, en leur accordant ce jour-là une récréation honnête avec les nôtres.

4. Qu'on les visite souvent et qu'on les entretienne d'une manière agréable, et qu'on les réjouisse par des histoires spirituelles et des plaisanteries, selon l'humeur et l'inclination de chacune.

5. Qu'on ne les traite pas avec trop de rigueur dans la confession, de peur qu'elles ne deviennent chagrines, à moins qu'on ne désespère peut-être de regagner leur faveur, dont d'autres se seront rendus les maîtres. En cela il faut juger avec beaucoup de discernement du naturel inconstant des femmes.

6. Qu'on les empêche adroitement de visiter les autres églises et d'y aller voir les fêtes, principalement dans celle des religieux, et qu'on leur redise souvent que toutes les indulgences accordées aux autres ordres, sont rassemblées dans notre société.

7. S'il faut qu'elles se mettent en deuil, qu'on leur accorde des ajustements qui aient bon air et qui ressentent quelque chose de spirituel et de mondain à la fois, afin qu'elles ne se croient pas gouvernées par un homme entièrment spirituel. Enfin, pourvu qu'il n'y ait pas de danger d'inconstance, et si elles sont toujours fidèles et libérales envers la société, qu'on leur accorde avec modération et sans scandale ce qu'elles demandent pour la sensualité.

8. Que l'on mette chez les veuves des filles honnêtes et nées de parents riches et nobles, qui s'accoutument peu à peu à notre direction et à notre manière de vivre. Qu'elles soient soumises à toutes les censures et à toutes les coutumes de la société ; et pour celles qui ne voudront pas s'y accommoder, qu'on les renvoie à leurs parents ou à d'autres par qui elles ont été amenées, et qu'on les décrive comme des fantasques, d'un naturel difficile, etc.

9. Il ne faudra pas avoir moins de soin de leur santé et de leur récréation que de leur salut ; c'est pourquoi, si elles se plaignent d'indispositions, on leur défendra les jeûnes, les cilices, les disciplines corporelles, et on ne leur permettra pas d'aller à l'église, mais on les gouvernera à la maison en secret et avec précaution. Qu'on les laisse entrer dans le jardin et dans le collége, pourvu que cela se fasse secrètement, et qu'on leur permette de s'entretenir et de se récréer en secret avec ceux qui leur plairont le plus.

10. Afin qu'une veuve dispose de ses revenus en faveur de la société, qu'on lui propose la perfection de l'état des hommes saints qui ayant renoncé au monde, à leurs parents et à leurs biens, se sont attachés au service de Dieu avec une grande résignation et avec joie. Qu'on leur explique, dans cette vue, ce qu'il y a dans la constitution et dans l'examen de la société touchant cette renonciation à toutes choses. Qu'on leur allègue l'exemple des veuves qui en peu de temps sont devenues ainsi des saintes, en leur faisant espérer d'être canonisées si elles continuent de même jusqu'à la fin; et qu'on leur fasse voir que le crédit des nôtres ne leur manquera pas pour cela auprès du pape.

12. Il faut imprimer fortement dans leur esprit que si elles veulent jouir d'un parfait repos de conscience, il faut suivre sans murmure, sans ennui et sans aucune répugnance intérieure, tant dans les choses temporelles que dans les spirituelles, la direction de son confesseur, comme destiné particulièrement de Dieu.

12. Il faut leur dire aussi par occasion qu'il est plus agréable à Dieu qu'elles ne donnent leurs aumônes, particulièrement aux religieux d'une vie approuvée et exemplaire, qu'en le disant à leur confesseur et conformément à son approbation.

13. Les confesseurs prendront garde avec grand soin que ces sortes de veuves qui seront leurs pénitentes n'aillent voir d'autres religieux sous quelque prétexte que ce soit, et qu'elles n'entrent en quelque familiarité avec eux. Afin de l'empêcher, ils tâcheront de vanter à propos la société comme un ordre plus excellent que les autres, très utile dans l'église, de la plus grande autorité auprès du pape et de tous les princes, très-parfait en lui-même,

terre et la France, comme une preuve irréfragable d'entente cordiale et réciproque.

Une lettre de S^t Pétersbourg, du 13 juillet, donne tous les détails de la découverte d'un complot dirigé contre la vie de l'empereur et de ses enfants. Le foyer de la conspiration était dans la maison d'un fonctionnaire qui occupait un poste important dans la chancellerie impériale et les conjurés étaient la plupart des fonctionnaires, des officiers en disponibilité, des propriétaires mécontents des dernières réformes et des gens appartenant aux coteries de la cour.

Malgré toutes les illusions que les journaux européens se font sur les réformes radicales dont l'empereur a gratifié la Russie, rien ou presque rien n'est changé dans le système de mutisme et de compression qui a toujours régné à S^t-Pétersbourg; c'est, comme par le passé, le régime du mystère et du silence, pour tout ce qui touche au gouvernement.

La mèche du complot éventée, l'empereur est parti pour Moscou, où l'impératrice l'a conduit afin de remercier *Saint Serge* d'avoir sauvé du péril!... le brave et digne bourreau de la Pologne.

Saint Serge sera décoré.

De la Pologne pas un souffle; c'est à peine que cette martyre de la liberté respire, disloquée et meurtrie dans son suaire politique.

L'Espagne, la vieille mégère de l'inquisition romaine, la gorgone sanguinaire des auto-da-fé passés, cette furie inepte des papes, vient de renouveller envers la république de Haïti une de ces atrocités dont l'iniquité rappelle au souvenir les attentats criminels des temps de sa splendeur et de sa toute puissance. Elle vient de rendre le gouvernement haïtien responsable de l'invasion par les réfugiés dominicains de ses nouveaux territoires annexés. Geffrard, le président de la république trop faible pour lutter contre la tigresse catholique, témoigna, par ses bonnes dispositions, le désir d'étouffer ce germe de la colère espagnole en ordonnant à Cabral et à Baez l'ordre de quitter le sol Haïtien.

Bientôt, néanmoins, les habitants du Port-au-Prince virent arriver devant la ville six vaisseaux de guerre espagnols, chargés de réclamer, avec un *ultimatum* portant délai de quarante-huit heures :

1° indemnité de 100,000 piastres pour réparer les torts causés par l'invasion du général dominicain Cabral.

2° chasser de l'île les réfugiés dominicains, et cela de suite.

3° défense aux journaux haïtiens de s'occuper de la question dominicaine.

Geffard a-t-il pu résister à la force de tels arguments? il paraît que non!

E. S.

A PROPOS DU MEETING DE GAND.

Il y a quelques semaines, les fabricants gantois réclamaient à grands cris la protection de la force publique contre la grève de leurs ouvriers, qui ayant sans doute comparé les énormes et faciles bénéfices réalisés par leurs patrons, avec les maigres salaires qu'ils reçoivent pour douze et quatorze heures d'un travail abrutissant, dans ces bagnes industriels sans air que l'on appelle des fabriques, refusèrent un beau matin de continuer leurs travaux au taux des anciens salaires et exigèrent une augmentation qui leur semblait juste et équitable.

Messieurs les fabricants, qui partout ne se gênent pas pour rançonner les consommateurs, au moyen de leurs *coalitions*, qu'ils décorent du nom d'*Union des papeteries*, *Union des charbonnages*, etc.; messieurs les fabricants s'indignèrent fort des prétentions de leurs ouvriers qui avaient la singulière audace de se croire les mêmes droits que les patrons; ils requirent la gendarmerie, la garnison, la police municipale; une batterie d'artillerie fut disposée à la citadelle, afin de faire rentrer dans le devoir leurs serfs industriels et étouffer leurs velléités de révolte.

Comme dans toutes les affaires de ce genre, *force resta à la loi*, ce qui ne surprit personne. La loi dispose des baïonnettes, des sabres, des canons; la loi mange du bœuf saignant, boit du meilleur, et partant, a la poigne plus solide que de pauvres diables d'ouvriers nourris de café et de pommes de terre, grâce à leurs maigres salaires et à l'élévation constante du prix de la viande. La loi, devenue l'auxiliaire des patrons contre les ouvriers, resta donc maîtresse du champ de bataille. On sabra les plus mutins, ou assomma à tort et à travers les autres, on fourra au *Mamelokker* ce qu'on put attraper, et en ce moment le tribunal de Gand va décider quelle punition méritent des travailleurs qui réclament une augmentation de salaire et qui demandent à la *coalition* les forces nécessaires pour défendre leurs intérêts, leur existence et celle de leurs familles.

Or, tandis que le tribunal de Gand s'occupe de cette affaire et va déterminer le degré de gravité de l'acte posé par les ouvriers gantois, voici, chose inouïe! étrange! et qui prouve combien les hauts barons de l'industrie, enrichis par la protection et par la tonte des consommateurs, voici, disons-nous, ces fabricants, qui, il y a quelques semaines, appelaient la force publique à leur secours contre leurs ouvriers, qui convoquent ces mêmes travailleurs à un meeting monstre, destiné à garantir aux fabricants gantois les priviléges énormes dont ils jouissent et prolonger l'odieux monopole qui leur permet d'exploiter à la fois et le travailleur et le consommateur.

Nous pensons que la fabrique gantoise a tort de simuler des craintes qu'elle n'éprouve pas et de prédire la ruine de l'industrie cotonnière et des nombreux travailleurs qui s'y rattachent, si le traité avec l'Angleterre vient modifier demain la sitation actuelle. Il ne s'agit pas, il ne peut pas s'agir, d'ouvrir la porte à deux battants aux produits anglais, il s'agit seulement d'abaisser les droits quasi-prohibitifs à l'ombre desquels les industriels gantois se sont endormis pendant tant d'années. Il s'agit de soustraire le consommateur belge à un monopole scandaleux, en ce qu'il vend à l'étranger les produits belges à *meilleur marché* que sur le sol belge, où il impose les prix qui lui plaisent; il s'agit enfin d'émanciper la fabrication gantoise en lui enlevant ses brassières, son bourrelet et ses lisières qui conviennent à une industrie à la bavette, mais non à une grande et forte fille telle que doit être la fabrication gantoise nourrie de primes, de droits différentiels, de protections de tout genre, qui ont dû lui faire une santé robuste et florissante.

Dans ce meeting, auquel les fabricants ont l'imprudence de convoquer des milliers d'ouvriers, il ne faudra qu'un de ces orateurs populaires doué de bon sens, pour arracher le masque à cette comédie hypocrite de vive sollicitude pour les intérêts des travailleurs, alors qu'il s'agira seulement de protéger l'égoïsme et la cupidité des patrons, exploitant sans pitiié le consommateur belge. Il y a dans cette situation quelque chose de si périlleux, que nous nous étonnons que ces dangers n'aient pas frappé les organisateurs de ce meeting, d'où pourrait bien jaillir toute autre chose que ce qu'attendent messieurs les fabricants gantois.

Dans toutes les *coalitions* d'ouvriers, on leur a surtout fait un crime de *peser* sur la liberté des patrons et de vouloir leur arracher par la violence et les manifestations populaires des concessions qui devaient être librement discutées. Or, il nous semble que le meeting gantois de lundi, dans lequel les patrons convoquent le ban et l'arrière-ban de leurs serfs industiels, devenus cette fois des alliés et des auxiliaires, il nous semble, disons-nous, que ce meeting monstre, auquel on convoque soivante mille travailleurs, a un singulier caractère d'intimidation et n'est qu'un défi jeté au gouvernement, aupuel on dira : « Choisis entre le maintien de nos privilèges et les troubles qui ne peuvent manquer de surgir de la grève de soixante mille travailleurs, auxquels nous déclarons que nous ne pouvons plus donner de travail, grâce au traité de commerce avec l'Angleterre. »

Si les organisateurs de ce meeting monstre y réfléchissaient un peu, ils découvriraient, sans trop de peine, que leur conduite n'est ni très-loyale, ni très-patriotique.

(*Sancho.*)

ÉDUCATION.

L'Education, le grand problème, dont nous nous proposons d'entretenir les lecteurs de la *Tribune du Peuple*, est un texte inépuisable.

Il faut aujourd'hui préciser son importance et son but.

Chaque jour on discute et l'on parle, les problèmes se posent et se résolvent, les théories se formulent, les désirs s'articulent et les espoirs se disent; mais chaque jour aussi, l'humanité, qui marche, suit le même chemin de routine déjà fait.

Enseignés que nous sommes par la routine passée, nous dégageons bien notre esprit du préjugé, de l'intolérance, de l'exploitation même,— en principe; mais en pratique, en pratique positive d'exécution, en fait, nous suivons toujours... ce qui est, ce que l'on fait, ce qu'on a fait.

Or, en ce qui concerne l'Education, on est plus en retard en fait de réformes réelles qu'en aucune autre branche d'activité humaine.

En politique, on en discute l'on en parle de telle sorte que, chaque jour, à mesure qu'un désir se pose, il s'étudie. Si la discussion s'éternise, si la formule légale se fait atten-

---

parce qu'il renvoie ceux qui sont nuisibles ou peu propres, et dans lequel il n'y a ni écume ni lie, comme il y en a beaucoup parmi les moines, qui sont le plus souvent ignorants, stupides, paresseux, négligents en ce qui regarde leur salut, adonnés au ventre, etc.

14. Que les confesseurs leur proposent et qu'ils leur persuadent de payer des pensions ordinaires et des tributs pour aider tous les ans les colléges et les maisons professes, et surtout la maison professe de Rome, et qu'ils n'oublient pas les ornements des temples, la cire, le vin, etc., qui sont nécessaires à la célébration de la messe.

15. Si une veuve pendant sa vie ne donne par entièrement ses biens à la société, qu'on lui propose par occasion, et surtout lorsqu'elle sera malade ou en grand danger de la vie, la pauvreté, la nouveauté et la multitude de plusieurs colléges, qui ne sont pas encore fondés, et qu'on la pousse avec douceur et avec force à faire des dépenses sur lesquelles elle puisse fonder sa gloire éternelle.

16. Il faut faire la même chose à l'égard des princes et des autres bienfaiteurs de notre société; il leur faut persuader, dis-je, ce qui est perpétuel dans ce monde et qui peut leur gagner une gloire éternelle dans l'autre, de la part de Dieu. Si quelques malveillants allèguent par-ci par-là l'exemple de Jésus-Christ, qui n'avait pas où reposer la tête, et veulent que la société de Jésus soit de même très-pauvre, qu'on leur montre à tous et qu'on imprime sérieusement dans leur esprit que l'église de Dieu est présentement changée, qu'elle est devenue une monarchie qui doit se soutenir par l'autorité et par une grande puissance contre ses ennemis, qui sont très-puissants; et qu'elle est cette petite pierre coupée qui est devnue une très-grande montagne, prédite par un prophète.

17. Que l'on montre souvent à celles qui se sont données aux aumônes et à embellir les églises, que la souveraine perfection consiste en ce que, se dépouillant de l'amour des choses terrestres, elles en mettent en possession Jésus-Christ et ses compagnons.

18. Mais comme il y a toujours moins à espérer des veuves qui élèvent leurs enfants pour le monde, nous verrons comment on y peut remédier.

CHAPITRE VIII.

Comment il faut faire afin que les enfants des veuves embrassent l'état religieux ou de dévotion.

1. Comme il faut que les mères agissent avec vigueur, les nôtres doivent se conduire avec douceur en cette occasion. Il faut instruire les mères à chagriner leurs enfants dès leur tendre jeunesse, par des censures et des remontrances, etc.; et principalement lorsque leurs filles sont plus âgées, à leur refuser des parures, souhaitant souvent et priant Dieu qu'elles aspirent à l'état ecclésiastique, et leur promettant une dot considérable si elles se veulent faire religieuses. Qu'elles leur montrent souvent les difficultés qui sont communes à tous les mariages, et celles qu'elles ont éprouvées en leur particulier; et qu'elles témoignent d'avoir de la douleur de ce qu'en leur temps elles n'ont pas préféré le célibat au mariage. Enfin qu'elles se conduisent en sorte que leurs filles, particulièrement ennuyées de vivre de la sorte auprès de leurs mères, pensent à se faire religieuses.

2. Que les nôtres conversent familièrement avec leurs fils, et s'ils paraissent propres pour notre compagnie, qu'on les introduise à propos dans le collége et qu'on leur montre ce qui leur pourra plaire, en quelque manière que ce soit, et les inviter à l'embrasser comme sont les jardins, les vignes, les maisons de campagne et les métairies, où les nôtres vont se divertir. Qu'on leur parle des voyages qu'ils font en divers royaumes, du commerce qu'ils ont avec les princes, et de tout ce qui peut réjouir la jeunesse. Qu'on leur fasse voir la propreté du réfectoire et des chambres, la conversation agréable que les nôtres ont entre eux, la facilité de notre règle, à laquelle néanmoins la gloire de Dieu est attachée, la prééminence de notre ordre par-dessus les autres, et qu'on ait avec eux des entretiens plaisants aussi-bien que pieux.

3. Qu'on les exhorte, comme par révélation, à la religion en général, et qu'on leur insinue adroitement la perfection et la commodité de notre institut par-dessus les autres. Qu'on leur dise, et dans les exhortations publiques et dans les entretiens particuliers, de quelle grandeur est le péché de ceux qui se rebellent contre la vocation divine, et qu'enfin on les engage à faire des exercices spirituels; enfin qu'ils prennent leur résolution sur l'état de vie qu'ils veulent choisir.

4. Que les nôtres fassent en sorte que ces jeunes gens aient des précepteurs attachés à notre société, qui veillent continuellement à cela et qui les exhortent; mais s'ils résistent, qu'on leur ôte diverses choses, afin qu'ils s'ennuient de la vie; que leur mère leur montre les difficultés de la famille. Enfin si l'on ne peut pas faire en sorte que de leur bon gré ils veuillent entrer dans notre société, qu'on les envoie aux colléges éloignés de notre compagnie, comme pour y étudier, et que du côté de leur mère on ne leur fasse que peu de douceurs, et qu'au contraire notre société les flatte pour gagner leur affection.

(*La suite au prochain numéro*).

dre ; en chemin, les mœurs sociales profitent un peu — autant qu'elles peuvent ; mais en Education, c'est différent.

Les enfants pour qui l'on s'occupe ne peuvent pas aller discuter pour eux-mêmes.

Les progrès qui se font, et que l'on veut pour eux, séjourneront longtemps dans les livres, avant que de passer de la philosophie dans la pratique réelle.

Le motif en est simple : les livres des écoles se copient mutuellement et presque textuellement, et leurs prétendûs rédacteurs, s'ils ont pour eux la science, ils ne la croient utile que pour les hautes classes.

C'est curieux que l'on croie que l'on puisse réformer l'Enseignement par des décrêts ou par des lois, si ce n'est pas pour l'Enseignemeut même que les décrêts se font ; si ce n'est jamais, comme on le fait, que des brimborions de réformes de statistique ou d'administration.

L'enseignement même, au fond, l'enseignement que l'on fait, si l'on enseigne, cet enseignement est-il bon ?

Votre programme de *grammaire* ou d'*histoire* ; votre forme d'enseignement ; votre principe moral ; votre action ; vos conseils ; vos exemples ; votre vie elle-même ; enfin, votre éducation propre, à vous, qui parle par elle-même, et par l'imitation que votre enfant en fait ; ce qui est, en un mot, votre Ecole ; ses préceptes et leur application ; — tout cela est-il bon ?

Dans la société toute entière, malgré tous les principes, les paroles, les clameurs, les honneurs, les dignités, les rangs ; malgré, — (ce n'est pas juste, c'est à cause qu'il faut dire), malgré tout, quand on considère ce qui est, sérieusement tranquillement, on s'étonne de voir dans quelle confusion roule la Société.

Les tribunaux voient tout, et tendant leur balance, en *Justice*, on ne sait où la base est placée.

Les parlements font tout, et changeant chaque chose, le vrai du lendemain n'est plus celui du jour ; après demain c'est encore autre chose.

Rien n'est fixe nulle part.

On ne sait à quoi s'en tenir ni sur le *Droit* qu'on a, ni sur les *Devoirs* qu'on doit. Le caprice et la politique les changent tous les jours.

Or, ce dont nous parlons, c'est l'éducation même de la société qui se fait et qui en est maintenant à l'œuvre politique, pour le souci prochain de son œuvre sociale.

Mais l'éducation de l'enfant, qui commence celle de l'homme, est-elle mieux fixée, mieux établie sur ses bases elles-mêmes que la justice humaine ?

La politique oscille et change sans cesse... et puis progresse un peu, trés peu, dans sa vie permanente.

Mais l'éducation, elle, cette base de l'homme, l'éducation de l'enfant progresse-t-elle ainsi, de loin en loin, un peu, de temps en temps ? Non !... Sa base reste toujours l'esclavage de l'enfance, l'esclavage du corps autant que de l'esprit, la compression enfin, — nous vous le montrerons.

L'homme en éducation n'est que maître et tyran.

L'enfant subit sans rien comprendre. Il exerce son cœur, son esprit et son corps, au hasard et sans but ; les uns en deviennent forts, les autres en sont perdus.

Les uns, qui ont trouvé la forme convenable, profitent comme ils peuvent et comme ils doivent.

Mais les autres y ont perdu leur esprit comprimé, ou bien se sont *sauvés* en narguant dans l'école le maître, leur tyran, par les espiégleries que tout le monde sait.

Oh ! les mauvais sujets d'écoliers sont connus dans le monde !

Lamartine, dit-on, fut un mauvais élève. Il en eut le génie, et s'en souvient toujours. Il est grand en aspirations, mais brouillon en pratique : je laisse pour chacun la conclusion à faire.

Pour aujourd'hui, bornons-nous à la base seulement.

Les *Droits* et les *Devoirs* dont les hommes discutent sont oubliés parfaitement au point de vue de l'enfant.

Or, l'enfant a droit à la vie, dont lui-même n'est pas cause, contre ses parents et l'état.

Il a conséquemment droit à l'éducation.

Et de ce droit premier résulte, en conséquence, qu'il convient d'écouter ses penchants et ses goûts, ses aptitudes, sa nature, en un mot, son caractère, — et non pas le caprice, l'opinion, ni l'esprit de parti, de tel ou tel, ni de l'état, ni des parents, ni même des savants, qui se trompent souvent.

Il convient que l'on fasse, pour son intelligence, ce que l'on veut voir faire et ce que l'on doit faire, en fait de conscience.

Le jardinier, pour obtenir les fleurs et puis après les fruits, consulte-t-il ses goûts ou bien ceux de la plante ?

La vérité des uns n'est pas celle des autres, en ce sens que les goûts varient pour chaque enfant ; Eh bien, si bonne ou bien si sotte que soit la chose même, convient-il de donner à l'esprit toujours même aliment ? — Non, chacun doit avoir ce que son être aspire, et c'est la *liberté* principe qui, seule, peut trouver la forme qui convient pour faire l'esprit libre.

Or, toute la pitance que fournit la science et puis aussi l'école, l'école d'autorité, de contrainte et de règles, l'école des Jésuites ou des gouvernements qui se disent *libéraux* pour qu'on ne soit pas *libre*, toute la doctrine qui s'impose sans faire le jugement libre de l'accepter, toute la vérité que l'on doit croire — sans la comprendre, toutes les mesures de compression, les pensums et les injures dont les pédagogues font usage, tout cela est-il fait pour rendre l'esprit libre ou pour le comprimer ?

Rapidement, nous concluons :

En fait d'éducation, la base est dans l'enfant à élever.

Il a droit à l'éducation, droit absolu, par sa vie même.

Les parents et l'état on devoir envers lui.

De plus, il a *droit* à être élevé conformément à sa nature.

C'est ce que nous dirons une autre fois, en cherchant ce qu'il convient de faire pour élever l'enfant sans comprimer son cœur, son esprit, ni son corps. X.

Notre journal tient à ce que les travailleurs comprennent bien que nous voulons tout faire pour aider à leur instruction.

Il y a dans les livres démocratiques des explications simples et nettes qu'il serait bon de reproduire sans cesse.

De ce nombre sont les simples questions et les réponses du *Catéchisme du prolétaire* par V. Tedesco, dont nous allons donner quelques extraits.

C'est un petit traité où tout est presque dit, et cela d'une manière très-brève ; c'est pour ce motif même qu'il est bon de le citer.

1. Qu'êtes-vous ?

R. Je suis prolétaire, ou si vous l'aimez mieux ouvrier.

2. Qu'est-ce qu'un prolétaire ?

R. Vivant au jour le jour, le prolétaire est l'homme qui n'a pas assez aujourd'hui et n'est pas sûr d'avoir quelque chose demain. — Déshérité dans cette société qui s'enrichit par son travail, il n'a point de pain, s'il n'a point de maître.

3. Vous êtes donc esclave, ayant un maître ?

R. D'après l'acceptation du mot, non.

Le prolétaire, et le nègre, pour vivre, dépendent l'un et l'autre d'un maître.

Le prolétaire, à la différence du nègre, peut quitter librement le maître qui l'emploie, sauf à mendier ou à voler s'il n'en trouve pas un autre qui puisse ou veuille l'occuper.

Le prolétaire et le nègre, en changeant de maître ne changent point de sort, l'un reste toujours esclave, l'autre toujours prolétaire, quelles que puissent être la bienveillrnce et la philantropie de ceux qu'ils servent.

Le nègre est esclave de l'homme.

Le prolétaire est esclave du capital.

4. Comment expliquez-vous cet esclavage du prolétaire ?

R. Pour le prolétaire, point de pain sans travail ; point de travail sans instruments de travail. Or, dans l'organisation actuelle de la Société, les instruments de travail représentent, par eux-mêmes, une valeur tout aussi inacessible à l'ouvrier que le capital nécessaire pour les exploiter.

S'il existe encore aujourd'hui des instruments de travail dont l'acquisition est possible à l'ouvrier, les progrès de l'industrie, en substituant le travail des machines à la main-d'œuvre de l'homme en feront bientôt justice.

Le capital domine la production et donne la puissance à ceux qui le possèdent, c. à d. aux riches, à la minorité.

La majorité, les prolétaires, sont donc réduits à solliciter du travail.

Les conditions auxquelles le riche achète le travail sont précisément les conditions de l'existence des ouvriers.

La vie de ceux ci dépend donc du capitaliste, du maître.

Entre le maître qui achète et le prolétaire qui vend le travail, il se fait une transaction forcée qui est le salaire, lequel représente, par conséquent les conditions de la vie du travail.

5. Pourquoi cette transaction est-elle forcée ?

R. Parce qu'en refusant les conditions que lui pose le maître, l'ouvrier refuserait le pain dont il a faim.

6. Quelle est la loi d'après laquelle se règlent les conditions du salaire ?

R. La concurrence....

1° Des nations entre elles.

2° Des producteurs d'un même pays entre eux.

3. Des ouvriers entre eux.

Que devient le salaire par cette concurrence ?

R. Le travail en tant qu'il se vend et s'achète, est une marchandise dont le prix s'appelle salaire.

Le prix de toute marchandise dépend des frais qu'il faut faire pour la produire.

Le salaire ou le prix du travail — marchandise, dépend des frais qu'il faut faire pour produire le travail c. à d. des frais que nécessite l'entretien d'une race d'ouvriers.

De même que le prix d'une marchandise baisse lorsqu'il en coûte moins pour la produire ; de même baisse le prix du travail-marchandise, lorsqu'il en coûte moins pour entretenir l'ouvrier.

Que l'on découvre un aliment moins coûteux que le pain et les pommes de terre, et aussitôt le salaire baissera en proportion.

7. En résumé, quelles sont les conditions de la vie de l'ouvrier ?

R. Comme je l'ai dit, elles sont résumées dans le salaire, lequel est toujours le moindre possible.

Les conditions de la vie sont : le vêtement, le logement, la nourriture.

Le moindre salaire signifie donc :

Pour vêtement tout juste ce qu'il faut pour couvrir honteusement la nudité ;

Pour logement tout juste ce qu'il faut ponr ne pas coucher en plein air.

Pour nourriture tout juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim.

8. Le travail vous est-il au moins garanti ?

R. Non. La concurrence ne peut s'arrêter en si beau chemin. Les désordres incessants ou périodiques qu'elle enfante nous arrachent souvent jusqu'aux misérables ressources de notre salaire.

Notre existence dépend d'une commande qui cesse, d'un atelier qui se ferme, d'une faillite lointaine, d'une machine qu'on découvre, d'une crise commerciale.

9. Votre sort est donc bien misérable ?

R. Les souffrances abrègent mon existence et flétrissent ma vie.

Enfant de huit ans à peine, je travaillais pour ajouter quelque chose au peu de pain que pour moi gagnait mon père. Les journées étaient bien longues pour si peu de joie ; les nuits bien courtes pour tant de fatigues.

Père de famille, je vois s'épuiser ma compagne et s'étioler mes enfants.

Contre tant de maux mon travail est impuissant.

Sacrifiant mes enfants aux exigences impérieuses de la faim, je les fais esclaves d'une machine ; maudissant leur sort et le mien, mon amour pour eux devient mon supplice.

Vieillard avant l'âge, comme mon père, je n'aurai d'abri que dans la charité publique qui emprisonne, dans l'aumône qui avilit.

A ceux que fuit le travail, les dépôts de mendicité, les bagnes.

A la jeune fille que presse la faim, la prostitution.

Parcourez ces quartiers dans lesquels nous relègue l'opulence ; ces rues étroites, tortueuses, sans air, sans soleil. — Une athmosphère lourde, épaisse, viciée par l'accumulation d'un trop grand nombre d'êtres vivants, par les eaux stagnantes et les immondices, en éloigne les heureux qu'épargne la misère. — Pénétrez dans ces habitations, véritables campements de barbares. — De la cave humide, spongieuse, jusqu'au grenier ouvert à toutes les intempéries, tout y est asile à nos misères. N'y cherchez point quelque trace de cette révélation splendide de la puissance et de l'intelligence humaines, qu'on appelle civilisation. — A ces murs nus et dégoûtants, à ce foyer ébréché, à la paille de nos grabats, reconnaissez, ô riches, la demeure des artisans de votre opulence. Notre misère atteste votre grandeur.

Les miracles de notre industrie ne doivent-ils par être consacrés par nos souffrances !

Oui, nous escomptons notre avenir en escomptant nos forces ; et si parfois les préoccupations du lendemain assombrissent notre regard, l'impuissance de notre prévoyance nous arrache jusqu'au sentiment de notre conservation.

Alors, n'ayant rien à perdre et rien à regretter, comment pourrions nous ne pas jeter notre vie dans la balance sociale, pour rétablir l'équilibre.

10. Vous ne me dites rien de votre instruction ?

R. Pour nous il n'est pas d'autre enseignement que la misère.

La faim en réduisant l'enfant à dépérir, pour quelques centimes, dans la fabrique, le chasse de l'école.

L'excès du travail et l'insuffisance de la nourriture, en épuisant le jeune homme, le rendent inapte à tout travail intellectuel.

Que ferait-il à l'école du soir ? Qu'importe d'ailleurs cet enseignement bâtard qui fait de nous une machine à écrire et à lire, sans souci de notre intelligence, sans conviction, sans énergie, sans pensée vivifiante.

Qui donc, dans ces écoles, songe à développer l'entendement de mon enfant, qui donc lui ouvre le cœur à tous les sentiments élevés, qui donc fera passer en son âme docile cette noble fierté du plébéien, qui doit le préserver de la charité sociale ?

Ah ! il en est de l'enseignment comme du salaire, le moins possible est encore trop.

11. Ne tenez-vous aucun compte du prêtre ?

R. Non, — le prêtre est l'homme du passé, l'avenir m'appartient. Que peut-il y avoir entre lui et moi ?

Apôtres d'institutions surannées, il promène ses oripeaux au milieu d'hommes que n'aveugle plus la foi.

Héritier des préjugés antiques, il a prospéré à l'ombre des privilèges.

Complice des rois, des nobles, des riches, après avoir perdu le pouvoir, il en est devenu le flatteur.

Gendarme moral, de sa religion il nous fait des menottes.

Arrière donc, prêtre qui sanctifiez la souffrance pour légitimer la misère.

Que nous parles-tu d'un monde meilleur ?

Nos enfants nous demandent du pain, et tu nous ajournes au jugement dernier.

12. D'après ce que vous m'avez dit jusqu'à présent. vous regardez les prolétaires comme constituant une véritable classe à part dans la société?

R. Oui. Deux classes sont en présence l'une de l'autre, les riches et les prolétaires.

Entre elles, il y a antagonisme, parce qu'il y a opposition d'intérêts, de mœurs et d'idées.

13. Quelle est la classe prédominante?

R. Celle des riches.

14. Quelle est la cause de cette puissance?

R. C'est la possession des instruments de travail et des capitaux, — Dispensatrice du travail, elle dispose par cela seul de tous les biens, de toutes les forces de la société

15. Cette domination des riches se borne-t-elle à l'oppression du travail.

R. Non, elle s'étend sur tout ce qui tient à l'homme considéré soit comme travailleur, soit comme citoyen.

16. Pourquoi?

R. Opprimés par les riches, si nous étions associés à la puissance politique, nous nous servirions de cette influence légitime pour notre commune délivrance. Le citoyen affranchirait le travailleur.

Pour obvier à ce danger, on nous a exclus de toute participation aux affaires publiques.

17. Comment y est-on parvenu?

R. En s'emparant du gouvernement de la société, du pouvoir politique.

Qu'appelez-vous pouvoir politique?

R. C'est le pouvoir de donner des lois au peuple et d'en assurer l'exécution.

Ces lois règlent tout ce qui est d'intérêt général ou d'intérêt privé en rapport avec l'intérêt général.

Leurs prescriptions touchent à tout ce qui concerne l'homme, au mariage, à la famille, à la propriété, à l'éducation, à l'instruction, à la défense nationale, à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, aux travaux publics, aux délits et aux peines, etc, etc.

19. Par qui ce pouvoir redoutable s'exerce-t-il?

R. Par les assemblées législatives et par le roi.

Les assemblées font les lois, le roi les sanctionne et les fait exécuter.

20. Quelle est l'origine de ces assemblées?

R. L'élection.

Tous ceux qui ont une propriété suffisante pour que leurs intérêts se rattachent à ceux des riches, sont électeurs, c. à d. ont le droit de choisir les personnes dont la réunion constitue l'assemblée législative.

21 Que représente donc cette assemblée?

R. Elle représente les privilégiés qui l'ont élue.

Privilégiés eux-mêmes, les députés qui la composent, imprégnés des besoins, des intérêts, des principes de ceux qui les ont élus, arrivent forcément à considérer l'intérêt des électeurs comme étant celui de l'état et les confondent ainsi, par une touchante harmonie, dans les lois qu'ils fabriquent.

Ils sont, en un mot, les agents d'affaires de ceux qui nous oppriment.

Ce qui ne les empêchent pas de prétendre qu'ils représentent toute la nation, comme si les hommes étrangers ou opposés à nos besoins, à nos intérêts, pouvaient être nos élus en dehors de toute participation de notre part à l'élection. (*A continuer.*)

A la séance de ce jour, l'association de la *Tribune du Peuple* a décidé, à l'unanimité de ses membres présents, qu'il serait fait à Bruxelles, lundi 26 du mois courant, un *meeting*, auquel seront convoqués tous les ouvriers, afin de venir en aide aux malheureuses victimes des troubles de Gand.

Depuis près de quatre mois qu'une détention *préventive* a séparé les détenus de leurs femmes et de leurs enfants, la faim et le désespoir ravagent ces ménages, et la misère est indescriptible. Le tribunal correctionnel de Gand vient de combler la mesure de ces souffrances atroces par une condamnation draconnienne, indigne des mœurs et des institutions du pays, et dont l'implacable sévérité soulève dans l'opinion une réprobation générale.

L'idée de frapper un grand coup respire au fond de cet arrêt correctionnel, chacun l'a compris et chacun se le dit.

Tel était en substance l'appel que venait de faire le secrétaire de la société pour nos frères, les ouvriers de Gand.

Il résuma par la lecture d'une lettre qui lui était adressée de Gand, relativement à la défense des prévenus. Nous regrettons vivement, dit-il, que l'on ait pensé trop tard au concours *sympathique et gratuit* offert par nos amis de Bruxelles ; nous savions que l'on ne pouvait obtenir, qu'*à prix d'argent*, certains avocats de la *démocratie* flamingante, et qu'une telle défense était illusoire, nous le savions et les ouvriers en ont été avertis.

Le secrétaire, après la collecte, annonça à l'assemblée que plusieurs personnes, entre autres des avocats, des étudiants et des travailleurs, s'étaient chargées de listes de souscription, et que sur les instances des ouvriers de Gand, il était décidé d'en faire rentrer les fonds pour les leur envoyer immédiatement afin qu'ils pussent satisfaire aux vœux impératifs de quelques-uns de leurs *défenseurs* qui venaient d'exiger, par lettre, leurs honoraires d'avance.

A cette nouvelle incroyable une pénible impression s'empara de l'auditoire; les compagnons dominés, par une émotion irrésistible, s'opposèrent ouvertement à cette résolution, et par un vote unanime, décidèrent de n'envoyer les secours à Gand qu'au 1er septembre prochain, ne voulant pas que les offrandes recueillies par les listes, fussent, contrairement aux vœux des souscripteurs, détournées de leur but pour payer par anticipation, certains avocats hollando-gantois, au sacrifice de la bourse de leurs confrères de Bruxelles.

La commission chargée par l'assemblée d'organiser le meeting se compose de : De Meyer, président des mécaniciens de Bruxelles, D. Brismée, J. Pellering, P. Janson, Ch. Verbeeck et Eugène Steens.

On a procédé ensuite à l'élection d'une commission de cinq membres, composée de Paul et Georges Janson, frères, D. Brismée, Ch. Verbeeck et Eugène Steens, chargés d'étudier le programme d'une école libre et démocratique et d'en faire un rapport à la société. E. S.

BULLETIN CLÉRICAL.

La *liberté de la charité*, si l'on n'explique pas comment elle s'applique aux pauvres, nous dit un peu par ce qui suit à qui elle profite.

Depuis 1831 inclus 1856, les établissements du culte catholique, en Belgique, ont été autorisés par le gouvernement et les députations provinciales à accepter des dons et legs faits par des particuliers, savoir :

A.	Les propriétés bâties d'une contenance de.	92	43	40
	En terre, etc., de	3,113	47	33
	Hectares	3,205	92	73
	Le revenu cadastral de ces biens a été reconnu équivaloir annuellement à fr. 94,355 53 centimes. Leur valeur, calculée à raison de 50 fois le revenu s'élèvera à 4 millions 817 mille 766 frs. 50 cent.	4,817,766	50	
B.	En numéraire	814,733	15	
C.	En obligations capitalisées	488,129	97	
D.	En rentes et redevances annuelles de francs 127,799 60 centimes.	5,815,717	84	
E.	En valeurs diverses	540,446	20	
	Tatal fr.	12,476,793	66	

Nous disons donc 12 millions 476 mille 793 francs 66 centimes.

Et cela en 26 ans!!! Est-ce croyable?

Lecteurs, si vous en doutez, croyez-en au moins les rapports adressés successivement au roi : 1° par M. de Haussy, pour la période de 1831 à 1849; 2° par M. Ch. Faider, pour la période de 1850 à 1853; 3° et par M. Alph. Nothomb, pour la période de 1844 à 1856. Nous tenons du reste ces rapports officiels, émanés du département de la justice, à la disposition des incrédules.

Que s'est-il passé dans ce genre depuis 1856? c'est ce que nous ignorons pour le quart d'heure, mais que nous nous empresserons d'apprendre à nos lecteurs lorsque le gouvernement aura publié de nouveaux rapports.

Ceci naturellement n'a nul besoin de commentaire, c'est assez édifiant comme cela, cependant ne serait-il pas juste de préparer la canonisation de M. de Haussy, qui, dans son rapport au roi, écrivait : « A côté de l'augmentation des bienfaits en faveur des pavres » *je regrette* de devoir signaler à votre Majesté *la diminution des* » *libéralités au profit des établissements du culte?...* « Le pauvre » homme !! » c'est, dit-il, un fait que je me borne à constater en » faisant remarquer toutefois que la tendance à la diminution re- » monte déjà à la période de 1842-1847. Je crois devoir encore » ajouter, continue-t-il, que, si l'*intervention privée n'est plus aussi* » *active* il faut prendre en considération que la *dotation du culte*, » sur les frais généraux de l'Etat, s'élève annuellement *à plus* de » 4 millions 300 mille francs, sans compter en outre les revenus » propres des établissements religieux. »

C'est, en effet, quelque peu consolant.... Et dire, après cela, que M. de Haussy était un ministre libéral que le parti clérical eut désiré traîner aux gémonies! On le voit : faites du bien aux vilains..... on sait le reste.

La Belgique possède 834,212 bâtiments habités et 84,377 inhabités, 936,384 familles et 4,529,460 habitants. Il ne se trouve pas moins de 2,383 hommes et 12,224 femmes dans les couvents et cloîtres : soit un total de 14,630 personnes.

En 1846 ce nombre ne s'élevait qu'à 11,968, dont 2051 hommes et 9,917 femmes. Ces personnes appartiennent à 993 établissements différents; 848 sont habités par des femmes et 145 par des hommes.

Don Giuseppe C.., prêtre de la cathédrale de Modigliana, (Italie) a été, par son supérieur ecclésiastique, suspendu a *divinis*, et relegué pour un mois dans le couvent des Mineurs Observants de Rocca Saint-Casciano, pour des faits *tellement honteux* que nous ne voulons pas scandaliser nos lecteurs de leur récit. Peu après, il a été arrêté et conduit en prison. Don Giuseppe C... est plus que sexagénaire.

Un procès de captation testamentaire entre les Delobbel et Hayez, d'une part, et les Delvigne de l'autre, s'est terminé le 12 août devant la cour d'appel de Bruxelles, au profit de ces derniers, dont les qualités d'héritiers étaient contestées par cette raison sans doute que des pauvres ne peuvent pas faire partie d'un arbre généalogique de millionnaires.

Cet acte de justice véritable a été obtenu, grâce à l'énergie, à l'intégrité et aux brillants plaidoyers de MM. les avocats Louis Leclercq et Coenaes, à l'avantage des Delvigne, cette famille modeste qui depuis plus de six ans n'a cessé de révendiquer ses droits les plus incontestables et les plus légitimes. Rien pourtant n'avait été épargné pour exclure les Delvigne de la participation à cette fortune que la fourberie avait détournée de son cours naturel et légal, ni les intrigues puissantes de l'argent, ni les palinodies les plus dégoutantes. La vérité cette fois a triomphé, et pour le bonheur de prolétaires qu'on voulait indignement spolier, et de l'astuce et de la corruption!

Prochainement, nous reviendrons sur cette affaire. E. S.

GRANDEUR ET MISÈRE.

Ne rougis pas, mon fils, des haillons de ton père:
C'est dans sa pauvreté qu'il a mis sa grandeur.
Il pourrait être riche et briller sur la terre,
Mais sa richesse, à lui, mon fils, c'est son honneur.
Il pourrait à so ntour vendre sa conscience,
Ramper aux pieds des grands, comme eux être fêté;
Mais tous les biens de l'opulence
Ne valent point sa liberté!

Le riche, me dis-tu, te méprise et t'outrage :
Ne t'en étonne point, c'est la loi du plus fort.
La patience, enfant, fait la vertu du sage;
L'on ne peut rien d'ailleurs contre le bras du sort.
Mais ne tremble jamais! sois fier dans ta détresse,
Et conserve toujonrs, malgré l'adversité.
Le bien qu'on perd dans la richesse :
Conserve, enfant, ta liberté.

Je ne suis ici-bas, mon fils, qu'un prolétaire;
Mais je n'ai jamais eu de maître, ni de Dieu.
Ne reconnais pour Roi nul être sur la terre!
Mon fils, la dignité de tout ma tenu lieu.
Ne tends jamais la main : l'aumône est une injure,
Laisse aux grands leurs trésors et, dans ta pauvreté,
Conserve, enfant de la nature,
Ton honneur et ta liberté!

BUREAU D'ÉCRITURES.

Expertise en Comptabilité, Liquidation, Bilan ou Inventaire, Mise à Jour, Vérification, etc. — Redressement d'Écritures, Comptabilité particulière, Rédaction de tous les actes Civils et Commerciaux sous seing privé, Lettres, Pétitions, Requêtes. — Recouvrements. — Correspondance Commerciale et Particulière.

DISCRÉTION INVIOLABLE.

Rue Godfroid de Bouillon, 38, *à Saint-Josse-ten-Noode*,
(Près le chemin de fer du Nord, lez-Bruxelles.)

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2	00
Verre cylindre.	40	centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 12. 1re Année. 18 Août 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 17 Août 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Les nouvelles de Rome, de Naples et de Turin sont des plus sérieuses cette semaine, elles éclaircissent agréablement les ténèbres de la situation. Les sombres nuages de la politique artificieuse de M. Bonaparte semblent se dissiper devant le souffle guerrier de Cialdini ou plutôt vont disparaître, grâce à un expédient subtil auquel on a eu recours pour délier la France de la responsabilité qu'elle a assumée en 1849, et qui permettra d'unifier l'Italie, malgré le pape, ses excommunications, ses Antonelli et ses Mérode.

Rome, ce vieux donjon de la féodalité, ce repaire des brigands de François II et des sicaires du pape soudoyés au moyen des *deniers de Saint Pierre*, n'est-elle pas actuellement la sentine infecte des partis tombés et pourris qui conspirent, à l'ombre de l'impunité et de l'aigle du vieux maçon de Ham, pour assassiner, à coups de poignard, la jeune Italie de Mazzini et de Garibaldi?... n'aspire-t-elle pas, cette ancienne maîtresse du monde, à voir cette fange papale balayée sous ses pieds, pour renaître à la vie nouvelle de la liberté et de l'indépendance?.. Trop longtemps, le front dans le bourbier, courbée sous la savate des papes et la trique des cardinaux, elle s'apprête de nouveau à relever sa tête meurtrie pour répondre aux vœux légitimes de ses enfants qui la veulent pour leur capitale, mais libre de ses fers ecclésiastiques et dégagée de ses étreintes bonaparto-soldatesques.

Le pouvoir pontifical touche à son terme ; depuis 1848, ce trône, dévoré de vétusté, ne s'est étayé qu'à force d'escobarderies, de filouteries, de subterfuges, de trahisons, de complots, et d'appels aux plus grands parias de l'étranger. Le pape est près de reconnaître, en s'enveloppant dans son caractère d'*infaillibilité divine*, la vanité et le ridicule de ses principes et de ses maximes, et de croire la stabilité de son royaume fondé par un empereur, une chimère, et son inébranlable église bâtie par le fils d'un charpentier, sujette, comme lui, aux vicissitudes des temps et des révolutions.

Le général Cialdini, que le gouvernement de Turin envoya à Naples pour étouffer la révolte sans cesse renaissante dans ce royame qui touche aux états de l'Eglise, a reconnu que la racine du mal, qu'il lui fallait extirper, était à Rome ; qu'il lui était impossible de mettre un terme au brigandage de la réaction sans franchir le territoire pontifical sur lequel les bandes trouvent un refuge et peuvent s'y réorganiser. Après avoir au préalable engagé des négociations diplomatiques à ce sujet, M. Ricasoli a déclaré que si les nécessités de la guerre amenaient le général sur le territoire de l'Eglise, il n'aurait pas à craindre l'opposition des troupes françaises, la France ne pouvant laisser compromettre l'œuvre de la nationalité italienne.

Il est évident que le commandant de l'armée italienne sera acclamé à son entrée sur le sol pontifical et qu'il sera seul juge de l'extension à donner à la poursuite des brigands qui sont enrôlés par le pape pour restaurer, au moyen de la guerre civile, de l'incendie, des poignards et des attentats nocturnes, le trône ensanglanté des Bourbons.

Qui empêcherait Cialdini de pousser sa pointe jusqu'à Rome?

Certes, le plan est bien concerté et fera respirer d'aise et de joie le peuple romain ; mais nous déplorons ces machinations inouïes dans l'histoire de la politique et indigne des temps et des mœurs d'un peuple qui s'est affirmé *libre* par sa volonté, sa maturité et son soulèvement général.

Un complot légitimiste organisé au Quirinal devait éclater le 10 août à Naples ; on en a trouvé toutes les preuves. Deux débarquements de zouaves pontificaux sur bâteaux espagnols devaient avoir lieu à Resina et à Agnano ; huit bataillons bourbonniens déguisés en garibaldiens et gardes nationaux devaient s'organiser avec les camorristes, les prisonniers des bagnes, les brigands des montagnes de Nola et de Cancello ; on devait mettre le feu à cinq points de la ville, massacrer à domicile plusieurs personnes influentes et distribuer une proclamation imprimée à Civita-Vecchia et portant la date de Gènes, promettant l'*amnistie*, la *constitution* et la confédération en même temps que le triomphe du trône et de l'autel.

Tel est le résumé des nouvelles que nous recevons de Naples sur cette conspiration ténébreuse qui vient d'être déjouée.

Cialdini a fait arrêter un grand nombre de généraux, colonels, officiers, prêtres et bourgeois de la plupart desquels on cite les noms.

Ce qui relève le caractère et le passé du mouvement garibaldien en Italie, c'est que, pour donner le change et fausser l'esprit de révolte, les bourbonniens et les papistes endossent la chemise rouge ; ils reconnaissent ainsi le prestige indomptable du héros de l'Italie, laquelle n'entend et ne voit que par son libérateur.

Des troubles viennent d'éclater en Portugal. On embarque en toute hâte des troupes à Lisbonne pour *Setabal* où 400 ouvriers se sont mis en révolte ouverte... (il ne faut point se le dissimuler)

INSTRUCTIONS SECRÈTES DES JÉSUITES.

(*Suite. — Voir notre numéro précédent.*)

CHAPITRE IX.

De l'augmentation des revenus des colléges.

1. Que personne, autant qu'il sera possible, ne soit admis au dernier vœu pendant qu'il attend quelque succession, à moins qu'il n'ait un frère plus jeune que lui dans la société, ou à cause d'autres raisons graves. Surtout et avant toutes choses, il faut travailler à l'augmentation de la société, selon les fins qui sont connues aux supérieurs, qui doivent au moins s'accorder en cela, qu'à la plus grande gloire de Dieu l'église soit rétablie dans son premier éclat, en sorte qu'il n'y ait qu'un seul esprit dans tout le clergé. C'est pourquoi il faut dire souvent et publier fréquemment que la société est composée en partie de profès si pauvres qu'ils manqueraient de tout sans les libéralités quotidiennes des fidèles, et en partie d'autres pères qui sont pauvres, mais qui possèdent des biens immeubles, pour n'être pas à charge au peuple dans leurs études et dans leurs fonctions, comme les autres mendiants. Que les confesseurs donc des princes, des grands, des veuves et des autres de qui notre compagnie peut beaucoup espérer, les en instruisent sérieusement, afin que, puisqu'on leur donne les choses spirituelles et éternelles, on en reçoive les terrestres et temporelles, et qu'ils ne laissent échapper aucune occasion de recevoir quand on leur offre. Que si l'on a promis et que l'on diffère, il faut prudemment en faire ressouvenir, en dissimulant autant qu'il est possible l'envie que l'on a d'être riche. Que si quelqu'un des confesseurs des grands ou des autres ne paraît pas assez adroit pour pratiquer tout cela, il lui faut ôter cet emploi dans un temps propre, avec prudence, et en mettre un autre en sa place, et, s'il est nécessaire pour la plus grande satisfaction des pénitents, qu'on le relègue à des colléges plus éloignés, en disant que la société a besoin de sa personne et de ses talents en ces lieux-là. Car nous avons appris il n'y a pas longtemps que de jeunes veuves mortes avant le temps n'avaient pas légué des meubles fort précieux à nos églises, par la négligence des nôtres qui ne les avaient pas acceptés à temps. Pour accepter de semblables choses, il ne faut pas regarder les temps, mais la bonne volonté du pénitent.

2. Il faut employer diverses adresses pour attirer les prélats, les chanoines et les pasteurs, et les autres ecclésiastiques riches, à des exercices spirituels ; et peu à peu, par le moyen de l'affection qu'ils ont pour les choses spirituelles, les gagner à la société, et ensuite pressentir leur libéralité.

3. Que les confesseurs ne négligent pas de demander à leurs pénitents (pourvu néanmoins qu'ils le fassent à propos) quel est leur nom, leur famille, leurs parents, leurs amis, leurs biens, et ensuite de s'informer de leurs successions, de leur état, de leur intention et de leur résolution ; que s'ils ne l'ont pas encore prise, il faudra tâcher de la rendre favorable à la société. Que si d'abord on conçoit l'espérance de quelque profit, parce qu'il n'est pas à propos de demander tout en même temps, qu'on leur ordonne que pour se décharger d'autant plus la conscience, ou pour faire une pénitence qui les guérisse, ils se confessent ; que le confesseur les invite honnêtement, afin qu'il s'informe à plusieurs reprises de ce dont il n'a pu être informé en une seule fois. Si cela réussit, et que ce soit une femme, il faut l'engager par toutes sortes de moyens à se confesser souvent et à visiter souvent l'église : si c'est un homme à fréquenter la compagnie et à devenir familier avec les nôtres.

4. Suivant ce que l'on a dit des vœux, il faut agir de même à l'égard des marchands, des bourgeois riches et mariés, mais sans enfants, desquels la société peut être souvent l'héritière, si l'on emploie prudemment les pratiques que l'on a marquées. Mais il faudra surtout les observer à l'égard des dévotes riches qui fréquenteront les nôtres ; et le vulgaire pourra tout au plus murmurer, si elles ne sont pas de grande qualité.

5. Les recteurs des colléges tâcheront d'avoir connaissance des maisons, des jardins, des fonds, des vignes, des villages et des autres biens qui sont possédés par la noblesse, par les marchands, par les bourgeois, et, si cela se peut, des intérêts et des charges qu'il faut qu'ils paient. Mais il faut s'y prendre avec adresse et d'une manière efficace, par la confession, par la familiarité, et par les entretiens particuliers. Lorsqu'un confesseur a trouvé un pénitent riche, qu'il en avertisse d'abord le recteur, et qu'il l'entretienne en toutes manières.

6. Le point capital de toute l'affaire consiste en ceci ; c'est que tous nos gens sachent gagner la bienveillance de leurs pénitents et de tous les autres avecqui ils conversent, et s'accomoder à l'inclination de chacun. C'est pourquoi les provinciaux doivent faire en sorte que l'on envoie beaucoup dans les lieux habités par les riches

contre la faim! et où règne la faim, domine la tyrannie et l'arbitraire.

L'Herzégovine est en pleine insurrection et les hostilités contre les Turcs ont commencé de la part des chrétiens.

Quoique le rescrit impérial ne soit pas encore communiqué à la diète hongroise, on sait déjà que sa dissolution sera prononcée, mais on assure que le couronnement de l'empereur d'Autriche comme roi de Hongrie est ajourné indéfiniment. Toujours est-il que la Hongrie bouillonne et que le jour des dernières épreuves approche pour la maison de Hapsbourg; ses possessions révoltées peuvent lui échapper à tout moment et l'unité allemande se dresse devant elle pour s'affranchir de ses roitelets budgétivores.

La Pologne russe ne cesse de s'agiter, elle profite de toute circonstance pour signaler ses velléités de liberté et d'indépendance et son hostilité à l'autocrate des Russies en dépit de la soldatesque et des massacres. A Varsovie le peuple s'est opposé au moindre signe de réjouissance à propos de l'anniversaire de la naissance de l'impératrice. Le peuple et la troupe en sont venus aux mains, et la boucherie a clos cette fête, au nom de l'*ordre* et de l'impératrice, surtout qui aime *tous* ses sujets comme toutes les impératrices et les reines passées, présentes et futures.

Or, pendant la journée de cette fête officielle, une illumination générale fut *ordonnée* pour le soir, mais à l'exception des mouvements publics, à peine voyait-on de loin en loin une fenêtre éclairée, et quand il en apparaissait une par hasard, le peuple cassait immédiatement les carreaux et des conflits sanglants eurent lieu dans lesquels on tua à coups de bayonnettes le géomètre *Polatschek*. Quelle brave armée!

Déjà le matin, dans la cathédrale catholique, où toutes les autorités spirituelles et temporelles s'étaient réunies en grand uniforme, on devait chanter, comme à l'ordinaire : *Dieu bénisse l'Empereur*. Mais lorsque l'orgue fit entendre les premiers accords de cet hymne russe, le public entonna aussitôt le chant polonais : *Dieu, rendez-nous une patrie libre!* E. S.

Parmi les ouvriers cités devant le tribunal correctionnel de Gand, un seul le nommé Louis Marlier a été trouvé *bon* à acquiter. Tous les autres ont été condamnés, et pour ceux qui savent ce que signifie la prison pour des ouvriers qui laissent chez eux des enfants et des femmes sans pain, on comprendra bien les tortures que suppose un semblable jugement.

Ont été condamnés :

A 3 ans de prison, Jean Bilkin contradictoirement et, par défaut, Charles François De Maere.

A 2 ans, Pierre Van Renterghem, et Ferdinand Scheemaeker.

A 9 mois, Jean François Maes et Pierre Voestersons.

A 6 mois, Bernard Van Damme, Vandeveire, Léonard Louis Walraeve, Léonard Vande Vondele, Pierre-François Glorieux, Pierre Liévin Cornelis, Emilie Antoinette Leduck et Barbe Dierickx.

A 3 mois, Alphonse Auguste Vermogen.

A 6 semaines, Jean Seranne.

A 1 mois, Joseph Vanden Bossche, Hubert Bouckaert, Jacques Goethals et Louis Biscop.

A 14 jours, Jean Biscop, Edonard Van Dienant, Jacques de Somer, Auguste Dhossche et Thérèse Françoise Biscop.

A 8 jours, Liévin Minne, François Van der Steene, Jean Van den Bossche, Joseph Crul, Pierre Weyting, Edouard Thomas, Jean Marhem, Clémence De Vreeze, Auguste Verstraete, Jean Van Wimmel, Louis Van Huffel, Auguste De Mildt et Charles Van Lierde.

A propos du meeting protectionniste de Gand, l'*Economiste belge* nous montre bien que ces messieurs les protectionnistes sont de bons spéculateurs en philanthropie aussi bien qu'en tissus et en cotons. Quant à leurs ouvriers, ils y pensent aussi puisqu'ils en ont besoin; mais ils pensent peu aux besoins mêmes des ouvriers.

Voici ce que dit à ce sujet l'*Economiste* :

« Allez dans cette cité, autrefois si renommée pour la vigueur et l'intelligence de ses artisans, et vous serez douloureusement étonné à l'aspect de la population rachitique et malingre qui sort de ses fabriques. Interrogez les ouvriers, et c'est à peine si vous en trouverez un sur dix qui sache lire. L'industrie protégée a littéralement dévoré la chair et l'intelligence de l'ouvrier qu'elle fait travailler à outrance, dès l'âge de neuf à dix ans, en ne lui donnant en échange que le minimum indispensable pour vivre de pommes de terre, de pain, de bierre et de genièvre (les deux articles de consommation les plus taxés qui existent, ceci soit dit entre parenthèses.) Les choses en sont venues au point que les fabricants eux-mêmes se sont émus, non certes sous l'impulsion d'un sentiment de philanthropie, mais parce qu'ils ont craint de ne plus pouvoir se procurer de *bons ouvriers*, et ils ont appelé sur ce point l'attention du gouvernement. Il est fâcheux que le gouvernement qui fait tant de choses, dans notre beau pays, ne se soit pas encore avisé de faire des ouvriers. Les fabricants de Gand seraient pour lui d'excellentes pratiques, car leur personnel surmené n'a pas moins besoin d'être renouvelé que leur matériel. »

ÉDUCATION.

II.

L'Éducation doit développer l'Enfant selon ses aptitudes, ses goûts, son caractère.

Que signifie cette formule?

Les messieurs du passé n'y veulent rien chercher; pour eux, c'est *utopie*.

Les messieurs du présent disent que c'est *impossible*, — et tout se continue dans le cercle de vice où tout était posé.

Examinons.

Si messieurs les législateurs, au lieu de faire la loi d'enseignement pour les petits enfants, pour les maîtres ou les parents, si les législateurs légiféraient pour eux, — oui, — si l'on ordonnait qu'une école publique fut instalée pour apprendre à parler des lois qu'on pourra faire, — pour apprendre le ton de bonne compagnie qu'il faut à la tribune pour se faire admirer, applaudir, écouter et surtout pour apprendre... à bien voter selon les cas, selon sa conscience ou pour son avancement, selon les circonstances ou l'opportunité; — si l'on voulait avoir enfin une école publique pour apprendre à légiférer; — et nous ne disons pas que les parlementaires n'y gagneraient pas! — loin de là! — si donc on se proposait d'ouvrir un atelier pour étudier les lois avant que d'être appelé, — sans logique, — à les faire; — si l'on voulait enfin faire une école quelconque pour les législateurs, — en supposant que des législateurs, un peu dignes du nom, dussent avoir besoin d'apprendre quelque chose; — enfin, si les législateurs légiféraient pour eux, et non pour des enfants petits ou grands! — la main sur la conscience, en vérité, — de bonne foi, là, — dites-nous, messieurs, tiendrait-on compte un peu de vos goûts et des aptitudes de vos esprits divers?

Je vois qu'au tribunal on pose la Justice sur des fauteuils crasseux ou bien sur du velours.

Ces deux extrêmes se voient même à Bruxelles et se comprennent par le temps... de l'usage, — qui tout use en ce monde, les fauteuils comme les lois; mais ce qui reste vrai, c'est qu'au temps de nos pères le luxe du fauteuil de drap était là usité, comme le velours aujourd'hui; — donc enfin, pour le juge, on veut et l'on recherche qu'en rendant la Justice, il soit lui-même assis d'une façon confortable.

Au Parlement, pour écouter, on veut avoir un siége assez bien rembouré... pour qu'au besoin on puisse dormir.

Tous ces messieurs d'ailleurs chez eux sont assez bien logés.

Ce n'est pas tout, — pour travailler, on veut que le repos succède à la fatigue, que la diversité des tâches fasse l'effet du repos pour l'esprit.

Quand on a compulsé ici des paperasses, on veut aller au cercle ou au café se restaurer un peu — et là, même pour boire ou pour fumer, on est bien aise, — n'est-ce pas? — d'être commodément posé sur des coussins ou — des sommiers!.... Enfin, si les législateurs légiféraient pour eux, penseraient-ils un peu à leurs besoins physiques? — Evidemment.

La preuve, — c'est qu'il fut un temps où dans les Parlements on avait des buvettes, où, par économie, les députés « allaient dîner! »

Enfin, le corps a ses besoins comme l'esprit qui cherche; — et, pour être obligé de cultiver l'esprit, on ne doit pas être forcé de négliger le corps.

C'est entendu et reconnu.

Cela même est surtout utile pour les enfants, car les médecins, — qui s'y connaissent! — vous l'ont bien dit souvent : l'enfance est l'âge de croissance, et l'on doit la favoriser.

Quelques-uns même, sans rien rabattre, ne veulent pas qu'on fasse, en faveur des enfants, — je dis pour leur croissance corporelle, — quelques-uns ont l'étrangeté physique de ne vouloir rien faire pour l'esprit des enfants.

Ils ne veulent que des aliments corporels, — cela *jusqu'à sept ans!*

C'est inouï toutes les doctrines saugrenues qu'on rencontre!

On croit ouïr parfois des esprits d'un autre âge, tant on entend de choses qui choquent le bon sens!

---

et les nobles; et attendre que les provinciaux le puissent faire avec plus de prudence et de bonheur, que les recteurs se souviennent de les informer à propos de la moisson qu'il y a à faire.

7. Qu'ils s'informent si en recevant leurs enfants dans la compagnie, ils pourront s'attirer les contrats et les possessions; et, si cela se peut faire, qu'ils découvrent s'ils cèderont quelques-uns de leurs biens aux colléges, ou par contrat, ou en les louant ou autrement, ou s'ils reviendront après quelques temps à la société; pour laquelle fin il faudra faire connaître, principalement à tous les grands et aux riches, ses besoins et les dettes dont elle est chargée.

8. S'il arrive que les veuves ou les mariés riches et attachés à la compagnie, n'aient que des filles, les nôtres les disposeront doucement à choisir une vie dévote ou religieuse, afin qu'en leur laissant quelque dot, le reste des biens revienne peu à peu à la compagnie. S'ils ont des fils qui soient propres à entrer dans la société, on les y attirera, et on tâchera de faire entrer les autres en d'autres ordres religieux, en leur promettant une certaine petite somme. Mais s'il n'y a qu'un fils unique, on l'attirera à quelque prix que ce soit à la compagnie, et on lui ôtera toute sorte de crainte de ses parents. On lui inculquera la vocation de Jésus-Christ en lui montrant qu'il en fera un sacrifice très-agréable à Dieu s'il s'enfuit à l'insu de son père et de sa mère, et malgré eux. Qu'on l'envoie ensuite à un noviciat éloigné, après en avoir averti auparavant le général de notre ordre. S'ils ont des filles, que l'on dispose auparavant les filles à la vie dévote, et l'on fera entrer ensuite les fils dans la compagnie, avec la succession des biens.

9. Que les supérieurs avertissent fortement et doucement les confesseurs de ces veuves et de ces gens mariés, afin qu'ils s'emploient utilement pour la société, selon ces instructions. Que s'ils ne le font pas, qu'on en mette d'autres en leur place, et qu'on les en éloigne, en sorte qu'ils ne puissent pas entretenir connaissance avec cette famille.

10. Que l'on porte les veuves et les autres personnes dévotes, qui tendent avec ardeur à la perfection, à céder toutes leurs possessions à la société, et à vivre de ses revenus, dont on leur fera part perpétuellement, selon qu'elles en auront besoin, pour servir plus librement Dieu, sans soins et sans inquiétude, comme étant le moyen le plus efficace pour parvenir au faite de la perfection.

11. Pour persuader au monde plus efficacement la pauvreté de la société, que les supérieurs empruntent de l'argent des personnes riches attachées à la compagnie, sous des billets de leur main, dont le paiement soit différé. Qu'ensuite, principalement dans le temps d'une maladie dangereuse, on visite constamment une telle personne, et qu'on la prévienne en sorte qu'on l'engage à rendre le billet; car ainsi il ne sera pas fait mention des nôtres dans le testament, et néanmoins nous y gagnerons sans nous attirer la haine de ceux qui succéderont à leurs biens.

12. Il sera aussi à propos de prendre de quelques personnes de l'argent à intérêt annuel, et de le placer ailleurs à un plus gros intérêt, afin que ce revenu récompense l'autre; car, cependant, il pourra arriver que ces amis, qui auront ainsi prêté de l'argent, touchés de pitié pour nous, nous abandonneront l'intérêt, soit par testament, soit par donnation entre-vifs, quand ils verront que l'on fait des colléges, ou que l'on bâtit des églises.

13. La compagnie pourra aussi négocier utilement, sous le nom des marchands riches qui lui seront attachés; mais il faut rechercher un profit certain et abondant, même dans les Indes, qui jusqu'à présent, avec le secours de Dieu, ont non-seulement fourni des âmes, mais encore de grandes richesses à la société.

14. Que les nôtres aient dans les lieux où ils résident, quelque médecin fidèle à la compagnie, qu'elle recommande principalement aux malades, et qu'elle élève au-dessus de tous les autres, afin que, recommandant à son tour les nôtres au-dessus de tous les autres religieux, il fasse en sorte que nous soyons appelés auprès des principaux malades, et surtout des moribonds.

15. Que les confesseurs visitent les malades avec assiduité, surtout ceux qui sont en danger; et pour en chasser honnêtement les autres religieux ecclésiastiques, que les supérieurs fassent en sorte que lorsque le confesseur est obligé de quitter le malade, un autre lui succède, et entretienne le malade dans ses bons desseins. Cependant il faut lui faire peur prudemment de l'enfer, etc., ou au moins du purgatoire, et lui apprendre que comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint le péché, et que l'on ne peut mieux employer ses aumônes qu'à la nourriture et à l'entretien des personnes qui, par leur vocation, font profession d'avoir soin du salut du prochain; qu'ainsi il y aura part à leurs mérites, et que le malade satisfera pour ses propres péchés, parce que la charité en couvre une multitude. On peut aussi décrire la charité comme l'habit nuptial, sans lequel personne n'est reçu à la table céleste. Enfin il lui faudra alléguer les passages de l'écriture et des saints pères, qui, eu égard à la capacité du malade, seront les plus efficaces pour l'émouvoir.

16. Que l'on apprenne aux femmes qui se plaindront des vices de leurs maris et des chagrins qu'ils leur causent, qu'elles peuvent leur ôter secrètement quelques sommes, pour expier les péchés de leurs maris et leur obtenir grâce.

(*La suite au prochain numéro*).

Les parents recommandent de soigner leurs enfants et juste, ils vous défendent ce qu'il convient de faire!

J'ai vu des gens furieux de ce que leurs enfants sussent lire..... avant de pouvoir dire comme eux les lettres! — Je dis comme eux parce qu'en effet ces enfants là n'épelaient pas.

J'en ai vu d'autres mécontents que leur fils pût apprendre à écrire, sans faire au préalable des bâtons respectables.

Enfin, pour la grammaire, il faut toujours passer par la sottise des verbes dite *conjugaison*.

La société humaine est un cercle stupide de routines en tout, même en Education, — où l'on cherche, dit-on, le progrès des méthodes.

Oh! le progrès est fait dans l'esprit et les lois! — Les traités érudits s'impriment à foison! — Les pédagogues ont des titres, des rubans même quelquefois, — et lorsqu'au sermon ils assistent en vue de tous les assistants et du chapitre, ils sont notés pour l'avancement.

S'ils sont bons professeurs, on supprime leur enseignement — pour les faire inspecteurs.

S'ils sont moins bons, — ce qui se voit souvent, — on les conserve; — c'est le moyen de faire que l'enseignement reste toujours mauvais.

Enfin, s'ils sont médiocres, — oh! c'est tant mieux alors; — car ceux-là seront bons à tout faire en chemin; — et c'est, en effet, ceux qui font bien leur chemin

Et le progrès se fait encore.... pour la toilette et les ajustements!

Pour une bonne initiative des élèves de Liége, voilà tous les bambins transformés en soldats avec képi, pompon, galon, bamboche et cætera! — Quoi!... vous ne savez pas pourquoi? — Comment donc? — Mais vous ignorez que la *spéculation* y trouve un peu son compte? — Non, non, je n'ignore pas; — je m'en amuse de ces petits soldats! — et je les plains eux-mêmes, ainsi que leurs parents, de tous ces égarements.

Nous allons voir bientôt tomber ces balivernes.

Le temps vient où l'esprit s'éclaire réellement.

Et, comme il faut au cœur son épanouissement et sa culture, même pour l'enfant, — quel est donc le moyen dont on use pour ça?

Nous touchons au problème le plus grave du temps.

La religion, il n'en est pas question, si ce n'est en paroles..... les marmots dont je parle sont dans le *bé-a ba*.

— « Comment, monsieur, vous êtes donc athée, protestant, hérétique! comment! mais les enfants doivent savoir prier avant de dire papa, maman, pipi, quoique ce soit! Les parents ne sont rien qu'après Dieu notre père, et le seul nom de Dieu est le premier qu'ils doivent entendre, apprendre, repéter! »

Je ne vous dis pas non; mais tâchez qu'ils le disent avant de dire *papa, mama, pipi, bibi*, — et nous verrons! or donc, la religion et la morale ont de fort bons sermons sans doute, mais chaque chose a sa saison, et de vrai ces choses-là sont passées pour de bon.

D'ailleurs nous y reviendrons peu à peu à mesure que nous avancerons.

Pour obvier aux objections, j'insiste sur la base des aptitudes naturelles.

Naturellement on aime, conséquemment on cherche ce que l'on trouve bon.

L'enfant à développer aime-t-il les bonbons, les jeux, la nourriture, les aliments? aime t il les joujoux, les études rapides, la conversation, les choses d'amusement, la joie, le mouvement? aime-t-il les enfants qui jouent comme lui et avec lui? désire-t-il la solitude ou bien l'école et ses enfants? cherche-t il l'élégance en ses ajustements dès qu'il peut voir ou regarder ses vêtements? — L'enfant à développer n'a pas de préjugés d'aucune sorte, ni religieux, ni politiques, ni scientifiques, ni artistiques, ni monarchiques, ni despotiques, ni monastiques, ni militaires, ni policiers; l'enfant à développer ne connaît pas les *lois*, ni la *philosophie*, ni la *morale*, ni les travers des érudits, ni l'ignorance des professeurs, ni les sottises des sociétés, les gens d'affaires ni les banquiers, les usuriers! L'enfant à développer est la plante nouvelle qui, pour son corps, veut le soleil, l'air pur, les vêtements, la nourriture, (sain-aliment,) le mouvement et la *santé*; l'enfant à développer est éclos à la vie pour développer son entendement, conformément aux lois de la nature même. Sa mère, en l'élevant, lui apprend tout d'abord le cœur en le soignant, et l'enfant aime naturellement. Mais qu'aime-t il ainsi? — d'abord, le *changement*. En croissance ascendante, le corps comme l'esprit progressent tous les deux, et c'est vraiment étrange que les éducateurs, les médecins, les oracles, même les professeurs, disent qu'il faut songer à l'un avant d'occuper l'autre, comme si l'un et l'autre n'étaient pas solidaires l'un de l'autre. Les aberrations de la médecine ont fourvoyé depuis trente ans toute l'éducation, — en recherche de progression, — par cette belle niaiserie, « qu'on doit former le corps avant de l'occuper, » comme si l'occupation, le mouvement, la santé, n'était pas à la fois le produit et l'agent du développement lui-même; comme si le corps et son esprit, la vie, ne se développaient pas l'un et l'autre à la fois,—l'un par l'autre!

Mais continuons notre inventaire des aspirations de l'enfance. L'enfant veut la *santé* et aime le *changement*; mais vous fait-il aussi des questions sur les choses? sur ce qu'il voit ou bien entend?... Vous parle-t-il enfin dès qu'il a pu parler, et si vous répondez cherche-t-il à comprendre? quel que soit le degré de son intelligence, de son esprit, de ses questions, je constate qu'il a, dès l'enfance, *entendement*. Or, pour le cœur, a-t-il, avec ça volonté, et volonté puissante? a-t-il à la disposition de sa volonté même toutes les mutineries et les emportements, — sinon les pleurs, les trépignements, et puis les gentillesses, les sourires et les charmes, quand pour lui-même ont est charmant? L'enfant, sans raisonnement, comme on le dit, a-t-il au moins le sentiment? — Oh! sans doute! — Eh bien, soit! je constate sa volonté insouciante, inconsciente, son intelligence rapide mais mobile et changeante! sa volonté, son entendement artistique et de sentiment, — son *sentiment*.

Et voilà l'inventaire à peu près au complet.

Il exige : *soins physiques* proportionnés aux besoins mêmes du corps;

— soins *maternels* dans le principe, soins progressifs dans l'avenir.

soins spirituels d'entendement, de volonté, d'intelligence, de cœur, de sentiment, — de vérité.

Il exige la double santé de l'esprit et du corps; la nourriture, le vêtement, le logement, — mais tout cela convenablement pour celui-ci; et puis, pour l'autre, le raisonnement, l'entendement, le cœur, le sentiment, — l'intelligence enfin.

Or, c'est cela qu'il faut donner et que l'on dit qu'on donne! Oui, mais comment?

En *liberté*? — ou bien d'*autorité*?

Est-ce pour son éclosion, à elle, à cette plante, ou pour son oppression, sa compression, son amoindrissement enfin?

Est-ce *pour* elle, ou bien *contre* elle? là est la question.

X.

On nous prie d'insérer dans notre journal que les intéressés dans l'affaire Hayez-Delvigne sont étrangers à la rédaction de l'article de notre numéro du onze de ce mois, concernant cette procédure.

Chacun sait qu'il est d'usage dans tous les ateliers que les maîtres et les ouvriers s'entendent pour former un réglement qui fixe les heures de travail et de cessation, et qui pour les délinquants entraîne à de certaines amendes; chacun sait aussi que de droit un tel réglement est et doit être conventionnel et signé par la police

Or, MM. D..... et V....., chaussée de Ninove à Molenbeeck, sont réputés pour leur manie altière et despotique de modifier à leur gré le réglement, sans consulter les ouvriers et sans le leur lire ou leur en donner avis, par cette raison bien *simple*, qu'illettré ou non, chacun est censé connaître *les lois* et avoir admis, quand même, un règlement, du moment qu'on ne s'aperçoit pas immédiatement de la surprise pour protester.

Un jeune mécanicien qui travaillait dans cette fabrique devait, il y a quelques jours, encourir une amende de deux francs et demi, en vertu des révisions nouvelles apportées incognito au réglement existant contre les retardataires. Trop intelligent et trop consciencieux pour se soumettre à de telles subtilités, l'ouvrier indigné réclama son livret et les deux jours de paie qu'il avait de bon. Le patron le renvoya à la quinzaine et entretemps alla déblatérer sur son compte les plus noires infamies chez ses concurrents pour empêcher *son homme* de trouver de la besogne. Sur ces entrefaites, le travailleur s'adressa au juge de paix qui demanda le patron en concitiation; mais celui-ci refusa de se rendre à cette invitation et se contenta d'accabler de ses menaces le malheureux qu'il envoya paître et qu'il se plût à faire citer chez le commissaire de police pour le faire savonner sur sa recommandation.

Que venait faire le commissaire dans ce différend qui n'est pas de sa compétence? Si c'est par complaisance, c'est odieux!

Nous avons sous les yeux le *Werkverbond* de Gand du 4, du 11 et du 18 courant, précisément les trois numéros parus depuis la retraite de son rédacteur, et sa rupture avec l'Association Ouvrière, et nous avouons, avec plaisir, qu'il devient amusant et qu'il est plein de récréations *pacifiques*.

Les idées et les projets de ces numéros sont un entre-choc incessant, mécomptes sur mécomptes, déceptions sur déceptions; on veut et on ne veut pas; on ose et on n'ose pas; on s'offre et on ne s'offre plus; on se retire et on revient, marchant sans avancer, virant sans cesse de bord, et ne sachant à quel saint s'accrocher, on distribue aux lecteurs les soporifiques les plus nuisibles au développement de l'intelligence et de la dignité, au lieu de pousser droit au principe des souffrances sociales, et du malaise général.

A peine a-t-il emboîté le pas dans le lent et douloureux voyage des peuples vers le règne de la justice absolue, que le *Werkverbond* s'arrête ébahi, en pleine campagne, à la vue d'une moisson prospère et conclut pour l'hiver à la solution de la question sociale; ouvriers, dit-il, la providence nous a doté de pommes de terre en masse, et de blés surabondants, tout fait présumer qu'on mangera bientôt pour rien. Le lendemain dans sa *pitoyable* et larmoyante pétition au roi, en faveur des malheureux de Gand, il désespère et s'écrie, les larmes aux yeux, Sire! la moisson est si belle, grâce au ciel, et le pain pourtant augmente toujours! grâce, sire, grâce!

Cette démocratie *pacifique* est déplorable, c'est une *mendiante* servile et basse.

Tel est et sera toujours le déplorable résultat des tentatives de tous ceux qui n'ont pas un ensemble de doctrines qui se rattache à un principe dont on doit poursuivre le triomphe, *en militant* dans *la légalité;* au lieu d'endormir les ouvriers de *spécifiques pacifiques* sur leur lit de douleur.

Nous le savons, une société ne se laisse pas aisément conduire au delà de ce qu'elle connaît et de ce qu'elle pense. La démocratie a une marche qui se règle, bien de fois, sur les battements d'un cœur généreux, et même sur le développement logique d'une idée juste, et criminel serait celui qui, selon son caprice, lui ferait marquer le pas. Nous savons que vous ne rendrez vos préjugés sans combat, que vos erreurs trouveront en nous une force de résistance, et comme le dit Louis Blanc, nous savons que l'injure, la calomnie, l'anathème, la prison attendent ceux qui ont osé faire de ce grand problème du bonheur de tous le principal intérêt de leur vie, et qu'il est rare qu'on puisse exprimer de ses lèvres, sans en mourir, le venin des blessures sociales!

Nous faites bien de rester en garde contre ceux qui sont impatients de justice, mais l'avenir prouvera que l'excès de défiance à ses dangers, il touche à l'injustice et souvent est provoqué par la vanité ou la spéculation. Le nombre de ceux qui d'une âme indomptable et au risque des persécutions les plus pénibles se dévouent au triomphe de la vérité n'est pas si énorme, qu'il faille par des incriminations et de la haine étouffer leur feu sacré ou glacer l'ardeur de leur dévouement. Et serait ce le pur intérêt ou bien l'ignorance qui vous pousse à arrêter la vie politique du peuple pour le plonger dans une immobilité stupide.

Entendez-vous peut-être la démocratie militante, armée de poignards et grosse de ténébreux complôts? Nous n'en savons rien, mais nous croyons bien que l'envie vous prend de le faire comprendre, sinon votre raison se détraque et votre langage bat la berloque.

Vous êtes si peu capables de faire des citoyens libres de vos 900 mécaniciens, qu'ils ne tarderont guère à voir *clair*, et vous voulez si peu user des vrais moyens pour conquérir des droits que vous ignorez sans doute que la *Tribune du Peuple* vous donne le vertige, elle vous terrifie tellement de ses *révélations* et de ses conseils, que votre égarement ou votre ignorance n'aperçoit en elle que violence et injure, tandis que la liberté et la justice sont ses idoles.

O *Werkverbond*, vous avez besoin d'un calmant! si votre passion politique est *pacifique* et inodore, votre fièvre d'ambition est brûlante; la *Tribune* vous conseille de gober de temps à autre une de ses pilulles, elles agissent vite et purgeront promptement votre raison de ses hallucinations; moins agité après, vous vous vous convaincrez que les éclaireurs de la démocratie *militante* n'ont qu'un seul et même but : l'union et la solidarité des ouvriers en un même et vaste corps d'association.

Et vous, *Werkverbond*, vous ne soufflez mot sur le meeting qu'on organise à Bruxelles en faveur des familles des ouvriers condamnés à Gand. La société des mécaniciens ne peut être responsable de ce silence systématique fait pour semer la discorde parmi des ouvriers qui devraient s'unir en un même faisceau contre l'injustice dominante; nous connaissons la direction et nous affirmons que son attitude est pitoyable si elle n'est odieuse, et ne sera guère oubliée.

Tels vous êtes en politique, tels vous êtes en journalisme... amusants et cocasses. Le farceur qui a poussé l'effronterie de la vengeance jusqu'à glisser dans vos colonnes une charade qui pleine de finesse et d'esprit résumait l'idée du fond sous la forme de l'acrostiche, n'est certes pas un maladroit, si vous *deux* vous vous croyez malins, et n'a pas peu contribué à nous donner quelques bons moments de gros rires. Il faut avouer que c'est méchant, si l'acrostiche qui vous appelle *zielverkoopers* (marchands d'âmes) en a menti; quoiqu'il, en soit, c'est subtil et le coup est porté avec d'autant plus de succès que vous ne pouvez dissimuler votre rage et que le monde aime de ces espiégleries littéraires que vous jurez, mais un peu tard, de ne plus offrir à l'ouvrier, et pour cause.

E. S.

Les membres de l'association du Journal sont informés qu'une assemblée générale aura lieu le dimanche 25 courant, veille du Meeting.

SALLE NAVALORAMA,

RUE DES BRIGITTINES.

LUNDI 26 AOUT 1861, A 7 HEURES,

GRAND MEETING

EN FAVEUR DES FAMILLES DES OUVRIERS

Condamnés par le tribunal correctionnel de Gand.

Les frais du meeting étant faits par l'association de la Tribune du Peuple, le montant de la recette sera envoyé en totalité aux familles des Ouvriers condamnés.

GROOTE MEETING die zal plaats hebben den maandag 26te dezer maand, om 7 uren 's avonds in de zaal **NAVALORAMA**, om ter hulp te komen aan de noodlijdende huisgezinnen wiens ouders veroordeeld zijn tot het gevang.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 13. 1re Année. 25 Août 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES.
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES

Bruxelles, le 24 Août 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

L'Europe est dans une situation redoutable :

En Italie, en Hongrie et en Pologne, le péril croît d'heure en heure, la crise est terrible et le moment de l'explosion bien proche, dans ces deux derniers pays où manquent malheureusement tous les éléments d'une résistance absolue et efficace.

L'Italie, dès le signal de son soulèvement, a affirmé ne vouloir appartenir qu'à elle seule, l'Italie aux Italiens comme l'entendaient Garibaldi et Mazzini, et non l'Italie Piémontaise comme le voulaient Victor-Emmanuel et Cavour. D'après les correspondances particulières que viennent de recevoir divers journaux, nous apprenons que le Piémont qui a pris en main les destinées de l'Italie est accusé par l'opinion publique d'ambition et d'incapacité et qu'une forte réaction s'organise en faveur du parti de l'unité italienne, réaction mazzinienne qui sert à merveille les manœuvres détestables de la royauté déchue et qui fait croire aux badauds que l'insurrection méridionnale et le mécontentement des esprits à Naples est un revirement en faveur de François II, chose inadmissible, quand on voit, d'après les rapports journaliers, que les bandes bourbonniennes, qui de Rome débordent sur le territoire des Deux-Sicile, portent toutes la chemise rouge de l'idole italienne et à l'abri de cet uniforme, qui les sauvegarde de la fureur des vrais unitaires, sèment dans les campagnes la guerre civile, l'incendie, le pillage et le massacre, au moment où le mouvement unitaire se prononce tout simplement contre l'absorption de l'Italie par le Piémont, et que la réaction méridionnale, à ses premiers instincts, est bien plutôt progressive et démocratique.

C'est ainsi que nous lisons dans une correspondance de Turin publiée par le *National*, que les uns, voyant Victor-Emmanuel tourner les yeux vers Garibaldi, y voient une affirmation d'impuissance; les autres, aux récits des évènements des Deux-Siciles, appellent les Piémontais des assassins, parce qu'ils confondent les vrais unitaires soulevés avec les bourbonniens.

Il a été impossible à Victor-Emmanuel qui ménageait la France avant tout de ne pas faire exactement ce que voulait celle-ci. Il s'est donc servi dans la plus stricte limite de Garibaldi et de Mazzini, et quand on n'a plus eu besoin de ces grands hommes on a appelé l'un *Ganache* et l'autre misérable. Rompant, ou plutôt obligé de rompre avec la démocratie italienne qui devait l'aider à unifier l'Italie, Victor-Emmanuel devait compter pour arriver au même but sur l'appui de la France. Cet appui lui fait défaut; bien plus la France est la cause non pas indirecte mais directe de ce qui se passe à Naples et à Rome, si bien que chaque jour elle peut se dire : Il y a aujourd'hui un certain nombre d'Italiens qui ont été tués parce qu'il me plait de laisser mes soldats à Rome, dans cette impasse où je joue le rôle le plus insupportable qui soit.

Victor-Emmanuel, lui aussi, est dans une impasse. L'amour de l'Italie l'avait fait accepter par les républicains italiens comme moyen d'arriver à la grandeur et à la liberté de la patrie. Aujourd'hui que l'on commence à voir l'impuissance d'Emmanuel tenu en bride par la France, on se sépare plus ou moins de lui.

Cialdini, en arrivant à Naples, a été dans la nécessité de s'adresser aux garibaldiens et le roi lui-même a songé à Garibaldi dont il a porté la santé. Est-ce que le mouvement s'explique?

On croit que Garibaldi ira à Naples pour le 7 Septembre, jour anniversaire de son entrée dans cette ville. On prépare pour ce jour là de grandes fêtes; qu'en pensent les pessimistes qui croient à une réaction bourbonnienne, parce que l'opinion est hostile au Piémont?

L'Italie n'existera qu'à Rome, tous les Italiens le savent bien; ils n'aiment que ceux qui peuvent les mener là et ils s'éloignent de ceux dont ils reconnaissent l'impuissance à les conduire au Capitole, au sacre de la liberté italienne.

De telle sorte que le parti républicain se dégage de plus en plus de Victor-Emmanuel et attire à lui les forces vives et intelligentes de la nation. Tout naturellement aussi, cette conversion est exploitée par le parti vaincu et clérical, qui affirme que l'Italie ne peut exister puisqu'elle ne veut pas se soumettre au régime constitutionnel.

Il semble, aux yeux de l'Europe, que l'influence française baisse à Turin et que l'Italie échappe à M. Bonaparte pour passer sous l'influence de la Grande-Bretagne qui se rapproche de la jeune affranchie et lui prête l'aide de ses matelots pour battre les brigands.

Garibaldi, lui seul, peut mener les Italiens à Rome, et il les y mène, ils le savent bien et c'est pourquoi ils l'aiment et se jettent dans ses bras.

Si d'ici à peu de temps, dit le correspondant du *National*, Rome n'est pas libre, l'Italie entière sera en feu et la France ne peut pas recommencer l'expédition de Rome contre toute l'Italie.

Garibaldi fait donc sa rentrée sur la scène politique; sa présence dans la capitale de Deux-Siciles qu'il a conquise par le prestige de son nom, devant lequel François II s'enfuyait à toutes jambes vers

INSTRUCTIONS SECRÈTES DES JÉSUITES.

(*Suite. — Voir notre numéro précédent.*)

CHAPITRE X.

De la rigueur particulière de la discipline dans la société.

1. Il faudra congédier comme ennemi de la société, de quelque condition ou de quelque âge qu'il soit, celui qui aura détourné nos dévots ou nos dévotes, de nos églises ou de la fréquentation des nôtres, ou qui aura détourné des aumônes à d'autres églises ou à d'autres religieux, ou qui aura dissuadé quelque homme riche et bien disposé pour la société, de lui en faire; ou qui, dans le temps auquel il aura dû disposer de ses propres biens, aura témoigné plus d'affection pour ses parents que pour la société (car c'est une grande marque d'un esprit non mortifié, et il faut que les profès soient tout-à-fait mortifiés), ou qui aura détourné des aumônes des pénitents ou des amis de la société, pour les donner à ses parents pauvres. Mais afin qu'ils ne se plaignent pas ensuite de la cause de leur éloignement, qu'on ne les renvoie pas d'abord, mais qu'on les empêche premièrement d'entendre les confessions, qu'on les mortifie et les fatigue par les offices les plus vils; il les faut contraindre de jour en jour de faire les choses pour lesquelles on sait qu'ils ont la plus grande répugnance; qu'on les éloigne des études les plus relevées et des charges honorables; qu'on les censure dans les chapitres et dans les censures publiques; qu'on les exclue des récréations et du commerce des étrangers; qu'on leur ôte, dans leurs habits et dans leurs autres meubles, tout ce qui n'est pas tout-à-fait nécessaire, jusqu'à ce qu'ils en viennent au murmure et à l'impatience; et qu'alors on les congédie, comme des gens peu mortifiés, et qui peuvent être pernicieux aux autres par leur mauvais exemple; et s'il faut rendre raison aux parents et aux prélats de l'église de ce qu'on les a congédiés, que l'on dise qu'ils n'avaient pas l'esprit de la société.

2. Il faudra encore congédier ceux qui feront scrupule d'acquérir des biens à la société, et dire qu'ils sont trop attachés à leur propre jugement. Que s'ils veulent rendre raison de leur action devant les provinciaux, il faut dire qu'ils sont trop adonnés à leur propre sens; il ne les faut pas écouter, mais les obliger à garder la règle, qui les oblige tous à une obéissance aveugle.

3. Il faudra considérer, dès le commencement et depuis leur jeunesse, quels sont ceux qui sont le plus avancés dans l'affection envers la société; et ceux que l'on reconnaîtra avoir de l'affection envers les autres ordres, ou les pauvres ou leurs parents, il les faudra peu à peu disposer, comme l'on a dit, à sortir, comme étant inutiles.

CHAPITRE XI.

Comment les nôtres se conduiront, d'un commun accord, envers ceux qui auront été congédiés de la société.

1. Comme ceux que l'on aura mis dehors savent au moins quelques-uns des secrets, le plus souvent ils nuisent à la compagnie. C'est pourquoi il faudra s'opposer à leurs efforts de cette manière : avant que de les mettre dehors, il faudra les obliger à promettre par écrit et à jurer qu'ils ne diront ni n'écriront jamais rien de désavantageux à la compagnie. Que cependant les supérieurs gardent par écrit leurs mauvaises inclinations, leurs défauts et leurs vices, qu'eux-mêmes auront découverts pour la décharge de leur conscience, selon la coutume de la société, et desquels, s'il est nécessaire, on puisse se servir auprès des grands et des prélats pour empêcher leur avancement.

2. Que l'on écrive incessamment à tous les colléges ceux qui auront *été mis dehors*, et que l'on exagère les raisons générales de leur éloignement; telles que sont le peu de mortification de leur esprit, la désobéissance, le peu d'attachement aux exercices spirituels, l'entêtement pour soi-même, etc. Qu'ensuite on avertisse tous les autres de n'avoir point de correspondance avec eux; et si l'on en parle avec les étrangers, que le langage de tous soit le même, et que l'on dise partout que la société ne met personne dehors que pour de grandes raisons, et que comme la mer elle rejette les cadavres, etc. Que l'on insinue aussi adroitement des raisons semblables qui nous font haïr, afin que leur éloignement soit plus plausible.

3. Que dans les exhortations domestiques, on persuade que ceux que l'on a mis dehors sont des personnes inquiètes et qui voudraient bien rentrer dans la société, et que l'on exagère les malheurs de ceux qui sont péris misérablement après être sortis de la société.

Gaëte, sera un évènement important et prélude à de nouveaux incidents, ruminés par le génie du vainqueur de l'Autriche dans la paix de son île de Caprera.

A Sétubal, en Portugal, la tranquillité a été rétablie à bons coups de mitraille; on a logé quelques bombes dans le ventre des affamés, et ce qui restait des 400 insurgés reçoivent leur ration en prison. C'est le moyen le plus économique d'éteindre la lèpre du paupérisme.

Au reste, la politique est aux eaux, la diplomatie, en voyages, les tribuns, en vacances et les rois, en plaisirs, mais les peuples veillent en silence et le silence des peuples est l'alarme des rois.

E. S.

L'ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE ET ROMAIN.

Nous appelons l'attention de nos confrères de la grande presse quotidienne sur le spécimen suivant de la *Doctrine chrétienne* qui s'enseigne dans les écoles de notre pays, *sous la garantie du gouvernement* et contre les vœux de la plupart des parents qui n'ont malheureusement pas le choix d'une école *libre*.

La scène se passe dans une école normale de filles.

Le prêtre chargé de donner le cours de religion s'assied gravement après avoir octroyé la bénédiction à ses jeunes auditrices. La maîtresse, pour donner l'exemple, l'écoute béatement, les mains jointes, dans une pieuse extase.

« Mes enfants, dit le prêtre, je vous entretiendrai aujourd'hui de l'efficacité du *saint scapulaire.* » Suit une homélie historique sur cette amulette. Puis, après avoir conseillé aux jeunes filles de se faire affilier à la confrérie du scapulaire en les alléchant par la promesse du saint hochet et d'un livre *plein de belles images* (ce qui est un puissant attrait pour les grands comme pour les petits enfants), il porte le coup de grâce à ces jeunes intelligences, avides du surnaturel, en leur racontant onctueusement les deux effroyables mensonges suivants :

« Un jour, deux ouvriers ardoisiers travaillaient sur un toit d'une hauteur de vingt mètres du sol. L'échelle sur laquelle ils se tiennent, se brise; ils tombent. L'un est tué sur le coup. Le second, grièvement blessé, est transporté à l'hopital; on le déshabille pour constater ses blessures, et on trouve sur lui le *saint scapulaire.* Après quelques jours de soins, il sort guéri, grâce à la dévotion particulière qu'il avait vouée à la Vierge dont il portait sur lui le saint insigne. L'ouvrier mort était un ivrogne, un blasphémateur. »

« Un soldat avait fait toutes les campagnes du premier empire, sans jamais avoir été blessé. Dans une dernière bataille, une balle l'atteint, traverse sa capote, sa chemise, mais s'arrête sur.... le *saint scapulaire!* »

Se figure-t-on bien l'impression profonde et indélébile que de semblables énormités font sur l'esprit si malléable de la jeunesse et surtout sur l'esprit si impressionnable des jeunes filles? Et c'est là pourtant ce qui constitue le fonds du *cours de religion*, cours qui figure en première ligne dans le programme de toutes nos écoles.

Que doivent penser ces naïves enfants quand un grave prêtre, homme à cheveux blancs, qu'elles ne peuvent soupçonner de pouvoir mentir et pour lequel leur maîtresse s'incline respectueusement, leur débite de pareilles stupidités?

Comment veut-on que des jeunes filles qui dès leur tendre enfance reçoivent ces enseignements-là ne fassent pas, devenues femmes, le désespoir de leur époux et ne croient pas aux amulettes, aux pélérinages et aux miracles?

Mais, malheureux législateurs, vous récoltez ce que vous avez semé!

Pourquoi, vous tous, députés et ministres, qui voulez, — vous le dites, — la séparation complète de l'Etat et de l'Eglise, séparation que tant d'esprits sérieux réclament comme une impérieuse nécessité; pourquoi ne décrétez-vous point franchement le retrait de la *convention d'Anvers* qui met le prêtre dans vos écoles? Pourquoi ne vous hâtez-vous pas de reviser la loi de 1842 sur l'enseignement primaire, qui met les enfants du peuple entre les mains des gens d'église, vos ennemis?

La *convention d'Anvers*, vous la nommez une lettre morte; vous croyez que tout est dit et vous vous rendormez dans votre fauteuil ministériel ou sur votre banc de député, tandis que le prêtre se rit de votre apréciation, vous laisse dire et continue à vous dicter ses lois.

La liberté de conscience exige que l'école, surtout, soit libre de toute influence religieuse; la saine morale y suffit. L'école doit appartenir exclusivement à l'instituteur; le prêtre, pour son enseignement, a l'église. Ceux des parents qui le désirent — et nous espérons que ce sera le petit nombre, — y enverront leurs enfants.

Qu'à l'école on remplace l'absurde catéchisme *romain*, qui abêtit nos enfants et qui annihile la liberté de conscience, par le *catéchisme constitutionnel.* Sur cinq millions de belges, combien connaissent la Constitution autrement que de nom? Et pourtant, cette Constitution que tous devraient connaître et *pratiquer*, cette Constitution, dont on a sans cesse le nom à la bouche, on ne l'enseigne pas, même dans les écoles de l'Etat, et vous prétendez que l'on respecte ce que l'on ignore!

Système essentiellement vicieux et qui porte de bien tristes fruits!...

Nous en appelons à tous les hommes sincères, loyaux et libres penseurs. Que de fois en voyant leur épouse faire obstacle, s'opposer par une force d'inertie invincible à l'émancipation intellectuelle de leurs enfants, leur souci, leur espoir et leur seul bonheur; que de fois n'ont-ils pas maudit le fanatisme, les superstitions, la bigoterie dont leur femme a reçu le fatal enseignement à l'école? Qui racontera tous ces lugubres drames intimes de la famille où le prêtre, le moine, le jésuite jouent le grand rôle?

Aveugles volontaires, ignorez-vous que la femme *fait l'homme*?

Si vous voulez voir disparaître ces tiraillements intérieurs sans fin qui font les mauvais ménages, les mauvais enfants et les mauvais citoyens; émancipez vos femmes, mais surtout et avant tout émancipez intellectuellement vos filles.

Que l'athmosphère des écoles soit *morale* au lieu d'être *religieuse*. Vous savez tout ce que produit cette religion. Le confessionnal est l'écueil de la pureté, de l'innocence, de la virginité de vos filles, mais c'est à l'école qu'on façonne leur intelligence, et c'est à l'école qu'on les prépare au confessionnal. C'est là qu'on fait aux parents une *obligation* de laisser empoisonner les jeunes générations. Le prêtre, le directeur spirituel n'y règne-t-il pas en souverain? N'en est-t-il point le grand *inspecteur*, le grand inquisiteur, de par le gouvernement? N'y fait-il pas la pluie et le beau temps, et le maître et la maîtresse ne doivent-ils pas s'incliner, s'effacer devant le ministre de Dieu?

Vous parlez de liberté de conscience, et l'enseignement du catholicisme et de ses dogmes faux et monstrueux est *obligatoire* dans vos écoles. Vous combattez les empiétements du clergé catholique par la prose de vos journaux serviles; vous signalez tous les jours aux pères et aux mères de famille l'influence néfaste des doctrines de vos éternels adversaires politiques; vous appelez la *convention d'Anvers* une lettre-morte, après en avoir constaté les misérables résultats, et vous acceptez encore des *professeurs de religion* et des *inspecteurs ecclésiastiques* nommés par les évêques! Pauvres logiciens qui n'avez pas le courage, en avouant franchement que vous avez erré, d'en finir une bonne fois avec cette pitoyable comédie sifflée par la Belgique entière!

Gouvernement belge, si vous ne voyez pas vers quel abîme vous conduisez le pays; si vous ne vous rendez pas un compte exact du progrès immense qui s'est accompli, malgré vous et vos fautes, dans les idées; si vous persistez à vous raidir contre le sentiment général, contre l'opinion publique; si vos décisions continuent à être des

---

4. Il faudra aussi aller au-devant des accusations que ceux qui seront sortis de la société peuvent faire, par l'autorité de personnes graves qui disent partout que la société ne met personne dehors que pour de grandes raisons, et qu'elle ne retranche point les membres sains; ce que l'on peut confirmer par le zèle qu'elle a et qu'elle témoigne en général pour le salut des âmes de ceux qui ne lui appartiennent pas : et combien plus doit-elle être zélée pour le salut des siens?

5. Ensuite la société doit prévenir et obliger par toutes sortes d'offices les grands ou les prélats, auprès desquels ceux que l'on a congédiés ont commencé à avoir quelque autorité ou quelque crédit. Il leur faudra faire voir que le bien commun d'un ordre aussi célèbre qu'utile à l'église, doit être de plus grande considération que celui d'un particulier, quel qu'il puisse être. Que s'ils ont encore de l'affection pour ceux que l'on a mis dehors, il sera bon de leur apprendre les raisons de leur éloignement, et d'exagérer même des choses qui ne sont pas tout à-fait certaines, pourvu qu'on les puisse tirer par des conséquences probables.

6. Il faudra en toute manière empêcher que ceux-là principalement, qui ont abandonné la société de leur bon gré, ne soient avancés à quelques charges ou dignités de l'église; à moins qu'ils ne se soumettent, eux et tout ce qu'ils ont, à la société, et que tout le monde puisse savoir qu'ils en veulent dépendre.

7. Que l'on fasse de bonne heure, en sorte qu'ils soient éloignés autant qu'ils se peut, de l'exercice des fonctions célèbres dans l'église, comme sont les sermons, les confessions, la publication des livres, etc., de peur qu'ils ne s'attirent l'affection ou l'applaudissement du peuple. Pour cela il faudra faire, avec grand soin, recherche de leur vie et de leurs mœurs, des compagnies qu'ils fréquentent, de leurs occupations, etc., pénétrer dans leurs intentions. C'est pourquoi il faudra faire en sorte d'avoir une correspondance particulière avec quelques-uns de ceux de la famille chez laquelle ceux qui ont été congédiés demeureront. D'abord que l'on aura découvert quelque chose de blâmable, ou digne de censure, il faudra le répandre par des gens de moindre qualité et ensuite faire que les grands et les prélats, qui favorisent ceux que l'on a mis dehors, aient peur de l'infamie qui en pourrait rejaillir sur eux. S'ils ne font rien qui soit digne de censure, et qu'ils se conduisent d'une manière louable, que l'on exténue par des propositions subtiles et des paroles ambigues, les vertus et les actions que l'on loue, jusqu'à ce que l'estime que l'on en faisait et la foi que l'on y ajoutait soient diminuées; car il importe tout-à-fait à la société que ceux qu'elle a mis dehors, et principalement ceux qui l'ont abandonnée de leur bon gré, soient entièrement supprimés.

8. Il faut divulguer incessament les malheurs et les accidents sinistres qui leur arrivent, en implorant néanmoins les prières des personnes pieuses pour eux, afin qu'on ne croie pas que les nôtres agissent par passion; et que dans nos maisons on les exagère en toutes manières, afin de retenir les autres.

CHAPITRE XII.

Qui l'on doit entretenir et conserver dans la société.

1. Les bons ouvriers doivent tenir le premier lieu, savoir, ceux qui n'avancent pas moins le bien temporel que le spirituel de la société, tels que sont le plus souvent les confesseurs des princes et des grands, des veuves et des dévotes riches, les prédicateurs et les professeurs, et tous ceux qui savent ces secrets.

2. Ceux à qui les forces manquent et qui sont accablés de vieillesse, selon qu'ils auront employé leur talent pour le bien temporel de la société, en sorte que l'on ait égard à la moisson passée, outre que ce sont encore des instruments propres pour rapporter aux supérieurs les défauts ordinaires qu'ils remarquent dans les domestiques, parce qu'ils sont toujours à la maison.

3. Il ne les faudra jamais mettre dehors, autant que cela pourra se faire, de peur que la société n'ait mauvaise réputation.

4 Outre cela, il faudra favoriser tous ceux qui excellent en esprit, en noblesse et en richesses, particulièrement s'ils ont des amis et des parents attachés à la société et puissants, et si eux-mêmes ont une affection sincère envers elle, comme on l'a dit plus haut. Il faut les envoyer à Rome ou aux universités plus célèbres pour y étudier, ou s'ils ont étudié en quelque province, il faut que les professeurs les poussent avec une affection et une faveur particulières. Jusqu'à ce qu'ils aient cédé leurs biens à la société, rien ne doit leur être refusé, mais après qu'ils l'auront fait qu'on les mortifie comme les autres, ayant néanmoins toujours quelques égards au passé.

5. Les supérieurs auront aussi un égard particulier pour ceux qui ont attiré à la société quelques jeunes gens choisis, puisqu'ils n'ont pas peu témoigné leur affection envers elles; mais pendant qu'ils n'ont pas encore fait profession, il faut prendre garde de n'avoir pas trop d'indulgence pour eux, de peur que peut-être ils ne remmènent ceux qu'ils ont amenés à la société.

(*La suite au prochain numéro*).

bravades, des défis, des demi-mesures, des aveux d'impuissance, des imprudences ou des actes de lâcheté sans nom, en vérité nous vous le disons : Malheur, trois fois malheur à vous, malheur à la Belgique dont vous compromettez et jouez les destinées.

A. J. E.

ÉGALITÉ DEVANT LA LOI.

L'article 6 de la Constitution belge porte : « Il n'y a dans l'Etat aucune distinction d'ordres. LES BELGES SONT EGAUX DEVANT LA LOI..... »

Est ce vrai?

Examinons :

Le prêtre n'a point charge de famille; il a, quand il le veut, femmes et enfants d'autrui. Rappelez vous Maingrat, Contrafatto, De la Collonge, Léotade, Van Thilo, Loyé, Decroix, Miroux, Debelder, Evers, Martel, Renard, Rantin, Heymans, Mispelaere, Poprata, Staes, Verhille, Borsch, Smalbroeck, Gurlino, Sommels, Grelat, Rassineux, Baldit, Roquet, Charbonneau, Thaon, Perréon, Gauthier, Gohier, Lotouïs, Serit, Cohas, Gaulapeau, Pouzols, Garrier, Mallet, et *tutti quanti*.

Nous donnerons un jour une esquisse biographique de ces martyrs de la luxure.

Le prêtre ne paie point l'impôt le plus odieux, l'impôt du sang, et il n'a point d'enfants *légitimes* qui le paient pour lui.

Le prêtre n'est point astreint aux logements militaires.

Le prêtre est exempté du service de la garde civique. — N'est-il pas citoyen romain avant d'être citoyen belge?

Le prêtre ne paie point patente. Sa boutique est pourtant la meilleure qui existe sous le soleil, car sa marchandise, d'un écoulement journalier, facile et lucratif, *ne lui coûte rien*.

Le prêtre n'est point appelé à remplir les délicates et difficiles fonctions de Juré aux assises. — Est-ce un bien? Est-ce un mal?

Le prêtre appauvrit et rançonne le pays au profit d'un souverain étranger. Les biens qu'il vole aux familles, il les soustrait à l'impôt; il en fait des biens de *main-morte*..

Le prêtre est électeur; les libéraux savent ce qu'il en coûte pour lutter contre lui.

L'Etat le rétribue. — Pourquoi?

La Province reconstruit ou répare ses boutiques et pourvoit à leur mobilier. — Pourquoi?

La Commune le subside et pourvoit à son logement. — Pourquoi?

Devenu vieux, sans être usé par le travail, l'Etat le pensionne. — Pourquoi?

Et toutes ces prodigalités se font avec l'*argent de tous*, c'est à dire avec l'argent de ceux qui n'ont absolument rien de commun avec cette engeance tonsurée et avide.

Pourquoi les *fidèles* de chaque culte n'entretiennent-ils pas leurs ministres? Il est vrai qu'alors ceux ci seraient bien forcés d'en revenir à la pauvreté de l'Evangile.

Le prêtre enfin est toujours et partout l'ennemi de la société, et on le choie, on le rente, on l'engraisse. Partout et toujours, quand il s'agit de payer de sa personne, il est hors du devoir commun, au dessus de la loi. S'il ne remplit aucun des devoirs que la loi impose à tous les citoyens indistinctement, il jouit en revanche d'une foule de prérogatives et de *privilèges*.

ET L'OUVRIER :

Qui travaille toute sa vie; sur qui retombe en fin de compte tous les impôts; qui est né pour être exploité et pour servir de *chair à canon;* qui élève péniblement sa famille à la sueur de son front, en souffrant du froid en hiver, de la faim toujours; l'ouvrier qu'obtient-il?

Si les choses vont au mieux, — le refuge de charité.

Si elles tournent mal, ce qui est le cas habituel, — le dépôt de mendicité, la prison, ou la mort. Mort par la famine, mort sinistre qui crie vengeance et qui vengeance aura.

Il est vrai, d'après ce qu'enseigne la religion, que s'il a son enfer ici-bas, les cieux lui seront ouverts à doubles battants... plus tard!... — Heureux ouvriers!!!

Et lorsqu'à force de veilles, de privations et surtout de chances heureuses, il parvient à acquérir les instruments de travail et à s'affranchir du patron, il devient alors ce qu'on appelle petit bourgeois.

Et si le sort du petit bourgeois est moins misérable que celui de l'ouvrier, en est-il plus enviable?

Au petit bourgeois, comme à l'ouvrier l'odieuse conscription.

A lui, les logements militaires, charge si onéreuse et si inutile. Il débourse trois à quatre francs pour traiter convenablement de malheureux soldats, enfants du peuple, et l'Etat lui restitue généreusement.... huit sous.

A lui la ridicule corvée d'une garde-civique désorganisée systématiquement par le gouvernement lui-même qui craint le peuple armé.

A lui, si maigre gargotier qu'il soit, la patente. Pour payer cette patente, son loyer et ses contributions, il faut qu'il subisse de cruelles privations, sinon qu'il fasse faillite. Dans ce dernier cas, comme il n'est pas assez habile pour voler des *millions*, on l'emprisonne et on ruine sa famille.

Aux petits bourgeois et à l'ouvrier, enfin, toutes les charges, tous les soucis, toutes les peines, tous les *devoirs*. Au prêtre tous les *droits*, au prêtre le paradis en ce monde.

Est-ce juste?

Répondez, turcarets catholiques et libéraux! Est ce là l'égalité des Belges devant la loi?

Patience!..... nous l'obtiendrons.

A. J. E.

CATÉCHISME DU PROLÉTAIRE.

(*Suite.—Voir le numéro du* 11 *août.*)

22. Qu'est-ce que la Royauté?

R. Au siècle dernier la royauté était la source de tout pouvoir. Résumant en elle toute souveraineté, elle commandait aux nations. — Lois, impôts, intérêts généraux, tout, dans la société ressortait d'elle.

Sa puissance était telle qu'elle prétendait ne relever que de Dieu. Appuyée sur la noblesse et sur le clergé, elle défiait le temps et les révolutions.

Mais au sein de la société en travail, se développait une force immense, la bourgeoisie se constituait silencieusement par l'industrie et le commerce. Eclairée par la science et la philosophie, elle s'affranchissait de tout préjugé, de tout respect pour le trône et l'autel.

Les privilèges économiques (les corporations, par exemple) qui lui avaient été concédés par les rois avaient longtemps protégé sa puissance naissante. — Mais devenue forte et hardie dans ses entreprises, les langes de son enfance devaient l'étouffer, si elle ne les rompait. Les impôts de tout genre, qui entravaient les échanges auraient fini par ruiner l'agriculture et l industrie. Etablis et perçus au nom et au profit de la Royauté, comment les abolir ou les réformer sans entamer la royauté divine. La bourgeoisie le comprit et attaqua les abus en minant le plus puissant comme le plus enraciné de tous, le despotisme de la royauté. — Elle opposa la souveraineté du peuple à celle du droit divin. — Le Peuple seul devait avoir le droit de s'imposer des lois, lui seul devait être le juge suprême de ses propres intérêts. Le principe monarchique succomba dans la lutte et avec lui toute l'ancienne société. La révolution entreprise et conduite par la bourgeoisie, triompha de la résistance désespérée des privilégiés, grâces au dévouement, à l'énergie et à l'audace révolutionnaire du peuple.

Après la victoire, la bourgeoisie, forte de ses richesses et de ses lumières, s'empara du pouvoir et, méconnaissant cette souveraineté du peuple qu'elle avait si souvent invoquée et qui l'avait sauvée, elle établit la souveraineté des propriétaires, des industriels, des commerçants, de la propriété en un mot. Elle avait la liberté industrielle et commerciale, elle avait usurpé le pouvoir politique. — Que lui aurait-il fallu de plus? Le peuple ignorant les conséquences que l'avenir devait donner à la libre concurrence, le peuple laissa faire.

Dans cette rénovation de la société quel fut le sort de la royauté? Renversée par le peuple, la bourgeoisie la restaura sous le nom de royauté constitutionnelle. — Associée à la confection des lois, elle reçut pour apanage toute la puissance exécutive: comme autrefois, l'armée, l'administration, l'enseignement relevèrent immédiatement d'elle. On lui assura, pour prix des services qu'elle était appelée a rendre, des revenus immenses, la gorgeant ainsi d'honneurs, de richesses et de pouvoir.

23. Pourquoi donc la royauté fut-elle restaurée?

R. Après avoir établi sa domination, la bourgeoisie dut penser à en garantir la stabilité. Il fallut clore la révolution, fixer irrévocablement les institutions et les mettre à l'abri de revirements dangereux. La bourgeoisie d'ailleurs n'était pas compacte, unie, et ne l'est pas encore. Elle renfermait dans son sein un grand nombre de membres qui, s'ils participaient aux bienfaits de la révolution, avaient cependant intérêt à empêcher la domination exclusive de la haute bourgeoisie capitaliste. — Ils pouvaient et devaient, par cette différence d'intérêts, sentir le besoin de réformes lentes, mais progressives et les assemblées législatives, soumises, jusqu'à un certain degré, à leur influence pouvaient reconnaître ces besoins de réforme et se laisser aller à des entrainements périlleux, une réforme en appelant une autre. A toute chose il faut une fin, au progrès il fallut une borne. La royauté, en tant que borne, avait un passé qui répondait d'elle. — On s'en souvint et la borne royauté fut rétablie. On donna au roi le droit d'annuler par son véto les actes progressifs des assemblées.

Il fallait d'ailleurs un chef du pouvoir exécutif au dessus de toute influence populaire et indépendant dans son existence et dans son action, de toute agitation électorale. Cette tête fut encore la royauté. — A sa louange il faut ajouter qu'elle fut à la hauteur de sa mission et qu'elle la remplit encore à la satisfaction des capitalistes. Il est encore vrai de dire qu'elle sut compléter son rôle en s'identifiant aux passions de ses restaurateurs. Comme eux, elle sut spéculer sur les fonds publics; comme eux, elle acquit le talent de multiplier ses espèces par les jeux de bourse et l'agiotage. — Ce dernier trait manquait encore au type de la royauté. — Aujourd'hui il est indélébile.

Les juifs sont les rois de l'époque. — Les rois sont les juifs de l'époque.

24. Vous avez établi les fonctions et la nature des assemblées représentatives et de la royauté, mais prouvez-moi par des faits qu'elles ne règnent et ne gouvernent que dans un intérêt exclusif de celui des prolétaires;

R. En voici des preuves :

A. On rehausse, par des droits de douane sur le blé, le prix du pain que nous consommons.

Les prolétaires ne le feraient pas.

B. On taxe la viande à la douane, comme si elle n'était pas trop rare déjà pour nous.

Les prolétaires ne le feraient pas.

C. On impose le beurre, le fromage, le café, ces aliments du pauvre.

Les prolétaires ne le feraient pas.

D. On taxe le tabac, notre seul luxe, et le sel qui assaisonne notre triste nourriture.

Les prolétaires ne le feraient pas.

E. On impose à l'envi les boissons du pauvre.

Les prolétaires ne le feraient pas.

F. On frappe de droits de patente le travail du petit bourgeois besogneux.

Les prolétaires ne le feraient pas.

G. On protége quelques grandes industries au détriment des consommateurs.

Les prolétaires ne le feraient pas.

H. On extorque par les impôts de consommation les deniers du pauvre.

Les prolétaires ne le feraient pas.

I. On rétribue largement les fonctions qui sont l'apanage du riche.

Les prolétaires ne le feraient pas.

J. On rogne honteusement les traitements des emplois que le dédain du riche abandonne aux petites gens.

Les prolétaires ne le feraient pas.

K. On pare avec amour les quartiers où séjourne l'opulence; qu'importe l'insalubrité et la vétusté des nôtres!

Les prolétaires ne le feraient pas.

L. On permet de ruiner la santé de l'ouvrier par l'excès du travail.

Les prolétaires ne le permettraient pas.

M. On exige l'impôt du sang du malheureux qui n'a ni patrie à défendre, ni propriété à protéger.

Et on exempte à prix d'argent le fils du riche qui a tout à perdre.

Les prolétaires ne le permettraient pas.

N. On livre toutes les ressources de l'Etat aux spéculations des capitalistes.

Les prolétaires ne le feraient pas.

O. On permet aux financiers de compromettre l'épargne des petites gens dans les tripots de la bourse.

Les prolétaires ne le permettraient pas.

25. Comment espérez-vous porter remède à des maux qui ne sont que trop réels.

R. Les constitutions politiques ne sont que l'ensemble des institutions et des garanties par lesquelles une classe assure et protège sa domination économique sur les autres classes.

Si donc nous voulons changer les conditions sociales de notre existence, nous devons avant tout renverser ces constitutions, instruments de notre oppression. Nous devons, en d'autres termes, nous emparer de la puissance politique afin qu'on ne puisse plus s'en servir contre nous.

26. Que voulez-vous mettre à la place de la souveraineté de la propriété?

R. La souveraineté du peuple.

27. Comment la réaliserez-vous?

R. Par le suffrage universel, c'est à dire par le droit reconnu à tout homme de concourir par ses votes directement ou indirectement, à l'organisation politique ou sociale de l'Etat. Pour que ce concours soit sérieux il faut que tout citoyen soit éclairé sur ses droits et ses devoirs, qu'il comprenne l'action profonde que la politique exerce sur le bien-être des hommes, qu'il ait conscience des vices radicaux de la société actuelle ainsi que des moyens propres à les extirper. — Il faut que dans l'exercice de ses droits, il soit dominé par la préoccupation constante des intérêts du prolétariat. — Que les vicissitudes de la lutte ne le découragent pas. L'aristocratie de l'argent est trop puissante pour être vaincue par une seule défaite. Comme sa sœur ainée, la noblesse, elle résistera longtemps; longtemps encore elle combattra avec toutes les forces du désespoir. Comme sa sœur aînée elle sera vaincue, si la volonté irrévocable du prolétariat est qu'elle le soit.

28. Le suffrage universel vous soumettra les assemblées législatives, mais que ferez-vous de la royauté, expression vivante de tous les abus?

R. Nous la renverserons à jamais.

A sa place nous établirons un pouvoir exécutif responsable, toujours révocable par l'assemblée des Représentants du Peuple.

20. Vous avez déjà signalé assez d'abus, pour qu'il me soit inutile de vous demander quelle sera la tâche de vos élus. Mais quel est après le droit de suffrage, le droit le plus essentiel que vous ayez à réclamer?

R. Le droit au travail.

Il nous faut la certitude de pouvoir vivre en travaillant.

30. Qui vous garantira ce droit?

R. L'Etat à qui nous donnerons mission de l'organiser.

31. Pourquoi l'Etat?

R. Nous ne possédons pas les instruments de travail; nous ne pouvons emprunter pour les acquérir, car l'on ne prête qu'au riche.

L'Etat peut et doit devenir le banquier des prolétaires. Pour sauver la Société de l'abîme que lui creuse la concurrence, ce n'est pas trop de toutes les ressources, du concours de toutes les forces de l'Etat.

32. Quel nom donnez-vous à cette organisation sociale qui recèle toutes vos espérances et qui un jour doit les réaliser?

R. La République Démocratique et Sociale.

33. A quoi reconnaissez-vous que son temps est venu?

R. Aux convulsions violentes dans lesquelles se tord la Société.

32. Quelle est la devise de la République Démocratique et Sociale.

R. Liberté, Egalité, Fraternité.

La liberté, c'est la possibilité, garantie à tout homme, de développer complètement ses facultés physiques et intellectuelles et de les exercer conformément à leur développement.

L'Egalité est la condition de l'homme dans une société qui, réalisant la liberté et proscrivant tout privilège, ne renferme plus de classes.

La Fraternité est le sentiment de solidarité qui ralliera tous les honmmes au jour de la réalisation complète de la Liberté et de l'Egalité.

La journée est close et les membres fatigués; tes enfants crient famine et ta femme pleure; à quoi penses tu, ô prolétaire?

Ton maître ruiné par la concurrence ferme ses ateliers et pour toi l'Etat n'a pas de travail.

A quoi penses-tu, ô prolétaire?

Tes frères souffrent comme toi et gémissent dans l'esclavage;

A quoi penses-tu, ô prolétaire?

— Je pense à mes enfants qui crient famine, à ma femme qui pleure, à mes frères qui souffrent;

Je pense à la richesse, à l'égoïsme dédaigneux du puissant;

Je pense à nos faiblesses, à nos erreurs, à nos préjugés;

Désabusé des rois, des prêtres et des riches, aujourd'hui je les juge;

Si ma misère les condamne, mon cœur ne peut les absoudre.

Artisans de notre infortune, laissez passer la justice des prolétaires.

Liberté, Egalité, Fraternité!

Drapeau de nos pères marchant à la destruction de la Société féodale, reçois le serment du prolétaire. Dans sa lutte ardente contre l'aristocratie nouvelle, protège son cœur de toute défaillance. Prophétie de l'avenir, éclaire son intelligence et préserve-la des promesses décevantes de ses ennemis.

Et toi prolétaire, mon frère, enfant de toutes les douleurs, que ta propagande, incessante comme ton travail, réponde enfin à tes souffrances. Que cette force que tu épuises au service d'un maître vienne en aide à celle de tes frères les prolétaires.

De cette sainte alliance surgira, une et indivisible

La République Démocratique et Sociale.

L'Association de la *Tribune du Peuple* invite tous les ouvriers de Bruxelles à venir assister au grand meeting qui aura lieu lundi 26 du courant, à la salle Navalorama. Cette manifestation toute fraternelle et démocratique se fera au profit des malheureuses familles de Gand, dont les parents après une détention arbitraire de près de 4 mois viennent d'être condamné à des peines qui varient de trois ans à huit jours d'emprisonnement.

Qui pourrait se faire une idée de la désolation de cette martyrologie du travail, telle qu'elle afflige à Gand ces pères, ces mères et ces enfants, cruellement séparés les uns des autres et à bout de ressources pour prolonger une vie torturée par la tyrannie, l'inanition et la prison.

Aussi nous avons appris que les ouvriers de Gand profondément émus de la situation alarmante de tant de victimes innocentes, ont également organisés un meeting dont la collecte servira à soulager momentanément les souffrances poignantes de tant de meurt-de-faim sacrifiés à la vengeance de la gloutonnerie industrielle.

L'association du journal espère que tout démocrate se fera un devoir de venir contribuer à cette offrande qui ne peut manquer de raffermir les liens qui unissent déjà les ouvriers de Gand et de Bruxelles.

On demande un professeur. S'adresser au bureau du journal.

En attendant que notre école puisse être établie, nous recommandons spécialement l'institution du citoyen Jules Allix, Vieille halle-au-blé 12, où nos enfants sont reçus comme à notre école même et pour elle dès à présent.

BULLETIN CLÉRICAL.

Nous avons la satisfaction de pouvoir apprendre à nos lecteurs que le curé Bogaerts, le jésuite Schoefs et leur compagne la mère Maurice, condamnés dans l'affaire d'Anna Bella Korsch, sont sortis des fers. Dieu en soit loué!

Quelque chose nous console dans cette malheureuse avanture, c'est qu'on n'a rien négligé pour leur rendre le séjour de la prison le moins dur possible.

Voici ce que raconte le *Journal p' Anvers* sur l'ovation que leur firent les crétins de l'endroit :

Une longue file de somptueux équipages que l'arrivée exceptionnellement prompte du convoi avait empêchés de se rendre jusqu'au débarcadère, y vint à leur rencontre. Les vicaires de Saint-Augustin, le président et les membres du conseil de fabrique et un grand nombre de notables de la paroisse descendirent des voitures, présentèrent leurs félicitations aux *dignes* libérés et leur offrirent des places à leurs côtés. On remarquait beaucoup de personnes de distinction : M. le baron Osy, ancien membre du Congrès national et de la Chambre; M. Geelhand, de Labristrate; M. Alphonse Dellafaille, ancien représentant; M. l'avocat Jean Van de Wiel, membre du bureau de bienfaisance; M. Kramp-Van Eupen, membre du conseil des hospices; M. Edouard Dellafaille; M. Louis Meus-Van Reeth; M. le baron Edouard Osy; M. le chevalier Charles Van Praet-De Bergeyck; M. Emile Geelhand, membre de la députation permanente d'Anvers, etc.

De là, par les rues remplies d'une multitude toujours grossissante, le cortège se dirigea vers l'église Saint Augustin Des milliers de personnes en environnaient les abords et couvraient les dégrés du portail.

Au moment où les regards avides des spectateurs aperçurent les personnes chéries dont tous avaient pleuré l'éloignement, il s'éleva comme une tempête de cris retentissants et d'acclamations passionnées. Elle prolongea ses échos jusque sous les voutes du temple. Là aussi des bravos et des cris : *Vive M. le curé!* et *Vive le père Schoefs!* se firent entendre.

Cependant, M. le curé et le R. P. Schoefs ont mis pied à terre et s'apprêtent à entrer dans l'église; en un clin d'œil ils sont enveloppés par le flot de la foule : l'on se dispute l'honneur de leur baiser ces mains d'où sont tombées tant d'aumônes, de bénédictions et de pardons : on leur embrasse même les pieds, *ces pieds si beaux*, comme le dit saint Paul, de ceux qui prêchent la paix et le saint Evangile.

Que pourrions-nous ajouter à ce dégoutant récit?

M. l'abbé Bordeaux a interjeté appel du jugement du tribunal de police correctionnelle de Chinon, qui l'a condamné à six mois de prison et 500 franc d'amender pour délit d'offense publique à la personne de M. Napoléon, qui naguère était aux yeux du clergé la divine Providence, un second Messie. Qu'on se rappelle les flagorneries adressées par les curés et les évêques à la personne de l'homme du 2 Décembre, lors de son voyage en Bretagne.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BAYEUX.

Outrages par un ecclésiastique à un ministre du culte dans l'exercice de ses fonctions et à l'occasion de ses fonctions. — Interruption du culte. — Coups et blessures.

C'est sous cette triple prévention que l'abbé Bidot, prêtre du diocèse de Bayeux, né à Balleroy (Calvados) en 1810, comparaît devant le tribunal. Voici les faits :

L'abbé Bidot, trois fois interdit des fonctions ecclésiastiques depuis 1838 pour fait d'immoralité, chassé de toutes les églises de Bayeux, avait été accueilli par pitié par le curé de Saint-Loup, qui lui avait donné une stalle dans le chœur à côté de la sienne, et lui permettait d'assister en surplis aux offices. Le 7 juillet dernier, aux vêpres, le chantre venait d'entonner le *Magnificat* sur un ton qui déplut à l'abbé Bidot.

Aussitôt celui-ci dit avec reproche au curé que l'antienne avait été entonné dans un faux ton, et que ses chantres ne savaient pas chanter. Le curé lui reprocha, à son tour, d'amuser tous les fidèles dans son église, et l'invita à réprimer ses mouvements de mécontentement, l'avertissant que s'il continuait, il serait obligé d'interrompre l'office et d'en dresser procès-verbal. L'abbé Bidot répondit au curé qu'il se f..... de lui et de son procès-verbal, et lui adressa, presque à haute voix, de grossières injures.

Cependant l'office continua, et le deuxième psaume de complies venait d'être commencé, lorsque l'abbé Bidot, persistant à injurier le curé et à troubler l'office en chantant plus haut que tout le monde, le curé, se tournant vers l'assemblée, déclara l'office interrompu.

Le scandale fut alors porté à son comble. A peine les paroles du curé étaient-elles prononcées, que l'indignation, jusque-là contenue, éclata, et que toutes les femmes se précipitèrent dans le sanctuaire et se dirigèrent vers l'abbé Bidot, ayant à leur tête la femme de leur maire, Mme Testain. Celle-ci invite alors l'abbé à cesser ses injures et à ne point troubler l'office, l'avertissant que, s'il continue, elle va aller chercher son mari pour qu'il l'expulse de l'église.

L'abbé Bidot lui répond qu'il n'a à tenir aucun compte de ses avertissements, *Ante sacerdotem taceant mulieres*, (que les femmes se taisent devant le prêtre). La dame Testain, qui ne sait pas le latin, ne comprit sans doute pas, a dit Bidot dans son interrogatoire, ce que je lui disais. — Et c'est sans doute aussi pour lui en donner l'intelligence que Bidot lui appliqua une paire de vigoureux soufflets.

Tels sont les faits dont l'abbé Bidot avait à rendre compte devant la justice correctionnelle.

L'information et les débats ont révélé les plus honteuses turpitudes de la part de cet ecclésiastique. Quoique l'évêché lui fit remettre fréquemment des secours pour lui et son père, vieillard infirme, il témoignait contre monseigneur et ses premiers vicaires des sentiments de haine et de vengeance. Il disait dans ses moments d'exaltation qu'il leur montrerait que Verger n'était pas mort.

Le tribunal a condamné l'abbé Bidot à la peine d'un an d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende. (*Droit.*)

La condamnation à un an de prison et 100 fr. d'amende pour avoir interrompu une représentation, nous paraît exorbitante. Pourquoi le curé, sachant son confrère Bidot avoir été trois fois interdit pour son immoralité, avait-il besoin de lui donner une stalle dans son théâtre? Il pourrait nous répondre que c'est *par pitié* pour son semblable.

Le plus riche bénéfice ecclésiastique de l'Angleterre est le rectorat de Doddington avec son vicariat de March (Cambridgeshire) dans le diocèse d'Ely. Ce rectorat rapporte annuellement 7,500 livres sterlings (179,500 fr.) Le bénifi ier actuel, lé révérend Alger Peyton (patron, sir H. Peyton, baronnet), possède ce bénéfice depuis l'an 1811 et a touché, à partir de cette époque, 365,300 l.st. (11,132,500 fr.)

Quand un être improductif, un habile dont toute la science consiste à leurrer et berner le peuple, comme tous les prêtres du reste, mange 179.500 par année, étonnez-vous de voir à Londres, ville protestante par excellence, quelque chose comme 100 mille voleurs et un nombre égal de prostituées. Il est vrai, comme dit la *Réformation*, que le Fils de l'Homme viendra dans la nuit, comme un voleur, pour corriger tout cela. Patience et résignation.

Nons avons souvent entendu dire que le peuple reçoit la lumière d'en haut; si c'est avec l'huile dont on trouvera ci-dessous un échantillon qu'on doit l'éclairer il court grand risque de n'être qu'enfumé :

Hier a comparu devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, M le comte Mercy-d'Argenteau, arrêté deux fois sous prévention d'outrage public à la pudeur et de menaces de mort verbales et sous condition envers l'agent de police Bertrand, Dans l'exercice de ses fonctions. Le tribunal a condamné le prévenu à la peine de deux années d'emprisonnement, 300 fr. d'amende et aux frais récupérables, ainsi que l'amende, par la voie de la contrainte par corps. Le complice du fait ignoble reproché au principal inculpé, a été condamné à 3 mois de prison et 16 fr. d'omende C'est un repris de justice.

Ne trouvez-vous pas que de nos jours la noblesse est par trop étroitement liée aux repris de justice?

LES HEUREUX INFORTUNÉS.

Air du Grenier, (DE BÉRANGER).

Chantant le gueux, Béranger le poète,
Sut relever celui qu'avec dédain
On voit toujours repoussé de la fête;
Non, sur mon âme! il n'est pas mort Caïn.
De l'écraser si nous avions l'audace,
Il ne serait bientôt plus de damnés;
Nous qui voulons au soleil prendre place,
Unissons-nous, heureux infortunés.

Dans les salons où l'étiquette brille,
Où la gaîté n'est jamais de saison,
Là, pour de l'or on donnerait sa fille,
Sa dignité pour un petit blason;
Les gens aisés se vantent de leur souche...
Mais il n'ont pas, tous ces êtres blasés!
La joie au cœur, le franc rire à la bouche,
Tout comme nous, heureux infortunés!

Lutter, c'est vivre, a dit un grand génie,
Point de repos, sauvons la liberté!
Par elle, un jour, doit naître l'harmonie,
L'amour du bien, la solidarité!...
L'oisiveté, cette source du vice,
Ne vivra plus des biens à nous volés;
Pour la combattre ils entrent dans la lice
Ceux que l'on nomme heureux infortunés.

Les satisfaits, sur le socialisme,
Font prévaloir le sordide intérêt;
Pour afficher ainsi leur égoïsme,
Convenons-en, il leur faut du toupet!
Nous qui voulons pour chacun du bien-être,
Qu'attendons-nous de cœurs durs et glacés?
Pour voir enfin tout cela disparaître,
Éclairons-nous, heureux infortunés.

Allons, allons, conquérons la science!
Des préjugés repoussons le poison;
Frères, pour foi prenons la conscience,
Nous qui voulons ce que veut la raison.
Noirs charlatans, vils vendeurs de prières,
A tout jamais vos beaux jours sont passés;
Loin du trafic de ces Roberts-Macaires,
Vivons, mourons, heureux infortunés.

D. Brismée.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de	1 à	2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 14. 1re Année. 1er Septembre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES.
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 31 Août 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Tout est désordre, confusion, chaos ; les orages et les tempêtes s'accumulent, le courant électrique des aspirations mutuelles des peuples asservis sillonne les airs et de sombres nuages semblent vouloir quelques instants encore envelopper la foudre de la démolition sociale. Partout le feu couve sous la cendre ; ce feu qui couve, c'est le cri étouffé des saintes colères dont l'explosion sera terrible ; c'est l'oppression, c'est la revendication, c'est la haine ; c'est la vengeance qui guette étincelante de rage et de douleur, et accroupie derrière les hécatombes des martyrs de la liberté, le moment propice pour promener, aux cris de délivrance et de liberté, la torche qui devra, dans l'anarchie de la justice démocratique, incendier et détruire le vieil édifice des prêtres et des rois; car, le progrès ne s'exécute pas sans destruction. Depuis soixante ans, il y a une loi de démolition qui s'est produite par tous les partis, tous les systèmes, c'est la loi de notre époque et nul n'y peut échapper : détruire et construire, abolir et organiser, ainsi va le monde, ainsi veut le progrès.

En attendant la politique court l'Europe, comme une folle éperdue dans un immense labyrinthe, à la recherche d'une issue ; elle patauge effrénée dans le dédale des mystères, des variations, des péripéties et des palinodies, sans autre but que le hasard auquel l'abandonne le génie astucieux de Bonaparte le Petit, qui va, en dépit de sa toute-puissance, devenir le jouet des évènements qu'il a semblé un instant susciter et diriger au profit de son ambition ; évènements dont il lui sera impossible de réfréner les passions et de ralentir le cours s'il ne veut perdre en un jour le fruit de dix années d'intrigues, de perfidies et d'oppression, s'il ne veut jouer enfin son trône et son sceptre, *son* Eugénie et sa vie, contre quelque partenaire politique aussi *incorrigible* que lui ne l'a été jusqu'au lendemain du jour où l'on vit qu'il était homme à garder son serment.

Les deux partis que divisent l'Europe et se disputent son domaine, viennent de formuler ouvertement leurs désirs et d'indiquer le but vers lequel convergent leurs tendances. Jamais, la réaction et le progrès ne se sont plus nettement dessinés et n'ont été plus prêts à se cogner. Le dé des révolutions déjà glisse de leurs mains pour risquer Rome, l'enjeu de la liberté démocratique, Rome, l'enjeu du despotisme théocratique. Le hasard favorisera encore une fois l'aventurier du 2 Décembre, c'est l'ancre de salut de tout ce qui s'appelle Napoléon, le hasard a fait du fils d'Hortense un Bonapaate, le hasard en a fait un Soulouque, le hasard, suppléant à son génie, le retirera de l'impasse où l'a fourvoyé la papauté à laquelle il a prodigué tant de paroles d'amour et de paix ; s'il l'a laissé étrangler dans ses provinces et mourir à petit feu au vatican, le hasard encore viendra le justifier ; son intervention inique à Rome, n'était-ce pas pour sauvegarder la personne de sa Sainteté, et quant à ses états dont il lui avait juré l'intégrité, au mépris du droit des gens et du principe auquel il dit devoir son empire, le hasard des circonstances ne l'a-t-il prs forcé à modifier ses promesses ? Oh ! le hasard fera bien des choses encore de ce bohémien politique ! C'est à espérer.

Les nouvelles d'Italie préludent à un schisme ; à en croire certaines correspondances, il se préparerait en Italie un mouvement redoutable de réaction et de protestation non seulement contre la politique que poursuit le Saint-Père, mais contre le principe sur lequel se base cette politique.

Il paraîtrait que dans plusieurs grands centres, le peuple italien, et le clergé même, forcé d'opter entre l'orthodoxie et ses droits politiques, serait disposé à accepter le schisme plutôt que de renoncer à l'indépendance nationale.

Le divorce entre l'Italie et le Pape se consommerait non plus comme souverain temporel mais comme chef de la chrétienté. Aussi plusieurs chapitres diocésains viennent de s'ériger en clergé national à l'imitation de ceux de Milan.

Un nouveau document relatif aux soulèvements des provinces napolitaines va compliquer le jeu de la question romaine, c'est une circulaire de M. Ricasoli qui dénonce aux gouvernements étrangers les intrigues de la camarilla de Rome, et soutient que l'abolition du pouvoir temporel est le seul moyen de rétablir la tranquillité en Italie, condition sine quà non, M. Bonaparte ne peut promettre l'évacuation de Rome par *ses* troupes. Mais le hasard, cette grande étoile napoléonienne, ne la perdons pas de vue, saura bien faire la chose en son temps.

L'Autriche et la Russie ont adressé collectivement une note à la France, contenant un tableau très-sombre des calamités qui affligent l'Italie du Sud, et conçue dans des termes très-pressants, pour amener le gouvernement français, dans sa réponse, à se prononcer sur cette situation.

Mais Ricasoli vient à temps prévenir leurs désirs: des quinze provinces napolitaines, dit-il, cinq seulement, celles qui sont proches des frontières pontificales, sont livrées au brigandage et au pillage. Les incendiaires soudoyés par le denier de Saint-Pierre et la fausse monnaie que bat François II à Rome, font l'espoir de la réaction européenne dont

INSTRUCTIONS SECRÈTES DES JÉSUITES.

(*Suite. — Voir notre numéro précédent.*)

CHAPITRE XIII.

Du choix que l'on doit faire des jeunes gens pour les admettre à la société, et de la manière de les retenir.

1. Il faut travailler avec beaucoup de prudence à choisir des jeunes gens de bon esprit, bien faits, nobles, ou du moins qui excellent en l'une de ces choses.

2. Pour les attirer plus facilement à notre institut, il faut que, pendant qu'ils étudient, les recteurs des collèges et les maîtres qui les instruisent les préviennent ; et hors du temps de l'école, il faut qu'il leur fassent voir combien il est agréable à Dieu si quelqu'un se consacre à lui avec tout ce qu'il a, particulièrement dans la société de son fils.

3. Qu'on les mène, quand l'occasion s'en présente, par le collége et par le jardin, et même quelquefois aux métairies ; qu'ils soient avec les nôtres dans le temps des récréations, et qu'ils leur deviennent peu à peu familiers, en prenant garde néanmoins que la familiarité ne produise le mépris.

4. Qu'on ne permette pas que les nôtres les châtient et les rangent à leur devoir avec les autres élèves.

5. Il faut les engager par de petits présents et par des privilèges conformes à leur âge, et il les faut animer surtout par des entretiens spirituels.

6. Qu'on leur inculque que ce n'est pas sans une Providence divine qu'ils sont choisis parmi tant d'autres qui fréquentent le même collége.

7. En d'autres occasions, surtout dans les exhortations, il les faut épouvanter par des menaces de damnation éternelle s'ils n'obéissent à la vocation divine.

8. S'ils demandent constamment d'entrer dans la société, que l'on diffère de les admettre pendant qu'ils sont constants. Que s'ils paraissent changeants qu'on les ménage incessamment et de toutes sortes de manières.

9. Qu'on les avertisse efficacement de ne découvrir leur vocation à aucun de leurs amis, ni même à leur père et à leur mère, avant qu'ils soient reçus. Que s'il leur vient quelque tentation de se dédire, et eux et la société seront en état de faire ce qu'ils voudront, et si on la surmonte, on aura toujours occasion de les animer, en leur rappelant dans la mémoire ce qu'on leur a dit, si cela arrive dans le temps du noviciat ou après avoir fait de simples vœux.

10. La plus grande difficulté étant d'attirer les fils des grands, des nobles et des hauts magistrats, pendant qu'ils sont chez leurs parents, qui les élèvent dans le dessein de les faire succéder à leurs emplois, il leur faudra persuader plutôt par des amis que par des personnes de la société, qu'ils les envoient en d'autres provinces ou dans des universités éloignées, dans lesquelles les nôtres enseignent, après avoir envoyé des instructions aux professeurs touchant leur qualité et leur condition, afin qu'ils gagnent leur affection envers la société avec plus de facilité et de certitude.

11. Quand ils seront venus à un âge plus mûr, il faudra les porter à faire quelques exercices de piété, qui ont eu souvent de bons succès parmi les Allemands et les Polonais.

12. Il faudra les consoler dans leurs troubles et dans leurs afflictions selon la qualité et la condition de chacun, en employant des remontrances et des exhortations particulières du mauvais usage des richesses, et de ne pas mépriser le bonheur d'une vocation, sous peine des supplices de l'enfer.

13. Que l'on montre aux pères et aux mères, afin qu'ils condescendent plus facilement au désir de leurs enfants d'entrer dans la société, l'excellence de notre institut en comparaison des autres ordres, la sainteté et le savoir de nos pères, leur réputation parmi tout le monde, l'honneur et l'applaudissement universel qu'ils ont des grands et des petits. Qu'on leur fasse une énumération des princes et des grands qui, à leur grande consolation, ont vécu dans cette compagnie de Jésus, qui y sont morts et qui y vivent encore. Qu'on leur montre combien il est agréable à Dieu que les

la citadelle est à Rome. Le pouvoir temporel est condamné par la logique implacable de l'unité italienne et de plus est devenu incompatible avec la civilisation et l'humanité, qui ne peuvent tolérer que des œuvres d'asservissement se préparent sous l'égide du Pape, qui donne et bénit les armes et les poignards des mercenaires enrôlés sous la bannière bourbonnienne, emblême de rapine et d'assassinat.

E. S.

MEETING

en faveur des familles des ouvriers condamnés à Gand.

Lundi, le 26 du mois, a eu lieu, en notre ville, en présence d'un nombreux auditoire d'ouvriers, le Meeting organisé par l'association du journal la *Tribune du Peuple* pour venir en aide aux malheureuses familles des ouvriers condamnés à Cand, après une *détention préventive* de près 4 mois, pour avoir reclamé le plus sacré des droits qu'a l'homme, le droit de vivre en travaillant.

La séance fut ouverte à 7 heures et demie du soir sous la présidence du citoyen Pellering. Après avoir développé à l'auditoire les motifs qui ont inspiré les organisateurs de ce meeting à faire un appel aux ouvriers de Bruxelles, l'orateur s'est rapidement étendu sur le règne de l'injustice et de l'oppression, il a flétri l'inégalité devant la loi du capital et du travail, l'iniquité et les prévilèges des hommes de loi et de force, et la partialité absurde et tyrannique du pouvoir et de la magistrature qui d'un côté se sont empresssés de prévenir même les suppliques wallonnes par *la grâce* et la clémence, et de l'autre côté ne craignent pas de braver, par une froide indifférence, l'opinion indignée de voir, au contraire, les flamands traités avec une barbarie inouïe et révoltante. Passant en revue les diverses plaies de la société, et l'incohérence du Code pénal d'un autre âge avec l'esprit et la morale de la constitution présente, Pellering finit par un appel à l'entente démocratique d'où un jour, qui peut-être n'est pas bien loin, dit-il, doivent jaillir l'idée et la force de la rénovation sociale.

Ce discours d'ouverture terminé, il y eut un repos de cinq minutes pendant lequel on fit une collecte, après quoi le citoyen Désiré Brismée prononça le discours suivant dont les divers passages profondément sentis provoquèrent des applaudissements maintes fois réitérés :

Compagnons,

Il est du devoir de celui qui porte quelque intérêt à ses semblables. de ne laisser échapper aucune occasion pour élever la voix contre les injustices criantes que l'ordre social actuel produit chaque jour dans notre société civilisée et policée surtout.

Il y a quelque temps une agitation prononcée se manifesta dans le pays : elle avait pour but de faire disparaître la loi sur les coalitions. loi infâme, s'il en fût! Aujourd'hui encore. c'est elle, la barbare, l'inhumaine! qui nous oblige de faire un appel à la solidarité pour venir en aide aux femmes et aux enfants de ses malheureuses victimes.

On a beaucoup parlé sur cette loi maudite, mais il est bon et utile d'en parler encore et toujours, et ce jusqu'au moment où elle aura disparu, entraînant à sa suite toutes les lois absurdes et arbitraires que nous forgent constamment les législateurs nommés par nos patrons, et qui ne font, fidèles à leur mandat, que des lois en faveur des maîtres, au grand désavantage des prolétaires, autrement dit des esclaves.

Elle est. a-t-on mille fois répété, contraire à la loi fondamentale, à la Constitution, pour la conquête de laquelle cependant les Belges teignirênt de leur sang le pavé des rues.

Etait ce pour voir figurer un jour cette Constitution dans des volumes illustrés ou aux quatre coins d'une borne que de valeureux enfants du peuple devaient sacrifier leur existence?

Etait-ce pour ne garantir le droit d'association qu'à cette engeance grise, blanche ou noire, qui exploite la crédulité publique au nom d'un dieu tantôt bon, tantôt méchant, et afin de ne voir prospérer et fleurir dans notre patrie affranchie de l'*étranger*, que ces bouges féconds en immoralités sans nom, qu'on nomme couvents, que nos pères luttaient alors?

Etait ce pour la voir, cette Constitution, quelques années plus tard, baisser pavillon devant des lois despotiques qui furent imposées à l'humanité par le plus affreux tyran, que les citoyens devaient accourir de toutes parts sur le champ de bataille?

Etait-ce pour permettre au code pénal, lorsque la Constitution viendrait à proclamer l'égalité des Belges devant la loi, de lui dire : Vous mentez! car j'ai, moi, pour punir un même délit, deux articles différents. l'un pour le maître, l'autre pour l'ouvrier. — le premier n'atteignant jamais l'exploiteur. le second frappant sans cesse l'exploité.

Nous pourrions nous étendre à l'infini sur ces anomalies, mais il nous suffira de dire, d'après notre gros bon sens que lorsque dans une association, dans une société quelconque, un réglement est trouvé vicieux, on le remplace et pas un associé dès ce moment n'a le droit d'invoquer les dispositions de l'ancien. Nous pensions qu'il en était de même des Constitutions. Voyez, ce que c'est que d'être naïf et de n'être point rompu aux raffineries.

Mais puisque la position nous est ainsi faite, ne nous rebutons pas, compagnons, opposons malice à malice ; comme le rusé Normand, disons que fin contre fin il ne faut pas de doublure. Sachons éviter les coalitions, car à voir les juges condamner, on serait tenté de croire qu'ils ne le font qu'afin de donner aux rois l'occasion de paraître grands et cléments par les grâces qu'ils font pleuvoir sur des malheureux, que le besoin forcera quelques mois plus tard à protester de nouveau ; ce ne sont pas des grâces qu'il leur faut, c'est du pain comme le dit le poète :

On n'arrête pas le murmure
Du peuple quand il dit : j'ai faim!
Car c'est le cri de la nature,
Il faut du pain! il faut du pain!

Compagnons, de même que nous sommes parvenus à organiser des associations pour opposer une barrière aux exigences outrées, aux empiètements toujours croissants des rapaces patrons qui ne tiennent aucun compte des besoins impérieux que nous avons à satisfaire, organisons-nous également pour empêcher le trafiquant de renchérir les objets de consommation, sur lesquels il prélève un bénéfice honteux.

Non. compagnons, nous ne devons pas plus au boutiquier qu'au patron permettre d'amoindrir le prix de notre travail.

Rappelez-vous surtout que lorsque la misère vous poussera à protester contre la position affreuse qui vous est faite, ce sera lui qui viendra croiser sa bayonnette *intelligente* sur vos poitrines de producteurs, d'hommes utiles, comme nous l'avons pu voir dans la grande cité des d'Artevelde.

Qu'est-ce qui fait le bourgeois? le Capital. Créons des capitaux et le bourgeois comme le prolétaire auront disparus pour faire place au peuple.

Marchons ainsi jusqu'au jour où une majorité imposante de ce peuple voudra une bonne fois le renversement de l'ordre social actuel, pour le remplacer par un autre qui garantira l'existence de chacun.

Dans cet avenir de bonheur, les millions, au lieu de servir à bâtir des forteresses, procureront des demeures saines et aérées aux poducteurs, et les milliards dépensés actuellement pour opérer l'assassinat en grand, et avec tactique, leur fourniront des instruments de travail.

En attendant ce jour, que tout être bien-pensant doit envier, sauvons-nous dans le présent par la solidarité ; nous venons en aide aujourd'hui à nos frères de Gand, demain peut-être ils seront appelés à accourir au secours de leurs frères de Bruxelles.

Que la solidarité soit donc notre ancre de salut.

Ainsi se termina, pleine de calme et de dignité, cette réunion de la démocratie militante. La police qui, selon les journaux protectionnistes de Gand, n'a pas dû intervenir dans le meeting tumultueux des fabricants gantois, n'est pas intervenue non plus dans le nôtre. L'ordre était établi et réglé par les membres de l'association sans le concours d'aucun agent officiel, et si les agents officieux y sont venus, c'est leur affaire, puisque le meeting était public, et nous n'avons rien à y reprendre; mais si ces messieurs s'y fussent faits agents de discorde, nos amis les eussent bel et bien signalés comme fauteurs de désordre et mis poliment à la porte. Les agents, quels qu'ils soient, ont le droit d'entendre, comme tous, — quand même ce ne serait que pour arriver à se démontrer que la morale n'est pour rien dans les missions dont on les charge assez souvent.

Après la séance, les membres de l'association ont chargé le secrétaire de faire rentrer les listes de souscription pour le dimanche premier Septembre prochain, afin d'en réunir les divers montants à la collecte faite au meeting et d'envoyer le tout aux compagnons de Gand. E. S.

D'autre part nous avions reçu le discours suivant pour la *Tribune du Peuple*.

LA TRIBUNE DU PEUPLE AU MEETING

Frères et Amis,

Le sentiment qui nous rassemble est douloureux et triste.

Des ouvriers, poussés par le besoin, pressés par la misère, par l'*oubli* de leurs droits, par la spéculation dont ils sont les victimes, par la souffrance quotidienne, par la faim, par l'amour dont ils ont tous besoin et dont ils souffrent dans leur famille, pour leurs enfants, pour leurs épouses et pour les mères de leurs enfants ; — des ouvriers pleins de courage et de talent ; d'autres moins importants, dit-on, pour leur ouvrage, des manœuvres et des apprentis ; — des citoyens, dans tous les cas ; — des pères, des enfants ; des hommes et des femmes,... sont en prison pour un delit.... de coalition ! Est-ce justice?

---

jeunes gens se consacrent à lui, surtout dans la compagnie de son fils, et combien il est bon qu'un homme ait porté le joug du Seigneur en sa jeunese. Que si l'on fait difficulté à cause de la grande jeunesse. qu'on fasse voir la facilité de notre institut, qui n'a rien de fort fâcheux, excepté l'observation des trois vœux, et, ce qui est fort remarquable, qu'aucune règle n'oblige, pas même sous peine de péché véniel.

CHAPITRE XIV.

Des cas réservés, et de la raison de congédier de la société.

1. Outre les cas exprimés dans les contitutions, et desquels le supérieur seul ou le confesseur ordinaire, avec sa permission, pourra absoudre, il y a la sodomie, la mollesse, la fornication, l'adultère, l'attouchement impudique d'un mâle ou d'une femelle; et outre cela si quelqu'un, sous quelque prétexte de zèle, fait quelque chose de grave contre la société, son honneur ou son profit, qui sont toutes causes justes de congédier ceux qui en sont coupables.

2. Que si quelqu'un confesse quelque chose de semblable sacramentellement, qu'on ne lui donne pas l'absolution avant qu'il ait promis qu'il le déclarera au supérieur hors la confession, par lui-même ou par son confesseur, comme il paraîtra le mieux; et si l'on a une espérance certaine de cacher le crime, il faudra le punir par une pénitence convenable, ou le congédier au plus tôt. Cependant le confesseur doit se garder de dire à un pénitent qu'il est en danger d'être mis dehors.

3. Si quelqu'un de nos confesseurs a ouï dire de quelque personne étrangère qu'elle a commis quelque chose de honteux avec quelqu'un de la société, qu'il ne l'absolve pas avant qu'elle ne lui ait dit, hors de la confession, le nom de celui avec lequel elle a péché. Si elle le dit, qu'on la fasse jurer qu'elle ne le dira jamais à personne sans le consentement de la société.

Si deux des nôtres ont péché charnellement, que celui qui le déclarera le premier soit retenu dans la société et l'autre congédié. Mais que celui que l'on retient soit ensuite si fort mortifié et si maltraité que par chagrin et impatience il donne occasion de se faire chasser, laquelle il faudra d'abord embrasser.

5. La compagnie étant un corps noble et excellent dans l'église, elle pourra retrancher d'elle-même ceux qui ne paraîtront pas propres à l'exécution de notre institut, quoqu'on en fût satisfait au commencement; et l'on en trouvera facilement l'occasion si on les maltraitait perpétuellement et que tout se fasse contre leur inclination, si on les met sous des supérieurs sévères, et qu'on les éloigne des études et des fonctions les plus honorables, etc. jusqu'à ce qu'ils viennent à murmurer.

6. Il ne faut retenir en aucune manière ceux qui s'élèvent ouvertement contre les supérieurs, ou qui se plaignent en public ou en secret à leurs confrères et principalement aux étrangers ; ni ceux qui parmi les nôtres ou parmi les étrangers condamnent la conduite de la société. pour ce qui regarde l'acquisition ou l'administration des biens temporels. ou ses autres manières d'agir; par exemple de fouler aux pieds ou d'opprimer ceux qui ne lui veulent pas du bien ou qu'elle a chassés, etc., et même ceux qui dans la conversation souffrent ou défendent les Vénitiens, les Français, ou les autres par lesquels la compagnie a été chassée ou a souffert de grands dommages.

7. Avant que de mettre dehors quelqu'un, il le faut extrêmement maltraiter, l'éloigner des fonctions auxquelles il est accoutumé et l'appliquer à diverses choses. Quoiqu'il les fasse bien il le faut censurer. et, sous prétexte, l'appliquer encore à une autre chose. Pour une légère faute qu'il aura commise, qu'on lui impose de rudes peines, qu'on lui en fasse en public de la confusion jusqu'à le faire impatienter. et enfin qu'on le chasse comme étant pernicieux pour les autres, et pour cela que l'on choisisse une occasion qu'il ne soupçonne pas.

8. Si un des nôtres a une espérance certaine d'obtenir un évêché ou quelqu'autre dignité ecclésiastique, outre les vœux ordinaires de la société, qu'on le contraigne d'en faire un autre : c'est qu'il aura toujours de bons sentiments pour l'institut de la société, qu'il en parlera bien, qu'il n'aura point de confesseur qui n'en soit, et qu'il ne fera rien qui soit de quelque conséquence qu'après avoir ouï le jugement de la société. Ce qui n'ayant pas été observé par le cardinal Tolet, la société a obtenu du saint siège qu'aucun marane descendu des juifs ou des mahométans n'y serait admis, qui ne voudrait pas faire un semblable vœu, et que quelque célèbre qu'il fût, on le mettrait dehors comme un violent ennemi de notre société.

(*La suite au prochain numéro*).

Nous ne venons pas discuter la *loi* ni la *police correctionnelle*. Nous subissons ces choses-là avec courage et dignité jusqu'au jour de la réparation que nous réserve l'avenir.

Nous subissons toute légalité quelque injuste qu'elle nous paraisse ; mais, en présence de l'homme couché par elle dans le cachot, en présence de la femme meurtrie par le supplice ou par la faim ou par l'infâme isolement que lui fait la prison du père de famille, en présence de l'enfant qui n'a plus de soutien, en présence du mal qui nous vient ou qui nous menace, nous nous levons et nous disons : Est-ce justice ?

Sans doute qu'il ne s'agit pas de discuter avec des juges, ni contre eux. Le fait est qu'un jury qui apprécie des faits est prévu tout exprès pour empêcher l'erreur ou les caprices. Or, si c'est le jury, prévu par la loi même, qui nous a condamnés dans cette affaire de Gand.—sans s'incliner pour l'avenir, on peut croire peut être qu'on s'est trompé de bonne foi dans la cause ; mais si nous n'avons pas passé par le jury que la loi nous indique, dites, en conscience, dans le for intérieur. dans la légalité elle-même, est-ce justice ?

Et si, quand nous voulons vivre par le travail, par la dignité d'homme, on nous répond par des salaires qui ne suffisent pas, de sorte qne l'on soit obligé de mourir peu à peu par la misère ou de voir s'étioler, faute de nourriture ou par des aliments insuffisants ses enfants et sa femme ; si, lorsque nous disons : « en échange de la vie que nous vous donnons tous les jours. nous voulons obtenir ce qui suffit à nos besoins », on nous répond par le chômage ou par la concurrence des bras qui nous opprime en nous faisant la faim ; si, pour la récompense de nos travaux et de nos luttes de chaque jour, nous n'espérons, au lendemain, qu'un lit à l'hopital, qu'un grabat au grenier, ou quelque chose de moins. — l'aumône ou les secours de la mendicité ; si nous vivons sans lendemain, dans la souffrance, la peine, le désespoir, et dans l'abîme des lois qui disent nos *devoirs* et méprisent nos *droits* ; si nous n'avons pour avenir que l'autre monde avec ses charmes, en présence des douleurs que nous fait le présent, et si tout cela vient au nom du tout-puissant-Créateur et Sauveur du monde, au nom de la justice humaine d'à présent, la légalité et ses troubles, la confusion et ses doctrines, la jurisprudence et son sort, ses caprices, tous ses droits faussés, interprêtés, commentés et *jugés* ; si c'est par l'intérêt ou l'esprit de parti que les lois nous sont faites, et sans nous consulter ; si même on nous défend de les étudier et de les lire, puisqu'on ne le peut faire sans être instruit et que nous n'avons pas les loisirs de l'école, ni l'école même souvent ; si l'on est ignorant et que ce soit seulement la fiction légale de notre connaissance de la loi qui fait coupable ou non, de telle sorte que l'on soit obligé d'avoir des avocats qui vous démontrent que ceci est légal ou cela défendu, — mais après l'acte seulement ! si enfin c'est la faute de la législation et non de nous qui fait que nous subissons la peine qu'on nous inflige, est-ce justice ? — Non, non !

La justice, c'est le travail par lequel on veut vivre.

L'injustice, c'est le travail qui fait mourir de faim.

La justice, c'est la loi qui s'explique, que l'on comprend et qu'on accepte, parce que soi-même on y participe.

L'injustice, c'est le vol que l'on fait de nos droits pour imposer des lois qui tuent par leur caprice !

La justice, c'est l'accord des intérêts de tous, de ceux-mêmes qui travaillent et de ceux qui consomment.

L'injustice, c'est le sort que nous font les patrons qui rançonnent la vie pour voler davantage ! c'est la *coalition* des forts contre nous faibles ? c'est le honteux trafic des femmes sans fortunes et qui n'ont pas d'amis possibles sans cela, sinon ceux qui les paient en passant... les infâmes !... pour les salir après du mot *prostitution !*

La justice, c'est la vie à laquelle chacun a droit, et qui est le devoir des parents pour l'enfant et de lEtat pour tous.

L'injustice, c'est la mort qui nous est réservée par l'excessif travail ou la misère, ou par la liberté elle-même, quand nous devenons vieux et que les patrons oublieux préfèrent les plus jeunes qui sont alors plus forts, plus vigoureux, plus courageux, n'ayant pas subi l'esclavage !

La justice, c'est la vie que chacun a par la naissance et que nul ne doit perdre ou prendre, ni d'une façon ni de l'autre, sans que ce soit naturellement et par le temps, sans culpabilité aucune, et de personne!

L'injustice et l'outrage odieux, c'est la loi qui punit en supprimant la vie !

Eh quoi ! la vie qu'on ôte à autrui est un crime et vous, société, vous forte et toute-puissante, puisque vous êtes *autorité*, que vous le dites et la voulez, puisque vous l'acceptez et que vous l'imposez, puisqu'enfin vous légiférez et commandez ; eh quoi ! la mort est crime quand un individu la donne, et vous, société, vous aussi, vous tuez !

Non, non, la justice n'est pas dans la société !

Non, non, l'homme n'a pas la garantie sociale de la vie, du travail, ni de la liberté, — et la Constitution pourtant est faite uniquement pour ça.

Or, la Constitution, qui donc l'a faite ?

Remarquez que c'est bien étrange que nous sommes tous obligés de protester contre les lois, n'ayant pas d'autre droit que celui de vivre ou de mourir par elles. ; n'ayant pas le moyen, comme les journaux ou leurs disciples, les parlements et les parleurs, de les critiquer, censurer, observer, éviter, faire ou défaire, comme ils le font, selon leur gré, pour les intérêts du plus fort, du plus riche, du plus mâdré.

D'ailleurs, puisque c'est eux qui font la loi, qui donc les critiquerait de la faire pour eux?

Quand nous parlons, nous écoutent-ils ?

Quand nous prions, nous entendent-ils ?

Quand nous pleurons, quand nous avons la misère au chevet, la faim dans la famille, s'en occupent-ils et le voient-ils ?

Ecoutez, les gémissements, les larmes, la torture nous menacent tous, et nos enfants sont menacés de même !

Ecoutez, c'est à Gand que la fureur sévit !

Ecoutez, les parents vont aller dans les geôles expier leur courage, leur amour, leurs besoins ; en attendant, les enfants et les mères pourront mourir de faim !

Ecoutez, la luxure à la porte est placée.... notre femme est perdue, notre fille est gentille, étant jeune et naïve, écoutez, écoutez...., oh ! non, c'est impossible! Mais la société doit pourtant protéger ! Ecoutez...., c'est la bourse ou la vie !.... il faut manger !.... — Hélas ! *le crime est consommé !*..... Et vous aurez de plus bientôt des prostituées sur les registres ! Honte, honte et malheur ! Hélas, c'est la société elle-même, telle qu'elle est ! c'est la loi ! Mais la loi, qui l'a faite ? la société même ! Oui, oui, le cercle tourne vicieux et fatal, et la société qui, elle, fait la loi, la société est responsable !

Si ce que nous disons est textuel et légal, la société qui, elle, fait la loi, où donc prend elle le droit de dire : « *autorité ?* »

L'autorité, c'est la justice et c'est la vérité de la science naturelle, de la vie, de l'amour et de la liberté !

L'autorité, c'est le bonheur et c'est la vie !

L'autorité, c'est l'ensemble des volontés et de l'accord commun.

Et ce n'est pas l'oppression de tous par quelques uns !

L'autorité... l'autorité... où donc est-elle ?

Au Moyen-âge la question s'est posée de même.

Les peuples étaient gouvernés par les paroisses et le clergé ; les rois et les seigneurs étaient subordonnés ; on avait ce qu'on nomme une espèce de théocratie matérielle et civile.

Les gouvernements combattaient pour l'autel et le trône ; les rois, eux, profitaient de tout pour prendre, ôter, donner, reprendre ou rendre les couronnes et les blasons ; même on ne se gênait quelquefois pour les vendre.

Le peuple, en tout ceci, n'était que le mouton qui suit la terre, et que l'on tond, et que l'on tue et que l'on taille ; c'était même une formule établie : « Le peuple corvéable et taillable. »

Qu'a fait le temps et le progrès ?

Avec les d'Artevelde et la cité de Gand, il a fait les *Communes libres*.

Et la Commune, depuis ce temps, n'a pas cessé d'être et de gouverner le peuple en ses rapports ; malheureusement les pouvoirs despotiques n'ont pas cessé non plus d'être Gouvernement.

Et la lutte est encore et toujours permanente, parce que la vérité entière ne s'est pas dégagée : celle de la *Commune-gouvernement*.

Et la lutte étant permanente, le pouvoir de l'autorité est devenu la Constitution, le Parlement, la Présidence, la République, et tous les noms que vous savez qu'on donne ; mais depuis l'empereur ou monarque absolu que Louis XIV représente, jusqu'à la monarchie constitutionnelle avec ses parlements, électifs ou choisis, c'est un fait historique que l'autorité du pouvoir va chaque jour s'amoindrissant.

Les constitutions en chemin sont les jalons du progrès même.

A mesure qu'on avance, le peuple monte un peu et de l'aristocratie du passé on en vient à comprendre le mot *Démocratie*.

Dès que l'idée en est comprise, la forme aussi se trouvera.

Mais enchemin on lutte, et, dans la société, tous les malheurs, toutes les misères, toutes les souffrances convergent à la faire chercher !

Elle est pourtant trouvée, donnée, connue, comprise depuis longtemps sous le nom de *Commune*. Consultez en ceci l'histoire. Oui, mais une idée comprise n'est pas faite en un jour réalité, corps et pratique ; et la lutte existe toujours, parceque les pouvoirs luttent au lieu de s'entendre.

Il n'y a que quelques jours, nous avons vu, ici même, à Bruxelles, des conséquences de cet antagonisme de pouvoirs et de positions fausses.

L'administration est sans cesse poussée et sans cesse entravée par tous les évènements, parce qu'on politique sur tout, à tout propos et en tous sens, sans chercher réellement la vérité qu'on prône.

En chaque chose, il y a ce qu'on dit, mais aussi et surtout ce qu'on pense.

Et tous les deux concluent au fait ; mais en lutte et discorde. Le peuple est gouverné, et la bascule est l'art de le régir, mâter, flatter, conduire pour... le travail ou la boutique ; pour qu'il soit sage et bien poli ; pour qu'il chante ou s'exerce au tir de l'arbalète ou aux pigeons ! Le pauvre peuple ne voit pas qu'à tous ces exercices, il est toujours, lui-même, le pigeon embroché, plumé et replumé... jusqu'au jour du *pâté*.

Entretemps, on s'exerce à le faire voyager—ou au jeu du soldat. On ne peut dire si l'on avance beaucoup à des exercices pareils ; mais les pauvres pigeons viennent toujours au pigeonnier, las et brisés, pour le plaisir suprême des tyranneaux, les sociétés de pigeonniers.

Et le peuple est de même pour le travail, la santé et la vie. Plus il s'exerce et se fatigue et moins il gagne et moins il vit.

Les machines et l'industrie le broient à tout moment.

Et les machines sont faites pour le travail de tous et travaillent pour tout et tous ; mais le malheur, c'est qu'en chemin, c'est le capital seul qui les exploite et qui coupe les bras, la santé et la vie de ceux qui ne l'ont pas.

Le malheur, c'est qu'avant que l'ouvrier s'en serve, il est lui-même forcé de les subir et de mourir même, ce qui fait qu'on est bien forcé de lutter dans la route ; car on ne meurt pas ainsi de faim, sans râler un moment, sans murmurer ou sans crier contre l'attentat à la vie.

Et les mécaniciens ne peuvent pourtant pas se dispenser non plus de faire ces mécaniques qui les font vivre !

Pourquoi donc ne comprend-on pas qu'il faut que les machines et le travail s'unissent pour vivre ensemble de bon accord.

Le capital sera forcé d'être d'accord lui même.

Comment ! Il faut que l'on s'entende, que l'on s'accorde ! mais la loi l'a prévu, et la *coalition* est punie quand ce n'est pas le patron qui la fait ; car il y a coalition quand les *ouvriers veulent* s'entendre, et au contraire si ce sont les patrons qui le font, eux, parfaitement, c'est très permis, autorisé, récompensé même et loué,—témoin les circulaires ministérielles récentes pour l'*Union des chiffons*.

Enfin, on comprend bien ; mais la lutte est partout, et le but proposé n'est pas le bien réel, la vérité, la franchise et le cœur, l'accord ; le but est politique, économique, philanthropique, et tous les mots en *ique* que la philosophie philosophique a fait enregistrer.

Le monde a commencé le progrès échangiste, il a de plus donné, compris et recherché les mots de la formule progressiste, les mots en *iste*. Il développera, vous le verrez, la commune jusqu'au bout.

Mais en chemin ? — Ah ! en chemin, nous sommes au meeting pour expliquer et faire comprendre, et puis pour soulager les douleurs du présent.

C'était à Gand, ces jours derniers, que le peuple souffrait la faim plus qu'au possible, et c'est à Gand qu'en récompense de leurs souffrances et du travail forcé qu'ils ne voulaient pas accepter, on vient d'en condamner à vieillir en prison.

Les détails du moment et du fait ne font pour nous rien à l'affaire. Le peuple souffre et meurt de faim. Il se lève et l'on crie, — et puis alors on sabre ; c'est légal, et nous n'avons pas à en faire ici la critique ni le tableau ; c'est légal, à ce qu'il paraît ! Mais ce qui nous occupe et préoccupe, c'est ce fait que la faim qui sévit ici pour les autres nous menace tous, plus ou moins, de la même manière et pour les mêmes motifs. Nous sommes tous des meurt-de-faim, le jour où le travail fait défaut à nos mains, à notre intelligence, ou à nos bras.

Eh bien ! en présence des douleurs que cet état fait naître, en présence du travail que nous voyons manquer, en présence du pain que nous pouvons manger, nous portons nos regards au grenier qu'on habite, nous portons notre esprit au château comme au gîte infecte ; nous pensons à nous-mêmes et nous pensons à tous ; et dans le sentiment d'une commune espérance, dans la tristesse et la douleur du présent, nous appelons et nous disons : «Frères, amis, en attendant la délivrance !... du prisonnier, de l'insoumis, qui pour sa femme et ses enfants comme pour lui a voulu lutter et mourir ; frères, amis, pour que l'on puisse en patience, en confiance, arriver jusqu'au jour de l'accord, plutôt que de mourir en chemin sans merci ; frères, amis, unissons-nous pour l'espérance, mais unissons aussi notre cœur et nos forces pour aider en chemin.... la vie.... des pauvres délaissés — aujourd'hui sans appui ! »

BULLETIN CLÉRICAL.

Malgré soi on pense à ces bandits qui ont nom Mingrat, Contrafatto, Léotade et Delacollonge quand on lit des faits du genre de celui qui suit et que nous empruntons à la *Gazette des tribunaux*.

En effet, lorsqu'il est question de viol d'enfants, n'est-ce pas tout d'abord le nom de Contrafatto qui se présente à la mémoire ? quand il s'agit au contraire de meurtre, n'est-ce pas un des trois autres noms qui vous apparaît comme quelque chose de sinistre ?

Dans notre second numéro, en réponse au *Courrier de l'Escaut*, journal de l'évêché de Tournay, nous avons donné une nomenclature des noms de ces marchands de prières, de ces sauveurs de la société dans ce monde et dans l'autre, mais il nous eut été impossible de les mettre tous à la suite l'un de l'autre, le cadre de notre journal n'y aurait pas suffi ; Delacollonge, entre autres, est un de ceux que nous avons omis ; ce n'est certes pas qu'il ne méritait une place

parmi ceux que nous avons flétris autant qu'il était en nous de le faire.

Les journaux catholiques, toujours si empressés d'enregistrer dans leur chronique judiciaire les noms et prénoms des pauvres diables que la faim pousse parfois à dérober un pain, nous nous permettrons de leur faire remarquer qu'ils se gardent bien d'en agir de même lorsqu'un de ces fainéants qui exploitent la crédulité publique commet de ces méfaits qui surpassent l'imagination. Dans tous les cas, malgré toutes les peines qu'ils se donnent et se donneront pour étouffer ces scandales qui se renouvellent chaque jour, ils n'empêcheront pas que bientôt le jour se fera sur toutes ces turpitudes et que les caffards démasqués tomberont sous le souverain mépris du peuple, las enfin d'être exploité par ces parasites effrontés.

Nous venons de lancer, à ces endormeurs, l'épithète de fainéants et nous la maintenons ; il n'y a d'homme laborieux que celui qui travaille, qui produit en un mot.

N'est-il pas avéré que c'est à cause de sa répugnance pour le travail manuel que le célèbre Delacollonge se fit prêtre, ce même Delacollonge, qui, un jour, afin qu'on en accusât un autre, vola avec effraction 285 francs, contenu d'un meuble placé dans l'église, et ce pour subvenir aux besoins de ses maîtresses?

N'était-ce pas afin de conserver intacte sa réputation d'homme pudique qu'il étrangla l'une d'elles, Fanny Besson, qui passait pour être sa cousine? A l'exemple de son digne confrère Mingrat, n'a-t il pas ensuite coupé le cadavre en morceaux afin de pouvoir plus commodément le porter au bord de la mare d'eau dans laquelle il le jeta?

Voyez vous le saint homme, auquel les niais avaient sans doute plus d'une fois payé des *intentions de messes*, chargé d'un sac rempli de lambeaux de chair humaine et cherchant à faire disparaître les traces du crime horrible qu'il venait de commettre?

Vous auriez beau dire le contraire, rédacteurs des journaux catholiques, l'arrêt de la cour d'assises de la Côte-d'Or qui l'a condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité et de l'exposition publique nous dit que cela est aussi vrai que ce qui suit.

« Le département de l'Indre semble destiné à occuper un triste rang parmi ceux où les membres du clergé commettent des actes immoraux réprimés par la loi pénale.

» Pendant la session du mois de mars dernier, la cour d'assises condamnait, par contumace, aux travaux forcés à perpétuité, le nommé Joseph-Antoine Perréau, en religion frère Antoine, directeur des frères de l'école chrétienne de La Châtre, déclaré coupable d'attentats à la pudeur avec ou sans violences sur des enfants du sexe masculin de moins de onze ans.

» A peine l'émotion produite par ces faits infâmes, et la condamnation dont ils ont été suivis était-elle apaisée, qu'elle a été ravivée par une affaire où se mêlent le viol et l'infanticide.

» L'auteur de ces faits est l'abbé Tissier, curé de Saint-Maur, commune située dans l'arrondissement de Châteauroux.

» L'esprit mesure difficilement l'étendue de la dépravation de cet ecclésiastique. Il y a tels détails, connus de tous, que nous ne pourrions reproduire sans blesser profondément la morale publique.

» Des violences auraient signalé le commencement des relations intimes du curé avec la fille du garde champêtre de la commune, enfant âgée de dix ans et demi. Sous le double ascendant de la force et du caractère religieux de son agresseur, cette malheureuse enfant a succombé dans le presbytère même, où elle avait été attirée.

» Ces relations impies ont duré sans interruption pendant sept années, et elles étaient de chaque jour. La rigidité des pratiques religieuses que le prêtre imposait à sa victime aurait écarté les soupçons, alors même que la confiance du garde-champêtre n'aurait pas suffi pour les dissiper.

» A l'abri de la religion et de la sympathie de la famille, cette vie de débauche se serait sans doute longtemps poursuivie, si une grossesse ne s'était déclarée et n'avait contraint la jeune fille à quitter la maison paternelle pour aller cacher son état à Châteauroux.

» Ce départ ne fut pas une séparation. Il n'y avait que le lieu de réunion changé. De nombreux rendez-vous furent donnés par le curé et acceptés par la jeune fille dans l'appartement que leur cédait complaisamment un autre ecclésiastique.

» Le terme de la grossesse arrivé, l'accouchement effectué, l'enfant mis au monde reçut la mort de la main de sa mère, à qui son séducteur n'avait pas craint d'indiquer les moyens de l'étouffer dès sa naissance.

» Cet accouchement et cet infanticide ne tardèrent pas à être découverts. La jeune fille fut immédiatement arrêtée, et, au premier bruit de son arrestation, le curé disparaissait de son domicile.

» Nous nous arrêtons dans l'exposition des circonstances de cette déplorable affaire. Nous avons un devoir de réserve en présence de l'instruction ouverte

» Nous savons qu'aussitôt après avoir reçu la déclaration de la jeune fille établissant à la charge du curé l'existence de ces deux crimes de viol et de complicité d'infanticide, M. le procureur impérial a envoyé à tous les parquets de l'empire une circulaire pour ordonner l'arrestation de l'abbé Tissier.

» Voici cette circulaire, avec le signalement de l'inculpé :

» Il y a mandat d'arrêt contre l'abbé Henri Tissier, prêtre desservant de l'église de Saint-Maur, en fuite, inculpé de viol et de complicité d'infanticide.

» Ordonner les recherches les plus actives à l'aide du signalement suivant, partout où besoin sera : Age, 43 ou 45 ans; cheveux noirs; sourcils noirs et très épais; barbe noire et très-fournie, rasée; teint brun, front couvert; yeux bleu-gris, la forme de l'œil assez ronde; nez assez long, droit à la base, camard et un peu retroussé à l'extrémité; bouche grande et grosses lèvres; dents fortes et larges; la dentition est complète, du moins dans les incisives; menton rond et à fossette; visage plein; taille 1 mètre 63 ou 64 centimètres; corpulence forte, voix forte et sombre.

» L'inculpé boit et fume beaucoup. Sa démarche est vive. Il a au-dessus du sourcil droit les restes d'une loupe.

» Au cas d'arrestation, faire transférer l'inculpé dans la maison d'arrêt de Châteauroux.

» Le procureur impérial, PH. HARDOUIN.

» Il nous a paru utile de reproduire ce document, afin qu'il acquière la plus grande publicité et que chacun puisse coopérer à l'œuvre de la justice, en recherchant et signalant aux autorités compétentes l'auteur de ces faits odieux. »

Que ferions-nous encore remarquer dans ce fait, sinon la complaisance, nous allions dire la complicité, de cet autre prêtre qui mit charitablement sa chambre à la disposition de son confrère?

Le progrès marche à pas de géant. Nous avions, malgré les plaintes nombreuses qui se sont produites contre la ferme des boues, dans Bruxelles et ses environs, des couvents de capucins, de jésuites, de rédemptoristes, de joséphites, de carmélites, de sœurs de la sagesse, de rédemptoristines, etc. mais pas un pauvre couvent de carmes déchaussés. Cette lacune vient d'être comblée. Ces bons pères viennent de s'établir au quartier Louise et pour parvenir à achever le monument qu'ils y construisent, ils ont eu recours à l'ingénieux moyen que voici : ils mettent en circulation des petites cartes lithographiées sur le verso desquelles on lit ce qui suit :

DECOR CARMELI.

ECCE SIGNUM SALUTIS.

ZELO ZELATVS SVM PRO DOMINO DEO EXERCITVVM.

Ces textes latins encadrent une image de la vierge Marie. Au *verso* de la carte se trouve la circulaire suivante :

✠

J. M. J. T.

Titre à une fondation de

TRENTE-SIX Messes par an, pendant TRENTE ANS,

donc **1080 Messes,** moyennant

Trente francs, une fois donnés.

Cette fondation de messes a pour but d'aider à la construction et à l'ameublement de L'ÉGLISE DES SAINTS JOSEPH ET THÉRÈSE AU COUVENT DE N.-D. DU MONT-CARMEL, A IXELLES-*lez-Bruxelles.*

On peut prendre ce titre pour soi-même, ou en faveur d'autres personnes vivantes ou défuntes.

Ces Saints Sacrifices seront offerts, à 9 heures, le 1er, le 10 et le 20 de chaque mois, à commencer du 1er juillet 1861.

Titre en faveur de M . . . . . .

Ixelles lez-Bruxelles, le. . . . . .

Le Prieur,
J. PIERRE D'ALCANTARA,
Carme déchaussé.

C'est à titre d'enseignement et pour qu'on soit bien pénétré des moyens employés par ces gens chaussés et déchaussés, qui ont fait vœu de pauvreté, ainsi que pour montrer jusqu'où va leur renonciation aux biens de ce monde que nous publions la platitude qu'on vient de lire ; le fait suivant prouvera, plus éloquemment que nous ne pourrions le faire, combien la participation à ces jongleries est stupide et bête.

Nous pourrions ajouter, sans paraître malveillants, que bon nombre, parmi les imbéciles qui s'empresseront de prendre quelques unes de ces actions, sont capables de laisser, faute d'un morceau de pain, mourir leur semblable sur le pas de leur porte, s'ils ne poussent pas la témérité jusqu'à se détourner avec dédain en lui jetant l'insulte : c'est un ivrogne !

COMMERCE DE MESSES.

L'auxiliaire du clergé.—La caisse des économies du clergé.—Escroqueries.—Abus de confiance.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE.

Audience du 24 août 1861.

Le prévenu est le nommé Antoine-François Vidal, prêtre interdit.

Pour l'intelligence de la partie de l'interrogatoire et des dépositions relatives à des messes et intentions de messes, il est indispensable de donner quelques explications préalables.

Une église de Paris, qui appartenait primitivement à une société, devint plus tard la propriété de l'Etat. Lorsqu'on procéda à la liquidation de cette société, on trouva des obligations de messes à dire pour un chiffre énorme, quelque chose comme 20 ou 30,000 messes, qui avaient, suivant l'usage, été payées à l'avance et n'avaient jamais été dites.

C'est l'impossibilité d'exécuter de pareils engagements qui a donné naissance au commerce dont il sera question dans cette affaire, et à propos duquel nous avons dit que quelques explications étaient indispensables; pour les donner, il nous suffira d'anticiper sur la plaidoirie de M. Cresson, avocat du prévenu. Voici, à cet égard, les renseignements fournis par le défenseur :

Il existe à Paris plusieurs maisons de librairie dont les chefs ont joint à leur commerce de livres une industrie qui vient en aide à l'écoulement de ces livres; cette industrie consiste, pour les libraires en question, à se faire l'intermédiaire des prêtres dépositaires de sommes d'argent à eux remises comme paiement anticipé de messes à dire.

Une personne, par exemple, laisse, en mourant, au curé de son village ou de sa paroisse, le prix de 100, 200, 500 messes, plus ou moins, que cet ecclésiastique devra dire pour le repos de l'âme de cette personne; ou bien c'est un parent pieux qui dépose la somme pour les messes à dire en faveur du défunt, peu importe. Le prix de chacune de ces messes est généralement de un franc, soit, 100, 200 ou 500 francs qui sont versés entre les mains du curé.

A la rigueur, un prêtre pourrait, dans un délai assez court, dire 500 messes, mais d'abord il est des personnes qui se chargent d'en dire 2,000, 3,000, 4,000; ensuite il arrive fort souvent que ce prêtre reçoit pareille mission de 10, 20, 30, 50 individus et arrive ainsi à contracter l'obligation de dire 10,000, 12,000 messes, obligation qu'il lui est impossible de remplir seul, et qu'il est forcé de se partager avec d'autres prêtres.

C'est la difficulté de ce partage qui a donné lieu à l'industrie dont il s'agit ici, industrie exercée en général par des libraires. Un de ces spéculateurs sait, par exemple, que tel ou tel ecclésiastique est chargé d'un nombre considérable de messes; il va le trouver et lui dit : — Il vous est impossible de dire ces messes, vous avez reçu 1,200, 1,500, 3,000 francs, plus ou moins; donnez moi cette somme, je me charge de faire exécuter les intentions de messes, et je vous donne en prime, pour 50, 100, 200, 300 francs de livres (suivant l'importance de l'affaire)

Le libraire, bien entendu, doit justifier de l'exécution des messes.

Le marché conclu, le traitant livre la prime convenue; puis il écrit à tous les prêtres et curés des villes et des campagnes, une lettre dans laquelle il leur offre de dire un certain nombre de messes pour le repos de l'âme de tel ou tel défunt, messes payables à raison du prix ordinaire d'un franc l'une, mais qui sera représenté par des ouvrages de librairie.

On voit tout de suite la combinaison lucrative du libraire, qui, au lieu d'argent, donne des livres sur lesquels il gagne 40, 50 ou 75 p. c.; quant au prêtre, il trouve là l'occasion de meubler sa bibliothèque sans bourse délier.

Ceci dit, passons aux débats.

Le prévenu reconnaît qu'il a été frappé d'interdiction des fonctions sacerdotales qu'il exerçait dans le diocèse de Fréjus, pour s'être immiscé dans les opérations d'un agent d'affaires, lequel a été condamné à cinq ans de prison pour escroquerie.

M. le président fait connaître au prévenu la prévention dont il est l'objet, et ordonne l'introduction d'un témoin.

Le premier témoin est M. Deleins, expert teneur de livres. C'est lui qui a été chargé d'examiner la comptabilité du prévenu

Ce témoin, après avoir déclaré que Vidal était sans ressources lorsqu'il a fondé son entreprise, cite les différentes publications qu'éditait l'abbé, telles que les *Conférences ecclésiastiques*, revue mensuelle, l'*Auxiliaire du clergé des villes et des campagnes ou le Missionnaire paroissial*, journal mensuel du prédicateur et une *Bibliographie spéciale*, cours de panégyriques des saints les plus populaires.

Vidal, sans ressources aucunes, ajoute ce témoin, avait loué d'abord, puis acheté, au prix de 170,000 francs, une maison avec jardin, boulevard Montparnasse, 148.

Après l'annonce des publications dont il vient d'être parlé il lance de nouveaux prospectus pour faire connaître une troisième entreprise : *la Caisse des économies du clergé.* Le but de cette caisse est expliqué dans le prospectus.

A l'aide de ces trois entreprises, le prévenu, suivant l'expert, aurait recueilli 130 ou 140,000 francs. Lorsqu'il a été arrêté, il avait environ 40.000 fr. en compte courant au Comptoir national.

Les écritures, dit l'expert, étaient incomplètes, on ne trouve même trace de correspondance qu'à partir d'octobre 1860, et je suis convaincu que le déficit constaté n'est qu'un minimum de déficit.

M. le président interpelle le témoin sur ce fait. Dans ses prospectus, Vidal offre certains avantages aux ecclésiastiques qui voudront bien mettre à sa disposition 70 intentions de messes, ainsi qu'à ceux qui s'engageront à acquitter à sa décharge 25 intentions de messes dans le délai de deux mois, et lui adresseront l'acquit dûment signé à la dite époque.

L'expert déclare que Vidal a recueilli trente et quelques mille *intentions de messes;* qu'il en a fait exécuter environ 6,634, restent 24 mille et quelques messes qui n'ont pas encore été acquittées.

Le témoin s'explique sur un fait spécial de messes relatif à un sieur Gauguet, libraire, que ce dernier fera connaître tout à l'heure.

La différence des 24.000 messes aurait été détournée, suivant l'expert, et le détournement, dissimulé à l'aide de listes de messes soi-disant exécutées, listes surchargées dans des proportions énormes; ainsi on cite tel prêtre qui a dit 60 messes; on a ajouté sur une liste un 3, et l'on a ainsi 360 messes; de 35, on a fait 335, etc.

Interrogé sur l'argent placé par le prévenu au comptoir d'escompte, l'expert explique que le comptoir d'escompte était chargé par Vidal des recouvrements sur les prêtres de la province.

GAUGUET, libraire, rue Cassette. J'avais 14,000 intentions de messes à faire exécuter; je proposai à M. Vidal de s'en charger, il y consentit.

LE PRÉSIDENT. Vous deviez, pour ces 14.000 messes qu'il se chargeait de faire dire, lui donner pour 14,000 fr. de livres?

LE TÉMOIN. Oui.

D. Les livres ne devaient lui être livrés qu'après la justification des messes dites?

R. Je les lui ai livrés avant; il m'a dit qu'il envoyait d'avance l'argent des messes aux prêtres qui se chargeaient de les dire.

D. Vous a-t-il fourni la justification des messes dites?

R. Non.

D. Mais il a fourni des listes de ces messes, listes altérées; ainsi un prêtre prenait l'engagement de dire 60 messes, Vidal mettait 360 messes; un autre se chargeait de 36 messes, il en mettait 365; alors vous livriez pour 360 fr. et pour 365 fr. de livres; est-ce bien cela?

R. Parfaitement.

M. Franquin, liquidateur judiciaire, est ensuite entendu et ne dépose d'aucun fait nouveau.

Le président fait ensuite quelques questions au prévenu qui y répond avec humilité et avoue tout.

L'avocat impérial requiert contre le prévenu l'application de la loi. Le tribunal condamne Vidal à trois ans de prison, 500 fr. d'amende et cinq ans d'interdiction des droits mentionnés en l'article 42 du Code Napoléon.

AVIS. Les membres de l'association du journal sont informés que dimanche prochain aura lieu la rentrée des listes de souscription en faveur des ouvriers condamnés à Gand.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 15. 1re Année. 8 Septembre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ. 9.
A BRUXELLES.
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 7 Septembre 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

La situation politique se complique fortement en Italie ; la France pressée d'un côté par la révolution à bout de patience et de l'autre par la popularité anglaise, toujours croissante dans la péninsule, perd considérablement de son influence et de ses sympathies, c'est pourquoi les Anglais resteront à Castellamare aussi longtemps que les Français hésiteront à quitter Rome qu'ils occupent en dépit et au mépris du droit des gens et de la non-intervention. Mais une brochure vient de sortir des sentines impériales et met en avant, au sujet de la solution à donner à la question romaine, l'ingénieux et fameux mécanisme du suffrage universel. Un appel au peuple romain se ferait sous la protection des bayonnettes françaises. Si le scrutin donne une réponse affirmative à la question d'annexion, le tour sera fait, la question réglée, et les troupes italiennes iront prendre à Rome les places de la garnison française.

M. Ricasoli, comme on l'a vu dans sa note-circulaire du 24 août dernier aux agents diplomatiques de l'Italie à l'étranger, est pressé d'aller à Rome, plus pressé que ne l'était M. Cavour, dont il ne saurait imiter les marches et les contre-marches. Cette ardeur du ministre se retrouve dans ses discours et ses actes. Mais il diffère, quant aux moyens, de Mazzini et Garibaldi qui veulent s'emparer de Rome avec une armée de volontaires et en soulevant le peuple romain, et non avec des bersaglieri et des carabiniers piémontais. Effectivement les héros de l'Italie appellent l'insurrection comme le plus sacré des droits, et M. Ricasoli, lui, voudrait la conquête de Rome devenue un nid de scélérats, un repaire de brigands papistes et bourbonniens.

Les nouvelles de Hongrie sont déplorables et inquiétantes pour l'Autriche ; le gouvernement de Vienne y supprime coup sur coup les comitats et paraît décidé à les remplacer par une division arbitraire en cinq voïvodies.

Les populations et les corporations officielles de la Hongrie répondent à ces mesures de persécution par des protestations. Le moment n'étant pas venu de recourir aux armes.

L'agitation a commencé en Croatie où l'empire autrichien recrute ses meilleures armées.

En Pologne on est frappé de l'unanimité des sentiments qui rapprochent toutes les classes et tous les cultes de la population dans un même élan de liberté. Non seulement l'union des juifs et des catholiques polonais est complète, mais à Lodzia, ville de 30,000 habitants, tous les fabricants et ouvriers appartenant à la nationalité allemande ont déclaré vouloir être polonais, et ils ont pris part à leurs manifestations.

On redoute à Varsovie une collision pour les journées des 7 et 8 septembre par suite de nouvelles démonstrations qui se préparent. Le 7 est le couronnement de l'empereur Alexandre ; le 8 est l'anniversaire de l'entrée des Russes à Varsovie en 1831.

Enfin l'agitation politique est de plus en plus vive et alarmante en Pologne, le deuil et la consternation sont partout et la nation entière s'aguerrit au martyre.

Dans sa dernière lettre, notre correspondant de New-York, dit l'*Indépendance*, nous montrait que l'Amérique du Nord, ce pays devenu si grand et si prospère par l'exercice de toutes les libertés politiques et civiles, répudie ses nobles traditions et s'engage, sous l'effet de la guerre, dans la voie du despotisme. Le grand principe de la liberté individuelle a été suspendu ; la liberté de la presse, le le palladium de toutes les autres libertés, est prête à recevoir la muselière ; des journaux favorables à la paix ont été saisis et leurs bureaux fermés par ordre de l'autorité. Ce sont là de tristes excès, mais nécessaires, quoiqu'ils fassent craindre pour l'avenir de cette république si glorieuse et menacée dans les bases mêmes de son existence par la cupidité des esclavagistes qui se refusent au mouvement et au progrès.

E. S.

INSTRUCTIONS SECRÈTES DES JÉSUITES.

(*Suite. — Voir notre numéro précédent.*)

CHAPITRE XV.

Comment il faut se conduire envers les religieuses et les dévotes.

1. Que les confesseurs et les prédicateurs se gardent bien d'offenser les religieuses, ou de leur donner aucune tentation contre leur vocation ; mais au contraire, ayant gagné l'affection des supérieures, qu'ils fassent en sorte de recevoir au moins les confessions extraordinaires, et qu'ils les entretiennent s'ils espèrent bientôt quelque reconnaissance pour eux. Car les abbesses, principalement les riches et les nobles, peuvent beaucoup servir la société, et par leurs parents et leurs amis, en sorte que, par la connaissance des principaux monastères, la société peut parvenir à la connaissance et à l'amitié de presque toute la ville.

2. Il faudra néanmoins défendre à nos dévotes de fréquenter des monastères de femmes, de peur que leur manière de vivre ne leur plaise davantage et que la société ne soit frustrée dans l'attente de tous les biens qu'elles possèdent. Qu'on les engage à faire vœu de chasteté et d'obéissance entre les mains de leur confesseur, et qu'on leur montre que cette manière de vivre est conforme aux mœurs de la primitive église, puisqu'elle éclaire dans la maison et qu'elle n'est point cachée sous le boisseau, sans que les âmes soient édifiées ; outre qu'à l'exemple des veuves de l'Evangile, elles font du bien à Jésus-Christ, en donnant à sa compagnie. Enfin qu'on leur dise tout ce qui peut se dire au préjudice de la vie claustrale ; et qu'on leur fasse ces instructions sous le sceau du silence, de peur qu'elles ne viennent aux oreilles des religieux.

CHAPITRE XIV.

De la manière de faire profession de mépriser les richesses.

1. De peur que les séculiers ne nous attribuent trop de passion pour les richesses, il sera utile de refuser quelquefois les aumônes de moindre conséquence, que l'on offre pour des offices rendus par notre société ; quoiqu'il faille accepter les moindres de gens qui nous sont attachés, de peur qu'on ne nous accuse d'avarice si nous ne recevons que les plus considérables.

2. Il faudra refuser la sépulture aux personnes obscures dans nos églises, quoiqu'elles aient été fort attachées à la société, de peur qu'il ne semble que nous cherchions des richesses par la multitude des morts, et que l'on ne voie le profit que nous faisons.

3. Il faudra agir fort résolument à l'égard des veuves et des autres personnes qui auront donné leurs biens à la société, et avec plus de vigueur, tout étant égal, qu'avec les autres, par la considération des biens temporels. Il faut même observer la même chose à l'égard de ceux qui sont dans la société, après qu'ils lui auront cédé et résigné leurs biens ; et s'il est nécessaire, qu'on les congédie de la société, mais avec toute sorte de discrétion, afin qu'ils laissent au moins une partie à la compagnie de ce qu'ils lui ont donné, ou qu'ils le lui lèguent par testament en mourant.

CHAPITRE XVII.

Des moyens d'avancer la société.

1. Que tous tâchent principalement, même en des choses de petite conséquence, d'être du même sentiment, ou au moins qu'ils le disent extérieurement ; car ainsi, quelque trouble qu'il y ait dans les affaires du monde, la société s'augmentera et s'affermira nécessairement.

2. Que tous s'efforcent de briller par leur savoir et par leur bon exemple, afin qu'ils surpassent tous les autres religieux, et surtout les pasteurs, et qu'enfin le vulgaire souhaite que les nôtres fassent tout. Que l'on dise même en public qu'ils n'est pas besoin que les curés aient tant de savoir, pourvu qu'ils s'acquittent bien de leurs devoirs, parce qu'ils peuvent se servir des conseils de la société qui à cause de cela doit avoir les études en grande recommandation.

3. Il faut faire aux rois et aux princes cette doctrine, que la foi catholique ne peut subsister dans l'état présent sans politique, mais en cela il faut employer beaucoup de discrétion. Par là les nôtres seront agréables aux grands et seront reçus dans les conseils les plus secrets.

4. On pourra entretenir leur bienveillance en transcrivant de toutes parts des nouvelles choisies et assurées.

5. Il ne sera pas d'un petit avantage si l'on entretient secrètement et avec prudence les divisions des grands, même en ruinant mutuellement leur puissance. Que si l'on voit qu'il y a apparence qu'ils se réconcilieront, la société tâchera d'abord de les accorder, de peur qu'elle ne soit prévenue par d'autres.

6. Il faudra en toute manière persuader au vulgaire principalement et aux grands, que la société n'a pas été établie sans une Providence divine particulière, selon les prophéties de l'abbé Joachim, afin que l'église humiliée par les hérétiques soit relevée.

7. Après avoir gagné la faveur des grands et des évêques, il faudra se saisir des cures et des canonicats, pour réformer plus exactement le clergé, qui vivait autrefois sous une certaine règle avec ses évêques, et tendait à la perfection. Enfin il faudra aspirer aux abbayes et aux prélatures, qu'il ne sera pas difficile d'avoir si l'on considère la fainéantise et la stupidité des moines, lorsqu'elles viendront à vaquer ; car il serait avantageux à l'église que tous les évêchés fussent tenus par la société, et même le siège apostolique, principalement si le pape devenait prince temporel de tous les biens. C'est pourquoi il faut peu à peu, mais prudemment et secrètement, étendre le temporel de la société ; et il ne faut pas douter que ce ne fût alors un siècle d'or, que l'on n'y jouît d'une paix continuelle et universelle, et que par conséquent la bénédiction divine n'accompagnât l'église.

8. Que si l'on n'espère pas de parvenir là, puisqu'il est nécessaire qu'il y ait des scandales, il faudra changer de politique selon le temps, et exciter tous les princes amis de notre ordre à se faire mutuellement de terribles guerres, afin que l'on implore partout le secours de la société, et qu'on l'emploie à la réconciliation publique, comme la cause du bien commun, et qu'elle soit récompensée des principaux bénéfices et des dignités ecclésiastiques.

9. Enfin la société, après avoir gagné la faveur et l'autorité des princes, tâchera d'être au moins redoutée de ceux dont elle n'est pas aimée.

FIN.

MEETING

à Gand, en faveur des familles des ouvriers condamnés

La veille du meeting organisé par les ouvriers de Bruxelles à l'intention fraternelle des souffre-douleurs de Gand, le dimanche matin du mois d'août écoulé, la foule se porta en masse à la salle du Mont-Parnasse, quai au bois à Gand, pour contribuer par sa présence à la solennité d'une manifestation populaire et généreuse que la *Tribune du Peuple* avait annoncée dans son numéro du 18 août.

Bien avant l'heure de l'ouverture du meeting, l'ancien théâtre flamand regorgeait d'ouvriers accourus de tous les points de la ville, pleins de calme et de dignité, pour accomplir un devoir de fraternité d'abord, et exercer ensuite un de leurs droits les plus précieux, le droit de se réunir et de faire entendre à un pouvoir prévaricateur le fond de leur pensée et le cri de leur conscience indignée.

Emile Moyson présidait la séance; avec lui ont parlé les membres suivants qui composaient le bureau : Bilen, président des fileurs, Deridder, président des tisserands, Massyn, président des peintres en bâtiments, Delepaul, commis-voyageur et Marlier, l'ex-vice-président des fileurs, le seul qui ait été acquité dans l'affaire des troubles.

C'était une démonstration utile et nécessaire; le mouvement était spontané, éclatant; l'ouvrier, beau d'enthousiasme et d'entente fraternelle, venait retremper sa morale abattue au feu de l'éloquence de ses courageux amis; il venait, relevant son âme attristée, donner au monde la preuve de son esprit de solidarité qui désormais doit rendre indissoluble le lien politique de la démocratie; il sait que se diviser ajoute à la puissance de ses oppresseurs et il s'unit par l'association; il voit que l'union fait la force de ses ennemis et il marche à la fédération des associations. Vraiment cette démonstration a échauffé les cœurs les plus froids et encouragé les âmes les plus timorées; elle a porté d'heureux fruits à Gand qui n'est pas en peine, on le sait, d'hommes valeureux et prêts au sacrifice.

Cette résurrection, ferme et digne, de l'ouvrier gantois, un moment atterré, s'est signalée par un acte de révolution entre le travail et le capital. Las enfin du rôle de dupe qu'il joue du berceau à la tombe, et sachant qu'il est du plus grand poids pour les exploitants, dans la balance des répartitions, des protections et des faveurs du gouvernement, le travailleur de Gand vient de s'affranchir dans cette manifestation publique de la tutelle cupide de ses patrons pour ne suivre que la voie de ses véritables intérêts qni n'est certes pas celle de la protection.

Cette rupture sensée et réclamée par la marche des temps est significative; c'est un coup d'assommoir à ceux qui traitent l'ouvrier d'ignorant et d'inintelligent et se rient des vrais amis du peuple comme étant des apôtres prêchant dans le désert ou à des imbéciles et des ingrats.

Et ce qui est d'une portée immense et exceptionnelle, c'est que les discours de tous les orateurs étaient tellement serrés et argumentés, qu'il ne reste absolument rien debout des insinuations perfides dirigées contre les associations ouvrières après les troubles du 29 avril dernier.

Pour étouffer le spectre rouge, il eut fallu terrifier le ministère et courir sus aux *frectraders*, comme il y a quelques années à Gand; pour allonger de deux années la queue du protectionisme, il eut fallu du tapage et du vacarme; pour alimenter ces illusions, une dernière ressource avait laissé aux requins gantois une dernière chance : un meeting et un appel aux ouvriers. Acculés dans les derniers retranchements de la saine logique, messires les calicots avaient compté sur l'aveuglement et la bonne foi du *bon-homme* pour l'entrainer dans les bacchanales au profit exclusif de leur sordide égoïsme. Vaines tentations! L'ouvrier, bien conseillé par ses amis, dédaigna cette amorce qui cachait plus d'un piège sous des attraits de séduction, et comprenant que pour lui le seul résultat eut été de jeter de nouveau le deuil et la consternation dans sa famille par des scènes de sang et des condamnations brutales, il s'abstint, ayant résolu de faire ses affaires lui-même et dans son meeting.

Cette abstention déconcerta la tourbe cotonneuse et ce meeting libre-échangiste des ouvriers lui enlèva dès ce jour tout espoir d'intimidation et d'ajournement. *Sic transeat.*

Rien d'étonnant que le meeting des industriels ait été tranquille et que la police soit restée les bras croisés à bâiller aux corneilles!

En conséquence M. Voortman a impudemment menti à M. Rogier en lui disant que l'abstention était due à ses conseils, etc. etc.!! Ne penserait-il pas le contraire de ce qu'il a dit?

On nous rapporte encore que le sieur Billen a formulé une réclamation contre l'obligation imposée aux travailleurs de certaines fabriques de s'approvisionner chez les contre-maitres ou les directeurs de ces établissements. L'orateur conclut avec raison que de cette façon une pièce de cent sous ne compte plus que pour quatre francs, et qu'il faut enfin s'affranchir d'une aussi odieuse contrainte.

Deridder, prenant à son tour la parole pour soutenir la liberté commerciale, a dit : le libre échange c'est un fantôme au moyen duquel on s'efforce d'effrayer en même temps et le gouvernement et les ouvriers. Lorsque messieurs les fabricants font ripaille, ils ont grand soin de ne pas nous faire asseoir à leur table; mais s'agit-il de donner lecture d'un exposé de leur grief contre le gouvernement, oh! alors ils voudraient bien que tous les ouvriers fussent présents.

Delepaul, voyageur de commerce, s'est exprimé dans le même sens : « On nous menace de l'invasion en Belgique d'une immense quantité de marchandises à bon marché, dit-il, tant mieux pour le peuple tout entier! car, celui qui donne beaucoup de bonnes marchandises pour peu d'argent n'est certes pas un escroc, loin de là!

Enfin, Emile Moyson, dont nous n'avons point le discours, entre autres choses, a demandé pour quel motif M. Rogier ne s'est point constitué, lors des troubles du 29 avril, l'intermédiaire entre les fabricants et les ouvriers de Gand, comme il l'a fait pour les troubles du Borinage, lui qui se qualifie du titre de *sauveur des Flandres*! et pour quel motif, les Borains ayant été graciés, les gantois restent en prison en dépit de toutes les réclamations qui s'élèvent contre une prédilection aussi inique, aussi odieuse? Serait-ce, dit l'orateur, parce qu'ils sont flamands?

Nous eussions voulu voir un membre de l'association des ouvriers mécaniciens prendre place au bureau de ce meeting, car nous croyons que les 900 mécaniciens gantois doivent être désabusés sur le compte de ces protectionnistes du travail national, qui dans leur haine contre l'Angleterre, crient : *Vivent les calicots belges protégés et vivent aussi les mécaniques anglaises protégées!* Quelle anglophobie!

La séance s'est terminée par une abondante collecte destinée aux familles des détenus à la suite des événements du 29 avril dernier, et la foule, sous l'impression de tant de cruelles vérités qui venaient d'être révélées, se retira, toute animée et satisfaite d'avoir posé un acte d'indépendance, sans précédents dans notre génération. E. S.

EXÉCUTION D'ANTONIO MORALÈS,

A PERIANA, EN ESPAGNE.

Antonio Moralès! encore un martyr de la liberté, encore un héros antique qui a du Spartacus dans les veines, encore un fier républicain, aux mœurs austères, aux instincs généreux, aux grands élans du cœur. Sacrifié à la haine des tyrans et qui vient d'expier par l'horrible supplice de la *garrotte* le crime d'avoir rêvé le règne de la justice et de l'amour.

Plein d'assurance, de dignité et de force, il gravit, sans nul secours les marches de l'échafaud, et conserve jusqu'à la fin la sérénité du regard et le calme de la voix. Il s'assit sur la banquette fatale et fut étranglé par le collier de fer! Le trône et l'autel étaient vengés!

La *Sentinelle* de Mons, organe du Borinage, publie dans son numéro du 25 août dernier une pièce de vers sur les événements du 3 juin.

Nous en extrayons ce qui suit :

Tout est calme... Soudain, dans l'air un cri s'élance.
Semblable à la tempête il menace, il s'avance;
C'est le cri du lion dans son antre affamé,
C'est le cri du malheur dont le bras s'est armé,
C'est le cri de l'esclave et le bruit de sa chaîne,
Qu'il brise en maudissant la fortune inhumaine
Que donne aux grands du jour la raison du plus fort,
En comprimant du faible et l'élan et l'effort.

. . . . . .

Vous, seigneurs, hauts barons, tyrans de l'industrie,
Au cœur de roc, à l'âme orgueilleuse et flétrie,
D'un vil limon trempée; ah! vos ambitions,
Couvant partout l'erreur, lèpre des nations,
Ont déjà fait surgir de leurs sources impures
Plus de maux, de douleurs, de haines, de souillures
Que n'en forgea l'enfer au souffle de Satan!
Que n'en vomit jamais son cratére béant.
Sans pudeur, vos palais, gîtes de la rapine,
Etalent leur splendeur, quand tout près, la famine
A jeté son grabat, couche de la douleur,
Refusant le repos au pauvre travailleur.
Si ses fatigues sont quelquefois assoupies,
Bientôt il se reveille au bruit de vos orgies!
Ce bruit lui vient au cœur, froid comme un coup mortel
Que donne au patient le bourreau criminel!
Ce vin qui vous enivre est il pur sur vos tables?
Vous mentez!.. De sueur il est fait, misérables!

. . . . . .

Ce cri, qui l'a jeté? C'est le Borain vengeur
Qui veut avoir du pain pour prix de sa sueur.
Qui trop longtemps courbé sous une loi cupide
Veut enfin s'affranchir d'un joug lâche, sordide.
Un moment endormi, vous, vous l'avez cru mort,
Regardez son réveil, par le droit il est fort.
Il dit qu'assez longtemps on l'exploite, on l'opprime;
Mais aux yeux du pouvoir protester est un crime.
Dans l'ombre voyez vous s'avancer ces soldats.
Et leur fer agité comme au jour des combats?
Ce sont des bataillons et leurs engins de guerre
Marchent exterminer le frère par le frère.
Point de merci pour vous, malheureux opprimés;
Ils frapperont au cœur, et vos bras désarmés
Se tordront, mais en vain, de douleurs convulsives.
Nous tuons, diront ils, par les lois répressives;
Car, ils ne savent pas, ces soldats du pouvoir,
Que le meurtre jamais ne peut être devoir.

. . . . . .

Arrêtez! la raison appartient au plus fort:
Le faible en se courbant doit recevoir la mort!...
Mais ses enfants plus tard demanderont vengeance
Du sang qui les couvrit aux jours de leur enfance!

MALVINA-CHARLES SAVOIE.

QUELQUES OBSERVATIONS
SUR L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL.

Il nous paraît utile d'attirer l'attention de nos concitoyens sur une des nombreuses atteintes portées, dans notre pays, à la liberté de conscience, si largement reconnue pourtant dans la constitution. Nous voulons parler de l'enseignement communal.

Aux termes de la loi de 1842 sur l'enseignement primaire, le clergé de la religion dominante est admis à titre d'autorité dans les écoles communales.

Cette loi, si mauvaise dans ses conséquences, ne violait pourtant pas la liberté qui appartient à chacun de faire instruire ses enfants dans la religion qu'il lui plaît d'adopter, si toutefois on désire en adopter une. Mais dans la pratique, elle est

encore empirée en ce que certaines de ses dispositions ne sont pas observées. Ainsi dans le même paragraphe où la loi consacre l'entrée du clergé dans l'école, elle établit aussi que les enfants ne peuvent être forcés d'assister à l'enseignement d'un culte quelconque. Or, nous le répétons, cette disposition n'est pas observée.

Des instituteurs, les uns ignorants, les autres fanatisés par le clergé catholique ou craignant son influence, forcent les enfants à assister à l'enseignement du culte dominant. C'est là, croyons-nous, une violation ouverte de la liberté de conscience.

Mais, nous dira-t-on, rien ne force à envoyer ses enfants à l'école communale et si on les y envoie, il faut s'y soumettre au réglement. A cela, nous répondrons : l'école communale est fréquentée par beaucoup d'enfants pauvres dont les parents ne peuvent souvent pas payer l'instruction dans une école privée, et de plus, ceci est notre plus forte raison, le pauvre *a droit* à l'enseignement gratuit donné par la Commune; c'est là un droit formellement établi par cette même loi de 1842 et il ne peut dépendre de l'arbitraire ou du caprice d'un instituteur salarié par la Commune de lui enlever ce droit.

Or, c'est là ce que paraissent ne pas comprendre certains pédagogues. L'un d'eux répondant à un père dont le fils avait été forcé, malgré sa défense, d'assister à la leçon religieuse, lui disait insolemment : « Mon ami, écoutez, vous envoyez votre fils à l'école communale; vous ne payez rien; donc il faut qu'il fasse ce qu'on lui ordonne; vous n'avez pas le droit de faire aucune réclamation relativement à l'instruction qu'on lui donne; mais vous avez le droit, si elle ne vous convient pas, de le retirer. Usez-en, si bon vous semble. »

Et que l'on ne croie pas que cela se passe seulement dans les campagnes malheureusement encore trop inféodées au joug clérical; cela a eu lieu à Bruxelles, la capitale et le cœur du pays.

Certains parents plus hardis ou mieux au fait de la loi que les autres ont, il est vrai, protesté et obtenu gain de cause en s'adressant à l'autorité communale; mais la grande majorité subit la toute-puissante autorité de quelques tyranneaux qui se vengent de leur servilisme envers leurs supérieurs et leurs curés, en prodiguant l'arrogance à ceux qu'ils croient hors d'état de leur répondre. Ce qui arrive encore, c'est que ne voulant pas laisser leurs enfants sucer des principes qu'ils ont le droit de trouver mauvais, les parents les retirent de l'école communale, et ne pouvant trouver des ressources suffisantes pour leur procurer une autre instruction, ils sont forcés de les laisser croupir dans l'ignorance. Ils ont tort, à notre avis; mais voilà où on en arrive, lorsqu'un pays laisse insensiblement et une à une altérer et violer toutes ses libertés jusqu'au jour où elles s'engloutissent, silencieusement dans l'abîme creusé par la réaction.

Nous bornons là nos observations, en encourageant encore une fois tous ceux dont les droits sont méconnus à protester jusqu'à ce qu'ils aient obtenu gain de cause, ce qui ne peut manquer d'arriver, car ils ont pour eux la justice et la loi réunies.

Espérons aussi que les administrations communales qui, le plus souvent, n'ont pas connaissance de ces petites tyrannies, veilleront à ce qu'elles ne se perpétuent pas.

Quoique ces quelques lignes eussent simplement pour but de réclamer la stricte exécution de la loi de 1842 qui, bien que mauvaise, est encore préférable aux réglements fantasques que certains instituteurs communaux se sont plu à créer, nous ne pouvons cependant nous empêcher, en terminant, d'appeler de tous nos vœux le jour où cette loi, aussi inique dans son principe que regrettable dans ses effets, aura, pour jamais, disparu de la législation.

C'est aussi, croyons-nous, le vœu de tout ami sincère de la liberté. E. F.

Correspondance de la Tribune du Peuple.

Dinant, août 1861.

Citoyens et amis,

Les libres-penseurs n'abondent point dans ces parages; cependant on y rencontre parfois certains paysans qui, sous un extérieur rude et simple ne manquent ni de bon sens, ni d'intelligence, ni même d'une certaine indépendance de caractère et d'opinions.

Voici le résumé des paroles que j'ai entendu prononcer dans une réunion de paysans qui ne se gênaient nullement pour dire bien haut ce que beaucoup de citadins n'osent même pas penser tout bas.

« Si le Christ était Dieu, pourquoi n'a t-il pas envoyé ou pourquoi n'a-t-il pas fait envoyer par son représentant, le pape, des missionnaires en Amérique, pour y porter la parole divine au lieu de laisser se damner, pendant plus de 14 siècles tant de millions d'hommes? Cette objection, ce me semble, est écrasante, en se plaçant au point de vue catholique bien entendu. »

« Que me parlez vous de Dieu? dit un autre; n'est-ce pas au nom de Dieu qu'on a autrefois consommé toutes ces attrocités dont le souvenir révolte tout homme de bien; qu'on commet encore aujourd'hui tant d'injustices et d'iniquités; qu'on cherche et qu'on parvient à étouffer l'intelligence, la raison, la conscience et toutes les plus belles facultés de l'homme; qu'on abrutit et qu'on exploite le peuple; qu'on divise les familles et les nations? »

Un autre paysan : « Dire qu'il faut une religion au peuple c'est dire qu'il faut le tromper, l'exploiter, le bêtifier, le corrompre. Il est évident que les religions trompent le peuple, qui forme plus des 9/10 de l'humanité. Quel droit peut avoir ici la minorité sur la majorité? D'ailleurs, le peuple fût-il minorité, il n'est permis de tromper personne. L'exploitation et la bêtification sautent également aux yeux et il ne me sera pas difficile de prouver que la religion corrompt le peuple en lui présentant comme des vertus des actes qui n'en sont pas, en mettant sur la même ligne que le vice et le crime des pécadilles insignifiantes, en un mot en forgeant à l'homme une *double conscience*. Imbéciles! ne voyez-vous pas que l'ignorant attache la même importance à vos *vertus* et à vos *péchés* qu'aux véritables vertus et aux vices réels? Quand il verra qu'on l'a trompé (et il le verra tôt ou tard) sur certain point, ne se croira-t-il pas affranchi de tout devoir, de toute morale et de toute justice? Il n'y aurait rien d'étonnant après l'avoir ainsi abruti et persuadé qu'il est damné pour certaines bagatelles de le voir se lancer dans le crime en se disant qu'il ne risque plus rien? Il est vrai qu'à côté du mal la religion a placé le remède; elle a créé le confessional où le pécheur peut, quand bon lui semble, se laver de ses souillures; mais ici le remède est pire que le mal. »

« C'est au mur qu'on connait le maçon, dit un autre. — Allons, soyons sincères et francs, voyons un peu ce que sont, sous l'écorce, les hommes de Dieu et de religion d'une part, et ceux que l'on nomme impies et athées, les démocrates enfin. Chez lesquels trouvons-nous le plus de sincérité, de loyauté, d'humanité, de dévouement et d'amour, de justice en un mot? Voyons, la main sur la conscience, de quel côté trouvons-nous le plus d'hommes de bien? Donnons-nous la peine d'examiner, de comparer; la chose est sans doute assez importante, et une fois notre jugement porté, il est évident qu'il est de notre devoir de citoyens et d'hommes de nous prononcer et d'agir en conséquence. Quant à moi, j'ai voyagé pendant vingt ans, il y en a trente que j'observe les hommes et les choses, je pourrais vous dire que je n'ai jamais connu beaucoup de dévots obligeants et tenant leurs promesses, ni de mégères qui ne fussent dévotes; je pourrais vous raconter les excellentes choses que j'ai vu se pratiquer jusque dans les églises, au temps où j'entrais encore dans ces saints lieux; mais je m'en abstiendrai, ne vous en rapportez qu'à vous mêmes, vous ne pouvez cependant pas me considérer comme plus interessé qu'un autre à ce qu'il n'y ait ni paradis, ni enfer, ni Dieu, ni Diable... »

Un interlocuteur : « Oui, messieurs, repassez un peu entre vous la conduite des uns et des autres, celle des profanes de votre paroisse et celle des pieuses gens qui fréquentent l'église et ses divins offices. Je ne veux juger personne; mais en attendant votre rapport pour une autre occasion, voici ce que j'ai appris concernant une certaine catégorie d'individus qui forment une classe à part dans la société et qu'on a tort de vouloir mépriser : il s'agit des représentants d'une Divinité bienfaisante qui nous envoie et la pluie et le beau temps, qui récompense ceux qui se dévouent pour sa sainte cause, par exemple ceux qui abandonnent père et mère pour aller vivre chrétiennement dans ces saintes retraites appelées *couvents*, et qui punit conformément à la justice, par des peines dont on a fait la description (le grillage, la calcination, etc.), qui punit, dis-je, les malfaiteurs qui transgressent ses saintes lois, ceux par exemple qui mangent du renard au lieu de stock-fisch, qui dansent la polka, ceux qui ne mangent pas la gauffre sacrée au temps prescrit, etc.. Chaque commune, ou plutôt chaque paroisse ne possède ordinairement, à la campagne du moins, qu'un seul de ces êtres extraordinaires qui ne sont pas des hommes, mais des *demi-dieux*.

« Voici l'histoire très abrégée de ceux de ces hommes de Dieu que nous trouvons dans un cercle d'environ deux lieues de rayon pris au hasard d'ici, diocèse de Namur.

» D'abord celui de V. agit chrétiennement avec l'institutrice; la preuve, c'est que le bourgmestre et un M^r. J., qui avaient voulu dire le contraire, viennent tous les deux d'être condamnés par la cour d'assises à des peines dont ils se souviendront longtemps : l'emprisonnement et la ruine! c'est très-bien!

« Celui de P. n'a-t-il pas su chasser à temps de chez lui son père et sa mère qui le ruinaient et les remplacer par une excellente gouvernante qui par ses connaissances économiques et physiologiques mène le saint homme et le maintient dans l'abondance.

» Celui de M., afin de maintenir les distinctions convenables, n'exempte-t-il pas du catéchisme les blonds enfants du riche quand il s'agit des *premières communions* et n'instruit-il pas deux et trois fois par jour (comme ses confrères) les enfants des paysans pauvres qui ont si besoin d'éducation.

» Celui de F. F. conserve les reliques d'un grand saint qu'il fait baiser de temps à autre par ses paroissiens et ses paroissiennes dans une belle cérémonie où chacun exécute avec ensemble un pas spécial, le *pas du paradis*.

» Celui de D. soutient et protége l'instituteur contre de mauvais parents qui accusent ce dernier d'enseigner à leurs petits enfants les exercices des frères trappistes.

» Celui de R. posséde une Salette (une statue de Notre-Dame de la Salette) dans son église et une sal.... dans son presbytère. Celui de P., qui deviendra un grand orateur, se contente, dit-on, d'un morceau de sucre, à la place d'argent, pour administrer le saint baptême. Celui de G., ce rival de Bossuet, n'a-t-il pas jusqu'ici, rien qu'avec le concours de la femme du bourgmestre, mené saintement son village si considérable? L'Evangile est son code, dit-il.

» Celui de B. tient à cœur d'inculquer à ses paroissiens l'ordre et l'éloignement des réunions dangereuses : il leur fixe le jour et l'heure pour faire leurs pâques, les engage à ne pas assister à l'exposition agricole.

» Le procès de celui de N. avec l'ex-instituteur ne s'est-il pas terminé pour la gloire de Dieu et de la religion, par suite des dépositions des témoins qui ont parlé selon la vérité chrétienne?

» Celui de G.d. n'a-t il pas eu raison devant la justice contre un agent de la justice (un juge) qui voulait, chose abominable et indigne, soutenir l'honneur d'une fille qui avait valsé dans un concert? Le prédécesseur de ce digne pasteur ne prodiguait-il pas toute sa tendresse à une douzaine de servantes du Seigneur, femmes et filles?

» Celui de Ge., ce bon jovial, houf! ne cherche-t-il pas à égayer ses paroissiens, à les distraire de leurs fatigues le dimanche en les appelant pourceaux, chiens, niches, commères, etc. et leurs enfants, veaux, petites sorcières, etc.? Ne sait-il pas être sérieux quand l'occasion l'exige, quand, par exemple, il va présenter l'eau bénite à *monsieur* avant d'en jeter à la foule?

» Enfin celui de H., ce vénérable vétéran, vous savez sans doute comme il prêche! comme il parle de Dieu, de S^t Liguori et de la Vierge! comme il se conduit admirablement à l'égard des femmes et de l'argent! comme il a su, avec l'aide des bons pères capucins, dissoudre une société de lépreux, de satellites du démon, etc. qui s'était formée dans les environs pour corrompre les jeunes gens par la lecture de livres infâmes! »

Tel est, à peu de chose près, ce que j'ai entendu dans le cercle de ces modestes cultivateurs. Ce doit être pour vous, libres-penseurs et socialistes, une chose consolante que de savoir que dans ces campagnes ou existent encore tant de préjugés et de fanatisme, il est pourtant de courageux enfants du peuple qui repoussent les superstitions du passé et ne voient leur salut que dans les grandes réformes que nous promet l'avenir.

J'ai eu également occasion dans ces derniers temps de voir et d'entendre ici divers personnages plus ou moins érudits, plus ou moins haut placés. Tous à peu près, s'accordent à reconnaître que la religion est chose usée, que cette institution a constamment entravé le progrès, qu'elle est inutile et nuisible enfin; mais nul d'entre ces messieurs, ils le disent eux-mêmes, n'a garde de se mettre en peine pour la combattre, ni de risquer ni d'exposer, celui-ci sa place, celui-là un autre avantage. « J'ai assez, moi, à m'occuper, disait l'un d'eux, avec ma femme et mon chien. » Ces conservateurs disent aussi que, pour pouvoir parler religion, éducation, politique, etc. il faut être libre et indépendant, ce qui pourrait fournir une preuve de plus à ceux qui prétendent que nous n'avons pas la liberté en Belgique. Quant à moi, je pense que chez ces messieurs c'est plutôt l'indifférence, la lâcheté et l'égoïsme que le manque de liberté qui retient leur langue. Que signifie chez ces messieurs ces paroles : J'aime Dieu par dessus toute chose et mon prochain comme moi-même! Quel est leur Dieu? où est leur prochain?

C'est l'ineptie des populations qui fait que les gouvernements restent stationnaires. Si tous criaient : en avant! les gouvernants emboiteraient immédiatement le pas accéléré, même le pas de course.

En voilà assez sur ces questions ; les ennemis du progrès ont beau dire et beau faire, à moins d'anéantir complètement la science, ce qui est impossible, il faut que l'ancien édifice s'écroule tôt ou tard.

Agréez, chers citoyens et amis, les sympathies d'un frère en démocratie.

E. R. le p.

Un meeting en faveur du libre-échange aura lieu en cette ville, le 23 septembre, pour réfuter les prétentions égoïstes des fabricants de Gand et protester au nom de la justice et de la liberté contre la protection et les privilèges dont on n'a cessé de gratifier les marquis et les chevaliers de l'industrie... cotonnière.

Nous engageons tous les membres de l'association du journal, tous les démocrates et les amis de la fédération des peuples et surtout les ouvriers à assister à cette réunion de la *liberté*.

Le lendemain, 24 septembre, aura lieu un second meeting des ouvriers de Bruxelles en faveur du *travail libre*.

Les membres de l'association de la *Tribune du Peuple* sont prévenus qu'en vertu d'une décision de la société des conférences auront lieu au local le dimanche soir et que chaque associé a droit d'y conduire ses amis.

Le premier dimanche du mois seul est réservé aux affaires administratives de la société.

L'ordre du jour de la séance du dimanche est indiqué huit jours à l'avance.

Pour la séance de dimanche 15 septembre, la société a mis à l'ordre du jour la *Commune sociale*.

Plusieurs associés de la *Tribune du Peuple* reconnaissant la nécessité d'un organe démocratique *en flamand*, destiné à répandre parmi les travailleurs les vérités sociales et économiques, viennent d'adresser au comité de l'association une demande dans le but de mettre le plus tôt possible ce projet à exécution.

Ce journal aurait les mêmes bases que la *Tribune du Peuple* et partirait des mêmes principes.

BULLETIN CLÉRICAL.

Le lundi 2 de ce mois a eu lieu à Bruxelles, sans le concours du clergé, l'enterrement de M. Quétin-Spinau, que nos grands journaux jésuitico libéraux appellent un honorable habitant ou bien encore une notabilité ; ce n'est pas ici le cas de leur exprimer notre étonnement à ce sujet, seulement nous leur dirons que là où il y a égalité des citoyens devant la loi il ne peut plus exister de notabilités et que lorsque meurt un citoyen qui n'est pas respectable on ne se donne pas la peine d'insérer sa nécrologie.

Notre intention, disons-nous, n'est pas de nous étendre sur ces banalités qui dénotent de la part de ceux qui s'en servent de grandes dispositions pour devenir des laquais plutôt que des hommes libres, mais bien de vous communiquer les réflexions dont le journal de Bruxelles gratifie l'enterrement de M. Quétin-Spinau.

Voici ce que débite le principal organe de l'éteignoir :

Le Grand-Orient vient de remporter un nouveau triomphe, du moins il l'annonce pompeusement par la voix de M. Hochsteyn : L'enterrement d'un habitant *notable* de Bruxelles a eu lieu aujourd'hui, 2 septembre, *sans le concours du clergé !* .. Pourquoi ne pas ajouter sans le concours de la magistrature, de la noblesse, des autorités militaires... et au lieu d'un triomphe, la loge pourrait en enregistrer plusieurs *Le défunt, à* ce que nous croyons, *n'avait pas plus la prétention* d'appartenir à la magistrature, à la noblesse, ou à l'armée, qu'à l'Eglise catholique ou à aucune religion connue. D'après ce que nous apprend M. Hochsteyn, il appartenait à la *religion secrète* dont MM. Verhaegen et Defacqz sont les grands prêtres, M. Hochsteyn père, le sacristain, et M. Hoesteyn fils, l'enfant de chœur. *Autant vaudrait être porté en terre par quatre s'officiers.* Ce clergé là n'est que ridicule. Il est profondément désolant de voir, au milieu d'une capitale, afficher le mépris de tous les cultes lorsqu'il s'agit d'une cérémonie aussi grave, aussi solennelle et aussi pleine d'enseignements. Pour l'honneur de la *raison* et de la *dignité humaine*, pareille cérémonie devrait toujours s'accomplir *sans le concours de comédiens*.

Ne dirait-on pas, après la lecture de ce fait, qu'on se trouve encore au bon temps où paraissait le *Crocodile* de joyeuse mémoire? Comment ! vous, *Journal de Bruxelles*, vous le moniteur de ces hommes *sévères, austères, pudiques, désintéressés* et *sobres* ! vous osez rire et badiner à propos d'un enterrement ! en présence de la mort devant qui tout le monde s'incline, devant qui tout s'oublie, se dit-on au premier abord ; mais après quelques moments de réflexions ne sommes-nous pas amenés à trouver votre langage conforme à votre manière de faire ? En effet qu'est-ce pour vous qu'un enterrement sinon un objet de spéculation ? Est-il, pour ceux au nom de qui vous écrivez, quelque chose de sacré ? Exploitant le bon Dieu et le bon Diable, pourquoi donc auriez-vous le moindre scrupule lorsque vous exploitez le peuple ! Mais est-ce adroit de votre part de commettre de ces écartades, de faire de ces sorties effrontées, au moment où votre idole, qu'on nomme pape, ne bat plus que d'une aile ?

Riez du sacristain, riez de l'enfant de chœur, vous avez raison ; mais ne parlez pas de comédiens, s'il vous plaît ! lorsque ce mot vous sort de la bouche, nous pensons aux saltimbanques que vous défendez et qui ne viennent sur les planches qu'affublés comme des sauvages ou des fous. Et quand on va, non pour porter, mais pour arrêter un de vos moralistes, ce ne sont pas des officiers qui en sont chargés, non, ce sont quatre hommes et un caporal, sinon des gendarmes, qui les conduisent en cour d'assises et de là au bagne.

ATTENTAT A LA PUDEUR COMMIS AVEC VIOLENCE PAR UN MINISTRE DU CULTE CATHOLIQUE.

Cour d'assises de la Loire-Inférieure. — Audience du 5 septembre.

M. Dubois, procureur impérial, occupe le siége du ministère public.

M. Menard, avocat, est assis au banc de la défense. Avant le tirage au sort du jury, un grand nombre de curieux encombrent les abords du palais et les factionnaires ont beaucoup de peine à les empêcher d'y pénétrer. Quelques instants après l'ouverture des portes, la salle d'audience se trouve envahie.

L'accusé est introduit ; il déclare se nommer Edouard-Bonaventure, être né le 2 Décembre 1825 à Ancenis, et ajoute qu'il remplissait les fonctions de vicaire à Haute-Goulaine, au moment de son arrestation.

Barbin est revêtu du costume ecclésiastique ; c'est un homme de taille moyenne, ayant une figure régulière, un peu pâle et dont l'expression dénote de l'intelligence et de l'énergie.

L'accusé porte des lunettes, il tient à la main un carnet qu'il consulte fréquemment et sur lequel il prend des notes au crayon.

Il est donné lecture par le greffier de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation, que nous reproduisons intégralement, sauf certains passages dont nous conservons le sens en atténuant le texte :

« Récemment nommé vicaire à Haute-Goulaine, Bonaventure Edouard Barbin s'acquittait de ses devoirs avec un zèle et une piété qui lui avaient concilié la confiante affection du curé de cette commune, et l'estime de tous les habitants. Cependant, de sourdes rumeurs ne tardèrent pas à ternir sa réputation, et à la suite d'une instruction conduite avec la sage réserve que commandait le caractère de l'inculpé, la justice attristée dut constater que ce ministre de la religion avait méconnu ses plus saintes obligations.

» Deux jeunes filles, pieuses et honnêtes, vinrent l'une après l'autre, à regret, et pour rendre hommage à la vérité, dévoiler la conduite criminelle du prêtre qui dirigeait leur conscience.

Anne Vallée, l'une d'elles, s'étonnait des fréquentes visites que lui faisait le vicaire Barbin, aux heures où il était à peu près certain de ne pas rencontrer les frères Peignon, ses maîtres.

Toutefois elle ne s'en était jamais inquiétée, lorsqu'un jour, vers le milieu du mois de juin, elle le vit avec surprise s'approcher d'elle et l'embrasser, en la complimentant sur sa beauté, et chercher à se livrer à des attouchements impudiques sur sa personne.

» Comme elle le repoussait avec colère, il s'éloigna ; mais une heure après il était de retour, fermait la porte aux verroux, saisissait la jeune fille dans ses bras, essayait de l'entraîner, et n'y pouvant réussir, commettait de nouveaux actes d'impudicité.

» La résistance de sa victime ne lui permit pas d'aller plus loin, il dut se retirer, et aux reproches d'Anne Vallée qui le rappelait au respect de son habit, il ne sut que répondre : « C'est une faiblesse, il n'y faut pas songer après. »

» Barbin n'avait pas cependant renoncé à ses coupables espérances, car il revint les jours suivants ; mais la jeune fille se cachait et son émotion était si visible que ses maîtres la questionnèrent et reçurent ses confidences.

» L'un d'eux, qui avait aperçu l'accusé rôdant autour de la maison, crut prudent d'épier ses démarches, et bientôt il entendit Bardin rentrer, essayer quelques privautés et répondre d'une voix agitée à la jeune servante, qui disait l'avoir dénoncé à ses maîtres : « Qu'avez-vous fait ! vous allez me faire perdre ma place ! »

« L'aîné de cette famille respectable écrivit alors à M. le curé de Haute-Goulaine pour lui dévoiler les torts de son vicaire. Cette lettre resta sans réponse ; mais le dimanche suivant, dans l'église où il l'avait mandé, Barbin voulait acheter le silence d'Anne Vallée Il vit ses propositions rejetées avec le mépris qu'elles méritaient.

» Vers la même époque, cet ecclésiastique pousuivait de ses honteuses obsessions une autre de ses pénitentes, Anne Parvau jeune orpheline de vingt ans.

» A plusieurs reprises, il était allé s'asseoir près d'elle dans le champ où elle gardait les bestiaux des époux Fadet, ses maîtres ; il lui avait baisé les mains ; il avait tenté certains attouchements et, attirant la jeune fille sur ses genoux, il l'avait suppliée d'avoir pour lui de criminelles complaisances. Ses caresses et ses sollicitations avaient été constamment repoussées.

» Un jour, ses désirs trop longtemps comprimés éclatèrent dans toute leur brutalité. Sans écouter les supplications d'Anne Parvau, il l'étreignit dans ses bras et chercha, par tous les moyens, à consommer son déshonneur.

» Ses efforts furent inutiles. Grâce à une résistance énergique, la jeune fille sortit victorieuse de cette lutte ; mais comprenant le danger qu'elle avait couru, elle s'empressa d'aller demander conseil à sa maîtresse. Se conformant à l'avis qui lui fut donné, Anne Parvau garda le plus profond silence, et pour prévenir tout scandale, elle consentit même à retourner au confessionnal de Barbin.

» Appelé longtemps après à s'expliquer sur ces imputations si graves, l'accusé a eu recours à un système de défense aussi odieux qu'invraisemblable.

» Ne pouvant nier ses visites à Anne Vallée, ni ses rencontres avec Anne Parvau, obligé de reconnaître que, vis-à vis de ces jeunes filles, il avait failli à ses devoirs de prêtre, il s'est borné à protester contre de prétendues exagérations, et calomniant celles qu'il avait outragées, il a osé soutenir qu'il n'avait fait que céder à leurs avances

» Vainement, cette calomnie a trouvé de l'écho. La justice ne peut admettre que, sans motif et sans intérêt, deux jeunes filles aient pris plaisir à compromettre leur réputation jusque-là intacte en portant une accusation mensongère contre l'ecclésiastique qu'elles étaient accoutumées à respecter. »

Pendant la lecture de cet acte, faite en audience publique, l'accusé conserve la plus grande impassibilité.

M. Dubois, procureur impérial, requiert un huis-clos partiel pour l'audition des témoins, demandant que la suite des débats ait lieu en audience publique.

M. le président demande à l'accusé s'il a quelques observations à faire à ce sujet.

Barbin répond textuellement :

« Je donne mon adhésion complète à ce que M. le procureur-impérial désire. »

Me Ménard s'en réfère à la sagesse de la cour et dit qu'au nom de Barbin, il ne prend aucune conclusion sur la publicité ou la non publicité des débats.

La cour, après en avoir délibéré, rend un arrêt par lequel, aux termes de l'art. 8 de la Constitution, attendu que les débats seraient de nature à porter atteinte à la morale publique, ordonne que les débats complets auront lieu à huis-clos.

Après cet arrêt, on fait évacuer la salle.

Vingt-cinq témoins seront entendus dans cette affaire.

(*Phare de la Loire.*)

On lit dans le *Toulonnais :* « Samedi, vers neuf heures du soir, un homme qui, après son arrestation, a déclaré se nommer Gaubert et être desservant dans une commune du département de l'Ariége, a tiré deux coups de pistolet sur une fille soumise, dans une des maisons du vieux quartier. Le trouble qu'il a éprouvé au moment de commettre ce crime a fait dévier l'arme, qui heureusement n'a atteint que légèrement la malheureuse à laquelle elle devait donner la mort.

Gaubert arrivé depuis quelques jours dans notre ville, ne s'y était rendu que pour ramener la fille S.., qu'il avait eu pour servante durant quelques années. Ses instances ne l'ayant pu décider à retourner chez lui, Gaubert a avalé une forte dose d'une liqueur phosphorique et s'est rendu chez la fille S.... bien décidé à la tuer.

La blessure reçue par la fille S... est sans gravité. Quant à Gaubert il est aujourd'hui hors de danger, grâce aux énergiques réactifs qu'on lui a administrés à l'hôpital où il a été transporté immédiatement après son arrestation.

» Le 27, l'abbé Gaubert a été conduit sur le théâtre du crime, pour être confronté avec la jeune fille. Malgré les précautions que l'on avait prises, la foule était immense, et l'on a dû requérir la gendarmerie et un piquet de troupes pour dégager la rue et maintenir le bon ordre.

» Le coupable paraît calme et résigné ; il est très-bien de figure et semble fort intelligent. »

Voilà un curé qui porte certainement plus d'attachement à sa servante que n'en témoigne, à son épouse, le comte Mercy-d'Argenteau.

Jeudi 29 août, dit l'*Éclaireur* de Namur, on pouvait voir circuler dans les rues de notre ville, un prêtre syrien qui, grâce à son costume s'introduisait dans les maisons où il réclamait de la générosité des habitants quelque secours pour pourvoir aux besoins de son monastère. Ce matin, sur la plainte de M. le commissaire de police, procès-varbal, a été dressé à charge de ce moine étranger, du chef de mendicité.

Si c'est sur la réputation de pays catholique par excellence que ce prêtre syrien s'est rendu en Belgique, nous croyons qu'à l'heure qu'il est il doit être diantrement désillusionné.

Si tous nos mendiants pouvaient ainsi entonner l'air bonapartiste : *Partant pour la Syrie !* nous leur chanterions : *Bon voyage, etc..*

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2	00
Verre cylindre.	40	centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

BUREAU D'ÉCRITURES.

Expertise en Comptabilité, Liquidation, Bilan ou Inventaire, Mise à Jour, Vérification, etc. — Redressement d'Écritures, Comptabilité particulière, Rédaction de tous les actes Civils et Commerciaux sous seing privé, Lettres, Pétitions, Requêtes. — Recouvrements. — Correspondance Commerciale et Particulière.

DISCRÉTION INVIOLABLE.

Rue Godfroid de Bouillon, 38, *à Saint-Josse-ten-Noode*,

(Près le chemin de fer du Nord, lez-Bruxelles.)

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 16. 1re Année. 15 Septembre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES.
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 14 Septembre 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

La fête de l'anniversaire de l'entrée triomphale de Garibaldi, dans la capitale de l'ancien royaume des Deux-Siciles a été célébrée le 7 septembre, à Milan, Gênes et Naples, avec une solennité et un enthousiasme que nul désordre n'a déparés. Les acclamations les plus énergiques et les plus fraternelles ont salué les troupes à Naples, et du midi au Nord de la péninsule un immense hourrah s'élevait comme un seul cri d'espoir et de délivrance au héros de Caprera. C'était l'explosion unanime du peuple italien qui s'incarnait dans la figure de l'illustre capitaine de l'unité et de l'indépendance, comme une protestation foudroyante, contre l'inique occupation de la ville éternelle par les soldats de M. Louis Bonaparte. Royalistes, libéraux de toutes les nuances, mazziniens, ouvriers, bourgeois et soldats se confondaient ce jour en un même élan de spontanéité pour signaler en face de l'Europe, l'impatience de leurs vœux et de leurs droits, par ces cris signifitifs : *à Rome avec Garibaldi! Vive Garibaldi!*

A Rome, dit-on, le lendemain, une sorte de contre-manifestation papale a eu lieu à l'occasion de la fête de la nativité de la vierge-mère, pendant laquelle Pie IX a été honoré par une manifestation sympathique des plus éclatantes. Décidemment, que M. Bonaparte retire ses garnisaires et laisse sa sainteté sous l'égide de l'affection et de la tendresse de ses romains, qui commence à se lasser des obséquiosités boustrapariennes.

Mais Garibaldi s'est tenu éloigné du bruit de ces fêtes resplendissantes ; triste et abattu, le fougueux lion de bataille, gémit et soupire durant cette halte de palinodies, de transitions et d'assurances sibyllines, qu'impose à sa patrie et à la liberté en marche vers Rome, la lâcheté du pouvoir et l'expectative intéressée de l'aventurier couronné par la main du parjure. Modeste et rebelle à toute caresse, d'une probité antique et d'un dévouement sans bornes, l'illustre conquérant de la liberté, de l'unité, et de l'indépendance italienne flétrit de temps à autre l'ignominie de la politique franco-italienne. La preuve que l'inaction lui pèse, irrite son esprit et l'anéantit moralement, on la trouve dans les paroles amères qu'il adressa aux italiens de *Melbourne* quand il leur dit : Nous voudrions; mes compagnons et moi, conduire le peuple à Rome où on nous attend les bras ouverts, mais que faire devant cette peur colossale qui remplit l'âme de ceux qui nous gouvernent, lesquels l'inoculent goutte à goutte dans le sang de la foule, et placent entre l'Italie offensée et mon devoir, un délai inspiré par la couardise des gouvernants et la trahison du pacificateur de Villafranca.

L'on voit que Bonaparte est la pierre d'achoppement qui fait heurter le pas à la révolution et l'arrête dans sa marche vers Rome, le point de mire, le but, et le droit incontestable des italiens.

On voit que le séjour, prolongé et incompris des français à Rome, ajourne indéfinitivement la solution, et semble être un défi lancé au droit insurrectionnel des gens contre le despotisme catholique et l'invasion étrangère que rien ne justifie, si ce n'est l'appétit de l'ogre qui désire de la Sardaigne rassasier sa faim annexioniste. Le quart d'heure de rabelais a sonné pour Emmanuel et Ricasoli!

Depuis quelques jours il n'est bruit que des démarches qui se font auprès de Garibaldi pour le prier de se mettre à la tête de l'armée fédérale aux Etats-Unis. Le *Courriere Mercantile* confirme même que M. Marsh, ministre des Etats-Unis à Turin, s'est embarqué sur la *Dante* pour Caprera afin d'engager l'illustre général à accéder aux vœux des républicains. C'est un canard, un canard sauvage, qui pronostique que l'hiver prochain il fera chaud entre les abolitionnistes et les esclavagistes de l'Amérique.

Garibaldi est plus que jamais, l'ancre de salut de l'unité et l'étoile des italiens, il lui est impossible de faillir à sa tâche et de ne pas accomplir jusqu'au bout l'entreprise à laquelle il a dévoué sa

EN VOYAGE.

— Où allons-nous ?

— Demandez aux journaux. C'est eux qui nous instruisent. Et je vous garantis que les instructions qu'ils donnent sont puisées à la meilleure source.

— Vous paraissez vouloir plaisanter les journaux.

— Je ne peux pas le penser, puisque j'écris ceci dans la *Tribune du Peuple*, qui elle aussi est un journal.

— Un journal, allons donc ! La *Tribune* ne paraît que le dimanche.

— Et c'est précisément pourquoi elle a le temps de songer aux choses qu'elle dit. Les autres, c'est conuu, parlent beaucoup pour rien, et ils y sont forcés, puisqu'ils parlent au jour le jour de tout ce qui arrive. Les journaux quotidiens sont des registres où l'on entasse pêle mêle tout ce qui passe ou se fait chaque jour ; mais les choses de l'avenir, s'ils s'en occupent, c'est malgré eux, parce qu'ils y sont forcés par les préoccupations mêmes du présent. C'est comme les libéraux ou les ministes, tout cela ne fait rien que bien vivre de toutes les circonstances, des évènements, des faits, sans lendemain.

— Cependant il en est que je sais sympathiques.

— Des journaux sympathiques ? sympathiques de qui ? sympathiques à quoi ?

— Mais à nous.

— A qui ? nous.

— A nous de la *Tribune*.

— Vous dites qu'ily a des journaux sympathiques à la Tribune du Peuple !.. vous êtes un flatteur. Sachez donc au contraire qu'il ne sont sympathiques qu'à la tribune des orateurs du parlement ou des ministres.

Ils n'ont pas dit un mot du meeting de ces jours derniers parce qu'il était annoncé en faveur des familles des ouvriers, mais en revanche ils ont beaucoup parlé d'un autre meeting annoncé par les patrons contre eux.

Non, non, retenez bien que tous les grands journaux ne sont sympatiques à rien .. sinon aux abonnés qui les paient, ou bien à ceux qui les peuvent payer pour une chose ou l'autre.

La sympathie est une chose de cœur et les journaux quotidiens ont beaucoup de papier, mais pour leur industrie. D'ailleurs leurs abonnés ne tiennent pas précisément à ce qu'on y met, ils tiennent au papier qui coûte bon marché et qui mesure le plus de cornets ou bien de petits carrés.

La *Tribune du Peuple* pour eux, c'est le comptoir de l'épicier, et pourvu qu'ils y trônent, ils ne s'occupent guère s'il en existe une autre contre lui, je dis contre le peuple, ou mieux le Parlement, dont l'*Echo* vous est bien connu.

Est-ce que les grands journaux ont seulement le temps de lire les choses publiées qu'ils découpent au ciseau pour les republier ? A chacun son métier, que diable ! ceux qui sont faits pour découper et vivre de rognures ne peuvent pas passer leur temps à penser pour autrui. Et si vous croyez, vous, qu'ils savent seulement l'existence de notre journal, je parierais que vous vous trompez.

— Comment ! des gens sérieux qui s'occupent de publicité ne sauraient pas au moins les choses qu'on publie ?

— Ceux qui font la publicité publient sans doute ce qu'ils savent, c'est à dire ce qu'ils croient savoir, ou bien ce que l'on a publié avant eux ; mais si vous vous êtes imaginé que les carrés de papiers qu'on nomme les organes de la publicité sont autre chose que des boutiques à annoncer affermées ou vendues à Pierre ou Paul ou à n'importe qui, erreur, mon cher, erreur ! si vous voulez qu'ils savent l'existence de notre Tribune ; faites une annonce et payez-la. Tout est là

— Ne parlons pas de la *Tribune*, mais des questions qu'elle traite.

— Des questions ! Tout est question pour les journaux. La politique est une question ; le socialisme est une question ; la guerre, une question ; l'armée, une question ; la religion, une question ; le pape, une question ; l'Italie, une question ; le clergé, une question ; l'instruction et l'éducation, une question ; le ministère et le roi, une question ; tout est question pour eux.

Ils n'ont de solution pour rien et parlent à tort et à travers de tout, sans vous rien dire.

Avec eux tout est question ; et le Peuple seul ne compte pas, c'est à dire que le peuple pour eux ne fait pas question, mais on ne s'en occupe pas.

— Ils s'occupent pourtant un peu d'intérêt général.

— Certainement ; l'intérêt est leur mot réel, et l'intérêt général, le mot commode. Au fond, leur charité, c'est celle qu'on dit bien ordonnée quand elle commence par soi. Et puisqu'ils sont tous des boutiques en concurrence l'une avec l'autre, comprenez donc qu'ils ne désirent pas parler de ceux qu'ils croient fondés à devenir boutiques comme eux.

— Mais notre journal précisément est fondé pour ne pas être une boutique.

— Eh bien ! c'est justement ce qui leur peut déplaire. Si nous étions boutique comme eux, ils l'aimeraient mieux, mais ils ne s'occuperaient pas davantage pour cela du peuple qui nous occupe ; ils sont forcés de plaider pour leur clientèle.

Tous les journaux crient pour la liberté, mais tous sont des esclaves.

Le rédacteur en chef est le grand patron, ou simplement le contre-maître, quand le maître est un propriétaire.

Et souvent tout est disposé pour que chaque colonne soit un petit carré disposé à l'avance pour tel ou tel gouvernement, qui le paiera bien entendu, pour dire le pour comme le contre, et même le pour et le contre sur une même feuille. Cela se nomme l'*Indépendance*.

La Presse est si commode quand on en sait jouer. C'est une machine admirable qui peut faire beaucoup d'éditions

vie; au milieu de ce tumulte calme et silencieux des aspirations et des pénibles mécomptes de sa patrie, il se doit à l'Italie.

La Pologne se débat toujours sous l'aiguillon de la France, entre les bataillons moscovites et les cosaques qui la chargent à fond.

Les hostilités viennent d'éclater brusquement entre les Turcs et les Monténégrins. Ces derniers ont engagé la lutte, ils sont entrés sur le territoire turc près de Secche, malgré les menaces d'Omer-Pacha, et doivent avoir des espérances fondées et un appui moral puissant pour oser s'aventurer dans une guerre contre la Turquie; ils doivent avoir d'autres combinaisons que le hasard dans cette attaque imprévue et soudaine. L'avenir nous dira quelle est la main qui fait jouer les ficelles de ce drame turco-montégrin.

L'agitation fiévreuse du soulèvement général des monténégrins et des montagnards qui sont armés jusqu'aux dents et sont pourvus de batteries d'artillerie complètes et bien organisées, a propagé sa course contagieuse jusqu'à Belgrade où règne une grande consternation. Bientôt la Serbie se lèvera de même, l'Autriche interviendra, et l'Europe aura une nouvelle complication sur les bras.

E. S.

LA COMMUNE SOCIALE.

Chaque jour on entend les savants et les philosophes discuter et chercher la formule de vérité qui doit remplacer la forme actuelle du Gouvernement.

Les meilleurs esprits parmi les révolutionnaires sont cependant d'accord sur un point établi, — à savoir que c'est la Commune qui est le germe comme le but de la Révolution elle-même.

Nous disions l'autre jour que l'antagonisme est maintenu dans le gouvernement parce qu'il y a deux têtes pour un seul corps, — la tête Gouvernement et la tête Commune, — pour un seul corps le Peuple.

Si l'on comptait bien, on aurait à tenir compte de la troisième tête Clergé, qui prétend au gouvernement des âmes et aux passe-ports pour l'autre monde, et l'on s'expliquerait comment la confusion et la discorde sont maintenues en toutes choses.

La Commune est le nom convenable et reconnu pour le Gouvernement du Peuple, et ceux qui nous jettent comme une injure le nom de Communistes, ne prennent pas garde que, d'autre part, s'ils sont libéraux, ils l'exaltent et le revendiquent pour eux, en Belgique surtout où l'on est orgueilleux du mouvement passé des Communes, et que s'ils sont clergé, ils l'exploitent bel et bien sous le nom de Communauté!

Tout est affaire de mots, à ce qu'il paraît.

La Commune, pour les uns, est bonne pourvu qu'elle reconnaisse comme chef un préfet ou un roi; la Commune, pour d'autres, est bonne aussi si elle est faite pour exploiter le monde; or, la Commune, bonne ainsi en deux sens inverses ne conviendrait-elle pas pour le Peuple lui-même?

Sous un nom ou sous l'autre, l'histoire vous le dit, la Commune est le but de toute révolution.

Au temps passé, la recherche de Salomon appelait la Commune le Temple; depuis, le christianisme l'a nommée l'Eglise ou Communauté; mais à présent qu'elle a son nom précis dans l'histoire et les mœurs, on n'a plus qu'à chercher sa formule à elle-même.

La Commune, c'est l'élément de l'organisation sociale.

Trouver comment on vit heureux; comment on est certain de vivre par le travail dans la Commune, c'est dire comment on trouverait le bonheur et la vie pour le Peuple tout entier.

Voilà pourquoi dans les conférences que l'association de la Tribune du Peuple se propose, la question de la Commune Sociale s'est posée d'elle-même et naturellement la première.

Il est clair que lorsqu'on a compris ce que la Commune peut être, ce qu'elle est et ce qu'elle doit être, le reste est le moyen d'y arriver et de la faire; car, en effet, si l'on sait le but où l'on tend, il faut pour y arriver faire après le nécessaire.

Les moyens de salut sont nombreux et chacun peut en inventer de toutes sortes; mais le moyen politique est certes le plus rapide, si l'on sait ce qu'au lendemain de la Révolution on pourra pratiquer nettement.

Même quand on ignore ce que l'on pourra faire, la misère et la faim poussent souvent aux révolutions qui surprennent, comme on a dit en 48, mais qui n'aboutissent pas toujours au but de leurs désirs.

C'est que pour réussir, il ne faut pas demander des gouvernements provisoires qui ne font rien.

Il faut agir immédiatement.

Mais pour agir immédiatement, il faut d'avance savoir ce que l'on pourra faire, et la Commune est indiquée par l'histoire et par la raison; c'est là que tout d'abord le peuple se dirige, mais étant arrivé à son Hôtel-de-ville, maître et colère, que fait-il? Là commence toujours la déception.

Ce n'est pas le renversement d'un autel ou d'un trône qui soit bien difficile; c'est le résultat du lendemain.

Et comme ce résultat, quand il est incompris, peut être malheureux, on manque de cœur avant pour le mouvement initiateur.

Eh bien, il importe qu'on sache et que l'on comprenne bien que tout pouvoir contraire à la Commune doit être nettement supprimé, qu'il se nomme clergé, gouvernement ou parlement, et que la Commune étant seule, la tête, toute l'humanité ne doit être qu'un corps, qui a nom Peuple.

Cela connu, compris, c'est bien; il faut savoir aussi ce que la Commune a à faire.

Nous ne voulons pas anticiper sur ce que les conférences de la Tribune du Peuple doivent nous apprendre et formuler. Nous n'aurions d'ailleurs, nous, que notre sentiment à dire, et les pensées de tous doivent être écoutées.

Il est clair que dans la Commune, il faut avoir la liberté que l'on n'a pas dans la légalité d'autorité et de parlement.

Il est clair que les sentiments et les idées de tous doivent peser au même titre, et converger pour une direction unique, heureuse et harmonique de tous, le bien commun et la vie libre.

Il est clair qu'il faut rechercher les chemins de l'accord que chacun peut souhaiter, et que, pour ce grand but, chacun doit être appelé à concourir aux résolutions à prendre.

Or, nous voyons déjà le germe de ces vérités en pratique dans les conseils des Prud'hommes et dans les ateliers.

On sait qu'il faut avoir des moyens de s'entendre, des formes de causer et de poser les questions pour les résoudre; tout cela est connu et se retrouvera; mais le point capital, c'est de faire que ce qui est bon comme organisation, mais mauvais dans son but à cause des directions, devienne le bien même par le but qu'on aura.

L'Association est un moyen de force et la devise de Belgique.

---

qui ne sont pas pareilles, quoiqu'elles se ressemblent cependant par le jour du tirage et le papier.

D'ailleurs, on y peut mettre tout ce qu'on peut souhaiter, excepté ce qui est d'intérêt général ou populaire.

Puisque le peuple a le papier plus tard pour en faire du carton, il y gagne toujours assez. Tel est sans doute son opinion.

— Tiens, c'est vrai qu'on a un jour cherché à faire du Carton avec tous les journaux; mais le *Télégraphe* seul et l'*Observateur* s'y sont laissé prendre, et il faut leur rendre justice: ça ne leur a guère profité, l'un étant mort et l'autre comme.

— Mais vous voyez que vous même ne pensez pas bien des journaux.

— Moi, j'en pense assez mal; mais je dis qu'ils nous sont utiles.

— Vous dites qu'ils nous sont utiles? Pourquoi faire?

— Mais on dit bien que la religion est utile pour les enfants.

— Oh! alors les journaux sont utiles de même pour les enfants aussi, pour passer le temps, et puis pour les questions... qu'il s'agit de traiter sans les résoudre.

Cependant nous avons deux journaux bien posés, l'un est Bruxelles ou son *Echo* et l'autre, *Etoile*.

— Oh! ces Echos et ces Etoiles repètent bien, mais disent peu. Que voulez-vous? Pour l'un, il est suivant son titre; mais l'autre, je ne sais trop pourquoi il s'est nommé *Etoile*. Il ne brille guère pourtant; mais il aspire sans doute à percer quelque nuage. Entretemps on ne voit pas bien le but dont il s'occupe.

— Mais chacun sait que l'*Etoile belge* est sympathique aux *d'Orléans*. Il ne laisse échapper aucune occasion de les mettre en lumière.

— Alors, ces pauvres princes, je les plains sincèrement car leur Etoile n'est belle! mais c'est sa faute aussi, pourquoi reste-t-elle toujours à l'état de reflet incompris, inavoué, déguisé?

— Mais elle est libérale!

— Oh! libérale, tant qu'on voudra! Le *libéral* n'engage à rien. D'ailleurs, demandez à l'*Universel*, il est libéral, lui aussi, étant tout et n'importe quoi, selon son titre *Universel*. Il est plus démocrate que nous, plus sage, plus savant, plus érudit, plus... riche que nous tous; de plus il a chez lui les clefs neuves du Paradis; il est jésuite par dessus tout! enfin c'est le nec plus ultra de la presse, cet *Universel* là! si vous voulez, il vous dira tout ce qu'on fait en l'autre monde, et si vous êtes son abonné, vous aurez droit aux *Indulgences*, c'est à dire à quelque faveur pour une place aux premières parmi les trépassés, quand vous mourrez; c'est un bon journal, celui-là, pour ses clients, car il en a, — mais pour ses lecteurs, non pas, — il n'en a pas.

Mais un autre journal qui vaut bien celui-là, quoiqu'ils se fassent mutuellement la guerre, une *sainte* guerre bien entendu, c'est l'autre écho de notre ville qui a nom *Journal de Bruxelles*. Le *cléric* pur est son dada, et rien n'est beau pour lui, si ce n'est la robe noire des chapitres ou celle des prélats!... ah! pardon, j'oubliais qu'il aime encore quelque peu les soldats. Un de ses bons amis est ministre des *armes* chez un autre de ses amis, sa sainteté le pape. Et, comme il est bien juste qu'on fasse la guerre, il faut bien à tous ces amis quelque *bon* temporel pour aider à souffrir dans la vallée de larmes qu'on nomme la vie et qui doit nous conduire au bonheur spirituel, surnaturel, éternel, que je leur souhaite à eux! *Amen!*

Cependant le nom qu'il a ne suffisant pas tout à-fait aux désirs de sa clientèle, le pieux journal a double titre, peut-être même il en a trois; car c'est bien vrai qu'il est assez émancipé pour se dire *Emancipation*, et qu'il se cache un peu pour encenser l'*armée*; mais, sous l'un des trois noms, il est toujours le même, ce qui est sa manière, à lui, d'accomplir le mystère de sainte Trinité.

Un autre est bien aussi curieux dans son beau titre, mais quand nous aurons pu savoir ce que désire au fond cette *Réformation*, nous le dirons. D'ailleurs, ce journal-là n'est qu'un germe. Il n'y a de journal réel que celui qui paraît à peu près tous les jours.

Nous ne nous occupons ni du *Nord*, ni de l'*Officiel*. Ces deux carrés s'impriment bien tous les jours; mais ils ont des buts indiqués. L'un est registre et l'autre, rien, — en ce qui touche la Belgique.

Et ouf! nous voilà au bout de la kyrielle!

— Tiens, c'est donc une revue?

— Sans doute, c'est la première étape, c'est une espèce d'orientation.

— Mais, pourquoi faire?

— N'ai-je pas dit que nous voyagions à travers les journaux.?

— Ce voyage est original.

— Et vous verrez qu'en voyageant, nous rencontrerons en effet plus d'un original.

— Plus d'un journal, s'entend!...

— Oh! pas précisément! pas seulement, veux-je dire; plus d'un original s'entend de tout, des hommes et des choses, ainsi que des idées.

J'appelle original ce qui est saugrenu, étrange, inconséquent: ce qui est illogique, que l'on soit, pour le dire ou faire, ignorant ou savant; j'appelle original ce qui est sans rime ni bon sens, comme l'on dit généralement.

— Oh! alors, je comprends que vous vous faites critique des critiques des journaux.

— Non, non, je ne critiique pas, j'expose; mais l'illogisme, je le montre au profit du bon sens.

— Mais le bon sens, où se trouve-t-il?

— Dans le but de l'article ou dans sa rédaction. D'ailleurs, je n'ai besoin de programme pour ça; je jugerai en conscience, selon l'occasion et l'intention.

— Eh bien, soit! Voyageons.

— Sans sortir de chez soi, ce n'est pas difficile, — à travers les journaux.

X.

Eh bien, la Commune Sociale est le nom qui dit bien le but qu'il faut chercher.

Les conférences de la Tribune du Peuple la formuleront plus nettement ; car elles sont faites pour chercher tous les moyens pratiques d'exécution.

Et chacun est appelé à dire son opinion.

Nous lisons dans l'*Économiste Belge* du 14 septembre l'articulet suivant :

« On sait que les ouvriers gantois ont protesté » contre la prétention des chefs de l'état-major » protectionniste de représenter les intérêts et les » vœux de la classe ouvrière, et qu'ils ont tenu » un meeting libre-échangiste pour attester clairement que l'opinion des carpes ne se confond pas » nécessairement avec celle des brochets dans une » question de subsistance et de bien-être. La » *Tribune du Peuple* engage vivement les ouvriers » à assister à la manifestation libre-échangiste de » Bruxelles. »

L'*Économiste Belge* dit vrai, mais au nom de l'association de la Tribune du peuple nous devons protester contre toutes les insinuations qui tendraient à faire passer nos amis purement pour des libres échangistes, notre profession de foi à laquelle nous tenons par dessus tout est là pour justifier nos tendances et nos efforts vers un but encore plus sublime et plus parfait que des réformes économiques partielles. Le libre-échange, nous l'acceptons comme un pas dans la voie révolutionnaire de la liberté; ce n'est point un traquenard jeté à la bonne foi des ouvriers pour les détourner de leurs principes socialistes, comme disent certains révolutionnaires stationnaires qui pivotent sur l'immobilité. Au contraire, nous croyons à cette réforme, elle doit donner un essor vigoureux à la circulation, au déplacement et à l'augmentation des productions; elle doit hâter l'avenir de la révolution sociale, nous ne pouvons le nier ; elle abat les barrières, supprime les douanes et tend à unir tous les peuples par un même lien commercial, la fédération, et cette idée rentre dans le cadre de nos principes ; nous la défendrons surtout parce que nous voulons la liberté la plus large et la plus étendue, que nous sommes les ennemis de la démarcation des peuples, de la division de l'humanité en nationalités, et que sous le régime protectionniste, le salaire de l'ouvrier à sans cesse diminué au profit de son maître déjà privilégié par l'état, et que le prix des vivres de première nécessité qui n'a fait que hausser, grâce à la cupidité de l'aristocratie foncière et sénatoriale, est devenu inabordable.

Nous prétendons surtout que c'est initier l'ouvrier belge à la pratique de ses droits politiques, en le stimulant dans cette manifestation spontanée de son émancipation : l'engager à ne pas s'arrêter à mi-chemin et à pousser jusqu'au bout sa marche vers l'égalité de bien-être qui détruira les privilèges de la bourgeoisie est un devoir de tout vrai démocrate.

Lâches et vaniteux sont ceux qui au lieu de répandre la lumière, se rengorgent dans un mutisme complet; qui au lieu de développer la vie politique et intellectuelle de l'ouvrier, se retirent de l'arène et abandonnent la lutte ; qui au lieu de marcher en avant, bâtissent, en rêvant, des châteaux d'Espagne, attendant de nous rejoindre que nous ayons atteint le point de mire de nos espérances communes après des sacrifices, des crises et des peines inouïs. Ceux-là, loin de réveiller dans la milice démocratique l'énergie que de pacifiques endormeurs ont étouffée et dont elle a tant besoin, se font les auxiliaires de la bourgeoisie aristocratique en détournant les esprits des questions actuelles, en empêchant les ouvriers de prendre une part active à des débats sérieux et instructifs, en décourageant, chose atroce, les déshérités sur toutes les tentatives d'amélioration sociale pour les jeter dans le champ vague de l'attente, leur promettant au grand jour de la rédemption, vers lequel ils tendent sans avancer d'un pas, la massue d'hercule qui doit faire disparaître les abus, niveler les inégalités, et faire rejaillir d'un coup magique la justice, le bien-être de l'égalité, la commune sociale et l'édifice nouveau comme par enchantement.

Nous disons donc, oui, nous adhérons au libre-échange, car il tuera le monopole et les privilèges et marchera droit à la liberté et à la fraternité. C'est un mouvement progressif auquel nous participons, parce qu'il nous mènera loin et bien loin.

E. S.

ÉDUCATION.

III

Autorité ou Liberté, telle est la question fondamentale de tout l'enseignement.

Telle est de même, on le sait, la question aussi dans l'humanité même.

Or, tout l'enseignement connu, conséquence de l'autorité dans le monde, est principe de même d'autorité dans le cœur et l'esprit ; en conséquence, tel qu'il est, il n'est encore qu'un esclavage.

Oui, tout l'enseignement que l'on fait dans les écoles, dans toutes les écoles, et celui même qu'on vante le plus, l'enseignement scientifique, le plus élevé, quel qu'il soit ! il sera démontré, qu'en raison de sa *forme*, il fausse l'intelligence et pose l'autorité ; je dis qu'il fausse l'esprit en s'imposant d'autorité.

Ceci est un point capital que je voudrais rendre bien clair, car c'est là la moralité de tout enseignement.

Une plante qu'on veut favoriser, on l'entoure des soins conformes à son être, on consulte ses goûts, ses désirs, ses besoins ; on prépare la terre et l'air même dès la semence ; et, quand elle pousse après, on profite des éclosions pour les fleurs et les fruits, qui viennent d'autant mieux que la sève est plus riche, le soleil plus heureux et le sol généreux; les soins intelligents sont le talent du jardinier.

Il ne conteste pas la nature de l'être.

Il ne dispute pas du terrain qu'il demande; il étudie, fait de son mieux, et si la plante après ne réussit, il n'a pas la sottise magistrale de croire que le pauvre petit qu'il a voulu élever devait se conformer d'*obéissance* à ses erreurs ou préjugés, que je nomme nettement son ignorance : puisque le jardinier cherchait, c'est qu'il ne savait pas d'avance.

Or, si le jardinier prétend continuer sa méthode, comme fait l'*officiel* pour les enfants, vu son pouvoir d'autorité, lorsqu'il est démontré que sa méthode est fausse, et plus que fausse, ridicule, que devons nous penser de ce professeur-jardinier ?

De plus, si la fausseté n'est pas seulement dans la méthode ; si les choses qu'on enseigne sont fausses aussi, comme la *grammaire*, ou immorales, comme l'*histoire*, ou même ineptes, comme la lecture-*épellation* ; et puis plus tard « l'étude *législation* ; » si tout est fait d'autorité quand on blague la liberté, étant libéral en sottises ; si tout est faux enfin, en soi-même autant que dans la forme, et puis aussi dans la méthode que l'on suit pour l'enseigner ; si tout est faux enfin, comme émanant de l'autorité et parce qu'on l'impose d'autorité aussi, que voulez-vous que devienne l'enfant que l'on hébète, quand il n'est pas crétinisé ?

Je prie qu'on considère la nature humaine en soi-même.

L'enfant est la plante à faire croître pour qu'elle grandisse, pour qu'elle fleurisse et qu'elle produise, et non pour la fausser.

Son esprit ne sait pas les intérêts ni les préjugés d'un autre âge ; il n'a que faire non plus des esprits de parti : ce qu'il aime, c'est la vérité.

Chacun de nous, quand on grandit, regrette un peu le temps passé, eu égard à soi-même, mais quant à ses enfants on n'en subit pas moins les préjugés que pour soi l'on rejette. Est-ce logique ?

Ainsi, vous entendez qu'on dit que la religion, inutile pour les grands, convient pour les enfants.

Pour la grammaire, les philosophes s'en moquent bel et bien, mais les vérités qu'ils découvrent, les grammairiens n'en profitent pas et l'enseignement se continue par eux dans les ornières.

Quant à l'histoire, c'est monstrueux que l'on montre aux enfants, comme on le fait, les crimes et les meurtres, les empoisonnements et les hontes, pour les faire admirer sous prétexte de gloire, de grandeur et d'honneur, sous prétexte de liberté, d'autorité, de justice, de légalité, pour la boutique dite l'autorité ; c'est monstrueux d'enseigner que les grands sont dignes des éloges et de la renommée quand ils ont réussi par le crime ou le meurtre à se faire faire Empereurs ou rois, tandis que, d'autre part, on enseigne chaque jour que l'on ne doit tuer personne ! Ces exemples du mal font-ils aimer le bien ou provoquent-ils à l'imitation, quand l'histoire, à chaque page, vous montre le succès couronnant les forfaits ou l'immoralité ? l'enseignement de l'histoire, dans les écoles d'enfants, est une école de démoralisation ; de plus et en même temps, c'est l'explication des hauts-faits que produisent partout les règnes d'autorité.

L'autorité est cause de tout le mal qui est, de tout le mal absolument, depuis le premier jour,— si l'on veut remonter jusqu'à la création, — et depuis la naissance, si l'on en parle que des enfants.

Les parents le savent bien, car ils ne veulent plus que l'on frappe leurs enfants à l'école, et les maîtres d'autorité n'ont pas d'autre moyen de châtier les enfants. — En même temps qu'ils le savent pour autrui, il est vrai que pour eux ils ne se gênent pas d'avoir la main légère ; mais l'illogisme des parents ne doit pas étonner, puisqu'ils ont, eux, passé par l'Enseignement de l'illogisme, puisqu'ils ont subi la grammaire et l'hébêtement de la lecture-épellation ; puisqu'ils sont les produits eux-mêmes des écoles de l'autorité.

Et je vois à ces mots les esprits y songer et chercher ce qu'il faut pour que les jeunes esprits ne soient pas comprimés. Ils se demandent sans doute comment on peut faire apprendre aux enfants quelque chose quoique ce soit, sans les leur dire d'autorité.

Cependant la mère le sait bien. Elle apprend aux enfants à parler, à marcher, à aimer, est-ce qu'elle le leur montre avec autorité ou avec cœur, en suivant les enfants selon leurs facultés et puis selon les forces.

Bien, dira-t-on, mais la lecture et l'écriture ?

Ah ! vous pensez sans doute que les enfants doivent être contraints d'autorité à lire ou à écrire, et que, s'ils le font en pleurant, ils pourront toujours arriver à lire ou bien écrire, tôt ou tard, — par le temps, — comme on fait ; — mais vous ne pensez pas à d'autres conséquences ! — Eh bien, pauvre ignorant, qui que vous êtes, apprenez que vous avez pris le cœur et puis l'esprit de l'enfant innocent, pour y mettre en germe, et par votre faute personnelle, dont vous êtes coupable et responsable, — le mal et la contrainte avec la compression et l'esprit de désordre ou de l'autorité dès le commencement ! — Et je ne cherche pas si vous êtes sage, instruit ou ignorant, — lettré, savant, pédant ou humble, — qui que vous êtes, — en fait d'enseignement, vous n'êtes, je vous dis, qu'un ignorant.

Êtes vous ministre ou professeur ? — oh ! vous êtes coupable alors à double titre, car on n'ose pas diriger les enfants et l'on ne fait pas des lois pour les faire diriger, si l'on n'a pas conscience du bien que l'on doit faire.

Professeurs et gouvernements, je vous somme en votre conscience de faire votre examen. Si les enfants sont des crétins, faites une enquête pour les causes, et, à part les rares exceptions de l'origine par naissance, les 3/4 parmi les autres le deviennent, au commencement, par la législation, par les parents ou par les professeurs, par tous ceux qui pratiquent enfin l'autorité.

L'autorité est compressive, et la vie naturelle, le développement normal vient de la liberté.

L'autorité intelligente n'est qu'un pouvoir de protection vers la maturité d'intelligence, qui ne vient que par l'enseignement de la liberté.

Or, quel est ce qu'on doit nommer l'enseignement de la liberté ? — Je vous le dirai ; en attendant, je vais vous dire, et vous le reconnaîtrez, ce que c'est que l'on doit nommer l'enseignement de l'autorité.

Si vous êtes intelligent, il ne sera pas difficile de comprendre que si l'autorité fait le mal que je dirai, l'enseignement de la liberté doit, lui, éviter les mêmes fautes.

Au surplus en un jour on ne peut pas tout dire ; il faut aller tranquillement et patiemment.... et réfléchir tout en lisant pour bien comprendre....

— Mais qu'appelez-vous l'autorité ?

— Pardieu ! L'autorité, c'est ce qui s'impose, sans qu'on l'accepte ;

L'autorité, c'est la science, si l'on ne comprend pas ;

L'autorité, c'est le pédant qui dit à l'enfant : « croyez-moi, » sans expliquer ce que l'enfant ne peut, lui, chercher qu'à comprendre ;

L'autorité, c'est le langage des ignorants qui tranchent de tout facilement, sans aviser aux conséquences de leur langage ;

L'autorité c'est la grammaire qui prend l'usage pour sa règle, et qui ne comprend pas que l'usage étant variable, c'est dire au fond qu'il n'y a pas de règle ;

L'autorité, c'est la bêtise qui donne des devoirs sans jamais dire pourquoi, et qui brise les ressorts des intelligences et des cœurs par l'embêtement et les ennuis que les devoirs imposent ;

L'autorité, c'est la pratique de la contrainte et de la force, c'est le soldat, la loi ou leurs agents, les huissiers et les garnisaires ; la force enfin ;

L'autorité, c'est la volonté, responsable soit ! mais néfaste et coupable, si le mal qu'elle a fait devient irréparable ; or, l'autorité dans l'enfance et son enseignement, c'est un mal d'origine qu'on ne répare plus.

Les enfants élevés par les jésuites ont le stygmate pour toujours.

S'ils se réveillent à cause du cœur, ils deviennent athées comme l'on dit, et révolutionnaires au premier chef, c'est la loi de bascule et des oppositions ; mais quelque chose reste toujours de la compression passée.

Quand le cœur sauve ainsi, certes c'est quelque chose ; mais si le cœur aussi s'atrophie pour l'enfant ?....

Si le cœur s'atrophie, alors l'enfant n'est plus..... qu'une simple forme bonne à tout.... à l'esclavage comme au crime.

mais nullement au but de l'homme.... qui est d'être moral, instruit, intelligent, pour le bien et l'amour, qui seuls le feront digne, et seuls le font puissant.

Le comble de l'hébêtement, c'est la belle théorie de l'obéissance passive.

Elle est bonne pour deux choses, qu'elle fait fortes en deux sens différents et inverses, — l'armée et les mouchards, ainsi que les soutanes.

Vous voyez que ces choses sont les fermes appuis..... des gouvernements et de la religion; concluez que l'éducation faite par ces deux choses est fausse à priori.

L'enseignement libre ne peut pas nous venir d'aucune autorité.

L'autorité des uns, c'est l'esclavage des autres.

Professeurs, pédagogues, gouvernements ou religions, tout cela c'est la tyrannie, en fait d'éducation.

L'enseignement national est une platitude;

L'enseignement religieux, une escobarderie;

L'enseignement clérical, une œuvre de parti;

L'enseignement appelé libre, un mot; les enfants sont esclaves là aussi bien qu'ailleurs; car l'enseignement privé n'est que spéculation de soupe ou de grammaire, assaisonnée de confusion et d'ignorance.

Je connais à Bruxelles toutes sortes de professions que l'on a pu quitter, même la cuisine, pour se faire professeurs ou chefs d'institutions d'enfants.

— Pauvres, pauvres enfants, quel martyre on vous fait! quels reproches l'on se doit faire!

— Mais non, les pères ne donnent que ce qu'ils ont reçu..... l'autorité et l'ignorance! A. X.

BULLETIN CLÉRICAL.

D'après les faits qui suivent, nous sommes amenés à blâmer les appréhensions des conseillers communaux lorsqu'ils expriment le désir de voir retirer des mains des religieux et des religieuses, l'éducation et l'instruction des enfants des prolétaires.

Nous désirerions connaître leurs griefs contre les écoles chrétiennes, dirigées par ces bons petits frères et ces non moins excellentes petites sœurs qui vouent, avec tant de charité, leur existence à moraliser le peuple, à le relever à ses propres yeux, en le poussant à vouloir pour chacun la dignité de tous, la dignité qui sauve, et en lui apprenant à mépriser l'aumône qui humilie et qui dégrade.

En serait-on arrivé à convenir que la religion qui n'est d'aucune utilité pour l'homme a cessé de l'être pour la femme et pour l'enfant?

Le *Phare de la Loire* nous annonce, en ces termes, l'acquittement du vicaire Barbin :

Comme nous l'avons dit, les débats de cette affaire ont eu lieu à huis-clos. Nous ne pouvons donc en rendre compte et nous le regrettons, car ils ont offert beaucoup d'intérêt et d'utiles enseignements. Nous aurions voulu pouvoir reproduire les termes du réquisitoire de M. le procureur impérial, mentionner les incidents qui ont fait le sujet de ses observations et des paroles de M. le président des assises. La nature des débats, la mesure forcément prise pour en interdire la publicité ne nous le permettent pas

Après les plaidoiries, qui ont duré depuis huit heures du soir jusqu'à deux heures du matin, M. le président a déclaré l'audience publique. Malgré l'heure avancée, la salle s'est trouvée pleine.

M. le président a résumé ensuite les débats, ne négligeant aucun point de l'accusation ni de la défense.

A quatre heures dix minutes, le jury entre dans la salle de ses délibérations. Vingt-cinq minutes après, il en sort apportant un verdict négatif.

En conséquence, la cour prononce l'acquittement du vicaire Barbin.

S'adressant ensuite à celui-ci, M. le président lui a dit : « Vicaire Barbin, vous venez d'entendre le verdict du jury qui vous a reconnu non coupable du crime qui vous était imputé; mais reste le délit d'attouchements sur ces jeunes filles. Vous êtes libre, mais déshonoré; vous n'êtes plus digne d'être le prêtre de la société. » Puis, s'adressant aux gendarmes, M. le président a ajouté : Gendarmes! faites sortir cet homme! »

La foule s'est écoulée sous l'impression de ces paroles.

Que signifie le regret qu'exprime le journal auquel nous empruntons ces lignes, au sujet de l'intérêt et des utiles enseignements qu'aurait produit la publication du compte-rendu de ces débats, qui ont dû avoir lieu à huis-clos? Pourquoi le huis-clos, dirons-nous encore, puisqu'il n'y a eu, de la part de ce pieux personnage, que d'innocents attouchements, trop sévèrement réprimandés par le président.

Quant au réquisitoire du procureur impérial, nous le disons franchement, nous aurions voulu, nous aussi, pouvoir le communiquer à nos lecteurs; il est plus que probable, qu'après la lecture de cette pièce curieuse, nous aurions été portés à partager l'opinion du président.

Mais puisque le jury l'a reconnu non coupable, nous pouvons borner là nos réflexions; toutefois il nous sera permis de demander aux membres qui le composaient si, au lieu d'être des servantes, ces deux filles avaient appartenu à l'un d'eux, leur verdict aurait-il été négatif?

Le verdict de ces jurés catholiques est-il négatif aussi, quand celui qui leur tombe dans les mains est un homme politique, un socialiste par exemple?

Après tout, ayant enregistré l'acte d'accusation dressé contre le vicaire Barbin, l'impartialité nous oblige de constater son acquittement. En voilà un, au moins, qui sort des griffes de la justice aussi blanc que la conscience ou la robe d'un jésuite.

De son côté le Temps, journal de Paris, fait précéder des réflexions suivantes la condamnation d'un de ces chers petits frères :

Nous rendons compte plus loin d'une nouvelle affaire d'attentats à la pudeur, à la charge d'un frère ignorantin, laquelle s'est terminée par la condamnation de ce frère aux travaux forcés à perpétuité. Et il ne s'agit pas ici d'un crime isolé; il s'agit d'une série d'horreurs, où sont impliqués d'autres frères aujourd'hui contumaces, et qui rappellent tout ce que l'imagination la plus dépravée a jamais enfanté de plus immonde. L'école tenue à Saintes par les frères ignorantins a voilé pendant des années les plus hideuses abominations.

On ne trouvera plus loin que les généralités de l'acte d'accusation : elles suffisent pour soulever les cœurs, pour épouvanter les mères, pour porter au comble l'indignation publique, il nous en coûte d'arrêter un seul instant l'attention de nos lecteurs sur ces scènes coupables. Et qu'on ne vienne pas nous répéter encore qu'il ne faut point faire pâtir un ordre tout entier des crimes de quelques-uns. Ces crimes deviennent bien fréquents, et il ne faut pas oublier que lorsque la justice frappe, le temps est passé pour les parents d'aviser.

Nous croyons bien que dans le nombre immense des frères, celui des scélérats est une faible minorité; mais qui les désignera aux mères? La meilleure, l'unique sûreté qu'elles puissent avoir, c'est d'éviter les antres où il se rencontre de telles embûches, et de confier leurs enfants à des instituteurs qui connaissent la sainteté de la famille, et que nul vœu ne met hors de la nature. Il faut donc que l'opinion publique organise une propagande, une croisade pacifique, mais efficace, contre les écoles des frères. Nous y contribuerons de tout notre pouvoir.

ATTENTATS A LA PUDEUR AVEC VIOLENCE COMMIS SUR DES ENFANTS PAR UN FRÈRE DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Cour d'assises de la Charente-Inférieure. — Audience du 11 août.

Le nommé Philémon Delamier, en religion frère Catulle, né le 7 avril 1839, âgé par conséquent de 22 ans, comparaît devant la cour d'assises, sous l'accusation d'attentats à la pudeur avec et sans violence sur la personne d'enfants dont il était l'instituteur.

Le frère Catulle est entré en religion depuis cinq ou six années. Il est de petite taille, ses cheveux sont bruns, il a les sourcils noirs, les yeux caves et noirs, le nez fort, la bouche épaisse à coins légèrement abaissés, le front bas. L'expression générale de sa figure est douce. Son attitude et son accent révèlent une sorte de modestie de commande qui lui paraît habituelle. Il porte la tête légèrement inclinée à droite, et il tient ses mains croisées l'une sur l'autre, pas un geste qui semble emprunté aux traditions de son ancien état.

Il est simplement vêtu d'un paletot brun, d'étoffe commune.

Il reconnaît les faits qui lui sont imputés, à l'exception de la violence, contre laquelle il proteste

Voici les circonstances principales relevées par l'acte d'accusation, dont nous retranchons les détails trop significatifs :

« L'établissement des frères de la Doctrine chrétienne de Saintes, que fréquentaient plus de trois cents enfants était devenu, depuis quelques années, une véritable école de libertinage. Forts de la confiance qu'inspiraient leur habit et les pratiques d'une dévotion hypocrite, certains frères accomplissaient chaque jour sur les enfants confiés à leur sollicitude des actes de la plus révoltante obscénité.

» Pendant longtemps l'impunité couvrit les dérèglements des coupables, et pendant longtemps le mal put faire d'affreux progrès. Enfin, la justice fut accidentellement avertie, et une minutieuse enquête commença. Le procès actuel n'est qu'une page détachée d'une volumineuse procédure, qui n'est point encore complètement terminée, et dans laquelle sont impliqués des frères aujourd'hui en fuite.

» Telle qu'elle est, cette page est lamentable; Philémon Delaurier, en religion frère Catulle, est arrivé dans la maison des Frères de la Doctrine chrétienne à Saintes au mois d'avril 1856. Il y est resté jusqu'au 12 février 1861. Or, il est établi, et l'accusé lui-même le reconnaît, que pendant ce laps de temps il a, sans discontinuer, attenté à la pudeur de ses élèves. Vingt-cinq enfants de six ans ont été les victimes des passions infâmes du frère Catulle.

» Tantôt, il accomplissait sur eux, en pleine classe, des actes d'obscénité..... tantôt il les emmenait séparément dans une salle dite Salle des exercices, où il s'assayait. . . . . .

. . . . . .

. . . . . ,

pratiquait sur les enfants des attouchements impudiques, dont il exigeait la réciprocité avec des raffinements de lubricité que nous devons passer sous silence.

» Quelques-uns criaient, lui résistaient, et cherchaient à fuir, il les retenait de force jusqu'à ce qu'il eût accompli les actes odieux qu'il s'était proposés. A plusieurs il tenait des propos ignobles, à tous il donnait des images en leur recommandant le secret. Un de ces malheureux enfants, victime d'attentats nombreux, à éprouvé une maladie de langueur qui s'est prolongée plus de deux mois. Indépendamment de ces crimes multipliés, l'instruction révèle encore à la charge du frère Catulle des actes d'une brutalité inouïe vis-à-vis des enfants. »

Après l'audition des témoins, parmi lesquels figurent une vingtaine d'enfants, M. le procureur impérial Sacher a requis, après un exposé rapide et substantiel des faits, l'application d'une peine sévère que ne viendrait pas mitiger l'admission de circonstances atténuantes.

Me Pottiers, du barreau de Saintes, a présenté la défense.

Le jury, après le résumé de M. le président, s'est retiré quelques instants dans la chambre de ses délibérations, et en a rapporté un verdict affirmatif sur toutes les questions, sans circonstances atténuantes.

En conséquence, le frère Catulle a été condamné par la cour d'assises à la peine des travaux forcés à perpétuité.

(*Gazette des Tribunaux.*)

La voiture cellulaire arrivée avant-hier à Toulon, dit le *Toulonnais* du 7 septembre, a déposé au bagne deux frères ignorantins, Gauthier et Gohier, en religion frères Vitalien et Gervais, condamnés aux travaux forcés pour attentats à la pudeur.

Après la lecture de ces faits monstrueux, inconcevables, n'a-t-on pas le droit d'être surpris de voir encore, de nos jours, des rédacteurs écrivant en faveur des directeurs de ces écoles du vice et de la démoralisation? Tous les religieux ne peuvent être mis au rang de ces misérables, diront-ils, non, mais la justice parvient-elle à découvrir tous ceux d'entre eux qui se livrent à ces inqualifiables débordements? le mariage étant interdit à ces individus, il faut leur arracher l'enseignement des enfants en dépit du *Bien Public* de Gand, qui croit que les écoles libres deviendraient des « sérails pédagogiques » ou bien encore des « gourgandines libérales, » nous affirmons pourtant que dans les écoles que nous voulons établir, on aura soin de supprimer les salles d'exercices où les professeurs s'exercent sur des enfants de 6 ans.

Qu'en pensent ce digne journal et ses saints confrères?

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, *A BRUXELLES.*

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS, — PRIX MODÉRES.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles On reçoit franco en province.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 17. 1re Année. 22 Septembre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES.
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 21 Septembre 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

La levée des boucliers du peuple des Deux-Siciles contre les oppresseurs piémontais que les révolutionnaires unitaires se plaisent à appeler du nom de brigandage, est tellement étendue et unanime, répond Carafa, ministre de l'ex-roi François II, à la circulaire de Ricasoli, qu'il n'y a plus une ville ou une bourgade dans le royaume qui ne se soit associée pour soutenir le principe d'autonomie et amener la restauration de l'ancienne dynastie, dont elles se rappellent le gouvernement paternel, et pourtant, ces bandes de prétendus insurgés qui marchaient partout sous le drapeau bourbonnien, avec la discipline militaire et non avec l'esprit enclin au brigandage et à l'incendie, qui attaquaient et se défendaient militairement, et qui, dans les villes qu'ils occupaient, avaient toujours soin de briser l'écusson de Savoie et les portraits de Garibaldi, en les remplaçant par les emblêmes et les images de leur souverain légitime et bien-aimé Bombilla, ce grand peuple des Deux-Siciles, riche de toutes les ressources sociales, fier de ses génies qui font l'orgueil de l'Italie, ce peuple de 10 millions d'âmes, possédant des villes remarquables et puissantes et combattant spontanément, sans devoir recourir à des levées sur le territoire romain, ni aux ressources du denier de St Pierre, François II ne voulant pas d'une terre hospitalière faire la base de ses opérations ; cette grande insurrection, que M. Carafa a fait sortir de terre d'un trait de sa plume magique, a été étouffée par une simple chasse aux pillards dans les montagnes et les forêts. Le brigandage est complètement dompté, Cialdini a triomphé des sicaires papistes et bourbonniens qui envahissaient les Deux-Siciles, comme il a triomphé de Gaëte, par la logique de ses formidables arguments et le concours de l'opinion publique.

Pauvre M. Carafa qui veut faire accroire aux badauds et à sa majesté déchue que Borgès, un chef légitimiste, le chimérique héros débarqué dans les Calabres, marche glorieusement à son but, que les populations siciliennes se lèvent en masse à son approche et que François II n'a qu'à se présenter aux portes de Naples pour se voir acclamer ! N'est-ce pas plus bouffon encore que tous les bulletins de victoire reproduits dans le temps par les journaux papistes, lorsque Garibaldi battait successivement les soldats du roi de Naples à Catalafimi, à Palerme, à Telazzo, à Reggio et sur le Volturne ; car on sait qu'à cette époque toutes ces défaites du droit divin, dans les feuilles légitimistes, se transformaient en manœuvres stratégiques, si bien que, de manœuvres en manœuvres, de stratagêmes en stratagèmes et de succès en succès, François II et les vainqueurs, un beau jour, se sont trouvés enfermés à Gaëte, puis obligés de se réfugier à Rome, malgré le serment qu'avait fait le fils de Bomba de mourir au milieu des ruines et des affections d'un peuple aimé.

Il n'y a, dans la Calabre, pas plus de Borgès débarqué que de François II à Naples.

Victor-Emmanuel, dans les deux discours qu'il a prononcés à Florence, parlant de Rome, a dit : « Il y a des hommes qui auraient voulu nous pousser à trancher le nœud gordien. Nous préférons le dénouer ; et quant à Venise, il faut une guerre pour l'avoir. La première chose à faire est une forte armée à organiser et après cela, quand on sera prêt, les prétextes ne manqueront pas pour attaquer l'Autriche ; et maintenant, messieurs, pas d'impatience, soyez tranquilles. J'avoue que l'affaire de Rome est un nœud qu'il faut dénouer et non couper. Eh bien ! on le dénouera. » Nous croyons que c'est la Sardaigne qui est entortillée dans ce nœud romain ; Cavour seul, avec son adresse, sa souplesse et sa flexibilité, eut été à même de dégager finement *cette île* de l'inbroglio napoléonien, et sans se servir du glaive la question romaine serait tranchée à cette heure-ci ; quelques pouces du sol italien à céder pouvaient-il réaliser son affaire, la chose se bâclait et il s'en lavait les mains. Ce fut un vrai ministre d'*industrie*, de commerce et d'affaires..... étrangères ! sa politique était celle de Napoléon, — le grand astucieux.

L'agitation continue dans les îles Ionniennes. Là, aussi il est question de souveraineté populaire, d'aspirations nationales et d'annexions, mais sans le concours et l'appui du gouvernement anglais, car ces ilotes sont aux prises avec le léopard britannique. Le régime fait aux Ioniens par la Constitution que sir Thomas Maitland, haut gouverneur, leur a imposée en 1817, est aussi plein de liberté que le régime imposé à la France par la Constitution boustraparisienne de 1852. Une seule garantie leur est laissée, mais c'est une garantie énorme, la liberté de la presse.

« S'il n'y a pas de loi, dit un écrivain français, il y a la liberté de la presse ; elle n'est pas un frein ; mais c'est un tocsin, et c'est ce tocsin qui

ENTRETIENS FAMILIERS

DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ

Sur des questions sociales

au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

PREMIÈRE JOURNÉE.

TOMMASO. Bonjour, monsieur le curé, vous me semblez aujourd'hui plus soucieux que de coutume. Auriez-vous éprouvé quelque contrariété ?

LE CURÉ. Il s'agit bien de moi ! qu'un malheur me frappe seul, je m'y résignerai sans peine. Mais ne voyez-vous pas que la main de Dieu s'appesantit de plus en plus sur nous tous.

TOMMASO. Je ne vous comprends pas. J'ai beau regarder autour de moi, je ne vois pas la main dont vous me parlez.

LE CURÉ. Ah ! je sais trop bien que vous autres incrédules ne voyez jamais rien, parce que vous êtes des aveugles et qui plus est des aveugles volontaires ; aussi le psalmiste a-t il eu raison de s'écrier : *Abyssus abyssum invocat.*

TOMMASO. Maintenant que vous parlez latin, je comprends moins encore.

LE CURÉ. Voilà le beau résultat des nouvelles méthodes introduites dans les écoles ; on a proscrit le latin sous prétexte que c'est une langue morte qui n'a plus d'application possible de notre temps, mais au fond c'est une attaque dirigée contre notre sainte mère l'Église catholique apostolique et romaine. Bientôt personne n'entendra plus la langue des savants, la langue des offices divins. Et notre siècle ose se vanter de ses lumières ! *O tempora ! o mores !*

TOMMASO. Je ne veux pas vous contredire. mais il est bien certain qu'un grand nombre de ministres de l'autel ne savent guère plus de latin que nous pauvres laïques ignorants.

LE CURÉ. Je conviens que dans le nombre il se trouve des prêtres qui n'ont pas approfondi cette langue difficile et qui la comprennent très-imparfaitement, mais pour atteindre le but que se propose l'Église il n'est point indispensable de lire couramment Tite-Live, Horace, Cicéron, Sénèque et les autres auteurs profanes ; pourvu qu'on se reconnaisse à peu près dans le bréviaire et le missel, *tantum sufficit*..

TOMMASO. Puisqu'au fond le latin de sacristie n'est, de votre aveu, indispensable que pour vous, pourquoi donc rompre à tout propos les oreilles des profanes, qui n'ont rien à y voir, avec des lambeaux inintelligibles de votre galimatias macaronique ?

LE CURÉ. C'est pour nous conformer aux usages et aux préceptes de la sainte Eglise.

TOMMASO. Que signifient des usages surannés ? Il serait temps de modifier ces vieilles formes pour se faire comprendre de la génération actuelle.

LE CURÉ. Et qui vous dit, monsieur le profane, que l'Église tienne à être comprise des modernes, et spécialement des esprits de votre sorte ? Depuis quand une autorité qui repose sur l'infaillibilité devra-t-elle descendre au niveau de l'intelligence des ignorants présomptueux ? Lisez donc le passage de St Mathieu, chap. VII, verset 6 : *Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos.*

TOMMASO. Merci du compliment, aimable curé ! Je vois que dans les séminaires vous vous occupez trop exclusivement du latin pour avoir le temps d'apprendre la politesse qui pour vous n'est que de la puérilité, si ce n'est pire.

LE CURÉ. Comment cela ?

TOMMASO. N'y prenez pas garde. L'urbanité ne saurait avoir une grande importance à vos yeux ; ce n'est pas un article de foi.

LE CURÉ. Le vrai croyant se soucie peu de semblables bagatelles. Voyons, voulez-vous que je vous dise ce qui a plongé le monde dans l'abyme de maux au fond duquel il gémit ?

TOMMASO. Parlez, je suis curieux de le savoir.

LE CURÉ. C'est la civilisation moderne.

TOMMASO. Vraiment ! La civilisation ? J'avais toujours cru qu'elle constituait au contraire le moyen le plus puissant pour adoucir et policer les mœurs, et pour acheminer les hommes dans le sentier de la vie sociale.

LE CURÉ. Vous avez l'entendement bien rétréci, je vous ai parlé de la civilisation *moderne*.

TOMMASO. C'est bien aussi de celle-là que j'entends parler. En savez-vous une meilleure ?

LE CURÉ. Assurément il en existe une autre diamétralement opposée que l'on doit considérer comme la seule propre à consolider l'ordre social.

TOMMASO. Ah ! j'y suis ; vous faites allusion à la civilisation qui s'est formée sous l'influence du clergé. On lui doit l'invention des querelles théologiques acharnées, sanglantes, les croisades, l'inquisition, les bûchers, autrement dit dans votre style clérical *auto-da-fé*, les bourreaux, toutes choses très-utiles, cela se voit du reste à la marche progressive de la société.

LE CURÉ. Oui, oui ; choses très-utiles pour l'extirpation de la gangrène.

TOMMASO. Bien que vous ne m'ayez parlé latin cette fois-ci, j'avoue que je ne comprends pas. Mais nous entendons-nous bien sur le sens du mot *société* ?

LE CURÉ. Vous autres, laïques, vous nous faites perdre patience à chaque instant avec votre perpétuel : je ne comprends pas. Vous confessez que vous n'entendez rien à rien et vous prétendez néanmoins diriger l'instruction publique !

TOMMASO. Je perds patience à mon tour. Dites moi donc, de grâce, qui jamais a eu la chance de comprendre un seul mot de vos discours.

LE CURÉ. Cela prouve tout simplement que vous n'êtes qu'une tourbe d'ignorants ou que, du moins, vous avez la tête dure.

TOMMASO. Admettons votre tête dure, mais je gagerais que bon

appelle tous les Ioniens à la révolte, et, dans un parlement nommé sous la pression étrangère, crée une unanimité nationale. »

Comment comprendre que dans ce siècle d'affranchissement, les Ioniens soient et restent esclaves sous cette Angleterre qui proclame la révolution italienne sacrée et de droit et qui écrase la nationnalité ionienne. La Grande-Bretagne confirme la légitimité des annexions en Italie piémontaise et s'oppose à l'annexion spontanée des iles ioniennes à la Grèce; elle a maudit et conspué de toute l'énergie de sa puissance les Mirès napolitains et elle maintient dans les sept iles une haute police plus inquisitoriale et plus insupportable que la police autrichienne. Quelle honte pour l'Angleterre!

Un jeune étudiant grec du nom de *Dousios*, âgé de 17 ans seulement, a tiré, le 18 du courant, un coup de revolver sur la reine qui traversait la place du Palais à Athènes. Comme Oscar Becker, il a manqué son coup et, arrêté, il a déclaré n'avoir pas de complices. Encore un maniaque, dira-t-on, parce qu'il en veut aux rois et aux reines! La contagion serait-elle épidémique? gare aux têtes couronnées! Car les tyrannicides ne sont pas des fous dont l'illustre Guislain de Gand eut pu neutraliser la *démence*.

Oscar-Becker est condamné à vingt années de détention par la cour criminelle de Bruchsal, pour n'avoir pas délivré les unitaires allemands du roi de Prusse, et avoir maladroitement laché un coup de révolver sur sa majesté, à Baden, sans le toucher. A l'expiration de sa peine, il sera expulsé du Grand-Duché, et de la Confédération Germanique pour lui empêcher de s'exercer désormais au tir national sur la cible vivante de Guillaume Ier, si Dieu lui garde encore vingt années de vie.

La Hongrie ne cesse de protester négativement contre l'Autriche et l'énerve par sa force d'inertie.

La lutte entre les turcs et les Monténégrins prend des proportions décisives.

La Russie est de plus en plus dévorée par la Pologne qui la ronge comme un chancre que nul Cosaque ne saura cautériser. E. S.

APPEL D'UN OUVRIER-PROLÉTAIRE

A SES MALHEUREUX CONFRÈRES.

Frères,

Dessillons nos yeux et considérons de sangfroid, s'il est possible, la position que nous ont faite les révolutions de 1789 et de 1830.

Qu'étions nous avant 89?... que sommes-nous après?.... et quel est l'expédient qui peut apporter un remède efficace aux maux qui nous accablent?... voilà ce qu'il nous importe de bien comprendre, non pas d'une manière spéculative, mais d'une manière pratique.

Avant 89, on distinguait trois classes de gens qui prenaient part au gouvernement: c'étaient le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, nommée aussi *tiers état*. De nous, frères, on ne daignait même pas s'occuper.... Halte-là! ne calomnions pas; on se souvenait de nous en bien des circonstances: nous étions les très-humbles serviteurs du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, tout comme aujourd'hui; on faisait de nous des *eunuques*, des *serfs* et des *soldats* ou plutôt des *assassins;* nous étions, comme l'a dit récemment un de nos confrères, le peuple corvéable et taillable à merci; et les manoirs, les châteaux et les abbayes antiques, que nous voyons aujourd'hui défier les saisons et les siècles, sont encore les témoins irrécusables de nos corvées, c'est-à dire de nos travaux forcés, et improductifs pour nous.

La bourgeoisie, écrasée par les charges dont l'accablaient l'état et les dépenses scandaleuses de la cour, était dominée par la noblesse qui, aussi bien que le clergé, percevait la dîme et était exemptée de l'impôt. Le clergé dominait le tout et se livrait à des actes d'un despotisme si révoltant, qu'aujourd'hui encore, on recule d'épouvante en en lisant l'histoire.

Un tel état de choses ne manqua pas d'amener une exaspération générale dans la bourgeoisie qui résolut de s'affranchir ou de mourir à la peine. Elle nous appela à son aide, en nous faisant de belles promesses, et nous, bien que nous n'eussions pas faim alors comme aujourd'hui. (car, il faut le dire à la louange de la noblesse et du clergé, ces messieurs ne sont pas hommes à regarder à une soupe économique ou à un plat de ratatouille, lorsqu'on veut bien ramper à leurs pieds ou leur demander leur sainte bénédiction), nous désirâmes améliorer notre position et nous répondîmes à son appel, comme, je l'espère, vous répondrez au mien, et, par notre courage, par notre bravoure et par notre sang versé à flots, la bourgeoisie culbuta ses ennemis et se rendit l'arbitre de la situation. Elle fit une constitution et de nouvelles lois dans lesquelles elle nous oublia complètement: elle n'organisa pas le travail, n'améliora pas notre position, ne fit rien pour nous, nous qui avions tout fait pour elle!... et, comme si une telle ingratitude n'avait pas été assez monstrueuse pour mettre une borne à notre générosité, nous avons consacré sa victoire par une guerre de vingt ans dans laquelle notre sang a fait les plus grands frais.....

Qu'avons-nous eu pour prix de tant d'exploits?... quarante ans plus tard, une médaille de bronze!!.... O cruelle dérision!!... Et cette médaille, nous l'avons reçue!!... et de telles mains !!!..... Que dis je, nous avons couru après cette médaille!... Benêts que nous sommes de travailler toujours pour les autres et jamais pour nous!.....

En 1830, la bourgeoisie belge a encore une fois eu grand besoin de notre concours : même dévouement de notre part et même ingratitude de la sienne..... Après avoir créé une cour et un sénat peuplés de nobles et de millionnaires, décrété une chambre législative où, à de rares exceptions près, elle envoie des nobles et des richards, la bourgeoisie nous a laissés pauvres, misérables et ignares comme nous l'étions auparavant : elle ne nous a même pas donné une médaille de bronze; elle a fait mieux que cela en nous faisant cadeau d'une constitution par laquelle elle se donne le droit de nous régir, elle, le petit nombre, nous gouverne, nous qui sommes le grand nombre, nous qui sommes plus de dix contre un, en comparant notre nombre au sien, comme vous allez le voir :

Dans le dernier rapport de M. le commissaire de l'arrondissement de Bruxelles au conseil provincial du Brabant, il est constaté que ce même arrondissement renferme 287.887 habitants. Sur ce nombre, on ne comptait au 31 Mars dernier que 11.796 électeurs pour les chambres; il en résulte qu'un seul Belge impose sa volonté à plus de 24 individus. Etendez cette porportion à tout le pays, et vous trouverez, à une faible fraction près, que 181.612 Belges imposent leurs lois à QUATRE MILLIONS TROIS CENT MILLE autres Belges qui n'ont pas le mot à dire et cela en vertu d'une constitution tant vantée par une coterie de doctrinaires qui y trouvent leur compte..... O misérable et affreux droit du plus fort! ... O criante et intolérable injustice! quand aurez-vous terminé votre exécrable règne d'iniquités?.... quand cesserez vous de gouverner ce monde où votre partialité égoïste fait pousser tant de soupirs, verser tant de larmes et où vous ne savez engendrer que la misère et le crime?....

Quand les Belges seront-ils égaux devant une loi faite par eux tous et pour eux tous?....

Quand sera-ce que l'argent et les terres, la corruption et les intrigues cèderont la place à l'intelligence et à la justice dans les élections et par conséquent dans les chambres et dans le gouvernement, par une loi électorale raisonnable et prévoyante?....

Quand ne verra-t-on plus un gouvernement, qui se dit libéral, introduire dans nos écoles et payer des ennemis de la lumière et du progrès pour éduquer nos enfants, c'est-à-dire pour les imbiber d'une doctrine qui crétinise et asservit leur intelligence, comprime leur raison, fausse leur conscience et leur interdit les plus naturelles, les plus légitimes et les plus nobles expansions du cœur, celles de l'amour filial à l'égard de leurs parents?...

Quand livrera-t-on au développement du travail et de l'industrie les millions que l'on emploie à bâtir des prisons cellulaires pour punir les délits et les crimes enfantés par la multitude toujours croissante des vices d'une société MARATRE?...

Quand aurons-nous tous et toujours du travail, et quand la rétribution de ce travail sera-t-elle en rapport avec les besoins moraux et physiques, intellectuels et matériels de nos familles?...

Quand sera-ce qu'un producteur blessé, malade ou mort ne laissera plus, par l'interruption ou la cessation forcée de son travail, sa femme et ses enfants sans pain?...

Quand nos filles ne devront-elles plus se prostituer pour avoir de quoi se nourrir et se vêtir?...

Quand ne verra-t-on plus six mille domestiques sans place dans la seule ville de Bruxelles?...

Quand la police n'aura t-elle plus à constater des suicides causés par l'absence de toute ressource, et par l'horreur qu'inspire l'idée de mourir dans les tortures de la faim, à des cœurs trop honnêtes pour mendier?...

Quand sera-ce que l'obtention d'une place ne dépendra plus, ni d'un parti, ni d'une protection, ni d'un privilége, mais uniquement du mérite personnel?...

Quand ne verrons nous plus des employés à gros traitements n'ayant presque rien à faire, tandis que les petits employés, qui font la besogne la plus ardue de toutes les administrations, sont si mal rétribués qu'ils doivent faire des dettes pour se procurer le nécessaire?...

Quand les instituteurs seront-ils encouragés dans leurs nobles, mais pénibles fonctions par des appointements en rapport avec l'importance des services qu'ils rendent à la société?...

Quand ne verrons-nous plus des hommes vieillis, usés et cassés à l'armée, à un corps de sapeurs-pompiers ou dans les bureaux d'une administration communale ou gouvernementale et mis ensuite à la retraite avec une pension dérisoire de *deux* ou de *trois cents francs* par an?

Quand cessera pour nous, producteurs, l'odieuse nécessité

---

nombre d'entre vous ne comprennent guère mieux que nous-mêmes.

LE CURÉ. Que voulez vous dire?

TOMMASO. Je veux dire que la plupart des vôtres ignorent le sens des mots qu'ils prononcent; autrement ils ne tomberaient pas ainsi à chaque instant en contradiction avec eux-mêmes.

LE CURÉ. Où sont donc ces contradictions?

TOMMASO. Elles sont partout dans leurs paroles, dans leurs écrits, dans leurs actions. Elles sont continuelles et manifestes; ce qu'ils déclarent blanc aujourd hui, ils le déclarent noir demain, gris après demain, ou, si le cœur leur en dit, la chose sera tout à la fois blanche, grise et noire.

LE CURÉ. C'est cela : pour des têtes comme les vôtres un passage ambigu, un décrêt obscur jettent le trouble dans votre pauvre cervelle; il n'en est pas ainsi de nous; guidé par le flambeau de la foi, nous pouvons nous vanter de comprendre ce qui sera toujours incompréhensible et impénétrable pour l'incrédule

TOMMASO. Je n'entends pas seulement parler de ce breuvage nauséabond que le clergé a servi et sert encore à une masse ignorante et subjuguée sous le titre spécieux d'articles de foi ou de croyances pieuses. A part cela encore il existe une foule de contradictions qui rendent votre doctrine absolument incompréhensible pour des personnes de bon sens.

LE CURÉ. Et que nous importe que ce que nous divulgons soit incompréhensible pour vous! Il suffit qu'il nous soit utile et que le vulgaire s'y range les yeux fermés

TOMMASO. Comment peut-on accepter un enseignement, une doctrine sans la comprendre?

LE CURÉ. C'est là qu'est le mérite.

TOMMASO. Et moi je réponds que c'est le mérite de la brute.

LE CURÉ. Nous ne vous devons aucun compte de la compréhensibilité ou de l'incompréhensibilité de nos doctrines.

TOMMASO. Et alors pourquoi cette rage et cette prétention d'éclairer nos cerveaux rebelles sur ce qu'ils ne peuvent comprendre.

LE CURÉ. Parce que la perfection de notre institution nous porte à pratiquer les sept œuvres de miséricorde dont l'une consiste à instruire les ignorants. De plus, la miséricorde infinie de Dieu nous prescrit la charité pour notre prochain, et *non de solo pane vivit homo sed*.....

TOMMASO Assez, assez, je vous fais grâce du reste. Vous avez pu voir dès le début que le latin n'est pas mon fort. Quant à votre charité, que le ciel en préserve les chiens!

LE CURÉ. Vous calomniez toujours nos meilleures intentions. Quant au latin, mon cher ami, (et prenez ce que je vous dis en bonne part), sans lui *nulla est redemptio*.

TOMMASO. Vos citations perpétuelles me font donner au diable!

LE CURÉ. Ah! ah! monsieur l'incrédule, vous croyez donc tout au moins au diable?

TOMMASO. A vous dire vrai, mon révérend, je ne crois nullement aux diables dont parlent vos livres; quant à ceux que je vois tous les jours de mes yeux, j'y crois bel et bien.

LE CURÉ. Expliquez vous.

TOMMASO. Ce n'est pas la peine, m'entende qui pourra; je m'entends, moi.

LE CURÉ. Croyez à notre sujet ce qu'il vous plaira; je m'en soucie peu. Ce qui m'afflige sérieusement, c'est de voir la condition des hommes empirer de jour en jour et les bons croyants accablés de tant de maux par la faute des incrédules.

TOMMASO. Mais de grâce, où sont donc tous ces maux?

LE CURÉ. Où ils sont? Ne vous suffit-il pas d'être aveugle des yeux de l'entendement? voulez vous l'être aussi de ceux du corps?...

TOMMASO. Heureusment j'ai la vue bonne et je distingue très-bien les objets; malgré cela j'avoue que je ne vois point la main dont vous m'avez parlé tantôt.

LE CURÉ. Il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

TOMMASO. Je vous avoue qu'avec mes bons yeux et avec toute la bonne volonté de m'en servir je n'aperçois rien.

LE CURÉ. Votre aveuglement me fait vraiment pitié. Je ne puis que prier le ciel de vous éclairer.

TOMMASO Je ne vous en empêcherai certainement pas, mon révérend; mais comment reconnaîtrez-vous quelque jour que le ciel ait exaucé vos vœux?

LE CURÉ. Quand je vous verrai avouer vos fautes.

TOMMASO. Pour s'avouer coupable il faut préalablement avoir erré. Or, je ne comprends pas quelle faute on peut commettre en ne voyant pas ce qui n'est pas visible à nos yeux.

LE CURÉ. Quand le Ciel vous aura éclairé vous changerez de langage.

TOMMASO. A merveille! J'attendrai avec impatience que la clarté se fasse.

LE CURÉ. Ce désir pieux peut être considéré comme une présomption favorable de votre conversion future. J'espère dans l'aide céleste, qui ne vous fera pas défaut, pour peu que vous vouliez écouter les inspirations de celui qui ne veut pas la mort du pécheur mais sa vie et sa conversion.

TOMMASO. Par bonheur que nous ne sommes plus dans ces temps qu'il nous fallait écouter les inspirations de ceux qui voulaient notre conversion ou la vie.

LE CURÉ. Vous tournez tout en plaisanterie, c'est la mode, du reste, des gens de votre trempe et je ne m'en fache pas.

TOMMASO. Il n'y a vraiment pas de quoi se fâcher, mon bon révérend, par conséquent je vous répète, à propos de ce que vous me disiez, que je n'ai pas conscience d'avoir erré et que je ne me sens pas aveugle. Cela étant, comment se manifesteront les inspirations que vous dites?

LE CURÉ. Je n'ai pas le temps de vous expliquer tout cela. Il est midi, et je suis rappelé au presbytère par des affaires importantes. Revenez ici demain, et j'espère ramener votre esprit à des idées plus saines avec l'aide du ciel.

TOMMASO. Je vous rends grâce de votre espoir, je serai fidèle à votre rendez-vous. En attendant, hâtez-vous, M. le curé, de rentrer; je ne voudrais pas être cause que votre dîner refroidisse, car je connais le proverbe: dîner réchauffé ne valut jamais rien, et je sais aussi combien les gens de votre espèce aiment ce qui est bon. Ainsi donc, bon appétit et à demain.

(*La suite au prochain numéro*).

d'habiter des ruelles ou des impasses infectes où les rayons du soleil ne peuvent pénétrer, tandis que de riches parasites habitent des hôtels magnifiques ou des palais somptueux?

Quand ne serons-nous plus à la merci de patrons avides de s'enrichir au prix de nos sueurs et de nos privations?...

Quand la misère ne nous forcera-t-elle plus à mettre nos enfants en apprentissage dès l'âge de six à 7 ans, au lieu de les faire fréquenter une bonne école libre pour y laisser se développer leurs facultés intellectuelles et physiques jusqu'à un âge raisonnable?...

Quand ne verra-t-on plus dans la société une classe de gens appelée, par les heureux du monde, *vile populace, écume du peuple,* se livrer, faute d'éducation et d'enseignement obligatoire, à des actes qui accusent un état d'immoralité et d'abrutissement qui font mal à voir, et pour la répression desquels le personnel de la magistrature était naguère insuffisant?...

Quand?... Répondez! *Écho du Parlement* et *Journal de Liége*, vous qui êtes les satisfaits du jour, parce que vous avez pour saint esprit le ministère du *progrès* qui, à son bruyant avénement, semblait vouloir entrer à toute voile dans la voie des sérieuses réformes, mais qui ne nous cause aujourd'hui qu'une amère déception; dites-nous, qu'avez-vous pour les ouvriers producteurs de toute espèce, dont le salaire est plus qu'insuffisant pour l'entretien de leur famille?... des baïonnettes, la mort ou la prison, n'est-ce pas?... Qu'avez-vous pour des pères de famille sans travail et sans ressource?... des dépôts de mendicité, n'est-ce pas, braves champions du *statu quo?*...

Répondez! vous aussi, *Journal de Bruxelles, Courrier de l'Escaut, Patrie de Bruges, Nouvelliste* et *Bien Public* de Gand, *Journal d'Anvers, Gazette de Liége* et *Ami de l'Ordre;* mais pas de diatribes, cette fois: voyons si sous vos tricornes ou sous vos blasons, vous trouverez, pour l'humanité souffrante, autre chose que des épithètes injurieuses, autre chose que des vœux stériles, autre chose qu'une ignoble charité qui avilit celui qui la reçoit, autre chose que de belles exhortations à la patience ou la promesse d'une vie béatifique dans un autre monde, qui ne nous donne pas le nécessaire dans celui-ci.

Vous avez été au pouvoir; qu'y avez-vous fait pour améliorer la position toujours désolante du pauvre peuple? Sans parler d'autre chose, après avoir augmenté le traitement de votre cher cardinal, vous êtes allés vous briser, avec votre loi des couvents, contre la barrière infranchissable que vous opposeront toujours vos immortels exploits du moyen-âge. Cependant, il n'en eût pas été de même, si l'extirpation du paupérisme eut été, de votre part, l'objet d'un si beau zèle; mais, de deux maux choisissant le moindre, nous préférons l'allure de la tortue à celle de l'écrevisse, bien que nous soyons loin de compte.

Vous le voyez, frères, notre position n'est plus tenable; il est temps, plus que temps de songer sérieusement à notre délivrance. Orientons-nous donc et voyons de quel côté pourrait nous venir notre affranchissement.

Serait-ce du parti *clérical?*

Mais vous venez de le voir; il n'a, pour éteindre notre soif ardente du nécessaire et de la justice, que de l'eau de la salette; pour consolation, que des brimborions appelés scapulaires ou chapelets; pour bénédiction, que le signe d'un gibet!... En outre, il est lui même sur la pente rapide de sa roche Tarpéienne où il se cramponne avec désespoir aux derniers débris de son ancienne puissance en vociférant de stériles anathèmes contre un monde dégoûté de ses absurdités, et désabusé de son infaillibilité mille fois démentie...

Serait-ce vers l'*aristocratie* que nous devrions porter nos regards attristés?

Vers l'aristocratie!.... Mais elle fait d'incroyables efforts pour ressaisir ses anciens privilèges....; mais elle fait cause commune avec le clergé, parce que celui-ci nous prêche la soumission et l'obéissance aux grands et aux puissants de ce monde....; mais elle ne veut pas entendre parler d'égalité ni de fraternité, parce qu'elle ne pourrait plus se distinguer des autres hommes que par la vertu, par la noblesse du cœur, par la science et les talents, tandis que, aujourd'hui, son opulence lui suffit pour atteindre ce but si cher à son cœur....; mais elle a besoin de pauvres pour s'en faire des torchons et pour se procurer, par leurs peines, tout le bien-être possible et imaginable au prix d'un morceau de pain et de quelques haillons...; mais elle est persuadée que son bon dieu nous a faits pour elle et que nous devons toujours nous estimer heureux de pouvoir la servir pour ce qu'elle veut bien nous donner...; mais lorsque ses tendances rétrogrades ou ses actes arbitraires provoquent avec raison la manifestation de notre mécontentement, au lieu de faire droit à nos justes réclamations, elle nous confond avec la crapule, nous traite de *vauriens*, d'*insolents*, de *chenapans*, d'*émeutiers*, d'*affreuse canaille*! et on appelle tout de suite aux armes...; mais nous lui inspirons un tel dégoût qu'elle nous interdit l'entrée des lieux où elle est réunie, si nous sommes assez malheureux pour n'avoir qu'une blouse à mettre au lieu d'un habit...; mais elle se tient à distance de nous, de peur de se souiller à notre contact, et nous regarde du haut de sa sublime grandeur avec un dédain méprisant qui fait le fond de son caractère et qui est né avec elle...; ce sont cependant nos mains calleuses qui confectionnent ses beaux habits et ses somptueux mobiliers; qui construisent ses hotels, ses châteaux et ses palais magnifiques; qui cultivent ses terres et défrichent ses forêts; qui remplissent ses coffres-forts et augmentent ses revenus; n'importe, frères, son âme insensible nous reste fermée comme les grilles de ses châteaux: les tristes accents de notre amère douleur ne frappent que ses fiers donjons; ils ne trouvent point d'écho dans son cœur de marbre!... Elle ne sent pas, cette fille privilégiée que le bon dieu fait naître la bourse au cou, elle ne sent pas combien son luxe insulte à notre misère, combien ses dédains nous outragent. Patience, frères, notre juste courroux le lui apprendra un jour!.....

Mais, direz vous, la *haute bourgeoisie* aura peut-être pour nous des entrailles d'humanité?

La haute bourgeoisie! Mais n'est ce pas pour elle que nous avons tiré les marrons du feu en 89?... N'est-ce pas elle qui s'est servie de nous pour renverser le trône et l'autel, pour s'emparer des biens du clergé et de la noblesse, et qui, par une perfidie sans exemple, nous a ensuite renvoyés dans nos pauvres huttes les mains vides et dans une position pire qu'auparavant?... N'est-ce pas elle qui nous a encore une fois cruellement mystyfiés en 1830, en nous donnant pour prix du sang que nous avons versé pour l'indépendance nationale, une Constitution qui nous interdit l'un des droits les plus sacrés de l'homme, celui de participer aux élections, mais qui en revanche nous accorde la liberté de mourir de faim?... N'est-ce pas elle qui nous exploite aujourd'hui dans ses fabriques, dans ses usines, dans ses houillères, dans la construction de ses prisons et de ses forteresses?... Répondez! ouvriers de Gand et charbonniers borains! Répondez! pauvres soldats, enfants du prolétariat, vous qui travaillez aux fortifications d'Anvers comme de vils troupeaux d'esclaves pour quelques centimes par jour!...

N'est-ce pas la haute bourgeoisie qui se trouve à la tête de toutes les exploitations et qui achète des terres et des titres avec ce qui nous est dû pour prix de nos travaux, puisque c'est nous qui le gagnons?... N'est ce pas elle qui spécule sur nos misères déjà trop grandes et qui profite honteusement de la nécessité où nous sommes de travailler plutôt pour un morceau de pain sec, que de n'avoir rien?... N'est-ce pas elle qui accapare les denrées alimentaires de première nécessité pour les rendre plus rares et par conséquent plus chères, pour les falsifier, pour en dominer la vente, pour en faire les prix et pour gagner ainsi, sans travailler, ou plutôt voler ainsi des sommes énormes qui ne peuvent provenir que de nos petits appointements et de nos petites journées, puisque les riches, comme propriétaires, sont avantageusement approvisionnés par leurs fermiers?... N'est-ce pas la haute bourgeoisie qui, par l'influence que lui donne sa position, envoie aux chambres les nobles et les riches qui y soignent tout d'abord leurs propres intérêts, puis ceux des plus influents de leurs commettants, et ce au grand détriment de nos intérêts et de ceux des petits bourgeois dont ils se soucient fort peu?

La haute bourgeoisie est au pouvoir depuis 1830; qu'a-t-elle fait pour nous? Rien... Pardon, ses ministres ont le triste talent ou, ce qui est plus infaillible, le moyen de neutraliser tout élan qui aurait pour objet l'amélioration de notre détestable position.

Naguère, un vaillant champion pourvu des talents propres à mener à bonne fin la plus sainte des causes, celle du pauvre peuple, paraissait destiné à devenir notre étoile conductrice: déjà, les vibrations puissantes de sa plume énergique dilataient nos cœurs oppressés; déjà, crédules que nous étions! nous nous disposions à soutenir cet intrépide Louvaniste et à lui faire, au besoin, un rempart de nos poitrines! Eh bien! qu'est-il arrivé? O fatalité! Dans une brochure que nous pouvons sans doute considérer comme son testament politique, nous avons vu le fougueux Joseph Boniface virer de bord, ne plus trouver d'ennemis qu'à Paris et n'avoir plus d'autre vertu à préconiser que l'amour de la patrie, qui n'en est pas une pour nous: aurait-il été caressé par le ministère, et, par suite de ses caresses, serait-il devenu grand bourgeois? vu son silence, il nous serait difficile de ne pas l'admettre; mais, si par bonheur nous sommes en erreur, ah! que les cris déchirants du pauvre peuple l'arrachent à un sommeil léthargique pour lequel il n'est point fait; qu'il considère la carrière de gloire qui s'ouvre devant lui et les couronnes de laurier qu'il peut acquérir en s'immortalisant sous les beaux noms d'*ami du peuple* et d'*ennemi du prolétariat et du paupérisme?*..... Ah! monsieur, si j'avais votre plume, je ne me ferais pas prier, encore moins me laisserais-je corrompre; mais je ne suis qu'un ouvrier!..

Ainsi, frères, point d'illusions: nous n'avons rien à attendre, ni du parti tricorné, dont nous ne voulons à aucun prix; ni du parti blasonné, qui n'a pour nous que du mépris; ni du parti exploitant, qui nous considère comme une machine très-commode, dont il a besoin pour réaliser ses gros bénéfices, pour exécuter ses grands et ses petits coups d'état, moyennant quelques tonneaux de bière qu'il nous jette en proie après la victoire dont lui seul profite.

Cependant, à tant de maux il faut un remède; à tant de souffrances, il faut un terme: il faut que le chaos de la politique tortueuse se débrouille, que la lumière de la vérité et de la science dissipe les ténèbres de l'erreur et de l'ignorance; il faut nous débarrasser de ces impitoyables vampires qui plongent dans notre sein leur avide suçoir et absorbent notre sang et celui de nos enfants! il faut que justice se fasse et que la grande MARATHE meure!... Il faut que la société actuelle cède la place à une société nouvelle qui ne fasse pas de nous, ô ouvriers producteurs! des hommes de gémissement et de douleur, de privations et de sacrifices, des victimes de la rapacité et de l'égoïsme!... Oui, frères, il le faut et cela se fera, mais quand?... Faut-il vous le dire, frères?...

Lorsque la profonde indignation si longtemps concentrée dans nos poitrines par tant de forfaits fera explosion; lorsque nous aurons écrasé l'infâme et pulvérisé l'hydre à cent têtes avec leur hideux cortége; lorsque nous aurons mis à néant tout cet échafaudage de constitution et de lois faites par et pour *deux cent mille propriétaires* contre environ *trois millions* de *prolétaires;* lorsque nous aurons organisé la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE et SOCIALE et que nous l'aurons solidement assise sur les ruines d'une société vicieuse qui n'est bonne qu'à nous démoraliser, qu'à nous abrutir et qu'à nous laisser languir dans la misère et mourir de faim...; alors, frères, nous respirerons à l'aise. Alors, nous aurons un sol à protéger. Alors, nous n'aurons plus ni de parasites à enrichir, ni de moines à engraisser, ni de prières à acheter, ni de prêtres à salarier. Alors, nous ne verrons plus la misère étioler nos enfants, décimer nos familles, amener la querelle dans nos ménages. Alors, nous ne devrons plus comme aujourd'hui nous rendre à un pénible travail n'ayant l'estomac qu'à moitié rempli d'une nourriture toujours faible et grossière et souvent malsaine, pendant que de riches parasites, bourrés de viandes succulentes, de mets délicats et de vins exquis vont se coucher sur leur sofa, en attendant l'heure de la promenade ou du spectacle. Alors, nous n'aurons plus à redouter le délaissement dans la vieillesse ni la mort dans un dépôt de mendicité. Alors, ô fidèle compagne de l'ouvrier, mère tendre et généreuse, prodige d'abnégation et de dévoûment, cœur compatissant dans lequel vout se réunir, pour le torturer en silence, toutes les douleurs du père et des enfants, vous ne devrez plus, pour apaiser la faim de votre enfant qui pleure, lui donner un sein épuisé... Non, épouse malheureuse, vous ne descendrez plus dans la tombe à la fleur de votre âge, mince, atrophiée, desséchée, décrépite par le manque de nourriture, par les continuelles inquiétudes et les cuisants chagrins que vous causent la cherté des vivres et l'insuffisance du gain de votre époux... Non, mère éplorée, vous ne devrez plus, par suite d'une mort prématurée, abandonner vos petits enfants à la charge d'une commune qui se croit généreuse en donnant *quatre francs* par mois pour les faire élever. Vous ne devrez plus élever votre fils avec tant de sollicitude pour le voir à vingt ans subir le despotisme souvent révoltant d'un blanc-bec d'officier plus bouffi de prétentions qu'orné de savoir et plus soucieux de se former une taille de demoiselle que d'acquérir de mâles vertus dont, après tout, il n'a que faire pour manger au râtelier de l'état, approvisionné par les travaux du pauvre. (Adieu donc, armées permanentes, vous avez fait plus que votre temps!) Alors, frères et sœurs, nous aurons tous et toujours du travail et le nécessaire en travaillant, parce que personne n'aura le superflu au détriment de ses semblables. Alors, nous sentirons un sang vivace couler dans nos veines; nous aurons du courage pour travailler, parce que les fruits de nos travaux seront pour nous; nous vivrons au lieu de végéter comme nous le faisons maintenant. Alors, la nature, éclairée par le beau soleil de la *Liberté*, de l'*Égalité* et de la *Fraternité*, nous apparaîtra riante, attrayante, radieuse, tandis que, maintenant, tout nous paraît triste et lugubre. Alors, nous aurons l'Enseignement obligatoire et des écoles libres, dégagées des entraves cléricales et dirigées par des citoyens à la hauteur de leur mission et dûment rétribués; nos enfants y puiseront, avec une instruction solide, les vertus morales et civiques qui font le bon citoyen et qui leur apprendront à se respecter les droits sacrés d'autrui selon l'équité et la justice. Cette éducation portera des fruits durables, parce qu'elle sera *rationnelle*, c'est à dire raisonnable, et qu'elle n'aura pas pour pivôt un dieu forgé à l'image des prêtres fanatiques, c'est à dire un dieu jaloux et avide d'honneurs et de richesses; un dieu qui est tantôt majestueux et tantôt ridicule; qui tantôt ordonne le vol et l'assassinat et tantôt les punit; un dieu qui vous remet toutes les dettes que vous pouvez avoir contractées dans le monde, lorsque vous voulez vous faire moine; un dieu qui nous ordonne d'abandonner père et mère et de les haïr pour le suivre dans un couvent, sous peine de ne pouvoir être son disciple; un dieu qui vous donne le paradis moyennant légation faite à lui ou plutôt à ses ministres de votre fortune, cette fortune fut-elle même usurpée; un dieu qui, plus heureux que son patriarche Jacob, a une collection de Josephs et de Benjamins auxquels, comme un bon père, il procure non seulement tout ce qui leur est nécessaire pour l'âme et pour le corps, mais auxquels il donne encore bien des choses qui contribuent à leur rendre la vie agréable et heureuse, tandis que du grand nombre de ses autres enfants il fait des vilains, des roturiers, des souffre-douleurs, des va-nu-pieds et des meurt-de faim; un dieu qui ordonne de faire l'aumône et consacre la mendicité au grand profit d'une bande de fainéants, appelés moines contemplatifs ou autres, gens qui se font passer pour les expiateurs des péchés des hommes et qui se réunissent dans des repaires nommés cloîtres sous le spécieux prétexte de s'y livrer à la pénitence, à la prière et au *travail* (!), mais dont les turpi-

tudes se font de temps en temps jour pour nous renseigner sur leur compte, en nous fesant connaitre la nature des objets qu'ils aiment à contempler.

Pour hâter l'arrivée de ce beau jour qui doit être l'objet de tous nos vœux et de nos constants efforts, frères, plus de coalitions partielles et isolées; nous y perdrions notre temps et nos peines. La société marâtre enseigne à nos enfants à nous mépriser, à nous sabrer, à nous mitrailler, à nous fusiller, à nous massacrer; et lorsqu'elle les a perfectionnés dans ce beau métier bien digne d'une société léonine, qu'elle est! elle les renvoie de son armée dans ses ateliers, dans ses usines, dans ses fabriques, dans ses houillères pour y être à leur tour de misérables prolétaires, des souffre-douleurs et des meurt-de-faim. Ce ne sont donc pas des grèves qu'il nous faut: c'est de l'ensemble, de l'union fraternelle, de la concorde entre nous; c'est de l'organisation, de l'ordre et de la solidarité. Une cause aussi sainte, qui nous est commune à tous, doit nous réunir en un seul faisceau.

Prenez une pièce de monnaie, vous y lirez: *l'union fait la force*. Cette simple devise bien comprise et bien pratiquée suffit pour nous donner l'issue d'un dédale d'où cent coalitions partielles ne nous feront pas sortir. En effet, si tous les soldats d'une armée s'entendaient pour ne pas obéir, que pourraient faire le général et les officiers? donner leur démission. De même, si tous les ouvriers du pays s'unissaient, s'organisaient, s'accordaient et se levaient tous, comme un seul homme, pour réclamer leurs droits, et s'ils étaient résolus de vaincre ou de mourir, que pourrait faire le gouvernement? céder ou vider les lieux. C'est une chose bien facile que de nous unir, nous n'avons qu'à le vouloir: voulons donc, et pour le faire plus facilement encore, entrons dans l'association de la *Tribune du Peuple*, fondée dans la capitale par des ouvriers clairvoyants. Quand nous serons assez nombreux, cette association formera dans le chef-lieu de chaque canton un comité qui ralliera à lui tous les ouvriers de sa juridiction et qui recevra l'impulsion du comité central de Bruxelles où nous avons de si valeureux athlètes. Unis de cette façon, nous serons forts, et..... il est plus que probable que le *bon dieu* voudra bien se décider à faire refluer vers nous l'excès du bien-être qu'il réserve aujourd'hui pour sa collection d'enfants privilégiés, excès dont nous nous contenterons, car nous ne serons pas aussi inhumains à leur égard qu'ils le sont envers nous.

A l'œuvre donc, frères! et du courage:

IL S'AGIT DE NOTRE DÉLIVRANCE!!!....

Appel aux JOURNAUX DÉMOCRATIQUES.

Et vous, PRESSE AMIE, glorieuse fille du progrès! vous qui avez conquis votre liberté en bravant durant quatre siècles les fers, les cachots, les roues et les bûchers, et qui prouvez aujourd'hui l'impuissance du bâillon et des tortures; vous qui connaissez les déplorables effets de l'ignorance et de la superstition, de la routine et des préjugés, et qui savez combien il en coûte pour terrasser le despotisme avec sa tyrannie; vous qui avez la noble mission de guider l'humanité dans sa marche ascendante vers les régions du bonheur commun, et de maintenir irrévocablement toutes les conquêtes que les persévérants efforts de l'esprit humain arrachent à la nature et à l'absolutisme, levez-vous fière et imposante, faites entendre votre voix grave et majestueuse, tirez du fourreau votre glaive victorieux encore teint du sang de vos bourreaux vaincus, et frappez-en sans pitié cette société oppressive qui tient le pauvre peuple dans un état perpétuel de pénurie, d'asservissement, de langueur et de prostration, qui fait honte à sa dignité d'homme; faites palpiter et tressaillir tous les cœurs sensibles, réveillez les espérances déçues, ranimez les courages abattus, afin de hâter le triomphe de la vérité et le régne de la Justice!...

PIERRE L'EXPLOITÉ.

Le désir de publier en entier l'appel qui précède nous a fait renvoyer au prochain numéro ce qui avait été d'abord composé. A partir de la semaine prochaine, nos dispositions seront prises pour paraître régulièrement.

Correspondance de la Tribune du Peuple.

Louvain, le 20 septembre 1861.

Amis,

Dans le numéro de la *Tribune du Peuple* du 25 août passé, il était dit: « Le prêtre ne paie point patente. Sa » boutique est pourtant la meilleure qui existe sous le » soleil, car sa marchandise, d'un écoulement journalier, » facile et lucratif, *ne lui coûte rien*. »

La *Tribune* ne disait que trop vrai.

Pour le prouver aux plus incrédules, je vous envoie ci-joint un échantillon *authentique* du savoir-faire de nos MARCHANDS DU TEMPLE actuels.

Le voici dans toute sa splendeur:

PAROISSE DE SAINT-PIERRE, A LOUVAIN.

État de frais pour l'enterrement, le service funèbre, etc, de M. Pierre Edmond Bosmans, les 2 et 14 Janvier 1858, d'après tarif arrêté par feu S. E. Jean Armand de Rocquelaure, archevêque de Malines, en l'an 1803.

TROISIEME CLASSE.

ENTERREMENT.

Le très-honorable (ou révérend) seigneur Doyen. .	Fr	2 50
Trois messieurs vicaires	»	2 25
Le directeur des enterrements.	»	1 00
Le prêtre-sacristain (sacristain-noir).	»	1 00
Les choristes, pour l'accompagnement du corps; dix messieurs	»	5 00
Choraux	»	1 00
Porte-croix.	»	50
Quatre porteurs.	»	3 00
Sacristains, pour la façon du catafalque.	»	4 00
Sonnerie, deux volées	»	4 50
Bedeau.	»	50
Francs.		25 25

Extraordinaire, d'après résolution du conseil de fabrique de l'église, du 4 Janvier 1835, et *ad libitum*.

Aux sacristains, si le corps doit être accompagné *extra-muros*. . . . . Francs 3 00.

Trois bannières, à fr. 1 50 pièce.	»	4 50
Quatre lanternes, à 2 francs pièce	»	8 00
Francs		37 75

SERVICE FUNÈBRE.

Le très-révérend seigneur Doyen.	»	18 00
Trois messieurs vicaires.	»	9 00
Le directeur des enterrements.	»	4 00
Le prêtre-sacristain et sacristain prêtre (?). . .	»	2 50
Choristes, dix messieurs.	»	10 00
Honoraire de la messe.	»	4 00
Diacres et sous-diacres.	»	2 00
Choraux.	»	1 25
Porte-croix.	»	75
La fabrique de l'église.	»	20 00
L'organiste.	»	2 00
Le souffleur	»	1 00
Les prieurs-prêtres (!).	»	4 00
Sonnerie, trois volées (!)	»	6 75
Bedeau.	»	1 00
Deux instruments et chant.	»	8 50
Francs.		94 75

Extraordinaire, *ad libitum*.

L'ornementation du *sanctuarium*, à 2 francs par pilier; 4 piliers (!)	»	8 00
La trentaine (en un quart d'heure ces gaillards gagnent leurs 2 francs; et l'ouvrier?)	»	60 00
Une messe pendant le service (messe de 1re qualité)	»	2 50
Cire, ordinairement 30 à 35 livres.	»	»
Ornementation de deux autels.	»	2 50
Francs.		73 00

Récapitulation.

Enterrement	»	37 75
Service funèbre	»	94 75
Extraordinaire (cela arrive pourtant habituellement)	»	73 00
Ensemble: francs.		205 50

Pour quittance de la susdite somme de deux cent cinq francs cinquante centimes.

(Signé:) VAN GENECHTEN, directeur.

Voilà pour la ville; voici pour la campagne:

Droit de clerc.	Fr.	25 00
Sacristain d'enterrement	»	2 00
Enterrement (?)	»	4 00
Fosse.	»	2 20
Sonnerie d'enterrement	»	2 00
Chercher le défunt à domicile et reconduite du deuil	»	12 00
Sacristain de service (Encore!)	»	2 00
Reconduite du deuil au service.	»	6 00
Deuxième et troisième messe.	»	5 00
Sonnerie ordinaire et extraordinaire.	»	18 70
Total francs.		78 90

(Note du curé.) C'est pour donner preuve de mon *désintéressement* et non pour vous faire une faveur, que je réduis le tout à . . . . . Fr. 68 00

Votre très-*humble* serviteur,

D.

Que vous semble, prolétaires, mes pauvres amis et frères, de pareilles aubaines et d'un tel désintéressement? N'êtes-vous point mal venus de vouloir vous passer de choses aussi saintement efficaces pour votre *âme* que lucratives pour ces *pauvres ministres de Dieu?* Vous prétendez, il est vrai, que vous êtes les damnés de ce monde; que vous n'avez qu'un bien maigre salaire journalier pour le plus rude labeur, et que vous n'avez point de quoi payer ces cérémonies désintéressées! Vous vous dites encore que si le prêtre simoniaque n'use point ses forces à la peine, que s'il n'a point comme vous femme et enfants à nourrir, il vit en ce monde comme un pourceau d'Epicure.

Calomnies que tout cela, chers amis. Si vous faites les dégoûtés, c'est comme le Renard de la fable. Essayez seulement, et vous verrez. Demandez hardiment, QUOIQUE *pauvres*, un enterrement et un service funèbre de troisième classe, avec sonnerie ordinaire et extraordinaire de 18 francs 70 centimes (votre salaire d'une semaine) on vous donnera tout cela *pour l'amour de Dieu*, PARCE QUE vous êtes *catholiques*. N'êtes vous point les *Enfants de Dieu*, et les prêtres ne sont-ils plus ses *ministres?* Essayez, et vous vous en trouverez bien.

Pour vous en convaincre, je vais vous raconter une courte histoire. Elle est bien triste mais véridique; c'est la mienne.

Il y a cinq ans j'eus le malheur de perdre ma bonne vieille mère. Une paralysie dont elle était atteinte depuis quatre ans et dont j'avais essayé de la faire guérir, avait épuisé mes dernières ressources. Il me restait à nourir un vieux père, ma femme et quatre enfants. Comme ma mère avait toujours pratiqué le culte *catholique*, je crus devoir lui donner un enterrement *catholique* Je m'abouchai avec le curé, pour un enterrement de quatrième classe. Cela devait coûter trente francs, disait-il. A l'Hôtel-de-ville je pris la troisième classe; c'étaient des *pères de famille* qui devaient en profiter. J'y payai 30 francs 50 centimes.

L'enterrement fait — je n'y avais pas assisté, parce que je trouve inhumain de forcer les enfants à se donner en spectacle à des indifférents qui comptent leurs larmes — l'enterrement fait, je fis demander au curé la note des frais. — Il me fit dire par son clerc que cela se règlerait avec le prix du service funèbre. Je répondis que comme ma mère avait fait partie de trois congrégations, elle devait en avoir trois messes *pour le repos de son âme*, ce qui était plus que suffisant pour une pauvre femme qui avait vécu saintement.

Le clerc revint me dire que le curé désirait parler de ces choses à ma femme. Elle y alla. Il la croyait plus facile à effrayer ou à tromper. Il se trompa lui-même. Nous n'avions que de trop sérieux motifs pour ne pas faire faire un service funèbre; l'argent nous manquait.

— Madame, dit le saint homme, la mère de votre mari était une brave et pieuse femme, il lui faut un service.

— Monsieur le curé, elle aura trois messes; pour le service faites-nous en grâce, nous ne pourrions le payer.

— Je ne le puis; VOUS DEVEZ SOIGNER POUR LE PROFIT DE L'EGLISE (Il n'était pas question de l'*âme* de ma pauvre mère) si je vous accordais PAREILLE FAVEUR (Ils n'en accordent pas, nous l'avons vu plus haut), tous les paroissiens suivraient votre exemple, et l'*Église y perdrait*.

— Monsieur le curé, nous n'avons plus rien; le travail de mon mari doit pourvoir à l'entretien de la famille composée de sept personnes.

— Ma bonne dame, DIMINUEZ QUELQUE PEU LES DÉPENSES DE VOTRE MÉNAGE (!!!). Votre mari donne trop d'argent à son père qui en fait mauvais usage.

Ici, mes bons amis, le courage me manque pour vous continuer le récit de cet ignoble et cruel entretien: Ma femme, indignée de cette rapacité, répondit qu'elle ne reconnaissait à personne le droit de s'immiscer dans les affaires de son ménage; que ses enfants avaient le nécessaire et pas de superflu, et que son mari faisait pour son père ce que celui-ci avait fait pour son fils.

Revenue à la maison elle pleura amèrement. Je la consolai de mon mieux, en lui cachant autant que possible la sourde colère qui me mordait le cœur, et je fis dire au curé que si en déans les trois jours il n'avait point fait prendre les trente francs qu'il avait demandés pour prix de l'enterrement, je me considérerais comme entièrement dégagé à son égard.

Avant la fin du troisième jour, le clerc m'apporta le compte, mais au lieu de trente francs, il m'en fallut payer 32 50. Je payai, pour en finir avec ces gens. Je sus plus tard qu'ils avaient forcé mon frère, qui travaillait pour la sainte boutique, à faire faire un service, sous peine de perdre leur pratique. J'ignore ce que ce service à coûté, et je n'y assistai point.

Depuis, mes chers amis, je n'ai plus remis les pieds dans une église *catholique*, et, s'il plaît à Dieu, l'on ne m'y verra plus, ni vivant, ni mort. C'est là ce qui m'a fait vous demander mon affiliation à votre fraternelle association des *Solidaires*, et quand je mourrai, j'emporterai la satisfaction que ma mort ne donnera pas lieu à une scandaleuse spéculation comme celle que je viens de vous raconter.

Oh! Prêtres du Christ, le Peuple vous voit à l'œuvre et il vous juge! Le jour s'approche où, s'emparant du fouet du Maître, il vous chassera des Temples. Ce grand jour de justice se lève. Le radieux soleil qui doit apaiser les maux de l'humanité souffrante, nous lance déjà ses premiers rayons bienfaisants; sa douce lumière pénètre dans les masses que vous espériez retenir dans l'ignorance et dans l'ombre, et bientôt..... ... vous ne serez plus, ou vous vous serez transformés!

UN ENFANT DU PEUPLE.

BULLETIN CLÉRICAL.

L'espace nous manque pour donner à notre bulletin l'étendue qu'exigerait la publicité des faits que nous avons sous la main: nous nous contenterons de vous dire que le tribunal corretionnel de Saintes vient de comdamner à 15 jours de prison une demoiselle Gontarel, institutrice, pour s'être permise de vouloir faire des miracles. Nous sommes curieux de savoir si elle fera encore des jongleries après sa sortie du lieu où on devrait enfermer tous les jongleurs de son espèce?

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 18. 1re Année. 29 Septembre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75

POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :

CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 28 Septembre 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

L'entrevue du roi de Prusse et de M. Bonaparte aura lieu à Compiègne et durera deux jours, du 6 au 7 octobre. L'attention de l'Europe politique, appelée sérieusement sur cet entretien familier qui cache plus d'une combinaison de cession et d'annexion, aperçoit à travers le voile mystérieux qui couvre ce tête-à-tête hybride et qu'aucune intrigue diplomatique n'est venue soulever jusqu'à ce jour, une certaine lumière qui fait ressortir clairement qu'il s'agit de la question du Rhin, de l'unité germanique, de la Belgique et d'autres nations limitrophes de la France crocodilienne.

On n'est pas sans quelque espoir dans le monde du charlatanisme napoléonien de pouvoir entraîner le prussien à Paris. Le fils d'Hortense.... compte exhiber à ses badauds cette tête allemande comme une des curiosités les plus intéressantes de la ménagerie impériale, royale et archiducale de l'Europe. Il faut que tour à tour les majestés et les altesses viennent ignoblement se traîner à Paris aux pieds du cornac qui les mène, les pousse ou les arrête, suivant le cours de la révolution, qui l'entraîne. Les instincts cupides et les appétits voraces de divers conquérants *spoliés* ne peuvent être assouvis que par le grand dispensateur des rations annexionnistes.

La Prusse, pourtant, met pour condition à sa reconnaissance du royaume italien : la constitution complète, c'est à dire la pacification de Naples, l'absorption de Rome et de Venise.

La France qui avait mis pour condition spéciale de son évacuation de Rome la pacification de Naples, devra donc se prononcer, à cette heure que Cialdini a atteint le but de sa mission et satisfait les vœux de l'Italie. Après le retour de M. Bonaparte à Paris, un grand conseil aura lieu aux Tuileries pour le règlement de la question romaine et qui décidera des destinées de l'implacable ministère ricasolien.

Pendant qu'on laisse ainsi un temps considérable à la réaction légitimiste pour renouveler ses piteuses espérances, le parti de l'action s'agite prodigieusement en Italie et est en mesure de consacrer le sort définitif de l'unité, si la coupable mollesse du gouvernement ne neutralisait son impatience et n'ajournait son initiative incontestable d'insurréction. Le parti de l'action gagne du terrain, dit-on, — profonde erreur ! L'Italie *entière* est à Mazzini et à Garibaldi, depuis la cession de Nice et de Savoie et les intrigues cavouriennes, qui sont venues arrêter la marche, vers le Quirinal, du glorieux libérateur des Deux-Siciles à la tête de ses chemises-rouges.

Sans désemparer, Mazzini attise le feu qui couve sous ce volcan en pleine fermentation, il use de tous les ressorts de la prodigieuse activité de son génie pour préparer les esprits à une irruption générale, il dispose et profite adroitement du formidable ascendant de l'illustre *ganache* de Caprera qui se ronge le cœur de dépit et d'impatience à l'aspect de son Italie odieusement mortifiée, de la Liberté romaine couchée en joue par ses compagnons d'armes de Solferino et par les sicaires de *Bombilla* et du Denier de Saint Pierre.

Le nouveau manifeste que Mazzini vient de lancer dans la péninsule doit convaincre les plus aveuglés de la lucidité politique de cet éminent agitateur, dont la hardiesse et la tactique étonnent le monde et déjouent les plans les plus raffinés des despotes. Ecoutez :

Aux ouvriers de Naples.

Broadstairs, 11 août.

Frères,

Ma mauvaise santé m'a empêché de répondre plus tôt à votre salut affectueux ; mais j'ai répondu avec mon cœur. Je vous suis reconnaissant pour votre adresse du 15 juin.

Fils du peuple, et convaincu, par mon ancienne foi et par mes observations récentes que, dans le peuple, dans ses instincts nationaux, dans la puissance de ses sacrifices désintéressés, dans la spontanéité qui réunit en lui la pensée et l'action, enfin dans sa force irrésistible, lorsqu'une organisation uniforme la met en état de se manifester, réside le salut de l'Italie, je trouve dans ton salut fraternel, qui me vient du peuple, une large compensation à la mesquine guerre de défiance et de calomnie qui m'est faite par des hommes auxquels, par amour du pays et de la concorde, nous avons cédé et nous cédons loyalement depuis deux ans les fruits de notre travail.

Mais j'éprouve une bien autre joie, une joie qui n'a rien de personnel, une joie toute italienne, en lisant votre adresse où je vois que vous comprenez la grandeur de la mission des hommes de labeur, et que vous ne tombez pas dans la funeste erreur de quelques autres corporations d'ouvriers italiens, qui séparent le but national politique de leurs intérêts purement économiques.

Nous avons tous un grand devoir à remplir envers les classes ouvrières de l'Italie. La révolution nationale, qui est en voie de s'accomplir, apportera d'importantes améliorations dans leur condition matérielle, ou elle manquera à sa propre mission. Mais ces améliorations ne peuvent provenir que de la nationentière, assurée contre toute attaque extérieure, constituée dans l'unité de son territoire, et réunie par ses représentants dans sa propre métropole, à Rome, pour y étudier, dans le calme et la liberté, les besoins du pays, et y dicter le nouveau pacte national, qui donnera à tous une pleine satisfaction.

Venise et Rome, là est l'avenir, l'émancipation du peuple. Entièrement libres, entre nos Alpes et nos mers, nous pourrons consacrer et nous consacrerons toute la vie de notre âme et de notre cœur, aujourd'hui absorbée dans le suprême dessein de fonder la patrie, à résoudre la question de liberté intérieure et d'organisation sociale qu'implique la connaissance de vos droits à un travail assuré, continu, mieux rétribué qu'il ne l'est aujourd'hui, et indépendant de la spéculation d'un petit nombre d'hommes et de l'arbitraire du capital qui n'est pas dans vos mains.

L'association, développée sur une vaste échelle et aidée du crédit de la nation, apportera un remède à vos plaies. Mais pour que cela se fasse, il faut que la nation se fasse. Et ponr que les classes ouvrières aient des droits aux secours de la nation, il est nécessaire qu'elles se montrent prêtes à accomplir leur devoir envers elle. Qui ne remplit pas ses devoirs ne possède pas de droits.

Puissent tous vos frères comprendre cette vérité, comme *vous* la comprenez vous-mêmes ! Unissez-vous par vos lettres aux délé-

ENTRETIENS FAMILIERS

DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ

Sur des questions sociales

au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

DEUXIÈME JOURNÉE.

TOMMASO. Veuillez m'excuser, monsieur le curé, si je vous ai fait attendre. J'ai été retenu plus longtemps que je ne pensais. — Un chef de famille n'a pas toujours le temps à sa disposition. Les continuels soucis du ménage, vous comprenez, ne nous en laissent pas de trop.

LE CURÉ. Je comprends parfaitement ; nous aussi, nous sommes toujours occupés et la preuve en est mon bréviaire que je suis en train de lire.

TOMMASO. Aussi, vous ne manquez pas de le porter sous le bras partout et surtout en voyageant pour vous donner l'air très-occupés, et, afin qu'on ne vous accuse de désœuvré. Cependant, par la longue habitude de votre bréviaire il doit vous arriver souvent d'en marmoter machinalement le contenu tout en regardant et pensant à autre chose.

LE CURÉ. Il est vrai que je me surprends souvent à contempler avec admiration le magnifique spectacle de la nature et à m'écrier avec le psalmiste *mirabilis in altis dominus.*

TOMMASO. Vos contemplations, avouez-le franchement, daignent aussi descendre au niveau le plus bas et le beau de certain genre de nature que vous dites mondain est tout aussi capable de vous émouvoir que nous.

LE CURÉ. Vous êtes incorrigible : toujours des insinuations malveillantes ; vous voyez toujours la malice du serpent là où se trouve la simplicité de la colombe.

TOMMASO. On connaît cette simplicité, mais cela ne fait rien à la question. Me voici prêt à écouter vos raisonnements sauf à répliquer quand je le jugerai convenable.

LE CURÉ. Vous pourrez me combattre en toute liberté, aucune objection ne m'effraie, mes arguments sont inébranlables tout aussi bien que la base sur laquelle ils reposent.

TOMMASO. Quelle est donc cette base ?

LE CURÉ. Ce sont les assises indestructibles de la foi ; et contre elle..... *portæ inferi non prævalebunt...*

TOMMASO. Et cependant, à en juger par ce qui se passe sous nos yeux, cette indestructibilité me semble bien problématique.

LE CURÉ. Je vous répète que je ne redoute ni vos objections ni celles de cent de vos pareils.

TOMMASO. Je comprends qu'avec cette conviction inébranlable vous pourrez, quel que soit le résultat de la discussion, vous attribuer la victoire ; l'essentiel pour vous ne consiste pas dans le fond des choses, mais dans l'idée préconçue que vous en avez.

LE CURÉ. Eh oui, mon cher ami, c'est comme cela ; aussi notre sainte Église enseigne-t-elle et proclame-t-elle que : *sola fides sufficit.*

TOMMASO. J'admire l'efficacité de cette foi, qui fait voir blanc ce qui est noir ; mais pour dégager la question et ne pas vous égarer dans les détails, je voudrais voir à l'épreuve votre mode *invincible* d'argumentation.

LE CURÉ. A votre aise, essayez.

TOMMOSA. Je laisse de côté la promesse que vous m'aviez faite hier ; le labeur d'une digestion difficile vous en aura fait perdre le souvenir. Ce qui me tient le plus à cœur c'est d'avoir le mot de cette énigme : *la main de Dieu.*

LE CURÉ. Puisque je vous vois si bien disposé à vous instruire, je vais vous satisfaire sur le champ ; mais permettez-moi de vous adresser d'abord une question : connaissez vous la doctrine chrétienne ?

TOMMASO. On m'a forcé de l'apprendre par cœur, quand j'étais bambin, et je la récitais comme un perroquet Je me souviens même qu'elle m'a attiré bien des coups de férule de la part du maître d'école.

LE CURÉ. *Il a bien fait. Il vous témoignait par là l'intérêt qu'il portait à votre bien. Il est dit dans les proverbes de Salomon : Qui parcit virgas odit filium suum.*

TOMMASO. Merci de cet intérêt ! J'ai appris aux dépens de mes épaules à me défier de la charité sacerdotale, mais revenons à notre sujet, je n'ai pas de temps à perdre.

LE CURÉ. M'y voici ; puisque vous avez appris la doctrine chrétienne, et qu'ainsi, quoique vous puissiez dire, vous êtes chrétien, vous savez très-bien que Dieu est la perfection même, que c'est un pur esprit, présent dans le ciel, sur la terre et en tout lieu.

TOMMASO. Telle est en effet la définition puérile du fameux oracle appelé la doctrine chrétienne ; mais quel rapport cela peut-il avoir avec la question ?

LE CURÉ. Le rapport est plus étroit que vous ne pensez. Vous devez savoir que Dieu, qui est dans le ciel, sur la terre et partout, y est pour régir l'univers par sa toute-puissance, et alors, usant d'une synecdoque, et prenant la partie pour le tout, nous disons la main de Dieu s'appesantit sur nous.

gués, avec toutes les corporations ouvrières de l'Italie, qui jusqu'ici partagent votre croyance. Instruisez les autres par votre exemple.

Efforcez-vous toujours de vous améliorer moralement, intellectuellement, économiquement. Montrez-vous citoyens italiens, ouvriers. Que chacun de vous donne sa signature pour Rome, son franc ou son centime pour Venise. Que chacun de vous insiste pour que tous en fassent autant. Venise et Rome doivent être conquises par le peuple. Quand vous aurez la conscience du droit italien et la ferme volonté de l'obtenir, les chefs, et le premier entre tous, l'homme dont vous proférez le nom avec tant d'amour, et qui attend au sein de sa solitude de Caprera, ne nous manqueront pas.

Adieu, aimez votre frère!

G. MAZZINI.

Un vieillard sanguinaire, dont la triple couronne est teinte du sang de ses sujets, le pontife souverain de la catholicité, vient de consommer un crime atroce dont l'horreur et la cruauté feraient dresser les cheveux à des statues de marbre et leur arracheraient des cris de vengeance et de mort!

Il y a quelques mois, un gendarme pontifical fut tué à Rome, dans une rixe provoquée par une manifestation en faveur de l'unité italienne. Un ouvrier, nommé Lucatelli, fut arrêté, jugé et condamné à mort comme coupable de cet homicide. Le tribunal implora tacitement la commutation de la peine capitale en celle d'une détention. N'ayant aucune preuve, ni rien de plausible, qui pût justifier cet arrêt rendu pour plaire à la cour et intimider la liberté soulevée, l'impitoyable Pie IX refusa, et, comme un tigre altéré de sang, renouvela, calme et impassible, son exécrable : *Non possumus*.

Il voulait d'une part faire preuve d'énergie, d'indépendance, et de douceur évangélique sans doute aussi, d'autre part, effrayer ses ennemis en faisant exécuter ce malheureux, chose infâme! le jour même du mariage du frère de l'archiduc de Toscane avec une sœur de François II, de sanglante mémoire.

Or, au moment même où l'arrêt fatal avait reçu son exécution à Rome, après des efforts vainement tentés par le général Goyon pour ramener sa *Sainteté!!!* à la modération et à la prudence, un émigré romain nommé Jacques Castrucci se dénonçait lui-même à la justice de Florence pour empêcher l'exécution de Lucatelli. Mais celui-ci venait d'être immolé à la vengeance des oppresseurs comme une hostie pure et glorieuse! Jusqu'à la mort il persista à protester de son innocence et monta sur l'échafaud en criant : Vive l'Italie!

La nouvelle de la déclaration faite par Castrucci fut transmise immédiatement à Rome; mais il était trop tard! Le vicaire du Christ et la race des Bourbons étaient vengés! La liberté italienne comptait un martyr de plus. E. S.

Meeting de l'Hôtel-de-Ville.

Organisé par les soins de l'association pour la réforme douanière, le meeting du travail international a eu lieu le 23 du mois courant à l'Hôtel-de-Ville. Une foule énorme d'apôtres protectionnistes étaient accourus de tous les points du pays et déjà avant l'heure indiquée envahissaient la grande salle gothique et éparpillaient leurs meneurs qui devaient, à point nommé, fermer la bouche aux orateurs libre-échangistes et les déconcerter par la violence des clameurs et des interruptions systématiques; incapables de combattre et trop ignares pour pouvoir justifier et défendre leur égoïsme et leur gloutonnerie, ne pouvant pas même disposer du génie des utopies et des sophismes pour fasciner et égarer le public, les missionnaires des saturnales protectionnistes de la coterie bachico-libérâtre-gantoise, déployaient de grands efforts stratégiques pour s'emparer du champ de bataille et faire manquer le meeting dont ils conspiraient la chute par un branlebas prémédité, calculé, soudoyé. Vains efforts, frais inutiles, la manifestation a été grandiose, et la lutte suprême; l'attention réfléchie de l'auditoire a déjoué les pièges et les calculs des juifs industriels de Gand, et jamais désordre n'a été un plus grand effet de l'art que ce meeting présidé par M. Van Humbeeck.

On ne distingue dans la foule ni les De Bast, les Desmet, les Dehemptine, les Voortman, les Rosseel, ni aucune grande autorité du métier. Les petits fabricants seuls avaient cru de leur dignité d'écraser le meeting sous le feu artificiel de leurs injures. Ils étaient là sur des tisons ardents : MM. Dierman-Seth, nommé chevalier pour services rendus à *son* industrie, d'une façon rapide et adroite, avec les rognures accumulées des salaires; M. Moerman-Laubuhr, dont le génie quêteur a déniché un contre-maître à 2/3 de moins la journée que ne paient ses complices de l'immobilité commerciale; l'*honnête* Coster-Wittocks, parfaitement connu à Gand sous le titre de rénégat à cause de ses oblitérations politiques, mais trop peu connu ailleurs comme caméléon orangiste, cramoisi socialiste, et léopoldiste omnicolore, parce que toute sa politique consiste à faire l'itinéraire qui le mène de son bagne industriel à la place d'Armes, sa nostalgie de tous les soirs, et à faire des boules de neige contre l'escobarderie catholique. A la tête de ce petit état-major crocodilien se trouvait un ex-notaire de Paris qu'ils avaient racollé à bons deniers de Judas; chacun connaît le propriétaire du journal le *Travail* et la *Propriété*, et chacun le désigne au doigt ce M. Briavoine, aussi bien connu à Paris qu'à Bruxelles. On sait bien pourquoi il fait de l'anglophobie et personne ne s'y trompe.

Cette camarilla était renforcée par une foule de saute-ruisseaux et de lèche-plumes qui avaient emporté d'assaut les positions les plus favorables aux grognements, aux sifflets et aux jeux les plus piteux, tels que de renverser les bancs, etc., MM. Berlaimont-Rey, Ray ainé, le *Journal de Bruxelles*, celui du *Travail* et de la *Propriété* et plusieurs industriels des environs y avaient détaché leurs ouvriers. Mais tous ces stratagèmes, signes évidents de faiblesse et de rage, ont été neutralisés par la vérité des démonstrations, des arguments techniques, des preuves officielles et des solutions irrécusables des hommes sensés et pratiques d'autres industries plus importantes que celles de Gand.

MM. Gouvy, Mayer-Hartogs, Masson, G. Molinari et Ch. de Brouckère, ont tour-à-tour démontré par des faits écrasants l'éloquence des principes de la liberté commerciale. La verve, la conviction et les talents approfondis des orateurs par de longues et laborieuses études économiques ont plus d'une fois entraîné l'auditoire et communiqué une sensation tellement électrique qu'elle s'imposait à des gantois, (je parle *de visu*) qui se rongeaient les ongles sous ces *goedendag* successifs. Et pourtant, ont-ils essayé de remuer la fibre populaire, ont-ils eu recours à des mouvements oratoires, les goûts de la classe ouvrière, ont-ils soulevé, par eux, avec passion, les préjugés protectionnistes, ont-ils été bafoués? non, certes, mais ce calme de la dignité, le sang froid de la force, cette assurance de la vérité ont décontenancé la *dekostermoermanie des Briavoine* et caractérisé la vitalité et le progrès remarquable du mouvement ouvrier, depuis que dans les meetings et les réunions publiques, les prolétaires, s'affranchissant de la tutelle de leurs maîtres, discutent leurs propres intérêts et leur propre politique.

Tout-à-coup, M. Briavoine, qui ne voit que d'un œil, saute à la tribune, en grinçant des dents, agité et tremblant de tous ses membres comme d'un mal caduc, au nom seul du *Goliath* britannique. Ce David protectionniste s'apprêtait à fronder le géant et à l'anéantir, quand, le bras levé pour marteler la bretagne, l'auditoire arrête court le cyclope gascon et le rappelle à l'ordre du jour qu'il veut éluder par des paraboles anglophobes.

M. Moerman-Laubuhr, de Gand, a marmoté entre les dents une lettre *diplomatique* de Lille qui a prouvé que les français ne demandent pas mieux que de conserver le monopole du marché belge à leur bénéfice exclusif. Ce soporifique lancé, ce liseur épistolaire a filé doux sans tambour ni trompette, et l'auditoire a repris ses sens un moment endormis.

M. Coster-Wtttockx a joui de la plus grande faveur, il ne peut se plaindre de la bienveillance du bureau ni des bons accomodements de l'assemblée à son égard; quatre fois de suite, la liberté pleine de discourir amplement sur sa marotte protectionniste lui a été tolérée, à lui seul; il en a profité pour radoter une grosse heure à son aise, alors que les libre-échangistes, eux-mêmes, sur une

---

TOMMASO. Soit. Mais comment cette main appartenant à un esprit invisible, à un pur esprit, peut-elle, même en acceptant votre figure poétique, peser sur nous, et pourquoi pèse-t-elle?

LE CURÉ. Je vous croyais, je l'avoue, plus habile dans l'art d'argumenter et plus ferré sur la logique.

TOMMASO. Je défie toute la logique humaine de résoudre cette difficulté.

LE CURÉ. Sur ce point, nous sommes d'accord. La logique humaine ne pourra certainement ici aboutir à rien de bon; il y faut le concours de la logique divine.

TOMMASO. A ce que je vois, vous avez toujours à votre disposition deux besaces, contenant l'une les spécifiques humains, l'autre les spécifiques divins, pour les appliquer alternativement selon l'occasion, mais à mon sens, il n'y a qu'une seule espèce de logique, qui consiste dans l'art de raisonner juste. Cet art a toujours été considéré comme l'attribut exclusif de l'humanité, qui est douée de la faculté de réfléchir, à la différence de la brute, lorsque celle-ci ne jouit pas des privilèges de l'âne de Balaam.

LE CURÉ. Il paraît que vous avez aussi des notions sur l'histoire sainte? Je m'en félicite, je pourrai ainsi dans notre discussion m'appuyer sur l'autorité de ce livre divin, que vous avouez connaître.

TOMMASO. Mes connaissances en histoire sainte n'ont aucun rapport avec l'objet qui nous occupe, et quand même ce rapport existerait, je doute fort qu'il me fût possible d'accepter comme démonstrations quelques citations de la bible. La vérité ne réside pas nécessairement dans des textes empruntés à une langue connue de quelques savants à peine. Je vous préviens d'ailleurs, que l'ensemble de l'histoire sainte ne m'a guère offert qu'un ramassis d'invraisemblances, d'improbabilités, de puérilités, de contradictions.

LE CURÉ. Voilà où mène la présomption folle de lire la Bible sans l'assistance de personnes versées dans l'art de l'interpréter. N'avez-vous donc jamais lu ce livre sacré sous la direction de quelque prêtre pieux et éclairé comme cela se pratique dans toutes les familles bien élevées?

TOMMASO. A l'âge où j'étais obligé de me soumettre à la férule, et à la volonté d'un maître d'école salarié et ignorant, j'ai acquis des notions qui n'ont aujourd'hui pour moi aucune valeur réelle. On m'aurait fait lire dans votre fameux livre qu'un et un font trois que je l'aurais cru de la meilleure foi du monde et que je me serais pris aux cheveux avec quiconque aurait soutenu le contraire; j'aurais repoussé les raisonnements basés sur l'évidence elle-même; et jetant à la face de mon contradicteur le volume sacré, je lui aurais dit : Voilà l'argument infaillible, l'argument des arguments. J'y trouve écrit que un et un font trois, d'ailleurs le maître l'a dit.

Maintenant que les années m'ont donné de l'expérience, et ont développé ma raison, maintenant qu'à l'aide de ce double flambeau je puis discerner, comparer et juger, je suis devenu moins crédule, et il ne suffit plus de me dire : telle chose est vraie parce qu'elle est consignée dans tel livre, relatée dans tel autre. Je n'admets que ce que j'ai fait passer au creuset d'un examen attentif, et ce qui résiste à un contrôle rigoureux, impartial et scientifique. L'assertion contraire la plus obstinée, fut-elle même sanctionnée par un million de livres, consacrée par le temps le plus reculé, fortifiée par une superstition des plus enracinées, fut-elle même imposée par la force la plus brutale et par la crainte des châtiments les plus inouïs, n'est d'aucun poids à mes yeux.

LE CURÉ. Voilà où l'on en vient avec cette prétention de tout examiner, et de mettre à l'étude les préceptes et les vérités de la science divine, alors que les fondements en ont été posés depuis si longtemps par la doctrine des interprètes les plus éminents. On ne voit que trop bien aujourd'hui que plus les hommes avancent en âge, et plus leur malice grandit; c'est à bon droit que notre divin maître préférait les enfants aux adultes, et disait: *Amen dico vobis, nisi conversi fueritis et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum coelorum*..... et ailleurs..... mais par égard pour votre ignorance je vais vous donner le texte de saint Marc, traduit par le *Maistre de Sacy* : « Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les empêchez point, car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent. Je vous dis en vérité que quiconque ne recevra point le royaume de Dieu comme un enfant n'y entrera point. »

TOMMASO. Il résulte de ces décisions formelles qu'il ne devra se trouver dans le grand royaume des cieux que des enfants, et des pauvres d'esprit. Avis aux grands docteurs, aux interprètes sacrés *les plus éminents*, comme vous avez dit, aux grands maîtres et professeurs de théologie. Ce qui est écrit est écrit, mais dans le royaume de ce bas monde que nous habitons en ce moment, essayez un peu de vous laisser conduire, mon cher curé, par une troupe d'enfants, et vous verrez un beau gouvernement.

LE CURÉ. Dans l'hypothèse où vous vous placez, cela pourrait amener quelques désordres, j'en conviens; mais il n'en est pas de possible si l'on renverse la question.

TOMMASO. Qu'est-ce à dire?

LE CURÉ. Je veux dire, si l'on nous prend pour guides, nous, les élèves du grand maître, et si les autres hommes nous obéissent comme des enfants.

TOMMASO. Cette excellente idée a été déjà éprouvée et pratiquée plusieurs fois par vos célèbres prédécesseurs, à une époque où les peuples n'étaient que de grands enfants; aujourd'hui encore, pour notre malheur, nous expions les conséquences de cet état de choses; mais si nous revenions au sujet en discussion?

LE CURÉ. C'est aussi mon avis. Je vous disais donc que la main de Dieu s'appesantit sur nous; je vais le prouver.

TOMMASO. Je suis curieux d'entendre cette démonstration.

(*La suite au prochain numéro*).

motion de M. Tardieu père, n'ont eu que 15 minites à leur disposition.

De quoi se plaignent donc les vaincus, ont-ils succombé sans gloire? non, ils se sont suicidés et la preuve :

C'est que M. Coster-Wittockx s'est traîné péniblement à travers de misérables banalités pour s'émousser l'esprit contre les arguments techniques du président de la chambre de commerce de Verviers et se briser la tête contre la logique implacable de M. Mayer-Hartogs.

C'est que M. Coster-Wittockx d'intéressé s'était rendu *intéressant* par son opiniâtreté à vouloir parler immédiatement après M. Molinari pour occire celui-ci à coups d'estoc et de taille. C'est que par une étrange aberration, le moment de l'exécution venu, M. Coster-Wittockx se jeta moralement dans les bras de son adversaire, dont il embrassa les idées et par cette conversion *nouvelle* se déclara franc et libre-échangiste, après avoir pendant une heure de 80 minutes abusé de l'assemblée pour argumenter à faux contre ses propres principes.

C'est que M. Coster-Wittocks eût dû se faire représenter par un avocat ou tout autre orateur que M. Briavoine; il n'ignore pas que la voix et la diction lui manquent; mais il ignore peut-être que ses immenses pirouettes sur lui-même et ses tours de moulinet, pendant sa causette d'antichambre avec le bureau, n'ont pas peu contribué à désenchanter le public auquel il exhibait sans cesse ses omoplates, son dos etc., et ce qui lui a fait mordre la poussière, c'est de venir par une cruelle ironie se poser comme l'ami du peuple, c'est d'oser soutenir que la paie à Gand surpasse celle de l'Angleterre et d'affirmer que les ouvrières âgées de 11 à 18 ans reçoivent chez lui de 11 à 14 francs par semaine, c'est enfin pour avoir beaucoup parlé de tout et n'avoir rien prouvé du tout.

Alors, M. Eug. Steens, demandant la parole pour une motion d'ordre, dit à l'assemblée : « Messieurs, comme la classe ouvrière tient une assez grande place dans ces débats et que libre-échangistes et protectionnistes s'arrogent simultanément l'honneur de vouloir défendre les intérêts des travailleurs, il me semble qu'il serait juste de consulter les ouvriers eux-mêmes. Je demande donc qu'on accorde la parole aux présidents des tisserands et des fileurs de Gand. » Cette proposition est acceptée par de longs et unanimes applaudissements.

Alors Billen, président de l'association des ouvriers fileurs de Gand, s'est exprimé en flamand avec une chaleur et une volubilité d'idées qui, à différentes reprises, ont soulevé dans l'auditoire un tonnerre d'applaudissements et émerveillé jusqu'à ses *ennemis*, qui tous, à l'exception de M. Coster-Wittokx, ont disparus de la salle à ce souffle de la vérité toute nue.

Il s'est exprimé ainsi :

Ce qu'a dit M. Coster-Wittockx des salaires que reçoivent les ouvriers gantois n'est pas exact. Les salaires paraissent convenables; dans le fait ils sont très-bas. Il y a un système de retenue et d'amendes qui en abaisse considérablement le chiffre. Les fabricants gantois disent aux ouvriers que la liberté commerciale les mettra sur la paille, eux, leurs enfants et leurs femmes. Que répondent les ouvriers? Nous y sommes déjà sur la paille, grâce à la protection et aux faveurs dont vous nous *protégez* depuis 1830, nous n'avons plus rien à perdre. Les fabriques chômeront, dit-on encore; nous n'avons pas de libre-échange et cependant nos fabriques chôment et nos familles souffrent; on renvoie les ouvriers, on diminue les salaires. M. Coster-Wittockx, à qui vous venez d'entendre dire que dans sa fabrique les filles de 11 à 25 ans gagnent, en moyenne, 14 francs, sait très-bien que le salaire le plus élevé des filles n'est au contraire que de 7 fr. par huitaine et que le salaire des tisserands, dans toutes les fabriques de Gand, n'est que de 11 à 17 francs pour 72 heures de travail; eh! bien, ce grand philanthrope, profitant de la terreur qu'on a fait planer sur l'Association Ouvrière de Gand, à la suite des troubles du 29 août dernier, a diminué le salaire de ses ouvriers de 4 p. c. (Une pénible sensation traverse la salle et provoque un tumulte que Billen maîtrise en reprenant la parole).

On nous a toujours dépeints comme des émeutiers, comme des meneurs de désordre; ce sont les fabricants gantois surtout qui ont eu soin de nous dépeindre ainsi; mais l'instruction fait d'immenses progrès, les ouvriers savent que d'après la Constitution tous les citoyens sont égaux devant la loi : ils savent qu'ils ont le droit de s'associer, de se défendre contre la coalition des maîtres.

Les coalitions qui se renouvellent assez souvent à Gand sont la meilleure preuve de la misère des ouvriers et de l'insuffisance de ces salaires qu'on présente comme très-élevés. Si les ouvriers étaient satisfaits, ils ne se coaliseraient pas; ils ne se feraient pas mettre en prison, comme ces malheureux qui languissent encore dans les cachots.

MM. les fabricants de Gand ont essayé d'effrayer le pays en disant que les ouvriers gantois se seraient coalisés contre le libre-échange. Il n'en est pas ainsi, souffrance pour souffrance, nous aimons mieux courir la chance d'une amélioration possible; nous souffrons depuis trente ans de la protection de nos maîtres, et sans acclamer le libre-échange et sans nous opposer à son avènement immédiat ou ajourné, nous l'accueillerons s'il arrive chez nous; le temps est passé pour nos exploitants de nous jeter dans la rue pour crier: à bas le gouvernement! Car nous sommes mûrs, et s'il fallait jamais encore armer nos bras pour conquérir la liberté, sachez MM. les fabricants, que nous nous rappellerons du passé et que le sang versé par l'ouvrier l'affranchira cette fois de votre ignoble barbarie, dont vous donnez en ce moment même une preuve émouvante, en empêchant par tous les moyens les collectes en faveur des malheureuses familles des condamnés de Gand qui sont réduits à la plus horrible misère, en vertu d'un jugement odieux et par suite d'une partialité indigne du pouvoir; oh! non, nous ne serons plus à l'avenir vos dupes; nous combattrons, oui, pour la liberté et pour nos intérêts, mais ce ne sera plus pour vous que nous ferons le sacrifice de notre vie.

Tel est le langage que je parle à mes compagnons. C'est là la politique de l'ouvrier : être payé de son travail, être traité en homme libre et marcher à grand pas vers le jour de la justice. Et c'est parce que j'apprends à mes camarades leurs droits de citoyens et de travailleurs, que les fabricants défendent aux ouvriers de faire partie de l'Association Ouvrière ou même de la fréquenter.

Ces élans de cœur prononcés avec conviction et sincérité ont valu à Billen, comme l'ont constaté les journaux de Bruxelles, les honneurs du meeting et les félicitations générales de l'assemblée, y compris même toute l'armée protectionniste des ouvriers conduits par ordre.

On voit que les libre-échangistes ont répudié la façon d'agir des aristos industriels de Gand qui se sont fait juges dans leur propre cause en excluant de leur *meetingske* du 11 août les défenseurs de la liberté; on voit ainsi que les réactionnaires se sont serrés en masse à l'appel de ce défi suprême, qu'ils ont fait jouer tous les ressorts des intrigues et des insinuations et n'ont épargné aucun moyen d'intimidation et d'embauchage. Mais une lutte ouverte et contradictoire devait assurer un triomphe éclatant à la vérité et du choc des idées faire jaillir la lumière nouvelle. M. Coster-Wittocks l'a pompeusement prouvé; dans les dernières transes de son suicide, on le vit confus et attendri par sa défaite, se draper avec majesté dans le manteau du libre-échange, parce qu'il porte dans ses plis, disait-il à M. Molinari, *l'olivier de la prospérité publique*. M. Coster-Wittocks est un phénomène. A 5 heures la déroute fut complète dans la tourbe des hoberaux du mercantilisme gantois et la victoire couronna la liberté aux acclamations de la salle qui était comble. E. S.

LA COMMUNE SOCIALE.

La formule de la Commune Sociale est-elle trouvée?

Après les conférences qui ont eu lieu sur ce sujet dans le sein de l'association de la Tribune du Peuple, nous le pourrions croire; — cependant il nous semble que, pour beaucoup, la question encore est restée indécise.

Il ne s'agit pas, en effet, de savoir quels ou quels avantages donnera la Commune de l'avenir, quels ou quels maux de la société actuelle la Commune doit guérir.

Quand on dit « la Commune Sociale, » le mot sociale signifie quelque chose, ou ne signifie rien. S'il ne dit rien, il le faut supprimer et rechercher l'organisation de la Commune en elle-même, mais s'il dit quelque chose, il faut en tenir compte pour l'étude qu'on s'en propose.

La question n'est pas, en effet, de savoir vaguement ce qu'on doit faire ou ce qu'on pourra faire dans l'avenir, la question est de préciser la Commune du premier jour, celle qui suivra immédiatement la forme de la Commune actuelle.

Si tout le monde était d'accord le seul mot de Commune suffirait, et c'est dans ce sens que l'ont étudié et employé Robert-Owen, Cabet et d'autres.

Fourier a ajouté à cette dénomination le mot Sociétaire, et à la place de ces deux mots, il a dit aussi Phalanstère. Est-ce à dire que la Commune Sociale doive être ce que son école a représenté par ce mot? Certes non; car ce serait une impossibilité positive.

C'est l'avantage de toutes les écoles de poser des formules pour l'esprit et pour la raison, afin de faire comprendre et d'expliquer le but vers lequel on doit tendre; mais c'est le but humain de sortir des formules pour pratiquer les choses que l'on peut chaque jour en vue du but compris.

Or, le but a été posé dès le premier jour, nous l'avons dit, et dans les progrès de l'esprit, les socialistes ont rêvé des Eldorados et des Palais, dont les noms ne manquent pas; mais ces études, qui sont des plans pour fixer les idées, sont-ils des buts précis et immédiats pour une société politique prise en masse et luttant dans la vie contre les difficultés de toutes sortes que le passé impose? c'est ce qu'il faut envisager.

La République, dont le sens est bien net aussi, et dont la forme est pourtant bien connue, est exclusive par elle-même de toute idée de gouvernement monarchique. Eh bien! on lui a fait des Présidents, et dites-nous après quelle différence il y eut ensuite entre un monarque-roi, un monarque-empereur ou un monarque-président? Quelle différence trouvez-vous, si ce n'est l'élection ou l'hérédité? mais si l'on vous disait que l'un n'est pas comme l'autre autocrate au même titre, — quelle différence, au fond, pour le peuple, y a-t-il, puisque, dans l'un et l'autre cas, il est toujours subordonné et gouverné, et plus même, exploité? N'est-il pas temps enfin de se défaire des mots pour voir les choses au fond, en elles-mêmes?

Ces luttes de mots sont importantes, car c'est par tous les mots qu'on masque les idées, si bien qu'on en est venu à s'amuser par eux à effrayer l'esprit.

Proud'hon, dans sa faconde, n'a pas craint de heurter le sens commun lui-même en publiant son anarchie; car il expliquera que le grec est pour lui sa justification; mais il sait bien aussi que le grec en question, dans l'esprit de tout le monde, se traduit par la barbarie, et voulant y conduire, puisqu'il en a l'instinct, il la couvre du nom qui nettement lui convient, et cela hardiment, sauf à nous expliquer que l'anarchie, pour lui, c'est l'harmonie.

Les aligneurs de mots ou de *paroles sont tous* de cette force.

Quand ils ont bien parlé, on est un peu moins avancé qu'on ne l'était avant.

Quand ils ont tant écrit, ils ne savent plus examiner au fond ce qu'ils écrivent.

Enfin il faut sortir des jongleries et des écoles.

Il faut sortir aussi des rivalités d'amour-propre, des vanités, des ambitions chagrines, des futilités de pratiques et des replâtrages, tout aussi bien que des abus! Il faut sortir des futilités habituelles, et chercher nettement, grandement, hardiment le chemin du salut.

Jalonné par l'histoire et par la vie, et la misère, le but est proposé, reconnu, avoué! Il est aimé et désiré sous toutes formes; la question n'est donc plus de rester dans le vague des désirs et des mots. Il faut pouvoir passer aux choses de pratique.

Eh bien! les mots pourtant et leur histoire à

eux peuvent nous instruire pour ce chemin; et puisque nous parlons de République (je dis de chose-publique), prenons les mots que les temps nous ont faits.

La chose publique originaire c'est toute l'histoire ancienne.

La République a précédé tous les gouvernements monarchiques.

Le patriarchat est lui-même l'origine; il n'est aussi qu'une république, mais une république patriarchale.

On a fait en Grèce et à Rome des républiques militaires; sans compter qu'aux Etats-Unis on a des républiques-commerciales; il y a eu et il y a encore des républiques dites aristocratiques.

Que signifient donc tous ces mots?

Ils signifient que, lorsqu'une idée ou une forme se développe, il lui faut pour la distinguer de celle qu'avant elle avait une dénomination nouvelle.

Or, en 89, la révolution s'étant faite contre la royauté, la République une et indivisible suffisait pour qu'on sache qu'il s'agissait de supprimer le roi et ses ministres, avec les parlements; mais l'armée qu'on avait pour cette œuvre de force, prise par la gloriole d'un plumet d'officier, et puis aussi par l'espérance d'être récompensé comme toujours dans ce beau monde, l'armée qui défendait la république servit un jour à son escamotage.

On fit l'empire alors, le grand empire glorieux, qui teignit de sang toute l'Europe, sans compter quelque peu sa gloire.

Puis la restauration fut le commencement du départ de l'autorité; celle-ci continua son déménagement en 1830; un beau jour encore on vit la République de nouveau se montrer.

Que s'est-il fait alors et depuis? voilà ce qu'il faut bien comprendre, car c'est ce qui conduit à expliquer ce qu'il nous faut entendre, nous par la Commune Sociale qu'il s'agit de chercher. C'est pourquoi, pour ce point de haute politique actuelle, nous ajournons à la prochaine fois.

Tout sera net et clair. Il faut sortir des banalités et des pièges.

Et ces deux mots, Commune Sociale, suffisent à tout bien exprimer.

Mais il les faut comprendre.

Eh! bien, nous allons vous les expliquer.

BULLETIN CLÉRICAL.

Les tricornés, comme les qualifie si bien Pierre l'Exploité, viennent de se réunir dans une assemblée générale tenue à Munich. Ces êtres plus qu'inutiles, puisqu'ils sont nuisibles, se sont réunis, cette fois non pour le salut du monde, cette blague est usée jusqu'à la corde. mais pour sauver leur bon dieu; cela veut dire, en style vulgaire, pour maintenir leur exploitation. que nous nommons, nous, un infâme trafic, puisqu'il ne consiste qu'à soutirer de l'argent aux crétins dont ils perpétuent l'ignorance et l'avilissement.

Entre autres balivernes qui y ont été débitées, nous en trouvons de sottes, de comiques, de sales et de stupides.

En voici un échantillon :

Un professeur d'archéologie chrétienne de Cologne, s'élevant contre la théorie de la libre recherche, prétend que la philosoplie elle même n'est pas libre puisqu'elle est soumise aux lois de la logique. Comme si nous tenions à autre chose qu'à la logique!

Un chanoine de Mayence, dans sa haine de cagot contre l'Italie libre, non seulement du chancre de la papauté, mais de tous les parasites et de tous les imposteurs, prend à témoin son dieu d'amour, de miséricorde et s'exprime ainsi :

« Jusqu'ici, aucun prince allemand n'a reconnu ce royaume d'Italie mensonger et j'espère en Dieu que jamais un prince allemand ne descendra jusqu'à saluer ce menteur, ce parjure, ce roi des brigands comme roi de Rome. »

Le premier fait que nous reproduisons dira à ce chanoine quel sont les chefs des brigands italiens.

Que dirons nous de la décence et du savoir vivre de ce curé de Breslau qui, parlant du mariage civil, s'écrie :

« Les voila maintenant à établir un égout de la débauche générale et un accouplement civil, afin d'élever, à côté de la race catholique, leur propre race, et parce que nous nous nous y opposons, nous sommes des ennemis du progrès; mais nous ne ne voulons pas avilir le mariage, qui est un sacrement de l'Eglise, à l'état de mahométanisme, ainsi que ceux là le font déjà en pratique. »

On rapporte que ces paroles ordurières ont poussè à l'hilarité cette replète et vénérable assistance. Nous terminons notre bulletin par un fait qui prouvera à ce respectable curé qu'il n'y a au monde un mot pour stigmatiser leur genre d'accouplement.

Quant à faire du mariage un sacrement de l'église, nous lui dirons encore que les curés cherchent à tirer un trop grand profit de saint sacrement, à en juger par le chaleureux Van Thilo de gaillarde mémoire.

On lit dans les *Nationalités*, journal de Turin :

L'évêque de Mileto (en Calabre), convaincu de Conspiration avec les brigands, a été condamné à six mois de prison et mille francs d'amende.

Le tribunal correctionnel de La Rochelle a jugé dans le courant de septembre dernier, la cause l'abbé Gatineau, curé de Lagord, prévenu du délit d'outrage envers M. Veviau, maire de la commune, dans l'exercice de ses fonctions. Voici les faits qui avaient donné lieu à ce procès :

Le 9 août dernier, un cultivateur de Lagord, nommé Toucheteau, mourut empoisonné. De nombreuses circonstances accusaient un suicide, et le curé pensa qu'il était de son devoir de refuser au défunt les prières de l'église. Il alla plus loin, et déclara au maire qu'il ne laisserait entrer le corps ni à l'église ni au cimetière.

En effet, après avoir fermé la porte de l'église, il alla se poster derrière celle du cimetière, et quand le maire, assisté de nombreux habitants, se présenta pour faire inhumer le corps du sieur Toucheteau, il ne put entrer dans le champs de repos. On fut donc obligé d'employer la force; mais une personne servant d'arc-boutant contre la porte en retarda quelque temps l'ouverture. Enfin, cette porte dut céder au nombre, et l'on se trouva en présence de l'abbé Gstineau.

C'est alors qu'une scène fâcheuse eut lieu, que des mots regrettables furent prononcés. Le maire ceignit son écharpe et le jeune curé s'oublia au point de dire qu'il ne s'effrayait pas de cette guenille, parole qu'il a expliquée à l'audience, en soutenant qu'il l'appliquait à l'état de froissement de l'écharpe sortant de la poche du magistrat municipal. Le scandale cessa enfin et le curé se retira, mais il disait dans le jour à un habitant de la commune : « Vous avez là un maire passablement original et qui a fait d'étranges sottises. »

Me Viault, avocat, a présenté la défense de l'abbé Gatineau, qui, à raison de ces faits, a été condamné à vingt-quatre heures de prison, 100 fr. d'amende et aux dépens.

La cour d'assises des Vosges vient, dit la *Gazette des Tribunaux*, de voir se dérouler devant elle une de ces affaires de mœurs trop fréquentes à cette époque.

François-Joseph Wilmann, âgé de vingt-deux ans, né à Obernay (Bas Rhin), frère de l'ordre de Marie, instituteur communal, demeurant et exerçant à Rambervilliers (Vosges), comparaissait sous l'accusation d'avoir, dans le courant des années 1860-1861, commis des attentats à la pudeur avec violence sur cinq enfants au-dessous de l'âge de quinze ans, et sans violence sur la personne de treize autres enfants au-dessous de onze ans, avec la circonstance qu'il était leur instituteur.

Lors même que la loi, d'accord avec le respect des bonnes mœurs et de la pudeur publique, ne nous imposerait pas le devoir du silence sur les faits honteux de cette cause, notre plume répugnerait à retracer des détails dont la nature soulève le cœur de dégoût ou le remplit d'indignation.

Quarante-trois questions étaient posées aux jurés : quarante et une ont été résolues affirmativement sans circonstances atténuantes, et Wilmann a été condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité.

AUX AMIS.

(MORALE.)

Il est, dans l'Océan, des êtres invisibles
Qui toujours, que les vents grondent ou soient paisibles,
Travaillent, construisant des tertres, — sous les flots, —
Qui s'élèvent sans cesse et deviennent ilots,
Bancs, îles, archipels de terres habitables
Peut-être continent! ces maçons admirables
A leur œuvre étonnante, en divisant les eaux,
Donnent jusqu'à leurs corps pour des matériaux.

De même à notre tâche, à l'œuvre humanitaire,
Vouons-nous tout entier, enfants du prolétaire!
Pleins d'une même ardeur, d'un enthousiasme égal,
Apportons notre pierre au temple social.

PENSÉE.

Le pauvre moucheron pris en la toile traître
De l'araignée, hélas! meurt par le monstre atteint.
L'intelligence prise en les lacets du prêtre,
Comme le moucheron de l'air, meurt et s'éteint.

Félix FRENAY, (ouvrier).

AVIS.

Nous rappelons aux membres de l'association du journal que la séance de dimanche prochain est obligatoire. L'appel nominal y sera fait. Il doit aussi y être question d'une proposition importante pour l'administration.

CORRESPONDANCE.

Au citoyen J. H. (Luxembourg). — La correspondance trouvera place dans le numéro prochain. Pour le quart d'heure je n'ai pas le temps de t'écrire. A bientôt. Salut fraternel.

Au citoyen A. J. E. (Louvain). — Je t'écrirai sous peu au sujet de la publication en brochure de l'Appel inséré dans notre dernier numéro. en ayant soin de faire disparaître les fautes grossières qui s'y sont glissées, ainsi à la 3me page, 3me colonne nous avons mis *mince* au lieu de *minée*, et plus bas *à se respecter les droits sacrés d'autrui* au lieu de *à se respecter et à respecter les droits sacrés d'autrui*. Tout à toi. Sois l'interprête de mes sentiments affectueux près de nos amis.

Au citoyen J. L. (Anvers). – J'ai reçu la lettre avec le montant d'un abonnement d'un an. Merci.

Au citoyen A. L. (Mons) — Je m'occupe de ton affaire; aussitôt une issue favorable je t'en informerai. Mes amitiés.

Au citoyen E. M. (Bruges). — J'espère que tu te mettras immédiatement à l'œuvre pour exécuter ta promesse et que tu nous assureras le concours des amis de Gand.

Au citoyen E. L. Bollinks (Gand). — Dans la précipitation de ton départ, j'ai oublié de te recommander de soigner, auprés de tes amis et connaissances, pour la souscription de la brochure.

D. B.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

***RUE DE LA PRÉVOTÉ*, 9, *A BRUXELLES*.**

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES
MATADORS,
5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

ATELIER D'HORLOGERIE,
F. SPEHL,
RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2	00
Verre cylindre.	40	centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boites à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

JOSEPH VANDAELE,
TAILLEUR,
RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 19. 1re Année. 6 Octobre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 5 Octobre 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Il faut en finir ! tel est le titre expressif d'un long article de l'*Opinion nationale* sur les affaires de Rome et dont le langage significatif, toléré par le gouvernement français, fait espérer qu'il va peut-être à la fin se décider à en finir, puisqu'il laisse publier que personne ne croit plus que le pape puisse recouvrer ses états, que personne ne croit plus qu'il puisse conserver ce qui lui en reste, que personne ne comprend davantage pourquoi la France s'obstine à éterniser en Italie un provisoire qui peut facilement dégénérer en anarchie intérieure ou en guerre extérieure. Empêcher un pays de se reconstituer, de se réorganiser, perpétuer chez lui un état de révolution qui ne demande qu'à finir, cela n'est ni sage, ni prudent, ni moral. Cela se comprend d'autant moins que c'est la France qui a provoqué, aidé, encouragé la révolution italienne, qui lui a prêté secours et assistances sur les champs de bataille comme dans les conseils de l'Europe.

Le schisme italien et l'unité italienne marchent de front en se consolidant l'un l'autre. Les ultramontains ont beau pleurer sur la perversion, nier l'évidence des faits, ne pas croire à la logique des inductions et à la force des circonstances, la palingénésie italique s'est faite et se renforce encore tous les jours.

La bande Borgès n'existe plus. Au premier choc elle a été battue, écrasée, anéantie ; et si elle rentre à Naples, comme la *Gazette de France* le prédisait avec une si folle assurance, ce sera sous la conduite des soldats italiens qui en ont fait prisonnière la plus grande partie, avec l'aide des paysans, circonstance digne de toute l'attention religieuse des feuilles bourbonniennes, du ministre de Bombilla et des raccoleurs du Denier de Saint Pierre. Borgès, avec le peu de compagnons qui lui sont restés, s'est réfugié dans les montagnes, d'où il ne pourra se sauver sans donner de la tête dans l'un ou l'autre cordon de troupes.

Ainsi finit piteusement la campagne si pompeusement annoncée de l'ancien chef carliste, vendu au service de la réaction romaine et dont les exploits se sont bornés à la publication de trois programmes, bouffons à force d'arrogance et de scandale.

Du pain ! du pain !... Cette éternelle et sinistre variante de toutes les émeutes et de toutes les coalitions des ouvriers affamés se fait entendre de nouveau ; la formidable voix de la faim pousse son cri de rage et de souffrance. De Boulogne à Bruxelles, de Lyon à Paris, sur tout le continent, la misère est affreuse et les nouvelles qui nous arrivent sont navrantes. L'hiver apparaît sombre et menaçant, de sinistres conjectures nous font pressentir l'énorme assaut qu'aura à subir le monde de la spéculation ; les aveugles seuls peuvent ne pas croire qu'il se trame en Europe de vastes complots de conservation personnelle, qu'une connivence tacite et mystérieuse pousse aujourd'hui les peuples vers un même but : le travail et la vie, et que dans les transes d'un désespoir paternel, la pâle et malingre légion des travailleurs sans gîte et sans pain pourrait porter à cette société décrépite un coup dont la secousse ouvrirait la voie à bien des améliorations. Le faubourg St Antoine à Paris, le terrible faubourg des jours d'émeute, dit l'*Etoile belge*, s'agite et proteste, à voix haute, contre les extravagances d'un régime qui a habitué le peuple français à faire remonter à M. Bonaparte tout ce qui lui arrive soit en bien, soit en mal. On a si souvent répété au peuple de Paris, dit encore le même journal : il pleut ! il fait beau ! vive l'empereur ! qu'on ne doit guère s'étonner de le voir s'écrier à son tour : le pain est cher, le travail est rare ! à bas l'empereur ! Aussi, chose avérée, des groupes tumultueux se massent dans les rues ; des menaces se font entendre ; des écrits séditieux couvrent les murs ; de moment à autre on entonne la *Marseillaise* ; et la police, inquiète, aux abois, est obligée de prendre des mesures préventives multipliées pour empêcher un soulèvement des faubourgs exaspérés par la disette. En attendant, un grand banquet a été offert le même jour à Compiègne, par M. Bonaparte, au Prussien.

Pourtant, le jour de l'inauguration pompeuse du boulevard Malesherbes, M. Bonaparte annonçait solennellement, en présence de la foule, qu'il avait réussi à donner à ses sujets la vie à bon marché ! tandis que la vie, qui était très-chère déjà depuis le commencement du règne de M. Bonaparte, s'est empirée chaque jour ; les maisons ont pu s'embellir, mais les loyers n'ont fait que croître ; au-

ENTRETIENS FAMILIERS

DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ

Sur des questions sociales

au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

(*Suite. — Voir notre numéro précédent.*)

LE CURÉ. Ecoutez-moi bien.... In diebus illis, je veux dire dans ce siècle d'or où régnait la véritable foi, celle du charbonnier, dans ce beau temps où moines, prêtres, évêques, prélats, cardinaux, pape n'étaient point troublés dans la culture de la vigne du Seigneur par ces impies, ces incrédules qui fourmillent de nos jours, la main de Dieu, en récompense de ce zèle ardent, pieux, pour prix de la soumission absolue des peuples, répandait sur cette vigne, c'est à dire sur l'ensemble des fidèles, tous les trésors de ses ineffables bénédictions. Alors les bienfaits du ciel tombaient à profusion ; les châtiments étaient exclusivement réservés aux impies, ou si vous le voulez, aux incrédules et aux novateurs, qui heureusement étant en petit nombre dans l'origine, étaient facilement détruits et exterminés par la protection céleste et aussi, il faut le dire, à l'aide d'un système répressif puissamment organisé. Toutefois, une juste sévérité n'a pu venir à bout de cette plante maudite ; soit par inadvertance, soit par l'effet d'une pitié mal entendue, elle a poussé des racines si profondes que le mauvais germe a gagné toutes les parties du champ fécond donné en culture à ses fils de prédilection par le Maître de l'univers. Les choses étant venues à ce point qu'il est presque impossible de distinguer l'ivraie du bon grain, il en résulte nécessairement que le châtiment mérité par l'impie tombe indistinctement sur le juste et sur le pécheur. c'est pour cela que nous disons avec raison : La colère du ciel éclate sur nos têtes, ou par syncedoque, la main de Dieu s'appesantit sur nous.

TOMMASO. Dans ce déluge de paroles, quelque attention que je vous aie prêtée, il m'est impossible de discerner autre chose que des propositions incohérentes, des assertions sans preuves, des paradoxes, des mots vides de sens, rien ne repose sur un principe rationnel et convaincant ; vous êtes sous l'influence de votre idée dominante : l'intérêt de votre caste ; vous ne voyez que l'avantage d'être bien nourris aux dépends de cette masse qui s'épuise en définitive pour satisfaire à tous vos besoins.

LE CURÉ. Je comprends à merveille que l'évidence de ma démonstration vous ait ébloui et qu'elle ait troublé la lucidité de votre entendement.

TOMMASO. Alors, je vous prierais, monsieur le curé, de modérer la clarté éblonissante de votre argumentation et de chercher des raisonnements qui soient plus à la portée de la faiblesse de mes organes intellectuels.

LE CURÉ. Cette faiblesse sera toujours un grand obstacle à la perception du vif éclat que fait rayonner la parole divine. Vous ne trouverez de remède à cette infirmité que dans la foi qui seule peut fortifier la vue de l'esprit plongé dans les ténèbres pour s'être abandonné dans les bras de l'erreur. C'est ainsi qu'un homme après être longtemps resté plongé dans l'obscurité d'un cachot, est offusqué par le premier rayon de soleil qui vient frapper sa paupière

TOMMASO. Allons, réservez vos comparaisons poétiques pour vos leçons de doctrine chrétienne que vous enseignez à ces enfants exclusivement prédestinés à posséder le royaume des cieux. Pour moi qui ai pris la ferme résolution de rompre avec tous mes préjugés d'enfance, je demande des réponses un peu plus catégoriques ; je n'ai que faire de vos métaphores, de vos citations sophistiques, enfin de vos tergiversations.

LE CURÉ. Je dois me conformer aux préceptes de mon divin Maître dont je m'efforce de suivre les traces, étant, quoique indigne, un de ses ministres.

TOMMASO. Ce maître dont vous aspirez à suivre les traces ne vous a point enseigné à tergiverser ni à éluder les questions par des sophismes.

LE CURÉ. Il m'a appris à fermer l'oreille aux tentations du démon, du monde et de la chair.

TOMMASO. Quant à la pratique de ce précepte il y aurait beaucoup à dire à l'endroit du monde et surtout de la chair ; mais pour en finir, je ne vois point ici ce qui peut vous empêcher de répondre catégoriquement.

LE CURÉ. Cette réserve m'est imposée sous une forme qui pour être métaphorique n'en est pas moins explicite. Le divin Maître a dit, (voyez St Luc, chap. IV, verset 12), en parlant au diable : *Non tentabis Dominum Deum tuum.*

TOMMASO. J'admire sincèrement la profondeur de votre savoir, surtout en fait de citations et je vous remercie de l'application que vous me faites gracieusement de la dernière. Prenez garde cependant, en poursuivant sur ce ton, de perdre le peu de sens commun que vous devriez avoir conservé comme homme.

LE CURÉ. Le sens commun est bel et bon, mais alors seulement qu'il s'agit des intérêts de ce bas monde.

TOMMASO. Nous allons nous trouver d'accord : mon intention est de traiter des questions de ce monde ; je puis donc compter que vous allez désormais changer de système vis-à-vis de moi, et que vous voudrez bien ne recourir qu'au bon sens pour répondre à mes demandes.

LE CURÉ. Je souscris de bon cœur à cette condition, pourvu que nous ne sortions pas du cercle des choses purement humaines.

TOMMASO. Songez à tenir votre promesse. Mais il se fait tard, si cela ne vous dérange pas, nous reprendrons notre conversation demain matin.

LE CURÉ. C'est entendu ; venez donc demain, je vous attendrai de pied ferme, et vous verrez ce que je puis faire avec les seules ressources de mon bon sens.

TOMMASO. Je ne manquerai pas de rendre justice à vos prodiges de bon sens ; dans cette attente je vous salue.

(*La suite au prochain numéro*).

cune denrée n'a baissé et le pain monte à un prix inconnu depuis les plus mauvaises années.

Que signifie donc cette parole impériale? n'est-ce pas cracher à la face du peuple avec l'ironie d'un jésuite?

La baie de Naples va servir de station hivernale à la flotte anglaise de la Méditerranée. Sa réapparition soulève un mouvement populaire dans les provinces napolitaines les plus affligées et les plus lasses des filouteries papales et légitimistes tramées à l'ombre du drapeau impérial. E. S.

LA COMMUNE SOCIALE.

On disait autrfois : la République une et indivisible.

En 48, le progrès des idées ayant fait voir comment on avait abusé des mots pour tromper le sens public et masquer les usurpations, on crut qu'il suffisait de dire : République, et nous vîmes encore la Révolution fourvoyée, — si n'est plus.

C'est à dire que l'on avait mis en tettres noires sur tous les murs publics : Liberté, Egalité, Fraternité ; que l'on avait planté à tous les coins et sur les places des peupliers de liberté ; que l'on décrétait des projets provisoires ; que l'on faisait des comités d'étude ; que l'on dressait des plans pour les calendes législatives, où l'on devait plus tard parler en avocats, pendant qu'on amuserait les masses, sur les places ou dans les fêtes, en jouant aux soldats.

Oh ! ce fut une belle époque que celle de la *surprise* de février !

Le cœur de tous était content ; l'espoir de l'avenir secondait le courage, et le peuple sacrifiait *sa misère* avec joie : que ne fait-on pas dans l'espoir !

Oui, chacun espérait la fin de ses souffrances ; on avait cœur et l'on chantait !.. Les tribunaux étaient comme en vacances, et les huissiers se demandaient à quel commerce désormais ils pourraient être utiles ; leur profession disparaissant, les uns songeaient à se faire du travail quelque ressource honnête : mais un grand nombre aussi regrettait le passé.

Quoi qu'il se fit, on attendait, on attendait dans l'espérance ! Et cette attente a tout perdu.

Qui ne sait, en effet, qu'attendre l'avenir est et sera toujours une déception plus tard ?

Rien n'arrive que ce qu'on fait.

Le *provisoire* est l'impuissance ; et les trois mois du Provisoire de France sont la cause malheureuse et fatale de tout le mal venu depuis.

Un fait quelconque génère toujours ses conséquences.

Posez le premier jour une base injuste, incomplète ou mauvaise ; posez l'erreur ou l'ambition personnelle ; posez la force ou son extrême conséquence, la guerre, et soyez sages de ne plus espérer que ce que ces dures extrémités amèneront.

Non que nous disions que la force ne soit pas bonne !

On sait bien que nous supposons l'acte-révolution comme prélude à la Commune, et que ce que ce que nous étudions, c'est l'organisation d'après, — d'après, entendez bien, du jour même du succès.

L'organisation communale est, elle-même, la vraie Révolution, la sure ! Elle est le but, il faut qu'elle soit, pour ce but, le moyen.

Et le passé vous l'a dit et redit ; mais l'illusion de l'autorité toujours vous a trompés.

Parce qu'on peut par le pouvoir, on en veut jouer. Mais le pouvoir étant le mal, lui-même fausse la base.

Vous voyez comme il est commode à certain, qu'on n'ose nommer, tant l'esprit recule d'horreur à l'idée des massacres, vous voyez comme il est facile de vous *donner* la liberté.

Non, non, l'autorité ne peut que s'imposer, et la liberté qu'elle vous donne est une jonglerie, si ce n'est pas une trahison. Pour ceux qui la conseillent, voulant la liberté, c'est ineptie.

Dictateurs de tous noms, vous nous faites pitié.

Législateurs d'autorité, vous êtes des eunuques en fait de liberté.

Quoi ! vous ne savez pas qu'une loi, quelle qu'elle soit, est toujours une restriction de la liberté même.

Quoi ! vous ne voyez pas que, si vous faites des lois, c'est que vous représentez l'autorité, et que l'autorité est décevante !

Eh ! mais, je vous suppose dictateurs : celui qui fait quoi que ce soit d'autorité, n'a pas le droit de se tromper ! or, si vous êtes dictateurs, tout étant démocrates, — ce qui est étrange ! nous vous supposons l'intention bonne, de plus l'intelligence, et sans vous marchander les moyens ni l'action, nous vous demandons nettement :

Que ferez-vous ?

Dictateurs, présidents, magistrats, généraux, maréchaux, caporaux, toute la constellation titrée de tout le mal, de tous les maux, nous vous prions, qui que vous êtes, de vous receuillir en vous-mêmes et de poser la question du bien qu'on doit avoir.

Nous vous prions de déposer les préjugés, les mystères, les abus.

Nous vous prions de vous faire hommes pour un instant, n'étant, à l'heure qu'il est, que des machines, que des rouages, que des ressorts ou des leviers de quelque chose d'inconscient... de la machine gouvernement.

Et, dans votre conscience appelés à agir, vous êtes priés de nous dire, mais cela nettement, ce que, pour le bien même, au grand jour, vous ferez.

Oui, oui, que ferez-vous ? que ferez-vous ?

Il n'y a pas d'impasse possible, ni de peur à avoir ; nous vous supposons au jour de l'*anarchie*, comme Proud'hon vous l'a faite.

Vous n'avez plus de gouvernement. Je le suppose.

L'autorité, battue, démissionnée, confuse, fait son *mea culpa* et tous ses membres sont en fuite pour Cherbourg ou ailleurs.

Il n'y a plus du passé qu'on avait que la vie qui s'écoule et passe, tout comme avant, tranquillement, sans s'occuper du mouvement et de l'agitation qui préoccupe en ce moment.

Les libertés échevelées se prélassent dans tous les sens.

On est au jour de crise.

Chacun cherche, et chacun attend.

Les uns, ici, les autres, là, chacun va où l'esprit le mène, l'un en chantant, l'autre en colère, d'autres fuyant.

Or, vous, messieurs, qui voulez de l'autorité, où irez-vous ? que ferez-vous ?

Nous ne dissimulons pas la gravité des choses. Nous faisons l'histoire des événements que tous vous connaissez, ayant plus d'une fois passé par des époques de ce genre.

Eh bien ! nous vous y menons en esprit comme en souvenirs et vous disons, non pas à un, mais bien à tous, nous vous demandons : à ce moment que ferez-vous ?

Autorité et liberté, ces deux termes sont en présence ; il faut choisir.

Les autorités sont en fuite, vu le passé.

Les libertés, vu la souffrance et le passé aussi, sont en colère.

Et c'est le moment où il faut choisir, par la nécessité ; il faut choisir entre ces termes :

Autorité ou liberté.

C'est le moment où Février a choisi pour la liberté, en disant : République !

Or, le choix fait, que fut la suite ?

Nous voilà, comme on voit, revenus à l'explication que nous avons promise.

République dit tout en espérance, — et voilà qu'on installe un *Provisoire* inouï.

Tous les éléments différents s'y trouvent et se choquent.

Les désirs incompris s'y donnent rendez-vous.

Les besoins apaisés cherchent l'éclosion qui assure la suite.

Le calme, en apparence, est une solution. On attend.

Et le Provisoire en question, que va-t-il faire ?

Oh ! Demandez ce qu'il a fait, et tout de suite passons.

Le Provisoire ne fera rien. Le Provisoire est impuissant par le destin, puisqu'en effet c'est le Provisoire !

Néanmoins, nous savons que si le Provisoire est un moyen d'action positive et réelle, ce passage confus est une chose utile ; mais c'est qu'il faut comprendre que ce but d'action doit être exécuté, compris et affirmé, et non pas ajourné comme l'a fait la République.

On n'ajourne pas dans la vie sans que la conséquence arrive immédiatement.

On n'ajourne pas l'estomac, on n'ajourne pas la souffrance !

Et la famille n'ajourne pas ses besoins quotidiens.

Si le jour du marché s'ajourne pour en changer l'ordre ou la place, il faut être sage à l'avance en prévoyant les provisions, et ce que nous disons est juste le moyen des provisions que nous souhaitons au point de vue de l'intelligence et de l'action... du provisoire en question.

Il faut prévoir enfin les conséquences.

République est le mot connu, cherché, choisi, trouvé, venu ! c'est bien. Vous qui l'avez choisi, sans savoir qui vous êtes et sans vous demander d'où vous êtes venus, espérant que le bien est votre but, pour tous comme pour vous, comme c'est légitime, — nous vous saluons et vous demandons, non ce que vous ferez, mais bien ce que vous faites, car nous vous supposons au moment de l'action.

Et comme l'action même n'est qu'une supposition, soit alors, nous vous demandons : au moment que nous supposons, après l'action, que ferez-vous ?

Que ferez-vous pour l'avenir, car le présent est une obligation pressante, à laquelle il faut satisfaire immédiatement, une nécessité urgente, pour laquelle, quoiqu'on fasse, le provisoire est bon.

Et le provisoire, c'est l'action immédiate des besoins urgents satisfaits.

Il faut, pour tous, le nécessaire en subsistances, en denrées, en logement.

Quant au vêtement, on peut se contenter de ce qu'on peut avoir.

Mais pour le pain et le marché, il faut aviser incontinent.

Ceci, c'est la question du travail qui commence.

Et dans la liberté, si la boulangerie et le marché prennent vacances, dame, on en saura bien les conséquences !

Aujourd'hui, ces choses-là sont punies d'importance ; car, pour les ouvriers, on ne veut pas qu'ils se reposent ; c'est séditieux de refuser de travailler ; mais au jour des mouvements, nul n'a d'autorité ni de puissance, ni volonté pour dire : qu'on ne veut pas ; chacun est libre, et tous sont des soldats.

Nul ne commande.

Et qui donc aurait droit de commander autrui ?

Des comités ? des commissions ? — mais qui les nomme ?

Tiens, c'est vrai que le provisoire est la nécessité !

Mais alors de quel provisoire se va donc occuper ce Provisoire-là ?

Et puis, quel est lui-même ce Provisoire qu'on a ?

Je le demande au plus savant ou au plus simple, au plus faible comme au plus fort, qu'avez-

vous, qu'aura-t-on jamais, à ce moment précis d'une révolution? — La confusion.

C'est le *chaos* d'avant la *création*.

Correspondance de la Tribune du Peuple.

A M. K.. ministre du culte catholique, désservant la paroisse de G., diocèse de Namur.

Monsieur le curé,

Il faut que le Rationalisme inquiète et préoccupe singulièrement les gens de votre espèce, pour que vous, ordinairement si prudent et si modéré, monsieur, vous vous occupiez avec une certaine activité à signaler un pauvre diable de libre-penseur qui ne vous a jamais rien dit ni rien fait et qui ne vous demande que de le laisser vivre et mourir en paix, loin du trafic des Roberts-Macaires.

Dernièrement, en me voyant passer dans la rue, vous avez dit à des individus auprès desquels vous vous étiez arrêté sur la voie publique : « voilà votre *ministre* qui passe, tenez! » en ajoutant avec cet air de dénigrement qui vous sied si bien : « c'est cependant un bon garçon. » La plaisanterie, il faut en convenir, est beaucoup plus absurde que spirituelle. Celui qui rejette toute espèce de religion n'a certainement pas la prétention d'être ni de devenir le ministre de qui que ce soit ; il est son propre ministre, voilà tout.

Qu'est-ce qu'un ministre, (c'est à dire un ministre de la religion, car il ne s'agit pas ici de ceux qui ont leurs hôtels dans la rue de la Loi à Bruxelles)? Torquemada qui faisait brûler les hommes ; Mingrat qui découpait les femmes après en avoir joui à discrétion ; Delacollonge qui étrangla sa maîtresse enceinte ; Van Thilo qui bénissait les enfants après avoir couché avec la mère ; Léotade, le séducteur et l'assassin de Cécile Combette et une infinité d'autres saints hommes anciens et modernes que je pourrais vous citer étaient les ministres du Dieu trois fois saint que vous servez, monsieur le curé. Les intéressants personnages dont il est question dans une correspondance de Dinant adressée récemment à la *Tribune du Peuple* sont des ministres. Le tonsuré qui, il n'y a pas longtemps, gourmandait impitoyablement une pauvre femme sur ce qu'elle avait manqué à la messe à cause de la mort cruelle de deux de ses enfants est un respectable ministre. Le ministre de ces individus auxquels vous m'avez désigné par une qualification qui ne m'appartient pas est un personnage qui porte la même robe que vous et qui est au même titre initié dans les secrets de l'autre monde, puisqu'il a dit un jour que j'irais au diable.

Je ne sais où j'irai, mais je préfère aller au diable que d'être conduit vers le dieu des prêtres, fusse même entre quatre chérubins et au son de la musique céleste.

Ce n'est pas seulement dans la rue, paraît-il, que j'ai l'honneur d'attirer vos aimables attentions ; depuis quelque temps, me dit-on, du haut de votre comptoir, vous déclamez contre ceux qui lisent ce que, dans votre langage de boutique sacerdotale, vous appelez de *mauvais livres*, contre ceux qui chantent des « chansons contre l'*Etat* et la Religion ». — Je souligne contre l'Etat. — Vous savez, tous vos auditeurs savent qu'aucun de vos paroissiens ne lit de ces *mauvais livres* ; il est évident qu'il ne s'agit conséquemment pas d'eux ; on sait à qui cela s'adresse, « c'est pour un tel, » se dit-on. Je lis, moi, de ces *mauvais livres*, j'essaie même de chanter ces mauvaises chansons de l'*Echo démocratique* ; je fais plus, je tâche, autant que je le puis, de conformer ma conduite aux mauvais principes de ces mauvais livres! mais j'en lis aussi des *bons* de livres ; et afin que vous n'en doutiez pas, monsieur le curé, je vais vous citer certains passages qui ont particulièrement attiré mon attention :

« Je renonce à ma raison et à mes sens. (Acte de foi, — Petit catéchisme.)

» Hors la religion catholique, apostolique et romaine il n'y a pas de salut. On doit soigneusement fuir les hérétiques, dont la parole se répand comme le chancre et la peste. — Tu paieras le droit de dîme à l'Eglise fidèlement, etc. (Petit catéchisme.)

» Il faut respecter le prêtre comme lieutenant de Dieu, *quand même il serait de mauvaise vie*. (Petit catéchisme.)

» J'espère que vous amortirez le feu de ma concupiscence qui me porte incessemment au mal.... et que l'attouchement de votre chair si chaste empêchera les déréglements de la mienne, etc. (Petit livre d'exercices de piété pour les jeunes garçons et les jeunes filles.)

» Je ne suis pas venu sur la terre pour y apporter la paix, mais la guerre ; pour diviser le fils contre le père, etc. Il viendra furieux comme un ours à qui on a enlevé ses petits. (Ecriture sainte).

» L'homme est sans pitié, sans charité surtout. (Les Jésuites aux bagnes, p. 25.) »

J'ai entre les mains un ouvrage intitulé *le vray Pédagogue chrestien*, à l'usage des curés, vicaires et catéchistiques missionnaires, contenant les points principaux de la perfection chrétienne par le R. P. Philippe d'Outreman, revu par le R. P. Coulon, bachelier curé, publié à Paris en l'an MDCLXV, avec approbation des docteurs, formant plus de 1000 pages grand in-folio, traduit dans toutes les langues de l'Europe, enseignant à tous ce qu'on peut désirer de savoir en cette vie pour parvenir à une éminente perfection. Je ne puis encore citer qu'un petit nombre de passages de ce précieux ouvrage dont je n'ai feuilleté que le commencement.

« Sainte Catherine de Siennes devisant avec la concubine d'un homme de qualité, bouchait ses narines pour ne pas être contrainte de vomir par la puanteur qui sortait de son âme. (Ire part. p. 24.)

» Un ange passant avec un hermite près d'un jeune muguet bouchait ses narines. (id).

» En 1575 le père François prêchait à Borcheris, et comparant la puanteur d'une âme en péché mortel à une lampe qui s'éteint, la lampe ardente du maître autel s'éteignit d'elle même à l'instant en jetant une telle puanteur que chacun dut se boucher le nez. Puis se mettant à traiter de la bonne odeur d'une âme en la grâce de Dieu, la lampe se ralluma d'elle-même et remplit l'église d'une odeur délicieuse. (id.)

» La Vierge apparut à Sainte Colette avec un plat plein de pièces de chair, comme d'un enfant nouvellement tué pour lui montrer comment les pécheurs arrangeaient Jésus-Christ. » (p.2.) — Ce pauvre Jésus est donc bien à plaindre ! comme c'est triste !

» En Belgique, du temps de Thomas de Contempré, un homme fut vu de quantité de personnes le soir, près la cave au vin, place de la maison de ville à Louvain, tout playé, couvert de sang, disant que c'étaient ces deux garnemens qui jouaient aux dés et blasphémaient. Ce qu'ayant dit, il disparut. (id.)

» Un moine fut possédé du diable pour avoir bu un verre d'eau avec trop de sensualité. (Chap. 3, p. 27.)

» Un autre moine mortifia sa vue en tenant continuellement la tête baissée vers la terre par le poids d'une grosse chaine de fer qui lui tenait le cou attaché à la ceinture, pour avoir regardé des laboureurs qui travaillaient, tandis qu'Aidian lui lisait l'évangile. (id.)

» Le docteur Jean Raulin écrit qu'un évêque vit une fois les démons occupés à rôtir et griller le corps d'une demoiselle qui avait négligé de confesser une pensée déshonnête. (p. 29.)

» Saint Ignace de Loyola priait à genoux sept heures tous les jours. (p. 39.)

» Saint Robert jeûnait tous les ans six quaresmes en perpétuel silence. (Chap. 5, p.42.)

» L'an 801, un duc ayant juré un faux serment sur le corps de Saint Sauve, creva à l'instant, rendit tous ses intestins et rendit l'âme. (id. p. 45.)

» En 1797. Estienne de Hesque, honorable bourgeois de Valenciennes fut jeté dans l'Escaut par sentence du magistrat pour avoir juré avec scandale. (id. p.45.)

» En 1599, le 29 novembre, à Grand-Mont (Flandre), Antoine de Aack, ayant nié avoir reçu 60 fl. en trop sur un compte fait avec Pierre Clipel, en disant qu'il était content d'être brûlé et réduit en cendre s'il en était ainsi, fut trouvé le lendemain dans sa chambre entièrement réduit en cendres à l'exception des bouts des pieds et son argent réduit en cendres dans sa bourse, à l'exception des 60 fl. qu'il avait nié. Le fait a été trouvé véritable par un gentilhomme du chateau de Vorde et les archiducs princes.(id.)

En 1646, le père Jean Bertignon vit le diable sous forme d'un gros mâtin qui vint tordre le cou à un jeune homme qui avait nié avoir caché une pièce de monnaye dans son soulier ; le détail de l'histoire est très-curieux. (id. p. 46.)

» Un bourgeois de Daroca (Aragon), ayant dérobé des raisins et juré faussement que si la chose était il fut changé en marbre ainsi que la corbeille qu'il portait, on voit encore la statue dans l'église de Daroca avec un livret sur le sujet. — Ceci arriva en 1570. (id. p.47.) »

Une foule d'histoires analogues où le diable vient faire des siennes, devant une foule de témoins ; grâce aux prêtres et moines qui, par les moyens qu'ils ont en leur pouvoir, le font bien souvent s'en aller et parviennent assez ordinairement à lui arracher les âmes des pécheurs qui se confessent à l'extrémité.

» Philippe VI de Valois commanda que ceux qui auraient blasphémé contre la Vierge seraient, la première fois, exposé sur la place publique le collier au cou un mois durant de 9 heures jusqu'à 3 heures et permis à tous les passants de leur jeter de la boue au visage, et qu'ils seraient gardé au pain et à l'eau un autre mois durant ; la seconde fois, qu'on leur fendit la lèvre d'en haut ; la troisième fois, qu'on leur fendit la lèvre d'en bas ; la quatrième fois, qu'on leur arrachât les deux lèvres ; et s'ils continuaient, qu'on leur arrachât la langue. (id. p. 50.)

» D'après le cardinal Pierre Domico, deux amis étant à table et l'un ayant dépécé un coq bien poivré, l'autre lui dit : tu as si bien découpé ce coq que Saint Pierre même ne remettrait pas les morceaux ensemble; Dieu même ne saurait le faire revivre. Aussitôt le coq se leva plein de vie, couvert de plumes et se mit à chanter en répandant la poivrade sur les deux blasphémateurs qui devinrent lépreux et dont les descendants doivent depuis payer une rente à l'Eglise. »

Il y a bien d'autres superbes choses dans ce volumineux in-folio, qui d'ailleurs vous est sans doute bien connu, mon révérend monsieur ; mais je dois me borner à ce que je viens de citer, ma lettre sera déjà assez longue. Voici encore quelques citations d'autres *bons* livres :

Dans le *Traité de Théologie à l'usage des jésuites* il est dit : qu'un fils peut voler son père pour la bonne cause, c'est à dire *ad majorem Dei gloriam* ; qu'on peut recevoir le prix de dix messes pour une dite ; que la mort d'un père peut se désirer à propos de son héritage et se commettre dans l'ivresse ; que l'avortement est permis avant que le fruit soit animé ; que les prêtres peuvent tuer quiconque les menace de dévoiler leurs crimes ; qu'un proscrit du pape peut être tué partout ; que celui qui s'est obligé extérieurement, et qui intérieurement n'a pas voulu s'obliger, n'est point obligé en conscience, etc., etc.

« Quand on a juré mariage à une femme on peut l'abandonner pour entrer en religion. — L'homme qui a juré à une fille de l'épouser quand elle était riche n'est pas tenu à son serment si elle tombe dans la pauvreté. — L'homme qui a séduit une fille en lui jurant de l'épouser, *mais sans l'intention*, ne doit pas l'épouser. — Le vœu de se marier est toujours nul parce que le célibat est préférable (Théol. mor. de St Alphonse de Liguory.)

» Celui qui séduit une femme par la promesse du mariage n'est pas tenu de l'épouser. (Gousset th. m.)

» On pense qu'il est permis de battre la femme, mais rarement et médiocrement. (St Liguory.)

» Plusieurs théologiens accordent aux parents le droit de vouer leurs enfants au service de Dieu et de les y rendre aptes en mutilant leur corps, « en les châtrant. » (id.)

» Les enfants ne sont pas tenus d'obéir à leurs parents quand il s'agit d'entrer en religion. (Pontas, Dictionnaire des cas de conscience.)

» Il ne convient pas même qu'ils consultent leurs parents. (St Liguory.)

» On peut laisser ses dettes à payer pour entrer en religion. (id)

» Les parents peuvent quitter leurs enfants, se ruiner et les ruiner avec eux pour enrichir l'Eglise. (Saint Liguory, tome 4, p. 34.)

» Que ton petit fils se pende à ton cou, que, les cheveux épars, les vêtements déchirés, ta mère te montre le sein qui t'a nourri, que ton père même se couche sur le seuil ; foule ton père aux pieds et passe outre, et les yeux secs, vole sous l'étendard de la croix. (St Gérome.)

» Boire et manger jusqu'au vomissement, probablement péché véniel seulement. (Gousset, t. I, p. 102.)

» De même, si l'on se fait vomir pour recommencer. (Saint Liguory, tome II, p.89.)

» Le mari est exempt du jeûne si cela peut l'empêcher de remplir le devoir conjugal. (Saint Liguory, t. IV, p.328)

» La mère noble n'est pas obligée d'allaiter son enfant, comme une roturière. (id. tome VIII, p. 447.)

» Un fils pèche mortellement s'il manque de faire confesser son père avant sa mort, il ne pèche que *véniellement* en appelant sa mère vache, sotte, imbécille, en maudissant ses parents, les ridiculisant. (id. t. III, p. 68.)

» Il est permis de violer le secret des lettres écrites à notre préjudice. (St Liguory.)

» Une femme ne pèche pas mortellement en étalant sa poitrine nue pour paraître plus belle, en montrant un peu ses seins. (id.)

» L'épouse adultère peut nier son crime avec serment à son mari, pourvu qu'elle se soit confessée de ce crime. (id.)

» Les mères et les épouses sont excusables de dénoncer les péchés de leurs fils ou maris à un confesseur. (id.)

On raconte que ce même saint Liguory, que je viens de citer, fit violence à son corps et le tortura de toutes les manières. « On n'est pas obligé, dit-il quelque part, de chercher à se guérir d'une maladie mortelle, on peut se mortifier au point d'abréger ses jours, etc. »

Enfin pour en finir, voici ce que j'ai lu dans un discours ou plutôt un sermon fait à une assemblée de femmes par un prêtre qui engageait ces dames à travailler de toutes leurs forces et en employant tous les moyens dont elles disposent à ramener les hommes vers la sainte cause du catholicisme : « travaillez-y, mes sœurs, ardemment, sans discontinuer, travaillez-y la nuit, la nuit surtout vous êtes fortes.... »

Je bornerai là mes citations, je vais reprendre la lecture des *mauvais livres* à commencer par la *Genèse selon la science* par P. de Jouvencel ; puis j'entreprendrai *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise* par Proudhon. Dans une prochaine lettre je vous entretiendrai, si vous le permettez, de ces ouvrages ; il n'y aurait pas de mal à ce que vous les lisiez un peu ; vous pourriez alors en parler avec connaissance et surtout avec raison. Pourquoi vous et les ministres, vos collègues, vous acharnez-vous ainsi contre ceux qui cherchent à s'instruire? Pourquoi calomniez-vous tant d'hommes de cœur et de génie qui se sont dévoués pour l'humanité et ont écrit en vue du bonheur du peuple? Pourquoi défendez vous la lecture de ces écrits que vous ne connaissez que de nom ? Pourquoi ceux qui cherchent à s'affranchir du joug de l'ignorance vous sont-ils si redoutables que, quand vous ne pouvez rien trouver à reprendre dans leur conduite, vous cherchiez tant à les dénigrer, à les ridiculiser, si vous ne les diffamez pas? Pourquoi? vous le savez, nous le savons, et le peuple commence aussi à s'en apercevoir. Prenez garde!...

Vu que vous m'avez mis en jeu publiquement, monsieur, je vous réponds publiquement dans les colonnes de l'organe de la démocratie.

Agréez les civilités d'un profane. H. J.

Enterrement Civil.

Le 1er de ce mois, l'association des *Solidaires*, avec le concours de plusieurs membres de l'*Affranchissement*, a procédé à l'enterrement d'Isidore Jouvenel, artiste-graveur, décédé en libre-penseur le dimanche 29 Septembre.

Isidore Jouvenel ne faisait partie d'aucune des deux associations citées ci-dessus ; c'était une de ces sentinelles perdues de la milice de l'avenir. Lancé au milieu de ce vieux monde catholique dont il frondait les vices, les abus et les avillissantes doctrines, il garda jusqu'à la fin l'indépendance de son caractère, la sérénité de sa raison et l'inviolabilité de sa conscience.

Ce fut pour donner satisfaction à ses derniers vœux que les libres-penseurs, sur l'invitation de la famille, rendirent les derniers honneurs à cet ennemi de la superstition et des préjugés religieux, à ce champion du libre-examen et de la raison humaine.

Arrivé au champ du repos, le cercueil descendu en terre, M. Adolphe Jouvenel, frère du défunt et membre de l'Académie royale de Belgique, adressa ses remerciements aux membres réunis des deux associations, pour le concours qu'ils venaient de prêter à cette cérémonie funèbre et prononça sur la tombe quelques paroles parties du cœur et profondément senties.

« Ah! disait-il, mon frère était comme vous aussi un de ces francs et libres penseurs ; toute sa vie résume l'affranchissement de sa pensée et, jusqu'au dernier souffle, sa fermeté domina les transes de l'agonie ; il resta inébranlable et résista énergiquement aux suggestions et aux efforts les plus malicieux des prêtres ; c'est en vain qu'ils ont essayé de le faire rentrer dans ce qu'ils appellent le giron de l'Eglise. Cette mort qui justifie sa lutte me rappelle vos admirables sociétés pour l'enterrement civil. Que je serais heureux et fier d'être des vôtres ! Comme vous et lui, la même pensée m'anime, et j'ai hâte de m'unir à vous. »

Au nom de l'association *les Solidaires*, le secrétaire de cette association répondit aux paroles de gratitude de M. Jouvenel en disant qu'il était inutile de remercier les membres de cette société, attendu que c'était pour eux un devoir de conduire à leur demeure dernière ceux qui meurent en dehors de toute religion, et en repoussant le prêtre et son dieu mensonger.

Cette cérémonie s'est terminée avec toute la simplicité anti-catholique.

BULLETIN CLÉRICAL.

Dans nos précédents bulletins, nous avons fait connaître différents moyens par lesquels les gens d'église parviennent à amasser l'argent nécessaire pour s'assurer une honnête aisance, mais il n'a pas encore jusqu'ici été question de loterie ; c'est pourtant là, malgré son immoralité, une des choses les plus en vogue chez ces gens *désintéressé*. Il en est une, entre autres, la loterie de Notre Dame de la Garde, qui a figuré longtemps à la quatrième page des journaux. La loterie est close et l'église n'est point terminée ; il paraît même que sa continuation rencontre certaines difficultés dans la situation de la caisse de l'œuvre.

Les journaux de Marseille demandent que l'on justifie de l'emploi des sommes recueillie par la loterie, et surtout qu'on dise le nom de la personne qui a gagné le lot de 100,000 francs. Il s'agirait aussi de savoir comment il se fait que les somme: de 120,000 fr., produit brut de la loterie ; 3 à 400.000 fr., dons des fidèles ; 300.000 prêtés par Mirès ; 20.000 fr., revenu annuel de la chapelle, n'aient pas suffi à l'achèvement de l'église, et que la fabrique se soit endettée en outre de 500,000 fr.

Cette affaire excite, paraît-il, une vive émotion dans le midi de la France.

Malgré cette vive émotion, qu'une loterie nouvelle s'organise demain pour l'érection d'un autre bazar et les niais, autrement dit les imbécilles, s'empresseront de concourir à sa réussite. Quand donc verront-ils clair et repousseront-ils les loteries et les organisateurs de ces choses pieuses, pour fonder des institutions utiles et salutaires telles que des écoles libres et des associations pour affranchir le prolétaire du joug odieux des patrons, ces tyrans d'une autre espèce que celle des rois mais non moins insupportables.

Il y a quelques jours une feuille parisienne nous faisait connaître le fait suivant :

Nous avons reçu de Niort plusieurs exemplaires d'un mémoire rédigé par un avocat de cette ville, en faveur d'une pauvre femme dont un couvent a pris la fille encore mineure. Notez que la mère a cinquante ans et que l'âge approche où elle serait en droit de compter sur un peu de secours de la part de celle qui lui doit la vie. Point du tout. Les religieuses trouvent la jeune fille intelligente et à leur gré : elles s'en emparent et la gardent. La mère s'arrangera comme elle pourra.

Nous ne voulons point mettre de passion dans cette affaire. Il n'en est pas besoin, d'ailleurs ; l'indignation ne montera que trop vite. Nous allons faire l'exposé simple et bref des faits.

Il faut dire, d'abord, que la jeune fille réclamée et qu'on refuse de rendre est un enfant naturel. Mais quoi? les droits de la mère sont-ils moins sacrés parce qu'elle aura courageusement élevé son enfant et qu'elle lui aura tenu lieu de tout? Est-elle hors la loi pour avoir rempli le devoir dont le père lui a laissé toute la charge!

Malheureusement pour la mère, il y a eu un moment où la tâche a excédé ses forces. C'est peu que le travail d'une femme! Ce fut alors que les dames de l'Espérance de Niort lui proposèrent de prendre sa fille et de lui faire apprendre un état dans leur communauté. La mère accepta avec reconnaissance, sous la condition toutefois que sa fille ne serait point religieuse.

L'enfant fut donc pourvue d'un état, au moyen du bureau d'assistance ; puis les religieuses la firent passer clandestinement à Poitiers, au couvent du Bon-Pasteur. On leurra la mère de tous les pieux mensonges en usage en pareille circonstance, dans ces sortes de maisons. Mais elle se lassant d'attendre, fit le voyage de Poitiers, et se rendit au Bon-Pasteur où on lui déclara d'abord que sa fille n'y était pas ; puis, qu'elle ne voulait pas voir sa mère et qu'elle ne rentrerait jamais avec elle ; et enfin, que pour l'obtenir, il fallait d'abord payer toutes les dépenses qu'on avait faites. Mais elle eut recours à la justice et son enfant lui fut rendue. Elle l'emmena toute triomphante à Niort. C'est là que l'attendaient ses plus grandes misères.

A peine arrivée, deux sergents de ville vinrent chercher la mère et la fille, et les conduisirent à travers la ville au Palais-de-Justice. Là on chercha à obtenir de la pauvre femme qu'elle renvoyât sa fille au couvent.

Elle résista. Alors on circonvint sa fille, qui ne put faire un pas dehors sans trouver sur son passage des sœurs ou des habituées du couvent. Si bien qu'à force de sollicitations, la jeune fille céda et disparut.

Où est-elle? La mère n'en peut rien découvrir. Bien plus, on lui oppose un conseil de famille improvisé pour la circonstance et composé d'étrangers, de gens qui ne sont ni ses parents, ni ses amis, et on la destitue ignominieusement de la tutelle de sa fille *pour cause d'inconduite notoire*. C'est contre cette décision que s'élève le mémoire que nous venons d'analyser.

Nous avons mis cette affaire sous les yeux de nos lecteurs, non qu'elle soit plus grave ou plus remarquable qu'une foule d'autres que nous aurions pu citer. Il n'est, en effet, guère de ville où on ne puisse trouver au moins un cas analogue à celui-ci. Les couvents se sont multipliés, ils se multiplient sans cesse : il faut bien les remplir. C'est aux parents à veiller sur leurs filles, s'ils veulent les conserver.

Ce détournement de mineure nous rappelle la belle conduite de l'abbé Mallet, l'humanité de la supérieure du couvent d'Hautrages et la triste mésaventure du curé Bogaerts, de son confrère le père Schoefs et de sa consœur la mère abbesse, que la sainte ville d'Anvers, y compris son *Riddyk*, reçut triomphalement dans son sein à leur sortie des tortures.

Chant d'un Travailleur.

Hélas! parfois lorsque j'achève
Une triste réflexion,
Comme une malédiction,
En moi-même une voix s'élève.
Je cesse d'être résigné ;
En mon âme éclate un orage,
Et ce chant, comme un cri de rage,
Jaillit de mon cœur indigné :
Ah! déjà trop longtemps, dans un lâche esclavage,
Nous voyons s'écouler nos jours chargés d'affronts ;
Le joug infâme du servage
Commence à fatiguer nos fronts !

Nous dorons les palais superbes,
Les riches vallons constellés,
Où des lustres d'or étoilés
S'échappe la lumière en gerbes.
Nous prodiguons notre sueur,
De nos mains sortent des merveilles....
C'est à d'autres, pauvres abeilles,
Que profite notre labeur.
Ah! déjà trop longtemps dans un lâche esclavage,
Nous voyons s'écouler nos jours chargés d'affronts,
Le joug infâme du servage
Commence à fatiguer nos fronts !

Les ans se succèdent, rapides,
Sans fléchir le rude destin.
Nous remplissons chaque matin
Notre tonneau des danaïdes.
Nos fronts blanchissent, et nos bras
Qui n'ont jamais fini leur tâche,
En vain travaillent sans relâche,
Le besoin toujours suit nos pas.
Ah! déjà trop longtemps dans un lâdhe esclavage,
Nous voyons s'écouler nos jours chargés d'affronts
Le joug infâme du servage
Commence à fatiguer nos fronts !

Peuple tompé, trahi sans cesse,
Bétail que s'arrachent les rois,
Que sommes-nous? Quels sont les droits
Et la liberté qu'on nous laisse ?
Déshérités, damnés du sort,
Nous ployons sous le poids des peines...
Elles sont bien lourdes nos chaines,
Oui, mais notre bras est bien fort!
Ah! déjà trop longtemps dans un lâche esclavage,
Nous voyons s'écouler nos jours chargés d'affronts ;
Du joug infâme du servage
Il nous faut dégager nos fronts !

Félix FRENAY, (ouvrier).

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2	00
Verre cylindre.	40	centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 20. 1re Année. 13 Octobre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA *DIRECTION*
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 12 Octobre 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

A voir ce qui se passe à l'entour et au dessus de nous, malheureux prolétaires, ne semble-t-il pas que la nature et les tyrans s'apprêtent à nous jouer quelque farce cruelle? L'automne nous prodigue ses faveurs exceptionnelles et le soleil brille de ses meilleurs feux ; la récolte a été somptueuse, abondante, et les denrées haussent dans une proportion inégale avec les salaires des producteurs de la richesse publique. La pléthore suffoque l'aristocratie bourgeoise et sa surabondance prive l'ouvrier de la réparation de ses forces et le condamne à la consomption. Au milieu de cette maladie sociale, et à la faveur d'une température printannière, l'hiver approche, lugubre et impitoyable, avec tout le cortége de ses calamités ; du jour au lendemain, la transition sera subite et la secousse formidable. Déjà la famine et la détresse, par leurs murmures et leurs menaces, ont jeté la panique dans la tourbe des parasites, et ébranlé le repos et l'illusion des porte-couronnes. Au moindre assaut de la souffrance, cet hiver, l'harmonie artificielle et despotique *de l'ordre social* pourrait bien se rompre avec éclat; il ne faudrait pour cela que l'intelligence dans l'union et l'irrévocable arrêt des masses, de faire sortir le pouvoir des entrailles de leur souveraineté et d'abolir l'esclavage par l'ignorance et l'esclavage par la faim.

Quand on affichait à Paris : *mort aux propriétaires! à bas l'empereur!* et que les faubouriens enragés de désespoir faisaient entendre leurs cris de haine et de colère, le lynx impérial, qui se rappelle de la fougue et de l'humeur des parisiens, une fois affamés, se fronça le sourcil et ne s'arrêta guère à faire des promesses ; il fit prendre des mesures énergiques pour atténuer le mal, et pour en arrêter le progrès, fit démentir par l'organe officiel le bruit des arrestations, et déploya pour les ouvriers une sollicitude tout-à-fait intéressée il est vrai, mais très appréciée en Belgique par les hommes indépendants et de bon sens, et cela, parce que chez nous, Léopold est acclamé à tout bout de champ, par les courtisans et les budgétivores, comme le *moteur* de la prospérité publique! *l'initiateur* de toutes nos libertés! le *conservateur* de notre *intégrité* territoriale et de notre indépendance!!! lui, pourtant, qui ne se mêlant de rien, a ses conseillers et n'assume aucune responsabilité d'un mal ou d'une bévue quelconque.

Être mis hors de cause dans toutes les mauvaises circonstances, n'être inculpé ni de la misère des Flandres, ni de l'absurdité des lois sur la charité, etc., par contre bénéficier des moindres succès ministériels, comme de l'abolition des octrois, etc., c'est un rôle digne d'envie pour des despotes qui résument la pluie et le beau temps; mais un roi inviolable jouer ces tours de *sagesse*, c'est au rebours du bon sens belge une stupide *gasconnade Rogier* et consorts.

L'entrevue de Compiègne entre M. Bonaparte et le Prussien s'est admirablement passée au bien-être politique de deux peuples.

Pendant qu'on criait à Paris :

Du pain ! du pain à six sous !
Ou la bayonnette au bout !

on chassait à courre et à tir, on se promenait dans la forêt, et au dîner un magnifiique cerf discoro a été servi à la meute de la vénérie impériale. Enfin S. M. prussienne a baisé la main de la belle espagnole et rien autre chose... n'est au fond de ces accolades d'avale-tout, qu'un obscure mystère !

Le clergé de Milan va célébrer un service funèbre en l'honneur de Lucatelli, mort innocent et martyr pour la liberté. L'exécution de Lucatelli a été affreuse et sa mort n'a été qu'une horrible torture. Il parait que par suite de la maladresse du bourreau, la tête de ce malheureux a été dérangée et que le couperet a emporté le haut du crâne et une partie de la figure. Cet effroyable spectacle a fait crier d'horreur même les sbires qui entouraient l'échafaud.

Pauvres sbires que n'étiez-vous à sa place! Saint-Bombilla II prierait pour vous!

Mazzini vient de lancer un manifeste sur les devoirs de l'armée. Accusé perfidement en haut lieu de pousser à la désertion les soldats de l'armée, et cela dans le but de détourner par de vaines terreurs la monarchie de remplir son devoir vis-à-vis de Venise et Rome: sachant que cette accusation venait des hautes sphères gouvernementales et était parvenue aux oreilles du roi qui, trompé par les misérables intrigants qui l'entourent, pourrait prêter foi à ces honteuses accusations, Mazzini dit, en résumé:

« A moi personnellement, peu importe l'opinion qu'un roi quelconque puisse avoir sur mon compte ; mais il importe au pays que ni lui, ni les autres n'aient un prétexte plausible pour s'arrêter sur la route et dire : *Je dois avant tout me mettre en garde contre les dangereuses manœuvres des républicains.* Il importe que s'achève l'expérience loyalement acceptée par tous, à savoir, si l'unité de la patrie peut-être fondée par la monarchie.

» Toutefois, je repousse avec douleur et dédain cette accusation ; parce que la calomnie systématiquement répandue irrite toujours l'âme honnête, qui la méprise comme le bourdonnement d'un insecte *importun*.

» La désertion, quand elle se produit dans des rangs inertes pour se porter là ou il faut sauver le pays, peut, en quelques cas très-rares, avoir notre approbation, et, dans tous les cas, elle mérite l'indulgence de tous.

» La désertion pour passer dans les rangs d'une

ENTRETIENS FAMILIERS

DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ

Sur des questions sociales

au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

(*Suite. — Voir notre numéro précédent.*)

TOMMASO. Me voici exact au rendez-vous ; mais, avant d'entrer en matière, j'ai besoin d'être bien fixé sur vos intentions.

LE CURÉ. Que voulez-vous dire?

TOMMASO. Je m'explique : il est nécessaire que je sache si vous êtes sincèrement résolu à n'employer dans la suite de nos entretiens que l'arme du bon sens et à laisser de côté les figures exagérées et tout cet appareil de textes latins qui n'ont que faire à la question et qui plus est l'embrouillent.

LE CURÉ. Je vous ai dit hier, et je vous répète aujourd'hui, que, tant qu'il s'agira de choses terrestres, vous me trouverez prêt à rétorquer vos argumens ; mais bien entendu pour tant qu'il s'agira de questions purement matérielles, qui, comme dit notre divin Maître, sont laissées à la disputation des hommes ; pour peu que vous sortiez de cette sphère, je me croirais forcé à vous combattre avec les armes invincibles dont je dispose en ma qualité de ministre des autels.

TOMMASO. C'est à dire que toutes les fois que cela vous conviendra, et lorsque vous ne saurez comment vous en tirer, vous trancherez le nœud gordien au moyen de l'autorité infaillible ; mais peu importe, vous me donnerez toujours, même en agissant ainsi, la mesure de la dose de bon sens que vous prétendez posséder.

LE CURÉ. Soyez fidèle à votre parole, ne traitez que de choses purement humaines et matérielles, et vous n'aurez pas à vous plaindre de moi.

TOMMASO. Nous allons voir jusqu'à quel point je puis compter sur cet engagement. Pour commencer, je laisse de côté la main de Dieu qui s'appesantit sur nous, et reprenant le thême dans un sens purement humain et matériel, je vous demande quels sont les maux dont nous sommes affligés en ce moment.

LE CURÉ. Rien ne m'est plus facile que de vous satisfaire. Je vais restreindre le tableau pour vous permettre de mieux observer. Enveloppez du regard l'Europe seulement ; voyez combien de calamités accablent aujourd'hui les habitants de cette partie du monde : discordes de partis, conflits d'opinions, gouvernements troublés, révolutions, désordres de saisons, le choléra autrefois inconnu, gelées tardives du printemps, destruction des récoltes, maladie des pommes de terre, maladie de la vigne, grêle, ouragans, incendies, inondations, sécheresses, et tant d'autres fléaux qui présagent une famine prochaine. Je ne parle pas des funestes complications politiques qui auront, tôt ou tard, pour conséquence rigoureuse, la guerre, que suivront la famine et bientôt après la peste!

TOMMASO. L'énumération est très-complète, et sous ce rapport il n'y a rien à y reprendre, puisque, outre les maux réels, elle comprend encore les accidents probables ou complètement hypothétiques. Mais, je suis bien autorisé à vous demander si toutes ces calamités n'ont pas affligé la terre à d'autres époques.

LE CURÉ. S'il faut tenir compte de l'histoire, il est bien à présumer que des maux analogues se sont produits dans le passé, mais leur étendue était considérablement plus restreinte.

TOMMASO. Je nie cela formellement. Il suffit d'ouvrir les annales des siècles écoulés pour lire à chaque page le récit des guerres incessantes, des révolutions, des partis, des famines, de tous les fléaux enfin qui désolaient, non seulement une province ou une contrée, mais le monde entier. Il est impossible de soutenir que la condition générale de l'humanité soit pire aujourd'hui qu'elle n'était autrefois.

LE CURÉ. Vous pouvez avoir raison ; mais cela est en dehors de la question.

TOMMASO. Mais non, puisque l'observateur impartial doit tenir compte de tout.

LE CURÉ. Et quand on aura pris note de tous les événements, quels avantages en retirera-t-on ?

armée étrangère ou d'une tyrannie qui tente un dernier effort est un crime sans nom, qui mérite punition et qui entraîne l'exécration de tous, à quelque parti italien qu'ils appartiennent.

» Et pourquoi provoquerions-nous nos soldats au crime? dans quel but? Ne demandons-nous pas au contraire que l'armée soit forte, compacte, nombreuse pour la guerre prochaine? N'est-ce pas d'elle que nous attendons l'émancipation de Venise et de Rome, notre affranchissement de l'orgueilleuse influence étrangère et l'intervention de l'Italie auprès des peuples qui gémissent en ce moment sous le joug de l'Autriche.

» Si, insistant chaque jour pour une politique virile qui ne peut être efficace qu'en s'appuyant sur les bayonnettes pour ce qui regarde Rome; — si, invoquant pour la Vénétie l'action de l'élément populaire, auquel les forces régulières peuvent seules assurer la dernière et décisive victoire, nous nous essayions à dissoudre par les désertions l'armée qui fait face à l'ennemi, nous trahirions honteusement et sottement en même temps l'armée, Venise, Rome, la patrie et nous-mêmes.

» Ne nous attribuez donc pas, pour vous mettre vous-mêmes à l'abri, les désertions qui proviennent de la détestable administration de l'armée et de l'avarice avec laquelle est aujourd'hui traité le soldat, que vous appellerez demain peut-être à préserver par son sang vos personnes et vos biens. Personne ayant ombre de bon sens et de pudeur ne vous croira. Si le roi pouvait jamais vous croire, il ferait voir qu'il est destiné à être plutôt la victime de flatteurs imprudents que le chef d'un peuple qui mérite estime et confiance.

» L'armée italienne n'a pas de meilleurs amis que nous, qui au lieu de dire au soldat : En endossant l'uniforme, tu te dépouilles de la conscience d'homme et de citoyen, et de l'aveugle instrument d'un homme-chef, lui disons au contraire : Tu es l'apôtre armé de la nation, la force au service du devoir social; exécuteur dévoué dans les camps de la pensée d'un chef, tu exerces en dehors des camps tous les droits de l'Italien, et veille, toi aussi, à ce que le devoir social pour lequel tu es prêt à mourir ne soit pas trahi. »

Mais la révolution est en course et rien ne peut désormais l'arrêter; partout se manifeste le sentiment profond de sa conscience, et l'éclosion de ses progrès et de ses vœux éclate au grand jour; ses aspirations sont européennes, les plus nobles sacrifices et les dévouements les plus suprêmes prouvent à l'évidence le feu sacré dont la vérité l'anime. Philosophique par caractère, sociale par soif de réformes radicales, politique par ses droits de l'homme franchement déclarés, elle lutte, en avançant toujours et toujours contre les obstacles et les machinations infernales de l'autorité, de la bourgeoisie, de la finance, de l'hypocrisie, en s'efforçant de rallier à ses principes inamovibles, la masse inerte des incrédules, des aveugles et des esclaves. N'importe les assauts successifs que le despotisme fait essuyer à la révolution, elle trouve en tout temps, en tout lieu, des héros pour l'affirmer : Becker et Dossios! C'en est fait, l'idée révolutionnaire est en permanence en Allemagne comme en Grèce, en Autriche comme en Pologne et en Hongrie, tout le continent est embrasé du souffle ardent de sa propagande vigoureuse et le jour approche à grands pas où elle se proclamera constituée au nom de la Justice.

Ce jour, plus de régicides-martyrs, plus de coups de main prêtés à l'humanité garottée! La révolution faite, elle sonnera le glas funèbre de toutes les familles royales et autoritaires, la liberté ressuscitera de sa vaste tombe, et la Justice quoique outragée dans sa pureté par ces dévouements surnatuels, consacrera par une glorification éternelle et comme une marque indélébile de honte pour les siècles passés, les noms des martyrs dont la fatale expiation a sauvé le genre humain et dont la mort s'est moralisée par l'abnégation et la grandeur infinie du but.

Ecoutez répondre Dosios à ses juges et dites-nous si c'est d'un fou, d'un maniaque; si c'est du cœur de l'intelligence? Les valets de la meute royale ne cesseront de crier à la démence et sa famille éplorée mettra tout en œuvre pour corroborer ces bruits. Lui, dans l'impassibilité de son esprit, avec une intrépidité et une chaleur de conviction étonnante, renversera cet échafaudage de pièges et d'espérances, par des aveux énergiques et une défense superbe de son action :

«Mon action n'est rien moins qu'un crime, dit-il à son juge, et je désire que vous retiriez l'expression d'exécrable crime. Ce qui vous semble crime à vous, monsieur le juge, est vertu à mes yeux. Est-ce un crime d'affranchir son pays de la tyrannie et de manifester les vœux de l'opinion publique. Le roi est incapable, il ne fait rien pour l'affranchissement des provinces grecques asservies à la Turquie, il est un obstacle à la réalisation de la grande idée pour laquelle vivent tous les Grecs, il en résulterait tôt ou tard une révolution et une grande effusion de sang. C'était pour les prévenir que j'ai voulu anéantir la *dynastie* et me sacrifier moi-même. Je regrette de n'avoir pas réussi. Si je ne le regrettais pas, comment aurais-je pu m'y résoudre? »

Si les cervelles de tous les prolétaires et de tous les opprimés venaient à se détraquer de la sorte, si tous les étudiants des universités se métarmorphosaient en des *Becker* et des *Dosios*, si, enfin, tout ce qui souffre se sentait tourner la tête par ces mêmes idées subversives et qu'un beau jour, aux prises avec les mêmes accès de rage et démence, tous ces furieux maniaques, s'entendant *in petto*, se hasardaient d'abattre l'autorité et ses horribles ramifications de tortures et de persécutions, les prisons cellulaires, les dépôts de mendicité, les lupanars de la ladrerie catholique, et les privilèges insolents de nos *bergers!* Ne croiriez-vous pas l'affaire bâclée? Cette majorité..... des fous, ne logerait-elle pas la minorité... les vieux sensés, dans les maisons de santé laissées debout exprès pour la mettre à l'abri des tics convulsifs des fous libérés et l'empêcher surtout de devenir *folle* à son tour et de renouveler les farces de 89, 93, 1830 et 48.

E. S.

LA COMMUNE SOCIALE.

Nous ne savons pas ce qu'on ne peut savoir.

Le chaos n'est pas notre affaire.

Le chaos vient de la colère, de la souffrance, de la mort; et c'est la mort elle-même! car le chaos, c'est la misère!

Permettons qu'on le nomme aussi Révolution; c'est la misère! mais la misère nécessaire, puisque c'est cette confusion qui produira plus tard la création, c'est à dire l'ordre qu'on aime et que l'on cherche : l'organisation de la Commune Sociale.

Révolution et Organisation sont les deux faces de la question.

Et voilà nettement le problème posé!

Révolutionnaires que nous sommes et prolétaires que nous avons été, nous voilà mis en demeure de formuler notre entreprise.

Nous avons réussi dans l'œuvre-sacrifice; le courage et le dévouement ont été suffisants pour consommer la gloire de sauver la patrie; nous ne savons plus des tyrans que le dénouement : ils sont partis.

Nous sommes arrivés au but de nos désirs, et nous avons chassé l'autorité usurpatrice; à notre tour maintenant il faut poser notre Commune.

Comme c'est là qu'ont échoué tous les messieurs de l'autorité, dictateurs, présidents, monarques et soldats, les généraux et leurs ministres; comme c'est là qu'on arrive toujours avec facilité, et qu'on se trompe quand on arrive, prenons bien nos dispositions.

L'ambition est à la porte; les besoins et les estomacs sont affamés.

L'ignorance est commune encore, et les espoirs exagérés.

Néanmoins on espère, et l'attente est craintive, quoique l'espoir soit bon.

Il y a dans l'air et dans l'esprit comme un tressaillement d'espérance, on attend!

On attend... mais alors, qu'attend-on? qui attend-on? et qu'espère t-on?

On attend que le bien se fasse, on attend qu'on le fasse, et on espère qu'on le fera.

Mais quel est donc ce *on* que l'on attend et qui attend?

Si nul ne prend l'initiative, qui donc fera?

Vous attendez que l'on délègue? qui donc déléguera?

Vous désirez que l'on vous nomme? qui vous nommera?

Non, non, n'attendez pas; allez, on vous suivra!

C'est l'action qui entraîne, car l'action est la force.

C'est l'action qui agit, car l'acte seul est fait... et fait.

Tout le reste est paroles, discussions, illusions, temps perdu; tout le reste est futile, inutile; impromptu, imprévu, quoiqu'on fasse, il faut faire. Allez, et sans attendre faites; faites, et ne discutez pas. Le temps, lui, n'attend pas; surtout il ne se discute pas; et ne discute pas non plus!

Entendez, il faut faire quoi que ce soit; mais allez, et n'attendez pas. Faites, mais en conscience, pour le bien même de l'avenir, comme pour le bien présent; pour le bien,

---

TOMMASO. Celui de pouvoir établir des comparaisons.

LE CURÉ. Eh bien! dans notre hypothèse le seul résultat de la comparaison est que, s'il y a eu des fléaux dans d'autres temps, il y en a encore beaucoup de nos jours.

TOMMASO. A merveille! je suis heureux de découvrir chez vous plus de bon sens qu'il ne s'en trouve ordinairement chez vos pareils.

LE CURÉ. Ah ça! m'auriez-vous par hasard pris pour un sot?

TOMMASO. Non certes, du moins tant qu'il s'agit de causer terre à terre.

LE CURÉ. Vous semblez dire que quant au reste, j'ai perdu la tête...

TOMMASO. Tout au contraire, je vous admire et je ne suis pas loin de vous croire un des plus grands théologiens de l'époque.

LE CURÉ. Vous rendez cette fois justice à la vérité et ce n'est pas peu de votre part. Mais reprenons notre thème.

TOMMASO. Vous venez donc de m'avouer, en renversant votre proposition, que, s'il existe aujourd'hui beaucoup de calamités publiques, il y en a eu beaucoup aussi autrefois.

LE CURÉ. Sur ce point je veux bien l'admettre; maintenant dites après cela que je ne sais ou ne veux pas apprécier la vérité partout où elle se trouve.

TOMMASO. Je vous remercie de votre condescendance.

LE CURÉ Le devoir avant tout. Mais passons outre.

TOMMASO. Un moment, s'il vous plait! La ligne a deux extrémités et par conséquent si l'une de celles-ci représente le mal, l'autre doit représenter le bien.

LE CURÉ. J'accorde encore cela, mais où se trouve le bien dans le temps présent?

TOMMASO. Notre siècle jouit d'une foule de bonnes choses pour la plupart inconnues des âges précédants. Je citerai l'amélioration matérielle de la condition des masses, l'éducation et l'instruction populaire plus étendue, les mœurs plus généralement policées, les lois plus douces au moins dans la forme, le commerce plus développé, les distances abrégées par les machines à vapeur et surtout par le télégraphe électrique, l'industrie opérant des prodiges, l'agriculture, ce pivôt de l'existence sociale, l'agriculture assez florissante pour défier avec l'assistance du commerce à peu près toutes les chances de famine. Voilà, entre autres, les progrès manifestes qui sautent aux yeux de quiconque envisage cette question. Maintenant, vous qui avez si complètement énuméré les maux qui qui nous accablent aujourd'hui, veuillez à votre tour énumérer les immenses avantages qui balançaient les maux dont gémissaient nos pères.

LE CURÉ. Les biens dont nos aïeux étaient comblés sont consignés dans les fastes de l'histoire que vous connaissez aussi bien que moi.

TOMMASO. Je déclare que l'histoire ne m'a rien montré si ce n'est que la somme des biens, dont jouissaient les masses était loin de compenser, même pendant les siècles où dominait le plus l'influence théologique, la somme des maux publics.

LE CURÉ. Qu'importe le sort des masses pourvu que le bien ait été le partage de l'élite de la société?

TOMMASO Et le reste? ce qu'en France on appelait le tiers-état, qui formait pourtant la majorité!

LE CURÉ. Le reste pouvait, par une obéissance et une soumission absolue, mériter d'être admis à la jouissance de certains avantages secondaires.

TOMMASO. Tels par exemple (en supposant encore qu'on lui en laissât le temps) que celui de s'extasier dans la contemplation du bonheur des classes privilégiées.

LE CURÉ. Vous avez l'air de vous moquer de ce que vous dites; mais au point de vue de la perfection humaine il n'en est pas moins vrai que la possibilité de jouir du bien que l'on voit chez les autres sans l'envier est un grand bonheur qui n'est certainement pas à dédaigner.

TOMMASO. C'est possible. J'aimerais cependant vous voir jouissant de cette possibilité-là. Quoiqu'il en soit, pourriez-vous me dire par qui les masses pouvaient être admises à la *jouissance de certains avantages secondaires?*

LE CURÉ. Par les personnages les plus dignes et les plus considérables.

TOMMASO. Et quels étaient-ils?

LE CURÉ. L'ignorez-vous, ou faites-vous semblant de l'ignorer?

TOMMASO. J'avoue que, si nous parlons toujours au point de vue terrestre, je l'ignore complètement.

LE CURÉ. Je vais donc vous l'apprendre : La partie vraiment intéressante de la société se composait en première ligne de tous les membres du clergé indistinctement, puis venaient les souverains, les nobles, les riches, les autorités civiles et militaires, en tout et pour tout la direction du clergé.

(*La suite au prochain numéro*).

non pas d'un, ni de vous, mais de tous. Allez, sans regarder les ennuis, les chimères, sans troubler votre cœur des clameurs du chemin, sans ternir votre nom des choses de colère, mais dans la force aussi de votre intelligence, non de l'indignation, selon l'appui de l'opinion ; car, en ces mouvements, l'opinion est la puissance toute puissante ! c'est la Révolution !

Et faites, sans attendre, le bien que l'on peut faire. Le mieux viendra après.

Mais, discutez en attendant, perdez le temps, le reste, le passé de la misère, et tout continuera, en attendant, — et chaque jour, en réaction, se refera ; et vous savez ce qu'alors il arrive : c'est que la réaction sévit cruellement, odieusement, en raison même de la bonté de la révolution d'avant.

Aussi, le mieux n'est pas de discuter les choses, les constitutions, ni les lois, le mieux est d'aviser nettement aux pratiques, et de faire quoi que ce soit, de faire sans discuter.

Mais alors on demande précisément : Quoi faire ?

Nous y voilà.

Tout ce qu'on fait reste après, quoi que l'on dise ou quoi qu'on fasse.

Il faut donc faire quoi que ce soit, dans tous les sens, chacun selon sa force et ses intentions, chacun selon ses aptitudes et ses capacités, ses intérêts, sa volonté, sa liberté !... Oh ! mais alors, dit-on, ce sera l'anarchie ! Non, non, car l'intérêt de tous est le bien même de tous ! Que le but commun soit le bien, et tout est sûr dans cette action. Tout ce qu'on fait, quand le bien est le but, est toujours bon. Seulement, il faut voir et distinguer les résultats prochains ou éloignés, et ce que nous allons vous dire est la preuve précisément de ce que nous disons.

Or, nous disons que le bien seul est bon, et que le but étant le bien, tout ce qu'on fait est bon.

« *La fin justifie les moyens* » est un précepte dont on abuse, parce que la fin proposée est une jonglerie *ad majorem Dei gloriam* ; mais le précepte même, en soi, est quelque chose.

Ces messieurs les jésuites ont calculé très-justement sur la nature humaine, mais malheureusement c'est pour le mal qu'ils ont agi.

Or, il faut faire ce qu'ils ont fait, calculer juste, mais pour le bien.

Et la nature humaine est libre, et, libérée qu'elle est de toute autorité, des lois comme des règles, et même du serment (1), car le serment est l'origine de l'autorité même ; la nature humaine affirmée par elle-même, en elle-même, et elle-même enfin, la nature humaine est la base qu'il faut considérer.

Toutes les questions d'autorité sont compressives de l'homme.

Tous les essors de liberté sont éclosifs de même.

Eh bien ! le jésuitisme a parfaitement compris les passions de nature, d'essence, de but humain, et sa triste expérience, sa force et son venin, son secret et sa faute, c'est d'avoir exploité même le cœur humain.

Eh bien, c'est la justice qu'il répare un jour tout le mal qu'il a fait par une expiation proportionnée.

Jésus-Christ avait fait l'autorité chrétienne ; il a subi l'autorité ; il en est mort aussi martyrisé, crucifié, conspué, avili ; il en est mort tyrannisé.

Et ceux qui, sous son nom, depuis l'ont exploité, sont les plus misérables de tous les condamnés aux enfers qu'ils nous prêchent.

Aussi, quand nous voyons venir le jour extrême, le jour suprême de liberté, que tous nous invoquons et attendons sous le nom de Révolution, nous nous reconfortons dans nos consciences, et surs de l'avenir pour le bien que nous espérons, sans regrêt et sans feinte, en vue du but qui nous éclaire et que tous nous aimons, nous marchons à l'envi, et nous disons à tous : Allons !

Allons, c'est le chemin qui conduit au supplice,
Allons, c'est le bonheur, si c'est le sacrifice,
Allons, c'est l'avenir et c'est la rédemption...
— C'est.... — C'est, c'est.. Mais qu'est-ce donc ?
— C'est la Révolution !

(1) Il a été publié à Paris, le 15 mai dernier, une déclaration libératrice de tout serment, au nom et au profit du peuple, qui s'affirme. Le serment est la base de l'autorité religieuse aussi bien que de l'autorité civile.

Les parjures qui se moquent du serment l'imposent après comme devant les soutenir, comme l'a fait récemment en France le grand Parjure.

Il est temps d'assurer toutes les questions en *justice réelle*.

L'IDÉE DE DIEU,

PAR LE DOCTEUR BUCHNER.

Dieu est une table rase, sur laquelle il ne se trouve rien de plus que ce que vous y mettez vous-même.
LUTHER.

L'homme se peint dans ses dieux.
SCHILLER.

S'il est vrai qu'il n'y a point d'intuition innée (il l'a prouvé précédemment), doivent être dans l'erreur ceux qui soutiennent que l'idée de dieu ou la conception d'un être *suprême*, qui a créé le monde, le gouverne et le conserve, est quelque chose de nécessaire et d'inné à l'homme, et partant irréfutable par la raison humaine.

Les partisans de cette manière de voir prétendent qu'il est prouvé par l'expérience qu'il n'existe pas de peuple ou d'individu, quelque sauvage qu'il soit, chez lequel on n'ait rencontré l'idée d'un dieu ou la croyance à un être suprême. Un examen sans prévention et une connaissance plus exacte de l'individu et des peuples nous prouve tout le contraire.

Il n'y a que des gens à opinion préconçue qui puissent reconnaître dans le culte des animaux, chez des peuples anciens et modernes, quelque chose d'analogue à une croyance divine. S'ils ont de la vénération pour certains animaux, qu'ils savent par expérience leur être utiles ou nuisibles, si l'Égyptien adore la vache ou le crocodile, l'Indien, le serpent à sonnettes, l'Africain, le Congo, etc, etc., tout cela ne justifie nullement la conception de l'idée de Dieu. Une pierre, un bloc, un arbre, un fleuve, un alligator, un paquet de loques, un serpent, est une idole pour le nègre de la Guinée.

Ce culte n'exprime nullement l'idée d'un être suprême et infiniment sage, qui commande aux hommes et aux choses, dirige les destinées du monde, mais une peur aveugle qu'inspirent les forces de la nature, qui paraissent redoutables et surnaturelles à l'homme inculte, parce qu'il est incapable de saisir la liaison intime des choses.

Si réellement l'idée d'un être suprême et personnel avait été imprimée d'une manière ineffaçable dans la nature humaine par une sagesse divine, il serait alors impossible que cette conception apparaisse d'une manière si obscure, si imparfaite, si grossière et si dénaturée qu'elle se montre dans le culte des animaux. L'animal dans tout son être est inférieur et non supérieur à l'homme, et un dieu sous la forme d'un animal n'est pas un dieu, mais une caricature grotesque.

« Des voyageurs anglais racontent que les idées religieuses des indiens de l'Orégon dans l'Amérique septentrionale sont excessivement restreintes. Il est douteux, qu'en général ils aient une notion d'un être suprême.

» Naturellement on cherche tout d'abord à traduire le mot DIEU, cependant on n'a pas pu, à l'aide des missionnaires et d'interprètes habiles, découvrir dans aucun dialecte de ce pays une expression convenable pour désigner DIEU.

» Leur principale divinité s'appelle *loup*, qui paraît être, d'après leur description, un être métis, moitié dieu et moitié animal. » (*London athenæum*, *Juillet* 1849).

Les indiens de la tribu appelée Kalosch, n'ont point de culte extérieur et ils se représentent l'être suprême sous la forme d'un corbeau.

Le lieutenant anglais Hooper raconte des Fuskes, peuplade de la race mongole, d'un très-bon caractère, habitant l'extrême Nord-Est de l'Asie :

« Il fut impossible de constater, même de découvrir la moindre trace de pressentiment d'une providence divine, d'un gouvernement suprême du monde, et si, outre les démons, ils adorent un être bien faisant. »

Burmeister rapporte que chez les Carrados, qui occupaient jadis en souverain la province de Rio-de-Janeiro, le besoin d'une religion ne se faisait nullement sentir. Ils se glissent devant les portes des églises sans détourner la tête et sans se découvrir. Le sauvage de l'Amérique méridionale, l'homme primitif, n'a pas le moindre pressentiment religieux, il se laisse baptiser, mais ne sait nullement ce que c'est que le baptême.

« Les naturels de l'Australie, raconte Haszkarl (l'Australie et ses colonies, 1849), sont dépourvus de toute conception d'un créateur ou d'un gouvernement moral du monde, et toutes les tentatives faites pour les en instruire finissent par les rendre fous ou muets d'une manière subite. »

Les Bachuanas, une des races les plus intelligentes du centre de l'Afrique méridionale, n'ont aucun pressentiment d'un être suprême, et leur langage n'a pas de mot pour exprimer l'idée d'un créateur. (Voyez les voyages d'Anderson dans l'Afrique méridionale, Londres 1856).

De pareils faits chez différents peuples primitifs se rencontrent dans presque toutes les descriptions de voyages.

Enfin dans la religion primitive de Buddha on ne rencontre rien qui ait trait à Dieu ou à l'immortalité. Les deux systèmes religieux des Chinois sont aussi athées que le Buddhisme, puisque selon Schopenhauer, la langue chinoise ne renferme pas d'expression pour désigner *dieu* et *créer*. Selon le même auteur, la révélation et l'idée d'un dieu personnel appartient originairement et exclusivement aux juifs, elles ont passées du judaïsme au christianisme et au mahométanisme ses dérivés.

De pareils phénomènes se rencontrent fréquemment dans notre propre milieu chez certains individus, qui n'avaient pas l'occasion d'acquérir les notions d'un être suprême par l'éducation, par l'enseignement ou par la communication. On a assez souvent occasion de lire, que devant les tribunaux correctionnels des grandes villes, telles que Paris ou Londres, comparaissent fréquemment des individus qui n'ont pas la moindre notion de l'idée de dieu, de l'immortalité, de la religion, etc.

Le dernier récensement de l'Angleterre a démontré, qu'il y a six millions de personnes qui n'ont jamais franchi le *seuil d'une église et qui ne savent pas à quelle secte* ou à quelle croyance religieuse elles appartiennent.

Meystre, sourd et muet, n'avait aucune idée de dieu, et malgré tous les efforts imaginables on n'est pas parvenu à la lui inculquer.

Nous avons fait mention ailleurs de créatures humaines à l'état de brutes et sans raison, qui étaient restées sans rapport avec leurs semblables et qui étaient complètement privées du goût pour les idées élevées et intellectuelles.

Si la nature ne sait pas faire valoir ses droits avec plus de force, même sans instruction et sans éducation, il en faut conclure, qu'en somme elle ne sait rien de ces notions primordiales.

Voudrait-on prétendre que l'idée de dieu soit *innée*, on pourrait à la fin tout aussi bien attribuer l'innéité à l'idée d'un *être méchant*, doué d'une puissance supérieure, d'un diable, d'un satan, d'un ou plusieurs démons.

Il est démontré que la croyance des puissances malfaisantes et ennemies des hommes s'est répandue pour le moins autant et a acquis une autorité aussi et même souvent plus grande chez les peuples sauvages, que celle d'un dieu bienveillant.

Toutes ces idées, œuvre de l'imagination, sont *acquises* et non *innées*.

Personne n'a mieux prouvé l'origine purement humaine de l'idée de dieu que Louis Feuerbach. Celui-ci appelle les représentations de dieu et de la divinité, anthromorphismes, c'est à dire des productions de la fantaisie et de l'intuition de l'homme façonnées d'après le modèle de sa propre individualité.

Il cherche l'origine de cet anthromorphisme dans le sentiment de dépendance et d'esclavage, qui réside dans la nature humaine. « Un dieu en dehors de l'homme ou surhumain, dit Feuerbach, n'est autre chose, que le *moi* surnaturel, que l'être subjectif de l'homme, qui s'est dérobé de son étreinte et qui plane au-dessus de son être objectif. »

En effet, l'histoire de toutes les religions n'est qu'une preuve constante de cette opinion, et comment en pourrait-il être autrement ? En l'absence des notions de l'absolu et de la révélation immédiate, admise par presque toutes les sectes religieuses, mais qui n'est nullement démontrée, les idées de dieu dans n'importe quelle religion ne peuvent être qu'humaines, et comme l'homme ne connaît pas dans la nature d'être plus élevé et plus intellectuel que lui, il s'en suit que ses idées sur l'être suprême ne sont qu'une abstraction de lui-même et doivent représenter son propre idéal.

Voilà pourquoi se réflètent également d'une manière précise et caractéristique dans les idées religieuses l'état, les désirs, les espérances, même le degré de culture et d'intelligence ainsi que la tendance de chaque peuple ; cela est si vrai que nous sommes habitués à juger ce degré de culture, cette intelligence d'après son culte.

Qu'on reporte sa pensée vers le ciel poétique parsemé de formes idéales et artistiques des Grecs, dans lequel les dieux doués d'une jeunesse et d'une beauté éternelles jouissent, rient, combattent, nouent des intrigues tout comme de simples mortels et trouvent le charme de leur existence dans l'accaparement des destinées humaines ; vers le ciel, qui inspira Schiller dans son poême aux dieux de la Grèce. Qu'on pense au Jehovah sombre et irrité des Juifs, qui punit jusqu'à la troisième et quatrième génération ; au ciel des chrétiens, dans lequel dieu partage sa toute-puissance avec son fils, et qui règle l'ordre de préséance des bienheureux d'après des idées humaines ; au ciel des catholiques, dans lequel la vierge Marie, tout en se reposant dans le sein du Sauveur, de sa voix douce et persuasive intercède auprès du juge céleste en faveur des pécheurs ; au ciel des Orientaux, qui promet quantité de houris brillantes de jeunesse, des cascades mugissantes, une fraîcheur et une jouissance éternelles ; au ciel des Groenlandais, dans lequel le plus grand désir consiste dans l'abondance d'huile et de poissons ; au ciel de l'Indien chasseur, dans lequel les bienheureux sont récompensés par une chasse abondante et éternelle ; au ciel du Germain, qui aspire dans Valhalla boire l'hydromel dans les cranes des ennemis qu'il a assommés, etc., etc.

Feuerbach a prouvé à évidence, par la forme extérieure du culte religieux, que partout la manière de représenter dieu est purement humaine.

Le Grec sacrifie à ses dieux de la viande et du vin ; le sacrifice du nègre consiste à cracher à la figure de ses idoles des aliments mâchés ; l'Ostiaks de la Sibérie enduit ses idoles de graisse et bourre leurs nez de tabac à priser ; le chré-

tien et le mahométan croient se réconcilier avec leur dieu par des invocations et des prières. Partout des faiblesses et des passions, le désir des jouissances humaines !

Tous les peuples et toutes les sectes ont l'habitude de placer parmi les dieux ou les saints des hommes supérieurs; c'est là une preuve frappante que l'idée de dieu est de création humaine ! Feuerbach fait remarquer d'une manière adroite et juste, que l'homme civilisé est un être bien supérieur au dieu du sauvage, dont l'état physique et moral doit naturellement être en rapport direct avec l'état de culture de ses adorateurs. Ce rapport entre l'homme et dieu et la dépendance de ce dernier du premier doivent s'être présentés d'une manière irréfutable à Luther, quand il dit : « Si Dieu habitait seul au ciel comme un bloc, il ne serait pas Dieu. »

Si par le simple bon sens on n'a pas été en état d'acquérir une idée purement abstraite de l'absolu, la raison du philosophe a été encore plus malheureuse dans cette tentative.

Si quelqu'un se donnait la peine de rassembler les définitions que les philosophes ont données de dieu, de l'absolu et de ce que l'on appelle l'âme du monde, il en devrait résulter un galimatias des plus singuliers, dans lequel, nonobstant les prétendus progrès des sciences philosophiques, on n'a introduit rien de bien nouveau ou de meilleur depuis le commencement des temps historiques jusqu'à nos jours. Il n'y manque certainement pas de belles paroles et de phrases sonores, mais celles-ci ne sauraient remplacer l'abscence de vérité.

« Est-ce que les connaissances métaphysiques ont fait un pas de plus depuis quelques milliers d'années? Ce qu'on en possède de plus, est-ce autre chose que quelques mots vides de sens, des noms sans signification? » demande Golbe. « Il s'en suit, dit Birschow, que l'homme ne peut rien comprendre de ce qui est hors de lui-même, et tout hors de lui est transcendant. »

Ecoutons, par exemple, ce que disait naguère de l'idée de dieu le physiologiste Fechner dans son *Send-avesta* : « Il n'y a pas de monde, de substance en dehors de Dieu considéré comme être total et agissant ; il est l'unique et le seul; tous les esprits se meuvent dans le monde intérieur de son esprit ; tous les corps dans le monde intérieur de son corps ; il se meut purement dans lui même, aucun objet extérieur ne le détermine, il se détermine purement de lui-même en lui-même, puisqu'il renferme les bases de détermination de toute existence. »

Quel est l'homme pensant qui soit en état de se faire une idée exacte de l'opinion de celui qui donne une pareille définition ; un dieu dans l'intérieur spirituel et corporel duquel doivent se mouvoir tous les esprits et tous les corps, qui ne se meut que dans lui-même et qui n'est plus déterminé par aucun objet extérieur ! Si tous les esprits se meuvent dans l'esprit, tous les corps dans le corps d'un dieu, s'il n'y a plus de monde en dehors de lui, un dieu semblable à celui que Fechner vient de nous montrer, comment peut-il être un dieu personnel ?

L'auteur n'a t-il pas par hasard voulu personnifier dans ce dieu spirituel et matériel l'ensemble de l'univers, puisque précisément celui ci dans sa pluralité et sa diversité infinies représente cette personnification ! la représentation d'une divinité répandue dans tout l'univers, qui se manifeste d'une manière tout-à-fait indépendante, a été appelée par une expression technolo-philosophique, PANTHÉISME, à une époque où l'on ne pressentait pas le point de vue duquel partent de nos jours les sciences naturelles.

Mais nos philosophes modernes aiment à réchauffer de vieux légumes par des expressions nouvelles et à les servir comme le dernier raffinement de la cuisine philosophique.

Si la trinité catholique n'est pas une chimère, si elle est une réalité, elle ne peut se traduire que de la manière suivante :

Dieu le père représente ou personnifie l'ensemble des substances dont l'univers est composé ; Dieu le fils, la forme ou toutes les formes que prennent ces substances ; et Dieu l'esprit, la force que renferment ces substances. (l'affinité, la cohésion, etc.) Panthéisme.

Note du traducteur.

DE L'ARISTOCRATIE.

Le premier qui fut roi, a dit Voltaire, fut un soldat heureux : c'est très-vrai. Mais avant d'être royalistes, les peuples furent républicains ; avant qu'ils devinssent aristocratiques, les gouvernements étaient démocratiques. Le peuple dans le principe se gouvernait lui-même, rien que par lui-même ; seul, le peuple formait la nation ; l'Etat ne recevait ses aspirations que du peuple ; toutes les affaires étaient traitées par tous les citoyens. Cependant ceux-ci devinrent trop nombreux, et force leur fut de confier à certains d'entre eux le droit de les gouverner, l'autorité, le pouvoir en un mot. Ces citoyens délégués étaient appelés *Aristoï*. Le gouvernement, par cette délégation, malgre cet abandon de la puissance à quelques uns, conserva tout d'abord son caractère démocratique, son essence républicaine. Mais bientôt, les *Aristoï* voulurent commander de leur seule autorité. Ils rendirent leurs fonctions successibles et ce système d'hérédité admis par le peuple trop confiant fortifia leur autocratie et consolida leur souveraineté. Ainsi, une institution créée par le peuple tourna contre lui-même. Qu'ils sont insensés ceux-là qui blament Lamennais d'avoir plaint le pauvre peuple, de l'avoir consolé, de l'avoir relevé à la face du monde ; Lamennais qui a démasqué ces aristocrates hypocrites qui ne dissimulent leur ambition qu'en vue d'augmenter leur supériorité ; Lamennais, enfin, qui a si noblement plaidé la cause du peuple et revendiqué ses droits avec cette chaleur qu'anime toute conviction profondément enracinée.

Ouvrez les annales de l'histoire et vous rencontrerez à chaque instant la relation des efforts de l'aristocratie pour parvenir à la domination.

Voyez Athènes : n'était ce pas l'idéal de la constitution, du gouvernement démocratique? Et pourtant l'on sait combien d'archontes ont foulé aux pieds le serment qu'ils avaient prêté devant l'aréopage, combien d'intriguants ont tentés de ruiner le commerce qui était le bras droit de la démocratie athénienne.

A Rome, sous la royauté comme sous le consulat, sous le consulat aussi bien que sous l'empire, la liste des ambitieux est inépuisable. Concentrer le pouvoir, le rendre patriarchal et le faire partie inhérente du patrimoine : tel est le but que poursuivent pendant des siècles nombre de familles italiennes. Un patricien applaudira à la vénalité d'un prêteur, s'abaissera devant l'insolence d'un affranchi, livrera son épouse aux furieuses passions du despote, pourvu que toutes ces turpitudes lui attirent le regard approbateur d'un Néron ou d'un Domitien et le fassent parader sur les premiers gradins du cirque

Ne jugez pas tout de suite ce chevalier du moyen-âge, dont le maintien semble empreint de la seule et vraie noblesse. Heureux il est qu'on ne peut pas pénétrer au-délà de ce bouclier et de cette cotte-de-mailles, ni s'assurer de la sincérité de son culte pour Dieu et de son dévouement à son Roi. Plus d'une fois c'est la cuisante ambition de figurer dans l'escorte du Prince au lieu de son amour pour sa dame qui lui a fait jeter le gantelet et rompre une lance avec quelque brave confrère.

Pendant l'inquisition, c'est à l'autel que trône l'aristocratie, le ciboire dans une main et le glaive dans l'autre ; au matin elle prie, le soir elle assassine.....

Puis, elle poursuit sa course à pas de géant. Et tandis qu'un monarque français disait d'un ton d'autorité et avec cet air bourgeois qui caractérise si bien le contentement : « l'Etat, c'est moi. » les aristocrates criaient plus fort que lui : « la Nation, c'est nous. »

En 89, l'aristocratie fut arrêtée. La civilisation lui livra le combat. Le monstre chancela et tomba au premier choc. Etait-ce pour ne plus se relever? Ceux qui ont pris part à cette lutte gigantesque d'où jaillit la lumière qui devait éclairer la postérité, ceux là qui abolissaient les distinctions du tiers-état, de la noblesse et du clergé, ceux là certes auraient juré que l'aristocratie était pour toujours exterminée et que jamais elle ne renaîtrait de ses cendres. Vain espoir ! Le colosse est revenu plus traître, plus véhément que dans sa première existence, si c'est possible. Il a subjugué toutes les contrées ; partout il a jeté son venin.

Un peuple que les autres peuples admirent, une nation que jalousent ses sœurs du continent, qui naguère était au berceau, pure de tout funeste contact, vierge de toute influence délétère, cette belle nation n'a pas échappé à la contagion de la peste qu'on appelle l'aristocratie. Oui, dans cette nation dans laquelle tous les citoyens sont égaux, dans laquelle tous les pouvoirs émanent du peuple, on ne rencontre que trop souvent de ces autres patriciens romains qui mettent tout leur honneur à faire plier les masses devant leur morgue et leur orgueil. Oui, dans ce pays constitutionnel, ils ne sont malheureusement que trop nombreux ces gens déhontés qui n'ont d'autre talent que leurs dégradantes spéculations, d'autre crédit que leurs écus lâchement amassés, et qui aspirent quand même à la suprématie. Oui, jusque dans l'armée on montre du doigt de ces militaires à fausse bravoure, comme certains bretteurs des temps chevaleresques, qui ne flattent le pouvoir que pour apaiser leur ambition et former une caste à part qui parvienne un jour aux premières charges.

Aristocratie dans la magistrature, aristocratie dans la finance, aristocratie dans l'armée, aristocratie dans presque tous les ordres de la société : telles sont les calamités qui frappent un pays que les autres se proposent pour modèle, une terre que nous aimons, parce que c'est notre patrie, parce que c'est la Belgique.

Bien que la Belgique (avec la Suisse et l'Italie régénérée) marche à la tête des nations progressistes, elle renferme encore bien des abus qu'une lutte opiniâtre peut seule renverser.

En vérité, il connaissait parfaitement les hommes et les choses, le poëte, le philosophe plutôt qui écrivait cette sentence :

« *Jusque dans la réforme il est à réformer.* »

(*Sentinelle du Borinage*).

BULLETIN CLÉRICAL.

Nous devons nous borner aujourd'hui à enregistrer les affaires suivantes qui sont en instruction ; elles nous démontreront une fois de plus, le jour où elles apparaîtront devant les tribunaux, qu'il appartient bien au parti prêtre de dénigrer le mariage civil ou n'importe quel autre accouplement:

TISSIER (*l'abbé*), curé de Saint-Maur, arrondissement de Châteauroux, accusé de viol et de complicité d'infanticide.

BERNARD Félix (*de l'ordre des frères de Saint-Gabriel*) demeurant à Châtellerault, accusé d'attentats à la pudeur commis dans le courant de 1861 sur de jeunes enfants. — Fugitif ou latitant.

CHARBONNEAU Adolphe (*frère Césarius*), sous-directeur de l'école des frères de Saintes, prévenu d'attentats à la pudeur. — Fugitif.

CHASSIÉ, (*frère de la doctrine chrétienne*), instituteur à Angers, accusé d'attentats à la pudeur.

GAUBERT (*l'abbé*), desservant d'une commune du département de l'Ariége, accusé de tentative de meurtre, commise à Toulon.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

***RUE DE LA PRÉVOTÉ*, 9, *A BRUXELLES*.**

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr. 3 00
» ordinaire. . . .	» 2 00
Nettoyage de pendule. .	» 3 50
» d'horloge ordinaire de	1 à 2 00
Verre cylindre.	40 centimes.
» demi-fin.	25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 21. 1re Année. 20 Octobre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ETRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 19 Octobre 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Cette semaine est remarquable par l'ensemble exceptionnel de la situation politique.

M. Rattazzi est arrivé à Paris et ne paraît pas avoir de mission bien déterminée. Son voyage pourtant a une signification et une importance incontestables. Puisse-t-il relever les espérances de l'Italie!

Ces espérances seraient d'autant plus opportunes qu'en ce moment la polémique de M. Bonaparte à l'endroit de la papauté est engagée dans une voie peu satisfaisante pour les amis de l'Italie. De longtemps les relations avec le vicaire du *bon Dieu* n'ont été aussi intimes, les instructions qu'emportera M. de Lavalette lui recommanderont d'attacher tous ses soins à les maintenir sur ce pied, et enfin, tous les marchés pour la garnison française ont été renouvelés pour un an.

Nous persistons à affirmer que ces perfidies napoléoniennes et ces tergiversations écœurantes ne marquent qu'une période de transition, la force des évènements et les colères soudaines qui vont éclater devant finir par l'emporter sur tous les atermoiements; en attendant, il n'en résulte pas moins un grand sentiment de malaise et des tiraillements qui, s'il faut en croire la chronique, se font sentir non seulement à Turin, mais encore à Paris dans les sphères gouvernementales et jusque dans l'entourage le plus intime de Boustrapa.

M. Passaglia, l'ecclésiastique le plus instruit de l'Italie poursuit son œuvre de régénération religieuse avec plein succès, il entraîne en masse le bas-clergé de la péninsule, et les abbés, les évêques et les cardinaux se joignent au schisme et proclament ouvertement la séparation entre le spirituel et le temporel.

Le bruit, répandu il y a quelques jours, du départ de Garibaldi, soit pour l'Adriatique, soit pour Constantinople, était faux. Ce lion des batailles n'a pas quitté son rocher; il ne quittera son île de tout l'hiver que pour faire une tournée en Sardaigne, où il se propose de surveiller et d'anéantir les menées, plus ou moins occultes, des agents d'annexion. Car, cette île de Sardaigne entrave le mouvement italien vers Rome et Venise, ne l'oublions pas. C'est le point de mire de la convoitise impériale.

Toute la Pologne est mise en état de siège. La ville de Varsovie est occupée militairement; les costumes nationaux et les signes de deuil sont interdits.

La Hongrie est dans une anarchie complète, le gouvernement autrichien nul en Croatie, et la Transylvanie refuse de transiger avec la cour de Vienne.

La Porte-Ottomane, elle, a sur les bras le Monténégro, les Principautés-Unies, l'Herzégovine et la Servie, qui prennent décidément une attitude menaçante et solidaire contre les empiètements de leur oppresseur.

En Allemagne, le *Nationalverein* gagne du terrain journellement et enthousiasme toutes les populations germaniques.

L'un de ces jours, St Pétersbourg a subi un instant la frayeur et la stupéfaction, et c'est aisé à comprendre, la chose était nouvelle, unique : Une démonstration à laquelle ont pris part 2.000 étudiants a eu lieu devant la demeure du général Philipson, à cause de certaines mesures récemment prises par le ministre de l'instruction publique. Le tout s'est passé dans *le plus grand calme*, mais l'autorité usera de sévérité envers ces *perturbateurs*.

Enfin, nous ne pouvons nous empêcher de signaler à la démocratie un fait assez bizarre pour être raconté; le roi de Hanovre s'est fait recevoir dans la plus ancienne corporation de son pays, celle des *savetiers*. Son fils a fait la même chose. C'est, paraît-il, une coutume patriarcale, importée d'Angleterre par la dynastie régnante; quelle dérision amère!

Le roi de Hanovre vaudrait-il un savetier, s'il n'était roi?

Est-ce que Léopold le taciturne, ou le sage, comme on veut le nommer et toute sa progéniture autrichienne-belge ne se vouent pas à la même carrière? les rois et les princes sont-ils autre chose que des savetiers politiques en ces temps de révolution sociale?

PIERRE L'EXPLOITÉ A SES CONFRÈRES,

Frères,

Après avoir lu l'appel que je vous ai adressé le 22 Septembre dernier, vous vous êtes écrié, sans doute, qu'à la suite d'un tel réquisitoire, il ne reste plus rien à dire de l'injustice dont la société actuelle nous rend victimes. Détrompez-vous, amis, c'est le format de notre porte lumière, je veux dire notre journal, et même la surabondance des matières d'un aussi vaste sujet, qui m'ont prescrit des limites. En effet, nos maux sont si grands et si multiples que je n'aurais pas le courage de vous les détailler tous. Pas plus que vous, frères, je ne puis penser à notre vie miraculeuse, comme dit le *National*, sans laisser éclater ma douleur; aussi, le peu que je vous en dis est il arrosé de mes larmes avant de vous parvenir; mais remarquez-le bien, amis, ce sont des larmes pareilles aux vôtres, des larmes d'indignation et qui crient vengeance!... Je veux cependant vous entretenir encore un peu aujourd'hui de cette odieuse exploitation de l'homme par l'homme; mais avant de pénétrer plus avant dans ce labyrinthe d'iniquités, je ne puis m'empêcher de vous féliciter de la manière dont vous répondez à mon appel : il me serait impossible de vous décrire la satisfaction qu'éprouvent tous les cœurs dévoués à notre cause en voyant les progrès que fait l'Association de la *Tribune du Peuple*, cette arche de salut à laquelle nous devons nous accrocher comme le naufragé aux débris de

ENTRETIENS FAMILIERS

DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ

Sur des questions sociales

au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

(*Suite. — Voir notre numéro précédent*)

LE CURÉ. Je vais donc vous l'apprendre : La partie vraiment intéressante de la société se composait en première ligne de tous les membres du clergé indistinctement, puis venaient les souverains, les nobles, les riches, les autorités civiles et militaires, entant, toutefois, que ces diverses puissances acceptaient en tout et pour tout la direction du clergé.

TOMMASO. Dites-moi comment s'est formée cette hiérarchie des classes privilégiées.

LE CURÉ. Elle s'est établie à l'instar de la hiérarchie céleste Je m'étonne du reste que vous ignoriez ce que toutes les personnes bien pensantes savent, ou rougiraient de révoquer en doute.

TOMMASO. Mais je ne mets point en doute l'existence de ces classes privilégiées, je me demande simplement quelle utilité en résultait pour les masses.

LE CURÉ. Même quand il s'agit des intérêts de ce monde on doit toujours avoir en vue une fin plus élevée, plus sublime que celle-là.

Tommaso. En envisageant la question au point de vue du sublime, vous entrez dans un terrain qui nous est expressément défendu de parcourir de commun accord. Votre argumentation m'a donc tout l'air de s'écarter de notre question purement humaine et terrestre; revenant donc à notre sujet, je vous dis que je n'admettrai jamais que le tout doive être sacrifié à la partie.

Le curé. Vous confondez. Le tout dans notre question doit s'entendre de l'ensemble des classes privilégiées, le reste n'est qu'une infime partie livrée à la discrétion de ce tout dont l'importance ne peut être contestée par aucune personne de bons sens, ce qui fait que la chose est claire comme le jour.

Tommaso. Mais je ne trouve pas cela clair le moins du monde. Je me suis toujours imaginé que le contraire était vrai.

Le curé. A vous parler franchement je vous avais supposé plus de bon sens dans vos jugements et dans vos idées, et plus de pénétration dans votre esprit, je regrette de m'être trompé.

Tommaso. Cela vous apprendra à aller en aveugle : si vous m'aviez étudié plus attentivement vous ne vous seriez point exposé à vous abuser sur mon compte.

Le curé. Que voulez-vous? L'homme le plus avisé peut se tromper, mais ici la faute est à vous, vos précédents entretiens démontraient chez vous plus de perspicacité

Tommaso Je regrette de vous avoir donné de moi une trop bonne opinion en fait de perspicacité que je ne méritais pas; mais quelle que soit la cause de votre désappointement, il résulte de votre propre aveu que l'homme est sujet à l'erreur.

Le curé. Sans aucun doute; et je vous répète que tout homme peut se tromper. . cependant, je distingue.

Tommaso. Voyons votre distinction.

Le curé. L'homme peut se tromper toutes les fois qu'il est question des choses d'ici-bas. Ceci est incontestable, comme il est incontestable qu'il n'en est plus de même quand il s'agit des choses d'en haut.

Tommaso. Pourquoi cette différence?

Le curé. Parce qu'il existe sur la terre un homme qui, vous le savez bien, est le chef infaillible en matières supérieures, et comme nous sommes ses ministres, il s'ensuit par conséquence logique que tout ce que nous déclarons, en son nom, doit être tenu pour vrai par les autres hommes

Tommaso. Mais alors pourquoi (si l'infaillibilité est le symbole de la certitude) ce chef infaillible et ses ministres quand ils parlent des choses d'en-haut emploient-ils l'expression « je *crois* » qui implique le doute? L'homme, dont l'opinion repose sur la certitude ne dit pas : je *crois* qu'un et un font deux; il dit : il est certain, il est évident que un et un font deux. Quiconque formulerait en des

Nous reproduisons le dernier paragraphe du feuilleton précédent parce que nous avons à rétablir une phrase qui, involontairement, avait été tronquée.

son navire! Ces progrès prouvent, mes bons amis, que je vous ai dit la vérité et que beaucoup d'entre vous m'ont déjà compris : j'ai lieu d'espérer que vous finirez tous par me comprendre. Courage, frères! encore quelque temps de cette ardeur pour l'union fraternelle, et le nombre terriblement significatif de *cinq cent mille pionniers déterminés* sera bientôt atteint... Que ceux de nos compagnons d'infortune qui font déjà partie de la susdite association se souviennent que l'ignorance et la peur que nous avons les uns des autres font à peu près toute la force des détestables artisans de nos douleurs : qu'en conséquence, ils usent avec zèle de toute leur influence auprès de leurs amis ; qu'ils fassent connaître l'existence de l'Association de la *Tribune du Peuple* et les avantages dont jouissent ses membres, afin que tous les ouvriers intelligents des villes et des campagnes prennent leur place dans cette phalange de braves! Et si nos exploiteurs, *qui nous surveillent*, nous menacent de nous ôter encore notre triste morceau de pain qu'ils assaisonnent déjà de tant d'amertume, opposons une prudente, mais persévérante activité à leur cupide vigilance. Ayons constamment devant les yeux notre postérité qui nous sera redevable de l'éducation, de l'instruction, du bien-être et de la liberté. Ne laissons pas, en mourant, nos enfants esclaves et misérables comme nous le sommes ; et tout en aiguisant nos *pioches* pour le grand jour dont nous apercevons déjà l'aube, armons-nous de la vérité qui écrase et combattons sans relâche jusqu'à ce que nos oppresseurs soient exécrés, terrifiés et punis comme ils le méritent.....

Nous avons aussi, frères, à remercier cordialement la *presse amie* qui ne faillira pas à sa noble mission et qui a déjà prouvé, en répondant à notre appel, qu'elle veut acquérir des titres fondés à la reconnaissance de *trois millions* de producteurs souffrants, lesquels sauront distinguer leurs défenseurs des hommes qui les oppriment ou les exploitent : que ceux-ci, et leurs *espions*, sachent bien que l'on sait leurs noms et qu'ils sont inscrits à l'*encre rouge* dans le *livre noir* de la vengeance populaire! (Méditez cela, accapareurs et vampires de toutes espèces, au lieu de vous vanter d'être les rois des marchés.)

Au commencement d'Octobre, vous avez pu voir que plusieurs journaux, entre autres l'*Observateur*, le *National* et le *Journal de Belgique* réclament du gouvernement et de nos exploitants, des mesures pour alléger nos souffrances : quelque fondées que soient ces réclamations, je vous engage, frères, à n'en attendre rien de sérieux : ces journaux ne peuvent avoir d'autre intention, dans cette démarche humanitaire, que celle d'avertir le gouvernement, afin de le rendre plus coupable.

Le Roi parlera aux chambres! nous crie t-on de toutes parts. — Il est très-possible que le Roi parlera aux chambres : il le fait presque chaque année ; mais malheureusement, ce ne sont pas des paroles qu'il nous faut : c'est du pain, c'est la justice qui nous est due, que nous réclamons ; et celle-ci, ni le Roi, ni le gouvernement, ni les chambres ne nous l'accorderont ; nous devrions le leur arracher, et alors même nous n'obtiendrions encore que des lambeaux de justice : il faut donc, pour l'avoir dans toute sa plénitude, que nous la fassions nous-mêmes.

Après tout, frères, que peut faire pour nous le gouvernement, d'après les lois existantes? (Je dis : les lois existantes, car le gouvernement ne modifiera pas la Constitution en notre faveur, quoique nous soyons tous prêts à le soutenir vigoureusement et efficacement dans cette œuvre de haute prudence et d'absolue nécessité ; il aime mieux nous laisser souffrir et se perdre.) Le gouvernement peut demander quelques millions aux chambres pour augmenter le traitement de ses petits employés, ce qui serait une bonne chose, sans doute ; mais il doit abandonner à leur triste sort les employés provinciaux et communaux et particulièrement la masse des ouvriers qui n'ont pas le *quart* de leur nécessaire ni de ce qui leur est naturellement dû pour leur travail. Ne nous y méprenons donc pas, frères, il ne nous reste que nous-mêmes pour tarir nos larmes ; mais heureusement aussi nous nous restons!.....

Maintenant que nous sommes avertis de ne pas nous laisser prendre au leurre trompeur que savent nous jeter les sangsues du pauvre peuple lorsqu'elles tremblent devant la sourde colère que couvent tant de mâles poitrines, prenons pour guide le flambeau de la raison et pénétrons de quelques pas dans le chaos de la politique bourgeoise, pour juger, non seulement de l'absurdité du principe sur lequel repose tout l'édifice constitutionnel, mais encore du contresens ridicule qu'on donne à ce principe dans sa pratique, et en vertu duquel nous sommes si maltraités.

En lisant certains passages de l'appel aux ouvriers, les parasites et les fabricants de misère nous crient de leurs sofas bourrés, en ce moment, de poudre à canon :

« Il est étrange que cette misérable canaille d'ouvriers prétende participer aux élections ; ces imbéciles ne savent-ils donc pas que, pour être électeur, il faut payer annuellement au trésor public au moins 20 florins de contribution directe ? Qu'ils apprennent donc l'article 47 de la Constitution avant de songer à devenir ministres ! »

Si nos bourreaux n'étaient pas des bourreaux, c'est à dire s'ils savaient être un peu plus honnêtes, je pense qu'ils pourraient trouver d'autres termes pour nous faire connaître le bâton pourri sur lequel ils appuient leur égoïsme ; mais, n'ayant rien de bon à attendre d'eux, nous répondrons même à leur arrogante ineptie et nous leur dirons que, malgré son absurdité, nous osons accepter, sans discussion, l'article 47 de leur Constitution dans toute la force de son principe, parce qu'en vertu de ce même principe, nous sommes, nous, travailleurs, les électeurs et les éligibles nés de l'Etat. En effet n'est ce pas nous qui fournissons aux blasonnés et aux affameurs du peuple l'argent pour payer leurs contributions directes et indirectes et pour entretenir leur parasitisme et leur honteuse vie de sybarites?.. N'est-ce pas nous qui engraissons ces rapaces inventeurs de la confession et du purgatoire, ces ignobles marchands de messes et de prières, ces lubriques et puants capuchonnés et ces astucieuses bandes de Ravaillacs et de Jacques Cléments, appelés jésuites et dominicains?.... N'est ce pas nous qui payons chaque année 6 millions de francs au clergé pour nous faire crétiniser par lui, et 21 mille francs à chacun de *nos* ministres pour faire des lois contre les coalitions d'ouvriers?... N'est-ce pas nous qui produisons les 149 millions du budget annuel de l'Etat, sans compter les divers budgets provinciaux et communaux?.. N'est-ce pas nous qui fournissons et entretenons 80 mille hommes à l'armée pour nous fusiller lorsque nous réclamons nos droits?... N'est ce pas nous qui payons une nombreuse magistrature pour nous faire condamner à la prison quand nous demandons justice ? N'est ce pas nous qui exécutons tous les travaux les plus pénibles et qui produisons tous les capitaux, même ceux qui servent à nous exploiter, et tout cela en échange d'une existence si misérable que nous ne voudrions pas la souhaiter à un chien?..... Je défie qui que ce soit de répondre négativement à ces questions.

Eh bien! frères, commencez-vous à voir clair? Vos yeux s'ouvrent-ils enfin à l'éclatante lumière de ces accablantes vérités? Distinguez-vous la couleur de la justice dans nos gouvernants passés et présents? savez-vous dire maintenant de quel côté se trouvent les affreuses canailles?.. .

Si nos faiseurs de lois réformaient l'article 47 de leur Constitution et s'ils disaient : *Sera électeur, tout Belge âgé de 25 ans, sachant lire et écrire et jouissant de ses droits civils et politiques* ; ils feraient d'une seule pierre deux coups ; ils nous donneraient l'instruction obligatoire sans application d'aucune pénalité et écarteraient du corps électoral les ignorants qui dictent aujourd'hui la loi aux hommes intelligents, mais pauvres ; alors, nous les comprendrions et nous les approuverions ; mais, au lieu de dire des choses aussi rationnelles et aussi simples, ils disent que, pour être électeur, il faut payer au moins 20 florins de contribution directe ; et après avoir dit cette absurdité, qui met l'argent à la place de l'intelligence, vous pensez peut-être qu'ils la mettent en pratique? Non, non : il y aurait encore trop de justice dans cette manière d'agir ; leur métier étant de consacrer l'injustice unie à l'absurdité ; ils font électeurs, représentants ou sénateurs, des individus qui, d'après ce que vous avez remarquez ci-dessus, ne payent pas un centime de contributions d'aucune nature, et interdisent le droit d'élection aux Belges laborieux dont le travail produit tout et paye tout ; et comme pour nous persiffler, après cela, le plus ironiquement possible, ils nomment ce système électoral une *bienfaisante réalité*, parce que, disent-ils, ce système rend le peuple vraiment *souverain*!... Pourquoi ces égoïstes persiffleurs ne nous disent-ils pas aussi que nos misérables taudis sont des palais somptueux ; nos obscures impasses, des rues royales ; nos indicibles misères, des plaisirs enivrants ; nos cruelles privations, des jouissances délicieuses ; notre extrême pauvreté et notre faim continuelle, de la surabondance et de la satiété? C'est, apparemment, qu'ils nous en croient convaincus. Mais, bien que nous soyons les victimes de leur criante injustice, nous ne sommes pas dupes de leur indigne persiffage ni de leur insigne perfidie : nous avons des yeux pour voir et une intelligence pour comprendre, et nous nous en servons....

Jugez maintenant ces *éminents* législateurs, ces *grands* hommes d'état, qui nous tiennent sous leurs griffes depuis 1830. Mais non, frères, ne les jugeons pas : ils sont déjà jugés et condamnés. Monsieur Frère-Orban, dont la vue, paraît-il, a un peu plus de portée que celle de ses confrères les doctrinaires et les rétrogrades, leur a dit en 1857, qu'ils seront réformés *constitutionnellement* ou *révolutionnairement* ; et cet arrêt judicieux lancé par l'ex-ministre des finances à la face de ses collègues et dédaigné par eux, a été pour nous une graine précieuse ; nous l'avons recueillie dans nos cœurs où elle a germé ; et en quatre années de temps, elle est devenue un arbre plein de vigueur ; et cet arbre, qui étend déjà ses ramifications bienfaisantes sur toute la Belgique et qui nous donnera bientôt des fruits savoureux, s'appelle : ***ASSOCIATION DE LA TRIBUNE DU PEUPLE.***

Entrons y donc à pleine voile!....

LA COMMUNE SOCIALE.

Le chaos passé, la révolution faite dans la forme confuse, la vérité posée sur la voie du progrès que réalisera l'avenir, sans que nul ne nous accuse de déserter jamais la cause du travail ni celle de la vie, qui sont la même en ce moment, il faut à présent aviser à la *Révolution réelle*, à la Révolution que l'avenir développera, sans que la réaction d'autorité puisse venir et nous tromper.

Et nous devons, nous, préciser les actes d'origine qu'il s'agira de développer.

Le groupe initiateur, quel qu'il soit, s'est posé en un lieu ou bien l'autre.

Nous avons dit l'Hôtel de ville, nous pouvons supposer un autre lieu quelconque. La place d'où l'on sème n'est après tout que secondaire. C'est le grain qui importe.

Et le grain à semer contre l'autorité, c'est la *liberté*!

Or, il faut aviser au *provisoire* de vie, les aliments, le logement et l'atelier ; mais il le faut nettement en vue de l'avenir et non pas seulement du jour présent.

Et supposons qu'on en soit là, que le peuple affamé vienne et vous dise : « Voici mes bras! » Vous, qui les acceptiez pour l'œuvre de colère, mais qui voulez aussi avec faire les jours prospères, tout en les nourrissant au

---

termes équivoques une vérité positive, ou même relative mais évidente et palpable pour tous donnerait des signes de folie. Il n'y aurait pas assez de quolibets pour l'homme qu'on entendrait dire en plein midi : *je crois que le soleil luit*.

Le curé. Votre manière d'argumenter n'est que captieuse, aussi vous répondrai-je simplement qu'à l'égard des choses d'en-haut nous devons tous incliner le front et obéir *aveuglément* à l'autorité qui émane d'une sphère plus élevée que la nôtre, d'ailleurs nous sommes convenus de nous en tenir aux simples questions d'ici-bas.

Tommaso. Oh! je me souviens parfaitement de nos conventions et certes ce n'est pas vous qui devez craindre que je m'en écarte. Mais, comme le vicaire infaillible est l'invisible est pourtant matériel et parfaitement visible, qu'il est palpable aussi bien que nous, je tiens que comme tel, il m'est permis d'en parler sans violer nos engagements.

Le curé. Comme tel vous le pouvez assurément, mais à condition de ne porter aucune atteinte à son pouvoir spirituel ou pour mieux dire divin. Quoi qu'il en soit, nous voici hors de la question. Nous parlions de la possibilité de se tromper, quelle fantaisie vous prend-il de mêler à ce débat notre suprême chef spirituel visible?

Tommaso Parce que tout cela pourrait parfaitement bien se tenir ensemble, mais nous verrons cela plus tard. Quant à présent, puisque j'ai avoué franchement mon ignorance à l'endroit des grands avantages dont jouissaient nos ancêtres, je vous prie de vouloir bien m'indiquer ceux qui venaient en compensation des maux dont vous avez reconnu la réalité.

Le curé. Il m'est impossible d'énumérer tous les biens, ou si vous voulez les avantages que l'on possédait à l'heureuse époque où florissait la domination de cette classe, que notre génération maudite s'efforce d'abaisser et d'avilir. Je me contenterai d'en citer quelques-uns.

En premier lieu, le clergé ce fondement inébranlable, ce véritable pivot de toute société bien organisée, était respecté, honoré, redouté non seulement par les populations, mais encore par les nobles, les riches et les souverains.

En second lieu, les revenus du clergé s'accroissant progressivement, et par suite, son influence, les richesses concentrées en quelques mains exerçaient ainsi une action plus efficace.

En troisième lieu, la grande autorité de la religion et l'obéissance aveugle vouée à ses chefs, inspiraient une terreur salutaire, source féconde de trésors consacrés à la propagation des grandes vérités qui servaient les intérêts du clergé, et ceux des castes rangées sous sa bannière.

Tommaso. Mais la jouissance des biens, des avantages que vous venez de rappeler avec tant de complaisance ne s'étendaient qu'à une fraction minime de la société et qui plus est au dépens même d'une masse immensément supérieure.

Le curé. Cette façon de raisonner, mon cher Tommaso, est fausse, archi-fausse. On ne doit jamais se préoccuper du nombre, mais seulement de la noblesse du sujet. Un million, cent millions de saints dans le ciel, ne parviendront jamais à former tous ensemble pas même la cent millionième partie de la sainteté de Dieu.

Tommaso. Les choses peuvent très bien se passer dans le ciel comme vous dites, vénérable théologien, mais nous qui devons faire abstraction de la théologie ne devons point nous inquiéter de cela, c'est entendu.

Le curé. Même à propos des choses terrestres il est parfois impossible de faire abstraction de l'ordre céleste que nous savons être réglé par une hiérarchie, c'est à dire composé d'une succession de rangs qui s'élèvent les uns au dessus des autres jusqu'au point où ils se confondent avec la divinité, source première de toutes choses.

Tommaso. S'il faut admettre cette échelle hiérarchique, le degré infime doit être occupé en sens inverse par le néant.

Le curé. Précisément, puisque c'est du néant que Dieu tira toutes choses.

Tommaso. De ces principes sublimes, sinon rationnels, je dois conclure, en ramenant la question à ses termes précis, que le véritable tout terrestre dérivant de l'ordre céleste consiste, non point dans l'universalité numérique qui constitue l'ensemble de l'espèce humaine, mais dans le rang le plus élevé sur cette échelle hiérarchique dont le sommet se confond avec le principe de toutes choses. Venant à l'application, il faut dire que la véritable société se décompose ainsi : Les prêtres, les moines, les prélats, les évêques, les cardinaux, les autorités civiles ou militaires, les nobles, les riches, les princes, les rois et leurs vils sbires, ayant tous pour chef ou plutôt s'absorbant dans le grand tout unique appelé pape. Quant aux agriculteurs, aux artisans, aux ouvriers, aux artistes, aux travailleurs, aux hommes utiles et productifs, à tous ceux qui forment cette immense majorité sociale nommée peuple ils sont placés au dernier rang de la hiérarchie et figurent le *néant*.

Le curé. Je ne suis pas loin de l'entendre ainsi et cela ne doit même faire aucun doute pour les personnes d'un sens droit qui comprennent que la hiérarchie est la base nécessaire du bien-être des classes privilégiées et le seul moyen régulier de comprimer des masses exclusivement destinées à subir le joug des lois.

(*La suite au prochain numéro*).

jour même du combat, vous songez au travail qui mieux les nourrira, quand le soleil du jour triomphera du chaos.

Vous songez au présent, comme au jour de souffrance on songe tout d'abord au médecin ; mais aussi, pendant que la souffrance arrive et passe, on songe au lendemain, car le festin est nécessaire pour la convalescence, — et le malade ne produit pas.

Qui nous écoute comprenne, et celui qui nous dira que la Révolution faite, le reste après viendra tout seul, nous le renverrons à l'histoire ; et si l'histoire ne le peut éclairer, nous le plaçons, par la pensée, en présence de la nécessité, et nous le prions de nous dire ce qui restera ou bien ce qui viendra, quand la crise de maladie aura tout consommé, si nul n'est là, pendant le mal, pour songer et prévoir que le mal finira, laissant après ou l'estropié ou la santé.

L'hopital est connu comme exemple.

Quand on en sort, comment fait-on si l'ouvrage n'est pas là, car l'hôpital ne suppose pas, je crois, les ressources au patient.

Eh bien ! l'estropié, c'est la réaction qui fausse la société, comme l'évolution réelle et bonne, la crise désirable et souhaitable, c'est la santé.

Quand le monde est en marche en accord et progrès, tout va tranquilement, d'évolution en évolution, comme dans la plante, car c'est la vie ; mais si le mal est là, c'est de crise qu'il s'agit, et la société souffre quand la Révolution est une nécessité, car c'est le temps de crise où nous nous supposons.

Mais la crise où nous sommes ou que nous prévoyons, la crise passera et le malade en sortira mort ou guéri ; cela pour l'homme à l'hopital ! mais, pour la société, ce n'est pas cela ; la société, elle, ne meurt pas, le malade donc en sortira *malade* encore jusqu'au jour d'une crise nouvelle, ou bien guéri !.. Or, il faut prévoir la guérison complète.

Les replâtrages sont maladies.

Les ignorances, germes nouveaux, sont maladies aussi, si l'ignorance est le tombeau des bons essors en harmonie.

Et voilà comme nous revenons à replacer enfin la question de la commune sur le chemin de solution.

Nous sommes en présence unis pour le bien même et ne discutons pas.

Chacun a son projet sans doute, et chacun en fait part.

Or, avez-vous le temps de lire des écritures ou d'écouter des mots ?

N'attendez pas, avons-nous dit !

Mais comment faire pour arriver et pour agir ensemble, puisqu'il est impossible d'écouter, ni d'attendre, et que lire est trop long pour que l'on puisse se décider ensemble, et que de plus la vie est là avec ses besoins, ses impatiences et puis après, ses conséquences ?

Mais nous vous l'avons dit : faites, quoi que ce soit ! Et si le bien est votre but, le reste après viendra ; mais ne discutez pas, car c'est du temps perdu qui compromettra tout.

— Mais pour agir ainsi, il faut avoir songé d'avance ?

— Sans doute, et voilà bien pourquoi nous vous disons ces choses là, afin même de songer pour vous, avec vous et pour tous à la guérison radicale qui alors se fera, si c'est vous qui vous faites après, par le courage et pour le bien, le groupe même d'initiation.

Or, quel qu'il soit ce groupe là, si c'est l'autorité qu'il pose, le mal contiuera.

Et puisqu'il doit poser la *liberté*, la première chose qu'il déclarera, c'est cela même précisément, c'est qu'il est libre et que, de même que lui, toute l'humanité et tout le monde est libre au même titre, — et par cela seul il fera et finira toute révolution, s'il a l'intelligence après d'agir en conséquence.

On ne déclare pas des droits qu'on escamote après dans la pratique.

On ne fait pas des lois qu'on interprète ou qu'ou discute, c'est le retour certain posé vers l'avenir d'autorité.

Au contraire en se déclarant libres, sont abrogés par cela même tous les codes d'autorité, quelque civils ou militaires qu'ils soient ; sont abrogés de même les réglements et les usages qu'ils ont faits, puisqu'on est libre ; sont abrogés aussi les préjugés et les mystères ; sont abrogés encore les liens de la famille comme ceux de la terre.

Il n'y a plus que la liberté individuelle qui s'affirme et affirme tout.

Il n'y a plus que les besoins et les usages que la raison et le cœur conservent.

Nous sommes libres !

Et libres, nous allons où l'esprit nous mène, où le cœur se plait, où les besoins conduisent.

— Soit, c'est bien pour quelques uns qui savent où aller, mais pour la société ?

— Ce qui est bon pour un est bon pour tous ! Si vous voulez couduire, régler, forcer, contraindre, vous êtes autorité, et votre droit est usurpé.

Mais qu'arrivera-t-il de cette base même ?

Je n'en sais rien en ce moment, ni ne veux le savoir pour chacun et pour tous ; il suffit que ce soit la Justice, et ne m'occupe pas de prévoir pour les autres.

— Soit, mais pour vous que pensez-vous ?

— Je pense comme vous que ce sera la confusion et l'anarchie du pemier jour, mais d'un seul jour ! Et d'ailleurs c'est justice et c'est nécessaire, puisque la société actuelle fait la confusion même dans les idées et les désirs. Si l'on s'en plaint au nom de l'autorité, l'autorité peut s'en prendre à elle-même de l'éducation ridicule qu'elle nous fait et nous a faite ; car c'est elle qui est coupable, et la responsabilité remonte et remontera à elle-même.

— Bien, bien, mais vous que ferez-vous ?

— Que vous importe ! Je serai libre comme vous.

— Oui, mais que ferez-vous ?

— Vous voulez donc que je vous dise l'usage que je ferai, moi, de ma liberté même ? Eh bien, soit ! je serai libre en esprit, libre en action, libre en paroles, libre en désirs, puis comme vous, tout étant libre, *obligé* par mon corps et mes besoins.

— C'est entendu ; mais libre ainsi, que ferez-vous ?

— Si je vous dis ce que je ferai, aurez-vous la pensée de faire comme moi ?

— Mais pourquoi pas, si c'est le bien ?

— Soit ! mais alors si vous faites après comme je penserai, parce que ce serait le bien que j'aurais pu vous dire, est-ce que vous nous direz que je parle d'autorité ? Si vous le pouvez croire, soit ! je n'ai rien à dire ; faites comme vous voudrez ; moi, je ferai de même.

Mais, c'est ma liberté de vous le dire à présent même ; et je vais dire ce que, moi, je ferai.

Si vous voulez, écoutez-moi.

Mais comprenez que je ne parle que pour moi et que je ne force nullement la volonté de personne pour me suivre.

Si je fais bien, qu'on fasse comme moi.

Si l'on fait mieux, je suivrai, moi, quiconque le fera.

En attendant, puisque j'ai pu prévoir pour moi ce que je pourrai faire ou voudrai faire, je vais vous le dire ; vous serez libres aussi de faire comme moi et de nous dire tous vos moyens, comme aussi je promets de faire quant à moi.

LES CIMETIÈRES.

Une question des plus graves, que l'on peut qualifier de constitutionnelle et qui atteindra, nous le croyons, les proportions d'une question sociale, semble devoir être bientôt agitée dans les chambres belges.

Il s'agit de la question des cimetières.

Le décret du 23 prairial an XII, qui régit encore la matière, (défroque napoléonienne s'il en fût !) s'exprime ainsi, à son article 15 :

» Dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte, doit avoir un lieu d'inhumation particulier, et, dans le cas où il n'y aurait qu'un seul cimetière, on le partagera par des murs, haies ou fossés, en autant de parties qu'il y a de cultes différents, avec une entrée particulière pour chacune, et en proportionnant cet espace au nombre d'habitants de chaque culte. » (1)

Comme on le voit, ce vieux décret, bon peut-être pour l'époque, est devenu un anachronisme. C'est une espèce de quarantaine infligée aux morts de cultes différents ; c'est une anticipation sur le *jugement dernier* (!), puisque la *loi* s'occupe à faire un premier triage de l'ivraie et du bon grain ; ce travail simplifiera singulièrement la besogne du *bon dieu* qui, de la sorte, *n'aura aucune peine à reconnaître les siens.*

Pour se conformer à la lettre de ce décret, la plupart des règlements communaux de notre pays, ayant pour objet la concession de terrains pour sépultures, disposent que « *les concessionnaires n'auront le droit de faire déposer dans le lieu de sépulture concédé, que les restes mortels de personnes* APPARTENANT AU MÊME CULTE. »

De semblables dispositions, en plein XIX^me^ siècle, auraient certes de quoi surprendre, si nous n'avions la douleur de constater tous les jours l'intolérable lenteur du progrès *officiel* en fait de réformes urgentes.

Ainsi, loin de tenir compte de la marche victorieuse de ce siècle, du progrès immense des idées ; au lieu d'affirmer *pratiquement* la liberté de conscience inscrite dans la Constitution, la libre manifestation de la pensée, l'égalité devant la loi et la fraternelle solidarité qui en découle, la manie de légiférer et de réglementer va jusqu'à détruire violemment L'UNITÉ DE LA FAMILLE, unité que toutes les législations respectent et qu'elles proclament comme un principe inviolable.

Tous les hommes sont FRÈRES, dit la loi divine, et la loi humaine qui les proclame *égaux* devant elle pendant leur vie, les PARQUE cependant en *frères ennemis* après leur mort, et cela au plus grand profit des fanatismes religieux.

La loi ne voit nul inconvénient à *unir*, de leur vivant, des personnes de secte différente, mais à la mort de ces personnes, la loi et un règlement communal s'opposent à ce que leurs corps reposent dans la même tombe. Respect à la loi : l'unité de la famille qu'elle consacre de notre vivant, qu'elle défend même contre et envers tous par son code pénal, elle la brise elle-même dans la mort !

Ce serait ridicule si ce n'était odieux.

Cet absurde système n'existait encore qu'à l'état latent ; il commence à s'étaler au grand jour.

Quelles en seront logiquement les conséquences ?

Quelques exemples permettront d'en juger. En fait de culte, il existe beaucoup de familles mixtes, et leur nombre tend à s'accroître. Le père et les enfants mâles sont protestants ; les filles et la mère sont catholiques. L'une de ces dernières meurt ; on demande une concession de terrain ; on y construit un caveau de famille et la pierre funéraire porte pour épigraphe : « Ici reposent etc. »

Eh bien ! que le père ou l'un des fils meure à son tour, le décrêt de l'an XII et subsidiairement le règlement communal s'opposeront à ce que le corps du père ou du fils repose parmi les siens. On sépare la famille, on brise les liens les plus sacrés au cœur de l'homme, mais le décrêt ne dit-il pas qu'il faut un mur, une haie ou un fossé entre les morts de culte différent ? Inclinons-nous devant la loi ; que satisfaction lui soit donnée !

Mais que fera-t-on lorsqu'un libre-penseur refusera ce qu'on appelle les *secours de la religion* ; lorsque, conséquent avec ses principes, il se sera soustrait jusqu'à sa dernière heure, aux obscessions intéressées du prêtre ?

Il existe telle société d'ouvriers qui a acheté une concession de terrain au cimetière d'une de nos villes de province. En vertu du décrêt de l'an XII, il faut, pour faire partie de cette société, être catholique, apostolique et romain, car juifs, protestants et libres-penseurs seraient impitoyablement exclus de la tombe fraternelle.

Et si dans une famille exclusivement catholique, juive ou protestante, l'un des membres, poussé par ses convictions, abjure ce qu'il considère comme des préjugés et des erreurs, le décrêt le sépare à jamais des siens, trop heureux encore, si, comme libre-penseur, son enterrement dans un coin perdu du cimetière ne provoque pas de scandaleuses manifestations catholiques.

La liberté de conscience, la liberté d'association, ne sont-elles pas ici manifestement violées, et n'est il pas absurde, ridicule, odieux, le décrêt qui consacre de pareilles aberrations ?

Quoi, quand la loi, en *créant* la famille par le mariage civil (le seul qu'elle reconnaisse valable, au grand désespoir du S^t^ Père), ne s'enquiert pas du culte professé par les contractants ; quand cette même loi ne voit aucun danger social en ce que des personnes de culte différent *vivent* ensemble, soient en contact continuel pendant toute leur existence, le décrêt de l'an XII trouvera mauvais qu'unis pendant leur vie les époux et leurs enfants le soient dans la mort ? Ce décrêt brisera les liens de famille au moment où leur sainteté, leur inviolabilité s'accroit par les regrets que cause la perte d'êtres chéris ; ces liens seront rompus pour des motifs prétenduement religieux !...

Cela ne se peut ; cela ne doit plus être.

Les cimetières, en général, sont des propriétés communales. La commune, comme l'état, n'est d'aucune religion ; elle les tolère toutes. Il ne lui est donc pas permis de diviser au profit du fanatisme et des préjugés d'une secte quelconque, ce que la loi a uni et ce que la saine raison et l'éternelle morale commandent de laisser uni : LA FAMILLE.

Mais, objectera-t-on, les cimetière sont des terrains bénits. — Eh bien ! otez-leur ce caractère et toutes les difficultés disparaîtront. Les corps de ceux qui en auront manifesté *librement* le désir, recevront la bénédiction à l'église, au temple ou dans la synagogue. Le prêtre, le pasteur, le rabbin auront même la faculté de bénir la fosse ; mais cela doit suffire. Il faut que le champ du repos soit, comme le champ de la vie, un terrain mixte, neutre pour toutes les sectes ; un lieu où règne *réellement* l'égalité dans la mort, puisque cette égalité, quoiqu'inscrite dans nos lois, n'est encore qu'illusoire dans la plupart des actes de la vie publique.

Dieu qui fait luire le soleil sur toute espèce de mécréants ou de croyants indistinctement, nous donne une admirable leçon d'égalité dont nous ferions sagement de profiter. Au riche comme au pauvre sa part de soleil ; pourquoi n'en est-

(1) L'on ne reconnaissait alors que trois cultes : catholique, protestant, israélite. Mais les dispositions de ce décrêt, toutes vicieuses qu'elles soient, n'ont jamais été exécutées que très-exceptionnellement. Le plus grand nombre des communes belges, — nous parlons de celles qui ont un cimetière communal — n'ont pas encore fait la division exigée par le décrêt. Il en résulte des scènes scandaleuses à chaque enterrement d'un dissident. Et là où la division des terrains existe pour les trois cultes, que fait-on pour les libres-penseurs qui n'en reconnaissent aucun ? On les enterre tout simplement au charnier des suicidés, des réprouvés. O honte pour notre siècle de tolérance et de lumières !

il pas ainsi au *banquet de la vie;* pourquoi cette fraternité divine qui s'affirme en traits de flamme est-elle reniée dans la mort?

Qu'on ne vienne pas arguer des lois canoniques. La commune, pas plus que l'état, n'a à se préoccuper de ces lois qui, d'ailleurs, ont fait leur temps et ne sont plus de notre époque.

D'après ces lois, les enfants morts sans baptême, les juifs, les protestants, les *suicidés* ne peuvent recevoir la sépulture ecclésiastique, ni être inhumés en terre *sainte.*

Et ne voyons-nous pas cependant tous les jours le clergé catholique enterrer avec toutes les cérémonies de son culte et d'après tarif toute espèce de *suicidés*, pourvu qu'ils n'aient pas l'irréparable tort d'être des déshérités de la fortune?

Ne le voyons nous pas tous les jours refuser son ministère ou n'accorder qu'un concours mesquin, dérisoire pour l'inhumation d'un malheureux catholique mort dans les règles, mais dont l'unique crime est d'être pauvre.

Ne voyons-nous pas ce même clergé *imposer* aux familles aisées son intervention cupide, même quand il s'agit de libres penseurs, de francs maçons morts sans les secours de la religion catholique (1)?

Ce sont là de graves infractions aux lois canoniques; elles ne sont pas les seules.

Si l'on en croit les doctrines catholiques, les dissidents sont damnés sans miséricorde et sans exception aucunes. Et pourtant cela n'empêche pas le clergé catholique (ni les rabbins) de chanter des actions de grâces, de célébrer des *Te Deum* pour un roi PROTESTANT. Il appelle les bénédictions du ciel sur un homme que le catéchisme de monseigneur de Malines voue aux flammes éternelles de l'enfer catholique, sur un homme qui ne pourra recevoir la sépulture ecclésiastique, ni reposer en terre *sainte.*

Mais en sera t il bien ainsi à la mort du roi Léopold?...

Le décret de l'an XII, par son article 1er, défend formellement les inhumations dans les églises. Cependant, la feue reine repose ou reposera dans la trop célèbre et trop coûteuse église de Laeken. — Ce qui prouve que si tous les Belges sont égaux devant la loi, celle-ci n'est point faite pour la famille royale qui est au-dessus d'elle. — A la mort du roi, le clergé *catholique* refusera t-il son concours pour l'enterrement de *Sa Majesté protestante?* Lui refusera-t il les momeries de son culte vermoulu? Refusera-t-il de laisser *réunir* dans une seule et même tombe le roi *protestant* et la reine *catholique?*

Le croire serait faire injure à la rapacité et à l'élasticité casuistiques cléricales.

Avec le ciel n'est il plus des accommodements?

Eh bien! ce que les lois de l'église et le décret de l'an XII tolèrent pour les têtes couronnées, ne le peuvent-ils pour le vulgaire; et si le clergé catholique fait bon marché de ses dogmes menteurs quand il s'agit d'une riche proie à saisir, le décret n'a-t-il pas mauvaise grâce à se montrer plus fanatique, plus intolérant que notre brave clergé?

Mais si, par contre, il est loisible aux prêtres d'être impunément absurdes, intolérants et fanatiques pour les enterrements dans un cimetière, *propriété d'église* (étrange abus!) la commune peut-elle méconnaître ses droits et ses obligations, peut-elle abdiquer sa dignité et son indépendance au point de se laisser faire la loi chez elle par le fanatisme religieux?

Poser la question, c'est la résoudre.

Nous croyons en avoir assez dit pour permettre à nos lecteurs d'apprécier la gravité de la question des cimetières, question qui intéresse à un si haut dégré la liberté de conscience. Comme nous, ils seront d'avis, nous en avons la profonde conviction, que l'esprit de notre temps exige impérieusement une réforme radicale et immédiate dans la législation sur la matière.

De nombreuses résistances s'opposeront, peut-être, à cette réforme si désirable, si nécessaire; travaillons à les vaincre. Le saint *Journal de Bruxelles* et ses dignes acolytes nous traiteront probablement de *comédiens*; laissons-les dire et travaillons à persuader ceux qui ne comprennent pas encore que tous les hommes sont frères, et qu'il est par conséquent odieux de vouloir les diviser en sectes ennemies et irréconciliables là où la mort, inexorable logicienne, vient briser nos haineuses rancunes et nous affirmer la sainte ÉGALITÉ.

(2) Le fait a eu lieu deux fois à Louvain pour l'enterrement de francs-maçons. Chacun, dans cette ville sait à qui nous faisons allusion. L'un, qui avait fait défendre l'entrée de sa maison au prêtre catholique, reçut, grâce à l'intervention des femmes, les *saintes huiles* après sa mort. Il y eut enterrement et service de deuxième classe. — Et à Bruxelles même, en 1858, n'avons-nous pas vu le clergé procéder à l'enterrement du docteur Dupont, qui était membre à la fois de la loge maçonnique et de l'association des *Solidaires* et qui certainement jusqu'à son dernier souffle avait repoussé toutes les momeries religieuses.? N'est-ce pas, croyez-vous, l'aspect des écus que la famille fesait miroiter à ses yeux, n'est-ce pas l'appât du gain qui a décidé le prêtre catholique à oublier pour un moment la rigueur de son dogme et l'intolérance de sa secte au point d'exécuter ses ridicules simagrées sur le corps d'un réprouvé? — O comédiens!!!

APERÇU SUR LES CULTES EN BELGIQUE.

Tel est le titre d'une brochure que vient de publier la maison LACROIX, VERBOECKHOVEN et C^{ie}. D'après cet ouvrage, les dépenses connues que le pays fait pour entretenir les divers ministres de la religion, c'est à dire celles du budget des cultes, s'élèvent à environ *cinq millions cinq cent mille francs*, sans compter que les dépenses inconnues ou libres, les messes, quêtes, sermons etc. sont de beaucoup supérieures à ce chiffre.

C'est un ensemble de dépenses d'environ *quinze a vingt millions* qu'absorbent sans rien faire les robes noires ou grises des églises ou des couvents, et cela pour une population de 12 à 15 mille têtes réparties entre les églises et 948 maisons religieuses, dont les revenus peuvent être ainsi approximativement calculés.

Quand d'autre part on considère que le budget du travail et de l'ouvrier est nul, et que les immenses sommes que le pays dépense à engraisser des gens oisifs et improductifs, pourraient être consacrées à organiser le travail et arrêter ainsi les progrès du paupérisme, on s'étonne que des anomalies pareilles puissent se produire et continuer à exister lorsqu'une fois elles sont reconnues.

Quand donc la ténacité de la bêtise et la rapacité des gens d'église ou des couvents cesseront elles de se conjurer pour augmenter encore les revenus de toutes les pieuses entreprises! N'est-il pas déplorable de constater que la moyenne par année des libéralités privées, autorisées par le gouvernement et faites au culte catholique, est de 810.324.050 francs? Que serait-ce si on pouvait connaître les libéralités non autorisées?

L'auteur conclut que le paiement du culte doit être libre pour ceux qui veulent en user et qu'il ne doit pas y avoir de budget de l'Etat à ce sujet. Nous sommes plus que de son avis; car nous voudrions encore que l'on éclairât les esprits afin de faire comprendre que les âmes se passent bien du secours des prières et que tous les cultes religieux ne sont autre chose que des moyens de bêtification et d'exploitation entre les mains des prêtres.

A l'occasion des maisons religieuses et des couvents dont le nombre augmente toujours, nous citons textuellement l'auteur :

« La totalité des ordres religieux se dit pauvre, et les cloîtres des campagnes possèdent les meilleures terres, et les couvents des villes s'agrandissent chaque jour Fortuné pays que la Belgique, où les ouvriers gagnent rarement de quoi élever honorablement leur famille, mais dont les patrons se trouvent assez aisés pour nourrir, entretenir, enrichir des milliers de créatures inutiles, leur bâtir des palais et des églises. — Quelle moralité nous offre le couvent de Forges et l'École chrétienne de Jemmapes! Quel bel exemple de charité chez le révérend Van Thilo! Que le gouvernement est bien inspiré en confiant le service hospitalier des prisons à des gens qui moralisent les détenus comme à Alost! Et puis, les bonnes sœurs ne sont elles pas éminemment utiles pour nous procurer de temps à autre de petites affaires genre Mortara; la douce émotion des petits scandales genre Anna Bella Korsch? Et enfin les maisons de la Sainte-Union ne servent-elles pas aussi à récéler les filles que l'on a soustraites à l'autorité légitime de leurs parents, et au besoin à les rendre folles? — Heureux pays qui possède plus de trente ordres de religieux et plus de cent ordres de religieuses, répartis en plus de 900 maisons, cloîtres, pensionnats et hôpitaux, plus de 12.000 associés qui prient nuit et jour pour que le créateur accorde à la Belgique et ses enfants, le bonheur céleste dès cette vie.

» Un mathématicien de premier ordre nous a assuré qu'en un an seulement, 157,680,000 prières efficaces montent vers le trône du Seigneur, en admettant que chaque moine et nonnette récitent 360 patenôtres par jour, ce qui est peu. »

BULLETIN CLÉRICAL.

On lit dans le *Journal de la Vienne :*

Nous avons dit qu'un moine se disant de l'ordre de Prémontré, et qui a fait de nombreuses quêtes dans le diocèse de Poitiers, allait avoir maille à partir avec la justice.

Malgré tout ce qui a été dit et imprimé à cette occasion, nous avons cru devoir nous abstenir de toute réflexion.

Aujourd'hui l'instruction est terminée, et nous apprenons que l'abbé Louis Daras, qui se faisait appeler Louis de Gonzague et qui prenait le titre de chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, vient d'être renvoyé devant le tribunal correctionnel de Poitiers sous l'inculpation de vol, d'escroquerie, de mendicité et de colportage illicite d'imprimés.

On assure que l'abbé Daras sera jugé dans la première quinzaine de novembre.

DUPIN.

Tout pouvoir tour à tour peut se dire des nôtres.
Aux proscrits, Dupin dur, Dupin mollet aux autres.
Pour reprendre son siège il n'est pas indécis.
A soixante-quinze ans c'est bien Dupin rassis.

Honni, conspué, soit : mais aussi bien renté,
Malgré cent camouflets, c'est Dupin enchanté.
La dernière fournée est pour lui — tout exprès,
Mais tout cela, morbleu! ne fait pas Dupin frais.

Dupin, voulant rester au palais de Justice,
Se vendra désormais comme du pain d'épice.
Et jamais ses auteurs plus ou moins ébaubis
Depuis son dernier speech ne crieront : Dupin! bis!

Oui, que d'un bon espoir le peuple se repaisse,
Si tout le reste est cher, voilà Dupin en baisse.
D'un citoyen, d'un homme, il n'est qu'un faux semblant,
Il fut bleu, puis fut rouge : il serait Dupin blanc.

Ce digne magistrat! montrez lui quelque lucre
Et d'aigre qu'il était, il est Dupin de sucre.
Il me semble qu'on l'a par trop cher acheté.
Car, voyez : c'est Dupin dernière qualité.

Oui, l'Empereur, sans aucun doute,
S'était trompé l'autre matin :
Croyant avoir l'ami Dupin,
Il n'avait qu'une vieille croûte
(*La Fronde.*) F. P.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, *A BRUXELLES.*

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. STEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à 2		00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 22. 1re Année. 27 Octobre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75

POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :

CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES.
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 22 Octobre 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

L'émotion produite par l'exécution arbitraire du romain Lucatelli reste profonde en Italie et les journaux ne tarissent pas de déplorer le sort du malheureux supplicié, dont l'innocence a été affirmée par un homme qui en s'accusant lui-même donnait à son affirmation un gage sérieux, puisqu'il livrait sa tête au bourreau. Tout, dans cette sanglante affaire, montre évidemment que cette condamnation est des plus monstrueuses et des plus barbares ; mais à Rome, on agit en famille : on a horreur de la publicité, on juge à huis-clos, les témoins sont appelés en secret, interrogés séparément et ne sont confrontés ni entre eux, ni avec l'accusé.

Quand Monseigneur Sagretti, président de la sacrée-consulte, présenta la sentence de mort à Pie IX, il lui adressa les paroles suivantes :

« Sainteté, voici la sentence de mort contre Lucatelli. Je crois remplir un devoir de conscience en vous faisant observer que le crime a été commis la nuit, au milieu de la foule ; que les témoins pourraient bien s'être trompés ou avoir mal vu, et qu'en conséquence ce serait le cas d'exercer une clémence qui pourrait nous délivrer du danger de commettre une horrible injustice. »

Pour toute réponse, le Saint-Père des catholiques, le bon et doux Pie IX, cette bonté infaillible, ordonna de dresser l'échafaud !

Depuis que le sang du martyr de la liberté est venu tâcher le front du vicaire du Christ, on signale une recrudescence frappante dans la tendance qu'ont depuis quelque temps les romains à reporter sur la personne du pape leur animosité contre le gouvernement ; ils ne distinguent plus entre Pie IX individuellement et Pie IX mené par le cardinal Antonelli. C'en est fait ! l'exécution de Lucatelli, les arrestations multipliées de prêtres libres produisent une exaspération violente contre le saint Pontife. On le traite d'hypocrite, de dur, de méchant, d'homme qui a une douceur feinte, et ce qui est plus caractéristique, on lit sur les murs à Rome : PIE NEUF LE SCÉLÉRAT. *Pio nono scellerato !*

Le régime de compression et de violence imposé à la Hongrie par le gouvernement autrichien, la dissolution de ses assemblées, la perception illégale d'impôts non votés ni autorisés par les autorités hongroises compétentes, tout cela doit hâter l'heure de la révolution et changer en résistance active la résistance passive dont les Hongrois donnent depuis si longtemps le spectacle. Déjà le sang a coulé, les paysans ont refusé le paiement des impôts qui sont perçus par l'autorité militaire et les soldats, à ce refus, ont fait usage de leurs armes ; des deux côtés, il y a eu des morts. Cet œuvre de coercition sanglante ne fera que rendre inévitable une rupture violente entre les opprimés et les oppresseurs. Pourtant, on nous assure que l'ordre règne à Pesth, à l'abri des canons qui sont braqués, mèche allumée, dans les rues ; et qu'un grand déploiement de forces militaires se fait dans la ville.

En Pologne, plus encore qu'en Hongrie, la situation est tendue et fait prévoir de lugubres complications. Les populations polonaises, activement travaillées, encouragées par l'exemple de l'Italie, voudraient tenter de raviver dans le Nord la question des nationalités qui promet d'avoir dans le Midi une si triomphante solution. Aussi la population de Varsovie est-elle livrée à la soldatesque la plus effrenée. On outrage les femmes, on emprisonne les citoyens, on rançonne les marchands. Les Polonais protestent, prient sur le deuil de leurs églises sanglantes et donnent à l'Europe le spectacle d'une patience incompréhensible au milieu de ces hordes barbares déchaînées dans les rues, la nuit et le jour ; l'effroi, le désespoir et la colère règnent dans ce pays de héros où tout nous annonce une lutte suprême. Est-ce là, s'écrie le *Journal des Débats*, que devaient aboutir les promesses si solennelles qu'on a faites à la Pologne au début de cette année ? Nous n'avons pas le courage de recommander la prudence à un peuple que l'on opprime depuis si longtemps et à un parti que l'on médite peut-être d'écraser.

Le Peuple français à l'Empereur, est une brochure qui vient de paraître à Paris. Quelques extraits de cet ouvrage vous donneront une idée de l'esprit qui le dirige et du succès qu'il obtient.

« Je vous ai beaucoup donné et vous m'avez beaucoup » rendu, mais il me manque une chose aussi nécessaire à » une nation que le soleil à la terre : LA LIBERTÉ.

» J'ai la liberté de conscience et je n'ai pas la liberté » d'enseignement et d'association.

» J'ai la liberté de commerce, et je ne puis ouvrir une » bouche de libraire, posséder une presse, ou rédiger un » journal sans autorisation.

» La constitution me donne la liberté de pensée, mais je » ne puis la mettre en exercice.

ENTRETIENS FAMILIERS
DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ
Sur des questions sociales

au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

(Suite. — Voir notre numéro précédent.)

Tommaso. Je ne me hasarderai pas à combattre une théorie qui repose sur des données scientifiques aussi décisives. Chacun est libre de penser comme il l'entend ; et certes votre manière de penser à cet égard en vaut bien une autre. Maintenant pour ma part, bien que je sois loin de me ranger à l'autorité de vos assertions et à votre manière de voir ; je désirerais de savoir dans quelle catégorie vous me placez.

Le curé. Vous êtes dans la même catégorie que tous vos pareils les hommes à courte vue qui s'arrogent le titre d'esprits forts pour chercher *per fas et nefas* à renverser les principes établis par la vénérable autorité hiérarchique, sanctionnée par l'expérience.

Tommaso. Je ne nie certes pas l'influence de votre hiérarchie et je tiens pour évidents les faits qui constatent son existence, mais le jugement que vous portez sur ma manière de penser devrait ce me semble être modifié.

Le curé. Je la modifierai au fur et à mesure que vous vous rapprocherez de la manière de penser fondée sur les bons principes que j'ai exposé tout à l'heure.

Tommaso. Mais est-il donc bien certain que votre manière de penser soit infaillible, en tant, bien entendu, qu'il n'est question que des choses d'ici-bas.

Le curé. Même dans ce cas, l'homme qui puise ses inspirations à la source de l'autorité hiérarchique est certain de marcher dans le sentier de la vérité et de la science réelle.

Tommaso. Et ceux qui puisent à d'autres sources, telles que l'expérience, l'analyse, la comparaison, l'histoire, quel chemin suiveront-ils donc ?

Le curé. Ils marchent dans la voie de l'erreur, et s'ils y entraînent les populations à leur suite, ils les précipitent tôt ou tard dans un gouffre de perdition, dans l'abîme sans fond de la démagogie, mère de tous les désordres, et notemment du socialisme et du communisme, ces deux monstres modernes dont le souffle empoisonné prépare la ruine de toute véritable sociabilité.

Tommaso. Ne vous jetez pas dans les prophéties, mon révérend, elles n'ont guère trait à la question. Parlons toujours de ce qui se passe devant nos yeux.

Le curé. Je ne prédis pas l'avenir, je constate une vérité prouvée par des faits sans nombre, et par notre expérience personnelle.

Tommaso. Allons, voici que vous me parlez d'expérience, vous disiez toute à l'heure que ceux qui la consultent tombent aussitôt dans l'erreur.

Le curé. L'expérience comme l'entendent les profanes est bien différente de la nôtre.

Tommaso. En quoi consiste la différence ?

Le curé. Vous vous appliquez à considérer les choses sous un aspect trop général, et vous employez ainsi des arguments trop superficiels pour attaquer les bases de l'autorité hiérarchique qui est le véritable pivot de l'organisation sociale.

Tommaso. Je devrai donc conclure que nos expériences procèdent suivant des règles générales et, par conséquent, invariables, tandis que les vôtres sont subordonnées à des règles particulières, c'est-à-dire transitoires et arbitraires.

Le curé. Expliquez vous plus clairement.

Tommaso. Vous me comprendrez parfaitement si vous voulez seulement vous souvenir de ce que nous avons dit au commencement de cet entretien en parlant des masses.

Le curé. Cela ne me met pas sur la voie.

Tommaso. Ayez donc un peu de mémoire ; je ne suppose pas chez vous la pensée de fuir le débat, vous ne pouvez avoir oublié votre définition du tout social.

Le curé. Je me le rappelle si bien que je vais le répéter. Le tout social est la réunion de certains individus privilégiés disposés par rangs distincts, dans un ordre hiérarchique : au sommet siège l'autorité suprême, tels sont les arbitres du sort de l'amas confus appelé la plèbe ou autrement le peuple : la masse, comme qui dirait la partie brute, matérielle, périssable, à défaut de cette suprématie hiérarchique, la masse doit nécessairement périr à la manière d'un corps privé des esprits vitaux, c'est-à-dire d'un corps sans tête ; mais je ne vois pas encore en quoi ma définition rend vos idées plus claires.

Tommaso. Si vous le voulez bien nous remettrons cela à notre prochain entretien.

Le curé. Je ne demande pas mieux, vous aurez d'ici là le temps de mûrir vos questions et de leur donner cette lucidité convenable pour que je puisse la saisir et la battre en conséquence, autrement je vous préviens, il n'y aura pas de ma faute si je ne vous réponds pas catégoriquement.

Tommaso. Ne serait-ce pas une manière de m'avertir que lorsqu'il ne vous conviendra pas de répondre ad hoc et qu'il vous plaira de tergiverser, vous entendez-vous en prendre à moi ?

Le curé. Sans doute. Je vous préviens d'avance ; vous connaissez le proverbe : Un bon averti en vaut deux.

Tommaso. Je profiterai de cet excellent et généreux avis qui me rappelle un autre proverbe, dont vous m'avez pareillement fait l'application : Il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Là-dessus recevez mes remerciements et mes salutations

(La suite au prochain numéro.)

» Je puis publier mes opinions dans un livre avec l'éternelle épée de Damoclès de la prison et de l'amende.

» Je puis jeter mes pensées dans un drame ou une comédie, mais je trouve le censeur à la porte du théâtre.

» Je puis écrire dans les journaux, et alors ce n'est plus de la loi, mais de l'administration que je dépends.

» Je suis électeur, mais quand je me suis acquitté de ce devoir, je n'ai plus rien à dire dans la direction des affaires.

» En un mot, j'ai toute sorte de libertés, excepté la véritable liberté : la liberté politique, sans laquelle l'esprit public ne peut exister. Je m'en suis dépouillé même et depuis je suis tombé dans une torpeur morale et physique.

» Nous avons tous les deux commis une erreur, le 10 Décembre 1851, en sacrifiant la liberté à l'ordre. Nous voulions tuer l'anarchie et nous avons tué l'esprit public. Le remède est pire que le mal. » E. S.

FRAGMENTS

d'une lettre adressée, le 11 Mars 1858, *à un homme d'état belge.*

. . . . . .

Est-ce châtiment, expiation que toutes ces morts, ou ne sont-ce que les dernières et les plus rudes épreuves que nous ayons à subir sur le seuil de l'avenir?

Qui nous le dira?

Si j'en crois mes pressentiments, une explosion terrible, sanglante, inévitable, est imminente. Tous les obstacles que rois et gouvernements amoncellent dans leur fiévreux délire, seront brisés par cette vague menaçante et immense dont on entend déjà les sourds grondements.

Papauté et monarchies, votre heure suprême approche. Trônes, couronnes et tiare, épaves d'un vaste naufrage, vos débris dispersés sur la grève rediront à tous la lutte de géants qui vous aura fait disparaître de ce monde.

On a beau dire que la violence ne fonde rien de durable : 89 et 93 sont là pour prouver le contraire. Si la régénération des hommes devait être l'œuvre d'un progrès lent et pacifique, des siècles s'écouleraient encore avant d'amener le résultat que nous voyons là, devant nous, avec les yeux de l'esprit. Non! c'est la foudre, c'est la tempête qui doit réveiller ces hommes endormis dans l'égoïsme, la corruption et l'immoralité! C'est la Justice, la grande Justice du peuple qui doit pulvériser ces pygmées qui veulent enchaîner l'esprit humain ; c'est le mal à son apogée qui doit céder enfin la place à la liberté, à l'égalité, à la fraternité!.....

Et il en est qui essaient de nier l'évidence.

Disséquons les parties les plus saines de ce grand corps européen malade. Quels sont les principes morbifiques qui empoisonnent leurs sources vitales? Suisse, Piémont, Belgique : peur, lâcheté, servilisme, aberration inouïe, terreur, vertige! — Étrange spectacle que celui là! c'est à se croire le jouet d'un rêve affreux.

Et pourtant cela est, cela existe! Ce sont les libéraux qui ont fait la loi sur la poursuite d'office ; ce sont les libéraux qui font condamner les intrépides contempteurs, les infatigables adversaires du crime couronné, triomphant; ce sont les libéraux qui infligent à la pensée l'horrible torture du silence; ce sont les libéraux qui ploient les genoux, qui courbent la tête devant le génie du mal, devant Néron, devant Tibère!!!...

Et cette abjection morale pourrait durer?...

Non! Nos ennemis mêmes pressentent la tempête que nul effort humain ne peut désormais conjurer. Vains efforts que tous ces nouveaux crimes entassés sur les anciens crimes; vains efforts que ces déportations en masses, ces coupes réglées d'hommes ; vains efforts que ces lois liberticides qu'une lâche peur arrache à des législatures terrifiées ou corrompues..... La LIBERTÉ se réveille, elle se lève. Son doux regard s'abaisse sur l'humanité souffrante, et..... les tyrans ne sont plus!

. . . . . .

Que vous dirai-je de notre ville? Le nombre des cœurs vaillants y est bien restreint. Partout ambition, égoïsme, hypocrisie, matérialisme, corruption. Des convictions sincères s'inclinent devant les préjugés ou s'effacent devant un misérable respect humain. *Rien ne se fait pour éclairer les masses.* L'intérêt matériel domine tout. Les forts chancellent et les faibles succombent. Comment secouer ce sommeil léthargique qui tue le moral? Le mal commence *de haut* et il gangrène insensiblement les classes sociales inférieures. N'avons-nous pas vu un ministre libéral condamner les discussions politiques qui sont la vie des peuples libres, et les chambres ne semblent-elles pas partager cette triste défaillance morale?

Il faut, dit-on, *user de ménagements* en vue des élections prochaines.

Imprudents, qui ne voyez pas que ces prétendus ménagements sont tout autrement qualifiés par le pays. La sympathie publique se retire de vous. Vos ennemis vous laissent faire ; ils vous poussent même dans la voie où votre manque de courage et de franchise vous a jetés ; au moment suprême ils dévoileront vos erreurs et vos fautes, et quand vous chercherez de nouveau à agiter les passions politiques, le pays vous répondra : « il est trop tard!..... »

Ma lettre est bien longue déjà. Ayez de l'indulgence pour ces rêveries de l'esprit et pour ces tristes appréciations d'un état de choses que j'ai là sous les yeux. Je voudrais me faire illusion moi-même, mais je ne le puis. L'insouciance, l'apathie, l'égoïsme de nos prétendus libéraux sont tels qu'il est à craindre que, loin de marcher en avant, nous ne perdions la position que nous avons conquise avec tant de peine.

. . . . . .

SPARTACUS.

Chaque jour nos amis proposent ou demandent des moyens divers d'améliorer notre précaire position présente.

La solidarité, comme on le sait, est le mot général dans lequel rentrent tous les projets que nous pouvons faire, tous les principes que nous pouvons invoquer pour rendre meilleure notre condition actuelle, en nous appuyant les uns sur les autres, en fusionnant nos intérêts dans une union fraternelle, en nous formant en associations dont les membres contractent des obligations réciproques et une certaine responsabilité collective.

Tout en parlant de la Révolution générale à laquelle nous aspirons, il est bon de faciliter, autant que possible, toutes les améliorations transitoires. Les *Solidaires*, dont on sait le programme et le but, ont déjà formulé un projet de règlement en vue de la création d'une caisse de retraite, de prévoyance et d'approvisionnements ; ces statuts nous semblent de nature à pouvoir être consultés avec fruit par ceux de nos amis qui pourraient se proposer des combinaisons analogues.

Au point où nous en sommes, c'est le moment de chercher tous les moyens d'exécution possible, et le projet que nous publions n'exclut en rien les projets plus complets ou différents que l'on pourrait avoir.

En faisant appel à nos amis sur tous les points où leur activité peut nous venir en aide, nous prenons nous-mêmes l'initiative de cette publication, afin que d'autres cherchent et produisent aussi leur contingent, et que les améliorations viennent de même.

Il n'est pas un projet utile, pas une bonne idée, pas un bon sentiment qui ne doive chercher sa réalisation, et la Solidarité est le grand mot qu'il s'agit de traduire en fait.

Tous les moyens de réalisation sont et doivent être recherchés et étudiés.

Mais la recherche et l'étude ne sont pas tout, c'est la mise en pratique qu'il faut et c'est pour en faciliter à tous l'exécution que nous publions le règlement suivant.

La Solidarité,

CAISSE DE PREVOYANCE.

RÈGLEMENT.

CHAPITRE I.

Composition, nom, but, durée et siége de l'Association.

Art. 1. Il est fondé, au sein de l'association les Solidaires, une caisse de prévoyance sous la dénomination de : LA SOLIDARITÉ.

Art. 2. Indistinctement tous les membres de l'association les Solidaires peuvent en faire partie.

Art. 3. Son but principal est de tâcher, par tous les moyens loyaux possibles, d'assurer une pension à celui de ses membres qui y aura contribué pendant l'espace de vingt-cinq années et que la vieillesse ou des infirmités forceraient à demeurer dans l'inaction.

Elle a en outre l'avantage d'assurer à ses membres les vivres à bon marché, en les achetant en gros, c'est à dire en supprimant les intermédiaires.

Art. 4. Sa durée est illimitée.

Art. 5. Son siège est à Bruxelles.

CHAPITRE II.

Capital social.

Art. 6. Le Capital social est formé :

1° Au moyen d'une cotisation mensuelle de 50 centimes.
2° Du produit des amendes.
3° Des bénéfices réalisés sur les opérations.
4° De dons volontaires.

CHAPITRE III.

Administration, direction et comptabilité.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de neuf membres nommés dans l'assemblée générale du second lundi du mois de Janvier, à la majorité absolue des suffrages.

Art. 8. Le conseil est renouvelé par moitié d'année en année. Il est procédé à sa réélection lorsqu'un quart des associés en fait la demande.

Pour la première année, le sort déterminera l'ordre de sortie de quatre membres du conseil ; les cinq autres sortiront l'année suivante. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 9. En cas de vacances, par démission, décès ou tout autre cause, le conseil sera complété à la séance la plus prochaine par les membres présents ; le membre élu fonctionnera jusqu'aux élections suivantes.

Art. 10. Le conseil ne peut délibérer valablement si cinq de ses membres ne sont pas présents.

Art. 11. Les fonctionnaires sont nommés directement par les associés, parmi les membres du conseil, savoir : un secrétaire-comptable, un caissier, un controleur et un gérant. Les autres membres présideront, à tour de rôle, les séances et rempliront les fonctions secondaires.

Art. 12. Les résolutions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, l'objet en discussion sera soumis aux associés dans une assemblée générale.

Les décisions du conseil sont consignées sur un registre et signées par le président du jour et le secrétaire-comptable.

Art. 13. Le conseil statue sur les achats et les répartitions des marchandises, fait les réglements nécessaires à l'administration de la société. Il a tous pouvoirs pour les actes qui constituent l'administration d'une société commerciale. Il représente en outre la société dans tous ses rapports avec les personnes étrangères, et a seul la signature sociale dont, bien entendu, il ne peut faire usage que pour les affaires de la société, et dans les conditions et les limites de ses réglements.

Art. 14. Chaque année, à la séance du premier lundi de Janvier, le conseil est tenu de soumettre au Comité de l'association, les Solidaires, un état détaillé sur la gestion et les opérations de l'année écoulée, lequel sera consigné dans le rapport annuel.

CHAPITRE IV.

Des fonctions.

Art. 15. Le secrétaire-comptable est chargé de toutes les écritures : correspondances, procès-verbaux, convocations, etc. Il fournira tous les six mois une situation de ses livres dans une assemblée générale.

Art. 16. Le caissier est chargé d'effectuer les recettes et les dépenses. A chacune des séances mensuelles il perçoit les cotisations et les à-comptes

que verseront les associés sur les fournitures qui leur auront été faites. Il ne peut solder aucun compte sans l'assentiment du gérant, et à défaut de celui-ci, d'un autre membre du conseil.

Art. 17. Le gérant est chargé de toutes les affaires commerciales; il préside aux achats des marchandises et à leur répartition. Il ne pourra conclure aucun marché sans avoir consulté le conseil et en avoir obtenu l'autorisation.

Art. 18. Le controleur est chargé de la vérification des livres de caisse, d'achats et de livraisons. Il exerce en outre un contrôle sur tous les actes, indistinctement, des membres du conseil en ce qui a rapport à leur emploi. Tous les trimestres, il rendra compte de la situation des affaires.

Art. 19. Les autres membres du conseil sont tenus de remplir les fonctions secondaires.

CHAPITRE V.

Des présentations et admissions des candidats.

Art. 20. Tout membre de l'association les Solidaires qui désire faire partie de la Solidarité doit en faire, par écrit, la demande au conseil; il est tenu de payer la cotisation du mois dans lequel il s'est présenté, aprés avoir donné son adhésion au présent réglement, qu'il signe et dont il reçoit un exemplaire. Il s'engage en outre à se soumettre aux décisions du conseil.

Art. 21. Le nouvel admis n'aura droit aux approvisionnements qu'en tant qu'il sera en règle avec les statuts de l'association les Solidaires, une année seulement après le jour de son admission et en suivant le mode qui aura été employé pour les membres fondateurs, c'est à dire par gradation, en balançant toujours les livraisons en raison des sommes qu'il aura versées comme caution.

Toutefois il lui sera délivré, au comptant, les marchandises dont il pourrait avoir besoin, aux prix qu'elles auront été fournies aux autres associés.

CHAPITRE VI.

Des assemblées.

Art. 22. Le conseil se réunit en séance le premier lundi de chaque mois, au local de l'association, pour la rentrée des mensuels et la perception des douzièmes sur les fournitures. Ces réunions sont obligatoires sous peine d'une amende de dix centimes.

Art. 23. Le conseil convoque en assemblée extraordinaire, les membres de l'association, lorsqu'il en reconnaît l'urgence. Les convocations ont lieu par écrit, et doivent être remises aux associés vingt-quatre heures avant celle de la réunion. Ces séances sont obligatoires sous peine d'une amende de vingt-cinq centimes.

CHAPITRE VII.

Des approvisionnements et de leurs remboursements.

Art. 24. Tous les associés ont droit à s'approvisionner dans une proportion équivalent à leurs versements.

Les membres qui renonceront à cet avantage devront, dans une des séances, le déclarer au conseil afin que celui-ci puisse répartir leur portion sur les associés qui auront fait des demandes.

Art. 25. Les approvisionnements se paient par douzièmes, c'est-à-dire par mois, sous peine d'une amende pour chaque retard de payement. L'amende sera fixée à dix pour cent de la somme à verser mensuellement, indépendamment de l'amende pour non présence.

Art. 26. L'associé qui, dans les douze mois, à partir du jour de la livraison, n'aura pas entièrement soldé son compte, n'aura point droit aux approvisionnements pendant l'année suivante, c'est-à-dire que, pour obtenir un nouveau crédit, il ne peut absolument rien devoir à la caisse.

CHAPITRE VIII.

Démissions, radiations et exclusions.

Art. 27. Aucune démission n'est valable si elle n'est donnée par écrit au conseil. En cas de non conformité au présent article l'associé sera rayé.

Sera également rayé du tableau des associés, celui qui, pendant une année, négligera de s'acquitter de sa rétribution mensuelle.

Art. 28. L'associé démissionné, rayé ou exclu de l'association les Solidaires, cesse de faire partie de la Solidarité.

Art. 29. Sera exclu : 1° celui qui proposera la dissolution de la Solidarité; 2° celui qui proposera de dissiper les fonds de l'association et 3° celui qui aura surpris la bonne foi des membres du conseil ou qui aura abusé de leur confiance.

La même exclusion s'étendra à l'associé qui proposera l'abrogation des dispositions du présent article.

Art. 30. Aucune radiation ni exclusion ne peut avoir lieu qu'en assemblée générale.

CHAPITRE IX.

Dispositions générales.

Art. 31. Au décès d'un associé qui n'aura pas atteint le terme de vingt-cinq années, fixé par l'article trois, sa veuve et ses enfants auront droit à la moitié des versements qu'aura effectués le défunt comme cotisations mensuelles.

La demande de restitution de cet argent doit avoir lieu dans les six mois qui suivront sa mort. Afin qu'on ne puisse pas prétexter d'ignorance, l'information de la présente disposition sera faite par lettre chargée qui contiendra également la teneur de l'article suivant.

Art. 32. La veuve d'un associé qui renoncera à l'argent dont il est parlé à l'article 31, pourra, comme par le passé, s'approvisionner à l'association, aux mêmes conditions que les autres membres, sans toutefois devoir payer la cotisation, et ce jusqu'au moment où elle contractera mariage.

Art. 33. Il ne sera prélevé aucun bénéfice sur les fournitures faites à la veuve d'un associé.

Art. 34. Les pensions seront accordées, en assemblée générale, d'après le revenu de l'association. Ces pensions pourront être majorées ou diminuées selon la variation desdits revenus et l'augmentation ou la diminution des ayant-droit.

Dans aucun cas le montant des pensions accordées ne pourra outrepasser celui du revenu plus un quart de la totalité des rentrées mensuelles.

Art. 35. Dans aucun temps et sous aucun prétexte, il ne pourra point être établi de droit d'entrée ni d'augmentation de cotisation.

Art. 36. Le gérant ne pourra, sous peine d'exclusion, recevoir aucune gratification de la part des fournisseurs.

Art. 37. Lorsque le capital social aura atteint un chiffre supérieur en nombre à celui nécessaire pour couvrir les frais d'approvisionnement, le surplus devra être converti en fonds publics ou en immeubles qui resteront la garantie des pensionnés.

Art. 38. Le conseil pourra accorder des appointements ou des indemnités pour des services à rendre à sa demande.

Art. 39. S'il arrivait que le nombre des associés fût réduit au-dessous de neuf, chiffre nécessaire pour constituer le conseil d'administration, l'association pourra être dissoute.

Art. 40. En cas de dissolution, les fonds à provenir, après paiement intégral des dettes de l'association et des obligations à sa charge, seront versés à la caisse de l'association les Solidaires afin que celle-ci puisse les répartir sur les associés qui n'ont pas droit au secours mutuel, c'est-à-dire qu'ils appartiendront à la caisse d'assistance fraternelle.

Art. 41. Pour les cas non prévus, le conseil soumettra aux associés, en assemblée générale, les articles additionnels que sa sagesse et ses lumières lui auront suggérés.

Art. 42 ET DERNIER. Les associés de la Solidarité déclarent accepter le présent réglement et vouloir s'y conformer en tous points.

Le secrétaire,
D. BRISMÉE.

LA PROVIDENCE.

La Providence, selon les Juifs, les Catholiques et les autres sectes qui dérivent de la même source est la fin vers laquelle sont dirigés tous les évènements par la pensée de leur auteur appelé Dieu. Selon d'autres sectes, spécialement celle de Mahomet, Providence équivaut à Fatalité; et aux yeux du paganisme, tant chez les anciens que chez une foule de peuples modernes ce mot répond à sort, destin, nécessité qui est en dehors de toutes lois. A laquelle de ces significations faut-il accorder la préférence? Quelle sera la plus juste? — Si le mérite de la croyance doit dépendre de son ancienneté et du nombre des croyants (ce qui est le moyen employé par les théologiens pour prouver certaines thèses du catholicisme), la signification payenne devrait sans aucun doute obtenir la préférence, puisqu'elle est la plus ancienne par rapport surtout à la signification juive et chrétienne, et qu'elle a été la plus généralement répandue sur tout le globe.

Les sectes hébraïques et chrétiennes ne tiennent aucun compte de l'interprétation accueillie par des peuples barbares et plongés dans les ténèbres de l'idolatrie et de l'ignorance du vrai sens du mot *Providence* et sanctionnent que par la Providence on doit entendre le doigt de Dieu qui règle la marche des choses selon la fin la plus conforme à sa sa gloire et au bonheur d'une certaine classe d'hommes privilégiés par lesquels ce grand, disons ce monstrueux *doigt de Dieu* est soutenu.

En nous en tenant à cette dernière définition, lorsqu'on dira qu'un grand évènement s'est accompli, que tel accident est arrivé, que tel forfait a été commis, tous ces faits ayant été dirigés par ce doigt du Dieu des Hébreux, des catholiques et consorts, devront être considérés comme résultant de la volonté du propriétaire de ce doigt, régulateur divin. On dira donc que les évènements qui se succèdent sur la terre sont produits par une volonté divine à laquelle on donne le nom de *Providence*. Mais tout le monde s'accorde à constater que les évènements sont de deux sortes, heureux ou malheureux, bons pour ceux qui en retirent quelque utilité, mauvais pour ceux qui en éprouvent un dommage.

Une guerre éclate entre deux États catholiques, apostoliques, romains, professant cette religion à laquelle on donne le nom de Religion de paix, par exemple entre l'État de sa Majesté très-chrétienne de France (ou bien du fils aîné de l'Église) et sa Majesté apostolique d'Autriche. Cet évènement est le fait de la Providence, de Dieu qui tant d'années auparavant est descendu du ciel pour venir sur cette terre enseigner *ex professo* à l'humanité la loi de paix et d'amour, et cela pour se laisser aller ensuite à déroger lui-même à cet enseignement en créant volontairement, spontanément un évènement aussi contradictoire à sa loi d'amour et de paix.

Mais la Providence fait naître cet évènement pour rendre plus savoureux les fruits de la paix qui sans cela finiraient par sembler insipides. C'est du moins l'avis du grand docteur mîtré *Bossuet* dans son Discours sur l'histoire universelle, à la fin du chapitre I : « La stabilité d'un si bel ordre, dit-il, ne servirait plus qu'à leur persuader que cet ordre avait toujours été et qu'il était de soi-même. » Cependant un autre docteur non moins grand aux yeux des catholiques et non seulement mîtré, mais couronné, le *saint* roi David a eu l'audace d'affirmer le contraire quand il dit dans le psaume 148 : *Statuit ea in æternum, et in sæculum sæculi : præceptum posuit, et non præteribit.* « Il établit les choses de toute éternité et pour tous les siècles, il en fit un précepte qui ne changera jamais. » Mais sans nous perdre dans ce dédale d'apréciations à double tranchant, procédons à l'examen de ce fait providentiel.

En premier lieu il faut savoir que des deux côtés on n'a pas manqué d'adresser des prières à la Providence divine pour demander à cet arbitre de tous les évènements un expédient propre à éviter honorablement (l'honneur avant tout) la nécessité de rompre la paix entre les deux états. A cet effet les prêtres se mettent en campagne des deux côtés et voilà les prières, les processions, les adorations, les neuvaines, les *Veni Creator*, les messes privilégiées, les cérémonies sacrées et, ce qui est le plus essentiel, les aumônes des dévots en faveur des églises de S[t] Étienne ou de S[te] Geneviève pour les rendre favorables à leurs vœux : rien n'y fait : Cette fois celui qui a dit : *pulsate et aperietur vobis* (frappez et on vous ouvrira), dort profondément. On dispose des deux parts des armements formidables. Les moines et les prêtres, comme il n'est pas question de guerre religieuse (ce qui est pareillement un effet de la Providence) finissent par se taire, à moins cependant qu'on ne leur promette une bonne récompense en ce monde, auquel cas ils se remettent à chanter de plus belle pour implorer de la Providence, sourde à la paix, tout au moins la victoire afin de contrebalancer la perte de cette paix vainement sollicitée.

Les hostilités commencent. Des milliers de victimes innocentes tombent sous les coups meurtriers du canon et du fer d'ennemis que nul ne connait et dont quelques jours aupa-

ravant l'existence pour la plupart n'était même pas soupçonnée. La guerre se prolonge avec des chances diverses ; cependant les finances des deux parties belligérantes s'épuisent par le fait de la Providence, l'agriculture ruinée entraine des milliers de familles dans la misère, de la misère au crime, du crime à l'échafaud, toujours en vertu de la dite Providence. Les hopitaux où sont entassés les blessés, les champs de bataille où agonisent des monceaux de victimes remplissent l'air de miasmes infects et il en résulte une mortalité guidée par la main providentielle. La cherté des vivres, que vient augmenter encore le monopole et la spéculation, amène la disette ; tout enfin n'est que désolation, ruine, terreur, grâce toujours à la maternelle intervention de cette aimable Providence qui dirige tous les évènements en faveur des hommes pour le bien desquels elle en est venue, repétons-le, jusqu'à descendre des cieux sous la forme humaine pour leur serrer la main en leur disant : *la paix soit avec vous.*

Au milieu de ce bouleversement des deux États apostolique et très-chrétien, leurs Majestés respectives apostolique et très-chrétienne continuent à se distraire (par ordre de la divine Providence, sans doute), en se livrant à la chasse, aux bals, aux intrigues galantes, aux festins, aux orgies; ils engraissent des bayadères, des bouffons, des mimes, etc. et tandis que partout le pauvre peuple, ne sachant rien du véritable motif de cette guerre, gémissant sous le poids de la misère et de la consternation, envoie à la Providence victimes sur victimes, messieurs les chefs, courtisans, généraux, grand-croix, hauts dignitaires, entrepreneurs et fournisseurs, conduits toujours par la même Providence, nagent dans l'abondance, le luxe et les plaisirs, s'abandonnent sans frein à la licence soldatesque, à la fainéantise militaire.

Enfin les deux souverains se lassent de détruire cette immense quantité d'hommes. Ne croyez pas qu'ils soient poussés par la compassion ; la pitié n'a pas de prise sur le cœur des rois, pas plus que sur l'implacable Providence. S'ils sont las de pousser le peuple au carnage comme un vil troupeau qu'on mène à l'abattoir, ce n'est que parce qu'ils y sont forcés dans un intérêt polique plus ou moins connu ou par l'impossibilité de poursuivre l'entreprise commencée sous les auspices providentiels, par exemple par le manque d'argent (lequel est à vrai dire la plus grande force de la Providence).

Alors on expédie de part et d'autre des ambassadeurs pour faire les préliminaires d'accord. Après beaucoup de sursis, de préambules, de protocoles, la Providence divine autorise une suspension d'arme, puis un armistice et finalement la conclusion d'un traité de paix définitif qui subsistera ou disparaitra selon la volonté divine, selon les desseins de la Providence, c'est à dire selon le bon plaisir et l'intérêt du plus fort.

La nouvelle se repend dans les deux contrées, on fête l'évènement providentiel avec tout l'apparât d'une éclatante solennité. On ouvre à deux battants les portes des temples, les cloches sonnent à toute volée : cardinaux, évêques, prélats se rendent, à la tête d'un long cortège sacerdotal, à la cathédrale où l'on entonne solennellement, avec accompagnement d'un orchestre bruyant, le fameux hymne d'Ambroise pour remercier la Providence des maux causés par la guerre..... je me trompe, je devais dire pour la remercier de n'avoir pas daigné exaucer les prières qu'on lui avait adressées pour conserver la paix, puis pour obtenir la victoire, et d'avoir dans cette circonstance, en récompense de la foi vive qu'on lui a témoignée, procuré une ample moisson de pillage, de famine, de mort et de malheurs.

La Providence ne regarde pas de si près aux choses de ce monde, il ne lui en coûte rien d'enlever à l'agriculture et à l'industrie des centaines de milliers, ou plutôt des millions de bras laborieux et utiles, et tout cela pour satisfaire les caprices de deux êtres oisifs et improductifs, pour soutenir les prétentions rivales de deux hommes qui portent l'un le titre de Majesté très-chrétienne, l'autre celui de Majesté apostolique. Les évènements qui s'accomplissent et qui se discutent avec les solides arguments providentiels des armées et des canons, (ce qu'on appelle la dernière raison des rois, *ultima ratio regum*), ont été suscités précisément pour soutenir les *droits* (!) du trône, si ce ne sont ceux de l'autel, lequel trône ou lequel autel a été obtenu, comme l'histoire le prouve, par la grâce spéciale de cette même Providence, c'est-à-dire au moyen de l'infâmie et de la trahison. Pliez le genou, profanateurs incrédules, en face de la Providence divine qui, en même temps qu'elle combine tout pour le plus grand bien des peuples, s'arrange pour ne point blesser les prétentions honnêtes et les droits sacrés des prêtres qui représentent la divinité sur terre et des rois qui règnent par la grâce de la Providence, autrement dit par la *grâce de Dieu.*

Une hypothèse : Supposons un moment que dame Providence, qui a si bien ordonné les choses dans les deux États dont nous parlions plus haut, laissât, par un sentiment de générosité sans pareille, à la Démocratie, aux hommes qui ne veulent que la raison purement humaine la faculté de mettre le nez dans les évènements terrestres ; voyons un peu, messieurs les théologiens, comment les affaires pourraient tourner. La raison dirait aux deux peuples : « Vous êtes tous les deux également doués de chair et d'os et vous êtes en tout point semblables et attirés par une loi naturelle à aimer vos semblables, par conséquent, au lieu de vous détruire l'un l'autre, vous devez vous aimer ; vous ne différez que par la langue, par quelques usages et quelques produits, eh bien! échangez réciproquement vos produits, créez partout des routes pour faciliter la circulation des denrées et en opérer l'échange, ouvrez des débouchés à vos productions respectives, étudiez réciproquement vos mœurs, apprenez mutuellement votre langue, enfin resserrez les liens de la Fraternité en faisant disparaître les obstacles qui vous divisent. » Aux deux souverains elle dirait : « Vous, rois ou empereurs, qui vous enivriez de *gloire*, d'honneurs, de pouvoirs et de plaisirs tandis que le peuple gémissait au milieu des plus dures privations et des plus cruelles douleurs, monarques qui vous amusiez aux dépens des autres hommes, votre règne est fini, et avec lui celui de tes vils courtisans, de tes adulateurs, de tous les ignobles flatteurs du pouvoir ! vous n'êtes plus que de simples citoyens ; votre trône est renversé, votre gouvernement aboli : le peuple va désormais se gouverner lui-même. » Puis de nouveau s'adressant aux peuples, la Raison leur dirait : Peuples, pauvres peuples qui souffriez et la tyrannie des hommes et celle des choses, vous êtes libres désormais, vous n'avez plus de souverains pour vous régir, vous tondre et vous pousser au carnage. Instruisez-vous, éclairez-vous de plus en plus. Que chacun soit libre à la condition pourtant de respecter la liberté d'autrui, car quiconque ne respecte pas la liberté des autres n'est pas digne de jouir de la sienne. Il est grand temps aussi de créer les institutions qui doivent assurer le bonheur à tous les hommes ; pour cela il faut opérer les réformes radicales exigées par le progrès des idées. Supprimez mille emplois inutiles qui favorisent l'oisiveté, excitent la jalousie et poussent à la discorde. Arrachez les plantes parasites qui étouffent les germes de tout sentiment noble et élevé. Repoussez loin de vous ceux qui se disent les ministres du ciel et qui vous prêchent l'ignorance, le fanatisme, la superstition. Faites cesser les honteuses spéculations et l'exploitation de l'homme par l'homme. Organisez le travail. Efforcez-vous de niveler, autant que possible, les conditions des hommes ; l'homme trop élevé en fortune est prédisposé au délire et sujet au vertige ; trop bas, il rampe dans la fange, on le foule aux pieds ; comment voulez-vous que ces deux pôles se touchent? il faut prendre un milieu, une voie moyenne, ni trop de luxe, ni la misère ; il est dans ce que l'on a appelé jusque maintenant la haute classe des vices nombreux, mais, il faut bien l'avouer, il n'en manque pas non plus dans la classe pauvre ; chez la première, cela vient de la richesse, de l'oisiveté où elle croupit ainsi que de la facilité dans laquelle elle se trouve d'assouvir tous ses mauvais penchants ; chez l'autre, c'est la suite de l'ignorance et de la misère auxquelles son existence est condamnée par la classe oisive qui se repait de ses sueurs!... Continuez ainsi de marcher d'un pas ferme, infatigable vers toutes les grandes améliorations, et dans ces œuvres grandioses retenez bien que pour extirper le mal il faut d'abord en faire disparaître la cause; le mobile supprimé, l'occasion ne se présente plus, et faute d'occasion le mal disparaît... Mais surtout n'oubliez pas, ô peuple, qu'une des premières choses que vous ayez à faire c'est d'abolir le soldat et le prêtre, l'armée et l'église : de cette manière, les milliers de bras paralisés par l'oisiveté et la débauche des casernes et ces milliers d'autres qui croupissent dans l'abrutissement et la corruption des séminaires ou des cloîtres, seront rendus à l'agriculture et à l'industrie, en un mot au travail, source de toute richesse et de toute prospérité, au travail dont ils étaient détournés par le système de la *Providence.* C'est ainsi que viendra le règne de la Justice et du Bien-être social ! c'est ainsi que les arts, les lettres et les sciences renaîtront, mais cette fois pour que tous en jouissent, sous le palladium de la Liberté, protectrice du vrai, dépréciatrice du faux. Le faux se trouve souvent sur la pointe de l'épée ou sur le bout de la crosse ecclésiastique ; la vérité est souvent au fond d'un puits, et c'est là, Peuples, qu'avec l'aide de mes lumières vous devez la saisir. »

Tel est le langage que la Raison humaine tiendrait aux peuples et aux rois.

Mais la Providence divine, après avoir entendu ce long discours hypothétique, pousse un immense éclat de rire que l'on entend par tout l'univers, et dit : Et où, et quand, et comment la Raison arrivera-t-elle à faire comprendre aux hommes la vérité?.. Jamais.... tant que je règnerai au milieu et à la faveur des rois, des prêtres et de l'ignorance.

TOMMASO VERO.

(*La suite au prochain numéro*).

BULLETIN CLÉRICAL.

L'*Indépendant*, de Douai, publie les lignes suivantes :

En vertu d'un décret, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes, l'autorisation légale est retirée à l'institution des Dames de la Sainte-Union.

Cet acte donne satisfaction à l'opinion publique.

Désormais, la Maison de la Sainte-Union ne devra son existence qu'à la tolérance du gouvernement.

Cette mesure est le châtiment tout naturel infligé à un établissement dont le personnel a joué un rôle si déplorable dans l'affaire du chanoine Mallet, de scandaleuse mémoire.

Nous nous tourmenterions sur le triste sort réservé dans l'avenir aux dames de la Sainte-Union si nous ne savions pas que lorsque la catholique France les aura chassées de son territoire elles trouveront un refuge assuré chez leurs con-sœurs de la libre Belgique, ce beau pays où il semble que le droit d'association n'a été proclamé que pour favoriser les gens de leur espèce.

Belgique, n'est-tu pas la terre hospitalière!.... pour tout ce qui sent le froc ou la tonsure?

Les membres de l'Association du Journal sont informés que l'assemblée mensuelle aura lieu dimanche prochain, en son local, à 9 heures du soir.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ*, 9, *A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRÉS.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 23. 1re Année. 3 Novembre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.
POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ. 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 2 Novembre 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

M. Bonaparte continue, en riant sous câpe, sa comédie annexionniste, le grand gargantua affriandé à la vue des petites nationalités limitrophes de la France, vient de satisfaire inopinément un nouvel accès d'appétit; d'un coup de dent il croque la Vallée des Dappes et vous l'avale sans forme, ni procès. Cette nouvelle violation de territoire commise par la bonne foi impériale confirme le jugement que nous avons formulé des tendances napoléoniennes, toujours contestées, désavouées, quoiqu'elles soient ouvertement pratiquées à la face de l'Europe prétrifiée par la peur.

La Suisse est un des pays les plus jaloux de ses libertés et de son indépendance. Elle a montré dans son dernier conflit avec la Prusse, jusqu'où elle portait ses sentiments de fierté civique, aussi s'est-elle conduite en cette circonstance en vaillante et fière race qui sait et saura réclamer ses droits et les soutenir en citoyens libres. Une réclamation a été adressée déjà au gouvernement français, car la violation flagrante de cette propriété suisse, que la France s'est imaginé de revendiquer à son bénéfice, n'est évidemment qu'un expédient de brigand pour amener une solution violente de cette difficulté créée par l'instinct accapareur de M. Bonaparte.

C'est depuis l'annexion du Chablais et du Faucigny que datent les relations acrimonieuses qui se sont établies entre la France et la Suisse et ces nouvelles contestations font prévoir des complications très-épineuses et très-irritantes. A cette heure, les esprits sont toujours en proie à une agitation dont il est difficile de conjurer l'explosion. Peut-être le bien sortira-t-il de l'excès du mal, car la consternation est européenne; les défiances vont toujours croissant, et à tort ou à raison, la Suisse et la Belgique ne cessent de se croire en butte à une conspiration annexionniste dont le foyer est placé près du trône boustraparisien.

M. Bonaparte est fort irrité de ces nombreuses antipathies et sa convoitise d'absorpsion s'en alimente davantage. Le Dieu de l'Olympe a juré d'en finir un jour, et tant mieux; qu'il assouvisse sa colère d'un trait et de suite, préférablement à cette tactique de faire mourir le monde à petit feu. La souffrance est à son comble et demande à jouer sa partie, elle est prête!

Dousios, le jeune étudiant athénien qui a voulu délivrer ses concitoyens de l'inertie et de l'incapacité d'une royauté décrépite et insensée, est renvoyé devant la cour d'assises d'Athènes. Trois jeunes gens qui avaient été arrêtés d'abord avec lui, comme suspects de complicité, ont été relâchés et renvoyés de toute poursuite.

En Russie, les choses vont bien; la révolution y circule de St-Pétersbourg à Moscou, de Kozan à Kiev et à Kharkow. Une entente intime existe entre les universités et le soulèvement est successif. Tous les jours la force armée est obligée d'étouffer les insurrections de la gente studieuse, qui vient de démolir la maison du recteur à Kazan. De grandes scènes tumultueuses se préparent pour l'époque de la rentrée de l'empereur Alexandre afin d'obtenir une constitution et l'élargissement des prisonniers politiques.

Enfin l'Europe couve son feu révolutionnaire sous la cendre, de temps à autre des éclairs violents s'en échappent pour annoncer aux tyrans le travail souterrain de la faim et de la vengeance; son irruption prochaine les engloutira avec le vieux monde dans un embrasement général en donnant le jour à la souveraineté de la justice populaire.

E. S.

FUNÉRAILLES D'ALFRED GUILLIAUME.

Alfred-Nicolas-Eugène Guilliaume que la mort est venu surprendre le 30 Octobre écoulé, à l'âge de 35 ans seulement, était membre de l'*Affranchissement* et des *Solidaires*.

Chacun sait que les associations des *Solidaires* et des *Affranchis* sont fondées pour l'enterrement civil des personnes qui meurent dégagées de toute oppression dogmatique et qui, fortes de la sérénité de la raison et imbues des lois naturelles de la conscience humaine, savent, à l'article de la mort, renoncer aux vanités surnaturalistes; répudier, de conviction, les vieilleries décrépites des cultes, les cérémonies burlesques et pitoyables des pierrots catholiques, et rentrer, libres et pures, sans remords et sans crainte, dans la paix du tombeau, en se dispensant du frocard et de l'ignoble tarif des drogueries ecclésiastiques.

A l'appel que firent les deux associations aux libres-penseurs et aux amis du défunt, une foule considérable que l'on peut évaluer à plus de deux mille personnes, bien avant l'heure indiquée, était accourue sur la place du Grand-Sablon pour manifester, par sa présence, la part qu'elle prenait au deuil de cette perte regrettable. A 3 heures de relevée, le corps fut emporté et le convoi se mit

ENTRETIENS FAMILIERS
DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ
Sur des questions sociales
au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

(Suite. — Voir notre numéro précédent.)

QUATRIÈME JOURNÉE.

Le curé. Eh bien, mon cher Tommaso, êtes-vous préparé à éclaircir la question que nous avons laissée en litige?

Tommaso. Parfaitement préparé, mais vous devriez me prêter une oreille plus docile, je veux dire que vous devriez écouter mes raisonnements dans cette disposition d'esprit consciencieuse et loyale qui doit se rencontrer chez tout homme impartial, droit et sincère.

Le curé. Tenez vos engagements, soyez clair, que vos questions soient intelligibles, et si vos raisons sont bonnes, je serai le premier à les avouer pour telles et à proclamer votre triomphe; ce qui du reste me paraît peu probable; on ne réalise pas l'impossible.

Tommaso. Je ne prétends pas transformer par mes arguments, ni même modifier votre manière de voir; c'est une entreprise qui, par des raisons bien connues, doit être rangée au nombre des impossibilités. Je me contenterai d'exposer devant vous le résultat de mes observations recueillies sur des faits généraux, dans le but de vous démontrer le plus clairement possible que, ni moi, ni aucun de ceux qui pensent comme moi ne méritant cette kyrielle d'invectives, d'outrages qu'à défaut de raisons la presse catholique nous jette sans cesse à la face, nous gratifiant, à l'instar de la sainte Église, de surnoms *très-chrétiens* sinon *très-polis* : de mécréants, d'infâmes, de scélérats, d'impies, de propagateurs de mensonges, de suppôts de l'ennemi du genre humain, dignes de l'abomination et de l'exécration de tous les hommes honnêtes et vertueux, etc.

Le curé. Si vous voulez ne pas mériter toutes ces épithètes cessez de combattre les saines croyances, et de contrecarrer l'autorité et les volontés de ceux qui ont reçu du principe infaillible, c'est à-dire de Dieu le droit de commander aux hommes.

Tommaso. En vous rapportant toujours au principe divin vous sortez de la question qui ne doit pas franchir les bornes de la terre. J'ai donc raison de répéter qu'humainement parlant il n'est pas permis, en soutenant des opinions divergentes, de se renvoyer au lieu de raisons des paroles offensantes, et de combattre la partie adverse par des injures et des menaces comme vous avez l'habitude de faire sur notre compte.

Le curé. Humainement parlant je suis avec vous, mais je conteste que vous puissiez imputer à des personnes telles que nous les procédés dont vous parlez, quand il s'agit de questions purement humaines. Et si vous êtes conséquent comme vous vous vantez, vous devez convenir du bon accueil que nous faisons aux étrangers, qu'ils soient hérétiques, schismatiques, juifs ou même incrédules, payens, athées.

Tommaso. Ajoutez : pourvu qu'ils ayent la bourse bien garnie et qu'ils la vident à votre profit, votre saint-père même ne dédaignerait en ce cas la compagnie du publicain *Rotschildt*.

Le curé. Quand vous ne savez comment nous décrier, vous nous calomniez en nous prêtant des inclinations basses et intéressées, vous feriez mieux de laisser ces digressions, et de me donner les éclaircissements que vous m'avez promis.

Tommaso. Je ne veux pas vous faire attendre.

Vous disiez dans notre précédent entretien qu'il y a deux sortes d'expériences, l'une vraie, l'autre fausse; par conséquent je dois conclure de cette proposition que ces expériences doivent découler de deux sources opposées.

Le curé. Jusqu'ici je comprends; de plus, je suis de votre avis, mais je ne vois pas clairement encore où vous voulez en venir.

Tommaso. Mon argumentation m'a mené à cette réflexion que, si de l'effet on peut remonter à la connaissance de la cause, je puis logiquement conclure que des effets opposés sont produits par des causes opposées. Passant ensuite à l'application, je dirai que si l'expérience fondée sur la généralité des faits se trouve en opposition avec une autre expérience, cela tient nécessairement à ce que celle-ci ne repose que sur des faits partiels.

Le curé. C'est bien; mais précisez mieux votre idée au sujet de l'application.

Tommaso. Pour me faire mieux comprendre, j'ajouterai que l'expérience invoquée par le clergé étant basée sur des faits partiels, il s'en sert pour propager les avantages du système le plus favorable au maintien et au développement de ses intérêts particuliers, et voici quel est son raisonnement : Toutes les fois que mes adversaires ont essayé de renverser l'édifice de l'autorité hiérarchique à laquelle j'appartiens, et d'où je tire mon avantage particulier, ils ont été écrasés par la force matérielle; fort de cette expérience, il conclut que l'ordre et le bien être doivent consister dans l'état de choses que protège cette force matérielle qui n'est que l'association du pouvoir temporel avec l'autorité qui prétend posséder la source même de la domination. Une expérience souvent répétée ayant ainsi démontré au clergé que son avantage propre se liait étroitement à l'exercice de la force matérielle il s'attache de son mieux à celle-ci et cherche de tout son pouvoir à imprimer dans l'esprit des masses cette soumission aveugle et servile sans laquelle toute domination s'en irait en fumée.

(La suite au prochain numéro).

en marche, parcourant toute la rue Haute et la chaussée jusqu'au cimetière de St-Gilles dans le plus profond recueillement.

Les coins du poële étaient tenus par des membres des *Soldaires* et de l'*Affranchissement*.

Malgré une pluie battante et un temps maussade, le cortège était considérable et imposant. Des citoyens de diverses professions, des hommes de lettres, des publicistes, des rédacteurs de divers journaux de la capitale, et un monde immense d'ouvriers dont il était aimé, suivaient, attristés et pensifs, le cercueil démocratique jusqu'au lieu du repos.

Quand le cortège fut arrivé au séjour des morts et que le corps fut descendu en terre, le citoyen Eug. Steens, prononça, au nom de la *Tribune du Peuple*, le discours suivant :

Citoyens,

Quoique nous soyons sous le poids d'une émotion trop forte, ce deuil nous touche de trop près, la douleur nous pénètre trop profondément pour que nous puissions assister à ces adieux déchirants sans faire entendre, au milieu de l'affliction unanime de tant d'amis, le poignant regret que cette perte irréparable fait ressentir à la démocratie.

Il y a dix-huit mois, jour pour jour, nous descendions dans la fosse un vaillant et jeune athlète de la liberté, notre généreux ami Langlois ; l'impitoyable mort, jalouse, sans doute, de tant de précocité démocratique, vint nous l'enlever au début d'une carrière toute militante et d'une vie accablée de toutes les agonies physiques ; chacun se rappelle l'immense confraternité qui se déploya à son inhumation ; chose sublime, toutes les classes sociales étaient là confondues dans un sentiment commun, et tout ce qui aime la liberté, et tout ce qui se sent vivre du cœur et de l'âme.

Ce fut sur la tombe de tant de mérites enfouis pour l'éternité, qu'Alfred-Nicolas, notre brave ami, récita, de sa voix éloquente et sympathique, sa magnifique élégie, ardente et sublime composition qui fut son chant de cygne. Tout dans cette poésie respire le fervent amour du progrès ; le cœur se le dispute à la pensée, et une forme admirable laisse circuler la sève républicaine avec pureté, force et énergie. Car, il était poète, Alfred, il savait par ses chansons, chefs-d'œuvre littéraires, remuer le cœur des désespérés et inoculer l'esprit de la liberté ; la fraternité des peuples était son rêve, et ses essais littéraires ont toujours répandu, dans l'âme du prolétaire, ce feu sacré de la vérité dont son beau cœur d'artiste était embrasé.

Plein de talents et d'âme poétique, Alfred devait par son génie et son esprit rendre de grands services à la Révolution. Milicien énergique de l'avenir, il était de ceux dont la raison aisément savait étouffer les clameurs de la foule des rétrogrades ; la générosité de son cœur autant que la lucidité de ses vues attiraient autour de lui tout un cercle de vrais amis du progrès. Mais de nouvelles épreuves étaient réservées à la démocratie ! La mort vint, se hâta d'emporter cette proie magnifique, et maintenant, comme son ami Langlois, Alfred est couché là.....

Il est là, notre compagnon de lutte et d'adversité, l'intrépide chansonnier qui a donné au progrès jusqu'au dernier souffle de sa vie, jusqu'au dernier battement de son cœur. Devant ce sépulcre, devant ce gouffre de la mort, devant ce sinistre néant, je puis vous répéter les dernières paroles qu'il m'a adressées peu de jours avant son agonie : « Mon cher ami, j'ai aimé et beaucoup aimé, mais l'expérience m'a désillé les yeux ; abattu par les intrigues, je sens tarir la source des illusions et des espérances ; plus rien ne me charme et l'amertume me déborde le cœur ; d'ici, je vais me soigner, et sous peu, vous me reverrez parmi vous, mieux armé et plus fort que jamais. » Telle était la pensée sereine qui agitait, dans ses lugubres moments, l'âme vigoureuse de ce cœur d'or.

Enfin, toute sa vie il s'est dévoué à la défense des principes démocraitques. Il désirait, dans l'ordre social, voir supprimer le paupérisme, comme le monarchisme dans l'ordre politique, et comme dit Victor Hugo, voir disparaître, du milieu de nous, tous ceux qui tendent la main depuis les mendiants jusqu'aux prétendants. Il flagella de sa verge de Juvénal les trompeurs des peuples, les apôtres des captations testamentaires, les cultivateurs de la haine, tous les rejetons pourris de la Sodome catholique, depuis les prédicateurs de l'obscurantisme jusqu'aux hypocrites de tous les cultes: tous gens qui nous promettent des félicités éternelles à la condition de passer par une vie de tortures et de souffrances. Enfin, Alfred est rentré, noble et pur, dans son créateur, en emportant une foi vive et ferme dans la délivrance de l'humanité !

Je t'en félicite, Alfred, au nom de tous tes amis et je t'embrasse d'esprit. Adieu ! Adieu !..

Un ami du défunt a prononcé également quelques paroles sur la tombe.

Puis le citoyen D. Brismée, au nom de l'association des *Solidaires*, s'est exprimé en ces termes:

Amis,

Malgré la vive douleur que m'a causé la mort du frère que nous venons de descendre dans la tombe, je ne puis m'empêcher de vous exprimer au nom des membres de l'association *les Solidaires*, dont je suis ici l'écho, les regrets que nous fait éprouver cette brusque et cruelle séparation.

Je ne retracerai pas sa vie, elle est connue de tous : c'était l'affection et le dévouement personnifiés, c'était l'homme du peuple, intelligent, n'enviant qu'une chose : rendre service sans aucun espoir de récompense, sinon celle que donne la satisfaction d'un devoir accompli ; aussi, au lieu de faire comme tant d'autres, écrire à distance pour le peuple, lui, ne se sentait pas le moins du monde déplacé lorsqu'il se trouvait au milieu des travailleurs, des ouvriers qu'il aimait sincèrement et dont il était aussi cordialement affectionné.

Il est inutile de rappeler ici ses nombreuses et sublimes poésies, chacun de nous les connaît. Toutes elles sont empreintes d'un ardent amour de la liberté, du désir de voir la condition du travailleur améliorée et sa dignité personnelle respectée.

Chacune d'elles ne réserve aux oppresseurs de toute espèce que le souverain mépris.

Amis, nous perdons en lui un ardent champion de la libre-pensée, un intelligent soldat de la démocratie.

Alfred ! permets que je signale sur ta tombe la digne et loyale conduite de ta famille éplorée qui, contrairement à bien d'autres, a su respecter ta volonté dernière.

Tu as vécu en méprisant ceux qui vivent dans l'oisiveté, ceux pour qui la superstition et l'ignorance sont une mine d'or, et tes parents t'ont laissé, à ta dernière heure, tes principes et tes idées. Merci à eux ! Honneur à toi !

Ces principes et ses idées ne les as-tu pas exprimés dans la pièce de vers que tu prononças sur la tombe de notre camarade J.-B. Langlois ? Ne nous disais-tu pas ceci :

Dieu, — c'est tout. Chaque force a son intelligence
Ft nul être créé ne retourne au néant.
La matière toujours finit et recommence !
Le gland redevient chêne et la source Océan.

Frères, — mêlons nos voix à celle de la foule.
Portons le coup fatal à la société.
L'édifice vieilli, qui chancelle et s'écroule,
Rentre dans le néant au cri de liberté,

Alferd ! La nouvelle de ta mort a été pour nous un coup de foudre ; nous étions loin de nous attendre à devoir si tôt te porter en terre ; nous espérions bien des années encore te compter au milieu de nous et nous récréer des produits de ta belle intelligence, mais hélas ! notre déception n'est que trop vraie, la mort nous sépare déjà.

Salut, Alfred ! Salut, frère ! tu vivras dans nos cœurs et dans notre souvenir !

Enfin, le citoyen J. Pellering, au nom de l'association des *Affranchis*, a rendu hommage à la mémoire d'Alfred, dans une petite improvisation en flamand, pleine de cœur et d'idées. Il retraça, avec vigueur, la noblesse de son caractère, la pureté de ses sentiments et la richesse des dons dont la nature l'avait doté. Intelligence d'élite, dit-il, que le génie avait sacré poëte en naissant, il aurait pu, comme tant d'autres, vendre sa plume et ses talents, se jeter en pâture à l'aristocratie, mais il ne pouvait renier sa foi robuste, et rien, d'ailleurs, n'eût pu ébranler ses convictions. Tel il a vécu, tel il est mort, regretté de tous les démocrates, ils pleurent en lui un frère éclairé, un beau penseur, un soldat de l'avenir. E. S.

LA COMMUNE SOCIALE.

Il est clair que, chemin faisant, il est bien de poser les idées et leurs formes.

Nous avons dit qu'il fallait semer la liberté, et pour ce faire, la déclarer à l'origine.

Or, l'un de nos amis nous adresse précisément la déclaration en question.

Nous la publions tout d'abord ; c'est le moyen de faire que ceux qui la comprennent et l'acceptent se puissent grouper selon leur gré.

La double signature qu'elle représente a pour effet comme pour but de réunir les deux idées fondamentales de la Révolution et de l'Organisation.

Après la lecture attentive de cette déclaration, il sera temps d'aviser à la suite.

Mais la pièce en question pose précisément la Liberté à l'origine.

Tous ceux qui comprendront et qui veulent le bien ne peuvent qu'accepter le but et les moyens de libre discussion et d'organisation indépendante qu'elle pose.

Ceux qui ne comprennent pas attendront ou s'y opposeront, — et voilà le chemin tracé pour l'œuvre d'espérance et d'organisation.

Déclaration de la Liberté,

Par JULES ALLIX.

Au nom du PEUPLE,

Au nom de l'HUMANITÉ,

En vue de l'Avenir et du Bonheur de chacun et de tous,

Attendu que le Peuple a reconquis ses droits et posé la Justice,

Déclarons :

La *liberté* est le premier *droit* de l'homme et des peuples ; et le Peuple est et sera libre.

La limite naturelle de la *liberté individuelle*, c'est le devoir pour chacun de respecter la liberté de tous.

Les *droits* de tous sont égaux, sans aucune distinction de sexe, de fortune, de naissance.

Les Fonctions sont déterminées par le concours et la capacité.

Par le seul fait de la naissance, tout homme qui naît a le *droit de vivre*, et c'est le *devoir* de la société de le lui assurer.

Du droit de vivre découlent, pour l'individu, trois droits distincts :

Enfant, il a droit au développement normal et complet de toutes ses facultés physiques, intellectuelles et morales ou affectives, c'est à dire à l'*éducation*.

Homme fait et valide, il a droit à l'exercice libre de toutes ses facultés, c'est à dire au *travail*.

Vieillard, malade ou infirme, il a droit à la *protecteon sociale* qui doit assurer sa vie.

En échange de la garantie de ces droits et de leur exercice libre, tout citoyen valide doit à la société tout le travail dont ses facultés physiques, intellectuelles et morales sont capables, et ce travail, l'unique fondement de toute richesse, est pour lui un *devoir*, afin que la Production sociale soit toujours en rapport avec les besoins de la Consommation générale.

Selon ces bases, et sous ces garanties solidaires, l'Unité sociale naît d'elle-même dans la Liberté, l'Égalité et la Fraternité de chacun et de tous, car le Bonheur et l'Harmonie, qui sont le principe et la fin de tous les êtres de la nature, sont aussi le but suprême de l'homme et de l'humanité.

Et, quant au Gouvernement, Déclarons :

Le Peuple est souverain.

Le Droit du Peuple souverain, et conséquemment aussi son Devoir, c'est de se gouverner lui-même, par lui-même.

Le Gouvernement du Peuple par lui-même, c'est la *République sociale*.

La souveraineté du Peuple et le droit de la République sociale se proclament et ne se discutent pas.

Le gouvernement de . . . . . est la République sociale.

Il en doit être ainsi du gouvernement de tous les peuples.

En échange de la Liberté et de la Vie qu'elle lui assure, tout citoyen doit à la République sociale le concours loyal et sincère de toutes ses facultés physiques, intellectuelles et morales,

La Commune est l'élément primordial de toute organisation sociale, car, de même que la Solidarité des intérêts individuels constitue l'unité de la Commune, de même la solidarité des communes contitue l'unité de la Nation, et de même encore la solidarité des nations doit constituer aussi l'Humanité régénérée dans l'Unité de la République universelle.

Or, toute Commune est libre d'établir et de régler à son gré son propre gouvernement, sauf toutefois, pour les Communes de chaque Nation à correspondre et à s'entendre entre elles pour tout ce qui a rapport aux choses d'intérêt général et national ou de Solidarité sociale, afin d'établir et de fonder ainsi, en même temps, avec la Liberté de chacun et de tous, l'Unité nationale et sociale de tout le territoire.

Aux fins de quoi, Décrétons :

Au nom du Peuple..... etc.. etc.

Pour le Comité social,
révolutionnaire et organisateur,

A. X.

Après la lecture de cette pièce, en supposant sa publication en temps utile, on doit parfaitement comprendre ce qui se passerait.

Tout le monde étant libre et libéré par elle, nul n'a plus, à ce moment, ni autorité, ni conseil ; chacun est soi, tous sont de même, le bien comme but est posé, et le germe du bien semé; la pensée de l'accord à faire.

Or, que se passera-t-il après, immédiatement après voulons-nous dire? C'est ce à quoi l'on doit songer soi-même, car nous ne devons pas, ni ne pouvons le dire, puisqu'il s'agit de liberté et que chacun a ses essors, comme ses capacités, différentes et diverses, et que la Liberté doit, elle, tout accepter et pouvoir conséquemment tout demander, tout désirer et tout utiliser.

Néanmoins, nous pouvons prévoir les mouvements légitimes et surs, ceux des besoins, des circonstances et des nécessités, qu'on a déjà connus; nous y reviendrons.

Le germe vrai de l'organisation libre est posé, et posé pour le bien comme dans la justice, et par l'intelligence, pour le cœur; quant aujourd'hui, cela suffit.

Or, c'est le premier jour.

A demain.

LA PROVIDENCE.

Mais les théologiens, en habiles jongleurs qu'ils sont, font souvent (en cela comme en toute chose) changer l'aspect de la question en changeant la signification du mot *Providence*. Selon eux il y a Providence et Providence, comme il y a pain et pain, vin et vin, fagot et fagot, etc.

Dans certaines circonstances, le plus souvent même, lorsqu'il s'agit de quelque calamité générale, la Providence intervient sous forme de *permission de Dieu*. Mais *permission* et *volonté* sont synonimes ici, car on ne peut vouloir sans permettre, et il est absurde de dire, par exemple, dans le même instant : je ne veux pas que telle chose arrive, je permets que cette même chose se fasse. Mais les absurdités ne font pas peur à messieurs les théologiens et consorts, c'est leur pain quotidien, ils s'en nourrissent à satiété et se plaisent à s'y plonger comme les animaux immondes dans l'ordure et dans la fange. Il faudra donc fermer les yeux, applaudir à l'absurdité et dire à l'instar des prêtres : Quand les désastres surviennent, ils n'arrivent pas proprement par la volonté explicite de la Providence, mais par une permission pure et simple à laquelle on peut très-bien donner le nom de Tolérance providentielle. Ainsi au point de vue sacerdotal, cette Providence, régulatrice absolue de tous les évènements du globe sublunaire, n'a pour but principal que les évènements qui procurent un avantage à ceux à qui ils échoient. Ce qui fait que la Providence, en même temps qu'elle défend le mensonge dans un sens, le tolère dans un autre. Pourquoi cela? Parce qu'elle ne peut pas faire autrement.

Exemple : La courtisane, dévote à la Providence du prêtre, rentre dans son bouge avec le fruit de ses caresses mercenaires; avant de quitter ses joyaux et ses atours, elle s'agenouille devant la madone (en Italie il y a des madones partout) et fait la prière suivante : Je te remercie, ô Providence, toi qui m'as été propice en me faisant rencontrer sur mon chemin plusieurs niais, toi à qui je dois de les avoir amenés à me faire don de leur cœur et de leur fortune. Presqu'au même instant, l'un de ces niais pris au piège est contraint de blasphémer cette même Providence, et de dire : Par le fait de cette infâme coquine et de ceux qui me l'ont envoyée, me voilà maintenant au regret de ma sotte faiblesse et, qui plus est, sans le sou.

L'assassin rentre dans son repaire plus joyeux que de coutume à cause de la moisson extraordinaire qu'il a recueillie dans les poches des voyageurs et après avoir suspendu, devant une image de la vierge qui représente pour lui la Providence et qu'il appelle le *Refuge des pécheurs*, les armes dont il s'est servi par la permission de cette chère Providence, il lui entonne un hymne pieux de reconnaissance : « Salut, Refuge et consolation des pécheurs, je te remercie de m'avoir assisté aujourd'hui avec tant de bonté, en faisant tomber sous ma main une si riche proie sans aucun risque pour ma vie ; je te prie de me garantir des griffes de la justice humaine ou si, par un triste sort, je venais un jour ou l'autre à tomber dans ses pièges, avant de terminer ma carrière donne-moi le temps de me convertir, afin que je puisse aller te remercier dans le paradis où tu habites de toutes les faveurs que tu as accordées à un pécheur indigne, mais auquel cependant tu as daigné accorder ta protection ; mère très-miséricordieuse, Refuge des pécheurs, dans toutes mes entreprises les plus difficiles je t'invoque, souviens-toi du *bon larron...* » Le voyageur dépouillé retourne chez lui en maudissant la Providence à qui il s'était recommandé avant de partir et en l'honneur de qui il avait, dans ce but, à prix d'or, fait dire plusieurs messes dans la chapelle de la même madone, appelée cette fois *madone du bon conseil*. Mais celle-ci avait été assez généreuse pour accepter le tribut des messes et assez ingrate non seulement pour refuser au pauvre dévot la grâce qu'il sollicitait, mais encore pour le trahir en fesant déclarer par la bouche d'un moine, directeur de conscience du suppliant et interprête fidèle des volontés de Notre Dame du Bon Conseil, que le voyageur pouvait sans aucune crainte se mettre en route et qu'il ne courait aucun danger. Or la même Providence, enveloppée sous le voile de Refuge des pécheurs, ne s'est fait aucun scrupule de se contredire elle-même et de laisser aller en fumée les promesses par elle faites au voyageur qui la priait sous les traits de Mère du Bon Conseil. Aussi le malheureux qui, confiant dans l'infaillible promesse de sa Providence s'est mis en voyage, est il sans pitié dépouillé de tout ce qu'il portait sur lui.

La Providence, Refuge des pécheurs, en récompense de la dévotion persévérante de l'assassin, son protégé, lui inspire quelque temps après un regret si vif de ses désordres passés, qu'elle lui fait prendre la résolution d'aller se jeter aux pieds du même moine qui a confessé le voyageur, pour le prier d'entendre sa propre confession et de lui faire la grâce de l'admettre dans le sein de sa famille, à la manière du père de l'enfant prodigue lorsque celui ci fut revenu de ses fredaines. Ce nouvel enfant prodigue, confessé, absous et fêté est admis dans la maison paternelle des bons religieux. Mais en admettant au milieu d'eux le pénitent, ces saints hommes se garderont bien de refuser son butin, qui est offert pour le service de l'autel de Notre Dame du Bon Conseil en reconnaissance des services obtenus d'elle sous le titre de Refuge des Pécheurs. Parmi ces offrandes se trouve la somme volée à notre voyageur qui, peu de temps après l'évènement providentiel qui lui était survenu, réduit à la dernière misère, se tue de désespoir en laissant sa famille dans la plus affreuse indigence. Les moines, interprètes de la Providence du Bon Conseil, refusent la sépulture au malheureux suicidé, soit parce que celui-ci en désespérant de la Providence en question et en s'ôtant la vie est damné de plein droit, soit parce que la famille est hors d'état de payer les frais d'enterrement.

La malheureuse famille, prise à la gorge par la faim et ne trouvant aucune assistance, se livre au brigandage ; mais éclairée por l'exemple paternel, elle n'a plus grande confiance dans la Providence du Bon Conseil et préfère celle de l'assassin. Cette Providence délaissée se venge en faisant tomber tous les fils entre les mains de la Providence-maréchaussée, qui envoie les plus jeunes aux galères et pend les plus âgés pour l'exemple et l'édification des zélateurs de la Providence Refuge des Pécheurs :

Équations :

Providence du voyageur	égale	Madone du Bon Conseil.
Providence de l'assassin	»	Refuge des Pécheurs.
Providence des moines	»	Les deux.

Mais à quoi bon ces suppositions, ces hypothèses, ces exemples, ces équations. Tout cela ne suffit pas pour ébranler ce qui a été sanctionné par des milliers d'écrivains de tous les partis, qui, s'ils ne prouvent pas, disent tous et affirment, sur la parole les uns des autres, qu'il existe une Providence divine et que celle-ci dirige tous les évènements, bien que par des voies qui nous sont inconnues, vers des fins toujours favorables, sinon à l'individu, certainement à la généralité, aux masses, car, celles-ci dans tous les cas ont à retirer des évènements funestes le profit que voici : Si ces masses sont bonnes, c'est à dire soumises au pouvoir clérical, elles gagnent le mérite de la patience ; si ces masses sont mauvaises, elles subissent le châtiment de leurs méchantes actions et sont excitées par là à rentrer dans le sentier du devoir en s'humiliant sous le coup des calamités ou pour mieux dire en se jetant aux pieds de la grande Providence personnifiée dans ses représentants, les prêtres.

Et pourtant, chose vraiment étrange! ceux qui soutiennent avec le plus d'ardeur qu'il existe un être providentiel appelé Dieu qui règle les évènements bons ou mauvais de ce monde en les coordonnant pour le plus grand avantage des hommes et pour sa plus grande gloire à lui, qui disent qu'on doit toujours, en toute circonstance heureuse ou malheureuse, adorer les décrets impénétrables de la Providence et dire avec Job : *Dieu me l'a donné, Dieu me l'a ravi, que le nom de Dieu soit béni!* ceux-là, disons-nous, lorsqu'il leur arrive d'être dépouillés d'une chose quelconque, d'être dépossédés d'une propriété qui au fond ne leur appartient pas à titre de propriété légitime, ces gens qui rejettent tout sur la Providence lorsqu'il s'agit des autres, se tournent avec la dernière véhémence contre elle quand ils sont frappés. Alors ils ne considèrent plus l'évènement malheureux qui leur est survenu comme un effet providentiel sur lequel on doit prononcer les paroles de Job. Ils déclarent au contraire que l'évènement est une œuvre du démon et qu'il faut lutter à tout prix contre ce grand ennemi du genre humain, *resistere diabolo*. Alors la Providence, de *divine* qu'elle était auparavant se transforme en *diabolique*!

La guerre détruit-elle un couvent, ce n'est plus la Providence qui ordonne, qui veut, qui permet cette destruction par la main de ces mêmes soldats, bénis peu d'instants avant par le clergé quand il s'agissait d'envahir les terres des mécréants. Les prêtres ne considèrent plus alors ces mêmes soldats comme des instruments dans la main providentielle, ils ne disent pas à Dieu : ta main m'a frappé (*manus tua tetigit me*). Mais ils disent que ces soldats sont des envoyés de Satan et leur butin est sacrilège; tandis que dans d'autres cas on les bénit, et si ces soldats fesaient don de leur butin aux églises ou aux couvents on les appellerait les glaives du Seigneur et leur chef serait un Josué, un Gédéon ou un Macchabée.

L'homme qui cherche à éclairer ses frères en leur montrant des vérités du genre de celles qui sont exposées ici, est déclaré père du mensonge, ivre d'idées antisociales, subversives, dangereuses pour la morale, parce qu'il ose attaquer les préjugés et les injustices, parce qu'il ose convier les peuples à fouler aux pieds les cultes, les trônes, les frontières, l'aristocratie du sang et l'aristocratie du capital ; cet homme doit être retranché du nombre des vivants, puisqu'il ose combattre cette Providence sans laquelle il n'existerait pas, et comme il n'existe que par cette même Providence, celle-ci ne peut, ni ne doit, ni ne veut tolérer plus longtemps une existence devenue pour elle un danger. Ajoutons à cela que cet homme est un sujet de scandale pour les *bons*, un *péril pour les défenseurs de la Providence*. C'est pour cela, cléricaux, que vous vous érigez vous-mêmes en instruments providentiels contre ceux qui n'avantagent pas vos affaires, vous les appelez des suppôts de Satan et, lorsque vous en avez le pouvoir, vous mettez tout en œuvre pour les détruire : voyez l'histoire des inquisitions.

Résumons. L'ivrogne soupire après le vin, et quand il boit le nomme sa Providence. Le voyageur altéré soupire après une source, et quand il la trouve il la nomme sa Providence. Chacun appelle Providence la satisfaction de ses désirs.

Mais il y a aussi dans le monde une espèce de gens attelés au char de la volonté d'autrui, et qui, lorsqu'il leur arrive un évènement quelconque, heureux ou malheureux, le mettent sur le compte de la Providence ; cette classe de personnes, envelopée des sophismes cléricaux, s'appelle la classes des *parfaits croyants*, la plus agréable à la divinité des prêtres, celle dans le sein de laquelle on choisit les rejetons destinés à former les greffes bénis.

Que dirons-nous de ces gens, si ce n'est qu'ils ont perdu le bienfait de l'intelligence? Ames dignes des jouissances des limbes de l'enfance, si un directeur de conscience leur dit : retirez-vous, elles se retirent, approchez, et elles s'approchent ; montez, descendez, pleurez, riez, et elles rient, pleurent, montent, descendent, comme de véritables marionnettes sous la main providentielle..... du prêtre.

Nous nions donc l'existence d'une divinité gouvernant le monde et dirigeant les évènements humains, nous nions l'existence d'un être surnaturel menant toute chose vers cette fin : le bien des hommes et la plus grande gloire de Dieu ; nous nions la Providence. Nous disons que tout ce qui survient dans la société est l'œuvre des hommes. En voyant régner sur la terre l'ignorance et la superstition, la discorde et la guerre, le privilège et l'iniquité, l'esclavage et la misère, cet esclavage de nos sociétés civilisées, nous ne les mettons pas sur le compte de la volonté divine, mais nous en rejetons la faute sur les tyrans, sur les prêtres, sur les exploiteurs, en un mot, sur tous les oppresseurs de l'humanité.

TOMMASO VERO.

Théorie de l'Impôt,

Par P.-J. PROUDHON.

Ce volume, publié à Bruxelles, forme la quinzième livraison des *Essais d'une philosophie populaire*. L'auteur aborde le grave et difficile problème de l'impôt et nous osons dire que jamais cette question ne fut étudiée avec plus de conscience, scrutée avec plus d'audace que l'a fait M. Proudhon dans sa réponse au conseil de l'état de Vaud.

Il n'entre pas dans les habitudes de la *Tribune* de rendre compte des ouvrages qui paraissent chaque jour et si nous dérogeons à cette coûtume, c'est que nous croyons qu'un résumé exact de la *Théorie de l'Impôt* est la manière la plus claire et la plus vraie dont nous puissions traiter cette question éminemment sociale et qui, comme telle, rentre dans notre programme. Quiconque aura lu et compris ce chef-d'œuvre d'économie politique sera fixé sur le système actuel et ses déplorables abus.

M. Proudhon dédie son ouvrage aux démocrates du canton de Vaud : « La démocratie, dit il, est la reine de l'époque, c'est elle qui la main haute dirige la politique des nations. Cependant, il faut l'avouer, jamais souverain ne se montra moins par l'intelligence à la hauteur de sa mission que la démocratie du XIX^me^ siècle. Ce n'est pas sa faute assurément, mais l'excuse ne rachète pas l'incapacité et cette incapacité nous tue.

» Autrefois l'ignorance des masses pouvait jusqu'à un certain point être considérée comme le gage de leur infaillibilité. La première civilisation s'est opérée sous l'impulsion de la raison spontanée ; jusqu'à la fin du dix-huitième siècle cette raison intuitive suffit à éclairer la marche des nations..... Maintenant la situation est changée. La spontanéité des masses, de plus en plus mêlée de raisonnement, s'est pervertie..... Il est évident que le progrès du droit et de la liberté ne peut se poursuivre qu'à l'aide de la raison philosophique..... Or la philosophie n'a pas encore remplacé dans les sociétés humaines le génie ; nous avons abjuré nos dogmes et nous n'avons pas posé nos principes... La science donc, tel est maintenant le suprême effort commandé au peuple, à peine d'une éternelle servitude. Qui n'a pas l'intelligence ne peut servir que d'instrument ; qui n'a pas la conscience du droit n'a pas de droit. Sans conscience et sans idée le peuple est indigne de respect ; il ne mérite même pas cette espèce de considération qui s'attache à la force. »

Nous avons cité ces quelques lignes de la préface du livre pour stimuler, par ce sévère avertissement les courageux efforts de nos amis et pour réveiller quelques démocrates assoupis. Car vous l'avez entendu « lâches et vaniteux », philosophes ou poètes, avocats et magistrats qui vous prélassez dans un doux *farniente* attendant qu'on vienne vous supplier de gravir les marches du pouvoir; vous qui refusez de prendre quelques instants sur votre honteuse apathie pour instruire les masses, vous l'avez entendu : la science est le suprême effort commandé au peuple à peine de servitude éternelle! Mais puisque vous restez endormis dans votre indifférence, le peuple se passera de vos lumières, il progressera de lui-même, il fera sa propre éducation, il marchera à la recherche de la vérité en s'éclairant du flambeau de l'expérience ; et profitant des leçons du passé, instruit par ses souffrances quotidiennes, armé de son bon sens et de la raison dont la nature a doué tous les hommes, il faudra bien que la science devienne sa conquête.

Nous avons aussi voulu donner au lecteur une faible idée de la puissance de style déployée par M. Proudhon dans sa thèse sur l'Impôt ; nous n'y revienprons pas, sous ce rapport le grand écrivain a déjà été trop et trop bien loué pour qu'il soit sensible à nos éloges.

Abordons l'analyse de la *Théorie de l'Impôt*.

L'ouvrage, ordonné d'une manière remarquable, se divise en cinq livres ou chapitres.

I.

Dans le premier chapitre l'auteur recherche l'origine de l'Impôt. Suivons le dans ses laborieuses investigations. Deux forces contraires se trouvent en présence dans le monde: la *Nécessité* et le *Libre arbitre*, elles luttent sans cesse l'une contre l'autre sous les noms de *Raison d'état* et *Liberté*. Dès que les hommes se réunirent en société, du choc de ces deux forces naquit le *gouvernement* ; ce gouvernement devait nécéssairement être subsidié et comme il était composé des plus forts et des plus habiles, ce fut sur les faibles et les ineptes que retomba la charge de le subsidier, c'est-à-dire l'Impôt. En voilà l'origine.

Historique de l'Impôt. Suivons l'Impôt dans ses développements historiques. Dans la Bible, nous voyons Dieu promettre à Moïse des pays en propriété et leurs habitants en tributaires ; c'est à la fois la *propriéte* et l'*impôt* selon le *droit divin*. D'après le même ouvrage, les Israélites devaient payer une dîme aux Lévites, les rois avaient des domaines attachés à la couronne, à chaque récolte un tantième était réservé pour les pauvres : tous impôts qui subsistent dans le droit moderne sous les noms de liste civile, budget éclésiastique, etc. — Dans la société payenne, nous retrouvons les mêmes coûtumes, Athènes imposait les villes tributaires de la Grêce, comme les patriciens à Rome fesaient de la plèbe. Au moyen-âge, les barbares à leur tour firent peser toutes les charges sur la civilisation vaincue, eux s'établirent propriétaires. Au XIII^me^ siècle quelques modifications surgissent ou pour mieux dire quelques exceptions, ainsi certaines villes sont exemptées du service militaire, « *le prince est tenu de payer ce qu'il prendra dans les jardin soit pour sa cuisine, soit pour ses chevaux, etc.* (Charte d'Auxone 1229). » Il est vrai que c'étaient là les suites d'un rachat à beaux deniers comptants, ou bien une simple *gracieuseté* du prince. A partir de Philippe-le-Bel les rois permirent même aux serfs de se racheter. Les amis de la royauté portent bien haut cette réforme libérale; nous l'envisageons autrement et disons qu'à partir de Philippe-le-Bel les rois vendirent la liberté, et cela est si vrai que Louis X forçait les serfs ayant un pécule suffisant à se racheter et rachetés, ils étaient taxés et taillés à merci.

Les parlements eurent encore une influence assez grande sur les impôts. Bonne d'abord, elle dégénéra quand je ne sais quel roi voyant leur obstination à lui refuser d'injustes impôts, imagina de donner à la noblesse et au clergé des pensions à prendre sur le tiers. Dès lors ils s'entendirent comme « larrons en foire » et le tiers, fier d'être consulté sur les tributs à lui infliger, n'osait même pas murmurer. Cela dura jusqu'en 89.

Quelques auteurs, grands admirateurs du moyen-âge, regardent ces odieux impôts qui laissaient au peuple *juste un peu moins que le nécessaire*, comme un excellent remède contre la fainéantise des masse. « Je connais les mœurs des vilains, dit le connétable de Bourbon, si on ne les comprime pas en les surchargeant, bientôt ils deviennent insolents. Si donc vous ôtez entièrement l'impôt des tailles, il est sur que tout de suite ils se montreront gens rebelles et insupportables. Aussi ne doivent-ils pas connaître la liberté, il ne leur faut que la dépendance. Pour moi je juge que cette contribution est la plus forte chaine qui puisse les contenir. » Ces paroles nous rappellent M. Guizot s'écriant à la tribune française : *le travail est un frein!* Inutile de dire que cette doctrine, frapper le nécessaire du travailleur, est l'antithèse du Socialisme moderne.

Voilà l'histoire de l'impôt jusqu'en 89. Tel qu'il était alors, nous l'avons aboli en théorie ; mais l'application a-t-elle changé? La féodalité ne renaît-elle pas sous une forme nouvelle? Comme autrefois la multitude ne travaille-t-elle pas pour un peu moins que le nécessaire? Ne forme-t-elle plus le bercail dont les hauts bourgeois sont les chiens et le prince le berger? Que les prolétaires répondent.

JULES PAULIN.

(*La suite au prochain numéro*).

BULLETIN CLÉRICAL.

On nous annonçait récemment, dit l'*Echo du* Nord, de Lille, que des religieux de l'ordre des Maristes devaient s'implanter dans notre ville, et nous nous demandions, avec toute la population, de quelle utilité pouvaient être ces bons pères, dont on s'était si bien passé jusqu'aujourd'hui.

Nous ne savons pas encore ce que peuvent faire à Lille les Maristes ; des nouvelles de la Dordogne nous annoncent ce qu'ils ont fait de ce côté-là.

Un jeune homme, fils de M. Léger-Laporte, chapelier à Terrasson, arrondissement de Sarlat, mineur, vient de disparaître tout-à coup. Ce jeune homme, entré dans la communauté d'Hautefort, arrondissement de Périgueux, tenue par des Maristes, a suivi les bons pères, cachant à sa famille une détermination qu'elle n'aurait pas approuvée, et la famille n'a pu, malgré ses recherches, connaître le lieu de sa résidence.

Quelques indices font supposer que ce jeune homme pourrait bien être à Lille, caché pieusement afin d'être arraché définitivement aux siens qui le réclament. Si cela est, nous espérons bien que la justice, qui informe, nous assure-t-on, découvrira le fugitif, ceux qui l'ont enlevé et ceux qui le cachent. Est-ce que le procès Mallet n'a pas servi de leçon à tous les ravisseurs d'enfants?

Nous aussi, nous nous sommes souvent demandé de quelle utilité pouvaient être les ordres religieux, et nous avons répondu : d'aucune. La société peut parfaitement se passer de ces gens qui n'abrutissent l'espèce humaine qu'afin de pouvoir mieux la carotter. Quant à demander si le procès du chanoine Mallet ne leur a pas servi de leçon, c'est bien peu connaître ces incorrigibles ; ce n'est qu'en supprimant complètement toutes ces institutions nuisibles et perverses, en faisant retourner leur avoir à la commune, qu'on fera quelque chose, sinon non.

On lit dans la *Gazette de Turin* :

« Le 22 Octobre, dans la cathédrale de Barletta, le chanoine Dell'Aquila avait pour diacre le prêtre Gaetano Leone, qui appartient au parti libéral, tandis que le chanoine Dell'Aquila est noir comme du charbon.

» A la fin de la messe, le diacre avertissait le célébrant de dire l'*Oremus pro rege nostro Vittorio*, mais Dell'Aquila fit la sourde oreille. Arrivés dans la sacristie, chanoine et diacre en vinrent aux mots, puis des mots aux mains. Le chanoine frappa si fort le diacre Leone avec un chandelier, que ce dernier, blessé à la tête et tout sanglant, tomba évanoui. Les autres chanoines présents à cette scène en restèrent spectateurs impassibles. »

Les dévôts doivent savoir gré à ce diacre et à ce chanoine d'avoir voulu sauver les apparences, en ne se chamaillant pas en pleine scène. Mais malheureusement, malgré toutes leurs précautions, on a su, vous le voyez, ce qui s'est passé dans les coulisses. Cachez vous davantage à l'avenir, saltimbanques.

On lit dans la *Gazette de Mons* :

« Un acte d'intolérance inqualifiable vient de répandre l'indignation dans la commune de Boussu.

» Il y a quelques jours est décédée dans cette commune une petite fille de 7 ans, dont la mère, malgré une faute de jeunesse, a toujours joui de la considération publique et rempli régulièrement ses devoirs religieux.

» On sollicita le concours du clergé pour l'enterrement : il refusa et toutes les démarches ultérieures qu'on fit auprès de lui n'obtinrent aucun succès. Il prétendit qu'il ne pouvait admettre dans le temple des enfants naturels que quand ils avaient accompli leur première communion.

» On assure qu'au moment même où quelques amis conduisaient à sa dernière demeure la pauvre petite créature, on chantait avec pompe dans l'église un office anniversaire d'un autre enfant naturel, décédé il y a quelque temps. »

Nous ne sommes pas du tout de l'avis du journal que nous citons ; nous ne trouvons pas cet acte d'une intolérance inqualifiable ; chacun est maître dans sa boutique, c'est à vous de faire en sorte de n'avoir nul besoin du ministère de ces boutiquiers mal élevés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, *A BRUXELLES.*

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2	00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 24. 1re Année. 10 Novembre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 9 Novembre 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

M. Bonaparte, qu'on dit garder un si vif souvenir de son hospitalité en Suisse, a profité, comme on le sait, d'un incident survenu dans la vallée des Dappes, pour témoigner sa reconnaissance à la petite république; la preuve que ce noble cœur n'oublie jamais un service rendu, c'est qu'il n'a pas hésité à mettre cette bande de terrain helvétien sous la protection de ses gendarmes et de ses pioupious, afin que les cent et trente habitants qui peuplent ce champ de cinq mille hectares puissent un peu gouter les délices de l'atmosphère française et s'acclimater à la fétidité de l'haleine impériale.

Citoyens indomptables de la Suisse, déclarez-le franchement que vous vous êtes mépris sur les intentions généreuses du César gaulois; que, vieux et fidèles alliés de la France, vous n'aviez rien à redouter de l'ex-conspirateur à qui dans des temps de proscription vous prodiguiez les bienfaits de vos libertés.

Le langage du Constitutionnel est explicite à cet égard et point n'est besoin d'être suisse pour mépriser le charme de ses cajoleries et de ses chatteries, chacun peut comprendre le fond de sa pensée; c'est un odieux persiflage qui perce au milieu de toutes ses tartufferies politiques et qu'il essaie, en vain, d'étouffer dans des contorsions de phrases et de logique, ainsi s'écrie-t-il :

« Pourquoi les Suisses ne réfléchissent-ils pas que les deux pays sont de vieux et fidèles alliés; qu'entre la France et la Suisse il y a des liens naturels et politiques qui se resserrent chaque jour; que des milliers de citoyens suisses sont établis en France, et qu'ils y trouvent sécurité, considération et sympathie? »

Toutes sortes de cancans circulent sur le compte du vainqueur de François II. Les uns nous retracent le héros de la palingénésie italienne les yeux tournés vers la Pologne, la Croatie et la Hongrie, et prétendent savoir de bonne source qu'il médite de nouveaux exploits; d'autres peignent le solitaire de Caprera comme un lion de bataille qni se bat les flancs et disent qu'il s'apprête à l'insurrection armée dans Venise et à Rome. Une dernière nouvelle, sujette à caution, met, dans la bouche de l'indomptable guerrier de la liberté les paroles suivantes : « Je n'entends pas qu'on doive provoquer, ni dans la Vénétie ni à Rome, un appel aux armes; j'estime nécessaire qu'au lieu de cela on s'arme par tous les moyens et qu'on se prépare à agir, quand l'occasion se présentera, avec énergie et unanimité pour conquérir ce qui appartient de droit aux italiens. Ma devise est toujours : Italie et Victor-Emmanuel! Que celui-là qui pense autrement se retire du comité de prévoyance et agisse comme il l'entend, mais qu'il ne se prévale pas de mon nom. »

A peine la reine de Grèce vient-elle d'échapper *miraculeusement* à la balle tyrannicide, qu'une conspiration militaire contre la vie de son royal époux a avorté, et cela au moment même où Dousios se trouve sur la sellette des assises à Athènes pour la même maladresse qu'Oscar Becker en Allemagne. Que de *fous* et et de *maniaques* ne doivent point entourer ce bon Othon si chéri de ses grecs; l'université et la caserne conspirent dans un même délire; la rage de la liberté a détraqué les cervelles helléniques et, dans ses moments de lucidité sans doute, se tourne contre la monarchie avec une intelligence rare. On dirait que la Grèce n'est plus qu'une vaste conspiration d'écervelés. Quel malheur pour un roi d'avoir tant de fous et de fous furieux contre lui! un tel roi devrait tôt ou tard en *perdre la tête*, s'il n'avait pour se maintenir au trône tous les gens honnêtes et bien-pensants de la liste-civile et aussi tous ceux qui se sont engraissés au râtelier de l'Etat. Pourtant, ce qui le gêne un peu, c'est que la folie envahissant le militarisme, il n'est pas réservé à sa sollicitude royale et paternelle d'employer des moyens de tendresse pour ramener à la raison ses bons sujets égarés. Que va devenir l'*ordre?*

En Belgique, Léopold joue toujours de la tête. Le roi des barricades de 1830 dédaigne, dit-on, de reconnaître l'affranchissement de l'Italie du joug des autrichiens. La Lombardie, lui pesant sur le cœur, et ne voulant pas que l'Autriche, de bien bonne mémoire pour la Belgique, lui fasse la moue, il a éludé la difficulté en imitant certains despotes qui n'ont accrédité leurs ministres que près la cour de Turin. Léopold comprend peut-être qu'Emmanuel est le symbole de l'unification italienne et de son autonomie, et que lui, roi des Belges, représente, avec la liberté *limitée*, la désunification néerlandaise, c'est à dire la séparation d'une même famille dont l'histoire est la plus glorieuse et la plus héroïque du continent.

Cette intrigue anglo-française à laquelle Léopold doit son trône fut un crime aux yeux de tous les amis de la fédération des peuples. La cupidité anglaise et l'ambition de la France ont seules perpétré cette haute trabison, sous le clinquant de la liberté.... monacale et bourgeoise. Mais la nature proteste! En vain, pour sauver une royauté en Hollande et fonder une dynastie en Belgique, avez-vous séparé le sud du nord, divisé les enfants d'une même race et créé deux trônes au lieu d'un seul qui existait et qu'il fallait anéantir, avec unité et indivisibilité; déjà le soleil de la Néerlande laisse percer ses rayons d'espérance républicaine! Nous verrons un jour la séparation disparaître devant l'unité politique des communes confédérées et sur cette base, prise pour type, s'unir tous les peuples. Alors, adieu les nationalités, les rois, les budgets des états, les armées, les prêtres salariés, les prétendants et les mendiants.

Il n'y aura plus qu'un monde politique!

E. S.

En fondant ce journal nous avons voulu élever une libre tribune où tous ceux qui prennent le parti de la raison contre la superstition, du peuple contre le pouvoir, du travail contre le capital, puissent se faire entendre, où tous les républicains-socialistes, quelle que soit la nuance à laquelle il appartiennent, puissent venir émettre et discuter leurs opinions, pourvu toutefois qu'ils se renferment dans notre programme et qu'ils adoptent la profession de foi publiée dans notre premier numéro; c'est pour ce motif que nous avons intitulé cet organe : *Tribune du Peuple.*

Nous ne pouvons ni ne voulons exclure celui dont les idées ne sont pas les nôtres sur tous les points; nous invitons chacun à nous indiquer la marche qui lui paraît la plus propre et la plus sure pour arriver à atteindre l'idéal que nous nous sommes formé de la société humaine.

Ce que nous désirons du fond du cœur, ce que nous cherchons de toutes nos forces, c'est l'union. Sans l'union, pas d'organisation possible, et il est temps que la démocratie s'organise. Grouper autour d'une même bannière tous les soldats dispersés de la République sociale, tous les champions de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, telle fut la pensée généreuse qui présida à la création de notre œuvre; l'union, tel fut notre rêve.

Mais pour parvenir à cette union désirée de tous les démocrates sincères, nous ne voulons pas qu'aucun de nous soit obligé de conformer ses convictions à celles de la majorité et à renoncer à ses opinions particulières; ce serait l'union telle qu'elle existe dans le catholicisme où chacun doit se soumettre aveuglément aux décisions des chefs ecclésiastiques, ce serait l'union par le despotisme, et ce que nous voulons c'est l'accord, c'est l'union par la liberté.

Nous voulons harmoniser par la discussion, et engageons chacun de ceux d'entre nous qui ont des idées différentes sur les voies et moyens, à s'efforcer par de bons raisonnements, par des arguments solides, à éclairer les autres et à leur persuader que ses opinions représentent la vérité, que les moyens indiqués par lui sont les meilleurs pour parvenir à réaliser dans l'humanité ces mots que nous avons pris pour devise : JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

Ceci expliquera au lecteur comment il se fait qu'il voit aujourd'hui dans la *Tribune* l'article suivant qui vient contredire ce que nous avons publié précédemment, par exemple le projet de règlement de la *Solidarité*, association de prévoyance et d'approvisionnement.

L'auteur des lignes suivantes n'est pas partisan

des sociétés de prévoyance ou de secours mutuel, il regarde même toutes les associations semblables comme nuisibles aux intérêts réels de l'ouvrier et dangereuses pour la démocratie. Il est libre de penser de la sorte, et c'est son droit de venir manifester ici ouvertement sa pensée et, s'il le peut, de convertir ses frères à son opinion; mais aussi, libre à ceux qui ne partagent pas son avis dans cette matière, de monter à la tribune pour attaquer ses arguments et, si c'est possible, de les réfuter et de les détruire.

Le lecteur jugera selon ses sympathies.

Sur la prévoyance et le secours mutuel.

Dans la société actuelle tout l'organisme est vicieux, le vol, la rapine, l'exploitation et l'égoïsme y sont prédominant et l'on peut dire que rien de tout ce qui existe n'est basé sur des principes équitables. Nous prenons à cœur, quand le temps nous le permettra, d'attaquer un à un tous ces rouages et de montrer le mal en indiquant le remède; les sociétés de prévoyance et de secours mutuel ne sont qu'un palliatif contre l'égoïsme individuel, et l'égoïsme est un des plus grands obstacles à la rénovation et au bonheur social. La prévoyance entretient aux dépens de la bourgeoisie une foule d'individus et favorise le crime; le secours mutuel entretient souvent des ladres, et les cœurs honnêtes et généreux augmentent continuellement par leurs sueurs un fonds dont ils ne profiteront peut-être jamais.

Il y a des sociétés de prévoyance contre le feu et l'eau, sur la mort, contre la santé (milice) et la maladie, contre les banqueroutes, les déguerpissements, etc., etc. Toutes ces sociétés ont des employés et des gérants, parasites improductifs qui vivent grassement aux dépens de ses contribuables; si la société était bien organisée, il n'y aurait que des emplois productifs qui contribueraient au bien-être de tous. Les sociétés ouvrières de prévoyance et de secours mutuel sont plutôt un mal qu'un bien, et nous allons dire pourquoi. Sont-elles organisées pour l'achat de marchandises ou denrées alimentaires, il faut d'abord réaliser un fonds social que l'ouvrier doit payer par anticipation, et le versement qu'il peut faire est si minime que malgré que la collectivité puisse former un certain capital, mais de nouveau réparti sur un grand nombre de membres, le bien qu'il peut produire révient à zéro. On croirait de supprimer ainsi les *intermédiaires*, mais le gérant, qui voyage et qui achète, doit être indemnisé; celui qui distribue les marchandises ne peut le faire pour rien; donc, l'intermédiaire continue d'exister. Toutes les questions d'intérêt collectif, dans la mauvaise organisation sociale dans laquelle nous vivons, sont scabreuses et nuisibles à la démocratie; avant le début, on se promet monts et merveilles, mais après il ne reste que haine, division et déception.

Il est impossible au grand nombre des ouvriers de faire partie d'une société de secours mutuel, parce qu'au bout du mois, au lieu d'avoir un franc de trop pour payer leur mensuel, il se trouve qu'il leur manque quelques francs; car on peut dire que les ouvriers généralement gagnent un peu moins que le nécessaire. Le secours mutuel est donc la bride avec laquelle on abrutit et avilit le peuple, et quand la misère est trop grande, les exploiteurs, les oppresseurs, enfin tous ceux qui vivent de la sueur de la classe productive, lui jettent quelques miettes de pain ou un peu de soupe économique, et veulent encore se faire passer aux yeux de la masse pour être ses bienfaiteurs.

Combien n'y a-t-il pas d'ouvriers qui, après avoir fait partie pendant plusieurs années d'une de ces sociétés, ont dû les abandonner; combien de fois n'arrive-t-il pas qu'un des membres de ces sociétés dont le fonds social est de cinq, dix, quinze mille francs se trouvent dans la plus affreuse misère, par la maladie de leurs enfants ou de leur femme ou bien par le manque d'onvrage; quel plaisir pour ce membre de pouvoir se dire qu'il participe à former une si lourde bedaine et qu'il doit se coucher sans souper!

On voit les sociétés de prévoyance et de secours mutuel prônées et même organisées par les rongeurs du peuple, et par leur essence elles sont liberticides pour l'ouvrier; elles l'enchaînent au sol qu'il habite et le font végéter dans un lieu où son travail n'est pas suffisamment rétribué et où il reste de peur de perdre le fruit de ses longues privations. Nous ne voulons pas dire pour cela que celui qui fait partie de ces associations doive les abandonner; non, mais nous voulons prouver et nous aimons à constater que ce n'est pas là l'œuvre de la démocratie. Ouvriers démocrates, secouez tout ce qui vous enchaîne; soldats de l'avenir, rendez-vous libres autant qu'il est en votre pouvoir; organisez-vous en cercles fraternels comme l'*Affranchissement* et l'association de la *Tribune du Peuple*; faites que vos rétributions soient abordables à tous; évitez toutes les organisations exclusives; faites des œuvres fraternelles, des œuvres de propagande; soyez forts par le nombre et par l'union. Il est certain que si le malheur frappe l'un d'entre vous, chacun, selon ses moyens, offrira son obole fraternelle pour adoucir sa peine.

Ouvriers, nos frères, chacun sent le poids qui nous oppresse; jamais les accaparements, les exploitations et les exigences des propriétaires n'ont été plus avides; c'est le délire de la vieille société; préparez-vous pour la grande lutte. l'heure de la délivrance est proche! sapez, sapez l'édifice pourri; vous êtes la force et la vie, il dépend de vous de faire triompher le travail et la justice, il dépend de vous d'enfouir à tout jamais les turpitudes et les iniquités.

J. PELLERING.

Réponse.

Il m'est impossible d'attendre qu'il plaise à l'association *les Solidaires* de décider si, oui ou non, elle répondra à l'article ci-dessus, qui tend à désapprouver les statuts de la *Solidarité* auxquels nous avons donné place dans le numéro 21 de la *Tribune*; mon nom ayant figuré, comme secrétaire, au bas de cette pièce, je crois ne pas pouvoir laisser supposer que nous tentons d'introduire, au sein de notre association, des institutions nouvelles sans y avoir mûrement réfléchi d'avance.

Maintenant que j'ai lu et relu l'article du citoyen J. Pellering, je viens lui confesser qu'aujourd'hui, plus que jamais, je suis d'avis que les *Solidaires* doivent redoubler de persévérance et de zèle pour mener à bonne fin leur utile et salutaire entreprise, « ce palliatif contre l'égoïsme individuel, » qui doit, sinon les sauver, du moins amoindrir l'effet que produit fatalement sur eux, dans la société actuelle, l'organisation du vol, de la rapine, de l'exploitation et de l'égoïsme qui y prédominent.

Je trouve qu'il y a assez longtemps que nous indiquons le mal et qu'au lieu d'indiquer le remède, il est grandement temps de l'essayer.

J'avoue humblement ne pas comprendre cette « prévoyance qui entretient, aux dépens de la bourgeoisie, une foule d'individus et favorise le crime »; j'ai toujours cru, voyez ma simplicité, que le bourgeois s'engraissait et s'enrichissait aux dépens des ouvriers et que la prévoyance, — pour autant qu'elle soit possible, — éloignait du crime et portait l'homme à attacher une grande importance à sa dignité personnelle.

Quant aux ladres qu'entretiennent parfois les sociétés de secours mutuel, disons qu'il est rare de voir des troupeaux où il n'y a pas de brebis galeuses, mais est ce un motif pour détruire le troupeau? non, et je répondrai au citoyen Pellering qu'il est en contradiction avec lui-même lorsque plus loin il nous dit que ces sociétés ont des capitaux évalués de cinq à quinze mille francs, malgré les soins de toutes sortes accordés aux malades de bonne foi et nonobstant les ladres qu'elles rencontrent en chemin; si ces sociétés parviennent à de tels résultats, c'est là évidemment une des forces que crée l'association.

Qu'est ce aussi que ces hommes de sacrifice dont parle le citoyen Pellering? Dans une société quelconque, ne faut-il pas d'abord avoir été présenté pour pouvoir être admis? A partir du moment de son admission, le cœur du nouveau membre n'a-t-il pas la dose d'honnêteté et de générosité qu'a n'importe quel autre associé, et la sueur de chacun ne contribue-t-elle pas à l'agrandissement du fonds social dont aucun n'est sûr d'avance de profiter un jour? Bienheureux, ai-je entendu dire maintes fois par des membres de ces sociétés, et je le dis aussi, bien heureux est celui qui jouit de la santé et peut se dispenser de recourir au dit fonds social! C'est là ce que nous appelons, nous, la solidarité.

Lorsque le citoyen Pellering confond les compagnies d'assurance avec les associations de secours mutuel et autres sociétés de ce genre, je dis qu'il est complètement dans l'erreur. En effet, les premières sont ce qu'il y a de plus égoïste, puisque par leur caractère spéculatif elles ne tendent qu'à grossir les dividendes qu'empochent chaque année leurs actionnaires ou bailleurs de fonds, tandis que dans les secondes le capital social va toujours s'agrandissant par les économies réalisées sur les associés et que le capital social servira constamment à assurer un certain bien être à des citoyens qui n'y ont pour ainsi dire nullement contribué. Si l'on peut trouver là de l'égoïsme, je n'y vois, moi, qu'une largesse fraternelle. Avec la meilleure volonté du monde je ne puis considérer les compagnies d'assurance, où les assurés n'ont absolument rien à voir dans l'administration ni dans la distribution des emplois, comme des associations pareilles à celles que fondent les ouvriers. Ce ne sont là que des sociétés composées de gros exploiteurs exploitant de petits exploiteurs. A mon avis ces sociétés ne devraient pas exister, parce que les assurances devraient être faites par la commune et dans ce cas seulement le corps des sapeurs-pompiers devrait être à sa charge.

Le citoyen Pellering, disant que ces associations sont plutôt un mal qu'un bien, oublie de nous dire en quoi consiste cette différence. S'attaquant ensuite aux sociétés d'approvisionnements, il ajoute que ce sont les associés qui devront former le capital et que les avantages se réduiront à zéro. Qui donc, s'il vous plaît, créera le fonds social sinon eux? à moins que le citoyen Pellering ne voulût leur conseiller de l'emprunter et de rendre l'association la très humble obligée d'un financier quelconque. Quant à l'avantage qu'il réduit à zéro, je réponds, moi, que cet avantage sera très-sensible, parce que je suppose qu'un gérant peut parfaitement remplacer 25 boutiquiers qui, à part le recouvrement de leurs frais, prélèvent encore un beau bénéfice, et pour lui prouver que je parle en connaissance de cause, je lui dirai, laissant de côté la personnalité, que j'ai connu en 1845, et tout ceux qui, à cette époque, ont fréquenté un certain établissement de la rue Haute pourraient l'attester, un homme des moins intelligents qui, avec une somme de 300 ou 400 francs empruntée à un ami, se fit marchand de pommes de terre et put, six ans plus tard, entreprendre la fourniture des plus grands établissements de Bruxelles et de ses environs. Cet homme est vivant et parlant; il se trouve actuellement à la tête d'un capital qui sans exagération aucune, peut être évalué à quelque chose comme cinquante mille francs. Qu'en pense le citoyen? Ne dira-t-il pas avec moi que si ce spéculateur s'était borné à prélever sur cette denrée une certaine somme pour se couvrir de ses frais seulement, il en serait encore, aujourd'hui, au point où il en était en 1845, c'est à dire en dettes; aussi, ce n'est pas parce que les marchands rentrent dans leurs débours et qu'ils se payent pour leur perte de temps, que nous trouvons injuste ce commerce qui affame le peuple; c'est, sachez-le bien, parce qu'à part ces frais là ils prélèvent encore une certaine autre somme qui les enrichit d'autant plus qu'ils appauvrissent sans cesse le pauvre.

Ce n'est pas ici le moment de nous expliquer sur ce que coûteront aux associations d'approvisionnement le gérant et les administrateurs, seulement il me sera permis de dire que tant que les affaires n'auront pas pris assez d'extension pour occuper une grande partie de leur temps, nous ne serons pas gênés d'en trouver qui voudront s'engager à remplir gratuitement ces fonctions. La besogne se compliquant, il serait du devoir des associations, en attendant qu'elles puissent leur voter des appointements fixes, de leur allouer des indemnités.

Ce dont, dans ces sortes de sociétés, les associés seront certains, c'est qu'ils auront le poids réel et de la marchandise non falsifiée; n'est-ce pas déjà très important?

Ne voulant rien devoir à personne, nous tenons à former le capital social par nous-mêmes et les avantages bien que n'étant que très minces au début de l'entreprise ne nous décourageront pas, attendu qu'ils grossiront dans des proportions importantes par la suite; chose qui ne peut être mise en doute après l'aveu qui vient d'être fait à propos des associations de secours mutuels. En effet, le citoyen Pellering, reconnaît que certaines de ces associations, après avoir couvert tous les ans les dépenses nécessitées par les maladies, les soins du médecin et les fournitures de médicaments, ont su économiser sur les rentrées, et ce en quelques années, sur un certain nombre de membres, un capital social montant à quinze mille francs qu'elles ont la simplicité de prêter aux financiers à raison de trois et demi du cent, tandis qu'elles pourraient, elles, mettre immédiatement à exécution le plan que nous avons donné par la publication du règlement de la *Solidarité*.

Je ne me ferai pas davantage le défenseur des sociétés de secours mutuels établies à Bruxelles, auxquelles on reproche certains vices et même de l'égoïsme, non, je me contenterai de répondre à cette accusation, qu'il n'y a pas, que je sache, au sein de ses associations d'armée permanente, de cens électoral, de magistrature, de prisons, que par conséquent les membres peuvent librement y remédier et que s'ils ne le font pas, c'est qu'ils sont d'un avis contraire à celui qu'émet le citoyen Pellering.

L'association *les Solidaires* a été fondée par nous, citoyen, parce que nous sommes de ceux qui avons juré de sauvegarder notre dignité personnelle, ce qui nous empêchera de demander plus tard l'inscription de nos noms sur les listes des pauvres ou de solliciter la soupe économique, qu'elle vienne de la philanthropie libérale ou de la charité cléricale.

Les *Solidaires*, ayant établi une cotisation égale pour tous, sont encore contraires à votre manière de voir au sujet des collectes qui, à part l'indélicatesse, pour ne pas dire autre chose, sont une contribution aussi injuste que toutes celles qui pèsent actuellement sur le peuple, injuste parce qu'elle ne se prélève que sur les associés les plus dévoués, ou les plus assidus aux réunions si vous l'aimez mieux. Et quand même ces inconvénients n'existeraient pas, où donc, dans cette manière de faire, trouvez-vous la certitude de pouvoir chaque semaine garantir aux hommes qui partagent vos opinions, une somme qui les mette au-dessus du besoin et qui leur permette de repousser du pied l'aumône que ne manqueraient pas de leur offrir vos adversaires les cafards, ces ennemis de la dignité humaine, ces ministres de la charité chrétienne.

S'il est un genre de secours que doivent, à mon avis, réprouver tous les ouvriers, c'est à coup sûr celui qu'établissent dans leurs ateliers les grands industriels dont la dame très-souvent prend la direction, moyennant une rétribution assez lucrative. Là, la retenue se fait à raison de un ou deux du cent sur le salaire des travailleurs et lorsqu'ils quittent l'établissement ils perdent tout droit à la caisse qu'ils ont pourtant alimentée pendant un certain temps. Ne trouvez-vous pas qu'il est préférable de fréquenter les associations libres et de s'affranchir de cette tutelle en

attendant l'heureux jour où le peuple s'affranchira de toute tutelle comme de toute oppression.

Un dernier mot. Si les hommes avancés comme le citoyen Pellering tenaient à voir disparaître ces vices et cet égoïsme qu'on reproche aux sociétés de secours mutuel, ils formeraient une association exempte de ces contrariétés et qui finirait par servir d'exemple aux autres. Déjà les *Solidaires* ont repoussé de leurs statuts l'article qui défend aux associés de sortir de la ville où est le siège de leur association. Les membres, n'importe où ils se trouvent, sur une déclaration d'un médecin, reçoivent leur argent et le montant des médicaments qui leur ont été fournis.

Les membres adhérents, dont la cotisation annuelle est fixée au minimum à 3 francs, sont les seuls, à part leur enterrement civil, qui n'ont pas droit aux secours d'aucune sorte. Ces membres sont des personnes qui, par leur position, peuvent n'être pas prévoyantes ; leur adhésion à l'association est un encouragement pour les membres effectifs et en même temps un appui fraternel.

Quant à la *Solidarité* qu'ils viennent d'établir au sein de leur association, je dis que c'est une tentative louable ; et dut-elle ne pas réussir, ce qui n'est pas probable, on ne pourra pas les accuser d'être restés dans l'inaction. La liberté, l'humanité et la dignité leur dit d'aller en avant, en ayant constamment l'œil sur les brouillons qui pourraient se glisser dans leurs rangs et amener sa dissolution qui produirait alors la déception mais non la haine et la division.

Oui, je le dis franchement, je suis partisan de ce qu'on appelle palliatif, c'est-à-dire de l'organisation de l'association, parce que sans organisation nous ne sommes rien, tandis que par elle nous deviendrons quelque chose.

La bourgeoisie étant organisée avant 89, a seule profité de la révolution d'alors ; le peuple n'étant pas organisé avant 48, a perdu la sienne.

Les jésuites, cette engeance nuisible et perfide, ne sont forts que par leur organisation. On les a maintes fois chassés des états, ils y sont toujours revenus ; on les chassera encore et ils reviendront si une organisation plus forte ne vient s'y opposer.

Comment ! on s'organise pour le mal et on ne s'organiserait pas pour le bien ? et le bien ne pourra s'organiser qu'en sapant l'édifice pourri de la vieille société. Saper, pour nous, veut dire solidariser nos intérêts.

J'ai contribué à la fondation de l'association *les Solidaires ;* je promets ici de me dévouer pour elle autant que je déplore ceux d'entre les travailleurs qui, comme vous le dites, n'ont pas le moyen de s'y faire admettre.

D. BRISMÉE.

Théorie de l'Impôt,

Par P.-J. PROUDHON.

II.

L'impôt selon le droit moderne. Détermination des principes en matière d'impôt.

Nous savons ce qu'était l'impôt sous le droit divin, voyons ce qu'il sera sous le droit de l'homme. D'abord qu'est-ce que l'impôt ? (Il est entendu que nous parlons de la théorie et non de ce qui existe actuellement.) Procédons comme les algébristes par élimination.

L'impot n'est pas un *tribut*, — cette définition serait contraire à l'idée de liberté ; ni une *redevance*, — la mainmorte est abolie ; ni un loyer, — c'est la nation imposée et non l'Etat qui est propriétaire ; ni un *honoraire*. — la nation est-elle même son maître, son administrateur, son conseil ; ni une *assurance*, — ce serait nier la Justice, la propriété, pour ne se fier qu'à la Force. Qu'est-ce alors ? C'est la quote-part à payer par chaque citoyen pour la dépense des services publics. C'est donc, — et voici notre PREMIER PRINCIPE : un *échange*. C'est un échange que nous faisons avec cette personne morale appelée Etat comme nous en faisons avec la commune, la province, certaines corporations ou associations dont nous sommes membres.

L'impôt ne doit donc pas être une spéculation, un commerce où l'Etat gagne tant pour cent, et si l'on demande à quel prix il doit taxer ses services, nous répondrons sans hésiter, en posant notre SECOND PRINCIPE : *au prix de revient*. Il serait ridicule que l'Etat, mandataire du peuple, bénéficiât sur lui-même, s'imposât des taxes pour se créer des revenus, à plus forte raison pour en gratifier des inutilités et des figurants.

Ce n'est pas tout ; voici notre TROISIÈME PRINCIPE : les services doivent être *reproductifs d'utilité*, c'est à dire correspondre aux besoins véritables de la nation, — l'Etat doit offrir, la nation, demander les services dont elle ressent le besoin. Si ce principe de l'offre et de la demande était sérieusement appliqué, il aurait bientôt fait disparaître tous les abus en matière d'impôt. De ce principe nous déduisons un corollaire des plus importants ; que les dépenses de l'Etat n'étant que les frais généraux de la société, sont d'ordre essentiellement secondaire et doivent marcher après les dépenses d'ordre économique.

De ces trois principes nous tirons la définition suivante de l'impot : C'est un échange entre les citoyens et l'Etat où le premier paie au prix de revient les services reproductifs d'utilité à lui rendus par le second.

Étudions maintenant l'assiette ou base de l'impot.

La question, facile et claire jusqu'ici, se complique, car maintenant c'est l'arbitraire humain qui est en jeu et qui, échappant à toute règle va faire trembler la raison.

Qui a le droit d'établir l'impot ? Sur qui sera-t-il perçu ? Quelle en sera l'importance ? Le droit divin répondait appuyé sur la force et le privilège : Le *souverain*, sur la *vile multitude*, tout ce qui dépasse le *nécessaire* du travailleur. Aujourd'hui que cette antique autocratie n'est plus, le droit de l'homme répond fièrement à ces mêmes questions : le *peuple*, *sur tout le monde*, ce qui est *nécessaire à l'Etat* pour les dépenses publiques. Certes voila des réponses qui ont entre elles une différence radicale ; une révolution les sépare et cependant rien n'est changé ; aujourd'hui comme avant 89, c'est l'Etat qui impose, le peuple qui paie et qui pour payer doit prendre sur son nécessaire. Retomberons-nous donc toujours dans l'absolutisme ? Serait-ce donc le vrai système de gouvernement et la féodalité le type le plus parfait de l'ordre social ? Aurions-nous été dupes d'un esprit de mensonge, quand nous avons acclamé et suivi la Révolution ?

Pour répondre à ces tristes questions, l'Économie ne suffit pas. Nous devons scruter plus à fond l'organisme social en lui appliquant la psychologie des sociétés. Nous ne suivrons pas notre auteur dans cette belle digression philosophique ; nous nous contenterons de dire que c'est dans les rapports de l'Etat avec l'individu qu'il cherche la véritable base de l'impot. Il conclut que la base de l'impot est l'*intérêt public* et qu'il doit s'exercer sur tout ce vaste tourbillon d'affaires commercciales et industrielles, de transactions et d'échanges qui sous l'initiative de la liberté s'est développé dans le corps social.

Ici se présentait une objection : pourquoi imposer tant et tant et tant de choses, pourquoi ne pas déterminer un impot unique ? M. Proudhon réfute parfaitement cette proposition. L'obligation d'être bref nous empêche de reproduire ses arguments ; mais lui-même se résume en ces termes : Nous ne nions, ni n'affirmons absolument l'unité de l'impot. Nous constatons au contraire qu'en vertu du dualisme sur lequel sont établis les sociétés, Etat et individu, force publique et liberté, personnes et choses, il y a nécéssairement double tendance, tendance à l'unité, tendance à la multiplicité : que ces deux tendances se fortifient encore par la nature dualiste de l'être humain composé de matière et d'esprit, de moi et de non-moi ; que prétendre étouffer l'une de ces tendances ce serait mutiler la société et l'homme ; et que tout ce que l'homme d'Etat doit faire ici c'est, en restant fidèle autant que possible à l'unité, qui est essentielle au pouvoir, suivre la liberté dans ses évolutions. D'où il suit qu'il y aura des taxes universelles : impots mobilier et foncier et des taxes spéciales, impots sur les boissons, sels, tabacs, etc,

Fixés sur la nature et la base de l'impot, cherchons quelle doit être la quotité. Le droit divin avait pour « apophtegme mignon » : faire rendre à l'impot tout ce qu'il peut rendre. Le droit révolutionnaire, antithèse du premier, prend le contrepied de ce principe et prescrit de réduire les frais généraux, c'est à dire l'impot au minimum. Réduction illimitée, voilà en fait de quotité de l'impot notre règle générale.

Pour parvenir à ce minimum, établissons brièvement quelques règles faciles à comprendre, dont l'Etat ne pourra pas s'écarter.

I. Le gouvernement doit être pour la nation un père, agir comme lui. Or, comment agit ce *bonus pater familias* ? Sur un revenu de, il consacre tant au loyer, tant à la table, etc. sans jamais dépassser ce maximum. Que l'état sur le produit brut du pays fixe aussi un tantième pour ses besoins ; soit un dixième. C'est ce que nous appellerons : fixation d'un maximum.

II. Une autre mesure plus efficace sera la DÉFINITION EXACTE et DÉCENTRALISATION des services publics, c'est à dire réduction de l'armée, des administrations, de la bureaucratie en général.

III. Abstention des EMPRUNTS NATIONAUX qui sont faits à un petit nombre de capitalistes et dont les intérêts doivent être payés par la nation entière

IV. Cessation de l'ÉTAT DE GUERRE.

V. Suppression des LISTES CIVILES, dotations, etc.. Naturellement, dit M. Proudhon avec une fierté que nous partageons, dans les monarchies tant constitutionnelles qu'absolutistes cette règle est destinée à rester à tout jamais lettre close ; elle ne pent être comprise que par des républicains.

VI. PUBLICITÉ et CONTROLE que la liberté de la presse peut seule nous assurer.

De ces six règles, ajoute l'auteur, celle qui implique pour ainsi dire toutes les autres, est la seconde, celle qui regarde la *décentralisation*.

Avec la décentralisation, dit-il, vous tuez dans son germe l'absolutisme ; vous supprimez le faste, les sinécures, le favoritisme, le militarisme ; vons avez le controle, la publicité, l'économie. La comparaison que nons avons faite des budgets des états répulicains, constitutionnels et absolutistes nous l'a démontré (1). A mesure que l'Etat se rapproche de la forme monarchique, théocratique et féodale, les dépenses s'exagérèrent et l'impôt s'écarte de sa proportion naturelles ; à mesure, au contraire, que l'Etat se rapproche de la forme républicaine, les dépenses diminuent, prennent un caractère d'utilité exclusive et l'impôt rentre dans sa proportion normale.

III.

Répartition de l'impôt. — Il s'agit de faire contribuer non seulement chaque citoyen « par tête », mais encore chacun « selon ses facultés ».

Dans l'échange établi entre l'Etat et les citoyens, tout individu est présumé recevoir une part de services ; donc il doit subvenir pour cette part aux dépenses communes. Ceci sera admis par chacun. Mais tous devront-ils *également* subvenir aux frais généraux du gouvernement ? Au nom de l'égalité même nous répondrons : Non, et ceci n'est pas un sophisme. Les fortunes, par n'importe quelles causes, ne sont pas restées égales ; il s'est produit des riches et des pauvres, le riche a plus à sauvegarder que le pauvre ; pour protéger ses propriétés, ses revenus, il demande plus de services à l'État. Il est donc juste qu'il subvienne aux dépenses de l'État en *proportion* des services qu'il lui demande : la redevance par chacun doit être égale à sa participation.

De là l'idée que l'impôt doit être *proportionnel* à la fortune, idée conforme aux lois économiques comme aux règles du droit et de la justice.

Mais l'immense difficulté est d'appliquer cette loi de proportionnalité ; pour y réussir on a imaginé différents impôts combinés de manière à proportionnaliser autant que possible.

Nous allons raisonner sur des chiffres, nous sommes infaillibles.

Le produit brut de la France étant de 10 millions, ce sera pour chaque famille de 4 personnes un revenu de 1000 francs.

L'impôt étant de plus d'un milliard (pour l'année 1862 il est fixé à 2 milliards) soit à 1/8 du revenu brut ; chaque famille devra payer le 1/8 de son revenu de 1000 francs, soit 125 francs.

Les fortunes étant inégales, les citoyens seront taxés au prorata de leur revenu. Un revenu de 2,000 francs paiera 250 ; de 3,000, — 375 etc., etc.

Voilà la proportionnalité, voyons comment elle se retourne contre le pauvre.

Sur un revenu de 1,000 francs, il reste pour vivre 875 francs, somme qui doit être considérée comme l'expression de la consommation moyenne et normale, soit du bien-être moyen de chaque famille.

Voyons ce qui arrive des fortunes supérieures ou inférieure à ce terme moyen de 1,000 francs de revenu.

A. Fortunes au dessus de 1,000 francs de revenu.

Revenu.	6,000	5,000	1,000
Impôt, 1/8.	750	625	125
Reste . .	4,250	4,375	875
Consommation moyenne .	675	875	875
Bénéfice sur l'impôt . .	4,376	3,500	000

Plus la fortune est grande, plus grand est le bénéfice.

B. Fortunes au dessous de 1,000 francs de revenu.

Revenu.	900	800	600
Impôt, 1/8.	112 50	100	75
Reste . .	787 50	700	528
Consomation	875 00	700	575
Déficit	87 50	175	250

Moins la fortune est grande, plus grand est le déficit.

L'impôt n'est pas seulement *proportionnel* à la misère, il est ce qu'on appelle *progressif* dans le sens de la misère. Cette vérité est la plus terrible qu'on ait soulevée contre le régime fiscal.

Rappelons-nous que l'impôt n'est pas établi seulement sur la terre, les maisons et les machines ; il est établi encore sur les personnes, c'est l'impôt de capitation ; sur les mobiliers ; sur les consommations. La plus forte partie du revenu de l'État provient de ces différentes sources. Or comme les impots qui produisent le plus sont ceux établis sur lesobjets « de première nécessité, » sels, boissons, combustibles, tabacs, la conséquence est que tous ces impots réunis forment une capitation générale, « égale pour tous, » sans distinction de fortune. Sur la somme de 128 francs que nous supposions tout à l'heure former la moyenne de contribution par famille, on peut compter hardiment que les 4/5, soit 100 francs constituent une capitation à peu près invariable. La conséquence est facile à saisir. Abstraction faite des autres natures d'impot, dont nous avons expliqué plus haut le mécanisme, chaque famille se trouve taxée de la manière suivante :

Pour un revenu de fr.	1000 — 100	égale	1/10.
id.	900 — 100	»	1/9.
id.	600 — 100	»	1/6.
	50,000 — 100	»	1/5,000.

(1) Nous ferons cette comparaison plus étendue dans un prochain numéro.

C'est l'Impot progressif, c'est-à-dire progressant en raison géométrique dans le sens de la misère.

Voilà qui met le comble à la déraison fiscale.

JULES PAULIN.

(*La suite au prochain numéro*).

BULLETIN CLÉRICAL.

On lit dans le *Journal de Charleroy :*

« Lundi, 4 novembre, dans la soirée; on trouvait sur la route de Charleroy à Gosselies, territoire de Jumet, le cadavre du nommé Jean-Baptiste Toubeau, ouvrier chez Monsieur Adrien Aubry, négociant à Gosselies. Le malheureux était tombé de la voiture qu'il conduisait et avait la tête écrasée. Son corps fut transporté à Gosselies. Mme Aubry, touchée du malheur qui venait d'arriver à son domestique, se rendit chez le doyen de Gosselies et le pria de vouloir bien prêter son ministère à la cérémonie d'inhumation du défunt. Cette démarche n'eut pas le résultat espéré.

» Le doyen refusa son concours. Le frère du défunt, accompagné d'un ami, fit à son tour une démarche à la cure, mais sans plus de succés; le doyen s'obstina à refuser d'enterrer J.-B. Toubeau et ne consentit même pas à dire une messe pour lui. A la question si on pouvait tout au moins disposer de la civière de l'église et du drap mortuaire, le ministre du Dieu miséricordieux répondit qu'on n'avait qu'à transporter le cercueil, sans drap mortuaire, au cimetière, en traversant les campagnes.

» Au point de vue du droit, et en vertu du principe constitutionnel de la liberté des cultes, nous croyons que M. le doyen n'est pas répréhensible pour avoir refusé de prier pour son semblable. Mais là où la loi est impuissante à sévir, l'opinion publique peut condamner.

» On conçoit, jusqu'à un certain point, qu'un curé comprenant mal les devoirs que la charité chrétienne lui impose, ne consente point à accomplir des cérémonies religieuses sur le corps d'un catholique qu'il *suppose* être mort dans l'impénitemce. Mais qu'il pousse l'esprit d'intolérance jusqu'à ne pas vouloir prêter une civière et un drap mortuaire pour que le défunt ne soit pas précisément enterré comme un animal immonde, c'est à nos yeux et à ceux des honnêtes gens de toutes les opinions religieuses, donner au peuple un triste exemple de vengeance exercée sur un cadavre.

» Les amis de J.-B. Toubeau l'ont transporté au cimetière en prenant les rues les plus désertes. Un drap mortuaire fait à la hâte à l'aide d'une couverture et d'un morceau d'étoffe noire couvrait le cercueil. Arrivés au cimetière, tous se sont agenouillés autour de la fosse et ont adressé, à celui qui lit au fond des cœurs, une prière fervente pour leur malheureux ami.

» J.-B. Toubeau a été enterré en terre sainte, et l'on parle de le faire exhumer pour le placer dans ce qu'on nomme la terre maudite. Nous protestons d'avance contre pareille profanation du champ de sépulture et nous appelons sur les projets qu'on attribue au clergé toute la vigilance de l'administration communale, qui seule a la police des cimetières et qui ne permettra pas qu'on trouble inutitilement le repos des morts. »

Au lieu de prier autour de cette fosse, n'auraient-ils pas mieux fait de songer à fonder une association pour l'enterrement civil.

L'affaire de détournement de mineure de la juive Sarah Meyer, ou Linewiel, sera soumise au jury du Puy-de-Dôme, à la prochaine session des assises. Elle est fixée pour les audiences de 21, 22 et 23 de ce mois.

C'est tout au plus si ces trois jours suffiront aux débats de cette cause qui préoccupe plus vivement l'opinion publique à mesure qu'elle approche de son dénoûment. Les moindres détails qui ont pu échapper au secret de l'instruction sont colportés avec avidité, et les commentaires les plus contradictoires alimentent la discussion sans satisfaire la curiosité publique.

Les accusés retenus par la chambre des mises en accusation sont au nombre de trois : les époux Collat et Mlle Pauline Legay. Les débats de cette affaire, qui attireront certainement à Riom un grand nombre de curieux, paraissent devoir emprunter un intérêt exceptionnel à la position sociale de plusieurs des témoins.

CHANT DE LA PLÈBE.

L'hiver amenant les frimas
Chasse des airs les tièdes brises.
Fuyant, pour de plus beaux climats,
Notre ciel morne aux teintes grises,
Le passereau retrouve enfin
Chaleur, graine et fraiche verdure;
Et nous, nous trouverons.... la faim
Lorsque la saison sera dure!

Plébéiens, parias, nous qu'un malheur commun
Tient, comme un vautour, dans ses serres,
Soyons unis; le jour où nous ne ferons qu'un
Verra la fin de nos misères.

Tant qu'il est des rayons au ciel,
Travaillant ponr le maître avide
Qui lui dérobe son doux miel.
L'abeille, quand la fleur est vide,
Quand le pistil d'or est tari,
A sa rûche contre l'orage....
Hélas! aurons-nous un abri
Quand nos bras manqueront d'ouvrage?

Suspendue à l'angle d'un toit,
La triste araignée a sa toile
Dont, quand ses embryons ont froid,
Elle épaissit le soyeux voile.
Pâles, errants par les chemins,
Quand'la bise tord nos guenilles,
Des tissus sortis de nos mains
Pouvons-nous couvrir nos familles?

Sur les flancs du coteau vermeil
Où le ver trouve sa pâture,
S'ébattent, heureux, au soleil,
Sous l'œil de la mère nature,
Les lièvres et les jeunes faons....
Hélas! à dix ans rachitiques,
Nous voyons blémir nos enfants
Dans des ateliers méphitiques!

Ainsi parfois quand nous songeons,
Une larme sous la paupière,
Des cieux que nous interrogeons,
De la création entière,
Il s'exhale de tous côtés
Hymnes d'amour, chants d'espérance...
Nous seuls, pauvres déshérités,
Ne connaissons que la souffrance.

Le malheur pesant sur nos fronts
Serait-ce la loi naturelle?
De la nuit sombre où nous errons
L'ombre serait-elle éternelle?

Non! car au cri de liberté
Nos doigts crispés cherchent un glaive;
Et du jour de l'égalité
Voici l'aurore qui se lève!

Félix FRENAY, (ouvrier).

Deux quatrins de la pièce de vers prononcés par Alfred Guilliaume sur la tombe de J.-B. Langlois, ayant été reproduits dans un des discours que nous avons publiés dans notre numéro 23, nous avons jugé à propos de faire connaître cette poésie à nos lecteurs. L'on verra, par la lecture de ces vers, combien le camarade que la mort vient de nous enlever était l'ennemi, non seulement des prêtres et de leurs dogmes imposteurs, mais de tous les oppresseurs du peuple; on saura quelles étaient ses idées sur l'organisation sociale dans laquelle nous vivons, de laquelle nous souffrons chaque jour dans notre vie d'ouvrier et contre laquelle nous devons lutter de toutes nos forces par la parole et par la plume ainsi qu'en fondant des institutions qui tendent à la renverser.

Comme le moissonneur — impitoyable — fauche
Avec les épis murs les bluets du printemps;
La mort vient étouffer l'idée — informe ébauche : —
Dans des fronts de penseurs, dans des cœurs de vingt ans.

Serrons nos rangs, devant le préjugé qui croule!
Soldats de l'avenir, songeons au lendemain.
Opposons la raison aux clameurs de la foule
Et marchons au progrès en nous donnant la main.

La mission est grande et l'œuvre est solennelle!
Le siècle autour de nous appelle des bras forts,
Et pour que du chaos jaillisse l'étincelle
A la tâche commune apportons nos efforts.

L'arbre de l'égoïsme est flétri dans sa tige;
Le grelot du pouvoir ne rend qu'un vague son.
La vieille monarchie a perdu son prestige
Et les peuples, en chœur, disent : «Les rois s'en vont!»

Pour retremper la foi par un nouveau baptême,
On cherche vainement des miracles nouveaux;
La foule rit du pape et de son anathême,
Et du pître romain déserte les trétcaux.

Nous cherchons aujourd'hui la science certaine.
Nous ne repoussons plus Fulton et la vapeur,
Mais nous pouvons railler un Dieu Croquemitaine
Et ces feux de l'enfer dont on nous faisait peur.

Dieu, — c'est tout. Chaque force a son intelligence
Et nul être créé ne retourne au néant.
La matière toujours finit et recommence!
Le gland redevient chêne et la source Océan.

Frères, — mêlons nos voix à celle de la foule.
Portons le coup fatal à la société.
L'édifice vieilli, qui chancelle et s'écroule,
Rentre dans le néant au cri de liberté,

Marchons. — ô jeunes cœurs tout remplis d'amertume.
Les penseurs généreux ont de nobles mandats.
Aujourd'hui que l'épée a fait place à l'enclume,
Soyons des travailleurs, ne soyons pas soldats.

A moins que, dans ces jours où le peuple se rue
Contre un pouvoir abject qui sert d'épouvantail,
Nous ne soyons forcés de tróner dans la rue
Et de crier, le sabre au poing : «Place au travail!»

Maintenant, paix aux morts. Paix à toi, jeune apôtre...
De tes frères aimés reçois le dernier vœu.
Nous te continûrons, car ta cause est la nôtre!
Adieu, Langlois, adieu!

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ*, 9, *A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de	1 à	2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 25. 1re Année. 17 Novembre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 16 Novembre 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Des nouvelles de Turin annoncent que le général Turr s'est rendu récemment à Caprera, chargé auprès de Garibaldi d'une mission de Victor-Emmanuel. Le roi d'Italie aurait arrêté, dit-on, pour la solution de la question de Vénétie un programme qu'il aurait fait soumettre au dictateur et que ce dernier aurait accepté ; on glose tant et bien sur Garibaldi, qu'il n'y a plus à prêter l'oreille aux bruits que nous apportent les vents de la politique italienne.

La promotion de M. de Goyon au grade de général en chef de l'armée d'occupation à Rome, fait dire aux journaux de l'Autriche, que M. Bonaparte a l'intention d'occuper indéfiniment les états pontificaux, moins dans l'intérêt de la protection du Saint-Père que dans l'intérêt de la domination impériale.

On aurait eu grand tort, ajoutent-ils, de penser que la France, nation militaire, avait franchi les Alpes pour soutenir en Italie la cause de la liberté. Elle n'avait d'autre but que d'y substituer sa domination à celle de l'Autriche, et c'est uniquement pour peser sur la Péninsule qu'elle veut conserver une armée sur les bords du Tibre.

Le schisme continue ses triomphes ; après Passaglia, de l'ordre des jésuites, le Père Prota, des dominicains de Naples, vient de publier un ouvrage qui porte pour titre : *Rome, capitale de la nation italienne et les intérêts catholiques*. Le Père Prota, se basant snr les *vraies* maximes de l'Evangile et les doctrines des apôtres, démontre que le pouvoir temporel des papes est en opposition avec les institutions de l'Eglise et les intérêts de la religion ; il insiste pour son abolition. Que c'est admirable, cette identité de vues, cette harmonie et cette unité qui respirent dans l'âme de l'infaillibilité catholique! Quelle concorde entre les ministres du Christ! Depuis dix-huit siècles que ces porte-lumières, coiffés de l'éteignoir, pataugent dans l'ombre, ils en sont toujours à l'alpha de leur évangile, le plus stupide imbroglio qu'ait enfanté la conception humaine.

Les arrestations continuent en Pologne. La police a découvert un amas de quinze mille fusils dans un couvent situé sur les terres du comte Zamoyski. qui n'avait aucune connaissance de ce dépôt d'armes.

Une grande misère règne en Irlande par suite de l'insuffisance des récoltes. Les contrées manufacturières de la Grande-Bretagne commencent aussi à éprouver de vives souffrances et la réduction du travail a grossi le chiffre des hôtes des *Work-houses* et des pauvres assistés par les bureaux de secours.

Aux Etats-Unis on en est toujours aux escarmouches ; la France, l'Angleterre et l'Espagne en profitent pour respecter le droit des gens au Mexique. Leurs flottes combinées sont en mer avec l'ordre d'envahir cette république et de la monarchiser à la plus grande gloire de Dieu et des Mexicains.

Léopold, le roi des Belges, a prononcé son discours du trône. Les catholiques sont furieux, les libéraux satisfaits et les ouvriers, repus des assurances consolatrices de la bouche royale, bénissent le ciel de leur avoir donné un roi aussi compatissant. S'ils meurent de faim cet hiver, les travailleurs, la faute n'en sera pas à la perspicacité royale ; elle leur a soufflé du vent à gogo, elle leur a dit que la récolte laissait du pain et des pommes de terre en abondance. En conséquence, s'ils meurent ce ne sera ni des yeux ni des oreilles, car ils ont vu et entendu ; ce sera du ventre, et Léopold s'en lave les mains.

Pour sauver le peuple d'une calamité publique, quel roi mangerait du pain sec, un seul jour?

E. S.

Discours du Trône.

Il y a quelques jours a eu lieu, au Palais de la Nation. l'ouverture de la session législative de 61-62 et le roi Léopold a daigné faire entendre à un public d'élite sa voix auguste.

L'attente de tous était vivement surexcitée, l'affluence était immense. Un brillant essaim de femmes choisies avait envahi les bancs les plus élevés de l'hémicycle de la chambre. Une jeune personne aux yeux bleus, au regard timide, siégeait à cette même place où depuis 30 ans gesticule et hurle le terrible Rambler, de l'autre côté au sommet de la montagne une vieille dévote se signait en rêvant de Boniface et vers le centre une dame du grand monde faisait admirer son admirable taille en imitant l'attitude nonchalante d'un de nos plus spirituels représentants.

Et toutes ces dames avaient leurs cavaliers-servants, empressés, aimables ; elles daignaient parfois leur sourire. Messieurs les membres de la chambre et du sénat, quittant leurs allures parlementaires et bourgeoises, s'étaient transformés pour une heure en galants chevaliers, en marquis du 17me siècle, ou mieux en dandys du 19me.

Un de nos ministres, type moderne du vieux beau de l'empire immortalisé pas Balzac, papillon volage voltigeait de fleur en fleur ; sur chaque visage il cueillait un sourire, sourires qui nous font espérer d'autres succès que les succès oratoires pour l'illustre homme d'état.

Nous, simples journalistes, exclus de cet Eden, nous croyions assister à une de ces fêtes joyeuses de nos pères, un puy d'amour, une séance du gai savoir. Nous espérions que ces troubadours en habit noir allaient nous dire leur constance, leurs exploits et les charmes de l'objet de leurs amours, — puis couronner la plus belle.

Mais trève aux fadaises. La séance royale va commencer.

Le roi parle assis et couvert — devant des dames ! — Ne lui en faisons pas un reproche ; l'Allemagne n'est pas la terre classique de la galanterie. Nous avons remarqué avec plaisir la bonne santé du roi, la Belgique peut espérer le voir régner encore pendant de longues années. Madame la duchesse de Brabant paraissait souffrante ; le souffle désséchant de la révolution qui balaye de dessus la terre italienne les derniers vestiges de la maison détestée de Hapsbourg avait sans doute flétri les brillantes couleurs de son impériale Majesté.

Le roi est assis sur son trône surmonté d'un dais magnifique ; le corps diplomatique au grand complet assiste à la cérémonie. S. M. prononce le discours suivant :

Messieurs,

Voilà 30 ans que je suis roi et que je touche les millions de la liste civile ; nous avons juré une Constitution, vous l'avez observée, moi, de mon côté, je ne l'ai pas violée. Estimons-nous donc, ayons confiance les uns dans les autres, car nous poussons l'honnêteté jusqu'à ne point nous parjurer.

Nos relations extérieures sont satisfaisantes.

La Belgique continuera de donner de légitimes satisfactions à la France, chaque fois que celle ci l'exigera ; la loi Faider ne sera pas retirée et nous sommes prêts à expulser une seconde fois de notre royaume hospitalier MM. Louis Blanc, Barbès, Charras et autres ennemis de notre magnanime voisin l'empereur Napoléon III.

Mais en général nous suivrons la politique plus conservatrice de l'autriche. Nous l'avons prouvé assez en alliant par deux mariages successifs la famille royale de Belgique à l'antique maison de Hapsbourg. C'est aussi pour resserrer les liens entre les deux peuples que nous avons chassé le colonel Zetter, qui voulait combattre pour la Hongrie, et que nous refusons de reconnaître en Italie la souveraineté révolutionnaire du roi de Sardaigne.

Quelquefois aussi pour nous ménager un puissant allié, j'ai dû subir l'influence de l'Angleterre. Ainsi nous avons fait fortifier d'après ses conseils notre fidèle cité d'Anvers. Ces travaux immenses, qui excitent l'admiration de tous les hommes compétents, coûteront plus de 150 millions ; pour ne pas déplaire à la Prusse, nous avons adopté le canon Warendhorff, cette réforme est évaluée à 20 millions. Ces dépenses, sans utilité réelle, il est vrai, donneront à l'étranger une haute idée de notre puissance et de la grandeur de notre règne. Nous avons aussi voulu par ces mesures belliqueuses faire jouir notre peuple des avantages de la neutralité armée.

C'est pour se courber avec dignité devant la France, servir sans bassesse la politique autrichienne et céder aux caprices de l'Angleterre en maintenant intacte notre indépendance, que nous avons choisi pour notre ministre des affaires étrangères un homme qui sut se plier sans respect humain et sans fausse honte à toutes les exigences de la politique extérieure.

Des différents s'étaient élevés entre nous et la Hollande, nous avons la satisfaction de vous annoncer qu'ils sont entièrement vidés. Je tâcherai désormais, par ma bonne entente avec S. M. Guillaume III, de vous dédommager autant que possible des déplorables conséquences de la séparation de 1830.

Les renseignements recueillis sur nos récoltes présentent leur résultat sous un aspect moins défavorable qu'on ne l'avait d'abord présumé ; quelques journaux partisans de l'émeute ont parlé de disette, nous sommes à même de les démentir. Les plus pauvres seuls mourront de faim.

Nous avions précédemment, chaque année, la consolation de pouvoir féliciter le pays entier de la soumission et de la

patience des ouvriers belges. L'année 1861 a malheureusement été deux fois ensanglantée. Mais, grâce à la fidélité de nos troupes et à l'énergie de la milice citoyenne de Gand, les troubles ont été vigoureusement réprimés et leurs fauteurs expient aujourd'hui par des peines sévères leur imprudence et leur égarement.

Plusieurs lois importantes présentées dans les sessions de 59 et 60 pourront, je l'espère, être ajournées indéfiniment dans la session actuelle.

D'autres projets non moins intéressants seront soustraits à vos délibérations.

La paie des soldats sera probablement augmentée, mais les miliciens ne pourront pas être renvoyés plus tôt dans leurs foyers. Il nous sera impossible de diminuer le budget de l'armée. Cette mesure serait contraire à notre sûreté.

La garde-civique montre un empresssement louable à profiter du tir national; la prudence néanmoins nous défend de trop perfectionner ses armes; elles pourraient devenir dangereuses dans des mains rebelles, un jour de révolution.

Nous sommes pleins de sollicitude pour l'enseignement et vous partagez ce sentiment. Convaincus que la Religion est la seule base solide de la science, nous laisserons le prêtre dominer à l'école pour y maintenir les bonnes mœurs; nous confions l'éducation de la jeunesse aux frères ignorantins et plus tard aux jésuites. La convention d'Anvers ne sera pas abrogée. Persuadés aussi que de trop fortes études pourraient exalter les esprits, c'est avec joie que nous annonçons à MM. les étudiants qu'ils peuvent continuer à négliger les cours les plus importants des quatre facultés : les certificats de présence ne seront pas abolis.

Malgré les crises de diverses natures que nous traversons, la situation financière est bonne; nous ne nous en occuperons donc pas.

Pour donner une satisfaction aux mécontents et surtout pour prouver à tous notre esprit de conciliation nous apporterons quelques légères modifications aux lois sur la contribution personnelle. Notre fidèle ministre des finances est chargé d'augmenter les autres impôts de manière à ce que ces modifications s'accomplissent sans aucun détriment pour notre budget.

Plusieurs fois la fraude s'est glissée dans les élections; nous essaierons d'un palliatif. Le véritable remède serait d'abaisser le cens électoral, mais cette mesure démocratique répugne essentiellement à nos instincts conservateurs; nous n'en ferons donc rien.

Quelques journalistes vendus à la Révolution ont demandé que les traitements des instituteurs communaux, des secrétaires communaux, des employés inférieurs fut augmenté. Nous avons même eu la douleur d'apprendre que parmi eux se trouvait un de nos féaux représentants, son étourderie bien connue peut seule l'excuser. Il va sans dire MM, que nous ne pouvons pas céder à ces exigences subversives de toute autorité.

D'autres individus plus hardis, connus du reste comme séditieux et pervers ont demandé que l'instruction fut rendue obligatoire. Nous espérons que vous ne daignerez pas vous occuper de pareilles propositions.

Ces mêmes hommes ont demandé l'abolition de la peine de mort, la réforme de l'impôt, la réforme électorale, postale, douanière, budgétaire et vingt autres, nous osons croire que dans l'intérêt de votre propre dignité de telles pétitions seront renvoyées sans discussion au bureau des renseignements, pour n'en jamais sortir.

S. M. cite encore une foule de projets de loi qui ne seront pas présentés. Il termine en ces termes :

Les nombreux loisirs qui s'offrent à l'inactivité des chambres, permettent d'espérer des résultats peu féconds pour cette année.

Les organes de la réaction catholique et libérale ont donné une autre version de ce discours; nous sommes persuadés que les beaux yeux de la séduisante assemblée ont empêché leurs rédacteurs d'écouter bien attentivement S. M. Ces mêmes journaux disent que le discours fini, toute l'aimable réunion, les uns raides et compassés, les autres gracieuses et souriantes, battit des mains et fit entendre des cris répétés de : vive Léopold! vive le roi!—pour moi, j'entendis dans le lointain le bruit strident de la navette tournant 16 heures par jour pour empêcher un homme de mourir tout à fait de faim, — j'entendis les gémissements des pauvres condamnés de Gand et les pleurs de leurs infortunées familles, — j'entendis les pauvres Borains demander l'aumône; je vis des enfants de 7 ans s'épuiser en travaux au dessus de leurs forces, des anges de 16 ans vendre leur beauté pour nourrir un vieux père, une mère infirme; — et puis plus près de moi j'entendis le cliquetis des verres, le pétillement du champagne, le baiser lascif de la bayadère et je me dis que le luxe des uns était le prix de la misère des autres et que les discours du trône ne pouvaient rien changer à cette situation déplorable.

Lorsque S. M. eût quitté la salle avec Madame la duchesse de Brabant et tout le monde officiel, la gaieté reparut sur tous les visages; la causerie recommença plus brillante, plus sautillante que jamais; on parlait bals, concerts, spectacles.

Quelques instants après, chacun de ces messieurs de la chambre et du sénat offrit galamment le bras à l'une des femmes charmantes qui encombraient la salle et chaque groupe alla célébrer joyeusement l'inauguration de la session législative de 61-62.

O Molière, où es tu? Lève-toi, viens ajouter une page, la plus belle, à ton œuvre immortel?

JULES PAULIN.

LA MILICE.

Abolition de la milice, tel est le désir que nous formulons souvent et que l'avenir viendra réaliser. Lorsque les nations se seront constituées en républiques et que *les tyrans ne seront plus*, lorsque l'union des races et la fédération des peuples seront venues remplacer l'état d'hostitité que crée aujourd'hui entre les habitants de différentes contrées l'ambition ou l'avidité des princes et des rois, lorsque enfin la Paix, comme dit Béranger, descendra sur la terre pour y semer de l'or, des fleurs et des épis; alors, que voulez-vous que l'on fasse des armes et des armées, si ce n'est convertir les unes en socs et en marteaux, et les autres en légions vaillantes de travailleurs?

En attendant cet heureux jour où doit disparaître toute force militaire, ce serait déjà, sans aucun doute, un progrès remarquable que de voir la milice, telle qu'elle existe maintenant en Belgique, remplacée par une milice composée de tous les citoyens valides, sans privilège et sans distinction de rang ou de fortune. C'est donc toujours avec plaisir que nous voyons proposer des projets de réformes tels que celui que vient de publier le citoyen Louis-Nicolas, sous forme d'appel aux chambres et sous le titre de : *Abolition de la loi sur la milice.*

Les deux expressions différentes dont nous nous servons et pour exprimer nos vœux, à nous, et pour nommer le projet du citoyen Louis-Nicolas, font assez voir la différence de nos sentiments et caractérisent nettement nos tendances, à nous, et le but de la brochure dont nous allons ici nous occuper.

Nous nous faisons un plaisir de faire connaître avant tout à nos lecteurs la manière, à la fois simple et naturelle, dont l'auteur entre en matière. Nous citons :

« Nous avons le bonheur de vivre dans un pays où toutes les opinions peuvent se manisfester, où chacun peut produire au jour ses idées, ses convictions, et possède, pour ainsi dire, un droit d'initiative dans les plus graves questions politiques et sociales. Malheureusement l'homme est ainsi fait qu'il use d'autant moins d'une chose qu'il lui est plus permis de le faire: il semble, à considérer les actions humaines, qu'il nous suffise de jouir d'un droit pour que nous ne sentions pas la nécessité de l'exercer, et que toute la force de la volonté s'éteigne dès qu'elle peut se mouvoir sans entraves. Il est telle disposition législative, il est tel ordre de choses établi, que tout le monde critique, trouve injuste, inique, et dont personne ne veut ou n'ose franchement sonder les vices. La vie morale, la vie politique nous échappe. L'individu aujourd'hui absorbe le citoyen : L'intérêt privé, les agitations d'une vie dévorante, la fièvre de parvenir, les soins que réclame une société civilisée et exigeante, tout tend à faire rentrer l'homme en lui-même, à ne lui faire entrevoir que la satisfaction de ses propres penchants et à affaiblir en lui cette autre vie, dont les aspirations plus élevées et plus généreuses embrassent l'humanité entière.

« Et cependant il ne suffit pas de dire aux citoyens d'un pays : Vous voilà libres et égaux. Pour que la liberté et l'égalité ne soient pas de vains mots, il faut qu'elles se révèlent dans tous les actes de la civilisation du peuple; il faut qu'elles brillent dans les monuments de son génie et de sa législation, pareilles à ces pierres précieuses qui communiquent aux objets qui les entourent, quelque chose de leur lustre et de leur éclat. Ces deux principes, que nos ancêtres ont jetés dans le monde comme des germes puissants dont il nous est donné de recueillir les fruits, doivent être la source et la fin de tout pouvoir, de toute autorité. Que tous ceux donc qui aperçoivent à la surface du globe une injustice à bannir, une souffrance à guérir, une inégalité à extirper, lèvent la voix au nom de la société. Quelque faible qu'elle soit, ses accents ne seront pas perdus : Il se trouvera des esprits pour les écouter et les publier; des cœurs pour les accueillir et les aimer; et alors même qu'on ne rencontrerait autour de soi qu'indifférence et dédain, il restera au moins au fond de l'âme une pensée douce et consolante, celle d'avoir pensé au bien public, dans un siècle où le soin des intérêts privés semble avoir ouvert une plaie bien dangereuse : l'indifférence politique. »

Oui, l'individualisme, tel est le vice de notre société moderne. Si dans l'ordre politique, l'individualisme, comme le dit le citoyen Louis-Nicolas, est la cause de cette indifférence qui pousse aujourd'hui les hommes à l'oubli de leurs droits, c'est lui aussi qui, dans l'ordre économique, a engendré le *laisser-faire* et la concurrence illimitée que se font les producteurs et les industries, concurrence destructrice qui est sans contredit une des causes principales de l'apauvrissement général, de la misère qui étend de plus en plus la main sur toute la société; c'est lui aussi qui, dans l'ordre moral, enfante l'égoïsme, l'esprit de spéculation, l'avarice, l'antagonisme et la haine. C'est pourquoi nous autres, socialistes, nous ne cessons d'engager le peuple à la solidarité, qui est l'antithèse de l'individualisme, et à l'association, qui est l'antithèse de la concurrence, car ce n'est qu'ainsi que l'égoïsme, la division et la haine feront place à la fraternité. Le Socialisme est-il autre chose que la tendance à l'amélioration de la condition matérielle, intellectuelle et morale des hommes par l'harmonisation de tous les intérêts individuels, intérêts qui se trouvent aujourd'hui dans un état de guerre permanente? Et comme tel, le Socialisme n'est-il pas la destruction même de l'individualisme, source de tant de maux?

L'auteur de la brochure recherche ensuite les défauts, les injustices du mode actuel de recrutement :

« La base de notre système actuel de recrutement, c'est le sort. La destinée d'un homme dépend d'une chance; l'avenir du citoyen, souvent celui de ses parents, de sa famille entière, tient à un coup du hasard.

» Je parle du citoyen, que ne dis-je le pauvre? La loi, en effet, ne frappe que l'indigent; elle atteint exclusivement celui dont les bras sont nécessaires à la vie, à la subsistance des siens. Que fait au riche ce moment si critique, si terrible pour le pauvre, où celui-ci craint de devenir l'instrument de son propre malheur; où de sa main il va marquer, peut-être, le signe qui doit le perdre? Un peu d'argent suffit pour se soustraire au service militaire. La loi crée donc un privilège odieux : le privilège de l'or. »

Pour appuyer davantage sur cette flagrante inégalité entre le pauvre et le riche, entre le privilégié et le déshérité, inégalité que la société consacre dans tous ses codes et dans toutes ses institutions, l'auteur nous donne un tableau

palpitant de vérité et d'exactitude. Il nous présente un de ces spectacles navrants qui se renouvellent chaque année dans la pauvre chaumière du paysan ou dans l'humble mansarde de l'ouvrier, spectacle douloureux auquel nous avons tous assisté, et dont plus d'un d'entre nous, malheureux prolétaires, a été le principal personnage :

« Voici deux familles :

» L'une est pauvre; le père et le fils cultivent un petit coin de terre, dont les fruits modiques servent à l'entretien d'une nombreuse famille.

» L'autre est riche, puissante, jouit des plaisirs faciles que procure une existence favorisée par tous les hasards de la naissance et de la fortune.

» La patrie appelle aux armes les rejetons de ces deux familles; le sort est défavorable à l'un et à l'autre. Mais quelle différence dans les coups dont le destin les frappe!

» Le fils du laboureur abandonne sa charrue, sa chaumière, ses parents et avec eux toute sa richesse, toutes ses espérances. Il ne reverra peut-être plus cette famille dont il était l'appui et la consolation. Ou bien, s'il rentre un jour dans son sein, y rentrera-t-il, tel qu'il l'a quitté, simple, naïf et bon? son âme ne se sera-t-elle pas corrompue au choc d'une civilisation à laquelle son éducation rustique ne l'avait point préparé. Que deviendront-ils ses petits frères, ses petites sœurs, faibles créatures, auxquels il apportait tous les jours le prix de son labeur et de ses soins? Les voilà abandonnés, malheureux pour toujours; car le père est vieux et ses bras commencent à fléchir sous leur pénible tâche.

» Telle est la destinée du pauvre, tandis que le jeune homme riche continue à jouir, au sein de l'opulence, d'une vie inutile à sa famille et à la société. »

Mais en supposant que la condition sociale des deux familles soit la même, toute inégalité disparaît-elle? Le sort, la chance, le hasard ne constitue-t-il pas à lui seul une injustice criante?

Une autre injustice de la loi sur la milice, injustice dont le citoyen Louis-Nicolas ne fait aucune mention, c'est celle par laqulle on exempte le prêtre de l'impôt du sang. Et pourtant la Constitution ne proclame-t-elle pas hautement l'égalité de tous les Belges devant la loi? Le prêtre serait-il considéré comme sujet du pape, et non comme citoyen belge? ce serait peut-être à juste titre; mais il n'en est pas ainsi, car le prêtre est électeur et éligible, il est même rétribué par l'Etat, c'est à dire avec les deniers de tous. Mais nous savons quel cas libéraux et catholiques font de cette Constitution qui est pourtant leur œuvre, car ce n'est pas nous, ouvriers, qui l'avons faite; nous ne contribuons en aucune façon, ni directement, ni indirectement, à créer cette législation qui pèse si lourdement sur nous.

En allant au fond des choses, on peut cependant concevoir comment il se fait que le prêtre soit exempté du service militaire; en l'envisageant à un certain point de vue, on peut même regarder cette exemption comme légitime. En effet, qu'est-ce que le soldat et qu'est-ce que le prêtre? Leur office n'est-il pas identique, leur mission n'est-elle pas la même? L'un est chargé de comprimer les corps, l'autre de comprimer les âmes; l'un a pour fonction de sabrer et de mitrailler le pauvre peuple lorsque celui-ci se lève pour protester contre la violation de ses droits, l'autre a pour fonction de le bêtifier et de l'abrutir par des croyances absurdes et avilissantes pour étouffer en lui toute conscience et tout sentiment de ses droits. L'un n'est-il pas l'appui matériel et l'autre l'appui moral de tous ceux qui nous exploitent, nous tyrannisent, nous pressurent et s'engraissent de nos sueurs?

Oui, le soldat est le bras droit et le prêtre le bras gauche de la société, de cette société inique et corrompue contre laquelle nous luttons journellement et que nous voulons détruire pour la remplacer par une autre plus juste, plus équitable.

C'est pourquoi les travailleurs qui comprennent leurs droits et leurs devoirs ne doivent vouloir en aucune manière ni de l'Armée, ni de la Religion.

C. De P.

(La suite au prochain numéro).

Révision de la Constitution,

A TOUT VRAI DÉMOCRATE.

Frères et amis,

A entendre les journaux du statu-quo, le ministère que M. Frère-Orban vient de replâtrer est le plus complet, le plus fort possible, celui qui répond, on ne peut mieux, aux besoins de la nation.

Il faut en convenir, quiconque paie pour se faire dire des louanges imméritées ne peut être mieux servi que ne l'est le ministère de *nickel* par les apôtres de la politique expectante. Une seule chose est vraiment regrettable : c'est que le discours du trône soit venu dissiper toutes les riantes illusions dont les organes du cabinet n'ont cessé de bercer l'opinion publique concernant la disposition du nouveau ministère.

En présence d'une telle situation, amis, que devons-nous faire?... Rester conséquents... Cessons donc de blâmer les journaux ministériels d'exalter leur idole : ils savent bien qu'elle est trop inerte et qu'elle jouit d'une trop mince popularité pour pouvoir se passer de ces contre-forts cimentés par la flatterie. Cessons de montrer à des aveugles volontaires l'abîme qu'ils se creusent et dans lequel ils seront fatalement entraînés par leur propre inertie. Cessons de remarquer ce navire pourri qui fait eau de toutes parts et qui sombre lentement, mais sûrement sous le poids accablant de ses lourdes inconséquences. Ne perdons plus notre temps à persuader des doctrinaires satisfaits, auxquels il ne suffit pas que le mal existe pour les engager à y apporter un prompt remède, et qui trouvent que, lorsque toutes les voix amies du progrès sont unanimes à signaler les abus de toutes sortes, lorsque l'exaspération des opprimés et des exploités va toujours croissant, lorsqu'il est évident pour tout homme intelligent qu'un tel état de choses ne peut durer et lorsque la machine politique d'un autre âge prend feu de tous côtés, il n'est pas opportun d'éteindre l'incendie en opérant de salutaires réformes, parce que, pour cela, il faudrait sonner le tocsin et éveiller tout le monde; comme si nous dormions tous, nous, démocrates; comme si nous n'étions pas toujours sur la brèche pour prêter main forte aux amis de la vérité, de la justice et du progrès; comme si nous partagions leur coupable indifférence à l'égard des vices de la société actuelle, à l'égard des oppressions, des injustices et des iniquités qui sont à l'ordre du jour pour asservir le pauvre peuple auquel elles deviennent de plus en plus intolérables. Continuons notre route progressive et abandonnons à leur triste sort ces hommes que l'égoïsme rend peureux, et abandonnons-les avec d'autant moins de regret que leur poltronnerie les rend impropres à marcher à la conquête de la vraie liberté et impuissants à réformer des lois partiales qui privent le pauvre peuple de la justice commutative et de ses droits sacrés de citoyens. Continuons à préparer l'avenir, ou plutôt, nommant les choses par leurs noms, continuons à préparer les opprimés à la grande révolution du peuple, à la terrible révolution sociale qui n'attend, pour éclater, que la fin du rôle odieux que joue en ce monde le roi des parjures. Le mécontentement général et progressif et l'accumulation des maux qui font gémir le pauvre peuple rendent notre tâche facile. Rien qu'en Belgique, *trois millions de producteurs* souffrants et abandonnés par l'Etat et la société MARATRE à la plus affreuse misère commencent déjà à s'unir en vue de cette grande révolution, parce qu'ils sentent le pressant besoin de se faire restituer, par leurs vampires, leur sueur et leur sang et de se mettre en possession de leurs droits de citoyens libres. Tout démocrate, libre penseur ou prolétaire intelligent, sent la nécessité de cette révolution, parce que, sans elle, on ne pourra ni débarrasser le pays des 20 mille vers rongeurs qui en absorbent chaque année au-délà de 810 millions de francs, sans y faire autre chose qu'arrêter le développement intellectuel de la partie encore ignorante et crédule du peuple en lui enseignant la bigotterie, ni sortir du cercle vicieux dans lequel nous oblige à tourner sans cesse une Constitution vicieuse elle-même... Oui, disons toute la vérité : elle ne blesse que les coupables. C'est principalement sur les vices de la Constitution belge que nous voulons appeler aujourd'hui l'attention de la *presse démocratique*, parce qu'assez longtemps on nous a vendu des vessies pour des lanternes; parce qu'assez longtemps on nous a leurrés au moyen des mots pompeux de NOS LIBRES INSTITUTIONS; c'est PARTIALES INSTITUTIONS qu'il faut dire lorsqu'on nomme les choses par leur nom. Cela n'est-il pas encore assez clair pour tout le monde, et a-t-on encore besoin de prouver qu'au point de vue des droits naturels de l'homme, la Constitution est vicieuse et partiale, qu'elle n'a de la vraie liberté que le nom et qu'on n'observe même pas ce qu'elle a de bon?

Commençons.

EXAMEN DE LA CONSTITUTION.

Art. 6. — Les Belges sont égaux devant la loi.

Ce magnifique décret est tout bonnement un crâne mensonge: c'est un mensonge, puisque les emplois les plus lucratifs sont donnés de préférence à des riches et que les emplois les plus pénibles et les moins rétribués, que dédaignent les riches, sont donnés aux pauvres; c'est un mensonge, puisque les pauvres doivent payer de leur personne l'odieux et inutile impôt du sang, tandis que les prêtres en sont complètement exempts et que les riches peuvent s'en exempter au moyen de quelqu'argent qui ne leur coûte aucune peine; c'est un mensonge, puisque les prêtres sont exempts des logements militaires, que l'Etat les paie et entretient leur *sainte* boutique sans pouvoir s'immiscer dans leurs *mystérieuses* affaires, tandis que le même Etat ne paie rien aux autres marchands qui vendent cependant des denrées utiles à la société; c'est un mensonge, puisque les patrons peuvent impunément se coaliser contre les ouvriers et que ceux ci n'en peuvent faire autant, contre ceux qui les exploitent à merci, sans se voir sabrés et condamnés à la prison; c'est un mensonge, puisque les parasites qui consomment énormément sans rien produire, jouissent de tous les droits politiques, de tous les honneurs, de toutes les richesses et et de toutes les commodités de la vie, tandis que les ouvriers, producteurs de toute la richesse et de tout le bien-être social, sont méprisés, exploités, privés de leurs droits politiques et plus mal nourris que les criminels dans les prisons; c'est un mensonge, puisque les vieillards décrépits et hors d'état de gagner leur vie, et les enfants des ouvriers trop pauvres pour nourrir leur famille, sont envoyés, pour avoir mendié, les uns au dépôt de mendicité et les autres dans les prisons de réforme jusqu'à l'âge de 18 ans, tandis que les moines et les petites sœurs des pauvres, dont les figures rubicondes témoignent de leur pauvreté évangélique, peuvent impunément, sans honte ni vergogne, organiser la mendicité en grand, exploiter la crédulité publique et bâtir des couvents avec les carottes qu'ils savent tirer aux imbéciles, parce qu'ils sont hypocritement couverts du manteau de la religion; c'est un mensonge rendu patent par l'article 47 de la constitution où le congrès, en adoptant le cens électoral, interdit l'exercice de leurs droits politiques à *treize cent mille hommes majeurs* qui n'ont d'autres torts que ceux d'être pauvres et de se laisser impunément exploiter par les barons de l'industrie; c'est un mensonge enfin, puisqu'un grand nombre d'hommes instruits et savants tels que des professeurs de belles-lettres et de beaux-arts, des avocats, des médecins, des artistes, des instituteurs, des secrétaires communaux, des comptables, des écrivains et un nombre immense d'ouvriers intelligents et instruits aussi, sont iniquement frustrés du droit d'élection, tandis que des hommes tellement ignorants que les rétrogrades doivent les pousser vers l'urne électorale à coups redoublés de pièces de *cinq francs* peuvent aller déposer leur vote aussi stupide que les lois qui en résultent!..... Et l'on veut que des chambres formées par l'idiotisme, la stupidité et la corruption, soient respectées, elles et les lois qu'elles décrètent, par des hommes clairvoyants qui ne peuvent prendre part aux élections, parce qu'ils ne payent pas assez de contribution directe!...

Article 14. La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté d'exprimer ses opinions en toutes matières, sont garanties.

Ce qui n'empêche, ni la crapule aveuglée et fanatisée par les prêtres de poursuivre impunément de ses huées les convois funèbres des protestants et de briser à coups de pierres les vitres de leurs temples, ni les charitables sœurs hospitalières de mettre à la porte d'un hôpital civil les protestants malades qui ne veulent pas se convertir, ou plutôt se pervertir; tous ces actes arbitraires arrivent fréquemment dans plusieurs communes de la *libre* Belgique, entre autres dans la célèbre ville des *stokslaegers;* mais cela ne doit pas étonner personner, vu que l'autorité communale et l'administration des hospices de cette ville sont, en majeure partie, composées de doctrinaires du genre de l'*Echo du Parlement* et du ministre des finances, c'est-à-dire d'hommes inconséquents qui trouvent qu'il n'y a pas opportunité de remédier au mal tant qu'ils sont au pouvoir, mais qui savent, par la violence de leurs discours, pousser le peuple à casser les carreaux des jésuites lorsqu'ils n'ont pas la majorité parlementaire et que le pouvoir n'est pas entre leurs mains... C'est aussi parce qu'il y a liberté des cultes que les instituteurs protestants diplomés peuvent être mis, à couse de la religion qu'ils professent, à la porte des écoles primaires de l'Etat, où domine le prêtre catholique en vertu de la loi de 1842 sur l'enseignement... C'est encore parce qu'il y a liberté des cultes que les curés sont les maîtres absolus des cimetières communaux et qu'ils peuvent empêcher d'y inhumer qui il leur plait... De plus, c'est parce que chacun est libre d'exprimer publiquement ses opinions en toutes matières que le tribunal correctionnel de Louvain a condamné, en 1860, un nombre considérable d'ouvriers pour avoir flétri, dans leurs chansons de carnaval, la corrup-

tion électorale exercée sur une grande échelle par les catholiques dans les élections de 1859 en la susdite ville, corruption constatée par l'enquête qui a eu lieu à son sujet ; mais dans ces circonstances, on prend la forme pour le fonds et on condamne les ouvriers, qui ne savent pas lire ou qui ne connaissent pas la constitution faute d'enseignement obligatoire, on les condamne, parce que leurs chansons ne portent pas de nom d'auteur. Nous applaudissons de grand cœur à cette action de la justice : cela apprendra, aux ouvriers, à croire, que la constitution dit vrai!... que ne pensent-ils donc, ces *imbéciles* là... qu'ils s'occupent plutôt à engraisser les parasites de leurs labeurs, ils feront beaucoup mieux que de flétrir les vices des riches.

Article 15. Nul ne peut-être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies d'un culte.

Malgré cet article, les enfants non catholiques sont obligés d'assister, dans les écoles de l'Etat, aux instructions religieuses qu'y font des prêtres y établis de par une loi anti-constitutionnelle et payés par le gouvernement doctrinaire, avec l'argent du peuple, pour enseigner l'absurdité et la superstition aux enfants qui, faute d'écoles libres, sont forcés de subir cet enseignement nauséabond sous peine de devoir quitter l'école et de rester ignorants. — Malgré cet article, on ordonne aux soldats d'escorter gravement un morceau de pain à cacheter dans les processions catholiques!.. Que c'est ridicule!— Malgré cet article, on force les libres-penseurs, les protestants, les juifs et même les doctrinaires à payer les ministres du culte romain, comme si en payant des filous pour tromper le monde, on ne prenait aucune part à leurs filouteries.

Article 25. — Tous les pouvoirs émanent de la nation.

Ce décret prouve, comme deux et deux font quatre, que les *treize cent mille producteurs* majeurs et privés de leurs droits politiques ne font pas partie de la nation belge et qu'ils ne sont que des engraisseurs de parasites et des souffre-douleurs. Le congrès a oublié de nous dire à quelle nation appartiennent ces 13 cent mille hommes laborieux : seraient-ils des prussiens ou des cosaques, ou bien le *bon dieu* catholique les aurait fait tomber de la lune pour servir et enrichir les *deux cent mille électeurs* qui, d'après le congrès, constituent exclusivement la nation belge?.... O pauvres ouvriers! quand donc ouvrirez vous les yeux? Quand donc serez-vous citoyens?

Article 32. — Les membres des deux chambres représentent la nation.

Cet article est, comme le vingt-cinquième, effrontément faux. Il ne suffit pas de décréter une chose pour qu'elle soit : il faut encore la faire. Voici la vérité : les deux chambres représentent la richesse, l'ignorance, la corruption électorale et l'exploitation de l'homme par l'homme, dont le concours les a composées.

Article 52. — Chaque membre de la chambre des représentants jouit d'une indemnité mensuelle de 200 florins ; ceux qui habitent la ville où se tient la session ne jouissent d'aucune indemnité.

Le simple sens commun désapprouve la dernière disposition de ce décret, car elle oblige les représentants à habiter les faubourgs de la capitale. Dites, après cela, qu'on est libre en Belgique.....

Article 65. — Une des cinq conditions requises pour pouvoir être élu et rester sénateur est de payer en Belgique au moins mille florins d'impositions directes.

Le plus stupide des hommes peut donc être sénateur, pourvu qu'il possède une immense fortune et qu'il ait la *bonne* idée de régaler les électeurs pour se faire nommer. C'est ici surtout que perce visiblement la finesse égoïste du congrès ; c'est ici qu'il donne le croc-en-jambe à la démocratie militante et qu'il anéantit, autant qu'il le peut, l'espoir du pauvre producteur ; c'est ici, qu'il révèle et inaugure le véritable souverain de la nation, souverain absolu auquel le congrès n'a joint une chambre de représentant que pour lui éviter la peine de faire des lois qui dépendent toujours de *son bon plaisir*. Le sénat belge, c'est le gouvernement oligarchique ; c'est le despotisme déguisé sous les apparences de la liberté ; c'est une colonne de fer jetée dans les rouages du gouvernement pour l'empêcher de rendre justice au peuple ; c'est un gouffre affreux creusé sur la route du progrès ; c'est le boulet que le congrès a attaché aux pieds de la nation ; c'est l'oppression personnifiée du faible par le fort, du pauvre par le riche, du producteur laborieux par le consommateur parasite. On a beau dire que le gouvernement peut dissoudre ce corps despotique et en renvoyer les membres dans leurs châteaux ou dans leurs palais ; il revient toujours le même comme le vieux serpent qui ne fait que changer de peau, parce que les électeurs doivent, de par la Constitution, choisir ses membres parmi les fortunes colossales qui ne sont possédées que par l'aristocratie ou par de grands industriels, tous ces hommes qui ont un immense intérêt à faire stationner la politique où à la faire rétrograder vers le moyen-âge : ceci est tellement vrai que les arrondissements qui élisent ordinairement des libéraux pour la chambre des représentants sont obligés d'élire leurs sénateurs parmi les catholiques, parce qu'il n'y a pas de libéraux assez riches dans leurs cantons. — Vantez, doctrinairss, vantez la libre institution appelée *sénat* : elle en a grand besoin!... — Le sénat véritable, celui dont le congrès aurait dû doter le pays, c'est le peuple armé pour défendre ses droits ; mais son égoïsme s'opposait à une telle générosité.

Article 80. — SERMENT CONSTITUTIONNEL DU ROI.

« Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. »

Ici le congrès devient inique ; car il oblige le roi à faire un faux serment en lui faisant promettre ce qu'il est humainement impossible de tenir. En effet, le roi ne peut pas observer les lois du peuple belge, vu que le peuple n'a pas fait des lois et qu'en vertu de la Constitution il n'en peut pas faire, l'exercice de ses droits politiques lui étant complètement interdit : ce sont les propriétaires qui font les lois et non le peuple. Le roi ne peut pas non plus maintenir l'intégrité du territoire : 1839 l'a prouvé, et M. Bonaparte pourrait bien en fournir une seconde preuve. Alors, nous entendrions les libéraux stationnaires crier de toutes leurs forces à l'amour de la patrie ; mais les prolétaires dédaignés par le congrès et exploités par les riches ne pourraient-ils pas rester stationnaires à leur tour, parce qu'ils n'ont pas d'intérêt à défendre une patrie qui s'engraisse de leur sueur et de leur sang, qui les laisse languir dans la plus affreuse misère et souvent mourir de faim. Ne pourraient-ils pas fort bien rester sourds à l'appel qu'on leur ferait alors et se dire en eux-mêmes : « Venez seulement, M. Bonaparte, venez nous faire voir quelles grimaces feront les libéraux lorsque vous leur prendrez le pouvoir auquel ils s'accrochent comme des mollusques à leur rocher : vous ne devez pas craindre les prolétaires, M. Bonaparte : ils ne sont pas Belges et leur existence est déjà si misérable que votre arrivée en Belgique ne peut rien ajouter à leurs maux.

Article 125. La nation belge adopte les couleurs *rouge, jaune* et *noire*, et pour armes le lion belgique avec la légende : *l'Union fait la force*.

Ici, le congrès est encore une fois distrait : il dit *nation* au lieu de dire *propriétaires*. Il s'est aussi mépris très-lourdement en voulant faire de l'union avec de la partialité. Quant à l'adoption du lion pour armes, le congrès a été parfaitement conséquent ; et la part du lion que prélève chaque jour le parasitisme sur le labeur du pauvre peuple justifie pleinement cette adoption. Mais ce sont les couleurs adoptées qui intriguent la curiosité. Ces couleurs seraient-elles les emblèmes de l'égoïsme, de la partialité et des forfaits dont le pauvre peuple est victime? ... ou bien la couleur rouge serait-elle le symbole de la révolution sociale que l'injustice du congrès et la situation présente des choses doit nécessairement amener ; la jaune, celui de la proclamation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme ; et la noire, celui de l'impitoyable massacre des affameurs et des exploiteurs des pauvres?.... Quoi qu'il en soit, nous ferons bien d'adopter les deux définitions : la première exprimera parfaitement la vérité jusqu'au jour où éclatera la révolution, qui doit traduire la seconde en fait.

PIERRE L'EXPLOITÉ.

(*La suite au prochain numéro*).

BULLETIN CLÉRICAL.

Une affaire qui rappelle le débat soulevé par le *Lutrin*, de Boileau, a été portée récemment devant le juge de paix du canton de Maromme. Il s'agissait non d'un lutrin, mais d'un prie-Dieu loué à l'année par une dame dans une église du ressort du magistrat appelé à se prononcer.

La dame prétendait qu'en louant le prie-Dieu elle avait le droit de le maintenir à la place qu'il avait toujours occupée ; le curé soutenait que le prie-Dieu était seul loué, et non pour rester à une place déterminée.

Le conflit s'était déclaré le dimanche 13 Octobre. La dame au prie Dieu arriva ce jour-là pour en prendre possession comme d'habitude ; mais elle trouva le sacristain installé à cet endroit de l'église. Réclamation de la part de la locataire, refus du sacristain de se retirer ; la dame insiste, le sacristain persiste, le suisse arrive à son tour, afin de repousser la paroissienne, qui pourtant ne céda pas.

Enfin, le curé intervint et voulut persuader à la dame d'aller se mettre un peu plus loin ; mais celle-ci résista encore ; et comme l'assistance prenait part en riant à ce débat, et que le *respect* dû au lieu où l'on se trouvait aurait pu être compromis (*!*), le curé ordonna au suisse d'expulser la récalcitrante, ce qui ne se fit pas sans résistance et sans que quelques chaises fussent renversées.

Cette affaire, comme nous l'avons dit, a été portée devant le juge de paix, lequel s'est déclaré incompétent, par ce motif que la police de l'église appartient au curé.

On lit dans le *Progrès* de Louvain :

Le conseil communal de Louvain a été saisi, dans sa séance du 11 Novembre dernier, d'une lettre à lui adressée par le conseil général des hospices et secours de la ville contre le curé d'une des communes de l'arrondissement qui a employé des moyens odieux pour forcer les nourriciers à renvoyer chez eux les enfants naturels qui leur ont été confiés par l'administration des hospices. C'est ainsi que le curé a refusé récemment les secours de la religion à un mourant et n'a consenti à lui donner les derniers sacrements qu'après que l'enfant eut été ramené à l'hospice.

Evidemment, le prêtre qui commet de pareils actes sort de ses attributions et encourt la censure de ses chefs ; et si ceux-ci ne croient pas devoir intervenir, l'opinion publique saura faire justice d'un aussi révoltant abus de pouvoir. »

Au lieu de voir le prêtre refuser ses *secours* aux mourants ne serait-il pas à désirer de voir les mourants refuser les secours du prêtre? Ils pourraient du moins s'éteindre en paix, car leur agonie ne serait pas troublée par les ridicules momeries qu'impose la religion.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delbaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2	00
Verre cylindre.	40	centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 26. 1re Année. 24 Novembre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 23 Novembre 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Le bruit qu'on a répandu ces derniers jours que Garibaldi avait manifesté la ferme intention de ne pas provoquer de mouvement pour délivrer Rome et Venise de leurs oppresseurs séculaires, est formellement démenti par le comité *Provvedimento*. L'ex-dictateur n'a nullement autorisé le général Turr à faire les déclarations pacifiques et couardes rapportées par le télégraphe de Gênes, il est au contraire en communication active avec ses collaborateurs, il est avéré que le général Turr n'a pas lâché ce canard, et que l'illustre solitaire compte quitter son île pour coopérer de sa personne à la lutte parlementaire et reparaître sur la scène politique de l'Italie.

L'adresse des Napolitains à propos de l'anniversaire de l'entrée de Garibaldi à Naples lui a été remise récemment par M. Carbonnelli. De sa retraite, le héros de la liberté italienne a répondu ce qui suit :

Caprera, 16 novembre.

Aux peuples des provinces de Naples.

L'appel que vous me faites par 22,000 signatures n'est pas le premier de vos actes qui mérite ma reconnaissance.

Je vous en dois tant ! et je vous dois tant d'affection !

Aujourd'hui, à mon regret, je n'irai pas vers vous. Je serai avec vous lorsqu'il le faudra.

J'ajouterai un seul mot... Il est du devoir de chaque Italien de se préparer une épée... Le monde sait que nous savons la manier... Et je crois que l'heure s'approche !...

Ceci à l'adresse de ceux qui foulent aux pieds les droits de l'Italie par la force et par le mensonge.

Tout à vous pour la vie. GARIBALDI.

Rome se décompose de jour en jour, gangrenée par le schisme et la désertion ; les romains espèrent sans cesse dans un nouveau réveil de la révolution pour renaître à la vie des peuples libres, et la papauté, assise sur des tisons ardents, craint pour son trône et sa tiare, au moindre souffle de ses esclaves ; le sentiment qui domine l'âme de cette *infaillibilité sacrée*, est le doute. En butte à toutes les conjectures sinistres qui tourbillonnent dans sa cervelle depuis les turpitudes, les tergiversations et les odieuses palinodies de son fils aîné, le héros de Strasbourg et de Boulogne, Pie IX est dévoré par l'anxiété ; le cauchemar de sa ruine prochaine l'oppresse ; rien que l'idée de se voir rouler du haut de sa puissance dans la poussière du néant lui fait gagner ce qu'on appelle en *droit canon* la venette vicariale. Hautain, fier et cruel dans son omnipotence, ce nouveau Néron, qui n'a pas craint d'assasiner Rome, sa mère, par le fer de l'étranger, tremble rien qu'à sentir sa triple couronne chanceler sur sa tête de bourreau. C'est alors qu'il affecte des airs conciliants et paternels, qu'il prodigue les bénédictions et les promesses, qu'il devient humble, bas et vil même au seul aspect du péril de sa vaste grandeur, et, pareil à tous les tyrans à la veille de leur chute, qu'il jette à la bonne foi de ses peuples les mêmes traquenards d'hypocrisie et de fourberie.

M. Ricasoli a fait de nouvelles propositions d'arrangement pour résoudre la question romaine. C'est une lettre, d'un style énergique et de beaucoup de déférence, adressée au père des fidèles et dans laquelle il expose les raisons qui obligent sa Sainteté à renoncer à sa puissance temporelle, en lui disant par exemple : « Si vous voulez être plus grand que les rois de la terre, dégagez-vous des misères de cette royauté qui vous fait leur égal. L'Italie ne saurait arrêter sa marche, elle veut être libre et indépendante. Si vous écoutez la prière de cette fille de prédilection, vous gagnerez sur les âmes plus de pouvoir que vous n'en aurez perdu comme prince. » Mais le roi-pontife est sourd-muet !

La Russie, la Pologne, l'Autriche, la Hongrie, la Croatie, l'Herzégovine, la Vénétie, le Monténégro, les diverses populations courbées sous la domination ottomane, l'Europe enfin est dans un malaise qui s'empire tant et bien, qu'il pronostique, il faut l'espérer, pour le printemps, un soulèvement général et prompt de tous les peuples asservis.

On discute depuis huit jours à la chambre belge la question de savoir si le gouvernent devait reconnaître Victor-Emmanuel comme roi d'Italie. Le libéralisme ministériel dit oui, le catholicisme décrépit dit non, et l'on discutera sans doute jusqu'à nouvel an encore sans vouloir s'entendre.

Le temps est beau pour la saison, dit le brigadier au gendarme et Léopold dans son discours du trône le dit aussi ; profitons en, disent les blagueurs plus ou moins poussifs du parlement pour nous chamailler un peu, qui sur Emmanuel, qui sur Cavour, qui sur Garibaldi, Manin, etc. ; mais du spectre rouge, entendons-nous, de Mazzini, *ne soufflons mot* ; et tous, en chœur, commencent le charivari parlementaire, faisant fi des maux du peuple et des rigueurs de l'hiver, et préférant une prise de collet avec le clérical que de se laisser émouvoir par la misère générale ou de chercher les moyens de remporter sur la détresse publique des victoires qui, certes, seraient plus éclatantes que la reconnaissance du roi d'Italie ratifiée par la majorité des carpes ministérielles.

E. S.

SOYONS UNIS.

Les temps sont proches. La vérité progressant chaque jour, on peut prévoir que l'heure arrive où les solutions qu'on découvre doivent enfin chercher à se mettre en pratique. Dans la Science comme dans l'Industrie, dans les arts comme en Philosophie, dans la Morale et dans la Politique, le jour se fait partout, et à chaque lueur les mœurs font de plus en plus justice des usages surannés ; les modes progressent, mais les lois cependant restent pour se modifier seulement à la longue. Plus on avance ainsi et plus la Politique jure avec le Progrès : enfin la science en est à l'expression des vérités de la vie et les gouvernements retiennent tout dans les ornières, par ignorance ou par excès de prudence ; il y a lumière ici et chaos là ; il y a lumière dans les questions du travail, ombres, chaos dans les gouvernements. Que penser ? que dire et que faire ? Chaque jour nos amis constatent les souffrances et crient à la misère d'espérer en l'avenir ; chaque jour les tyrans insultent au labeur quotidien et aux veilles, narguent nos malheurs et prodiguent l'éloge aux satisfaits du jour ; on travaille et l'on mange au jour le jour, et l'on n'espère que de même ; que faire et que penser ? — Amis et frères, ouvriers ou patrons, laborieux de tout âge et de toute condition, commerçants, boutiquiers, artisans, vous tous qui vous cherchez pour vous unir dans la misère, contre le mal qui vous menace ou qui vous gagne, dites, que pensez-vous ? que souhaitez-vous ? Est-ce la continuation du régime qui vous pèse ou bien sa suppression ? — Nous savons que nous appelons Révolution le changement qui doit satisfaire aux besoins comme aux aspirations de tous ; mais nous ne dissimulons pas non plus que beaucoup d'entre vous ne comprennent par ce terme ; eh bien, examinons, non les mots, mais les choses. Révolution, c'est le terme habituel invoqué par la Science comme par le Travail ; mais, si vous l'aimez mieux, adoucissons le mot pas son acception véritable. Quand vous souffrez et qu'on vous soigne, qu'aimez-vous ? — la santé ! — Quand vous êtes dans le besoin et que le travail manque, que faut-il ? — le travail ! — Et vous, quand vous pensez et que l'autorité défend à votre plume d'écrire ou à la bouche de parler, que souhaitez-vous ? — la liberté ! Oui, oui, tous, nous voulons le changement et l'amélioration. Eh bien ! sans nous choquer des mots, ni d'aucun terme, ce que tous nous voulons, sous un nom ou sous l'autre, c'est la Révolution !... Va donc alors, amis, pour ce mot qui dit tout, pour tout, à tous et puis pour tous ; et ce n'est pas assez de dire : Révolution ! Il faut chercher à pratiquer le mot par toutes les pratiques, par le travail, par la plume, par la parole, par la chanson, par l'Industrie, par les mœurs et par les usages, ainsi que par l'action de chacun et de tous.

Et nous avons beau faire d'ailleurs, jusqu'au jour d'éclosion, la Révolution est permanente en toutes choses.

On nous parle de réunions, de programmes, d'entente, — tout cela n'est-il pas posé depuis longtemps ? et n'est-ce pas connu que le passé et le présent étant soumis et faits pour et par l'autorité, c'est de la liberté que la Révolution s'entend !

Eh bien? laissons ce point et cherchons désormais sa réalisation. Autorité et Liberté sont les deux termes opposés, c'est connu et compris d'avance.

Et c'est connu de tous, amis; ainsi, pas de chimères ni de discussions oiseuses, et cherchons, s'il vous plaît, dans le monde où nous sommes, quels sont tous les amis de la Révolution.

Nous entendons qu'on blâme les réunions de plaisir et les chansons sans importance. Nous entendons qu'on rit du tir à l'arbalète et des jeux de toutes sortes qui se jouent à Bruxelles en compagnie d'amis; nous apprenons aussi que ceux qui jouent ainsi pour s'amuser critiquent amèrement les sociétés d'amis réunis pour la vie et le secours mutuel, disant que les secours ne valent le plaisir. Or, entendant tout cela, nous rentrons en nous-mêmes, et regardant la société, nous lui demandons en conscience si tous ces jeux divers n'ont pas réellement leur raison d'être.

Or, il est évident que la raison est positive, puisqu'enfin les usages existent.

Cela dit et compris, nous demandons encore si ceux qui jouent ainsi sont contents, réellement contents de la vie, quelle qu'elle soit, qu'ils mènent; et nous n'entendons pas la réponse en détail, nous la savons en gros, en général, pour un comme pour tous. Ils sont tous travailleurs, tous exploités, tous mécontents. Faibles contre le mal dans leur isolement, ils s'en tiennent aux engins qui masquent la souffrance; mais vienne le jour de délivrance, ce n'est pas un, ce n'est pas deux, c'est tous qui seront bien heureux de chanter comme nous les chansons de circonstance, auxquelles aujourd'hui ils sont indifférents. Aussi, puisque l'on veut la liberté pour tous, commençons par le dire et par le pratiquer, l'axiôme de la vie, c'est le bonheur qu'on peut trouver; et puisque nous savons, nous, ce que d'autres ignorent ou ne savent pas, c'est à nous qu'il convient d'aider ceux qui ignorent. C'est donc à nous, amis, que revient le devoir d'éclairer ceux qui souffrent et de les instruire des chemins où l'on peut aller pour tous les buts communs. Et pour faciliter à tous l'intelligence du but général pour tous comme pour chacun, nous le disons nettement, c'est la Révolution qui, d'un mot, comprend tout, le but de tous et tous les buts.

Cela dit, maintenant que faire pour ce but-là?

Oh! ce que chacun fait, continuer l'œuvre en marche; aller par tout chemin comme on fait chaque jour, ni plus, ni moins; — car la Révolution va bien.

Aveugles sont ceux qui ne la voient pas.

Sourds sont aussi ceux qui ne l'entendent pas.

La Révolution est en Italie, en Allemagne, en Hongrie; elle est à Vienne comme en Russie, et même ici, surtout en France plus que partout.

Pourquoi? comment? par qui? — Par tous.

Ce n'est pas la parole qui fait Révolution, c'est l'Industrie et l'atelier.

Ce n'est pas la morale qui retient les passions; c'est la misère et les besoins quotidiens et pressants; mais ces besoins aussi font la Révolution.

Ce n'est pas le sermon qui fait la religion; c'est lui qui lui fait faire ses petites affaires de spéculation monétaire; mais le sermon ainsi fait la Révolution.

Tout est Révolution quand on fait la misère.

Et la misère est faite en tout et toutes choses, quand on voit les gouvernements pressurer, comme ils font, les peuples et les gens.

Aussi, rien n'est plus net, rien n'est plus vrai, rien n'est plus rûr : la Révolution est partout, en toute chose. Il suffit d'un mot, d'une occasion, d'un trait, d'un point, d'un rien, pour qu'on la voie bientôt trôner sur les royaumes.

D'où qu'elle vienne, où qu'elle aille et quel que soit son nom, Révolution souhaitée, aimée, cherchée, nous te saluons!

Les octrois nous ont préparé des réformes utiles, — Révolution économique, salut!

La Politique nous prépare des changements d'un autre ordre, — Révolution politique, salut!

Les mœurs nous ont fait des usages stupides et des lois odieuses, qui marchandent le cœur et tuent le sentiment, — Révolution morale, salut!

Les lois enfin, les lois, chefs-d'œuvre de justice, ou bien d'iniquité, les lois nous ont parqués en esclaves de tous ordres, — révolution de la justice, suppression de la plèbe et des autres parias, salut!

Et, puisque nous en sommes aux aspirations, qu'il soit permis ici d'en formuler une autre.

Tous les amis du bien, des changements et des progrès de toutes sortes, en tous degrés, en toutes choses; — toutes les corporations des ouvriers et des patrons, des commerçants et des artistes, — tous les chercheurs de vérités; tous les penseurs, les écrivains, les artisans, — tous les cadres de la société des villes, aussi bien que les laboureurs de la campagne ou les manœuvres de l'usine et de l'atelier, enfin, le Peuple, à toutes places, et en tous lieux, — écoutez notre aspiration fraternelle, et puisqu'ainsi nous subissons l'injustice en détail, — unissons-nous pour la justice et le changement désiré par chacun. Unissons nos désirs, mais aussi nos efforts; — cherchons tous les chemins, mais suivons-les ensemble.

Ce n'est pas un vain mot que l'union en Belgique; — c'est la devise et la constitution.

Au nom donc de la vie et de notre drapeau, unissons-nous, unissons-nous, — car.....

« L'UNION FAIT LA FORCE! »

LA MILICE.

Nous avons vu quelle est la destinée heureuse de l'enfant du riche lors même que le sort paraît lui avoir été contraire aux jours de la conscription. Mais s'il jouit de cette faveur, c'est qu'il trouve de malheureux enfants du peuple qui vont prendre sa place sous les drapeaux et courent à prix d'argent servir une patrie marâtre, puisqu'elle n'a jamais eu pour eux que souffrances et oppressions.

Ceci amène le citoyen Louis-Nicolas à examiner la question du remplacement militaire, de cette transaction odieuse dont la vie humaine est l'objet et dans laquelle un homme vend, pour un peu d'or, sa liberté, sa volonté, son sang, tout ce qu'il possède de plus inaliénable. Quelle législation cruelle! quelles institutions barbares! quelle société brutale!...

L'auteur démontre que les résultats du remplacement militaire sont aussi désastreux pour la société et pour l'individu que l'acte est inique en lui-même. Tant il est vrai que le *bon* et l'*utile* se tiennent par des liens étroits et que le développement du bien moral dans les lois sociales est la source même de la prospérité. Tant il est vrai que rien n'est plus nuisible au bien-être général comme au bonheur individuel, que ce qui est contraire aux principes éternels et immuables de la Justice.

« Qu'est-il celui qui, à vil prix d'argent, aliène sa liberté, sa vie? Pourquoi prend-il les armes? quelle est la cause qui l'appelle sous les drapeaux? Est-ce l'amour de la patrie? Non. La nécessité? Pas davantage; car lui-même a été libéré du service militaire. Par quelle force donc est-il mû, en faisant le sacrifice immense de sa personnalité et de sa sécurité? La force qui le meut, c'est l'argent; on demande des soldats, qu'obtient-on? des mercenaires.

» Les faits sont là : La plupart des remplaçants se distinguent dans l'armée par une conduite détestable; plusieurs désertent leur drapeau et finissent par ne plus remplacer personne; quelques-uns sont, en temps de paix, ce qu'on appelle de *bons soldats*. Quant à moi je n'aurais pas grande foi dans leur courage, le jour où ils devraient défendre le sol contre l'invasion ennemie. L'argent ne supplée pas l'amour de la patrie : on n'achète pas ce que le cœur doit donner (1). »

Ces paroles sont sévères, elles sont justes et prouvent tout ce qu'a de vicieux le système de recrutement adopté de nos jours. Mais l'auteur oublierait-il que les vices de la loi sur la milice ne sont pas l'unique cause de ce pacte odieux et avilissant qu'on appelle le remplacement militaire? oublierait-il qu'il est à cela une autre cause encore, bien plus intime et qui entraîne avec elle toute une suite de malheurs, de désastres et de crimes, bien plus difficile à détruire, parce qu'elle tient à la constitution même de l'ordre social actuel : c'est la misère... N'est-ce pas elle en effet qui conduit le remplaçant à fouler aux pieds, pour une misérable somme, ce que l'homme a de plus noble et de plus sacré : la dignité? Ne renferme-t-il pas une grande vérité, ce couplet d'une chanson populaire :

— Tu marches à côté de ce conscrit novice,
Grognard, dans tes foyers je te croyais rendu.
— Pour le fils d'un banquier j'ai repris du service,
Hélas! c'est par besoin que je me suis vendu.
— Toi qui sous les drapeaux sers après ton jeune âge,
Homme trop généreux, par un lâche exploité,
Ne parle pas de liberté :
La pauvreté, c'est l'esclavage.

Et ce n'est pas par de petites réformes de lois que l'on parviendra à fermer la plaie saignante de la misère. Pour la guérir, pour la supprimer et l'anéantir à jamais,

Peuple, c'est le travail qu'il faut organiser.

Oui, l'organisation du travail, telle est la question posée de nos jours par le Paupérisme, ce Sphinx moderne qui menace d'engloutir le peuple s'il ne trouve la solution du problême social, qui nous dévorera tous, travailleurs, si nous ne parvenons à deviner l'énigme de nos maux.

Ces considérations nous ont mené un peu loin peut-être. Revenons à notre brochure.

Après avoir montré combien la législation sur milice est inique, en droit, immorale et dangereuse, en fait; apèrs avoir recherché les défauts du système actuel de recrutement, dépeint les injustices qu'il crée, scruté les blessures qu'il engendre, touché du doigt les maux dont il est la source; le citoyen Louis-Nicolas se demande quel système il faut substituer à celui dont il vient de mettre à nu les vices et les conséquences déplorables. Voici le mode de recrutement qu'il propose; nous le donnons sans entrer dans les longs détails dont l'auteur s'occupe à ce sujet. A ceux qui voudraient avoir une connaissance plus approfondie de ce plan nous conseillons de lire la brochure; elle se trouve en vente chez les principaux libraires de la capitale et de la province.

A la milice actuelle, l'auteur propose de substituer une armée formée par tous les citoyens. Cette armée se diviserait en trois parties distinctes se mouvant chacune dans leur sphère : une armée *volontaire* et *permanente*, noyau des forces

(1) Les bureaux de remplacements militaires sont souvent le théâtre de scènes terribles et déchirantes.

Je me souviendrai toute ma vie d'un drame auquel j'assistai, le cœur gros de douleur et d'indignation. J'avais affaire avec un de ces agents qui escomptent la vie humaine. Le hasard m'amena chez lui au moment où il s'agissait d'extorquer à une femme l'engagement, qu'elle doit prendre, de ne pas suivre son mari à l'armée. Deux satellites à la figure ignoble, témoins vendus à l'agent; le remplaçant, homme robuste, dans toute la force de l'âge; une femme en haillons, portant sur les bras deux enfants petits et frêles; et au fond, l'agent, impassible, cruel, tels étaient les personnages du triste tableau qui s'offrait à ma vue. L'agent présente l'acte à la femme; celle-ci, entrevoyant la misère pour elle et ses enfants, le repousse avec horreur. Que fait-on? on l'enivre.

Bientôt son esprit se trouble, ses yeux vacillent, et alors, grâce aux sollicitations, pour ne pas dire aux violences de l'agent et de ses aides, elle appose enfin d'une main tremblante, la signature convoitée, et renonce à un droit d'ordre public qui lui est conféré par la loi civile.

Tel est le trafic honteux qui se pratique au XIX^me^ siècle. Doit-on s'étonner, après cela, de voir le remplaçant méprisé, insulté, bafoué par ses frères d'armes, prendre le chemin du vice ou celui de la désertion? L'homme ne sort jamais pur d'un pacte immoral; il y laisse toujours quelque lambeau de son honneur et de sa dignité.

nationales ; une armée *temporaire*, appelée sous les armes en temps de guerre seulement ; et la garde civique, chargée du maintien de l'ordre intérieur. Dès l'âge de 18 ans, tous les citoyens seraient appelés à faire partie de l'armée temporaire, et après quelques mois d'instruction militaire et d'exercices, ils retourneraient dans leurs foyers pour y reprendre le cours de leurs travaux. Il y aurait ainsi quatre levées par an. Indépendamment de l'instruction militaire, il y aurait tous les ans des exercices généraux et obligatoires. Ces manœuvres annuelles, qui ne pourraient se prolonger plus de quinze jours, se répéteraient pour chaque citoyen jusqu'à l'âge de trente ans, époque où il serait définitivement libéré. C'est alors qu'il entrerait dans la garde-civique.

En temps de guerre, outre l'armée volontaire qui serait toujours sous les armes, on appellerait un certain nombre de levées de l'armée temporaire, suivant les besoins et les circonstances, en commençant par les dernières, celles par conséquent des citoyens les plus jeunes. On voit que cette armée constituerait ainsi une réserve des plus puissantes.

Après avoir donné divers arguments qui tendent à faire adopter ce système, l'auteur continue :

« Nous trouvons dans les faits un argument plus puissant encore en faveur de notre système. Quelle est la classe de la société qui a le plus intérêt au maintien de l'ordre intérieur, à la défense des frontières? Celle qui, à cause de sa fortune, de sa position, *exerce* la plus grande somme de droits. Or, ceux qui aujourd'hui forment l'armée, ne possèdent ni biens, ni propriétés et n'ont pas l'*exercice* des droits politiques. C'est dans la classe pauvre, déshéritée, qu'on recrute les soldats ; et il se trouve que ceux-là qui n'ont rien à perdre et le moins à défendre doivent verser leur sang pour les autres. Etrange anomalie, qui provient des barrières que la condition et la fortune créent entre les hommes! Ces barrières doivent tôt ou tard céder et se briser sous les coups répétés du progrès, et le système que nous proposons ne contribuerait-il pas puissamment à la création de cette égalité et de cette fraternité complètes auxquelles doivent tendre tous nos efforts? »

Puis il termine en disant :

« Ce que nous voulons, c'est l'instruction militaire donnée à tous et toujours ; c'est l'égalité parfaite dans le droit et le devoir de défendre son pays ; ce que nous voulons enfin, c'est le *citoyen-soldat*. »

Quant à nous, nous disons que, dans un ordre démocratique, ce n'est pas le *citoyen-soldat* qui doit être l'idéal, mais bien le *citoyen travailleur* et *producteur* ; les soldats et les armes représentent la destruction et la souffrance. Néanmoins, en transition, comme dirait Fourrier, c'est à dire en attendant la grande révolution sociale que l'avenir fera éclore, comme toutes les nations se trouvent aujourd'hui sur un pied de guerre, il faut bien que les Belges aussi aient des armes et il est juste que tous les citoyens en aient. Mais n'oublions pas cependant que c'est mauvais, toujours mauvais d'avoir une milice quelconque.

C'est un grand tort de croire que la milice protège ; elle opprime au contraire, et la Belgique s'est compromise en développant, comme elle l'a fait sa gloriole militaire.

La milice est la clef du despotisme, c'est l'instrument dont se sert l'Autortité pour égorger la Liberté. L'armée, c'est la massue entre les mains du Pouvoir pour écraser le peuple réclamant ses droits, c'est le bâillon entre les mains des exploiteurs et des affameurs pour étouffer le râle de leurs victimes, pour comprimer les plaintes inquiétantes que laissent exhaler les poitrines des exploités, des affamés!.... Rappelez-vous les lugubres journées de Juin 1848 ; souvenez-vous de ce massacre immense et de ces vastes funérailles dont les fusillades récentes du Borinage ne sont que le diminutif ; parcourez toutes les époques de l'histoire, et dites-nous, nations opprimées, castes réprouvées, races maudites, parias, esclaves et ilotes, manants et roturiers, serfs et vilains, ouvriers, prolétaires, opprimés de tous les temps et de toutes les contrées, dites-nous si le soldat, de même que le prêtre, n'est pas l'éternel complice de tous vos tyrans et de tous vos oppresseurs, l'éternel soutien de toutes les iniquités?..

Au jour de son avènement, voici, pensons-nous, ce que le peuple aurait à faire : Il supprimerait les armées ; et les millions de leurs budgets (40 milions en Belgique), joints aux millions des listes civiles, aux millions des budgets des cultes et à bien de millions de bien d'autres budgets, serviraient à alimenter le BUDGET DU TRAVAIL.

Au moyen de ce budget, la République procurerait aux associations de travailleurs les machines et tous les instruments de travail ; au moyen de ce budget, elle indemniserait les industriels qui, se voyant ruinés par la concurrence, seraient prêts à lui céder leurs ateliers. Dans ces ateliers, dont le nombre s'augmenterait tous les ans, les ouvriers, au lieu de salariés qu'ils sont aujourd'hui, travailleraient comme associés (2). Le *droit au travail* serait ainsi garanti à tous les hommes ; les travailleurs ne livreraient plus, comme de nos jours, aux détenteurs du capital, le fruit de leurs fatigues incessantes en échange d'un minime salaire ; ils verraient s'accroitre tous les jours la somme de leurs jouissances. La misère serait supprimée, ainsi que tous les maux dont elle est la cause ; et par cela même, il ne faudrait plus d'armée, comme dans le Borinage, ni même de garde-civique, comme à Gand, pour réprimer les sinistres émeutes de la faim. Il s'établirait une étroite solidarité entre les ateliers d'une même industrie d'abord, ensuite entre les diverses industries d'une même contrée, puis enfin entre les industries de toutes les nations. Il ne faudrait donc pas davantage d'armée pour protéger le territoire et le défendre contre toute conquête ou toute invasion, car par cette solidarisation de tous les intérêts individuels et collectifs, les guerres de peuple à peuple deviendraient aussi impossibles que les luttes acharnées et destructrices d'industrie à industrie, d'usine à usine et de travailleur à travailleur. Cette grande réforme, ou plutôt cette immense transformation que nous indiquons ici ne pourrait s'effectuer sans être accompagnée d'autres changements importants ou sans en amener nécessairement d'autres dans le domaine de la politique, de l'économie sociale, de l'industrie, du commerce, de la science, de la morale, de l'éducation ; parmi ces améliorations, qu'il nous soit permis de citer seulement la suppression des intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs et l'abolition de la propriété foncière.

Alors, on verra se réaliser dans l'humanité les idées que nous défendons dans la *Tribune du Peuple* et le but que nous poursuivons : ce sera le règne de la Justice et du Bien-être pour tous! Alors nous aurons l'Egalité, mais l'égalité vraie et réelle, telle que l'ont rêvée tous les plus infatigables chercheurs de vérité qu'ait vu naître l'histoire depuis Platon jusqu'à Babeuf. Alors aussi, la PAIX PERPÉTUELLE souhaitée par tant de nobles penseurs, depuis le Christ jusqu'à Jean-Jacques, sera autre chose qu'une *généreuse utopie* ; la milice sera définitivement abolie, et la Guerre, ce monstre qui se repait de chair humaine et s'abreuve du sang et des larmes du peuple, disparaitra pour jamais de la surface du globe, engloutie sous les derniers débris des glaives et des canons.

Puissent bientôt les peuples se lever pour leur délivrance! mais en attendant, puissent-ils aussi, chaque fois que l'occasion s'en présente, se débarrasser de quelques-unes de ces lois et de ces institutions qui, comme la milice actuelle et la legislation qui la régit, pourraient embarrasser leur marche victorieuse vers l'avenir! C. De P.

(2) Cela ne doit aucunement empêcher les travailleurs de s'efforcer dès maintenant, mais toujours solidairement, à améliorer autant que possible leur condition actuelle, par leur propre initiative, en formant entre eux, au moyen de cotisations, des associations pour le travail et pour les approvisionnements, pour la production et pour la consommation. Tout ce qui est fait, est fait, — dit un dicton populaire fort juste, — et l'existence de ces sortes d'associations ne peut que faciliter l'œuvre de la Révolution. C'est même à nos yeux le moyen le plus sûr pour organiser la démocratie et la meilleure voie pour arriver à la grande transformation sociale que nous appelons de tous nos vœux.

Révision de la Constitution,

(SUITE ET FIN).

Article 131. Le pouvoir législatif a le droit de déclarer qu'il y a lieu à la révision de telle disposition constitutionnelle qu'il désigne.

Après cette déclaration les deux chambres sont dissoutes de plein droit.

Il en sera convoqué deux nouvelles, conformément à l'article 71.

Ces chambres statuent, de commun accord avec le roi, sur les points soumis à la révision.

Dans ce cas, les chambres ne pourront délibérer, si deux tiers au moins des membres qui composent chacune d'elles, ne sont présents ; et nul changement ne sera adopté, s'il ne réunit au moins les deux tiers des suffrages.

Ce long article, qui est visiblement inspiré par la crainte de la démocratie, répugne à donner des nausées à la liberté. C'est bien là qu'on rencontre l'égoïsme anxieux des doctrinaires ; c'est bien là le statu quo en personne ; c'est bien là la circonférence du cercle vicieux dans lequel nous devons pirouetter constamment sans pouvoir en sortir autrement que par une sanglante révolution. Considérez avec quelles précautions le congrès veut qu'on manie la part de lion qu'il a faite aux riches au détriment des pauvres.... Il faut que la nécessité de réviser la constitution soit déclarée par le pouvoir législatif, c'est à dire par le roi et les deux chambres, c'est à dire par les hommes qui ont le plus grand intérêt à maintenir les privilèges que leur octroie la Constitution et qui, pour cette raison péremptoire, ne verront jamais cette nécessité. Mais prenons confiance et admettons, contre toute probabilité, qu'un beau jour les doux parfums d'un dîner plus excellent que de coûtume produisent l'immense et quasi impossible concours de bonnes volontés exigées par le congrès, et inspirent spontanément, au roi et aux deux chambres, l'idée plus excellente encore de réviser la Constitution : qu'en résulterait-il? Il en résulterait : 1° que la chambre serait dissoute, 2° qu'il faudrait en convoquer deux nouvelles conformément à l'article 71, c'est à dire au moyen des électeurs ou plutôt des propriétaires indiqués à l'article 47, ce qui équivaut à dire que, pour composer les nouvelles chambres, il faudrait avoir recours à la même ignorance, à la même stupidité, à la même corruption et aux mêmes intrigues électorales que celles qui ont concouru à former les chambres actuelles, et les mêmes hommes, à peu près, y reviendraient : en faut-il une preuve?... la voici : Il y a quelques années, la chambre des représentants a voulu autoriser le gouvernement à mettre la main dans les coffres-forts des sénateurs en votant la loi sur le droit de succession. Les sénateurs se sont démenés comme des diables dans un bénitier en criant à tue-tête que leurs trésors étaient inviolables comme le roi, et ils se sont laissés mettre à la porte du palais national plutôt que de rien accorder. Qu'est-ce que le gouvernement a gagné en faisant ce coup de tête? Il a gagné que tous les sénateurs sont revenus, excepté trois. Est-ce étonnant? Nullement, puisque ce sont les propriétaires qui les élisent...

Revenons à notre supposition. Si de telles chambres réformaient la constitution, comment le feraient-elles? Est-il besoin de le dire? Elles le feraient dans l'intérêt des propriétaires et nullement au point de vue des droits naturels du peuple. Pour être capable d'une telle générosité, il faudrait avoir l'âme grande, il faudrait avoir des entrailles d'humanité, il faudrait que ces grands propriétaires aimassent tous les Belges comme eux-mêmes ; or, ils ne les aiment que pour eux-mêmes ; nous ne devons donc en attendre, pour le pauvre peuple, que des injustices, des oppressions, des vexations et des honteuses spéculations, avec l'horrible cortège des misères qui en résultent pour lui.

Où sont donc toutes ces *libres* institutions dont parlent les doctrinaires avec tant d'éclat?

On porte le congrès jusqu'aux nues pour quatre grandes libertés qu'il a daigné octroyer au peuple, et l'on aurait quelque raison de le faire, s'il avait suffisamment garanti ces libertés ; mais il les a si peu consolidées que, des quatre, il y en a déjà trois de battues sérieusement en brèche. En effet, on ne peut plus dire qu'il y a liberté des cultes : la conduite des collèges communaux envers les instituteurs protestants, l'inhumanité des sœurs hospitalières à l'égard des malades qui ne sont pas catholiques, les insultes des crétins, tolérées par les autorités communales, à l'égard des convois funèbres des réformés, l'obligation imposée aux enfants qui fréquentent les écoles de l'Etat d'y apprendre le catéchisme, d'y

assister à des instructions religieuses et d'aller à la messe du saint esprit clérical et l'ordre qu'on donne aux soldats de prendre part aux processions religieuses, s'y opposent.

Il n'y a pas non plus liberté d'enseignement : la loi de 1842, la convention d'Anvers et le blâme infligé à l'illustre professeur de l'université de Gand, par le ministère *de Decker*, en sont des preuves parlantes.

Si vous prétendez, amis, qu'il y a liberté d'association, hors en plein air, nous vous répondrons que cette liberté n'est complète que pour les moines et les nonnes; car si tous les ouvriers se mettaient en tête de se réunir dans des bouges mystérieux pour en faire des biens de main-morte, pour organiser la mendicité sur une vaste échelle, pour abuser de la confiance et de la crédulité publiques et pour jouer un rôle hypocrite digne de la potence, nous pouvons croire, sans crainte de nous tromper, que le gouvernement leur ferait dire par les gendarmes et les tribunaux qu'ils n'ont pas bien compris l'article 20 de la constitution.

Nous avons la liberté de la presse, oui, et c'est beaucoup, eu égard à la parcimonie qui a guidé le congrès. Il est vrai encore que cette liberté est restée à peu près intacte, grâce au besoin qu'en ont eu jusqu'à ce jour les apôtres du mensonge; mais de quoi peut-elle servir aux pauvres travailleurs qui n'ont même pas le temps de s'instruire? savent-ils manger des brochures ou des gazettes?... A la vérité, quelques ouvriers, un peu plus instruits que leurs confrères, se servent de la liberté de la presse pour divulguer les injustices dont la classe laborieuse est victime; mais cela ne porte le gouvernement doctrinaire, ainsi que le prouve le discours du trône de cette année, qu'à mieux soigner l'armée, qui est devenue *si digne de sa sollicitude* depuis qu'elle a prouvé son courage à fusiller ses pauvres frères!.... aussi va-t-elle recevoir une récompense qui environnera d'une auréole de gloire éblouissante, et ceux qui la donneront, et ceux qui la recevront!!.....

CONCLUSION.

Nous venons d'examiner les principaux points de la constitution et nous y avons trouvé, à côté de fort peu de libertés réelles, beaucoup de vague, de mesquinerie, de partialité, d'égoïsme et de libertés illusoires. Sa prédilection marquée pour les riches augmente en raison directe de leur fortune, tandis que pour les prolétaires, elle n'a guère que la servitude et la déconsidération qui en est la conséquence logique... Le vague et l'esprit de partialité, qui dominent dans cette constitution, la rendent excessivement élastique dans le sens rétrograde, de sorte que, avec des chambres en majorité catholiques et une armée assez aveugle pour massacrer ses frères, elle peut nous conduire plus ou moins indirectement en plein moyen-âge, tandis que, par le cens électoral qu'elle prescrit, par la capacité de l'argent qu'elle exige des sénateurs et par les difficultés insurmontables dont le congrès en a environné la révision, elle semble dire fièrement aux Belges :

JE SUIS LE DERNIER MOT DU PROGRÈS !..

Le progrès a cependant dit de plus beaux mots que la constituiion des propriétaires belges, même avant qu'elle ne fut, et malgré qu'elle en ait, il en dira encore de plus beaux après.

PIERRE L'EXPLOITÉ.

Le courageux Blanqui vient d'être transféré dans un état presque désespéré à l'hopital de la Clinique, à Paris. Ce fait explique le retard que met la cour de cassation à statuer sur son pourvoi. Ses ennemis eussent été heureux sans doute de voir une issue fatale empêcher le procès. Passer vingt-huit années de sa vie en prison et être en butte aux mauvais traitements des pervers, comme il l'a été notamment à Mazas en ces derniers temps, ne faut-il pas être d'une énergie au dessus du vulgaire pour résister à tant de souffrances et de sacrifices? Et cependant on sait que le grand cœur du citoyen Blanqui est fort à toute épreuve. Quand un parti compte des hommes de cette trempe, des hommes dont le martyre est permanent, sans qu'un seul instant de faiblesse se soit montré jamais, c'est une preuve qu'il peut facilement résister aux injures et aux sottises des cléricaux et des ventrus. Il viendra bien le jour de la réparation et de la Justice, et nous faisons des vœux pour que les bons soins des médecins nous conservent la vie précieuse du citoyen Blanqui, dont l'honneur éternel sera toujours d'avoir été le drapeau du courage et de la vérité.

BULLETIN CLÉRICAL.

On lit dans le *Mémorial de Lille :*

« Dans la journée de jeudi, une jeune fille, Maria H..., enfermée au couvent du Bon-Pasteur, résolut de fuir le lieu qui la retenait malgré sa volonté et ne trouva rien de mieux que d'escalader un mur. Arrivée au faite du mur, et quoiqu'il fût haut de plus de six mètres, elle se suspendit des mains, décidées à se laisser choir. Un homme qui passait en ce moment voulut éviter un danger à la jeune fille, se précipita en avant et tenta de la recevoir dans ses bras. Le choc produit par la chute renversa l'officieux passant, et tandis qu'il se relevait, meurtri et étonné, la jeune fille prit la fuite. On croit qu'elle s'est réfugiée dans sa famille. »

Pour s'enfuir de la sorte ne devait-elle pas se bien trouver chez les sœurs du Bon-Pasteur? Si elles ne l'ont pas faite à leur image, ces bonnes sœurs, en voilà une qui pourrait nous raconter des choses curieuses sur la manière d'agir des vierges catholiques.

On écrit d'Angers, le 22 Novembre, au *Droit :*

« La cour d'assises de Maine-et-Loire vient de juger, à huis-clos, une affaire d'attentat à la pudeur dans laquelle figuraient, comme accusé, un frère de l'institution de Saint-Florent, et, comme témoins, dix-huit garçons, dont le plus jeune a quatre ans et le plus âgé douze ans.

» S'il nous est interdit de rendre compte des débats, nous pouvons dire que M. le président des assises a fait ressortir l'incroyable facilité avec laquelle on admet dans les rangs des instituteurs religieux, les jeunes gens qui, sans aucun titre à la confiance des familles, consentent à signer l'engagement de se conformer aux règles de l'institution. On ne prend même pas la peine de rechercher leurs antécédents. L'admission de l'accusé Levasseur à l'établissement du Mans le prouve surabondamment.

» Cet individu a été successivement domestique dans une auberge, d'où il sortit clandestinement après avoir volé le tronc où les voyageurs versaient les étrennes pour les gens de service, et chez deux particuliers qui le renvoyèrent pour vol et immoralité. Il n'a jamais reçu aucune éducation, et c'est à peine s'il sait lire. Il lui a suffi de se présenter à M. l'abbé Moreau pour être accueilli comme novice, et chargé immédiatement de remplir les fonctions d'instituteur adjoint dans la commune de Verne. A peine avait-il pris possession de son poste qu'il se livra, sur les enfants confiés à ses soins, à des actes d'immoralité...

» Il est résulté du résumé de M. le président que le frère Théodore, supérieur de l'école de Verne, a été destitué des fonctions d'instituteur par le conseil départemental de l'instruction publique pour avoir délivré à Levasseur, dont il méconnaissait la conduite, un certificat de bonnes vie et mœurs.

» Levasseur a été condamné à six ans de réclusion. »

L'abbé De Haerne, lorsqu'il radote que porter atteinte aux possessions du Saint Siége, c'est rompre avec la république universelle qni compte *deux cents millions de catholiques*, voudra bien nous permettre de retrancher de ce chiffre les dix huit garçons, témoins dans l'acte non pas *anti-catholique*, puisqu'il est de tradition chez les cloîtrés, que vient de poser ce chaste frère de l'*instruction* de Saint-Florent. Le *Bien public* de Gand ne croit-il pas qu'avec une *instruction* pareille, il est à redouter de voir les élèves devenir des professeurs?

CHANSON RÉPUBLICAINE.

AIR : *Vite en carosse.*

Vite à la messe,
Vite à confesse,
De Loyola rétablissons les fils;
Vite à la messe,
Vite à confesse,
De nos couvents restaurons les débris.

La liberté ne sauve point nos âmes,
Au paradis est notre premier droit.
Si de l'enfer nous encourons les flammes,
Les radicaux n'ouvrent pas cet endroit.

Soyons soumis et de nos dignes prêtres,
Restons toujours les dociles enfants;
L'indépendance égara nos ancêtres,
De leurs prélats ils furent les tyrans.

Notre clergé tient ferme à ses richesses,
Ne blâmons pas ce pieux appétit;
Dieu lui défend d'alléger nos détresses :
Contre ses biens réprouvons tout délit.

Le droit canon est la règle inflexible,
Qui doit fixer le vœu des magistrats;
Nos députés, dans leur zèle infaillible,
Sauront venger de fameux attentats.

Gagnons le ciel et souffrons l'indigence,
Le peuple uni ne trouve son repos,
Qu'en méprisant cette fausse science,
Qui de l'Eglise enfanta tous les maux.

A quoi nous sert une modeste aisance :
Bénissons Dieu de notre pauvreté;
Nos durs labeurs, notre sainte ignorance
Feront un jour notre félicité.

N'avons-nous pas une riche industrie?
Disent si bien nos gentils capucins :
Nous assurons un port pour l'autre vie,
Les maux présents nous rapprochent des saints.

(*Carillon de Saint-Gervais.*)

Les membres de l'Association du Journal sont informés que l'assemblée mensuelle aura lieu dimanche prochain, en son local, à 9 heures du soir.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ*, 9, *A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES
MATADORS,
5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

ATELIER D'HORLOGERIE,
F. SPEHL,
RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

JOSEPH VANDAELE,
TAILLEUR,
RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.

Numéro 27. 1re Année. 1er Décembre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9. A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 30 Novembre 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Les journaux les plus avancés de la presse impériale soutiennent que les manifestations hostiles du parti ultramontain dans le parlement belge contre la reconnaissance du royaume d'Italie doivent décider la France à hâter la solution de la question romaine. C'est parce que la réaction est installée à Rome, parce que la stabilité de la Péninsule n'est pas affermie par la constitution de sa capitale, que tant d'outrages et d'insinuations criminelles sont débitées par les apôtres du droit divin, reproduites, commentées et paraphrasées d'une façon maligne et acrimonieuse par la presse des hommes noirs. Quels services M. B. Dumortier n'aurait-il pas rendu aux unitaires italiens, si, continuant *lâchement* à cracher son fiel contre la révolution, on parvenait à convaincre le fils aîné de la reine Hortense et de l'église catholique de l'urgence à abandonner à la souveraineté populaire la capitale de la Péninsule.

Et pourtant, M. B. Dumortier ne s'en doute pas le moins du monde; aussi, aurons-nous garde d'étouffer par des cris le ramage du merle papal, assurés que nous sommes *de l'heureuse* influence qu'exercera sur la question romaine l'intervention furibonde de ce matois braillard; nous le laisserons hurler, taper, tonner contre Garibaldi et l'Italie que le héros, en dépit de Pie IX, remorque à la suite de son génie, nous le laisserons calomnier, outrager, invectiver la souveraineté du peuple italien, tant qu'il lui plaira, et cela, parce qu'il sert admirablement, par cette opposition frénétique et insensée, la cause qui fait l'objet de toutes nos sympathies, et que par ses tirades burlesques et grossières, par ses turlupinades oratoires, le présomptueux défenseur des voleurs d'enfants et des *non possumus*, semble dans le vertige de ses exclamations et le délire de sa foi fanatique, ne pas s'apercevoir que ses coups de poing et ses coups de pied, ses malédictions et ses vociférations font ricochet en pleine Italie pour aller atteindre et achever de détruire ce qui reste sur terre de la puissance temporelle de l'infaillible Néron Pie IX et consors.

Les ressources inépuisables de la France sont à bout. Depuis dix ans que le croquemitaine du 2 décembre ne se lasse de tondre et d'écorcher la spirituelle nation, autrefois si fière et si libre, maintenant domptée et soumise, la muselière à la bouche et Cayenne en perspective, un déficit de deux à trois milliards se fait jour à travers cette longue et honteuse suite de tripotages nocturnes et de bacchanales napoléonniennes. Ahuri de l'impertinence de la détresse financière qui ose s'étaler en plein public, l'élu de la Providence s'avoue vaincu, abandonne sa prérogative de pouvoir puiser à son gré dans le coffre-fort national et jure ses grands dieux d'un air tout contrit qu'il ne gobera plus un liard de la France sans l'en prévenir; il informe ses bien-aimés sujets que son ami Fould est chargé de boucher le trou au moyen de réformes économiques sur les allumettes chimiques, les pianos, etc., et que désormais les représentants et le pouvoir ministériel seront responsables des prodigalités insensées qui pourraient entraîner le pays à sa ruine.

Et ce peuple vigoureux et robuste s'incline muet et consterné, le tableau dégoutant de tous ces gaspillages décembristes insolemment avoués, contre lesquels il n'ose même pas murmurer, lui enlève le sens moral. Patience! le temps fait son œuvre de rédemption, l'air se charge d'électricité et l'éclair s'apprête à jaillir. Attendons! E. S.

INTÉRIEUR.

Après le discours du trône sont venus les appréciations des journaux, éloges exagérés, blames sévères; puis nous avons entendu les discussions parlementaires sur le projet d'adresse au roi. De beaux discours ont été prononcés, de nobles sentiments étalés avec complaisance, de bonnes vérités dites de part et d'autre. Ainsi M. de Decker parlant contre la reconnaissance de l'Italie, en s'adressant au gouvernement, lui dit naïvement : « *depuis quatre ans vous jouez la comédie!* » C'est bien là notre opinion, mais nous n'aurions certes pas osé l'exprimer aussi cruement que l'honorable membre. C'est ensuite M. Nothomb, croyons-nous, qui voulant écraser la belle et magnanime révolution italienne sous les foudres de son éloquence, s'écrie en évoquant le fantôme sanglant de 93 et le spectre rouge de 48 : « La révolution italienne d'aujourd'hui, ce n'est pas celle de Gioberti, de Cavour, de Rossi; c'est celle de Mazzini! » A ce nom exécré un frisson a parcouru l'assemblée; MM. les ministres et leurs amis ont courbé la tête devant cette vérité qui venait frapper les doctrinaires en pleine poitrine. Que M. Rogier eût voulu faire croire que le doctrinaire Cavour a fondé l'unité italienne, lui qui se fait appeler le Cavour belge et qui n'a jamais réussi qu'à jeter la désunion et la guerre entre deux nations sœurs. Mais nous qui n'avons pas à ménager les susceptibilités ministérielles nous remercions vivement M. Nothomb d'avoir dans sa haine instinctive rendu justice au vieux patriote italien, à celui qui a sacrifié sa fortune, sa jeunesse, toute sa vie à préparer son idée unitaire qui depuis trente ans fait fermenter le levain révolutionnaire des Alpes jusqu'à l'Adriatique, au vertueux Mazzini qui seul a rendu possibles les gigantesques exploits de son frère Garibaldi. Garibaldi, Mazzini, voilà les deux grandes figures qui dans l'avenir planeront couronnées d'une pure auréole, saintes et respectées, sur la république italienne dont ils seront les génies tutélaires, — bien au dessous d'eux, dans la pénombre, les Cavour, les Gioberti se voileront la face.

MM. de Decker, Nothomb, Van Overloop ont tour à tour développé cette thèse : en reconnaissant Victor-Emmanuel comme roi d'Italie, vous violez le droit des gens, vous violez la neutralité belge. Voilà le canevas sur lequel ces messieurs ont brodé d'un style fort différent, M. Nothomb élégant, disert, insinuant, — M. de Decker, brutal, saccadé, agressif et toujours boursouflé, —M. Van Overloop lourd et pesant comme son nom.

Après eux M. Dumortier a repris les mêmes arguments avec son emportement accoutumé. Il a cette fois tant prodigué les éclats de voix (que ses amis prennent pour des effets oratoires), qu'il s'est enroué et n'a pu continuer son discours, du reste il a opéré très habilement sa retraite : à un manque d'égard du président envers le *descendant de Charlemagne*, il a renoncé à la parole, déclarant que la tribune n'était plus libre et que le pays jugerait. (Rires sur tous les bancs.)

M. Rogier a répondu à MM. Nothomb et de Decker avec sa faconde habituelle. Piqué par certain article du *Journal de Bruxelles*, le nouveau ministre des affaires étrangères — d'aucuns disent qui lui sont étrangères — a voulu prouver qu'il n'était pas usé tant qu'on voulait l'insinuer. Il n'y a guère réussi : de grands mots, des bravades, des insultes, des grossièretés, beaucoup d'insolence; mais d'arguments, pas un. Heureusement pour lui, MM. de Boe et Frère ont réparé ses sottises; le premier, dans un discours que nous regretons de ne pas avoir mieux entendu, a donné une idée fort exacte de la situation actuelle du royaume d'Italie. Le second a victorieusement réfuté les arguments cités plus haut. Il résume ainsi la question : « Il se peut que l'Italie ne se fasse pas; comme homme je le regretterais; comme gouvernement que m'importe? Les gouvernements renversés aujourd'hui seront restaurés? Eh bien! lorsqu'ils seront restaurés, lorsqu'ils auront le gouvernement du pays, ils seront reconnus. Voilà la question réduite à ses véritables termes. »

M. Orts a deux fois pris la parole. La première fois pour justifier la déchéance, provoquée par lui, des Belges ayant combattu dans les armées papales; la seconde pour répondre à M. Van Overloop. Il rappelle les similitudes de malheur et d'oppression qui existent entre l'Italie et la Belgique, — il passe en revue les événements qui se sont accomplis en Italie depuis deux ans — et remontant plus haut, il rappelle Murat. « Murat qui avait régné à Naples a tenté alors ce que Garibaldi a tenté il y a deux ans. Mais ce n'était pas pour une cause nationale; il n'avait pas avec lui le sentiment, les sympathies de la nation. Voilà pourquoi il a misérablement échoué, tandis que Garibaldi, portant le drapeau de l'indépendance italienne, n'a eu qu'à

paraître pour renverser un gouvernement et une dynastie qui n'avaient d'italien que le nom.

Vous parlez de l'étranger ! Où est-il ? Je le vois à Venise, je le vois à Rome. Qu'arriverait-il de Rome et de Venise si l'étranger en sortait ?..... Un orateur de la droite a voulu nous faire voir un autre danger, c'est M. de Decker. Il a parlé de révolution, de Mazzini, que sais je ?

La révolution ! Ce mot rappelle sans doute de grandes douleurs. Mais la révolution n'est-ce pas l'enfantement de la liberté et du progrès ?...

La révolution ! mais c'est elle qui nous a donné notre indépendance. Si un jour je voyais dans mon pays des hommes de cœur s'effrayer des idées révolutionnaires, je me retournerais vers mes compatriotes et je leur dirais : Ne reniez jamais la révolution, car la révolution, c'est votre mère ; et renier sa mère, c'est une lâcheté de parvenu. Ne commettez jamais une lâcheté, car la lâcheté c'est la ruine et la déconsidération des peuples et des individus. (Applaudissements dans la chambre et les tribunes.)

Nous félicitons de tout cœur l'honorable député de Bruxelles de ces nobles sentiments ; nous prenons volontiers l'engagement de ne jamais renier la Révolution et nous faisons des vœux bien sincères pour que M. Orts soit aussi fidèle à ses paroles que nous.

JULES PAULIN.

Le pain est cher et les grains sont abondants.

Sous ce titre, un journal flamand, le *Vryheidsvriend*, a publié dans son numéro du 21 novembre dernier, un article dont voici la traduction :

« Depuis quelque temps on a l'habitude d'attribuer la cherté du pain à la petite quantité de grains apportés au marché par les grands cultivateurs. C'est une erreur. La véritable cause de cette cherté, d'après ce que nous apprenons, doit être attribuée au trafic de grains qui s'est dégénéré en un véritable *jeu de bourse*.

» Ainsi, au marché de Louvain on expose, chaque jour de vente ordinaire, 300 sacs de froment, celui-ci se divise en trois sortes. Le prix moyen de ces trois qualités devrait servir de base à la cote officielle, et on ne pourrait porter en compte que le nombre de sacs *réellement exposés en vente à la vue du public*.

» Malheureusement il n'en est pas ainsi.

» Nos grands courtiers ont fait du commerce des grains une véritable bourse sujette à la hausse et à la baisse. Voici, d'après les informations que nous recevons, comment ces messieurs s'y prennent. Pierre arrive au marché avec un échantillon de grain, dont il prétend posséder 2 ou 3 waggons, à livrer dans le courant du mois. Mais de ces deux ou trois waggons Pierre n'en possède pas un décalitre. — Paul achète ces waggons, qui ne seront jamais livrés, car au jour fixé acheteur et vendeur s'arrangent entr'eux, pour le paiement de la différence qui a surgi sur le prix de la denrée depuis l'époque du prétendu achat. Le plus beau de l'histoire, c'est que ces waggons qui n'ont existé que dans l'imagination de Pierre et de Paul, sont portés en compte pour la formation de la cote officielle.

» C'est ainsi que notre population est induite en erreur ; non seulement la population de Louvain, mais du pays entier, car tout le monde sait quelle influence a le marché de Louvain sur la fixation du prix général.

» D'après les données officielles, on AURAIT VENDU le lundi 11 novembre, 2750 sacs, le 15 novembre, 1600, et le 18 novembre, 1950 sacs de froment sur le marché de Louvain. Or, nous sommes assurés qu'à chacun de ces jours il n'y avait pas 500 sacs au marché.

» N'y a-t-il donc aucun moyen d'empêcher ce commerce de bourse qui certainement est pour beaucoup dans la cherté du pain de l'ouvrier ?

» Faire une cote officielle, une taxe avec des grains dont pas un demi-kilogramme n'a été apporté au marché, c'est quelque chose qui choque le bon sens, aussi appelons-nous sur ce sujet important l'attention de notre administration communale. »

Dans son numéro suivant, du 28 novembre, ce courageux et honnête journal qui, paraît-il, a des trafiquants en grains parmi ses maîtres et bailleurs de fonds, a dû faire quasi amende honorable en publiant la rectification suivante :

L'article concernant le commerce des grains, et que nous avons publié dans notre dernier numéro, nous avait été communiqué par un de nos abonnés. Afin de satisfaire à sa demande nous lui avons ouvert nos colonnes sans toutefois prendre son article sous notre responsabilité. Nous croyons devoir informer nos lecteurs qu'il nous est venu quelques informations d'après lesquelles il résulte clairement que l'auteur s'était trompé dans ses appréciations.

Comme on le voit, cette rectification ne rectifie rien du tout.

A notre tour, et n'ayant pas les mêmes motifs pour nous taire, nous nous occuperont de la grave question de la cherté du pain.

La vérité n'est jamais populaire, a dit Boniface dans la brochure où il préconise les fortifications d'Anvers (120 millions) et les canons rayés (20 millions). En la présente occurrence, si la vérité n'est guère agréable à nos *trafiquants*, elle le sera pour le peuple qui subit la terrible influence de leurs meurtrières combinaisons commerciales.

Pourquoi les grains, malgré leur abondance et les nombreuses importations qui s'en sont faites, pourquoi les grains deviennent-ils de plus en plus chers ?

Parce que sous les dehors d'un *honnête commerce*, il s'en fait, dans tous les pays, le plus effroyable *trafic*.

Les grains, comme la houille, le gaz, etc., sont de ces choses dont on ne peut se passer. Ces *denrées* offrent donc des chances certaines pour faire rapidement fortune, lorsqu'elles sont exploitées, accaparées, par de hautes et puissantes sociétés ou compagnies.

Ces sociétés ou compagnies se composent d'hommes politiques *influents : négociants, industriels*, conseillers communaux, provinciaux, gouverneurs, représentants, sénateurs, ÉLECTEURS, etc. Elles sont donc assurées de trouver *aide et protection*, mais surtout IMPUNITÉ, auprès des autorités communales, provinciales et gouvernementales. Les loups ne se mangent pas entre eux.

Ces compagnies, donc, font la pluie et le beau temps, la hausse ou la baisse, *à leur gré*.

L'on s'est beaucoup occupé des prix exorbitants du gaz, de la houille, et des énormes dividendes que les sociétés exploitantes distribuent à leurs actionnaires ; nous ne parlerons que des grains.

Sur certains marchés du pays, la formation de la mercuriale est confiée à des *négociants en grains*, nommés par l'autorité communale sur la présentation de la chambre de commerce, composée elle-même en majeure partie de *trafiquants* en denrées alimentaires.

C'est là, il faut bien en convenir, un criant abus, car l'on connait le proverbe : « *chacun est voleur dans son métier* » .

Confierait-on aux loups la garde des moutons ?

Ces commissions, dont Dieu nous garde de suspecter l'*honorabilité* et les *bonnes mœurs*, ne nous semblent point offrir toutes les garanties nécessaires d'impartialité, puisqu'elles sont juges et parties dans leur propre cause.

Comment ces commissions opèrent-elles pour la fixation des mercuriales ?

Notre confrère de Louvain avait dit que là on faisait entrer en ligne de compte les *ventes à terme*, c'est à dire l'agiotage, le jeu de bourse.

C'est là, *peut-être*, une simple erreur de fait, mais comme le *Vryheidsvriend* n'a pas énuméré d'autres abus patents, on a profité de son erreur pour l'obliger à s'infliger un humiliant mais incompréhensible démenti.

Les prix qui ne pourraient se coter, ainsi que cela se fait à Bruxelles, que sur la vente des marchandises exposées en vente et *présentes sur le marché*, se basent également sur les ventes réelles ou fictives faites *sur échantillon*; ce qui, il faut l'avouer, ouvre la porte à l'arbitraire, à l'escroquerie.

Pour justifier un fait aussi étrange, l'on affirme que les grains vendus sur échantillon *doivent être livrés avant le marché subséquent*.

Nous demanderons quels sont les agents *officiels* et *désintéressés* qui s'assurent de ces livraisons.

Y a-t-il un contrôle sérieux et efficace à cet égard ?

Non, ce contrôle n'existe pas.

Il suffit donc que quelques coquins s'entendent pour faire des *ventes simulées* et, par suite, la hausse à leur convenance.

Mais, ces ventes fussent-elles réellement faites par les *commissionnaires*, quel est alors l'agent officiel qui constate la véracité de leurs déclarations ?

Ensuite, si ces commissionnaires qui offrent un échantillon de grains dont le détenteur habite à 5 ou 6 lieues du marché, vendent à un individu d'une localité autre que celle où se tient le marché, comment est-il possible d'admettre que ces grains qui ne passent pas la ville où s'est effectuée leur vente, entrent en ligne de compte pour la fixation de la mercuriale.

C'est là, il faut en convenir, le comble de l'absurde !

Notre confrère avait donc mille fois raison quand il flétrissait ces indignes manœuvres de bourse et quand il demandait que les prix ne se règlassent que sur les quantités de grains *ostensiblement exposées en vente*, et *vendues au vu et au su de tous;* mais il a eu tort de ne pas signaler d'un coup tous les abus qu'il doit parfaitement connaître puisqu'il se trouve sur les lieux où ils semblent se commettre. Son article le donne à entendre, mais, pauvre journal de parti, il n'a pas ses coudées franches.

Déplorable système que celui qui prévaut aujourd'hui dans la presse. Si vous écrivez pour certains journaux *bien pensants*, parlez de l'empereur de la Chine, du pape si le cœur vous en dit, de l'autocrate français même ; pourfendez les cléricaux ; donnez-vous libre carrière sur le terrain des idées spéculatives ; démolissez, démolissez hardiment ; faites table rase des préjugés, du fanatisme et des croyances catholiques ; vous rendrez service aux exploiteurs du peuple en amusant la galerie, en distrayant vos faméliques lecteurs. S'ils ne vous applaudissent pas, nos turcarets libéraux vous honoreront au moins de leur complète indifférence.

Mais, ne vous avisez pas de toucher à l'arche sacro-sainte de la spéculation libérale sur le gaz, la houille et les grains. Ne dites pas un mot de l'agiotage, leur dieu, ni des moyens qu'ils emploient pour remplir leur coffre-fort des sueurs et du sang du peuple, car alors un immense cri d'horreur et de réprobation s'élèvera du camp des hauts barons de la finance et du tripotage commercial ; ce sera la guerre ; guerre acharnée et à outrance, guerre à mort.

C'est un appel direct à la révolte, dira un conseiller communal intéressé dans le trafic des grains. C'est provoquer notre massacre par la canaille, criera un actionnaire du gaz. C'est fort, c'est violent, c'est audacieux, diront tous les repus lymphatiques en contournant leurs pouces, les mains jointes sur leur vaste abdomen !

Non, messieurs, nous le savons : en face de misères aussi palpitantes que celles dont vous êtes les coupables auteurs ; malgré nous, malgré nos révoltes de conscience, nous devons être modérés, nous devons rester prudemment calmes. *Prêcher la révolte* n'aboutirait qu'à provoquer de sanglantes répressions ; nous connaissons l'amabilité de votre code pénal à l'égard des affamés. Votre garde civique, tout mauvaises que soient ses armes, et votre armée modèle auraient bientôt réfréné cette audacieuse et criminelle tentative.

Le peuple vous connait tous, sangsues à face humaine, et il vous soumettra un jour au régime du sel pour vous faire rendre le sang, les sueurs et les larmes dont vous vous rassasiez aujourd'hui à pleines gorgées.

Le pain est cher, et les grains sont abondants. Le peuple souffre, et s'il a la mémoire du cœur, il a bien plus encore celle de ses souffrances.

Votre généreuse philanthropie, il est vrai, lui réserve le maigre produit de quelques fêtes que vous donnerez à son profit quand le froid et la faim l'auront déjà décimé. Puis à ceux qui, mourant de faim, malgré cette *charité* libérale, oublieraient, comme vous, le 10me précepte du décalogue; à ceux qui, n'allant pas jusques là, se contenteraient de vous menacer; oh! à ces affreux communistes, socialistes, proudhonnistes, mazzinistes, pour qui, *la propriété* (la vôtre) *est le vol*, vous leur avez préparé de belles et chaudes prisons, où ils seront parfaitement nourris, où ils passeront agréablement l'hiver, la tête encapuchonée, et où les enfants de ces affamés feront sentinelle pour votre sécurité.

Allons, mes maîtres, à défaut de logique, ayez au moins quelque pudeur. Avouez franchement que vos lois meurtrières sont exclusivement dirigées contre ceux qui ont faim, contre ceux qui prétendent à une part de votre curée.

C'est fort bien imaginé; mais croyez-vous qu'un pareil état de choses ait réellement de sérieuses chances de durée?

Aux yeux de vos lois, la mendicité est un délit que vos polices répriment d'une manière arbitraire et odieuse. Mais avant de défendre la mendicité, certes bien préférable au vol, pourquoi n'empêchez-vous pas la faim, la misère, pourquoi ne procurez-vous pas du travail à ceux qui vous en demandent?

Et si vous défendez si impitoyablement la mendicité au pauvre ouvrier qui, en hiver, chôme faute de travail, et qui cependant doit pouvoir vivre, lui, sa femme et ses enfants, êtes-vous au moins justes? Interdisez-vous aussi la mendicité à ces prêtres oisifs, à ces moines fainéants, à ces prétendues *sœurs des pauvres*, dont les joues roses et vermeilles attestent les dures privations; empêchez-vous l'université catholique de mendier pour l'entretien de ses fastueux professeurs? Non, n'est-ce pas, et pourtant tous ces parasites vivent au détriment des vrais malheureux, à leurs dépens et au mépris de vos lois!

Ce lois homicides, le peuple les compare à d'immenses toiles d'araignée où le menu fretin des mouches humaines se laisse stupidement prendre et est impitoyablement dévoré, mais d'où les grosses mouches, les frelons catholiques et libéraux savent se tirer sans y laisser aile ni patte.

Patience, mes maîtres, tout passe en ce monde, et vos iniquités, vos injustices, votre inhumanité auront un jour de terribles comptes à rendre; ce seront des comptes de clerc à maître, d'exploitants à exploités.

Quos vult perdere, Jupiter dementat. Votre incurable cécité vous empêche de voir l'aube du nouveau 89 qui commence à luire pour vos victimes. En 1789 c'était vous qui vous insurgiez contre la théocratie et l'aristocratie alliées. Grâce au peuple, qui a accompli la plus mauvaise besogne, vous avez triomphé, mais, à votre tour vous vous êtes faits tyrans. Aujourd'hui ce sera le peuple qui se fera justice, qui, rendant à chacun selon ses œuvres, récompensera dignement cette fatale trinité acharnée à sa ruine, la *bourgeoisie* repue. l'*aristocratie* déchue et la *théocratie* décrépite et usée.

SPARTACUS.

Suffrage universel.

Les articles que nous avons publiés précédemment dans la *Tribune* ayant fait supposer à plusieurs de nos amis que notre intention était de propager l'idée du suffrage universel, et cette supposition les ayant plus ou moins péniblement affectés, nous nous faisons un devoir de leur exposer aussi clairement que possible notre opinion à cet égard, afin qu'ils la refutent, s'ils ne la partagent pas, ou qu'ils se rassurent, si elle mérite leur approbation.

Nous voulons le suffrage universel, c'est vrai; mais nous ne le voulons pas tel qu'on l'entend généralement aujourd'hui, tel qu'il a été pratiqué pour l'annexion de Nice et de la Savoie à la France. Nous sommes loin de vouloir mettre ce puissant levier entre les mains du gouvernement, des cléricaux, des parasites, des ânes dorés ou des barons de l'industrie : nous voudrions que le droit d'élection fut une noble récompense du travail et de l'instruction, au lieu d'être l'apanage de la richesse, comme il l'est aujourd'hui. En conséquence, nous voudrions voir l'article 47 de la constitution modifié de la manière suivante :

« Pour être électeur, il faut :

» 1° Etre Belge de naissance ou avoir reçu la grande naturalisation;

» 2° Etre âgé de 21 ans au moins;

» 3° Etre domicilié en Belgique et y exercer un art, un métier ou un état quelconque utile à la société;

» 4° Savoir lire et écrire une des deux langues en vogue dans le pays et savoir pratiquer les quatre règles fondamentales de l'arithmétique, (afin de pouvoir calculer et constater les dilapidations que font les gouvernants des deniers publics);

» 5° Jouir de ses droits civils et politiques;

» Aucune autre condition ne pourra être exigée d'aucun Belge pour exercer le droit d'élection. »

Les effets d'une telle loi électorale seraient :

1° De frapper les parasites et les fainéants, qui jouissent aujourd'hui de tous les honneurs et de tous les droits, sans rien produire et sans être en aucune façon utiles à la société.

2° De mettre en honneur le travail et l'instruction, deux choses essentielles au bien-être physique et moral de la société.

3° De permettre aux prolétaires instruits d'élire des hommes de leur choix pour défendre leurs intérêts aux chambres où il n'y a aujourd'hui pas une âme qui parle en leur faveur.

4° D'empêcher la corruption électorale; car, avec des hommes instruits, l'on ne fait pas ce qu'on veut.

5° De ne pas laisser le pouvoir législatif et exécutif exclusivement entre les mains des grands propriétaires et des affameurs du peuple, qui ne songent qu'à augmenter leurs revenus au détriment des travailleurs.

6° De ne pas exclure du corps électoral, pour motif de pauvreté, des producteurs instruits et honnêtes et qui ne sont pauvres que parce qu'on les exploite impunément.

7° D'intéresser les travailleurs instruits à propager l'instruction parmi leurs confrères ignorants et de stimuler ceux-ci à s'instruire.

8° De rendre le droit d'élection accessible à tous les citoyens honnêtes et laborieux et d'établir insensiblement le suffrage universel basé sur l'instruction et le travail.

9° De moraliser le peuple en lui faisant sentir la nécessité de mener une vie irréprochable pour conserver la jouissance de ses droits politiques, qui seraient pour lui une question d'esclavage ou de liberté.

10° D'inspirer au peuple le respect dû aux lois, qui émaneraient de lui, et au gouvernement qui serait son ouvrage.

11° De transformer en une *bienfaisante réalité la malfaisante flanerie* des articles 25 et 32 de la constitution, dont voici le contenu :

« Article 25. Tous les pouvoirs émanent de la nation.

« Article 35. Les membres des deux chambres représentent la nation.

(Notez que sur environ *quinze cent mille hommes majeurs*, il y a environ *deux cent mille électeurs* que le congrès appelle la *nation*. Quelle comédie!)

12° Notre projet de loi électoral aurait encore pour effet d'éviter au roi la nécessité de venir persiffler le peuple en qualifiant emphatiquement les membres des deux chambres de *représentants de la nation*, comme il l'a encore fait cette année dans le discours du trône.

Voilà notre opinion concernant le suffrage universel et la manière de l'établir sans nuire au progrès ni au bien-être de la société et nous ne tiendrons à cette manière de voir que jusqu'à ce que nos amis nous en aient communiqué une plus rationnelle, ce à quoi nous les engageons vivement.

PIERRE L'EXPLOITÉ.

Théorie de l'Impôt,

Par P.-J. PROUDHON.

Comme chacun aura pu s'en apercevoir, il s'est glissé une irrégularité dans notre précédent article sur l'impôt. Avant d'examiner le système de proportionnalité nous aurions dû examiner les différents impôts qui le composent et dire leurs résultats pratiques. Ces impôts sont :

A. — L'*impôt en nature*, c'est à dire corvée, charrois, travaux manuels. Son inconvénient consiste en son essence même, *il ne peut être appliqué à tous*. On ne pourrait, par exemple exiger qu'un ouvrier employé dans une fabrique quittât son travail pour charrier les matériaux nécessaires à la construction d'une route. Plus l'industrie se développe dans un pays, plus ce mode d'impôt tend à disparaître. Un autre impôt en nature qui subsiste encore dans nos pays civilisés est la *conscription* que le peuple a stigmatisé du nom odieux d'impôt du sang. Le nommer suffit pour le faire condamner.

B. — L'*impôt foncier*. Nous ne parlerons pas des injustices qu'entraîne son application, on pourrait nous répondre que c'est la faute des employés du cadastre. Mais l'impôt foncier n'est-il pas une fiction, un véritable privilège et pour parler clairement une *exemption* d'impôt. Laissons un moment la parole à M. Passy : « Sur chaque fraction du sol pèse, par l'effet de l'impôt, une rente réservée à l'Etat. Acheteurs et vendeurs le savent; ils tiennent compte du fait dans leurs transactions et les prix auxqnels ils traitent entre eux se règlent uniquement en vue de la portion de revenu qui, l'impôt payé, demeure nette, c'est à dire *affranchie de toute charge..* ». Une autre objection est celle qui résulte des hypothèques : j'ai un bien qui vaut 100,000 fr. il est grevé pour 75,000, il est absurde de m'imposer au taux de 5,000 livres de rente.

C. — L'*impôt personnel et mobilier*. Nous demandons que par respect pour la raison et pour la dignité humaine on fasse disparaître du langage officiel ce mot impôt *personnel*; son origine féodale le condamne. Quant à l'impôt mobilier il est plus arbitraire encore que l'impôt foncier ou taxe d'après la valeur locative. Le boutiquier qui paie 10 ou 20 mille francs de loyer, parce que son commerce exige qu'il ait au centre d'une ville de splendides magasins, sera plus imposé que le riche usurier qui habite une mansarde dans un de nos faubourgs; le bijoutier qui fait pour des millions d'affaires dans une chambre de 10 mètres carrés payera moins que le brasseur ou le tisserand dont l'industrie exige de vastes locaux, et gagnera vingt fois plus qu'eux. Injustice et inégalité.

D. — L'*impôt sur les portes et fenêtres*. Un exemple condamnera cet impôt inique : « En 1835, dit M. Blanqui, (il s'agit de la France), 346,401 maisons dans les campagnes n'avaient qu'une seule ouverture; 1,817,328 en avaient deux. Trois millions de logements dans les villages, où ne saurait manquer l'espace forcément restreint dans les villes, sont privés d'air et de lumière pour échapper à la taxe des portes et fenêtres. » Est-ce assez cruel, assez barbare?

M. Proudhon examine encore l'impot *somptuaire*, des *patentes*, sur les *donations* et *successions*; nous ne nous y arrêterons pas.

Ici vient se placer l'examen du système en lui-même.

Nous en avons rendu compte dans le numéro 24 de la *Tribune*.

Nous avons vu ce que valait ce système. Passons au chapitre suivant.

IV.

C'est par cette triste conclusion : progression de l'impot en raison directe de la misère, que s'est terminé le troisième chapitre.

Après nous avoir montré à nu cette plaie hideuse, l'impassible démolisseur continue son œuvre de destruction; toutes les réformes tentées jusqu'à ce jour ne sont que des utopies. Impot progressif, impot sur le capital, impot sur le revenu : utopies ou mensonges! Ne suivons pas M. Proudhon au milieu des ruines qu'il ammoncèle sur son passage dans le quatrième chapitre; le désespoir pourrait nous saisir au cœur et nous faire douter de la démocratie; passons toutes ces folies dont il nous montre l'inanité, oublions ces réformes qui tournent en définitive à l'apauvrissement indéfini du pauvre, sortons de cet atmosphère empesté de mensonge et d'erreur pour nous réfugier dans les principes invariables de la vérité, du droit et de la Justice.

V.

Dans ce chapitre, M. Proudhon établit les principes généraux d'une réforme de l'impôt dans la société actuelle. Nous disons que la préquation, c'est à dire l'égalité parfaite de l'impôt est aujourd'hui une chose impossible; pour l'opérer il faudrait que les fortunes, les produits les capitaux, les services de chacun fussent égaux, ce qui est absurde; mais nous devons nous rapprocher le plus possible de cetté égalité idéale.

Nous avons vu qu'en dernière analyse tous les impots se réduisent aujourd'hui à une capitation, — nous avons vu que cet impôt progresse dans le sens de la misère; donc, plus il augmentera, plus il y aura d'injustice, — plus il baissera, plus nous rapprocherons de l'égalité.

Réduisons-le donc à sa plus simple expression.

Nous avons donné, pour y parvenir, différentes règles dont les deux principales, avons-nous dit, sont : la fixation d'un maximum et la décentralisation; cette dernière surtout serait efficace. Nous en avons parlé plus haut, et du reste nous croyons tous nos lecteurs trop partisans de cette mesure essentielle pour faire valoir les arguments irréfutables qui militent en sa faveur A ceux qui nous contesteraient la nécessité de cette réforme nous répondrons avec M. Proudhon, redevenu un instant l'âpre rédacteur du *Peuple* : Vous ne voulez point entendre parler de décentralisation politique! Alors point de modération dans les dépenses, point de Justice dans l'Etat, point de liberté pour le citoyen. Abjurez votre révolution et retournez au droit divin; vous aurez du moins le mérite de la franchise et vous vous ferez justice.

Dotation de l'Etat : voies et moyens. Indiquons rapidement les points principaux dont parle notre auteur; nous y reviendrons plus au long.

Frapper la rente foncière en se réglant sur la superficie et la qualité des terres. Cet impôt sera progressif, c'est à dire que le produit du 10me hectare sera plus imposé que celui du 5me, et ainsi de suite. La *quotité* de l'impot sur la

rente foncière sera encore en rapport avec le *budget*, — il en formera les 3/5 environ quand il sera ramené à son taux normal, c'est à dire le 20me du produit brut. Les propriétaires nobles et vilains qui verront leurs terres imposées à mesure que s'enflera le budget se joindront bientot à nous prolétaires pour demander que l'impot soit réduit, le fisc arrêté dans ses envahissements et le gouvernement mis à la raison.

Nous considérons l'impot sur la rente comme la base du budget. Le gouvernement devra imposer les objets que nous allons énumérer de manière à parfaire les autres cinquièmes de son budget.

Le *crédit public, mobilier, foncier*, sera exercé par l'Etat; il prélèvera soit 1/4 ou 1/3 0/0 sur toutes les transactions à titre d'impot; les transactions se feront à meilleur marché, les citoyens y gagneront et ce sera pour le fisc une recette abondante et qui mieux est honnête. Les chemins de fer, canaux, mines, eaux et forêts, tout ce qui enfin est richesse nationale; toutes ses grandes entreprises que par un esprit de décentralisation comprise à rebours le gouvernement confie à une finance agioteuse, à une bourgeoisie tripotière, toutes deux avides d'argent, seront affermées par l'Etat à des associations moyennant une redevance de tant 0/0. Les prix de transport comme celui des produits des mines, etc. diminueraient sensiblement. L'Etat y trouverait un impot lucratif, honnête comme le précédent et facile à percevoir, qui le dédommagerait largement du dégrèvement total des objets de première nécessité comme le sel, le tabac, l'air, le feu, la lumière.

Une dernière réflexion pour terminer :

« Ce qne nons devons surtout remarquer, c'est qu'en même temps que le fisc trouve dans ces impots une source légitime de revenu, dont l'acquitement est, on peut le dire, insensible au public et la perception nullement coûteuse, il supprime les monopoles qui grèvent la production, la consommation, le travail, la propriété d'un poids plus lourd que les plus lourds impots, en sorte que lorsque l'Etat, sur de semblables services, perçoit une taxe de 1, il fait jouir la nation d'un bénéfice de 10.

» Comment peut-on parler de réformer l'impot lorsque, non content de l'exagérer au delà de toutes les bornes par l'entretien des armées permanentes, par l'accroissement incessant des dettes, par la centralisation et la bureaucratie, par le luxe des cours, par la fonctionomanie, on livre le crédit public à l'exploitation usuraire, les voies de transport à la spéculation agioteuse, le commerce à toutes les audaces de la coalition et de l'accaparement, comme si l'Etat donnait le signal de la spoliation du pays et invitait tous les oiseaux de proie du parasitisme à partager avec lui le festin? Ne voit-on pas que toutes ces choses se tiennent, l'impôt, les services publics, le travail, la propriété, l'industrie, l'agriculture et le commerce; qu'elles doivent se balancer les unes par les autres comme des forces qui concourent à une même œuvre, l'augmentation du bien-être et de la liberté de tous.....

» Si jamais notre civilisation démocratique, victorieuse de résistances insensées, parvient à déterminer ses aspirations et à se constituer sur sa véritable base, elle trouvera son plus décisif argument et pour ainsi dire sa consolidation dans la théorie de l'impot.

» La réduction progressive, indéfinie, des frais de l'Etat;

» Des taxes combinées de telle sorte qu'elles servent tout à la fois à solder les services publics, à modérer le mouvement économique, à discipliner le marché, à favoriser l'émancipation des classes laborieuses;

» L'équilibre des propriétés;

» Le nivellement des fortunes;

» La société s'avançant d'un pas égal dans la justice, la liberté et la richesse :

» Voilà ce que signifie désormais pour nous ce nom, depuis tant de siècles odieux et maudit, l'IMPOT. »

Voilà une sommaire analyse du dernier livre de M. Proudhon. Comme le lecteur a pu s'en apercevoir, nous nous sommes plus longuement arrêtés sur les premiers chapitres. C'est que nous avons voulu donner au lecteur une idée exacte de la nature de l'impot et du role que l'Etat doit jouer dans ce problème économique. Si nous avons eu le bonheur de rendre exactement la pensée de M. Proudhon, nous sommes surs d'avoir atteint ce but et d'avoir justifié la fiere épigraphe du hardi novateur : *des réformes toujours, des utopies jamais.*

JULES PAULIN.

LES DEUX VOIX.

Il est des voix — hélas! pour la foule muettes, —
Que, seule, peut saisir l'oreille des poëtes.

Un soir que mon esprit, dans les rêves plongé,
Méditait sur les maux dont l'homme est affligé
Et cherchait le remède aux innombrables plaies
Du peuple, — ce martyr gémissant sur les claies,
Dans les airs que la brise agitait mollement,
Comme ces mots confus qu'on entend en dormant,
Deux voix vinrent frapper mon oreille attentive,
L'une joyeuse autant que l'autre était plaintive.
La première sortait, hautaine, d'un palais,
Saluée en passant par un flot de valets;
L'autre, semblable aux bruits précédant la tempête,
S'exhalait des réduits où le peuple végète,
Et, triste, sombre, amère et plaintive à la fois,
Vibrait dans l'air. —Voici ce que disaient ces voix :

LA PREMIÈRE VOIX.

— Règnons et jouissons! La vie est une femme
Dont nous possédons les faveurs.
A nous les biens, à nous... qu'importe qu'on réclame!
Laissons aboyer les rêveurs.
Eh! que nous fait à nous le barbouilleur morose
Dans des flots d'encre se plongeant?
Pour changer son attaque en une apothéose,
Morbleu! n'avons-nous pas l'argent?
Tous ces champions du droit courtisent la fortune,
Quoiqu'ils singent l'homme de bien.
Sitôt qu'on leur a dit : « votre plume importune,
Dépêchez vous, dites... combien? »
Ils rampent, désarmés, les dragons s'apprivoisent
Et viennent lécher nos talons.
Pour ceux qui, par hasard, d'un œil hardi nous toisent
En disant : « ce que nous voulons,
C'est liberté, progrès... » nos lois sont élastiques
Assez pour en faire un carcan.
Donc, jouissons et trève aux choses fantastiques!
Si nous marchons sur un volcan;
Si maintenant, esclave au désespoir en butte,
Le peuple s'est mis à songer;
Le volcan est un rêve, et le peuple, une brute
Qui demande un os à ronger.
Qu'on le lui jette donc chaque fois qu'il murmure
Et qu'il nous parle de ses droits;
Lorsque le dogue a faim l'irriter sans mesure,
Vraiment, serait de maladroits.
Aimons-le, ce bon peuple, il emplit nos futailles,
Et marche au gré de nos désirs;
Fe nous donne-t-il pas ses fils pour nos baiailles
Et ses filles pour nos plaisirs?
Eh! nous savons très-bien que parfois la misère
Rogne un peu ses maigres repas;
Qu'y pouvons-nous? et puis, c'est un mal nécessaire,
Sans lui l'art n'existerait pas.
Soyons de notre siècle! étouffer la pensée
Vaut mieux que torturer le corps;
Et l'inquisition serait chose insensée,
Plus encore aujourd'hui qu'alors.
Soyons gais, c'est pour nous que le soleil scintille.
Eblouissant, au plafond bleu;
C'est pour nous qu'on sema l'épi doré qui brille,
Et qu'on inventa le bon dieu.
Loin de nous les soucis! Vivons dans l'abondance
Sans redouter le lendemain!
Que peut-on contre nous, lorsque la providence
Daigne nous mener par la main?
Le sort nous est soumis, jouissons! qu'en nos verres
Pétille un nectar généreux!
Buvons, rions, chantons et foin des fronts sévères
Et des prophètes-songes-creux...

LA DEUXIÈME VOIX.

— Hélas! hélas! pour nous la vie est bien amère.
Quelle langue dirait tout ce que nous souffrons!..
Le mauvais sort nous prit aux flancs de notre mère
Et son bras fatal pèse encore sur nos fronts.

Nous ne possédons rien qu'une immense infortune.
Sous le poids de nos maux fléchissent nos genoux.
Déshérités des biens de la mère commune,
La terre, travailleurs, n'est qu'un bagne pour nous.

Pourtant nous sommes tous de la même famille...
Ce que l'un a de trop un autre l'a de moins.
Du sol, où le rongeur inutile fourmille,
Tous ont droit à la part qu'exigent leurs besoins.

Que nous sert de semer puisqu'un maître récolte
La gerbe d'or qu'avare il serre en ses greniers?
Désormais en sapant l'abus qui nous révolte
Entrons dans l'avenir hache en main, pionniers!

Assez longtemps déjà nous courbons sans murmure
Notre tête où l'idée ardente et forte bout.
Plus de fers ni de joug, notre raison est mûre,
L'œuvre de liberté nous réclame, debout!

Debout! peuple, il est temps de faire disparaître
L'édifice branlant des monstrueuses lois,
Et de détruire enfin la boutique du prêtre,
Dont l'idole est toujours la complice des rois.

Il est temps de briser la verge qui nous mène,
Troupeau dont les pasteurs sont toujours des tyrans...
Que peuvent quelques uns contre la race humaine?
L'humanité, c'est nous, peuple, comptons nos rangs!

Quand nous voudrons, au choc de nos masses puissantes
Se briseront soudain les bataillons nombreux...
On oppose une digue aux vagues mugissantes,
Mais nul frein ne résiste à nos bras vigoureux.

L'autorité, sur nous, a perdu son prestige.
Quel besoin avons-nous qu'on nous fasse la loi?
D'un autre âge jetons loin de nous tout vestige.
Que, seule, la vertu soit toute notre foi.

Frappons! que sous nos coups s'en aillent en poussière
Les vieux codes maudits par la Fraternité.
Plus de désunion. — Que l'amour soit le lierre
Unissant les rameaux du tronc humanité.

—Puis, je n'entendis plus que des murmures vagues
Comme ceux qu'on entend le soir au bord des vagues,
Quand le flot sur la grève expire en gémissant.
Et, comme je rêvais, livide et frémissant,
Recueillant tous les bruits, soit plainte, soit menace,
Qui montaient par dégrés pour mourir dans l'espace,
Quoique dans ce moment nul vent n'agitait l'air,
Des nuages sanglants couraient dans le ciel clair.

Félix FRENAY, (ouvrier).

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 28. 1re Année. 8 et 15 Décembre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 14 Décembre 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Une activité incroyable règne en ce moment dans tous les ports et dans tous les arsenaux maritimes de l'Angleterre, et même dans la plupart des chantiers on travaille jour et nuit. Le gouvernement anglais ne prévoit d'autre solution à la situation créée par l'arrestation de MM. Slidell et Masson qu'une rupture violente avec les états-unis du nord de l'Amérique. Sous le prétexte insensé de sauvegarder l'honneur du pavillon national, l'Angleterre s'emporte et ses journalistes poussent à la guerre. Le coup était monté, de longtemps il était prévu que ce peuple marchand trouverait un biais perfide pour parvenir à donner une main d'appui aux esclavagistes. En effet, déclarant le droit des neutres violé par le capitaine du *San-Jacinto*, l'Angleterre ne s'empresse-t-elle pas à réclamer, en réparation immédiate, l'élargissement des prisonniers afin de se prévaloir du refus probable de l'Amérique pour appuyer par la force de ses flottes des réclamations qui ne sont, au fait, que des excès de mauvaise humeur causés par la pénurie du coton.

Avec des arguments pareils, bourrés de canons et de mitraille, on peut chercher midi à quatorze heures et toujours réussir.

En attendant que l'Angleterre cherche noise et appareille ses immenses navires, le drapeau fédéral flotte triomphant à Port-Royal, à Beaufort, à Tybec, à Pensacala, etc.

Le congrès des Etats-Unis du Nord a été appelé à se prononcer sur une demande de levée nouvelle pour soutenir la guerre; la levée serait de cinq cents mille hommes.

On pouvait et on devait depuis longtemps s'attendre à une rupture entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. On aurait dit que les deux nations et les deux gouvernements travaillaient dans ce but d'un commun accord et cette irritation était devenue si grande qu'il était très-facile de prévoir une catastrophe. Aussi le président Lincoln ne se fait pas illusion à ce sujet, on peut en juger par ces paroles: « Le Nord maintient et entend maintenir les droits de la nature humaine et la capacité de l'homme pour le *self-gouvernement*. Et si dans l'accomplissement d'une mission aussi glorieuse, il est de notre destinée de rencontrer pour la troisième fois les hostilités ouvertes, la jalousie héréditaire et les préjugés de l'Angleterre, en même temps que nous étouffons la rebellion qui existe dans certaines parties du Sud, eh bien, qu'il en soit ainsi : nous soutiendrons le choc de la bataille avec la Grande-Bretagne comme des hommes libres et nous serons plus forts dans le conflit en nous rappelant que celui qui a la justice de son côté est trois fois armé. »

Détournons un instant nos regards de ces apprêts guerriers pour les reporter sur la France et demandons-nous s'il y aurait erreur à attribuer à l'asservissement de la presse l'étendue des scandales financiers. Ne serait-on pas en droit d'affirmer que les scandales électoraux qui ont éclaté par la force des choses dans tous les coins de l'empire ont eu la même cause et que le gouffre financier révélé par M. Fould est dû à l'ignorance dans laquelle on tient le pays, c'est à dire l'absence de la liberté de la presse.

Quel est le spectacle qui nous est donné depuis dix ans? les mêmes feuilles et les mêmes écrivains chantant sans relâche et célébrant toutes choses d'une voix invariable et monotone. Les hommes se succèdent, les systèmes se modifient, rien ne trouble l'inaltérable refrain de leur psalmodie. Pour eux, le ministre n'a pas de nom : il est le ministre, cela dit tout, et ils ne savent que s'incliner, en entonnant l'hymne : Sonnez, clairons! battez, tambours!

Quoi qu'il advienne, vous êtes assurés de les trouver ravis. Le pouvoir maintient-il le système protectionniste? c'est parfait! y renonce-t-il pour pratiquer le libre-échange? c'est plus admirable encore. Un jour on doit quitter Rome : remercions Jupiter! la semaine suivante il est décidé d'y rester : félicitons les dieux! Le 23 novembre de l'an passé, la situation était incomparable et il fallait se garder d'y rien changer; le lendemain même l'Empereur bouleverse l'arche sainte et il a été merveilleusement inspiré d'en haut! Le corps législatif était muet : factieux qui s'en plaignait; on lui rend la parole, inepte qui le regretterait, et ainsi de suite.

Telle est la phalange qui s'est formée pour faire en toute occasion cortège à César. L'un fatigue incessamment sa lyre, l'autre fait sans trêve résonner sa cithare, celui-ci s'écrie : c'est divin! cet autre danse de joie devant le char, tous enfin sont dans la pamoison de l'admiration....

C'est le règne des claqueurs; c'est le règne des mouchards!

E. S.

Nous avons été indignés de voir, dans les oiseuses discussions de la Chambre sur l'Adresse, un membre *libéral*, M. Lebeau, demander une augmentation de traitement pour le clergé.

Les facteurs de la poste, la plupart ayant femme et enfants, touchent net 59 francs et quelques centimes par mois, pour le rude service qui a été si bien dépeint dans les journaux. — Les instituteurs primaires et les secrétaires communaux de la campagne, ces hommes si utiles, si dévoués, ayant également charge de famille, ont des traitements qu'on a honte de faire connaître; ils meurent littéralement de faim. Il en est de même de tous les employés subalternes de toutes les administrations publiques. Les ouvriers, eux, n'ont ni pain, ni travail. Et c'est dans de semblables circonstances que des *libéraux* osent s'apitoyer sur le *triste sort* d'un clergé avec lequel l'Etat ne peut rien avoir de commun! C'est quand ce clergé a déclaré une guerre à outrance aux principes de 89 *inscrits* dans la Constitution belge; lorsqu'il jette un audacieux et impudent défi à la société moderne; lorsque les tribunaux de tous les pays retentissent de ses crimes; lorsque nos évêques déclarent ouvertement qu'ils ne veulent plus de la ridicule convention d'Anvers (convention de duperie pour nos doctrinaires); c'est quand le pays *légal* est unanime à demander la séparation complète de l'Etat et de l'Eglise, c'est à ce moment solennel et suprême qu'un doctrinaire vient réclamer une aggravation de la dette publique déjà si onéreuse de par notre armée, nos canons et nos fortifications, et cela au profit d'une caste qui va disparaître, au profit de gens qui n'ont aucune charge, qui exploitent la crédulité publique, rançonnent et *déshonorent* les familles!!!... C'est trop fort. Le peuple entier, que les journaux cléricaux ne cessent de représenter comme *éminemment catholique*, proteste de toutes parts et avec un irrésistible élan d'indignation contre la proposition doctrinaire.

Qu'en regard des misérables traitements cités plus haut on mette celui d'un de ces pauvres ministres de Dieu que la convention d'Anvers a introduit dans nos écoles, et que la conscience publique juge.

Voici ce qui est alloué à l'un de ces professeurs de *crétinisme, dans un collège communal* :

Traitement ordinaire	fr. 900
Supplément.	» 200
Messe du St Esprit (1)	» 37
Service de la chapelle, vin, hosties, etc.	» 135
Logement, contributions, etc. . .	» 300
Ensemble.	fr. 1572

Voilà ce que nous valent les articles 14 et 15 de la Constitution belge si admirablement pratiquée et sauvegardée par nos doctrinaires.

Courage, messieurs, continuez à ménager vos bons amis les cléricaux qui ne vous ménagent guère, ni dans la Chambre, ni dans leurs infâmes journaux; rompez chevaleresquement des lances courtoises dans vos débats qui se prolongent outre mesure et futilement au grand détriment de la bourse déjà si légère des contribuables (2); servez-vous, comme les preux De Brouckère, Le Beau et *tutti quanti*, d'arguments à l'eau sucrée; inclinez-vous en silence devant les actes outrecuidants

(1). A entendre les discussions de la Chambre, l'on ne douterait guère que nos *honorables* ont eu l'immense bonheur d'assister à une messe du St-Esprit dite à leur intention. — Dieu bénira-t-il leurs travaux? — Comédie, simagrées ridicules!

(2) Chaque journée parlementaire coûte au pays au delà de 1500 francs. Que coûtera la réponse au *Discours royal*? Que coûteront les autres travaux d'Hercule de nos *honorables*?

de son excellence le baron Chazal qui est en train de rendre la Belgique UNE et FORTE.

Quand toute cette belle besogne sera parachevée, le peuple qui tient bonne note de vos gestes et faits vous accordera la récompense qui vous est si légitimement due.

SPARTACUS.

Le principal organe de l'éteignoir, le *Journal de Bruxelles*, vient d'être assigné par le doctrinaire Rogier en dix mille francs de dommages-intérêts, pour l'avoir qualifié de *fils du bourreau d'Arras*. Nous sommes loin d'être les admirateurs de M. Rogier, de ce patriote belge d'occasion, mais nous voulons qu'on ne rende les hommes responsables que de leurs propres actes ; cela tient peut-être de ce que nous sommes d'un avis contraire à celui des catholiques sur ce qu'ils appellent le péché originel, qui n'est et ne peut être pour nous qu'une affreuse blague, tandis qu'il oblige ces dévotes gens à faire retomber sur les enfants les fautes commises par leurs parents.

Le *Journal de Bruxelles*, vouant, paraît-il, un souverain mépris aux exécuteurs des hautes-œuvres, voudrait-il bien nous dire son opinion sur les descendants des bourreaux du temps passé, ces êtres humains qui exécutaient si pieusement les ordres de ce doucereux et magnanime Torquemada, chef suprême de la sainte inquisition, ainsi que sur les bourreaux de nos jours, celui de Rome, par exemple, qui vient, par les ordres du saint-père, de décoller d'une *façon pitoyable* la tête du martyr Lucatelli, cette innocente victime de l'infaillibilité papale ?

Le défenseur des tricornés ne conviendra-t-il pas que, de même qu'on fit des meurtriers catholiques, on les a canonisés pour la plus grande gloire de leur dieu de miséricorde et pour le plus grand bien de l'humanité?

Selon nous ce n'est pas là ce qu'il y a de plus curieux dans ce qu'a produit la publication de cette misérable accusation, mais c'est le retentissement qu'elle a eue dans la chambre des représentants.... des boutiquiers belges. N'avons-nous pas vu les libéraux par excellence se récrier, s'exclamer, se damner du peu d'empressement que mettaient leurs honorables collègues les catholiques, à protester contre l'énorme perfidie que venait de commettre un de leurs organes, un de ces bons et pieux journaux qui prennent à cœur de mettre, sous la rubrique: chronique judiciaire, les noms et prénoms des malheureux poussés par le chômage, par le besoin, par la misère, par la faim, par l'ordre social actuel en un mot, à dérober un pain, tandis que ces mêmes journaux savent à l'occasion se taire sur les actes odieux et inqualifiables que ne cessent de poser chaque jour les trappistes et les petits frères de l'instruction chrétienne.

Mais que dira l'histoire et que doit penser le peuple lorsqu'il voit les représentants, les mandataires de la bourgeoisie être scandalisés de ce qu'on prétend qu'un des leurs serait le descendant d'un bourreau? Qui donc, sinon vous, législateurs bourgeois, a décrété et maintenu la peine de mort? Si le bourreau vous fait réellement horreur, ayez le courage d'être conséquents avec votre siècle, supprimez-le!

Cette qualification d'exécuteur des hautes-œuvres pouvant porter atteinte à la dignité d'un ministre, d'un représentant, doit exercer le même effet sur tout citoyen.

Allons! monarchistes constitutionnels, vous qui avez intrônisé les prisons cellulaires qui ne tuent pas le corps, il est vrai, mais qui détruisent l'intelligence et la raison, imitez ces farouches républicains-socialistes de 48 ; faites une fête de plus : assignez un jour pour brûler sur une des places publiques de la capitale de la démocratique Belgique, cette machine ignoble et hideuse qu'on nomme la guillotine, et la peine de mort supprimée entraînera avec elle cette barbare et sanguinaire fonction de bourreau!

Aux Associations.

Nous ne savons pas comment ni pourquoi le peuple passe son temps à discuter des principes admis. Comment! Le passé de l'autorité a séparé, divisé les intérêts ; on avait pour axiôme : *diviser pour régner* ; les révolutions se sont faites pour affirmer la Liberté par l'union et l'accord, et nous voyons encore le peuple partagé au point de vue de ces idées! Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que la Démocratie, dont le nom a semblé insuffisant, s'est ajouté le nom de *socialiste* exprès pour expliquer qu'elle veut l'Association! Et l'on entend encore des théories qui consistent à dire comme au passé : « Révolution! Révolution!... » — non tout à fait comme au passé, car on a des idées cette fois! mais ces idées, on ne veut pas qu'on les pratique. Expliquons-nous.

La Démocratie, c'est l'opposé de l'Aristocratie, et cette opposition qui fait la force et la bataille est toujours le drapeau d'ici ou bien de là, c'est entendu, les choses sont ce qu'elles sont. Mais où l'on s'entend moins, ce n'est pas sur le but nommé Révolution que chacun proclame et acclame: c'est sur les chemins nouveaux que l'on peut suivre ou prendre.

Certes il est bien étrange d'entendre qu'on se fait socialiste en paroles et qu'en action on cesse de l'être! ce qui est plus étrange encore c'est qu'on ne comprenne pas que si le socialisme est l'idée formulée par les révolutions et pour elles-mêmes, on veuille s'en tenir aux moyens d'autrefois; mais là n'est pas pourtant le plus curieux de la situation présente des esprits dans la société. Il en est qui vont jusqu'à vouloir le *statu quo* pour le progrès, en d'autres termes le repos pour le mouvement ; on dit que ne rien faire vaut mieux qu'agir et que si l'on ne fait pas tout le bien qu'on désire mieux vaut attendre que de marcher.

Nous sommes loin de discuter les opinions ni les idées, puisqu'avant tout nous proclamons la liberté ; mais si nous ne discutons personne, n'est-il pas bien aussi de poser pour nous-mêmes l'idée que nous aimons?

Ainsi, pour ceux qui veulent l'isolement ou l'égoïsme, que ne pratiquent-ils la recette pour eux-mêmes?

Et pour ceux qui préfèrent l'union, l'entente, l'accord, ne peuvent-ils pas se chercher et s'unir?

La *Tribune du Peuple* s'est formée en association pour formuler et pour aider les associations de tous ordres.

On entend dire : « la propagande! la propagande! » — Mais la propagande de quoi? s'il vous plaît!

— De la Révolution, ajoute-t-on.

— Mais de laquelle Révolution voulez vous dire? et de quoi parlez-vous, quand vous nous dites : « Révolution! Révolution! » ? Est-ce d'un changement quelconque qu'il s'agit ou de tous les changements? Est-ce d'un mouvement politique ou d'un mouvement social intégral qu'on se doit occuper, qu'entendez-vous par propagande? Est-ce la vôtre ou celle de tous que vous voulez? parlez, mais qu'on s'entende et surtout qu'on travaille au but qu'on se propose! Assez de temps perdu en paroles inutiles! assez de déceptions comme cela! Concluons.

Ce n'est pas pour parler qu'on fait des réunions qui tout divisent : on se réunit pour s'unir. Ceux qui ne sont pas bien où ils se trouvent, il est juste qu'ils cherchent où ils peuvent être mieux. Ainsi donc, tous étant amis et sincères pour le but, convient-il de toujours rester dans les ornières?

Mais soit! vous les aimez, allez-y, restez-y, c'est votre droit, et vos désirs doivent être accomplis ; mais, si vous voulez nous entendre un instant, vous nous permettrez bien d'avoir un autre avis. La liberté de tous déclarée, reconnue, procédons aux accords selon nos sympathies.

Qui de vous donc ici est pour la controverse pure et simple ou pour la discussion en accord d'opinions? voyons, qu'on se le dise, et qu'on se cherche et qu'on s'unisse selon ces buts.

Ailleurs, qui pourra être pour notre but d'action? qu'on nous le dise aussi ; il est temps qu'on agisse autrement qu'en paroles.

Vous qui voulez la propagande, aux meetings!

Vous qui voulez l'association, les avis, les conseils, les aides et secours par les associations, à votre œuvre de même! enseignez, et faites chaque jour quelque essai, quelque chose dans un sens ou dans l'autre et même tous les sens, pour préparer la voie de votre œuvre future de la Révolution : la Commune sociale. Dans ce chemin, tout ce qu'on fait, quoi que ce soit, est toujours bon et toujours fait.

Pour ceux qui, par la plume ou par tous les moyens, peuvent aller et aider le progrès qui avance, allez aussi et faites ; faites dans votre cours ce que vous pouvez faire. Pour tous les buts de tous, il n'est qu'un seul chemin : faire, faire, et puis faire! »

Or, qui pour la parole, qui pour l'action violente, qui pour la liberté, qui pour la propagande, qui pour votre santé, pour vos jeux, vos plaisirs, qui enfin pour tout et pour tous, unissez-vous ; et d'abord, cherchez-vous, car on ne s'unit pas quand on ne se connaît pas.

La *Tribune du Peuple* elle-même en est à ses recherches. Il y a dans son sein des éléments pour tout et pour tous.

Qu'en elle, on se distingue et qu'on se cherche pour s'unir de même selon ses opinions et pour aller, chacun, nettement vers son but.

Dans la société, c'est ainsi que les choses se font. On est ensemble et l'on s'entend ; mais tous ne peuvent pas toujours faire la même chose. Chacun alors choisit sa profession et sa fonction. Eh bien! faisons aussi de même pour le but, pour le bien et pour tous, pour la Révolution de tout et tous.

Dans cette distinction des idées et des buts chacun aura toujours de même toute satisfaction.

Il y a deux partis en présence dans la société : l'idée Révolution et l'idée Organisation ; qu'on se cherche et s'unisse en vue de ces deux buts, on est toujours au fond d'accord sur l'idée révolutionnaire de la Commune sociale.

Or, sans nous occuper quant à nous de l'école qui chante à tout propos : Révolution! Révolution! sans faire pour elle autre chose que parler, — procédons nettement aux organisations, nous qui avons pris pour devise : Association! association volontaire et puis libre, nous qui disons toujours et pour tous : Liberté!

Les associations de tous ordres qui se trouvent à Bruxelles de quelque genre qu'elles soient, sont prévenues que nous ne distinguons pas leurs buts et que nous n'en excluons pas une. Tout ce qui est association, pour nous, c'est à cela que nous parlons.

Nous les appelons à nous pour nous entendre aussi, et non pour discuter leurs buts ; car dans la liberté, tout est aussi légitime ; nous disons toute liberté, celle des enfantillages comme celle du sérieux, et l'on ne peut vouloir que tout le monde à la fois soit tous jeunes et tous vieux. Ainsi c'est tout le monde que nous entendons dire quand nous parlons : aux associations.

Et tout ce monde nous l'appelons à nous pour la Révolution..... par l'organisation des associations ouvrières.

Libre à ceux qui voudront rester seuls et sans nous, de demeurer de même et de *s'unir* aussi, si c'est possible, pour *être seuls* !

Et quant à nous, pour que chacun nous aide, nous allons formuler nos conseils en amis.

Vous tous qui voulez être unis pour la vie, pour la santé ou le plaisir, unissez-vous, nous sommes avec vous.

Vous qui vous unissez pour soutenir vos frères contre les prétentions des patrons exigeants et injustes, ou même injustes seulement, unissez-vous. nous vous aidons aussi et sommes avec vous; vous êtes avec nous.

Vous qui voulez aller plus vite vers le but par la conquête à main armée, comme on a fait déjà en Belgique et partout, unissez-vous aussi, nous sommes avec vous comme avec tous; et nous vous y convions, entendons-nous.

Vous enfin qui, plus vieux, plus sages et plus forts, pensez que les chemins qui conduisent toujours avec sureté vers le but même sont les meilleurs et qui les voulez prendre par les chemins connus, reconnus et par tous les chemins possibles des associations ouvrières, eh bien, allez, allons, et tous ensemble entendez-vous, entendons-nous : *Nous sommes ensemble* !

Ces mots que si souvent nous disons entre amis, répétons-les à tous, pour tous, et que chacun sache qu'ils signifient que nous voulons le bien ensemble, par un chemin comme par l'autre, par tous chemins, pour tous, — les uns comme les autres, dans le présent et l'avenir.

Et qu'après cette invitation, chacun de nous devienne un ami, et puis mieux, sincèrement, comme on le dit : un frère!

Nous serons ainsi tous unis par un seul mot, et libres conformément au but que nous voulons chercher : la Révolution!

Entre temps, nous allons vous dire ce qui se passera si l'on ne s'entend pas d'avance pour la Révolution :

Elle arrivera sans qu'on l'attende comme elle fait toujours, et si l'on est surpris, elle vous fourvoira, et tout continuera après tout comme avant.

C'est là la déception connue, le résultat trouvé par les révolutionnaires à courte vue.

Or, c'est précisément ce qu'il faut éviter.

Et ce que nous disons afin de vous prévenir, c'est le conseil que nous donnons, dans notre liberté et dans nos sympathies, afin de vous unir.

Que ceux qui pensent autrement fassent comme nous et donnent aussi l'exemple du conseil de l'action et de l'œuvre violente; si nous aimons les raisons qu'ils donneront, nous les suivrons.

Manifestation en faveur de la Révolution italienne.

Dans la soirée du lundi 2 décembre, une belle et solennelle manifestation a eu lieu à Bruxelles, à l'occasion de la reconnaissance de l'Italie par la Belgique. Elle était organisée par quelques vrais amis des peuples qui ne pouvaient laisser passer une occasion aussi propice à leurs sentiments et à leurs aspirations sans faire éclater à la face du pays le bonheur qu'ils ressentent de voir s'unifier en une même famille ce grand et glorieux peuple italien, naguère encore divisé, morcelé, opprimé par une tourbe de roitelets et de ducs autrichiens et maintenant offrant au monde le spectacle inoui d'une révolution politique accomplie jusqu'ici sans la moindre tache, d'une révolution qui ne peut tarder d'emboîter le pas dans la voie sociale et de ranger l'Italie à la tête du mouvement européen, si, Rome et Vénise une fois conquises à la liberté, elle ne se laisse endormir sur ses lauriers par les accents soporifiques des satisfaits.

Comme c'était prévu, la sérénade donnée par la société des XXV à M. de Montalto, ambassadeur d'Italie, avait fait accourir une foule compacte et désireuse de pouvoir rendre un hommage éclatant à la sagesse révolutionnaire d'un pays que des siècles d'oppression n'avaient pu abâtardir, et qui vient de s'affirmer au seul clin-d'œil de Garibaldi.

Cette société d'harmonie a exécuté quatre morceaux, entre autres la bataille d'Inkermann. L'effet en a été des plus heureux, la foule enthousiaste, à ses accents guerriers qui lui rappelaient le vainqueur de Côme et de Varèse entrant en plein triomphe à Palerme et à Naples d'où l'approche de son formidable courage avait expulsé la tyrannie, la foule, à chaque finale de la musique, fit retentir l'air des cris : vive l'Italie, vive Garibaldi, vive Mazzini, vivent Rome et Venise, à bas la papauté! Cris significatifs et dont le retentissement en Italie ne pourra que faire honneur au peuple belge qui n'a pas oublié, non plus, dans l'explosion de son âme, de rendre hommage à la liberté romaine par ce cri sublime : gloire à Lucatelli martyr!

E. S.

Enterrement Civil.

On dirait que la Mort promène sa faux à loisir dans le champ de la démocratie et de la libre-pensée. A peine la fosse d'Alfred Guilliaume s'est-elle fermée qu'une tombe nouvelle vient de s'ouvrir pour un autre de nos camarades.

Le dimanche, 1er Décembre, l'association *les Solidaires* a procédé à l'enterrement civil de Pierre Jacques Rossom, ouvrier maçon, décédé en libre-penseur, à l'âge de 56 ans et 5 mois.

Plusieurs amis, invités à assister à la funèbre cérémonie, s'étaient joints à cette association pour accompagner jusqu'au séjour des morts la dépouille de cet homme de cœur, généralement regretté de tous ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier.

L'inhumation eut lieu au cimetière de Scheut-Veld, à Molenbeek-Saint-Jean. Arrivé à cet endroit et le corps descendu en terre, un membre des *Solidaires* prononça au nom de ses confrères les paroles suivantes sur la tombe de ce prolétaire qui avait su se libérer de l'oppression religieuse et de l'exploitation du prêtre en attendant le jour où le peuple s'affranchira complètement de toute oppression et de toute exploitation :

Frères,

Ces restes que nous venons rendre à la Nature, notre mère commune, sont ceux d'un ouvrier qui avait senti les injustices de la société actuelle, de cette société qui n'a que mépris et douleurs pour ceux qui produisent à la sueur de leur front toutes les richesses sociales, et qui réserve tous les plaisirs et toutes les jouissances pour les oisifs, pour les parasites de toute espèce dont elle fourmille. Et il avait rêvé, pour ses compagnons de lutte et de souffrances, une société meilleure dans laquelle le travail serait honoré et le travailleur, heureux et libre.

Ces idées sur l'organisation présente de la société, nous les partageons; son rêve, qui doit devenir un jour une grande réalité, est aussi le nôtre. C'est le but vers lequel tendent les efforts de tous ceux qui ont entrevu les destinées futures de l'humanité et pour qui le progrès n'est pas un vain mot. N'était-ce pas aussi l'idée que poursuivait, dans ses poésies et ses chansons, notre regretté camarade Alfred-Nicolas Guilliaume que la mort est venu enlever à la démocratie, il y a quelques jours à peine?

Et pourtant ce n'était pas, comme Alfred-Nicolas, une intelligence d'élite, un esprit hors ligne, que l'ami qui est là dans cette fosse. Peut-être le serait-il devenu, si la société reconnaissait à tous le *droit à la vie*, à la vie du corps comme à celle de l'intelligence, c'est à dire si elle garantissait à chacun de ses membres le travail et l'instruction! Mais non, dans ces tristes temps où nous vivons, le travail n'est pas toujours assuré à qui veut vivre en travaillant et si l'ouvrier trouve enfin de quoi occuper ses bras, ce n'est qu'en livrant le fruit de ses peines en échange d'un salaire qui ne suffit pas toujours à satisfaire les plus strictes nécessités de la vie. Quant à l'instruction, elle est un privilège, et ils sont rares les enfants du peuple, qui, soutenus par leur génie, peuvent développer leur raison par l'étude et parviennent à surmonter tous les obstacles qui les empêchent d'acquérir la science.

Pierre-Jacques Rossom n'était donc pas un homme de grand savoir. Non; comme Eugène Stas que nous avons perdu il y a 3 ans, comme d'autres que nous avons enterré depuis, il avait puisé toutes ses idées à l'école du malheur! Toute sa carrière ne fut qu'une lutte corps à corps avec la misère, et ce combat de chaque jour et de chaque instant, tout en affaiblissant sa santé et en minant sa poitrine, avait affermi son caractère, élevé sa pensé et inspiré à son cœur une haine profonde contre tous ceux qui de près ou de loin concourent à former cette avalanche de maux sous laquelle gémit la race déshéritée des prolétaires. Non; il n'avait pas de connaissances supérieures, *mais il avait le bon sens*, et le bon sens est un meilleur guide que tous les livres des savants! Et, dans son *simple bon sens*, il avait compris qu'un des plus fermes soutiens des iniquités sociales et celui qu'il faut renverser avant tous les autres: c'est le prêtre, le prêtre qui vient au nom du ciel sanctifier les souffrances des malheureux et leur faire la promesse menteuse d'une félicité éternelle dans une autre vie, pourvu qu'ils subissent sans murmurer la vie de tortures qu'on leur fait en ce monde. Il avait compris qu'un des plus grands obstacles à l'émancipation intégrale des travailleurs, et le premier qu'il faut broyer et anéantir : c'est la Religion, instrument de la bêtification et de l'abrutissement du peuple entre les mains de ses oppresseurs.

C'est pourquoi durant sa longue maladie (maladie qui dura 9 ans), il a sans cesse repoussé les noirs suppôts de la superstition et renié leur dieu mensonger.

Quelques temps avant d'expirer, il pria sa femme de venir trouver ses amis de l'association des *Solidaires* pour leur manifester son désir d'être enterré par eux. Sa femme, qui avait su respecter sa volonté pendant sa maladie, n'oublia point de remplir ce devoir après sa mort, et nous avons aussi accompli le nôtre en portant à sa dernière demeure la dépouille mortelle de notre ami.

Et maintenant, paix à toi, frère! Pour ceux dont l'existence est abreuvée de tant d'amertumes, pour ceux dont la vie n'est qu'un martyre incessant et continuel, la mort est un bienfait et le cercueil une couche moëlleuse où l'on s'endort avec bonheur. Tu retrouves enfin une réparation tardive de tes veilles dans ce lourd sommeil qui clôt ta paupière; tu trouves enfin, dans le sépulcre, le repos de tes fatigues, la fin de tes angoisses et de tes tourments.

Paix à toi, frère! Tu partages enfin, dans la fosse commune, cette Egalité vers laquelle tu aspirais de toutes les forces de ton âme; car, devant la mort disparaissent tous les privilèges et tombent toutes les grandeurs, toutes les ambitions. Ici tous les hommes sont égaux! car, les corps déposés si précieusement dans ces riches mausolées que j'aperçois là-bas, tout comme le cadavre réprouvé du pauvre, disparaissent pour se transformer en d'autres substances, pour s'assimiler à la terre et se répandre parmi toute la Nature dans cette perpétuelle métamorphose que subit la matière.

Paix à toi, frère! Comme l'épi nourricier se penche vers le sol et s'affaise sous sa propre fécondité et sous le poids des ivraies et des mauvaises herbes qui vivent de sa sève, comme l'abeille laborieuse qui meurt en produisant son miel qu'elle laisse en pâture aux frêlons oisifs et pernicieux, ainsi tu succombas sous la tâche d'un travail pénible et destructif, ainsi, infatigable producteur, tu dépéris lentement en donnant ta sueur, ta santé, tes forces, toute ton activité et toute ta vie a l'insatiable avidité de tes maîtres, à la paresse révoltante de tous ces êtres improductifs qui exploitent et affament sans merci le pauvre peuple.

Paix à toi, frère! Au nom de tes amis *les Solidaires*, je rends hommage au courage que tu as déployé durant ta vie entière, et particulièrement pendant ta longue maladie et au moment de ta mort.

Paix à toi, frère! Car tu as vaillamment combattu; et si comme un brave tu es tombé dans la mêlée, nous sommes là pour continuer ta lutte; nous jurons de la poursuivre tant qu'un souffle de vie animera nos poitrines! et quand sonnera notre heure suprême, nous en faisons ici le serment solennel sur ta tombe ouverte et nous prenons à témoins ces cyprès, ces tertres et ces monuments funèbres et les ossements des morts, et cette enceinte lugubre, et la nature entière, — nous voulons mourir comme toi, en frondant l'anathème des prêtres et en répudiant leurs dogmes imposteurs et leurs croyances absurdes; nous voulons mourir en lançant une dernière provocation aux préjugés du passé comme aux injustices du présent et avec un ferme espoir dans l'avenir, avec une foi profonde, inébranlable dans l'avènement prochain du règne de la Raison et de la Fraternité humaines.

Paix à toi, frère! Que tes restes reposent tranquilles et paisibles dans le calme silencieux et éternel du tombeau!

C. De P.

BULLETIN CLÉRICAL.

Lorsqu'il nous arrive de paraître sans bulletin, ce n'est pas, que le lecteur le sache bien, parce que les faits nous font défaut; non, c'est tout bonnement ou à cause du manque de temps pour faire des recherches ou parce que le cadre de notre journal n'y suffit pas. Nous avons, pour ne citer qu'un exemple, dû passer sous silence l'intéressante affaire de Sara la juive, véritable tripot que les noirs, cette fois, avaient tellement embrouillés qu'ils ont fini par s'en

retirer presque sans reproches. Cette affaire passablement compliquée de cagots et de mégères, nous a démontré que les gens dont le royaume n'est pas de ce monde ont su profiter de la correction administrée dernièrement à leur confrère le vertueux chanoine Mallet. Ils ne font plus les affaires par eux-mêmes, c'est en ayant recours aux hommes de paille qu'ils exécutent leurs plans. Ces diables finiront bien par s'arranger de telle sorte qu'on ne les pincera plus.

De son côté, un ami de la province nous adresse la correspondance suivante qui sera, comme il le dit fort bien, d'un bon effet pour notre bulletin :

Cher citoyen,

Voici un fait qui s'est passé récemment en notre ville et qui fera bonne figure dans votre bulletin clérical. Le dénouement probable de l'histoire sera une circonstance atténuante pour le coupable, mais il n'en sera pas moins prouvé une fois de plus combien peu de confiance méritent les *tricornés* qu'on admet aujourd'hui si facilement dans l'intimité de familles *libérales*.

— Un prêtre précepteur, âgé de 31 ans, avait pris domicile, avec son élève, chez un de nos bons négociants, marié et père de famille. Ce dernier avait une jeune, belle et vertueuse demoiselle de magasin. Notre tonsuré, qui disait chaque jour sa messe dans l'église de la paroisse, s'amusait au logis à faire danser sur ses genoux les enfants de son hôte et à catéchiser la demoiselle de magasin. Peu à peu une confiance des plus touchantes, des plus intimes s'était établie entre tous les habitants de cette respectable maison.

Au bout de quelques mois de cette vie toute patriarchale, la demoiselle se plaignit d'un mal qu'elle ne pouvait définir. Le médecin appelé demanda à la dame si la jeune personne était..... *courtisée*. « Oh! monsieur, fut la réponse, *elle ne sort jamais*. » Le digne docteur y perdit le peu de latin qu'il possédait et comme les tisanes qu'il prescrivait faisaient peu ou point d'effet, on résolut secrètement de consulter un empirique de Vilvorde, parfaitement connu à Bruxelles.

A peine le charlatan non diplômé eut-il examiné la liqueur qu'on lui présentait en bouteille, qu'il rendit cet oracle : « La jeune personne qui a..... *déposé* cela, mettra au monde, dans cinq mois, un bel et bon enfant. »

Se figure-t-on l'effet de cette singulière annonce éclatant comme une bombe dans le ménage de notre négociant qui, quoique bon libéral, *tient à la religion de ses pères* et ne pouvait, par conséquent, supposer que le coupable fut *un ministre des autels?*

Se doutant de ce qui allait arriver, le prêtre et son très-jeune pupille étaient partis sans tambour ni trompette, oubliant quelques tricornes usés; la jeune demoiselle fut placée à Bruxelles, *dans une maison de santé*.

Depuis le prêtre a jeté son froc aux orties, et il a déclaré, dit-on, qu'il épousera la fille qu'il a séduite. S'il exécute sa promesse il fera acte de légitime réparation et on lui pardonnera un crime que commettent impunément beaucoup de ses pareils, mais que bien peu réparent de même.

Quand donc comprendra-t-on que l'habit ne fait pas le moine.

Nous pourrions ne rien ajouter à cette intéressante narration, si ce n'est que par le temps qui court et les trappistes et les petits frères de l'instruction chrétienne qui existent en tous lieux, nous devons savoir gré à ce prêtre de n'avoir pas jeté son affection sur son élève, à l'exemple de ceux dont nous rapportons ci-dessous les condamnations :

On écrit de Poitiers, le 7 : « Dans son audience du 29 novembre, la cour d'assises de la Vienne a condamné à trois ans de prison le sieur Bernard, âgé de 23 ans, frère de l'ordre de Saint-Gabriel, ex-instituteur à Châtellerault, pour attentat à la pudeur commis sur un enfant âgé de moins de 11 ans.

» Dans la même audience, un autre frère de l'ordre de Saint-Gabriel, le nommé Bélair, âgé de 16 ans et demi, a été condamné à six ans de réclusion pour attentats à la pudeur consommés sur plusieurs enfants âgés de moins de 11 ans.

» Ces deux affaires, ainsi que celle du doyen d'âge de la conférence de Saint-Vincent-de-Paule de Lusignan (75 ans), condamné la veille à quatre ans de prison, également pour attentat à la pudeur sur une jeune fille de 10 ans, ont causé une vive émotion dans le pays. »

Que dirions-nous de ce vénérable doyen de Saint-Vincent de Paule, sinon qu'il est bon, à l'exemple de son patron, d'aimer les enfants, mais que cet amour doit avoir des bornes, si l'on ne veut pas être condamné et passer aux yeux du monde pour un vieux salop, et que malgré la vive émotion produite sur cette population par des faits aussi scandaleux nous sommes certains que les imbéciles continueront, comme auparavant, de fréquenter les églises et d'être les dupes des saltimbanques qui y exercent leurs misérables jongleries.

Nous avons sous la main un acte d'accusation des plus curieux dressé contre un autre saint-homme. Le défaut d'espace nous empêchant, pour le moment, de donner place à cette pièce, nous avons résolu d'y revenir dans notre prochain numéro.

CORRESPONDANCE.

A M. W., à Gedinne. — Nous avons reçu votre lettre et tenons à vous informer que le premier trimestre de la *Tribune* est expiré depuis le N. 13, et le deuxième trimestre depuis le N° 26.

LE CAROUBIER.

Loin de sa compagne chérie,
Peut-il chanter, l'oiseau captif?
Laissez-le dans sa rêverie;
N'exigez pas son chant plaintif.
Le nid où reposait son aile,
Par l'orage fut emporté;
Loin de sa compagne fidèle,
Peut-il chanter la liberté?

Laissez gronder le vent et la tempête,
L'orage au loin fait ses derniers efforts;
Ne demandez rien au poète,
Jusqu'à ce que les flots expirent sur ces bords.

Après cinq ans d'attente vaine,
Sous les murs d'affreuses prisons,
Jetés sur la rive africaine,
Loin des nôtres nous gémissons!
Un soleil voisin du tropique
Courbe notre front attristé...
Nous pleurons notre République,
Loin du ciel de la liberté!

Sur ce rocher battu par l'onde,
Où nous n'avons pour horizon
Qu'un ciel courant la mer profonde,
L'exil nous retrouve en prison;
Le caroubier est notre asile,
Où passent nos tristes instants;
Mais l'ennemi qui nous exile,
Ne voit pas les flots inconstants.

Sur ce rocher où la nature
Sema la ronce et le chardon,
Mais que l'homme, par la culture,
A su rendre riche et fécond;
Au pied de l'olivier sauvage
Le lézard au soleil s'étend,
Et le chacal sur ce rivage
Règne comme un petit sultan.

Laissez le soir gronder l'orage;
Laissez agir l'homme pervers;
La hyène promène sa rage,
Et souffle le vent des déserts.
Bientôt rendus à nos familles,
Nous verrons naître le beau jour
Qui renversera les bastilles!
Et fera triompher l'amour!

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

CH. KOESTER,
TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,
Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),
Lez-Bruxelles.

Louis MARCHAND,
COIFFEUR POUR HOMMES ET DAMES,
Coin de la rue Zérézo et du Progrès, 23,
(STATION DU NORD),

SPÉCIALITÉ DES CIGARES
MATADORS,
5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,
RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envoie d'échantillons en ville et en province.
Liqueurs de Hollande et de France (commission).
Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,
F. SPEHL,
RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,
BOTTIER ET CORDONNIER,
Rue des Alexiens, N° 4,
A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,
TAILLEUR,
RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.
A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ,

Numéro 29. 1re Année. 22 et 29 Décembre 1861.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75

POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 28 Décembre 1861.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Le conflit anglo américain continue d'absorber l'attention du monde politique et commercial; l'anxiété est générale, les amis de l'humanité désolés de l'attitude acharnée d'Albion à envenimer une malencontreuse aventure ou la question de droit se balance même favorablement du côté des Yankees, avouent, qu'au fond, ces susceptibilités britanniques ne sont qu'un prétexte et des plus banals, pour arriver à s'immiscer dans la lutte américaine; la Grande-Bretagne n'envisage point les malheureuses divisions de la grande république de Washington, comme une révolution du Sud contre les idées progressives et réformatrices du Nord : il est dans l'intérêt de l'anglais de tourner les difficultés au profit des rebelles, en les affirmant belligérants. Le gouvernement de la veuve Victoria reconnait par cet appui moral, la sépation anticipée des Etats-unis, et sacrifie ainsi à l'esclavagisme et à l'esprit de lucre, la cause sainte de l'affranchissement des noirs. Affaiblir sa rivale maritime en volant au secours des traîtres et des exploiteurs de la chair humaine, aider à morceler l'unité républicaine du nouveau-monde en l'accablant de pièges et de provocations, ne sont pour elle que des compensations naturelles et justes de l'affront fait à son drapeau, compensations d'autant plus agréables qu'on espère sauver la crise cotonnière.

O race de marchands, race sans entrailles, vous avez beau draper dans les plis de votre pavillon la perfidie de vos moyens, vous n'échapperez point au jugement de l'histoire, ni à l'exécration des peuples; vos drapeaux tout souillés de la fange esclavagiste, sont déjà l'opprobre de l'Europe.

Le peuple anglais accueille avec un empressement des plus vifs les moindres indices de paix, malgré les articles belliqueux des journaux de Londres et les formidables préparatifs que ne cesse de faire le gouvernement anglais en prévision d'une guerre avec les Etats-Unis. Cette situation de l'esprit public parle en faveur de la moralité d'un peuple qui condamne par ces symptômes éclatants les subterfuges de la diplomatie tracassière. Les peuples ne comprennent plus que pour une futilité sans nom, on puisse en plein XIXe siècle, usurper le droit des gens, barrer la voie à l'humanité, et faire plier, à la raison de la force, le génie de la liberté.

Cette idée est en harmonie avec le langage des journaux américains et avec celui du *Daily-Neuw*, journal anglais.

Dans les circonstances actuelles, ce serait un crime si monstrueux que la perpétration devrait en être impossible. Nous croyons qu'elle peut être évitée et nous ne cesserons de l'affirmer jusqu'à ce que le contraire nous soit prouvé. Ceux qui, en ce moment, se complaisent dans des assertions violentes sur la certitude de la guerre, font en vérité, une pure trahison, contre les principes politiques, que nous nous honorons de reconnaitre. Si nous adhérons réellement aux doctrines que nous professons, notre premier devoir nous oblige à croire à la possibilité de la paix.

Ainsi, des deux côtés de l'Atlantique, on ne parle que de la nécessité de la paix, et pourtant on se prépare, de part et d'autre, à une lutte acharnée, lutte qui viendra encore augmenter les horreurs de cette guerre fratricide.

A Constantinople, l'argent manque complètement, toutes les boutiques sont fermées, celles mêmes des boulangers, qui refusent de vendre du pain contre des Caïmés, la seule monnaie qu'on leur puisse donner en paiement. Beaucoup de personnes émigrent, les ministres se cachent, on craint que la fureur de la populace turque ne vienne à se tourner contre les chrétiens, l'irritation se propage et monte toujours, déjà le peuple furieux et affamé, car *ventre affamé n'a pas d'oreilles*, assiège les boulangeries, qui, toutes, avaient été fermées, à l'exception de deux boulangeries françaises. Aussi, le gouvernement turc, vient-il, comme tous les gouvernements en pareille occasion, de baisser pavillon devant cette manifestation de la souffrance; l'ordre a été donné aux troupes d'obliger les boulangers à vendre le pain à un taux modéré, et un avis a été publié annonçant que les changeurs officiels vendront à 160 piastres, la livre turque qui était montée à 430 piastres et que même à ce prix on ne trouvait pas à la changer.

Les affaires de l'Italie n'offrent qu'un intérêt tout à fait secondaire, l'Europe entière semble attendre la fin de l'hiver pour sortir de l'engourdissement politique et reprendre son rôle révolutionnaire. C'est l'ordinaire, l'idée se chauffe et se condense en hiver, pour faire, en été, expansion vive et large.

E. S.

Meetings de protestation.

Quelques jours avant l'élection des prud'hommes, l'administration communale, conformément aux instructions de la députation permanente du conseil provincial, avait publié par voie d'affiches et par bulletins de convocation envoyés à domicile que les ouvriers-électeurs étaient appelés à se réunir en assemblée particulière à l'effet de procéder, le 15 de ce mois, à l'élection de huit membres titulaires et de quatre membres suppléants pour coustituer le conseil des prud'hommes.

La première impression que subit l'ouvrier, à cet avis officiel, fut l'étonnement, la stupéfaction. Ignorant complètement l'existence de la nouvelle loi, n'en connaissant ni le texte, ni l'esprit, ni le but, n'en ayant jamais entendu souffler le moindre mot, ni reçu la plus petite explication, les électeurs se prêtèrent naturellement de bonne grâce à accepter les bulletins électoraux que lui prodiguaient à foison des personnes très-officieuses. trop officieuses. Pris à l'improviste et subtilisés par des nullités, les ouvriers allaient de la sorte et comme des moutons de Panurge, se presser devant l'urne. Ils devaient donner leur voix *à une seule liste*, et il le fallait au dire de ceux qui avaient bâclé les candidatures, « si on ne voulait voir sortir des noms qui ne seraient nullement l'expression des vœux de l'ouvrier. » Mais une forte opposition, secondée par une argumentation des plus écrasantes, vint mettre un terme à ces menées ténébreuses qui entravaient la liberté du vôte et de l'individu; l'opposition composée d'ébénistes, de menuisiers, etc. prétendait garder son libre arbitre; elle n'entendait point se laisser imposer la liste des candidats préconisés par une coterie, voir exclure les hommes de son choix pour marcher à la remorque de la vanité, de la ruse et de l'ignorance; non! mille fois non! disait-on, et la veille des élections elle s'installa dans la salle du Lion Belge, derrière l'hotel de ville, pour désigner, par un vôte préparatoire, les noms de ses opposants.

Le même soir, une opposition d'un caractère plus net et d'un but plus logique, véritable manifestation politique, libre et indépendante, avait réuni dans la vaste salle du Navalorama bien au delà de mille auditeurs. Il était 9 heures du soir. Le meeting, présidé par le citoyen Kevels, s'accomplit dans le plus grand ordre et avec un parfait respect des convenances parlementaires. Aussi l'*Etoile belge* n'eut-elle cette fois aucun trouble à constater, et la raison en est toute simple : nous désirons les débats contradictoires, les oppositions loyales et les discussions animées; ils ont, d'après nous, pour effet toujours, de tuer l'erreur et le mensonge au plus grand triomphe de la vérité et de la justice, et de distinguer les adversaires politiques des ennemis personnels et systématiques. Le résultat des élections doit avoir surabondamment prouvé a l'*Etoile Belge* de quel côté ont été les mal intentionnés; elle a vu de quelle force numérique, de quelle puissance morale dispose cette association dont la firme gigantesque n'a su rallier autour de son orbite que 200 à 250 voix sur 1800 inscrits; malgré la réprobation avec laquelle Frédéric, l'*ouvrier-négociant* a accueilli nos griefs et nos motifs d'abstention.

Les citoyens Stage, Loris, Pellering père, Coulon et Eugène Steens ont, tour à tour, pris la parole pour discuter la loi organique des Prud'hommes, tous les orateurs ont, d'accord, relevé le caractère vicieux de la loi, qui méconnait le principe de l'égalité de tous, en parquant les ouvriers, en deux catégories distinctes : celle des électeurs et celle des non électeurs, et en créant ainsi une nouvelle classe de privilégiés. Les lois

pénales *créées* par la loi des prud'hommes et les locaux spéciaux d'emprisonnements ont été flétris d'une façon digne et juste, il n'a pas fallu de Démosthènes, ni de Mirabeau pour électriser l'auditoire, le bon sens à largement suppléé aux mouvements oratoires ; une dissécation nette et claire de l'ensemble de la loi a fait ressortir aux yeux de tout homme loyal, libre et juste, l'ironie de cette institution d'arbitres ; chacun a compris qu'en présence de la loi de coalition qui est la négation la plus criminelle de la liberté du travail, les prud'hommes ne sont que les eunuques du juge de paix et du tribunal correctionnel, et que, les éléments de justice que renferme au fond la loi nouvelle, sont un leurre, une lettre morte aussi longtemps que sont maintenues dans tout leur arbitraire les lois pénales contre le travail, tel que l'art. 1781 du code civil et autres *ejusdem farinæ*.

L'auditoire entraîné par la clarté des preuves et la raison des arguments a chaleureusement applaudi tous les orateurs de l'abstention.

Les orateurs ayant amplement convaincu les ouvriers-électeurs de l'obligation de s'abstenir aux élections du lendemain, le citoyen Coulon formula la proposition suivante : « Attendu qu'il résulte de la discussion et des explications que la loi des conseils de prud'hommes sera d'un effet purement négatif, le meetng, sur la proposition des orateurs entendus, décide de s'abstenir aux élections. »

La lecture de cette proposition, expression radicale de l'assemblée, souleva un applaudissement formidable et spontané. C'était l'expansion de l'intelligence et de la liberté qui s'élevait, comme un chœur, une harmonie, du sein de cette foule indépendante de toute coterie ; c'était, et le monde démocratique l'a compris, un fier camouflet envoyé à l'impertinence de ces ignobles balivernes qu'un ignorant *avait fait construire* avec la boue des halles, dans l'idée de nous abattre et de nous éclabousser d'ordures et d'imprécations ; il comptait, le *poseur*, à défaut de succès et d'appui populaire, renforcer, par des invectives et des menées souterraines, la lucidité de ses coq-à-l'âne et la logique de ses sermons sibyllins. Vains efforts, le grand jour lui offusque trop la pupille ; à force de patauger dans l'ombre, dès qu'il en sort, il se heurte et se brise contre l'évidence et contre la marche de la démocratie militante.

Jugez du fiasco électoral et dites-nous, messieurs du pouvoir, s'il y aurait de l'honneur à se venger de toutes ces insinuations. Jugez enfin l'association générale ouvrière dans le superbe dédain que voici : « Déjà au meeting du 9 de ce mois, quand des hommes mal intentionnés sont venus troubler nos discussions et notre vôte préparatoire, vous avez prouvé, par la réprobation avec laquelle vous avez accueilli leurs propositions illogiques et impraticables, que vous êtes fermement décidés à ne pas mettre en jeu la dignité du conseil des prud'hommes pour l'ambition, l'amour propre ou la manie d'opposition de quelques personnes avides de se distinguer en toute occasion, fut-ce même aux dépens de la saine raison. » Nous répondons : « Vous craignez la discussion, comme le chat-huant craint la lumière ; discuter et éclairer, c'est pour vous trouble et désordre ; aussi nos propositions ont été tellement illogiques et impraticables que la dignité de votre conseil de prud'hommes a été compromise, malgré votre appréhension, par une abstension, raisonnée et décidée en principe, de plus de 1500 et vingt électeurs sur 1800 inscrits ; cela ne vous empêche pourtant pas de crier au triomphe, de vous faire donner des sérénades et d'exhiber, en l'honneur du travail, des chiffons transparents que vous protégez du drapeau tricolore ; vous voyez bien que l'avidité de vous distinguer oblitère votre jugement au point de vous décerner des ovations au moment même qu'on vous a couchés dans une défaite éclatante ; n'est-ce pas à l'évidence de l'ambition et de la manie de poser, n'est-ce pas toujours aux dépens de la saine raison et de la bourse d'un homme généreux que nous plaignons amèrement à cause de cette largesse ? oui, et nous affirmons que c'est ravaler la dignité du peuple ; aliéner son indépendance et provoquer des soupçons que d'intervenir, comme autorité indirecte ou par des tiers, dans la lutte des partis, c'est un attentat à la liberté, et pour qui l'accepte, c'est une trahison!

Tels sont, en substance, les divers arguments qu'ont déployés les orateurs pour renverser les pitoyables sophismes des orgueilleux endormeurs de l'ouvrier.

La clôture du meeting tenu dans la salle du Navalorama était prononcée, que les ébénistes, ménuisiers, etc., procédaient, au Lion Belge près la Grand'-Place, à l'élection d'un de leurs membres comme compétiteur de M. Detournay, candidat de la soi-disant Association générale ouvrière.

L'unanimité des suffrages venait d'acclamer M. Paquet, lorsque le citoyen Stage obtint du bureau de donner à l'assemblée quelques éclaircissements sur cette loi, prétendue sauvegarde des intérêts de l'ouvrier. Stage s'énonça avec fermeté et beaucoup de lucidité ; en décomposant l'ensemble des articles organiques, il mit à nu, aux yeux de ses compagnons, l'inégalité et l'arbitraire de la combinaison des prud'hommes, et parvint, secondé par les efforts du citoyen Eug. Steens et autres amis, à arracher aux ouvriers électeurs le bandeau de l'erreur et aux hypocrites le masque de démocrate. Alors la lumière se fit, l'intelligence s'épanouit et l'ouvrier comprit qu'on lui faisait jouer un nouveau rôle de dupe. Les applaudissements, ces cris mille fois répétés : pas d'élection! abstention ! acclamèrent le triomphe de la vérité, et là, comme au Navalorama, l'abstention fut arrêtée en dépit du *faux prophète* et des cinq cents francs.

Cependant un Monsieur auquel la chose déplaisait, et pour cause, interrompit le discours du citoyen Steens, en s'écriant ; « Ce n'est pas la première fois que j'entends l'orateur ; je connais ses principes, ses idées et la facilité de sa parole ; mais prenez garde, ouvriers, ne vous laissez pas entrainer par la chaleur de ses expressions. Je vous en supplie, ne vous fiez pas à tous ces beaux parleurs. Le gouvernement vous aide et vous protège, il fait tout ce qu'il peut pour vous rendre la vie heureuse. Quel intérêt aurait-il d'ailleurs à faire des lois contre vous ? Allez, allez, ouvriers, votez! votez! il faut voter, et en hommes libres, n'écouter personne que votre conscience et rien que votre conscience ; la loi est bonne et juste, le gouvernement sait bien ce qu'il doit faire pour les ouvriers, vous ne pouvez pas vous abstenir, ni écouter tout ce qu'on vous enseigne, etc. »

Ces phrases, débitées avec passion et violence, restèrent sans écho. La véhémence verbense de l'apôtre du gouvernement n'éveilla ni sympathie ni émotion ; elle se calmait, épuisée de rédondance, dans le silence glacial du public qu'on venait de sermonner, comme d'habitude sermonnent les conservateurs intéressés au règne des abus, de l'ignorance et de la misère,

Le citoyen Eug. Steens ne pouvait laisser passer cette algarade à sa dignité ni cette façon d'endoctriner le peuple ; il protesta de la sorte :

» Amis, ne vous y trompez pas, à chaque fois que vous essayez de faire un pas en avant dans la voie sociale, la fatalité veut que vous rencontrez de faux amis qui, soit intérêt, soit manie, traitent des choses qu'ils ignorent, critiquent ce qu'ils n'ont jamais étudié, nient la vérité et le mouvement, calomnient les meilleures intentions et par cette tactique insidieuse parviennent à vous fourvoyer et à vous maintenir dans l'ignorance d'où nous voulons vous faire sortir par la discussion et la persuasion. A croire l'orateur, vous n'entendez rien à toutes nos explications, ouvriers vous n'avez pas besoin d'être initiés à la politique de vos droits ; eh bien! n'en déplaise à Monsieur, je me garderai de douter à ce point du jugement de l'auditoire, l'approbation unanime dont vous couvrez mes paroles m'est un garant que vous êtes las de vous laisser plus longtemps endoctriner et que tous vous avez compris l'intérêt qu'a la bourgeoisie de vous disputer le terrain politique et le mobile qui lui fait conseiller d'en garder seule la souveraineté. Je voudrais bien savoir quelle raison peut alléguer l'orateur pour prévenir les électeurs contre la facilité de ma parole, et depuis quand cette faculté donne matière à soupçon ou devient un crime ; a-t-il voulu, par une opposition insensée et provocatrice, donner un échantillon de son verbiage et me faire sortir de mon calme, je le crois ; voilà une demi-heure qu'il nous tient écrasés sous le poids de sa loquacité, et rien que pour vous persuader que de tous les beaux parleurs il nous faut méfier, que c'est de la théorie qu'ils débitent, que c'est de l'irréalisable, que lui n'a pas ce don de la volubilité et que par conséquent à lui seul il faut croire, qu'il faut le suivre, l'écouter tout seul et envoyer les autres se promener. Ces prétentions, mes amis, n'ont d'autre but que d'empêcher les gens éclairés et dévoués au progrès de se faire admettre parmi vous et de vous détourner de tous ceux qui pourraient vous instruire. Amis, restez donc à la merci de Monsieur qui seul vous dit la vérité, de Monsieur qui lui tout seul aime le peuple et tout seul aussi va le sauver ! eh bien, amis, en fait de beaux discours, qu'a-t-il à m'envier ?

Je ne suis point venu pour prendre part à vos discussions électorales, ni pour contester le mérite de vos candidats. Je n'en ai pas le droit, je ne suis pas électeur ; au contraire, tout homme de cœur doit applaudir à votre esprit d'indépendance et à la sagesse avec laquelle vous vous vous isolez de la coterie, vous vous liguez entre vous pour faire triompher le candidat de votre choix. C'est d'autant plus remarquable, que votre opposition se fait à vos dépens, sans qu'on voie apparaitre la main détournée du pouvoir, qui passe à d'autres plusieurs centaines de francs. Je ne veux pas faire allusion ; mais pourquoi ce Monsieur, tout seul ici m'oblige-t-il à vous désiller les yeux ? attendait-il de moi que je fasse sortir les vipères de l'ombre ? Soit ! tant mieux !

Vous, qui par vos applaudissements avez approuvé ma manière de juger la loi, vous hésiterez, j'espère, à la reconnaitre, à la sanctionner par par vos votes ; je ne puis, certes, vous en empêcher, la liberté est à vous, mais croyez-le, voulez-vous donner au monde une preuve de la maturité de votre intelligence, posez un acte politique, unissez-vous à vos frères du meeting de la salle Navalorama et tous ensemble réprouvez la loi par une abstention générale. »

Vive l'abstention ! etc. etc. Plusieurs électeurs déchirent leurs circulaires et leurs bulletins de convocation ; la proposition est acclamée et reprise.

Sur la proposition du citoyen Eug. Steens, on décide que les ouvriers se réuniront, le lundi suivant, pour élire un comité composé d'ouvriers de chaque profession pour nommer un rapporteur chargé de la rédaction d'un projet de protestation contre la loi et pour convoquer en un meeting tous les ouvriers de la capitale. Eug. Steens.

(*La suite au prochain numéro*).

LES OS A RONGER,

(A PROPOS DES PRUD'HOMMES.)

AIR : *Ah! qu'il est beau d'être canaille.*

Pour un moment, strophe qui gronde,
Faites place au joyeux refrain.
Il est des fous disant au monde
Qu'à la parole il faut un frein ;
Ils pensent qu'on calme — à leur aise —
Le peuple prêt à s'insurger,
Comme ces chiens que l'on apaise,
Leur jetant un os à ronger.

Les rois — interrogez l'histoire, —
Prenant le progrès à rebours,
Leurraient avec des os de gloire
Leurs *sujets* qu'ils trompaient toujours.
De nos jours, tel pays s'honore
De lois qu'on vante à l'étranger,
Mais qui, malgré leur nom sonore,
Ne sont que des os à ronger.

Trop longtemps abreuvé d'absinthe,
Par un sublime désir mu,
Au nom de l'égalité sainte
Le peuple aujourd'hui s'est ému.
Mais, pauvres hères que nous sommes,
Quels statuts vient-on nous forger?
Ouvriers, la loi des prud'hommes
N'est aussi qu'un os à ronger.

Certain empire où le civisme
Tout au plus est connu de nom,
Ne peut, fort par son chauvinisme,
Subsister que par le canon;
Pour ce peuple courbant l'échine
Sous l'*élu* qui vint le gruger,
Crimée, Italie..... et la Chine
N'étaient que des os à ronger.

Dans un débat parlementaire,
Quand discours plein de passion
Aux bourgeois qui n'ont rien à faire
Apporte un peu d'émotion,
Comédie! attaque et réplique
Que l'un semble à l'autre infliger,
Qui, pour l'opinion publique,
Ne sont que des os à ronger.

Chanoines à trognes vermeilles,
Intrigants, exploiteurs, tyrans,
Ah! prenez garde à vos oreilles!
Car la plèbe forme ses rangs;
Car nous avons, nous, *populace*,
Tant de misères à venger!
Et puis, le producteur se lasse
Des os qu'on lui donne à ronger.

Félix FRENAY, (ouvrier).

Bruxelles, décembre 1861.

Enterrement Civil.

Le dimanche, 8 décembre, à 3 heures de relevée, les *Affranchis* ont procédé à l'enterrement de l'enfant du citoyen Willems, membre de la dite société. Un associé, en quelques paroles de regret pour la perte que venait d'éprouver cette laborieuse famille, a rendu hommage au caractère inébranlable de ce père éploré, dont les convictions profondes sont justement appréciées de tous nos amis.

Les libres-penseurs, quoi qu'en dise l'*Office de Publicité* qui compare ces enfants à des petits Mortara, ont grandement raison de prouver qu'ils sont conséquents avec eux-mêmes en repoussant de la tombe de leur femme et de leurs enfants ce qu'ils ne veulent pas avoir autour de la leur, c'est à dire ces intermédiaires qui se posent effrontément entre Dieu et l'homme.

Quelques jours après, décédait, sans avoir réclamé les prétendus secours de la religion, un citoyen généralement connu et estimé à Bruxelles, ce qui n'empêcha point les prêtres de le recevoir dans leur fabrique et de lui administrer leurs momeries passablement coûteuses.

Le discours suivant, prononcé sur sa tombe par un de ses nombreux amis, en dira plus que ne le pourraient faire nos réflexions; seulement nous nous permettrons ici un rapprochement qui renferme en lui-même un utile enseignement à l'adresse des simples d'esprit, pour qui les blagues affreuses de ces trafiquants sont, pour nous servir de l'expression d'autres jongleurs, paroles d'Evangile.

Ainsi n'est-il pas à notre connaissance que les prêtres, ces êtres désintéressés, sont impitoyables envers ceux qui ne sont pas en état de leur gresser la patte, comme on a pu le voir sous le ministère du pieux Nothomb, à Pierre-le-Capelle, où le curé demandait l'exhumation du cadavre d'un ouvrier peintre qui trouva la mort en tombant d'un échafaudage et que la commune avait fait enterrer sur la terre dite bénite, tandis que le mécréant, le franc-maçon, le libre-peuseur, quand la famille à dés écus à offrir, sont reçus, après leur mort, comme les plus dévots d'entre les dévots ainsi qu'on le fit pour le citoyen Morren. Les lignes suivantes l'attestent :

Messieurs,

Encore un des nôtres!... Toujours, dans nos rangs, la mort se plait à ravir nos meilleurs amis; on dirait que de préférence elle s'en prend à la démocratie.

Aussi, lorsqu'elle vient nons enlever Morren, faisons-nous la perte d'un homme de cœur et de généreux instincts. Ce fut un esprit libre, un caractère ferme, un homme toujours prêt à rendre service. Son indépendance et sa modestie personnelles lui attiraient l'affection générale. Sans se lancer ouvertement dans les orages des partis politiques, il partageait tous les principes qui font de l'homme un citoyen, un soldat du progrès et de l'avenir.

Devant cette fin inattendue, cette carrière prématurément tranchée, et malgré mon affliction, le devoir de l'amitié me prescrit de ne pas me séparer d'un ami dont il y a trois jours à peine je pressais encore la main, sans lui dire un dernier adieu!

Cette perte sinistre de l'ami Morren, enlevé dans la vigueur de l'âge et encore si vaillant d'âme et d'esprit, nous désole davantage quand on songe que la mort, perfide complice des cœurs enchaînés par le respect humain à toutes les superstitions les plus ridicules, saisit notre ami à l'improviste pour le livrer entre les mains de ces prétendus interprêtes de Dieu, dont toute sa vie il combattit les erreurs et les sophismes. Car, il était libre-penseur, et il n'a jamais cru que son cercueil aurait été entouré de ces cérémonies religieuses que l'on n'accorde qu'à prix d'argent. Nous tous qui le connaissons, nous entendons dans le fond de notre âme l'écho d'une voix qui sort de cette fosse comme une protestation vivante contre les singeries qu'on lui fait aujourd'hui subir.

Ah! s'il avait fait partie de l'association des *Solidaires*, ses amis l'eussent assisté à ses derniers moments et l'Eglise ne nous l'aurait pas ravi.

Soit! Morren! Nous protestons pour vous aux bords de cette fosse, nous en avons le droit, nous seuls avons connu vos derniers vœux.

Salut, Morren! Salut!

BULLETIN CLÉRICAL.

Voici l'acte d'accusation dont nous avons parlé dans notre précédent numéro. Cette pièce curieuse et instructive a été lue devant le tribunal correctionnel de Poitiers, dans son audience du 4 décembre dernier; sa lecture ne peut que nous convaincre de l'utilité de voir se multiplier dans notre très-catholique Belgique cette belle et indispensable institution des couvents.

Le prévenu est un prémontré, l'abbé Daras, en religion le révérent père Louis de Gonzague, dit le *moine blanc*, accusé de mendicité, d'escroquerie, etc. Le ministère public s'est exprimé de la sorte :

Que se passait il dans les églises? l'abbé Daras montait en chaire, puis il laissait tomber des paroles comme les suivantes :

« Le siècle où nous vivons offre un affligeant spectacle. On n'est préoccupé que des jouissances du corps : personne ne songe à soigner son âme.

« Cependant, le mal est bien grand, et bien terrible sera le châtiment.

» Souvenez-vous de Sodome!

» Eh bien! Dieu a dit que s'il y avait eu seulement dix justes dans Sodome, il eut épargné la ville. Parole consolante pour les pêcheurs, quand ils sauront que les religieux de Prémontré ont pour mission d'être les *dix justes* dont parlait le Seigneur.

» Oui, mes frères, notre vie sera d'autant plus austère que la vie mondaine est plus dépravée. A minuit, nous sommes en prière, et nous prierons pour ceux qui voudront contribuer à fonder notre ordre.

» Enfants de ce bon pays du Poitou, l'appel que nous faisons à votre religion ne sera pas repoussé.

» Du reste, pour avoir l'honneur d'être fondateur de l'ordre de Prémontré, pour que votre nom soit écrit sur des tables de marbre, et pour que du matin au soir, et même pendant la nuit, des prières soient dites à votre intention, il suffit que vous versiez entre mes mains, non pas des sommes importantes, cent francs, vingt francs, dix francs! non; soixante centimes! soixante centimes, rien de plus. »

Dans une autre église, continue le ministère public, église située dans un quartier aristocratique, après avoir béni le saint sacrement, il se débarrasse vivement du saint sacrement et rappelle les fidèles :

« Mes frères, j'ai oublié de vous dire que nous avons besoin de novices pour multiplier nos établissements. Or, le noviciat doit durer cinq ans... C'est bien longtemps attendre les heureux effets des prières de notre ordre! Aussi, si quelques personnes pieuses voulaient nous donner quelques bijoux précieux, bagues, bracelets, pendants d'oreilles, chaînes de montre, au lieu de cinq ans, le noviciat pourrait ne durer que trois ou deux ans. »

La mendicité est-elle établie? dit le ministère public. Partout il a tendu la main; partout où il a distribué des écrits, il a mendié, cela est évident.

Examinant ensuite l'ordre de Prémontré, M. le procureur impérial démontre l'état précaire dans lequel il se trouve. Le P. Prieur attendait toujours avec une anxieuse impatience les aumônes qu'on recueillait pour l'OEuvre. Il écrivait au R. P. de Gonzague :

« 8 mars, 1861. »

« Vous avez, me dites-vous, 1000 francs. Vous savez que nous n'avons rien dans la maison, pas même de quoi payer notre boulanger. Je vous ai répété à satiété que mon intention formelle était que vous me dirigiez aussitôt chaque 1000 fr., dès que vous les recevez. Pourquoi donc ne vous hâtez-vous pas de m'envoyer ces 1000 francs? »

« 23 mars, 1861.

» Nous avons dû emprunter 50 fr. un jour pour payer une petite dette criarde. La dépense du pain seulement pour le trimestre passé s'est élevée à 1,200 francs. Nous avons en tout dans le monastère 20 francs. Voyez si nous avons besoin des secours de Dieu et de la protection de saint Joseph. »

L'abbé Daras prétendait recueillir 1000 fr. par semaine; le P. Edmond semble ne pas partager cette opinion, et il lui écrit :

« ...Ne dites plus *sans restriction* que vous ramassez 1000 francs par semaine. Cela ferait supposer que nous avons reçu de vous 52,000 francs l'année dernière, et nous n'en avons pas reçu la moitié! Cela ne peut d'ailleurs attirer la bénédiction de Dieu ni sur nous ni sur vous. Efforcez-vous seulement de la procurer à l'œuvre de Dieu. Cette *abnégation* est des plus agréables au Seigneur et des plus capables d'obtenir des grâces. »

J'arrive, dit le ministère public, à la manière dont ils exécutent leurs obligations. Il est certain que l'immeuble n'est pas encore payé, et que les promesses faites aux fidèles qui ont contribué aux succès de l'œuvre ne sont pas remplies. Il est certain encore qu'après quatre ans d'exercice il n'y a dans ce monastère aucune organisation intérieure, pas de chapitre, pas de bureau de contrôle pour les finances. Ce désordre est déplorable; mais ce n'est pas tout : quand le révérend prieur est au monastère, les choses vont à peu près bien; mais quand il s'éloigne, que de faits regrettables se produisent! C'est l'abbé Daras qui nous le révèle dans une très-humble requête à son supérieur :

. . . . . .

« Faire mettre sans délai une serrure à la porte du dortoir : ceci affaire de moralité et pour bonnes raisons à moi connues; — et voir s'il est opportun que j'en aie une clef pour aider à surveiller. — *Affirmative.*

» Matin et soir, convient-il, ou non, que les jeunes postulants, avant de descendre et monter au dortoir, soient conduits et ramenés toujours par l'un des Pères..... et cela comme unique remède aux rires, aux causeries, aux rencontres délicates du petit corridor... aux indélicatesses et aux malpropretés éternelles. . . . . »

En droit, M. le procureur soutient que le délit de mendicité existe : « Si un pauvre ouvrier dans la misère, dit-il, se fût présenté à domicile chez Mᵉˡˡᵉ Boffinet, chez Mᵉˡˡᵉ Lelarge, comment y eut-il été reçu? comment eut-on qualifié sa démarche? Cependant sa position est bien favorable : c'est pour une femme malade peut-être, pour des enfants qui demandent du pain, qu'il vient implorer la charité publique. Et si la police le surprend, elle le conduira devant les magistrats; et s'il est valide je devrai requérir contre lui les dispositions de l'article 275 du code pénal. — Pourquoi faire *une exception en faveur de l'abbé* Daras? Mais lui, il mendie; lui homme valide, pour des hommes valides aussi, pour lui-même qui a fait vœu de pauvreté, et qui, *dans une seule ville, achète trois paires* de souliers à la fois, dont deux paires de souliers vernis.

Ce n'est pas moi, continue-t-il, qui lui fais un reproche d'avoir des souliers vernis; c'est son supérieur, le P. Edmond qui le blâme dans la lettre suivante :

« J'ai reçu d'Orléans, par M. l'économe du grand séminaire, un mémoire de trois paires de souliers, dont deux en cuir verni à 12 francs et une en drap à 11 francs; un autre de 4,000 exemplaires de prières à cinq francs le mille. M. l'économe du grand séminaire a dû être mal édifié de voir un religieux qui cherche des secours pratiquer si mal la pauvreté. Pourquoi des souliers en cuir verni? Je n'en ai jamais eu. Vous pouvez vous en passer comme je l'ai toujours fait moi-même. Un jeune homme qui s'est converti dernièrement disait à son père qu'il ne se confierait jamais à un prêtre qui porterait des souliers vernis. Il avait assurément tort : mais un prêtre qui s'éloigne ainsi de la simplicité évangélique a le premier tort et répondra au jugement de Dieu de la malédiction qu'il donne par sa vanité ou en ne s'éloignant pas des usages du monde, opposés très souvent à l'esprit de Jésus-Christ. — Je vous ai acheté à Lyon de la toile pour souliers. Elle devait vous suffire, et si vous l'aviez perdue, vous deviez, en vous accusant, en acheter d'autre et ne pas laisser dans une ville un compte de souliers à 12 francs, tandis que les nôtres ne coûte que 6 francs, tous frais faits. »

M. Jarassé, substitut du procureur impérial, avait été chargé de faire ressortir l'influence exercée sur de pauvres filles destinées à remplir dans la société le rôle d'épouses dévouées, de bonnes mères de famille, et qui ont été détournée de leur vocation véritable pour entrer au couvent.

M. le substitut soutient que Daras, allant plus loin que son supérieur lui avait dit, et pour s'introduire dans des maisons respectables dont l'accès lui était difficile, inventa la restauration des Norbertines.

« J'arriverai aisément à cette démonstration que ces jeunes filles n'étaient pas faites pour le cloître, dit le substitut. Je ne vous entretiendrai que de celles avec lesquelles il a entretenu une correspondance plus suivie. L'une d'elles a vingt-trois ans, les deux autres n'en ont pas vingt. Vous allez les juger par leur correspondance. Je les désigne seulement par leurs initiales :

« Maria P..., Maria F... et Maria D... se sont mises en rapport avec le prévenu. Ces trois jeunes filles sont remarquables par la grâce de leurs sentiments et par l'amour qu'elles manifestent pour le plaisir. »

Le ministère public donne lecture de plusieurs lettres de

ces jeunes filles où ces sentiments sont exprimés dans un langage délicieux de naïveté candide.

" Daras arrive, et le 24 janvier 1860 il parvient à écrire ce qui suit à Maria F... qui venait de renoncer à un mariage avantageux :

« Ah ! si le couvent des Norbertines était ouvert, combien déjà seraient parties! Pensez, Maria, au mont Saint-Sulpice. J'ai trouvé trente jeunes personnes prêtes à se consacrer à Dieu, et il y en a déjà vingt-deux autres qui sont dans des communautés. »

Dans une lettre qui avait précédé, il lui disait :

« ... Vous portez dans votre sein, comme un vase fragile, la résurrection d'un grand ordre qui a disparu de la terre et qu'il s'agit de rendre à l'épouse du Fils de Dieu comme l'un de ses plus beaux ornements. Vous ne devez plus trouver dans le monde ni repos, ni bonheur. Notre unique félicité doit résider dans la réalisation de cette grande œuvre. Ce doit être là votre unique univers, votre horison, votre trésor, votre rêve de feu, votre désir passionné pendant le jour, l'image caressée et poursuivie de votre imagination pendant les nuits, et désormais l'unique aspiration de votre existence.

» Les douleurs ne sont qu'un fantôme au prix de l'active et dévorante sollicitude qui doit vous envahir pour travailler à rendre à Jésus Christ cet ordre qui l'a tant aimé autrefois, cette épouse qu'il a perdue.

» J'ai besoin de vos conseils. J'ai besoin que vous soyez beaucoup plus parfaite que vous n'êtes. »

L'abbé Daras, pour exalter les imaginations de ces jeunes filles, n'hésitait pas à entrer dans le domaine de la prophétie et de la révélation. Voici la lettre que le 3 mars 1860 il adressait à Maria F... :

« Vous êtes aimée, Maria, n'en doutez pas. Vous ai-je dit, mon enfant, que j'ai passé une heure entière, cette semaine, avec Maximin, l'enfant privilégié de la sainte Vierge, le berger de la Salette? Il m'a dit des choses merveilleuses de son céleste tête-à-tête avec la reine des anges. Les épreuves que nous subissons actuellement par les évènements faisaient partie de toutes les prévisions et des avertissements de la Salette. Le très-saint-père doit être martyrisé sur le tombeau de saint Pierre ; cinq rois doivent pénétrer par la Savoie dans notre patrie ; une lutte acharnée s'engagera entre la France et toute l'Europe, et la dernière bataille aura lieu sous les murs de Lyon, où le sang coulera à flots, et on verra s'abreuver aux flots du Rhône des coursiers qu'on n'aura jamais vus dans l'Occident.

» La paix universelle du monde suivra ces grandes catastrophes. Ce n'est pas Maximin qui dit ces évènements, mais je les ai appris d'autre part. La réalisation prouvera si la Providence justifiera ces mystérieuses manifestations. Quelle est donc la personne qui vous a informé de ces évènements funestes qui devaient fondre sur la France? — Réponse. Un vénérable ecclésiastique, archiprêtre, chez lequel j'étais, me dit qu'étant dans une grande ville, en présence de plusieurs personnes dignes de toute confiance, on avait fait venir une personne qui depuis assez longtemps avait des communications surnaturelles ; qu'en présence de tous, elle avait dit que la paix régnait alors en Europe, mais que dans quelques années les évènements changeraient à commencer par l'Italie. Elle leur raconta les évènements survenus depuis dans le Piémont jusqu'aujourd'hui, et elle ajouta pour l'avenir ce que je racontais dans ma lettre et qui a été écrit plus haut. »

Voici la réponse de Maria F..., datée du 12 mars 1860.

« ... Nous sommes donc à la veille de voir s'accomplir les grandes prédictions de la Salette. Je tremble en pensant aux malheurs qui doivent fondre sur la France. Le pape martyrisé! Oh! c'est impossible! Il me semble que Dieu ne permettra pas de se commettre un crime aussi noir. Verser un sang aussi innocent! Toutes ces affreuses nouvelles ne m'ont pas beaucoup étonnée ; j'avais entendu dire il y a au moins huit ans, une prophétie annonçant exactement la même chose, la mort de Saint-Pierre, une guerre acharnée, des flots de sang répandus, toutes les puissances ennemies réunies ensemble et devant porter en France le fer et la flamme. C'est maintenant que doivent se réaliser tant d'atrocités. »

C'est ici le lieu de faire remarquer qu'en écrivant des lettres de cette nature, le prévenu avait soin de les adresser à poste restante et de recommander qu'on les lui renvoyât.

Voici maintenant d'autres lettres, celles-là dans un nouvel ordre d'idées, ordre que tout le monde comprendra ; elles sont adressées à Marie P....

« ... Vous ai-je trompée, Maria, quand je vous ai jetée palpitante dans les bras de l'Epoux? Quelle est la jeune fille d'Aramont qui éprouve ce que vous éprouvez? Quelle est la vierge de la terre qui se sentit assez enflammée pour se laisser dévorer par les feux de l'incendie et jeter à pleines mains les étincelles sur les cœurs froids et glacés? Vous trouvez ma lettre éloquente. Non, elle répond seulement au cri de votre âme. Je sens du bonheur à provoquer vos transport, et les laves de l'Etna et du Vésuve débordent moins brûlantes que les ardeurs frémissantes et passionnées que vous donne l'ivresse. »

Autre lettre à Marie P... :

« *Pour Jésus l'amant des âmes.*

» ... Votre âme baignée mollement au sein d'une atmosphère douce et brûlante, nageant au milieu d'un fluide parfumé de fraîcheur, de lumière, de fleurs, d'élancements, de tendresse et d'amour, savoure de si frémissantes et profondes palpitations, de si virginales et incandescentes ardeurs, que déjà peu de cœurs sont ici-bas capables de les sentir!...

» Sois tranquille, ma bonne petite amie, le Seigneur n'abandonnera pas ta frêle nacelle, il ne te laissera pas sombrer au fond de la mer; mais, à cette condition, il se donne, il se livre et brise toutes les barrières pour venir à toi ; fais de même, donne-toi, livre-toi, brise toutes les barrières pour aller à lui, à lui seul ! »

Autre lettre à la même :

« ..... Je compte bien vous voir dimanche. Vous savez que votre manteau est resté en ôtage l'autre jour. Aimable comme vous l'êtes, veuillez avoir la bienveillance de remettre le billet ci-joint, en particulier, à Mlle D...

» L'amitié vit du plus tendre abandon. L'ombre d'une réserve la froisse et la fait évanouir. Intime alliance des âmes, correspondance secrète de deux cœurs, un seul parfum de deux fleurs, le même encens s'élevant de deux encensoirs, deux étincelles de feu descendues du ciel et remontant ensemble vers leur source enflammée. Qu'importe la présence ou l'absence du cœur ami, s'il est permis de s'entretenir avec lui comme avec son propre cœur, avec sa propre pensée; si la conscience du don mutuel est de ne plus former qu'une seule pensée incessante, qu'un seul trésor spirituel! Alors les âmes peuvent s'unir et s'abandonner à distance. Pourquoi désirer de voir quand les sens n'y sont pour rien, se livrer aux suaves pensées de ce doux entraînement, se laisser aller au ciel par cette double chaîne attractive qui se fortifie de tous les impétueux désirs de deux cœurs secrètement réunis et brûlant du même feu d'amour. »

Je crois ces lectures suffisantes pour vous faire connaître les intentions de cet homme. Appelé à s'expliquer sur le style de ces lettres, vous savez qu'il a répondu que ses intentions étaient droites, et il s'est rejeté sur les lectures extatiques qu'il a faites dans les pères de l'Eglise. Vous saurez apprécier cette réponse, messieurs. Je n'ai plus rien à ajouter ; vous le connaissez maintenant tout entier.

Me Dupont, du barreau de Pons, présente la défense du prévenu.

Le tribunal, dans un jugement longuement motivé, rejette les chefs de prévention relatifs à la mendicité et à l'escroquerie, et déclare le prévenu Daras coupable de distribution d'écrits imprimés sans autorisation, et de soustraction frauduleuse, et admet des circonstances atténuantes; condamne l'abbé Daras à un mois de prison et 25 fr. d'amende, fixe la durée de la contrainte par corps.

Nous nous abstenons de tout commentaire sur cet acte d'accusation, seulement nous signalons à nos lecteurs les deux paragraphes où il est question des dortoirs et du petit corridor. N'est-ce pas à cause de ces rencontres délicates que ces vertueux personnages professent un souverain mépris pour le sacrement du mariage?

AVIS.

Les membres de l'association de la *Tribune* sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 5 janvier, à 8 heures du soir, à l'Hermitage, Grand'Place.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

CH. KOESTER,
TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,
Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),
Lez-Bruxelles.

Louis MARCHAND,
COIFFEUR POUR HOMMES ET DAMES,
Coin de la rue Zérézo et du Progrès, 23,
(STATION DU NORD).

SPÉCIALITÉ DES CIGARES
MATADORS,
5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DULEPAUT,
RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envoie d'échantillons en ville et en province.
Liqueurs de Hollande et de France (commission).

Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,
F. SPEHL,
RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2	00
Verre cylindre.	40	centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,
BOTTIER ET CORDONNIER,
Rue des Alexiens, N° 4,
A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,
TAILLEUR,
RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ,

Numéro 30. **1re Année.** **5 et 12 Janvier 1862.**

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 11 Janvier 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Depuis un an que la mitraille des esclavagistes du Sud a déchiré, en deux morceaux, la glorieuse bannière étoilée de Washington, les Etats de la jeune République américaine donnent à la vieille Europe, attentive à toutes les péripéties d'une lutte qui doit consacrer le droit imprescriptible des nègres à la vie des peuples, le spectacle affligeant d'une guerre civile, pleine de carnages, entre des frères politiques et religieux aux mains desquels on est toujours assuré de trouver avec une bible, un révolver.

Ni trêve, ni fin, n'est à espérer de sitôt.

On s'excite, on se pousse, dans les deux camps, avec une cruauté et un acharnement inouïs. L'histoire des tueries sauvages n'aura jamais mentionné une plus grande soif de sang, une plus grande envie de massacre, et la stratégie plus d'apprêts guerriers, plus de bruits *chaotiques*, plus d'évolutions de troupes et de si minces résultats. Des deux côtés, ce sont des rugissements de tigres, des grincements de dents, on s'anime, on se mesure ; on se menace, on se provoque ; à deux pas en avant on en fait trois en arrière ; on s'évite, oui, on hésite d'en venir aux mains, car tout leur dit que le choc sera effroyable. C'est à douter de l'habileté et de la valeur des chefs d'armée fédéraux. Temporiser et procéder par tatonnements, au lieu de conquérir, par une bataille rangée et massée, l'affranchissement des noirs, n'est-ce pas mettre en péril le salut de la République?

Des escarmouches stériles ensanglantées par des boucheries de vrais Cannibales et accompagnées de pillages et d'incendies, ont moissonné jusqu'à ce jour quelques gerbes de cadavres, sans utilité pour la cause du progrès, sans gloire pour l'art militaire. C'est une guerre à mort par tiraillements, elle couvre de son manteau d'opprobre la rapacité des planteurs du Sud et de son fer rouge leur marque au front la tache indélébile de leur ignominieuse opiniatreté à ne pas vouloir se conformer au signe des temps, au progrès du siècle, que leur indiquent les négrophiles du nord.

Entre le bon droit et l'arbitraire de l'exploitation de l'homme par l'homme, le glaive doit décider.

C'est la force du droit et de la justice ; la force de la raison et de la vérité ; la force, le peuple enfin qui doit se lever en masse et saisir ce glaive *pour l'affranchir* du despotisme de ses propriétaires.

La force, c'est le peuple ; les ouvriers, les prolétaires, les mendiants, les conspués, les déshérités, tout ce qui souffre et tout ce qui pleure, tout ce qui travaille et tout ce qui gémit, tout ce qui aime et tout ce qui est haï, tout ce monde de producteurs qui se nourrit de larmes et vit de privations, tout ce monde là, c'est la force !

Car la force, c'est la collectivité des malheureux ! et la force s'ignore, elle ignore la puissance de ses muscles ; muscles du droit, muscles de la justice, muscles de la souffrance, muscles de la vengeance et muscles de la révendication sociale, elle ignore ce qu'elle veut, elle le peut, parce que son nombre est infini et sa cause, la vérité !

Vive la force ! oui, contre cette société gangrenée et décrépite dont la vie ne se prolonge qu'à force de prisons cellulaires, d'échafauds, de gibets, de code pénal, d'amendes, de dépôts de mendicité, de lois fiscales, de provocations de police, de momeries divines, de scandales religieux, et d'une foule de privilèges et d'iniquités ; oui ! oui, vive la force ! c'est elle qui doit abattre le despotisme de l'infâme autorité et triompher pour acclamer l'avènement de son règne qui sera la Liberté et l'Egalité.

Cette force ne veut pas dominer, et encore moins être subjuguée. C'est la souveraineté de tous nivelée par l'égalité.

Le despotisme, négation essentielle de la force est *la faiblesse* entourée de canons et de bastilles ; c'est *la peur* retranchée derrière des hommes armés jusqu'aux dents et barricadée dans ses palais ; il a pour ses plus fermes appuis, l'ignorance et la misère.

Le despotisme s'écroulera, sa base est vicieuse. La raison et l'instruction culbuteront infailliblement, un jour, toute la noire gendarmerie de dieu sur terre, mais au peuple, la force même, est réservée la glorieuse mission de coucher dans la poussière du néant le despotisme des bayonnettes, cette force artificielle dont tout citoyen doit s'armer.

Ah ! si le peuple avait conscience de sa force, lui qui est 100,000 à 1000 dans tous les pays, que la face du monde serait vite transformée ! bourreaux, prêtres et tyrans s'en iraient au pas de course à l'approche de son inflexible justice, et la preuve :

Qu'un Spartacus nouveau se lève, en Amérique, à la voix généreuse des négrophiles du nord et tente à l'affranchissement des esclaves en appelant à l'insurrection au nom de John Brown, le martyr de la liberté des noirs, et vous verrez, pour venger sa mémoire, des efforts héroïques manifester à l'Europe consternée, ce que peut un peuple déchaîné après des siècles d'oppression, quand la lumière commence à lui révéler sa force et ses droits ; vous verriez, à la seule invocation de John Brown, se renouveler le drame politique de Saint-Domingue et des milliers d'esclaves, aigris par les douleurs, ivres de liberté et rugissant d'une colère farouche, de leurs bourreaux séculaires, faire ample justice, par la torche et le fer.

Ce moment arrivera ! déjà le nord expie cruellement la lâcheté qu'il a commise de ne point s'être opposé à l'exécution de ce sublime redempteur. Ce crime, c'est une plaie qui lui ronge le cœur tant qu'il n'aura pas fait glorifier, par le Sud même, le gibet de John Brown.

E. S.

L'*Écho du Parlement* — auquel, en conscience, nous ne pouvons reprocher que son *fétichisme* ministériel outré qui ne le porte que trop souvent à de déplorables écarts contre ses confrères libéraux d'une nuance plus accentuée — l'*Écho du Parlement*, disons-nous, après avoir habilement réussi à arracher le masque qui cachait encore la face cafarde du *Bien Public*, le *Veuillot belge*, appelle l'attention de la presse libérale sur le silence prudent que gardent les organes cléricaux en sous-ordre au sujet de l'audacieuse déclaration par laquelle la feuille inquisitoriale de Gand *étouffe dans la boue papale nos libertés* THÉORIQUES *et constitutionnelles*.

Ce qui nous étonne, nous, c'est qu'un certain libéralisme ait attendu jusqu'en l'an de grâce 1862 pour arracher un masque qui ne tenait plus qu'à un fil depuis l'apparition de la fameuse Encyclique de 1832. Mais ce qui nous étonne davantage, c'est que ce libéralisme, qui connait de longue date l'inimitié, la haine mortelle vouée par le parti catholique à la Constitution du pays, se conduise à l'égard de ce même parti comme s'ils étaient les plus sincères et les meilleurs amis du monde.

En effet, s'il est un parti comblé des bienfaits libéraux ; un parti jouissant de toute espèce de privilèges ; un parti auquel on ait fait toute sorte d'avances et dont l'on semble craindre de froisser les impudentes susceptibilités ; un parti auquel on ait fait un *pont d'or* pour l'amener à composition ; s'il est un parti auquel on ait scandaleusement sacrifié les intérêts vitaux et la dignité du pays, c'est bien au parti épiscopal catholique.

Eh bien ! malgré cette condescendance que nous voulons nous abstenir de qualifier, qu'a-t-on gagné? Rien, si ce n'est l'Ingratitude à laquelle le libéralisme devait s'attendre. Nos ultramontains ont toujours mordu la main qui épanchait sur eux les bienfaits que n'obtenaient pas les amis politiques du ministère libéral ; ils sont condamnés à mourir dans l'impénitence finale.

Que reste-t-il à faire aux libéraux de toutes couleurs?

A être logiques, et à tirer toutes les conséquences possibles de la situation telle qu'elle se dégage enfin. Le *bavard zouave de la liberté* leur a indiqué lui-même la voie à suivre : « OEIL POUR OEIL, DENT POUR DENT » a-t-il dit. C'est là réellement ce qui reste à faire.

Agir autrement ; faire encore de la *conciliation*, de la *modération*, serait faire un métier de dupe ; on n'en a que trop fait l'expérience.

Il faut que le libéralisme cesse de fournir au parti clérical les verges dont celui-ci se sert si bien pour fustiger son bienfaiteur ; il faut qu'on lui ôte

ses priviléges et qu'on le fasse rentrer complètement dans le droit commun. Il faut qu'il choisisse entre la qualification de *fonctionnaire* de l'Etat que lui a si complaisamment octroyé M. J. Lebeau (Annales parlementaires, page 159), sans que le clergé politique ait protesté — il s'agissait d'augmentation de traitement, et le clergé n'aime pas l'argent — et celle de citoyen romain dévoué à l'Encyclique. Il faut, en un mot, que le libéralisme soit conséquent avec lui-même.

C'est là le seul moyen d'empêcher le parti épiscopal de nuire. Espérons que l'*Écho du Parlement* prendra en considération le conseil d'ami que lui donne un confrère de *bas étage* et qu'il recommandera ce moyen à ses patrons de haute volée.

SPARTACUS.

Au moment où nous écrivions les lignes qui précèdent, un de nos bons amis de Louvain nous faisait parvenir le factum catholique, apostolique et épiscopal suivant, que nous croyons utile de publier *in extenso*, afin de démontrer à nos hommes d'Etat, *chevaliers de Fontenoy*, que les temps sont venus *où il faut arborer franchement le drapeau de* 89 en face de celui de nos adversaires sur lequel brillent avec un sombre et infernal éclat les mots : ENCYCLIQUE, 1832. — ST BARTHELEMY, 1572. — INQUISITION.

Quand donc le gouvernement libéral comprendra-t-il qu'il importe d'étouffer l'hydre ultramontaine dans sa caverne universitaire, et de délivrer la malheureuse ville de Louvain et la Belgique d'un foyer qui empoisonne le pays?

En réunissant dans cette brave et loyale ville les deux universités de l'Etat, on réaliserait une forte économie, et l'on en finirait à tout jamais avec un vénimeux et implacable ennemi.

GR.·. OR.·.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.

TTT.·. CCC.·. FFF.·.

Pénétrée de la plus profonde douleur, la Rév.·. Loge l'Eteignoir à l'Or.·. du marché Ste-Anne, a l'honneur de vous faire part de la perte cruelle que le libéralisme Louvaniste vient d'éprouver en la personne de ses amis et féaux défenseurs, le *Progrès* et le *Vryheindsvriend*, morts d'inanition à la fleur de l'âge, en cet Or.·. le 31 j.·. du 10e M.·. de l'An de la Vr.·. Lum.·. 5861 (St.·. prof.·. 31 décembre 1861).

Les cérémonies de l'enterrement maç.·. auront lieu au temple du Marché-Ste-Anne, le 6e j.·. du 11e M.·. de l'An de la Vr.·. Lum.·. (St.·. prof.·. 6 janvier 1862).

On se réunira Place du Peuple n° 19.

Le cortège funèbre se formera de la manière suivante :

1° Orgues de barbarie jouant des airs variés.

2° Un détachement de miliciens de l'avenir de Schaerbéek conduit par le G.·.-M.·. de la M.·. belge, monté sur le Crocodile.

N.-B. Le public prof.·. est prié de se garer sur le passage de ce dangereux animal.

3° La société de l'Académie de musique de Blauwput, chantant alternativement, avec accompagnement de vielles et de casseroles, les airs suivants :

Pierlala, parole d'Archivarius, musique de *Suske Bruidegom*.

Ça ira, paroles de Mazzini, musique de *Meyerbeer*.

La carmagnole, paroles de Defré musique de *Méphistophèles*.

4° Bannières rappelant les trois œuvres mémorables du libéralisme belge : *Congrès libéral*, — *Rotisserie de Jemmapes*. — *Pavés de Mai*.

Une députation de paveurs et de vitriers chantant les louanges du libéralisme.

Quatre Fr.·. Moç.·. portant un succulent rôti de frère de charité, sauce Jemmapienne.

5° Le Vén.·. F.·. Defacqz, ex-Gr.·. M.·. de la M.·. belge.

Bannières portant les emblèmes de la F.·. M.·. Un hibou, un éteignoir, une fourchette, un tire bouchon et une carotte :

Enseignes portant les devises chères à la Maç.·. belge : Asservissement de l'église à l'Etat, Defacqz, 1831. — Les Loges belges sont à la tête du libéralisme socialiste. E. Sue, 1863. — Il faut extirper les convents, même par la force. Bourlard, 1854. — Il faut *étouffer* le catholicisme dans la boue. *Edgard Quinet* 1856.

Porte-enseigne : les enf.·. de la Vr.·. Lum.·.

6° La portière du temple protestant, tenant un drapeau vert avec ces mots : *Le protestantisme est la pure religion du Christ*. VRYHEIDSVRIEND.

Le très-Rév.·. Dominé ministre du faux Evangile, psalmodiant les propos de table de Luther ;

Le colporteur de bibles protestantes, distribuant le *Vryheidsvriend*.

7° S.·. Em.·. Maç.·.Mgr.·. Dubois substitut Cardinal de Gand distribuant à la canaille des faux mandements et des bénédictions maç.·.

Mgr.·. Seghers et Mgr. Hutsebaut Gr.·Vic.·. de S. Em.·. Maç.·. portant des drapeaux Blancs sur lesquels on lit : *probité libérale !*

8° Les satires éteints du libéralisme Louvaniste, savoir :

La *feuille rouge* coiffée du bonnet phrygien et portant une bannière avec cette inscription : « Restauration du royaume des Pays-Bas ! 1836 à 1844. — La révolution de 1830 est une œuvre d'iniquité ! *Vryheidsvriend* 1861.

Le *Journal de Louvain*, en costume de préfet français, tenant un drapeau avec ces mots : « LE SEUL REMÉDE A NOS MAUX, C'EST NOTRE RÉUNION A LA FRANCE. — *Que faire des petits cobourgs de Bruxelles, quand ils auront grandi?* »

Le *Louvaniste*, en redingote à la Père Duchesne, et casquette à la Marat.

De *Waerheid*, assis sur la caisse communale de Louvain portée par quatre croque-morts.

Vaer Janssens, portant une liasse d'archives sous le bras gauche et tenant de la boue et des immondices dans la main droite.

Peer regt uit, en veste grise et chaîne aux pieds. Il porte une enseigne sur laquelle on lit : *A bas les chenapans de stockslagers !*

9° La Société des *Solidaires*.

La Société des *Affranchis*.

10° Les bidets que montaient les défunts pour fondre sur le clérical. Ils portent nom : *Dîme, Main-morte, Influence occulte, Inquisition, Sorcellerie, Mortara, Hydre monaçade, Tyrannie sacerdotale*.

N.-B. Sur le passage de ces vieux serviteurs du libéralisme une quête sera faite en leur faveur. Les moindres dons seront reçus avec reconnaissance.

11° Le char funéraire portant les insignes maç.·. des défunts et les noms de quatre vertus cardinales du libéralisme : *Mensonge. Calomnie, Hypocrisie, Intolérance*.

12° La mère adoptive des défunts, vénérable matronne chère au Louvaniste, vêtue de deuil et assis à califourchon sur le noble coursier Maître Aliboron.

A ses côtés marchent, la face cachée derrière sa vaste et complaisante crinoline.

Maître Chicaneau, les épaules chargés de bourses et de faveurs universitaires, tenant une enseigne avec ces mots : *A l'Université Catholique les hommes du* PROGRÈS reconnaissants ;

Et Maître Diafoirus, tendant aux Fid.·. une escarcelle avec l'inscription : *Pour Garibaldi* S. V. P.

L'un et l'autre tenant les rènes de Maître Aliboron, et constituant avec ce dernier « une trinité indivisible et intelligente ex *æquo*. »

13° Derrière la mère adoptive des défunts :

Une députation de journaux de la capitale, : le *Méphistophèles*, le *Drapeau*, le *Prolétaire* et une députation de Gamins en costume national,

14° Deux pompiers, habillés en enfants de chœur, agitant des encensoirs.

Sa Hautesse le Grand Pacha de Louvain, en habit brodé traînant derrière lui les neuf buses qu'il doit à la munificence des électeurs de l'arrondissement de Louvain. ;

Les neuf porte buses de Sa hautesse, représentant les neuf cantons de l'arrondissement ;

Les Amazones électorales de Sa Hautesse, portant les bouquets flétris du 10 septembre ;

Le savetier, le vidangeur, le patissier, le fabricant de casques à mèche, etc. de Sa Hautesse, tous demeurant à Lou-

B.-B. Gare à qui ose dire le contraire !

Le ferblantier de Sa Hautesse, se prélassant dans un superbe carosse traîné par six chevaux caparaçonnés ; cocher, valets de pied et laquais en livrée. Sur les panneaux du carosse est peinte une *Buse* avec l'inscription : *Deus Busemans nobis hæc otia fecit*. VIRGILE.

Des pompiers en uniforme électoral, distribuant le discours de Sa Hautesse du 11 juillet 1839, à l'effet de former l'esprit et le cœur des bons Louvanistes.

15° L'avocat Chose marchant le nez au vent et l'air narquois et tenant un écriteau : *L'université est une bonne vache à lait*.

N. B. Les soutanes sont priées de se tenir à une distance respectueuse, pour ne point échauffer la bile de ce Monsieur

Le célèbre petit Albert, intéressante victime de la tyrannie sacerdotale, suivant en pleurnichant l'auteur de ses jours, et tendant timidement une escarcelle avec ces mots : 500 fr. *de rente pour papa S. V.* P.

16° Les muets du conseil communal, montés sur des ânes.

Les neveux, petits neveux, cousins et petits cousins du conseil, gorgés et repus, conduits par M. Marguery.

M. Fouson, ne pouvant pas endosser la tenue de capitaine-commandant des Chasseurs Eclaireurs, sera en costume de bal et dansera les mazurkas et les polkas les plus extraordinaires !

17° Une députation d'invalides politiques mis à la réforme conduite par son Exc. M. de Vrière, en habit brodé usé jusqu'à la corde. — Une quête sera faite pour procurer un habit brodé à son Excellence.

Derrière M. de Vrière, les dégommés de l'ex-députation de Gand : MM. Sayeman, Neyt et Debast.

18° L'illustrissime Mazzini, qui, en passage par la Belgique, a daigné honorer de sa personne sacrée la mémoire des défunts.

Boniface Voituron Uylenspiegel suivant respectueusement pieds nus, en grignotant un fromage.

Un gamin vendant une brochure intitulé : Rapport sur l'élection de Louvain, pamphlet par Josephe Boniface.

19° Tambours tonnants et clairons sonnants, système Jambonus Hymans.

2° Un pavé, entouré d'une guirlante de roses avec le millésime 1857, porté sur un coussin cramoisi à franges d'or.

Une députation de la milice libérâtre chantant en l'honneur de mai-novembre un hymne avec le refrain :

Gloire au parti dont l'émeute est la mère,
Qui pour soutien a besoin de pavés !

M. Rogier en long manteau dont les pans sont tenus par MM. Pierre et Demoor. Il porte un drapeau rouge, blanc et vert avec ces mots : *La Belgique reconnaît les pirateries piémontaises*.

Les garibaldiens de Risquons Tout, tenant une bannière rouge avec l'inscription : *La Belgique reconnaît son annexion à la France !*

M. Edmont About, agitant un drapeau portant : *Messieurs les Belges vous vous annexerez la France !*

M. Van den Peereboom en habit brodé portant le casque des pompiers d'Ypres et tenant un écriteau : *Ah ! que ne puis je mourir pompier !*

N.-B. Le public est prié de respecter la profonde douleur de M. le ministre.

Sir William Vanderstichelen, pimpé, frisé et pommadé en parfait *Gentleman*. Il est précédé de John Bull portant une superbe carotte électorale offerte par Sir William à sa chère cité gantoise.

M. Chazal assis sur un canon Wahrendorff, traîné par les lions de la colonne du Congrès.

M. Frère, agitant une bannière avec ces mots : *Vous en avez menti !*

Le *Journal de Liége*, portant un écriteau : où la Constitution sera changée légalement, où les catholiques seront abattus révolutionnairement.

M. Tesch, à la tête de la grande compagnie du Luxembourg, du comptoir d'escompte d'Arlon et de la Société de Schaerbruck (Prusse).

M. Mestriau, lorgnant M. Tesch à travers d'une clef.

21. Un détachement de miliciens de l'Avenir de Gand, sous la conduite de Dom Jacobus portant un drapeau rouge avec ces mots : « Faisons le serment d'Annibal contre une société infectée de Catholicisme ! »

Le cortège se rendra au temple du Marché Ste-Anne par la rue Neuve, la rue des Vaches et la rue des Poissonniers.

L'entrée du susdit temple ne sera permise, comme d'habitude, qu'aux enf.·. de la Vr.·. Lum.·.

Les cérémonies maç.·. étant terminées, le cortège se rendra dans le même ordre au Vieux-Marché, en passant par la rue de Malines, la Grand'Place, l'impasse de la Taverne, et la Sch...-berg.

Là, les restes des défunts seront déposés dans le monument funéraire que Sa Hautesse le Grand Pacha de Louvain, fit construire en 1859 sur la susdite place, pour servir de tombeau aux organes du libéralisme Louvaniste.

QUE LA POMPE LEUR SOIT LÉGÈRE.

P. S. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le *Nouvelliste* qui vient de naître, pousse des cris à fendre le cœur de tous les enf.·. de la V.·. Lum.·. Si sa santé qui est excessivement délicate le lui permet, il assistera à cette cérémonie monté sur un âne.

CORRESPONDANCE.

De la campagne, Décembre 1861.

Aux citoyens membres de la *Tribune du Peuple*.

Citoyens,

Depuis plusieurs années déjà, j'ai rompu ouvertement avec les exploiteurs de la crédulité publique, les corrupteurs de la morale ; je rejette toute autorité divine comme toute autorité humaine et n'admets pour règle de ma conduite que les saines doctrines de la raison, que les commandements de la conscience et les lois de l'éternelle Justice. Fidèle à mes convictions internes, je croirais manquer à la Justice, aux amis et à moi-même en pratiquant les céré-

monies d'un culte dont l'immoralité et la tyrannie me sont bien démontrées. Cette manière d'agir m'a naturellement attiré l'inimitié de la gent dévote ; les catholiques me désaprouvent, en cela ils sont logiques je n'ai rien à leur dire. Le citoyen G. vous a rendu compte d'une discussion entre un prolétaire libre-penseur et certains bons bourgeois. Vous avez bien deviné à quel parti appartiennent ces derniers et la *Tribune du Peuple* les a suffisamment stigmatisés dans son numéro du 7 juillet dernier en disant que les libéraux peuvent pour l'hypocrisie donner des points aux jésuites. Le prolétaire en question, c'était moi. S'il s'agissait aujourd'hui des mêmes adversaires, je me garderais bien de prétendre entretenir les lecteurs de la *Tribune* de ma personnalité ; mais il s'agit ici d'une autre catégorie d'individus. La chose, je crois, intéresse assez la démocratie militante pour qu'il ne me soit pas permis de garder le silence. Jugez en plutôt :

Des hommes éclairés et instruits, des hommes qui se disent rationnalistes, amis du progrès et des lumières, des hommes qui pour la plupart lisent et approuvent les ouvrages modernes les plus avancés voire même la *Tribune du Peuple*, des hommes que jusqu'ici j'ai toujours considéré comme de vrais démocrates me tiennent les discours suivants :

« La religion, disent-ils, est mauvaise ; ses ministres corrompent et exploitent le peuple ; mais il y aurait imprudence à se montrer l'adversaire déclaré de ces choses, car on aurait contre soi la multitude. En s'abstenant de toutes pratiques religieuses, on ne fait pas chose déshonorante, il est vrai, mais on est réeellement déshonoré ; vos enfants seront considérés comme fils de pendu ou de voleur, on les montrera au doigt, et ils vous en voudront toute leur vie. Il peut y avoir du courage dans cette détermination, mais à coup sur il n'y a pas adresse. Avec la société actuelle il faut savoir dissimuler, et chercher avant tout ce qui nous est avant tout. Aujourd'hui il faut être hypocrite ; d'ailleurs il n'y a pas d'hypocrisie à faire comme tout le monde qui aujourd'hui n'attache plus d'importance à ces choses ; on va à la messe comme on va au spectacle... La franchise, l'austère vertu, etc. cela n'est plus de saison ; la vraie vertu, c'est ce qui rapporte ; le vrai dieu, c'est l'or.

Il faut donc sacrifier aux apparences. Pour agir comme vous faites, il faudrait être millionnaire ; encore ne feriez-vous faire de prosélites.

» En rompant ainsi en visière avec des usages généralement pratiqués, on s'aliène les sympathies et la confiance de gens qu'il faudrait gagner à son parti ; on les indispose contre soi, ils se défieront de tout ce que vous pourriez leur dire ensuite ; il faut faire semblant de les approuver et continuer à pratiquer quelques grimaces. De temps à autre, à l'occasion, lancez quelques paroles adroites qui feront plus d'effet, passez des ouvrages avancés tel que le livre du Rationalisme par Ausonio Franchi à ceux qu'on trouve disposés, et ainsi la chose s'arrangera insensiblement ; mais il faut un temps et une patience infinis... Ce sont les grandes villes qui doivent arranger la besogne, ici à la campagne, nous ne pouvons ni ne devons bouger que quand l'affaire sera bien en train ; alors seulement nous nous montrerons.

» Vous parlez d'égoïsme, l'égoïsme est bien plutôt chez ceux qui comme vous préfèrent nuire à leur famille, faire de la peine à leur femme et à leurs enfants que de faire le sacrifice de leurs convictions. Votre système ne vaut rien, s'il était bon il y a longtemps que tout Bruxelles serait rationaliste. »

L'un d'eux trouve que j'ai raison, mille fois raison, que je fais mieux que lui, mais qu'il ne peut, pour certaines considérations, pratiquer ses convictions qui sont les mêmes. « C'est pénible, c'est malheureux, s'écrie-t-il, de devoir se soumettre ainsi aux hommes et aux choses, à ce que j'exècre et voudrais pouvoir anéantir à l'instant ! » Un autre plus plaisant que les premiers demande si l'on ne peut pas être hypocrite, (en admettant même qu'il y aurait hypocrisie,) pour conserver la paix et l'union dans son ménage.

Enfin, le plus érudit et le plus influent de mes estimables adversaires et amis me dit qu'il y a du bon dans le christianisme qu'il ne faut pas confondre avec le catholicisme, que l'évangile est admirable, et une masse d'autres raisons qu'il serait trop long de vous rappeler. — Lui ayant cité l'exemple de M. d'H..... décédé dernièrement en libre-penseur (après avoir vécu de même,) en laissant aux pauvres une somme de cent mille francs. Ce véritable philanthrope, ce grand bienfaiteur de l'humanité, quelques jours avant sa mort écrivait à un de ces hommes noirs qui avait sans doute tenté de convertir le récalcitrant octogenaire : « Tant qu'il me restera une once de vie et de bon sens, ce ne sera pas un homme ni cent qui changeront les convictions de ma vie que j'ai crue bonne, sensée et honorable, et à celui qui le tenterait je lui dirais : « Cela ne vous regarde pas. » Notre homme me demanda combien ce M. d'H... avait fait de prosélites. Aucun, répondit un autre, vous voyez bien repliqua-t-il. Puis il me dit que j'avais besoin de beaucoup réfléchir, etc., etc.

J'ai réfléchi et voici mes réflexions. Je réponds à mes contradicteurs :

« En fait de propagande, je suis d'avis que ce n'est que par l'exemple, et par l'*exemple seul* qu'on peut obtenir des progrès sérieux et rapides, je ne nie pas complètement l'influence des paroles, des discours, des lectures, etc., dans certaines conditions ; mais, à la campagne, qui s'occupe de lectures sérieuses ? où s'entretient-on de philosophie ? Les conversations n'y roulent que sur les travaux des champs ou sur des histoires lamentables, des récits miraculeux ou des choses insignifiantes ; un petit catéchisme, un jeu de cartes, un livre de prières, l'almanach de Mathieu Lansberg y composent à peu près toute la bibliothèque. L'exemple est un moyen de propagande permanent, continu, qui s'adresse à ceux qui ne savent pas lire comme à ceux qui sont plus instruits, à tous ceux qui possèdent quelques onces de bon sens ; je ne parle pas des fanatiques abrutis, pour ceux-ci je sais aussi bien que vous qu'il n'y a rien à en faire. L'expérience apporte une nouvelle preuve en faveur de mes assertions ; si dans nos environs le catholicisme a perdu beaucoup depuis un certain nombre d'années, si les principes de la saine raison et du bon sens y gagnent dans la même proportion, à quoi faut-il en attribuer la cause ? A l'exemple pratique donné d'abord par M. E... M..., puis par M. d'H... de R. Est-ce que les milliers de personnes qui assistèrent à l'enterrement civil de ce dernier n'ont pas pu se convaincre qu'on peut être homme d'honneur, juste et vertueux, bienfaisant, en vivant et mourant sans l'usage des drogues et momeries catholiques ? Combien de prosélites a fait ce M. d'H..., dites-vous ? Il en a fait plus que vous ne croyez et il en fait encore tous les jours. Quant aux résultats que produisent sur la population de la capitale les exemples donnés par les membres des associations y établies pour l'enterrement civil, d'autres que moi vous en donneront des nouvelles bientôt. On me dit que Quiévrain est un endroit très-avancé ; je serais curieux d'en connaître la cause.

Il est possible après tout que votre système soit préférable au mien comme moyen de propagande, mais je ne le pense pas ; et quand bien même je le penserais je ne voudrais pas l'employer ; savez-vous pourquoi ? parce que, quoi que vous disiez, c'est de l'hypocrisie, et que l'hypocrisie répugne à ma conscience et est contraire à la Justice. D'ailleurs je n'ai nullement la prétention de me poser en réformateur ; cette déclaration suffit ce me semble pour anéantir vos objections sous ce rapport. Libre à vous de nommer égoïsme ce que je considère comme un sacrifice ou tout au moins comme un devoir. N'est il pas écrit, qu'il faut aimer Dieu par dessus tout ? Or, Dieu pour moi c'est la Justice, c'est la voix de la Conscience. Croyez-vous que je n'aime pas ma femme, mes enfants, les amis et l'humanité autant que vous puissiez le faire ? Croyez-vous que M. E. M... n'aima pas sa mère ? Et puis quelles raisons, quel intérêt matériel ou privé, dans ma position, pourrais je avoir d'agir ainsi plutôt qu'autrement ? ne me croyez-vous pas fou par hasard ? dans ce cas vous ne devez pas raisonner avec moi, ni chercher à me convaincre. Vous devez aussi savoir que personnellement je n'ai aucun grief à reprocher au clergé ?

« Quoi que vous puissiez dire et quoi qu'on puisse faire, les notions de Justice, de Conscience, le sentiment de la Solidarité, du dévouement ne sont pas près de disparaître de l'humanité, pour laisser le champ libre à l'égoïsme, à l'individualisme ! vos principes, votre théorie, mènent à un état de chose trop effrayant, à une conclusion trop épouvantable. Eh quoi ! la civilisation n'aboutirait en fin de compte qu'au scepticisme, au matérialisme, avec la guerre et la haine entre les individus pour perspective ! »

Pour répondre publiquement et convenablement à mes contradicteurs, je devrais procéder par ordre et d'après les règles de l'art, mais il me manque à moi, prolétaire, et les moyens et le temps ; je leur soumets donc mes objections et mes raisons telles qu'elles se présentent à mon intelligence bornée. Si j'avais leurs idées et leur instruction au lieu de m'attaquer à un homme aussi faible dans la discussion que convaincu et *arrêté* dans ses opinions, je tâcherais de réfuter les articles de la *Tribune du Peuple* et autres publications démocratiques qui justifient la conduite de ceux qui ne veulent ni du prêtre ni de la religion. Si vous êtes de bonne foi, et j'aime à le croire, il est de votre devoir et de votre honneur de me réfuter ou tout au moins de me répondre publiquement, autrement on pourrait supposer le contraire, et votre silence pourrait donner lieu à des appréciations telles qu'elles sur vos intentions.

On ne pourra jamais me persuader qu'un homme éclairé et convaincu doit pratiquer les momeries d'un culte immoral quand même ; que l'ignorance, la superstition doivent dicter la loi à la raison, à la science ; que ceux qui pataugent dans la boue de l'abjection, de l'abrutissement doivent diriger ceux qui suivent les sentiers de la droiture. Vous dites que je me fâche, que je m'emporte, c'est vrai, et vous en concluez que j'ai tort ; c'est bien ! L'impassibilité, le sang froid, les circonlocutions, les distinctions prouvent qu'on est dans le vrai, que ses adversaires sont dans l'erreur.

Mais pour être dans le vrai, on doit, avant tout ce me semble, être logique et conséquent. Quant à moi, je trouve illogique, inconséquent de mépriser et décrier certaines choses, certains hommes, puis d'aller se prosterner devant ces choses et de rendre compte à ces hommes de sa conduite la plus intime. Cela me rappelle ces deux cultivateurs, membres d'un comice agricole, dont l'un continue toujours à cultiver une certaine variété de pommes de terre, bien qu'il ait reconnu et reconnait tous les jours qu'elle est improductive et de mauvaise qualité ; il le fait *par habitude*, dit-il. L'autre fait publiquement l'éloge des Ratabagas et dit avec tout le monde agricole que les graines de première qualité valent infiniment mieux pour semences que les graines médiocres, et il sème chaque année ce qu'il a de plus mauvais et ne cultive pas les ratabagas.

— Ainsi donc vous n'avez foi ni dans l'Église ni dans la Révolution, et vous croyez que le *statu quo* « ne changera pas de sitôt » et que les hommes de bien sont condamnés à voir éternellement et impunément se consommer les plus grandes iniquités et les faits les plus dégoûtants, et à étouffer constamment dans leur intérieur les mouvements les plus légitimes, les sentiments les plus généreux ?

Bons cléricaux, fameux libéraux, faux démocrates et pseudo-rationalistes, marchant sous le même drapeau, le drapeau bariolé de l'absolu, à la remorque de votre fantasque et monstrueux idéal, contre la Conscience et la Justice, vous avez beau dire que l'une est l'ouvrage des préjugés et du tempérament, et que l'autre n'est plus en honneur que chez quelques poètes. Vous avez beau vous coaliser, vous ne parviendrez pas plus à imposer silence à la première qu'à vous soustraire à la seconde, car on vous l'a déjà dit : « Celui qui ne veut pas être Justicier, est Justicié. »

En réfléchissant selon le conseil charitable et amical qui m'a été donné, je me suis rappelé deux petites histoires que vous me permettrez de vous raconter. Il y a une quinzaine d'années un homme encore jeune, partant inexpérimenté et plein d'illusions, mais aimant et impressionable, proposa à un homme de mérite, instruit, philosophe stoïque aux mœurs austères, d'établir entr'eux des relations amicales ; ce dernier répondit à l'autre : « Vous sentez-vous capable de vous mettre et de vous maintenir au-dessus des préjugés et des superstitions ? si oui, soyez mon ami..... » Le jeune homme promit, l'union proposée s'établit, se fortifia avec le temps et malgré l'absence ; aujourd'hui cette amitié dure encore, aussi noble, aussi pure que jamais ; mais l'ancien philosophe reproche à son ami d'être trop exclusif, de braver trop audacieusement les préjugés, de combattre trop ouvertement les superstitions. Il est vrai qu'il y a 15 ans, notre philosophe n'avait qu'une position très-peu aisée et qu'aujourd'hui il jouit d'assez beaux appointements. — Il y a moins longtemps un autre personnage fulminait contre ceux de ses amis qui avaient été à confesse ; aujourd'hui il taquine un autre ami à cause que celui-ci ne va pas à la messe. Il est bon de savoir que dans l'intervalle le fameux J. Boniface a déclaré à la Chambre que la religion est plus forte que la famille, que l'amitié, que tout.

Un dernier mot à mes contradicteurs et amis avec lesquels je tiens à rester uni malgré la discussion. Est-ce bien l'intérêt de la libre pensée en général et le mien en particulier, comme vous le dites, qui est votre mobile dans la circonstance ? N'est-ce pas plutôt, (à votre insu peut-être), sous l'influence de cette troisième personne de la Trinité malfaisante d'où procèdent tous les vices et tous les maux répandus sur la terre : La Faiblesse, l'Oisiveté, l'Intérêt, Père, Fils et Saint Esprit. Trinité diabolique qui ne peut être vaincue que par son adverse cette autre trinité une et indivisible : Energie ou Justice, Travail, Dévouement ou Amour. Si en rapportant leurs paroles, j'en avais altéré le sens, qu'ils le disent ; s'ils ont quelques choses à reprendre à mes raisons qu'ils le fassent par l'organe de la démocratie, par un organe quelconque de la presse, car je les préviens que je n'entends plus m'occuper de ces choses dans de vaines discussions privées qui n'aboutissent qu'à des résultats stériles. L'isolement, c'est la mort ; l'association, la discussion publique, la publicité alimentent la vie morale chez les individus et chez les nations. Quand la vie morale commence à s'éteindre chez un individu, il commence à s'opérer en lui une modification analogue à celle que les naturalistes observent chez certains êtres, modification effrayante appelée *métamorphose rétrograde !* Et quand cette même vie morale s'éteind chez une nation, cette nation est bien près de sa ruine.

Telles sont, chers citoyens, les renseignements et considérations que, dans l'intérêt de la cause que nous défendons tous, je crois devoir à votre généreuse association de la Tribune du Peuple.

Agréez mes sympathies fraternelles,

JOSEPH L'AFFRANCHI.

BULLETIN CLÉRICAL.

AUX CLÉRICAUX DE LOUVAIN.

Nos lecteurs auront vu avec plaisir que les disciples de Saint-Ignace de Loyola deviennent, d'hypocrites et sournois qu'ils étaient au superlatif, tout ce qu'il y a de plus jovial et de plus drôlatique.

Il y a longtemps, du reste, que nous avons dit et redit que ces saltimbanques étaient de force à enfoncer Robert. Macaire et son digne ami Bertrand.

Si tout ce qui sent le jésuite, de près ou de loin, n'était pas ce que nous considérons de plus dangereux au monde y compris la grippe et le choléra ; si tout ce qui exploite

le bon dieu d'une personne ou de trois pièces, comme l'habit d'arlequin, n'étaient pas pour nous des marchands d'opium qui endolorissent le bon sens; des trafiquants éhontés qui constituent un véritable fléau pour le genre humain, qui corrompent et flétrissent tout ce que leur fétide haleine peut atteindre, nous nous sentirions également d'humeur à suivre le béat rédacteur de ce programme funèbre sur le terrain de la plaisanterie, mais la propagande dégradante et perverse de ses vertueux co-religionnaires nous oblige de prendre une toute autre voie.

Les *Solidaires* et les *Affranchis*, disons-le tout d'abord, seront, nous en sommes convaincus, joyeux d'avoir mérité l'attention et la haine de ce petit Veuillot. De son côté, qu'il le sache au moins, il ne pourra jamais se figurer la dose d'aversion, de dégout, de mépris et d'horreur qu'ils professent à l'égard de tous les polichinels faisant le misérable commerce de crétinisation.

Il serait vraiment puéril de relever ici tous les mots employés par ce dévot rédacteur et qui ne purent jamais être mieux adressés qu'aux individus du parti qu'il prend à cœur de défendre.

Vous parlez de mensonge. Qui donc a fait avaler aux imbéciles, aux femmes et aux petits enfants, qu'il y a un paradis dont les portes s'ouvrent à deux battants pour les filous qui consentent à abandonner une faible partie des rapines auxquelles ils se sont livrés en ce monde, en accaparant les denrées, en affamant ce pauvre peuple que les cafards bouffis d'arrogance ne cessent d'encroûter de préjugés?

Qu'il y a un purgatoire pour ceux qui ont exercé le négoce sur une plus petite échelle.

Un enfer enfin pour les volés, dont ces pieux personnages ont, pour leur part, amoindri l'intelligence, faussé la raison et empoché les gros sous?

Croyez-nous, saint-homme, ne parlez plus de mensonge, de calomnie, d'hypocrisie, d'intolérance, et surtout de hibou. Nous n'aimons pas vous entendre nommer corbeau!

Il n'y a dans tout votre écrit qu'une chose de bien dite, c'est le *Ça ira* que vous attribuez à notre digne ami Mazzini qui représente le principe républicain, et la République, vous ne l'ignorez pas, va plus vite en besogne, c'est elle, si la chose n'est pas faite déjà, qui débarrassera Rome de ce que son brave et valeureux confrère Garibaldi nomme à juste titre le chancre de la papauté, votre seule et unique divinité; divinité qui a prouvé, tout récemment, aux plus incrédules et sa tolérance et sa douceur d'agneau du Seigneur sur le cou de l'immortel et glorieux Lucatelli.

Donnez, s'il vous plaît, votre denier de Saint-Pierre, pour qu'elle solde ses bandits et qu'elle restaure le jeune de Bomba, d'exécrable mémoire.

Vous faites, il nous semble, beaucoup de bruit à propos de la disparition du PROGRÈS et du VRYHEIDSVRIEND. Ils vous donnaient donc bien du fil à retordre, ces journaux libéraux! Eh bien, sachez-le, nous continuerons nous à vous en donner.

Ils sont morts d'inanition, dites-vous, c'est ingrat de votre part, convenez-en, de vous réjouir comme ça du malheur d'autrui. N'est-ce pas là un des plus grands péchés? Et d'abord il n'y a dans le décès de ces journaux rien qui doive vous étonner; qui donc mieux que vous doit savoir que les journaux libres, c'est-à-dire ceux qui font la guerre à cette race de vampires insatiables d'argent, de propriétés et de dévergondages surtout, n'ont, pour subvenir à leurs besoins, ce qu'en bon catholique vous appelez le pain quotidien (il n'y a que pour le vin que vous tenez un tout autre langage, vous le désirez vieux, aussi vieux que votre immaculée conception, cette large et profonde blague, aussi en faites-vous une ample provision), n'ont, disons-nous, ni troncs dans les fabriques, c'est bien là le mot, ni le droit et encore moins le désir de mendier; notez bien que cette chose humiliante pour tout autre que les gens d'église, est très-lucrative, à en juger d'après la condamnation de ce prémontré dont nous avons entretenu nos lecteurs dans notre précédent numéro, qui faisait pour mille francs d'affaires par semaine, qu'en dites-vous? ni surtout l'envie de capter des testaments, quand ce serait pour la plus grande gloire d'un dieu ou d'un diable quelconque. Non, les démocrates ne veulent pas employer ces moyens équivoques; nous sommes modestes, vous voyez.

Allons, saint homme! là, de bonne foi, convenez qu'Edgard Quinet a eu tort de dire qu'il fallait renverser le catholicisme dans la boue. Est-ce possible? Le catholicisme étant la boue même, dans quelle fange le pourrait-on précipiter?

Avant d'en finir avec votre édifiant écrit, nous devons vous observer que vous faites à notre égard une affreuse escobarderie. Vous feignez d'ignorer l'existence de notre feuille. Vous parlez du *Méphistophélès*, du *Drapeau* et du *Prolétaire*, mais de la *Tribune* pas un mot. Aurait-elle la puissance de vous faire rougir par la publication de ses articles philosophiques et par son inoffensif petit bulletin clérical, où sont fidèlement et ponctuellement consignées les actions religieuses des vôtres comme le fait suivant vous le prouvera:

La cour d'assises de Tarn-et-Garonne, dans son audience du 19 Décembre, a condamné le frère Gabriel-Emile Mellet, mariste directeur de l'école communale de Puylaroque, à la peine de vingt années de travaux forcés pour nombreux attentats aux mœurs commis par lui, pendant près de cinq ans, sur la plupart des enfants confiés à ses soins.

Aussitôt l'arrestation du frère Gabriel Mellet, l'autorité municipale de Puylaroque remplaça les frères par des maîtres laïques; mais la maison mère des maristes a immédiatement rouvert en grande solennité une école libre, à côté de l'école communale laïque et en concurrence avec elle.

!

« Oui, réjouissons-nous, notre siècle est vraiment
Le siècle de l'intelligence;
Des prêtres nous voyons, dans l'ombre lentement
Se dissoudre la noire engeance.
Bafouons-les... » — Ainsi dit le monde; et toujours
Quand le *bon Dieu* passe en la rue,
On voit pieusement aux bords des carefours
Se presser la foule accourue,
Qui, sans s'inquiéter, dans sa dévote ardeur,
Du pavé fangeux qui la mouille,
Courbe humblement sa tête étroite et sans grandeur.
Et dans le ruisseau s'agenouille.
Le bon Dieu! le bon Dieu! l'un arrête le pas
De sa poussive haridelle,
L'autre dit un *pater* — mais ne le comprend pas, —
Celui-là brûle une chandelle.
Ainsi chaque passant, hâtif de s'arrêter,
Stupide, au milieu de sa route,
Se prosterne devant un pain à cacheter
Porté par une vieille croûte!

O poètes puissants! ô penseurs souverains!
Rêveurs! philosophes sublimes!
Au dessus des partis levant des fronts sereins;
Et vous qui sondez les abimes
Où la comète, ardente et les crins soulevés,
Comme la foudre se promène,
O savants généreux! dites si vous savez
Jusqu'où va la bêtise humaine!

Félix FRENAY, (ouvrier).

Bruxelles, Janvier 1862.

AVIS.

Les membres de l'association du journal sont informés qu'une assemblée générale pour la révision du réglement aura lieu dimanche prochain, à 8 heures du soir, à l'estaminet l'HERMITAGE, Grand'Place.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

CH. KOESTER,
TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,
Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),
Lez-Bruxelles.

Louis MARCHAND,
COIFFEUR POUR HOMMES ET DAMES,
Coin de la rue Zérézo et du Progrès, 23,
(STATION DU NORD).

SPÉCIALITÉ DES CIGARES
MATADORS,
5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,
RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.
Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envoie d'échantillons en ville et en province.
Liqueurs de Hollande et de France (commission).
Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,
F. SPEHL,
RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre.	Fr.	3 00
» ordinaire.	»	2 00
Nettoyage de pendule.	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2 00	
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,
BOTTIER ET CORDONNIER,
Rue des Alexiens, N° 4,
A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,
TAILLEUR,
RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.
A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 31. 1re Année. 19 et 26 Janvier 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.
POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES.
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 25 Janvier 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

La paix triomphe...! L'imminence d'une conflagration entre l'Angleterre et les Etats Unis vient de s'évanouir aux acclamations enthousiastes du peuple britannique. Grâce à la sagesse politique de M. Lincoln, le monde n'a plus à redouter, pour le moment, les horreurs d'une guerre qui eût été la plus néfaste des guerres contemporaines, l'Europe n'a plus rien à craindre pour son commerce dont la prospérité bourgeoise eût été fatalement ébranlée par la commotion anglo-saxonne. Les attaques insolites et les provocations belliqueuses du cabinet de Londres qui s'est fourvoyé aveuglément dans les sentiers les plus tortueux de l'escobarderie diplomatique, en défendant l'inviolabilité des neutres, ont été écartées et déjouées avec tact, dignité et sans la moindre irritation. La lucidité et la perspicacité du courageux défenseur de l'affranchissement des esclaves ont aisément débrouillé l'énigme du sphynx anglais, qui, de concert avec l'ogre impérial de France, se voyait déjà accroupi sur Jonathan pour le dévorer à belles dents, au milieu des tracas et des soucis immenses que lui suscite la rébellion des planteurs du Sud. Suffisamment éclairé, par expérience, sur le compte de la loyauté anglaise, Lincoln ne fut pas, le moins du monde, étonné de la perfidie et de la lâcheté d'Albion, à profiter des divisions de la jeune république de Washington, pour la harceler de chicanes et l'attraire dans une double guerre. Comprenant la sainteté de la mission qu'il doit accomplir, en persévérant dans son but, avec fermeté et sans tergiversations; comprenant aussi, le besoin de conserver compacte, l'unité de ses forces, le président évita de donner dans les pièges du Léopard, en faisant mettre en liberté, les envoyés du Sud capturés par le capitaine Welkes; il conjura, de la sorte, les désastres irréparables qu'une guerre avec l'Angleterre, en ces moments de crise et de lutte nationales, eût attiré sur sa patrie, et sauva l'Europe des calamités que la fatalité eût, infailliblement, déchaînées sur ses peuples, une fois la ruine des deux géants maritimes consommée!

Tous ces artifices de la perfide Albion à ébranler le monde du bruit formidable de sa flotte et de ses canons Amstrong qui traversent, à toute vapeur, l'Atlantique, sous le vain prétexte d'armer le Canada contre les velléités de conquête de M. Lincoln, ont pour cheville ouvrière, un rusé vieillard, qui ne craint pas d'abriter, au profit des convoitises mercantiles de la Bretagne, les planteurs du Sud, sous l'égide de sa puissance maritime. Ce vieux mâtin, c'est Palmerston!

On dit que les troubles du Nouveau-Monde tarissent les plus fécondes ressources du commerce européen, que déjà ils ont, pour effet, de jeter sur le pavé, des cent et cent mille ouvriers à Paris, à Lyon, à St-Étienne, à Gand. en Angleterre et partout, et que même ils ne produiront, pour l'humanité noire, que déceptions et pour le continent, dont la prospérité s'alimente le plus en Amérique que ruines et désastres. Ce sont de terribles vérités, oui, la misère est affreuse et les esclaves, au point de vue matériel, sont moins à plaindre que les nègres-blancs du capital européen, personne ne le nie, c'est incontestable, mais faudrait-il pour cela blâmer le progrès et s'opposer à ses mouvements en avant? jamais. L'humanité marche et entraîne, à sa suite, chaque peuple, à son tour.

Les questions politiques de l'Europe, questions si brûlantes, il y a quelques mois, semblent maintenant engourdies de froid et reposer en paix, jusqu'à ce qu'il plaise, au thermomètre de monter vers des degrés plus élevés que zéro. N'importe, le travail des idées sociales, la faim aidant, n'en continue pas moins sa tâche. Ceux, que l'intérêt ne rend ni aveugles, ni sourds, comprennent, que sous la couche pacifique des tyrans actuels, les rois, les prêtres, le capital, la misère et la fiscalité, circulent des courants de souffrance et de colère, des aspirations de bien-être et de justice, qui se croisent, s'embrâsent et se volcanisent pour se lancer, un jour à l'improviste, sur ce vieux monde qui couve, souterrainement, tant de foudres de guerre et de révolution sociale.

Ainsi-soit-il! E. S.

Le *Siècle* a ouvert, depuis quelques jours, dans ses bureaux, une souscription en faveur des ouvriers de Lyon et de St-Etienne. Il ne s'agit pas en effet de souffrances causées par un accident isolé, ni de fractions industrielles éprouvées par un fléau ou par une catastrophe; il s'agit de populations entières, de cent mille travailleurs

---

ENTRETIENS FAMILIERS
DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ
Sur des questions sociales
au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

(*Suite. — Voir notre numéro du 3 Novembre 1861.*)

Le curé. Mais notre expérience, vous le voyez vous même, rend chaque jour plus évidente la nécessité de cette force dominante, et cela dans l'intérêt même des populations.

Tommaso. Tout dépend de la manière de voir les choses, vous voyez des avantages là où d'autres voient des désavantages. En définitive les avantages que vous prisez ne se rapportent qu'à vous les dommages qui en sont la contre-partie s'étendent à la grande majorité.

Le curé. Vous posez donc en thèse que le plus grand avantage des populations ne consiste pas dans l'ordre et la tranquillité.

Tommaso. L'ordre et la tranquillité, mon révérend, sont le plus souvent des prétextes, ce sont les filets dans lesquels se laissent prendre les imbéciles, les lâches, qui aiment mieux, satisfaits de gouter le repos en portant le joug honteux de la servitude, croupir dans le bourbier où le despotisme les retient, que de donner l'essor à l'activité de leur esprit. C'est pourtant cette initiation de la pensée, c'est la connaissance intime de soi-même qui constituent la supériorité des hommes et qui les distinguent des autres espèces animales, c'est grâce à elles que les hommes peuvent être arrachés à cette torpeur infeconde, qui n'engendre d'autres fruits que l'ignorance mère commune de toutes les erreurs.

Le curé. Si les populations sont généralement inertes, paresseuses, adonnées à l'intempérance, à la débauche, au vice de toute espèce, cela ne peut nous être imputé à crime, puisque nous sommes les premiers à prêcher chaque jour que l'homme doit être sobre, réglé dans ses mœurs, laborieux, charitable, indulgent, bienfaisant, en un mot vertueux. Vous devez conclure de là que si les masses sont dans l'état de dégradation que vous dites, c'est par leur propre faute et l'on peut à bon droit leur appliquer cette sentence d'un poëte : « Que celui qui est cause de son propre mal se pleure lui-même, c'est à dire en fasse la pénitence. »

Tommaso. Mon cher curé, nous connaissons trop bien aujourd'hui la valeur des paroles dans votre bouche, et nous sommes certains que lorsque vous dites blanc du bout des lèvres, les faits disent noir.

Le curé. C'est encore là une pure calomnie inventée et propagée par les incrédules pour nous décrier.

Tommaso. Réservez tous ces grands mots d'incrédules, de mécréants, pour les circonstances spéciales c'est à dire lorsqu'il est question des choses de l'autre monde; ici ils n'ont aucun trait à notre thèse et font bien plus de tort à celui qui les emploie qu'à celui à qui ils s'adressent.

Le curé. En tout cas, je vous défie de confirmer, preuves en main, vos assertions désobligeantes.

Tommaso. Et si je donne la preuve en produisants des faits incontestables, seriez-vous plus convaincu qu'en ce moment.

Le curé. Prouvez donc, si vous le pouvez. Démontrez que votre assertion est fondée, et je serai le premier à vous donner raison, comme je vous l'ai déjà dit une autre fois. Souvenez-vous cependant que l'apparence est souvent trompeuse, et que l'homme possédé de l'esprit de contradiction prend aisément, pour employer une locution vulgaire, des vessies pour des lanternes.

Tommaso. Je vois très-bien quel parti vous espérez tirer de ce proverbe, mais, rassurez-vous, les faits que je puis invoquer par milliers ne sont pas des apparences douteuses, mais de bons et beaux flambeaux de vérité.

Le curé. Voyons donc, et tenez, vous allez admirer ma discrétion, vous parlez de milliers de flambeaux, je me contenterai d'un seul.

Tommaso. Vous allez être satisfait. Je soutiens que les membres du clergé disent une chose et font la chose diamétralement contraire. En voici une preuve.

Le curé. Voyons cette preuve.

Tommaso. Est-ce un fait que dans les heureux Etats du pape on trouve instituée la loterie! Répondez par oui ou par non.

Le curé. Le fait ne peut pas être contesté.

Tommaso. Ainsi vous l'admettez.

Le curé. Je l'admets.

Tommaso. Est-ce un fait que le jeu est en soi, et plus encore par ses funestes conséquences, essentiellement vicieux et nuisible à quiconque s'y livre?

Le curé. Si vous parlez par abstraction, je me range de votre avis.

Tommaso. Si la chose est évidente en l'envisageant par abstraction, c'est à dire théoriquement, la raison veut que la même évidence subsiste dans l'application pratique.

Le curé. Cette pratique ne marche pas toujours d'accord avec la théorie.

Tommaso. Une théorie qui ne s'adapte pas à la pratique et qui est reconnue inapplicable, n'est plus une théorie, c'est une utopie et une absurdité.

Le curé. Vous me la donnez belle. Je connais, par exemple, la théorie de la distance d'ici à la lune; mais parce qu'il m'est impossible de franchir matériellement l'espace, vous me direz donc que le calcul de cette distance est une fausseté, une absurdité?

Tommaso. Mon révérend, j'ai peine à ne pas rire d'une aussi énorme bévue. Le calcul de la distance de la lune à la terre n'appartient point à l'ordre théorique; c'est purement et simplement une opération pratique. C'est la méthode employée pour déterminer cette distance qui constitue la théorie. Qu'on aille dans la lune ou qu'on n'y aille pas, la distance en question ne sera ni augmentée ni diminuée; il est bien certain que si l'on parvient à faire ce trajet, la distance parcourue serait exactement ce qu'elle est, et ce que l'on sait qu'elle est, grâce à des opérations et à des découvertes qui, par parenthèse, n'ont rien emprunté à la force brutale ni au principe d'autorité et dont tout le mérite revient à l'analyse mathématique, c'est à dire à la science. Mais revenons à la question.

(*La suite au prochain numéro*).

écrasés par une crise qui ne date pas d'aujourd'hui et dont on ne peut prévoir la fin.

C'est peut-être la première fois qu'une souscription particulière est ouverte pour venir en aide à une pareille situation. Elle sera certainement insuffisante, quand même, elle produirait des sommes considérables. Aussi s'attend-on à voir Badinguet profiter de ces circonstances pour témoigner au peuple toute la sollicitude qu'il lui porte, en faisant demander par son gouvernement un crédit de subvention. C'est le meilleur moyen de grandir aux yeux de la foule, et d'affirmer, à la bourgeoisie, sa puissance et sa volonté.

En Angleterre, la continuation de la crise manufacturière ajoute chaque jour à la déplorable situation de la classe ouvrière. Les travailleurs sont dans la plus poignante détresse et des milliers de pauvres femmes et d'enfants parcourent les quartiers les moins malheureux des villes de Blacburn, de Londres, etc., demandant du pain à ceux qui peuvent en donner.

Des milliers d'ouvriers sont livrés à toutes les tortures de la misère, leur foyer reste sans feu, leur huche sans pain, ils vendent jusqu'à leur paillasse pour vivre ou payer... *leur loyer !!!*

A Blacburn, une souscription a recueilli vingt-cinq mille francs, pour venir en aide à ces malheureuses victimes d'une si cruelle et subite indigence.

En Belgique, la misère n'en est pas moins intense, et à Gand entre autres, elle sévit avec une violence effrayante, à cause de l'état extrêmement précaire de l'industrie cotonnière. Depuis longtemps déjà les manufacturiers qui emploient le coton ont considérablement diminué les heures de travail, à la suite d'une forte hausse de cet article. Cette nouvelle recrudescence de prix en oblige plusieurs à stater entièrement et d'autres à ne laisser travailler que deux à trois jours par semaine. On assure que plusieurs fabricants de Gand fermeront même leurs usines après l'épuisement de leur matière première.

Cette situation, au milieu des rigueurs d'une saison dont l'intensité augmente en raison directe des ravages de la faim, provoquera des catastrophes inévitables. Oh! qu'il est pénible de sonder ainsi dans les bas-fonds de la société, quand on songe que c'est la pauvreté, honnête et laborieuse, qui, au sacrifice de sa santé, de son repos, de sa sueur et de la paix de l'âme, est la mère constante de la richesse publique et que c'est elle qu'on voit, en ces jours d'alarmes, se traîner agonissante dans les rues pour aller mourir, dans les crispations de faim, au seuil des palais de ses maîtres dont elle n'a cessé de dorer la superbe existence. Nonobstant, ces braves ouvriers qu'on poursuivit il y a quelque temps à coups de bayonnette, sont assez naïfs pour espérer encore de leurs bourreaux des soulagements à leurs peines. Hier ces valeureux gantois, ont envoyé à la Maison-de-Ville, une députation de l'Association des Filleurs et des Tisserands. Cette députation était composée des deux présidents : Deridder et Billen, et de quatre membres. Elle a été reçue par M. le bourgmestre Kerckhove, celui-là même qui, dit-on, use de toute son influence pour empêcher qu'une justice loyale et fraternelle mette en liberté les ouvriers gantois, toujours détenus en prison, malgré les réclamations les plus vives de l'opinion publique indignée de la partialité du pouvoir envers les wallons, et les instances les plus réitérées de toute la presse. Cette députation a remis à ce magistrat, une requête où est exposée la situation des ouvriers, et les mesures propres à prévenir de grandes calamités.

M. le bourgmestre Kerckhove a accueilli leur requête et leur a assuré que leurs réclamations seraient l'objet d'un examen sérieux. Quelle philanthropie!

Vous voilà sauvés, bons ouvriers, et maintenant frottez-vous le ventre et contemplez le soleil. En pataugeant de la sorte, vous emboîtez d'un pas deux voies à la fois, celle de la mendicité et celle de la prison! Avez-vous à espérer autre chose de ces gens, l'expérience ne vous suffit-elle pas pour vous détourner de vos éternels tyrans? et que peut vous avoir porté à vous livrer, de nouveau, aux mains de ceux qui récoltent leurs fortunes dans la fange et dans les larmes de la misère et de l'ignorance.

Allons! debout, ouvriers, et sauvez-vous vous-même! Courage et misère, c'est l'union de la force et c'est la victoire! E. S.

Meetings de protestation.

Le lendemain des élections et à l'heure indiquée, la réunion eut lieu à la salle du Navalorama. L'animation était vive et la foule considérable. La discussion roulait sur les dispositions à prendre pour organiser le meeting de protestation. Le citoyen Pellering père, conseilla de réunir en un comité les deux bureaux du Navalorama et du Lion-Belge. Cette proposition fut accueillie favorablement et le comité, sous le nom *d'Ouvriers-Réunis*, constitué comme suit :

Kevels, président, tailleur.
Waterscoot, ébéniste.
Decoen, bottier.
Van Nieuwenhove, peintre.
Longé, décorateur.
Claeskens, bottier.
Stage, menuisier.
Willot, ébéniste.
Decock, marbrier.
Brunner, passementier.
Eug. Steens, secrétaire.

Il fut décidé ensuite que le meeting de protestation aurait lieu, le lundi 23 décembre, à la salle du Navalorama.

Un malentendu étant survenu entre un membre de l'association générale ouvrière et les *Ouvriers-Réunis*, Eug. Steens réussit de ramener la discussion sur le véritable terrain en résumant : « Vous » venez, amis, de former un comité d'*Ouvriers-Réunis*, comité permanant qui aura pour mission d'organiser des meetings chaque fois que » l'intérêt de l'ouvrier les rendra nécessaires, » ce comité n'est point issu d'une coterie, mais » de votre volonté libre et spontanée, nous n'avons » de privilèges pour aucune association, notre » devise est: la démocratie une et indivisible; vous » comprenez, dès lors, qu'il ne peut entrer dans » nos intentions de vouloir combattre l'association générale ouvrière, au contraire, nous l'appelons à nous pour former une *vaste union* démocratique et si d'amères discussions sont venues » nous disjoindre, croyez-le bien, *ce n'est jamais* » aux membres-ouvriers de l'association générale » mais à la direction, que nous avons parfois » adressé nos remontrances, et cela, parce que » nous avons la conviction certaine qu'il est de » notre devoir de ramener tout vrai démocrate de » la voie de l'erreur sur le chemin de la vérité.

» Pour y réussir, nous devons nous réunir, nous » réunir souvent, et discuter avec ceux de nos frères » qui ne sont pas de notre avis, et c'est alors que » nous nous éclairerons mutuellement et que la » lumière jaillira d'une opposition loyale et fraternelle. »

Le lundi suivant, huit jours après les élections, la salle du Navalorama était envahie par une foule enthousiaste. Seize cents ouvriers, et plus, étaient là réunis, les uns, pour entendre discuter et analyser la loi des prud'hommes, les autres, pour motiver publiquement leur abstention aux élections.

A 7 heures du soir, le meeting s'ouvrit sous la direction du comité des *Ouvriers-Réunis*.

Le citoyen Kevels présidait la séance. Il aborda d'emblée la question, et par ses explications nettes et concises, fit ressortir, avec beaucoup de justesse et de succès, l'urgence d'une protestation radicale.

Eug. Steens, à son tour, développa les griefs de la loi qu'il trouva n'être qu'une loi captieuse, une loi d'ironie faite pour amuser le peuple, l'induire en erreur, et le courber davantage sous le joug des pénalités. Il qualifia la loi, d'opprobre, et sans nul effort d'imagination, en attaqua l'esprit et le jeu, en flétrit le ridicule et l'absurde. Puis, dégageant, des ténèbres juridiques, la rédaction des articles organiques, il démontra, clair comme le jour, l'importance des privilèges dont jouissent exclusivement les exploitants — fondateurs de l'institution des prud'hommes, et fit miroiter, aux yeux de tous, la duplicité artificieuse de la Pythonisse que la *Bourgeoisie a chargée* d'intervenir entre elle et l'ouvrier, après avoir eu grand soin d'armer la prêtresse d'une nouvelle épée de Damoclès suspendue sur les droits du travail.

Ensuite, l'orateur donna lecture du projet suivant de protestation qu'il avait rédigé à cet effet :

« Nous, tous ouvriers de Bruxelles, réunis en assemblée extraordinaire et publique, ce jour 23 Décembre 1861, après avoir délibéré sur les mesures à prendre vis-à-vis de la loi des conseils de prud'hommes et au préalable, avoir entendu les débats contradictoires sur les articles organiques, nous disons :

Considérant que la création d'une loi pareille, pour être juste, doit avoir pour condition nécessaire le droit d'être discutée et étudiée par une délégation mixte, choisie mi-partie dans les patrons, et mi-partie dans les ouvriers, chose qui a été méconnue.

Considérant que l'obéissance à une loi implique, au préalable, le droit d'en connaître l'existence, l'esprit et le but, toutes choses complètement ignorées des électeurs.

Considérant que la loi porte une atteinte grave au droit le plus imprescriptible des ouvriers en méconnaissant le principe *d'égalité* au point de les parquer en deux catégories distinctes, celle des électeurs et celle des non-électeurs.

Considérant que le nombre des ouvriers-électeurs ne monte qu'au chiffre de dix-huit cents privilégiés par leur aptitude et leur moralité, que, d'une part, cette porportion est vraiment dérisoire en présence de la statistique de la classe ouvrière; que d'autre part, l'autorité a été assez habile pour trouver jusqu'à quinze cents maîtres-électeurs, comme proportion relative de 15 à 18, chose absurde!

Considérant que l'ouvrier pour avoir droit d'être électeur, doit savoir lire et écrire, obligation à laquelle n'est point soumis le contribuable et que la loi crée des pénalités nouvelles pour l'ouvrier qui vont jusqu'à l'emprisonnement, sans se soucier le moins du monde du patron dont il n'est pas question de réprimer les torts.

Considérant, chose inouïe, que ceux qui peuvent prouver qu'ils ont opéré à la caisse d'épargne ou de retraite un versement de cent francs, sont, par ce fait, estimés comme des ouvriers d'ordre et de moralité, et partant dispensés de remplir les conditions exigées par la loi pour être électeurs ou éligibles.

Considérant que le législateur, en affirmant l'épargne comme la base de l'ordre et de la moralité, verse dans une profonde erreur et soulève les récriminations des pères de famille les plus irréprochables. Que de plus, la loi ignore si le magot n'est point l'œuvre de l'héritage, le gain du jeu, le fruit de l'avarice paternelle, le résultat d'une spéculation immorale, ou la source de combinaisons mystérieuses.

Considérant que dans l'organisation sociale présente fondée sur le capital, le privilège, le parasitisme, le mensonge et la violation de tous les droits naturels, l'institution nouvelle ne peut produire que des effets déplorables, pernicieux et radicalement négatifs pour le prolétaire.

Considérant que la loi des coalitions qui frappe l'ouvrier à la moindre manifestation de sa liberté et de son droit de travail, que l'article 1781 du code civil et autres pénalités restent en pleine vigueur, malgré le vœu de la Constitution, la révision du code pénal, et font, de la sorte, des conseils de prud'hommes, un leurre, une véritable lettre morte.

Pour ces motifs et vu l'abstention de 1500 électeurs, le meeting des ouvriers réunis proteste, en face du pays, contre l'iniquité et l'arbitraire de la loi des conseils de prud'hommes. »

La lecture de cette pièce, acclamée par l'assemblée entière, attira un tonnerre d'applaudissements.

Le citoyen Coulon prétend que la protestation est complètement inutile. L'abstention a suffisamment prouvé au pouvoir que les ouvriers reprouvent la loi des prud'hommes, comme ils doivent réprouver toutes les lois, lesquelles ne sont faites jamais que dans l'intérêt exclusif de l'exploitant. D'ailleurs la loi n'existe plus, elle s'est suicidée avant d'avoir pu fonctionner, l'abstention lui a donné le coup de grâce, et la voilà bel et bien enterrée.

Sur ce, un quidam engage les ouvriers à ne pas discuter la loi. Votre intérêt, dit-il, est de vous renfermer dans le cercle de vos devoirs, si vous allez protester contre la législature vous allez vous lancer dans une mauvaise route, car il ne peut se faire que vous repoussiez une loi approuvée par arrêté royal et j'admets moins encore que l'ouvrier vienne ici s'occuper de politique, etc. etc.

Ces balivernes soporifiques, vieilles balourdises du vieux monde et dignes pendants des sermons dans le désert, ont passé comme passe une ombre, sans bruit sans et écho.

Le même Frédéric, ouvrier, comissionnaire et négociant, dont nous avons déjà parlé dans notre premier compte-rendu, trouve singulier que le citoyen Eug. Steens ait pu affirmer qu'il s'est abstenu dans les élections, lui qui n'est ni électeur, ni onvrier; il engage les ouvriers à ne pas signer la protestation avant de ne l'avoir préalablement discutée, si, d'un côté, la loi est mauvaise, chose qu'il reconnait; d'un autre côté, il faut commenter les arguments de la protestation. Je ne puis, dit-il, admettre toutes les idées du citoyen Eug. Steens, c'est pourquoi je prie l'assemblée de discuter sa rédaction, article par article, comme nous y convie d'ailleurs l'affiche du meeting.

Eug. Steens combat ces diverses tendances : « Vous venez d'entendre, dit-il, de quels pitoyables moyens on use pour empêcher l'union des diverses fractions de la démocratie et essayer de me nuire dans le crédit des ouvriers. Cette tactique a pour but de faire une diversion dans vos débats et de vous détourner de l'ordre du jour en mettant ma personnalité en jeu. On me fait dire que je me suis vanté de mon abstention, n'étant ni électeur, ni ouvrier. Eh bien, non, je ne suis pas ouvrier! et jamais je ne puis avoir eu cette prétention dérisoire; mais ce que j'affirme en dépit de l'insinuation qu'il me serait facile de retorquer contre mon adversaire, c'est que je suis travailleur, et comme tout prolétaire j'ai besoin de travail pour moi et les miens. Oui, j'ai besoin de travail, je n'ai pas, comme bien d'autres, des secours occultes qui entretiennent la paresse et paient les services. Il est vrai que je ne puis, comme l'ouvrier, faire des travaux de force, travailler du marteau ou de la bêche, mais tout cela m'a-t-il empêché, depuis que j'existe de la vie politique, de travailler d'esprit pour me consacrer à l'avenir de la justice et n'ai-je pas, comme ouvrier de la démocratie, apporté ma part de matériaux.

» Qu'on dise ce qu'on veuille, que l'orateur évoque le génie du mal ou prête une oreille complaisante à ces malveillantes folies, peu m'importe, j'ai pour me venger de ces bruits insensés tout un passé de lutte et le plaisir de pouvoir plaindre mon adversaire et de regretter sa faiblesse.

» Maintenant que nous avons discuté, toute la soirée, les divers articles de la loi, et que nous sommes tous d'accord pour en flétrir l'arbitraire, la proposition de l'orateur m'apparait comme une manœuvre préconçue pour renvoyer notre protestatisn aux calendes grecques. Je demande en conséquence, que l'assemblée vote ma proposition. »

Un applaudissement bruyant et général acclame cette défense et appuie la protestation.

Alors, M. Frédéric ...., reprenant la parole, chercha en vain à surrexciter les débats et à les ramener cette fois sur le terrain de sa personnalité, en criant à la calomnie qui ne cesse, dit-il, de le poursuivre; les clameurs de l'auditoire étouffèrent sa voix, et la raison c'est que, se posant en victime, il ne spécifiait aucunement les propos de ses prétendus calomniateurs.

Sur ce, le président Kevels rappela l'assemblée aux convenances de la liberté, blama ouvertement cette atteinte à la discussion et parvint à faire rendre la parole à l'orateur.

Monsieur Frédéric..., avec un flegme qui fait sa caractéristique, remercia le président de son intervention généreuse et continua dans le même sens à causer de la calomnie sans l'énoncer et sans la définir. L'auditoire fatigué de ces divagations, manifesta de nouveau sa réprobation, ce qui détermina l'orateur à quitter la tribune en criant : les calomniateurs sont des lâches et lâches sont ceux qui me coupent la parole.

Cette provocation au désordre souleva un incident déplorable entre l'orateur et le citoyen Stage, la séance n'en continua pas moins à poursuivre ses travaux, grâce à l'énergie du citoyen Kevels.

Vers la fin de la séance, le citoyen Coulon, après avoir exposé ses différents points de vue, conclut à la non-protestation écrite.

Eug. Steens au contraire, engagea chaudement les ouvriers à maintenir leur protestation. L'agitation, dit-il, est l'âme de la vie politique; sans la protestation, le peuple laisserait supposer au pouvoir que son abstention loin d'être une puissance de logique n'est que l'effet naturel de l'indifférence.

A 11 heures finit la séance aux applaudissements de la foule qui venait de poser ainsi un acte sérieux de protestation contre les prud'hommes.

Eug. STEENS.

Un de nos bons camarades nous adressait, le 17 courant, des environs de Charleroi, une correspondance dont nous extrayons ce qui suit :

J'ai reçu hier le trentième numéro de cette chère *Tribune*. Cela m'a fait beaucoup de plaisir. C'était pour moi comme une amie qui venait me visiter, me donner de vos nouvelles et me renseigner sur ce que vous faisiez pour le moment à Bruxelles. Il ne manque pas de *cléric* dans ce numéro, tant mieux!... Si la gent tricornée n'est pas notre amie comme rationnalistes, comme libres-penseurs ; elle est encore une de nos plus grandes ennemies, comme républicains et comme socialistes. Si nous l'avons contre nous en notre qualité de démolisseurs religieux, nous l'avons aussi contre nous en nos qualités de réformateurs politiques et de réorganisateurs sociaux. Elle est la première armée que nous avons à combattre, la première barrière que nous avons à renverser, le premier obstacle que nous avons à écarter, si nous voulons que le peuple arrive un jour à conquérir la République Sociale, ce rêve de tous nos instants, ce but de tous nos efforts. En effet, n'enseigne-t-elle pas, cette engeance de vipères, que les peuples sont faits pour les rois, que les monarques sont des représentants de Dieu sur la terre, que toute autorité émane de Dieu et par conséquent est sainte et doit être respectée? Quoi de plus anti-républicain qu'une telle doctrine! quoi de plus anti démocratique! La démocratie veut supprimer les rois, tant constitutionnels qu'absolus; et proclame le peuple comme seul souverain légitime. — Ne dit-elle pas encore, cette caste perfide et hypocrite, qu'il faut que les ouvriers portent à leurs maitres respect et obéissance? ne dit-elle pas qu'il faut qu'il y ait des pauvres et des riches et qu'il y en aura toujours, qu'il faut qu'il y ait des mendiants afin que les riches puissent faire l'aumône et exercer la *charité*? Quoi de plus anti-socialiste qu'un semblable enseignement? Le Socialisme, lui, veut supprimer le maître pour qu'il n'y ait plus que des ouvriers associés et égaux, et en supprimant ces parasites appelés patrons, chefs d'industries, capitalistes, ainsi que toutes ces autres sang-sues du peuple appelées gouvernants, bureaucrates, soldats, laquais, prêtres et moines, rabbins et pasteurs, trafiquants et boutiquiers, usuriers et rentiers, etc., il veut en arriver à abolir le Paupérisme, de sorte que la société offrirait le spectacle d'un vaste atelier de producteurs, tous libres, égaux, dignes, heureux et vivant en frères par l'effet de la Solidarité des intérêts de chacun et de tous.

Les démocrates, les républicains, les socialistes, à quelque nuance qu'ils appartiennent, indépendamment de leur qualité de libres-penseurs, de partisans du libre-examen, c'est-à-dire quand même leur raison ne leur aurait jamais nettement démontré l'absurdité des croyances religieuses, quand même leur conscience ne se serait jamais ouvertement révoltée contre l'arbitraire ou l'iniquité des préceptes appelés divins, — ne peuvent manquer d'être les adversaires implacables des prêtres. C'est dans la nature des choses; le républicain et le prêtre, c'est comme le feu et l'eau.

Et quand on parcourt l'histoire ecclésiastique, les faits ne viennent-ils pas confirmer à chaque page ce que prouve l'examen de leurs doctrines? Le prêtre n'a-t-il pas de tout temps prêté mainforte aux oppresseurs contre les opprimés, aux nobles contre les manants, aux grands de la terre contre les petits, aux puissants du jour contre les faibles, aux possesseurs contre les dépossédés, aux voleurs contre les volés, aux exploiteurs contre les exploités, aux affameurs contre les affamés? Le parti de la République, le Socialisme peut-il sympathiser avec le prêtre, lui qui combat tout ce que le prêtre protège? le Socialisme qui, depuis des siècles, lutte pour la Liberté contre le Despotisme, pour l'Egalité contre le Privilège, pour la Fraternité contre la Discorde, pour la Justice contre l'Iniquité, pour le Bien-être de tous contre la Misère sans cesse croissante; lui, qui soutient les peuples contre les rois, les esclaves contre les maitres, le noir contre l'esclavagiste, l'ouvrier contre le patron, le paysan contre l'usurier et contre le seigneur, le locataire contre le propriétaire, le travailleur contre le capitaliste, le producteur contre l'oisif improductif, les meurt-de-faim et les va-nu-pieds contre les satisfaits et les repus, la femme contre la tyrannie du sexe mâle, la raison humaine contre l'ignorance et la superstition, l'homme contre Dieu!

Comment est-il possible que l'on ait vu de nos jours encore des hommes qui se disaient champions de la Religion et de la Liberté? Comment se peut-il que l'on ait trouvé des écrivains, comme Lacordaire, par exemple, pour unir la Démocratie et le Catholicisme, deux mots qui jurent de se trouver ensemble? L'esprit de ces hommes aurait-il été frappé d'aveuglément, ou bien tout cela ne serait-il qu'une immense hypocrisie, un nouveau piége tendu à la crédulité des peuples?

Il est vrai que nous avons vu, en 1848, le clergé français bénir les arbres de la Liberté et les drapeaux de la République; mais nous avons vu aussi que cet enthousiasme, vrai ou faux, sincère ou simulé, ne fut pas de longue durée; nous avons vu ce même clergé, poussé par ses instincts conservateurs, entrainé par sa nature essentiellement autoritaire, retourner bientôt au parti de la réaction et du despotisme, comme la pierre lancée par une main agile vers le ciel retombe forcément

vers la terre. Nous l'avons vu conspirer avec la bourgeoisie et les *modérés* contre les socialistes et les *rouges*, puis avec les royalistes contre les institutions même de la République; nous l'avons vu enfin prêter la main à l'homme.... du 2 Décembre, l'encenser par les plus basses flatteries et lui prodiguer les noms de Providence et d'élu du Seigneur, de sauveur de la religion, de l'ordre, de la société et de la famille. Le clergé rentrait ainsi dans son rôle véritable qui est de donner aide et appui aux despotes contre les opprimés.

L'alliance de la Religion et de la Démocratie ne peut qu'être préjudiciable à celle-ci. Que penserait-on d'une personne qui pour conserver la santé et la vigueur de son corps irait s'étendre sur un cadavre en putréfaction? Ce serait sans doute la dernière des sottises. Ainsi font pourtant ces démocrates qui veulent marier la Démocratie, jeune femme robuste et féconde à qui l'avenir appartient, au cadavre vermoulu du Catholicisme.

Mettre les institutions républicaines et socialistes sous la protection de l'Eglise, c'est confier au loup la garde des moutons.

Mais ce n'est pas seulement le parti républicain dans son ensemble qui doit rompre entièrement avec la Religion et lui déclarer une guerre à mort; chacun de nous, frères, doit en faire autant de son côté.

C'est avec plaisir que j'ai lu la réponse de Joseph l'Affranchi à ses contradicteurs qui ne veulent pas se séparer ouvertement de l'Eglise et continuent à prendre part aux pasquinades cléricales, bien qu'ils se disent démocrates; c'est avec plaisir que j'ai vu notre confrère donner aux campagnards de son pays l'exemple d'une rupture franche, ouverte, entière et définitive avec tout culte religieux. Hommage à ces démocrates qui, dans tous les actes de leur vie publique comme de leur vie privée, repoussent l'intervention du prêtre! Ceux-là seuls sont conséquents avec leurs principes et avec eux-mêmes; ceux-là seuls suivent la ligne droite et marchent dans le sentier le plus sûr pour arriver au but, c'est à dire au triomphe de la vérité et de la justice, à la création d'un ordre social basé sur l'égalité de tous les hommes et sur la solidarité de tous les intérêts.

La *Tribune du Peuple*, organe de la démocratie militante et du socialisme ne peut donc assez bafouer, selon moi, la calotte en particulier et toutes les religions en général.

Discours prononcé, à Genève, sur la tombe du docteur Boniface, le 2 Janvier 1862, par le citoyen Mauguin :

« Frères !

» Lorsque partout en Europe, la liberté est au bâillon ou à la chaîne, que le droit est momentanément vaincu, que le prêtre et le despote conjurés disent anathème à l'idée, guerre au progrès, ne reconnaissant plus d'autres moyens de gouvernement que le sabre, le gibet ou l'échafaud, d'autres dieux que le succès et la force, lorsque dans les sphères officielles tout est aux saturnales, aux fêtes, à l'orgie, ah! c'est un saisissant spectacle que celui qui se passe autour des tombeaux. Il y a quelques jours c'était à Gênes, où tout un peuple faisait cortège au cercueil de la noble mère d'un proscrit; aujourd'hui c'est ici, sur la tombe du citoyen Boniface, une victime d'un tyran recouvert de la pourpre impériale.

« Va, cher ami Boniface, dire à nos frères qui habitent l'étoile de Sirius, dis-leur que tous les républicains ou réformistes et socialistes sont unis et sont prêts à recommencer une lutte suprême. Autrement pourquoi cette foule, pourquoi cette phalange de tant de patriotes, pourquoi tous ces martyrs du droit? Est-ce simplement pour suivre une froide cendre? Oh! non, si digne d'être aimé, si digne d'être honoré que le fut Boniface, la plupart d'entre vous ne l'ont pas connu; vous êtes ici parce que sa vie fut un principe, sa mort un dévouement. Les ténèbres semblent se faire entre nous et l'avenir, qu'importe, restons debout, notre foi percera les ténèbres qui nous cachent l'étoile de salut; patience, elle se relèvera demain.

» Frères! jurons sur cette tombe entr'ouverte, jurons une alliance indissoluble, jurons que contre toutes les tyrannies nous resterons unis comme nous le sommes aujourd'hui dans la même douleur et dans la même espérance. »

Le cri de : *Nous le jurons tous!* partit de la foule, les mains se levèrent en signe d'approbation, se serrant en signe de fraternité, et le cortège rentra silencieux et recueilli en ville, où il se dispersa pour se réunir de nouveau plus ardent et plus courageux que jamais le jour où les Peuples seront debout!....

(*Carillon de Saint Gervais.*)

LE NIL.

AUX RETROGADES.

Le fleuve souverain dont la vague féconde
Fertilise en passant l'Égypte qu'elle inonde;
Le Nil mystérieux — sortant de l'inconnu,
Des déserts flamboyants où nul n'est parvenu,
Comme un serpent s'élance et dévore le sable.
Un voile couvre encor sa source intarissable.
Effrayant et superbe, il marche. Que ses eaux
Réflettent l'obélisque ou brisent les roseaux,
Toujours calme, en rongeant ses splendides rivages
Il traverse, hautain, les plaines et les âges.
De son bruit formidable au loin l'écho s'émeut.
Dans son sein agité tout un monde se meut.
Le crocodile affreux, l'énorme hippopotame,
S'ébattent dans ses flots, sous un soleil de flamme.
Son limon dans la mer étend le Continent :
Et, colosses tronqués, sur son bord frissonnant,
Les vieux temples trapus, ruines solennelles,
Le regardent roulant ses ondes éternelles.

Rhéteurs sur le progrès bâvant votre poison,
Papes, rois, empereurs, nains à bout de ressource,
Ce fleuve dont les bords embrassent l'horizon,
Ce fleuve renversant tout obstable à sa course,
Vous le ferez plutôt remonter vers sa source
Que d'arrêter le cours de l'humaine raison!

Félix FRENAY, (ouvrier).

Bruxelles, Janvier 1862.

AVIS.

Les membres de l'association du journal sont informés qu'une assemblée générale pour la révision du réglement aura lieu dimanche prochain, à 8 heures du soir, à l'estaminet l'HERMITAGE, Grand'Place.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE

RUE DE LA PRÉVOTÉ*, 9, *A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

CH. KOESTER,
TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,
Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),
Lez-Bruxelles.

Louis MARCHAND,
COIFFEUR POUR HOMMES ET DAMES,
Coin de la rue Zérézo et du Progrès, 23,
(STATION DU NORD).

SPÉCIALITÉ DES CIGARES
MATADORS,
5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,
RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.
Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envoie d'échantillons en ville et en province.
Liqueurs de Hollande et de France (commission).
Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,
F. SPEHL,
RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.
Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre.	Fr.	3 00
» ordinaire.	»	2 00
Nettoyage de pendule.	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,
BOTTIER ET CORDONNIER,
Rue des Alexiens, N° 4,
A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,
TAILLEUR,
RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.
A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 32. 1re Année. 2 Février 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 1er Février 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

A peine l'Amérique du Nord, dédaignant de mordre ouvertement à l'hameçon des excitations machiavéliques de sa jalouse rivale transatlantique, dans des moments où elle a besoin de tous ses bras pour briser les chaines de l'esclavage du Sud, a-t-elle su conjurer l'imminence d'une guerre avec l'Angleterre et déjouer les espérances boustraparisiennes des avaleurs de gargousses, à l'aide d'une solution que la prudence, en se refrognant, a taillé dans un biais pacifique, avec la pensée bien arrêtée de se venger un jour de l'humiliation arrachée à sa fierté républicaine, que nous voyons les loups de mer britanniques, les sicaires de la catholique Espagne et les tranche-montagnes de l'exécuteur des hautes-œuvres du 2 Décembre, unis, sous le spécieux motif de sauvegarder la vie et les biens de leurs nationaux, fendre les mers pour envahir la république mexicaine et la poignarder, comme les enfants ingrats de Saint-Just et de Robespierre ont poignardé la Rome de Mazzini.

Au milieu du silence énigmatique et de l'immobilité glaciale qui règnent à la surface politique du continent européen, les souverains qui voient, avec stupeur, arriver le jour de leur ruine prochaine, ont besoin, pour se soustraire à l'explosion des sourdes et muettes colères des classes laborieuses, de distraire l'attention publique de la crise actuelle en suscitant, dans des contrées lointaines, des *casus belli*, qui doivent, quelque temps, fortifier leurs trônes et raffermir leurs couronnes.

Les peuples qui ont la fibre épique, et comme la race gauloise, aiment l'odeur de la poudre, le carnage de la guerre, les émotions des batailles et le retentissement des bulletins de victoire, ont toujours été les tristes victimes des fripons couronnés. Les rois font mouvoir tous les ressorts de l'éloquence, de la corruption et de la flatterie, à chaque fois qu'ils se sentent près de trébucher, et les peuples à l'envi donnent dans le panneau monarchique, alors qu'ils n'ont plus qu'à secouer de leurs épaules herculéennes le fardeau des misères humaines.

Au nom de Patrie, qui dit : Haine à l'étranger, on enthousiasme l'ignorance ; par des brimborions de gloire qu'on fait miroiter comme des éléments d'honneur, on enflamme la crânerie soldatesque et par les entrées triomphales des débris d'une armée mutilée, estropiée et massacrée pour la gloire, on enivre un peuple innocent, affamé et on le joue, au profit exclusif de l'orgueil et de l'ambition, dans l'espoir d'échapper à la débâcle de calamités imprévues. Et puis, la faim sévit plus rigoureuse, la misère envahit la famille et l'aumône, cette enchanteresse monacale se glisse dans la mansarde. Gloire ! honneur ! dignité ! adieu, pure fumée ! adieu, bravoure ! la sœur grise l'emporte.

Quand donc comprendra le monde que les rois, par pur intérêt dynastique, ont dû diviser les peuples en nations, amies et ennemies ; et dans les nations, constituer l'élément peuple et l'élément gendarmocrate, cette sanglante antithèse fondamentale de l'*ordre*.

Mais à la fraternité, qui doit, un jour, couronner l'édifice nouveau de l'unité sociale, basée sur la raison et la justice, est réservé le rôle sublime de travailler sans cesse et guidée par la science, à rapprocher dans une seule et même patrie, à réunir dans une seule et même famille, les races diverses, séparées de leur mère, l'*humanité !*

Tout nous fait présager qu'au printemps prochain, nous assisterons aux dernières convulsions d'une politique hybride qui se meurt d'atonie, et grâce à Garibaldi et à Mazzini, à l'enfantement de la rédemption sociale.

Depuis longtemps le vieil édifice européen trop vermoulu de *théocratie et de libéralisme* est condamné, le moindre souffle populaire l'ébranle. L'anxiété a beau l'étançonner, l'agitation fiévreuse de la liberté le fera choir, et les ruines vont succéder aux ruines avec la rapidité d'une traînée de poudre enflammée par l'éclair.

Aux armes ! tel est le cri que se jettent les uns aux autres dix nations opprimées encore par des conquérants et des princes dont on ne veut plus accueillir les moindres concessions. Le temps des transactions est passé. De Pesth à Varsovie, de Rome à Venise ; la souffrance se fait révolution, elle n'attend que l'appel de Garibaldi pour se lever en masse. Le génie de Mazzini, que le bourgeoisisme dominateur croit bannir de l'Italie, en exilant de son pays l'initiateur de l'unité italienne et de la rédemption des peuples martyrisés, plane comme une menace incessante sur les couards du gouvernement. C'est l'étoile de la révolution italienne dont Garibaldi est le bras.

E. S.

ENTRETIENS FAMILIERS
DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ
Sur des questions sociales

au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

(*Suite. — Voir notre numéro précédent.*)

Puisqu'il est admis que la loterie existe dans les Etats du pape, puisqu'il est admis par principe aussi que le jeu est un mal qui entraîne les plus funestes conséquences, il en résulte :

1°. Que ceux qui inspirent à d'autres la passion du jeu se rendent coupables, par complicité, de tous les méfaits dont ce vice est la cause ;

2° Que le joueur qui, excité par la passion, commet des actes défendus par les lois n'est pas coupable, logiquement parlant, puisque la contravention commise est le résultat au moins indirect d'une suggestion étrangère ;

3° Que les effets dérivant des causes, la destruction de celle-ci amènera la destruction de ceux-là qui, réciproquement, subsisteront aussi longtemps que leurs causes primitives ;

4° Qu'en prêchant d'une manière abstraite de fuir le jeu et les vices qui en découlent, lorsqu'en fait le jeu est autorisé, sanctionné, encouragé, l'on commet un inqualifiable contre-sens, on perçoit une prime odieuse sur les mauvaises passions, on pratique une insigne trahison.

Le curé. Le gouvernement du pape, en permettant et en règlementant la loterie, n'oblige pas les populations qui lui sont soumises, à se livrer au jeu ; il ne songe qu'à se procurer les ressources qui lui sont indispensables pour faire le bien de son peuple, si ses sujets ne veulent pas jouer ils sont les maîtres, vos reproches me semblent donc tout-à-fait injustes.

Tommaso. Mais l'usurier ne contraint pas non plus sa victime à s'adresser à lui, et cependant il n'en est pas moins un usurier, et pourquoi ? parce qu'il profite de la détresse d'autrui pour faire un gain illicite, l'administration papale ne fait pas autrement. Elle n'oblige pas à mettre à la loterie, mais elle y provoque, elle y invite en ouvrant officiellement des bureaux de placement ; elle amorce les imprudents par l'appât d'un bénéfice exorbitant, en un mot, elle aiguillonne la misère avec la perspective d'une fortune acquise sans travail, prévoyant à merveille qu'on répondra facilement à cette invitation. Si l'appel n'était pas entendu, le gouvernement se verrait contraint de fermer ses établissements, faute de joueurs, et rien ne le contrarierait davantage.

Le curé. Mais en définitive, je ne trouve rien à reprocher à la conduite de l'autorité ; si elle exploite une source de revenu, elle ne le fait pas pour elle-même, mais pour donner à vivre à ses employés, ce qu'elle reçoit d'une main elle le rend de l'autre.

Tommaso. Nous faisons la doctrine des intentions, prenez y garde ! cela nous mènerait un peu trop loin ; restons donc dans la question pratique.

Le curé. Rien de plus pratique que ce que je viens de vous dire.

Tommaso. Mais cependant vous donnez à l'autorité papale, à propos du fait que je lui reproche, la bonne intention pour excuse, et cette bonne intention vous la faites consister dans le but que vous lui supposez de rendre d'une main ce qu'elle prend de l'autre. Que diriez-vous d'un homme qui, étant accusé d'être usurier, voudrait se disculper péremptoirement en disant : Ce que je fais peut paraître peu délicat si l'on veut, mais le but que je me suis proposé doit passer au-dessus de tout, car je ne garde rien pour moi, cela sert à l'éducation de ma famille ; il y a plus, avec l'argent que je prends, la plupart du temps, à des dissipateurs et à des désœuvrés, je fais vivre une foule de bons ouvriers qui construisent soit un palais, soit une manufacture ; enfin songeant aussi au salut de mon âme, je dote des couvents et je fais une foule d'autres bonnes œuvres.

Le curé. Mon bon ami, votre comparaison du gouvernement papal avec l'usurier est par trop forcée, pour ne pas dire téméraire et impertinente, et s'il vous entendait vous passeriez un mauvais quart d'heure.

Tommaso. Je sais très-bien que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, surtout en présence de certains personnages ; mais c'est vous même qui m'avez amené sur ce terrain *en me défiant* de produire des preuves, des faits à l'appui de ma thèse sur la contradiction qui règne entre vos actes et vos paroles.

Le curé. En vous défiant de citer des faits à l'appui de vos assertions, je n'ai point entendu vous donner le droit de faire des applications injurieuses pour le saint-siège.

Tommaso. Je vous prie, monsieur le curé, de laisser de côté votre saint-siège et votre saint-père et de ne pas changer ainsi le champ de la discussion. Je parle de questions tout à fait temporelles et mondaines et qui n'ont aucun caractère de sainteté. Vous m'avez donné votre parole de me répondre catégoriquement aussi longtemps que je ne sortirais pas la sphère des choses purement terrestres.

Le curé. Mais vous parlez en ce moment contre un gouvernement qui a pour chef le vicaire même du Christ. Vos questions sur un tel sujet ne sont pas dans le cercle de nos conventions ; revenez aux choses de votre compétence, si vous voulez obtenir de moi une réponse *ad hoc*.

Tommaso. Il ne serait jamais venu à la pensée de personne de supposer que la loterie, par cela seul qu'elle est pratiquée et approuvée par un chef de gouvernement qui porte le titre de *sainteté*, puisse se prévaloir d'une origine céleste et impénétrable.

Le curé. Votre ignorance peut, jusqu'à un certain point, vous servir d'excuse ; en effet la plupart des gens de votre espèce n'ont aucune idée des droits sacrés sur lesquels repose le gouvernement du pape.

Tommaso. Je désirerais fort être instruit sur ce point.

Le curé. Sachez donc que le gouvernement du saint-père a été institué par Dieu même, puisque le Christ en a investi directement St Pierre, son apôtre, pierre angulaire du saint-siège. Et la preuve je la trouve dans ces paroles formelles de l'Evangile ; *Tu es petram et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam.* C'est donc à bon droit que les provinces soumises au saint-siège sont appelées le

La Peine de Mort.

Depuis la solution du procès jugé à Mons, la presse belge nous offre un émouvant spectacle. Tous les journaux libéraux, à peu d'exception près, se sont généreusement prononcés pour l'abolition de la peine de mort. La presse catholique, seule, furieuse de cette croisade libérale et humanitaire dont elle n'a pas pris l'initiative, ne peut contenir sa rage, et, conséquente avec son sanglant passé, elle affirme une fois de plus, avec un cynisme révoltant, que le bourreau doit être et rester la clef de voûte de l'ordre social.

Nous passerons avec mépris devant cette fureur sanguinaire heureusement impuissante, et nous formerons le vœu que le Peuple ne s'en souvienne pas au jour de la grande Justice.

A notre tour, et moins bien que nos confrères libéraux, mais avec une conviction aussi profonde, nous discuterons cet « acte de vengeance » exercé par la vieille société contre quelques-uns de ses membres, et nous répondrons quelques mots à ces *philanthropes* égoïstes, à ces philosophes de contrebande qui prétendent que la peine de mort est un mal nécessaire.

La peine de mort est-elle nécessaire?

C'est comme si l'on nous demandait : « Un médecin, pour guérir une maladie épidémique, doit-il tuer les malades qui en sont atteints. »

Cette horrible peine, l'applique-t-on pour effrayer ceux qui se sont engagés dans la route du crime, ou pour empêcher de nuire encore ceux qu'elle frappe?

Dans le premier cas, elle est inutile, partant absurde et odieuse, car elle n'a jamais effrayé ni arrêté aucun criminel, au contraire; rappelez-vous le rapport d'un directeur de prison sur la construction d'une guillotine. Ensuite, analysez les sentiments de la foule qui assiste aux exécutions capitales, comme elle assistait autrefois aux sanglants spectacles du cirque. Vos filles et vos femmes, hélas! n'y forment pas la minorité

Dans le second cas, elle est, comme on l'a dit à juste titre, un acte d'aveugle vengeance, en même temps qu'un aveu de complète impuissance.

Vous coupez la plante venimeuse, mais vous n'extirpez pas la racine.

Mais, objecte-t-on, ce criminel est un assassin. La société, en légitime défense, ne doit-elle pas le mettre dans l'impossibilité de tuer encore, et, pour cela, le tuer elle-même?

Nous l'avons dit et nous le répétons : il en est des maladies morales et sociales comme des maladies physiques. On ne tue pas les malheureux atteints d'une maladie contagieuse, tout au plus le fait-on avec les animaux domestiques, et encore n'est-ce que quand on a épuisé tous les moyens curatifs. Le bon médecin s'attaque à la *cause* du mal, et, s'il parvient à détruire la cause, il guérit la maladie.

Cet homme a assassiné, il est vrai. Mais qui l'a fait assassin? Qui l'a poussé au crime? Qui l'a porté au vol d'abord, à l'assassinat ensuite. Répondez, philanthropes; conservateurs égoïstes, répondez!

C'est un assassin, oui; mais la misère dont vous êtes les coupables auteurs, l'a conduit au vol; le vol l'a fatalement entraîné à l'assassinat. Qu'avez-vous fait pour l'empêcher d'avoir faim, lui, sa femme et sa famille?

Scrutez le passé de ce malheureux. Remontez à son enfance, lorsque, grelottant de faim et de froid, à peine revêtu de haillons, il vous tendait la main. Sa hideuse misère froissait votre égoïsme, vous le repoussiez brutalement, et le fiel s'infiltrait dans son âme; elle s'étalait impudemment en contraste avec votre luxe et blessait votre superbe orgueil. Sa pauvreté l'empêchait de recevoir l'éducation et l'instruction que la société *doit* à chacun de ses membres comme un père *doit* la nourriture à chacun de ses enfants. Vous le repoussiez, ce malheureux paria, et lui, croissant en âge, faisait le serment d'Annibal contre votre société marâtre qui le flétrissait en le traitant en mendiant et en vagabond.

Il était honnête encore; il a voulu travailler. Lui avez-vous procuré le travail nécessaire. Si oui, et c'est l'exception, l'avez vous convenablement salarié?

A vingt ans, quand il se forme comme travailleur, quand il devient réellement utile à ses parents, vous en faites, malgré lui, un *soldat*. Vous le forcez à apprendre le *noble métier des armes*.

Magnifique métier, n'est-ce pas, messieurs, que celui de *tuer* des gens qui ne vous ont jamais rien fait; que vous ne connaissez ni d'Eve ni d'Adam; qui ont père, mère, frères et sœurs qu'ils chérissent et auxquels on les a pris malgré eux! Noble métier qui conduit à la gloire, parce que, pour le bon plaisir de deux goujats couronnés, se battant pour une idée ou par esprit de conquête, l'on tue avec science et méthode des milliers de travailleurs jeunes et vigoureux, la force vive des nations.

Un meurtre isolé conduit à l'échafaud, et ce meurtre a la misère pour mobile. Cent mille assassinats, le deuil dans cent mille familles, la misère dans le plus grand nombre, cela constitue les héros, cela conduit à l'immortalité!

Noble métier, en effet. O grands philanthropes!....

Entre l'assassinat et l'anthropophagie, il n'y a pas si grande différence. Citons ici à ce propos une des belles pages de Toussenel, *Esprit des bêtes*, tome I, page 177.

« L'anthropophagie est une des maladies de la première enfance de l'humanité, un goût dépravé *que la misère explique*, si elle ne le justifie pas. C'est une courte folie *provoquée par la faim*; mais il faut bien que l'humanité passe par la phase de la disette pour arriver à celle de l'abondance. Plaignez donc le cannibale et ne l'injuriez pas, *vous autres civilisés qui mangez de la chair saignante et qui massacrez des millions d'hommes pour des motifs moins plausibles que la faim* Pour moi, de toutes les guerres que les hommes se font, celle où l'on se mange *est la seule rationelle. J'excuse tous les coupables qui ont faim, parce que la première loi pour tous les êtres est de vivre*, et qu'il est naturel qu'un homme tue son semblable quand il est persuadé que la mort de son semblable est indispensable à son salut. Tous les jours ces principes sont mis en pratique chez les nations civilisées, et les Géricault, les Delacroix, les Eugène Sue ont fait, en les appliquant aux naufrages, des chefs-d'œuvre admirables, et l'opinion publique *plaint plus qu'elle ne condamne* les malheureux affamés de la *Méduse* et de la *Salamandre*.....

» Où il y a crime impardonnable, folie furieuse poussée jusqu'à la septième puissance, c'est dans la guerre à coups de canons que se font entre eux des peuples civilisés, tels que les Français, les Anglais, les Russes, qui n'ont pas faim les uns des autres. La guerre est la plus atroce de toutes les folies humaines; mais la plus risible de ces atrocités est à coup sûr celle où l'on se tue sans appétit, pour le seul plaisir de se tuer; où les ennemis se saluent courtoisement avant de s'égorger; où les vainqueurs, après la bataille, s'occupent philanthropiquement à raccommoder les jambes aux vaincus, comme s'il n'eût pas été plus simple de ne pas les leur casser avant. »

Libéré du service militaire, après y avoir, le plus souvent, contracté le germe de tous les vices, le prolétaire rentre chez lui, se remet au travail s'il en trouve, et bientôt se marie. Avec les enfants arrivent les soucis; puis avec les chômages forcés, la misère. Pour qu'il obtienne les insuffisants secours de la bienfaisance officielle, il faut que le misérable ait au moins trois enfants. La faim, les souffrances entrent au logis. Il ne reste bientôt plus d'autre alternative au malheureux que la mendicité ou le vol. Les mauvais instincts du jeune âge, que le service militaire a développés en y ajoutant la corruption morale, se réveillent plus ardents que jamais. La pente du mal est rapide, et la faim est mauvaise conseillère.

Suivons maintenant le prolétaire dans les routes diverses qui s'ouvrent devant lui et qui, toutes, le conduisent au dépôt de mendicité, au bagne, à l'échafaud ou au suicide.

LE DÉPOT DE MENDICITÉ.

Nos législateurs philanthropes se sont beaucoup occupés des dépôts de mendicité; mais, n'ayant élucidé la question qu'au point de vue de l'égoïsme social, ils n'ont dit que des pauvretés et fait qu'une œuvre stérile.

Il fallait des refuges pour les vieillards et les infirmes, et des colonies agricoles pour les valides; ils ont réuni dans le même asile tous les âges et les deux sexes; les bons, les médiocres, les mauvais. La corruption, que la réclusion cellulaire a pour but de prévenir dans les prisons, s'étale audacieusement dans les dépôts de mendicité, et tous les règlements du monde sont impuissants à la combattre.

Notre prolétaire ne se livre pas d'abord lui-même à la mendicité. Ce sont ses enfants, sa femme qui, rougissant encore de ce dégradant apprentissage, tendent la main en détournant la tête. L'habitude vient et la honte s'en va. La prostitution est là qui guette les filles du besoigneux. Le produit de la journée sert le plus souvent aux orgies du père, car, pour lui aussi la démoralisation est arrivée rapide et complète.

La police, appliquant inexorablement la loi sur la mendicité — quoiqu'on ait dit le contraire à la Chambre, — arrête la famille, la fait condamner à huit jours d'emprisonnement et l'envoie au dépôt. A peine y est elle qu'on réclame son élargissement, sous prétexte qu'elle en est à sa première réclusion et que ses membres sont valides. Les frais d'entretien de ces malheureux obéreraient le budget communal.

La mise en liberté est toujours accordée par le gouverneur, mais comme l'administration communale, domicile de secours, ne s'inquiète pas le moins du monde de procurer du travail aux reclus élargis, ceux-ci, obligés de nouveau à mendier, — ils ne sont pas encore mûrs pour le vol, — sont bientôt condamnés comme récidivistes, et alors on leur applique les pénalités suivantes que les réclamations intéressées et inhumaines des communes sont parvenues à arracher à l'autorité supérieure :

1° Suppression des visites des parents et amis.

2° Retenue de la gratification en faveur de la masse du délinquant.

3° Interdiction de l'accès à la cantine.

4° Le *confinement solitaire*.

5° La mise au cachot avec le régime *du pain et de l'eau*.

6° *Le peloton de punition avec marche forcée*.

7° L'expulsion du dépôt à la suite de l'application de l'une ou de plusieurs des susdites peines.

---

patrimoine de St-Pierre. En envisageant la chose sous ce point de vue qui est le plus juste et d'une vérité incontestable, car il a pour base l'autorité divine elle-même, il faut conclure que quiconque désapprouve ou outrage, soit par paroles soit par action, les lois et les règlements proclamés et approuvés par le vicaire suprême armé du pouvoir de lier et de délier, désapprouve et outrage les lois mêmes de Dieu; qu'il se rend ainsi coupable de lèse-majesté divine et en même temps de lèse-majesté humaine, l'autorité visible du saint-siège étant l'image et l'émanation de l'autorité céleste.

Tommaso. Cette admirable argumentation devrait vous valoir, mon révérend, l'emploi de premier sophiste dans les états divins et très-sacrés de sa sainteté le vicaire infaillible.

Le curé. Appelez-moi sophiste tant qu'il vous plaira, vous n'en êtes pas moins obligé de reconnaître l'évidence des faits qui servent de point de départ à mon raisonnement.

Tommaso. Pour tout juge impartial il est démontré que vous argumentez comme un homme qui cherche à s'échapper à travers les mailles du bon sens.

Le curé. Cela n'est pas; je vous ai promis de me rendre à vos raisons que vous démontreriez des faits évidents et incontestables.

Tommaso. Dites-moi donc à quelle contestation peut être soumise l'évidence du fait de la loterie.

Le curé. Je vous ai répondu victorieusement qu'il n'est permis de parler, ni directement ni indirectement, contre un gouvernement qui a pour base la Divinité représentée par le pape.

Tommaso. Belle conclusion, ou plutôt bel expédient pour se tirer d'embarras

Le curé. Mais quel motif, ou si vous voulez quel intérêt pourrait me porter à nier les conséquences nuisibles d'un fait, si elles l'étaient réellement.

Tommaso. Interrogez un peu, mon révérend, le puissant intérêt de caste; il vous dira que toute concession faite à la vérité, toute atténuation du prestige fait courir le risque de perdre cette précieuse influence, condition nécessaire du bien-être individuel.

Le curé. Vous voilà encore avec vos calomnies. Il n'en est pas moins vrai que la balance penchera toujours en notre faveur, parce que nous sommes profondément convaincus de l'infaillibilité de cet oracle divin. *Et portæ inferi non prevalebunt.*

Tommaso. Avec cette conviction singulière, pourquoi donc rechercher avec tant d'ardeur une influence exclusive sur l'autorité civile des autres Etats, afin d'en user pour dominer les masses; laissez dorénavant votre infaillible prophétie s'accomplir d'elle-même.

Le curé. Nous ne sommes pas tenus de nous écarter du principe de toute action, car nous ne devons aucun compte de la doctrine du fatalisme ce qui fait que nous nous faisons une règle de pratiquer cette maxime : Aide-toi, le ciel t'aidera.

Tommaso. Mais ce n'est qu'en appliquant cette maxime, en multipliant les intrigues, en abusant de l'ignorance et de la stupidité des populations que vous tenez asservies, en recourant sans cesse à la force brutale que vous prêtent des gouvernements guidés par un intérêt analogue au vôtre, que vous avez obtenu les avantages dont vous vous montrez si fiers aujourd'hui.

Le curé. En fut-il ainsi, reste toujours que le principe de l'autorité sacerdotale est impérissable parce qu'il est d'ordre divin.

Tommaso. J'admets que l'état des choses actuel subsistera tant que vous trouverez des niais pour vous croire, des séides pour vous admirer et des complices pour vous protéger.

Le curé. Que ce soit ou non l'effet de la niaiserie, nous avons pour nous l'expérience des siècles même en ce qui touche aux intérêts terrestres, nous pouvons être bien surs d'exercer toujours une grande influence sur les sociétés en dépit de tous vos efforts.

Tommaso. Et c'est dans la crainte de perdre cette grande influence, que vous faites une guerre à mort à ceux qui cherchent à éclairer les sociétés, en leur faisant connaître la fausseté de vos arguments qui ne reposent que sur des traditions sans valeur scientifique sur des sophismes grossiers, des déclamations ridicules.

Le curé. Libre à vous de nous appeler sophistes, jongleurs, intolérants. Nous nous faisons gloire des injures que nous recevons pour la cause de la vérité. Et c'est toujours celle-ci qui triomphe à votre grand désespoir. Quand le peuple en définitive est appelé à trancher le différent, c'est à nous qu'il donne ses suffrages de préférence à vos magnifiques raisonnements idéologiques, spéculatifs et progressifs.

Tommaso. Oh! je sais à merveille que la terreur est une arme puissante pour combattre la raison, vous la maniez avec une adresse incomparable, et vous réussissez ainsi à abrutir de plus en plus les peuples, que votre intérêt vous commande d'entretenir dans l'ignorance de la vérité.

Le curé. La crainte est un sentiment inhérent au cœur de l'homme, nous nous en servons comme d'un aiguillon pour diriger les âmes dans le sentier du bien.

Tommaso. Aussi ne négligez-vous rien pour accroître cette terreur salutaire *qui est le commencement de la sagesse* comme vous dites. Tout vous est bon quand il s'agit de frapper l'imagination des peuples, vous les menacez de mille calamités. Un phénomène naturel vous sert de prétexte pour jeter partout la consternation et pour apesantir le joug des peuples qui tremblent à vos pieds.

Le curé. Toujours est-il que notre intention est pure, et qu'au fond nous ne sommes préoccupés que de l'avantage des populations. Après tout, si notre manière d'agir ne vous convient pas, prenez-vous-en à St-Paul qui dit : *Cum timore et tremore salutem vestram operamini*.

Tommaso. Toujours des textes latins. — Je vois, mon révérend, qu'il faudra renoncer à nos entretiens, si je veux échapper au supplice de vos citations inopportunes et stupides.

Le curé. Pourquoi donc cette horreur pour les passages tirés de l'écriture sainte et des apôtres?

Tommaso. Parce qu'ils n'ont rien à faire ici et qu'ils violent notre convention.

Le curé. Je trouve au contraire mes citations tout-à fait de mise. Seulement il a pu m'arriver quelquefois de m'élever un peu au-dessus de notre sujet. Pour nous qui sommes habitués à planer, moyennant nos livres divins, dans les régions supérieures, il nous est assez difficile de nous astreindre à ce terre à terre où il vous a plu de m'attacher pour me soumettre à votre intelligence bornée. Cependant je ferai mon possible à l'avenir pour vous suivre terre à terre. Soyez ainsi persuadé, qu'au fond j'aime et je respecte la justice sous quelque forme qu'elle se présente, ainsi vous me trouverez demain à l'heure ordinaire préparé à vous écouter et à répondre catégoriquement à votre discussion.

En attendant recevez mes salutations.

(*La suite au prochain numéro*).

LA PRISON.

Fatigué de ces tortures morales et Physiques, impuissantes à le guérir puisqu'elles ne s'attaquent pas à la source du mal, le pauvre, ne trouvant pas le moyen de nourrir honnêtement sa famille, songe à se créer des ressources par le vol. Tôt ou tard il est pris et il va expier en prison des crimes dont la responsabilité remonte à la société entière.

En effet, quel souci la société a-t-elle eu de ce malheureux depuis sa naissance? On lui enseigne dès sa plus tendre jeusesse le catéchisme romain, mais on a négligé son éducation et son instruction, sous le spécieux prétexte qu'on ne peut forcer les parents à laisser instruire leurs enfants.

C'est attenter, — disent les adversaires de l'instruction obligatoire et gratuite pour tous, — aux droits du père de famille. Le père, dit-on encore, a besoin de ses enfants pour l'aider à subvenir aux besoins de la famille, et il serait inhumain de la priver de cette ressource, sans lui donner une compensation.

Mais se gène t-on pour arracher les enfants au foyer paternel, où ils mènent déjà une certaine aisance par leur travail, quand l'âge est venu pour eux d'apprendre le *noble métier de l'obéissance passive et de la discipline homicide*? Oh! alors c'est différent. On lâche les grands mots d'*indépendance*, de *nationalité*, de *patrie*; comme si les mots *humanité*, *solidarité*, *justice*, n'avaient pas une signification plus haute et plus sociale.

« Ces criminels savent lire, écrire et calculer, ricane un procureur général; ce n'est donc pas l'ignorance qui les a poussés au crime. »

Hélas! combien n'en est-il pas qu'on représente comme possédant les premières notions de la lecture et de l'écriture; auxquels on a inculqué routinièrement la morale catholique, et qui ne connaissent pas le premier mot de la Constitution Belge, ce catéchisme des droits et des devoirs du citoyen.

Il y a instruction et instruction, M. le procureur-général, et il vous sied bien à vous qui voyez un criminel digne de la corde, dans tout prévenu, et qui n'avez jamais souffert ni de la faim ni du défaut d'instruction, il vous sied bien d'écraser de votre méprisant dédain les hommes généreux qui vouent leur existence à l'amélioration morale, intellectuelle et matérielle de la race humaine?

Nous vous dirons ce que disait Toussenel, ce profond analogiste, en parlant du loup :

« Avant de prononcer l'anathème contre l'infortuné quadrupède, l'homme s'est il occupé du moins de faire le triage de ses qualités et de ses vices? L'a-t-il sevré dès l'âge le plus tendre, pour *l'emépcher de sucer les mauvais principes avec le lait de sa mère*? L'a-t-il placé, en un mot, dans un milieu convenable où ses aptitudes naturelles eussent pu se développer vers le bien? Oh! non pas, s'il vous plaît; le moraliste ignare et paresseux n'admet pas cette méthode d'investigation scientifique. Son ignorance s'accomode mieux de la théorie de la perversité native qui le dispense, lui moraliste, d'inventer un système d'éducation susceptible de favoriser le développement des aptitudes honorables de chaque individu et de chaque espèce. Et comment ces moralistes sycophantes auraient-il fait pour le loup ce qu'ils n'ont pas fait pour l'homme?

» Les législateurs civilisés n'écrivent-ils pas tous les jours que l'homme est né méchant, et que la société ne tiendrait pas *sans le bourreau*? (Tous les journaux catholiques le disent.) Le gendarme et la potence ne sont-ils pas les attributs parlants de la société actuelle?

» Allez, marchez, civilisés aveugles, ministres fainéants. Bardez vos capitales d'une ceinture de bastilles; appelez-y des armées entières pour tenir garnison; doublez, triplez l'effectif de vos sbires; élargissez le ventre de vos maisons de force; comprimez, réprimez..... Mais quoi que vous fassiez pour endiguer le torrent du mal, tous vos efforts ne contiendront pas sa furie; car sa source est dans la *misère* et dans le *travail répugnant*, et ce torrent dont les eaux montent, montent sans cesse, ne s'arrêtera pas que sa source ne soit tarie.

» Entendez-vous, débitants de palabres, qui tonnez si éloquemment à la tribune (et devant les cours d'assises) contre les passions mauvaises : l'origine des troubles de la société ont leur cause dans l'*oppression du travail* par *le capital parasite*, et dans le *travail répugnant*. Oui, monsieur Guizot le puritain, oui, dans le travail répugnant, en dépit de ce qui est écrit dans votre histoire de la civilisation où vous avez osé affirmer que le régime constitutionnel, c'est à dire l'avénement des épiciers au pouvoir, était le dernier mot de l'esprit humain, en matière de constitution gouvernementale. »

Revenons à notre prisonnier, victime de l'indifférence égoïste de nos législateurs philanthropes.

La prison s'est refermée sur lui, et le régime cellulaire qui l'isole de ces compagnons d'infortune, le met face à face avec sa conscience, ou plutôt avec la morale catholique — sous la figure d'un aumônier, — cette morale qui a déjà été impuissante à lui servir de frein.

L'excellent régime auquel il est matériellement soumis, lui fait désirer de prolonger son séjour en prison. Il est en effet constaté que la plupart des prisonniers des maisons cellulaires où le directeur est juste et humain, voient arriver avec terreur le jour de leur élargissement. Ce sont ceux qui n'ayant point de ressources personnelles, ont à demander à un travail incertain les moyens d'existence. Nous verrons bientôt qu'ils n'ont que trop raison de trembler.

Aussitôt libérés, ils tombent sous la surveillance spéciale qui, telle qu'elle est appliquée aujourd'hui, constitue la plus horrible des tortures pour celui qui veut revenir au bien.

(La suite au prochain numéro.)

Enterrements Civils.

Le dimanche, 19 Janvier, les *Affranchis* ont procédé à l'enterrement civil de leur co-associé Jean-Joseph-Guislain Laurent, ouvrier tailleur, mort en libre-penseur à l'âge de 64 ans et cinq mois. L'inhumation eut lieu au cimetière de Saint-Gilles, lez-Bruxelles.

Un membre de l'*Affranchissement*, au nom de ses confrères, prononça quelques paroles sur la tombe et retraça la carrière, toute de dévouement et de souffrances, que parcourut ce vétéran de la démocratie.

Il était natif de Fleurus, et quitta, dès 1830, son pays natal pour s'enroler sous les drapeaux de la liberté dans un corps de volontaires et prendre une part active à la révolution qui fermentait alors sur tous les points de la Belgique. Il voyait dans cet événement l'aurore de la République! Hélas! il fut trompé, comme bien d'autres, sur les conséquences que devait avoir cet élan généreux des Belges en faveur de l'indépendance. La révolution de 1830, tout en augmentant, il est vrai, nos libertés politiques, nous sépara violemment d'un peuple dont l'histoire fut de tout temps attachée à la nôtre et dont les intérêts pouvaient si bien s'harmoniser avec les nôtres; elle n'aboutit en définitive qu'a élever un nouveau trône et une dynastie nouvelle à côté du trône et de la dynastie des Nassau. La démocratie tend au renversement de la royauté et à la fédération des peuples; la révolution de 1830 est venu semer la discorde et la division entre deux nations sœurs, et créer deux monarques là où il n'en était qu'un et où il n'en fallait pas du tout. La révolution de 30 fut, dans ses résultats bien entendu, très-peu démocratique.

Aussi, le cœur navré de cette déception amère, Laurent se hâta-t-il de jeter le fusil pour reprendre son outil d'ouvrier.

Mais 48 le retrouva sur la brèche, non point cette fois les armes à la main, mais luttant par la parole et par l'exemple pour la sainte cause des déshérités.

Il fut alors condamné à mort par la cour d'assises du Brabant. Cette peine ne fut point appliquée, car sa tête ne tomba point sous la hâche du bourreau, mais le reste de ses jours ne fut qu'une lente exécution de cette sentence; la société, plus terrible et plus cruelle en cela que le bourreau lui-même, au lieu de trancher d'un coup le fil de ses destinées, le fit succomber peu à peu sous le coup des souffrances qu'elle réserve au prolétaire.

Il expia d'abord par une longue captivité le crime exécrable d'avoir aimé l'humanité et d'avoir souhaité l'affranchissement de ses compagnons de travail et le bonheur de tous les hommes!

Plus tard, libéré des fers de la prison, il rentra dans la société, où l'attendait une servitude plus pénible peut-être que celle du cachot: la misère!...

Brisé par les tortures morales et physiques, manquant — comme tant d'autres de nos frères — de travail et de pain, miné par un mal intérieur qni devait le conduire au tombeau, nous l'avons vu trainer dans sa vieillesse une existence misérable, et garder au milieu de toutes les douleurs, dans les transes de la faim comme dans celles de la maladie, la sérénité de sa conscience, la fermeté de ses convictions et la fidélité aux principes républicains. Nous l'avons vu, lorsque déjà la mort errait sur sa face livide, conserver dans un corps maigre et décharné un cœur grand et fier et une âme courageuse et inébranlable. Nous avons vu ce moribond, dont le labeur avait enrichi la société, étendu sur son grabat comme le martyr sur la roue, proclamer au milieu des tourments la souveraineté de la raison humaine et les droits imprescriptibles de l'homme au bien-être. Nous l'avons vu expirer en répudiant tous les préjugés religieux et sociaux, et repoussant d'une main les sollicitations importunes du prêtre tandis que de l'autre il saluait de loin la République sociale, cette terre promise que ses yeux découvraient de loin mais que ses pas ne pouvaient atteindre.

O vous dont les jours s'écoulent au sein de toutes les joies et de toutes les jouissances! vous à qui la société, comme une mère capricieuse, prodigue ses caresses les plus tendres et ses baisers les plus doux! descendez un moment du faite de vos grandeurs et de votre opulence pour venir contempler, dans une humble mansarde, la couche où agonise ce prolétaire libre-penseur, — et si vous avez un cœur qui bat dans vos poitrines, vous serez ému de voir tant de malheurs réunis sur la tête du même homme, — vous maudirez la partialité odieuse d'un ordre social qui a ses damnés et ses élus, ses bâtards et ses benjamins, — vous chercherez avec ardeur le véritable remède aux maux qui ne cessent d'accabler la majeure partie du genre humain, — et vous trouverez que ce remède consiste dans l'association des travailleurs venant remplacer l'exploitation que le capital fait aujourd'hui du travail et dans la solidarisation de tous les intérêts aujourd'hui divisés ou contraires. Oui, s'il vous reste un peu de sens moral, si l'égoïsme ne vous domine point tout entier, si une fausse éducation n'a point entièrement corrompu vos intelligences, a la vue d'un tel spectacle vous deviendrez *socialistes* et vous combattrez avec nous pour la *Justice* et le *Bien-être de tous*.

Laurent fut toujours une protestation vivante contre les iniquités sociales; à ses derniers instants il protestait encore. Les promesses menteuses des prêtres, pas plus que les suggestions secrètes de la misère, ne purent le faire fléchir. Il est mort comme doivent mourir tous ceux qui ont compris leur dignité d'homme et qui ont voulu inculquer aux autres la dignité et le respect de soi-même; il est mort sans courber le front sous les fourches caudines de la Religion!

Paix aux ossements du martyr! il a trouvé désormais la tranquillité qu'il n'avait pas connue pendant sa vie, le temps des épreuves est terminé pour lui. La Mort, ce bienfaisant génie qu'invoquent tous ceux dont les douleurs ne sont plus supportables, ce bon ange qui tôt ou tard vient visiter tous ceux qui gémissent et leur annoncer leur délivrance, est venu panser de sa main caresssante les blessures de ce cœur abreuvé de fiel et d'amertume; elle est venue emporter notre ami pour le poser doucement dans la tombe et donner enfin le repos à ses membres brisés de lassitude.

Le 27 Janvier, l'association *les Solidaires* fut informée par un de ses membres de Louvain que Nicolas-Joseph Evrard, à l'âge de 80 ans, venait de mourir sans avoir réclamé les prétendus secours de la religion, et qu'elle était invitée à venir remplir les derniers devoirs envers ce doyen de la libre-pensée.

A cet effet, une députation des *Solidaires* fut envoyée le lendemain à Louvain.

C'était la première fois qu'un enterrement civil avait lieu dans cette ville catholique par excellence. L'on sait que dernièrement un enterrement protestant y fut troublé par des individus poussés par le cagotisme ou vendus à la gent cléricale. Les funérailles du libre-penseur s'accomplirent pourtant dans le plus grand calme et avec le meilleur ordre possible. Les *Solidaires* n'eurent aucunement à craindre d'être assomés sous les charitables horions de messieurs les *stokslagers*, car les mem-

bres de cette honorable confrérie ne sortirent pas de leur retraite ; la foule qui suivit le corps jusqu'au champ du repos se montrait au contraire très-enthousiasmée de cette manifestation anti-catholique.

L'autorité communale avait d'ailleurs pris les mesures nécessaires pour empêcher toute démonstration hostile et maintenir la tranquillité publique. Qu'elle recoive ici nos remerciements pour la manière digne d'éloge avec laquelle elle a su accomplir son devoir.

Le cortège funèbre était composé de la députation envoyée de Bruxelles à laquelle s'était joints les Solidaires habitant Louvain, des démocrates et libres-penseurs de cette même ville, des nombreux amis du défunt, etc. et l'on distinguait dans la foule bon nombre d'étudiants de l'*Alma mater* qui semblaient là, par leur présence, protester contre les principes que veut leur inculquer l'enseignement catholique, et montrer que les dogmes pernicieux et les préceptes ridicules du Catholicisme n'avaient pu éteindre en eux le flambeau de la raison ni étouffer la voix de la conscience.

Une multitude que l'on peut évaluer à près de deux mille hommes suivait ce cortège ou encombrait la route qui conduit au séjour des morts. Dans les rues de la ville, les personnes ouvraient les fenêtres de leur demeure pour voir passer, dans sa simplicité solennelle, le cercueil du rationaliste.

Aussi le cimetière protestant, où eut lieu l'inhumation, fut-il envahi par la foule.

Le corps descendu en terre, D. Brismée, secrétaire de l'association *les Solidaires*, prononça un discours d'adieu sur la tombe de ce vénérable philosophe dont les convictions n'étaient que devenues plus fermes et plus enracinées avec l'âge.

Les Solidaires de Bruxelles n'oublieront jamais l'accueil fraternel qu'ils ont reçu de leurs confrères et amis de Louvain. C. De P.

LE PEUPLE,

ASSOCIATION DE LA DÉMOCRATIE MILITANTE.

STATUTS.

Le but de l'association de la démocratie militante est de tendre, par voies et moyens de droit, à la *fédération ouvrière* de toutes les associations du pays.

Pour réaliser cette vaste combinaison de l'*union politique* de toutes les sociétés de travailleurs, dont les divers délégués constitueraient le *comité permanent et politique de la fédération ouvrière*, l'association, *le Peuple*, ne reculera devant aucun sacrifice pour lancer dans le monde des prolétaires les idées d'agitation vers une connexion forte et indivisible.

Pour retirer le peuple de son apathie, le remuer dans son indolence par la raison, l'élever à sa dignité d'homme et lui souffler le feu sacré de la lutte politique, qui seule peut l'amener sur la voie de la régénération sociale, l'association dispose déjà de son organe la *Tribune du Peuple*, et n'a cessé, depuis l'apparition de son journal, de répandre dans les masses les principes de son programme qui a pour devise : *Justice et Bien-être social*.

Ne pouvant s'appuyer exclusivement sur la publicité du journal, l'association se réserve la mission de tenir des meetings publics, tant dans la capitale que dans les provinces, et suivant les circonstances et les temps, afin de propager, parmi nos confrères du travail, les principes de Justice et de proclamer l'*alliance des métiers*.

Art. 1. Un comité administratif, composé de sept membres, sera élu et constitué pour un terme de six mois. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 2. Pour être élu membre du comité, il faut avoir obtenu la majorité absolue des associés présents.

Art. 3. Les élections n'auront lieu qu'après convocation faite, au moins une semaine d'avance, par l'organe de l'association.

Art. 4. Toute élection qui n'aurait pas rempli les formalités prescrites est considérée *nulle*.

Art. 5. Les membres du comité se distribueront les divers emplois entre eux et feront part à l'association de la nomination des fonctionnaires.

Art. 6. Ceux des membres qui acceptent des fonctions et qui ne les remplissent pas exactement sont présumés démissionnaires, après avis préalable, et lorsqu'il s'est écoulé un mois sans que le membre ait motivé son absence.

L'association décide sur l'avis du comité de pourvoir au remplacement du membre démissionnaire. Le comité est juge d'ailleurs des cas d'absence ou d'excuses valables, et doit en tous cas, en renseigner l'association à la première séance.

Art. 7. Le comité a le droit d'examiner les manuscrits et d'en suspendre l'insertion, s'il les trouve en contradiction avec les principes du programme. Il doit en donner avis à l'association qui jugera.

Art. 8. Le comité, en présence d'évènements imprévus peut juger à propos de convoquer des réunions spéciales.

Art. 9. A chaque séance mensuelle, le comité fera par écrit un exposé général de la situation financière, le résultat en sera consigné au procès verbal.

Art. 10. Le premier dimanche de chaque mois il y aura, le soir, une séance générale et obligatoire, exclusivement réservée aux associés, elle sera consacrée aux affaires administratives.

Les trois dimanches subséquents du mois, il est loisible aux associés d'introduire leurs amis et connaissances.

Ces trois séances hebdomadaires sont facultatives pour les associés. Elles seront consacrées à des causeries, à des conférences ou à des dissertations sociales suivant l'indication de l'ordre du jour.

La présence du comité y est de rigueur.

Art. 11. Les associés paieront par anticipation un mensuel de cinquante centimes.

Toutefois cette cotisation est susceptible d'augmentation, si l'association en jugeait l'urgence.

Art. 12. Tout associé qui resterait en retard de payer son mensuel pendant trois mois sera rayé du contrôle, s'il n'en a motivé les causes.

Art. 13. Pour faire partie de l'association, on doit s'adresser au comité, soit par écrit, soit en personne, et en tout cas la présentation doit être appuyée par un membre.

On est membre de l'association quand on a remporté la majorité absolue des associés présents.

Le comité peut, suivant qu'il le juge convenable, proposer, séance tenante, le ballotage d'un candidat, ou bien l'ajourner de huit à quinze jours et, sur des renseignements défavorables, s'en rapporter à la décision de l'association à la séance mensuelle.

Art. 14. Si pour des griefs de nature à nuire à l'esprit du journal et à la considération de l'association, des membres avaient à se plaindre du comité, ils doivent formuler leur plainte devant l'assemblée à la séance administrative.

Art. 15. Tout article additionnel aux présents statuts doit remplir les conditions suivantes :

1° Avoir été discuté dans la séance mensuelle et obligatoire.

2° Avoir obtenu la majorité absolue des associés présents.

Art. 16. En cas de proposition de révision du règlement, elle sera faite par écrit et la discussion en sera renvoyée à la séance mensuelle suivante.

La révision ne pourra avoir lieu, ni être votée que par les 3/4 des membres de l'association convoquée à cet effet, et à la majorité absolue des 3/4 présents.

Pour le comité, Eug. STEENS, secrétaire.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, *A BRUXELLES.*

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

CH. KOESTER,

TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,

Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),

Lez-Bruxelles.

Louis MARCHAND,

COIFFEUR POUR HOMMES ET DAMES,

Coin de la rue Zérézo et du Progrès, 23,

(STATION DU NORD).

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,

RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envoie d'échantillons en ville et en province.

Liqueurs de Hollande et de France (commission).

Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de	1 à	2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,

BOTTIER ET CORDONNIER,

Rue des Alexiens, N° 4,

A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 33. 1re Année. 9 et 16 Février 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75

POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR :
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 15 Février 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

S'il est une brutalité sauvage qui étonne le monde et le déconcerte et qui tombe sous l'exécration générale, c'est assurément l'invasion de la République du Mexique par la France, l'Angleterre et l'Espagne. Cette triple alliance vient dissiper les moindres doutes sur les tendances liberticides des monarchies constitutionnelles ; en vain la royauté prétend-elle à l'aide d'expédients diplomatiques, de subterfuges et de tiraillements, masquer le jeu de ses conspirations despotiques ; l'Europe révolutionnaire a saisi le fil conducteur de ses menées souterraines qui tendent à attiser les divisions intestines des républiques américaines pour leur susciter des embarras et les décomposer au profit de quelque *principule* ou *César déclassé* à la recherche d'une position sociale. C'est la contremarche stratégique des rois pour prendre à revers les peuples libres, dès qu'il leur semble que les factions intérieures les divisent. Il y va de la sollicitude royale même de se prêter main forte pour reconquérir l'*ordre* partout où le progrès continu de l'esprit du siècle essaie de réduire au néant le système autoritaire. Les potentats ont besoin de se liguer contre les républiques et l'union des peuples pour se tailler des royaumes en raison inverse des couronnes qui se brisent et des trônes renversés par le souffle de la révolution et le génie de la liberté.

L'impudence abjecte du parjure impérial éclate de nouveau dans toute sa laideur ; les aveux naïfs qu'il vient d'énoncer par *son moniteur*, confirment la perfidie des ressorts qu'il a fait mouvoir pour conclure à cette alliance d'agression contre le droit des gens et la souveraineté populaire de la république mexicaine. Cet homme de proie nocturne et de guet-apens ténébreux, après avoir invoqué le spécieux prétexte d'une garantie de sécurité pour ses sujets, vient de briser le couvert de ses vaines réclamations en disant qu'il a pour mission « d'assurer l'avenir, en constituant dans le pays un pouvoir *fort* et durable avec lequel l'Europe puisse lier à l'avenir de solides et pacifiques relations.

La presse anglaise, de son côté, est unanime pour présenter l'archiduc *Maximilien*, comme le candidat des trois puissances, et dans le monde diplomatique, on rattache aux négociations qui se poursuivent à ce sujet, le séjour prolongé du roi Léopold à Londres, où il ne cesse de déployer toute sa sagesse royale et sa neutralité belge au profit des Hapsbourg, cette vieille souche de tyrans.

C'est un fait inouï et révoltant, qu'on aille offrir à un prince déchu par la révolution, un royaume qui n'existe pas encore, et qu'on dispose d'un pays habité par huit millions d'âmes, avant de s'en être rendu maître, et cela après avoir annoncé au monde de n'exercer aucune influence sur le peuple mexicain dans le choix ou le maintien de son gouvernement.

Que les alliés limitent leur invasion à l'obtention de la réparation des torts et des outrages faits à leurs nationaux, qu'ils invoquent, pour justifier leur agression barbare, la prétendue obstination du gouvernement mexicain à faire droit à leurs *justes* réclamations, et que, en garantie pour leurs droits, ils s'emparent de Vera-Cruz et occupent le château d'Ulloa, sans recourir préalablement à l'arbitrage d'un congrès pour aplanir les difficultés de ce genre, c'est, nous l'affirmons, un acte odieux, une supercherie infâme. Juarez, le président constitutionnel de la République, dans son manifeste au Peuple mexicain, le proclame dignement :

«Les Espagnols, dit-il, ont envahi notre territoire, notre dignité nationale est offensée, notre indépendance menacée, sous le prétexte des imputations les plus fausses, car les violences commises contre des sujets espagnols ne sont pas des faits qu'on puisse opposer au désir manifesté de maintenir la meilleure harmonie avec le gouvernement espagnol, attendu que ces violences n'ont été que l'inévitable conséquence de la révolution sociale entreprise par la nation pour extirper les abus qui étaient la cause continuelle de tous ses malheurs.

» Si les souffrances, du reste, ont été plus sensibles pour les sujets espagnols que pour ceux des autres puissances, c'est qu'ils sont en bien plus grand nombre et qu'ils se sont mêlés plus activement à nos dissensions intérieures, en y apportant un caractère de férocité tout particulier.

» En vain l'Espagne invoquerait-elle le fait de l'expulsion de son ambassadeur du territoire de la République. Le gouvernement a usé d'un droit qu'exercent toutes les nations et que l'Espagne a plusieurs fois exercé elle-même, et il en explique la raison : c'est que l'ambassadeur espagnol se déclarait décidé à favoriser les fauteurs de la rebellion contre la République. »

La vérité reluit dans cette mâle franchise ; Juarez parle tout cœur, il ne comprend que trop les manœuvres de la conspiration monarchique ; aussi n'hésite-t-il pas de dire :

« Mexicains ! du Mexique seul on exige des sacrifices au-dessus de ses forces, le gouvernement de la République ne déclare pas la guerre, il ne fait que repousser la force par la force ; de plus, il est disposé à faire droit à toutes les réclamations qui seront fondées en droit et en équité ; mais il repoussera toutes les conditions qui seraient de nature à rabaisser la dignité du peuple ou à compromettre son indépendance.

» Mexicains, si des intentions si droites sont méconnues, si on cherche à humilier le Mexique, à démembrer son territoire, à intervenir dans son administration politique intérieure, oh ! alors je fais appel à votre patriotisme, je vous adjure d'oublier les haines, les rivalités qui nous ont divisés, et de sacrifier vos biens, votre sang pour la défense de la cause la plus grande, la plus sainte qui puisse exister parmi les hommes et parmi les peuples : la défense de notre patrie ?

» Les renseignements exagérés et menteurs des ennemis du Mexique nous ont présentés au monde comme une nation barbare et dégradée.

» Défendons-nous contre ceux qui nous provoquent, en observant strictement les lois et les usages établis au profit de l'humanité. Que l'ennemi inoffensif, auquel nous avons donné l'hospitalité, vive tranquille sous la protection de nos lois ! C'est ainsi que nous ferons tomber les calomnies dirigées contre nous et que nous prouverons au monde que nous sommes dignes de la liberté et de l'indépendance que nous ont léguées nos pères. »

C'est en vain que l'*on fait toutes ces protestations* ! Le jeu a commencé, on ira jusqu'au bout. *Le Mexique se trouvant isolé, grâce à la conflagration* des Etats-Unis, doit par ses propres forces refouler cette irruption sur son sol des plus redoutables puissances du monde. Les conspirations monarchiques ont bonne chance, et pour peu qu'ils aient la veine, ils auront joué bien vite les libertés de la République et décidé à qui de relever de la boue le sceptre brisé de Montezuma et de *faire régner l'ordre* avec la terreur.

Du train dont vont les choses, il n'y a guère à douter du dénouement de l'intrigue. On prévoit que les opérations des alliés vont dégénérer en une intervention arbitraire dans les affaires intérieures du Mexique pour renverser par la force un gouvernement issu de la volonté populaire et qui fonctionne avec fermeté et justice. Qui ne voit que la machination monarchique se fait au grand jour avec l'appui de la faction catholique des Miramon, des Almonte et de tous les tyranneaux papelins que la colère populaire a chassés et mis en fuite, et qui, traîtres et félons aujourd'hui, poussent le cynisme jusqu'à marchander la république pour la vendre comme une esclave et la faire étrangler par le despotisme.

Le désir des vengeances, la honte de la chute, l'or et la corruption comme l'avidité des honneurs et la rivalité, sont des accès de fièvre qui brulent le sang et dévorent le cœur de ces bourreaux des peuples dont la soif ne s'étanche qu'en buvant dans la coupe des larmes.

E. S.

La Peine de Mort.

(SUITE ET FIN)

LA SURVEILLANCE SPÉCIALE.

A sa sortie de prison, le *condamné libéré* placé sous la surveillance spéciale de la police, reçoit une feuille de route pour le lieu où il a déclaré vouloir fixer sa résidence. Certains lieux indiqués sur sa feuille de route, lui sont inter-

dits. Il doit suivre l'itinéraire tracé et être rendu à destination dans un délai déterminé. Le procureur du roi de l'arrondissement de la résidence transmet à l'autorité communale de l'endroit où le condamné se rend une dépêche émanant du procureur général et contenant les instructions nécessaires dont nous recommandons la lecture attentive à tous les vrais amis des parias de la civilisation moderne.

Voici ce document :

PARQUET
de la
COUR D'APPEL

..... le..... 18.....

séant à.....

—

N°.. de la corresp.
N°.. du registre B.

—

SIGNALEMENT

d.....
Né à.....
Agé de....
Cheveux....
Sourcils....
Yeux....
Front....
Nez....
Bouche...
Menton...
Visage....
Barbe....
Taille...mètre...cent.
Signes particuliers :

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que la personne dénommée et signalée ci-contre, placée sous la surveillance spéciale de la police, pendant..., à compter du... 18..., doit se rendre dans votre commune, dans les..... jours qui suivront cette date, pour y établir sa résidence. Vous vous conformerez, à son égard, aux dispositions des loi, arrêté et instruction ci-dessous transcrites. Je vous prie d'exercer et de faire exercer sur cette personne la surveillance la plus active, et de m'adresser, dans les derniers 10 jours des mois de Février, Mai, Août et Novembre de chaque année, par l'intermédiaire de M. le Procureur du roi de votre arrondissement, un état détaillé contenant des renseignements sur sa conduite, ses moyens d'existence, le travail auquel elle se livre, ses absences plus ou moins longues ou fréquentes de votre commune, leur motif connu ou présumé, la moralité des personnes qu'elle fréquente habituellement, l'influence plus ou moins pernicieuse qu'elle exerce sur les membres de sa famille ou sur les personnes qu'elle fréquente, et tous autres renseignements que vous croirez utile de porter à ma connaissance.

Toutes les notes et pièces qui me seront adressées concernant cette personne, devront rappeler le n° du registre mentionné en tête de la présente.

Le Procureur Général,

(Signé :).....

N.-B. En cas de changement de résidence de la personne placée en surveillance, le bourgmestre de la commune dans laquelle elle aura cessé de résider, transmettra la présente, pour information et direction au bourgmestre de la commune qu'elle sera allée habiter.

Article 3 *de la loi du* 31 *Décembre* 1836.

L'effet du renvoi sous la surveillance de la police sera de donner au gouvernement le droit de déterminer certains lieux dans lesquels il sera interdit au condamné de paraître après qu'il aura subi sa peine. Le condamné déclarera, avant sa mise en liberté, le lieu où il veut fixer sa résidence; il recevra une feuille de route réglant l'itinéraire dont il ne pourra s'écarter et la durée de son séjour dans chaque lieu de passage ; il sera tenu de se présenter, dans les 24 heures de son arrivée, devant le fonctionnaire désigné dans sa feuille de route; il ne pourra changer de résidence, sans avoir indiqué, trois jours à l'avance, le lieu qu'il se propose d'aller habiter, à ce fonctionnaire qui lui remettra une nouvelle feuille de route. »

Arrêté royal du 28 *Novembre* 1838.

Art. 1. « Les attributions conférées au gouvernement par la loi du 31 décembre 1836 (art. 3) seront exercées, sous la direction et surveillance de notre ministre de la justice, par les procureurs-généraux près les cours d'appel »

Art. 2. « Les feuilles de route seront délivrées aux condamnés par les soins de ces magistrats. »

Instruction de M. le Ministre de la Justice, du 13 *Décembre* 1838.

Art. 6. « Le procureur général fera prévenir l'administration de la commune où le condamné aura déclaré fixer sa résidence.

Art. 7. « Le condamné sera tenu de se présenter devant le commissaire de police ou, à son défaut, devant le bourgmestre, dans les 24 heures de son arrivée au lieu de sa résidence; il lui sera délivré récépissé en échange de sa feuille de route, et l'administration communale donnera immédiatement avis de l'arrivée du condamné au procureur du roi de l'arrondissement. »

Art. 8. « L'autorité locale remettra au condamné qui voudra changer de résidence une nouvelle feuille de route en échange du récépissé de la précédente, et, à la suite de celle-ci, cette feuille, indépendamment des indications contenues dans la première délivrée par le procureur-général, fera mention de la durée du séjour du libéré dans la commune qu'il quittera. »

Art. 9 « L'autorité locale donnera avis, dans les 24 heures, de ce changement de résidence au procureur du roi de l'arrondissement ; le même avis sera donné par l'autorité locale au bourgmestre de la commune où le condamné aura déclaré vouloir fixer sa nouvelle résidence. »

Art. 10. « Dans le cas où le libéré mis en surveillance quitterait sa résidence, sans déclaration préalable, ou ne se rendrait pas, dans le délai déterminé, à celle dont il a fait choix, l'autorité communale en donnera avis, dans le plus bref délai, au procureur du roi de l'arrondissement et lui transmettra les renseignements de nature à faire découvrir le contrevenant. »

A Monsieur le Bourgmestre de la commune de.....
(arrondissement de.....)

Au verso de cette pièce se trouve l'observation suivante qui a la prétention d'être fort humaine, mais dont il est bien rarement tenu compte :

« Observation essentielle. »

« L'efficacité de la surveillance à exercer sur le condamné libéré n'est pas fondée seulement sur la connaissance exacte que les autorités doivent constamment avoir de sa conduite, de ses changements de résidence et des résultats de sa présence dans le lieu où il habite ; elle dépend aussi de l'observation d'un mode d'enquête *qui ne l'expose pas à des procédés irritants susceptibles de le porter de nouveau au crime.* L'autorité locale doit donc user d'une sage circonspection. Il faut que le libéré *disposé à se livrer paisiblement au travail trouve en elle aide et protection*, et qu'il n'ait pas à craindre les embarras et les humiliations que lui causerait une police trop ombrageuse ; *il faut qu'il puisse compter sur une vie tranquille et qu'aucune indiscrétion de l'autorité locale ou de ses agents ne vienne révéler sa qualité au public et lui ôter l'espoir de se soustraire aux conséquences de cette révélation.* »

Chacun sait la répulsion qui s'attache à tous les malheureux qui sortent de prison. Aussi ne s'étonnera-t on pas quand nous dirons que presque jamais ils ne trouvent du travail dans la résidence qu'ils ont choisie. C'est à peine si les ouvriers restés *honnêtes* peuvent obtenir aujourd'hui du travail.

Et les comités de patronage? demandera t-on. Hélas! oui, c'est une admirable chose sur le papier, comme tous les projets philanthropiques ; mais, en fait, bien peu s'inquiètent de procurer de l'occupation au malheureux libéré. Le plus grand nombre de ces comités se contentent de lui remettre, par petites sommes, sa masse de sortie s'il s'en est formé une.

A bout de ressources, abreuvé d'outrages et repoussé partout, le libéré croit qu'en changeant de résidence il changera de destin ; il fait viser sa feuille de route pour une localité où il est inconnu et où il espère pouvoir vivre en travaillant. Le malheureux a compté sans l'instruction ministérielle de 1838, insérée dans la dépêche du procureur général, et qui oblige le bourgmestre de la commune que quitte le libéré, à informer le bourgmestre du nouveau lieu de résidence. A peine arrivé il est mis en suspicion, mais, le plus souvent, on se gêne moins et on lui signifie brutalement qu'il n'y a pas de travail pour lui et qu'il n'a qu'à retourner au lieu d'où il est venu.

Balloté ainsi de grève en grève, mis au ban partout, partout repoussé, le malheureux n'a plus que trois alternatives : entrer au dépôt de mendicité et demander qu'on l'y laisse ; rompre son ban pour retourner en prison; ou se replonger dans le crime.

Dans le premier cas, c'est un dernier essai, c'est le suprême effort de l'homme qui se noie et qui s'accroche au moindre brin d'herbe, et l'on a vu comment les administrations communales agissent avec les reclus *valides*. Le second cas, qui se présente assez fréquemment, est la condamnation formelle de la surveillance telle qu'elle s'exerce actuellement, puisque l'*aide* et la *protecion* que l'on doit au libéré ne sont que des promesses fallacieuses. La troisième alternative, la plus déplorable et en même temps la plus communément prise, est trop bien dépeinte par Toussenel, dans son chapitre sur la rage du loup, pour que nous ne transcrivions pas ici cette belle page :

« Qui pousse le loup hors du bois ? C'est la *faim*. — Qui lui brûle le sang, qui dévore ses os, qui lui donne la rage? La faim, toujours la faim. Les chiens des zones heureuses, où la terre fournit à tous les appétits, ne connaissent pas la rage. La rage est le privilège exclusif des contrées déshéritées du soleil. La rage, c'est le désespoir de la faim, exalté jusqu'au paroxysme. Le loup enragé, qui se jette sur l'homme et sur tous les animaux qu'il rencontre, c'est Lacenaire, c'est Poulmann (l'assassin de Nangis), les natures sauvages et orageuses que le carcan de la misère a froissés plus douloureusement que d'autres, des monstres qui tnent pour tuer, pour se venger, pour rendre, avant de mourir à une société sans entrailles, une petite part des maux qu'elle leur a fait souffrir.....

La rage est la plus épouvantable de toutes les maladies qui puissent affliger l'espèce humaine; car elle change l'homme en brute et le fait périr dans d'atroces convulsions qui ne lui ôtent pas même la conscience de sa position désespérée. Cela veut dire que la société égoïste qui laisse périr de faim un seul de ses membres est une société criminelle et maudite, et que Dieu proportionne la grandeur du châtiment à la grandeur du crime. La misère et l'oppression changent aussi les opprimés en brutes et leur donnent du goût pour le sang et le meurtre, et leur font déchirer le cœur du maréchal d'Ancre à belles dents.

« Il n'y a pas de remède contre la rage, disait-on autrefois. Cela voulait dire qu'il n'y a pas de moyen curatifs contre les maux qu'engendre la misère, et que toute tentative de répression de ces maux est absurde. Cela veut dire que la misère est une de ces maladies qui se préviennent, mais qui ne se répriment pas. »

Que fallait-il cependant au condamné libéré pour retourner au bien, malgré l'abandon dans lequel la société l'avait laissé depuis son enfance? Il lui fallait ce que l'on prescrit aux convalescents : un régime approprié à ses forces et un appui constant et réellement efficace. Mais le code pénal n'a pas pour but de ramener le malheureux dans la voie du bien ; il n'est fait que pour réprimer le mal et pour le punir le plus impitoyablement possible.

Et cependant, législateurs, vous trouvez encore dans l'application de vos pénalités le moyen d'être odieusement injustes. Vous êtes impitoyables pour le malheureux que la faim pousse au vol, pour celui qui craignant d'être reconnu et dénoncé par sa victime, l'assassine. L'êtes-vous également pour les prêtres qui volent des centaines de mille, de millions de francs, sans effraction ni escalade il est vrai, au lit de mort de dévotes et fanatiques personnes, et cela au détriment de pauvres familles? Et quand ces déshérités meurent de désespoir ou se suicident, leurs spoliateurs ne sont-ils pas des assassins? Les pénalités de votre code ne leur sont elle pas applicables? Et pourtant, ils n'ont pas, comme le pauvre, à alléguer, comme mobile, le froid, la faim, la misère!.....

Pour l'assassin vulgaire votre arrêt est la peine de mort; mais quand vous lisez dans les journaux qu'un malheureux est mort d'inanition, cela ne dit-il rien à votre conscience? N'êtes-vous pas complices de la mort de cet homme, et, comme tels, ne mériteriez-vous pas que, d'après votre code, on vous appliquât la loi du talion?

Ah! si notre conscience d'homme libre se révolte de la coupable insouciance avec laquelle parlent et agissent certains législateurs et certains membres du parquet ; si nous frémissons de voir un féroce égoïsme demander qu'on lui jette neuf têtes à la fois en pâture, c'est que nous craignons de terribles représailles. Le sang appelle le sang, et ceux qui, il y a un demi siècle à peine, fesaient scier à Bruxelles la tête d'un malheureux jeune homme coupable d'avoir injurié un capucin, ceux-là surtout devraient savoir que le peuple a bonne mémoire et que plus d'un crime commis au nom d'un Dieu d'amour et de charité est resté sans expiation.

Si notre voix pouvait avoir quelque écho dans les hautes régions du pouvoir, et dans les chambres où de loyaux et nobles cœurs battent à l'unisson du cœur du peuple, nous dirions.

Ministres et représentants.

Vous ne donnez pas la vie, vous ne pouvez l'ôter. Dieu, disent les catholiques, ne veut point la mort du pécheur, et cependant, par une monstrueuse inconséquence, ce sont eux qui réclament le maintien de la peine de mort comme une nécessité sociale. Leur Dieu pardonne les plus grands crimes, mais seulement quand ils sont commis par des papes, des petits frères ou des jésuites.

Vous qui devez guider le pays dans les sombres routes d'un avenir menaçant, songez à l'assassinat juridique de John Brown. Son gibet, comme l'a si bien dit notre grand poëte, est devenu le signe de rédemption de l'esclave. Des flots de sang coulent pour venger la mort de cet homme et ce sang noiera l'esclavage.

Vos exécutions capitales aussi ne sont que des assassinats juridiques. Une seule exécution peut entraîner le renversement violent de l'édifice social ; une seule goutte de sang encore peut faire déborder la coupe.

Le peuple a pris en horreur ces actes de féroce vengeance.

Abolissez la peine de mort.

Pour empêcher les crimes, attaquez-vous à la source du mal.

Les palliatifs et les expédients ne remédient à rien et ne guérissent personne. Vos pénalités d'un autre âge ne sont que des palliatifs et des expédients.

Ce qu'il s'agit de combattre à outrance, c'est l'IGNORANCE et la MISÈRE.

Pour l'ignorance vous avez comme arme offensive et défensive l'INSTRUCTION OBLIGATOIRE ET GRATUITE.

Pour la misère, vous avez l'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Plus de prêtres dans nos écoles ; plus de catéchisme romain ; mais des instituteurs laïques bien rétribués et le catéchisme constitutionnel.

Que le pouvoir s'appuie sur l'amour des citoyens, et non sur la force brutale. Ce que vous gaspillez en onéreux armements, donnez-le à vos instituteurs et à vos écoles. Les armées permanentes ruinent les pays les plus prospères et les mènent inévitablement à la banqueroute. Comme exemples, vous avez la Turquie, l'Autriche, la Russie, la France, même l'Angleterre ; bientôt votre tour viendra.

La banqueroute des gouvernements les tuera en même temps qu'elle tuera les armées permanentes.

Ces armements amènent encore et préalablement la défiance ; la défiance fait disparaître les capitaux et surgir une misère générale et profonde ; cette misère, si l'on n'y remédie promptement, occasionnera une catastrophe sociale dont vous serez les premières mais non les seules victimes.

Réfléchissez-y mûrement pendant qu'il en est temps encore, et n'ajoutez pas une foi aveugle aux conseils intéressés qui nous viennent des Palmerston ou des Hapsbourg.

Celui qui est l'unique cause des formidables armements du coutinent disparaîtra bientôt dans une rafale. Ce fléau de Dieu, ce moderne Attila, a presque parachevé l'œuvre providentielle qu'il était appelé à faire éclore malgré lui : LA SAINTE SOLIDARITÉ DES PEUPLES. Une sanglante nuit l'a enfanté, une nuit sanglante l'emportera ; la liberté, de

nouveau s'élèvera radieuse sur la France républicaine et régénérée, et son élan sera irrésistible dans le monde.

Aveugle et coupable est l'homme d'Etat qui ne prévoit pas cette suprême et dernière tourmente révolutionnaire, et qui n'aura pas prévu au salut du navire social.

Voilà pour les éventualités de l'extérieur.

Pour combattre la misère, pas d'aumônes. L'instruction donnée gratuitement préparera le terrain pour l'avenir; et la réduction de votre budget de la guerre si peu en harmonie avec les nécessités et les ressources du pays, vous permettra, dès à présent, de donner un puissant essor à l'activité publique. Mais ce ne sera qu'en organisant le travail que l'on fermera définitivement et pour jamais l'horrible plaie du paupérisme.

Dans la révision de votre code pénal, soyez moins profonds jurisconsultes, moins sophistes, mais plus humains. Ayez plus de cœur et moins de science.

Remplacez vos dépôts de mendicité par des colonies agricoles où se purgerait en même temps la surveillance spéciale des condamnés libérés, et où vous donneriez à ces malheureux l'espoir de devenir un jour propriétaire du sol qu'ils auront fertilisé par leurs sueurs. Par là vous les attacherez à la colonie et vous extirperez de leur cœur l'habitude et la pensée du mal.

Agissez de même pour vos prisonniers qui aujourd'hui font une déplorable concurrence aux ouvriers des fabriques. Employez les aux travaux de l'agriculture, et ne soumettez au régime de l'isolement que les criminels incorrigibles.

Un petit nombre d'hommes suffirait pour exercer la surveillance de ces colonies, et vous pourriez licencier la majeure partie de votre armée et abolir par suite l'odieux impôt du sang.

Ne destinez pas notre métropole commerciale à devenir un jour un *Gaëte belge*. Le commerce vivifie, mais à la condition d'avoir de l'air, de l'espace: il lui faut la liberté; votre embastillement le tue. Vous n'ignorez pas que toutes les citadelles et tous les canons rayés du monde ne tiennent pas devant l'explosion des colères des peuples.

HIRAM.

Enterrements Civils.

Le Jeudi, 6 février, l'association *l'Affranchissement* a procédé à l'enterrement civil de Jeanne-Françoise Masson, veuve d'Henri-Joseph Bergé, morte en libre-penseur à l'âge de 47 ans et 9 mois.

L'inhumation a eu lieu au cimetière d'Ixelles. Le discours suivant a été prononcé sur la tombe par M. Paul Ithier, au nom des nombreux maçons et libres-penseurs présents à cette funèbre cérémonie :

Messieurs,

A peine la tombe d'Henri-Joseph Bergé s'est-elle refermée sur sa dépouille, que nous voici réunis devant une tombe nouvelle, celle de Jeanne-Françoise Masson, la compagne dont la main pieuse ferma les yeux de cet homme de bien. Me demanderez-vous de redire ce qu'était cette femme que nous pleurons aujourd'hui? Ce cercueil, qui, dans quelques instants, va pour jamais disparaître à nos yeux, nous le rappellera plus éloquemment que ne pourrait le faire ma faible voix : nous pleurons une femme forte et courageuse, qui n'a pas tremblé devant l'auguste mystère de la mort. Chaque jour nous voyons des hommes, intrépides confesseurs de la liberté de conscience, plonger un regard plein d'une confiante sérénité dans l'abîme d'outre-tombe; mais nous les voyons seuls à la tâche, soutenus par quelques amis, par quelques frères en libre-pensée, tandis que leur mère, leur sœur, leur fille, leur veuve, gémit peut-être moins du malheur qui la frappe, que de la crainte de voir l'objet de son amour ici-bas livré à d'éternels châtiments. Rares sont celles dont l'âme pleine de fermeté assiste sans faiblesse au spectacle d'une fin d'homme libre; plus rares encore celles qui ne la redoutent pas pour elles-mêmes, car la triste éducation qu'elles ont reçue leur fait redouter plus encore le scandale d'une protestation contre les préjugés de ce monde, que les peines qu'elles croient réservées dans l'autre à la transgression de la loi religieuse. Honneur donc à celles qui osent braver — non pas une idée religieuse (car toutes les convictions sont également respectables) — mais la fausse honte qui les empêche de proclamer hautement leurs principes, par la raison que ces principes ne sont pas ceux de chacun!

Messieurs, quoiqu'une douleur commune nous réunisse autour de cette fosse, nous ne nous confondons peut-être pas dans une seule et même pensée devant cet exemple d'une fin courageuse admirée par les libres penseurs. Peut-être en est il qui gémissent, eux aussi, de cet exemple intrépide d'une femme, franchissant d'un pas ferme le seuil redoutable de cette autre vie où tout est mystère pour nous. Mais nous, libres-penseurs, qui envisageons à un point de vue autrement large les droits de la conscience, nous n'aurions pas accompagné avec moins de douleur et de vénération la dépouille de madame Bergé à sa dernière demeure, quand elle eût été entourée des cérémonies d'un culte qui, pour ne pas être le nôtre, n'en a pas moins droit à tous nos respect dans la personne de ses croyants.

Jeanne-Françoise Masson, pour ceux qui ne vous ont pas connue, vous ne fûtes qu'une courageuse athlète de la liberté de conscience, confessant énergiquement les droits de la femme aux bienfaits de la vie morale. Pour ceux qui ont pu vous contempler pendant une carrière trop tôt brisée, vous fûtes bonne épouse et mère dévouée, deux titres qui suffisent à rendre votre souvenir ineffaçable dans nos cœurs!

Puisse votre nom être cité longtemps par les uns et les autres comme celui d'une femme de bien! Puisse le grand architecte des mondes vous réserver dans la vie future la récompense due, non aux catholiques ni aux libres-penseurs, mais à tous ceux, quelle que soit leur croyance, qui saluent, avec la sérénité d'une conscience pure, la fin d'une vie consacrée tout entière à la pratique du devoir!

Le *Tyd*, journal flamand qui se publie dans notre ville, contenait, dans son numéro du dimanche 2 février dernier, une correspondance datée de Louvain, qui nous donne la mesure du coup foudroyant qu'ont porté, aux crétins de l'endroit, les *Solidaires* en procédant, dans cette ville catholique par excellence, à l'enterrement d'un rationaliste qui a eu tout le temps de pouvoir distinguer la vérité de l'erreur.

Nous ne pouvons résister au désir de procurer un quart d'heure d'amusement à nos lecteurs en leur donnant une traduction littérale de cette pièce curieuse et instructive.

Laissons la parole à ce pieux correspondant indigné de la fermeté de caractère de certains hommes de cœur et de conviction sincère que la haine des cafards a le don de réjouir plus que ne pourrait le faire le clown le plus adroit et le mieux exercé.

Monsieur le rédacteur,

Depuis qu'une administration libérale éclaire notre petite ville, le progrès y fait des pas étonnants : ainsi, il nous a été donné hier d'assister à une représentation funèbre qu'on avait organisé avec le concours des *Solidaires* de Bruxelles : vous voyez déjà que la gangrène de l'impiété poursuit son œuvre de destruction.

Un vieillard de 80 ans, père d'un des employés de l'administration communale et chez lequel il est domicilié, est mort, paraît-il, sans avoir réclamé les secours de la religion. Je dis *paraît-il*, car bien que la lettre de faire part du commis mentionné garde le silence touchant l'intervention des prêtres et leurs prières, il répugne cependant à tout honnête homme d'ajouter foi à de pareils évènements.

Il fut donc question de procéder à l'enterrement du défunt. Les amis et compagnons se sont chargés de ce soin. Vers les quatre heures de l'après-midi, le cortège se mit en marche. J'ai remarqué dans le nombre un de nos échevins; d'un autre côté, j'ai constaté l'abscence du clergé, de la famille et même des fils du défunt. Les *Solidaires* et les pompiers étaient de garde.

Jusqu'ici rien de très-extravagant; mais quand on eut atteint la fosse, la cérémonie a changé de face. L'impiété déborda et la cérémonie funéraire fit place à une manifestation politique et anti catholique. Un Solidaire prêcha contre l'Eglise et la Religion; il vomit, dessus le corps inanimé, de ces atrocités qui jusqu'à ce jour n'avaient joui de l'hospitalité que dans quelques journaux avilis. Plusieurs des curieux tournèrent, avec dégoût, le dos à l'orateur et s'en allèrent avec empressement.

Après avoir enterré aussi dignement un homme qu'ils prétendent avoir été des leurs, les nouveaux prédicateurs sont entrés dans un estaminet près de la station. Un affilié de la bande monta sur une chaise et donna publiquement lecture d'une poésie impie dont chaque parole renfermait un outrage pour nous, catholiques. Tous ces aboiemens captivèrent merveilleusement l'attention de nos progressistes, qui se trouvaient en très-grand nombre dans l'estaminet. On n'entendit pas la moindre protestation.

Les catholiques sont désormais avertis. L'œuvre de l'anéantissement moral progresse à pas de géant. Les athées se promènent, en cortège, à travers nos rues et organisent leurs cérémonies avec le concours de nos libéraux.

Aura-t-on le courage d'opposer une digue au torrent qui menace d'entraîner notre jeunesse. J'ose l'espérer; mais il y a ici malheureusement tant de personnes qui dorment. Tristes temps, tristes affaires, triste parti qui au lieu de combattre vigoureusement, laisse démolir, pierre par pierre, l'édifice religieux et séculaire élevé par nos ancêtres.

Ici comme ailleurs la société est minée dans ses fondements par les exploiteurs actuels du pays, car, d'après moi, les *Solidaires* sont tout simplement des libéraux qui mettent en pratique les principes qu'on leur a implantés; eux, néanmoins ne sont pas des hypocrites.

Nous remercions sincèrement le correspondant catholique apostolique et romain de nous avoir appris que le progrès fait à Louvain des pas étonnants sous l'administration libérale qui éclaire cette ville. Mais ce qui nous a semblé drôle, c'est la qualification de *représentation funèbre* dont il gratifie l'enterrement civil.

Vraiment! il vous sied bien, défenseur du tourne-vis, de nommer ainsi notre manière simple et modeste de procéder aux inhumations. Qui donc mieux que vos marchands de prières connaît l'art de fasciner le monde ou de jeter de la poudre aux yeux, comme on dit vulgairement? Vous nous faites l'effet d'être un de ces hommes qui se sauvent en criant au voleur afin d'éloigner les soupçons qui planent sur leur compte. Quant à la gangrène dont vous parlez, nous l'opposerons au chancre de la papauté jusqu'au jour où celui-ci aura cessé de ronger l'espèce humaine, et ce que vous appelez impiété deviendra alors pour tous ce qu'elle est aujourd'hui pour nous : la morale.

Tout dans votre écrit nous prouve que vous n'êtes pas un de ceux que les cafards ont crétinisés. Non; par calcul, rapacité ou égoïsme, vous ne faites que les seconder dans leur œuvre ténébreuse; c'est ce qui vous porte à commettre dans le second paragraphe, en dénonçant comme employé de l'administration communale le fils du défunt (auquel dans votre religieuse miséricorde vous voudriez sans doute ravir le pain), à commettre, disons-nous, une de ces actions réputées viles par tous les gens de cœur.

Nous disons gens de cœur et non *honnête homme*, expression que vous n'adressez sans doute qu'à certains boutiquiers dont toute la sollicitude consiste à allumer régulièrement les samedis une chandelle à une vierge mise en parade dans leur boutique afin de les préserver des griffes de la justice qui les saisit parfois comme *délinquants* à cause de leurs poids et de leurs mesures.

Nous ne parlerions pas de la garde que vous faites monter par les *Solidaires* et les pompiers, si ce n'était à cause de la présence de ces derniers que les *stokslagers* sont restés cachés.

Nous ne nous serions pas donné la peine non plus d'aller plus loin si, à propos de ce qui s'est dit sur la fosse, vous n'aviez cherché à jeter votre bave sur certains journaux que vous dites avilis. Avilis par qui et pourquoi? Serait-ce pour avoir enregistré les actions infâmes pour lesquelles ont été condamnés aux galères vos ignobles petits frères de l'instruction chrétienne? Puis, nous tenons aussi à vous dire que dans ce paragraphe vous êtes en contradiction flagrante avec ce que vous déclarez plus bas. En effet, d'un côté vous dites que les curieux tournèrent le dos à l'orateur et s'en allèrent avec empressement, puis après qu'un autre Solidaire eut récité une poésie impie, vous dites qu'il n'y eut pas la moindre protestation.

L'avertissement salutaire et la plainte amère que vous adressez à vos confrères catholiques nous prouve une seule chose, martyr du christianisme : c'est que vous ne pouvez exister où règne l'ombre d'une liberté. La liberté vous empêchera d'opposer des digues à n'importe qui. Ce qu'il vous faut, c'est l'autorité, l'absolutisme comme il règne en l'heureux pays d'Espagne où l'on condamne un homme à sept ans de galères pour avoir colporté un vieux bouquin appelé Bible. Croyez-nous, laissez sommeiller ceux que votre triste parti a endormi et tâchez de nous ressembler à propos du dernier mot que vous nous adressez : ne soyez pas des hypocrites.

AU PRÊTRE.

Écrasons l'infâme.....
VOLTAIRE.

Prêtre que je maudis autant que je déteste;
Prêtre, à mes tristes jours jusqu'au tombeau funeste;
Prêtre, pour qui la haine enflamme tout mon cœur,
Prêtre qui m'as voué sans espoir au malheur!
Prêtre dont les dehors recèlent l'imposture,
Prêtre qu'avec dégoût supporte la nature,
Apôtre du mensonge et de l'iniquité :
Vas, fuis, car l'homme enfin voit ta perversité.....

Prêtre infâme, cruel, lâche, impur, hypocrite,
Dont le cœur est pétri de fiel et d'eau bénite,
De tes derniers beaux jours hâtes-toi de jouir
Car le vengeur du Droit s'apprête à te punir!
Vas, ton règne est passé: des peuples qu'on domine,
L'intelligence enfin s'éveille et s'illumine,
Le prestige enfanté par ta religion
N'est, à l'heure qu'il est, plus que dérision.
Le bon dieu que tu sers à ta pieuse clique,
Article principal de ta sainte boutique,
A fait son temps; chacun sachant bien ce qu'il vaut,
A voulu sur son compte être édifié plus tôt.
Pourquoi te mettre encore en frais de grands spectacles?
Tes messes en latin, tes sermons, tes miracles,
Ne peuvent plus prouver, même aux plus ignorants,
Qu'on reste vierge après avoir eu des enfants.
Ton galant Saint-Esprit, visitant une dame
Pour la faire nicher par sa céleste flamme,
A perdu son crédit; les maris de nos jours
Ne s'amuseraient guère à voir ses jolis tours.
Ton culte vermoulu qui tue ou crétinise,
Escorté par l'astuce et l'abjecte sottise,
N'est qu'un haillon usé dont s'affublent encor
Ceux qui le trouvent bon pour se faire de l'or.
Ton fameux Paradis, gâteau des imbéciles
Qui veulent à souffrir être ici-bas dociles,
Ressemble aux vieux bouquins où les vieilles mamans
Puisent de quoi le soir amuser leurs enfants;
Et ton Enfer? ah bah! c'est une bagatelle!
Quand elle est bien rentée, une âme criminelle
Peut toujours, au moyen de quelques sacs d'écus,
Trouver un passe-port allant droit à Jésus.
Pourtant, tous les gueusards qui grouillent sur la terre
Ne peuvent d'un seul coup apaiser ta colère,
La somme est un peu forte, allons donc, soyons francs,
On vend le passe-port quatre cent mille francs (1).
C'est cher, me paraît-il, mais on a dû, j'y pense
Trouver de quoi pouvoir établir la balance
Entre le millionnaire et le petit bourgeois
Qui veut aussi sauver sa pauvre âme aux abois:
Le Purgatoire est là, tout fait pour me répondre.
Et cependant ayons soin de n'y pas confondre
L'humble pouilleux (2) pour qui, moyennant quelques sous,
On braille en fléchissant à peine les genoux;
Avec l'homme huppé, qui, grâce à ses largesses,
A su se ménager funérailles, grand'messes....
Des mille et des cents ans, le premier doit rôtir,
Pour que blanc comme neige il en puisse sortir.
L'autre de suite absout, aspergé d'eau bénite
S'échappe à moitié cuit de la sainte marmite,
Pour s'en aller tout droit parmi les plus grands saints,
Partager leurs plaisirs, leur joie et leurs festins.
O honte! ô noir affront! nos fils pourront ils croire,
Un jour en relisant les pages de l'histoire,
Que près de deux mille ans, des immondes coquins
Se sont ainsi joués des malheureux humains?
Croiront-ils aux horreurs, aux crimes sans exemple,
A toute heure accomplis au sein même du temple, (3)
Au nom d'un Dieu d'amour, de paix, de charité?
Croiront-ils à l'envie, à la cupidité,
A l'insolent orgueil, à l'ignoble avarice,
Que tu sais déployer avec tant d'artifice?
Oui, prêtre pervers, oui; mais ta religion
Sera pour eux l'objet de réprobation.
Vraiment, quand le penseur avec soin examine
Les dogmes saugrenus de ta fausse doctrine,
Au mépris du bon sens et de la vérité
Il voit le ridicule au stupide mêlé.
Quoi! toi, qui ne saurais te passer de servante
Jeune, fraîche et surtout à la mine charmante;
Toi dont les appétits luxurieux et paillards
Absorbent sans façon jusques à nos moutards:
Tu n'as pu d'un bon œil voir notre premier père
Jouir tout à son aise, en un coin de la terre.
Du cadeau que lui fit ton dieu, drôle de corps,
Exprès pour éveiller ses amoureux transports.
La gaillarde leçon que te fit le cher homme,
(Car c'est lui qui t'apprit à mordre dans la pomme),
Ingrât! n'est à tes yeux qu'un énorme péché
Que sur tous ses neveux le brave a déchargé.
Dès lors, tous sous les coups d'un terrible anathème,
Nous allions aux enfers; mais, grâce à ton baptême,
Tu nous purifias du crime originel
Et calmas le courroux de l'arbitre éternel.
O prêtre catholique! ainsi, dès sa naissance,
Tu t'empares de l'homme et de sa conscience;
Par un adroit mensonge, avec art combiné,
Dans de honteux liens tu le tiens enchaîné,
Il ne s'appartient pas, il est ton humble proie,
De la saine raison tu lui fermes la voie;
Pour qu'il croie en aveugle, obéisse en crétin,
Tu distilles en lui ton fiel et ton venin.
Allons, braves chrétiens, accourez à l'église!
Soumettez vos enfants à la sainte sottise;
S'ils ont de bons instincts, on les dépravera;
A l'image du prêtre on les façonnera;
Et quand il sortiront de chez les petits frères,
Ils auront peu d'esprit, mais sauront des prières.
Et plus tard si l'un d'eux vit en libre-penseur,
S'il méprise, s'il hait, le fourbe, l'imposteur,
Son nom restant inscrit en latin magnifique,
Il n'en sera pas moins un parfait catholique.
Pourtant s'il en est quitte à ce prix, oh! tant mieux!
A bon compte il obtient le royaume des cieux.
Par l'eau, dont tu baignas jadis sa tête nue,
Ses yeux encor fermés n'ont point perdu la vue;
Il n'est pas destiné pour jamais à souffrir;
Tous ses jours ne sont pas des longs jours de martyr!
Ah! moi, moi qui connais cette infortune immense,
Moi, dont ta main cruelle a flétri l'existence,
Moi, pour qui le travail est un fruit défendu,
Moi qui doit me traîner dans un monde inconnu,
Triste objet que l'on plaint ou que l'on humilie;
Je te dois mon destin, ô monstre d'infamie!
Je te dois mes tourments, et ne puis ici-bas,
Au lieu de me venger, que te maudire, hélas!
Soit; mais aussi longtemps que ma carrière sombre
N'aura pas de ses jours vu s'achever le nombre,
Qu'une goutte de sang fera battre mon cœur,
Que mes os ne seront livrés au ver rongeur:
Ma haine, sans repos, à tes pas attachée,
De son souffle excitant chaque âme timorée,
Signalera partout tes crimes inouis,
Sans crainte, sans remords chaque jour accomplis.
Il faut que l'on te voie, en tes mises en scène,
Unir dévotement le sinistre à l'obscène.
Et poignardant le sein que ta main profana,
Chanter joyeusement ton plus bel hosanna,
Pour que l'humanité, trop longtemps asservie
A de faux préjugés que l'erreur déifie,
Sur tes hideux exploits ouvre à la fin les yeux
Et secoue et sa chaîne et ton joug odieux.
Il faut, il faut qu'un jour on lise en nos annales
L'histoire de l'Église et de ses saturnales,
Et du prêtre accouplant l'hostie et le poison
Pour marier le crime à la religion. (4)
Je veux montrer comment ton esprit de rapine
Grippe les derniers sous à la moindre chaumine;
Comment, prêchant partout la faim et les grabats,
Tu règles le menu d'un splendide repas:
Comment, lorsque tu viens célébrer l'indigence,
On te voit te vautrer dans la plus molle aisance;
Comment, foulant aux pieds le luxe et les plaisirs,
Tu combles à ton gré tes plus ardents désirs;
Comment, en faisant vœu d'humilité profonde,
Tu prétends quelque jour être maître du monde;
Comment maint financier, pour ses écus cité,
N'est qu'un maigre indigent près de ta pauvreté,
Et comment la débauche au milieu de nos villes
Trouve dans tes couvents ses plus secrets asiles.
A toute heure, en tous lieux, à tout être vivant,
Au prolétaire, au riche, au vieillard, à l'enfant,
Je te dépeindrai tel que tu te fis toi-même:
Tantôt fier et hautin, tantôt lâche à l'extrême,
Faux, cupide, arrogant, ingrat, rusé, flatteur;
Ayant l'âme d'un tigre, et d'un serpent, le cœur.
Livre-toi, sans pudeur, ô prêtre débonnaire,
Au larcin, au viol, au crime, à l'adultère;
De Sodome empruntant les plaisirs scandaleux,
Epuises des forfaits le répertoire hideux.
Va, ne perds point de temps, car ton heure est sonnée
Au cadran du progrès; et la foule irritée,
Qui s'apprête à punir le tyran, le pervers,
Va du dernier des tiens délivrer l'univers.
L'absurde trop longtemps fausse la conscience,
Lorsque l'humanité, par un effort immense,
Marche à pas de géant vers un monde nouveau,
Il faut que la raison lui serve de flambeau.
Au souvenir des temps de pieuse mémoire
Où le sang innocent teignait ta robe noire,
Où ta main allumait avec dévotion
Le funèbre bûcher de l'inquisition,
Où ta rage immolait, au fond d'un cachot sombre,
Pour apaiser ton Dieu, des victimes sans nombre;
Au souvenir cruel de tant d'iniquités,
Cœurs libres, avec moi répétez, répétez:
Plus de religion, plus de charlatanisme,
Plus de ciel, de bon dieu, de saints, de catéchisme!
Plus de cloîtres maudits, si fatals aux parents
Dont ta lubricité convoite les enfants!
Plus de vils capucins aux allures abjectes,
Plus de jésuites faux aux manœuvres suspectes!
Du pouvoir absolu les engins sont pourris,
Il en faut délivrer les peuples à tout prix.

PROSPER VOGLET.

(La suite au prochain numéro.)

(1) S'adresser à M. Veuillot, ancien rédacteur de l'*Univers*.

(2) Ce mot est en usage dans les lupanards et dans les couvents quand il s'agit de désigner un homme qui n'a pas le sou ou qui ne fait pas de grandes dépenses.

(3) Chacun sait qu'à peu d'exceptions près, c'est toujours dans leurs couvents que les prêtres se livrent à des actes d'une brutalité révoltante qui les rendent exécrables aux yeux de tous les honnêtes gens.

(4) Henri VII d'Allemagne mourut empoisonné par l'hostie que lui administra son directeur de conscience.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

CH. KOESTER,
TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,
Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),
Lez-Bruxelles.

Louis MARCHAND,
COIFFEUR POUR HOMMES ET DAMES,
Coin de la rue Zérézo et du Progrès, 23,
(STATION DU NORD).

SPÉCIALITÉ DES CIGARES
MATADORS,
5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELBRAUT,
RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envoie d'échantillons en ville et en province.
Liqueurs de Hollande et de France (commission).

Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,
F. SPEHL,
RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr. 3 00
» ordinaire. . .	» 2 00
Nettoyage de pendule. .	» 3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2 00
Verre cylindre.	40 centimes.
» demi-fin.	25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

On peut se procurer au bureau du journal, l'ECHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,
BOTTIER ET CORDONNIER,
Rue des Alexiens, N° 4,
A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,
TAILLEUR,
RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 34. 1re Année. 23 Février 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 22 Février 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

La saison est belle, le temps politique est charmant; jamais il n'y eut une pareille entente entre le ciel et la terre; jamais l'humanité n'aura été mieux favorisée pour jouir de toutes les émotions du drame révolutionnaire; jamais peuples et tyrans n'auront mieux été secondés pour s'entr'égorger. La lutte sera belle, si le ciel ne se couvre pas de nuages. Déjà tout s'éveille dans la nature, tout respire, les peuples se lèvent, et s'animent; en Grèce, au Maroc, en Hongrie, en Pologne, partout le souffle précurseur du printemps rédempteur de 1862 remue la fibre populaire. Le monde politique en est ébranlé. Tout s'agite à son approche, tout vibre à son haleine, tout s'enthousiasme à son nom. Seuls, les rois ont peur; seule la papauté asthmatique tremble de s'engager dans la lutte; elle voudrait s'esquiver de l'étreinte de son redoutable adversaire, que la révolution ne lâchera pas prise, elle l'étouffera dans ses bras nerveux malgré sa perfide adresse et lui fera rendre avec sa langue et sa bave, le dernier souffle de son infernal temporel.

Tout prélude à l'avènement de cette exécution libératrice, tout nous assure que la nature s'apprête à fêter ce triomphe de la raison, du droit et de la justice. Il faut, à ce siècle de lumière, le plaisir de briser l'épée dont Charlemagne arma le pontife de la chrétienté; il lui faut voir, à ce siècle, la tiare éclater sur le front de ce vieillard dont le règne paternel n'est qu'un testament sanglant de crimes et de rapines.

Voyez l'air s'épanouir à Naples, à Gênes, à Milan, à Florence. Le ciel se purge même, à Rome, de ses plus noirs nuages. A l'horizon, on distingue le rayonnement splendide de grandes lueurs d'espérances à travers les orages qui s'amoncellent de la mer Noire à la Vistule. Déjà l'on aperçoit, dans l'athmosphère révolutionnaire, la clarté d'un astre qui se lève derrière le rocher de Caprera et apparaît aux populations captives comme le labarum de la résurrection européenne. Voyez, c'est l'aurore d'un grand jour, une vision réelle et non plus le mirage trompeur des vigoureuses aspirations de 1848. C'est le soleil de la liberté qui se hâte de projeter dans l'âme des peuples atterrés ses bouffées de chaleur avant qu'il n'apparaisse dans tout l'éclat de sa puissance.

Mazzini malade fait un suprême effort de sa parole ardente. L'apôtre des italiens rappelle à sa dignité la révolution arrêtée à mi-chemin dans ses mouvements par l'inspiration odieuse d'un aventurier avide de domination. Depuis que le Parjure, de sa main sanglante, s'est emparé du diadême de la toute-puissance, l'astuce et la trahison escortent la marche du progrès et le rôle des nations asservies est assigné à la résignation et à la patience. Le bourreau des républiques étend sur les insurrections les plus sacrées son large manteau de pourpre constellé d'abeilles d'or, afin d'étouffer le cri de délivrance au profit de sa vaste usurpation. Plus rien n'est respecté, ni le droit des gens, ni le droit des neutres.

La Révolution italienne, ce grand Prométhée des peuples enchaînés, est liée sur le rocher de Caprera, en dépit de son feu sacré. L'aigle du Dumolard couronné lui mange le foie et dévore son âme depuis le jour où elle s'est confiée aux flonflons de liberté du Jupiter de l'Europe. Garottée et meurtrie, elle ne sera libre que lorsque Garibaldi, l'hercule des héros modernes, tranchera de sa vaillante épée le nœud gordien de la politique décembriste dans lequel est entortillé le titan italien.

En effet, Mazzini, le proscrit dont la grande idée triomphe de jour en jour, de sa voix mourante s'écrie de Londres :

« Aux Alpes avec Garibaldi! Frères, ne divisez pas vos forces; centralisez par la force, vos associations de la Sicile au Mincio; fondez la caisse de Venise, nécessaire pour les armes. Ne vous égarez pas dans des questions politiques secondaires. Concentrez vos forces de façon à les faire éclater comme une puissante électricité. Ne craignez pas. Faites surgir l'initiative émancipatrice de la Nationalité de la tombe où est étendue Venise. Faites surgir la tradition de l'unité morale européenne de la tombe où est étendue Rome; nous aurons pour nous une liberté que les peuples nous envieront. Aujourd'hui, la pétition, les armes, la souscription, Venise et Rome, sont les seules choses dont vous devez vous occuper. Pas de rivalités d'individus, pas de jalousies de partis. Oubliez, effacez le *moi*. En vous ne doit vivre aujourd'hui que l'âme de l'Italie. »

L'habileté financière de M. Fould, à propos de la conversion de la rente, de l'entassement des impôts, de l'insatiabilité des appétits faussement colorés de l'intérêt de l'Etat, a donné le jour à un sonnet qui tient le haut du pavé à Paris :

Au fond du bois sinistre effondré par le crime
Où les cris de douleur sont des cris superflus,
Le tigre Dumolard a traîné sa victime
Qu'il emporte à travers prés, vignes et palus.

Haletant, l'œil fixé sur sa dépouille opime,
Il bêche et dans le sol creuse un large talus.
Puis saisissant le corps qu'un léger souffle anime
Il l'enfouit si bien qu'il ne bougera plus.

France, n'est-ce pas toi, cette pauvre servante?
Qui t'a prise au lacet? qui t'enterra vivante,
Ayant forcé ta malle et palpé tes écus?

Pour habiller à neuf l'escadron des cent gardes,
Qui vend tes anneaux d'or, tes nippes et tes hardes,
Si ce n'est Dumolard et les hommes barbus?

On dit que l'auteur du *sonnet Dumolard* passera à la postérité sans que jamais peut-être Boustrapa sache son nom.

A propos des nouvelles taxes, on fait circuler à Paris le quatrain suivant qui obtient un grand succès de rire :

O vous qui taxez nos carosses
Et tous nos chevaux d'apparat,
Ménagez le char de l'Etat,
Car il est traîné par des rosses.

Eug. S.

Meeting d'Anvers.

Depuis que l'*Élu de la Providence* a sauvé la société des monstres socialistes qui avaient juré d'anéantir à jamais la famille, de renverser les autels, d'arracher les bornes des champs et de convier, à une gamelle universelle, riches et pauvres mis à la ration comme une compagnie de discipline dans une caserne; depuis que les empereurs égorgent les républiques, parjurent la foi jurée, annexent des savoyards, envahissent des vallées, prêchent la palinodie et n'ont que la force pour argument de leurs sottises, les rois et leurs acolytes se sont émus du péril que courent leurs couronnes et les intérêts de leurs dynasties. En Belgique même on a, dans ces derniers temps, accusé un *auguste* personnage d'avoir usé de l'ascendant de ses prérogatives pour arracher un vote *patriotique* de la bourgeoisie souveraine en faveur des fortifications d'Anvers. On l'a vu encore résister aux vœux de la nation et combler de ses faveurs exceptionnelles le contempteur de nos libertés, à mesure que ce vieux marquis de l'aiguille gagnait en exécration publique. Tout cela prouverait-il autre chose que l'intérêt de la conservation personnelle? Voyez-vous le peuple s'alarmer à ces dangers illusoires, et ces périls si même ils étaient réels pourraient-ils aggraver l'horreur de sa situation sociale? Non; d'abord le peuple travailleur est trop miné par ses souffrances pour ne pas espérer une débacle, ensuite il est tellement démoralisé par les palliatifs de la charité publique, qui l'attache au pilori de la dégradation et l'enchaine à la reconnaissance et à la gratitude, qu'il garde le silence. Le peuple est passif; mais le bourgeois, égoïste et tenace, comprend, lui, qu'il s'agit de sacrifier ses intérêts à la conservation de la dynastie, sans indemnité et au risque de la ruine complète d'Anvers et d'une mort presque certaine; aussi, s'écrie-t-il de toute la force de ses convictions : « Messieurs, je respecte le Roi, parce qu'il est le chef de la nation; mais je déclare ici que pour moi, comme Belge, comme citoyen, comme Anversois, comme Flamand, mon pays et ma ville natale passent avant tout. — Nous nous adresserons au gouvernement non pas avec des supplications, comme des mendiants qui demandent une croûte de pain, mais avec des paroles énergiques qui disent un peu plus que *s'il vous plait.* »

Or, chacun sait que la ville d'Anvers sera em-

bastillée dans une grande enceinte et aura du côté du Nord une nouvelle citadelle; que c'est grâce à la sollicitude que le baron de Pau, ex-chevalier de la rue des fripiers, porte au maintien de la royauté ou au salut d'une auguste personne en cas de danger, que ces fortifications chimériques engloutissent des millions improductifs, et que le génie militaire a tracé un vaste rayon de servitudes dans lequel toutes les propriétés se trouvent frappées de dépréciation. Mais d'énergiques protestations se sont élevées contre cet arbitraire du caporalisme. Le pouvoir a beau braver, contre vents et marée, l'indignation publique, que l'opinion triomphe toujours quand elle est une, compacte, indivisible et vigoureuse.

Nous ne pouvons supposer, dit la *Cible*, que M. Chazal aspire à renouveler les tentatives de M. Guizot. Là où l'un des plus grands génies politiques de l'époque n'a pu réussir, il serait étonnant de voir triompher l'un de ses plus obscurs soldats.

Une manifestation publique a réuni dans la salle de la Cité une foule immense pour s'opposer aux empiétements successifs du Baron de la guerre. Il y avait plus de 4000 personnes, beaucoup de campagnards et tous surexcités au paroxisme de l'exaspération. Les paysans de Mortsel sont arrivés en cortège avec un drapeau noir en tête et un tambour dont la caisse était revêtue d'un crêpe noir. On a entendu plusieurs orateurs, les uns plus véhéments que les autres. Le président demandait la démolition immédiate de tous les forts et des deux citadelles. Un autre a proposé, si bientôt justice n'était rendue, d'aller démolir soi-même les forts. Un autre a proposé de vôter une pétition demandant la mise en accusation de Chazal. Chaque fois que le nom du ministre de la guerre était prononcé, c'étaient des sifflets et des huées, on hurlait l'ennemi de la liberté, on le saluait des bordées les plus impitoyables : à bas le traîneur de sabre! à bas le traître! à bas le fransquillon, etc.

Il y a dans ce réveil de l'esprit public je ne sais quoi de si grandiose et de si antique, qu'on ne peut s'empêcher d'applaudir à cette vaillante énergie de réclamer justice et d'imposer sa souveraineté.

Que les endormeurs de la démocratie méditent cet exemple d'indépendance.

Parmi les discours les plus énergiques, nous ne pouvons passer sous silence celui d'un tribun flamand, M. Van Ryswyck, qui nous rappelle, dit l'*Économiste belge*, les plus belles harangues de la ligue anglaise. Nous le trouvons surtout sublime dans sa péroraison contre les spoliations militaires :

« Il ne suffit donc pas, s'écrie l'orateur en s'adressant aux campagnards qui étaient arrivés dans l'enceinte précédés d'un drapeau noir, de nous laisser maçonner vivants dans notre cercueil... Non, tout cela ne suffisait pas, il manquait quelque chose pour rendre plus odieuse encore cette comédie militaire; elle devait porter le cachet de l'injustice, elle devait être accompagnée de violence! ces forts et ces citadelles sont comme le basilic de la fable; il portent non seulement la mort et la destruction dans leur sein, mais ils tuent et empestent tout ce qui se trouve à plusieurs lieues à la ronde.

» On ne construit pas du reste des citadelles et des batteries contre le vent ni contre le clair de lune... Ces mêmes batteries de canons que vous payez aujourd'hui de vos terres mettront au besoin vos maisons en décombres, incendieront nos navires, notre musée et transformeront notre chère ville d'Anvers en un champ de feu et de carnage..... et vos défenseurs pourront dire ce qu'écrivait Gortschakoff en quittant Sébastopol dont il ne restait plus rien debout : l'ennemi ne trouvera plus rien après moi que des décombres imprégnés de sang. »

Meeting de Gand.

De toutes les villes manufacturières que le chômage de l'industrie afflige si cruellement, Gand est incontestablement la cité la plus éprouvée par la lutte fratricide qui déchire la jeune république de Washington. La situation de la classe ouvrière des fabriques est alarmante et la détresse est à son comble chez ceux qui se trouvent sans travail. On frémit rien qu'à l'idée de sonder l'abîme de cette misère où ne cesse de tomber des familles entières sans feu et sans pain.

Que d'angoisses! la catastrophe est terrible et rien ne laisse supposer le terme de tant de cruelles privations. Tous les jours, nous progressons vers une calamité générale sans autre espoir de revirement qu'une débâcle universelle. Le mal est à son paroxysme, pour l'extirper de la société gangrenée par l'égoïsme et la fourberie, un jour de grande justice doit apparaître et ce jour est moins éloigné que ne semblent le croire les exploitants. Malheureusement, c'est un des plus navrants indices de l'ignorance des masses de notre pays et surtout en province, que cette disposition apathique du peuple à ne pas se soucier, le moins du monde, de ses destinées. Sa passivité à attendre son affranchissement des soubresauts politiques, au lieu de chercher à améliorer sa position par l'étude et la discussion libre, au lieu de se liguer par associations en masse, pour fonder l'Union générale des métiers, est un véritable désespoir.

Nous ne voulons point ensemencer de haines le champ des douleurs et des tourments, prêcher la croisade impitoyable des pauvres contre les riches, ni pousser au tocsin des guerres civiles, aussi longtemps que la force s'ignore et que les masses se prêtent à se laisser passer le licou du malheur. Mais nous disons aux riches : l'origine humaine basée sur l'égalité vous rend solidaires de tous les maux des déshérités du monde, la peur vous enchaîne à leur misère, et vous lie par votre intérêt même à leur délivrance future. Leur affranchissement seul peut vous donner le trésor, inconnu jusqu'ici, des joies tranquilles, et telle est la vertu du principe de fraternité, dit Louis Blanc, que ce que le peuple retrancherait de ses douleurs, il l'ajouterait nécessairement à vos jouissances. Il ne s'agit pas de déplacer la richesse, il s'agit de l'universaliser en la fécondant; il s'agit d'élever, pour le bonheur de tous, le niveau de l'humanité.

Pour mettre une digue au débordement de tant d'infortunes qui viennent chaque jour atteindre nos frères de Gand, un comité composé des présidents des différentes associations ouvrières, a organisé un meeting dans la vaste salle du *Parnassum berg*. L'ordre du jour était ainsi conçu :

1° Exposé de la situation des ouvriers gantois.

2° Formation d'une association pour l'achat à fonds communs de denrées alimentaires.

3° Pétition à adresser à la chambre, à l'effet d'appeler l'attention du pays sur la partialité du ministre de la justice vis-à-vis des ouvriers gantois condamnés à la suite des évènements du 29 avril 1861.

Les orateurs qui ont développé l'ordre du jour sont MM. Emile Moijson, Billen, Deridder et Massin.

Nous avons lu et commenté les discours avec un pénible étonnement. Nous ne pouvons nous rendre compte de ce modérantisme de langage qui frise la supplique en outrageant le bon droit. Au milieu de ces désolations navrantes, une telle attitude est regrettable pour la démocratie. Nous ne pouvons en trouver les causes que dans les mauvais conseils de ceux qui ont intérêt à égarer l'ouvrier et à le détourner de la voie de sa dignité.

Assurément nous n'osons accuser les orateurs de mauvaises intentions, nous connaissons leur dévouement journalier à la cause du prolétariat et plus d'une fois ils en ont donné d'éclatants et superbes témoignages; mais cette fois leur cœur s'est brisé, sans doute, au contact de l'inexorable faim qui les a fourvoyés de la route que jusqu'ici ils avaient si courageusement suivie ensemble à travers toutes les calomnies et au milieu des déceptions les plus cruelles. C'est de la faiblesse!

Le passé glorieux de notre histoire proteste contre un tel avilissement.

Un peuple laborieux comme celui de Gand, si la terreur l'a couché par terre, si le pouvoir impassible et arbitraire le maintient écrasé sous le fardeau des misères, si rien ne parvient à fléchir la cruauté de ses oppresseurs, un peuple pareil et qui se vante de ses ancêtres, doit avoir la grandeur d'âme de se relever avec courage pour faire triompher sa cause. C'est debout qu'on réclame ses droits et non pas à genoux.

En effet, travailleurs gantois, lorsque votre députation, folie suprême, s'est rendue à deux reprises auprès du bourgmestre pour lui tracer le tableau navrant de la détresse de ses frères, M. le comte de Kerckhove-Delimon lui a fait une foule de promesses, laquelle s'est réalisée jusqu'à ce jour? qu'espérez-vous?

O vous, si fiers naguère et si grands, avez-vous oublié que c'est le même individu qui a dédaigné de parlementer avec Billen et Deridder, le jour où ils se sont rendus si vaillamment à l'hôtel de ville pour se concerter sur les moyens d'arrêter l'explosion des colères du 29 avril 1861, et vous implorez sa pitié.

Ignorez-vous qu'il n'est bruit que de l'opposition que fait cet homme à laisser rendre à leurs familles les prisonniers condamnés pour leurs violences inefficaces dans ces ridicules journées d'émeute? et vous vous prosternez, sans honte, aux pieds de la bourgeoisie, afin qu'elle intercède près du pouvoir pour obtenir le pardon de vos tentatives d'affranchissement?

Et vous croyez qu'il y a quelque chose à attendre de ce personnage et de ceux de son acabit? Erreur! Avec ces hommes, pas de transaction.

Vous avez beau moduler votre langage sur des variantes moins agressives, sur des tons de regret et de soumission, vous n'en serez que plus dupés à force de *résignation*. La confraternité, c'est l'union, — l'union, c'est la force, — et, quoique vous en pensiez et sans croire à la violence, c'est la force qui seule vous sauvera dès que vous aurez confiance en vous-mêmes.

Aussi s'élève-t-il ici une réprobation unanime contre vos appels à la clémence d'un roi qui a les bras liés par un ministre dont l'insensibilité se pavane de vos requêtes en grâce et de vos génuflexions. Cessez donc de lamenter; protestez, et vous serez considérés.

Nous allons aussi, d'une main un peu téméraire, soulever les coins seulement du voile derrière lequel s'abrite cette association pour l'achat et la vente des denrées alimentaires à prix réduits. On nous assure que la commission est composée de *philanthropes*, de *personnes charitables*, de *notabilités*, de *fabricants*, de *magistrats*, des *curés* de paroisse et d'*un ouvrier*. Voilà certes une commission qui ne laisse rien à désirer, si ce n'est l'éloignement de cet ouvrier déclassé!

Il valait bien la peine de faire tant d'esclandres pour en arriver à vous laisser jouer de la sorte par vos *bienfaiteurs émérites*. Quelle dérision!

C'est une seconde édition de St-Vincent de Paule qui consacre la négation de tous les principes démocratiques, que votre noodt zoekt troost.

Voilà bel et bien, travailleurs, comment on parvient à vous inscrire sur la liste des pauvres. Car pas d'argent pas de crédit. La comisération du comité s'étendra jusqu'à vendre à beaux deniers comptants. Les rares ouvriers qui jouissent encore d'un mince salaire seront par là assurés contre les dettes. Les affamés qui battent le pavé se brosseront le ventre en attendant que les notabilités leur jettent quelques bribes des aumônes recueillies de porte en porte. Si c'est de la sorte que vous entendez, travailleurs, pratiquer l'assistance mutuelle,

la solidarité et la propagande, que vous êtes à plaindre!

Vous récolterez, frères, ce que vous avez semé.

En somme, le meeting a bien mérité du roi, par sa supplique. Les orateurs ont bien mérité de l'autorité communale en la mettant hors de cause et en justifiant la non-réalisation de ses promesses.

Le gouvernement, lui, gardera un bon souvenir de la manière dont le gantois lui a prêté le dos quand il le fouaillait; il sait désormais qu'aucune violence n'est plus à craindre à Gand, dussent tous les Parmentiers faire travailler les ouvriers pour rien.

Le meeting a encore bien mérité de S^t-Vincent de Paule. Seulement il risque de s'attirer le courroux des *Sans nom non sans cœur* par effet de concurrence. Il n'y a rien de tel pour se battre que des prétendants et des mendiants.

Enfin tout est pour le mieux et tout le monde est content. L'ordre est rétabli, l'harmonie règne entre blancs et noirs et noirs et blancs.

Pour comble de succès, calicots, moines et bancocrates s'enivrent de plaisir au spectacle pitoyable de ces palinodies insensées. La bourgeoisie entière contemple, avec nargue, l'avidité avec laquelle les malingres descendants d'une race autrefois indomptable, viennent de gober ses pilules dorées. Forte de cette dégénération contrite et dans l'extase de son triomphe éphémère qui n'est, après tout, qu'un vil escamotage, elle se targue d'arrogance et croit avoir acquis, par l'amende HONORABLE que viennent de faire les ouvriers de Gand, une popularité que les efforts constants de la démocratie éclairée ne tarderont pas de lui enlever.

Eug. S.

AUX GANTOIS.

Frères, frères de vous quel vertige s'empare?
Que faites-vous? qu'espérez-vous?
Travailleurs, que l'excès des souffrances égare,
Quoi! vous fléchissez les genoux?
Comme ces mendiants courbant leur tête vile,
Et pleurant au bord du chemin,
Enfants de d'Artevelde, on vous voit par la ville,
Honteusement tendre la main,
Et, tremblants, adresser une lâche supplique
A vos exploiteurs qui riront
En jetant le denier de la pitié publique,
Comme une insulte, à votre front.
O honte! que diraient, s'ils vous voyaient, vos pères
Que l'histoire montre si grands?
Eux dont la voix portait, au fond de leurs repaires,
L'épouvante au cœur des tyrans!
Eux dont jamais seigneur, si puissant qu'il put être,
Ne fit plier les fronts altiers!
Eux qui faisaient baisser la bannière du maître
Devant l'enseigne des métiers!
Lorsque leur libre charte était aux pieds foulée,
Dignes, ils ne suppliaient point,
Mais, jaloux de leurs droits, dans l'ardente mêlée
Se ruaient, *goedendag* au poing!

Imitez vos aïeux qui luttaient de vaillance;
Reprenez votre dignité;
Secouez de vos cœurs la pâle défaillance,
Et dressez-vous avec fierté;
Car dans ces temps d'angoisse et de lueur étrange
Il faut marcher, lutter surtout!
Vous n'avez pas le droit de ramper dans la fange,
Allons, debout! frères, debout!

Félix FRENAY, (ouvrier).

Bruxelles, Février 1862.

C'est avec satisfaction que nous avons lu la lettre suivante de Victor Hugo, par laquelle le grand poète désavoue les vers que l'on a imprimé sous son nom en Belgique et demande l'abolition de la peine de mort, non en s'inclinant devant le roi Léopold, (il a trop bafoué la royauté dans ses œuvres pour agir de la sorte), mais en s'adressant au seul souverain légitime, au Peuple :

» Je vis dans la solitude, et depuis deux mois particulièrement, le travail, un travail pressant, m'absorbe à ce point que je ne sais plus rien de ce qui se passe au dehors.

» Aujourd'hui un ami m'apporte plusieurs journaux contenant de fort beaux vers où est demandée la grâce de neuf condamnés à mort. Au bas de ces vers je lis ma signature.

» Ces vers ne sont pas de moi.

» Quel que soit l'auteur de ces vers, je le remercie.

» Quand il s'agit de sauver des têtes, je trouve bon qu'on use de mon nom et même qu'on en abuse.

» J'ajoute que, pour une telle cause, il me paraît presque impossible d'en abuser. C'est ici, à coup sûr, que la fin justifie les moyens.

» Que l'auteur, pourtant, me permette de lui reporter l'honneur de ces vers qui, je le le repète, me semblent fort beaux.

» Et au premier remerciement que je lui adresse, j'en joins un second, c'est de m'avoir fait connaître cette sombre affaire de Charleroy.

» Je regarde ces vers comme un appel qu'il m'adresse; c'est une manière de m'inviter à élever la voix en me remettant sous les yeux les efforts que j'ai fait dans d'autres circonstances analogues, et je le remercie de cette généreuse mise en demeure.

» Je réponds à son appel; je m'unis à lui pour tâcher d'épargner à la Belgique cette chute de neuf têtes sur l'échafaud. Il s'est tourné vers le roi; je me tourne vers la nation.

» Cette affaire du Hainaut est pour la Belgique, au point de vue du progrès, une de ces occasions d'où les peuples sortent amoindris ou agrandis.

» Je supplie la nation Belge d'être grande. Il dépend d'elle évidemment que cete hideuse guillotine à neuf colliers ne fonctionne point sur sa place publiqne. Aucun gouvernement ne résiste à ces saintes pressions de l'opinion vers la douceur. Ne pas vouloir de l'échafaud, ce doit être la première volonté d'un peuple. On dit : Ce que veut le peuple. Dieu le veut. Il dépend de vous, Belge, de faire dire : Ce que Dieu veut, le peuple le veut.

» Nous traversons en ce moment l'heure sombre du dix-neuvième siècle. Depuis dix ans, il y a un recul apparent de civilisation; Venise enchaînée, la Hongrie garottée, la Pologne torturée; partout la peine de mort. Les monarchies ont des Haynau, les républiques ont des Tallafero. La peine de mort est élevée à la dignité d'*ultima ratio*. Les races, les couleurs, les partis se la jettent à la tête et s'en servent comme d'une réplique. Les blancs l'utilisent contre les nègres; les nègres, représaille lugubre, l'aiguisent contre les blancs. Le gouvernement espagnol fusille les républicains, et le gouvernement italien fusille les royalistes. Rome exécute un innocent. L'auteur du meurtre se nomme et réclame en vain; c'est fait; le bourreau ne revient pas sur son travail. L'Europe croit en la peine de mort et s'y obstine; l'Amérique se bat à cause d'elle et pour elle. L'échafaud est l'ami de l'esclavage. L'ombre d'une potence se projette sur la guerre fratricide des Etats-Unis. Jamais l'Amérique et l'Europe n'ont eu un tel parallélisme et ne se sont entendues à ce point; toutes les questions les divisent, excepté celle-là, tuer; et c'est sur la peine de mort, que les deux mondes tombent d'accord. La peine de mort règne; une espèce de droit divin de la hache sort pour les catholiques romains de l'Evangile, et pour les protestants virginiens de la Bible. Penn construisait par la pensée, comme trait d'union, un arc de triomphe idéal entre les deux mondes; sur cet arc de triomphe, il faudrait aujourd'hui placer l'échafaud.

» Cette situation étant donnée, l'occasion est admirable pour la Belgique.

» Un peuple qui a la liberté, doit avoir aussi la volonté. Tribune libre, presse libre, voilà l'organisme de l'opinion complet. Que l'opinion parle; c'est ici un moment décisif. Dans les circonstances où nous sommes, en répudiant la peine de mort, la Belgique peut, si elle veut, prendre brusquement, elle petit peuple, la tête de la civilisation. Cette noble Belgique, qui est Gaule comme la France, peut magnifiquement affirmer sa nationalité par une exception éclatante, en étant la seule société humaine qui n'ait pas de sang aux mains parmi tous ces gouvernements coupe-têtes.

» L'occasion, j'y insiste est admirable. Car il est évident que, s'il n'y a point d'échafaud pour les criminels du Hainaut, il n'y en aura désormais pour personne, et que la guillotine ne pourra plus germer dans la libre terre de Belgique. Vos places publiques ne seront plus sujettes à cette apparition sinistre. Par l'irrésistible logique des choses, la peine de mort, virtuellement abolie chez vous aujourd'hui, le sera légalement demain.

» Il serait beau que le petit peuple fit la leçon aux grands et, par ce seul fait, fut plus grand qu'eux; il serait beau, devant la croissance abominable des ténèbres, en présence de la barbarie recrudescente, que la Belgique, prenant le rôle de grande puissance en civilisation, donnât tout à coup au genre humain l'éblouissement de la vraie lumière, en proclamant, dans les conditions où éclate le mieux la grandeur des principes, non à propos d'un dissident révolutionnaire ou religieux, non à propos d'un ennemi politique, mais à propos de neuf misérables indignes de toute autre pitié que de la pitié philosophique, l'inviolabilité de la vie humaine; et en refoulant définitivement vers la nuit cette monstrueuse peine de mort qui a pour gloire d'avoir dressé sur la terre deux crucifix, celui de Jésus-Christ sur le vieux monde, celui de John Brown sur le nouveau.

» Que la généreuse Belgique y songe; c'est à elle, Belgique, que l'échafaud de Charleroy ferait dommage. Quand la philosophie et l'histoire mettent dans la balance une civilisation, les têtes coupées pèsent contre.

» En écrivant ceci, je remplis un devoir. Aidez-moi, et prêtez-moi, pour ce grand et suprême intérêt, votre publicité.

» Veuillez, je vous prie, recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

VICTOR HUGO.

AU PRÊTRE.

Noir corbeau, gémis, pleure et prêche et prie et braille;
Ainsi qu'un vil bouffon, aujourd'hui l'on te raille.
Sur les libres-penseurs tu déverses en vain
Et ton impure bave et ton infect venin;
Tu ne porteras plus le deuil dans nos familles,
En corrompant le cœur de nos fils, de nos filles;
Ton confessional, lieu de délation,
Cet antre de débauche et de corruption,
Où le vice triomphe, où l'innocence expire
Sous le souffle empesté d'un dégouttant vampire,
Où la mère, oubliant son plus sacré devoir,
Au cœur de son mari porte le désespoir.
Ton confessional finit son dernier terme,
Ainsi que ton église il est temps qu'on le ferme.
Pour punir nos péchés n'avons-nous pas les lois?
Tu dois bien en savoir quelque chose je crois,
Plus d'un des tiens ont dû de leurs actes naguère
Rendre à dame Justice un compte fort sévère....
Il est vrai qu'en dépit de leur contrition
Ils sont restés souvent sans absolution,
Et que, sous les verrous traînant leur triste vie,
Il leur faut expier un moment de folie,
Tandis qu'ils eussent pu calmer leur dieu vengeur
Par des *ave maria* priés avec ferveur.
J'en suis fâché pour toi; mais, crois moi, cher compère,
De ta boite à mouchard on ne sait plus que faire :
On veut même abolir le pain à cacheter
Qu'en guise de bon dieu tu sais faire avaler;
La morale le veut, la dignité l'exige.
Oh! n'est-on pas en proie au plus cruel vertige
Quand on voit des niais, à tes pieds accroupis,
La langue au vent, les yeux baissés et l'air soumis,
Attendre patiemment qu'en son âme béate
Il t'ai plu de fourer ton Jésus Christ de pâte,
Qui sous le simple aspect de ce chiffon de pain
Tout comme au Paradis est de gloire tout plein.
Pauvres gens qu'à plaisir on traîne dans la boue,
Permettrez-vous longtemps que de vous l'on se joue?
Souffrirez-vous toujours, en un lâche repos,
Qu'on vous mène en brebis, qu'on vous traite en idiots!
Grâce au prestige vain de fables ridicules
Qui subjuguent vos cœurs et vos esprits crédules,
Serez-vous à jamais les humbles serviteurs
De crasseux fainéants, d'infâmes corrupteurs?
Jeunes filles, venez, saluez Léotade,
Le bon abbé Malet lui donne l'accolade.
Tiens, *voici* Van Thilo! madame, inclinez-vous,
En confessional il a des mots si doux.
Les bons frères, enfants, vous offrent leurs services,
Ils vous enseigneront de pieux exercices,
Et le père François, plein de bonne onction,
S'apprête à vous donner sa bénédiction.
Approchez!.... Mais partout circule un long murmure
De réprobation sur cette caste impure.
Oui prêtre, le mépris suit tes pas et partout
Ton abord exécrable inspire le dégoût.
Qu'un sale capucin se montre dans la rue
Et la foule aussitôt et le siffle et le hue;
Moins que d'un chien galeux on ose en approcher,
On l'évite, on le fuit, on craint de le toucher.
Et si c'est par hasard un jésuite qui passe,
Chacun tremble et frémit à sa sinistre face,
On le connaît finaud, adroit, insidieux,
Possédant à propos des filets captieux;
En matière de legs il fut toujours habile;
On le voit tour à tour humble, éhonté, servile;
Le rapt est son affaire, et le meurtre autrefois
Fut, nous dit Michelet, de ses moindres exploits.
Ton église, dis-tu, toujours bien fréquentée,
Prouve que ta puissance est encor redoutée :
Le peuple à tes sermons s'empresse de courir
Et la quête en ta main ne cesse de grossir.
Si ta halle à prière est encore à la mode,
Si tu peux toujours, grâce à ta pieuse fraude,
Soutirer des gros sous à l'indigne crétin
Qui pousserait du pied l'infirme, l'orphelin,
C'est que, par vanité, par fausse pruderie,
Tout ce tas d'exploiteurs qu'on nomme bourgeoisie
Veut dans ton vil bazar comme partout ailleur
Faire briller l'éclat d'un luxe tapageur.
La grande dame y vient afficher sa toilette;
La bonne, le pioupiou, l'étudiant, la grisette,
Quand ils n'ont pas d'argent s'y donnent rendez-vous
Et s'y disent tout bas les serments les plus doux.
On y cause procès, politique, finance,
Et comme à l'opéra l'on y fait connaissance.
Là, souvent on apprend que l'on donne le soir
Les Huguenots, Tartuffe ou le Domino noir.
Mais qui sont donc ces gens au front livide et pâle
Tout couverts de haillons, à genoux sur la dalle,
Ils sont maigres, chétifs, souffreteux, abrutis?
Tout récemment du bagne on les dirait sortis :
Ce sont des meurt-de-faim qu'un impuissant salaire
Empêche de crever; (5) leur lot c'est la misère;
Ce sont des parias destinés à souffrir,
Sinon le paradis pour eux ne peut s'ouvrir.
Là, plongés dans l'opprobre et s'abreuvant de honte,
Ces squelettes vivants que ton aumône affronte
Disent leurs chapelets, attendant que ta main
A leur ventre affamé jette un morceau de pain.

Et puis ces pauvres sots qu'en haut lieu l'on méprise
S'en vont le cœur joyeux, en sortant de l'église,
Crier à haute voix, dans les jours de galas,
Comme si le bonheur les suivait pas à pas :
Vive le roi! qui dit que la Belgique entière
Sous son gouvernement vit heureuse et prospère.
Car, ce cher Léopold! et si sage et si bon
Doit, selon l'étiquette, avoir toujours raison.
Mais si le lendemain le cri de la nature
Les force d'exhaler ce lugubre murmure :
« Du pain! il faut du pain, il faut du pain! » Alors,
Pour offrir une digue à leurs fougueux transports
Arrivent des soldats, (ô misérable rôle!)
Furieux, sabre au poing et fusil sur l'épaule,
Qui rétablissent l'ordre et la tranquillité
Au nom de la justice et de la liberté.
Haro sur ces manants qui, sans pudeur, sans crainte,
Ont osé de la faim faire entendre la plainte!
En prison, ces maudits, durant des mois, des ans,
Ne verront pas couler les pleurs de leurs enfants.
Tandis que ton dieu sourd dédaigne leur prière,
Tandis que, sans espoir, hélas! ces pauvres hères,
Avec d'affreux sanglots, dans des maux inouïs,
Pleurent le sort de ceux qu'ils laissent sans appuis;
Toi, pour qui la terre est un pays de cocagne,
Le ventre bien bourré de bons mets, de champagne,
Tu viens, pour le bonheur, la gloire des repus,
Chanter à pleins poumons : *Te Deum laudamus!*
Et de ton goupillon bénir les bons gendarmes
Dont le zèle calma leurs cruelles alarmes;
Mais pour les autres, rien, — si ce n'est ton pardon
Qu'ils peuvent espérer au sortir de prison.
C'est bien; vas, bénis, chante et le diable et ses cornes,
A tes joyeux ébats ne donne point de bornes.
Avec les libéraux, avec les satisfaits,
A perdre haleine, ris des dupes que tu fais.
Prends y garde pourtant, le nombre en diminue,
N'importe, c'est égal, va ton train, continue,
Pour levier prends le crime et le vice à loisir,
Tous les moyens sont bons quand ils font réussir.
Cache aux yeux éblouis tes secrètes manœuvres,
Pour plaire aux plus dévots fais quelques bonnes œuvres,
Immacule une vierge et fabrique des saints,
Fourre les plus rassis au fond des magasins.
Il en est temps encor, dépêche-toi, baptise,
A ta bonne façon exhorte, catéchise.
Confesse, absous, bénis, régale du bon dieu
L'imbécile avec qui tu conserves beau jeu,
Prêche à tes auditeurs que sur cette humble terre,
Pour les pauvres humains, de bonheur il n'est guère,
Que nul n'y vit en paix, si ce n'est par hasard
Le tyran, l'exploiteur, le prêtre et le mouchard.
Vive le chapelet, l'image, la médaille,
Ces brinborions-là séduisent la canaille;
Que du saint scapulaire, avant que d'être occis,
Tes fidèles chrétiens tâchent d'être nantis : (6)
Offre à leurs baisements, dans un beau reliquaire,
(Avant d'avoir quêté — c'est le fort de l'affaire,—)
Quelque antique débris de tes plus nouveaux saints,
Cela rafraîchira la couleur de leurs teints.
Mais pour son hymenée un couple te réclame,
Sois grave avec l'époux, aimable avec la dame,
Ton sacré caractère éloignant tout soupçon
T'assureras toujours l'entrée en leur maison;
Si la dame te plait, ta parole onctueuse
Trouvera de l'écho dans son âme pieuse;
Sans craindre les ennuis d'un dangereux époux
Tu lui débiteras les sermons les plus doux.
Je crois le célibat une fort rude tâche,
Malgré les saints canons il faut qu'on s'en relâche.
On a beau caqueter.... un bon prêtre chrétien
Sans cesse ne peut pas donner sa part au chien.
Bienheureux ce mari, si dans ta bonté d'âme
Tu te crois satisfait en lui flouant sa femme!
Car tu pourrais fort bien, un jour de sainte ardeur,
Donner à ses marmots des leçons de pudeur.
Aussi, quand il mourra, sa dépouille honorée
Sera dans terre sainte avec soin inhumée;
C'est là la récompense octroyée à tous ceux
Qui, grâce à leurs écus, meurent en bienheureux.

PROSPER VOGLET.

(*La suite au prochain numéro.*)

(5) Style religieux.

(6) Quiconque sera muni du saint-scapulaire et mettra toute sa confiance en la très-sainte vierge Marie ne passera pas un samedi en purgatoire. (Saint-Alphonse de Liguoris).

BULLETIN CLÉRICAL.

On lit le récit suivant dans l'*Indépendant de la Charente Inférieure* :

Dans le courant du mois d'octobre dernier, on remarqua dans les rues de Surgères un ecclésiastique qui conduisait à la porte d'une sage-femme une jeune fille paraissant en état de grossesse. On sut bientôt que cet ecclésiastique était le desservant de la commune des Eglises-d'Argenteuil, canton de Saint-Jean d'Angély.

A la même époque, une jeune fille de vingt et un ans, Angélique C..., sous maîtresse dans une maison d'école tenue dans cette commune par une religieuse, la sœur Marie B..., avait disparu tout à coup, et cette dernière avait expliqué son absence en disant qu'elle l'avait envoyée achever son éducation dans une institution religieuse de l'île d'Oleron.

Il fut facile à l'autorité locale de constater que la jeune fille vue à Surgères n'était autre qu'Angélique C... L'école de Marie B... attira aussitôt son attention. Cette école est placée dans une dépendance de la cure, avec laquelle elle communique. Une fille, sourde et muette, sœur de l'institutrice, était chargée du soin du ménage des deux maisons; les repas se prenaient le plus souvent en commun entre leurs habitants, et l'accès de la cure était très-difficile aux étrangers. Toutes ces circonstances ayant fait planer des soupçons graves sur le desservant des Églises, l'autorité diocésaine fut prévenue. Il paraîtrait que l'éloignement du desservant fut décidé; mais on ne sait pour quel motif il ne fut pas donné suite à cette décision.

En novembre, un homme vêtu en paysan, se rendait à Surgères et ramenait nuitamment au presbytère des Eglises la fille C..., qui avait, peu de jours avant, donné naissance à un enfant du sexe masculin, déposé par les soins de la sage-femme à l'hospice de la Rochelle. Il paraît certain aujourd'hui que cet homme était le desservant des Eglises lui-même, qui était déjà venu auparavant chez la sage-femme de Surgères sous le même déguisement.

Personne, aux Eglises, ne connaissait l'arrivée d'Angélique C... et chaque semaine sa famille recevait d'elle, par l'intermédiaire de la sœur B..., des lettres qui paraissaient venir de l'île d'Oleron. Toutefois, on s'aperçut bientôt qu'il serait difficile de tenir longtemps secrète la présence de cette jeune fille à la cure, et la sœur Marie B... la conduisit à Poitiers, dans la maison conventuelle des Dames du Calvaire.

Cependant, le père d'Angélique C..., ayant appris par hasard le voyage à Surgères du desservant, dans les circonstances que nous avons rapportées, conçut des soupçons qui, jusque là, avaient été bien loin de sa pensée; car plein de confiance dans son curé et dans la sœur Marie B..., il avait consenti à laisser sa fille près d'eux et à leur payer 400 fr. par an pour les soins de son éducation. Il alla donc à la cure réclamer sa fille, menaçant d'aller la chercher lui-même à l'île d'Oleron si on ne la faisait revenir tout de suite. Il fallait bien alors lui faire connaître sa retraite, et il se rendit à Poitiers d'où il la ramena à son domicile.

Ces faits furent bientôt connus des habitants de la commune et des communes voisines. L'opinion publique s'en émut vivement et des rassemblements nombreux et tumultueux se formèrent autour du presbytère des Eglises. L'autorité dut intervenir pour empêcher les désordres.

La fille Angélique C... avait d'abord cherché à cacher la vérité et à détourner les soupçons. Les bruits les plus graves s'étaient même répandus dans le public, et l'on disait qu'elle avait été victime d'un viol; un jeune homme de la commune était désigné comme l'auteur de ce crime. L'action *judiciaire dut se mettre* en mouvement, et une instruction commença. Elle révéla immédiatement l'innocence du jeune homme injustement accusé, et aboutit presque en même temps à l'arrestation du desservant des Eglises et de la sœur Marie B...

Nous ne voyons rien de bien extraordinaire dans le pas de conduite que fit à cette demoiselle bien portante cet obligeant curé. Qui donc mieux que ces gens, pour qui le mariage est un fruit défendu, peut indiquer la demeure des sages-femmes? N'est-ce pas là que vont accoucher toutes celles qui ont honte d'avouer le nom de celui qui devait, avec les douceurs que donne la paternité, en supporter les charges? Mais ce qui nous a paru naïf, c'est la réponse que fit la bonne sœur Marie, disant qu'Angélique était allée achever son éducation dans une autre institution religieuse. En effet, il n'y a pour nous aucune différence entre la maison religieuse où elle a commencé son éducation et celle où elle est allée l'achever.

Ce que nous sommes forcés de trouver ingénieux, c'est d'avoir pris pour servante une personne sourde et muette. Il n'y a qu'un tonsuré à qui il est donné d'imaginer de ces choses-là.

Dans notre prochain numéro nous rendrons compte d'un enterrement catholique qui a eu lieu le lundi 26 Janvier de cette année, au sujet duquel une plainte a été adressée au ministre de la Justice pour être remise à qui de droit. Nous rendrons compte également d'une lettre de désabonnement que nous a adressé un étudiant de l'Université catholique de Louvain.

AVIS.

Les membres de l'association du journal sont informés qu'une assemblée mensuelle et générale aura lieu dimanche prochain 2 Mars, à 8 heures du soir, à la MAISON DES TANNEURS, Grand'Place.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

CH. KOESTER,
TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,
Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),
Lez-Bruxelles.

Louis MARCHAND,
COIFFEUR POUR HOMMES ET DAMES,
Coin de la rue Zérézo et du Progrès, 23,
(STATION DU NORD).

SPÉCIALITÉ DES CIGARES
MATADORS,
5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,
RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envoie d'échantillons en ville et en province.
Liqueurs de Hollande et de France (commission).

Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,
F. SPEHL,
RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de	1 à	2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,
BOTTIER ET CORDONNIER,
Rue des Alexiens, N° 4,
A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,
TAILLEUR,
RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ,

Numéro 35. 1re Année. 2 et 9 Mars 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75

POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 8 Mars 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

La France du sommet où l'avait placée la révolution de 1848, comme le point de mire désigné aux nations opprimées qui avaient soif de liberté et d'indépendance, la France a roulé, de pente en pente, dans l'abîme de dégradation.

Egarée par le génie infernal d'un traître qui sut adroitement lui mettre le bandeau des illusions, la France se livra confiante à ses serments et se laissa mener de bonne foi, jusqu'à ce qu'enfin elle tomba, au milieu d'une froide et sombre nuit de décembre, dans le traquenard que lui avait tendu, avec l'aide d'une tourbe de félons chamarrés, le petit-neveu de l'homme du 18 brumaire.

Depuis, l'œuvre se continue au nom pompeux des principes de 89 qu'on ne cesse d'immoler à la plus grande glorification des étrangleurs de la République. Dumollard et les hommes barbus de l'empire s'accrochent, dès la moindre manifestation de la vie politique, à toutes les libertés conquises par nos glorieux ancêtres. Tyrans mais peureux, ils ont besoin, quand même, d'amuser ce peuple français ignorant et spirituel, badaud et civilisé, c'est un lion qu'on veut apprivoiser. S'il continue à se laisser cravacher, le lion populaire de 89 et de 93 verra couronner l'édifice napoléonnien de toutes les libertés que la meilleure des républiques puisse offrir à ses enfants.

Hélas! à cette heure même, en France, il n'y a plus de libertés qui vivent; grâce aux cajoleries meurtrières du minotaure de Ham, toutes sont étouffées dans la fange et le sang, et ce qu'il en reste de lambeaux est dévoré, à l'écart, par les aiglons et les oiseaux de proie. Tout est dérision et tout est nargue d'un côté! de l'autre quelle impassibilité et quelle molesse!

Ces symptômes ne révèlent-ils pas la dégénération et l'avilissement d'un peuple dont dix années de servitude et de trahison, d'arbitraire et de parjure, de despotisme et de terreur, ont complètement faussé le sentiment de la dignité et de la grandeur?

Mais l'avenir réserve, il faut l'espérer, un Thésée nouveau à cette France abattue sous les griffes du minotaure qui ne cesse de l'étreindre.

Nous assistons depuis deux ou trois jours, à une tragi-comédie qui se joue à Paris, en différents actes. C'est en vain qu'en plein sénat, Plon-plon, le tirailleur impérial, lâche à toutes bordées les feux de sa fougueuse éloquence contre l'immobilité du gouvernement papal et l'incompatibilité de l'alliance du spirituel et du temporel; qu'il démontre que la modération et la sagesse ont toujours guidé les Italiens, que l'unité italienne était impossible sans Rome pour capitale; c'est en vain qu'il a soutenu que l'opinion publique se lasse de ces attermoiements et que les soldats français jouent à Rome un rôle oppressif pour le droit des gens et la souveraineté du peuple; c'est en vain qu'il demande l'évacuation de Rome par l'armée d'occupation et de laisser le pape seul vis-à-vis des romains qui ont les mêmes droits que les peuples de Milan, de Paris, de Bruxelles d'expulser leur souverain; c'est en vain qu'il invoque la proclamation que Bonaparte en 1797 adressa aux Italiens auxquels il promit l'unité, s'ils savaient former des bataillons aguerris; c'est en vain qu'il invoque la proclamation de Napoléon III à l'armée et au peuple la veille de la campagne d'Italie, proclamation où déborde son cœur, (dit-il), quand il veut que l'Italie soit libre jusqu'à l'Adriatique : Personne en Europe ne se laisse éblouir par cette fantasmagorie démocratique du gendre de Victor-Emmanuel. Il a beau crier : « J'aime la liberté des peuples! » chacun sait que c'est l'intérêt seul qui le domine.

Ces feux d'artifice du gros cousin se sont terminés par un banquet splendide. « J'ai pleine confiance, dit-il, dans le sens de l'unité. La solution ne saurait être autre sous Napoléon III qu'elle ne l'a été sous Napoléon Ier; le spirituel doit être séparé du temporel. L'ombre et le génie de l'empereur inspireront les décisions de son successeur. »

A tout cela M. Billault, le ministre orateur, a répondu simplement : C'est beau, mais c'est triste, entre l'orateur et le gouvernement il n'y a rien de commun. Nous resterons à Rome! Jamais nous n'abandonnerons la Rome souterraine des cardinaux.

Et tous les *patres conscripti* de s'écrier : très-bien! très-bien! Vive l'empereur!

M. Renan, le savant professeur dont les travaux sur les langues sémitiques et sur les races et les religions avaient révélé dans leur auteur un profond penseur et même un démocrate, a été *conquis* (paraît-il) par le gouvernement français, ou du moins la chaire qu'il occupe au collège de France lui attire cette accusation de la démocratie, comme elle soulève les hauts cris des catholiques.

Nonobstant cela, M. Renan a ouvert son cours en présence d'une foule enthousiaste et indépendante, accourue pour soutenir en lui le talent et la liberté d'examen. La force publique veillait au collège de France et se préparait à intervenir si le cours de M. Eugène Renan eût été troublé.

M. Renan n'a pas longtemps joui de ses fonctions. On voulait qu'il parlât et fût entendu; il a parlé, le voilà destitué.

Que s'est-il donc passé pour que M. Renan ait été abandonné? le ministre lui a offert une chaire, car on est venu à lui, on l'a pressé, on a fait appel à son amour de la science; on ne devait pourtant pas ignorer ses principes, on connaissait ses doctrines. Comment espérer qu'il changerait d'opinion du jour au lendemain en montant en chaire.

Toutefois, on peut juger, par le passage suivant que nous détachons de son discours, des sévérités de la censure ministérielle en France :

« Un homme incomparable, si grand que, bien qu'ici tout doive être jugé au point de vue de la science positive, je ne voudrais pas contredire ceux qui, frappés du caractère exceptionnel de son œuvre, l'appellent Dieu, opéra la réforme du Judaïsme, réforme si profonde, si individuelle que ce fut à vrai dire une création de toutes pièces.

» Parvenu au plus haut degré religieux que jamais homme avant lui eut atteint, arrivé à s'envisager avec Dieu dans les rapports d'un fils avec son père, voué à son œuvre avec un total oubli de soi-même et une abnégation qui n'a jamais été si hautement pratiquée, victime enfin de son idée et divinisé par sa mort, Jésus fonda la religion éternelle de l'humanité, la religion de l'esprit, dégagée de tout sacerdoce, de tout culte....., etc. »

Eug. S.

LE CRI D'ALARME.

Quoi donc! est-ce que la mer en furie va rompre ses digues, s'échapper de son lit et engloutir Anvers comme en 1116 elle engloutit Lombartzyde?

— Non, il n'en est pas question : la mer, loin de vouloir empiéter sur notre ingrate patrie, se retire au contraire avec horreur d'un sol qui n'engraisse que les parasites et laisse mourir de faim ses enfants les plus laborieux. Puisse-t-elle entraîner dans ses reculades et étouffer dans ses flots tous les ennemis du peuple!...

D'où vient donc que les propriétaires d'Anvers et de sa banlieue ne dorment plus depuis que leurs élus aux chambres ont voté les fortifications de ce repaire d'exploiteurs? Le motif de leur inquiétude doit être sérieux, car ils viennent de jeter un cri d'alarme qui sera à jamais le désespoir de tous les cerfs aux abois! et pour rendre leur profonde douleur intelligible pour tout le monde, ils ont appelé à leur aide des appareils lugubres. Une procession précédée d'un drapeau noir a stupéfié les commères du lieu et un tambour couvert d'un crêpe a rassemblé et ébahi les curieux au nombre, dit-on, de 3000.

— Sans doute, (direz-vous, pauvre peuple!) que messieurs les propriétaires d'Anvers seront allés visiter les diverses fabriques du pays et qu'ils auront été désolés à la vue des enfants en bas-âge que renferment ces bagnes créés par la bourgeoisie opulente pour exploiter à son aise les prolétaires dont elle tient ses richesses; sans doute que la vue de ces êtres chétifs, pâles, étiolés et, tout jeunes qu'ils sont, déjà décrépits par la misère, les aura touchés de compassion et qu'ils se seront dit que ces jeunes enfants, condamnés par la rapacité bourgeoise à travailler toute la journée

pour gagner le quart de leur nécessaire aux dépends de leur santé, de leur développement physique, intellectuel et moral, sont la condamnation vivante de la société actuelle laquelle mérite pour ce seul crime de lèse-humanité d'être vouée à l'exécration des générations futures...

— Vous vous trompez, bonne gens; là ne sont point leurs préoccupations.

— Ah! nous y sommes. La sollicitude de ces messieurs pour les 50,000 ouvriers de Gand, qui sont à la veille de se trouver sans travail et sans pain, sera la cause légitime de leurs alarmes, et ces cœurs généreux veulent obliger le gouvernement léonin à organiser le travail, à mettre ainsi d'accord les travailleurs et les capitaux volés aux prolétaires.....

— Vous n'y êtes point, mes amis; il s'agit d'une chose bien plus sérieuse que tout cela!..

— Ah! nous comprenons! Sans doute que des sentiments d'humanité auront conduit ces propriétaires dans plusieurs milliers de réduits obscurs et que, contre leur attente, ils y auront découvert autant de victime de l'égoïsme, c'est à dire des milliers de pères et de mères de familles avec six, sept ou huit enfants, tous à peu près nus, décharnés et couchés sur la paille, ayant vendu tous leurs meubles jusqu'à la toile qui leur servait de couchette et n'ayant plus d'autre ressource que de se rendre aux dépôts de mendicité ou de mourir d'inanition; qu'à cette vue navrante, l'âme *compatissante* de ces messieurs se sera émue jusqu'aux larmes et que dans les transports d'une juste indignation, ils se seront écriés qu'il est dégradant pour la nature humaine que, dans un pays aussi florissant que le nôtre, des hommes, que dis-je, des producteurs de la richesse publique soient réduits à invoquer le dépôt de mendicité, la prison ou la mort comme les seuls remèdes à leurs misères; que des injustices aussi criantes, aussi révoltantes et aussi exécrables doivent prendre fin; qu'il est d'une absolue nécessité de transformer la société MARATRE en une société de FRÈRES et, pour couper court au mal qui démoralise, abrutit et fait dépérir le pauvre peuple, ils auront arboré le drapeau noir, avertissant ainsi les vampires des producteurs que leur dernière heure va sonner et qu'ils n'ont plus qu'à faire leur amende honorable et leur acte de contrition.....

— Pauvres gens! que vous êtes simples, naïfs et crédules!! il s'agit bien de vous à Anvers, ainsi que de vos misères et de vos douleurs....

Nous avons déjà vu, et nous voyons encore, des loups se couvrir de peaux de brebis pour mieux croquer les agneaux, mais nous n'avons jamais vu et nous ne verrons jamais des loups se transformer en brebis... Qu'est-ce que cela fait à messieurs les propriétaires et aux trafiquants de vos sueurs que vous creviez de faim? n'y a-t-il pas encore 50,000 ouvriers à Glascow, qui sont là les bras croisés à se morfondre et qui seraient aussi charmés de pouvoir vous remplacer dans vos bagnes appelés fabriques que les lords anglais de les voir partir? Revenez donc de votre erreur, mes bons amis, et ne comptez que sur vous-mêmes. Nous vivons sous le règne de l'individualisme que notre union seule peut et doit détruire...

— Mais quel peut donc être le sujet des douloureuses lamentations des propriétaires d'Anvers?

— Le voici :

Il ne s'agit à Anvers, ni de l'abolition de la peine de mort, ni de reviser la constitution partiale et égoïste des propriétaires belges, ni de rendre au peuple ses droits sacrés de citoyens que la bourgeoisie lui a volés, ni de l'enseignement obligatoire et gratuit, ni de procurer un salaire suffisant aux ouvriers qui gagnent trop pour mourir et trop peu pour vivre, ni d'empêcher les honnêtes gens sans travail de mourir de faim ou de recourir à la mendicité, les clameurs, les vociférations et le désespoir des propriétaires d'Anvers ont simplement pour objet quelques parcelles de terre soumises aux servitudes militaires par un individu de leur clique, par un propriétaire comme eux, par un parvenu qui a oublié sa position primitive, par un homme, pauvre peuple, qui vous prend vos enfants malgré vous, non pour les exercer à défendre leur patrie *ingrate* et *marâtre*, puisque la Belgique est un pays neutre, mais pour leur apprendre à vous tuer lorsque vous vous lèverez pour réclamer ce que Dieu, la nature, la raison proclament vos droits les plus imprescriptibles que vous puissiez avoir au monde; par un homme enfin nommé CHAZAL que tous les Belges ont justement en exécration, parce qu'il professe la même religion que le capitaine *Bayonnette* et qui, malgré sa grande foi dans le droit du plus fort, est, à sa grande honte et confusion, tenu en échec depuis plusieurs mois par un homme de cœur et de tête nommé Hayez. Voilà ce dont il s'agit à Anvers.

Quant à vous, infortunés prolétaires, laissez les loups se déchirer entre eux et contentez-vous de souffrir jusqu'à ce que vous ayez bien compris que *l'union fait la force*, que *votre sort est entre vos mains*, et que *ni dieu, ni diable ne pourront vous résister* le jour où vous vous entendrez comme il le faut.

PIERRE L'EXPLOITÉ.

La correspondance suivante adressée à la *Sentinelle du Borinage* nous paraît digne d'être reproduite, afin de montrer à nos lecteurs l'indigne exploitation à laquelle est soumis l'ouvrier houilleur et la grande misère qui afflige les laborieuses populations de nos charbonnages :

Wasmes, le 6 février, 1862.

Monsieur l'éditeur de la *Sentinelle*,

Je vous prie de vouloir bien insérer dans le plus prochain numéro de votre courageux journal les lignes suivantes.

On lit dans votre numéro du 2 février que les ouvriers borains se sont mis en grève en demandant une augmentation de salaire. Il est vrai que le trouble existe parmi les ouvriers; que beaucoup d'entre eux refusent de travailler et veulent s'opposer à ce que l'on travaille; mais ce n'est pas pour demander une augmentation de salaire, comme l'ont dit tous les journaux. — c'est parce que leurs chefs les ont diminués déjà jusqu'à trois fois depuis la nouvelle année, au point qu'à de certaines sociétés les ouvriers sont diminués de 60 centimes à 1 fr. 20 sur le prix de chaque journée de travail.

Les prix du charbon ont-ils baissés? Les sociétés s'apauvrissent-elles? N'ont-elles plus de bénéfice?

Je connais déjà votre réponse :

Les charbons n'ont jamais été si chers; les charbonnages n'ont jamais été si florissants, et les bonis ou bénéfices que réalisent les Sociétés sont énormes, fabuleux. Les preuves à l'appui de ce que j'avance ici sont inutiles; elles sont trop visibles, trop palpables pour les produire.

Les gérants ou directeurs, outre leurs appointements annuels, jouissent encore du privilège d'avoir part aux bénéfices : les gérants ont 5 0/0, les directeurs ont 2 1/2 dans quelques charbonnages. Plus une Société fait de bénéfice, plus ces employés grossissent le surplus de leurs appointements; voilà pourquoi gérants et directeurs raffinent les uns sur les autres pour frapper les ouvriers dans leurs salaires, pour les faire travailler à vil prix, plus fort et plus longtemps; moins l'ouvrier gagne et plus il travaille, plus aussi les bénéfices des gros bonnets sont élevés et plus leurs cofres se remplissent.

Mais l'ouvrier comment vit il?

Ces messieurs ne s'en inquiètent pas. Pendant qu'ils sont dans l'abondance, si les ouvriers ne savent pas substanter leurs familles, c'est tant mieux, ils n'en seront que plus dociles, plus soumis, plus obéissants. « L'ouvrier, disent-ils, est trop orgueilleux, trop indiscipliné, trop ambitieux quand il gagne pour vivre aisément; c'est justement pour ces raisons que nous devons, tout en maintenant le prix de nos charbons et en agrandissant le cercle de nos opérations, les tenir en bride, ne leur accorder qu'un salaire capable de leur procurer du pain et pas trop; pour la viande, ils sauront bien se contenter d'en manger quand ils le pourront; notre travail se fera tout de même en ne leur donnant qu'un mince salaire; si les commandes de charbons sont fortes et si le travail devient pressant, nous augmenterons les heures de leur travail en leur donnant 2 ou 3 sous de plus, et même ce serait encore mieux de ne pas majorer leur salaire du tout. Nous affaiblirons si fort l'ouvrier, nous le mettrons tellement sous notre dépendance, qu'en l'employant n'importe à quel prix, il nous aimera et nous bénira, car ce sera nous qui serons sensés lui donner à vivre et l'empêcher de mourir de faim »

Voilà, en résumé, quelle est la politique de ces messieurs; voilà le beau raisonnement qu'ils font pour le bien-être de l'ouvrier.

Qu'en dites-vous, M. l'éditeur?

Si dans les principes économiques ils n'ont en vue que leurs propres intérêts, leur plan est on ne peut mieux dressé.

Il est facile à comprendre que la couleur de notre peau n'empêchera pas que nous devinssions nègres, par conséquent traités comme tels, c'est à dire comme des esclaves qui sont forcés par une irrésistible fatalité de travailler à la sueur de leur corps pour enrichir leurs maîtres, tandis qu'eux-mêmes sont destinés à la misère et voués à l'indifférence des exploitants qui les emploient, sans espoir d'amélioration dans leur sort si précaire et si malheureux.

Funeste et pitoyable erreur!

Nous avons déjà fait connaître au Gouvernement tous les mauvais procédés des maîtres envers les ouvriers, à savoir :

1° à M. le ministre de l'intérieur;

2° à M. le gouverneur de la province du Hainaut.

Nous avons dévoilé la filière de l'association invisible des gérants et des directeurs qui se coalisent pour exploiter le travailleur; cette coalition qui est une violation flagrante de la Constitution belge, est dans leurs mains une arme terrible et cachée, dont les coups font baisser nos salaires et augmenter le nombre de nos heures de travail. Nous avons fait constater que cette coalition des maîtres, gérants et directeurs était le plus grand fléau dont le mineur pouvait être frappé; que ce délit ayant été prévu par la loi, nous sollicitions une enquête sur les lieux, et nous demandions que les tribunaux les punissent conformément à l'article 414 du Code pénal.

Je ferai ici remarquer que, depuis quelques années la cherté tonte exceptionnelle des vivres est passée pour ainsi dire à l'état de permanence. Depuis l'année 1855, les denrées alimentaires ayant été chères, les salaires depuis cette époque ont toujours diminué pour le Borain; les chômages ont été multipliés selon le caprice des gérants et des directeurs. Avec tout le courage et la bonne volonté de travailler, les ouvriers ne luttent-ils pas avec énergie, avec persévérance, contre la misère?

Malgré leur bon vouloir, malgré leur genre de travail pour l'exécution duquel des pères de famille vont exposer leur santé et leur vie dans une athmosphère remplie d'un gaz morbifique vulgairement appelé *grisou*; malgré leur travail si périlleux, si rude et si pénible, le salaire journalier de l'ouvrier est baissé de la moitié et les ouvrages à la tâche sont diminués d'un gros tiers à partir de 1855.

Comment nous faut-il faire aujourd'hui que l'on ne gagne que juste ce qu'il faut pour vivre au jour? Avant la diminution, nous ne savions déjà pas comment faire pour nouer les deux bouts de l'année. Puis, lorsque les blessures, les maladies, les infirmités et la vieillesse viennent nous assaillir, après nous avoir réduits à végéter dans la privation et la plus triste misère, nous attendons la mort comme un bienfait, comme la douce récompense de nos trop rudes labeurs.

Mais ce que nous n'ignorons pas, c'est que les peines les plus sévères seraient encore trop douces pour ceux qui sont la cause des grèves qui troublent bien souvent notre laborieuse contrée du Borinage; pour ces prévaricateurs de la loi, qui sont d'autant plus coupables qu'ils se croient hors de ses atteintes parce qu'ils sont puissants. Perturbateurs de l'ordre public, pharisiens hypocrites, qui, sous des dehors d'impartialité, de justice, de bienfaisance — comme ils ont la gloriole de l'afficher, — sont travaillés, rongés de l'ardente soif du gain et se permettent toutes sortes de moyens contraires à l'humanité pour assouvir leur avarice.

Tels que les loups poursuivent avec acharnement leur faible proie, tels aussi ils espèrent marcher sur le corps de l'ouvrier mineur — si digne pourtant de leur sympathie — et le réduire au point qu'il n'ait plus aucune conscience de sa dignité comme homme, comme producteur, comme membre de la société.

Veuillez, monsieur l'éditeur, me pardonner cette sortie un peu brusque, un peu irritée et tranchante; mon indignation, en voyant de telles spoliations, ne sait pas se contenir et garder les étroites limites que je m'étais tracées d'avance, bien que tout ce que je viens d'avancer soit d'une stricte vérité.

Les actionnaires de charbonnages sont aussi coupables que leurs gérants ou directeurs. En accordant une part dans les bénéfices à ces employés, ils les excitent à faire travailler l'ouvrier le plus longtemps et au plus bas prix possible; donc, ils sont les premiers auteurs des injustices qui se commettent à l'égard du travailleur, au mépris des lois qui cependant sont claires et précises pour un chacun, puisque la loi ne connait aucune distinction de personnes. Pourtant, ils se croient hors de ses atteintes parce qu'ils possèdent de l'or, et ils disent pour leur bonne raison : la loi n'a de sévérité que pour les malheureux. Voilà pourquoi ils se donnent libre carrière pour écraser la classe laborieuse et l'asservir; ils ne la considèrent que comme un instrument propre à grossir leur fortune.

Le trop fameux Néron, d'exécrable mémoire, disait un jour : Je voudrais que le peuple Romain n'eut qu'une tête, pour que je puisse l'abattre d'un seul coup. Je dirai, moi, que je voudrais que la population charbonnière n'eut qu'un

seul cœur et qu'elle puisse comprendre cette question de vie ou de mort qui la place dans la fâcheuse position où elle se trouve.

N'étant pas rémunéré convenablement et proportionnellement au prix des denrées alimentaires, appréciant enfin l'inhumanité, l'injustice, la fraude que ses chefs se permettent à son égard, si l'ouvrier abandonnait et refusait fermement le travail que l'on daigne lui offrir à vil prix et cherchait dans d autres contrées des moyens d'existence; on mange du pain dans tous les pays. Qu'adviendrait il alors?

Que deviendraient ces Sociétés, ces directeurs et gérants, beaux messieurs de fraiche date, si les mines venaient à chômer ou à être délaissées? — Ils n'auraient d'autre ressource, s'ils perdaient leur place, que de se laisser mourir de chagrin, comme l'a fait un directeur sans place il y a cinq ans; car ces Adonis musqués, parfumés et gantés ne voudraient et ne sauraient travailler; ils considèrent le travail comme indigne d'eux, le méprisent comme ils méprisent l'ouvrier.

Je conclus donc que tous ces errements et nos maux proviennent de la coalition occulte des exploitants du Couchant de Mons. Il est évident que si les ouvriers houilleurs constituent une ligue défensive, que c'est pour repousser l'abomination de cette arme terrible; c'est qu'ils sont en droit de chercher un remède aux maux qui affligent si gravement aujourd'hui la classe ouvrière en général et les Borains en particulier, maux dont je prévois le danger : coalition contre coalition! et peut-être des vengeances criminelles!...

Que le gouvernement conjure le danger en anéantissant la coalition des maîtres, qui a failli deux fois, en sept mois de temps, être la cause de terribles malheurs! Que les conséquences en retombent sur ces hommes qui ont une pièce d'argent en place de cœur!

Mais ici comme en toutes circonstances, la raison du plus fort (lisez du maître) étant toujours la meilleure, les torts seront encore le lot de l'ouvrier. Cela est bien facile à comprendre : l'ouvrier n'a personne pour défendre ses droits, pour lui servir de guide, pour lui faire connaître ses devoirs au point de vue de la loi, de la morale, de l'équité et de l'ordre public.

Agréez, monsieur l'éditeur, l'assurance de ma considération distinguée.

J. D., *ouvrier charbonnier*.

Le 24 février, les démocrates de Bruxelles se sont réunis dans un banquet fraternel pour fêter l'anniversaire de la Révolution de 1848. Plusieurs toats furent portés et chaleureusement acclamés par l'assemblée, notamment les suivants : *à la Liberté! — à la République sociale! — aux martyrs de Février!*

Parmi les couplets démocratiques qui furent ensuite chantés, nous ne pouvons passer sous silence les suivants qu'un de nos amis avait composés pour la circonstance :

AUX CONSERVATEURS.

CHANT D'UN DÉSHÉRITÉ.

Air de la plainte du mousse.

Vous tous qui du veau d'or êtes les idolâtres,
Hommes aux cœurs d'airain, têtes aux creux cerveaux,
Transformez de vos lois les palais en théâtres
Et venez y quérir de superbes bravos;
Venez-y, des prisons raffinant la torture,
Des parias déchus aggraver l'affreux sort;
Jusqu'au funèbre glas de votre race impure,
Maintenez, ô Caïns! votre peine de mort.

Plus cruels que Malthus, vous conservez la vie
Au bâtard qu'on délaisse, au chétif orphelin;
Vous chargez, consultant votre philanthropie,
La misère du soin de régler leur destin!
Mais un jour si la faim ou l'ignorance aux crimes
Les poussent, pour punir, vous avez un bras fort.
Comme digne pendant de vos actes sublimes :
Maintenez, ô Caïns! votre peine de mort.

Qu'ils sont moëlleux les lits où gît votre paresse!
Que de bons mets l'on sert à vos palais blasés!
Quel luxe, quels lambris, quelle douce mollesse
Bercent vos corps lascifs par la débauche usés.
Mais quel hideux taudis sert d'enfer au génie
Qui pour vous perpétue ici-bas l'âge d'or;
Prenez garde! parfois vos biens portent envie :
Maintenez, ô Caïns! votre peine de mort!

A peine marche t-il, qu'au labeur le plus rude,
L'homme doit implorer ses grossiers aliments;
Que vous importe, à vous, ô noire turpitude!
Que souvent il soit vieux dès son tendre printemps?
Nous ne sommes, pour vous, que des humbles machines,
Décuplant les écus dans votre coffre-fort.
Vous tous qui professez de si belles doctrines,
Maintenez, ô Caïns! votre peine de mort!

Eh quoi! vieux financiers, gros bourgeois et vous prêtres,
Qu'enrichissent nos bras, qu'engraissent nos sueurs!
Pour vos honteux plaisirs, vous suffit-il, ô maitres!
D'acheter à vil prix nos filles et nos sœurs?

Non, il faut plus encore aux heureux de la terre,
Il vous faut de la gloire, et lorsque sans remord
Vous livrez les humains aux horreurs de la guerre :
Maintenez, ô Caïns! votre peine de mort.

Oui, oui, maintenez-la jusqu'au jour de justice,
Où le peuple éclairé, revendiquant ses droits,
Chargera le bourreau du dernier sacrifice
Qui doit le délivrer des prêtres et des rois.
Alors naîtront des jours paisibles et prospères
Où la saine raison triomphant du plus fort,
Aux hommes apprendra que nés pour être frères,
Ils doivent abolir votre peine de mort!

P. VOGLET.

Puisse bientôt un nouveau 48 se lever pour les peuples! Mais, afin que cette fois nos efforts ne soient pas perdus, pour que la réaction et le despotisme soient abattus pour jamais et que l'on ne voie plus se renouveler les fâcheux évènements qui suivirent l'élan généreux de 48, profitons des leçons que nous a léguées cette époque mémorable et travaillons à l'avance à poser et à résoudre le problème social qui doit assurer aux travailleurs leur droit à l'existence et que la Révolution future devra pleinement mettre en pratique.

Que la démocratie soit forte et unie pour l'avénement de ce beau jour!

AU PRÊTRE.

Si l'on n'a pas d'argent pour donner à l'église,
On arrive à grand'peine à la terre promise.
Il faut payer chez toi les cloches, l'encensoir,
La cire, la musique et la tenture en noir,
Les prières, et plus la façon de les dire. (7)
Ce serait par trop fort! et l'on ne peut sans rire
Sur les restes pourris d'un misérable gueux,
Comme pour un Crésus, demander grâce aux cieux!....
De l'or! de l'or toujours! tel est ton cri suprême.
Au pauvre, au va-nu-pieds, anathème! anathème!
Bénis soient l'exploiteur, le filou, le fripon;
Ils ont de l'or ceux-là pour payer ton pardon.
Mais j'aperçois là-bas de fervents catholiques
Qui furent dans le temps de tes bonnes pratiques.
Laissant leurs fils sans pain, ils sont morts sans le sou :
Vite un *de profundis* et qu'on ferme le trou!.
Quand on est, comme toi, fourbe, escroc, adultère,
Sodomite, assassin et concussionnaire, (8)
Pourvu qu'on ait de l'or et qu'on finance bien
On a droit aux honneurs dus à tout bon chrétien.
Allons, vil trafiquant, exploiteur du cadavre!
Ton horrible métier nous indigne et nous navre!..
Voici de tes clients, grogne tes plus beaux airs :
Ils furent délateurs, ambitieux, pervers;
Tous très riches sont morts; n'importe à quelle source
De crime ou de forfait ils ont rempli leur bourse!
Ils sont couverts d'opprobre, ô pasteur indulgent!
Allons, prends pitié d'eux, tiens, voilà de l'argent.
Tel a tué son père et tel vendu sa fille,
Tel a, pour s'enrichir, dépouillé sa famille,
Qu'il leur soit fait à tous des services pompeux;
Le public les croira des hommes vertueux.
Pourtant malgré ton dieu, tes foudres, tes menaces,
Ton enfer et ton ciel et tes saintes grimaces,
Tes livres, tes journaux par ton pape bénis,
Et ta religion et ses dogmes moisis, —
La raison, qui triomphe, a sa noble phalange
D'hommes que ne saurait éclabousser ta fange;
Champions de la justice et de la vérité,
Du droit sacré du peuple et de la liberté.
Ces hommes ont juré, dans leur haine implacable,
De miner, de sâper ton Eglise exécrable,
Jusqu'à ce qu'aux bravos de tout le genre humain
Sous ses débris, ô prêtre, elle t'écrase enfin!..
Va-t-en donc leur offrir, quand vient leur dernière heure,
Ta parole de paix et ton dieu pain sans beurre :
Ils t'apprendront bientôt et de quelle façon
Ils reçoivent un fourbe et chassent un fripon.
Puis, lorsque leurs amis, sans ton vil ministère,
Iront le déposer sous quelques pieds de terre,
Le badeau ricaneur te dira: sur ma foi!
« Pends-toi, pauvre Escobar, on enterre sans toi. »
Oui, les représentants de la libre-pensée
Bravent avec orgueil ta puissance abhorée;
Ils savent aujourd'hui juste ce que tu vaux
Et préparent pour toi la fête des bourreaux.
Seulement, cette fois tu seras la victime;
Le rôle doit, je crois, te paraître sublime.
Puisque l'histoire dit que le grand Sixte-Quint
Convia trois pendus à son premier festin.
Mais avant tout, il faut, pour guérir la gangrène
Qui jusque dans ses flancs ronge la race humaine,
Mettre une barrière à la contagion
De ce chancre hideux nommé religion.
A l'œuvre, hommes de cœur! Guerre ouverte à l'Eglise!
Trop longtemps sur la terre a trôné la sottise,
Trop longtemps les esprits, de préjugés imbus,
Ont laissé le champ libre au règne des abus;
Pour qu'un homme se lève où se traîne un esclave,
Il faut qu'à la raison il ne soit plus d'entrave :
Pour nous mettre à l'abri de toute oppression,
Sapons les préjugés, la superstition!
Le prêtre est une lèpre, une vermine immonde
Qui depuis deux mille ans empoisonne le monde,
C'est l'éternel fléau de la société,
On n'en saurait trop tôt purger l'humanité.
Renversons par l'écrit, la chanson, la parole,
Son église, sa foi, son culte, son idole!
Abattons la calotte et brisons l'éteignoir!
Qu'à l'ignorance enfin succède le savoir,
Tremble, homme ténébreux, jusqu'au fond de ton âme!
Tremble! la vérité doit écraser l'infâme,
Et l'infâme, c'est toi, qui ne peux échapper
Aux coups du bras vengeur tout prêt à se lever!
Tremble! tremble, intriguant, qui sans cesse dans l'ombre
Médite le dessein de quelque projet sombre!
Le coup qui cette fois va te frapper au cœur
Signalera la fin de notre long malheur.
Le désespoir t'aigrit, la fureur t'exaspère,
Tu voudrais resaisir ton pouvoir éphémère,
Tu voudrais à tes pieds voir le peuple fléchir,
Et pour jamais c'est lui qui va t'anéantir!...
Avant l'avènement de l'époque nouvelle
Qui doit finir les maux de la race mortelle,
Avant que les rayons de l'astre Liberté
N'éclairent les banquets de la Fraternité!
Doit luire un jour sanglant et de carnage immense,
Où le peuple, enivré de rage et de vengeance,
Elévera bien haut, sans pitié, sans merci,
Pour le dernier tyran le dernier pilori!...
Dans mon humble réduit, quand mon âme enthousiaste
Vole à travers les temps jusqu'à ce jour néfaste,
Je crois entendre au loin des larmes, des sanglots,
Puis un bruit morne et sourd que disent les échos :
C'est le bruit cadencé de la hâche qui tombe
Sur les fronts criminels destinés à la tombe;
Ce sont des chants de mort, des cris tumultueux
Qu'exhale en frémissant un peuple furieux;
Et puis, j'entends la foule, en sa sinistre joie,
Accabler le bourreau de besogne et de proie!
Alors, croyant me joindre à la sombre clameur,
Eperdu, je m'écrie, en proie à la fureur :
D'affronts, d'ignominie ils ont chargé le monde,
L'humanité leur doit sa misère profonde;
Pour combler les désirs de leur cupide orgueil,
Ils ont semé partout la terreur et le deuil.
Du sang! du sang à flots pour laver tant de crimes!
Que le sol soit jonché de cadavres infimes!
Qu'une vaste hécatombe, aux siècles étonnés,
Apprenne qu'aujourd'hui les peuples sont vengés.
Renvoyons au néant l'oppresseur et le traître!
Hâtons-nous d'égorger l'affameur et le prêtre!
Oui, le prêtre surtout, car ses dogmes pervers
Sont la cause des maux que nous avons soufferts.
Tant qu'un prêtre vivra, la discorde, l'envie,
Le mensonge hideux, la fausse hypocrisie,
Tous les vices créés par la corruption
Maintiendront les humains dans leur abjection.
Harcelons-les partout, délivrons-en la terre!
Que chacun soit vengeur en ce jour de colère!
De milliers de martyrs ils peuplent les tombeaux,
Elevons en leur nom des milliers de poteaux.
Il est temps de payer ta dette à la justice,
Allons prêtre! à ton tour de marcher au supplice :
Pour que la race enfin disparaisse à jamais,
Il faut des châtiments égaux à tes forfaits.
Point de faux repentir, de prières, de larmes;
Lorsqu'il viendra, ce jour de vengeance et d'alarmes,
Le peuple, inexorable ainsi que le Destin,
A son juste courroux ne mettra point de frein....
O prêtre que je hais! comme nul homme au monde
Ne pourrait te haïr de haine plus profonde...
Vienne ce jour pour nous et si grand et si beau!
Et puissais-je être, moi, ton juge et ton bourreau!!!

PROSPER VOGLET.

BULLETIN CLÉRICAL.

L'enterrement catholique dont nous avons promis de nous occuper dans notre numéro précédent, a eu lieu dans les circonstances suivantes :

La veuve D..., demeurant dans la paroisse du Sablon, se rendit, le lendemain du décès de son époux, au domicile du marguillier, employé chargé de l'article inhumations. Une conversation à peu près en ces termes s'engagea entre ces deux personnes :

Monsieur, dit la veuve, quelle différence y a-t-il entre un service de 8 heures et celui de 9? Aucune, répondit le serviteur du Très-Haut. Vous avez, reprit-il, des enfants et le service de 8 heures étant convenable, vous feriez mieux de ménager votre argent, afin de l'employer à procurer le nécessaire aux vôtres.

Mais, répliqua la veuve, il est entendu que les restes de mon mari seront déposés dans la terre sur laquelle il est facultatif de faire poser une croix? Sans aucun doute, ajouta l'exploiteur du cadavre, comme le dit fort bien l'auteur des vers au prêtre.

Le service eût lieu à 8 heures et l'enterrement immédiatement après. Mais grande et douloureuse fut la surprise de la veuve, lorsqu'au retour du cimetière, chacun des assistants vint lui faire des reproches sur la manière dont elle avait fait rendre les derniers honneurs à son époux. Son cadavre avait été déposé dans une fosse commune.

Mais plus grand et plus sensible fut l'étonnement de ceux-ci, lorsqu'ils virent une sainte quittance, portant un total de soixante-deux francs et dix centimes, détaillée de la sorte :

Aux porteurs de morts. . . . . Fr. 2 00

---

(7) Voir la *Tribune du Peuple*, à la rubrique Bulletin Clérical.

(8) Jean XXII, Jacques d'Ossa, fils d'un chaussetier de Cahors, avait soixante-dix ans lorsqu'il escalada la chaire de saint Pierre (1316). D'intelligent et de doux qu'il était avant son élévation, Jean changea subitement de caractère lorsqu'il fut parvenu au pontificat, comme s'il eût suffi du contact de la tiare pour transformer un saint cardinal en un tigre à face humaine. Jean se montra plus fourbe, plus avide et plus orgueilleux que ses prédécesseurs, et il grossit les revenus ordinaires et extraordinaires de l'Eglise, en exploitant la corruption humaine, en vendant publiquement l'absolution du parricide, du meurtre, du vol, de l'inceste, de l'adultère, de la sodomie et de la bestialité. Enfin, après des exactions, des persécutions et des crimes sans nombre, ce vieillard implacable mourut en 1334.

Maurice La Chatre.

Pour corbillard de simple classe et barrière.	»	5 50
Droit d'inhumation, etc.	»	15 00
Au prêtre accompagnant le corps au cimetière	»	6 00
Pour deux voitures de suite	»	10 00
Droit du clergé	»	4 10
Salaire des employés de l'église	»	2 40
Honoraires des officiants	»	2 00
Pour les présences.	»	3 50
Droit de la fabrique.	»	2 00
Pour les sonneries	»	4 00
Pour deux livres de cire à fr. 2,80 la livre .	»	5 60
TOTAL.	Fr.	62 10

Le lendemain la veuve se rendit chez le marguillier et eût avec celui-ci un de ces entretiens qui prouvent à messieurs de la calotte que nous sommes heureusement arrivés à une époque où l'on n'a plus foi dans leurs momeries, mais qu'on enterre encore catholiquement pour rester conforme aux habitudes, autrement dit à la religion de ses pères, et aussi un peu pour le *qu'en dira-t-on*.

Une plainte au sujet de ce misérable trafic fut adressée au ministre de la justice par cette femme de caractère, et comme elle le dit fort bien dans cet écrit, « il est pénible de devoir recourir à la justice des hommes pour faire rendre l'argent escroqué par les hommes de Dieu. »

Entre temps, elle fut priée de se rendre au cimetière et y rencontra un officier de police, le fossoyeur et son aide, munis des objets nécessaires pour opérer l'exhumation. Ce fonctionnaire lui apprit qu'on allait déterrer son époux pour le loger un peu plus loin, encore un endroit où selon les dires de cet officier de police ne pouvait pas être posée de croix.

La veuve ayant objecté qu'une plainte avait été adressée par elle au ministre de la justice, l'officier de police se retira en disant qu'il n'avait plus rien à y voir et qu'elle devait attendre que justice lui soit rendue par qui de droit. Le fossoyeur, attentif à cette conversation, ajouta que, quant à lui, il n'avait rien à redouter, attendu que des ordres par écrit lui avaient été donnés par le charitable et loyal marguillier.

Jusqu'ici aucune suite n'a été donnée à cette affaire. Serait ce parce que la plaignante s'est adressée à un ministre libéral qui a bien autre chose à faire que de s'occuper des morts ? Ne doit-il pas ménager la chèvre et le choux ?

Nous sommes curieux de savoir quelle est la façon de penser du correspondant du *Tyd* à propos de cette *représentation funèbre* catholique. Quant à nous, nous n'avons à ce sujet qu'un mot à dire : lorsqu'on est volé dans une boutique, on n'y retourne plus.

Nous avons également promis à nos lecteurs de leur rendre compte du refus, par un étudiant de Louvain, de recevoir notre journal. Voici la lettre qui nous prouvera une fois de plus que dans la bouche des catholiques la *liberté de conscience* n'est qu'un vain mot qu'ils invoquent à grands cris pour eux-mêmes, mais dont ils se gardent bien d'accorder les bienfaits à leurs adversaires :

Louvain, 19 février 1862.

« Au comité de rédaction de la *Tribune du Peuple*.

» Le vice-recteur de l'université vient de me prévenir *officieusement* que par le seul fait *de recevoir actuellement* à mon domicile le journal que vous éditez, j'étais menacé de me voir refuser *à l'avenir* l'inscription à cette institution. Veuillez remarquer que si j'ai échappé à une exclusion (*consilium abeundi*) immédiate, c'est seulement par la bonne raison que je me suis dispensé cette année de m'y faire *recenser*.

» Cependant, persuadé que l'expresse volonté de mes parents m'obligera à m'y représenter l'année prochaine, je vous prie dès à présent de cesser l'envoi de votre journal. De cette manière au moins ne serai-je pas forcé plus tard d'y renoncer moins librement encore.

» Malgré la pression que je subis, je ne m'associe pas moins par mes aspirations les plus ardentes à l'œuvre d'amélioration sociale que vous préparez avec tant de franchise et de dévouement, et je reste, quand même, votre sincère ami. »

Cette manière d'agir est tout à fait conforme aux traditions ecclésiastiques. Le catholicisme ne peut pas souffrir qu'on le discute. Ses moyens d'action ne sont pas la persuasion ni beaucoup moins encore le raisonnement, mais la menace, l'oppression, la force. Peu lui importe au fond que le monde soit croyant ou sceptique, qu'il soit convaincu ou non de la vérité de sa doctrine, pourvu qu'il fasse semblant d'y croire et qu'il y conforme extérieurement sa conduite. Bien heureux est cet étudiant de ne pas avoir vu le jour quelques siècles plus tôt ! car, au lieu d'être l'objet d'une simple menace d'exclusion, on l'aurait bel et bien grillé pour lui apprendre à connaître l'odeur du fagot et lui donner un petit avant-goût des douceurs que lui réserve l'enfer.

Mais le recteur de l'université catholique se trompe s'il croit qu'en agissant de la sorte il empêchera la jeunesse studieuse de secouer tôt ou tard le joug des croyances religieuses et de renverser les barrières que les dogmes vermoulus du Catholicisme opposent à la raison. Elle s'apercevra bien, tôt ou tard, que la Science et la Religion sont deux éternelles ennemies, et que chaque nouvelle conquête de l'une est une défaite nouvelle pour l'autre ; elle saura que la véritable science est fille du libre examen et qu'elle ne peut réellement exister où règnent la foi aveugle, le préjugé, l'intolérance et la superstition ; elle verra que tout dans la Science moderne est en contradiction avec l'enseignement et les principes de l'Eglise, depuis la Morale jusqu'à l'Astronomie, depuis l'Anatomie jusqu'au Droit public, depuis l'Histoire jusqu'à la Physique et depuis la Géologie jusqu'à l'Économie sociale. Alors, toutes ces tyrannies et ces persécutions qu'on lui fera endurer ne serviront qu'à lui faire haïr plus fort et mépriser davantage le prêtre et sa religion de ténèbres et son dieu despotique.

On a beau vouloir tenir sous la férule ecclésiastique les jeunes gens que la superstition révolte, on a beau les forcer à fréquenter les églises et à se soumettre aux pratiques religieuses, leur conscience n'en proteste qu'avec plus d'énergie contre les ridicules mômeries qu'on leur fait subir. On a beau leur défendre l'étude des écrits rationalistes et des ouvrages socialistes pour ne leur laisser entre les mains que les livres d'histoire fabriqués par M. Müller de Louvain ou les ouvrages prétendument philosophiques des révérends Ubachs et Laforêt, on a beau leur interdire la lecture des publications démocratiques pour ne leur permettre que celle de ces avilissantes gazettes cléricales telles que le *Moniteur de Louvain* ou le *Tyd* de Bruxelles, cette compression ne fera que rendre plus grand et plus fort leur amour du progrès et de la liberté.

Allez, Monseig. De Ram, allez M. Namèche, quoi que vous puissiez faire, vous n'empêcherez pas la libre-pensée d'avoir des adeptes au sein même de votre institution catholique, vous n'empêcherez pas la Révolution de faire des partisans dans le sanctuaire même de la Réaction. Vous le voyez, vos menaces d'exclusion n'empêcheront pas ces jeunes démocrates *de s'associer par leurs aspirations les plus ardentes à l'œuvre de l'amélioration sociale*.

Nous avons souvent entendu dire, même par des gens de notre bord, que pour sortir du catholicisme il fallait tâcher de faire adopter par le peuple la religion protestante. Ce qui suit est fait pour changer cette conviction que nous qualifions, sinon de ridicule, du moins d'erronée :

Un meeting de prélats anglicans, présidé par l'archévêque de Canterbury, a eu lieu à Westminster ces jours derniers, pour entendre diverses communications importantes, entre autres celles de l'évêque de Londres. Ce prélat a présenté une pétition du clergé et de quelques laïques du diocèse métropolitain, exprimant le regret de voir les théâtres de Londres ouverts pendant la semaine sainte et demandant leur fermeture. Cette adresse rappelait que les théâtres de Londres avaient été fermés autrefois durant la semaine de la Passion. Le lord chambellan a, il est vrai, ordonné la cessation des représentations dramatiques; mais certains théâtres se sont transformés, pendant la semaine sainte, en salles de concert, et la religion n'a pas eu moins à souffrir que si nulle restriction n'avait eu lieu.

Une discussion a suivi la lecture de cette pétition; l'évêque d'Oxford y a pris part pour joindre ses regrets à ceux du clergé métropolitain, et il s'est élevé contre l'autorisation d'ouvrir les théâtres sous prétexte de concerts. L'évêque de Londres a émis le vœu que l'archévêque de Canterbury fût député par le meeting auprès du lord chambellan afin d'aviser aux meilleures mesures à prendre dans le but de sauvegarder les intérêts de la religion, et l'archévêque a répondu qu'il se chargerait très-volontiers de cette démarche. (*Daily-News.*)

Allons, directeurs de théâtres et de concerts, restez religieux. Il vous sera tenu compte dans l'autre monde des sacrifices que vous aurez fait à votre bon dieu catholique ou protestant.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

CH. KOESTER,
TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,
Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),
Lez-Bruxelles.

Louis MARCHAND,
COIFFEUR POUR HOMMES ET DAMES,
Coin de la rue Zérézo et du Progrès, 23,
(STATION DU NORD).

SPÉCIALITÉ DES CIGARES
MATADORS,
5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,
RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envoie d'échantillons en ville et en province.
Cagliostro, Nouvelle Liqueur.
Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,
F. SPEHL,
RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2	00
Verre cylindre.	40	centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,
BOTTIER ET CORDONNIER,
Rue des Alexiens, N° 4,
A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,
TAILLEUR,
RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ,

Numéro 36. 1re Année. 16 Mars 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 15 Mars 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Des quatre points de l'horizon nous arrivent des nouvelles fécondes en espérances.

Les aspirations trop longtemps étouffées des nations; toujours fières et indomptées, s'élèvent vers la liberté avec tant d'amour, de feu et d'intelligence qu'il est à espérer que cette entente sera fatale aux rois et aux grands de la terre.

Las et dégoûtés de vider jusqu'à la lie un calice qui s'emplit sans fin et sans fin de larmes et d'amertumes, les peuples en détournent le regard et s'apprêtent à entrer en lice avec leurs bourreaux.

L'air a déjà pénétré dans les masses en dépit de la compression, l'âme populaire respire et se soulève, tout travaille à l'explosion prochaine. Gare au printemps!

Le bruit de ce travail souterrain, de ce frémissement démocratique, de ces mouvements d'impatience et de colère, c'est l'écho harmonieux des souffrances mortelles du monde des prolétaires qui s'agitent et tournoient, emportés par le tourbillon des déceptions, des douleurs, des haines et des vengeances; c'est le pronostic d'une tourmente suprême qui surpassera en fureur la tempête sanglante de 93, afin de réhabiliter le splendide et fatal 48.

Déjà l'on aperçoit de violents éclairs de revendication sociale silloner le ciel monarchique de l'Europe, jeter la panique dans les cours et essayer de briser les sceptres et les couronnes, grâce à la Liberté qui plane, la foudre en main, enveloppée dans la tempête qui doit surprendre et engloutir le vieux monde.

Nous répétons avec Joseph de Maistre : « Il n'y a point de gouvernement qui puisse tout. A côté de toute souveraineté, il y a une force quelconque qui lui sert de frein. C'est une loi, c'est une coutume, c'est la conscience, c'est le poignard, n'importe, c'est toujours quelque chose. » Souvent les poignards et les bombes ont été la garantie des libertés publiques et le châtiment des rois et des tyrans.

Nous en avons la preuve tous les jours. Les rois risquent de danser la macabre présidée tantôt par un Orsini, un Dousios, un Pianori, etc., à chaque fois qu'ils tentent de méconnaître la marche du progrès et qu'ils veulent s'accrocher aux lambeaux de leur ancienne omnipotence de droit divin.

Ainsi, l'agitation causée en Prusse par la dissolution arbitraire des chambres législatives prend un caractère funeste au roi Guillaume. La presse européenne est unanime à blamer cette prétention à dissoudre les Chambres devant lesquelles son ministère doit plier bagage à cause de son impopularité. En même temps nous arrive le bruit d'une nouvelle tentative d'assassinat qui aurait eu lieu contre son auguste personne.

On ignore jusqu'ici si le le nouveau Becker est fou ou maniaque, Toujours a-t-il avoué, au moment de son arrestation, qu'il était intentionné de tirer sur sa *Majesté*. On trouva sur lui un pistolet chargé et de la poudre, mais qu'est-ce que tout cela, quand le ciel protège le roi!

La reine de Grêce n'a-t-elle pas échappé dernièrement à la balle tyrannicide de Dousios dont *Dieu* par un acte de sa volonté a fait miraculeusement dévier le coup, et une conspiration militaire contre la vie de son royal étalon n'a-t-elle pas avorté également grâce à cette intervention qui protège les bourreaux contre les martyrs.

Devant cette attitude de l'intervention céleste, les grecs ne perdent point courage, ils redoublent de zèle et s'insurgent en commun. L'université, le peuple et la caserne conspirent dans un même délire; la rage de la liberté a détraqué leurs cervelles; il n'y a plus en Grêce que des maniaques et des fous. Les gens *honnêtes* et *bien pensants*, les *gens comme il faut* entourent encore le roi de leur dévouement à s'engraisser au râtelier de l'Etat. Aussi, s'est-il mis à la tête de ses *fidèles* pour guerroyer contre les fous qu'il voudrait, dans sa sollicitude royale, ramener à la raison par quelques douches de mitraille.

Maximilien, le gendre du roi des Belges, est dégommé au Mexique. Le nom d'un autrichien de sang royal, d'un Hapsbourg, y provoque le plus profond dégoût. D'ailleurs, les Mexicains ne sont pas prêts à se rendre, peu s'en faut. Cette couronne échappe à la combinaison monarchique de l'Europe et aux vœux paternels de Léopold dont la *sagesse* commence à boiter.

Et à propos de Léopold que les courtisans et les journaux tarifés font intervenir comme arbitre dans tous les grands conflits qui surgissent en Europe, que n'invoque-t-on sa *sagesse* pour mettre un terme aux doléances des Flandres et apaiser la furie anversoise, au lieu de jouer avec le feu dont la moindre étincelle peut embrâser la traînée de poudre qui longe le chemin de la misère et de la désaffection.

La métropole du commerce s'élève contre son embastillement; la métropole de l'industrie contre la faim et l'arbitraire.

Au meeting d'Anvers, l'un des orateurs s'est écrié : « Conservons les pavés jusqu'à la prochaine visite de M. Chazal. » Un autre s'est écrié : « A bas tous les forts! et seulement alors, vive le Roi!

Un troisième s'est exprimé en ces termes :

« Nos ancêtres ont arraché l'Albe espagnol de son piédestal, et vous, vous venez ici pour culbuter l'Albe français, le tyran de notre époque, dans la poussière.

» Ne sera-ce point un jour de joie pour Anvers, pour le pays tout entier, quand vous aurez abattu cet avanturier étranger que nous avons engraissé et baronnisé. Ce nouveau Tolède, qui nous place devant l'embouchure du canon et transforme notre chère cité en un champs de carnage.

» A bas un refuge de la dynastie, qui ne peut être notre refuge!

» Refuge de la dynastie!... mais chaque père de famille n'a-t-il point à défendre sa propre dynastie? nos femmes et nos enfants ne nous sont-ils pas plus chers que tous les rois, que toutes les reines du monde? lequel d'entre vous voudrait donner le sang de son enfant pour la délivrance de toutes les têtes couronnées de la terre? Ce n'est pas moi! et Anvers, une ville de 100,000 âmes, la reine de l'Escaut, la perle du pays, devrait être sacrifiée pour accorder à la cour une heure de temps, afin qu'elle s'embarque pour Claremont sur un vapeur anglais!

Une bonne dynastie ne peut, ne saurait le vouloir — et le voulut-elle, nous ne le voulons pas! »

Ces paroles fermement applaudies ont été couronnées des cris : *à bas Chazal! à bas le ministère!*

Le véhément orateur a oublié d'ajouter que le roi, par un effet de sa toute sagesse, a fait cadeau à Chazal, qu'il a baronnisé, d'un château situé à Pau, en récompense du vôte des Chambres pour les fortifications d'Anvers. C'était le cas de dire : Pendant qu'ils nous écorchent, ils se vendent leur peau.

A Gand, dit l'*Uylenspiegel*, vingt mille ouvriers sont sans ouvrage et meurent de faim; les principaux industriels ont donné mille francs chacun, l'évêque mille francs, le roi deux mille francs, — et le pape? rien! les gantois ne sont pas catholiques comme les lyonnais!

En Hollande, le roi Guillaume abandonna la moitié de sa liste civile aux malheureuses victimes des inondations.

Qu'en disent ceux qui ont sans cesse à la bouche, la sagesse de Léopold et qui s'échinent, bas courtisans, à vouloir planter dans la cervelle du Cobourg l'idée révoltante et ironique que la Belgique lui doit la prospérité depuis 1830! Oui, la prospérité des prisons cellulaires et des lupanars religieux.

1830! mais c'est l'insatiable cupidité d'Albion et l'ambition du caporalisme français qui ont perpétré cette haute trahison qui nous a importé, avec la séparation de nos frères du nord, une neutralité au banquet de la vie des peuples; qui nous a légué, avec la misère, un roi nouveau au lieu de la liberté.

1830 a chamarré les intriguants, les avanturiers, les ambitieux et les prêtres et ne nous a laissé qu'un seul citoyen digne de son temps : c'est De Potter.

Quant à la prospérité, elle a escorté la retraite de l'armée hollandaise en jurant de ne plus rentrer

en Belgique, les Flandres en savent quelque chose.

Il n'y a de prospérité qu'à la cour et chez les exploitants, et de sagesse que dans la révolution.

Eug. S.

Un Prolétaire à ses compagnons de travail.

Fréres,

Je ne suis qu'un ouvrier. Je suis loin d'être un savant, car pour acquérir ces connaissances que certains hommes étalent avec tant d'ostentation et tant d'orgueil, il faut des études suivies et approfondies; et le prolétaire a-t-il le loisir des longues études? Courbé du matin au soir sous la tâche du labeur pénible qui doit lui procurer le pain quotidien et assurer tant soit peu sa triste existence, c'est à peine s'il peut trouver les instants nécessaires pour réparer ses forces dépensées au travail et reposer son corps et son esprit des fatigues de la journée. A voir ce qui se passe autour de nous, ne dirait-on pas que le flambeau de la science n'est pas fait pour éclairer notre raison et que notre intelligence n'est destinée qu'à devenir la proie de l'ignorance et de la superstition, comme notre corps n'est destiné qu'à être une machine à produire.

Comme la plupart d'entre vous, frères, j'ignore peut-être les notions les plus élémentaires de cette science vraie ou fausse, (peu m'importe), qu'on appelle l'*Économie politique*. Aussi n'ai-je aucun soin de vous cacher ma profonde ignorance. Ce que je veux vous dire aujourd'hui n'est basé que sur le sens commun, et je ne crois pas qu'il faille être érudit pour penser juste. Mais si nous ne possédons pas de grandes connaissances, si au lieu de parcourir de gros volumes nous n'avons appris, dès notre plus tendre jeunesse, qu'à manier l'outil, — nous avons toujours un cœur sensible et compatissant, une conscience qui nous fait distinguer intérieurement le bien du mal, le juste de l'injuste, et ce bon sens qui est donné à tout homme dont une fausse éducation n'a point corrompu l'intelligence. Aussi, compagnons, n'est-ce qu'à votre cœur, à votre conscience et à votre bon sens que je m'adresse.

Je n'ai pas non plus cette expérience qui, si elle n'est pas toujours le partage des cheveux blancs, ne peut être pourtant que le fruit des années; et je ne fais que mes premiers pas dans la vie. Mais vivre, pour nous, c'est souffrir, et la souffrance est une rude école... Et puis, n'arrive-t-il pas que l'on se trouve au milieu d'hommes plus expérimenté que soi, et ce contact ne doit-il pas avant l'âge mûrir la pensée? Ne peut-on mettre à profit les leçons et les conseils donnés par ceux qu'une longue expérience met à même de connaître le fond des choses? Ne peut-on pas croître rapidement en progrès sous la direction de ces sages conseils, comme un jeune arbrisseau croît et se développe à l'ombre protectrice des grands chênes.

J'ai vu des millions de mes frères livrés sans merci à l'exploitation des possesseurs du Capital, servitude plus cruelle que celle des esclaves de l'antiquité! Je les ai vu enrichir par leurs travaux des maîtres avides et cruels, tandis qu'eux-mêmes se mourraient de privations et de fatigues! et ce spectacle douloureux a soulevé dans mon cœur l'indignation et la pitié.

En jetant les yeux sur la société, j'ai vu qu'elle parque les hommes en deux castes dont l'une produit tout et n'a en partage que la misère et les douleurs, dont l'autre ne produit rien et nage au sein de l'abondance et des plaisirs.

Et j'entendais une voix intérieure qui me disait : Là n'est pas la justice.

La société me disait : le travailleur n'a rien.

Et la voix mystérieuse répondait : le travailleur doit avoir tout.

La société me disait : le parasite, l'oisif a tout.

Et la voix mystérieuse répondait : l'oisif doit n'avoir rien.

Cette voix qui parlait en moi, c'était la conscience humaine qui protestait contre les iniquités et les désordres de cette société vicieuse dans laquelle nous vivons.

J'écoutai la voix de la conscience. Je fus affligé de voir tant de maux et tant d'injustices couvrir la surface du globe. Je rencontrai d'autres hommes que la vue des souffrances du peuple avait également révoltés et qui cherchaient ardemment ou indiquaient aux autres la voie qui doit conduire l'humanité vers une société meilleure. Beaucoup d'entre eux avaient souffert la prison, l'exil et toutes les persécutions pour la sainte cause des opprimés. Ils me tendirent généreusement la main, et ce fut pour moi une grande consolation de trouver des hommes dont les idées étaient les miennes et dont le cœur battait à l'unisson du mien.

O travailleurs, mes frères! que n'avons-nous tous, comme ces hommes, le sentiment de notre dignité et la connaissance de nos droits et de nos devoirs; que ne sommes-nous tous, comme eux, animés de l'amour de la liberté et altérés de la soif de la justice; que ne sommes-nous tous éclairés sur la marche que nous devrions suivre pour nous affranchir du joug de tous ceux qui exploitent nos bras et notre intelligence! Et que ne sommes-nous tous unis pour travailler ensemble au grand œuvre de notre émancipation politique et sociale! Bientôt nos tyrans seraient renversés dans la poussière! Bientôt, par la solidarité et l'accord des intérêts de tous, l'égoïsme et la discorde disparaîtraient pour jamais; le régime de l'individualisme et du désordre ferait place au règne de l'Harmonie, — et les hommes, aujourd'hui divisés et acharnés les uns contre les autres, offriraient le spectacle consolant d'une seule et grande famille unie par le doux lien de la fraternité!...

Quelque temps après, parut la *Tribune du Peuple*. Elle venait « pour faire comprendre à tous les membres de la société que la parfaite jouissance de leurs droits est impossible à atteindre tant que la Justice ne présidera pas à l'organisation sociale. » Elle venait « pour discuter toutes les données du problème qui doit amener la régénération de la société. » Elle venait enfin pour travailler avec ardeur à la réalisation de ces mots qu'elle avait pris pour devise : *Justice et Bien-être social.*

En la voyant ainsi entrer en lice pour soutenir les droits méconnus du Travail et combattre les privilèges du Capital, je conçus une grande espérance dans la délivrance du peuple. Car je vis tous les prolétaires intelligents la saluer avec enthousiasme : Qu'elle soit la bienvenue, celle qui vient nous montrer le chemin du salut!

C'est qu'en effet, en se plaçant sur ce terrain, la *Tribune du Peuple* avait saisi quelle était la véritable question qui de nos jours exige la solution la plus prompte. La lutte n'est plus aujourd'hui entre peuples et rois, entre nobles et vilains, entre catholiques et libéraux, ni même entre monarchistes et républicains, car la République elle-même, comme forme de gouvernement, a fait son temps. Quand on veut aller au fond des choses et ne tenir aucun compte des apparences, il aisé de voir que de nos jours ils n'y a en réalité que deux partis en présence : celui des possesseurs et celui des dépossédés, celui des repus et des satisfaits et celui des meurt-de faim et des va-nu-pieds.

Peuple, n'oublie pas les leçons du passé, souviens-toi de 1848 :

Le noble et le bourgeois, le clérical et le libéral, l'armée et la garde nationale (ou la garde-civique), l'autorité civile et le pouvoir religieux, le monarchiste et le républicain formaliste, peuvent bien se quereller à propos de futilités ou pour des questions de boutique; comédie que tout cela!

Le jour où tu te lèveras, ô peuple, pour réclamer le plus sacré de tes droits, le droit de vivre en travaillant, ce jour là tu les trouveras réunis sous la même bannière pour étouffer dans ton sang et dans tes larmes tes plaintes les plus légitimes et tes réclamations les plus justes. Lors des funèbres journées de Juin, Affre le calotin, le légitimiste Montalembert, l'orléaniste Thiers et le grand républicain Cavaignac ne s'entendaient-ils pas parfaitement pour te leurrer et te mitrailler quand tu ne demandais que du travail et du pain!

Et que nous importe en définitive que nous soyons opprimés par des prêtres hypocrites, par des nobles hautains ou par des bourgeois égoïstes? Que nous importe même que nous soyons libres de toute oppression des hommes, si nous sommes esclaves du besoin? Qu'importe au pauvre paria qu'il soit gouverné par un seul, par plusieurs, par tous, — ou même qu'il ne soit pas gouverné du tout, — s'il doit toujours faire abstraction de son *moi* devant le maître qui lui jette un impuissant salaire en échange de son pénible labeur? Que lui importent, ô riches, votre indépendance nationale, et vos Chambres, et votre droit d'élection, et votre Constitution, tant qu'il traîne au pied le boulet de la misère? Que lui importent votre *égalité* devant la loi et votre *liberté*? La pauvreté, c'est l'esclavage!

> Le pauvre a-t-il une patrie!
> Que me font vos vins et vos blés,
> Votre gloire et votre industrie,
> Et vos orateurs assemblés?

Il faut que le travail soit garanti à l'ouvrier et que ce travail soit équitablement rétribué, — sinon la société humaine va s'écrouler au milieu des ruines, minée par l'émeute et le paupérisme.

A diverses reprises, dans les terribles jours d'insurrection, le peuple en masse a posé lui-même en termes énergiques ce formidable dilemme : *Du pain ou du plomb!*

Il faudra bien en fin de compte que l'on se décide entre l'une ou l'autre de ces alternatives.

Du pain ou du plomb! c'est à dire la vie ou la mort.

Du pain ou du plomb! c'est à dire vivre en travaillant ou périr en combattant.

Du pain ou du plomb! c'est à dire le droit à l'existence reconnu et assuré aux travailleurs, — ou bien des troubles incessants, des révoltes continuelles suscitées par la faim, et des ruisseaux de sang humain inondant le pavé des rues.

Du pain ou du plomb! c'est à dire le travail organisé sur les bases de la justice et de l'égalité, — ou le carnage en permanence et le monde régi par le droit du plus fort.

Du pain ou du plomb! c'est à dire le règne de l'Harmonie, — ou le retour du monde vers la Barbarie.

La société moderne, la société *civilisée*, retombera-t-elle dans la Barbarie, — ou bien se transformera-t-elle en une société meilleure : le règne de l'Harmonie va-t-il éclore?

Il n'y a réellement d'autre question à l'ordre du jour que celle-là. Tout ce qui ne s'y rapporte pas directement ou indirectement est hors de propos.

Mais la loi du progrès nous répond : qu'il est aussi impossible de faire retourner l'humanité sur ses pas que d'arrêter le soleil dans sa course resplendissante à travers le ciel. L'humanité, comme le soleil, marche toujours en avant.

Le but vers lequel gravite l'humanité est donc marqué d'avance. Elle doit l'atteindre inévitablement. Tout l'y conduit : la liberté comme le despotisme, les révolutions comme les réactions, les bouleversements violents comme les transformations pacifiques, la science comme l'industrie, la vie à bon marché comme la cherté des vivres, l'augmentation des salaires comme leur abaissement, l'accroissement du bien-être des masses comme l'excès de la misère. Mais comment arri-

vera-t-elle le plus surement à ce but? Qu'elle est la meilleure route à suivre, et si cette route est difficile, quels sont les moyens pour la gravir? Quel est le plan sur lequel doit s'élever le nouvel édifice social, et quels sont les divers dessins et les divers détails de ce plan?

Il n'est pas facile de trouver la réponse à toutes ces questions. Mais il est du devoir de tous de la chercher; il est du devoir de chacun de la faire connaître à ses frères, lorsqu'il la croit avoir découverte.

En présence de cette obligation, j'ai osé, moi aussi, malgré mon inexpérience et quelque faible que soit mon intelligence, j'ai osé chercher à résoudre quelques données de ce grave problème de l'affranchissement des travailleurs par l'*organisation du travail*. Ces quelques lignes que je vous adresse, compagnons de travail et de servitude, ne sont autre chose que le fruit de mes réflexions sur ce sujet. Je ne sais si j'ai réussi à découvrir quelques coins de la vérité; mais ce que je sais fort bien, c'est que j'entreprends ici une tâche au dessus de mes forces. Si je me suis trompé, c'est toujours de bonne foi. Pardonnez-moi si ces lignes manquent aussi de suite ou de méthode. Puissent-elles engager de plus aptes que moi à venir nous donner une œuvre mieux approfondie, plus exacte, plus parfaite que celle que j'ai eu la témérité d'entreprendre. Puissent-elles réveiller quelques uns de mes frères endormis dans l'indifférence ou plongés dans le découragement! Puissent-elles les éclairer sur leurs intérêts réels et leur inspirer l'idée d'améliorer leur triste sort. Ce sont mes seuls désirs.

Venez vous unir à moi, infortunés camarades, pour parcourir ensemble les divers points que nous devons successivement examiner, si l'haleine ne nous manque pour poursuivre jusqu'au bout ce travail que nous proposons d'exécuter :

Nous verrons le tableau, bien incomplet, des injustices que l'on commet à notre égard et des malheurs dont nous sommes accablés.

Nous étudierons les causes de nos souffrances.

Nous établirons les principes qui doivent former la base du nouvel édifice social.

Nous chercherons un remède à nos maux.

Nous nous efforcerons de trouver les moyens d'appliquer ce remède et la ligne de conduite à suivre pour qu'il soit efficace.

Nous tâcherons de marquer nettement la position où nous nous trouvons et la condition que nous fait la constitution actuelle de la société.

Nous montrerons le but vers lequel doivent tendre tous nos efforts.

Nous retremperons nos âmes dans le feu de la haine contre nos oppresseurs et dans le feu de l'amour envers ceux qui souffrent avec nous les douleurs du présent, et nous nous encouragerons à la lutte par la perspective du triomphe que nous promet l'avenir.

(*La suite au prochain numéro*).

Enterrements Civils.

Le lundi 10 mars, l'association pour l'enterrement civil l'*Affranchissement*, a procédé, avec le concours de plusieurs autres libres-penseurs, à l'inhumation de la citoyenne Hortense-Adeline Roger, épouse du citoyen Brière (proscrit français), née à Lamnay (Sarthe) et décédée en libre-penseur à Molenbeek-Saint-Jean à l'âge de 25 ans.

L'enterrement a eu lieu au cimetière de Scheutveld. Deux discours ont été prononcés sur la tombe, l'un en français, l'autre en flamand.

Nous pourrions ajouter que, contrairement à ce qui vient de se produire à Malines et à ce qui a eu lieu à Bruxelles il y a environ trois ans lors de l'enterrement du Solidaire Crispin, tout s'est passé à la grande satisfaction des assistants. Aucune *digue* catholique n'est venu s'opposer au torrent de la libre-pensée qui, comme s'en apercevra le correspondant louvaniste du *Tyd*, menace non seulement d'envahir la jeunesse, mais qui fait aussi des progrès parmi les femmes. Il y a quelque temps c'était madame Berger qui expirait entre les bras de ses enfants sans permettre que ses derniers instants soient troublés par les ridicules cérémonies des cultes religieux; maintenant c'est une autre femme qui avait suivi son époux sur la terre d'exil et qui, comme lui, avait compris que le prêtre et sa religion sont toujours les complices et l'appui des despotes et des exploiteurs du peuple.

Ah! si toutes les femmes pouvaient imiter ces courageuses rationalistes! si elles inculquaient à leurs enfants, au lieu des superstitions religieuses et des préjugés sociaux, les principes de la saine raison et l'amour du progrès et de la liberté! Si au lieu d'apprendre à leurs enfants à marmotter des prières ou à réciter des réponses d'un catéchisme auquel ils ne comprennent rien, elles s'occupaient d'orner leurs jeunes esprits de connaissances utiles et leurs tendres cœurs de sentiments élevés et généreux! Au lieu de disposer leur postérité à ne devenir qu'une génération de crétins, elles en formeraient une génération d'hommes libres, et la transformation que doit nécessairement subir la société serait bientôt effectuée. Ce n'est qu'en pénétrant dans le sanctuaire de la famille, où la superstition est encore si forte, que le Rationalisme pourra triompher entièrement de la puissance religieuse.

Honneur donc à ces nobles femmes qui, jusqu'à leurs derniers moments, ont donné à leurs sœurs l'exemple de l'émancipation intellectuelle et morale de leur sexe.

C'est à notre spirituel confrère l'*Uylenspiegel* que nous devons de pouvoir offrir à nos lecteurs la chanson suivante qui circule à Paris, au quartier des Écoles et qui a été imprimée clandestinement :

LE LION DU QUARTIER LATIN.

Air de Mimi Pinson.

Non, la Jeunesse n'est pas morte!
Dans sa colère, elle a surgi.
Que César garde bien sa porte,
Le jeune lion a rugi!
Vous riez, parce qu'il sommeille;
Prenez garde qu'un beau matin
Il ne s'éveille!
Il ne dort que sur une oreille
Le lion du Quartier latin.

L'Étudiant, c'est l'avant-garde
Qui conduit au feu l'ouvrier!
Il n'a pas perdu la cocarde
De Juillet et de Février!
Arcole, Vanneau, noble race
Qui combattiez, d'un bras certain,
Les rois en face,
Il bondira sur votre trace
Le lion du Quartier latin!

Dans la nuit qui te couvre, ô France!
On cherche à tâtons l'ennemi,
Nuit de bien longs ans, nuit immense,
Pardonne-nous d'avoir dormi!
Mais vois! dès la première aurore,
Comme fidèle à son destin,
Il flaire encore
Celui que tu veux qu'il dévore,
Le lion du Quartier latin.

Riboteurs de la grande orgie,
Au fond du bouge impérial,
Le jour fait pâlir la bougie
De votre nuit de carnaval.
L'aigle a la mine effarouchée.
Il prendra cet aigle hautain
Et sa nichée
Et n'en fera qu'une bouchée,
Le lion du Quartier latin.

Si jamais cette gent aiglonne
Jusque chez nous vient nous braver;
A l'Odéon, à la Sorbonne,
Si son cynisme vient baver,
Le vieux Nisard qui moralise
Le jeune About, ce calotin
De votre église,
Verront s'il faut qu'on le méprise,
Le lion du Quartier latin.

Las de vos trompeuses paroles
Le peuple, au *Moniteur* qui ment,
Jette, par la voix des Ecoles,
Un troisième avertissement,
Désabusé de votre frime,
Il montera sur l'Aventin.
Lui qu'on opprime,
Et lâchera sur votre crime
Le lion du Quartier latin!

Pauvre peuple, cinq rois à peine
Qu'en ce siècle il a dévorés,
(Court régal pour sa longue haine)
Sont depuis longtemps digérés!
Il est temps qu'il meure ou qu'il parte
Celui qui du dernier festin
Patra la carte!
Il veut manger du .....(1)
Le lion du Quartier latin!

Imprimerie de la Liberté au Désert.

BULLETIN CLÉRICAL.

AUX CLÉRICAUX DE MALINES.

Il se passe parfois des faits qui nous paraîtraient impossibles, si nous ne savions à quels excès peuvent se porter des êtres misérables, qu'aveuglent l'ignorance, la superstition et le fanatisme au point de les rendre méprisables et dangereux.

L'action vile et lâche que viennent de commettre les crétins de Malines, nous donne la mesure de la douceur évangélique de gens qu'on dit être animés de la foi, que nous qualifions, nous, de démence.

Nous voudrions pouvoir les excuser, en songeant que leur dégradation est le résultat d'un trafic honteux de la part de ceux qui redoutent l'affranchissement de l'intelligence, mais leur bassesse, leur férocité a dépassé toutes les bornes, comme on pourra s'en convaincre par le stigmate appliqué à ces forcenés dans la lettre adressée à *l'Indépendance belge* par un homme de cœur de cette localité, ainsi que dans la motion d'ordre faite à la Chambre des Représentants par M. Louis Haymans, dans une de ses dernières séances:

Monsieur le directeur de *l'Indépendance belge*,

Une déplorable scène d'intolérance vient de se passer en notre ville catholique. Hier, jour des cendres, à trois heures du soir, la garde civique enterrait un de ses officiers, né Belge, mais de parents anglais, et appartenant au culte protestant, M. Wildey, fils du banquier. Je passerai sur les irrévérences et les désordres commis dans le temple évangélique par une population compacte et inaccoutumée dans ces circonstances, pour ne vous parler que de ce qui s'est passé au cimetière. Tandis que le ministre prononçait son discours au bord de la tombe du défunt, des ricanements, des murmures, des coups de sifflet l'accompagnaient dans la foule envahissante; lorsque, vers la fin, les cris de: *Jetez-le avec dedans*, prononcés en flamand, retentissent; les femmes excitent à l'attaque, les flots de la foule montent, les officiers de la garde civique et quelques gardes sont impuissants à les arrêter. Plusieurs gardes se défendent à force de bras, une épaulette d'officier est à moitié arrachée; le ministre chancelle au bord de la fosse et tombe, pâle de peur, dans les bras vigoureux d'un des officiers qui formaient un petit noyau autour de lui et des parents pour les protéger. Sans l'énergie déployée par les gardes civiques, on n'ose pas penser à ce qui serait arrivé.

Je ne vous peindrai pas l'émotion causée sur l'esprit des gens sensés par cette saturnale, qui a été à deux doigts de finir par des flots de sang dans l'asile des morts.

Veuillez agréer, etc.

Malines, 6 mars 1862. J. D.

M. Hymans (motion d'ordre). Je demanderai au gouvernement s'il a reçu des renseignements sur une scandaleuse violation de sépulture qui a eu lieu à Malines. Mercredi dernier, un protestant, capitaine de la garde civique, devait être enterré à Malines. Un cortége burlesque s'est formé pour escorter le cercueil avec des cris et des chants burlesques. La police n'est pas intervenue. La garde civique dut faire usage de ses crosses pour empêcher cette populace d'entrer dans l'église. Le colonel de la garde civique envoya requérir la police. On lui répondit qu'il n'y avait pas d'agents disponibles.

Les choses devaient prendre un caractère plus grave encore au cimetière. La populace s'y était portée en foule. Lorsque le cortége funèbre est arrivé, il y a eu un tumulte extrême. Des cris furieux ont retenti. *La foule a arraché les crêpes des parents en deuil et le père du défunt a été obligé de sauter par-dessus la fosse où l'on venait de descendre le cercueil de son fils pour ne pas y être précipité lui-même. La foule criait : SMYT ZE ER IN, jetez-les dedans.*

Le ministre protestant a été insulté de la façon la plus odieuse.

Je ne croyais pas possible un pareil scandale dans une ville de cette importance. J'espère que la justice s'est occupée des mesures à prendre pour que les auteurs de cette violation inouïe de la liberté de conscience soient punis, mais je demande que des explications nous soient données sur la conduite des autorités, qui ont laissé faire la populace et qui n'ont pas pris les précautions nécessaires pour empêcher les violences dont le cimetière de Malines a été le théâtre.

M. A. Vandenpeereboom, ministre de l'intérieur. Je déplore, comme l'honorable membre, les faits scandaleux qui se sont passés à Malines. Au moment que j'en ai eu connaissance, je me suis empressé de prendre des informations. J'ai écrit à M. le bourgmestre de Malines, et j'ai reçu ce matin même sa réponse.

(1). Vu la loi Tesch-Faider, lisez : de bonne tarte.

M. le ministre donne lecture de cette lettre, dans laquelle il est dit que les faits ont été exagérés. Mercredi après-midi, la garde-civique enterrait un capitaine avec les honneurs militaires. Une foule considérable était sur pied. L'affluence s'explique par le fait inusité d'un enterrement anglican et par cette circonstance qu'on était au lendemain du carnaval.

Il est vrai que le colonel de la garde civique a demandé le secours de la police. On s'est empressé d'envoyer un adjudant et 5 agents de police.

A la chapelle il n'y a pas eu *trop* de désordres, mais au cimetière il n'en a pas été de même. Plus de 3,000 personnes se pressaient dans l'enceinte funèbre. Il y a eu du tumulte, des cris. Le ministre anglican a failli en effet tomber dans la fosse.

La lettre ajoute que de pareils faits sont regrettables, mais il ne faut pas les mettre sur le compte de l'intolérance. Ceux qui connaissent la population de Malines seront unanimes à déclarer que nul ne pouvait s'attendre à des scènes de cette nature. *Il n'y a pas eu préméditation.* Des regrets ont été exprimés à la famille du défunt et au ministre protestant. Le bourgmestre de Malines s'est rendu en personne chez ce dernier, qui a reconnu que ce qui s'était passé était la suite du carnaval.

La police n'était pas prévenue de l'heure du convoi. La pensée que des faits de ce genre se seraient produits ne pouvait venir à personne. — M. le ministre ajoute : J'ai déféré cette lettre à M. le ministre de la justice afin que justice soit faite.

M. Hymans. L'outrage commis à Malines est trop grave pour qu'il suffise d'excuses faites à des particuliers. Une de nos libertés les plus sacrées a été violée. Il faut qu'on apprenne aux populations que de pareils attentats ne peuvent pas se commettre impunément. J'espère que l'article 234 du Code pénal ne restera pas dans cette affaire une lettre morte.

Quant à la lettre du bourgmestre de Malines, je la considère comme la plus éclatante condamnation de sa conduite.

J'affirme, sur le témoignage des personnes les plus dignes de foi, que la presse n'a pas exagéré les faits. Elle les a, au contraire, atténués. Le bourgmestre de Malines avoue qu'il y avait une foule de 3,000 personnes, et on a envoyé pour les tenir dans l'ordre, 3 agents de police. Le bourgmestre avoue qu'on avait fait appeler la police devant le temple, et il prétend que la police n'avait pas prévu l'heure de l'arrivée du convoi au cimetière.

Il dit que l'enterrement d'un protestant est une chose exceptionnelle à Malines. Or, il y a dans cette ville un très-grand nombre de protestants anglicans, puisqu'il y existe pour cette religion un temple spécial et un ministre salarié par l'Etat.

Mais si la cérémonie avait un caractère exceptionnel, c'était une raison de plus pour prendre des précautions. Je n'accepte pas l'excuse de l'orgie. Je n'ai jamais entendu dire que la population de Malines fête le carnaval d'une façon moins honnête que partout ailleurs.

Le bourgmestre de Malines, chargé de la police, a failli à ses devoirs et je crois qu'il faut une enquête administrative sur cette déplorable affaire, que je considère comme une honte pour un pays civilisé.

Nous pourrions nous dispenser de tout commentaire sur les deux documents qu'on vient de lire, si ces parfaits croyants n'avaient outrepassé ce que la sainte Inquisition a eu de plus barbare, en prodiguant les injures, les outrages les plus violents envers la personne d'un vieillard sur le cadavre même de son fils. Peu s'en est fallu, comme on vient de le lire, où ces profanateurs des morts eussent conquis le titre d'assassin! Mais après tout, selon l'expression de M. le bourgmestre, c'était carnaval pour quelque chose : d'autant mieux que cette cléricanaille avait reçu le matin, avec la bénédiction de son bon curé, la croix de cendres qui représente, pour elle, le néant des choses d'ici-bas.

Il est pénible de devoir constater que de pareils événements ont toujours leur côté ridicule; en effet, nous ne pouvons nous empêcher d'observer que M. le bourgmestre, dont M. L. Hymans a du reste fort bien analysé la lettre et signalé surtout les contradictions flagrantes qu'elle renfermait, nous ne pouvons nous empêcher d'observer, disons nous, que ce cher magistrat est passablement drôlatique quand il se sert des mots *pas trop de désordres*, cela prête à croire que quand il s'agit d'enterrer quiconque n'est pas catholique, apostolique et romain il en tolère toujours une certaine dose, quitte à envoyer sur les lieux et contre des milliers d'encroûtés, disposés à ne reculer devant rien pour accomplir leurs brutales exactions, quelque chose de moins que quatre hommes et un caporal : c'est à dire *trois sergents de ville et un adjudant* afin de mettre à couvert sa responsabilité. Qu'on juge par là du degré de tolérance d'un magistrat qui ne voit rien de prémédité dans la réunion de deux à trois mille croquemorts prodiguant jusqu'au bord de la tombe les insultes les plus grossières à une famille dans le deuil et aux restes d'un de ses membres bien-aimés.

Nous voudrions savoir ce que pensent des condamnés d'Entre-Sambre et Meuse ces hyènes à face humaine, (dignes continuateurs des assassins qui, sur l'ordre d'un capucin, scièrent jadis la tête à l'irrespectueux Van Krieken,) qui viennent de prouver à la société que la liberté de conscience ne peut réellement exister tant qu'on paiera des jongleurs et des saltimbanques pour prêcher le contraire.

S'il est un individu que ce bacchanal religieux a dû réjouir : que disons-nous? qui aura sauté de joie, comme saint Jean-Baptiste dans le ventre de sa mère, c'est à coup sûr le béat correspondant du journal le *Tyd*, habitant la sainte ville de Louvain, ce personnage qui donna, il n'y a pas bien longtemps, au sujet d'un enterrement auquel venaient de procéder les *Solidaires*, un avertissement à ses coréligionnaires à propos de l'effronterie qu'affichent les athées en se promenant en cortège à travers les rues et en organisant leurs cérémonies avec le concours des libéraux.

Il était vraiment curieux, alors que nous étions encore éloignés de quelques jours du carnaval, de le voir déplorer par ces tristes temps et de tristes affaires, la triste somnolence des hommes de son triste parti qui, au lieu de combattre vigoureusement le torrent qui menace d'entrainer la jeunesse, laisse démolir pierre par pierre l'édifice religieux et séulaire élevé par ses ancêtres : les filous d'autrefois.

Allons, saint homme! frottez-vous les mains, ou lavez-vous-les comme Pilate! les hypocrites de Malines sont les premiers qui ont eu le courage d'opposer une digue au torrent qui menace d'entraîner, non la jeunesse, mais votre misérable et abrutissante boutique. Seulement nous vous avertissons, à notre tour, que si un jour ou l'autre nous avons le malheur de rencontrer sur notre route l'infect fumier qui constitue votre digue, nous ne nous ferons pas le moindre scrupule de marcher dessus et d'écraser les infâmes dont l'amour envers l'Être suprême pousse à insulter des cadavres!

A voir les appels que font à la charité publique les administrations communales de notre prospère et heureuse patrie, ne dirait-on pas que le peuple belge est celui dont la position doit être enviée par les autres peuples?

Le fait suivant, en outre de ce qu'il fournit une preuve évidente de ce que nous disons ci-dessus, nous prouve en plus l'occasion de constater la malice et la perspicacité de ces désinterressées petites sœurs des pauvres :

A la dernière séance du conseil communal d'Ixelles, M. Mathieu a appelé l'attention de ses collègues sur un fait d'une nature quelque peu délicate.

Un *appel à la charité*, adressé aux habitants de la commune, a été publié et placardé par les soins de l'administration. Cette pièce annonçait qu'une collecte serait faite à domicile par des personnes officiellement déléguées à cet effet.

Or, il paraît que, immédiatement après la publication de l'avis dont nous venons de parler, des congréganistes, dites *Dames de la Miséricorde*, se seraient empressées de faire une quête rendue plus fructueuse par la circonstance, et auraient ainsi prévenu les démarches des personnes honorables chargées par l'autorité communale de recueillir les offrandes de la charité publique.

« Je désire, a dit M. Mathieu, que le collège examine s'il n'y a pas lieu de retirer aux *dames de la Miséricorde* l'autorisation qui leur avait été autrefois donnée de faire des quêtes dans la circonscription de la commune. »

Le bourgmestre, M. Hap, a promis de prendre des renseignements sur le fait signalé.

Conseillers communaux conviendrez-vous que cette fois vous avez admirablement été joués par ces naïves servantes du bon Dieu? Par votre appel, avez-vous fait autre chose que de tirer les marrons du feu pour les laisser croquer par ces gens qui renoncent aux biens et aux jouissances de ce monde?

Nous croyons pouvoir promettre à nos lecteurs une anecdote curieuse sur un vicaire d'une des paroisses de notre ville, arrêté ces jours derniers dans une maison facile du faubourg d'Ixelles pour avoir fait un bélier d'un enfant de saint Fiacre.

AVIS.

Les membres de l'association du journal sont informés qu'une assemblée mensuelle et générale aura lieu dimanche 6 Avril, à 8 heures du soir, au local, à la MAISON DES TANNEURS, Grand'Place.

ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ*, 9, *A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

CH. KOESTER,
TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,
Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),
Lez-Bruxelles.

Louis MARCHAND,
COIFFEUR POUR HOMMES ET DAMES,
Coin de la rue Zérézo et du Progrès, 23,
(STATION DU NORD).

SPÉCIALITÉ DES CIGARES
MATADORS,
5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,
RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envoie d'échantillons en ville et en province.
Cagliostro, Nouvelle Liqueur.
Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,
F. SPEHL,
RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . ..	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2	00
Verre cylindre.	40	centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

Nota. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,
BOTTIER ET CORDONNIER,
Rue des Alexiens, N° 4,
A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,
TAILLEUR,
RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.
A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 37. 1re Année. 23 Mars 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 22 Mars 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Les évènements que nous avons à enregistrer cette semaine, bien que n'offrant aux grands journaux qu'un médiocre intérêt, prouvent à l'évidence que l'idée démocratique qui pousse les peuples vers le jour de la rénovation, continue à faire son chemin, en même temps qu'ils démontrent que l'impasse où se précipitent les gouvernements, semblent devenir chaque jour plus immense.

En effet, dans la discussion sur l'Adresse de l'assemblée, dite Nationale, en France, n'avons-nous pas appris de la bouche d'un de ses orateurs, que l'occupation de Rome lui avait déjà coûté 157 *millions ;* mais qu'importe, la France qui, *par ses sept millions de oui*, s'est gratifiée d'un empereur, peut bien, dut-elle pousser la misère publique jusqu'à sa dernière expression, payer les gendarmes intérieurs et extérieurs, dont il a besoin pour maintenir son prestige.

Cependant, malgré l'occupation française que l'on veut maintenir à tout prix, l'Italie qui ne dévie pas un instant de la voie révolutionnaire dans laquelle elle s'est engagée, saura bien, tôt ou tard, compléter son unité, en s'assurant la possession de Rome et de Venise.

C'est avec un vif plaisir que nous avons lu le compte-rendu de la séance de l'Association émancipatrice Italienne, l'homme de Décembre, qui, à part la prose caustique de quelques représentants du Corps législatif, n'est habitué qu'aux fades flagorneries de ses plats courtisans, a dû singulièrement s'émouvoir en apprenant la position faite au gouvernement de son digne cousin, Victor-Emmanuel, par ceux qui réclament avec instance le retour de Mazzini dans sa patrie.

Après avoir énergiquement protesté contre les manœuvres diplomatiques, qui tendent à éloigner le jour de cet évènement désiré par tout bon italien, cette importante assemblée a chargé Garibaldi, dont elle avait d'abord accueilli les chaleureux discours avec un vif enthousiasme, d'entrer en négociations avec le gouvernement, afin que, le révolutionnaire par excellence, lui soit rendu dans le plus prompt délai.

Contrairement, à ce qu'annonçaient les journaux officiels, l'insurrection grecque paraît avoir pris un tel caractère de gravité, qu'à l'heure qu'il est, il n'est question dans le monde diplomatique que de la prétendue fuite du roi Othon ; nous ne sommes pas en mesure d'affirmer ce fait, seulement, nous regrettons sincèrement que ce personnage n'ait pas les moyens d'action du seul publiciste français, qui, depuis bientôt onze ans, tient la France à sa merci.

Désirant que ce bruit se confirme, nous espérons que le noble époux de l'ennemie de Dousios, aura sous peu de nombreux cousins de par le monde, qui prendront comme lui, la poudre d'escampette.

L'agitation qui règne en ce moment dans le Monténégro et dans les provinces danubiennes, se concordant merveilleusement avec l'effervessence populaire hongroise et polonaise, doit passablement préoccuper les despotes de Turquie, d'Autriche et de Russie.

Le mécontentement des populations prussiennes prend chaque jour une attitude plus menaçante. Le roi, qui vient de leur décocher une espèce de manifeste, tendant à faire valoir les douceurs de l'absolutisme, paraît ne pas avoir grande confiance dans le résultat que doit obtenir cet acte ; on dit même qu'il a déjà choisi le logement qu'il occuperait, au cas où le conflit européen prendrait plus de complication.

Nous ne savons guère pronostiquer de ce qui se passe en Amérique. Les propositions qui viennent d'être faites par le président Jefferson Davis, ne nous paraissent pas devoir beaucoup améliorer la position des esclaves ; selon nous, la seule solution devant laquelle puisse s'arrêter l'effusion du sang, est le complet affranchissement des nègres, avec l'adjonction d'un décret qui rende ceux-ci possesseurs de la portion du sol qu'ils ont si longtemps couvert de leurs sueurs. L'Amérique du Nord ne peut pas, ne doit pas admettre d'autre transaction, qui n'aboutirait qu'à maintenir l'esclavage sous une autre forme, si elle ne veut pas faillir à la noble mission qu'elle s'est donnée, celle d'établir un jour l'unité Américaine, avec des peuples émancipés et affranchis du joug européen.

Selon toute probalité, l'alliance Anglo-Franco-Espagnole, finira par faire fiasco au Mexique, voici ce que nous lisons dans *l'Adversiter* : « Nous savons d'une façon positive que le gouvernement anglais a reçu la confirmation officielle de la défaite des troupes espagnoles par les Mexicains. S'étant imprudemment avancées, elles auraient été enveloppées par des forces supérieures. Après un combat acharné, ces troupes, mises en pièces, se seraient enfuies jusqu'à la Vera-Cruz, abandonnant à l'ennemi canons et bagages. »

L'Italie ayant toujours obtenu toutes nos sympathies parce que cette patrie des volcans aux irruptions soudaines, fût de tout temps considérée par nous, comme étant l'ardent foyer de la Révolution ; le moindre bruit qui s'y produit, attire notre oreille attentive, tout ce qui nous en arrive est accueilli par nous avec le plus vif intérêt, aussi, c'est avec une bien grande satisfaction, que dans notre prochain numéro, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs, la teneur d'une circulaire et d'un règlement, qu'ont bien voulu nous envoyer les jeunes étudiants de Pavie, et qui doivent servir à l'érection d'une nouvelle association démocratique en cette localité.

Nous savons gré aux fils de la terre classique, qui donna le jour au Dante et à Savonarole, d'avoir reconnu des amis du Droit, de la Justice et de la Liberté, dans les descendants de ceux que César put vaincre, mais ne jamais dompter.

Le système de compression qui réduit la France à la plus honteuse servitude, ne saurait, pas plus qu'ailleurs, y empêcher l'esprit démocratique de s'infiltrer dans les masses. A l'appui de ce que nous avançons, nous ferons remarquer que pour subvenir aux frais du procès intenté à M. E. Pelletan, sa bibliothèque ayant été mise en vente, il a suffit de l'achat de deux ou trois ouvrages pour produire une somme qui surpassait de beaucoup le montant de ces frais. Qu'on ajoute à cela, le jugement qui condamne M. Scheurer, chimiste, demeurant à Thann, à trois mois d'emprisonnement et mille francs d'amende, pour avoir colporté à Paris et ailleurs, la fameuse chanson intitulée ; *Le Lion du Quartier latin*, que nos lecteurs ont été à même d'apprécier dans notre dernier numéro, et l'on verra qu'il est encore dans la chine d'Europe, des défenseurs du droit.

Un Prolétaire à ses compagnons de travail.

I.

Nous sommes des ouvriers, c'est à dire que nous appartenons à cette immense classe d'hommes qui produisent, par un pénible labeur, tout ce qui est indispensable pour vivre comme tout ce qui peut embellir l'existence et la rendre agréable. C'est nous qui domptons la nature par le travail incessant de nos bras et de notre intelligence. C'est nous qui fécondons la matière et lui donnons mille formes diverses pour la rendre utile à tous les usages de la vie.

Mais hélas ! nous ne le savons que trop bien, nous jouissons très-peu nous-mêmes de toutes ces choses que nous enfantons à la sueur de notre front ! Elle est bien petite, bien minime, la part que l'on nous fait dans la répartition générale des richesses de la société ! Et pourtant ces richesses sont l'œuvre de nos mains.

Vous tous qui vivez au sein de l'opulence et de l'oisiveté, dites, que deviendriez-vous sans le travailleur ? Qui vous fournirait ces mets succulents que l'on vous sert dans vos repas splendides, et ces meubles d'acajou qui garnissent vos palais, et cette soie délicate et ce drap précieux dont vous vous revêtez. Dites, s'il fut possible que d'un accord unanime les ouvriers refusassent subitement leur travail, ne seriez-vous pas condamnés à périr, à moins de vous faire immédiatement ouvriers vous-mêmes ? Et alors, adieu votre luxe et votre splendeur, adieu vos plaisirs et votre

jouissance. Encore, que pourriez-vous produire? quel apprentissage avez-vous fait? à quel métier pourriez-vous vous exercer? à quelle occupation réellement utile pourriez-vous vous livrer? L'inaction, la paresse, la molesse, la corruption, la débauche, n'ont-elles pas énervé toute la vigueur de vos bras? N'ont-elles pas amoindri les facultés de votre esprit?

N'est-ce pas de l'ouvrier que vous tenez tout ce que vous possédez? N'est-ce pas lui qui engendre tout ce dont vous jouissez avec tant d'égoïsme? Voyons, montrez-nous les produits que vous avez créés.

Empereurs, potentats, monarques absolus, rois par la *grâce de Dieu*, vous dont le sceptre de fer pèse si lourdement sur les nations opprimées et qui semblez croire que les hommes sont faits pour se soumettre à vos moindres caprices; despotes, tyrans, conquérants qui, non contents de dominer sur ceux que vous appelez *vos sujets*, portez encore le carnage et la dévastation chez les peuples voisins, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Monarques constitutionnels dont le pouvoir n'est qu'un replâtrage mal déguisé de la royauté antique, qu'une mauvaise copie de la monarchie absolue, vous que l'on regorge d'honneurs et de millions, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Princes, ducs, comtes, marquis, et vous tous courtisans, vils flatteurs du pouvoir, qui montrez tant de dédain envers le peuple et rampez dans la fange pour obtenir quelque royale faveur, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Laquais galonnés des rois et des grands de la terre, vous dont le traitement suffirait pour procurer la subsistance à plusieurs familles d'ouvriers, basse valetaille des cours et des châteaux, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Généraux, vieux traîneurs de sabre aux allures despotiques, et vous tous gentils officiers dont les épaulettes dorées brillent si gracieusement dans les salons, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Fonctionnaires aux gros traitements, bureaucrates aux appointements lucratifs, budgétivores de tout grade et de toute espèce, qui êtes d'autant mieux payés que vous avez moins d'occupation (occupation improductive pour la société bien entendu), — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Évêques, luxueux prélats, prêtres catholiques, moines crasseux et fainéants, jésuites, capucins, trappistes, religieux de tout sexe et de tout ordre, vous tous qui avez pour mission de bêtifier le pauvre peuple en lui inculquant des croyances absurdes et immorales afin d'étouffer en lui tout sentiment de sa dignité et toute notion de ses droits, — montrez nous les produits que vous avez créés.

Pasteurs calvinistes ou luthériens, ou anglicans, vous qui prétendez enseigner une doctrine plus pure mais qui n'en est pas moins contraire à la raison, vous tous qui passez futilement votre temps à vouloir reconstruire l'édifice branlant de la Religion, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Rabbins, derviches, fakirs, prêtres de Fô ou de Jéhova, d'Allah ou de Boudha, et de toutes les divinités diverses que l'homme adore dans sa crédulité, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Patrons et chefs d'industrie qui vous enrichissez en rognant sans cesse le salaire du malheureux travailleur, capitalistes dont l'argent gagne de l'argent sans que vous soyez obligés pour cela de vous donner la moindre peine, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Propriétaires du sol, vous qui vous dites légitimement en possession de la terre qui devrait être à tous, vous dont le joug est si dur et ruineux pour le pauvre laboureur, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Marchands, trafiquants, revendeurs, boutiquiers, vous qui vous posez avec tant d'adresse en intermédiaires entre le producteur et le consommateur, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Rentiers dont les revenus rentrent avec tant de facilité et qui vivez si mollement loin de tout soucis et de tout tracas, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Accapareurs qui faites hausser le prix des grains par des ventes simulées afin de vous enrichir en affamant le peuple, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Agioteurs dont les fortunes colossales se fabriquent si rapidement dans ce lieu infâme appelé la Bourse, repaire de tous les vices et de tous les crimes, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Et vous qui exercez ce honteux trafic, autorisé de par les lois, de livrer pour une somme d'argent, comme on vend une vile marchandise, l'homme que le besoin pousse à fouler aux pieds sa dignité pour aller remplacer dans la milice l'enfant du riche; vous à qui le peuple a donné la qualification si juste de *vendeurs d'âmes*, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Et vous, entremetteurs complaisants des vices et des plaisirs ignominieux des grands, qui vous faites à prix d'or les complices des passions brutales et des turpitudes sans noms des classes appelées supérieures (sans doute à cause de la supériorité de leur corruption); et vous dirigez ces lupanars où l'on trafique des baisers de nos filles et de nos sœurs, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Parasites de toute espèce, oisifs de tout rang, spéculateurs de tout ordre, exploiteurs de toute sorte, trafiquants de toute chose, — montrez-nous les produits que vous avez créés.

Mais vous n'avez rien créé; vous êtes incapables de rien produire, et en fussiez-vous capables, vous ne produiriez rien encore, car on ne produit pas sans travailler, et le travail vous parait bien trop rude. Il est si doux, n'est-ce pas, de rester plongé dans une molle inaction tandis qu'on entend au loin les mille bruits qui s'échappent des ateliers. Il est si doux de se croiser les bras en abandonnant sa pensée errante aux plus riantes rêveries, tandis qu'on distingue dans le lointain les coups de marteaux retentissant sur l'enclume, les sifflements des rouets et des bobines, le mouvement lourd et cadencé de l'énorme balancier et le bruit strident de toutes ces mécaniques que fait mouvoir la main de l'ouvrier. Il est si doux de passer la journée à chanter et à rire, quand on entend près de soi les gémissements de la mère dont la famine a tari les mamelles et qui n'a plus de lait pour nourrir son enfant. Il est si doux de s'endormir dans un lit bien moëlleux et bien chaud, lorsqu'on entend au dehors le souffle glacial de la bise qui tord les guenilles du pauvre. Il est si doux de se faire traîner en calèche au théâtre, au palais, à l'église ou au lupanar, tandis que le peuple est traîné misérablement au dépôt de mendicité, à l'hopital, à la prison, à l'échafaud, ou à la morgue. Il est si doux d'entendre le glou-glou du flacon, le pétillement du champagne et le cliquetis des verres et et les bruyantes libations à Bacchus, et les refrains de joie et de plaisir, les hymnes d'amour et de volupté, et la musique harmonieuse de l'orchestre jouant quelque valse lascives, — lorsqu'à tous ces bruits confus de bonheur et de fête vient se mêler la plainte amère de Lazare expirant de privations, de fatigue et d'angoisse sur le seuil du palais! Et puis, qu'il est doux aussi pour vos âmes corrompues cet enivrement délicieux des sens, cette extase ravissante que l'on éprouve sur le sein d'une femme, lorsqu'il vous est donné de contempler les chastes pleurs qui viennent voiler l'éclat brulant de ses yeux : car, hélas! la pauvre fille fut poussée entre vos mains par la misère et c'est pour un peu de pain qu'elle vous livre son corps et son âme, son honneur, sa jeunesse et sa beauté!

Oh! le travail est si pénible! il est bien plus productif pour celui qui l'exploite que pour celui qui l'exerce. Et puis, le travail, à vos yeux, est bas et humiliant; il dégrade et avilit celui qui s'y livre. Vous préférez passer vos jours dans la paresse et au milieu des orgies. Allez, jouissez, riez, courez de festins en festins et d'amours en amours comme le papillon voltige de fleurs en fleurs; à vous les viandes exquises, les nectars enivrants, les femmes séduisantes! à vous les jouissances du tact, les délices du ventre et les voluptés de l'esprit et du cœur! allez, que votre main ne quitte le sein de vos bayadères et que la coupe ne s'éloigne de vos lèvres que pour la faire remplir et la vider de nouveau! jouissez, jouissez! Mais n'oubliez pas que le pauvre travailleur, déshérité de tous les biens de ce monde et gémissant sous le poids des maux et des douleurs, est l'auteur de tout ce qui sert à vos plaisirs et le créateur de tout les instruments de vos jouissances. Ce vin blanc dont vous vous enivrez, c'est sa sueur, et ce vin rouge, c'est son sang....

C'est à l'ouvrier que vous devez tout.

Et pourtant l'on connait le souverain mépris avec lequel vous le traitez. Les moins orgueilleux d'entre vous ne rougiraient-ils pas d'être rencontré par un prolétaire en haillon, ou même en sarrau bleu? Vous devriez au contraire vous dévouvrir à son aspect et ne l'aborder qu'avec le plus grand respect et la plus grande reconnaissance; car c'est lui qui est votre bienfaiteur, car c'est lui seul qui est grand, et admirable, utile et nécessaire; et vous, vous n'êtes pas dignes d'ôter la poussière de ses pieds!

Sans l'ouvrier la société n'existerait donc pas, car elle ne peut exister sans consommer, et elle ne peut consommer sans qu'il n'y ait des objets de consommation, et il ne peut y avoir d'objets de consommation sans qu'il n'y ait des producteurs. L'ouvrier, c'est le père nourricier de la société.

(*La suite au prochain numéro*).

De la campagne, mars 1862.

JOSEPH L'AFFRANCHI A SES CONTRADICTEURS.

Ainsi donc, la plupart d'entre vous rendent les armes. Un seul prétend avoir raison quand même; un autre dit oui et non, et tous, vous abandonnez le champ de bataille ou plutôt vous reculez devant un combat en règle, en plein soleil, en présence de l'armée, en avant du front de bandière. J'aurais voulu le contraire; je vous en ai dit les raisons dans ma dernière correspondance. Puisqu'il en est ainsi, soit; cela ne m'empêchera d'agir envers vous en camarades et de vous provoquer de nouveau à l'occasion. En attendant vous saurez que plusieurs bons bourgeois appartenant à la nuance libéral-foncé ayant eu vent de nos démêlés sont intervenus dans l'affaire pour prendre votre défense. Voici la relation des diverses escarmouches et d'une formidable charge à fond dirigée contre les libres-penseurs endurcis :

Le premier orateur : « La *Tribune du Peuple* est un mauvais journal; ses principes sont détestables en général; il a quelquefois de belles théories, mais inapplicables; c'est pernicieux, pour les jeunes gens surtout; *un honnête homme peut seul lire un semblable journal*. Ces gens là vont trop loin; il faut une bonne police, une armée, un clergé considéré et convenablement rétribué (très-bien); il faut une religion. Sans cela que verrions nous? Désordre, démoralisation et corruption partout. Sous l'idée d'une Divinité, sous la certitude d'une vie future dans un autre monde il n'est aucun crime, aucun forfait, aucune injustice qu'on ne nous verrait commettre. (très-bien! bravo! applaudissements!)

Un second orateur: « La République, la Démocratie, Utopie! On a pu s'en convaincre en 1848. Cela n'aura jamais lieu en Belgique, où l'on possède un gouvernement parfait, avec toutes les libertés désirables, les démocrates ont des principes exécrables; j'ai vu une fois un n° du *Sancho*, c'est dégoutant, si ces gens avaient le pouvoir ils guillotineraient tous les honnêtes gens.

Un troisième: « La Révolution, à quoi bon? Cela ne changerait rien à la situation ; il faut des chefs et ceux qu'on y mettraient, d'exploités qu'ils étaient la veille deviendront infailliblement exploiteurs le lendemain ; il en a été ainsi de tout temps et il en sera toujours de même. Il ne faut pas attendre une chimérique égalité. Les choses vont après une révolution comme avant; Cela ne peut être autrement. L'égoïsme, la domination, sont choses naturelles à l'homme. Le besoin de rendre hommage à une divinité semble universelle, les hommes ne peuvent se passer de religion. »

Un quatrième orateur trouve que la *Tribune* est généralement bien rédigée, qu'elle contient de beaux et bons articles, mais qu'elle admet et patronise parfois des bêtises et des absurdités, et soutient qu'il faut à l'homme, du moins à la généralité des hommes, encore autre chose que la conscience pour les diriger, l'idée d'un être suprême; que la première est le capitaine, le second le général, etc.

D'autres champions sont encore intervenus avec des arguments analogues, nous croyons donc pouvoir nous dispenser de les reproduire. Tous ces messieurs étant des personnages de distinction, il va sans dire que les approbations de la foule moutonnière ne leur font pas défaut. Cependant — et je tiens surtout à constater et à faire ressortir le fait — quelque soit l'apathie du peuple, malgré tous les spécifiques employés pour prolonger sa léthargie, quelque redoutable que soit la coalition, quelque forte qu'ait été la réaction anti-révolutionnaire, on trouve encore parmi les travailleurs dans les rangs du prolétariat, à la campagne, des hommes, des citoyens possédant avec une force de justice extraordinaire, assez de bon sens pour savoir discerner la vérité de l'erreur des êtres que la contagion n'a pu envahir. C'est que le travail, la simplicité, les privations sont pour le prolétaire des antidotes contre les exhalaisons putrides que le bourgeoisisme rejette dans l'atmosphère par le mécanisme de sa nutrition.

Oui, bourgeois poussifs, il y a encore chez un certain nombre de prolétaires, une dose d'énergie et de vertu suffisante pour établir et appliquer le règne de la Justice quand le moment sera venu. Ce qui ne doit nullement vous étonner, car tandis que vous vous occupez à emplir vos coffre-forts et vos greniers et que votre abdomen se développe, il est des prolétaires qui développent leur intelligence et font provision de connaissances ; des prolétaires qui s'attachent à conquérir la force qui doit vous broyer en renversant le monstrueux édifice élevé par l'autorité et le mensonge, la Science.

Pour opérer ce renversement, pour faire cette révolution, on m'objecte qu'on manque d'éléments. Je pense que les éléments existent et qu'il ne s'agit que de les découvrir, puis les réunir. Voici à l'appui de mon assertion, ce que j'ai entendu dire par des hommes de la campagne, il n'y a pas bien longtemps, pendant cet hiver.

Par un premier prolétaire: « Que voyons-nous dans les administrations communales, dans les tribunaux? Appliquer la justice? Oh! bien oui! Les gros s'entendent toujours et partout pour nous spolier. S'ils semblent parfois rechercher notre amitié et nous témoigner de l'estime, ce n'est souvent qu'un stratagème en vue de leur égoïsme. Le pauvre n'a rien à voir dans rien ; il n'a qu'à payer et se taire. Cependant si nous nous entendions aussi, et si nous n'étions pas si bête! »

« Oui, interrompt un autre, le peuple est bête et on travaille à le rendre de plus en plus bête. Ceux qui fréquentent les écoles sont aussi ignorants quand ils en sortent qu'avant d'y entrer, car on n'y enseigne presque rien de ce qu'il faudrait savoir. C'est pis que du temps passé. M. X. nous disait, quand il est revenu dernièrement, que les jeunes gens du village étaient rétrogradés de plus de deux siècles, que tant que le clergé pénétrerait dans nos écoles il n'en sortirait que des êtres propres à faire des lâches et des fanatiques, et cependant ce M. X. est un homme de mérite sous tous les rapports. Le peuple est stupide parce qu'on le prive de l'instruction ; il est abruti et lâche, pourquoi? Si on l'instruisait, si on le nourrissait mieux, pensez vous qu'il n'aurait pas plus d'intelligence dans le cerveau, en même temps que plus de force et plus d'activité dans les membres? »

Un troisième prolétaire : « Un des plus fervents propagateurs du libéralisme dans nos environs disait dernièrement à propos des balivernes que les prêtres font accroire aux gens : Taisez vous, il faut ces choses là pour maintenir le peuple. Vous le voyez, n'est-ce pas? tous ces gros bonnets, (qui ordinairement ont aussi de gros ventres), ont intérêt à ce que le peuple soit abrutit, et comme rien ne l'abrutit mieux que la religion, ces messieurs n'ont garde de la combattre; Ils la pratiquent même, par spéculation. Ils cherchent bien à supplanter les prêtres afin d'avoir le butin pour eux seuls ; mais si demain il n'y avait plus de clergé, les libéraux diraient la messe et confesseraient. »

Un autre prolétaire : « Le peuple dit qu'il faut une religion ; il le dit comme il récite ses prières et son catéchisme, sans savoir ce qu'il dit, parce qu'il l'entend dire par ses maîtres. Pourquoi, si la notion de Dieu est indispensable au salut du genre humain ; pourquoi, si cet être existe et qu'il faille le reconnaître, son existence n'est-elle pas rendue évidente pour tous comme celle de la lumière, de la chaleur, etc. ? On n'entend jamais dire : je crois à la lumière. »

Un cultivateur : « Sans la foi, pas de religion. La foi est en raison inverse de l'activité de l'intelligence. Plus l'intelligence s'élève, monte, plus la foi baisse : de sorte qu'on peut concevoir un individu ou une collectivité sans religion. Plus de religion, la divinité est bien compromise. Mais, tout cela éliminé, ne reste-t-il plus rien? Le Devoir, la Justice, la Conscience, cela est-il anéanti? L'accomplissement du Devoir, la pratique de la Justice, être bien avec sa conscience, l'amitié, l'amour, la famille, la cité, l'humanité, n'y a-t-il pas là de quoi pourvoir à l'activité et à la félicité de l'espèce humaine? Et que faut-il davantage à l'homme pour accomplir sa destinée? L'intervention d'une divinité quelconque dans les actes de l'homme ne vient-elle pas détruire sa moralité et annihiler son autonomie? Déplorable anomalie! beaucoup de gens quand il s'agit d'un de leurs frères habitant de l'autre côté de la forêt crient à l'étranger! et adoptent et favorisent, au détriment de ce qu'ils ont de plus intime et de plus cher, tout ce qu'on peut imaginer de plus absurde et de plus étrange!

» Il n'y a pas de paix pour l'impie, dit l'Ecriture sainte. Pour se pénétrer de la vérité de cette sentence on n'a qu'à comparer la mort d'un Arnauld Battaille, d'un dAlfred Guilliaume, d'un Jacques Rossom, d'une madame Bergé, avec la mort d'un catholique qui a vécu, non en hypocrite, mais en homme de bien tel qu'un Pascal, un Fénélon ou bien celle d'une bonne mère de famille à la campagne. D'un côté, vous voyez un moribond entouré d'objets ridicules et lugubres, l'esprit agité de craintes chimériques qui rendent sa fin lamentable, pitoyable et cruelle pour lui et pour les siens. De l'autre côté, vous voyez un libre penseur en face de la mort et qui a su, à cette heure suprême et solennelle, rassembler assez d'énergie pour franchir d'un pas ferme ce passage qui n'est devenu si redoutable qu'à cause de nos préjugés d'éducation et de l'intervention des agents éhontés d'une religion abrutissante et cupide; passage qui n'est à redouter que pour les suppôts de l'iniquité et du mensonge, pour les pervers et les hypocrites, mais que l'homme de bien doit savoir franchir avec confiance et sérénité et considérer comme un triomphe après le combat. L'homme de bien, l'apôtre et le martyr de la libre-pensée, quitte cette vie sans regret comme sans crainte par une fin digne, calme et courageuse, en laissant aux siens avec le souvenir de ses vertus le soin de le continuer. Et malheur à eux s'ils faillissent à la tâche, car il y a là, debout, au chevet du moribond comme à côté du berceau, un être qui veille, un être inexorable qui ne souffre ni violence ni transaction, qui punit et récompense, mais qui ne pardonne pas; cet être : c'est la Justice. »

Un autre : « On parle de régénérer la société par l'éducation ; mais l'éducation et l'instruction sont impossibles avec le système qui nous régit ; et puis la plupart des professeurs et instituteurs ne sont-ils pas eux-mêmes atteints par la gangrène? Un de ces messieurs qui passe pour le phénix des environs n'écrivait-il pas dernièrement, en faisant l'apologie d'un magistrat : « vous êtes le père de vos concitoyens, le protecteur des sciences et de l'industrie, vous êtes vénéré, *immortel*, etc. » après avoir dit du même personnage quelque temps auparavant que c'était un despote, un spoliateur, etc. »

« Il n'y a que le scalpel révolutionnaire pour extirper le mal, s'écrie un employé. En 1857 on aurait pu en finir en Belgique ; mais ce sont les libéraux qui ont enrayé le char de l'avenir après l'avoir poussé en avant. Malgré cela, quelques jours suffiraient pour réveiller le peuple. On trouverait bientôt les hommes nécessaires ; moi même, je serais un des premiers dans les rangs. »

« Oui, interrompt un ouvrier, si le peuple n'est pas armé, n'a-t-il pas ses outils pour se défendre? et puis, dix travailleurs ne sont ils pas bons pour une centaine de ces gros doctrinaires poussifs et autant de fidèles catholiques qui, malgré leurs médailles et leurs scapulaires, imiteraient bientôt les tourlourous de Lamoricière. »

Une femme disait l'autre jour en pleine société qu'elle aimait beaucoup mieux entendre un chant révolutionnaire qu'une hymne d'église. Elle disait aussi qu'elle ne trouvait rien de plus drôle que de voir des hommes, prétendus philosophes, après avoir disserté sur la métaphysique, parlé géologie, astronomie, vapeur, électricité, progrès de toutes sortes, aller s'ennuyer à l'église. Elle disait encore que les prêtres lui avaient appris le mal qu'elle ne connaissait pas. Son mari disait que s'il possédait l'art d'écrire, il ferait des articles plus forts que tout ce qu'on avait écrit jusqu'ici même dans la *Tribune du Peuple*.

Vous le voyez, mes chers contradicteurs, les éléments ne font pas entièrement défaut, comme vous semblez le croire. Je vous ai rapporté ce que disent des hommes francs et sincères, des travailleurs, des prolétaires, voyons maintenant ce qu'on peut lire dans des publications qui certes sont loin d'être suspectes.

Dans la *Culture*, Décembre 1861, article de A. Sanson :

« On hésite toujours à contredire les hommes qui passent pour compétents, encore bien que l'on ne soit pas frappé par le bien fondé des opinions qu'ils soutiennent..... Ce quelque chose dont ils entendent tant parler et qu'ils acceptent de confiance, est tout simplement un mythe, une idée sans base ni fondement..... Cela, il faut en convenir, est tout simplement un mythe, une idée sans base ni fondement. Avec le succès qui accueille toujours chez nous ce qui sent un peu le merveilleux, cette idée devait faire fortune. Elle a malheureusement *trop réussi*..... Les hommes sérieux qui ne se nourrissent pas de chimères parviendront un jour à montrer aux yeux de tous le vide d'une doctrine qui ne repose que sur les fantaisies de l'imagination..... Il faut entrevoir dans un avenir prochain la ruine du dogme, car si le dogme n'est pas tout-puissant, il n'est plus rien. Les dogmes qui se laissent entamer ont bien vite disparu. Leur essence est l'immuabilité. Ils s'imposent et ne se discutent pas, faute à périr.... Nous avons voulu seulement faire entrevoir le cas qu'il convient de faire des idées les plus répandues, dont tout le monde parle sans y avoir suffisamment réfléchi. »

Dans le Dictionnaire des connaissances humaines ou Encyclopédie des gens du monde, (Bruxelles, 1842), on lit :

« Toute autorité qui n'a pas la *Justice* pour base est une usurpation qu'il faut détruire à tout prix. — Nul n'a d'autorité sur son semblable, etc. »

Je pourrais prolonger beaucoup ces citations, mais je m'aperçois que ma correspondance sera déjà trop longue. La *Tribune du Peuple* aura-t-elle assez de condescendance pour l'insérer dans ses colonnes? Il est pénible de devoir noircir autant de papier pour défendre des principes qui devraient être ceux de tous les hommes éclairés et de devoir alléguer autant de raisons pour faire rentrer dans les rangs ceux qui devraient marcher en tête de la division.

Vous n'avez pas sans doute oublié les paroles de M. Orts à la chambre des représentants à l'adresse de ceux qui seraient tentés de renier la Révolution. « Demandez au premier venu s'il est pour le progrès oui ou non, pour l'égalité ou pour le privilège, pour la liberté ou l'autorité, s'il est démocrate ou aristocrate, que répondra-t-il s'il n'est ni un ignorant ni un homme de mauvaise foi? Il répondra qu'il est pour le progrès, pour l'égalité, pour la liberté, qu'il est démocrate. Cela signifie qu-il est pour la Justice, pour la Révolution. » Mais, me direz-vous, ce ne sont pas les paroles, ce sont les actes qui prouvent ce que l'on est. C'est vrai ; mais l'homme quelque corrompu qu'il soit, chaque fois qu'il lui sera enjoint de se prononcer sérieusement, solennellement et publiquement entre le bien et le mal, la vérité et le mensonge, la vertu et le vice, se prononcera pour le bien, pour la vérité, pour la vertu, il répudiera le vice et l'erreur, bien que dans la pratique il n'agisse pas toujours, pas souvent même, hélas! en conséquence. Il pratiquera le vice, mais il n'en fera jamais l'apologie; s'il la fait, il donnera au vice le masque de la vertu. Vous pouvez attaquer, flétrir l'égoïsme, le parjure, la déloyauté, etc., on ne vous répliquera pas. Qu'un monsieur s'avise d'attaquer publiquement ce qui est bien, il trouvera toujours au moins un homme de cœur pour le réfuter, car la justice, la *conscience ne disparaîtront jamais entièrement* du cœur de l'homme, ni du sein de la société. De sorte qu'il y a lieu de reconnaître la vérité de ce qui ne l'est pas en soumettant la question à l'opinion publique par la presse libre ou par la parole. D'ailleurs comme le dit un auteur : La vérité est aussi claire que les erreurs sont obscures ; elle est d'accord avec toutes les vérités déjà démontrées, elle s'appuie sur elles. Tandis que l'erreur est inconciliable avec les vérités connues et s'appuie sur l'indémontrable. La vérité rend compte, avec une simplicité et une rectitude entières, des faits que l'erreur, malgré tout son attirail, ne parvient pas à expliquer et rapporte à des mystères insondables.

On me dit qu'il doit paraître prochainement une brochure anti-religieuse par un instituteur de la campagne. Quant à moi, prolétaire, je compte m'occuper désormais d'un travail sérieux qui pourra être utile à la *Tribune du Peuple*, édifiant pour mes contradicteurs et agréable pour moi.

JOSEPH L'AFFRANCHI.

BULLETIN CLÉRICAL.

Quelques jours nous séparaient déjà de celui où se passa à Malines la honteuse affaire, aujourd'hui connue de tout le monde, quand nous fîmes nos réflexions. On se le rappelle, personne, pas plus à la Chambre des Représentants qu'ailleurs, n'avait cherché à excuser la conduite de l'autorité de cette localité et à atténuer les exactions de cette bande de forcenés, au contraire, beaucoup d'hommes de cœur se rencontrèrent pour flétrir et stigmatiser cette inqualifiable manifestation de la bêtise et de la brutalité.

Tous les organes, à l'exception des journaux catholiques, s'étaient énergiquement prononcés sur ce manque de respect dû aux morts.

Après douze jours de réflexions et sans doute aussi après avoir reçu le mot d'ordre, *la Patrie* de Bruges eut le triste courage de s'en occuper.

Voici ce qu'elle trouva bon de nous apprendre :

« Le désordre qui a eu lieu à Malines, lors de l'enterrement d'un officier de la garde civique, appartenant au culte protestant, est le fait de *mauvais garnements* qui célébraient le carnaval. C'est ce qui a été attesté *et par M. le bourgmestre de Malines* et par le ministre protestant qui présidait à la cérémonie. L'honorable magistrat attribue ces actes, certes très-regrettables, aux suites *d'une nuit d'orgie*.

» Or, on sait assez que les catholiques n'aiment ni le

carnaval, ni les nuits d'orgie. Le plus souvent ils sont les victimes des excès qui se commettent en pareille circonstance. »

Le *Bien-Public*, organe de l'évêché de Gand, consacre de son côté, aux désordres qui ont eu lieu dans la ville métropolitaine, les lignes suivantes :

« Que s'est-il donc passé à Malines? Nous n'y étions pas, mais nous pouvons le dire, on y a vu ce qui se passe habituellement, ce dont nous avons été témoins sur place, à l'occasion des sépultures de dissidents. Règle générale, une pompe inusitée est déployée pour la circonstance. Les honneurs rendus au défunt prennent le caractère *d'un moyen d'opposition, d'une manifestation anti catholique*. Par l'appareil, *par le spectacle*, on cherche à attirer la foule, et quand la cérémonie a réussi, le lendemain le journal clubiste de l'endroit, dans un article pompeux, ne manque pas d'exploiter le concours des spectateurs au profit de l'idée sectaire qui a présidé à l'organisation de l'enterrement. »

Voici maintenant l'énergique flétrissure que la feuille cléricale imprime au front de ces trois mille... mauvais garnements :

«Tout le monde sait bien que ce qui conduit la foule à un enterrement non catholique, ce n'est pas le mobile religieux. La religion, au contraire, déplore et condamne cette curiosité. A moins de motifs particuliers basés sur des relations de famille ou d'amitié, elle engage à ne pas paraître dans ces cérémonies. »

La *Patrie* de Bruges, en traitant de mauvais garnements les zélés catholiques de la ville archiépiscopale, ne craint-elle pas de jeter la confusion dans les rangs des brebis de ses patrons?

Comment! Vous le défenseur de la religion, vous désapprouvez ce saint zèle, alors que dans vos halles à prières on stimule leur dévote ardeur, comme nous l'avons maintes fois entendu par des effrenés enfroqués, dont un entre autres notamment voulut en 1857 se mettre à la tête des hordes de crétins pour livrer une guerre ouverte à tous ceux qui ne se souciaient plus d'être menés par le bout du nez?

C'est à cause du carnaval, aux suites d'une nuit d'orgie que l'on doit attribuer ce désordre, dites-vous. Était-ce aux jours de carnaval seulement que dans tous les temps et dans tous les pays les bourreaux tonsurés, tricornés, encapuchonnés et mitrés ont consommés leurs pieux meurtres? Était-ce au sortir d'une nuit d'orgie que l'infâme Charles IX commença la Saint-Barthélemy, où périrent, dans l'espace de vingt quatre heures, soixante-dix mille personnes?

A Malines, remarquez le bien, le carnaval a lieu le lundi, or, le mardi est donc réservé aux nuits d'orgie et le mercredi au bacchanal. Vous conviendrez que les Malinois s'en donnent quand ils s'y mettent.

Les catholiques n'aiment ni le carnaval, ni les nuits d'orgie, dites vous encore, qui donc alors aime ces choses-là, puisque vous soutenez constamment que notre pays est éminemment catholique? ne serait-ce par hasard que les juifs, les protestants et les rationalistes, qui se masquent un jour dans l'an pour se mettre comme vous l'êtes toujours?

Nous ne voulons pas, pour répondre à votre assertion, enregistrer ici les grandes orgies des grands catholiques, seulement nous vous engageons pour le quart d'heure, à vous adresser afin de vous renseigner sur la conduite des vôtres, rue du Tir, faubourg de Namur. On vous y apprendra que certain vicaire, accompagné d'une pénitente a été, au grand scandale d'une foule immense, appréhendé au collet.

Nous sommes loin d'affirmer que c'est le représentant de l'autorité divine qui a indiqué le chemin de cette respectable maison. Nous n'ignorons pas pourtant que les gens à soutanes sont grand amateur de ce qu'on est convenu d'appeler faiblesse humaine. Votre confrère, le *Bien-Public* de Gand, tranche bien plus nettement la question; à cheval sur le grand dogme qui dit : hors de l'église point de salut, il affirme avec un sangfroid qui n'appartient qu'à lui que tous ceux qui veulent mourir en dehors du giron de la religion romaine, ne le font que comme moyen d'opposition, de manifestation anti-catholique. Mais où il devient cocasse, nous allions dire hypocrite, c'est lorsqu'il parle d'appareils de spectable. Où donc ira-t-on chercher des comédiens de votre trempe? où donc trouver des régisseurs capables de mieux faire les mises en scène que vous? Si vous ne jouiez la comédie pour votre propre compte, vous feriez la fortune de plus d'un banquiste. Du reste, sans le prestige et le merveilleux qui entourent votre religion, dont s'éloigne avec dégoût tout homme intelligent, il vous serait impossible de traîner à votre piste les vieilles femmes, les enfants et les imbéciles, que le manque d'instruction vous permet de fanatiser.

On mande de Berlin, le 14: Les voleurs qui ont emporté dernièrement d'une maison de la rue Sous-les-Tilleuls des valeurs, s'élevant à la somme de 90,000 thalers (340,000 fr.), n'ont pas tardé à tomber sous la main de la justice. Mais l'impression la plus pénible a été produite par la nouvelle qu'un étudiant en théologie de notre université, et son père, ancien pasteur d'un village de la basse Silésie, sont les auteurs de ce crime. Ils ont été arrêtés chez un changeur de Francfort-sur-l'Oder, à qui ils avaient proposé la vente de 800 thalers de valeurs, et qui s'est aperçu immédiatement que les numéros de ces effets figuraient sur la liste des objets volés, dont il avait reçu communication.

Nous sommes loin de partager la pénible impression produite par la qualité des voleurs ; nous savons que les élèves et les maîtres en théologie sont capables d'autres choses que de voler.

Dans la soirée de Vendredi, la police de Lille, dit *l'Echo du Nord*, a fait une arrestation assez curieuse.

Vers six heures, un révérend père capucin, après avoir sonné inutilement pendant plus d'un quart d'heure à la porte d'une maison religieuse, avait été recueilli ou plutôt conduit au café par un groupe de jeunes gens qui sortaient de table. Le malheureux voyageur mourait de faim. Nos jeunes gens s'empressèrent de lui offrir de la bière, un bifsteck, du pain, du vin, voire même la fine tasse de café, auxquels le révérend fit grande fête.

Malheureusement, un employé de police vint interrompre ses paisibles jouissances, en le priant de le suivre au poste, où il passa la nuit, pour de là être conduit au palais de justice.

On ne nous dit pas dans quelle position intéressante, les petits verres avaient pu mettre ce crasseux fainéant.

LA MISÈRE.

Mon nom porte avec lui l'épouvante et la crainte
L'homme le plus hautain fléchit sous mon étreinte.
J'enserre l'univers dans un cercle fatal.
Fléau du genre humain, l'ouvrier est la proie
Que, toujours et partout, entre mes dents je broie,
Sans jamais assouvir mon appétit brutal!

Mieux qu'un hideux cancer, mieux qu'un ulcère immonde
Je souille, je flétris la face du vieux monde.....
Et j'arrache des cœurs la fierté par lambeau.
Mon doigt imprime aux fronts le sceau d'ignominie,
Et mon souffle éteint le génie
Comme un coup de vent un flambeau.

Quand du peuple surgit une tête sublime,
Une pensée en feu, soudain je la comprime,
Et du poète meurt le rêve radieux.
L'idéal, devant moi, disparaît et s'efface,
Comme l'étoile d'or scintillant dans l'espace
Se cache quand se lève un brouillard pluvieux.

J'ouvre l'humble réduit qu'habite l'ouvrière
A la bise glacée, à la faim meurtrière,
A l'angoisse qui plonge au cœur comme un poignard.
Puis, à la faible enfant que pâlit la souffrance
Et qui pleure, sans espérance,
J'ouvre l'infâme lupanar.

J'arrache, par milliers, des enfants à leur mère,
Et les jette tout nus dans cette vie amère
Où, les vices hormis, tout leur fera défaut.
Vagabonds que partout le malheur accompagne,
Passant du vol au meurtre, et des prisons au bagne,
Ils subissent mon joug jusque sur l'échafaud!

J'entasse pêle mêle en des caves humides,
Hommes, femmes, enfants, décharnés et livides,
Frissonnant comme l'arbre au souffle frais du soir.
Et sur ces trous infects qu'aucun rayon n'étoile,
Toujours, comme un lugubre voile,
J'étends le sombre désespoir.

Mon nom porte avec lui l'épouvante et la crainte.
Invincible, je règne ; et ma puissante étreinte
Embrasse l'univers comme un cercle fatal.
Je veux le monde entier pour domaine ; pour proie
Je veux l'humanité! l'ouvrier que je broie
Ne fait qu'aiguillonner mon appétit brutal!

— C'est ainsi que chantait la misère au teint blême,
Lorsque, prise soudain d'une terreur suprême,
Tremblante, elle se tut..... et puis, en gémissant,
Courba son front abject où le mal s'élabore.
Elle avait entrevu l'aurore
Du Socialisme naissant.

Félix FRENAY, (ouvrier).

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

***RUE DE LA PRÉVOTÉ*, 9, *A BRUXELLES*.**

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

CH. KOESTER,

TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,

Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),

Lez-Bruxelles.

Louis MARCHAND,

COIFFEUR POUR HOMMES ET DAMES,

Coin de la rue Zérézo et du Progrès, 23,

(STATION DU NORD).

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,

RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envoie d'échantillons en ville et en province.

Cagliostro, Nouvelle Liqueur.

Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,

BOTTIER ET CORDONNIER,

Rue des Alexiens, N° 4,

A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 38. 1re Année. 30 Mars et 6 Avril 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75

POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES.
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 22 Mars 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

L'avenir politique est gros de nuages. De grâves évènements se préparent, nul n'en saurait douter. Un travail souterrain se fait partout. Du levant au couchant, de l'équateur aux pôles, la terre est un immense volcan où le feu ne couve encore que pour jaillir plus terrible.

En France nous voyons le réveil de la conscience publique; en vain Bonaparte veut l'égarer encore, elle se dresse et se révolte.

Au Corps législatif l'opposition lève la tête, et le pays l'applaudit; la majorite même se trouble et balbutie des paroles de blâme.

Quant au gouvernement, il sent sa faiblesse, il a peur, et c'est d'un ton mal assuré qu'il essaye d'intimider par ses menaces. L'empire est en décomposition. Mais si le mal est grand pour la bande impériale, M. Bonaparte connait le remède jusqu'ici souverain, et il ne se fera pas faute de l'appliquer. Aussi pouvons-nous être certains d'entendre au premier jour la ritournelle connue: « *l'Italie doit être libre des Alpes à l'Adriatique* » et de voir bientôt les armées françaises investir le quadrilatère, et le sang rougir le Mincio, tout cela au nom de la liberté des peuples; quoique en réalité pour donner un aliment au chauvinisme français, et pour détourner l'opinion de la voie où elle s'engage. Mais le moyen est usé; l'opinion sait à présent que la liberté des peuples n'a jamais eu rien de commun avec les Napoléon; et la démocratie française qui semble renaître, se gardera bien de prendre encore au sérieux cette comédie italienne qui n'a déjà fait que trop de dupes; cette intrigue Boustrapa-Cavourienne dont l'Italie est la première victime.

De son côté, le roi galant-homme se trouve dans une position singulièrement embarrassante. Harcelé, d'une part, par les clameurs de la péninsule entière, qui demande le rappel de Mazzini, et de l'autre, menacé par la férule de son impérial protecteur, il ne sait à quel parti s'arrêter. Il tergiverse, et le pays murmure; il hésite, et Badinguet fronce le sourcil. En attendant la nation s'énerve dans un décevant statu-quo, et le génie de la génération italienne, celui qui ne cessa jamais de souffler le feu sacré au cœur de sa patrie, l'infatigable Mazzini continuera de manger le pain de l'exil, jusqu'au jour où, revenue de ses illusions piémontaises et monarchiques, l'Italie en armes proclamera la République, malgré les foudres du nouveau Borgia, et en dépit des bouchers d'Autriche et de France.

En Prusse les rapports sont tous les jours plus tendus entre le monarque du *droit divin* et son peuple. Le roi, quoique sûr de l'amour de ses sujets, fait prendre des mesures militaires peu rassurantes pour les Berlinois. Bref! on dirait que sa majesté prussienne tient à cœur de détruire elle-même cette espèce de prestige qu'elle exerçait encore sur certaine classe d'individus. Empires ou royautés, les monarchies s'en vont. Les unes tombent en pourriture, les autres se suicident.

De Grèce n'arrivent que des nouvelles contradictoires. Quoiqu'il en soit, les insurgés tiennent bon; la Grèce s'agite; et Nauplie pourrait bien être la mèche incendiaire qui doit mettre le feu à cette trainée de poudre qui entoure l'empire vermoulu des sultans, et qui, en faisant sauter la sublime porte, mettra une dernière fois sur le tapis l'éternelle question d'Orient.

Les dépêches d'Amérique sont favorables aux fédéraux. — Ils viennent de remporter une grande victoire sur les esclavagistes, au sud-ouest de *sugar creek*, (Arkansas), ils se sont emparé aussi de plusieurs points stratégiques importants.

On dit que des négociations sont ouvertes entre Juarez et les généraux alliés. En attendant les Mexicains s'organisent et s'apprêtent pour la lutte, qui promet d'être acharnée. Toutes les classes de la société veulent concourir à la défense du pays: les femmes même demandent des armes pour courir sus aux envahisseurs de la patrie. Espérons que la pacification des Etats-Unis se fasse bientôt, afin que la grande république — purgée de l'esclavage — puisse prêter l'aide de son bras puissant pour arracher le Mexique aux forbans anglais, français et espagnols, qui s'y vautrent comme des vautours sur une proie.

Ainsi, comme nous l'avons déjà dit, de graves évènements se préparent. Des frémissements électriques courent d'un monde à l'autre, l'orage couve, il ne tardera pas d'éclater. Puisse le premier éclair illuminer enfin l'intelligence des peuples, et le premier coup de foudre embraser le trône du dernier tyran!

L'état d'humiliation et de prostration où depuis 1851 la réaction a placé la France, est de nature à navrer d'angoisses le cœur le plus indifférent, le plus insouciant sybarite: ainsi, tandis que cette vieille fille de l'antique Brennus, étouffée, suffoquée sous l'étreinte cruelle d'un pouvoir qu'elle a en horreur, n'osant pas gémir tout haut de crainte de voir s'appuyer plus fortement sur son sein profané la botte de Décembre, attend avec impatience qu'une nation voisine lui donne le signal de la résurrection, elle qui, depuis des siècles, se faisait gloire de prendre l'initiative de tout mouvement révolutionnaire en Europe; tandis qu'au nom des principes de 89 ses citoyens, pour la plus légère manifestation de leur dignité, sont appelés à rendre compte à ce qu'on y appelle la justice, de leurs moindres faits et gestes, afin de s'y entendre condamner toujours à l'amende, à la prison, au bagne, à la déportation ou à l'exil; tandis qu'à travers l'éclat d'une prospérité mensongère on y voit s'avancer à pas de géant et donnant la main à la banqueroute, la hideuse misère, hydre non à cent têtes mais aux mille moyens de perdition et de corruption, M. Bonaparte qui, grâce à la subtilité qu'on lui connait, entretient comme toujours l'ardeur chauvine de ses soudars, en excitant leur appétit par l'appas d'une chasse aux Mexicains, en attendant mieux. M. Bonaparte boit et mange bien, et danse à ravir.

Nous apprenons par la grande presse que le grand évènement du jour est la fête de nuit donnée par un de ses ministres, (nous allions dire de ses compères,) à l'occasion de la mi-carême, le couple impérial qui a daigné y assister, s'y est, dit-on, livré à des évolutions corégraphiques afin d'opérer sa digestion; c'est naturel, les cent mille meurt-de-faim lyonnais vont bien se promener afin de remplacer par les chauds rayons d'un soleil printanier, les aliments que le manque de travail refuse à leur ventre creux; et que font après tout les cris de détresse de ces porte blouses ou de ces gens sans semelles à cet auguste empereur? il a des préoccupations bien plus sérieuses que celles d'appaiser la misère d'un tas de gueux: du reste, les denrées alimentaires sont chères, dit-on, et c'est pour cette raison que l'empire, dont le règne n'est qu'un long festin, a besoin de beaucoup d'argent pour payer ses consommations. Encore si tout se bornait à des dinés, à des bals, à des chasses à courre ou à tir, il y aurait moyen de faire de l'économie, mais, les petits et grands valets ou courtisans coûtent chers, l'entretien de la diplomatie coûte cher, le clergé, la police doublée de mouchards de haut et de bas étage coûtent chers, l'entretien de l'armée et de ses engins destructeurs coûtent chers, très-chers! et qu'importe, la France reconnaissante des immenses bienfaits dont l'a comblée son terrestre très-haut, peut bien suer son dernier sou pour subvenir au maintien de sa toute puissance. Quant au pauvre monde, qu'il jeûne avec résignation jusqu'au jour où l'empire s'étant acquis assez de gloire, pourra lui ramener l'âge d'or et la poule au pot. En attendant, pour distraire l'opinion publique les ambassadeurs se croisent sur la route de Paris à Rome, et le *Moniteur Universel* veut bien nous apprendre que le seul publiciste français a conféré avec M. Delavalette. Pas un mot au sujet de cette conférence, mais ne suffit-il pas aux sujets de Napoléon III, de savoir qu'il a daigné ouvrir son illustre... bouche pour s'occuper d'affaires qui ne devraient pas être les leurs?

A propos de Rome nous ne saurions nous dispenser de signaler à l'attention de nos lecteurs un singulier aveu du S[t] Père, qui nous démontre combien il a conscience de sa faiblesse. Dans une allocution dont il régala les saintes oreilles des amis de l'Immaculée: « Mon pouvoir temporel, dit-il, n'est point un dogme de la Religion, ce n'est *qu'une condition nécessaire à mon existence.* »

Naguère encore, tantôt dans des encycliques, tantôt dans des missives à l'empereur des français ou à Victor-Emmanuel, on s'écriait avec un imperturbable aplombt, que le pouvoir temporel des papes à Rome était une des bases fondamentales du Catholicisme.

Qu'ont pu penser les ultramontains de tous pays et en particulier les Légitimistes français qui le considèrent comme étant le principe du droit divin à la lecture des paroles du chef de l'église. C'est ce que nous ne saurions dire, quant à nous, nous n'y voyons qu'un faux fuyant à l'aide duquel on se cramponne à un pouvoir, qui, s'affaiblissant chaque jour attend qu'une secousse révolutionnaire vienne lui donner son coup de grâce, ni la diplomatie, ni les bayonnettes françaises, ni les folles équipées de Bomba II ne peuvent empêcher la Révolution de faire son chemin. L'Italie, inspirée par le génie de Mazzini, et animée d'heure en heure davantage par le souffle belliqueux de l'homme aux cent batailles, semble n'attendre qu'un signal de Garibaldi pour s'en aller, délivrant Venise et Rome, mettre pour jamais un terme à l'Inquisition.

La discorde, sous la forme d'un dieu d'amour et de paix, ayant tenté de promener son brandon à Naples, comme on pourra le voir à notre bulletin clérical, a donné lieu au recteur de l'Université de cette ville d'adresser la proclamation suivante aux étudiants:

Etudiants de l'Université,

Quelques hommes soudoyés ou fanatisés sont entrés violemment les armes à la main, dans l'enceinte de l'Universite pour vous sacrifier à la fureur de vos ennemis, excitateurs infatigables du désordre et de la guerre civile. Vous suiviez les cours d'enseignement et vous étiez désarmés ; ils jetèrent contre vous des injures et des pierres, et vous blessèrent avec des armes à feu. Une poignée d'entre vous résista, même sans armes, et vous sauriez faire plus encore. Vous pourriez venger l'injure, mais il est bon de garder votre bras pour de plus nobles luttes. Votre cause est celle de tous les jeunes gens italiens, de l'Italie elle-même.

Le gouvernement, informé de ces faits, qui révèlent des trames infernales et plus vastes, a frappé les instigateurs connus, et est sur la trace des instigateurs occultes. Quelques-uns des coupables sont déjà au pouvoir de la justice, et les autres tomberont bientôt dans ses mains. Je puis vous le dire en mon nom et au nom du ministre de l'instruction publique, qui, d'une part, vous promet une punition sévère des violences commises contre vous, et, de l'autre, espère que vous continuerez à montrer du calme et de la dignité, ainsi qu'il sied aux étudiants d'un pays libre et civilisé.

Les nations européennes, jeunes gens, nous regardent avec des intentions différentes: notre force la plus grande a été jusqu'à présent la sagesse et la concorde des Italiens. Continuons l'œuvre bien commencée. Montrez à l'Europe, jeunes gens, que vous savez contenir l'effervescence de vos passions devant les besoins suprêmes de la patrie commune.

Naples, 18 mars 1862.

Le recteur, Joseph De luca.

CORRESPONDANCE DE LA *TRIBUNE DU PEUPLE*.

Marchiennes-au-Pont, 29 Mars 1862.

Citoyens,

Je m'empresse de vous écrire quelques pages et vous détailler tant bien que mal les impressions que j'ai éprouvées pendant mes promenades dans les environs de Marchiennes.

Profitant des magnifiques journées de printemps dont nous avons été gratifiés, nous avons ainsi parcouru tous les environs de Marchiennes et de Charleroy, et nous avons visité plusieurs établissements industriels de cette contrée.

Vous savez combien ce pays est important et remarquable sous ce rapport; pays de l'activité et de l'industrie, s'il en fût.

De quel côté que l'on se tourne, de toutes parts l'œil n'aperçoit que la flamme ardente ou la fumée épaisse qui s'échappent des cheminées des usines, et l'oreille n'entend que le bruit des roues qui tournent, de la vapeur qui hurle au fond des chaudières et le choc incessant du fer contre le fer.

Hier soir, en regagnant le logis, nous gravissions un coteau duquel on peut découvrir tous les villages environnants à plusieurs lieues de distance. Eh bien! aussi loin que nos regards pouvaient plonger dans l'espace, nous vîmes la surface du sol parsemée de points lumineux. Ces points lumineux n'étaient autre chose que les mille feux des fours et des cheminées des nombreux charbonnages et ateliers de toutes sortes dont ces parages fourmillent. Ces étoiles étincelantes de l'industrie se confondaient dans le lointain avec les astres que la nature allume dans le firmament et semblaient rivaliser avec ceux-ci d'éclat et de splendeur.

Et quel coup d'œil magnifique que la vue de ce monde de producteurs s'agitant à la surface de la terre et de l'eau et jusque dans l'intérieur même du sol qui nous porte!

Quel mouvement! quelle animation! quelle activité! quel déploiement de forces! quelle vie! quel va-et-vient continuel! quel flux et quel reflux de convois, de bateaux, de chariots, de mécaniques et de machines, — et d'ouvriers, ces machines à face humaine! Que de richesses dans tous ces établissements, et que de misères chez ceux qui produisent ces richesses!...

Ici le houilleur pénètre dans les profondeurs de l'abîme et va remuer les entrailles de la terre pour leur ravir le charbon qui doit garantir les hommes contre les frimas de l'hiver et procurer à l'usine le combustible qui doit alimenter ses fours et ses chaudières. Pour un salaire de 2 francs en moyenne par jour (salaire bien insuffisant, n'est-ce pas, pour subvenir aux besoins de sa famille?), le charbonnier descend dans la bure et, toujours menacé par l'éboulement, par le *grisou* ou par quelqu'autre catastrophe imprévue, il s'en va accomplir, au péril de ses jours, sa tâche pénible et rebutante. Ces catastrophes, auxquelles sont sujettes les houillères, ne sont pas si rares. A chaque instant les journaux du pays nous donnent le récit de quelques-uns de ces drames terribles qui se passent à plusieurs centaines de pieds sous terre; et encore les journaux ne rendent-ils pas toujours compte de tous ces accidents.

Il n'y a que quelques mois, que la fosse des *Propriétaires réunis*, située à quelques pas de la demeure d'où je vous écris, engloutit les cadavres de trois ouvriers travaillant aux charpentes de la fosse. — Il y a quelques semaines, au hameau de Baymont (territoire de Jumet), la fosse dite de *Belle-vue*, située à un kilomètre et demi d'ici, fut le spectacle d'une nouvelle catastrophe occasionnée par le feu *grisou* et dans laquelle treize mineurs perdirent la vie. — Et n'avons-nous pas vu récemment, en Angleterre, où plus de 200 ouvriers mineurs périrent en un seul jour par un de ces sinistres évènements? Deux cents victimes immolées en une fois sur l'autel de l'Industrie! Deux cents martyrs glorieux du Travail exécutés au même endroit, simultanément et à l'improviste.

Quel immense holocauste de producteurs! quelle vaste hécatombe de prolétaires! Et tout cela, pour aggrandir de quelques millions les fortunes colossales de quelques riches exploiteurs!... Comment se peut-il qu'un travail qui offre tant de périls soit si mal rénuméré? Et le pauvre houilleur se compte bien heureux encore lorsqu'il peut se livrer à sa dangereuse occupation; car, par la crise industrielle que nous traversons en ce moment, la besogne devient de plus en plus rare, et il n'est pas toujours sûr de trouver de quoi occuper ses bras.

Aussi, plusieurs ouvriers mineurs sont-ils forcés de chômer pendant une partie de la semaine. Plusieurs jours de chômage, cela signifie, pour le travailleur, plusieurs jours où l'on n'a pas de salaire; et pas de salaire, cela veut dire pas de pain pour soi, pour sa femme et pour ses enfants. Oui, beaucoup de houilleurs sont ici, par ces tristes temps où nous nous trouvons, soumis à un Carême forcé; et bien que généralement les houilleurs se montrent peu bigots, la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine peut être assurée qu'un grand nombre d'entre eux se seront scrupuleusement conformés au saint précepte du jeûne, voire même de l'abstinence absolue.

Que monseigneur Labis, le pieux évêque de Tournai, doit se réjouir intérieurement; quel saint tressaillement de joie et de satisfaction, quelle divine allégresse doit s'emparer des entrailles sacrées de ce bon prélat, quand il voit les ouvriers observer religieusement, outrepasser même les salutaires recommandations qu'il leur adresse dans son dernier mandement. Mais il n'ignore pas sans doute que pour le peuple toute l'année, que dis-je? toute la vie n'est qu'une longue suite d'abstinences et de privations de tous genres, partant une longue *pénitence* et un long *carême*. Désormais, ces charbonniers sont surs d'aller en Paradis, puisqu'ils observent si bien les prescriptions de la religion; si toutefois S^t Pierre ne leur en ferme pas la porte au nez, car à la vue de tous ces noirs visages, ce brave homme pourrait bien les prendre pour des échappés de l'Enfer. Espérons pourtant que nos bons curés et vicaires leur fourniront, avant le long voyage, des passe ports duement signés et que le portier du céleste séjour s'inclinera respectueusement devant les respectables noms de nos Van Thilo et de nos Mallet.

Maintenant, pourquoi vous plaindre encore, houilleurs? Votre perspective n'est-elle pas des plus belles? votre sort n'est-il pas digne d'envie? Allez, montrez-vous satisfaits, car il n'est pas toujours facile à l'ouvrier de parvenir à la jouissance des béatitudes de l'autre monde, et comme le dit si bien l'auteur des vers au prêtre, publiés par la *Tribune du Peuple*.

Quand on n'a pas d'argent à donner à l'église
On arrive à grand'peine à la terre promise.

Pardonnez-moi d'avoir voulu plaisanter dans un si grave sujet, mais comment parler sans rire du ridicule enseignement et des doctrines risibles de la Religion en général, et du Catholicisme en particulier.

Un des houilleurs de ces environs, abonné à notre *Tribune*, m'a dit qu'il avait lu avec plaisir la correspondance adressée par un charbonnier borain à la *Sentinelle du Borinage*, correspondance que la *Tribune* a reproduite dans son numéro 35, il dit que rien n'est plus exact que ce qui y est avancé sur les causes de la baisse des salaires et du manque d'ouvrage dans les charbonnages. L'association que viennent de constituer les ouvriers houilleurs du Borinage sous le titre de *la Solidarité*, viendra sans doute apporter un remède à leurs maux et trouvera, espérons-le, des imitateurs parmi les houilleurs du pays de Charleroi.

Il paraît que cette association des Borains aurait à la fois pour but et d'empêcher l'abaissement du salaire, et de prendre des mesures contre les chômages, et d'acheter en commun les vivres et les objets de consommation pour éviter d'avoir à faire aux *intermédiaires* entre les producteurs et les consommateurs c'est-à-dire aux boutiquiers qui se font toujours payer le plus cher possible, ce qu'ils ont acheté au plus bas prix possible. On voit bien que la science sociale commence à pénétrer dans l'esprit des masses et que le peuple commence à comprendre qu'il n'y a pour lui d'autre planche de salut que *l'Association*. Puissent les louables efforts des houilleurs borains être couronnés de succès! Puisse leur exemple être suivi par tous les travailleurs.

Passons à une autre industrie.

Voyez-vous là-bas ces rochers escarpés, tantôt bleuâtres, tantôt jaunes, tantôt rouges, tantôt grisâtres, et qui semblent refléter tantôt l'azur céleste d'un jour d'été, tantôt les rayons dorés du soleil, tantôt l'éclat rougeâtre des nuages précurseurs du vent et tantôt la teinte sombre d'un ciel orageux? Ce sont des carrières. Là, les carriers tirent du sol le pavé sur lequel roule avec tant de vitesse et de sécurité le carosse du riche, là ils extraient la pierre solide avec laquelle leurs maîtres se font construire de superbes palais, là ils arrachent des blocs de ce marbre dont les oisifs font orner leurs splendides salons. Là, suspendus entre le ciel et la terre, ayant au-dessus de leur tête un rocher qui menace sans cesse de les broyer sous sa masse énorme et à leurs pieds un gouffre béant qui menace à chaque instant de les engloutir, les carriers exécutent leur travail qui est aussi pénible et aussi périlleux que celui des houilleurs et plus mal rétribué encore que celui ci. Lorsqu'en se servant de grands leviers en fer, ou au moyen du gonflement d'un bois sec que l'on mouille après l'avoir introduit dans un joint ou bien encore en creusant dans le roc un trou que l'on enduit de poudre et auquel on met ensuite le feu, ils sont parvenus à détacher un certain nombre de pierres, celles-ci passent entre les mains du tailleur de pierres qui, au moyen du pic, de la grosse pointe, du maillet, du ciseau, de la boucharde, de la règle et de la scie, les ébousine, les dégrossit, les taille, les pique, les encadre, les polit et les façonne de toute manière.

Plus loin, ce sont des hauts-fourneaux qui s'élèvent majestueux et deux par deux, comme les tours jumelles d'un antique manoir ou d'une vieille cathédrale. Là, deux fois en vingt-quatre heures, des combustibles en ignition changent les minerais de fer en fonte. Celle-ci s'échappe en bouillonnant de la cuve du haut-fourneau et se refroidit bientôt sous forme de barres auxquelles les ouvriers donnent le nom de *gueuses*.

Cette fonte, selon l'usage qu'on sait en faire, peut être employée pour des objets moulés ou bien pour fabriquer du fer malléable. Selon ces diverses destinations, elle passe dans la fonderie de fer ou dans les laminoirs, elle va dans les cubilots pour être maniée ensuite par le fondeur et le mouleur en fer ou bien elle est jetée dans les fours à puddler où les ouvriers puddleurs, avant de passer le fer au laminoir, l'amènent à un état voisin de la fusion et remuent péniblement cette masse rougie et pâteuse afin de brûler le carbone qu'elle contient. Tels sont les travaux qui s'exécutent dans l'établissement dit *l'Espérance* et dans celui plus vaste encore, appelé la Providence, situés l'un et l'autre à deux pas de la maison d'où je vous écris ces lignes.

S'il est des labeurs fatiguants, ce sont à coup sûr ceux qu'accomplissent les ouvriers des hauts-fourneaux, des fonderies de fer et des laminoirs. Toujours exposés que sont ces ouvriers au feu de fournaises ardentes et obligés de manier du matin au soir ou du soir au matin de lourds morceaux de fer qui composent leurs outils, ces métiers sont tellement destructifs, tellement ruineux pour la santé, que les hommes qui les exercent, quoiqu'étant généralement d'une constitution robuste, arrivés à un certain âge sont forcés de les abandonner sous peine de mort. Ces ouvriers ne gagnent en moyenne que 2 ou 3 francs par jour, et encore ne sont-ce que les bons ouvriers qui jouissent d'un semblable salaire. Quelques-uns, les maîtres puddleurs par exemple, peuvent gagner 4 et même parfois 5 francs par jour, lorsque les commandes abondent; mais ce ne sont là que des exceptions.

Le fer, produit des hauts-fourneaux et des différentes usines, est ensuite transporté dans diverses forges et travaillé, à chaud ou à froid, par le serrurier, le cloutier, le forgeron, etc., ou bien l'atelier de construction le reçoit dans son sein afin d'en confectionner toutes les machines qui ajoutent tant de puissance à la puissance de l'homme, mais qui dans la société actuelle constituent pourtant un véritable fléau pour les ouvriers de beaucoup d'industries. Là, tout un peuple de mécaniciens plie et replie, le marteau et la tenaille à la main, les métaux les plus durs; les façonne et les arrange au moyen du ciseau, et lutte d'agilité et de dextérité pour tourner le fer, le couper, le limer, le percer, le forer, le fileter, le tarauder, le rabotter, l'ajuster, l'émoudre, le roder, le polir.

Après toutes ces opérations de l'industrie métallurgique du fer, que nous venons de passer en revue, les minerais que les chemins de fer ou les bateaux avaient amenés en ce pays, en sortent transformés en locomotive

La chenille, insecte hideux et repoussant, devient le papillon brillant, et plein de splendeur et d'éclat, revêtue des plus admirables couleurs, elle s'élance en voltigeant dans les airs. Une argile jaunâtre et grossière git inerte sous le sol; l'homme s'en empare, la transporte dans ses ateliers; et, sous la main de l'ouvrier, ce vil limon en sort métamorphosé en ce puissant moteur qui entraîne avec lui dans sa course rapide une foule de waggons et des milliers de voyageurs, en ce coursier de fer qui dévore l'espace, dont les flancs bouillonnent d'ardeur et dont la tête est hérissée d'une épaisse et longue crinière de vapeur et de fumée.

Lequel des deux est le plus étonnant, le plus merveilleux, ou le phénomène de la nature ou le miracle du travail et de la science de l'homme? Quelle est la plus frappante, la plus surprenante, ou de la transformation que la nature fait subir aux êtres ou de la transformation que l'homme fait subir à la nature?

Mais les charbonnages, les carrières et la métallurgie sont loin d'être les seules industries de ce pays; il en est une foule d'autres non moins importantes. De ce nombre est la fabrication du verre. Les verreries occupent ici un grand nombre de bras. On a beaucoup parlé du taux élevé du salaire des souffleurs de verre. Il est vrai que, lorsque le souffleur de verre a beaucoup d'ouvrage, son travail est généralement mieux rétribué que celui des ouvriers dont il est parlé plus haut. Mais faisons à ce sujet quelques observations:

Ainsi, il arrive parfois au souffleur de verre de pouvoir faire en un jour pour une vingtaine de francs d'ouvrage, mais après, la besogne faisant défaut, il est forcé de rester inactif pendant plusieurs jours; ensuite le souffleur de verre doit payer, de son salaire, son aide, son manœuvre.

De sorte que le gain que le souffleur fait par son travail peut être évalué en moyenne, d'après des renseignements que l'on m'a donnés, à 3 francs par jour. Et puis, il faut remarquer que le verrier doit être un ouvrier de grand talent, d'une grande dextérité manuelle, un véritable artiste; il faut noter aussi que son genre de travail est excessivement pénible, (cet ouvrier se trouvant sans cesse devant un feu qui consumme lentement sa poitrine.) qu'il détruit à la longue les poumons, qu'il exige une nourriture des plus saines et des plus abondantes et qu'enfin, plus que tout autre, il abrège considérablement la vie. Si l'on tient compte de toutes ces circonstances, ne trouvera-t-on pas que le salaire des souffleurs de verre est bien minime eu égard aux talents, aux fatigues, à l'apprentissage, aux besoins et aux sacrifices que cette profession exige? Aussi les souffleurs sont-ils parvenus, dans plusieurs localités, à améliorer leur condition et à donner aux autres travailleurs un exemple utile, en affranchissant leur travail du joug du patron ou du capitaliste, en acquérant solidairement les instruments de travail et les verreries et en les faisant fonctionner pour leur propre bénéfice. Vous connaissez l'Association des souffleurs de verre de Lodelinsart, vous savez quel magnifique établissement elle possède et combien cet établissement est prospère. On m'a assuré dernièrement que cette association n'est pas la seule, qu'il en existent d'autres encore dans les environs de Charleroi et que ce système tend chaque jour à trouver de nouveaux partisans parmi les verriers.

Malgré quelques imperfections qui existent dans les statuts de ces associations, imperfections qui doivent inévitablement disparaître tôt ou tard, c'est bien là la réalisation, au moins partielle, des principes que le Socialisme a semés dans le monde et dont ces ouvriers recueillent déjà dès aujourd'hui les heureux fruits. Où sont donc ceux qui traitent le Socialisme *d'utopie, de rêverie impraticable*. Voient-ils maintenant la puissance et la fécondité du principe d'association appliqué au travail et substitué à l'exploitation du travailleur par le capitaliste ou au travail isolé, à l'industrie morcelée. Que ces associations croissent et grandissent sans cesse, que chaque jour vienne augmenter leur nombre et qu'elles germent au sein du peuple comme une graine féconde déposée dans un fertile sillon!

Et au milieu de tous ces charbonnages, de tous ces fours, de toutes ces usines, de tous ces ateliers, la Sambre d'un côté et de l'autre les divers embranchements du canal de Charleroi viennent offrir à l'homme leurs eaux dociles pour qu'il puisse transporter au loin les produits de son intelligente activité. Puis une infinité de petits railways conduisent des établissements aux grands chemins de fer qui sillonnent ce pays dans toutes les directions. C'est ici que la beauté du génie de l'homme éclate de nouveau dans toute sa magnificence. Au moyen de deux barres de fer paralèles posées sur le sol et d'une machine de fer ou de cuivre mue par la vapeur, l'homme rapproche les plus grandes distances et parcoure le monde en vainqueur. En vain les rivières viennent-elles se poser devant lui comme des obstacles; il a bien vite franchi cette barrière: il jette un pont, et il passe. En vain une montagne veut-elle l'arrêter et semble-t-elle lui dire: Arrête! tu n'iras pas plus loin! il construit un tunnel ou fait une tranchée dans les flancs de son audacieuse ennemie, et il poursuit sa marche triomphante!

Oui, rien n'égale l'intelligence humaine. Homme, roi de la terre, pourquoi te prosterner devant de vaines idoles, adorer à genoux les forces de la nature ou les divinités filles de ton imagination? pourquoi t'avilir ainsi à tes propres yeux? Tu cherches en vain dans l'univers quelque chose qui soit au dessus de toi, il n'est rien de plus beau, rien de plus grand que toi-même. Ce que tu as décoré du nom de *Dieu*, et que tu as ensuite considéré comme un être existant en réalité, ce n'est autre chose que l'idéal que tu t'es fait de toi-même, que la conception de l'homme parveuu à la plénitude de la perfection. Cesse donc d'étendre tes mains vers le ciel, car le soleil et les astres semés sur la voûte céleste n'entendent pas tes invocations. Cesse de bénir et de prier un être imaginaire, tu ne dois rien qu'à toi même et tu ne dois rien attendre que de toi même: car Dieu, c'est toi!...

O que l'homme est puissant et sublime! et quelle est la manière dont il manifeste sa puissance et sa grandeur? c'est le Travail! Quels sont ses titres à sa domination sur toute la nature? c'est le Travail! quel est le signe de sa divinité? c'est le Travail!

Que le Travail est donc noble, honorable et digne! Et que le travailleur, ce pauvre paria méprisé par les heureux du jour et déshérité de tous les biens que son labeur enfante, est vraiment admirable et grandiose! car c'est lui qui met en mouvement ces leviers et ces machines de tous genres, car c'est lui qui engendre toutes ces merveilles qui frappent nos yeux, car c'est lui qui crée tous ces produits qui vont porter l'abondance dans la demeure du riche, tandis que lui le créateur de toutes ces richesses est plongé dans la détresse et le dénuement, si ce n'est même dans la plus affreuse indigence. Hélas! pourquoi faut-il que toujours des réflexions aussi amères viennent troubler nos plus douces rêveries et nous arracher à l'extase que nous éprouvons lorsque nous contemplons, plein d'admiration et de respect, le sublime tableau des miracles que l'activité humaine étale partout à nos yeux éblouis!

Mais aussi, pourquoi faut-il que la société, (je veux dire l'organisation sociale actuelle,) dans ce combat perpétuel de l'homme contre la nature, n'accorde les honneurs et les bénéfices de la victoire, ne décerne les couronnes de fleurs et de lauriers qu'à ceux qui se reposaient les bras croisés et ne luttaient point, tandis qu'elle n'a que mépris et souffrances, tandis qu'elle ne possède que des couronnes d'épines pour les lutteurs, pour les véritables triomphateurs qui sacrifiaient toutes leurs forces et versaient le plus pur de leur sang dans l'arène de l'industrie. Car, qu'est-ce que l'industrie, si ce n'est le travail? et qu'est ce que le travail, si ce n'est l'effort continuel du travailleur pour dompter de plus en plus la matière et la façonner à sa guise, l'éternel duel entre les forces de la nature et le génie de l'homme qui veut s'emparer de ces forces pour en faire ses humbles servantes, ses esclaves soumises. Ah! quand l'ordre social (ou plutôt le *désordre anti-social*) au milieu duquel nous vivons aura fait place à une organisation meilleure, lorsque le producteur ne se verra plus enlever le fruit de son labeur par ceux qui détiennent les instruments de travail, lorsque les ouvriers au lieu d'être tout simplement des *salariés* seront devenus des *associés*, c'est-à-dire quand les ouvriers seront eux-mêmes en possession des outils, des machines, des ateliers, des matières premières, des capitaux en un mot et qu'ils exploiteront ces capitaux pour leur propre compte, lorsque la solidarité des travailleurs entr'eux aura détruit l'exploitation que les capitalistes font aujourd'hui des bras et de l'intelligence de l'ouvrier et que la solidarité de tous les ateliers sera venu remplacer la concurrence destructive que ces ateliers se font aujourd'hui, alors, nous pourrons nous abandonner librement aux grandes pensées et aux sentiments élevés que nous inspirera le spectacle magnifique des chefs-d'œuvre de l'industrie. Aucune triste réalité ne viendra faire descendre notre esprit des hauteurs où cette contemplation le fera planer; car nous ne verrons plus à côté des riches produits de la fabrique, les haillons hideux de la misère, nous n'entendrons plus près du bruit majestueux et sonore du balancier, les gémissements plaintifs de la faim, et le créateur de la *prospérité publique* ne mourra plus de fatigues et de privations sur un honteux grabat au fond d'un obscur réduit, dans quelque mansarde étroite, dans quelque cave infecte ou dans quelque misérable hutte ouverte à tous les vents. Non, non! Alors le bien-être sera le lot de l'homme laborieux, et ce ne sera que justice; car enfin, si l'espèce humaine est si grande et si élevée au-dessus de toute créature dans l'échelle des êtres, c'est au travail qu'elle doit cette supériorité; si l'homme est le roi de la nature, c'est bien du travailleur que cela doit s'entendre.

Je ne sais plus quel poëte a dit:

« Le peuple est roi, le travail est son sacre,
Et le bonheur est son droit immortel.

Gloire donc au travail! guerre à l'oisiveté!
Honneur au travailleur! honte au parasite!

Après avoir parcouru ces lieux où l'homme exploite l'homme, nous avons été visiter les ruines d'une de ces saintes demeures où l'homme exploite Dieu, ou plutôt où l'homme en se servant de Dieu, c'est-à-dire en se couvrant du masque de la religion; car, contrairement à la pensée de Bossuet qui dit que les hommes ne sont que des instruments entre les mains de Dieu; je crois, moi, que Dieu n'est au contraire qu'un instrument entre les mains des hommes. Nous avons été voir les ruines de l'ancienne abbaye d'Aulnes, située à une lieue et demie d'ici, sur le territoire de la commune de Leerne. Ce couvent fut démoli en 1793 par les révolutionnaires français: Qu'ils en soient loués!

Les touristes qui viennent visiter les ruines de cet antique repaire de moines, marquent pour la plupart leurs noms sur une des murailles restées debout. Quant à moi, j'ai fabriqué à la hâte ces quelques vers que j'ai écrit au crayon sur un des murs de l'extérieur:

Passant, arrête-toi, ne sois pas si hâtif,
Et reporte un moment ta pensée aux bons âges
Où d'Aulne les seigneurs, moines gais et peu sages,
Bien joyeux, bien repus, loin de tout cri plaintif,
Caressant en ce lieu filles aux frais visages
Tandis qu'ils opprimaient le paysan craintif.

Du haut de ce repaire arrosé par la Sambre,
Au sein de la paresse et de l'inaction,
Ignorant et la faim et le froid de Décembre,
Ils étendaient au loin leur domination.

Malheur! trois fois malheur aux manants qui sans crainte
Seraient venu braver, dans ce puissant manoir,
Du saint homme de Dieu le terrible pouvoir!...
D'un fer rouge marqués, ineffaçable empreinte,
Etranglés dans la chaîne à la cruelle étreinte,
On les aurait plongés au fond d'un cachot noir.

Oui, malheur aux vilains s'il leur prenait envie,
Du moine ambitieux allumant le courroux,
De réclamer leur part aux bienfaits de la vie:
Au lieu de libertés, ils trouvaient des verrous!...

C'est dans ces beaux salons, maintenant vils décombres,
Que vivaient grassement ces charlatans pieux;
Et c'est entre ces murs, aujourd'hui noirs et sombres,
Qu'ils se soûlaient souvent d'un vin délicieux.
Mais ces temps sont passés, comme les vaines ombres
Passent quand le soleil apparaît radieux.

Car Nonante-trois vint démolir l'antre immonde
Où régnaient le mensonge avec l'iniquité.
O grand Nonante-trois, que n'as-tu, par le monde,
Fait triompher partout la sainte vérité!...

L'Eglise, riche encor d'honneurs et de puissance,
De ses immenses biens garde la jouissance,
Et dépouille toujours les pauvres producteurs.
Mais d'un monde nouveau quand viendra la naissance,
Les hommes chasseront les prêtres imposteurs
Avec tous les tyrans et tous les exploiteurs.

Prêtres, vienne ce jour, espoir des prolétaires,
Où le Bonheur enfin naîtra pour les mortels!
Et les peuples iront raser vos monastères
Et briser vos autels...

UN OUVRIER.

Samedi dernier, à 9 heures du matin, a eu lieu, au milieu d'une foule qui semblait par son attitude silensieuse, protester contre l'infâme peine de mort, l'application de la peine capitale, à laquelle ont été condamnés Leclerc et J.-B. Boucher, inculpés dans la triste affaire de la bande de l'Entre-Sambre et Meuse. Quelques minutes avant de monter à l'échafaud, ce dernier avait été arraché des bras de ses petits enfants par le bourreau, lequel, d'après les correspondances des journaux, remplit sa mission avec un flegme et une grâce qu'on ne rencontre que chez des créatures de la trempe du Dumollard de France.

On écrit de Charleroi: Malgré le dégoût qu'inspire le récit de la double exécution capitale dont notre ville vient d'être le théâtre, je crois devoir vous adresser quelques nouveaux détails qui complèteront ou rectifieront ceux que les journaux de Charleroi ont publiés sur ce lugubre drame. Ces récits portent avec eux leur enseignement. L'horreur que font naître les exécutions deviendra si grande, que l'on sera forcé tôt ou tard d'en finir avec une peine qui répugne autant à nos mœurs.

Je vous dirai d'abord que les propos attribués dans certains comptes-reudus à Boucher et à Leclercq, en ce qui concerne Rabet, qu'ils auraient regretté de n'avoir pas tué, de même que relativement à un vol considérable qu'ils regrettaient de n'avoir point fait, que ces propos, dis-je, n'ont jamais été tenus.

Rien n'est plus vrai que la répulsion profonde inspirée par la présence du bourreau. Déjà l'année dernière, lors de l'exécution de Coecke et Goethals, les hôteliers et les aubergistes n'avaient point voulu le loger, et la police avait dû intervenir pour le faire admettre dans un petit cabaret borgne de la Ville-Haute où il était encore logé cette fois et où il a été, pendant toute la soirée, l'objet de la curiosité publique. N'est-ce pas immoral de faire de semblables exhibitions, et ne pourrait-on les éviter en donnant au bourreau un logement à la prison?

Après l'exécution, le couteau était resté suspendu tout sanglant; le sang sortait également de dessous l'échafaud. C'était ignoble. S'il y a encore des exécutions, ne pourrait-on au moins jeter un voile sur le couteau: s'il y a des raisons pour monter l'échafaud la nuit, n'existent-elles pas également pour ne pas le démonter le jour? Les deux aides sont montés sur l'échafaud, les mains *ensanglantées*, ont démonté le couperet, l'ont nettoyé (tout cela à la vue de tout le monde), puis après l'avoir *proprement* enveloppé dans un

morceau d'étoffe rouge, ils l'ont placé au fond de la casette, en mettant au-dessus le *couteau de miséricorde*, large coutelas destiné à venir en aide à la guillotine si, comme cela est arrivé déjà, celle-ci manquait son effet. Puis les cordes qui avaient servi à lier les victimes ont été détachées et remises dans la boîte.

Le camion à marchandises qui avait amené les condamnés a reçu également les deux corps, placés dans des cercueils en bois blanc, par les jointures desquels on voyait le sang suinter. Les cercueils n'étaient pas seulement recouverts d'un drap. Quatre gendarmes les accompagnèrent jusqu'au cimetière. Pourquoi des gendarmes? La mort n'avait-elle pas dû les rendre libres? Ils ne devaient plus rien à la société, puisqu'ils avaient payé de leur tête leur dette criminelle.

Les têtes ont été expédiées, dit-on, à Bruxelles. Pas un cocher de la ville ni domestique de louageur n'a voulu conduire le camion; il a fallu avoir recours, pour cela, à un malheureux ramasseur d'immondices, que l'on avait affublé d'une capote noire et d'un chapeau trop large, tant est grande la répulsion que l'échafaud inspire! (*Organe.*)

BULLETIN CLÉRICAL.

Nous sommes loin d'avoir dit notre dernier mot sur les « orgies des mauvais garnements de Malines » comme dit *la Patrie* de Bruges.

Après la motion d'ordre que fit, à la Chambre des Représentants, M. Hymans, une enquête fut ouverte sur le « péché de curiosité » expression du *Bien-Public* de Gand, qu'avaient commis, à la suite du carnaval, les enfants de la folie de cet endroit.

Malgré cela et contrairement à toutes les règles, un représentant de cet arrondissement chercha, par une motion d'ordre cléricale, sinon à excuser, du moins à atténuer cette dévote mascarade. Selon ce Monsieur, beaucoup d'exagération avait été apportée dans les récits qu'en firent les ennemis de la religion: Ainsi cette foule immense qui nécessita la mise de la baïonnette au bout du fusil des gardes présents à cette funèbre cérémonie et la présence de la police, se réduisit tout-à-coup, d'après les dires de M. Vandenbranden, à cinq personnes. Il a oublié de déterminer combien parmi elles se trouvaient de femmes. D'après la lettre adressée à *l'Indépendance Belge*, par un témoin oculaire, on se le rappelle, c'étaient des espèces de mégères qui stimulaient la pieuse ardeur des hommes. Si l'assertion de ce défenseur des mauvais garnements pouvait avoir l'ombre d'une vérité, il faudrait convenir que les gardes civiques de Malines sont d'autant plus doucereux, que les imbéciles y sont pétulants, insolents et effrontés.

Sans vouloir prétendre que M. Vandenbranden, à l'expiration de son mandat, conviendrait parfaitement pour être placé au faite d'un établissement quelconque afin de nous indiquer d'où vient le vent, nous avons été content d'apprendre de la bouche de M. Hymans, qui a été condamné par le tribunal correctionnel, pour avoir souffleté un laïc, tandis que son collègue (catholique), dont nous nous occupons, l'a été lui, par le même genre de tribunal, pour avoir calotté un calotin. A part la punition qui lui fut infligée de ce chef, par la Cour, nous ne serions pas fâchés de connaître un peu le nombre de chapelets qu'il a dû égrener, depuis sa conversion, pour avoir commis cet énorme péché.

Il ne faut désespérer de rien avec un homme comme lui, on finira peut-être par le transformer un jour en un très-bon libéral, quitte à le voir devenir plus tard un fervent catholique, capable de ne rien trouver de mauvais dans les insultes que les crétins de son parti prodigueront aux morts.

Voici un fait qui vient à l'appui de ce que nous avons dit antérieurement et qui démontre comment on parvient à pousser les ignorants à faire de ces démonstrations viles :

« Samedi matin, un prêtre nommé Joseph Cocozza, attaché à l'église de San Severino, et bien connu par les allusions violentes auxquelles il s'abandonne contre les institutions actuelles, prononçait un sermon contre le protestantisme.

Il conseillait aux mères de ne pas envoyer leurs enfants aux écoles du gouvernement, parce qu'on y enseignait des maximes contre la religion, et concluait en excitant les fidèles à chasser de Naples les ennemis de Dieu.

A ces paroles il s'est élevé dans l'auditoire un murmure causé, à ce que l'on croit, par un mouvement d'indignation que quelques jeunes gens, présents par hasard dans l'église, n'ont pas pu réprimer, et soudainement le bruit s'est répandu parmi les fidèles que des dangers menaçaient le prédicateur et que plusieurs étudiants voulaient l'attaquer au sortir de l'église.

Le sermon fini, le prêtre Cocozza est sorti de San-Severino suivi par plusieurs femmes et quelques hommes du peuple, qui, après l'avoir fait monter dans une voiture en face de San-Biagio de Librai, sont retournés en arrière vers San-Marcellino, criant contre les étudiants qu'ils accusaient d'avoir insulté le S[t] Père.

A ce tumulte sont accourus les habitants de la place de San-Marcellino et des ruelles environnantes, et une masse furibonde de populace s'est acheminée vers l'université voisine en criant : *Vive dieu ! Vive le pape ! Mort aux étudiants et aux ennemis de la religion !* Ces forcenés ont attaqué les passants inoffensifs avec des poignards, des haches et des pierres.

Une lutte s'est engagée avec les étudiants, dont quelques uns lançaient des chaises, des tables et des pierres du haut du premier étage de l'université, et l'un d'eux a tiré un coup de pistolet contre les émeutiers sanfédistes.

Dans ce moment est survenu un piquet de garde-nationale du 11[e] bataillon, qui, en attendant le coup de pistolet, a fait une décharge en l'air pour arrêter la lutte; immédiatement tout le monde a pris la fuite.

Plusieurs camorristes ont été arrêtés par les étudiants, puis livrés à la garde nationale.

L'ordre s'est alors rétabli sans déploiement de force militaire, et l'émotion causée dans la ville par des bruits confus s'est immédiatement calmée.

A la suite de ces événements, on a fait arrêter le prêtre Cocozza, et on a trouvé chez lui des écrits séditieux et une correspondance avec un nommé Michele Gentile de Gragnano, qui l'excitait à prêcher contre le gouvernement. »

LA MUSE DE L'ATELIER.

AIR : *Donnez-vous la peine d'entrer.*

Par les verdoyantes prairies,
Enfant, le cœur battant d'émoi,
Je promenais mes rêveries.
Quand les muses vinrent à moi,
Et m'emmenèrent par les routes
Du parnasse inhospitalier....
Celle qui me plût entre toutes
Fut la muse de l'atelier.

Sortie à peine de l'enfance,
Elle offrait à l'œil enchanté
Un front rayonnant d'innocence,
D'audace mâle et de fierté.
Ses cheveux comme ceux du saule
Tombaient sur un cou sans collier.
Et des haillons couvraient l'épaule
De la muse de l'atelier.

Aujourd'hui, jeune femme ardente
Ayant l'amour pour échanson.
Sa bouche moqueuse ou grondante
Module l'ode et la chanson.
Parfois son sublime délire
Fait croire qu'esprit familier,
Le Dieu des vers prête sa lyre
A la muse de l'atelier.

Fière, jamais elle ne brigue
Les faveurs qu'implorent ses sœurs ;
Mais sa strophe flétrit l'intrigue
Et flagelle les oppresseurs.
Plus d'un despote qui comprime,
Du progrès l'élan régulier,
Se voit au front clouer son crime
Par la muse de l'atelier.

De l'ouvrier elle proclame
Les droits étouffés trop longtemps.
Son souffle ranime la flamme
Au cœur des humains haletants.
Lorsque éclattent les fusillades,
Artisan, manœuvre, écolier,
Le peuple entier aux barricades
Suit la muse de l'atelier.

Helas ! dans les époques sombres
D'universel abaissement,
Où les terreurs comme des ombres
Passent dans l'âme à tout moment,
Quand les muses au chant sonore
N'ont de voix que pour supplier,
La seule qui menace encore
C'est la muse de l'atelier.

Travailleurs que le sort attache,
Sans trêve, à des travaux ingrats,
Soyons unis, la grande tâche
Demain peut réclamer nos bras !
Et marchons, fils du prolétaire,
Nous que rien ne fera plier,
Ainsi que rien ne fera taire
L'humble muse de l'atelier.

Félix FRENAY, (ouvrier).

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

***RUE DE LA PRÉVOTÉ*, 9, *A BRUXELLES*.**

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

CH. KOESTER,
TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,
Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),
Lez-Bruxelles.

Louis MARCHAND,
COIFFEUR POUR HOMMES ET DAMES,
Coin de la rue Zérézo et du Progrès, 23,
(STATION DU NORD).

SPÉCIALITÉ DES CIGARES
MATADORS,
5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,
RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envoie d'échantillons en ville et en province.
Cagliostro, Nouvelle Liqueur.
Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,
F. SPEHL,
RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,
BOTTIER ET CORDONNIER,
Rue des Alexiens, N° 4,
A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,
TAILLEUR,
RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.
A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 39. 1re Année. 13 Avril 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ. 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 12 Avril 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Au milieu de l'obscurité et de la confusion qui règnent parmi toutes les nouvelles contradictoires qu'on fait circuler, il est assez difficile, sinon impossible, de saisir le fil de la comédie politique qui se joue en ce moment.

Deux faits saillants se présentent d'abord : l'avortement de l'expédition du Mexique et la lutte du *Merrimac* et du *Monitor*, — fait immense par les conséquences qui en découlent.

L'équipée Mexicaine a donc complètement échoué quoiqu'en dise les journaux bonapartistes. La triple alliance est détruite. Les Anglais, satisfaits de la convention de Soledad, se sont déjà rembarqués, laissant toute la *gloire* de l'expédition sur les épaules de leur ambitieux voisin; car l'Espagne qui rêvait de si belles conquêtes depuis la funeste division de la République Américaine, semble aussi vouloir se retirer du jeu. Les victoires consécutives des Fédéraux ayant fait évanouir ses illusions annexionnistes, elle sent bien que, devant le rétablissement prochain de l'Union, une politique agressive pourrait être dangereuse. Et puis, elle se souvient que Cuba est à la portée du bras des Américains. Quant à la France, elle trouve que la convention de Soledad est contraire à sa *dignité*. Aussi vient-elle de déclarer que son *honneur* exige que l'expédition soit poursuivie avec vigueur. Ici M. Bonaparte s'est fourvoyé: l'expédition Mexicaine digne pendant de celle de la Cochinchine, équivaut pour lui à une bataille perdue. Jamais entreprise ne fut plus impopulaire. Du reste, la répulsion qu'inspire le gouvernement impérial se fait jour dans toutes les occasions. même les plus futiles. On se souvient de l'opposition faite à la pièce de M. About l'écrivain de l'empire. Hier c'était au Vaudeville que l'on sifflait une pièce parce qu'elle avait été charpentée par M. De Morny. Aujourd'hui c'est un drame Bonapartiste qu'on annonce à la Porte St. Martin, et pour lequel on craint les mêmes désordres, quoique les journaux officieux aient affirmé qu'il n'était point de M. Mocquart, et que personne de l'entourage de l'empereur n'y a mis la main.

Cette opposition, cette agitation ne sont pas les seuls soucis du gouvernement Français. On connait ses inextricables embarras financiers, et les mesures économiques qu'il a adoptées. Eh bien! toutes les mesures qu'il a pu prendre, tous les plans qu'il a pu arrêter sont mis à néant par la lutte du *Monitor* et du *Merrimac;* et voici pourquoi: Cette lutte dont le retentissement dure encore démontrant clairement que les flottes en bois n'existent plus, l'Angleterre — qui veut conserver la prépondérance maritime — se met à l'œuvre. Rien ne lui coûtera pour avoir une flotte en fer. Or, la France pour ne pas rester au dessous des Anglais va devoir se lancer dans des dépenses qu'elle ne pourra supporter, et qui la mèneront droit à la banqueroute. Car le gouvernement de M. Bonaparte ne peut enrayer sur la pente où il est entraîné. Nouveau Juif-Errant, il faut qu'il marche, qu'il marche toujours.... Il faut qu'il marche à sa ruine, poursuivi par l'exécration universelle.

L'idée des armements qui vont se faire partout fait naitre de tristes réflexions. En effet, ces millions qui vont s'employer à créer des engins de destruction, que d'instruments de travail ils pourraient produire! que de bien-être dont ils pourraient devenir la source! Mais pour une entreprise grande et utile les gouvernements n'ont pas d'argent. Que penser lorsque chez nous, en Belgique, nous voyons les Chambres lésiner sur les fonds nécessaires à l'établissement de chemins de fer dont l'utilité est incontestable, mais vôter des millions pour des fortifications nuisibles au pays, parler de marine et d'expéditions lointaines et allouer des *huit mille francs* pour achat de décorations, lorsqu'une question de vie ou de mort pour toute une classe d'individus, attend depuis si longtemps une solution. Nous voulons parler des secrétaires communaux. La Chambre trouverait-elle qu'il n'est point urgent, d'augmenter le traitement de ces hommes laborieux dont les émoluments s'élèvent à la somme énorme de *deux cents francs* par an?

En Grèce l'insurrection loin de s'apaiser gagne du terrain. Les faits prennent une telle gravité que la France et l'Angleterre viennent chacune d'envoyer une escadre d'observation dans les eaux grecques. Des arrestations nombreuses ont lieu journellement à Athènes dont on attend le soulèvement, soulèvement qui sera le signal du départ de la Cour. On assure que des appartements sont déjà préparés en Bavière pour le roi Othon et sa suite. Puisse-t-il ne pas tarder à les occuper.

L'occupation de Rome est toujours une des questions les plus brûlantes du jour. C'est la pierre d'achoppement où se sont usés les ministères passés et où se briseront les ministères futurs. La diplomatie est impuissante à défaire ce nœud gordien : Que l'Italie fasse comme Alexandre, qu'elle le tranche avec son épée. Nulle autre solution n'est possible. Garibaldi l'a parfaitement compris. Ce n'est pas seulement pour délivrer Venise qu'il a organisé ces tirs Nationaux où l'Italie entière s'exerce au maniement des armes.

Dans un discours prononcé dans la soirée du 31 mars, au théâtre San-Giovanni, à Parme, où s'était réuni la société des Ouvriers, Garibaldi s'est écrié: « Notre époque est une époque de régénération, d'émancipation: les tyrans ne nous ferons plus rétrograder. Nous avons eu le bonheur de transformer en un fait l'idée et l'aspiration ; nous sommes plus heureux que les génies de vingt générations: nous unifierons ce peuple. Toutefois, un grand nombre de difficultés se présentent à nous : une nombreuse canaille nous jalouse et cherche à nous arrêter; elle dit que nous sommes indisciplinés, vraiment! nous sommes capables de faire plus qu'eux. Les misérables sont jaloux de nous, ils essaient d'embrouiller nos affaires, mais nous suivrons avec concorde et persistance la route tracée, la route qui doit nous conduire à l'émancipation complète.

Je vous expliquerai dans quelles conditions nous nous trouvons. Je suis républicain. Quoique bien des personnes se fassent un crime de l'avouer, je ne m'en cache pas. »

Des cris enthousiastes accueillirent ces paroles.

Après, le cri de *Vive Mazzini* ayant éclaté dans la salle, Garibaldi dit que s'étant chargé de parler à M. Rattazzi et au roi pour le rappel de Mazzini, il l'a fait, et il espère qu'il n'y aura pas de sérieux obstacles à ce rappel, puisqu'il ne reste plus qu'un point légal à résoudre, point qu'il ne saurait expliquer. (ces paroles sont accueillies par le cri de *Vive Mazzini!*)

Le général a terminé par ces mots:

« J'ai fait un discours sur un sujet qui est bien au-dessus de ma capacité ; mais votre physionomie martiale et franche m'a donné de l'énergie pour parler. Je vous salue avec affection, ô dignes fils du Travail! — conservez-vous bons ; — je serai avec vous jusqu'à la mort. »

Par cette clause, renfermée dans sa profession de foi, la *Tribune* s'est déclarée l'adversaire implacable de toute religion *positive*, de tout système religieux qui se prétend révélé aux hommes par une divinité quelconque et qui, comme tel, a pour point de départ la *soumission* aveugle de l'homme à des dogmes inspirés d'en haut et pour principe *l'autorité divine*. Par cette clause, elle admet toute doctrine philosophique qui a pour point de départ le *libre examen* et pour principe la souveraineté de la *raison humaine*.

Mais, parmi les rationalistes (ou les libres-penseurs, car c'est la même chose,) les uns reconnaissent un Dieu, personnel ou impersonnel, les autres rejettent toute croyance en la Divinité ,d'autres encore ne veulent ni affirmer, ni nier l'existence d'un Dieu. La *Tribune*, pour rester conforme à son programme, ne peut donc exclure de ses colonnes ni l'athéisme, ni le déisme, ni le panthéisme, ni la religion appelée *naturelle;* mais elle doit combattre à outrance et toujours le Catholicisme, le Protestantisme, le Judaïsme, l'Islamisme, le Bouddhisme, etc., en un mot tout ce qui n'a pas pour base la *raison* mais la révélation. Et pour vaincre plus sûrement cette phalange de cultes décrépits qui se dresse devant nous, nous conjurons ardemment tous les libres-penseurs et tous les démocrates, quelque soit leur nuance, à se grouper autour

de la *Tribune*, à s'unir à elle et à joindre leurs efforts aux siens.

Nous disions dans notre numéro 24 : « Ce que nous désirons du fond du cœur, ce que nous cherchons de toutes nos forces, c'est l'union. Sans l'union, pas d'organisation possible, et il est temps que la démocratie s'organise... Mais, pour parvenir à cette union désirée de tous les démocrates sincères, nous ne voulons pas qu'aucun de nous soit obligé de conformer ses convictions à celles de la majorité et à renoncer à ses opinions particulières; ce serait l'union telle qu'elle existe dans le catholicisme où chacun doit se soumettre aveuglément aux décisions des chefs ecclésiastiques, ce seront l'union par le despotisme ; et ce que nous voulons c'est l'accord, c'est l'union par la liberté. Nous voulons harmoniser par la discussion. »

Ce que nous disions alors à propos d'une discussion sur un point d'économie sociale, nous le répétons pour ce qui est des questions philosophiques ou religieuses. De même que ceux d'entre nous qui diffèrent sur les voies et moyens pour arriver à une équitable répartition des travaux et des richesses de la société, peuvent discuter laquelle des différentes routes indiquées doit être suivie de préférence; de même, l'athée et le déiste peuvent monter librement à la *tribune* pour y venir défendre leurs opinions respectives.

Après qu'il aura lu les considérations qui précèdent, nous pensons que le lecteur ne s'étonnera pas de la contradiction qu'il pourrait trouver entre les idées émises dans l'article qui suit et quelques passages de certains articles publiés dans de précédents numéros.

RÉFLEXIONS D'UN DÉSHÉRITÉ.

Je méditais sur les plaisirs qui sont sur la terre le partage des oisifs et sur les infortunes qui sont notre lot à nous, travailleurs. Je réfléchissais aux délices et aux voluptés qui accompagnent en tous lieux la paresse et le vice, et aux malheurs qui poursuivent partout le travail et la vertu; au luxe insolent que déploie le riche parasite et aux misérables guenilles qui cachent à peine la nudité du pauvre laborieux. Je pensais aux joies que goûtent avec tant d'égoïsme tous ceux qui, en exploitant notre labeur ou notre ignorance de cent manières diverses, au nom de l'ordre, de la propriété ou de la religion, sont parvenus à se mettre pour toujours à l'abri du besoin : je songeais à la vie molle et efféminée de tous ceux qui ont trouvé autour de leur berceau de quoi satisfaire tous leurs désirs et jusqu'à leurs moindres caprices et qui, selon l'expression de Beaumarchais, ne se sont donnés que la peine de naître ; et je songeais aussi à vous, ô pauvre peuple, dont toute la carrière peut se résumer en six mots : naître, travailler, souffrir, payer, prier et mourir.

Et une grande affliction s'empara de mon âme.

J'étais triste, parce que je voyais le travail méprisé et flétri; parce que je voyais l'oisiveté honorée et respectée.

J'étais triste, parce que je voyais la vertu baffouée et persécutée, parce que je voyais le crime impuni et triomphant.

Je me demandais : Pourquoi faut-il que les hommes nés pour s'aider et se chérir en frères soient divisés en deux camps ennemis : Le loup dans la forêt ne mange pas le loup et le lion dans le désert ne déchire pas le lion, mais les hommes se détruisent et se dévorent les uns les autres!.. Pourquoi dans la société humaine, les uns sont regorgés de toutes les superfluités tandis que les autres n'ont pas même le plus stricte nécessaire; et pourquoi surtout, ô suprême iniquité! sont-ce ceux-là, qui produisent tout, qui manquent de tout, et ceux-là qui ne produisent rien, qui nagent dans l'abondance! Pourquoi ne suis-je, moi, qu'un pauvre déshérité, lorsque tant d'autres ont reçu en héritage tous les biens de ce monde! Pourquoi suis-je forcé de vivre à la sueur de mon front et ne puis-je pas même être assuré toujours de pouvoir vivre en travaillant, lorsque l'existence de tant d'autres, qui n'ont jamais connu le travail et ses fatigues, ne semble être qu'un perpétuel banquet et une éternelle bombance! et pourquoi n'y a t-il pas pour moi et pour mes frères une petite place à la table de leurs festins!... Pourquoi dois-je habiter une étroite mansarde, lorsque tant d'autres possèdent de vastes palais dont les chambres sont vides!... Pourquoi ne puis-je connaître les douceurs de l'amour, et les suaves embrassements de l'hymen, et les chastes baisers d'une épouse et le paisible bonheur de la famille! car mon travail pourrait-il procurer le nécessaire de plusieurs, lorsqu'il ne peut encore suffire à mes propres besoins, et que pourrais je procréer d'ailleurs que mes misères, que pourrais je engendrer que de malheureux petits êtres destinés, comme leur père, à souffrir! Et cependant, tant d'autres n'ont-ils pas une femme qui les aime, qui leur prodigue les caresses les plus touchantes et les entoure de leurs soins les plus tendres, et tant d'autres ne se vautrent-ils pas à leur aise dans les plaisirs des sens et ne se livrent-ils pas à tous les raffinements de la luxure? Pourquoi dois-je étouffer les sentiments affectueux de mon cœur et fouler aux pieds cette douce loi de la nature qui attire l'un vers l'autre deux êtres faits pour s'unir et qui n'est pour moi qu'un tourment!...

Le passereau a sa compagne, et ses amours, et sa jeune nichée au duvet délicat, et son doux nid, et ses plumes pour vêtement et pour parure, et le grain de la plaine pour se nourrir, et la fraîche rosée du matin pour se désaltérer, et la riante verdure pour parterre, et le soleil pour se chauffer, et son cri joyeux pour s'égayer, et ses ailes légères pour voltiger librement dans les airs, et la nature entière pour domaine. Oh! qu'il est heureux et libre le petit oiseau des champs! Mais le prolétaire a-t-il toujours une compagne, une famille, un abri, un vêtement, du pain, du feu ; une part à la terre, notre mère commune, une propriété, de la liberté et de la joie au cœur? Pourquoi le prolétaire est-il moins libre et moins heureux que l'humble passereau, et pourquoi l'homme en est-il réduit à envier le sort de ces faibles petites créatures qui lui sont bien inférieures en intelligence et qui sont placées bien au-dessous de lui dans l'échelle des êtres? Pourquoi....

Et en exhalant ces plaintes amères, des larmes brulantes ruisselaient de mes joues. Pourtant, ne croyez pas, frères, que ce soit le sentiment de mes propres maux qui m'ait arraché ces pleurs. Non, non! c'étaient bien moins mes peines que les vôtres qui me touchaient et m'attristaient ; je souffrais bien plus de vos souffrances que des miennes. Je me serais vu en ce moment comblé de tous les biens que j'eusse pu désirer et dont je suis privé, que ma douleur n'eût pas été moins grande : je n'eus voulu être heureux qu'avec l'univers entier!...

Pourquoi, me disais-je, pourquoi dans la société tant de privations pour les uns et tant de jouissances pour les autres?

Et je me rappelai que dans mon jeune âge des gens, qui se disaient les ministres du ciel et qui prétendaient avoir la mission de guider l'humanité dans les sentiers de la vérité et de la justice, m'avaient enseigné : que ce désordre était établi par Dieu même, que telle était la volonté divine et qu'il fallait s'y soumettre, que c'était là la loi de la Providence qui régit l'univers et préside au gouvernement des choses d'ici bas.

Alors, révolté de tant d'iniquités dont la société m'offrait le tableau, irrité de l'arbitraire, du despotisme et de l'injustice de cet Etre suprême qu'on nous représente comme dirigeant les évènements du monde : Etre souverain que l'on appelle Dieu m'écriai-je, s'il était vrai que tu existasses, s'il était vrai que tu fusses l'amour, la bonté, la miséricorde, l'intelligence, la sagesse, l'équité et la toute-puissance éternelles et infinies, comment aurais-tu toléré l'existence des maux innombrables sous le poids desquels gémit la majeure partie du genre humain? Comment aurais-tu souffert que la plus belle de tes créatures, celle que l'on appelle le chef-d'œuvre de la création, soit livrée sans merci aux tortures de la misère et aux chaînes de l'esclavage? Comment aurais-tu pu voir l'homme exploiter impunément son semblable et spéculer honteusement sur ses sueurs et sur ses faiblesses? Comment aurais-tu pu voir, poussé par une insatiable avidité des richesses ou entraîné par l'attraction irrésistible du besoin, le frère enfonçant le couteau dans la gorge de son frère? Comment aurais-tu pu voir, sous l'inspiration perfide de la plus effrayante corruption ou sous les instigations pernicieuses de la faim, la mère donnant la mort au tendre fruit qui se forme dans ses entrailles ou le père vendant, au plus offrant, les charmes de sa fille? Comment aurais-tu pu voir et tolérer tant d'horreurs? Comment aurais-tu pu donner la vie et la conserver au tyran, à l'oppresseur, au spoliateur du pauvre? Comment aurais-tu pu accorder l'existence à un Tibère, à un Néron, à un Caligula, à tous ces monstres qui ne gravirent les marches du trône que pour ravager la terre et la souiller de leurs infamies? Si tu existais, n'aurais-tu pas expédié tes anges vengeurs pour les exterminer dès la perpétration de leur premier crime? n'aurais-tu pas envoyé ta foudre pour les balayer de dessus la terre comme le vent balaye la vile poussière qui jonche le sol ? Si c'est toi qui a donné la vie à tant d'êtres innocents qui se lamentent dans les plus atroces douleurs, serait-ce que tu éprouves une secrète volupté à les voir souffrir? mais tu serais le plus cruel et le plus impitoyable des bourreaux!. Ah! s'il est vrai que tu crées tant de millions d'hommes pour les tourments tandis que d'autres sont nés pour jouir, tu n'es donc ni bon, ni miséricordieux, ni intelligent, ni sage, ni équitable!... Ou bien, serait-ce que la puissance de faire le bien te manque et n'aurais-tu de puissance que pour faire le mal? Si cela est vrai, au lieu de t'adorer, de chanter sottement tes louanges et de se prosterner lâchement à tes pieds, puissent les hommes te haïr et t'exécrer, car tu es l'éternel ennemi de l'humanité. Que les races futures te vouent au mépris et à l'anathème, et s'il fut vrai encore qu'il est, outre cet enfer terrestre, un autre enfer où sont destinés à souffrir tous les grands criminels, tous les grands coupaples, tu devrais te plonger toi-même le premier au fond des flammes sans fin du gouffre infernal, car c'est toi qui est la source et le principe de tout le mal qui règne dans l'univers et nul châtiment ne peut-être assez grand pour punir tes forfaits !.. Va! ou bien tu n'es qu'une chimère, ou si tu es une réalité, tu n'es que le plus exécrable des monstres!...

Tel est le cri qui s'échappait de mon âme indignée, et telle est en effet l'alternative sur laquelle l'esprit humain doit se décider :

Ou bien Dieu n'existe pas, — ou bien Dieu est l'auteur du mal.

Mais, cette dernière proposition ne peut être admise, car qui dit *Dieu* entend par là un être *infiniment* parfait, infiniment bon, sage, juste, tout-puissant, etc. et Dieu cesse d'être tout cela, s'il est l'auteur du mal.

Si Dieu ne peut empêcher l'existence du mal, c'est qu'il n'est pas tout-puissant. Et, pouvant empêcher le mal, il ne le veut pas empêcher et ne l'empêche pas, c'est alors qu'il manque de *bonté*, de *justice*, de *sagesse*, et un Dieu qui manque de ces attributs n'est plus infiniment parfait, n'est plus Dieu par conséquent. Or, il n'empêche pas le mal, puisque je vois et je sens exister le mal. D'où en définitive je conclus : que, puisque le mal existe. *Dieu n'existe pas.*

(*La suite au prochain numéro*).

Voici la traduction de la circulaire des étudiants de Pavie, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro :

CERCLE DÉMOCRATIQUE DES ÉTUDIANTS DE PAVIE.

Cours Garibaldi. — Rue Saint Jean-du-Bourg numéro 974.

(CIRCULAIRE N° 22)

Citoyens,

Il y a trois mois, le général Garibaldi, obéissant aux sentiments d'affection qu'il nourrit pour la jeunesse, invitait, par l'entremise du Comité Central du Proovedimento, les Étudiants de Pavie à s'associer à la politique nouvelle. Les Etudiants, accomplissant les vœux exprimés par le Général, se constituèrent aussitôt en Cercle Démocratique, et, afin de donner plus de force à leur existence, arrêtèrent un programme ou règlement.

Une association de jeunes gens élevés dans les doctrines démocratiques, ne pouvait que tendre la main à ceux qui sont animés des mêmes sentiments et des mêmes principes. — C'est pour cela que le Cercle des Etudiants se sent obligé de vous communiquer un exemplaire de son Progamme politique, poussé par l'espoir d'obtenir de vous un mot d'encouragement et d'affection ; et surtout votre appui à l'œuvre commune des associations libérales et démocratiques d'Italie.

Salut et fraternité.

Pavie, 17 mars 1862.

La Commission :
GIOVANI ACHILLE,
MANTOVANI ANTOINE,
MANOCA JOSEPH,
CAPPELCOTTO JOSEPH,
MARCHESINI JOSEPH.

Le secrétaire,
SECONDI VIANI OSVALD.

CORRESPONDANCE DE LA *TRIBUNE DU PEUPLE*.

Genève, 7 avril 1862.

Citoyens,

Pour détourner un moment votre attention de l'horreur qu'a dû vous inspirer la chute des trois têtes que la justice belge, malgré la protestation de tout homme de cœur contre la peine de mort, a trouvé bon de livrer au bourreau et pour vous prouver en même temps que les honnêtes gens qui savent mourir en libres penseurs, c'est-à-dire loin des mômeries catholiques ou autres trouvent leurs dignes pendants dans tous les pays du monde, grâce à la religion décrépite et pourrie qui voit chaque jour s'évanouir ses vains préjugés, et ses dogmes les plus accrédités foulés aux pieds avec le dernier mépris ; en ma qualité de citoyen suisse, je juge à propos de vous communiquer la nécrologie suivante que vous vous empresserez d'insérer dans votre franche et radicale publication :

Vendredi dernier, 4 Avril 1862, a été enterré, sans prêtre ni pasteur, dans le cimetière protestant de Plainpalais, le

(1) On voit qu'il ne s'agit toujours ici que d'un Dieu *personnel*. Quant à ceux qui admettent l'existence d'un Dieu *impersonnel*, ils n'entendent sans doute autre chose par ce mot *Dieu* que le monde, l'univers, la nature, l'ensemble des êtres et des choses, en un mot le *tout*. Et je le demande, est-ce là l'idée que l'on attache communément à ce mot : *Dieu*? Non, n'est-ce pas? Eh bien! ne vaut il pas mieux par conséquent, pour se faire comprendre et pour éviter toute confusion, ne vaut-il pas mieux appeler chaque chose par son nom et ne donner à un mot que le sens qu'y attache la généralité des hommes? Appelons donc le monde : *monde*, la nature : *nature*, et Dieu : *Dieu*. Quelque singulier que puisse paraître ce que je vais avancer, je dirai que, selon moi, le panthéisme et l'athéisme ne sont au fond qu'une même chose, et que ceux qui disent que Dieu *est tout* et ceux qui disent que Dieu *n'est rien* sont beaucoup plus d'accord qu'ils ne le croient eux-mêmes. Leur idée est la même, mais ils interprètent différemment les mots, voilà tout. Quand donc ces querelles sur des mots cesseront-elles !

citoyen A. J. B. Aimé de Nolhac, docteur de la faculté de médecine de Paris, proscrit du 2 *Décembre* 1851.

Le deuil était conduit par un des membres de la famille et ses amis. Plus de 200 citoyens de diverses nations suivaient le convoi funèbre.

Le docteur Gérauld de Nolhac, est né au mois de Décembre 1814, à Pontoise, département de Seine-et-Oise. Après avoir achevé ses humanités au collége de Clermont-Ferrand, il fit ses études en médecine dans cette ville, puis à Montpellier et à Paris, où il reçut, en 1840, son diplôme de docteur en médecine qu'il alla exercer de 1840 à 1851, dans le Puy de Dôme et dans l'Allier.

Tout en s'occupant de son art qui le mettait en contact journalier avec les ouvriers de la ville et de la campagne, il fit parmi eux ainsi que dans la bourgeoisie, une propagande républicaine des plus active. Nolhac était né républicain. Dès l'âge de 15 ans, il s'échappait du collége pour aller assister à un banquet démocratique dans les environs de Clermont.

Il fut mêlé à l'affaire (insurrection Barbier et Martin-Bernard) du 12 *Mai* 1839, par les soins qu'il donna aux blessés de cette journée. Son nom retentit dans le procès de Clermont, à l'occasion des évènements des 9 et 10 Septembre 1841. — La République proclamée au 24 Février 1848 couronna les efforts et réalisa les espérances de l'ardent démocrate, mais elles devaient, 4 ans plus tard, aller s'engloutir dans la trahison et le *crime du 2 Décembre* 1851. Condamné à mort pour avoir fait son devoir en défendant la *Constitution et les lois* — par le tribunal militaire de l'Allier, au sujet des évènements du Donjon et de La Palisse, le proscrit dont la tête était mise à prix, se réfugia à Genève. D'où il passa en Angleterre, puis au Mexique. Le consul, français, à Mexico, ayant insulté les proscrits dans un journal, Nolhac, le provoqua, le forçant à faire des réparations publiques; ce qui l'emmena à donner sa démission de médecin attaché à l'hospice Français-Suisse de cette ville.

Après avoir fait un second voyage au Mexique, poussé par le désir de se rapprocher de la France qui pouvait avoir besoin de sa tête et de son bras, en 1856, il était de retour à Genève où il exerça son art aussi longtemps que ses forces le lui permirent. En proie, depuis 15 mois à une cruelle maladie, il est mort dans cette ville, le 2 Avril courant. Il n'a profité de l'amnistie, *infligée* aux proscrits, que pour aller, en 1859, embrasser ses vieux parents, et rendre les derniers devoirs à son père

M. Malardier, a prononcé sur la tombe du citoyen Nolhac, un discours rappelant les sentiments et les principaux traits de la vie toute républicaine du défunt qui consacra toute son existence au triple amour: — de la famille — de sa profession — et de la République qu'il a eu la douleur de ne pas voir renaître dans son pays. La Démocratie militante perd en lui un de ses plus ardents champions: car le docteur de Nolhac était homme d'initiative et d'action, d'un tempéramment révolutionnaire et en même temps plein d'aménité au sein de sa famille et parmi ses amis politiques dans le cœur desquels il vivra à jamais.

Le *Carillon de Saint-Gervais*, dans son numéro du 5 courant, consacre au sujet de la mort de ce proscrit les lignes suivantes:

« Hier, les républicains de France et ceux de Genève ont enseveli le citoyen docteur Nolhac, qui, depuis le 2 décembre, s'était fait une patrie de notre République.

« C'est encore un deuil pour la démocratie et une perte pour l'humanité, c'est un champion solide et dévoué de moins à combattre par le despotisme, c'est encore une de ces victimes qui s'en va rejoindre tant de martyrs de celui qui, sous le masque de la religion et de l'ordre, a étouffé la République, et qui concourt à tenir la France et l'Italie enchaînées aux éteignoirs de l'inquisition et sous la liberté du sabre. »

BULLETIN CLÉRICAL.

Nous soumettrons à nos lecteurs, dans notre prochain numéro, un extrait du compte rendu de la discussion qui a eu lieu au sein du conseil communal de Malines, au sujet des scandaleux excès auxquels se sont livrés, à la suite du carnaval et des nuits d'orgie, les idiots de cette localité.

Pour avoir été conspués, méprisés et flétris aujourd'hui par les gens éclairés et affranchis des préjugés, les *mauvais garnements* de la ville archiépiscopale peuvent néanmoins espérer que dans l'avenir ils seront réhabilités aux yeux des honnêtes gens catholiques.

Qui sait? il se trouvera peut-être bien, si nous avons le malheur d'être accablés pendant 300 ans encore de cette plaie hideuse nommée religion, dans cette même ville un archevêque pour adresser à ses fidèles une lettre pastorale annonçant un jubilé, afin de fêter le jour glorieux du mercredi des cendres de l'année 1862? De même que nous le voyons aujourd'hui à Toulouse, en commémoration d'un acte de bonnefoi et de mansuétude posé dix ans avant la St-Barthélemy par les défenseurs du bon dieu catholique, comme on pourra s'en convaincre par ce qui suit:

Mgr. l'archevêque de Toulouse, dans une lettre pastorale adressée aux fidèles de son diocèse, annonce un jubilé qui s'ouvrira le 16 mai prochain dans cette ville. Nous voyons que cette fête locale est destinée à célébrer l'anniversaire séculaire « d'un fait glorieux qui s'est accompli à Toulouse il y a trois cents ans. » En lisant la lettre pastorale, on se demande naturellement quel est ce fait glorieux dont Mgr. l'archevêque parle avec tant d'enthousiasme, et sur lequel il évite pourtant avec le plus grand soin de s'expliquer. Cette réticence, évidemment calculée, cache une énigme dont le mot est suffisamment connu de la population toulousainne, et ce mot, le voici. Il y a trois cents ans, la guerre était déclarée à Toulouse entre les catholiques et les huguenots; les deux partis se combattaient avec acharnement les armes à la main.

Le 16 mai 1562, les catholiques firent accepter aux protestants une capitulation aux termes de laquelle les protestants devaient sortir de la ville en toute sûreté, sous la condition qu'ils déposeraient leurs armes à l'Hôtel de-ville. Les protestants, sans défiance, commencèrent en effet par déposer les armes. Mais en vertu de la maxime alors généralement admise que les fidèles n'étaient pas tenus de garder la foi jurée envers les hérétiques, la capitulation fut indignement violée, et les huguenots, désarmés, furent massacrés jusqu'au dernier. Cet événement est raconté dans tous les historiens du temps, de Thou, Mézerai, La Popelinière, dans les Mémoires de Condé et de Montlee. On en trouve notamment une relation très détaillée dans l'*Histoire générale du Languedoc*, de dom Vaissette, (t. V, p. 217 à 226, et p. 631). Quelques-uns de ces historiens portent à 4,000 le nombre des huguenots qui périrent dans cet horrible guet-apens. Les capitouls de la ville et le Parlement, qui prit une si triste part aux luttes religieuses de cette époque, voulurent perpétuer le souvenir de cette *glorieuse* journée par l'institution d'une fête séculaire qui fut autorisée par deux bulles pontificales, et qui fut célébrée aux deux anniversaires déjà révolus, le 16 mai 1662 et le 16 mai 1762. On devait supposer naturellement que les révolutions qui se sont accomplies depuis cette dernière date, en creusant un abîme entre les générations qui ont été les témoins de ces odieux excès ou qui s'y sont associées, et les générations nouvelles, en auraient effacé pour jamais le souvenir et aboli la fête instituée pour les glorifier. C'est pourtant cette même fête que Mgr de Toulouse a conçu le projet de remettre en honneur et dont il prescrit la célébration pour le 16 mai prochain.

Voici ce que dit à ce sujet le *Journal des Débats*:

Cet événement glorieux qui excite le zèle et l'enthousiasme de M. l'archevêque de Toulouse, cet événement dont il rend grâce à « la bonté de Dieu », cet événement en l'honneur duquel il annonce un jubilé, des processions solennelles et une indulgence plénière, c'est une S^t^ Barthélemy dont la ville de Toulouse a été le théâtre dix ans avant celle qui devait ensanglanter les rues de Paris dans la fatale journée du 24 août 1572. C'est ainsi que M. l'archevêque de Toulouse veut « renouer la chaîne du passé. » La célébration d'une pareille fête est une pensée digne du siècle qui a vu jouer ces abominables tragédies, dignes des temps que M. l'archevêque de Toulouse admire et qu'il ose proposer en exemple aux générations nouvelles. On ne sait en vérité ce qui doit le plus étonner et le plus affliger, de l'intolérance et des passions surannées qui ont inspiré cette résolution, ou de l'imprudence et de la témérité qui la caractérise.

Certes, après tout ce qui s'est passé depuis quelque temps on ne peut guère être surpris de voir un membre de l'épiscopat rompre aussi violemment avec les principes de tolérance et de liberté religieuse qui sont devenus la loi des sociétés modernes; mais ce qui doit étonner, c'est de voir ce même membre de l'épiscopat manquer à la prudence la plus simple et la plus vulgaire. Comment M. l'archevêque de Toulouse, qui vit au milieu de nos populations méridionales, qui connaît l'ardeur et la vivacité de leurs passions religieuses, n'a-t-il pas vu le danger de cet appel fait à des souvenirs néfastes? Comment n'a-t il pas craint de raviver des discordes et des haines encore mal éteintes? Comment n'a-t-il pas reculé devant la responsabilité des malheurs qui pourtaient résulter de ces luttes nouvelles? En parlant ainsi, nous croyons exprimer les sentiments qui se sont manifestés à Toulouse, où ce malheureux projet a produit une émotion trop bien justifiée. Nous voulons encore espérer que M. l'archevêque de Toulouse reviendra sur sa décision, et qu'il ne donnera pas suite à ce projet, qui a le double inconvénient d'être un déplorable anachronisme et un danger pour la paix publique.

Les lignes suivantes, qui terminent un long et véhément article de *l'Opinion Nationale*, donneront à nos lecteurs la mesure de l'indignation qu'a provoquée l'inconcevable démarche de ce forcené archi-calotin:

Il ne faut pas que cette horrible fête du sang puisse se renouveler dans notre France sans une protestation énergique. Si le pouvoir laisse faire, il se trouvera bien à Toulouse un homme courageux pour intenter au prélat un procès et le rappeler à l'exécution des articles 16 du décret du 7 vendémaire an IV, et 45 de la convention du 26 messidor an IX (*articles organiques* du Concordat).

Il y a d'ailleurs dans la fête projetée plus qu'une simple contravention, il y a « excitation évidente à la haine des citoyens les uns contre les autres, » pour employer les termes du Code.

Que les protestants de Toulouse soient donc aidés de tout ce qui peut demeurer libre dans sa foi. On parle beaucoup, depuis quelque temps, de réveil, de liberté; voilà une digne et grande occasion d'en montrer quelque chose.

Il ne s'agit ici ni de couleur ni de parti: il s'agit du respect des lois et de la paix publique. Nous ne voulons ni complot ni trame secrète, mais l'union au grand jour pour la défense des lois que nous tenons de nos pères.

Pour l'honneur de la France devant l'Europe entière, il ne faut pas que le *Jubilé du Massacre* soit célébré; ou, s'il l'est, qu'il le soit impunément.

Sous ce titre: un *Successeur des Apôtres*, on lit encore dans *l'Opinion Nationale*:

Dans un pays qui professe la liberté des cultes, dans une ville où plusieurs communions rivales, pacifiées par la tolérance de nos lois et l'esprit de notre civilisation, vivent côte à côte en bonne intelligence, un archevêque a l'incroyable idée d'ordonner un jubilé séculaire, une fête de huit jours, pour célébrer un horrible souvenir de guerre civile. Les protestants de Toulouse verront les catholiques de Toulouse se réjouir encore, après 300 ans, de ce que, dix ans avant la S^t^-Barthélemy, quatre mille protestants ont été égorgés par la main des catholiques. Comme cet aimable souvenir, si charitablement entretenu et célébré, sera propre à entretenir la concorde entre les habitants de cette grande ville!

Pour nous, nous ne trouvons pas d'expression pour qualifier une conduite comme celle dont l'archevêque de Toulouse nous donne aujourd'hui le scandaleux exemple.

Est-il possible que cette fête abominable soit célébrée? qu'on tolère de pareilles excitations à la guerre civile, à la guerre religieuse?

Le public s'attend à ce que le mandement de M. l'archevêque de Toulouse soit déféré au conseil d'Etat;

A ce qu'il soit blâmé comme contraire à la Constitution et à la morale:

A ce qu'il soit supprimé dans l'intérêt de la paix publique;

A ce que le jubilé ordonné soit interdit.

On s'étonne que le gouvernement n'ait pas encore pris d'initiative à cet égard.

Si de pareilles provocations étaient tolérées, de quel droit pourrait-on empêcher un fou furieux, un voltigeur d'une autre époque, de proposer des réjouissances publiques en l'honneur des massacres de septembre, ou de l'exécution du 21 janvier?

Une pareille proposition ne serait pas plus abominable que celle de remercier Dieu du massacre de 4,000 protestants; elle n'offrirait pas du moins cette circonstance aggravante et scandaleuse d'émaner d'un prêtre, d'un évêque, d'un successeur des apôtres.

N'avons-nous donc pas assez de haines contemporaines, sans aller remuer le souvenir et faire l'apothéose des férocités d'une époque de barbarie?

Encore une fois, comment est-il possible d'agir et de parler de la sorte? Et dire que tout un diocèse, c'est-à-dire 5 ou 6.000 personnes, sont livrées sans contrôle à la direction morale, à l'impulsion religieuse de ces prédicateurs de la Ligue, de ces apologistes de la guerre civile!

Nous n'avons, de notre côté, que très-peu de mots à ajouter à ces protestations de la raison contre la foi aveugle: Puisqu'il est avéré, par les prescriptions de l'Eglise, que les Catholiques ne doivent tenir aucun compte des promesses faites par eux à des infidèles, les Républicains, les Démocrates et les Libres-Penseurs ne doivent pas l'oublier, si dans l'avenir, selon la prophétie du général des jésuites, le père Roothoan, la fatalité voulait qu'ils fussent encore appelés à lutter avec les partisans du passé, la guerre alors, sous peine de se voir lâchement et jésuitiquement massacrés, doit être décisive; les défenseurs de la liberté et de la dignité humaine ne doivent déposer les armes qu'après avoir complètement anéanti la tourbe des *mauvais garnements*.

Le tribunal d'Eindhoven a récemment ordonné qu'une enquête fût faite dans le couvent des capucins de Gemert, en suite d'une tentative d'empoisonnement dont un des religieux se serait rendu coupable envers le prieur du couvent et les autres capucins. L'enquête n'a pu aboutir, le moine soupçonné ayant pris la fuite en temps utile. Les mesures prises pour découvrir la retraite de cet individu sont restées sans fruits jusqu'à présent.

Quels pourraient être les motifs pour lesquels ce capucin voulût empoisonner ses confrères? Serait-ce les mêmes motifs que ceux qui poussaient le trappiste Hugo à vouloir incendier le couvent de Forges?

On lit dans une correspondance datée de Madrid, le 26 mars: « Ce matin, à 6 heures, une jeune religieuse du couvent de S^t^ Joseph s'est enfuie en s'élançant d'une fenêtre assez élevée dans la rue sans se blesser; elle a supplié un garde municipal qui passait en ce moment de la conduire à la caserne voisine, dans l'espoir d'y trouver un refuge momentané. Là, elle a raconté, en versant des torrents de larmes, qu'elle était, dans son couvent, l'objet d'incessantes et atroces persécutions. Condamnée à un jeûne perpétuel et son corps noirci par les coups qu'elle recevait, elle a déclaré qu'elle préférait mourir que de continuer une vie pareille. Son récit a été interrompu par l'arrivée de l'aumônier et la supérieure qui, malgré ses pleurs et ses protestations, l'ont forcée à rentrer dans le couvent. De pareils faits mériteraient de fixer l'attention de l'autorité. »

Nous trouvons beaucoup de naïveté chez ce correspondant lorsqu'il dit que ces faits mériteraient de fixer l'attention de l'autorité. N'ont-ils pas en Espagne le bonheur de possé-

der une autorité ultra-catholique, se sentant, toute disposée à rallumer les bûchers de l'inquisition, et à déterrer ses vieux instrument de torture et de supplice! Quant à nous, nous préférons les signaler à l'indignation publique qui, sous peu, nous l'espérons fermement, sera complètement édifiée sur les couvents et ses habitants.

Jeudi dernier, la cour impériale de Bordeaux avait à s'occuper d'une affaire de coups et blessures, à laquelle se rattachait une question de compétence qui est aujourd'hui jugée définitivement, dit le *Courrier de la Gironde*. Voici ce dont il s'agissait: l'abbé Thory, curé de la commune de St-Georges, canton de Libourne, était poursuivi par un père de famille pour violences exercées sur la personne de son enfant. Les débats ont établi qu'au catéchisme l'enfant n'ayant pas su répondre aux questions de M. le curé, celui-ci entra en colère et lui lança à la tête un corps dur qui renversa la victime, dont le sang coula abondamment. Poursuivi devant le tribunal de Libourne, M. le curé fut renvoyé de la plainte sans dépens.

Appel ayant été interjeté, Me Princeteau, avocat du curé est venu soulever une exception d'incompétence, prétendant que M. le curé, s'étant trouvé dans l'exercice de ses fonctions, lors de l'acte de violence qui lui est reproché, il n'était justiciable que du conseil d'Etat.— Me Laroze, fils, avocat de la partie civile, a repoussé l'exception proposée.

La cour, adoptant les moyens développés par le jeune défenseur, a rendu un arrêt de compétence, déclaré le curé Thory coupable du délit de coups et blessures, et l'a condamné à 16 fr. d'amende, 150 fr. de dommages-intérêts envers la partie civile et à tous les dépens.

Le tribunal ayant décidé que les curés, dans l'exercice de leurs fonctions, n'ont pas le droit d'assommer les enfants, les pères de famille peuvent avec toute sûreté, comme par le passé, continuer d'envoyer les leurs chez ces dignes continuateurs de celui qui a dit : Laissez venir à moi les petits enfants.

On écrit de Gand, 3 mars: « Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel de cette ville a condamné Henri V... à 2 années d'emprisonnement, pour attentat à la pudeur commis à Ledeberg, dans un hospice-couvent, sur une personne qui y était recueillie, et dans des circonstances que la nature de la prévention nous empêche de rapporter, mais dont il nous suffira de dire qu'elles ne se seraient pas produites dans un établissement placé sous une direction laïque. »

Combien de fois faudra-t-il encore que nous signalions les actions chrétiennes qui se commettent dans les couvents pour que le peuple fasse justice de ces lupanars d'un nouveau genre?

Nous avons rapporté récemment que les membres du clergé et nombre d'habitants de Londres avaient résolu de s'adresser au lord chambellan, surintendant des théâtres, pour obtenir de lui que ces établissements de plaisir fussent fermés pendant la semaine sainte et n'ouvrissent pas sous prétexte de concert; ce *mouvement*, comme disent les Anglais, devient plus vif à mesure qu'on approche de la semaine sainte. Une nouvelle réunion a eu lieu, et l'on y a constaté les adhésions de nombre de révérends et de gentlemens qui ne s'étaient pas encore prononcés.

Le dernier meeting s'est formé à Whitehall. On y a lu des lettres de l'archevêque de Canterbury, de l'évêque de Londres, de celui de Winchester et du diacre de Westminster, exprimant leur sympathie pour le *mouvement*. Le lord chambellan a fixé le jour où il recevra la députation, qui triomphera d'autant plus facilement, pense-t-on, que les directeurs des principaux théâtres n'ont pas l'intention de faire une vigoureuse opposition.

Décidément il faut que, dans la libre Angleterre, les spectateurs manquent aux représentations évangéliques des théâtres anglicans, pour que ses entrepreneurs fassent, avec une persistance aussi grande, la guerre aux autres théâtres. Appartient-il, aux protestants, de parler dorénavant d'intolérance quand on voit les jongleurs de cette secte faire de pareilles demandes? Quant à nous, nous espérons, par la liberté de discussion, arriver bientôt à voir la déconfiture complète de toutes ces troupes de saltimbanques dont les parades ne servent qu'à crétiniser l'espèce humaine.

LA PEINE DE MORT.

A propos de l'exécution de J.-B. Boucher et A. Leclerc.

Ils sont morts! ils sont morts! et leur sang a coulé;
Au pied de l'échafaud deux têtes ont roulé.
Un homme seul, armé du fer de la justice,
A consommé l'ignoble et sanglant sacrifice.
Il faut cette industrie et cette cruauté,
Pour épurer l'honneur de la société.

Averti par l'airain qui dans la tour les pleure
Le monde curieux a quitté sa demeure.
Encombrement partout: fenêtres et balcons
Sont pleins de spectateurs, jusqu'aux toits des maisons!
Barbares qui venez à cette tragédie
Est-ce pour voir comment on leur ôte la vie?
Répondez, est-ce donc pour voir si d'un seul coup
On emporte la gorge, et la nuque, et le cou?
Est-ce pour voir saigner leur cadavre? leur tête
A-t-elle plus de poids en tombant de ce faîte?
Non, je sais (et c'est là ce qu'il faut rejeter),
Qu'en réparation vous venez accepter
Le sang d'êtres humains versé par l'homme même!
C'est là votre *justice*? ô révoltant blasphème!
Vous n'avez pas du droit acquis le sentiment,
Puisque vous permettez ce hideux châtiment.

Vous qui d'un Dieu d'amour vous dites les ministres (1)
Et du haut de la chaire, en paroles sinistres,
Avez osé bénir le supplice inhumain,
Auriez-vous oublié le mythe de Caïn:

« Caïn tua son frère, et Dieu, juge terrible
Et suprême vengeur, (s'il faut croire la Bible),
Du séjour de sa gloire à l'instant descendit
Sur le frère homicide et pervers, et lui dit:
« Caïn, le sang d'Abel me demande vengeance!
« Et, tu n'en doutes pas, j'apporte ta sentence:
« Fuis, va traîner partout la chaîne de tes maux!.. »
Caïn sentit sur lui tomber tous les fléaux:
Errant, proscrit, maudit, sans amis, sans patrie,
En proie au désespoir, à la mélancolie,
Couvert du sang d'Abel, dévoré de remords,
Caïn, *toujours vivant*, endura mille morts.
Dieu, cependant eût pu le frapper de la foudre,
Un signe de sa main l'aurait réduit en poudre;
Mais ne savait-il pas qu'en immolant Caïn
Le châtiment perdait son stigmate divin?
Il voulait donc que l'homme, au fort de sa vengeance,
Epargnât l'assassin, fait à sa ressemblance.
Il croyait que, fidèle à ce qu'il ordonnait,
L'homme n'oserait point ce que Dieu condamnait.

Voilà ce que nous dit la légende biblique.
Et si je viens parler de cette histoire antique,
Ce n'est pas que je crois en vos livres divins,
Non, la seule Raison doit guider les humains.
J'ai voulu simplement par cette vieille fable
Montrez, prêtres cruels, qu'en tuant le coupable,
Vous êtes tout à fait en contradiction
Avec ce que nous dit votre religion.

Un de ces malfaiteurs, âme dure et farouche,
Forcené, qui tuait quelqu'un comme une mouche
Et que ses compagnons nommaient l'homme du mal,
Avait vu moissonner la tête de Gœthal.
Il sut bien qu'il pouvait tomber dans cet abîme.
A-t-il rétrogradé dans le chemin du crime?
Non, depuis lors il a, plus cruel que jamais,
Marqué ses jours maudits par de nouveaux forfaits.
Serait ce que l'aspect de ce supplice atroce
Avait rendu son cœur plus cruel, plus féroce?
Et qu'on nous prône encor cet instrument hideux!
Il ne peut qu'effrayer les hommes vertueux.
C'est en *se corrigeant* qu'il faut que l'on expie,
C'est en *moralisant* qu'il faut que l'on châtie.
Je vois poindre le jour où les législateurs
Seront les Spartacus de ces gladiateurs.

C. Michel, ouvrier mineur.

---

(1) Du haut de la chaire, le curé de Jumet a lancé contre le libéralisme une accusation grave, que nous livrons à la publicité, pour servir à la confusion de ce ministre d'un Dieu de vérité, de paix et de miséricorde. Ce prêtre, méconnaissant tous ses devoirs, a demandé l'exécution capitale des condamnés de la bande d'Entre-Sambre et-Meuse, et a accusé les libéraux de réclamer pour eux l'abolition de la peine de mort, parce que en temps de révolution ils les rendraient à la liberté et trouveraient en eux de dignes acolytes. (*Journal de Charleroi.*)

Dans notre prochain numéro, nous nous occuperons de l'organe des crétins du Luxembourg, intitulé l'*Union* des campagnes.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

En vente au bureau du journal: les vers AU PRÊTRE, par P. Voglet. Brochure de 16 pages, 10 centimes.

CH. KOESTER,

TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,

Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),

Lez-Bruxelles.

On demande un tourneur en bois ou en cuivre.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,

RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envois d'échantillons en ville et en province.

Cagliostro, Nouvelle Liqueur.

Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

Nota. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,

BOTTIER ET CORDONNIER,

Rue des Alexiens, N° 4,

A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 40. 1re Année. 20 Avril 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE:
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75

POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE:
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 19 Avril 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Quoique insignifiantes en apparence, les nouvelles qui nous arrivent journellement sont graves, aux yeux de l'observateur attentif. Les évènements continuent à se dérouler lentement, mais le mouvement universel qu'ils dénotent, mais la marche des peuples en avant, loin de se ralentir s'accélèrent, malgré l'effort suprême des gouvernements pour les entraver.

Siècle étrange que celui où nous vivons! Siècle d'émancipation et de liberté, pour le penseur; Siècle d'esclavage et de despotisme, pour qui n'envisage que la surface des choses: En effet, le sol de l'Europe disparait sous les armées, des citadelles formidables s'élèvent, des canons gigantesques se forgent, des boulets monstrueux se façonnent.... il faut du fer! il faut du fer! la terre en produira-t-elle assez? Qu'importe! L'acier de la charrue, les outils de l'atelier sont encore du fer: on les prendra s'il le faut pour en faire des cuirasses aux navires. Où est la liberté? Paris est courbé sous le sabre; Naples gémit sous la bayonnette piémontaise; Rome pleure, garottée, un poignard français sur la gorge! Venise est écrasée sous le talon des Hapsbourg, et, lasse de se tourner en vain vers Turin, jette au vent sa dernière espérance et se couche dans sa tombe. La Hongrie agonise. La Pologne râle. L'épouvante règne en Orient, la discorde en Allemagne, la terreur en France, le mercantilisme en Angleterre et la peur en Belgique. Où est la liberté, ce salaire des Peuples après des siècles de travail et de souffrance? Où est la liberté...? Dans le cœur indigné de quelques pâles proscrits traînant de rive en rive leur œil morne et leur pas chancelant? Dans le front hagard de quelques penseurs oubliés et perdus dans la foule? Non! la liberté germe dans les flancs de l'humanité. La liberté vit avec la dignité dans le cœur des travailleurs. Flottes d'airain, citadelles, artilleries, bataillons, escadrons, tous ces engins de mort, base sur laquelle se fonde le despotisme, ne sont que des illusions que le Peuple bientôt secouera comme on jette de vieilles guenilles, Batissez des villas sur les côteaux verdoyants du Vésuve, insensés qui n'entendez pas le bouillonnement souterrain de la lave qui monte, qui monte et qui, demain, fera irruption, engloutissant vos palais, vos châteaux dans ses ondes de flammes!

Oui, siècle étrange que le nôtre! — Rude ouvrier au visage bronzé, il saisit toutes croyances, toutes religions, toutes lois, tous préjugés, héritage de ses pères, les tord dans sa main calleuse, et les jette pêle-mêle, dans sa forge ardente, les fond, les mélange, les amalgame dans son mystérieux creuset et les verse, métal épuré, dans le moule d'où doit sortir la République Sociale.

Mais voyons les événements ressortants.

Le fait principal, c'est la décision qu'a prise l'Amérique du Nord dont le Sénat vient de décréter l'abolition de l'esclavage dans le district de Colombia. Des secours pécuniaires seront accordés aux esclaves qui voudront émigrer pour Haïti ou pour la colonie de Libéria.

Par ce fait la guerre fratricide retrouve sa véritable moralité. Depuis longtemps nous attendions ce moment et nous applaudissons du fond du cœur au parti que vient de prendre la grande République; cependant nous eussions voulu davantage encore: car pourquoi pousser à l'émigration de la race noire? la population des États est-elle surabondante? n'y a-t-il pas des terrains immenses dont on aurait pu lui donner pour un certain temps et gratuitement la jouissance? elle serait ainsi une source de richesses pour le pays en même temps qu'un élément de force. Mais ne désespérons pas: la mesure qui vient d'être prise n'est, sans doute, qu'un premier pas; et faisons des vœux pour le triomphe de la cause du Nord, qui est celle de l'humanité, en cet instant suprême où s'apprête la lutte décisive.

Aucune nouvelle certaine n'est venue, cette semaine, dissiper les ténèbres qui enveloppent encore la mystérieuse expédition du Mexique. Tout ce que nous pouvons affirmer c'est que M. Bonaparte voudrait pour beaucoup ne pas l'avoir entreprise; il se sent dans une impasse dont il ne sait comment sortir et, pour comble de contrariété, M. Seward, ministre des États-Unis, vient d'envoyer une note de protestation contre les projets monarchiques que l'on prête aux envahisseurs du Mexique. Cette note s'accordant admirablement avec le langage de l'Angleterre, M. Bonaparte y flaire un nouveau tour de cette dernière; aussi va-t-il ajouter un grief nouveau à sa vieille rancune. L'avenir verra bien des choses.

Ce qui se passe en Prusse en ce moment est digne de méditations : un roi arrive au pouvoir, entouré de tout le prestige possible, acclamé par l'Allemagne entière qui place en lui son espoir, salué par la jeunesse libérale et même démocratique! Eh bien! au bout d'un court espace de temps, prestige, popularité, vénération, il a tout perdu! De faute en faute, de degré en degré, il est arrivé à être un objet de mépris et d'aversion pour *son peuple* devant qui il s'humilie après lui avoir jeté le défi. La leçon serait bonne s'il était possible que ces gens profitassent jamais d'un enseignement quelconque. Jamais roi n'eût une plus belle carrière ouverte devant lui... Ce qui arrive devait nécessairement arriver. Il faut que les peuples sachent que ce n'est pas en un roi ou un empereur qu'ils doivent placer leur confiance mais en eux-mêmes. Quoiqu'il en soit, nous observerons attentivement la lutte électorale qui se prépare en Prusse, curieux de voir si Sa Majesté Guillaume aura profité des recommandations que lui a certainement faites Sa Majesté Napoléon sur les moyens à employer pour faire passer ses candidats.

En Grèce le roi Othon voit sa position déjà si critique empirer tous les jours. L'insurrection lève la tête partout, et la révolution triomphera en Grèce, malgré l'Angleterre qui tremble pour les iles Ioniennes, et par toute l'Europe, à la grande rage du saint Père Mastaï ainsi que du fils ainé de l'église, Chose III.

Un Prolétaire à ses compagnons de travail.

II.

L'ouvrier, disions-nous, c'est le père nourricier de la société.

C'est lui, en effet, qui fournit à la société tout ce dont elle a besoin pour pouvoir subsister, tous les objets de consommation, car on ne peut vivre sans consommer. Donc, sans l'ouvrier pas de société possible. Nous avons vu combien est longue la nomenclature de ceux qui vivent en parasites; nous avons vu combien est grand le nombre des oisifs de tous genres, de ceux qui ne produisant rien eux-mêmes ne subsistent que par les objets de consommation produits par l'ouvrier. Mais le nombre des producteurs est plus grand que celui des improductifs.

Quand je dis *objets de consommation*, je n'entends pas seulement parler de tout ce qui, comme la nourriture et le combustible par exemple, se détruit presque instantanément par l'usage que l'homme en fait, mais de tout ce qui s'use, quel que soit d'ailleurs la durée de l'usage.

Que fait le père-nourricier?

Il n'a pas seulement à procurer le pain et les divers aliments qui nourrissent le corps. Il donne encore le logement qui abrite contre les intempéries des saisons, contre le froid et les neiges de l'hiver, contre les giboulées du printemps, contre les chaleurs et les pluies torrentielles qu'amènent les orages de l'été, contre les brûmes épaisses et les vents pluvieux de l'automne; il fournit le feu qui défend contre les frimats et est nécessaire à la préparation des aliments, la lumière qui supplée à l'abscence des rayons du soleil pendant la nuit et pendant les longues soirées, le vêtement qui dans tous les temps couvre les membres et qui dans la saison rigoureuse les protége contre la bise glaciale, l'ameublement qui est indispensable pour rendre le logis habitable et commode; en un mot, il a à veiller à tout ce qui peut assurer la satisfaction des besoins et des nécessités physiques comme à tout ce qui, sans être strictement nécessaire, peut rendre la vie matérielle plus facile et même agréable. Et ce n'est pas tout encore, là ne se bornent pas ses soins: il pourvoit aussi au développement des facultés intellectuelles et morales, à l'instruction et à l'éducation qui sont le pain de l'intelli-

gence et du cœur, la nourriture spirituelle de l'homme.

Que fait l'ouvrier?

Vous le savez, mes frères, vous qui peinez et fatiguez sans relâche du matin au soir pour enrichir une société ingrate, vous pour qui *vivre* est synonyme de *souffrir*, de *travailler*, de *produire*. Rien, sur la terre, ne peut s'offrir à vos regards qui ne sorte de vos cerveaux et de vos mains ; tout y porte l'empreinte de vos doigts ; vous y avez marqué sur toutes choses, avec votre sueur et votre sang, le sceau de votre souveraineté légitime, mais méconnue; partout se trouve inscrit votre titre de noblesse, le seul vraiment respectable: le TRAVAIL.

Voyez autour de vous, et répondez:

Qui défriche péniblement la terre et l'arrose de ses sueurs? qui la remue au moyen de la bêche et qui creuse dans son sein, au moyen de la charrue, de larges et fertiles sillons pour y déposer la semence qui plus tard s'élèvera en épis dorés? et quand le temps de la moisson est venu, qui met ces épis en gerbes, qui bat et vanne le grain qui doit nourrir l'humanité?

Le laboureur, le moissonneur, le paysan, toujours des ouvriers, c'est-à-dire des affamés, des meurt-de-faim.

Qui déchire les entrailles du sol et leur ravit la pierre, le marbre, l'ardoise? Qui pétrit et durcit au feu l'argile et la transforme en briques, en carreaux et en tuiles? Qui construit au moyen de ces pierres, de ce marbre, de ces ardoises, de ces briques et de ces tuiles les opulentes demeures et les monuments gigantesques?

Le carrier, le tailleur de pierres, le marbrier, le briquetier, le maçon, l'ardoisier, toujours des ouvriers, c'est-à-dire des gens qui n'ont d'autres gites que quelque hutte mal couverte et mal fermée, quelque misérable grenier ou quelque cave insalubre.

Qui abat d'un bras vigoureux les arbres des forêts pour donner aux hommes le bois qui sert au chauffage? Et qui descend à des profondeurs de mille pieds dans l'intérieur de la terre pour en arracher la houille au péril de ses jours?

Le bûcheron, le charbonnier, le houilleur, toujours des ouvriers, c'est-à-dire des souffre-douleurs qui parfois au plus fort de l'hiver n'ont pas une étincelle de feu pour réchauffer un peu leurs membres endoloris, amaigris et glacés.

Qui travaille la cire, et qui fabrique les mèches, les huiles, les gaz, en un mot tout ce qui sert à l'éclairage?

Ce sont toujours des ouvriers, c'est-à-dire des êtres humains qui, semblables à l'oiseau des ténèbres, connaissent à peine la lumière, parce que les rayons du soleil ne pénètrent presque pas dans leurs taudis malsains, parce que le gaz qui illumine les trottoirs des rues grandioses est inconnu dans les impasses obscures où on les relègue et parce qu'ils ne sont pas toujours en possession d'un sou pour acheter une chandelle.

Qui file et tisse le chanvre, le lin, le coton, la laine et toutes les étoffes diverses, depuis la soie précieuse jusqu'à la grossière limousine? Qui transforme ces étoffes en habits, en robes, en blouses, en toutes sortes de vêtements pour habiller et parer le genre humain? Qui arrange et prépare la dépouille des animaux, et la convertit ensuite en chaussures?

Le fileur, le tisserand, le tailleur d'habits et la tailleuse, le tanneur, le corroyeur, le cordonnier, le bottier, toujours des ouvriers, c'est-à-dire des porte-haillons et des va-nu-pieds, des gens sans chemise au dos et sans semelle à leurs souliers.

Qui façonne les différentes espèces de bois dont la nature végétale est si prodigue; et qui en forme des meubles pour en orner l'habitation des hommes?

Le menuisier, l'ébéniste, le vannier, le tourneur en bois, toujours des ouvriers, c'est-à-dire des hommes qui pour la plupart du temps n'ont pour tout ameublement que quelques chaises caduques et une table délabrée que demain peut-être un huissier implacable viendra saisir pour les vendre aux enchères sur la place publique.

Qui fond ou durcit et travaille de mille manières diverses, la faïence, la porcelaine, le verre, le cristal, le fer, le plomb, le zinc, le cuivre et tous les métaux? Qui façonne, orne, embellit toutes ces substances, et leur donne une forme qui permette à l'homme d'en faire les mille usages différents auxquels il les destine?

Le potier, le verrier, le chaudronnier, le plombier, le ferblantier, le fondeur en fer ou en cuivre, le puddleur et le lamineur, le coutelier, le cloutier, le serrurier, le mécanicien, etc., etc., toujours des ouvriers, c'est-à-dire des besogneux, des gens qui manquent non seulement de ce qui est utile, commode ou agréable, mais souvent même du plus stricte nécessaire.

Quelles mains donnent naissance à toutes ces publications qui répandent dans le monde l'instruction, vulgarisent la science et relient entre eux les hommes et les peuples en les entretenant des mêmes pensées, en les faisant vivre de la même vie intellectuelle? Qui s'occupe de l'art bienfaisant de Guttemberg, de cet art qui est le propagateur de toutes les idées émancipatrices qui se font jour et est le levier le plus puissant du Progrès et de l'amélioration sociale?

Le typographe, l'imprimeur, toujours des ouvriers, c'est-à-dire des hommes qui, livrés corps et âme au labeur journalier, n'ont pas le loisir de feuilleter ces volumes, œuvres de leurs mains, dans lesquels les privilégiés vont puiser leur orgueilleuse érudition.

Qui se dévoue à l'enfance et à la jeunesse? qui se sacrifie pour développer en elles le sentiment et la raison? qui leur ouvre la route du savoir? qui donne ses journées et ses veilles laborieuses pour mettre à la portée des jeunes esprits les connaissances les plus utiles, les plus indispensables même?

Le professeur, l'instituteur, ce modeste savant qu'on appelle *maître d'école*. Eux aussi sont des travailleurs, car ils défrichent les champs de la pensée, ils fécondent les intelligences et transforment les cœurs, comme l'ouvrier défriche la terre, féconde la matière et transforme la nature. Eux aussi sont des hommes du peuple, parce qu'ils n'ont d'autre capital que leur science comme l'ouvrier n'en a d'autre que ses bras. Eux aussi sont des prolétaires, parce que, comme le labeur manuel de l'ouvrier, leur besogne mal rétribuée leur procure trop peu pour vivre et trop pour mourir. Eux aussi sont des opprimés et des esclaves, par ce que, de même que l'ouvrier, ils doivent cacher leurs opinions pour trouver de quoi exister en travaillant et sont, eux et leur famille, à la merci de celui qui les paie (1). Eux aussi sont des hommes de privations: ils n'ont souvent pas le moyen d'acheter un livre, parce qu'avant de pouvoir songer à nourrir l'esprit de lectures et d'études il faut du pain pour nourrir l'estomac.

Ne sont-ce pas aussi nos femmes et nos sœurs, ces nourrices qui offrent le sein aux êtres débiles qu'enfantent les oisifs, ces nourrices qui alimentent de leur substance les tristes fruits des amours corrompues du riche?

> Au fils chétif d'un étranger
> Nos femmes tendent leurs mamelles,
> Et lui plus tard croit déroger
> En venant s'asseoir auprès d'elles.

Et lorsqu'ensuite elles donnent à sucer à leurs propres enfants des mamelles empoisonnées par le contact impur de ces avortons, n'infiltrent-elles pas avec leur lait, dans les jeunes corps de leur progéniture, le virus que déposèrent sur leur sein les lèvres envenimées du frêle enfant du riche? Ceci n'est pas, comme on pourrait le croire, une invention faite à plaisir ou du moins une exagération.

Non! si vous pouviez consulter certaines statistiques, vous verriez combien de malheureux petits enfants du peuple dépérissent ainsi, lentement, au milieu de souffrances atroces, d'un mal secret qui leur ronge les chairs et leur brûle les os. (1)

Ne sont-ce pas aussi nos fils et nos frères, ces soldats à qui l'on donne pour mission de se faire massacrer un jour aux frontières pour que l'oisif continue à jouir en paix de ses biens et à qui l'on ordonne encore, en attendant, de fusiller, de sabrer ou de mitrailler leurs pères et leurs frères lorsque ceux-ci osent se lever pour réclamer leur droit à la vie? Ne sont-ce pas aussi nos fils et nos frères ces aveugles instruments de la discipline militaire, enfants du peuple dont on se sert pour dompter le peuple et river plus fortement encore les chaines qui l'étranglent? Demandez à ces jeunes gens pourquoi ils sont ainsi devenus les protecteurs obligés de tous les privilèges, de toutes les oppressions et de toutes les exploitations, et ils vous répondront en maudissant la *conscription*: qu'un jour, pour les enrôler dans l'armée, on est venu les arracher aux bras de leur vieux père, aux doux baisers de leur tendre mère et aux caresses affectueuses de leurs jeunes frères et de leurs petites sœurs, dont ils étaient l'espérance et l'appui. Demandez à ces autres comment ils sont devenus les complices de tous les oppresseurs du peuple, et ils vous répondront, ceux-là, en maudissant la *misère*: que quant à eux ce ne fût pas la conscription qui vint les appeler sous les armes, mais que, poussés par le besoin, manquant de travail et de pain, ils se sont vendus pour une misérable somme et sont venus remplacer dans la milice le fils heureux du riche.

Et ne sont-ce pas aussi nos filles et nos sœurs qui, pour avoir de quoi se nourrir ou se vêtir, prêtent leurs flancs à la débauche du riche luxurieux et procurent à celui-ci les jouissances sensuelles, les plaisirs de l'amour physique? Ne sont-ce pas nos filles et nos sœurs, ces Madeleines que le monde conspue et baffoue, tandis que ceux dont l'or les a séduites sont choyés et respectés? Ne sont-ce pas nos filles et nos sœurs ces infortunées que la société a condamnées à être de la chair à luxure comme elle a destinés nos frères de l'armée à devenir de la chair à canons et nous, tarvailleurs, à rester des machines à produire? Pauvres femmes, pauvres sœurs! que la séduction de quelque oisif ou les instigations fatales de la misère ont entraîné irrésistiblement dans l'abîme de la démoralisation! vous qui ne savez plus de l'amour que le nom; vous qui ignorez ce bonheur suave que goûtent deux âmes unies par une tendresse réciproque et sincère, cette pure félicité, cette paisible joie de deux cœurs attachés l'un à l'autre par une sympathie mutuelle et attirés l'un vers l'autre, comme l'acier vers l'aimant, par la plus douce des lois que la Nature ait imposée aux êtres; vous qui ne connaissez même plus la volupté des sens, parce que vous êtes blasées sur tous les plaisirs, sur toutes les sensations, sur toutes les jouissances; parce que l'amour n'est pour vous qu'un métier qui vous rebute et vous cause de perpétuels tourments; parce qu'au bout de votre carrière

(1) L'instituteur primaire, quelque antipathiques que ses idées puissent être au Catholicisme, n'est-il pas obligé, non seulement de recevoir le prêtre dans son école et de subir son dégradant contrôle, mais encore d'enseigner lui-même à ses élèves le catéchisme romain? Quel despotisme dans cette loi qui force un homme à renoncer à sa profession, à son pain quotidien, ou à inculquer aux enfants une doctrine qu'il sait pertinemment n'être qu'un tissu d'absurdités qui obscurcissent l'intelligence et affaiblissent le raisonnement, et d'immoralités qui faussent la conscience et corrompent le cœur. Encore s'il pouvait, après avoir appris à ses élèves l'enseignement abrutissant du Catholicisme, leur parler Rationalisme et Socialisme, le venin que la Religion verse dans ces jeunes esprit, serait peut-être neutralisé par ces antidotes précieux. S'il pouvait en même temps leur faire connaître les droits et les devoirs de l'homme vis-à-vis de la société et les droits et les devoirs de la société vis-à-vis de l'individu. Mais, il ne le peut, car il lui est expressément défendu d'ajouter aucune branche nouvelle aux branches officielles de l'enseignement primaire. — Je connais un ex-instituteur d'une commune rurale du Hainaut, qui après chaque demande et chaque réponse du Cathéchisme démontrait aux plus agés de ses élèves l'absurdité que renferme chacun de ces pass ages et la contradiction qu'il y a entre plusieurs de ces passages et les textes des Evangiles; mais cela ne dura pas longtemps: l'instituteur libre-penseur fut dénoncé par le curé et les crétins de l'endroit, destitué et condamné à une forte amende.

(1) J'ai eu sous la main une de ces statistiques et si je la retrouve je n'aurai rien de plus empressé que de vous la soumettre.

vous ne voyez que le suicide ou les douleurs aiguës de la Syphylis, la morgue ou l'hôpital! Oh! que vous êtes à plaindre et combien je compatis à vos souffrances intérieures et aux maux physiques qui tôt ou tard viennent nous accabler! Que de fois, au milieu des ris et des chansons, au sein des orgies bruyantes et même pendant vos honteuses amours, vos paupières ont dû se mouiller d'une larme mystérieuse; car, j'en suis sûr, ô mes sœurs, votre cœur saigne en secret, et vos angoisses morales sont souvent plus amères et plus cuisantes que les plaies physiques qui vous rongent et vous dévorent.....

Ainsi donc, frères, c'est nous qui nourrissons, logeons, chauffons, habillons, éclairons, meublons, instruisons la société; et c'est parmi nous que l'on trouve des hommes qui n'ont ni pain, ni abri, ni feu, ni vêtement, ni lumière, ni meubles, ni livres. O criante injustice!...

Ainsi donc, il est parmi nous des femmes qui alimentent de leur lait nourrissant les enfants du riche, et qui n'ont plus à offrir à leurs propres enfants qu'un lait envenimé.

Il est des hommes du peuple que l'on enlève violemment à leur travail et à leur famille pour en faire les défenseurs de la patrie, de l'indépendance nationale, des droits des citoyens, de la liberté, de la propriété; et ces hommes, ô dérision amère! n'ont ni patrie, ni indépendance, ni droits, ni liberté, ni propriété: toutes ces choses sont le partage exclusif de l'aristocratie et de la bourgeoisie.

Il est des filles du peuple qui procurent pour de l'argent les jouissances de l'amour; et pour ces malheureuses l'amour n'est qu'un mensonge, et ces jouissances qu'elles font goûter aux autres sont pour elles d'affreuses tortures.

Voilà, frères, à quels excès abominables et ignobles sont poussées les iniquités sociales dont nous sommes les victimes.

(*La suite au prochain numéro*).

RÉFLEXIONS D'UN DÉSHÉRITÉ.

Poursuivant le cours de mes pensées, je me disais: « Erreur, — dira-t-on peut-être, — la vie de l'homme ici bas n'est qu'un rapide voyage, un temps de préparations et d'épreuves pour une autre vie. Mortel, aux champs de l'éternité t'attend la justice divine; et pour être tardive cette justice n'en aura pas moins son cours. Là, les douleurs et les plaisirs, les crimes et les bonnes actions, seront mis dans la balance, et malheur à celui pour qui elle penchera du côté des plaisirs terrestres et des crimes. Alors, ceux qui auront beaucoup souffert recevront une large récompense, et les méchants seront punis. »

Eh! que m'importent ces dires. Mieux vaut avoir le paradis sur terre, comme les riches et les privilégiés, que de courir la chance de l'obtenir ou de ne pas l'obtenir dans cet autre monde dont on m'a parlé et dont j'ignore l'existence: *un tien vaut mieux que deux tu l'auras*. Si Dieu a pu me faire souffrir ici bas sans que j'eusse mérité ces souffrances, c'est-à dire s'il a pu être injuste à mon égard pendant cette vie, pendant une seconde seulement, il n'est donc pas *infiniment juste*; car s'il était infiniment juste, il ne pourrait, en vertu de son essence même, permettre la moindre injustice, quelque faible, quelque peu durable qu'elle puisse être. Et s'il a pu manquer de justice envers moi pendant un moment, qui me garantit qu'il n'en manquera pas durant toute l'éternité. Un Dieu qui veut l'injustice momentanément, n'est plus juste, et un Dieu qui n'est pas juste n'est plus Dieu: *donc Dieu n'existe pas*.

« Erreur! erreur! — dira-t-on encore, — Dieu n'est pas l'auteur du mal, il a créé l'homme avec une volonté libre de choisir entre le bien et le mal; Dieu ne veut pas le mal, mais seulement, il le permet. »

Certes, je ne puis nier le libre arbitre de l'homme, tout en soutenant que ce libre arbitre peut être profondément modifié par l'éducation et par le milieu dans lequel l'homme vit, tout en soutenant qu'il est certaines circonstances, résultant d'une mauvaise organisation sociale, dans lesquelles l'homme agit plutôt sous l'empire de la fatalité que sous l'inspiration d'une volonté libre: telle est la faim, la misère, par exemple; telle est encore la satisfaction de tous les besoins impérieux de notre nature. Non, je ne nie pas le libre arbitre de l'homme. C'est un fait que je puis à chaque instant vérifier par l'expérience. Je me dis en moi-même: je veux marcher à droite, je le veux, et je marche à droite. Je me dis ensuite: je vais marcher à gauche, je le veux, et je marche à gauche. Mais je ne comprends pas comment du libre arbitre de l'homme on voudrait me faire conclure à l'existence de la Divinité. Ces deux choses me semblent au contraire incompatibles. Pour un être infiniment bon, juste, tout-puissant, intelligent, prévoyant, etc., un être pour qui le passé, le présent et l'avenir ne font qu'un, *permettre* le mal, cela n'est il pas synonime de le *vouloir*. En créant l'homme avec la liberté de choisir entre le bien et le mal, Dieu ne créait-il pas la possibilité du mal; et pour un être tout puissant qui pouvait empêcher le mal, rendre le mal possible, n'est-ce pas vouloir le mal, créer le mal? Un Dieu qui crée le mal ne peut être ni bon ni juste, et un Dieu méchant et injuste n'est plus Dieu: *donc Dieu n'existe pas*.

Et j'entendais de nouveau la voix des préjugés religieux qui criait à mon oreille:

« Erreur pernicieuse! impiété horrible! épouvantable blasphême! Quoi, faible mortel, tu oses injurier, nier même l'Être suprême. Ne vois tu pas que le malheur t'aigrit, que l'indignation te domine? Sache que Dieu n'est pas l'auteur des maux qui accablent la plus grande partie des humains, que de Dieu n'émane que le bien, et incline toi avec respect devant sa sagesse et sa bonté. Mais, sache aussi qu'il est un esprit malfaisant qui se plait à braver son souffle corrupteur sur les œuvres du Très-haut et c'est ce mauvais génie qui est le principe du mal, ce génie, c'est Satan. (1)

Ainsi donc, l'homme, semblable à la proie que deux vautours se disputent dans les airs ou au vaisseau balloté sur les flots par deux vents contraires, est placé ici-bas entre deux influences opposées dont l'une l'attire sans cesse vers le bien et dont l'autre le pousse sans cesse vers le mal. Pauvre humain! malheureux jouet du long duel entre le bon et le mauvais génie! triste enjeu de la lutte éternelle entre Dieu et Satan!

Un moment cette voix trouva de l'écho dans mon âme, un moment cette explication de l'origine de nos maux frappa ma pensée. Mais je compris bientôt toute la niaiserie de cette prétendue explication. Admettons l'hypothèse de l'existence de Satan, de deux choses l'une, me disais-je:

Ou bien, Satan est un être incréé comme Dieu, — ou bien Satan est un être créé.

Si Satan est un être incréé, éternel comme Dieu, la puissance de Dieu n'est donc pas sans borne, sans limite, puisqu'elle est bornée et limitée, balancée et neutralisée par la puissance de Satan, Dieu n'est donc pas l'être *infini*, puisqu'il se trouve un être qui n'émane pas de lui: Dieu n'est donc pas l'Etre *suprême*, puisqu'en face de lui se dresse un autre être, son égal et son adversaire. Et qu'est-ce donc qu'un Dieu *fini*, *borné*, *impuissant*? L'idée *Dieu* et les mots *fini*, *borné*, *impuissant*, n'impliquent-ils pas contradiction? Ce qui se contredit s'exclue. Un tel Dieu est impossible et absurde; ce Dieu là ne peut exister.

Reste donc ceci: Satan est un être créé. Mais qui donc alors l'a créé? Est-ce Dieu, ou n'est-ce pas Dieu? nouveau dilemme. Si ce n'est pas Dieu, il y a donc un être créateur autre que Dieu, la puissance créatrice de Dieu a donc une rivale, et nous l'avons vu, un Dieu dont la puissance est bornée, finie, est absurde et impossible. Et si c'est Dieu qui a créé Satan (2), Dieu est donc, malgré sa sagesse et sa prescience infinies et malgré tous ses autres attributs, le créateur du génie malfaisant et par conséquent le premier auteur du mal. Mais Dieu ne peut être l'auteur du mal, il cesserait par là même d'être Dieu, et pourtant le mal existe, nous n'en ressentons que trop les cruelles atteintes d'où je conclus encore toujours *que Dieu n'existe pas*.

Non, Dieu et Satan ne sont l'un et l'autre que des êtres imaginaires, des idéalités, ou plutôt des mythes. Dieu est, dans l'idée de l'homme, la personnification du mal. Mais ces êtres n'existent pas en réalité, ils n'existent que dans l'imagination de l'homme; l'homme tend toujours à prêter le mouvement et la vie, à donner une forme, un esprit et un corps à toutes les forces de la nature et même à ses propres abstractions: l'Océan n'est pas seulement une immense plaine liquide qui de toutes parts entoure la terre, c'est Neptune armé de son trident et soulevant les flots irrités; le travail n'est pas seulement le moyen par lequel l'homme manifeste ses nobles facultés et transforme pour son usage la matière inanimée, c'est Prométhée ravissant à l'Olympe le feu sacré qui crée et vivifie, c'est Prométhée enchainé sur son rocher pour prix des services qu'il rend à l'humanité; la république n'est pas seulement la forme sociale qui offre à l'homme les meilleures garanties de liberté et d'égalité, c'est Marianne brisant les chaînes des peuples et tenant en sa main la pique qui glace d'épouvante le cœur des rois. Ainsi Dieu a-t-il été le mythe du Bien, et Satan le mythe du Mal.

Mais comme de tout temps, les religions qui donnèrent naissance à ces personnages allégoriques et les sociétés édifiées sous l'influence de ces religions prirent le bien pour le mal et le mal pour le bien, qu'elles considérèrent comme bon ce qui était mauvais, comme beau ce qui était hideux, comme vrai ce qui était faux, comme juste ce qui était inique, comme louable ce qui était méprisable, comme ordre ce qui était désordre; qu'elles anathématisèrent la raison humaine, la science, le progrès, la liberté, l'égalité, et glorifièrent la foi aveugle, l'ignorance, la réaction, le despotisme, l'inégalité; il s'en suit que Satan est réellement la personnification du Bien et Dieu la personnification du Mal. Sois donc béni, Satan! car tu es l'emblême de l'esprit humain qui se révolte et s'émancipe, le symbole du travail qui féconde et du savoir qui éclaire, le génie tutélaire de la liberté, de l'égalité, de l'affranchissement du peuple! sois béni, Satan!... Et toi, Jéhova, Ormuzd, Brahmah, Dieu des diverses religions qui existent sur la surface du globe (1), quels que soient les prénoms que l'on te donne, les titres dont on te décore ou le culte que l'on te voue, tu es l'emblême du Despotisme et de l'Oppression, le symbole du privilège et de l'injustice, le modèle des rois et des tyrans, sois maudit! et maudit soit celui qui le premier prononça ton nom parmi les hommes! car c'est en ton nom que s'établirent toutes les servitudes et que se commirent toutes les spoliations; c'est en ton nom que la guerre ensanglanta le monde et que les hommes se ruèrent les uns sur les autres comme des tigres furieux: *Dieu le veut*, disaient-ils; c'est en ton nom que l'on dressa les échafauds et que l'on alluma les bûchers: c'était *pour la plus grande gloire de Dieu*; c'est en ton nom que l'on éleva les trônes et que tous les despotes établirent leur pouvoir: toujours *par la grâce de Dieu*; c'est en ton nom que l'on dépouilla les travailleurs pour enrichir les fainéants: c'est ce qu'on appelle sauver *la religion et la propriété*; et c'est toujours en ton nom que l'on opprime, que l'on proscrit, que l'on exploite, que l'on abrutit, que l'on corrompt, que l'on démoralise, que l'on vole, que l'on escroque, que l'on pille, que l'on tue, que l'on égorge, que l'on assassine, que l'on dévaste, que l'on ravage, que l'on incendie, que l'on massacre, que l'on prostitue, que l'on viole... Sois maudit!...

Toutes les scènes de désordre dont l'humanité offre le désolant spectacle se présentaient de nouveau en foule à ma mémoire, et dans les transports de la colère, je menaçais le ciel et je provoquais la Divinité.

J'étais en proie à une espèce de frénésie qui cependant ne m'ôtait pas la raison. Si Dieu eût été un être réel et qu'en ce moment il se fût présenté devant moi sous une figure humaine ou dans tout l'éclat de sa majesté, je crois que, dans ma rage, je l'aurais étranglé de mes mains!....

La tranquillité renaquit peu à peu dans mon âme. Mais, à la vue des maux physiques et moraux qui nous accablent, je n'en continuai pas moins à nier l'existence, de l'être suprême, de Dieu base de toute religion et de toute superstition, mais non de toute morale, car la morale, quoi qu'on en dise, a sa racine immuable dans le profond de la conscience humaine.

Dès lors, toute cette activité que d'autres dépensent à accomplir ce qu'ils appellent leurs *devoirs envers Dieu*, je la conserve moi, pour remplir avec plus d'exactitude mes devoirs envers mon semblable.

Tout le temps que d'autres passent follement à adresser leurs adorations et leurs prières à leur Dieu, je le consacre à améliorer l'état matériel, intellectuel et moral des travailleurs; car mon dieu, mon idole à moi, c'est le peuple! et ce dieu là voyez-vous, malgré le dédain que professent envers lui les heureux du jour qui s'engraissent de son labeur, ce dieu créateur de toutes les merveilles de l'industrie, ce dieu qui répand la vie dans la nature entière et opère les miracles les plus étonnants, ce dieu méprisé, persécuté, baffoué, dépouillé, renié, vendu, soufflete, torturé couronné d'épines et depuis des milliers d'années étendu sur la croix, ce dieu dont le Christ ne fut que l'image ou le symbole, ce dieu là est plus utile, plus nécessaire, plus noble et plus beau, au milieu de ses souffrances et de sa pauvreté que tous les dieux du Paradis ou de l'Olympe dans leur magnificence.

L'amour divin n'a pas de place dans mon cœur, l'amour des hommes, mon ardent amour envers vous, ô mes compagnons d'infortune, y règne tout entière et domine seul tout mon être! Quant à ce qu'on appelle Dieu, je n'éprouve envers lui qu'un sentiment: c'est la haine!

Des gens me parlent de leur amour et de leur vénération envers la Divinité. Si ces paroles ne renferment pas une odieuse hypocrisie, pourquoi aiment-ils et vénèrent-ils leur Dieu? Pour obtenir les jouissances célestes ou par crainte des flammes de l'enfer. Egoïsme!

(1) Telle est la doctrine de Zoroastre, doctrine selon laquelle Osmuzd, le bon génie et Ahriman, le mauvais génie, sont également éternels.

(2) Selon le Christianisme, Satan est un être créé, un ange déchu que Dieu avait créé longtemps avant la création du monde.

(2) Toutes les religions ont leur Dieu particulier qu'elles disent être le seul véritable et le seul réel. Ainsi, pour les juifs, Osmuzd, Brahma, Allah, sont des êtres qui n'existent pas; mais Jéhovah seul est *celui qui est*. Ainsi, le mahométan, qui ne croit pas à Osmuzd, ni à Jéhovah, ni à Brahma, s'écrie: *Allah seul est Dieu* et Mahomet est son prophète. Ainsi, aux yeux des nombreuses sectes chrétiennes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, ces trois Dieux qui pourtant ne font qu'un Dieu (ô absurdité!), constituent seuls la Divinité et tout ce que les autres religions adorent n'est que vaines idoles, *faux dieux*. Autrefois, chaque contrée avait ainsi son *Etre-Suprême* comme de nos jours encore, dans les pays catholiques, chaque paroisse à son saint; chaque peuple se croyait le seul adorateur du seul vrai Dieu; chaque nation se prétendait seule en possession de la vérité religieuse. C'est singulier! les hommes ont tout monopolisé depuis la terre et les instruments de travail jusqu'à cette abstraction que l'on appelle Dieu, et chaque curé de chaque église a encore aujourd'hui le monopole exclusif de quelque antique débris d'un saint catholique, relique vermoulue dont lui seul peut trafiquer et que les simples d'esprit viennent pieusement baiser dans leur imbécillité!...

Mais toutes ces divinités des différentes religions ne diffèrent véritablement que de noms. Leur caractère, leurs attributs, leur manière d'agir sont identiques; et il me semble que tous ces dieux, sous des dénominations qui varient, ne sont que le même être allégorique.

Ou bien n'affichent-ils cet amour, que pour tromper et voler leur prochain au profit de la religion et pour la plus grande gloire de Dieu ? Hypocrisie ! Tartufferie !...

Malheur à ceux qui nous prêchent l'amour divin, et qui n'ont pas connu ce doux lien de la sympathie qui devrait unir entre eux tous les hommes, ce doux lien qui surtout devrait étroitement lier tous ceux qui sont courbés sous le fardeau d'une commune douleur ; car, les amertumes que l'on peut épancher dans le sein de ses frères ne sont pas sans un léger mélange de douceurs et les larmes que vient essuyer une main amie sont à moitié consolées ! Malheur à ceux qui nous prêchent l'amour divin, et qui n'ont pas compati aux maux de leurs semblables ! Ils n'ont jamais ressenti l'inexprimable volupté, ils n'ont jamais éprouvé les joies indicibles et mystérieuses, ils n'ont jamais gouté les délices intérieures et ineffables qui sont données à ceux qui prennent part aux angoisses d'autrui et travaillent au soulagement de ses malheurs ; en un mot, et pour tout dire : ils n'ont jamais aimé !

Mais, le véritable amour des hommes n'est pas celui qui en passant soulage sur sa route quelque misère partielle. Gardons-nous surtout de confondre l'amour de l'humanité avec cette chose avilissante qu'on nomme *l'aumône*. Le véritable amour des hommes, c'est celui qui veut voir tous les hommes *dignes*, *libres* et heureux, et qui pour cela s'attache à tarir la source même de tous nos maux : l'inégalité sociale,

Dès lors aussi que je niais l'existence de la divinité, je n'attribuai plus à cette divinité les désordres de toutes sortes qui règnent sur la terre ; je cherchai ailleurs l'origine de nos maux, et je trouvai qu'ils ne pouvaient en avoir d'autre que dans les hommes eux-mêmes, dans leurs actes, dans leurs usages, dans leurs coutumes, dans leurs mœurs, dans leurs lois, dans leurs institutions. Je vis que la misère des uns avait pour motif la rapacité des autres, que l'asservissement des faibles provenait du despotisme des forts, que la superstition et l'ignorance des masses n'avaient d'autres causes que le manque d'instruction et l'enseignement abrutissant donné par quelques hommes intéressés à les maintenir sous le joug.

Et je me dis : Nos infortunes ne viennent ni de dieu, ni du diable, car ces deux personnages ne sont que des mythes.

Elles sont l'œuvre des rois, des prêtres et des exploiteurs. Ceux-ci ont corrompu la société et établi des institutions sociales iniques. Cette société vicieuse et ces institutions iniques ont corrompu les hommes. Les hommes corrompus ont achevé de corrompre la société et les institutions sociales, et ont amené des coutumes et des mœurs criminelles, oppressives, immorales. De nouveau cette société, ces institutions, ces mœurs, ces usages, ont achevé de pousser les hommes au vice et au malheur. Et ainsi la démoralisation s'en va sans cesse en grandissant, et le paupérisme aussi.

Et je me dis encore : Pour améliorer notre condition, pour effacer de dessus la terre les crimes et les injustices dont elle est couverte, il faut réformer et les individus et les institutions, et les hommes et les choses ; car les premiers influent sur les secondes et les secondes à leur tour influent sur les premiers. Tout se tient et se lie dans le monde moral et dans la société comme dans le monde physique et dans la nature. Pour réformer les hommes il faut leur inculquer à tous la connaissance et le sentiment de leurs *droits* et de leurs *devoirs*. Les hommes, ainsi réformés, feront bientôt surgir un état social meilleur, ayant pour base l'égalité réelle de tous et la solidarité des intérêts de tous, et pour ciment la sainte fraternité. Alors, plus de misère, plus de chaînes, plus de baillons, plus de guerre, plus de division, plus de haine, plus d'égoïsme, plus d'ignorance, plus de superstition, plus de privilèges, plus de servitude, plus de prolétariat, plus d'oppression, plus d'iniquités, plus de mendiants et plus de riches parasites, plus de rois et plus de sujets, plus de maîtres et plus d'esclaves, plus d'affameurs et plus d'affamés, plus d'exploiteurs et plus d'exploités, plus de prêtres et plus de fanatiques superstitieux ! plus d'oisifs et plus de producteurs travaillant seize heures par jour pour ne pas mourir tout-à-fait de faim ! plus de vieillards de sept ans au teint hâve et au dos voûté par les fatigues de la fabrique et plus d'anges de quinze ans livrant au premier venu pour quelques sous leur jeunesse et leur beauté ! plus de superbes couvents et plus de tristes masures sans toits, plus de trônes et plus d'échafauds, plus d'églises et plus de lupanars !..... La Liberté, l'Egalité, la Fraternité, la Paix, la Dignité, l'Harmonie, la Vérité, la Justice, la Prospérité seront le lot des humains !....

Ces consolantes pensées avaient achevé de rendre le calme à mon esprit agité, d'abord en proie à la tristesse, puis à l'indignation. L'avenir m'apparaissait éclatant et radieux. O mes frères ! vous tous qui souffrez et pleurez, vous tous qui êtes en peine du vêtement, du logement ou de la nourriture, vous tous qui fléchissez sous le poids des fatigues et du besoin, laissez moi répandre dans vos cœurs quelques étincelles du fraternel amour qui m'embrase ! laissez moi verser dans vos âmes l'espérance qui m'anime !

Comme le naufragé qui lutte en désespéré contre les vagues en furie et la tempête déchaînée, vous errez au sein de cette mer orageuse qu'on appelle la société, vaste océan dont les flots amers vous submergent et menacent à chaque instant de vous engloutir ou de vous broyer contre les rochers ; levez les yeux, prolétaires ! Voici le phare qui vous indique le port, voici la terre ferme où vous attend le repos. Ce phare que déjà votre œil peut apercevoir dans le lointain, c'est le *Bien-être* ; et le port qui renferme ce fanal resplendissant, ce port qui vous promet le salut, c'est le *Socialisme*.

Comme le peuple d'Israël, plongé dans la détresse, attendait avec fermeté son libérateur ; peuples modernes, ayez foi dans votre rédemption. Courage ! votre délivrance est proche. Le divin Messie qui vient vers vous et que les prophètes et les sages n'ont cessé de vous annoncer, c'est le *Bonheur* ; et la chaste femme qui doit le porter dans son sein, la vierge pure qui doit l'enfanter, c'est : la *République démocratique et sociale*.

Salut ! ô bonheur, ô bien être, messie des prolétaires ! depuis des siècles et des siècles, les opprimés tendent les bras vers toi ! viens vite exaucer leurs prières et te donner à eux ! Et nous, pauvres victimes des iniquités sociales, enfants bâtards d'une société marâtre, ne nous désespérons pas en voyant le nombre de nos maux ; nos pères s'en vont finir misérablement sur le grabat d'un hospice leur vie de fatigue et de souffrance ; nos femmes maudissent leur fécondité, l'ignoble luxure est là qui, des pièces d'or dans la main, convoite les appâts naissants de nos filles ; et nos petits enfants sanglottent en nous demandant du pain que nous ne pouvons leur offrir !... N'importe, prenons confiance, travaillons à notre affranchissement ; et pour soulager un peu nos poitrines que la douleur oppresse et que le chagrin consume, poussons ensemble ce cri qui doit résumer tous nos désirs et toutes nos espérances :

VIVE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE !...

Les lignes ci-dessous devaient se trouver en tête des considérations qui précèdent la première partie de l'article *Réflexions d'un déshérité*.

« En religion, nous défendons le rationalisme. »

(Programme de *la Tribune du Peuple*, voté en assemblée générale, le 31 mars et publié dans le premier numéro.)

L'espace nous manque pour nous occuper, comme il le convient, de l'*Union des campagnes* ; nous nous bornons pour aujourd'hui à enregistrer la protestation suivante, que lui adressent les membres de la Société Scientifique de Patignies :

Nous remercions fort l'auteur de l'article intitulé : Société scientifique de Patignies, de nous avoir dépeints comme des polichinelles. Cet individu, que nous croyons connaître, est un homme de quatre pieds six pouces, au visage raboteux, comme un morceau d'éponge.

C'est un naturaliste d'une nouvelle espèce, qui veut concilier la religion avec la science, quoique ce soient deux ennemies irréconciliables. Notre contradicteur nous reproche de n'avoir aucun point de ressemblance avec les sept sages de la Grèce, excepté par le nombre. Il ignore donc que, comme Solon, nous voulons casser les lois de Dracon.

Nous dirons à notre contradicteur que les principes que nous professons sont ceux de la *Tribune du Peuple*, de P. J. Proudhon, du Rationalisme qui sont la négation de toutes les absurdités que débite le clergé.

Ce sybarite qui a fait son apprentissage auprès des aimables sœurs grises... de charité, connaît à merveille l'art de faire des fleurs artificielles.

Quant au reproche qu'il nous adresse de vouloir réformer la religion, c'est une contradiction de sa part, attendu qu'il nous traite de libres-penseurs, et qu'il doit bien savoir que les libres-penseurs ne veulent d'aucune sorte d'exploitation divine.

Pour ce qui est de notre bibliothèque, nous ne croyons pas devoir l'enrichir des ouvrages mentionnés dans l'article de *l'Union*, à moins que M. G.. ne nous offre quelque jour un traité de civilités, ouvrage qui, sortant des mains d'un tel savant, aurait un grand mérite. Quant à une grammaire, nous pouvons nous en passer, ne tenant pas à une correction irréprochable ; mais nous engageons fort notre savant à en acheter une pour apprendre à faire la distinction des adjectifs possessifs d'avec les adjectifs démonstratifs et de ne plus employer les premiers à la place des seconds comme dans cette phrase, où il y a indication : « ses collègues consulteront *ses* ouvrages avec fruit, » attendu qu'il parle d'ouvrages mentionnés et qu'il indique ensuite.

Nous restons à quia, dit-il. Cela est vrai quand il veut expliquer les mystères. Quel est le sot qui serait compris alors et qui ne prendrait le silence de son adversaire pour une défaite ?

Ces roquets, ajoute notre Salomon, continuent à aboyer à la soutane ; c'est en vain qu'ils se hérissent le poil : leurs jappements n'émeuvent personne. Ce brave défenseur de la sainte cause aurait dû excepter les prêtres de nos environs qui vocifèrent souvent contre nous ; pour preuve nous citerons le bon curé de X... lequel a pris dernièrement pour texte de son sermon, l'article du journal *l'Union*. Mais, nous croyons que ce curé n'avait pas eu le loisir d'en fabriquer un autre, étant depuis bien longtemps occupé à faire un cours d'Anatomie. On assure que sa gouvernante, surtout celle là, lui est d'une grande utilité. On dit même qu'il n'a chassé de chez lui, son père, sa mère et sa sœur, que parce que ces pauvres gens n'avaient pas de disposition pour cette science : on assure que ça va bien avec sa gouvernante et que, de jour en jour, cette demoiselle acquiert de l'empleur.

Il a dit dans ce sermon qu'il espérait nous voir bientôt à Ghel. Il devrait prier son Dieu d'en préserver ses sacrés confrères, qui ont donné des preuves de folie dernièrement à l'adoration à M... Il est vrai que ces messieurs s'étaient soûlés au point de tomber dans l'église. Dans cet état ils voulurent en un quart d'heure, sauver tous leurs paroissiens, ces excès se répétant souvent exigeraient qu'on les mît en sûreté, loin des femmes surtout.

Le comité de la société scientifique de Patignies.
(Suivent les signatures.)

BULLETIN CLÉRICAL.

Dernièrement nous lisions dans les grands journaux que trente mille familles avaient renié la croyance de leurs pères, pour embrasser la religion catholique, apostolique et romaine. Le dévergondage de leurs prêtres était le seul motif qui les y poussait. Si ces malheureux avaient été à même de lire notre publication ils auraient pu voir que les serviteurs de la papauté sont sur ce chapitre là beaucoup plus compétents que n'importe quels autres serviteurs de la sainte boutique. Leurs directeurs de conscience valaient-ils moins que celui dont nous faisons suivre la mésaventure :

L'Écho de Vesone, de Périgueux, rapporte dans les termes suivants une affaire qui vient d'être jugée aux assises de la Dordogne le 15 de ce mois.

Le sieur Rey-Laborie, âgé de 42 ans, curé desservant de la paroisse d'Allemans, canton et arrondissement de Ribérac, est accusé d'avoir, dans la commune d'Allemans, pendant qu'il y exerçait les fonctions de ministre d'un culte reconnu par la loi : 1° commis plusieurs attentats sans violence sur de jeunes filles agées de moins de 11 ans ; 2° commis plusieurs attentats avec violence sur de jeunes filles agées de moins de 15 ans.

L'accusé est contumax.

Sur les réquisitions du ministère public, la Cour ordonne, avant même la lecture de l'acte d'accusation, que cette affaire sera jugée à huis-clos.

L'huissier fait évacuer la salle.

Au bout d'une demi-heure, les portes sont ouvertes. La Cour, jugeant sans assistance de jurés, prononce un arrêt par lequel l'abbé Rey-Laborie est condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité.

La Cour ordonne qu'un extrait de l'arrêt sera affiché au domicile du condamné et inséré dans un journal du département.

Que dira *l'Union des campagnes* de la science de ce porte-soutane ?

L'anecdote que nous avons promise dans un de nos précédents bulletins ne peut être mieux racontée qu'elle ne l'est dans la correspondance suivante que nous empruntons à notre spirituel confrère :

Mon cher *Uylenspiegel*,

J'ai à vous conter une histoire de haut goût ; comme elle est assez rabelaisienne, permettez-moi de vous la dire tout bas, avec prière de ne l'imprimer qu'à l'oreille de vos lecteurs. Gyez plutôt :

Vendredi dernier — jour deux fois maigre, ô mon dieu ! — certain abbé au teint frais, à la jambe arrondie, se promenait saintement *en froc et en tricorne* au pied de l'ignoble butte qui dépare le boulevard de Waterloo, en face de l'ancienne porte de Namur.

Deux passants, reconnaissant en lui le plus sémillant pasteur de la banlieue bruxelloise, le virent rencontrer une jeune et jolie servante, avec laquelle il rebroussa chemin. Arrivé à la chaussée, le couple revint lentement sur ses pas, jusqu'à l'ancien local de *l'Harmonie d'Ixelles*, puis retourna de nouveau ; bref, après une dizaine de minutes de cet innocent manège, le pasteur et sa brebis tournèrent paisiblement le coin de la chaussée. Nos deux passants, gens malintentionnés ne comprenant pas qu'un prestolet bien tourné cause en tout bien tout honneur avec une jolie soubrette, se faufilèrent de l'autre côté du pâté de maisons qui forme l'angle de la chaussée et du boulevard, et, sans être aperçus, virent monsieur le curé et sa compagne disparaître par la porte, nuit et jour entrebâillée, de certaine maison située à gauche, tout à l'entrée de la rue, et que les anciens eussent consacrée à Astarté . . . . . .

. . . . . .

Grâce aux maudits indiscrets, dix minutes à peine s'étaient écoulées, qu'un officier de police, fendant la foule compacte et tumultueuse qui s'était formée en un clin d'œil, pénétra à son tour dans le mystérieux asile et en ressortit, escorté du révérend et de la pécheresse, qui avait précisément le tort de ne pas l'être dans le sens voulu par la loi.

Quoiqu'elle jurât avec force larmes que le digne abbé l'avait conduite en ces lieux sous prétexte d'absolution (*sic*), la pauvrette dut se résigner à prendre le chemin qui conduit chez dame Thémis, sauf à passer ultérieurement par de dures épreuves... hélas !

Pendant ce temps, M. l'abbé disparaissait dans les profondeurs d'un fiacre attelé d'un coursier rapide qui prit le large au milieu des huées de la foule. Un sergent de ville, monté sur le siége du cocher, se retournait de temps à autre et, pareil au fameux gendarme du trio d'Ostende, levait les bras au ciel, en signe de désespoir.

Quelle affaire !

Le fiacre a, dit-on, été vu se dirigeant du côté de la station du Nord. *Lugete, Veneres, Cupidinesque !*

Le *Journal de Bruxelles*, dont l'œil rond pénètre partout, voire même sous les sombres voûtes des temples maçonniques, ne pourrait il pas nous dire quel était ce pauvre homme, si c'est bien un curé et comment on le nomme ?

Van Thillot.

AVIS.

On informe les membres de l'Association du journal que lundi prochain, à 8 heures du soir, aura lieu en son local, un banquet pour célébrer l'anniversaire de la formation de cette publication.

En vente au bureau du journal : les vers AU PRÊTRE, par P. Voglet. Brochure de 16 pages, 10 centimes.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 41. 1re Année. 27 Avril et 4 Mai 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 19 Avril 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Les nouvelles arrivées cette semaine ont leur importance. Elles se résument en deux mots : lutte partout! Lutte en Amérique, entre la liberté et l'esclavage. Lutte en France, entre l'homme astucieux de décembre et la conscience publique effarouchée. Lutte en Prusse, entre un pouvoir rétrograde et un peuple qui marche d'un pas ferme à la conquête de libertés qu'il entrevoit. Lutte en Italie, entre les brigands Piémontais et Français, d'une part, et les brigands Napolitains de l'autre. Lutte en Russie, entre les ombres qui s'effacent, mais lentement, et l'aurore qui se lève. Lutte en Orient, des Thermopiles au Danube et du Bosphore au Liban. — Enfin, lutte partout! la jeune civilisation contre la vieille barbarie; l'avenir contre le passé; les peuples contre les tyrans, qui disparaîtront avec leurs armements; car le peuple qui mûrit anéantira les armées, comme en grandissant l'enfant brise les soldats de bois, ses jouets.

Les dernières dépêches d'Amérique nous apportent la nouvelle d'une bataille où l'avantage serait resté du côté du Sud. Nous ne pouvons que nous affliger de voir se prolonger cette guerre funeste qui peut avoir de si tristes conséquences pour la Révolution, en ce sens qu'une rupture entre l'Amérique du Nord et l'Angleterre semble inévitable, dans un avenir peu éloigné. Et l'entente entre les deux grands peuples libres est nécessaire à la marche du progrès. Qu'il rirait, M. Bonaparte, si demain les deux géants maritimes se prenaient corps à corps! Qu'il rirait, et comme l'annexion à la France des petits pays qui l'entourent serait vite accomplie, malgré le « désintéressement connu de la politique impériale. » Oui, quel immense camp de cosaques au pantalon garance deviendrait l'Europe si l'Angleterre, affaiblie, n'était plus là pour contrebalancer cette force brutale qu'on appelle l'empire Napoléonien! Mais nous espérons que les deux peuples, libres et de commune origine, comprendront que leur duel monstrueux serait une victoire pour le despotisme et que leur union est nécessaire à la liberté, dont ils arborent le drapeau; quoique, selon nous, on ne peut étouffer le feu révolutionnaire qui couve partout, mais seulement en retarder l'explosion.

De la ténébreuse France il ne nous vient que de l'ombre, il est vrai que de cette ombre jaillit, à de longs intervales, un éclair. Les hommes barbus qui se sont emparés de ce pays, tout en adoptant la phrase des sept rois dont parle Lamennais : « Qu'aucun bruit du dehors ne pénètre chez nous. » semblent la retourner et dire : *Qu'aucun bruit de chez nous ne filtre au dehors.* Cependant il filtre quand même.

Voici qu'on nous apprend que la fameuse dotation du comte de Palikao revient sur le tapis, mais avec un titre plus accomodé à l'esprit des Français; cela s'appelle aujourd'hui le « budjet de la Gloire » avec cette autre différence qu'au lieu d'être une largesse de quelques milliers de francs, la chose comportera quelques millions, bagatelle! lorsqu'il s'agit de payer les lauriers cueillis ou à cueillir par les guerriers Frrrançais! Voyons si le budjet de la Gloire aura le sort de la dotation : Quant à nous, nous n'osons l'espérer.

De Grèce on annonce la reddition de Nauplie. Evénement singulier, après l'aveu du gouvernement qui disait simplement ne pas avoir d'argent pour acheter les chefs de l'insurrection. Mais peut-être lui en a-t-on prêté. Qui sait? La peur a créé entre les gouvernements une solidarité d'intérêt que les peuples feraient bien d'imiter.

Nauplie est rendue. Mais l'agitation est-elle calmée? Non, elle continue à s'étendre au contraire; et bientôt nous recevrons l'annonce d'une insurrection nouvelle, plus universelle, et autrement grave.

Notons aussi qu'une dépêche d'Athènes du 25 avril nous apporte une nouvelle importante pour l'avenir de la dynastie Bavaroise en Grèce. Le fils aîné du prince Léopold de Bavière a *accepté* la survivance au trône, en prenant, conformément à la loi, l'engagement d'embrasser la religion du pays. Ceci nous démontre que pour une couronne, si branlante qu'elle soit, ces gens sont toujours prêts à transiger avec le Ciel. Des faits pareils ne sont pas neufs (voyez Henri IV); mais il est toujours bon de les mettre sous les yeux des simples qui ont encore ce qu'on est convenu d'appeler *de la religion.*

Nous ne pouvons non plus passer sous silence l'événement du jour, les élections prussiennes. Par elles le roi Guillaume et son gouvernement viennent d'avoir la mesure de leur popularité. D'un bout du pays à l'autre, les candidats du parti avancé l'ont emporté sur leurs concurrents. La défaite des rétrogrades est complète.

Il paraît décidément que sa *majesté* Guillaume n'a pas le *truc* de son impérial voisin.

Un Prolétaire à ses compagnons de travail.

III.

Je vous ai dit, frères, que cette foule de biens dont jouit la société est le produit de notre labeur. Il est plus que probable que vous n'avez pas attendu que je vienne vous dire cela, pour être convaincus de cette irrécusable vérité.

Mais, objectera-t-on peut-être, si le travail crée tous ces biens, ce n'est qu'avec l'aide du capital. Pour que le travailleur puisse transformer une matière quelconque, il lui faut avant tout cette matière; qui la lui fournira? — le capitaliste. Il lui faut des endroits qui soient appropriés à la bonne exécution du travail qu'il se propose d'accomplir, il lui faut des ateliers, des usines, etc.; qui les lui fournira? — le capitaliste. Il lui faut des outils, des machines, toutes sortes d'instruments de travail; qui les lui fournira? — toujours le capitaliste. Et puisque c'est le capitaliste qui procure à l'ouvrier la matière première, les ateliers, les outils, les instruments de la production, n'est-il pas juste que le capitaliste ait une part, et la plus grande part, dans la répartition des objets enfantés par la coopération du capital et du travail?

Et je réponds : Non, cela n'est pas juste.

Consultez votre conscience, frères; sa voix secrète ne vous crie-t-elle pas aussi : Non, cela n'est pas juste!

Et que vous dit votre bon sens?

Parmi tous les objets dont l'homme fait usage, les uns lui viennent directement de la Nature, comme les rayons solaires qui frappent notre œuil, comme l'air qui dilate nos poumons, comme l'eau dont s'humectent nos lèvres, comme le sol que foulent nos pieds; d'autres sont le fruit du travail, c'est à dire d'une action par laquelle l'homme, au moyen de ses forces physiques et de ses facultés intellectuelles, donne à la Nature différentes formes pour mieux la mettre en rapport avec les besoins naturels qu'il éprouve et dont la satisfaction est pour lui une loi de son existence.

Donc, de deux choses l'une :

Ou bien tous ces objets nécessaires à la production, (la matière sur laquelle l'homme exerce son activité, les outils, les instruments, en un mot les capitaux), sont le produit immédiat de la nature; — ou bien ils sont le produit du travail.

Si ces objets nous sont donnés immédiatement par la Nature, sans que leur création ait exigé le concours du travail d'aucun homme, nul n'a le droit de s'en attribuer exclusivement la possession, et l'acte par lequel un individu s'en empare égoïstement, (quel que consacré que soit cet acte, par l'histoire, par les lois, par l'usage), est un larcin fait à l'humanité. Dans ce sens, il n'est rien de plus vrai que cette assertion : *la propriété, c'est le vol.*

Tous n'ont-ils pas besoin de l'air pour respirer, de la lumière pour voir clair, de l'eau pour se rafraîchir et se désaltérer, de la terre pour s'établir sur sa surface, s'y fixer un abri et tirer d'elle les aliments et tous les objets de consommation. Non pas que je veuille dire que les hommes doivent faire entr'eux le *partage* de ces choses; non, nul n'a le droit de s'approprier, de consacrer à son usage exclusif ce qui est à tous et n'appartient à personne en particulier. Car, où est dans la société, celui qui peut se vanter d'avoir créé l'atmosphère, le soleil, l'eau, la terre? Qu'on me montre l'homme qui peut revendiquer la gloire d'être le créateur de ces choses. Celui-là seul aurait le droit de s'approprier la nature, parce qu'il est juste que l'on soit propriétaire de son œuvre et qu'il n'y a de propriété légitime que celle qui est

basée sur le travail. Mais cet homme là ne se rencontre pas, il ne peut pas exister.

Pourquoi donc alors nous mesure-t-on l'air vivifiant de l'atmosphère et les rayons bienfaisants du soleil, en établissant des impôts odieux sur les portes et les fenêtres par où l'air et la lumière doivent pénétrer dans la demeure, en nous reléguant dans des taudis obscurs et mal aérés, au fond de ruelles ténébreuses et malsaines? Comment se peut-il qu'il y ait des hommes qui se soient appropriés les fontaines et les eaux des sources naturelles? Comment surtout, ô usurpation sans pareille! est-il possible qu'il y ait des hommes qui osent se dire les propriétaires légitimes du sol?

Mais parmi ceux qui sont actuellement en possession d'une portion de la Nature, de la terre par exemple, il en est de deux sortes: ceux qui ont acquis eux-mêmes, n'importe par quel moyen, la propriété dont ils sont les maîtres; et ceux qui les ont acquises en vertu d'un héritage ou d'une dotation. — Ensuite, par rapport à la manière dont cette propriété a été acquise originairement, il faut distinguer encore trois catégories: Premièrement, ceux qui se sont emparé du sol, en le ravissant à d'autres qui l'occupaient antérieurement, c'est-à-dire, en vertu du droit de conquête, du droit du plus fort ou du plus rusé; secondement, ceux qui se sont emparé du sol sous prétexte qu'il n'était occupé par personne et s'en prétendent pour ce motif les propriétaires légitimes, c'est-à-dire, en vertu du droit du premier occupant; enfin, ceux qui, après avoir réalisé certaines économies, ont échangé contre une partie du sol, d'autres objets honnêtement gagnés à la sueur de leur front. Certes ces derniers, bien que le fait seul de l'appropriation du sol par un individu quelconque soit toujours une spoliation en lui-même, ne méritent pas la qualification de *spoliateurs*.

Le propriétaire de la première catégorie ressemble au brigand de grand chemin qui vole audacieusement sa montre à un voyageur qui passe, ou bien au filou qui la soutire adroitement de la poche du passant. Celui de la seconde catégorie est comme l'individu qui, trouvant une montre égarée, s'en empare et la garde pour lui, bien qu'il connaisse parfaitement celui qui l'a perdue ou oubliée. Celui de la troisième catégorie est semblable à l'homme qui, ayant amassé un petit pécule par son travail de chaque jour, va acheter une montre qui n'appartient pas à celui qui la vend, mais que notre acheteur paie cependant le prix voulu.

L'Avenir, lorsqu'il viendra rendre à tous ce qui de droit est le domaine de tous, lorsqu'il fera retourner le sol à la communauté, devra sans doute tenir compte de ce qui distingue chacune de ces catégories de propriétaires, afin de peser le plus exactement possible la mesure de l'indemnisation qu'il faut accorder ou ne pas accorder à chacune d'elles. Mais, je ne puis pour le moment entrer dans ces considérations, dont nous nous entretiendrons ensemble lorsque nous en serons arrivés à rechercher les remèdes aux plaies sociales. — Je continue la réfutation de l'objection posée plus haut.

Si les capitaux fournis au travailleur par le capitaliste sont des produits immédiats de la nature, ils sont donc détenus illégitimement, injustement par le capitaliste. Il n'est donc pas légitime, pas juste que celui-ci ait une part dans les objets de consommation créés au moyen de ces capitaux.

Mais si ces capitaux sont eux-mêmes des produits du travail, comme les outils, les machines, les mécaniques, les ateliers, à qui le capitaliste les doit-ils? N'est-ce pas toujours au travailleur.

Dans ce cas, il n'est donc pas juste encore que le capitaliste ait une part dans les objets de consommation, parce qu'il aurait procuré au travailleur les capitaux nécessaires pour effectuer son travail; puisqu'il tient ces capitaux du travailleur lui-même.

Par conséquent, d'une manière ou d'autre, il est toujours contraire à la justice que l'oisif, par ce seul motif qu'il est le détenteur des matières premières et des instruments de travail, vienne prélever un gain sur les sueurs de l'homme laborieux. Il me semble que rien n'est plus simple et plus clair. Il ne faut être ni un grand savant, ni un profond économiste pour concevoir l'exactitude de ces choses-là.

L'objection que l'on pourrait faire, tombe ainsi en poussière, et le raisonnement vient confirmer le cri de notre conscience indignée.

Supposons même que ce que fournit le capitaliste soit bien sa propriété légitime. En est-il moins inique que la majeure partie des bénéfices réalisés par le concours du travail et du capital soit prélevée par le capitaliste. Si le capitaliste use son matériel, le travailleur use son corps; si le premier risque son argent, le second risque sa vie; si le premier fournit les instruments de la production, le second consacre à la production ses fatigues, ses bras, son intelligence, ses talents, il sacrifie sa santé, il se donne lui-même. Toutes ces choses, que fournit journellement l'ouvrier, ne sont-elles pas infiniment plus précieuses que tout ce que peut apporter le capitaliste dans l'exécution de l'œuvre commune.

De tout cela, que devons-nous de nouveau conclure, compagnons? Que la manière dont se répartissent entre les membres de la société les objets de consommation, dûs aux efforts pénibles des prolétaires, constitue une révoltante iniquité et une véritable spoliation. Et cette spoliation enfante pour nous le paupérisme, ce fléau qui fait mourir le peuple d'une lente agonie.

La société actuelle, c'est l'organisation du vol et de l'assassinat.

(*La suite au prochain numéro*)

A UN JOURNAL CATHOLIQUE.

Nous ne sommes pas fâchés de pouvoir soumettre à nos lecteurs la prose honnête et intelligente que consacre à la Société scientifique de Patignies l'*Union des campagnes*, organe des intérêts du Luxembourg :

« Patignies est un petit village des Ardennes namuroises, très-peu connu, mais qui mérite de l'être davantage. Cet endroit renferme quelques libres penseurs, quelques amis du progrès, tels qu'on le comprend de nos jours, et ces *polichinelles du bon sens* voulant mettre en pratique leurs théories, se sont réunis pour fonder une secte religieuse qu'ils ont décorée du titre pompeux de *Société scientifique*, sans doute par antiphrase et pour donner le change sur les véritables tendances des fondateurs. Dans un récent voyage que nous avons fait dans les Ardennes, nous avons recueilli quelques renseignements sur cette société, nous allons les communiquer à nos lecteurs :

» La Société scientifique se compose d'humbles ouvriers, de modestes artisans, qui, un beau matin se sont réveillés avec l'idée qu'ils étaient appelés à régénérer le monde : semblables au poëte satirique, ils ne sont rien, pas même académiciens.

» Ces esprits forts sont au nombre de sept, c'est le seul point de ressemblance qu'ils ont avec les sept sage de la Grèce. Il s'en trouve parmi eux que Diogène aurait pu prendre pour modèle et pour qui la fameuse devise du philosophe Bias est d'une effrayante vérité, on en cite même qui ignorent....., cet art ingénieux de peindre la parole et de parler aux yeux. Nous regrettons de ne pas connaître les noms de ces grands hommes pour les laisser à l'admiration de nos lecteurs.

» Dire quelles idées biscornues ont germé dans ces cerveaux fêlés, exposer les principes qu'ils professent est une tâche au-dessus de nos forces. Il serait moins insensé d'espérer de distinguer les couleurs dans les ténèbres que d'analyser ces rêves et ses songes creux. Constatons seulement qu'ils ont entrepris de réformer la religion de ces crétins d'ardennais qui ont encore la prétention de rester fidèles aux traditions catholiques. Que seraient-ils donc devenus ces stupides ardennais, sans le secours des lumières des philosophes de Patignies. Grâce aux nouveaux réformateurs, nous saurons désormais que le Catholicisme est un tissu d'erreurs, que son culte n'est qu'idolatrie, que ses ministres ne sont que des imposteurs; les *petits peruets* du progrès vont éclairer les intelligences, et bientôt nous seront débarrassés de toutes ces niaiseries qui pendant tant de siècles ont laissé tant de dupes.

» La doctrine des philosophes de Patignies diffère de toutes les autres, passées, présentes ou futures; elle est donc entièrement nouvelle, et ce qui fait son principal mérite, c'est que les esprits les plus pénétrants n'y comprennent rien. Il n'existe point d'œdipe qui puisse tirer au clair les énigmes de ces nouveaux sphinx. Rien qui les rapproche des Illuminés, ni des Quakers, ni des habitants du Lac salé : ils ne ressemblent qu'à eux-mêmes!

» Nous croyons qu'ils n'admettent point l'existence de Dieu. C'est une vieillerie dont ils ont à cœur de se débarrasser, se basant sur ce syllogysme *baroko* : Dieu a créé l'homme à son image et à sa ressemblance; donc cette création implique nécessairement la ressemblance entre Dieu et l'homme, donc Dieu doit être visible. Or, personne ne l'a jamais vu. Donc Dieu n'existe pas. Nous ne citerons que ce spécimen de leurs connaissances en logique, il suffit pour donner au lecteur une idée de la rectitude de leur jugement.

» Afin de répandre ces idées nouvelles, la société de Patignies a formé une bibliothèque *portative*. Chaque membre reçoit un volume par mois pour bien se pénétrer des devoirs de l'homme et de l'instinct des bêtes; nos philosophes méditent les livres en faisant paître leurs bestiaux, et apprennent ainsi théoriquement et pratiquement à régler de la manière la plus convenable leurs rapports entre eux et avec leurs semblables. Cette bibliothèque, que nous sachions, se compose au moins de trois volumes dont deux sont intitulés : *De l'origine des cultes par Dupuis*; quant au troisième, nous ne pourrions pas affirmer si c'est l'*Almanach de Mathieu Laensberg* ou l'*Histoire des quatre fils Aymon*. Nos renseignements ne sont pas assez précis pour décider ce point. Nous conseillons au bibliothécaire, s'il y en a un, d'enrichir ses rayons d'un manuel de civilité, d'une *grammaire* et d'un dictionnaire français. Ses collègues consulteront ces ouvrages avec le plus grand fruit.

» La société scientifique de Patignies n'a point de président; cela est contraire à l'égalité qui doit régner parmi les hommes : ni..... *a fortiori* ne peut-elle pas avoir de trésorier. Le règlement ne s'oppose pas à ce que les membres boivent autant de *chopes* qu'ils peuvent en payer; il est même nécessaire que ceux qui prennent la parole se lubrifient de temps en temps le palais, afin de ne pas rester *a quia* : ce qui, dit-on, leur est arrivé plus d'une fois. Ce besoin de se raffraîchir le gosier engagea d'abord les dissidents à tenir leur assemblée au cabaret où il leur semblait plus facile de recruter des prosélytes. Mais le spectacle de leurs discussions politico-religieuses n'attira que des curieux, accourus dans l'espoir de voir se réaliser une fois de plus la vérité de cet axiôme populaire :

Plus on est de fous, plus on rit.

» Les philosophes, tout déconcertés et honteux comme *des renards qu'une poule aurait pris*, se retirèrent loin des profanes pour célébrer leurs mystères, en gémissant sur le profond abrutissement de leurs semblables. Ces *roquets* continuent à aboyer à la soutane; c'est en vain qu'ils se hérissent le poil et qu'ils se donnent un air hargneux, leurs jappements n'émeuvent personne.

» Les membres de la Société dans leurs discussions avec leurs adversaires emploient de préférence les arguments *ad hominem*, arguments qui ont d'autant plus de poids qu'ils savent les appliquer avec force et précision. Lorsqu'ils sont serrés de trop près, ils se mettent quatre contre un pour mieux prouver leur valeur et pour donner plus de solidité à leurs syllogismes. Sûrs d'accabler leurs ennemis par le nombre, ils se défendent *unguibus et rostro*, et leur polémique devient alors *incisive* et *mordante*.

» Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur les arcanes de la science des nouveaux *réformés*. Nous engageons M. le Bourgmestre de Patignies à les mentionner comme atteints d'aliénation mentale. Cette recommandation leur vaudra le logement et la nourriture à Gheel. » XX.

Il y a, comme on vient de le voir, du bon et du mauvais dans cette correspondance hargneuse et joviale tout à la fois.

Quand, par exemple, son auteur nous fait connaître l'existence, dans les Ardennes namuroises, de libres-penseurs, d'amis du progrès (peu nous importe comment on le comprend aujourd'hui, pourvu que ce soit le progrès); quand il nous dit que ces libres-penseurs, ces amis du progrès sont d'humbles ouvriers, de modestes artisans que l'amour de la lecture, c'est à dire des connaissances, pousse à s'unir pour acheter en commun les livres, dont le prix, chose déplorable, n'est pas à la portée de leur bourse de prolétaires, et qu'ils préfèrent consacrer à la culture de leur esprit et de leur intelligence les heures de loisir que leur laisse le travail à tout autre agrément; temps précieux que, malheureusement pour l'humanité, trop de leurs confrères perdent à aller prêter une oreille attentive aux bêtises que viennent de temps en temps prêcher dans leur halle à prières un capucin joufflu ou un curé au nez culotté, à l'abdomen disgracieux et insupportables, chose que produit infailliblement sur ces gardes-champêtres du Paradis la ponctuelle observance de la sobriété, de la tempérance, de la continence et de l'abstinence.

Nous devons savoir gré à ce correspondant écrevisse, d'avoir fait connaître l'existence de cette société d'hommes de cœur qui, sans posséder peut être la sagesse des sept sages de la Grèce, ont au moins comme eux le courage de leurs opinions.

Ils auront dû, nous en sommes certains, être transportés de joie en se voyant, malgré leur petit nombre, l'objet des

attaques du parti des démonstrations religieuses de Malines et des jours glorieux de Toulouse.

Non, citoyens, vous n'êtes pas des académiciens (il paraît que ce saint personnage connait par cœur son Piron et son Béranger), vous êtes plus que cela : vous êtes les trouble-fêtes de ces inqualifiables trafiquants de la crédulité publique, de la simplicité humaine.

La sortie maladroite que vient de faire ce commis-voyageur de la réaction ne peut que profiter à l'intelligente et utile association que vous avez constituée. Continuez, persévérez, faites une propagande active et au grand jour : votre nombre ne restera pas ce qu'il est aujourd'hui. Maintenez passant sur les mots de cerveaux fêlés que vous adresse cette cervelle d'épicier et dites-lui qu'il ment impudemment lorqu'il feint de supposer que vous voulez réformer la religion. On ne réforme pas les abus, on les fait disparaître. Dites-lui qu'il a raison lorsqu'il écrit que le Catholicisme est un tissu d'erreurs, que son culte n'est qu'idolâtrie, que ses ministres ne sont que des imposteurs, et que le progrès éclairant les intelligences, nous seront bientôt débarrassés de toutes ces niaiseries qui, pendant tant de siècles ont fait tant de dupes. Ajoutez-y, à ces dupes, tous les martyrs des meurtres et les victimes des crimes sans nom qu'ils commettent encore de nos jours.

Jusqu'ici et même dans ce qui suit, il n'y a rien de mauvais. En effet, n'admettant l'exploitation sous aucune forme, vous ne pouvez rien avoir de commun, ni de ressemblance aucune avec toutes ces sectes religieuses et prétenduement philosophiques qui, au lieu de supprimer la religion, ne s'occupent que de la réformer, et tendent ainsi à substituer au culte et aux prêtres catholiques une nouvelle spéculation et de nouveaux parasites.

Le passage où il parle de la non existence de Dieu et de son existence en même temps nous paraît souverainement absurde. Mais, heureusement pour l'esprit humain, les libres penseurs athées ne se basent pas sur le raisonnement niais qu'il cite, dans lequel on part de l'existence de Dieu pour arriver à nier son existence et qui revient à dire ceci : Dieu a créé l'homme à son image, — si Dieu a fait cela, Dieu existe, — donc Dieu n'existe pas. La majeure constitue ce que les dialecticiens appellent une pétition de principe, parce qu'avant d'affirmer que Dieu a créé l'homme a son image il faudrait avoir démontré l'existence de Dieu et ensuite parce que, même en admettant l'existeuce de Dieu, il faudrait avoir prouvé que Dieu a créé l'homme a sa ressemblance ; la mineure est juste, il est vrai ; mais la conclusion est absurde, non pas en elle- même, mais par rapport aux prémisses. Non, ce n'est sur un paralogisme semblable que les athées forment leur conviction ; ils laissent aux théologiens et à tous les imposteurs sacrés l'emploi des sophismes et des contradictions ; ils se basent sur des raisonnements plus logiques, sur celui ci par exemple :

L'idée *Dieu* implique l'idée d'une perfection infinie. — L'idée d'une perfection infinie implique celle d'une sagesse, d'une justice, d'une puissance infinie. — Donc Dieu, s'il existait, devrait être infiniment sage, juste, tout puissant, en un mot infiniment parfait. — Si Dieu était infiniment parfait, tout ce qui provient de lui devrait être parfait. — La perfection, c'est la négation du mal. — Donc, si Dieu existait, le mal n'existerait pas dans l'univers. — Si le mal existe, Dieu ne peut donc exister. — Or, la terre fourmille d'imperfections, de mensonges, d'iniquités, de vices, de crimes, de douleurs et de maladies, de maux de toutes sortes dans le monde moral, intellectuel et physique. — Donc, Dieu n'existe pas.

Ensuite, faisons remarquer qu'un homme qui se ferait volontiers passer pour savant, devrait au moins connaître un peu les règles de la Dialectique. S'il avait ouvert le moindre traité de Logique, il aurait vu que ce raisonnement absurde à six propositons, qu'il appelle un syllogisme, n'en est pas un, vu qu'on appelle syllogisme un raisonnement formé de trois propositions, tandis que l'on appelle sorite la réunion de plusieurs syllogismes qui se suivent de manière à ne former qu'un seul raisonnement aboutissant à une conclusion unique.

Nous remercions ce correspondant pour tout ce que nous venons de relever, mais il nous sera sans doute permis maintenant de lui dire aussi notre façon de penser sur le cynisme révoltant avec lequel il raconte au public qu'il est allé rôder du côté où siége cette association de libres-penseurs pour savoir au juste de combien de membres elle se compose et connaître aussi un peu les noms et le nombre des volumes que renferme sa bibliothèque. Qu'il y ait des individus capables de faire de pareilles démarches, nous le comprenons ; mais avoir l'audace de rendre public le résultat qu'ils ont obtenu, nous le comprenons plus difficilement. De tout temps on a flétri énergiquement cette manière jésuitique de découvrir ce qu'on n'a pas la bêtise d'aller confier au confessionnal. Ajoutons que dans ce noble métier tout n'est pas rose : on court parfois le risque d'être éconduit comme un chien galeux. Et quelle confiance le lecteur peut il accorder après tout au récit de choses qu'il a fallu entendre et voir à travers le trou d'une serrure ?

S'il est vrai, comme l'avance ce correspondant, qu'il n'y a pas de manuel de la civilité dans la bibliothèque de la société de Patignies, nous croyons, nous, que cet ouvrage serait une superfluité, par la raison que les Ardennais doivent être suffisamment civilisés de nos jours, ayant eu dans le temps un professeur émérite dans la sainte personne du vicaire Boigelot, qui poussa la civilité jusqu'à en offrir des leçons aux factionnaires de poste sur les remparts à Namur.

L'étonnement que manifeste ce correspondant de ce que la société de Patignies n'a pas de président, ne nous surprend pas ; les esclaves toujours ont eu besoin d'un chef, les hommes civilisés et de bon sens se passent de présidents et de commissaires.

Quant à nous parler de raffraîchir le gosier, la pudeur aurait dû l'engager à ne pas parler de cette chose, chacun sait ce qu'en dit l'abbé de Bois-Robert concernant ses moines crasseux.

Les discusssions politico religieuses, dit-il, n'attirent que des curieux et n'émeuvent personne. Il se trompe, car lui tout le premier s'en est ému au point de se creuser le cerveau pour leur consacrer une correspondance indigeste.

Et dites-nous, digne correspondant, comment arrangez-vous ce qui suit : les membres de la société scientifique de Patignies ne sont que sept, avez-vous avoué, et ils se mettent quatre contre un pour accabler leurs ennemis, dites-vous plus loin. Lorsqu'on est quatre contre un, il nous semble inutile de recourir à l'emploi des griffes et des dents pour mettre ses adversaires à la raison.

En fin de compte, nous devons vous dire que vos renseignements sont loin d'être complets. Ne feriez-vous pas bien de vous remettre en route et de vous glisser plus adroitement jusqu'au milieu de cette société. Le moyen le plus sûr de tout savoir et de tout connaître, serait peut-être de vous y présenter. Votre tour d'admission, selon nous, ne devrait avoir lieu bien entendu que quand la société comptera une douzaine de membres.

Croyez-nous, M. le correspondant, n'engagez plus M. le bourgmestre de Patignies à délivrer une recommandation qui vaudra aux membres de ce Cercle Scientifique, le logement et la nourriture à Gheel ; c'est à des idiots, des fainéants comme sont la plupart des individus de votre bord qu'on assure ces choses-là et non à des hommes courageux et laborieux qui ne doivent rien à la société, mais tout au produit de leur pénible labeur. Serait-ce par hasard parce que le plaisant représentant de Turnhout qualifie de fous les libres-penseurs que vous voulez les envoyer dans cet endroit ? Dans ce cas nous vous dirions que nous ne savons au juste où l'on devrait vous envoyer l'un et l'autre, sinon chez des personnes accablées du spleen, afin de leur procurer un peu de distraction, le seul remède efficace à leur maux imaginaires.

Ce que vous ignorez peut-être et ce serait mal à nous de ne pas vous en informer, c'est que ce grand député catholique, apostolique et romain, ce sage, cent fois plus sage que les sept sages de la Grèce, cet homme profond, sans la présence duquel les séances de la Chambre n'offriraient aux curieux aucun attrait, vient d'adresser à l'un des grands journaux de Bruxelles, une lettre dans laquelle nous voyons un législateur passablement embarrassé, ne voulant ou n'osant pas dire le fond de sa pensée, notez que le journal en question ne cherche pas non plus à l'expliquer. En effet, d'un côté ce député avoue son aversion prononcée pour les fortifications, la conscription et les armées coûteuses et ruineuses pour le pays, tandis que d'un autre côté il reconnait la nécessité d'une armée permanente qui, vu les traités qui garantissent la neutralité de la Belgique, se composerait de 25,000 volontaires seulement, ou, diable ! a-t il été dénicher ce chauvinisme belge ? 25 mille volontaires, si c'était une armée d'officiers, nous pourrions trouver ses espérances fondées, mais des soldats, allons donc ! — Vingt cinq mille hommes, M. le correspondant, n'est-ce pas plus qu'il n'en faut pour mettre à la raison et les Gantois et les Borains ! qu'en pensez-vous ?

Puis à propos de la bamboche que vont faire à Rome les évêques et les archévêques catholiques, ne dites-vous pas, dans un entre-filet qui suit immédiatement votre lettre, que les révolutionnaires veulent la liberté pour faire triompher leurs idées subversives et anti-chrétiennes et qu'ils la refusent à vous ; alors que vos pareils condamnent, dans la catholique Espagne, des malheureux à onze ans de galères, pour avoir colporté une bible ? O grands partisans de la liberté et de la liberté de la presse en particulier, que vous êtes sincères et loyaux !

Puis, plus bas, vous apitoyant sur le sort des prisonniers du château d'OEuf, ne signalez-vous pas à l'indignation publique la barbarie qu'a le gouvernement Piémontais de leur serrer les pieds et les mains dans un instrument de supplice appelé *ferri corri* (fers courts) ? Mais qui donc, s'il vous plait, fit à l'humanité cadeau de ces bijoux précieux ? si ce ne sont vos hommes de progrès du temps passé qui intronisèrent la sainte inquisition.

L'*Union des campagnes*, organe des intérêts de la boutique catholique, nous saura gré sans doute de l'avoir fait connaître à Bruxelles, où l'on ignorait complètement l'existence de sa lanterne sourde. Après cela, s'il arrivait une seconde foi que son confrère le *Journal de Bruxelles* ne put paraitre à cause de la mauvaise humeur des ouvriers typographes qu'il emploie et dont le salaire, paraît-il, est inférieur à celui qu'obtiennent leurs confrères dans les autres ateliers, nous croyons fermement qu'il y aurait moyen pour lui de recruter par ici une abondante moisson d'abonnés. — N'allez pas croire pourtant, M. le correspondant, que nous souhaitons la mort du *Journal de Bruxelles*, loin de là ; si nous avions un conseil à lui donner, nous l'engagerions à faire comprendre à ses ouvriers qu'il leur sera tenu compte dans le ciel du sacrifice qu'ils font à sa sainte feuille, ou mieux encore nous lui dirions d'adresser une demande au Saint Père pour qu'il lui plaise d'abandonner quelques bribes du denier de Saint Pierre, afin de satisfaire aux exigences vraiment exorbitantes de ces ouvriers qui prétendent que les salaires restent toujours les mêmes, tandis que les loyers et tous les objets de consommation renchérissent chaque jour. Balivernes que tout cela ! Hommes de progrès, libre-penseurs et révolutionnaires tous ceux qui tiennent un pareil langage, n'est-ce pas, M. le correspondant ?

AUX LIBRES-PENSEURS.

Chant dédié à la Société Scientifique de Patignies.

« De l'action, toujours de l'action. »
F. Pyat. (Lettre au peuple français).

Air du Dieu des bonnes gens.

Du joug honteux qui tous nous humilie,
Si nous voulons, penseurs, nous affranchir,
Ne croyons pas, ô suprême folie !
Qu'il nous suffit en paix de réfléchir ;
On n'a jamais pu briser des entraves
Sans nul effort, sans agitation ;
Si nous voulons n'être plus des esclaves :
Frères, de l'action !

Pour extirper la racine profonde
Des préjugés qui faussent les esprits,
Frères, il faut répandre par le monde
L'amour du droit dont nos cœurs sont nourris.
Pour accomplir cette mission grande,
Pour préparer la Révolution,
N'avons-nous pas l'active propagande ?
Frères, de l'action !

Oubliant tout, nos tourments, nos misères,
Pour en chercher les infâmes auteurs :
Signalons-les aux pauvres prolétaires,
Dont leur prestige a perverti les cœurs.
Oui, combattons le prêtre et son église,
Ce bouge impur de la corruption ;
Sur nos drapeaux il faut que chacun lise :
Frères, de l'action !

Nous traversons un siècle de lumière,
Où chaque jour les progrès vont croissants ;
Et cependant toute notre carrière
Reste vouée à des maux incessants.
Pour en finir avec cette lacune,
Triste produit de l'exploitation,
Libres-penseurs, faisons cause commune :
Frères, de l'action !

Lorsque partout l'hydre du paupérisme
Se montre, hélas ! prête à nous entraîner,
Nos gouvernants, dans leur froid égoïsme,
N'ont de l'argent que pour nous bâillonner ;
Mais dédaignant leur concours, leur service,
Sachons créer l'association,
Pour qu'en tous lieux sans cesse elle sévice :
Frères, de l'action !

De l'action ! pour qu'elle soit sans trève,
Libres-penseurs, soyons unis toujours ;
Et quand parfois autour de nous s'élève
Un cri confus de corbeaux, de vautours,
Laissons, laissons vociférer sans peine
Tous ces niais pleins de dévotion,
Pour rendre enfin notre marche certaine :
Frères, de l'action !

De l'action ! les rois ont le vertige,
Dans leurs palais, le spectre de la peur
Règne, tandis que le peuple, ô prodige !
Cherche à sortir de sa longue torpeur.
Puis à travers l'ouragan qui se lève
Brille le jour de rénovation ;
La liberté ceint son terrible glaive :
Frères, de l'action !

Prosper VOGLET.

LE PEUPLE,

ASSOCIATION DE LA DÉMOCRATIE MILITANTE.

Nous empruntons les lignes suivantes au procès-verbal de la séance du dimanche 27 avril dernier :

Le citoyen Brismée, en face de la propagande active et de l'effort suprême que font, en ce moment, nos ennemis, et surtout les catholiques, propose de nommer dans le sein de l'association une section de propagande qui organiserait une

sorte d'association dans l'association : Les adhérents payeraient, toutes les semaines, une cotisation minime dont le produit servirait à faire mettre en brochures et à répandre les articles, chansons, etc., publiés par la *Tribune*, organe de l'association, qui seraient jugés capables d'éclairer l'intelligence de nos frères ignorants. — Les catholiques, continue l'orateur, viennent de nous donner l'exemple. — Puis il cite une correspondance de Bruxelles au *Journal de Liége*, contenant les statuts de l'association fondée par ces zélés serviteurs de Dieu, statuts dont le secrétaire donne lecture.

La proposition est approuvée.

On procède ensuite à l'élection d'un comité composé de cinq membres. Cinq noms choisis et mis en avant par divers associés, reçoivent l'approbation unanime de l'assemblée. Les voici :

Eberard, Borgmans, Delepaut, Claeskens et Demoor.

Après l'élection, le comité entrant en fonction séance tenante, dresse une liste où elle invite à se faire inscrire les associés présents, qui tous s'empressent de verser une cotisation de 5 centimes.

Par conséquent :

I.

Il est établi, dans le sein de l'Association *le Peuple*, une Association pour propager, par la publication de brochures, les idées de démocratie et de socialisme, et extirper du cœur des masses le fanatisme religieux contraire à la raison et fatal à la Liberté.

II.

Cette Association se compose de tous ceux qui s'engagent à verser chaque semaine en main d'un correspondant de l'Association, la somme de cinq centimes, soit 2 fr. 50 centimes par an.

III.

Toute personne qui s'engage à recueillir dix souscriptions de 2 fr. 50, soit 25 fr. par an, et à les verser à la caisse de l'Association, obtient le titre de correspondant et reçoit chaque mois les publications de l'Association, à charge de les communiquer aux dix membres qui versent entre ses mains leur annuité de 2. fr. 50.

IV.

La dite Association est dirigée par un Comité de cinq membres qui décident de l'emploi des fonds et du choix des publications adressées aux correspondants.

Le citoyen Brismée propose ensuite de nommer à la séance prochaine une section d'agitation pour l'organisation de meetings. Sa proposition est mise à l'ordre du jour.

Le secrétaire, FRENAY.

Les membres sont informés que la réunion de dimanche prochain, 4 mai, est une séance mensuelle.

BULLETIN CLÉRICAL.

FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE PRÉVENUS DE COUPS ET BLESSURES.

A la fin du mois de janvier 1862, dit la *Gazette des Tribunaux*, la justice fut informée que de jeunes enfants élevés dans le pensionnat dit de Saint Nicolas, dirigé à Issys, par des Frères de la doctrine Chrétienne, étaient de la part de quelques uns de leurs professeurs l'objet de violences d'une véritable gravité. En confirmant ces révélations, l'instruction à laquelle il a été procédé a plus spécialement désigné le nommé Doyat parmi les auteurs des actes les plus récents de brutalité. Deux autres frères, Vullien et Mercier, furent également dénoncés comme coupables de faits du même genre.

Chargé, du mois de septembre 1867 au 14 janvier 1862, d'enseigner la lecture dans la 15e classe, composée d'enfants de 8 à 12 ans, Doyat, suivant la prévention, ne se serait pas contenté de leur infliger des punitions révoltantes, soit qu'il les obligeât à aller toucher de leurs lèvres les dalles des latrines, soit qu'il les contraignit à se coucher sur le dos et à tenir pendant plusieurs minutes leurs jambes levées et appuyées contre le mur ; il aurait multiplié sur eux, pour les fautes les plus légères, les mauvais traitements de toutes sortes ; aux uns il donnait des coups de pied ; d'autres étaient frappés avec la main seulement ; il les soulevait par leurs vêtements et les tenait suspendus la tête en bas pour les frapper plus à l'aise ; souvent il se servait d'un instrument en bois dit *signal* pour leur porter sur la tête des coups assez forts pour leur occasionner des contusions et des écorchures ; plus souvent encore, armé d'un bâton de la grosseur d'un manche à balai et d'une longueur de 50 centimètres, il en frappait ses élèves sur les reins ou sur les mains, au point que quelques uns ont dû, par suite, passer quelques jours à l'infirmerie.

Un autre jour l'élève Cudorge a été attaché par les pieds à une hauteur de plus de deux mètres, à une couronne de fer fixée dans le dortoir pour soutenir les rideaux. Enfin le jeune Crozat, âgé de 10 ans et demi, avait commis une faute légère ; pour l'en punir, Doyat, le saisissant par le bras, l'enleva de son banc et le lança en l'air avec tant de force, que sa tête toucha le plafond et qu'il alla lourdement retomber à gauche de la chaire sur un pupitre dont l'angle lui a ouvert au menton une large blessure. Le sang s'en échappait en abondance ; mais au lieu de lui prodiguer des secours l'inculpé le chassa à coups de pieds dans la cour pour le faire laver à la fontaine ; puis il se contenta de le conduire au dortoir, où il le laissa sans lui donner le moindre soin.

Doyat fut privé pour ce fait, par son supérieur, de la direction des enfants élevés dans le pensionnat et envoyé aux travaux du jardin.

Dans le mois de novembre 1860, l'élève Petinier avait eu, au réfectoire, une mauvaise tenue ; aux observations qui lui avaient été adressées, il avait fait une réponse grossière accompagnée d'un geste menaçant. Le frère Vullin le fit sortir de son lit, lui appliqua sur les reins mis à nu de violents coups avec une poignée de lacets de cuir destinés à nouer les souliers. Comme il poussait des cris, Mercier, irrité de ne pouvoir le faire taire, le prit à son tour, et il l'aurait de nouveau, suivant la prévention, frappé de coups répétés d'une ceinture de cuir garnie d'une boucle. A la suite de ce fait, Mercier a été par ses supérieurs renvoyé de la communauté à laquelle il a cessé d'appartenir.

A raison de ces faits, le ministère public a renvoyé devant la police correctionnelle, sous prévention de coups et blessures volontaires, les nommés :

1° Louis Doyat, frère de la Doctrine chrétienne, en religion frère Héraclius, âgé de 22 ans ;

2° Charles Vullin, dit Cordonnier, frère de la Doctrine chrétienne, en religion frère Novatus, âgé de 39 ans ;

3° Jean-Louis-Mathieu Mercier, ex-frère de la Doctrine chrétienne, en religion frère Nilitiatus, âgé de 20 ans.

Un grand nombre d'enfants sont entendus et confirment les faits énoncés plus haut.

Doyat les reconnait d'ailleurs en partie : « J'étais, dit il, nouveau, sans expérience ; les enfants me tourmentaient, ne reconnaissaient pas mon autorité ; je me suis laissé emporter par la colère ; mais ils ont bien exagéré ; je ne crois pas avoir fait tout ce qu'on me reproche. »

Le prévenu affirme qu'aussitôt la blessure du jeune Crozat, il en a averti le supérieur.

Vullin dit qu'il avait infligé une heure de piquet au jeune Petinier ; que cet enfant n'ayant pas obéi, le soir il l'a corrigé, mais avec de petites lanières à souliers qui ne pouvaient pas lui faire grand mal.

Mercier, lui, reconnait avoir frappé cet enfant avec une ceinture, mais il prétend y avoir été obligé par un frère.

Me Paillard de Villeneuve présente la défense des prévenus Vullin et Doyat ; il demande l'acquittement de Vullin, et des circonstances atténuantes en faveur de l'autre prévenu.

Me Ameline présente la défense de Mercier.

Le tribunal a rendu le jugement suivant :

« Attendu que s'il est constant que Vullin ait infligé au jeune Petinier une correction corporelle regrettable, il n'est pas suffisamment établi que cette correction ait excédé les bornes de celles autorisées par la délégation paternelle que les instituteurs reçoivent tacitement des parents qui leur confient leurs enfants.

« Qu'il n'est pas établi que cette correction ait occasionné des blessures au jeune Petinier.

« Renvoie Vullin des fins de la plainte, sans amende ni dépens.

« Mais, attendu qu'il est établi que Doyat a volontairement porté des coups et fait des blessures aux jeunes Grozat, Gudorge, Gaspard, Persigny, Lelandais, Gulion, Dupuis, Larivière, Ginet et Rainot.

« Que Mercier a aussi volontairement porté des coups et fait des blessures à Petinier.

« Leur faisant application des dispositions de l'art. 311 du code pénal ;

« Condamne Doxat à quatre mois d'emprisonnement et Mercier à un mois de la même peine ;

« Et les condamne chacun à la moitié des dépens »

L'*Union des campagnes* pourrait-elle nous dire si ces chers frères sont des Piémontais ?

A Detmold, un père a tué son fils de 16 ans, et, après lui avoir séparé la tête du corps, a placé les restes sanglants sur un bûcher dans l'intention de les brûler. Saisi par les voisins, il a déclaré avoir voulu, à l'exemple d'Abraham, offrir son fils unique au Seigneur. C'est encore là une des victimes du piétisme fanatique qui règne dans quelques parties de l'Allemagne.

Nous sommes vraiment dans une époque curieuse et surprenante ! Il n'est plus permis aujourd'hui à un père de sacrifier le moindre marmot sur l'autel de son seigneur, sans courir le risque d'être, par ce beau temps de guillotine, sacrifié à son tour.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

En vente au bureau du journal : les vers AU PRÊTRE, par P. Voglet. Brochure de 16 pages, 10 centimes.

CH. KOESTER,

TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,

Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),

Lez-Bruxelles.

On demande un tourneur en bois ou en cuivre.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delbaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,

RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envois d'échantillons en ville et en province.

Cagliostro, Nouvelle Liqueur.

Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2	00
Verre cylindre.	40	centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,

BOTTIER ET CORDONNIER,

Rue des Alexiens, N° 4,

A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 42. 1re Année. 11 Mai 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 10 Mai 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

A peine Nauplie s'est-elle rendue, que les évènements qui faisaient redouter de si graves complications aux gouvernements émus, sont déjà oubliés. La question Grecque est enterrée. Et ce ne sera pas la dernière! Combien n'en avons-nous pas vu, de ces questions, depuis dix ans, surgir, disparaitre, puis reparaitre pour s'effacer de nouveau, avec une régularité étonnante ? Avec un peu de science on pourrait annoncer l'apparition d'une question politique comme on prédit la venue d'une comète. Question d'Orient, des principautés, du percement de l'isthme de Suez, des Duchés; questions Suisses (Chablais, Faucigny, vallée des Dappes), question Polonaise, Hongroise, Italienne, Américaine, etc, etc, toutes paraissant et disparaissant périodiquement, continueront à se montrer tour-à-tour jusqu'au jour où la terrible question des salaires viendra se poser comme le prélude de la dernière et suprême question sociale.

Pour le quart-d'heure, c'est la question Romaine qui est à l'ordre du jour. — C'est elle qui tient les Cours en suspens. C'est elle dont on désire en même temps qu'on redoute la solution. Autour de l'homme qui tient dans ses mains (hélas!) le sort de l'Italie, deux partis contraires se sont mis en mouvement, l'un réclamant la suppression du pouvoir temporel du Pape; l'autre en demandant le maintien. Le premier a pour champions le prince Napoléon, MM. de Persigny et Thouvenel; le second compte dans ses rangs le maréchal Randon, M. Walewski et la coterie féminine de la Cour, l'impératrice en tête. A qui est resté l'avantage? Nous n'oserions nous prononcer: cependant à en croire les apparences, le parti du Pape serait écrasé, et le Saint-Père pourrait faire ses malles. Ce qu'il y a de certain, c'est que celui qui était généralement regardé comme le bouclier du Vatican, le général de Goyon est rappelé. L'Italie doit-elle se réjouir? L'homme qui semble vouloir lui restituer sa capitale qu'il tient depuis treize ans dans sa griffe, ne lui fera-t-il pas l'amputation de quelque membre? Ne lui infligera-t-il pas la honte d'une cession comme celle qui fera rougir l'Italie devant ses sœurs en infortunes, la Pologne et la Hongrie? Nous voulons parler de Nice. — De Nice, ce stygmate infamant imprimé à jamais au front des trafiquants piémontais ; de Nice qui s'étendra comme un suaire sur la mort de Cavour ; de Nice dont on crachera le nom à la face de Victor-Emmanuel épouvanté, au jour du soulèvement des peuples. Hélas! rien ne parait plus probable aux yeux de ceux qui connaissent la manière de procéder de M. Bonaparte. Mais quelle serait la portion de terre italienne abandonnée à l'avidité française? Serait-ce la Sardaigne ou l'ile d'Elbe; ou bien encore toutes les deux à la fois? et puis, s'il se désiste de Rome, lachera-t-il Civita-Vechia? Terrifiantes questions qui se dressent devant tout bon patriote italien.

L'illustre guerrier qui aurait commandé la colonne d'assaut de Sébastopol, si la dyssenterie n'y serait venue mettre obstacle; le grand stratégiste (nous allions dire le gros) qui, à la tête de 40,000 hommes traversa la Toscane pour aller glorieusement conquérir le matériel de la duchesse de Parme ; le cousin Napoléon enfin, va, dit-on, trouver à Naples son beau-père le roi galant-homme (les italiens de Nice lui donneraient-ils aussi cette qualification?) pour élaborer, ensemble, quelque traité secret. Si l'Italie attend beaucoup de ce voyage nous croyons qu'elle a tort. Et nous croyons aussi que les italiens commencent à s'apercevoir que les secours intéressés de la France leur coûtent cher.

« Le séjour du Pape au bord de la mer, écrit-on « d'Italie, parait avoir affermi sa santé. Il a passé « en revue les troupes que Mgr. de Mérode avait « réunies, et il leur a adressé une allocution d'une « voix forte. Puis a eu lieu le baisement de pied. « Le pape étant debout, on a mis devant lui un « sac de zouave sur lequel il a posé le pied pour « faciliter l'accomplissement du cérémonial reli« gieux. » La scène devait être vraiment saisissante. Voyez-vous ce vieillard, représentant du Christ sur la terre, voyez-vous ce ministre de paix et d'amour passer une revue de troupes auxquelles il adresse une allocution, ni plus ni moins qu'un Bonaparte? Voyez-vous ce prêtre appuyant, à défaut d'escabeau, le pied sur le sac d'un zouave, c'est-à-dire d'un homme soudoyé pour en égorger d'autres? Dans ce sac il devait y avoir des cartouches. Puis ce baisement de pied donnant la mesure de l'humaine abjection ! Et dans le fond les cardinaux avec leurs robes couleur de sang ! Il ne manquait là que la fiole des Borgia et le stylet des bravi. Quelle scène à mettre sur la toile! Quel tableau ! Quel poème !

Ce qui se passe en Prusse n'est pas moins intéressant. Les élections ont mis le roi dans une grande perplexité. Les bruits les plus contradictoires circulent et sont tour à tour accueillis par les cercles officiels. Les uns proposent de proclamer l'état de siège, de dissoudre les chambres et de modifier les lois électorales ; les autres, conseillent de ne point résister au courant des idées libérales. Placée entre ces deux alternatives, sa *majesté* Guillaume n'ose se décider ; mais qu'il se décide ou pour l'une ou pour l'autre, sa popularité, son prestige n'en sont pas moins évanouis pour jamais, tandis que le pays vient d'avoir conscience de sa force.

Les dépêches d'Amérique sont toujours graves. D'un moment à l'autre on s'attend à recevoir l'annonce d'une nouvelle boucherie qui sera peut-être encore sans résultats ; quoique le Sud soit dans une situation désespérée. Pendant un an le Missouri, le Tenessée et le Kentucky lui ont fourni les deux tiers de sa consommation en viandes salées, en maïs et en blé. Ces trois Etats sont aujourd'hui occupés par les troupes du Nord, et les Etats à coton de l'extrême Sud ne doivent plus compter que sur leurs propres ressources. Ainsi tout semble promettre que la lutte sera sanglante. Cependant M. Mercier, le ministre de France à Wasington, vient de se rendre à Richmond, capitale des Etats du Sud, pour travailler, — dit-on, — au rapprochement des Etats si fatalement divisés. Puisse-t-il réussir dans son entreprise, malgré sa qualité de représentant de M. Bonaparte qui fait qu'il ne nous inspire pas grande confiance.

En Turquie la révolte contre l'autorité de la Porte fait des progrès étonnants. L'armée d'Omer-Pacha est réduite à l'impuissance. Des détachements turcs sont mis en pièces dès qu'ils se hasardent dans les montagnes. La consternation est grande parmi les Ottomans. L'édifice des sultans se lézarde de toutes parts. Tous les regards se tournent vers Constantinople ; c'est là que naitront les événements qui doivent mettre le feu à l'Europe. La question d'Orient est là qui se dresse, grosse d'orage, terrible, inévitable et autrement menaçante que la question Romaine, qui pourrait bien n'être encore qu'une immense mystification.

Un Prolétaire à ses compagnons de travail.

IV.

La mauvaise répartition des richesses produites, telle est donc la première injustice que commet la société, car c'est le capitaliste, l'oisif, le parasite qui, dans cette répartition, a la plus grande part tandis que celle du travailleur (qui seul devrait posséder un droit légitime sur le fruit de son travail) est minime, et parfois même nulle. C'est cette répartition injuste qui, augmentant graduellement la fortune des possesseurs et la pauvreté des dépossédés, tend à agrandir l'inégalité sociale et à élargir de plus en plus l'abime qui se creuse entre les riches et les pauvres. De sorte que, si cette injustice n'était pas en partie balancée, dans cette société livrée au désordre, par d'autres forces qui la neutralisent plus ou moins et en atténuent tant soit peu les conséquences, nous verrions bientôt le monde moderne rebrousser chemin vers le passé, ramener la féodalité d'une part et la servitude de l'autre, et se diviser en deux castes entièrement distinctes et n'ayant rien de commun entre elles : l'une composée de quelques grands oligarques industriels ou agricoles et l'autre d'une foule innombrable d'hommes réduits à l'état de véritables bêtes de sommes.

Nous verrons plus loin, lorsque nous en serons venus à rechercher les causes de nos maux, nous verrons, dis-je, quelles sont ces forces qui tendent à neutraliser jusqu'à un certain degré les effets

que devrait inévitablement produire cette répartition inique et arbitraire.

Et pourtant j'indiquerai dès maintenant, sauf à y revenir plus tard, une de ces choses qui doivent nous empêcher de considérer cette tendance à la séparation de la société en deux castes entièrement distinctes comme une loi absolue : je veux parler de la *Concurrence*, de cette concurrence illimitée et destructrice qui règne dans le domaine de l'industrie. La concurrence en effet, en même temps qu'elle est une cause permanente de nouveaux désastres pour l'ouvrier, engendre chez les capitalistes la faillite, la banqueroute et la ruine, et de temps en temps rejette au degré le plus bas de l'échelle sociale quelques-uns de nos exploiteurs que d'autres plus adroits parviennent à écraser; et d'un autre côté cette concurrence, aidée de la fraude, du vol, de la falsification des objets de consommation ou même par l'effet d'une simple chance, permet à d'autres de s'élever et de supplanter les anciens possesseurs par des moyens non moins illicites que ceux qui maintenaient auparavant ces derniers au faite de la prospérité.

Quels que soient les tendances avec lesquelles semble marcher la société actuelle, si elle continue d'exister, c'est à dire si elle ne fait place à un ordre social meilleur, n'oublions donc jamais que le monde commercial et industriel n'est après tout qu'une scène de désordre de tous genres, qu'une grande loterie, qu'un immense jeu de hasard.

Mais je m'arrête sur ce point, de crainte d'anticiper sur ce qui doit être le sujet de nos prochains entretiens.

C'est cette répartition inique des richesses sociales, qui amène l'abondance chez les uns et le dénuement chez les autres. Cette abondance amène le luxe et la paresse, le luxe amène l'orgueil, la paresse amène l'ennui, l'ennui amène le besoin de mouvement, de distractions et une soif insatiable des plaisirs, cette soif des plaisirs amène le vice et le crime, le vice et le crime amènent les remords et les souffrances, les tortures morales et les maladies physiques; voilà pour les uns.

Il est une loi que les hommes, malgré tout ce qu'ils puissent faire pour l'enfreindre, ne parviendront jamais à violer entièrement : c'est la loi de la *solidarité*. De même que le corps humain entier souffre lorsqu'un membre est lésé, et bien que le membre malade soit particulièrement en proie aux douleurs; de même, dans la société, lorsque un certain nombre d'hommes sont souffrants et malheureux, les autres, qui paraissent pourtant avoir en partage toutes les jouissances, pâtissent aussi de cette souffrance et de ce malheur. Mais lorsque la santé est rendue au membre malade, le corps entier reprend sa vigueur, et quand le bien-être sera le lot de tous ceux qui vivent aujourd'hui si maigrement en travaillant, le règne du bonheur naîtra pour l'humanité entière.

Jusqu'ici les hommes n'ont pas voulu de la solidarité dans le bien; ils la subissent forcément dans le mal.

De sorte qu'en réalité tous sont intéressés, le riche aussi bien que le pauvre, celui qui, affublé de soie et de bijoux, passe sa vie à promener sur les boulevards son oisiveté et son *spleen* comme celui qui au fond de l'atelier fatigue 12 heures par jour pour se procurer sa maigre pitance, à ce que le travail rendu moins pénible, plus attrayant et équitablement rémunéré vienne partout remplacer l'inaction ennuyante des uns et le labeur ingrat des autres, à ce que l'égalité sociale fasse place à l'inégalité. Les uns comme les autres se trouveront plus vertueux et plus heureux par suite de ce nivellement des conditions; car la grande richesse comme la grande pauvreté conduisent au crime et au malheur. Il est un proverbe, absurde dans beaucoup de circonstances, mais qui dans celle-ci me paraît d'une grande vérité : les extrêmes se touchent.

V.

Quant au dénuement, à la misère, au paupérisme que cette mauvaise répartition des richesses créées engendre pour les autres, c'est la source de tous les maux qui nous accablent, nous, travailleurs.

C'est la misère qui fait que nous souffrons la faim et c'est elle qui fait que le froid gerce nos membres sous les guenilles qui les couvrent à peine. C'est elle qui fait que nous croupissons dans des bouges infects où viennent régner périodiquement toutes les épidémies depuis le typhus jusqu'au choléra, terribles fléaux à la contagion rapide et qui bientôt du sombre taudis que nous habitons volent dans le palais hautain de nos maîtres; tant il est vrai que malgré toutes les distinctions de classes, de rangs et de fortunes, les hommes, par une loi de la nature, restent toujours solidaires entre eux, sinon dans le bien, au moins dans le mal.

C'est la misère, lorsqu'elle devient par trop insupportable, qui produit les sanglantes émeutes et fait entendre du haut des barricades ce cri sinistre : *du pain ou des balles* ! Lugubre murmure qui doit faire frémir le cœur de tout ceux qui possèdent, s'ils en ont un; cri de guerre des affamés qui doit glacer d'épouvante l'âme des affammeurs! Ceci confirme de nouveau ce que nous avons dit plus haut au sujet de la solidarité qui relie entre eux tous les membres de la société; car l'excès des maux que le riche fait peser sur le pauvre est pour le premier un motif de craintes incessantes et de terreurs contiuelles, comme une flèche qui après avoir atteint celui à qui on la destinait reviendrait frapper en pleine poitrine celui qui l'a lancée.

C'est la misère qui fait que dans toutes les contrées où elle règne, dans les Flandres par exemple, les maladies chroniques sont en permanence, la taille diminue, la puberté est retardée, les défectuosités physiques augmentent, l'existence de l'homme s'abrège, la race humaine dégénère : « Oui, s'écrie l'économiste Blanqui (1), il y a des femmes qui ne mangent pour toute nourriture que deux kilogrammes de pain noir par semaine et si maigres que leur corps est presque diaphane; il y a des milliers d'enfants qui naissent seulement pour mourir d'une lente agonie! » Le nombre s'accroit de ceux qui n'ont d'autre profession que la mendicité : la Flandre orientale compte 1 mendiant sur 8 habitants et la Flandre occidentale 1 sur 4, de sorte que sur environ 1,400,000 habitants que possèdent ensemble les deux Flandres il y a environ 250,000 mendiants de profession. Et la statistique officielle où j'ai puisé ces chiffres accusateurs date d'une époque où l'industrie cotonnière était assez florissante. Que serait-ce donc si je pouvais vous dire au juste le nombre de tous les malheureux qui, tels que les ouvriers gantois, se trouvant sans travail par suite de la crise américaine, trouvent maintenant de quoi végéter pendant quelques jours dans les aumônes que l'on récolte pour eux par toute la Belgique : aumônes toujours dégradantes et insuffisantes comme sont toutes les aumônes, vains palliatifs qui ne peuvent aucunement guérir la plaie uléreuse du paupérisme et ne peuvent avoir l'efficacité qu'aurait le véritable remède, charité inutile qui produit l'orgueil chez ceux qui donnent et l'oubli de la dignité chez ceux qui reçoivent, et qui ne pourra jamais suppléer au manque d'organisation et de garanties sociales.

C'est la misère qui fait que dans certaines villes industrielles, sur 21 enfants qui naissent dans les caves et les masures insalubres, nous servant de refuges, il y en a 20 qui meurent avant l'âge de cinq ans (2). C'est elle qui fait que parfois nos filles, nos femmes ou nos sœurs donnent la mort au tendre fruit qui se développe dans leur sein, ou bien encore, si elles ne lui ôtent pas la vie, l'abandonnent quelquefois sur la pierre de quelque rue isolée!

C'est la misère qui est la cause principale de la prostitution. « Que de filles abandonnées de leur familles, sans parents, sans amis, ne pouvant se réfugier nulle part, sont obligées de recourir à la prostitution pour ne pas mourir de faim! Une de ces malheureuses, susceptible encore des sentiments d'honneurs, lutta jusqu'à la dernière extrémité avant de prendre un parti qu'elle regardait comme extrême, et lorsqu'elle vint se faire inscrire, on acquit la preuve qu'elle n'avait pas mangé depuis trois jours..... De toutes les causes de la prostitution il n'en est pas de plus actives que le défaut de travail et la misère, suite inévitable de salaires insuffisants. Que gagnent nos couturières, nos lingères, nos ravaudeuses et en général toutes celle qui s'occupent de l'aiguille? Que l'on compare le gain des plus habiles, avec celui que peuvent faire celles qui n'ont que des talents médiocres, et l'on verra s'il est possible à ces dernières de se procurer le strict nécessaire; que l'on compare surtout le prix de leur travail avec le prix de leur déshonneur, et l'on cessera d'être surpris d'en voir un si grand nombre tomber dans un désordre pour ainsi dire inévitable..... On voit que les prostituées sortent toutes, d'une manière pour ainsi dire exclusive de la classe des artisans et qu'il n'est pas vrai, ainsi que me l'ont assuré quelques personnes, qu'il s'en trouvait un bon nombre appartenant à des familles très-distinguées (3). »

(*La suite au prochain numéro*).

Nous avons reçu de Florence, il y a quelques jours, un journal intitulé la *Nouvelle Europe*, avec prière de reproduire un article y contenu. C'est un appel à l'union entre les républicains de tous les pays, dans lequel on proclame la nécessité pour les amis du peuple de se solidariser d'une contrée à l'autre et d'établir, dans une ville dont ils devraient convenir, une délégation représentant la démocratie universelle.

Lorsque dans l'Eglise tous les membres du clergé, depuis le moindre moinillon jusqu'au plus grand des cardinaux sont solidaires les uns des autres et que l'argent recruté par le curé du plus petit village belge, français ou espagnol est destiné à soutenir le pouvoir temporel du pape à Rome; lorsque les rois s'entendent si bien pour opprimer les peuples et se partager les nations comme les bandits leur butin; lorsque partout les privilégiés se donnent la main au dessus des frontières pour exploiter et affamer les prolétaires, n'est-il pas temps que ceux qui luttent contre les prêtres, les rois et les exploiteurs se liguent aussi d'un bout de la terre à l'autre?

Quand les apôtres de l'oppression, du privilége, et de la division sont parvenus à s'accorder en tous lieux, malgré toutes les différences de langues, de races, de contrées et de climats pourquoi les champions de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ne pourraient-ils s'entendre, surtout si cette entente unanime est nécessaire au triomphe de leurs principes? pourquoi ceux qui veulent voir régner dans le monde l'union, la fédération, la solidarité, l'organisation et l'harmonie, ne pourraient-ils s'unir, se fédérer, se solidariser, s'organiser et s'harmoniser afin de marcher ensemble à l'assaut du vieux monde et à la conquête d'un monde nouveau, afin que tous portent leurs coups à l'ennemi avec ordre et régularité et en le frappant au point qui paraîtra le plus vulnérable.

Cette idée d'un congrès démocratique résumant

---

(1) Rapport sur la situation des classes ouvrières, par Blanqui.

(2) Cela n'est pas exagéré : on peut voir ce que dit à ce sujet Eugène Sue, dans sa brochure intitulée *le Berger de Kravan*. Le docteur Gosselet, médecin distingué de Lille, a publié un ouvrage dans lequel il établit que, par le fait de l'extrême misère, sur vingt et un mille enfants qui naissent, il en meurt avant l'âge de cinq ans vingt mille sept cents. De vingt et un mille enfants qui naissent, il en survit donc trois cents!...

(3) *De la prostitution dans la ville de Paris*. Chapitre I, paragraphes 4 et 10.

par délégations les démocraties de tous les pays, nous paraît donc on ne peut plus excellente.

La *Nouvelle Europe* aura sans doute envoyé sa *proposition* à tous les journaux démocratiques du monde, comme elle l'a envoyée à la *Tribune du Peuple*. Ces journaux, nous l'espérons, auront considéré comme un devoir la reproduction de cette proposition. Celle-ci paraîtra donc dans tous les pays et dans toutes les villes. L'idée doit être acceptée par tous en principe : mais il reste à trouver les moyens de la mettre en pratique.

Nous nous empressons donc de répondre à l'appel du journal florentin en insérant *in extenso* sa proposition, et dans notre prochain numéro nous nous promettons en outre de l'examiner et d'en rechercher les moyens de réalisation.

Un de nos amis avait commencé de traduire en français l'article de la feuille italienne, lorsque notre confrère *Méphistophelès* en donna la traduction suivante que nous lui empruntons :

UNE PROPOSITION.

Non, nous ne voudrions pas être prophètes de malheur ; mais jamais nous n'imiterons ceux qui, pour encourager les autres et eux mêmes à une entreprise ardue, s'efforcent de dissimuler ou d'atténuer les difficultés et les dangers qu'elle porte avec elle.

On dit que les anciens soldats de Rome se présentaient quelquefois en bataille devant l'ennemi en plaçant devant eux, au premier rang, leurs jeunes enfants, afin de leur apprendre à regarder l'ennemi en face et de leur montrer par leur exemple la manière de mourir en Romains; de même l'habitude de considérer de sang froid, en toute chose, les probalités contraires, aide bien plus qu'elle ne nuit à l'heureuse solution d'une question, en infusant dans l'âme le courage de la volonté réfléchie, bien plus puissant et plus durable que celui que donne la passion.

Il ne saurait être douteux que, par la loi invincible du progrès, le pouvoir démocratique, fils de l'égalité, et partant de la justice, doit tôt ou tard remplacer tous les autres pouvoirs, fils de l'arbitraire et de la violence; ceci est devenu désormais un axiome, et les plus ardents ennemis de la démocratie eux mêmes, quoiqu'ils ne l'avouent point, prouvent par leurs actes que dans leur for intérieur ils le comprennent autant qu'ils le craignent.

D'un autre côté, il n'est pas nécessaire d'être bien versé dans l'histoire pour savoir que cette opinion du triomphe prochain et assuré de la liberté ne surgit pas pour la première fois dans la conscience des hommes. Combien de peuples ont essayé en vain de briser leurs chaînes, combien de princes ont échappé au châtiment qui leur était dû pour avoir immolé à leur ambition les droits sacro-saints de l'humanité! Sans remonter à des faits plus anciens, il suffit d'embrasser par la pensée les soixante et dix dernières années où la moderne révolution a enseigné, pour la première fois, le droit universel des peuples. Depuis cette époque jusqu'à ce jour, trois circonstances solennelles se sont produites, où, par suite d'évènements extraordinaires et vraiment miraculeux, les choses parurent arrivées à un degré de maturité tel que tout retour vers le passé était impossible; et cependant cette apparence décevante s'envola comme une ombre fugitive: les anciens pouvoirs étaient affaiblis et non détruits; les instruments nécessaires à leur domination étaient courbés et non brisés ; ils surent profiter avec adresse des avantages de leur longue expérience et de leur entente dans l'art d'opprimer ; et les peuples trahis et livrés durent par trois fois recommencer de nouveau, au milieu des tortures et des souffrances, l'œuvre de leur rachat.

Quelle en fut la raison?... notre but n'est point ici d'entrer dans les détails et de discourir sur chacun de ces évènements. Nous nous contenterons de dire que la cause principale de toutes ces rechutes, c'est que, jusqu'à ce jour, la démocratie a manqué de cette force que donne l'unité du conseil qui fait en grande partie le succès de toutes les entreprises, et qui est la garantie principale contre l'erreur et les fausses démarches qui compromettent les partis.

C'est pourquoi, au nombre infini de nos frères qui combattent et souffrent, au nom de la liberté, dans tous les hémisphères, nous ne dirons jamais: « *Désespérez!* » mais nous ne cesserons de leur répéter: Tenez vous sur vos gardes; ne vous laissez pas séduire par des apparences trompeuses, réunissez-vous, entendez-vous; maintenez-vous en mesure d'agir toujours avec ensemble contre les oppresseurs, de même que ceux-ci sont toujours prêts pour votre perte. C'est par ce seul moyen que vos espérances peuvent se réaliser. Nous ne saurions trop le répéter surtout à ces peuples qui, se renfermant dans leur étroit égoïsme, disent: « *Je veux pour moi seul le bénéfice de la liberté.* »

Il est certain que la situation actuelle de l'Europe est aujourd'hui plus que jamais favorable à la cause populaire: une sollicitude inquiète, un besoin inaccoutumé agite les esprits jusque dans ces contrées lointaines que le despotisme se vantait de préserver vierges à jamais du contact du progrès. Grâce aux merveilleuses découvertes de la science moderne, les nations ont pu se voir de près, s'interroger, se reconnaître toutes victimes d'un même mensonge, d'un principe identique d'oppression, et le sentiment intime de la nécessité de se rendre toutes solidaires du bien commun se propage et devient de jour en jour plus puissant. En outre, le discrédit dans lequel, par une trop longue et trop néfaste expérience, sont tombées les *doctrines* au moyen desquelles on prétendait créer un *juste milieu* entre le *droit divin* et le *droit démocratique*, laisse entrevoir qu'à la prochaine secousse les deux principes, à découvert, sans masque et sans ambages, se trouveront face à face dans le combat et se livreront une bataille décisive.

Mais parce que les conditions de la lutte sont plus favorables à la démocratie, devons-nous en conclure pour cela que sa victoire est assurée?...

Personne n'oserait réellement l'affirmer et le garantir; tous les démocrates sérieux ne peuvent se dissimuler que les ennemis de la liberté sont encore nombreux et puissants; que les superstitions religieuses, qui sont leur plus ferme appui, sont encore bien loin d'être extirpées de l'esprit du plus grand nombre; et qu'il faudra un grand et vigoureux effort pour triompher d'un pareil obstacle et pour couronner une fois pour toutes le monument auquel l'humanité travaille depuis si longtemps.

De plus, les grands et durables résultats ne s'obtiennent ni ne résultent point d'un mouvement improvisé et inconsidéré.... mais au contraire de l'assentiment universel profondément mûri et préparé par une action incessante commune et bien déterminée.

Ces considérations nous ont été suggérées par un démocrate espagnol de nos amis, qui nous écrit ce qui suit :

« Il est opportun et de toute nécessité pour le triomphe « que la cause démocratique universelle organise un congrès « permanent qui se composera de delégués envoyés par « toutes les nations. Une telle assemblée doit se réunir dans « un pays libre comme l'Angleterre, la Belgique, la Suisse; « elle doit se proposer pour but le bien commun des peuples ; elle aurait pour résultat immédiat les avantages « suivants :

« 1° La démocratie se connaîtra et se comptera.

« 2° Elle pourra s'unifier dans un programme commun.

« 3° En instituant une junte permanente, elle prouvera « par un fait à ses ennemis que la confédération générale « des peuples est chose facile sans porter aucune atteinte à « leur autonomie nationale.

« Discuter cette proposition, indiquer le lieu dans lequel « cette assemblée doit se reunir, fixer l'époque et le mode « de la réunion, tel est le devoir et la mission de la presse « démocratique; la coïncidence de l'exposition universelle « de Londres ne laisse aucun doute sur l'opportunité de « choisir cette ville pour la première réunion.

« Ceci, mon cher ami, n'est qu'une ébauche, une esquisse: « à la presse démocratique et à la démocratie il appartient « de faire de l'esquisse un tableau, de l'ébauche un monu- « ment. Pourquoi les démocrates ne se réuniraient-ils pas, « comme se sont réunis les partisans du *libre-échange* et de « la propriété littéraire? »

Les paroles de notre ami sont de celles qui n'ont besoin d'aucun commentaire; la proposition qu'elles contiennent est trop sage et trop raisonnable, l'utilité de son but est trop évidente pour qu'il nous reste à faire autre chose que de l'accepter et de la recommander de tout notre pouvoir à l'attention de la grande famille démocratique de tous les pays.

La discussion est possible sur la manière de la mettre à exécution; elle ne l'est pas sur la proposition elle-même, à moins que l'on ne veuille croire qu'il est plus profitable d'aller à l'aventure que de procéder avec prévoyance et sagesse. Trop souvent la bonté d'une cause dégénère par la nécessité que l'on apporte au choix des moyens, plus ou moins sages et honorables, dont on se sert pour la soutenir et la défendre.

« Au nom de l'humanité, ne tombons pas, pour la millième fois, dans ces fatales erreurs, et ne temporisons plus!... IL Y A PÉRIL EN LA DEMEURE!... »

Lorsqu'on ne veut pas céder au courant de l'opinion publique, on y est entraîné malgré soi ; si on veut y résister on est abîmé et l'on périt. Voici le courant de l'opinion publique à Anvers, au meeting du 23 avril, et presque dans tout le pays :

M. VAN ENNDERT. Chazal veut notre perte... Il faudrait l'attacher à la bouche d'un canon !

M. VAN RYSWYCK. Longtemps on nous a bercés avec les principes libéraux et catholiques. La lutte entre les comédiens de ces deux partis est notre malheur. Jetons les masques!.... La DÉMOCRATIE seule est en rapport avec notre libre Constitution. Je le jette, le masque, moi, et je demande à nos représentants ce qu'ils ont fait? Rien. Ils ont des oreilles et n'entendent pas, des yeux pour ne pas y voir, une bouche et ils n'ont pas parlé. Ils se sont tu quand Chazal nous a mis le sabre sur la gorge (huées, sifflets). Et quand Frère nous a insultés, ils ne se sont pas levés et n'ont pas osé lui tordre le cou (de nek afvringen). (Applaudissements, longue interruption)... Je suis brutal, je le sais, mais quand toutes les formes parlementaires sont épuisées, à quoi nous servirait-il encore de mettre des gants? Et en ce qui concerne nos représentants, s'ils remplissent mal le mandat que vous leur avez confié, pour parler à l'anversoise, mettez-les à la porte!

» Je propose de mettre Vervoort à la porte... Il nous a reniés.

» Rogier a préféré son portefeuille et foulé aux pieds le mandat que vous lui aviez confié.... Déposez-le. »

La nation est suffisamment édifiée sur le chiffre des aumônes envoyées aux ouvriers Gantois, dont l'un d'eux, il y a *cinq* jours, tombait en défaillance sur la voie publique, et auquel on administrait le seul remède efficace : *du pain.* C'est pourquoi nous croyons utile de raffraîchir la mémoire du public en rappelant le fait suivant :

Quand la duchesse de Brabant est allée à Gand, lors de son mariage, la commune lui fit cadeau d'une robe en dentelles, exécutée dans les écoles gratuites par les enfants d'ouvriers, et d'une valeur d'environ 20,000 francs. (*Uylenspiegel.*)

BULLETIN CLÉRICAL.

Quand il s'agit d'une affaire scandaleuse et mystérieuse, il est rare de ne pas y voir figurer un religieux. C'est la présence du frère Baron dans la cause de l'arrestation des époux Favre, promise à la cour d'Assises du Rhône, qui nous a engagé à reproduire tous les renseignements que nous avons pu recueillir sur cette ténébreuse machination :

On écrit de Lyon au *Messager du Midi* : « Une arrestation fort imprévue vient de faire dans notre ville une grande impression. Vous vous rappelez peut être que, il y a environ trois ans, un vieillard nonagénaire, le nommé Crépin, qui vivait dans un taudis présentant toutes les apparences d'une extrême pauvreté, mourut en laissant une fortune dépassant deux millions. Le testament du vieil avare désignait, comme sa légataire universelle, la femme Favre.

« La famille du défunt essaya vainement de ressaisir par un procès en captation la grosse fortune qui lui échappait. On ne put que constater les bons offices rendus au prétendu pauvre par la femme Favre, qui elle même se trouvait dans une position assez précaire. Le testament était d'ailleurs en bonne et due forme, et les dernières volontés de l'Harpagon furent exécutées.

» L'heureuse légataire était depuis trois années en possession de cet héritage plus ou moins bien acquis, lorsque, le 17 courant, elle a été mise en état d'arrestation sous l'inculpation d'empoisonnement. Sa victime serait le malheureux dont elle avait su capter la confiance et la sympathie, et qui avait frustré en sa faveur ses héritiers naturels. On s'attent à un curieux et émouvant procès.

Nous avons, dit le *Salut Public*, de Lyon, à compléter nos premiers renseignements touchant l'arrestation de la femme Favre, inculpée d'empoisonnement sur la personne du sieur Crépin.

Il était bien vrai que le sieur Favre, qui avait porté la hallebarde de suisse à l'église Saint-Georges, avant les faits relatifs à l'héritage du père Crépin, s'était séparé de sa femme depuis le procès civil. Il vivait depuis lors dans le village de Bron. Mais il ne serait pas demeuré aussi étranger que nous l'avons dit aux actes criminels dont sa femme est soupçonnée, car son arrestation a été ordonnée, et s'est effectuée en même temps que celle de sa femme.

C'est bien M. de Bussigny qui a opéré l'arrestation de la femme Favre. Il avait été délégué spécialement pour cette mission. Les détails que nous avons cru devoir passer sous silence et qui ont été révélés par un autre journal, sont les suivants :

Lorsque le commissaire de police de Bussigny fut parvenu, à l'aide de son stratagème, à pénétrer au cœur de la place, la femme Favre s'adressant à lui, lui demanda : Que voulez-vous? Le commissaire lui répondit : Je viens vous arrêter, et il exhiba le mandat dont il était porteur. La femme Fabre se récria avec vivacité sur ce qu'elle appelait une injustice. Elle n'avait rien à se reprocher... enfin, pour quel motif venait-on la chercher?

M. de Bussigny s'excusa de ne pouvoir rien ajouter... Mais alors, continua la femme Fabre, vous me permettrez bien de prendre quelques effets?

Faites, se contenta de répondre le commissaire.

Alors la femme Fabre fureta d'une main fébrile dans les placards. Elle en tira d'abord un objet de forme allongée, enveloppé de linge et que l'on pouvait prendre pour un pistolet. C'était un crucifix qu'elle baisa dévotement en s'écriant :

— J'espère qu'il me donnera la force de supporter cette épreuve.

Puis elle passa dans une autre pièce et finit, après quelques efforts infructueux, par ouvrir un meuble où se trouvaient des sacs d'or, et, les mettant dans la main du commissaire, elle ajouta :

— Je vous en supplie, ne me perdez pas!

Mais M. de Bussigny, reculant d'un pas, lui répondit : Je ne suis pas venu pour recevoir de l'argent, mais bien pour vous arrêter. Veuillez donc me suivre sans plus de retard.

La femme Favre, voyant l'inutilité de ses tentatives, se décida enfin à descendre ; un fiacre l'attendait au bas avec des agents. Elle fut rapidement conduite et déposée à la maison d'arrêt de Roanne.

Dès mercredi, la nouvelle de cette arrestation se répandait dans la ville et faisait l'objet de toutes les conversations.

La fortune inespérée et si considérable échue à la femme Favre, les moyens à l'aide desquels on l'accusait de l'avoir captée, la noto-

riété peu flatteuse dont jouissait le père Crépin, les propos enveloppés de mystère et de réticence, les révélations tardives qui ont mis peut-être la justice sur la trace d'un grand crime, toutes ces circonstances d'un intérêt de grande curiosité justifient les préoccupations du public et assignent, par avance, à la cause qui s'instruit une place parmi les procès célèbres.

Cette affaire cause une sensation énorme. Les journaux des départements voisins en ont tous parlé, même avant les feuilles lyonnaises, retenues par un sentiment de prudente réserve facile à concevoir: en sorte que si l'instruction réunit des charges suffisantes contre les époux Favre pour les renvoyer devant la cour d'assises du Rhône, on peut s'attendre à un vif mouvement de curiosité surexcitée par les étranges particularités du procès.

L'exhumation du cadavre du père Crépin n'a point encore eu lieu, du moins à en croire le bruit public.

On concevrait même difficilement que ce moyen d'information produisît quelque utile révélation s'il était vrai que l'empoisonnement eût été pratique à l'aide de fortes décoctions de têtes de pavots, car on sait que les poisons végétaux ne laissent pas de trace appréciable au bout d'un certain temps. Ce dernier détail nous est fourni par diverses feuilles départementales.

Nous ne savons jusqu'à quel point il est fondé, et probablement il est le résultat de quelqu'un de ces commentaires aventurés qui, dans une affaire semblable, se donnent libre carrière, au risque de tomber entièrement à faux.

Quoiqu'il en soit, il paraît certain qu'une instruction avait été déjà entamée peu après le décès du père Crépin, et qu'elle fut abandonnée faute de preuves. Aujourd'hui, elle aurait été reprise sur la dénonciation d'un sieur X.... de qui les faits criminels seraient connus, et auxquels la femme Favre aurait promis une somme de 100,000 fr. qu'elle a cru pouvoir impunément lui refuser une fois son procès civil gagné.

Le Progrès de Lyon, nous apporte aujourd'hui de nouveaux renseignements sur l'affaire des époux Favre: « Dans son audience du 26 Février 1862, dit-il, le tribunal civil de Trévoux a condamné le sieur Mathieu Baron, en religion frère Ambroise, à payer à Pierre Benoit Favre et à Marie Claire Lobet, son épouse, une somme de 1,000 francs; montant d'une promesse par lui souscrite le 29 Mars 1860.

« Par ce jugement, il est donné acte aux mariés Favre de leurs réserves d'actionner le sieur Baron, même au criminel, *pour en obtenir la remise de valeurs qu'ils prétendent avoir été surprises à la dame Favre par le sieur Baron*; il est en même temps donné acte audit Baron de toutes réserves contraires, et notamment de *soutenir ultérieurement la validité des billets dont il est porteur*.

« Tel est le résumé final du procès civil qui doit bientôt, selon toute apparence, charger d'une nouvelle cause célèbre le rôle de la Cour d'assises du Rhône.

« Le sieur Baron a déclaré ouvertement que son rôle en cette affaire était celui d'un officieux bénévole, interposé par obligeance pour toucher les mariés Favre et transmettre à un tiers créancier certaine somme dont les billets, argués d'illégalité, ne sont que la représentation,

« Le sieur Baron se croyant fort de ses titres en bonne forme, n'avait pas craint de s'obliger lui-même à échéance fixe et jusqu'à due concurrence envers le sieur C..., l'ayant droit dissimulé.

« Mais le déni des engagements souscrits par la femme Favre l'a mis dans l'impossibilité de tenir à son tour des promesses subordonnées à l'encaissement de ces mêmes billets qu'on l'accusait d'avoir extorqués. Le mystère qui préside à tout cet arrangement devait donner l'éveil à la justice, et il en est résulté l'arrestation des époux Favre.

« Le sieur C..., n'ayant pas recours direct contre les mariés Favre, mais seulement contre le fidéi commissaire Baron, aurait laissé deviner un crime qu'il soupçonnait, c'est-à-dire l'empoisonnement du père Crépin par ses légataires au moyen de décoctions de têtes de pavot.

« Là commence le rôle de la justice et finit le nôtre, qui se borne à relater tous les faits acquis, parvenus de bonne source à notre connaissance. »

Il ne sera pas hors de propos de donner ici quelques lignes d'explication sur le genre de vie que menait M. Crépin, ce véritable type du propriétaire. Quand ce ne serait que pour démontrer par quels moyens il est donné à l'homme égoïste et rapace de devenir deux fois millionnaires :

Jean Crépin est né à Lyon, en 1768. Il était l'aîné de sept enfants. Son père était un modeste fabricant de bas, qui laissa en mourant sa famille dans un état de très-médiocre aisance.

Favorisé par sa mère, Jean Crépin, s'établit marchand de bonneterie, dans la rue Mercière, et fit de la petite banque avec la *sûreté* d'usage dans ce genre de négociation hebdomadaire.

Il avait pour règle de se faire payer tout d'avance, agio, commission, loyer, de sorte qu'il touchait l'intérêt de ses rentes, et de cette façon il obtenait le bénéfice des bénéfices.

Avant 1830 il possédait 22 maisons *en ville*, dont une sise rue de l'Hôpital, la *maison du Merle*, lui valait un revenu considérable.

Son excessive économie aidant, le 11 août 1858, jour de sa mort, il laissa une fortune qui se composait de 70,000 fr. de rente en 4 1/2 p. c., et cinq maisons seulement; les autres avaient été achetées à des prix avantageux par les constructeurs des grandes rues longitudinales.

Crépin vivait d'une soupe le matin, et le soir d'un mets quelconque, des plus communs et des moins coûteux.

Il n'a jamais porté que des vêtements d'occasion, et fabriquait lui-même sa chaussure.

Son logis était à St Georges, sur le derrière d'une maison obscure et il avait pour chambre à coucher une alcove infecte, où les rats, faute de meilleure nourriture, dévoraient les rideaux de son lit.

Un chat eût été un animal parasite, car il aurait coûté 5 centimes par jour.

Sur la soupente couchait une vieille domestique, créancière de ses gages depuis une quarantaine d'années. On a dit que pour en éviter le remboursement Crépin avait épousé la pauvre servante, mais il n'en est rien. Elle tomba malade un jour: son maître la fit transporter à l'hôpital, où elle mourut. Sa mort valait quittance.

Crépin n'avait pas d'entrailles: le 23 juin 1853, il se présenta chez un pauvre ouvrier en soie, son locataire, pour toucher d'*avance* le nouveau terme.

— *Je suis été malade* et je vous demande un retard de 8 jours.

— Je ne viens pas répondit Crépin, vous demandes des nouvelles de votre santé, mais de l'*argent*!!

— Cependant, répliqua timidement l'ouvrier, je paie d'avance!

— Raison de plus, monsieur, dit Crépin, vous devriez me savoir gré de vous éviter l'inquiétude de devoir votre terme !...

Les journaux libéraux ont maintes fois signalé les démonstrations inconvenantes dont on entoure, dans certains endroits, les funérailles des gens qui croient pouvoir se dispenser de recourir à ces absurdes momeries que l'on décore du titre pompeux de secours de la religion.

Ils attribuent ce fâcheux résultat au défaut de modération et de tolérance que les membres du clergé montrent dans leurs sermons où au lieu de prêcher la concorde et la fraternité, ils attisent la haine entre les catholiques et les dissidents, comme si ces partisans de l'obscurantisme, du parasitisme et de la domination pouvaient exister un seul instant là où règnent la concorde et la fraternité, ces salutaires bienfaits de la liberté qui ne connaît ni catholiques ni dissidents, mais des citoyens égaux en droits et en devoirs. Non, la bonne entente entre les hommes ne fera jamais l'affaire de ces brandons de discorde; aussi, c'est de toute autre chose qu'ils s'occupent dans leurs entretiens avec leurs brebis; nous l'avons prouvé en rapportant le fait pour lequel fut arrêté le prêtre Cocozza.

Mais par bonheur pour l'humanité cette spéculation aura bientôt un terme; déjà les moins clairvoyants peuvent s'en apercevoir. En effet, quand on en est réduit à n'avoir de défenseurs et d'adeptes que dans tout ce que la société a de plus abjecte par le manque de bon sens, de savoir vivre. Quand c'est à l'ignorance crasse qu'il faut faire appel et la pousser contre les hommes studieux, la cause est plus que mauvaise : vive Dieu ! vive le pape! et mort aux étudiants! criaient les créatures du forcené Cocozza. Cela ne signifie-t il pas : vive l'ignorance! mort à la science!

La presse cléricale, les représentants et les sénateurs belges-romains dont les âmes, grâce à la lecture des encycliques et bulles pontificales, sont assurés d'obtenir le salut éternel, prétendent, malgré ce qu'on déblatère journellement dans les églises, qu'il ne faut pas mettre sur le compte du fanatisme religieux la conduite scandaleuse des insulteurs des morts.

La concorde et la fraternité que prêchent les catholiques nous conduiraient à la félicité que goûtent les romains.

Voici comment se compose la population de la Rome des papes, sous Pie IX. Elle renferme :

48,000 cardinaux, hommes d'église, moines, etc., vivant pour la plupart dans le luxe, les intrigues ou l'oisiveté.
10 000 religieuses.
1,000 mendiants payant une patente de première classe pour exercer leur profession sur les marches des escaliers de Saint-Pierre.
5,000 mendiants payant une patente de seconde classe pour exercer leur profession à la porte des autres églises, devant les théâtres, dans les rues et sur les places.
2,000 femmes dont l'industrie consiste à servir de modèles aux peintres et aux sculpteurs, ou à mendier lorsque la palette ou le ciseau viennent à chômer.
30,000 domestique;
4,000 soldats de tout pays;
20,000 parias israélites.
50,000 Romains, censés citoyens, ne participant ni à l'administration, ni au gouvernement, et vivant pour la plupart dans la misère. (*Opinion nationale.*)

Telle est la ville qui jadis conquit le monde! Telle est la capitale du principat pontifical, ou les trois quarts du sol sont des terres mortes et incultes, appartenant au domaine, au saint-office, au chapitre de Saint-Pierre, aux établissements religieux; Etat modèle, cependant, ou du moins qu'on voudrait nous présenter comme tel, et non pas sans raison, puisqu'il est gouverné par un souverain qui se prétend infaillible, le représentant de Jésus Christ sur la terre, qui dicte des lois à tout l'univers catholique et se dit être seul capable de diriger la conscience, l'esprit et les tendances de l'humanité.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

En vente au bureau du journal : les vers AU PRÊTRE, par P. Voglet. Brochure de 16 pages, 10 centimes.

CH. KOESTER,
TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,
Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),
Lez-Bruxelles.
On demande un tourneur en bois ou en cuivre.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES
MATADORS,
5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,
RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.
Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envois d'échantillons en ville et en province.
Cagliostro, Nouvelle Liqueur.
Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,
F. SPEHL,
RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.
Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

Nota. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,
BOTTIER ET CORDONNIER,
Rue des Alexiens, N° 4,
A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,
TAILLEUR,
RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.
A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 43. 1re Année. 18 Mai 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ETRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ. 2.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 17 Mai 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Certes, jamais, dans sa marche lente à travers les siècles, l'humanité ne connut un moment plus solennel. Jamais les peuples ne se sentirent frissonner à ce vent effrayant qui souffle dans leurs cheveux, ni dévorer par les ardeurs du feu nouveau qui coule dans leurs veines. La sueur de l'angoisse est sur tous les fronts. C'est que l'heure formidable est arrivée; c'est que le passage suprême est atteint; c'est que l'enfance des peuples a cessé; que la puberté est venue et que l'âge viril est là, ordonnant à l'homme de jouir désormais de la plénitude de ses droits. Le moment est grave : comprimée ou excitée, ouverte ou souterraine, calme ou furibonde, latente ou spontanée, la Révolution est partout. — Elle grandit. La Révolution qui se nommait au 15me siècle Jean Huss, Guttemberg; au 16me, Thomas Morus, Luther; au 17me, Campanella, Spinoza; au 18me, Voltaire et Jean-Jacques, s'appelle aujourd'hui l'humanité. La Révolution fait son œuvre. En vain se liguent contre elle les parasites, les prêtres et les rois; elle marche et se rit de leur rage impuissante. C'est la fable du serpent et de la lime. — Hélas! s'écrient les hommes noirs, le torrent va-t-il nous entraîner? où nous livrer à notre saint trafic! de nos deux terres de prédilection, l'Italie et l'Espagne, la première est un volcan, la seconde une mine! — Où nous réfugier, disent les oppresseurs, l'empire modèle, la Russie, s'agite comme une mer. — Allez en Chine, tyrans, ou plutôt n'y allez pas, ce serait inutile, la Révolution y a déjà planté son drapeau; mais disparaissez de la terre avec la misère, la guerre et tous les fléaux que vous avez engendrés, pour faire place à la paix et au travail, c'est à dire au bien-être social.

La nouvelle la plus importante nous vient de la péninsule hispanique, du Portugal, d'où l'on écrit : « Des *émeutiers* ont envahi la petite ville de Guimaraës. Pourquoi? On ne le dit pas. Ils avaient, paraît-il, annoncé l'intention de marcher sur Braga. Ils ne l'ont pas fait; mais on dit, ajoute le *Diario do Povo*, qu'ils se préparent à attaquer ces deux villes en nombre plus considérable. Les individus entrés à Guimaraës étaient au nombre de 600. Leurs chefs ne les avaient pas suivis jusque dans la ville et étaient restés à cheval sur la montagne de Azurem. On dit que la population est dans une grande agitation à Baiao et à Marco de Canaverés. On s'attend à des révoltes populaires. On se prépare également à Villa Verda, près de Braga. Le mécontentement est général. Les paysans achètent de grandes quantités de poudre. On commence à en manquer à Braga, où l'on s'en était déjà procuré, malgré le prix élevé auquel elle a été vendue. » Voilà donc l'incendie qui se propage et s'étend par toute l'Europe, d'Orient en Occident. La Révolution, de l'empire Ottoman, descend dans la Grèce plus troublée que jamais, malgré la reddition de Nauplie, et, traversant la mer, touche aux îles Ioniennes où elle sème l'agitation, prend terre en Italie et va débarquer en Portugal, attachant une frange de feu au bas de la vieille Europe dont le centre n'est pas moins enflammé : Voyez la Prusse où les esprits sont en ébulition. On y fait courir le bruit que le roi va dissoudre les chambres et prendre des mesures anti-constitutionnelles. Qu'il le fasse, s'il l'ose, c'est ce que nous désirons.

Voyez la Belgique qui tout entière proteste contre l'introduction du régime du sabre, et veut la réduction des dépenses militaires ruineuses pour le pays. M. Mayer-Hartogs vient de prouver, chiffres officiels en main, que l'armée belge coûte annuellement la moitié des revenus de la Belgique c'est à dire 75 millions. Ce n'est pas seulement la Belgique qui se récrie contre l'extension des dépenses militaires, mais encore la Prusse; l'Autriche même réduit son armée.

Le pays le plus tranquille actuellement, c'est la France.

N'est-ce pas un grand et effroyable enseignement que de voir la France qui communiquait aux autres peuples l'idée, le mouvement et la vie, demeurer plongée dans une honteuse léthargie et de devoir prendre à son tour pour exemple les nations, ses voisines, voire même l'Espagne où l'opinion réclamait une amnistie complète pour les condamnés démocrates de Loja. (L'amnistie proposée au Cortès a été rejetée par 122 voix contre 34.) Mais que fait à la France de M. Bonaparte que d'autres ramassent le flambeau qu'elle a laissé tomber? Que lui importe sa couronne littéraire qui s'effeuille et ses poëtes qui languissent et meurent à l'étranger? Qu'a-t-elle besoin de Victor Hugo? n'a-t-elle pas Belmontet? Eugène Sue pouvait mourir puisqu'Edmond About lui reste. N'est-ce pas une belle gloire, et la plus grande de toutes, que de dire : *Nous avons la plus belle armée du monde.* Et puis, n'est-ce pas une douce satisfaction qui console de la perte de bien des libertés, que de voir figurer dans un document diplomatique d'un gouvernement étranger ce membre de phrase qui chatouille si agréablement la fibre chauvine de la spirituelle nation : « le puissant et glorieux empire de France. » La gloire, l'honneur ne doivent pas avoir la signification que nous y attachons, chez cette nation actuellement égarée, où tout est à rebours; dans cette société où l'on voit des bandits là où on ne devrait voir que des grands hommes, et des gens de cœur où l'on ne devrait voir que des forçats.

Les journaux francais nous apprennent que le prince Napoléon s'est embarqué le 11 pour Naples. A la renommée de grand capitaine qu'il a conquise dans les campagnes de Crimée et d'Italie — quoique dans cette dernière il n'ait pas été sur le Pô — et de grand administrateur, gagnée lorsqu'il gouvernait l'Algérie, le « César déclassé » va-t-il ajouter celle de fin diplomate? Nous le croyons volontiers. Mais certes il n'en faut pas tant à sa *grosseur* pour devenir un personnage légendaire.

D'Amérique les dépêches nous arrivent en foule, mais tellement confuses, embrouillées et se contredisant l'une l'autre, qu'il est impossible d'y démêler la vérité. La seule nouvelle claire et non controuvée, c'est l'évacuation de la Nouvelle Orléans par les esclavagistes qui se sont retirés après avoir brulé tout le coton qui y était entreposé. Les Fédéraux, faute de troupes de débarquements, n'ont pas encore pris possession de la ville.

Nous attendrons pour parler de l'énigme mexicaine que nous ayions des nouvelles positives.

Nous ne terminerons pas sans dire un mot de Rome, où sont réunis à présent évêques et archévêques, pour s'entendre sur le meilleur parti à prendre dans les circonstances actuelles si dures pour la sainte boutique qui, quoiqu'ils fassent, ne recouvrera plus sa nombreuse clientelle d'autrefois. Le prétexte de la réunion c'est la fameuse « canonisation des 24 martyrs japonais » — Une fête magnifique organisée par sa Sainteté pour attirer les regards de la Chrétienneté et faire abonder les pélerins dans sa ville et leur offrande dans sa poche. Rien n'est plus curieux que le programme de la cérémonie. Mais si neufs et si variés qu'ils soient, ces sortes de spectacles ont fait leur temps. Le Saint-Pontife en sera pour ses frais. Heureusement pour lui que ses frais ne sont jamais grands, et que si les indulgences qu'il promet lui restent pour compte ils ne seront pas trop mal placées, attendu qu'il en a bien besoin aussi; bref! le *grand acte* de la canonisation loin de raviver l'esprit religieux, provoque un universel haussement d'épaules et le programme de la représentation un formidable éclat de rire.

Un Prolétaire à ses compagnons de travail.

C'est la misère qui engendre en grande partie la corruption des mœurs; elle est la cause de beaucoup d'attentats à la pudeur et de beaucoup de turpitudes et de crimes contre la nature. C'est la misère qui fait que nous craignons d'approcher nos femmes trop fécondes, car cette société malthusienne, refusant au prolétaire le pain qui alimente le corps humain, ne voudrait elle pas encore qu'il ignore l'amour qui alimente le corps social? Rien de bien étonnant dans tout cela : Ne savons nous pas que la société actuelle ne reconnait qu'au petit nombre des privilégiés le droit et le pouvoir de donner satisfaction aux penchants naturels de l'homme, tandis que la vile multitude des parias devrait pétrifier son cœur et imposer silence aux grouillements de son estomac? Et voyez, frères, où le monde en arri-

verait si l'on devait complètement réaliser dans la pratique les dernières conséquences des principes cruels qu'un célèbre économiste anglais, Malthus, a osé poser le premier sans aucun déguisement : « L'homme qui s'est marié sans avoir l'espérance de nourrir sa famille, dit Malthus, doit être laissé à lui-même ; son action est immorale, la misère en est la peine naturelle et juste. Livrons donc cet homme coupable à la peine prononcée par la nature. » Allons, misérables que nous sommes ! qu'on nous jette la pierre, que notre aspect soit un objet de mépris et d'opprobre, qu'on nous considère comme des lépreux, comme des hommes mis au ban de la société et marqués du sceau de la réprobation, allons maudits ! résignons-nous, car nous avons mérité notre triste destinée, car nous sommes de grands criminels, de grands coupables : coupables du triple crime d'être né, de vivre et de vouloir reproduire notre vie, coupables enfin du crime d'écouter les ordres de la nature qui nous a dit en nous mettant au monde : « Vivez, croissez et multipliez. » La nature nous a donné un corps qui veut être nourri, vêtu, logé, et c'est un crime pour nous que de demander que le travail qui nourrit, habille et loge soit assuré à nos bras et équitablement rétribué ; la nature nous a donné la pensée, l'intelligence, et c'est pour nous un crime que de penser et que de vouloir développer notre intelligence ; la nature a déposé dans nos cœurs des sentiments affectueux, et c'est pour nous un crime que d'aimer nos frères ; la nature nous a doué d'une volonté libre de choisir entre le bien et le mal, et c'est un crime pour nous que de vouloir agir librement ; la nature a semé dans notre sein le germe de cette passion, de ce besoin, de cette loi qui attache l'un à l'autre les deux sexes dont se compose le genre humain, c'est en vue de l'accomplissement de cette loi par tous que la nature garde une proportion constante, dans la population du globe et presque de chaque contrée, entre les chiffres des naissances qui ont lieu dans l'un et dans l'autre sexe, et l'amour est pour nous un crime ! l'hymen, un crime ! la paternité, un crime ! Enfin la nature nous a donné à tous une aspiration vers le bonheur, vers la satisfaction de nos besoins physiques, intellectuels et moraux, et c'est pour nous un crime que de souhaiter l'amélioration de notre sort, que de désirer le bien-être pour nous et pour nos frères, que de vouloir le développement complet de toutes nos facultés ! Allons, plèbe vile et méprisable, race vouée à la honte et à la douleur, cette grande misère dont nons accusons la société et qui nous fait maudire tous les parasites et leur indigne exploitation, nous en sommes nous-mêmes responsables, s'il faut en croire les Malthusiens, et nos malédictions retombent sur nos têtes. Chair à misère ! nous ne devrions donc attendre d'autre délivrance que celle de la mort : Vivent la guerre, la peste, la famine, les maladies et les catastrophes meurtrières ! vivent la prostitution et la syphilis, la masturbation et la castration, la sodomie et la bestialité ! puisque toutes ces monstruosités sont nécessaires, dans cette société brutale, pour empêcher l'accroissement de la population et que, lorsque les produits ont dépassé les désirs de ceux qui ne produisent pas, les bras inutiles des producteurs sans travail doivent être supprimés. Peut-il y avoir une place sur la terre pour ceux dont la bourse est aussi vide que leur ventre. Reconnaître au pauvre le droit à la vie, ne serait-ce pas lui reconnaître le droit au travail, et lui accorder le droit au travail ne serait-ce pas lui donner le droit d'exiger de force une part à la terre et aux instruments de travail : ce serait anéantir le droit de propriété.

Mais, la société n'ayant pas de pain pour les producteurs, leurs bras deviendraient tellement chétifs qu'ils seraient entièrement impropres au travail, et d'un autre côté l'amour et la famille étant pour eux des fruits défendus, leur race disparaîtrait bientôt de la surface du globe. Puisque la société ne peut exister sans consommer et qu'il ne peut y avoir de consommation sans production, ni de production sans producteurs, les oisifs seraient forcés, sous peine de mort, de se faire travailleurs. Oui, satisfaits et repus, opprimez la race prolétarienne jusqu'à vouloir l'effacer du nombre des vivants lorsque momentanément le travail lui fait défaut : la loi de la solidarité, qui malgré tout unit votre sort à celui de vos victimes, vous entraînera avec elles au fond de l'abîme sur le bord duquel se trouve la société humaine et dans laquelle une radicale transformation des fondements de notre système social peut seule empêcher l'humanité de s'engloutir.

C'est la misère qui fait que ceux de nos petits enfants qui n'agonisent pas en naissant, vont s'ensevelir, dès l'âge de 7 ans, dans ces tombeaux vivants qu'on appelle usines, fabriques, houillères, pour ajouter le mince produit de leur travail au salaire insuffisant de leur père ; c'est elle donc qui est la cause du manque d'instruction chez le peuple, et qui contribue à le maintenir dans la superstition religieuse et à perpétuer la domination des prêtres, l'exploitation divine. Les contrées où la misère sévit avec le plus de violence sont aussi celles où le peuple est le plus ignorant et le plus superstitieux ; voyez l'Irlande, voyez les Etats-Romains, voyez les Flandres. La misère sera toujours la pierre d'achoppement contre laquelle viendront se briser les belles théories de ceux qui veulent l'instruction de la masse entière du peuple et la suppression du prêtre sans songer à rendre meilleure la condition matérielle du peuple. Supprimez la misère, et du même coup vous détruirez l'ignorance et vous porterez un coup mortel au prêtre et à sa dégradante religion.

C'est la misère qui fait que, pour satisfaire le besoin impérieux de nos estomacs affamés ou pour apaiser les sanglots des pauvres petits qui nous doivent leurs jours innocents et pourtant réprouvés, nous foulons aux pieds notre dignité au point de réclamer, sur la borne du chemin, la charité avilissante des passants ; c'est elle qui nous conduit au dépôt de mendicité ; c'est elle qui nous entraîne au vol, puis au meurtre et vient se placer sur notre route, comme un mauvais génie, pour nous indiquer le chemin du bagne ou de l'échafaud. C'est elle qui fait que l'on augmente à tout moment l'effectif de la police et de la gendarmerie et que l'on a inventé de nos jours les prisons cellulaires où les privilégiés font maçonner entre quatre murs l'ouvrier qui ose se concerter avec ses frères, pour l'obtention de leurs droits, au risque de se voir condamné pour *délit de coalition* ou bien le malheureux qui, poussé par la faim, s'est oublié jusqu'à commettre un *attentat à la propriété*. Preuve nouvelle de la solidarité qui, par la misère des uns et la peur des autres, resserre dans une chaîne commune tous les membres de la société.

Qui nous révélera jamais les crimes dont la misère est la cause ? qui nous dira jamais les calamités dont elle est l'origine ? qui nous dépeindra jamais les tortures physiques et morales qu'elle nous fait endurer, ô mes frères ! Et pourtant qui mieux que nous peut en parler ? Nous la connaissons par nous-mêmes et d'expérience, car tous nous avons plus ou moins soufferts de ses cruelles atteintes et nous en souffrons journellement. N'est-elle pas vivante parmi nous, travailleurs ? N'est-elle pas l'hôte habituelle qui vient s'assoir autour de notre foyer, n'est-elle pas la compagne de toute notre vie ? En tout temps, en tout lieu son aspect repoussant vient s'offrir à nos regards. La nuit, le jour ; l'été, l'hiver ; dans notre enfance, dans notre âge mûr, dans notre vieillesse ; au logis, à l'atelier, sur le pavé des rues, au lupanar, sur le galetas de l'hopital, derrière les barreaux de la prison ; chez nos pères, chez nos mères, chez nos femmes, chez nos enfants, dans notre propre sein, toujours nous la rencontrons, toujours nous nous trouvons face à face avec elle : elle est partout où nous sommes, elle est dans l'air que nous respirons.

O misère, misère ! monstre horrible, exécrable ! Comme le chacal féroce du désert poursuit sa proie sans la perdre un moment de vue, ainsi tu suis nos pas partout où nous allons ; comme le corbeau qui s'acharne sur des lambeaux de chair humaine, tu t'attaches à notre peau, tu déchires nos poitrines, tu nous dévores les entrailles. Tu nous prends au sortir du ventre de notre mère, tu ne nous quittes pas un instant durant toute notre existence maudite, tu ne nous laisses ni trêve ni repos, jusqu'au jour où nos corps, cadavres qui se meuvent, seront devenus immobiles et glacés, — jusqu'au jour où nos restes seront entassés pêle-mêle dans un trou que l'on recouvrira de quelques pelletées de terre, enfouis à la hâte dans une fosse commune, comme les ordures immondes que l'on jette à la voirie, sale pourriture que l'on repousse avec dégoût, vil fumier que l'on entasse sur du fumier.

(*La suite au prochain numéro*).

LES OUVRIERS GANTOIS.

A chaque concert, à chaque bal, à chaque quête en faveur des ouvriers gantois sans travail, nous voyons nos confrères catholiques et libéraux s'extasier à l'unisson, verser en chœur des larmes de joie, se répandre en bénédictions sur les bienfaits de la charité, ouvrant son porte monnaie à une grande misère.

Oui, tout cela est juste, et nous savons bien que là où la société manque à ses membres les plus dignes de vivre, aux travailleurs, c'est à la charité publique que ceux-ci sont forcés de tendre la main.

Mais cette charité, si noble et si touchante dans les dithyrambes des carrés de papier quotidiens, qu'est ce donc, à la regarder en face, sinon cette hideuse et dégradante chose, l'aumône ? S'il faut louer d'un sentiment de pitié naturel quiconque jette à la faim son dur morceau de pain, que dire d abord d'un état social où, à un jour donné, il faut que le travailleur mendie ? Car, ne l'oubliez point, ce n'est pas la charité qu'ils vous demandent, ces hommes, ces femmes, ces enfants jetés, par la crise industrielle, sur le pavé, c'est du travail ! Mais vos lois qui ont prévu la mendicité pour la réprimer, n'ont rien prévu pour la prévenir ! Elles vous accordent le droit d'arrêter le mendiant sur la rue ; à lui, elles n'assurent pas même le travail par lequel il échappe, du même coup, à la faim et à vos gendarmes !

Nous avons voté des millions pour embastiller Anvers ; chaque jour, nous en votons de nouveaux pour la construction de ces inutiles forteresses qu'un *Merrimac* réduirait en poussière, pour ces démoralisantes retraites préparées à la fuite du gouvernement et de la monarchie ; mais pour cette force et cette richesse du pays, pour l'armée des travailleurs, rien ! Nous n'avons pas le sou ; la caisse est vide et la loi a les mains liées !

Voilà sous quel régime nous vivons, et voilà comment nos institutions, si maternelles pour les parasites, veillent sur ce peuple dont les bras nourrissent les bouches inutiles, dans un pays qui ne vit que du travail de ses déshérités !

(*Uylenspiegel.*)

L'idée d'un Congrès démocratique résumant, par délégations, les démocraties de tous les pays nous paraît on ne peut plus excellente, avons-nous dit dans les réflexions dont nous avons fait précéder la proposition des Florentins. Nous ajoutions que dans notre prochain numéro nous nous promettions en outre de l'examiner et de tâcher de trouver les moyens de réalisation, c'est ce que nous tentons aujourd'hui.

Nous ne perdrons pas un temps par trop précieux à rechercher qui fut le premier à donner l'idée d'une telle réunion : c'est, selon nous, de la vanité que de s'approprier une idée quelconque, et la vanité comme l'orgueil doivent, en démocratie, disparaître avec ceux qui, pour s'en faire une force et un mobile de corruption, ont imaginé les récompenses honorifiques.

Cette idée, nous pourrions au besoin le démontrer, appartient à tous ceux qui ont cherché et cherchent encore le moyen d'unifier les vues, les désirs et les aspirations des démocrates sincères,

afin d'arriver le plus promptement possible au triomphe certain du peuple, le seul souverain légitime, de nos jours, l'esclave involontaire des despotes de toutes sortes, depuis les rois et les prêtres jusqu'aux financiers ou capitalistes, lesquels, pour accroitre leur puissance et leur force en raison de sa faiblesse, usent de tous les moyens en leur pouvoir pour empêcher le développement de ses facultés intellectuelles et morales, le livrant ainsi à l'ignorance la plus abjecte et faisant croitre à plaisir, par des expédients sans nombre, la misère dégradante qui l'accable et l'énerve déjà.

Mais ce qui nous semble plus difficile et que personne ne pourra se glorifier d'avoir découvert, — cette tâche appartient à l'association, — c'est la réalisation de l'idée, parce qu'il n'est donné à quiconque en particulier de réaliser ce qui exige le concours de tous; c'est l'ensemble des forces, des volontés et des moyens qui traduira les idées en actes.

La proposition elle-même ne le dit-elle pas en nous donnant ce conseil: « Réunissez-vous, entendez-vous; maintenez-vous en mesure d'agir toujours avec ensemble contre les oppresseurs. » Donc c'est par l'association seule que les victimes du mensonge et de l'arbitraire s'affranchiront de la honteuse tutelle qui pèse sur eux.

Le sentiment intime de la nécessité, pour les peuples, de se rendre tous solidaires du bien commun se propage et devient de jour en jour plus puissant, nous le reconnaissons avec la *Nouvelle Europe;* mais comment arriver à la solidarité du bien commun? sinon par l'association, par l'organisation. Nous voudrions, par conséquent, voir les démocrates s'associer, puis ensuite tous les cercles démocratiques se fédérer afin de créer les ressources nécessaires à l'accomplissement de cette sublime et salutaire entreprise. Unis de la sorte, il ne faudrait pas un grand et vigoureux effort pour triompher des obstacles qui s'opposent à la marche de la démocratie.

Quant à choisir la libre Belgique pour lieu de réunion, on ne doit pas y songer. Sous un ministère libéral, comme sous un ministère catholique, les étrangers ont le droit de ne pas s'occuper de politique; les Belges seuls, en dépit de leur bienveillant et peu coûteux pouvoir, peuvent s'en mêler. A ceux qui douteraient un seul instant de la véracité du fait que nous avançons, nous rappellerions l'expulsion du colonel Charras, de L. Blanc, de Bianchi, de Barbès, de Nadaud, de Beaujoin et de bien d'autres. Il n'y a donc que l'Angleterre, où s'est réfugié la liberté politique en absorbant les libertés sociales, qui pourrait être le lieu du rendez-vous des délégués de la démocratie.

En attendant le jour où nos vœux seront comblés, où nos espérances seront réalisées, ne serait-il pas urgent de voir la presse démocratique se mettre d'accord sur un des points principaux qui intéressent les démocraties en général? Ne serait-il pas temps pour elle de se prononcer sur l'armée permanente et ses accessoires les enceintes, les forts, les citadelles, les canons rayés, les *Monitors* et les *Merrimacs*, sur l'armée permanente qui engouffre des milliards alors que le producteur doit son pain à la mendicité, sur l'armée permanente, ce rempart qu'opposent aux opprimés les despotes et les tyrans, sur l'armée permanente la ruine et la désolation du monde.

On écrit de Bruxelles, au journal *la Liberté* d'Anvers, la lettre suivante:

« Je n'ai pas besoin de vous rapporter ce qui s'est dit à l'association libérale le 1er mai; les journaux de Bruxelles et particulièrement *l'Observateur Belge* ont donné le compte-rendu de cette séance. M. Mayer-Hartogs a fait ressortir plusieurs faits très-importants; d'abord que le budget de la guerre voté par les Chambres est toujours dépassé; ainsi, quand le budget est de 35 millions, on arrive au moyen de crédits à une dépense qui s'élève à 41 millions; soit 6 millions de plus que le budget réel. Chaque budget fournit aussi sa part à la guerre; travaux publics: 200,000 fr., justice: 130,000 fr. etc.

Les pensions civiles ne sont en réalité que le payement d'une rente due par une sorte de société d'assurance sur la vie et de caisse d'épargne qui se nomme la *caisse des pensions, des veuves et orphelins.*

« Les fonctionnaires civils ne reçoivent en réalité aucune dotation de l'état; les revenus de la caisse sont fournis par eux au moyen de retenues sur les appointements. Ainsi pendant 10 ans la caisse des pensions a reçu 18,609,000 fr. et dépensé 6,104,000 francs; ce qui signifie que toutes les pensions civiles accordées aux employés des départements des travaux publics, de la justice, des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances, de l'ordre judiciaire, de l'enseignement supérieur, par conséquent à tous les employés des chemins de fer, postes et télégraphes, des ponts et chaussées, etc. tant à des anciens fonctionnaires qu'à leurs veuves et orphelins ne s'élèvent en moyenne qu'à 600,000 fr. par an.

« Mais pour l'armée c'est autre chose, l'État fait une dotation d'une somme de 3,314,000 fr. par an! Le gouvernement a cru devoir s'affranchir du principe posé par la loi du 22 avril 1790 qui dit: « L'État doit une rénumération au fonctionnaire après de longs et loyaux services. » L'État a pensé qu'il devait laisser aux employés le soin d'alimenter de leurs propres deniers la caisse des pensions parce que dit-il « *il faut être économe des deniers publics.* » Excellent principe qu'il perd complètement de vue quand il s'agit du militaire.

« Telle est la triste situation de notre pays, que les intérêts à fournir pour les différents emprunts du département de la guerre s'élevait en 1859 à 9,973.000 fr., chiffre qui est plus élevé encore aujourd'hui.

« En additionnant ces valeurs M. Mayer, a démontré que le budget de la guerre s'élève déjà actuellement à 55 millions. Ajoutez les dépenses indirectes: conscription, logements militaires, frais de casernement des troupes, etc. et vous aurez un total de 85 millions au *minimum*.

« Enfin, ajoute l'orateur, je suis effrayé quand je songe aux dépenses de 1862, quand on nous présentera le compte du petit appartement qu'on nous prépare à Anvers. Quant à ce qui se fait en ce moment dans notre métropole commerciale, je n'hésite pas à dire que je le regarde comme un SACRILÈGE. *comme une monstruosité.* Il n'y a pas dans le monde entier, malgré l'incroyable déclaration de M. le ministre des finances, d'exemple que la seule ville commerciale d'un pays soit sacrifiée de la sorte.

« L'opinion publique applaudit à la généreuse initiative de M. Mayer, son nom se rattachera à cette grande réforme si désirée et toujours combattue par le pouvoir; un jour la sainte cause de la raison l'emportera; car M. Mayer-Hartogs l'a très-bien dit et cette déclaration doit donner à réfléchir: Nous électeurs, nous sommes les mandataires du pays tout entier; nous ne devons pas seulement agir selon nos propres désirs, mais tenir compte des aspirations de ceux qui déshérités du droit électoral, n'ont pas moins le droit d'avoir une opinion comme tous les autres citoyens belges. Ce serait gravement méconnaître nos devoirs si nous ne soutenions pas les légitimes demandes du peuple belge.

« Les amis sincères, dévoués de notre indépendance voient avec peine la marche suivie par nos gouvernants. Notre Constitution nous avait doté de magnifiques institutions et de précieuses libertés; on a peu à peu oublié les unes et mutilé les autres.

« Des distinctions d'ordres établies contrairement à la Constitution.

« L'inviolabilité du domicile méconnue.

« La liberté individuelle violée dans la personne d'Hayez.

« Les délits de presse enlevés en partie au jury.

« La loi de responsabilité des ministres et autres agents du pouvoir oubliée contrairement à l'article 139 de la Constitution.

« La liberté communale si populaire, si respectée chez nous n'a rencontré que des adversaires dans la personne de nos ministres.

« Qu'a fait le gouvernement pour attacher le pays à notre nationalité? A-t-il cherché à établir des institutions vraiment nationales? — Non, il a conservé cette loi *française*, cette odieuse loi que l'étranger nous a imposée et que nous aurions dû renverser en proclamant notre indépendance, la *conscription*.

« A-t-il développé l'amour de la patrie en effaçant les anciennes rancunes entre Flamands et Wallons? — Non. il a mécontenté les provinces flamandes en ne faisant point droit à leurs justes réclamations; il a poussé les flamands à devenir exigents au point de rendre presque impossible à l'avenir une transaction amiable. Il a laissé peser de tout son poids l'inexorable main de la justice sur de pauvres ouvriers flamands; il a opposé une fin de non recevoir à ceux qui demandaient de décréter des travaux publics pour donner de l'ouvrage aux gantois qui meurent de faim. Quant il s'agit d'augmenter le traitement des instituteurs, des secrétaires communaux ou de créer une œuvre utile, une route, un canal, un chemin de fer ou encore de dégréver le peuple de certains impôts, la réponse invariable: « *les ressources de l'État ne le permettent pas;* » mais quand il faut de l'argent pour l'armée, de l'or pour garnir les épaulettes d'un officier, les caisses sont toujours pleines et à défaut d'autre moyen on emprunte quelques gros millions.

« Le gouvernement a-t-il excité chez nous le sentiment de la défense de notre sol? — Non, il a organisé la garde-civique de manière à la rendre impuissante et ridicule; il s'est opposé à toutes les idées généreuses de la jeunesse belge; il a mis obstacle à la création de corps volontaires.

« Le gouvernement a tué le patriotisme par la prépondérance de l'élément militaire; il a découragé l'ardeur belliqueuse des citoyens en établissant à Anvers une porte ouverte à la lâcheté et à la faiblesse. Un refuge pour le gouvernement et pour la dynastie! Voilà la conception de ceux qui nous gouvernent tandis que toutes les poitrines belges devraient servir de rempart à notre nationalité.

« Gouvernement, vous opposez vos murailles d'Anvers à l'ennemi du dehors; que devons nous opposer, nous simples citoyens aux ennemis du dedans, à ceux qui méconnaissent nos intérêts et sacrifient nos droits? »

On lit dans la *Presse*:

L'Économist vient de publier un curieux travail sur les revenus, les dépenses et les dettes des grands Etats européens. Tous ont emprunté, pour couvrir des déficits considérables, et il est probable que tous emprunteront encore. Il est donc inutile d'apprécier d'avance leur solvabilité.

La France ouvre la marche. Comparant les revenus de dix années (1851-1860) aux dépenses faites dans le même laps de temps, l'*Économist* constate que les premiers se sont élevés (chiffres ronds) à *quinze milliards cinquante millions*, et les secondes à *dix-neuf milliards deux cent vingt-cinq millions*. D'où un déficit, en bloc, pendant ces dix années, de *trois milliards sept cent vingt cinq millions*, ou, par année, en moyenne, de *trois cent soixante douze millions cinq cent mille francs*.

Les chiffres comparés de la dette française racontent la même histoire en d'autres chiffres. En 1852, le capital inscrit était (toujours en chiffres ronds) de *cinq milliards cinq cent vingt-cinq millions* et représentait en rentes à payer deux cent trente-huit millions deux cent mille francs. En 1860, le capital inscrit est de *neuf milliards sept cent vingt-cinq millions*, servant un revenu de trois cent cinquante millions, Augmentation en capital, quatre milliards deux cent millions; en rentes dues, cent onze millions huit cent mille francs. Le fameux milliard de dette flottante n'est pas compris dans le calcul ci-dessus.

Vient ensuite l'Autriche. Prenant les quatre années 1857-1860, on trouve un revenu total, pour les quatre années, de *deux milliards huit cent quatre-vingt-sept millions cinquante mille francs*, une dépense totale de *trois milliards huit cent cinquante-cinq millions*. Excédant de la dépense sur la recette, *neuf cent soixante-sept millions cinquante mille francs*. Déficit moyen par année, *deux cent quarante-trois millions sept cent cinquante mille francs*. Le déficit de l'année 1861 a été évalué par le ministre des finances, devant le Reichstath, à quelque chose comme 275.000.000. La dette autrichienne, lors du dernier règlement officiel (avril 1860), montait à sept milliards cent dix millions de fr. auxquels l'*Economist* ajoute, pour diverses ressources que l'on s'est créées en 1861, deux cent quatre vingt millions de supplément.

La dette du nouveau royaume d'Italie est beaucoup moins effrayante; elle ne monte, pour tous les pays nouvellement annexés (Piémont, Lombardie, Emilie, Toscane, Deux-Siciles), qu'à deux milliards cent douze millions cinq cent mille francs. Mais la différence est grande entre les revenus et la dépense. Les ressources, tant ordinaires qu'extraordinaires, n'ont produit pour l'année 1861 qu'environ cinq cents millions de francs. Les dépenses ont monté à huit cents millions.

On n'a pas de renseignements fort précis sur l'état des finances russes. Il résulte cependant des informations officiellement acquises par le gouvernement anglais, et aussi d'un ouvrage récemment publié par M. Ogareff, que la dette inscrite de la Russie, qui était en 1859 de deux milliards cinquante millions, pour retomber en 1861 à quelque chose comme *deux cents milliards quatre-vingt millions*. Mais, en même temps, la circulation du papier-monnaie, augmentant rapidement, chassait de l'empire les valeurs métalliques.

En 1856, on évaluait le papier circulant à treize cent trente-huit millions, et la monnaie à quatre cent soixante-deux millions et demi. En février 1862, on comptait les billets en circulation pour *deux milliards six cent soixante-deux millions cinq cent mille francs*, et les espèces métalliques n'étaient plus évaluées qu'à *trois cent dix millions*. Le dernier emprunt contracté par la Russie peut être regardé comme le résultat et le remède de cette situation chaque jour plus critique.

La Turquie, emprunteuse elle aussi, a trouvé de l'argent sur un exposé sommaire de sa situation qui peut se résumer ainsi: Elle doit, de tout chef, à l'étranger, à l'intérieur, bref, à tous ses créanciers quelconques, *un milliard trente-sept millions cinq cent mille francs*. Ses déficits des trois dernières années (1859-1862), plus les pertes de change qu'elle subit comme payant en or, à ses créaneiers étrangers, ce qu'elle reçoit chez elle en monnaie de papier fort dépréciée dans ces derniers temps, montent à *cent cinquante millions de francs*.

Nous avons eu occasion d'apprécier, récemment, les conséquences financières qu'aurait probablement pour les Etats-

Unis la terrible guerre civile où ils sont engagés. L'*Economist*, acceptant les évaluations de M. Spaulding (président du comité du Congrès pour *les voies et moyens*), dit que la dette fédérale, qui était, au 1er juillet 1860, d'environ trois cent cinquante millions, sera, au 1er juillet 1863, de *six milliards*..... *Di avertant omen!* Mais la chose n'a rien d'absolument impossible.

En Angleterre, la dette, qui était, au 31 décembre 1847, de *dix-neuf milliards sept cents soixante millions* (chiffres ronds), était, au 31 décembre 1861, de *vingt milliards*, à quelques fractions près (799,949,807 liv. st.) Mais on ne fait pas entrer dans ce calcul l'accroissement énorme de la dette *indienne*, qui était, le 30 avril 1857, de *quinze cents millions de francs*, et deux ans après (30 avril 1859), montait à *deux milliards six cent soixante-quinze millions*.

Résumant ensuite ses effrayants calculs, l'*Economist* donne le tableau des emprunts contractés du 31 décembre 1852 au 31 décembre 1862. Le voici dans toute sa nudité :

La France a emprunté dans ces dix années. . . . . fr.	4,250,000,000
L'Amérique.	5,000,000,000
L'Inde	1,175,000,000
Les autres pays, en bloc, environ. .	2,075,000,000
TOTAL :	12,500,000,000

« Tout cela provient en grande partie, dit le journal anglais, d'une dépense excessive, motivée non par des haines, mais par des méfiances réciproques. Nous dépensons beaucoup, à cause des dépenses de la France. »

Qu'en disent les partisans du pouvoir fort et qu'en pense le peuple?

BULLETIN CLÉRICAL.

Pour s'être occupé de tout autre chose que de prêcher la concorde et la fraternité, deux prêtres vont apprendre à connaître les douceurs de la loi.

On écrit de Turin :

La cour d'assises de Bologne vient de prononcer son jugement dans l'affaire du vicaire capitulaire Canzi et ses complices.

Le vicaire Canzi a été condamné à trois ans de prison et à 2.500 francs d'amende; le curé de San Procolo à un an de prison et 1.000 francs d'amende; le curé de San Celestino a été acquitté.

Nos lecteurs se rappellent l'accusation de crime contre l'Etat qui pesait sur le vicaire et les deux prêtres. Une visite domiciliaire chez Canzi avait fait découvrir des documents séditieux établissant sa complicité et celle de ses co-accusés avec la réaction armée des provinces du midi. Parmi les pièces saisies, il y avait surtout une circulaire poussant les soldats à la désertion.

Voilà ce qui avait amené ce vicaire et ces deux curés de paroisse devant la cour d'assises de Bologne. C'était la première fois que chose pareille arrivait en Italie : pour la première fois on courbait sous le niveau égalitaire de la loi ceux qui se proclament supérieurs à elle. L'émotion était grande à Bologne, et, devant le retentissement de cette affaire, qui, portée devant les tribunaux, rompait en visière avec les habitudes et les préjugés, on pouvait craindre que le jury ne se laissât influencer et n'hésitât devant son devoir. C'était douter du sens moral des citoyens de Bologne; leur patriotisme les met au-dessus de toutes les influences; ils ont compris qu'ils étaient responsables devant la nation, et, faisant acte de courage et de justice en appliquant la loi sans distinction de noms ou de personnes, ils ont bien mérité de la patrie.

Nous lisons dans la *Constitution*, d'Auxerre : « Une nommée C..., demeurant à Poilly, est morte le 2 avril des suites d'un jeûne de neuf jours, que, dans son exaltation religieuse, elle s'était imposé. »

Qu'on nous dise après cela que le prêtre ne bêtifie pas le monde.

Le *Patriote savoisien* trace le portrait suivant du clergé catholique :

« Il intrigaille, — il trafique, il vend, — il achète, — il maudit, — il bénit, — il approuve, — il interdit, — il commerce, — il prêche, — il confesse, — il baptise, — il marie, — il communie, — il exorcise, — il fait des miracles, quand cela lui plaît, — il enterre, — il vous tient son homme, depuis la naissance jusqu'à sa mort!..

» Que veut-il donc de plus?

» Ce qu'il veut de plus, — le dominateur insolent et cupide :

» — C'est que la force de l'autorité temporelle vienne en aide et secours aux commandements de l'autorité spirituelle qui perdent de leur influence sur les consciences.

» — Il veut que la foi soit *imposée*, parce que la foi s'en va ou se transforme.

» — Que la presse et le livre soient comprimés, muselés et censurés, parce que le libre examen remplace, par des convictions sérieuses, les croyances puériles et irréfléchies.

» — Il veut que la liberté politique n'existe que pour lui, parce que sa liberté politique à lui n'est que le monopole des âmes et n'est jamais que la puissance d'écraser tous les autres cultes.

» — Il s'unit à César pour que la force de César soit sa force, parce que l'examen libre et la souveraineté individuelle tuent le principe de l'autorité de César, comme celui de l'autorité du Pape.

» — Il veut que, si vous n'êtes pas catholique de cœur, vous le soyez au moins de par la loi.

» — Il veut le baptême obligatoire, — la communion obligatoire, — la confession obligatoire, — la bénédiction obligatoire du prêtre, partout et toujours.

» Voilà ce qu'il veut et ce que ses organes réclament insolemment chaque jour! C'est pour cela que le parti politique catholique se dit libéral en Suisse, se fait autrichien chez nous, et partout organise l'invasion de l'étranger, — comme en Belgique. »

INVOCATION A LA LIBERTÉ.

Air du Forçat libéré.

Las de gémir le peuple aigri, morose,
Ralant, courbé sous le poids de ses fers,
Comprend enfin quelle est la triste cause
Des maux par lui supportés et soufferts;
Il se remue, il a donc conscience,
Du joug honteux qui le tient asservi;
Partout, partout sa colère a sévi,
Gare aux tyrans! car il perd patience.

Arme ton bras, ô sainte Liberté,
Et viens enfin sauver l'humanité!

Ils ne sont plus ces temps d'ignominie,
Ces temps d'opprobre et de prostration,
Où s'inclinant devant la tyrannie,
On rendait gloire à l'inquisition.
De croire en Dieu l'homme se scandalise,
Le fanatisme a dit son dernier mot,
Riant au nez du pape et de Veuillot
Partout on fait guerre ouverte à l'église.

Foulant aux pieds les préjugés stupides,
Entretenus par la religion,
De toutes parts des hommes intrépides
Mettent un frein à leur contagion.
Ils ont fait fi de ces doctrines sottes
Qui font du ciel un gâteau de martyr...
Les peuples, prêts à les anéantir,
Osent fixer en face leurs despotes.

De la raison les dogmes salutaires
Montrent à tous leur droit et leur devoir,
Et font qu'aussi les masses prolétaires
Savent le prix qu'on attache au pouvoir.
Or le pouvoir, basé de date antique
Sur les engins de la destruction,
Doit fuir, le jour de rénovation,
Au souffle ardent du vent démocratique.

Alors, au lieu du hideux paupérisme,
Des maux sans fin de l'exploitation,
Des préjugés d'un vain catholicisme,
De l'ignorance et de l'oppression,
Viendra pour tous grandiose, féconde,
La République aux trésors inconnus!
Alors, au port tous les peuples venus
Aborderont enfin le nouveau monde.

Prêtre, tyran, affameur, sinécure,
Gens qui vivez d'injustice et de vol,
Vous n'êtes plus qu'un tas de vile ordure
Dont il est temps de balayer le sol.
Oui, restez sourds à la voix du poëte
En vous vautrant dans la corruption :
Voici venir la Révolution,
A vous frapper, crétins, elle s'apprête.

Avant le jour où le Socialisme
Remplacera nos immenses revers,
Par un terrible et sanglant cataclysme
Doit s'annoncer la chute de nos fers.
Malheur à vous! malheur, grands de la terre,
Cœurs froids et secs et par l'orgueil rongés,
Ceux que jadis vous aurez outragés
Pour vous broyer s'armeront du tonnerre!..

PROSPER VOGLET.

L'œillet et le fumier.

— FABLE. —

Un œillet magnifique éclos dans un fumier,
Superbe, et méprisant le lieu de sa naissance,
Levait le front d'un air altier,
Et se croyait plus noble ayant plus d'arrogance.
« Quoi! disait-il en ses dédains,
Noir fumier dont l'odeur à vingt pas empoisonne,
Au pied du prince des jardins
Oses-tu bien t'asseoir?... Ton audace m'étonne!
— Orgueilleux parvenu, répondit un moineau,
Respecte mieux celui dont ta tige est nourrie :
C'est à ce noir fumier que tu dois d'être beau,
C'est à lui que tu dois la vie! »

Le riche, oisif et sot, inhabile aux labeurs,
Courbe sous son dédain le travailleur austère,
Et n'a que du mépris pour l'humble prolétaire
Qui l'engraisse de ses sueurs.

(*Écho dramatique.*)

En vente au bureau du journal : les vers AU PRÊTRE, par P. Voglet. Brochure de 16 pages, 10 centimes.

CH. KOESTER,
TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,
Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),
Lez-Bruxelles.
On demande un tourneur en bois ou en cuivre.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES
MATADORS,
5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,
RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envois d'échantillons en ville et en province.
Cagliostro, Nouvelle Liqueur.
Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,
F. SPEHL,
RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . . Fr.	3 00
» ordinaire. . . . »	2 00
Nettoyage de pendule. . »	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2 00
Verre cylindre.	40 centimes.
» demi-fin.	25 »
Réparation de boîtes à musique.	

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés.

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,
BOTTIER ET CORDONNIER,
Rue des Alexiens, N° 4,
A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,
TAILLEUR,
RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.
A des prix très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 44. 1re Année. 25 Mai 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75

POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9,
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 24 Mai 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Enfin l'obscurité qui depuis un certain temps enveloppait les événements semble se dissiper. Les nouvelles arrivées cette semaine sont presque aussi claires qu'intéressantes. D'abord, le mystère Mexicain commence à s'expliquer : On sait à peu près ce que vont faire dans le pays de Montézuma les soudards de M. Bonaparte; une récente déclaration du général en chef espagnol nous apprend que les Français ont pour but, sinon la conquête du Mexique, du moins d'y créer une royauté, qui grandirait sous la tutelle de la France, et partant, l'homme de décembre gouvernerait le nouveau royaume mexicain comme il gouverne déjà le nouveau royaume italien.

L'Espagne s'est décidément retirée de l'entreprise. Le général Prim, ne pouvant obtenir du maréchal Serrano des bâtiments pour emmener ses troupes, a commencé par lui envoyer un cartel, puis, poussé par un désir irrésistible de ne pas rester plus longtemps sur le sol mexicain, il a frêté tous les bâtiments disponibles, et il en a demandé à l'amiral anglais, qui n'a dû lui refuser aucun de ceux qu'il avait sous la main.

Aux embarras sans nombre que cet imbroglio crée à la France, la fièvre jaune vient ajouter un caractère de désastre. On annonce que le médecin en chef de l'expédition, M. Lallemanb-Ludger, vient de succomber.

L'Angleterre, comprenant admirablement la fausse position, dans laquelle se trouve le gouvernement français, blâme ouvertement sa politique, à laquelle elle n'avait fait, jusqu'ici, qu'une opposition sourde. Le *Morning Post*, organe de lord Palmerston, vient de déclarer que la France eût à évacuer sur le champ le territoire mexicain, la convention de Soledad ne laissant plus aucun motif plausible d'occupation : D'où il s'ensuit que les relations se tendent entre les deux colosses occidentaux dont l'un reçut, il y a 47 ans, une leçon qu'il semble avoir oubliée et que nous voudrions bien lui voir répéter. Espérons que Mexico sera le Moscou du second empire, c'est-à-dire, le premier acte d'une série de fautes et de défaites au bout de laquelle il trouvera un nouveau Waterloo. En tous cas la lutte promet d'être acharnée. Voici la proclamation du général mexicain Sarragosa :

« La lutte va commencer, les Français ont rompu les préliminaires de la Soledad. Ils se sont séparés de la coalition formée à Londres entre eux, les Espagnols et les Anglais pour faire des réclamations à la république. Sous peu le bruit du canon fera battre les cœurs des fils d'Anahuac (mot indien qui signifie : « *au bord de l'eau,* » c'est le nom indien de Mexico.)

» Trompés par des Mexicains traitres que vous châtirez bientôt, les Français prétendent s'immiscer dans nos affaires intérieures. La république est indépendante. Fils de cette génération, nous sommes nés libres et nous conserverons cette liberté ou nous mourrons en la défendant. Du courage, amis, ne vous préoccupez pas d'une lutte avec un peuple qui a la réputation d'être guerrier. Les hommes libres n'ont pas de rivaux, et l'histoire est pleine d'exemples de peuples ayant vaincu toujours ceux qui prétendaient les asservir.

» J'ai une foi aveugle en votre triomphe, dans le triomphe des citoyens sur des esclaves, et l'usurpateur du trône français se convaincre bientôt que l'époque des conquêtes est passée. Nous allons poser la première pierre de l'édifice grandiose qui délivrera la France de la servitude dans laquelle l'ont enchainée les baïonnettes d'un despote. Soyez, comme toujours, vaillants dans le combat et généreux après la victoire. Votre général et votre ami va vous conduire bientôt contre les envahisseurs. »

La nouvelle grave par excellence nous arrive d'Italie. Ce qui vient de se passer à Brescia prouve que le peuple de la péninsule veut, à tout prix, sortir de l'impasse où il se trouve acculé par le gouvernement Franco-Piémontais. Des bandes de volontaires s'organisent, on les disperse; et les officiers Garibaldiens qui les commandent, on les arrête et les plonge, ces patriotes ardents, dans des prisons avec des voleurs; le peuple indigné se soulève et veut les délivrer, on fusille le peuple, à Bergame et à Brescia. Allons! boutiquiers, vive le roi! — hier il n'avait que du sang napolitain aux talons, aujourd'hui il a du sang lombard aux mains... Vive le roi galant-homme!

A la première nouvelle de la tuerie, Garibaldi écrivit cette protestation flamboyante d'indignation :

« Je ne connais pas encore le nombre exact des morts et des blessés dans le massacre de Brescia. Je sais qu'il y a des enfants tués, des enfants et des femmes blessés...

« Soldat italien, je ne puis croire que des soldats italiens puissent avoir tué et blessé des enfants et des femmes sans armes. Les tueurs devaient être des coupe-jarrets déguisés en soldats. Et celui qui a commandé le massacre... Oh! je le proposerais comme bourreau... et je proposerais aux Brescians d'élever un monument à Popoff, officier russe, qui brisa son sabre quand on lui ordonna de charger le peuple désarmé de Varsovie. »

En Allemagne, le conflit qui paraissait inévitable entre la Hesse-Electorale et la Confédération, n'aura pas lieu. L'Electeur cède, il est vrai, mais romp ses relations avec la Prusse; ce qui ajoute une complication de plus au faisceau des complications européennes. Jusqu'à ce jour, le monde a ignoré qu'il existât dans un des états liliputiens du centre de l'Europe un Louis XIV au petit pied. — Heu-

---

ENTRETIENS FAMILIERS

DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ

Sur des questions sociales

au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

(*Suite. — Voir notre numéro du 2 Février.*)

CINQUIÈME JOURNÉE.

Tommaso. Je suis tout prêt à entrer en lice, mais je vous somme de nouveau de tenir la parole que vous m'avez donnée plusieurs fois

Le curé. Vous avez l'air de vous méfier de moi! Pensez-vous qu'il me sera impossible de retorquer tous vos arguments par des raisons décisives et sans avoir recours aux citations qui vous choquent si fort. Désabusez-vous; mettez-moi à l'épreuve et vous verrez.

Tommaso. Vos infractions passées me donnaient ce droit; mais je veux bien passer cela sous silence à la condition que vous me suivrez franchement sur le terrain de la discussion entamée hier. Il s'agissait de la terreur que vous prétendez devoir être érigée en système.

Le curé. C'est cela, proposez vos objections, je vous répondrai point par point.

Tommaso. Vous disiez si je ne me trompe, que la crainte est un sentiment inhérent au cœur humain.

Le curé. Je l'ai dit, et j'ajoute que son influence est telle qu'elle nous contraint d'agir autrement que nous ne ferions dans l'état normal.

Tommaso. A merveille. Notre action, dans ce cas est dirigée par la peur et non par la conviction, la conviction étant le produit d'un juste raisonnement et non le résultat de l'intimidation.

Le curé. Peu nous importe que l'homme agisse par conviction ou par peur, pourvu que l'acte rentre dans les conditions exigées par le bon ordre social; pour nous c'est tout un.

Tommaso. Mais ce n'est pas tout un pour l'homme qui agit, parce que l'homme qui n'obéit point à la conviction intime, c'est à dire qui n'est pas mu par la connaissance intrinsèque de l'acte qu'il accomplit court le risque, en subissant une influence étrangère, de violer les sentiments naturels de droiture et de justice qui doivent inspirer tout être doué de raison, c'est à dire tout être qui doit savoir discerner.

Le curé. Agir dans l'intérêt de l'ordre social, c'est faire essentiellement acte de justice.

Tommaso. Je serais de votre avis si vous admettiez que la société est l'ensemble de tous les hommes sans nulle distinction; mais je ne puis être de votre avis tant que vous considérez la société comme une aggrégation de castes distinctes dont les unes, celles des prêtres, des nobles, des propriétaires, des trafiquants, jouissent de tous les privilèges au détriment des autres castes, celles des manants, des ouvriers, des serfs, des esclaves.

Le curé. Mais comprenez donc que sans ces castes privilégiées le reste des hommes, ce qui constitue le vulgaire, ne pourrait être guidé dans le sentier du bien qui consiste avant tout dans l'ordre et la sécurité.

Tommaso. Ordre et sécurité du tombeau! Vous savez très-bien que nous ne sommes pas d'accord sur la valeur réelle de ces mots. Ce que vous appelez l'ordre, dans la société actuelle, est à mes yeux, et aux yeux de tous ces perturbateurs appelés socialistes, le désordre le plus hideux que l'on puisse trouver. Quoi! des millions d'êtres humains croupissent dans l'ignorance et la superstition en laissant leur intelligence se corrompre au contact des croyances absurdes que leur inculquent les gens d'église, et vous osez appeler cela l'ordre! Quoi! des millions de producteurs travaillent sans relâche à enrichir des êtres oisifs, tandis qu'eux-mêmes sont en proie à la faim et à toutes les souffrances physiques et morales, et ce bel état de choses est pour vous l'ordre! Etrange abus de mots! Et ce que vous appelez sécurité, est-ce autre chose que la facilité donnée aux parasites d'exploiter et de dépouiller à leur aise les travailleurs et l'impunité assurée à toutes les oppressions des faibles par les forts?

Le curé. Prenez garde! vous tombez dans les utopies socialistes et communistes, et vous vous êtes écarté de la question que nous discutions d'abord.

Tommaso. C'est vous au contraire qui vous êtes écarté de la question et m'avez amené à critiquer l'état actuel de la société. Revenons à notre discussion. — Vous avez dit tout à l'heure que la crainte fait faire à l'homme ce qu'il ne ferait point dans l'état normal.

reusement qu'il ne faut pas une coalition pour les mettre à la raison, ces despotes microscopiques.

Toutes les dépêches qui nous arrivent du royaume Hélénique annoncent que l'agitation loin d'être calmée depuis la reddition du boulevard de la révolte Nauplie, grandit au contraire, et s'étend de province en province. Le roi s'obstine à conserver ses ministres malgré le pays qui n'en veux plus. Il a dissout les Chambres et signé une amnistie entière pour les révoltés : demi-mesures qui ne le sauveront pas, et qui ne retarderont pas d'une heure la révolution inévitable qui couve autour de lui, et qui, en éclatant, sera le signal du cataclysme dans lequel il disparaîtra, lui et bien d'autres encore.

Les affaires de Rome sont toujours très embrouillées; il est difficile à l'œil de pénétrer le crépuscule qui les voile. Tout dans cette question n'est qu'incertitude. Le général de Goyon retournera-t-il à Rome? Les uns disent: oui. Les autres disent: non. Tout ce que nous savons c'est qu'il a eu une audience de l'empereur (!) dans laquelle le chef de l'état a écouté tous les détails que lui a donnés le commandant de l'armée romaine; il lui a annoncé qu'il était aux ordres du ministre de la guerre, mais il n'a pas renouvelé l'assurance que le maréchal Randon avait donnée à M. de Goyon, c'est-à dire qu'il retournera à Rome dans un mois. En attendant, Rome se trouve actuellement le but d'un pélérinage qui prend de grandes proportions. Presque tous les évêques qui s'y rendent sont accompagnés d'une suite de prêtres de leur diocèse. On cite un évêque de France qui est parti avec un cortège de cent cinquante ecclésiastiques.

Que va-t-il sortir de ce congrès de ventres arrondis et de joues enluminées? Quelle conspiration contre l'esprit humain se fait dans ce consistoire de vingt-trois cardinaux et cent-vingt évêques, où le Saint-Père ému a versé des larmes, s'il faut croire les dépêches de Rome? Que verrons-nous résulter de cet effort suprême et universel de rétrogrades et écorneurs de budget engraissés par les sueurs du peuple, qui sont à la société ce que les chenilles sont à l'arbre fruitier? Pas grand'chose assurément. Leurs jongleries peuvent tout au plus encore éblouir quelques vieilles encroûtées. Leur temps est fini et ils le sentent fort bien : Nous venons de les comparer aux chenilles; à quand l'échenillage? Pour nous, nous travaillons de toutes nos forces pour que ce soit à bientôt.

Aux Démocrates.

Frères,

Comptons-nous et serrons nos rangs.

Quoiqu'en dise et quoiqu'en fasse, le vieux monde est à l'agonie; il va mourir.

Les signes précurseurs de la grande catastrophe n'échappent plus à personne. Tout au plus quelques vampires, repus des sueurs des peuples, espèrent-ils encore enchaîner l'orage menaçant.

La guerre sociale se déclare : partout la misère, la hideuse misère triomphe; partout elle sème les haines impitoyables; partout elle souffle une rage mortelle; partout, à un moment donné, au coup de tocsin qui sonnera la mort du mal et du crime, elle plânera bientôt gigantesque et immense, voilée de deuil et de larmes. Elle entonnera son dernier chant.

Arrière les rêves, les illusions! Arrière les mensonges! Trop longtemps exploitée par des fourbes de tout nom, de tout rang, de toute race, l'humanité mutilée se recueille, elle compte ses blessures saignantes. Arrière ces dogmes hypocrites et trompeurs! Arrière cette civilisation prétenduement philanthropique qui a pour emblèmes et pour sauvegarde des engins de mort! La vie se manifeste, elle ruissèle; elle va faire éclater le monde.

Législateurs aveugles et imprudents, pour le géant qui essaie ses forces, qui bientôt vous écrasera dans un simple mouvement de sa main, vous façonnez des lisières! Vous vous bardez de fer; vous jetez dans le creuset homicide des guerres, de la ruine, de la mort, l'or, l'argent, les sueurs, le sang de ceux que vous devriez faire vivre et que vous tuez. Vous comptez vos victoires par le nombre de vos victimes. Prenez garde! leurs cadavres sont là qui réclament JUSTICE et RÉPARATION.

Justice, elle se fera!.. — *Réparation*, humanité tu l'obtiendras!

O mal! ô misère! il a fallu ton apogée, il a fallu ton triomphe complet, universel, pour ouvrir enfin les yeux de mes frères! Humanité, pauvre victime, il a fallu que ton sang, proie d'infâmes exploiteurs, suintât par tous les pores; il a fallu que tes sueurs engraissassent tous les parasites, tous les coquins heureux, pour que, décharnée, livide, hâletante, exténuée, tu te réveillas de ton long et lugubre sommeil.

Tu te réveilles enfin, Humanité!....

Salut à toi!... haine, guerre et mort à tes éternels oppresseurs.

SPARTACUS.

Grande jérémiade à propos d'un petit canard adressé à l'archevêque de Malines.

Il est vraiment curieux de voir, chaque fois que des écrivains probes et consciencieux démasquent les incalculables turpitudes et les infernales intrigues dont le clergé se rend coupable, la presse cléricale crie aussitôt haro sur les impudents qui osent les fronder en face.

Maintenant nos béats crient à la calomnie et semblent nier tout ce qui leur a été reproché...

Partant de ce principe, les feuilles jésuitiques viennent de jeter des hauts cris à propos d'une mystification dont notre grosse éminence de Malines a été l'objet. Il s'agissait d'une espèce de baron que la *Providence* aurait envoyé au palais archiépiscopal, porteur d'un billet de 100,000 francs provenant du raccolage du denier de S^t Pierre.

Mais ce qu'il y a de déloyal pour le parti clérical, ce sont les dénégations de leurs scribes, appuyées d'aucune preuve. Comment réfuter des faits patents pour tous? Comment nier, par exemple, que les testaments extorqués depuis 1830 ont produit à la gent tonsurée et encapuchonnée bon nombre de millions? Le père Lhoir, pour sa part, n'a-t-il pas opéré un coup de filet de 8 millions? Les tribunaux sont là pour le constater.

Et les feuilles cléricales qui font tant d'esclandre du canard sorti, selon l'expression de *l'Echo de Bruxelles* et du *Parlement*, — de la cuisine d'un *obscur* journal? — Nieront ils les legs et donations de plusieurs millions faits au clergé? et les legs de quelques millions faits aux hospices pour être affectés à des messes, anniversaires et autres fariboles de cette espèce?

Nieront ils les sommes immenses recueillies au bénéfide de l'université catholique de Louvain, richesses à jamais invisibles pour les profanes, mendiées par circulaires, mendiées dans leurs journaux, même dans le confessionnal! Et les quêtes, et les souscriptions recueillies à domicile et sur les bancs des écoles? Nieront-ils tous ces faits scandaleux?

Et puis ces hommes de Dieu vous diront stupidement que cet or et cet argent qui viennent pleuvoir dans leur escarcelle, c'est le Très-Haut qui les envoie!...

Comprenez-vous, lecteur, tout ce que ces mots renferment: « C'est Dieu qui les leur envoie !... » Le Dieu des jésuites, c'est leur hypocrisie, ce sont leurs mensonges, leurs sourdes menées, leurs intrigues, leurs infamies! Leur Dieu, c'est l'anathème qu'ils lancent contre les âmes timorées du haut de leurs chaires; c'est le hideux vampire en soutane qui intimide le moribond à son heure dernière; c'est le misérable qui exploite la crédulité des intelligences épaisses; c'est la déloyauté qui s'introduit chez vous sous un habit de prêtre. Dieu! quelle dérision! Dieu! est-ce là le Dieu qui fait entrer l'argent dans vos coffres, MM. les cafards, ou sont-ce vos mandements, vos exordes, vos circulaires dont les fêtes de Pâques ont inondé les villes et les campagnes, et les moyens employés par vous, et que nous venons d'énoncer plus haut ?... A ce compte, le voleur qui vous soutire adroitement votre bourse, peut dire également que le Très-Haut lui a envoyé cet argent; le mendiant qui va de porte en porte peut également dire que l'argent qu'il obtient de la charité publique lui a été envoyé par le ciel. Le banqueroutier qui s'enrichit, le faussaire, le charlatan, tous ces honnêtes gens ne manqueront sans doute pas, à l'exemple du clergé, de dire audacieusement que le Très-Haut leur est venu en aide. Et tous nos faiseurs de 1830 qui se sont enrichis, qui au moyen de la charpie, qui au moyen du sable de mer, qui au moyen des lits de fer, qui au moyen de l'exploitation du chemin de fer de la vallée de la Dendre, qui au moyen des marchés Hambrouck et Lauwers, qui au moyen de vieilles capotes qu'on livrait pour des neuves, qui enfin au moyen des bonnets de police, tous ces renégats devenus des Crésus pourraient aussi invoquer le Très-Haut!.. C'est probablement aussi le bon Dieu qui a rendus invisibles toutes ces sommes recueillies et escroquées, comme il en a été dans l'achat de la *Britisch-Queen* et du *Président*? C'est encore là sans doute un bienfait de Dieu?... Car enfin, où passe tout cet argent que l'on donne aux prêtres? A qui les prêtres en rendent-ils compte? A qui? A personne, parbleu! Qui sait ce que devient cet argent que l'on jette dans les innombrables troncs de toutes les églises : tronc pour la Vierge, pour le Christ, pour S^t François, pour S^t Joseph patron de la Belgique — pour S^t Labre et pour tous les saints du calendrier; tronc pour telle religion, pour telle chapelle, pour le diable enfin? Ensuite nous le répétons encore, peut-on faire un pas dans une église quelconque sans devoir ouvrir son porte-monnaie? Non, ma foi! Allez à une messe, à vêpres, à la bénédiction, à un baptême, à un mariage ou à un enterrement, toujours il vous faudra payer, et indépendamment de cela, vous aurez encore le désagrément de voir une file de calottins qui viendront faire une quête, pour ne pas dire qu'ils vous demandent aumône!...

Et tout cela pour entretenir des fainéants qui se vautrent

Le curé. C'est cela; vous avez la mémoire bien fidèle... Que prétendez-vous conclure de mon assertion.

Tommaso. Je prétends en conclure votre condamnation.

Le curé. Écoutons ma sentence.

Tommaso. Comment agira l'homme qui n'est influencé par aucun sentiment de crainte et qui n'est mu que par l'impulsion de son état normal, c'est à dire par l'impulsion de la raison, caractère distinctif de l'espèce humaine?

Le curé. Il agira selon les conditions de l'état normal.

Tommaso. Vous ne répondez pas catégoriquement.

Le curé. Ma réponse est nette; c'est à vous de vous expliquer plus nettement.

Tommaso. Vous entendez très-bien que je vous demande si l'homme qui agit sans autre mobile que celui de la raison, agit bien ou mal.

Le curé. Tant que l'homme est simplement soumis à l'empire des lois naturelles comme il l'était du temps des patriarches, il agit bien en suivant les dictées de la pure raison. Il n'en est plus de même une fois qu'il est placé sous le joug salutaire des lois divines et humaines, comme il l'est maintenant.

Tommaso. Mais, si dans un temps l'homme agissait avec rectitude en suivant l'impulsion de la raison, pourquoi donc n'en serait il plus de même aujourd'hui.

Le curé. Parce que : autre temps, autres mœurs.

Tommaso. Ce n'est pas là un argument sérieux. Le juste et l'honnête sont les mêmes dans tous les temps, dans tous les lieux, dans toutes les circonstances. Vous avez beau changer les noms : l'hiver sera toujours l'hiver et l'été sera toujours l'été.

Le curé. Et alors comment m'expliquerez vous la perfectibilité humaine, dont vous faites tant de cas. Diriez-vous maintenant que l'homme qui vit en société ne tend pas à se perfectionner. Le perfectionnement ne peut s'accomplir sans lois, sans institutions, sans récompenses pour encourager et surtout sans châtiments pour punir.

Tommaso. Que l'homme soit né pour vivre en société et au sein de la société la plus étendue possible, que cette société à mesure qu'elle se développe tend à se perfectionner, à s'améliorer; je n'en ai pas l'ombre d'un doute, et sur ce rapport ma conviction est des plus fermes. Ce que je nie, c'est que la bonne méthode pour amener cette amélioration, retenez bien que ce mot est pour moi synonime de perfectionnement, que cette amélioration, dis-je, puisse consister dans les lois, les récompenses, les peines, et principalement si tous ces instruments n'ont d'autres principes en application que le caprice d'un législateur puissant, mais ignorant, l'intérêt de quelques pédagogues, sots et avides, la rapacité d'un conquérant pervers, autant que redoutable.

Le curé. Ainsi la société pour être parfaite, ou comme vous voulez l'entendre améliorée, devra se passer de lois, d'institutions, en un mot de garanties?

Tommaso. Je ne dis rien de pareil, bien qu'on puisse se demander quel est le pire d'une législation mauvaise ou de l'absence de toute législation : je dis seulement que les lois et les institutions ne doivent pas reposer sur le caprice, l'imposture, la spéculation, l'ignorance, le despotisme, en un mot sur le faux, mais qu'elles doivent reposer sur la vérité, la justice, le droit, la raison.

Le curé. Ce sont là des généralités qui ne font que nous éloigner de notre thème principal.

Tommaso. Ce que je dis tend à démontrer que la perfection, disons mieux la perfectibilité ou l'amélioration du principe social ne consiste pas à entasser lois sur lois, codes sur codes, châtiments sur châtiments, pouvoirs sur pouvoirs, mais à répandre de plus en plus dans toute la société l'instruction et le bien-être. Il faut que l'on instruise chaque individu de la réciprocité de ses devoirs, qu'on lui fasse comprendre qu'il est né pour la vie sociale, pour vivre avec ses semblables, et que par conséquent il doit leur être uni par les liens de la concorde et de l'amour, en leur inculquant pratiquement surtout cette grande maxime de la raison : Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit.

Le curé. Mon cher ami, ce sont là de belles phrases de rhéteurs, d'utopistes, pour ne pas dire de fous. C'est ici le cas de répéter, que le bien dire est à cent lieues du bien faire.

Tommaso. De ce que l'homme et la société ne sont point au degré d'amélioration dont ils sont susceptibles il ne faut pas conclure que ce soit une utopie que de désirer ce degré et de le favoriser. Mais pour revenir à notre thèse, je compare l'homme qui n'est conduit vers le bien que par la férule où l'aiguillon à une brute dépourvue de raison et qu'on ne peut astreindre à la domesticité qu'en recourant à ces mobiles brutaux et ignobles.

Le curé. La brute qui ne raisonne pas regimbe souvent sous le fouet ou l'aiguillon; bien de fois la peur au lieu de la dompter la rend plus récalcitrante et plus rétive. Au contraire, l'homme qui dès son enfance a été mis dans la bonne voie par l'effet d'une terreur salutaire continue à suivre la sage direction qu'on lui a imprimée.

Tommaso. Cette fois nous sommes d'accord. Je fais simplement observer que votre proposition ne s'accorde pas avec moi en ceci que l'homme guidé par la crainte agit au gré de celui qui lui inspire ce sentiment; dès lors, il agit bien ou mal, selon que l'influence qu'il subit est bonne ou mauvaise.

(*La suite au prochain numéro*)

d ns la luxure, tout cela pour procurer à ces prétendus hommes de Dieu la possibilité d'entretenir des concubines et des Van Thilo qui insultent chaque jour, dans des feuilles dépositaires de leur fiel et de leurs mensonges, tous les hommes qui ont le courage d'éclairer leurs concitoyens sur le prétendu Très Haut de notre abjecte mitraille. Leur dieu, c'est votre bêtise, votre générosité, Belges imprudents, ou plutôt, c'est votre crédulité....

Allez, grands bénêts, prodiguez l'argent que vous gagnez à la sueur de votre front, aux mendiants de qualité qui vous tendent la main... donnez... donnez... toujours. Quand ils seront bien décensualisés jusqu'à la corruption, quand ils se seront enrichis et engraissés du fruit de votre travail, ils disparaîtront avec leurs trésors comme disparaîtra la papauté avec tout son prestige, et alors, confondus avec le reste des mortels, non contents de vous éclabousser en passant près de leurs riches équipages, non contents de pouvoir vivre dans la mollesse et les plaisirs, non contents de pouvoir se livrer à leurs abominables penchants, ils finiront encore par s'emparer du pouvoir; et une fois qu'ils seront les dispensateurs de toutes les faveurs, vous reconnaîtrez, mais trop tard, que mieux eût valu réchauffer un serpent dans son sein qu'enrichir le parti prêtre; vous reconnaîtrez enfin que vous leur avez donné des verges pour vous faire fouetter vous mêmes.

Voilà pourtant des choses que le diable met les cléricaux au défi de nier. (*Méphistophélès.*)

Nous extrayons de l'*Economist* anglais les renseignements suivants sur les finances de la France; ils ont été puisés à des sources officielles :

		REVENU.		DÉPENSES ORDIN. ET EXTRAORD.
1851	fr.	1,272.000,000	fr.	1,461.000,000
1852	»	1,336.000.000	»	1,513.000,000
1853	»	1,391.000.000	»	1,548.000,000
1854	»	1.418.000,000	»	1,988.000,000
1855	»	1.536.000,000	»	2,399.000,000
1856	»	1,638.000,000	»	2,196.000,000
1857	»	1,683.000.000	»	1,893.000,000
1858	»	1,748.000.000	»	1.859,000,000
1859	»	1.728,000,000	»	2,208,000,000
1860	»	1,741.000,000	»	2.148.000,000
	fr.	15,492.000,000	fr.	19,213.000,000
Moyenne de dix années :		1,549,000.000		1,921,000.000

Ces chiffres indiquent un déficit annuel de 372.000,000 de fr. pendant les dix dernières années, et pendant cette dernière période le revenu n'a jamais excédé les dépenses. En 1858, année de paix et de prospérité, ou le revenu a dépassé celui de toutes les autres années de cette période décennale, les dépenses ont dépassé le revenu de fr. 111 millions.

Ainsi dans l'espace de 10 années, de 1851 à 1860, la dépense de la France a été de. . . . . fr. 19,213,000,000
tandis que le revenu ne s'est élevé qu'à » 15,429,000,000

Déficit total. . . . . fr. 3,721,000,000

La France seule a donc en dix ans retiré du capital de l'univers l'immense somme de près de 4 milliards

De 1852 à 1861 inclus la dette a subi une augmentation de fr. 4.200.000. Il y a en outre une dette flottante de fr. 1.000.000.000. En présence de faits d'une aussi triste vérité, est-il surprenant que l'empereur ait appelé M. Fould; est-il surprenant qu'il accorde un contrôle plus étendu aux représentants du peuple; qui pourrait s'étonner d'un coup d'Etat financier, quelque hardi, quelque extrême qu'il fût?

Après la lecture de cet extrait trouvera-t-on encore quelqu'un pour méconnaître la sagesse et l'utilité de la Providence française?

Le massacre de Toulouse en 1562 et les processions faites en mémoire de cet événement.

Une feuille parisienne publie sous ce titre la correspondance instructive que voici :

Je ne viens pas vous raconter de nouveau, à propos d'un mandement archiépiscopal justement célèbre, les causes qui amenèrent la lutte entre les protestants et les catholiques dans la ville de Toulouse au mois de mai 1562. Je désire seulement vous faire connaître l'esprit qui animait le Parlement et la population toulousaine à cette époque, et vous dire aussi comment furent célébrés dans Toulouse deux anniversaires séculaires du massacre des protestants. Ce sont des faits que je vais recueillir dans des écrits dignes de foi, et je vous laisserai ensuite le soin de les juger.

Permettez moi, avant toute chose pourtant, de signaler la lettre pastorale de M. Florian Desprez. Ce prélat, obligé de se soumettre à l'injonction de l'autorité, qui interdit toute manifestation extérieure, et ne pouvant plus parcourir la ville, veut néanmoins célébrer la procession qu'il a annoncée. Cette procession aura lieu dans l'église, et l'archevêque officiera pontificalement, afin de rappeler un massacre et une violation de serment.

En qualifiant du nom de massacre le meurtre des protestants, je ne crois pas me servir d'un mot trop fort. Il a été employé avec raison avant moi par la plupart des historiens, dont l'un dit que, à partir du 11 mai 1562, « on se rua sur tous sans demander à qui ils étaient, pourvu qu'ils fussent bien vêtus ou qu'ils eussent apparence de porter argent, et qui avait envie d'exercer des vengeances n'en perdait occasion. » Un habitant de la rue des Couteliers ayant voulu se défendre avec dix de ses coreligionnaires, fut bloqué dans sa maison à laquelle les assaillants mirent le feu. « et fut ainsi la maison incendiée et brûlée avec quatre petites filles, entre autres, qui y demeurèrent. »

Ce massacre donc dura trois jours, après lesquels les protestants, qui avaient pris différents postes pour leur sûreté, résolurent de se défendre. Le 14 au matin, ils commencèrent à engager l'action avec leurs assassins. Jusque-là les catholiques n'avaient eu que des crimes à commettre. Mais il fallut qu'ils songeassent à se défendre, car ils furent attaqués de toutes parts avec un courage qui nécessita l'emploi de tous leurs moyens.

Le lendemain les catholiques, désespérés de ne pouvoir, malgré leur nombre, obtenir aucun avantage sur leurs ennemis, et voyant les succès de ces derniers, proposèrent d'incendier l Hôtel-de-ville, dont les protestants étaient maîtres. Ce fut, il faut le dire, au sein du Parlement que cette proposition fut faite, et les magistrats l'adoptant aussitôt, ordonnèrent de sang-froid l'incendie.

Mais il était impossible d'approcher de l'Hôtel-de-ville, dont les avenues étaient gardées et défendues par une artillerie formidable. En conséquence, il fut décidé que l'on mettrait le feu sur le point le plus rapproché et que l'on activerait le progrès des flammes du côté du Capitole. « Que l'on se figure, dit l'historien d'Aldéguier, une population en délire, mêlée, agitée, fluctuante, composée de malheureux se livrant au désespoir, à la vue de leurs habitations consumées, emportant dans leurs bras leurs enfants et ce qu'ils possédaient de plus précieux, et des forcenés écumant de rage, hurlant, s'encourageant au meurtre, au pillage et à l'incendie, insultant aux victimes qui les suppliaient, les repoussant avec fureur, les accablant de mauvais traitements pour faire cesser leurs plaintes importunes. Les maisons s'écroulant avec fracas, la pâle lueur de l'incendie disputant au soleil l'avantage d'éclairer cette scène de désolation et, au milieu de ce tableau, huit ou dix spectres à figures sombres, montés sur des chevaux et couverts de longs manteaux couleur de sang, ordonnant froidement l'incendie, dirigeant de leurs gestes les torches des incendiaires, impassibles comme la mort au milieu de cet épouvantable désordre, et l'on aura une idée du spectacle qu'offrait Toulouse le 15 mai 1562.

Malgré tant d'efforts, la destinée ne voulut pourtant pas que la ville fût réduite en cendres. Un vent d'est opiniâtre arrêta le progrès des flammes, et le canon des réformés détruisit les maisons voisines par lesquelles le feu aurait pu arriver jusqu'à eux.

Ce résultat désespéra le Parlement. Un crime inouï depuis Néron, commis sans résultat, comme sans remords, conduisit alors à un autre crime. Le Parlement eut recours à la trahison. On fit des propositions de paix aux protestants, et ceux-ci consentirent à abandonner leurs armes et à sortir de l'Hôtel-de-ville, à la condition qu'ils pourraient se retirer en sûreté où bon leur semblerait.

Le 17 mai, fut le jour fixé pour la retraite des réformés qui devaient sortir de la ville. Personne ne songea à les inquiéter dans Toulouse; mais les dehors de la ville étaient gardés, et lorsqu'ils sortirent, les catholiques se ruèrent sur ces malheureux désarmés. « On les égorgea sans pitié, malgré leurs cris, leurs reproches, leurs supplications; femmes, vieillards, enfants, rien ne fut épargné. Les catholiques ne firent quartier à aucun... Ce fut surtout aux portes, où l'affluence des protestants embarrassait leur sortie, que le massacre fut le plus horrible. Plusieurs se précipitèrent en bas des remparts, au hasard de périr en tombant; mais les soldats poursuivaient en dehors ceux qui s'étaient tirés sains et saufs de leur chute. »

Cette journée du 17 mai, où tant de sang fut répandu, n'arrêta pas la soif de vengeance qui dévorait les catholiques. Le Parlement voulut que pendant trois jours on continuât à sonner le tocsin et à massacrer les malheureux réformés ou soupçonnés de l'être qui étaient restés dans la ville. Montluc, qui venait d'arriver à Toulouse, fut témoin de cette boucherie et put écrire : « Je ne vis jamais tant de têtes voler que là. » Quelle honte pour un Parlement d'exciter l'admiration et l'étonnement du sanguinaire Montluc qui avait mis tant de fois des villes à feu et à sang!

Telles sont les principales circonstances de la *grande victoire* remportée par les catholiques, victoire que l'on fêta par une messe solennelle, célébrée dans l'église Saint-Sernin, et dont le Parlement voulut consacrer le souvenir en déclarant qu'il serait fait tous les ans, le 17 mai, *jour de la délivrance de la ville*, une procession générale où l'on porterait les reliques des saints et à laquelle devraient assister au moins deux capitouls.

Bientôt après, le chancelier de l'Hôpital cassa, il est vrai, l'arrêt qui ordonnait de perpétuer le souvenir d'un des plus déplorables événements dont le faux zèle de religion eût été cause : mais le fanatisme du peuple l'emporta sur la décision patriotique du sage l'Hôpital, et la procession, soutenue d'ailleurs par une bulle de Pie IV accordant deux jours d'indulgence à ceux qui y prenaient part, eut lieu avec une pompe et une solennité qui attiraient un grand nombre d'habitants des villes voisines.

Cent ans après les faits que je viens d'exposer, faits que vous trouverez mieux racontés dans une brochure intitulée le *Massacre de Toulouse d'après les documents contemporains*, les capitouls de Toulouse voulurent donner plus d'éclat encore à la procession, et ils firent de ce jour un véritable jour de fête, où tout rappelait le massacre des huguenots, la délivrance de la ville et le triomphe du catholicisme sur l'hérésie. On porta entre autres dans la procession une Vierge foulant aux pieds l'hérésie avec une inscription disant que l'on voyait en elle la protectrice des Toulousains, applaudissant après un siècle à sa victoire sur l'impie. « Tout homme éclairé, disait à ce propos du Rozoi, sait qu'elle idée on doit avoir d'une fête imaginée dans un siècle qui avait vu aiguiser les poignards de Jacques Clément et de Ravaillac. On peut regarder ces anciens monuments des fureurs de nos pères, comme on regarde chaque jour des restes de chaînes suspendues dans différents carrefours. »

Un second siècle s'écoula, et le souvenir du massacre des protestants, loin de s'éteindre, se réveilla au contraire par une circonstance terrible qui nous montre encore l'esprit de fanatisme des Toulousains. L'infortuné Calas, accusé d'avoir tué son fils, fut mis en jugement et condamné à perdre la vie sur l'échafaud. En vérité, on croit assister à une scène de l'enfer en lisant le procès-verbal de la question et du supplice de ce malheureux cloué sur la roue, après avoir eu tous les membres brisés, et expirant en présence du capitoul David, au milieu d'un peuple avide de recueillir son dernier soupir.

Cet holocauste sanglant avait été offert au fanatisme toulousain le 9 mai 1762; mais cela ne suffisait pas: on voulait encore une solennité religieuse pour compléter l'œuvre. Une bulle du pape était nécessaire pour autoriser une fête séculaire; les capitouls la demandèrent à Clément XIII, qui s'empressa de l'accorder. « Cette fête, dit l'auteur de l'*Histoire de Toulouse*, était les saturnales du fanatisme; on pouvait s'en rapporter aux magistrats et au clergé de Toulouse pour s'assurer qu'elles seraient dignement célébrées. La pompe que l'on y mit surpassa tout ce que l'on avait vu jusqu'alors en ce genre; les curieux et les zélés y arrivèrent de plus de quarante lieues, et l'affluence des pénitents surtout y fut immense. »

Un savant écrivain du temps, Court de Gebelin, qui plaida avec talent la cause de la tolérance religieuse, écrivit quelques jours après cette cérémonie, le 23 mai 1762 : « Cette année est l'année séculaire du grand massacre des réformés dans cette ville : aussi la procession qui se célèbre ici en mémoire de cet événement, dont je vous ai déjà entretenu, s'est solennisée avec un éclat extraordinaire. D'autant plus que l'on a obtenu du pape régnant une bulle beaucoup plus ample que celle de Pie IV, puisqu'elle étend à huit jours entiers les grâces que ce pape n'avait accordées que pour deux. On a même tiré à ce sujet un très-beau feu d'artifice. Au faîte de la décoration était la religion tenant d'une main un calice où il y avait une hostie droite, et de l'autre une croix. Ajouterai-je que la plupart des Toulousains, toujours remplis de leurs préjugés contre nous, demandaient qu'on réservât les prisonniers (Calas et sa famille) pour les immoler dans ces jours de réjouissance, et que cette fête fut ainsi plus qu'une simple commémoration. Avec quel plaisir le Portugal et l'Espagne n'eussent-ils pas vu leurs exécrables auto-da-fés imités par notre nation! Mais de quel opprobre ne nous fussions-nous pas couverts! Cependant on a osé le désirer. O honte! ô infamie éternelle pour un peuple comme nous! »

Voilà les belles choses faites en mémoire de ce que les catholiques appellent le triomphe de l'Eglise sur l'hérésie. Je ne sais ce que l'on aurait fait en 1862 pendant le jubilé annoncé par M. Desprez à l'occasion « *d'un fait glorieux qui s'est accompli à Toulouse il y a trois cents ans*; » mais en présence des souvenirs du passé, nous ne pouvons que nous féliciter de voir le gouvernement s'opposer à des manifestations propres à entretenir l'esprit de fanatisme et à pousser les populations aux crimes les plus atroces.

Qu'en pensez-vous?

BULLETIN CLÉRICAL.

Le curé de Russi, près Ravenne, a été condamné par la cour d'assises de Ravenne à 18 mois de prison et 1,500 fr. d'amende, pour refus des derniers sacrements au syndic.

Si nous pouvions avoir encore quelque sensibilité à l'endroit du prêtre, nous trouverions cette condamnation par trop sévère, eu égard à la niaiserie qu'on reproche à ce curé.

La cour de cassation a rendu ces jours-ci un arrêt important. La cour suprême a décidé que le bénéfice à réaliser étant l'objet de toute Société, on ne pouvait attribuer les caractères de ce contrat à une association religieuse, n'ayant d'autre but que la vie en commun. Il s'agissait, dans l'espèce, des Prémontrés d'Averbode et de la pétition d'hérédité intentée par les héritiers de l'un d'eux contre les religieux. Les héritiers avaient perdu leur procès devant le tribunal de Louvain; mais la cour de Bruxelles avait réformé le jugement, et c'est le pourvoi dirigé contre cet arrêt qui vient d'être rejeté.

LES SOLIDAIRES.

RAPPORT ANNUEL. — 1861.

Messieurs et amis.

C'est la cinquième fois qu'il nous est donné de pouvoir vous rendre compte de la marche de notre association.

Nous saisissons cette occasion pour vous témoigner, avec les marques de notre franche et cordiale amitié, notre gratitude pour la confiance que vous avez placée dans les membres du Comité. En effet, ne tiennent-ils pas dans leurs mains, avec la direction des affaires, l'avenir et la prospérité de notre œuvre salutaire, qui gagne chaque jour dans l'esprit des gens éclairés qu'un égoïsme étroit ne rend pas les instruments dociles de ces hommes noirs pour qui la superstition et les préjugés sont une exploitation aussi lucrative que pernicieuse.

De même que nous l'avons fait précédemment, nous commencerons notre rapport en vous donnant d'abord le montant des recettes et des dépenses, nous réserverons, pour le clôturer, les réflexions que nous ont suggéré les faits produits dans le courant de l'année qui vient de s'écouler.

Au 31 Décembre 1860, l'encaisse était de	Fr.	677 05
La recette mensuelle de Janvier s'est élevée à	»	59 00
Celle de Février à	»	21 50
Celle de Mars à	»	21 00
Celle d'Avril à	»	11 00
Celle de Mai à	»	24 00
Celle de Juin à	»	14 00
Celle de Juillet à	»	36 50
Celle d'Août à	»	17 00
Celle de Septembre à	»	18 00
Celle d'Octobre à	»	20 00
Celle de Novembre à	»	17 00
Celle de Décembre à	»	55 00
TOTAL.	Fr.	991 05

Dépenses :

Mars. —	Impression, à 1000 exemplaires, du rapport annuel.	Fr.	78 00
»	Délégation à Louvain		5 00
Mai. —	Payé à l'associé Cléophile M.		5 00
»	» au pharmacien		14 00
Novembre. —	Funérailles d'Alfred G		10 50
Décembre. —	Payé à l'associé Edouard D.		6 00
»	» au pharmacien		19 00
»	» au messager		12 00
»	Frais de bureau et port		6 76
	Ensemble :	Fr.	156 26

En caisse au 31 Décembre 1861, . . Fr. 834 79

A part quelques radiations, pour non conformité avec les Statuts, que le Comité a dû prononcer, il ne s'est rien produit de bien extraordinaire.

Le projet de réglement de la *Solidarité*, caisse de retraire et d'approvisionnement, fondée au sein de notre association, a été l'objet de discussions dans plusieurs des réunions et son adoption définitive a été renvoyée à l'année 1862.

Les *Solidaires*, vous ne l'ignorez pas ont, pendant l'année que nous venons de traverser, concouru à plusieurs enterrements civils auxquels ont procédé les *Affranchis*. De notre côté, nous avons, le 1er Octobre, sur la demande de M. Jouvenel Charles, procédé à l'enterrement de M. son frère Isidore Jouvenel, artiste-graveur. Il ne sera pas hors de propos de vous remémorer ici, au sujet du pénible devoir que nous venions d'accomplir, les paroles de gratitude et de reconnaissance que nous adressa sur la tombe M. Ch. Jouvenel :

« Ah! mon frère était comme vous, aussi un de ces francs et libres penseurs ; toute sa vie résume l'affranchissement de sa pensée et jusqu'au dernier souffle, sa fermeté domina les transes de l'agonie ; il resta inébranlable et résista énergiquement aux suggestions et aux efforts les plus malicieux des prêtres ; c'est en vain qu'ils ont essayé de le faire rentrer dans ce qu'ils appellent le giron de l'Eglise. Cette mort qui justifie sa lutte me rappelle vos admirables sociétés pour l'enterrement-civil. Que je serais heureux et fier d'être des vôtres! Comme vous et lui, la même pensée m'anime et j'ai hâte de m'unir à vous. »

Tout remerciement de la part de M. Jouvenel était chose superflue ; l'association en procédant à l'enterrement d'un libre penseur ne faisait que remplir ses engagements.

Le 30 Octobre, notre association fit une perte sensible et regrettable dans la personne du profond et intelligent libre-penseur l'associé Alfred-Nicolas-Eugène Guilliaume. L'affluence nombreuse qui accompagna, le vendredi 3 Novembre, le convoi funèbre a prouvé que notre ami était généralement estimé. Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe par des membres de différentes associations, et comme l'a dit l'un d'eux, après avoir rendu hommage à la fermeté de caractère de ses respectables parents, le coup devait être d'autant plus terrible que personne ne le savait alité.

Enfin, le dimanche 1er Décembre, nous procédions à l'enterrement de notre brave et généreux camarade Pierre-Jacques Rossom, ouvrier maçon, qui sans avoir eu les connaissances de notre ami Alfred, avait néanmoins comme lui du bon sens et du caractère. Un des nôtres, dans un discours éloquent et bien senti, a retracé, avec la différence des qualités qui distinguaient ces deux libres-penseurs, la lutte héroïque qu'a soutenu pendant toute sa carrière d'abnégation et de sacrifice ce travailleur infatigable et clairvoyant.

Nous devons, avant de terminer le présent rapport, vous observer que plusieurs personnes nous ont fait des objections au sujet d'une disposition des statuts qui supprime les principes religieux aux enterrements. Pour l'intelligence de cette clause des statuts, nous dirons que nous entendons par là ne repousser de nos inhumations que la présence de ces gens pour qui le sentiment religieux n'est qu'une branche d'industrie passablement lucrative comme nous l'avons dit plus haut.

Nous n'avons donc aucunement le dessein de proscrire de notre association les déistes ou les libres penseurs qui croient à la nécessité d'une religion *naturelle* et *scientifique*, d'une religion qui n'a d'autres dogmes que les vérités indiquées par la raison, d'autre code que celui de la conscience, d'autre culte que l'hommage intérieur de l'homme à un être suprême et d'autre temple que l'univers ; mais nous sommes les adversaires de toute religion basée sur telle ou telle révélation prétenduement divine, que ce soit celle de Jéhova ou de Brahma, révélation contenue dans tel ou tel livre sacré, que ce soit la Bible ou l'Alcoran, et interprétée par tels ou tels hommes qui se disent ministres du ciel, que ces imposteurs soient des prêtres catholiques, des rabbins ou des derviches.

Chacun de vous doit avoir encore présent à la mémoire ce que nous avons dit, dans nos précédents rapports, en réponse à des attaques perfides et déloyales qui furent dirigées contre notre association, tant par des individus dépourvus d'intelligence et de bon sens que par les organes de ceux qui ont tout intérêt à voir se perpétuer le maintien de l'état de choses actuel.

Nous nous serions abstenus de compléter la liste de ces hommes d'église qui, malgré les démentis qu'ils s'administrent chaque jour, se posent constamment en défenseurs de la morale et dont nous avons flétri la conduite scandaleuse, si ces dévotes gens s'étaient enfin dispensés de s'occuper de nous.

Notre écrit serait par trop volumineux, s'il fallait rendre un compte détaillé de chacune des condamnations qu'il nous a été donné de pouvoir enregistrer pendant l'année 1861.

Nous nous bornerons donc à mettre sous vos yeux les noms et les peines auxquelles ces exploiteurs du paradis, du purgatoire et de l'enfer ont été condamnés par des juges qui opposent aux châtiments chimériques mais productifs de ces pieux personnages quelque chose de plus positif, tel que la prison, le bagne ou l'échafaud, d'où malgré toutes les messes qu'ils pourraient faire dire et l'argent dont ils disposent ils ne se retireront pas.

Comme vous l'alliez voir, l'année commença sous d'heureux auspices pour ces agents d'affaires du bon dieu, ces intermédiaires entre le ciel et la terre :

En Janvier, comparut devant la cour d'assises du Hainaut le frère Hugo, ce trappiste dont nous vous avons annoncé l'arrestation dans le rapport de 1860. La cour l'a condamné à la peine de mort et le procureur du roi scandalisé des récits qu'on lui avait fait sur l'abbaye de Forges, termina son réquisitoire en disant qu'il serait temps que le gouvernement sapât cet édifice. Cette condamnation capitale fut suivie de celle à deux années de détention, encourue par le bon et charitable abbé Mallet, dont l'exercice en voyage nécessitait, selon le dire d'un témoin, une voiture plus grande que ne le sont les vigilantes. Puis vint l'affaire d'Anna-Bella Korsch et comme si tous ceux qui prétendent qu'il est salutaire de faire avaler au peuple la pilule divine, étaient pétris de la même pâte, nous vîmes un prêtre grec tuer, par méprise, son domestique, croyant donner la mort à un marchand à qui il venait d'accorder l'hospitalité et dont il avait consenti à garder les fonds. Le malheureux ne se figurait pas qu'il s'était adressé à un Saint Cartouche. Ensuite vinrent les condamnations du frère de charité de l'établissement de Menin : — de celle du frère Alphonse, par la Cour d'Assisses de Gand : — de Gaubert, desservant de la commune de Gestiez, (France) ; — de l'aumonier du Collège de Foix, J. Bernier ; — de l'abbé Grelat, condamné le 18 Avril à 15 années de travaux forcés ; — de la Supérieure du couvent d'Hautrage ; — des Lazaristes, ces pauvres diables, dont la fortune est estimée à 30 millions, condamnés à la restitution d'une petite somme de 100 mille francs qu'une vieille encroûtée dans la dévotion leur avait donnés pour obtenir, sans aucun doute, une place réservée dans le royaume des cieux ; — du frère Maximin Marel ; — du vicaire Cohas, 18 mois de prison ; — de Louis-Jacques Gaulupeau, en religion frère Louis, 3 mois de prison ; — d'Antoine Pouzols, dix années de réclusion ; — de l'abbé Raymond ; — du jésuite Bernier ; — du frère Jacques Garrier ; — du frère Staes, condamné par la Cour d'Assisses de Gand ; — de l'abbé Boulard, au sujet duquel le procureur prétendit que la Cour avait devant elle, dans la personne de cet abbé et ses pareils, des escrocs de la plus dangereuse espèce. Nous nous arrêterons ici sur ces hypocrites immondes, car, voici à peu près le tour de cet ignoble frère Catulle qui mena dans la *Salle des exercices* des petits garçons de six à sept ans. Qu'en dites-vous? journaux catholiques et vous crétins?

Bruxelles, le 31 Décembre 1861.

B. LORIAUX, J.-B. CLÉMENT, G. BRASSEUR.
P. DUFRANE, P. RESTIAUX, E. DELPARTE.
I. DELVIGNE, C. VERBEECK et D. BRISMÉE.

Afin que chacun puisse se fixer sur nos intentions à l'égard de la suppression des principes religieux, nous croyons utile de profiter du retard apporté dans la publication du présent rapport pour donner place au discours prononcé par le secrétaire sur la tombe de M. N.-J. Evrard, à Louvain.

Amis,

L'année 1862 est à peine commencée que déjà la mort a moissonné dans les rangs de la démocratie et de la libre-pensée.

A Genève, c'est dans la personne du docteur Boniface, un proscrit du droit et de la justice, qu'elle a trouvé sa première victime.

A Bruxelles, c'est dans celle de notre camarade Laurent, un vétéran de la démocratie, qu'elle a pris sa seconde.

Et ici, c'est dans celle de notre ami N.-J. Evrard, ce vénérable et respectable doyen de la libre-pensée, qu'elle a rencontré sa troisième proie.

Vous le voyez, frères, la mort va vite en besogne.

Nous sommes, mon cher Evrard, si je puis le dire, heureux d'avoir obtenu l'honneur d'être choisis par nos frères de Bruxelles, pour accomplir le pénible devoir que nous impose ta mort, devoir sacré qui confie à nos mains ta dépouille respectée. C'est à nous qu'il appartenait de la déposer dans la tombe; nous venons fidèlement exécuter ta dernière volonté.

Les *Solidaires*, comme tu l'a su, et chacun doit le savoir, jamais n'ont exigé de leurs membres aucune profession de foi religieuse. L'athée comme le déiste y trouve sa place et l'un y soutient et protège l'autre, au nom de la sainte loi de Solidarité. Mais ce qu'ils ne veulent pas ni l'un ni l'autre, c'est de voir exploiter les choses dites divines, comme on exploite injustement et avec égoïsme les choses humaines.

Ce qu'ils ne veulent pas, c'est que des individus se disent être chargés par Dieu de faire ici-bas ses affaires, tandis qu'ils ne font prospérer que les leurs.

Ce qu'ils ne veulent pas, c'est que ces êtres, vivant grassement dans l'oisiveté en mettant à contribution la simplicité humaine, puissent faire des dupes en dépit du bon-sens et de la raison.

Ce qu'ils ne veulent pas, c'est que ces êtres repus et regorgés de tout, puissent impunément nous parler de continence, de sobriété et d'abstinence.

Ce qu'ils ne veulent pas, c'est que ces partisans de l'humilité amoindrissent la dignité humaine en pratiquant et enseignant la mendicité. La mendicité, cette chose que désapprouve et flétrit tout homme qui se respecte.

Ce qu'ils ne veulent pas, c'est que, sous le prétexte de servir les intérêts du ciel, le prêtre puisse vivre dans l'abondance et la satisfaction, au détriment d'autres hommes laborieux qui traînent dans notre société chrétienne une misérable existence.

Ce qu'ils ne veulent pas, c'est que cet ennemi de la lumière, cet apôtre de l'obscurantisme, vienne effrontément se poser en propagateur de la science pour s'emparer de l'esprit de la jeunesse studieuse, en forçant celle-ci de plier sa raison au joug de dogmes absurdes et de conformer sa conduite à une règle contraire à la *liberté de conscience*.

Ce qu'ils veulent, c'est que chacun produise afin que tous aient leur part de bien être.

Ce qu'ils veulent, c'est que le mot frère ne soit plus un vain mot, mais qu'il soit compris dans toute son acception.

Ce qu'ils veulent, c'est qu'en dépit de la promesse d'un monde meilleur, celui-ci ne laisse rien à désirer au point de vue du bonheur et de la félicité de ses habitants.

Et qu'ont-ils besoin, après tout, de s'occuper du séjour où habite ce Dieu infiniment bon? s'il est vrai, comme le disent les saints personnages, que lui seul y préside, tous donc y doivent être les bien venus.

Nous pouvons pour le moment, et nous le savons d'avance, mon cher Evrard, encourir le blâme des commères catholiques, mais l'avenir nous jugera. Déjà tout ce qui a de la raison et du cœur, tout ce qui est intelligent et désintéressé s'est prononcé en notre faveur.

Nous emporterons avec nous à Bruxelles la conviction d'avoir accompli un devoir sacré, et ta mémoire nous restera chère comme celle de tous ceux qui, ainsi que toi, ont rêvé le bonheur du genre humain.

Salut, Evrard, salut!

AVIS.

Les membres de l'Association du journal, sont informés que dimanche prochain, 1er Juin, a lieu la séance mensuelle.

IMPRIMERIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9

Numéro 45. 1re Année. 1er Juin 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE:
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE:
CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTE, 9,
A BRUXELLES.
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 31 Mai 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Nous n'avons jamais eu beaucoup de foi dans la popularité du gouvernement piémontais en Italie, et ceux qui y ont cru peuvent se détromper ; le cri de réprobation qui s'élève de Palerme à Milan empêche de conserver la moindre illusion à cet égard. Une des balles de la fusillade de Brescia est allée frapper au cœur l'enthousiasme factice qui acclamait encore Victor-Emmanuel. L'événement sanglant que Garibaldi appelle avec raison « un massacre » est une victoire pour le parti républicain, car il montre les tendances despotiques d'un cabinet aux ordres de celui des Tuileries. Les *tièdes* et les *modérés* vont ouvrir les yeux : Garibaldi même doit attaquer ce gouvernement laquais, s'il ne veut pas perdre le prestige qui s'attache à son nom. Quelque chose d'horrible a dû se passer dans le cœur de tout italien quand les hommes du pouvoir ont déclaré, avec une satisfaction évidente, que « l'armée était bien organisée maintenant et assez forte pour réprimer tout mouvement semblable s'il se renouvelait. » Cette déclaration est l'arrêt de mort du piémontisme. Le régime du sabre qui s'implante en Italie hâtera le moment du réveil, et arrachera le héros de Caprera à la fatale erreur qui lui fait prôner son *roi galant-homme*. Jusqu'ici il pèse comme une malédiction sur cette malheureuse patrie des arts et de l'héroïsme, dont les enfants altérés de liberté se laissent tromper par un mirage. Un seul homme n'a pas subi l'égarement général qui fera couler bien des larmes, et peut-être bien du sang, et cet homme, c'est Mazzini, Mazzini la cheville ouvrière du mouvement régénérateur italien, Mazzini l'homme de l'avenir.

Mais cet égarement ne peut durer. Il touche à son terme.

Si les nations opprimées pouvaient encore espérer quelque chose de la France ; si la France avait encore un peu de cette énergie morte, hélas ! avec la Convention ; si le feu sacré brûlait encore dans ce volcan éteint, l'Europe ne serait plus bientôt qu'un immense brasier anéantissant toutes les impuretés.... Mais la France, garottée, s'énerve dans un sommeil accablant et honteux, ivre des fumées de ce qu'elle croit être la gloire, comme l'oriental impuissant qui s'endort, ivre des fumées de l'opium ; mais la France décroit ; mais la France n'est plus. Quelle est la nation qui prendra en main le flambeau qui doit éclairer la marche de l'humanité ? Quel sera le pilote du navire société ? l'Angleterre ? l'Allemagne ? l'Amérique ? Non. Ce ne sera plus tel ou tel pays, telle ou telle race ; ce sera le Peuple proprement dit ; le peuple qui ne connait pas ces divisions qu'on nomme frontières ; le peuple qui rit de ces chiffons qu'on nomme drapeaux ; le peuple le qui est un, quelle que soit la zône qu'il habite et quelle que soit la couleur dont le soleil revêt sa peau. L'histoire des temps modernes aura trois époques, trois règnes : la féodalité, avec les barons pillards qui étaient et dont les descendants sont encore la haute classe, c'est l'époque passée ; le mercantilisme, avec la bourgeoisie et les exploiteurs de toutes sortes qu'on nomme classe moyenne, c'est l'époque présente ; le travail, avec les producteurs appelés basse classe, c'est l'époque future et dernière, celle que pressentent les parasites et qui les fait trembler comme doivent trembler ces larves dévastatrices des plantes aux approches de l'orage qui les extermine.

Il est digne de remarque que c'est l'Amérique qui donne en ce moment, pour la seconde fois, un grand exemple à l'Europe ; elle dont la révolution fut la mère de 89. — L'affranchissement des esclaves noirs par de là l'Atlantique serait-ce le prélude de l'affranchissement des esclaves blancs en Europe ? Peut-être. Quoiqu'il en soit, les victoires des Fédéraux se suivent de près : les esclavagistes sont enfermés dans un cercle d'armées qui se resserre tous les jours. La Nouvelle-Orléans est prise, Richmond va l'être ; et bientôt les Etats-Unis sortiront de la crise plus puissants qu'auparavant et n'ayant plus au flanc cette plaie honteuse qu'on nomme l'esclavage. Alors la grande République arrachera des mains de M. Bonaparte sa malheureuse voisine. Aux Tuileries on le comprend parfaitement ; c'est ce qui fait qu'on hâte en ce moment l'envoi de nouvelles troupes pour établir à Mexico un *pouvoir fort*, avant la pacification des Etats. L'expédition du Mexique est le commencement de l'exécution d'un complot tramé à Paris contre les républiques et contre la liberté. Le moment était bien choisi. L'Union étant dans l'impuissance d'agir, une monarchie au Mexique entrainait la ruine des républiques du Sud qui, (toujours selon le plan supposé) devrait forcément devenir royaumes. Une fois cette œuvre faite, l'Amérique du Nord, entourée de royautés, acceptait à son tour un ou deux rois..... ou empereurs. Mais tous ces plans s'écroulent. Avant que le premier acte soit accompli, les Etats-Unis seront debout et les Républiques se lèveront à sa voix ; car ce n'est pas la monarchie qui doit englober la

ENTRETIENS FAMILIERS

DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ

Sur des questions sociales

au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

(*Suite. — Voir notre numéro précédent.*)

Le curé. Vous ne remarquez point que le rang du précepteur, s'il fait partie du clergé comme cela doit toujours être, garantit suffisamment la rectitude de ses intentions.

Tommaso. Abstraction faite de la contestabilité de votre remarque dans l'application journalière, je vous dis que les conséquences qui découlent des principes faux sont indépendants de la bonne ou de la mauvaise intention de celui qui enseigne. Tel peut enseigner une bonne chose avec une intention détestable, tel autre peut enseigner une mauvaise chose avec la meilleure intention du monde. Quant à la crainte, lorsqu'elle s'est emparée de l'esprit d'un individu, elle n'y exerce qu'une action précaire et le plus souvent funeste. Elle donne la triste habitude de la dissimulation ; la nécessité de nous plier au sentiment d'autrui nous rend parjure à notre propre conviction.

Le curé. L'homme livré à lui-même, et surtout dans sa première enfance ne se nourrit que d'erreurs ; il est donc souverainement nécessaire de le faire plier par l'intimidation et de le contraindre par la discipline à adopter des principes qui, bien qu'incompris, n'en sont pas moins le fruit de mures réflexions et qui sont proposés par les sages les plus doctes des temps reculés.

Tommaso. Si l'âge présent avait toujours dû se modeler en tout et pour tout sur le passé, nous en serions et nous en resterions toujours à la période de l'enfance. Toute amélioration sociale deviendrait impossible.

Le curé. Quand la société en est arrivée au dégré de perfectionnement ou comme, vous l'appelez, d'amélioration nécessaire à sa conservation, elle n'a plus qu'à se maintenir dans le *statu quo*.

Tommaso. Par essence les sociétés en général comme les individus en particulier ne peuvent jamais être stationnaires. Ou elles progressent en bien et alors elles se développent, ou elles rétrogradent vers le mal et alors elles dépérissent. Ne disiez-vous pas tout à l'heure que l'homme vivant en société tend à se perfectionner ? Le mot *tendre* est un verbe actif qui implique le mouvement ; ainsi, vous déclarez vous-même que l'homme en société *tend*, est attiré vers le sentier du perfectionnement. Or, le perfectionnement social ne peut être obtenu que par l'amélioration de l'individu. Celle-ci doit reposer sur les lois universelles et immuables de l'équité naturelle révélée par la science de la raison. On ne fondra jamais rien de stable sur des lois capricieuses, partiales, émanant d'individus aveuglés par l'ambition du pouvoir, corrompus par la débauche sans frein de l'absolutisme, dominés par la soif du despotisme, à couvert sous le prestige de la terreur qu'ils inspirent.

Le curé. Vos idées, justement pour être universalisées, tombent dans le domaine de l'utopie et par conséquent sont irréasables et absurde. Savez vous à quoi je vous compare, vous tous rationalistes, démocrates, républicains, socialistes, avec vos belles théories de lois générales immuables, de libre-examen, de solidarité, de justice, de liberté, d'égalité, de fraternité et d'autres balivernes du même genre. Je vous considère comme des aéronautes qui s'élancent dans un ballon et qui, pour s'être trop élévés dans le but d'embrasser la terre d'un seul coup d'œil, finissent par la perdre de vue et se trouvent précipités tout à coup au beau milieu d'une lagune, ou d'un marécage, ou sur la pointe d'un rocher, au risque de se noyer, de s'embourber ou de se briser. S'ils se fussent contentés d'aller terre à terre, ils eussent prévenus le danger d'une chute soudaine.

Tommaso. Le problème de la perfectibilité humaine dans l'ordre social ne sera jamais résolu tant que les idées se heurteront, ou si vous le voulez, tant qu'elles seront parquées, séparées, suffoquées, je veux dire tant qu'on pourra museler la liberté de la pensée. La science découlant de cette liberté, il s'en suit que sans celle-ci point de résolution pratique de progrès social, point d'amélioration de fait. On arrivera à ce résultat quand les hommes comprendront franchement la nécessité de fraterniser tous ensemble et se mettront par ce moyen en contact avec la science du bien-être social dont l'organisation ne sera plus considérée comme une pure idéalité.

Le curé. Vous ne vous apercevez pas, mon pauvre rêveur, que vous parlez à des sourds et qu'on peut vous appliquer ces mots de notre grand Maitre que je demande la permission de citer textuellement à cause de l'à-propos : *Vox clamantes in deserto* (voix criant dans le désert). Vous imaginez un plan qui n'est pas susceptible de s'appliquer à notre société humaine, qui, habituée à suivre dans le présent les idées d'un passé plus ou moins éloigné, n'envisage l'avenir qu'au travers de ce passé diamétralement opposé à vos plans de perfectionnement social. De sorte que, pour employer vos propres expressions, cette théorie d'égalité entière, universelle, absolue étant impraticable, n'est plus qu'un paradoxe, une utopie, une absurdité.

Tommaso. Qui vous parle d'égalité entière, universelle, absolue ? L'égalité absolue ne pourra jamais exister, car les hommes,

république, mais la république qui doit englober la monarchie, même celle du Brésil.

En Europe c'est actuellement vers l'Orient que se porte l'attention des hommes politiques. Les évènements du Monténégro, quoique passant presque inaperçus au milieu du bruit des affaires d'Italie et d'Amérique, sont cependant d'une haute gravité. Les Turcs ont envahi le territoire des Monténégrins en plusieurs endroits à la fois; vainqueurs ici, là vaincus, cette guerre est une guerre de partisans où les Turcs risquent fort de ne pas avoir l'avantage. Chaque combat, victoire ou défaite, est une lézarde de plus au vieil édifice ottoman. Nos sympathies sont acquises aux montagnards défendant leurs foyers; cependant nous avons peur de deviner la main de la Russie au milieu de cette obscurité.»

La Grèce est toujours agitée, ainsi que le Portugal.

En Prusse on se recueille, le roi d'un côté, le pays de l'autre. Le roi, qui jusqu'à ce jour ne savait s'il ferait ou non un coup d'état, semble s'être décidé à laisser les choses aller leur train; c'est ce qu'il peut faire de mieux. De son côté, l'opposition s'apprête pour la lutte. Tout promet que la prochaine session des chambres prussiennes sera intéressante. Observons.

Un Prolétaire à ses compagnons de travail.

VI.

Hélas! qu'elles sont nombreuses ces victimes du désordre social, sur lesquelles la misère vient poser sa main décharnée et livide.

Ce n'est pas seulement à Gand où les fabriques chôment et où les ouvriers vivent ignominieusement du pain de la mendicité; ce n'est pas seulement dans les bassins houillers du Borinage, de Charleroi, de Liége, où une partie des mineurs se trouve déjà sans ouvrage tandis que l'autre se voit à la veille de ne plus travailler que trois jours par semaine; ce n'est pas seulement à Blackburn, (en Angleterre), où six mille ouvriers sans emploi vendent en ce moment jusqu'à leur paillasse pour vivre ou pour payer leur terme de loyer (1); ce n'est pas seulement à Lyon où cent mille prolétaires promènent actuellement sur le pavé des rues leur inactivité forcée et leur immense dénuement; ce n'est pas seulement partout où les bras manquent d'occupation, que le besoin se fait ressentir et que le paupérisme étend ses ravages.

Voulez-vous savoir quel est, en Belgique, le nombre de ceux qui sont en peine du nécessaire? Il faudra pour cela, compagnons, vous parler le langage peu fleuri de l'Arithmétique; mais les chiffres, lorsqu'ils sont exacts, ont une éloquence à laquelle n'atteindra jamais le talent d'aucun Démosthène. Vous verrez en même temps quel est le nombre des satisfaits et le nombre de ceux qui, sans compter parmi les misérables, vivent pourtant dans la gêne, n'ignorent pas les privations.

Voici donc l'état social de la Belgique, tel que le donnent les statistiques officielles. Certes, personne ne peut suspecter ces documents, publiés par le gouvernement lui-même, de vouloir présenter l'état du pays sous son aspect le plus lugubre (2).

« La nation belge se compose de 920,000 familles formant une population de 4,600,000 âmes. Eh bien, de ces 920,000 familles, il s'en trouve *tout au plus* 90,000 qui vivent dans l'aisance; ce sont les 90,000 familles dont les chefs sont électeurs pour la Chambre des *Représentants*. La condition pour être électeur consiste, comme on sait, à payer à titre de contribution à l'État une somme annuelle de 42 francs d'impôts directs. En rangeant dans la catégorie des familles *aisées*, toutes celles indistinctement dont les chefs sont électeurs, nous allons certainement jusqu'à l'extrême limite et même au-delà; car combien n'en pourrait-on pas compter, dans nos neuf provinces, qui sont électeurs à raison de leur patente, et qui, appartenant à la petite bourgeoisie des villes et des campagnes ont la plus grande peine à nouer ensemble, sans dettes, les deux bouts de l'année? Déduisez ces 90,000 familles des 920,000 qui composent la nation et vous vous trouverez en face du chiffre énorme de 830,000 familles dont la condition sociale est au dessous de celle des familles d'électeurs.

« Ces 830,000 familles se subdivisent en deux groupes : en un groupe de 400,000 familles de la petite bourgeoisie des villes et des villages qui se trouvent dans une position moins qu'aisée, approchant de la gêne et allant quelquefois jusqu'à la privation; et un autre groupe de 430,000 familles d'ouvriers salariés vivant au jour le jour dans une position précaire, incertaine et marquée par des périodes de dures privations.

« De ces 430,000 familles environ 200,000 sont inscrites sur la liste des indigents.

Les 90,000 familles qui vivent dans l'aisance forment une population de .	450,000 âmes.
Les 400,000 familles qui vivent dans une position gênée forment une population de	2,000,000 »
Les 430,000 familles dont la situation est précaire forment une population de	2,150,000 »
TOTAL : Les 920,000 familles belges comptent en somme. . . .	4,600,000 âmes.

« Aux sceptiques et aux satisfaits qui seraient tentés de crier à l'exagération devant ce tableau de l'état social en Belgique, nous prenons la liberté de soumettre, comme preuve irrécusable de sa réalité, la statistique du prix du pain et celle de la mortalité pour toute la Belgique, pendant une période de 15 années.

ANNÉES.	PRIX DE L'HECTOLITRE DE FROMENT.	NOMBRE DES PERSONNES DÉCÉDÉES.
1841	Fr. 19.18	97.006
1842	21.75	103,068
1843	19.26	97,055
1844	17 36	94.911
1845	20.06	97.783
1846	24.35	107.735
1847	31.15	120,168
1848	17.37	108.462
1849 (*choléra*)	17.04	121 462
1850	16.34	92.820
1851	16.89	94.699
1852	20.36	95.971
1853	25.14	100.333
1854	31.48	103,266
1855	32.92	112.716

« Vous le voyez: les moindres fluctuations dans le prix du pain donnent des fluctuations correspondantes dans le chiffre de la mortalité. Cela serait il possible si une notable partie de la population ne se trouvait placée constamment à l'extrême limite du plus strict nécessaire pour vivre? Ouvrez en effet les documents publiés par le gouvernement, (voir le *Budget des classes laborieuses*), et vous y trouverez l'aveu explicite que, dans une foule de familles d'ouvriers, l'alimentation journalière des parents et des enfants est au-dessous de l'ordinaire des condamnés pour crimes et délits, détenus dans les maisons centrales. »

Telle est la situation économique de notre pays, et cette situation s'empire d'année en année. La Belgique marche à grands pas vers la décadence par la misère; et si le Socialisme ne vient mettre un obstacle à la marche envahissante du paupérisme, (c'est à dire si l'organisation du travail par l'association des travailleurs et par la solidarité entre les producteurs de tous les ateliers et de toutes les industries ne vient remplacer l'industrie morcellée des petits industriels d'une part, l'exploitation des ouvriers par les propriétaires des grands établissements d'autre part et la concurrence effrénée et appauvrissante que se font tous ces petits industriels, ouvriers et grands capitalistes; si l'organisation du commerce par la mise en rapport direct du producteur et du consommateur et par la création d'associations ou d'agences, *simples dépositaires* et non *propriétaires* des denrées, ne vient remplacer la spéculation, le parasitisme, l'accaparement du commerce actuel et les falsifications, les sophistications, les agiotages, les faillites et les banqueroutes qu'amène nécessairement ce commerce rançonneur, — et si enfin la communauté du sol et des immeubles ne vient remplacer la propriété immobilière individuelle), le temps n'est pas très-éloigné où la Belgique offrira le spectacle d'une Irlande nouvelle. Dans un ouvrage sur le paupérisme, un des hauts fonctionnaires belges a établi, il y a quelques années, que le nombre de pauvres s'était accru en Belgique de 9 pour cent

---

par nature, diffèrent de forces physiques, d'intelligence et de passions; l'égalité absolue, comme tout ce qui est absolu, n'est qu'un idéal dont l'égalité relative doit se rapprocher le plus possible. Il s'agit simplement de la possibilité de ramener les individualités à comprendre la nécessité de se solidariser et de fraterniser, de s'unir dans un but sociétaire, non à se désagréger au moyen de privilèges particuliers accordés à quelques uns et de la création de castes se disputant sur des droits inventés par la petitesse d'un orgueil avide et puéril. Du reste, de ce qu'une théorie n'a pas encore reçu son application, alors cependant qu'elle repose sur des bases en rapport avec la science dont les calculs sont à l'abri de tout arbitraire, faudra-t-il en conclure qu'elle est impraticable et par conséquent absurde? Avant l'invention de la machine à vapeur la théorie de la vapeur existait-elle? oui. Et avant l'invention de la machine, fallait-il tenir pour absurde la théorie, parce qu'elle n'avait pu encore recevoir d'application pratique? Réfléchissez avant de répondre, et faites-le sans prévention. Pour ma part, je suis convaincu qu'une théorie conforme à la science doit nécessairement s'adapter un jour ou l'autre à la pratique. C'est une question de temps.

Le curé. Toutes ces réflexions ne font que vous éloigner de plus en plus de l'objet de notre discussion. Je ne comprends pas pourquoi vous tenez tant à vous écarter de notre sujet par des digressions tout au moins inutiles. Serait-ce de peur de compromettre le sujet de notre débat?

Tommaso. Si ces digressions vous déplaisent, il faut vous en prendre à vous-même, car c'est vous qui m'y avez entraîné par des observations intempestives.

Le curé. Mauvaise excuse. Ces digressions sont autant de prétextes, j'en suis sur, pour esquiver une discussion où vous sentez bien que vous pourriez avoir le dessous.

Tommaso. Alors, vous concluez péremptoirement que la crainte est un excellent moyen pour conduire les membres de la société humaine dans la voie du progrès.

Le curé. Précisément: si ce n'est que je ne formule pas un arrêt péremptoire, mais que je tire une conclusion du soin que vous prenez de vous jeter dans les digressions.

Tommaso. Quiconque aurait entendu comment elles ont été amenées pourrait juger si votre conclusion est logique.

Le curé. La justesse d'une cause n'est pas toujours démontrée par l'accueil plus ou moins favorable que lui font plus ou moins d'individus. Elle est dans la réalité du fait; ici, je m'attache à la vérité du fait, et je dis que la question a été esquivée sous prétexte de digressions. Vous avez ainsi abandonné le champ de bataille : je suis donc vainqueur.

Tommaso. Qui vous enseigne une si belle logique? Je reconnais très-bien que le mérite, c'est à dire la justice d'une cause n'est point démontrée par le nombre des adhérents, mais par sa conformité avec la vérité. Mais donner tort à un adversaire uniquement parce qu'il n'est pas entré en lice ou parce qu'il s'est arrêté et n'a pas continué la partie jusqu'au bout, c'est un principe qui n'a pas de nom en logique et qui ne découle en aucune façon de la première proposition.

Le curé. Libre à vous de trouver illogique ce qui me semble juste. Prouvez que je suis dans l'erreur; jusque là j'aurai le droit de dire que vous êtes dans votre tort.

Tommaso. Vous comptez donc pour rien les arguments que je vous ai déjà fournis au commencement de cet entretien. S'ils sont en petits nombre, ce n'est pas encore un motif pour chanter d'un ton si haut une victoire que je vous conteste.

Le curé. Vos peu d'argument n'ayant pas suffit pour me convaincre ou tout au moins pour s'opposer à la force des miens. Je me vois parfaitement autorisé à conclure que vous avez été dans l'impossibilité d'aléguer jusqu'ici des preuves suffisantes pour ébranler ma thèse, à savoir que la crainte est l'arme la plus convenable pour rendre les hommes dociles à l'autorité et aux règles qui sont le pivot de la société et la garantie de son développement.

Tommaso. Les raisons que j'ai exposées au commencement de cet entretien contre l'application du système qui consiste à édifier la perfectibilité sociale et le bien-être général en prenant la terreur pour base, ces raisons, dis-je, bien que peu nombreuses, sont assez puissantes aux yeux de tout homme de bon sens pour faire pencher la balance de mon côté. Vous en jugez autrement et prétendez avoir de moi un nombre plus grands d'arguments. Eh bien, je consens volontiers à en ajouter d'autres dans la prochaine entrevue et je compte bien en définitive vous conduire, non à confesser vos torts, mais du moins à admettre que mes raisons ne sont pas à dédaigner et qu'elles méritent d'être prises en sérieuse considération.

Le curé. Je veux bien accepter votre proposition pour vous donner la preuve de ma générosité et vous montrer combien je suis porté à l'indulgence. Je renonce donc à l'avantage de ma position et je rouvre le champ de la discussion alors que votre désertion du terrain en question m'en avait rendu maître.

Tommaso. Merci de votre courtoisie; je n'accepte vos offres qu'à la condition que vous me promettrez de ne plus m'attirer hors du terrain du débat par des questions importunes, ce qui en fin de compte vous a donné la douce satisfaction de vous appeler maître du terrain de la discussion.

Le curé. Vous tenez à rejeter vos torts sur moi. Quoiqu'il en soit, comptez que je mettrai le plus grand soin à ne pas interrompre le cours de vos redoutables arguments que je suis bien sur de voir tomber au simple contact des faits palpables que je me réserve de leur opposer.

Tommaso. Si cela est bien convenu, je reviendrai demain non avec l'espoir de vous convaincre, car le meilleur raisonnement n'a pas de prise sur l'obstination, mais simplement pour vous montrer que les arguments abondent pour combattre une thèse qui perd chaque jour du terrain.

Le curé. Demain nous vous verrons à l'œuvre; jusque là, portez-vous bien.

(*La suite au prochain numéro*).

depuis l'année 1830, même en tenant compte de l'augmentation de la population.

En 1828, la Belgique comptait 563,565 indigents officiels.

En 1839, il y en avait 587,095.

En 1846, il y en avait 699,857.

Aujourd'hui le nombre des indigents officiels doit s'élever à plus d'un million, en supposant que chacune des 200,000 familles inscrites sur la liste des indigents soit composée de cinq membres, le père, la mère et trois enfants.

Après avoir vu ces chiffres officiels de la misère, cette démonstration mathématique et irréfutable des vices de notre système social, ne trouvez-vous pas, compagnons, que les membres du sénat aristocratique et de la Chambre bourgeoise, les ministres de la royauté, les présidents des tribunaux, les hauts fonctionnaires, son éminence *Stercus*, le révérend doyen de S^te^ Gudule et le grand rabbin des Juifs et toute une ribambelle d'autres blagueurs plus ou moins habitués à ramper les marches du trône, ont bien raison de vanter, dans les flagorneries dont ils encensent le roi à chaque renouvellement de l'année, de vanter la prospérité croissante de la Belgique et le bien-être au sein duquel repose avec tant de volupté la nation belge toute entière, sous le meilleur et le plus sage des monarques, le modèle des souverains, qui ne viola jamais la Constitution et maintint toujours l'intégrité du territoire!

Imposteurs effrontés, qui en face de la misère dont le peuple est gangrené jusqu'à la moëlle des os, osent, sans rougir, parler de bonheur et de liberté! Comme si le bonheur et la liberté pouvaient exister là où deux millions d'hommes sur quatre millions, sont courbés sous un triple despotisme: 1° le despotisme des LOIS, car la plupart des lois, celle sur les coalitions, celle sur la conscription et tant d'autres, pèsent entièrement et uniquement sur l'ouvrier; 2° le despotisme du MAITRE (ou du patron, le nom ne fait rien à la chose), car l'ouvrier, pour avoir de quoi manger est forcé de trouver chaque matin un maître qui consente à louer ses bras pour un maigre salaire; 3° le despotisme de la MISÈRE, dont nous venons de voir les chiffres effrayants, de la misère qui malgré le pénible labeur qu'accomplit l'ouvrier plane incessamment sur lui et sur sa famille, de la Misère, ce tyran dont l'oppression est mille fois plus terrible que celle de tous les despotes à faces humaines!

Tas de satisfaits qui, sortant de table après y avoir bien ripaillé, semblent ignorer que maint prolétaire, pour tout dîner, a du se contenter de serrer un peu plus fortement sa ceinture! — Tas de repus, qui font semblant de croire que le peuple est regorgé de tout, lorsqu'ils ont le gosier bien humecté et la panse bien bourrée!...

Mais ce n'est pas la Belgique seule qui s'enfonce ainsi jusqu'au cou dans le bourbier du Paupérisme.

Voici la situation sociale de la nation francaise :

La France avait en 1850 une population de 34,920,000 habitants classés de la maniére suivante :

Individus très-misérables	14,000,000
Nécessiteux	17,000,000
Gens aisés	3,136,000
Individus riches	600,000
Opulents	184.000
Total :	34.920,000

Il y a en France 5 millions de propriétaires, savoir :

980,000 propriétaires vivant les uns dans une modeste aisance et les autres dans la richesse ou dans l'opulence.

4,150,000 propriétaires pauvres et nécessiteux.

La France compte 31 millions de prolétaires, composant 7,750,000 familles, — et 3,920,000 individus aisés, riches ou bien opulents, formant 980,000 familles.

Depuis douze ans, le chiffre de la population de la France a sauté de 35 millions à 37 millions. Cela n'a fait qu'accroître la distance qui sépare les classes pauvres et misérables des classes aisées, riches et opulentes. Cet accroissement de la misère d'une part et de l'opulence de l'autre a deux causes en France : d'abord, parce que la misère, là comme partout, est sans cesse une nouvelle cause de misère, et ensuite à cause des fortunes subites et scandaleuses qui se sont faites sous la protection du gouvernement du 2 Décembre.

Disons un mot aussi du pays du paupérisme par excellence, de ce pays qui marche, il est vrai, à la tête du monde civilisé, pour l'industrie, pour le commerce et pour la liberté politique, mais où la misère vient rendre cette liberté illusoire et mensongère, pour le plus grand nombre des habitants.

En Angleterre, le nombre d'indigents détenus dans les *Workhouses* (dépôts de mendicité) n'a cessé de s'accroître dans des proportions vraiment menaçantes.

En 1840, ce nombre était de 169,232; en 1848, il s'élevait déjà à 305,956 — En même temps, le nombre des indigents secourus à domicile a suivi à peu près la même progression; en 1840, il était de 1,030,297; en 1848, il s'élevait à 1,570,585.

D'après des documents officiels publiés par le gouvernement anglais, voici le tableau du double accroissement pendant une période de neuf ans, du nombre des indigents des *Workhouses* et de celui des indigents secourus à domicile :

ANNÉES.	PAUVRES DES WORKHOUSES.	PAUVRES SECOURUS A DOMICILE.
1840	169.232	1,030,297
1841	192,106	1.106,942
1842	222,642	1,204.545
1843	238.560	1.300,930
1844	230.818	1,246,743
1845	215.325	1.255,645
1846	200,270	1.131.819
1847	265.037	1,456,313
1848	305.956	1,570,585

Voici maintenant, pendant cette même période d'années, le total des pauvres des *Workhouses* et des pauvres secourus à domicile :

ANNÉES.	NOMBRE DE PAUVRES.
1840	1,199,529
1841	1,299,048
1842	1,427,187
1843	1,539,490
1844	1,477,561
1845	1,476,970
1846	1,332,089
1847	1,721,350
1848	1.876,541

Nous avons vu plus haut la situation générale de la Belgique. Cette situation peut être considérée comme moyenne de la situation des diverses nations européennes; car s'il est des pays où la misère est plus grande, en revanche il en est d'autres où elle est moindre. En prenant donc l'état économique de la Belgique pour l'état économique de l'Europe, nous aurons la statistique suivante pour les 267,000,000 d'Européens :

Un-dixième, soit vingt-six millions sept cents mille habitants, composant cinq millions trois cent quarante mille familles ayant le bien-être et l'aisance.

Quatre-dixièmes, soit cent six millions huit cents mille habitants composant vingt-un millions trois cent soixante mille familles dont la situation est gênée et soumise aux privations.

Cinq-dixièmes, soit cent trente-trois millions cinq cents mille habitants composant vingt-six millions sept cents mille familles vivant au jour le jour, dans un état précaire et misérable.

TOTAL : 267 millions d'habitants formant trente-trois millions quatre cents mille familles.

Que conclure de tous ces chiffres?

Quant à moi j'en tire la conclusion suivante : *La misère va toujours en grandissant*, et cela se conçoit aisément, puisque l'organisme social dans lequel nous vivons n'est, comme on l'a dit qu'une colossale machine qui fait des pauvres et des prolétaires en quantité d'autant plus grande que son travail est plus actif, que ses mouvements sont plus rapides.

Et comme la misère engendre sans cesse l'ignorance, la mendicité, la dégradation, le vice, le crime, l'immoralité, la prostitution, la corruption, les maladies physiques, la dégénération sous toutes ses formes, je tire de ma première conclusion cette seconde : *L'humanité marche vers la décadence universelle.*

Mais notre siècle, sans qu'il le sache peut-être, s'est imprégné d'une grande idée, et cette idée fait bouillonner les couches les plus profondes de la société. Ceux qui travaillent et qui souffrent commencent aujourd'hui à avoir le sentiment des injustices que font peser sur eux ceux qui ne travaillent pas et qui jouissent. Et en même temps que cette idée est entrée dans leurs esprits et que ce sentiment s'est déposé dans leurs cœurs, une ardente aspiration vers l'amélioration de leur sort, vers le bien-être s'est emparée de leurs âmes : Cette aspiration, ce sentiment, cette idée, c'est le *Socialisme.*

Et je pose ce dilemme:

La société actuelle marchant vers la décadence universelle par la misère, il doit arriver de deux choses l'une :

Ou bien, le Socialisme reconstituera cette vieille société sur des bases nouvelles, c'est-à-dire sur des bases qui seront tout l'opposé, l'antithèse des bases sur lesquelles est fondée la société actuelle, (par exemple la propriété individuelle du sol, la consurrence illimitée, etc.)—et une société nouvelle surgira, et le Socialisme triomphera.

Ou bien, le paupérisme suivra son cours jusqu'à ce que la société actuelle tombe complètement en décomposition. Alors ce sera une débacle épouvantable, bien plus vaste que la débacle du monde romain au 4^me^ siècle, bien plus terrible que la débacle du monde féodal au 18^me^. Mais après le renversement devra venir l'édification, après la destruction l'organisation, après la mort et l'enterrement du cadavre de la vieille marâtre la naissance et la vie de la vierge pure et féconde. Les hommes, se rappelant les causes de la chûte du vieux monde et voyant que ces causes se trouvent justement dans ce qui *constitue actuellement les* bases de la société, les hommes élèveront un autre ordre social sur des fondements plus solides que les fondements anciens et tout opposés à ceux-ci, —et une nouvelle société surgira, et le Socialisme triomphera.

Par conséquent, frères, prenons confiance, étudions nos maux et leurs causes et leurs remèdes, tout en nous imprégnant de cette vérité: que TÔT OU TARD nos souffrances auront une fin. Le Paupérisme étend sans cesse son domaine sur le monde, mais au Socialisme appartient l'avenir. Or, le Socialisme, c'est l'abolition du salariat, c'est l'affranchissement des travailleurs, c'est l'accord entre les hommes; le Socialisme, c'est le droit à la vie par le travail, c'est la justice dans la répartition des produits du travail, c'est le repos après le travail, c'est le Bonheur.

(1) *Standard*, journal anglais. — Fait reproduit par l'*Echo belge* du 24 mai 1862.

(2) Ce passage est tiré du grand travail que M. Haeck a publié, il y a quelque temps, sur la question monétaire. Je copie textuellement.

(3) J'ai trouvé ces renseignements dans une brochure du citoyen Malardier, intitulée *Liste civile de Napoléon III comparée avec celle de Louis-Philippe et avec le revenu et la dépense du peuple.* Cette brochure, qui fait partie de la bibliothèque de notre association *le Peuple*, renferme des passages très-intéressants et très-édifiants pour montrer au peuple, ainsi que le dit l'auteur, comment les petits ruisseaux font les grandes rivières, et les petites bourses des travailleurs la grande caisse de l'Etat. L'auteur a puisé ces chiffres que nous citons ici, sur l'état social de la France, dans l'almanach de M. Joigneaux de 1850

BULLETIN CLÉRICAL.

Si nous ne savions de quoi sont capables les gens d'église, nous aurions pris pour un énorme canard, la lettre suivante adressée à notre intelligent confrère le *Carillon de S^t Gervais*, (Suisse); c'est avec satisfaction, comme bien on le pense, que nous donnons à cette pièce curieuse la publicité de notre organe populaire. Il est bon et utile d'enregistrer les documents par lesquels il est facile de prouver aux moins clairvoyants que si les prêtres ne nous font plus assister aujourd'hui à des *jours glorieux*, pareils à ceux dont Toulouse fût le théâtre en 1562, c'est tout bonnement parce que maintes révolutions ont depuis lors dessillés les yeux du peuple qui, de nos jours, ne se fierait plus aux promesses menteuses et jésuitiques de la cléricanaille, laquelle ne fit jamais autre chose que duper les gens de bonne foi avec une effronterie égale à celle du curé en question :

Citoyen rédacteur,

Après les fêtes de Pâques, le curé d'Isérable, village près Riddes, a pour habitude de passer dans toutes les maisons pour réclamer les billets de confession, afin de s'assurer si personne n'a manqué à l'appel. Le curé s'étant présenté chez le sieur Louis Crettenaut, réclama à la femme ses billets de confession; elle lui remit le sien et celui de son fils; le mari était absent. En sortant il le rencontra donnant du sel à ses moutons, il lui réclama donc son billet; le paysan se mit à rire croyant que le curé allait en faire autant, mais le curé l'apostropha d'une manière peu polie en lui disant qu'il se souviendrait de lui. Le soir, le fils dudit paysan passant près de la cure, le curé lui dit :

— Il faut que ton père me donne ce soir même son billet.

Le fils sachant que son père avait fait ses Pâques à Riddes, lui répondit :

— Monsieur le curé, mon père ne peut rien vous bailler, vous ne lui avez rien baillé.

Le curé prit l'enfant par le collet et le força de se mettre à genoux; cet enfant appela son père pour le dégager de la foule, excitée par le curé, qui se formait autour de lui en proférant des paroles injurieuses.

Le lendemain le père, craignant les suites de cette affaire, alla à la cure demander pardon au curé en le suppliant de ne pas faire de mal à sa famille. Le curé dit au paysan :

— Si tu veux être pardonné, il faut me faire des excuses par écrit, écrit qui sera publié, dimanche prochain, à la sortie de la messe; pendant la messe tu te tiendras sous la lampe (debout au milieu de l'église, sous le lustre, pendant toute la cérémonie, afin d'être vu par tous les assistants). A la sortie de la messe tu te mettras sur la petite place, au milieu de la foule, chapeau bas, et le crieur lira cet écrit.

Le paysan se refusa à cette honte.

Le 7 de ce mois il fut appelé de nouveau, ainsi que son fils, à la cure, par le procureur de l'église. Là le curé, le procureur de l'église et le juge de la commune voulurent lui faire signer ledit écrit.

Deuxième refus du paysan qui fut renvoyé avec la malédiction du capucin.

Un instant après le procureur se présente chez lui pour lui annoncer que le curé voulait bien lui pardonner, à condition que son fils subirait le châtiment indiqué ci-dessus.

Troisième refus du paysan.

Ce pauvre diable proposa de signer un acte d'excuses, qui serait publié dans la commune, mais sans sa présence.

Le curé refusa net et lui lança ses foudres.

Ce malheureux est dans des transes mortelles, il n'ose plus se présenter en public ni même aller à la messe, dans la crainte d'être mis à la porte de l'église comme indigne de recevoir la bénédiction de dieu.

C'est une famille perdue si on ne vient à son secours pour empêcher ce damné capucin de lui porter perte. Ce serait un grand service à lui rendre que de faire connaître une pareille infamie. Dans les cafés de Sion il n'est bruit que de ce fait.

Veuillez donc, citoyen Corsat, en dire quelques mots dans votre journal et recevoir etc. UN CITOYEN.

Pour nous qui sommes affranchis de l'autorité des Tartuffes, nous ne pourrions que rire de la sainte colère de ce bilieux capucin, si une chose pourtant ne nous navrait le cœur en voyant que de pareilles balourdises se passent dans un pays aux institutions républicaines.

La République que nous voulons doit être sans tache, c'est-à-dire que tous les fainéants joufflus et dodus ne doivent pas y trouver la moindre pierre pour reposer la tête.

Une chose nous paraît passablement confuse, c'est l'intervention, du juge de la commune, dans cette repoussante affaire. C'est le cas ou jamais de s'écrier : Qu'allait-il faire dans cette... boutique?

Nous terminerons nos réflexions en témoignant notre regret de ce que la chose soit arrivée à un paysan; nous aurions pour beaucoup voulu être à la place de ce campagnard quand ce n'eût été que pour faire perdre à ce digne curé la manie d'aller réclamer les billets de confession.

Voici un fait d'un tout autre genre; il prouve qu'il y a d'affreux bandits parmi ceux qui nous parlent constamment des châtiments que le bon Dieu réserve aux méchants, c'est à-dire à ceux qui ne présentent pas instantanément leur billet de confession sur l'injonction d'un moine crasseux et féroce comme le héros dont il s'agit :

« Un négociant moldave qui allait à Jassy, étant arrivé dans un village situé à peu de distance de cette ville, trouva que la station de poste n'offrait pas un logement assez commode pour y passer la nuit; il alla donc demander l'hospitalité au prêtre de ce village. Celui-ci l'a reçu, mais voyant que le voyageur avait avec lui une somme d'argent assez considérable, il a formé l'horrible dessein de l'assassiner. La nuit, il est entré dans la chambre du marchand et l'a tué d'un coup de hâche; il a assassiné ensuite son domestique et, après avoir placé les 2 cadavres dans la voiture, il y a attelé les chevaux et les ayant conduits à quelque distance dans la campagne, il les a abandonnés et est revenu chez lui. Le matin, il est allé à l'église pour y faire ses prières d'usage, mais, en sortant, la première chose qui s'est offerte à ses regards, a été la voiture et les cadavres de ses victimes. Il paraît que les chevaux ayant erré quelque temps dans la campagne sont revenus d'eux-mêmes à l'écurie où ils avaient passé la nuit. Le prêtre, troublé par cette apparition inattendue, est rentré précipitamment chez lui et s'est donné la mort. »

Ce qu'il y a de poignant dans ce malheur pour les catholiques, c'est que les deux victimes de la rapacité de ce prêtre et le meurtrier lui-même sont partis pour *l'autre monde* sans avoir reçu ce qu'on appelle l'*Extrême-Onction*.

De même que pour finir un feu d'artifice, nous avons toujours en réserve pour clôturer notre bulletin un petit fait qui pourrait être intitulé le bouquet, qu'on en juge par le suivant :

« La cour d'assises d'Ile-et-Vilaine, dans son audience du 14 mai, a condamné à vingt ans de réclusion, maximum de la peine, le nommé Joseph Plagent, âgé de 61 ans, en religion frère Bernard, de l'institution dite de l'instruction chrétienne, instituteur communal à Mattre, reconnu coupable de nombreux attentats à la pudeur commis sans violence sur des enfants âgés de moins de 11 ans et confiés à ses soins. Le huis-clos ordonné par la cour ne permet pas de rendre compte de cette affaire, qui a très-vivement préoccupé l'attention publique en raison du caractère de l'accusé, de la nature des faits qui lui étaient reprochés et de la longue impunité qui, aujourd'hui, a couvert par la prescription une grande partie des crimes. »

LE PEUPLE,

ASSOCIATION DE LA DÉMOCRATIE MILITANTE.

Les associés sont informés qu'une assemblée générale aura lieu dimanche prochain 8 juin, à 9 heures, pour procéder aux élections des membres de la *Section d'agitation intellectuelle*.

Il a été décidé, dans la séance du 1^er^ Juin, que les associés redevables de plusieurs mensuels, sont tenus de les acquitter dans le courant du présent mois, sous peine d'exclusion.

Correspondance.

A M. E. M..... à Bruges. Je suis étonné de ne pas avoir reçu de réponse à la lettre que je vous ai adressé.

A M^elle^ M....., libraire à Liège. Je suis très-étonné de la lenteur que vous apportez à nous envoyer le montant de vos abonnements.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, *A BRUXELLES.*

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

En vente au bureau du journal : les vers AU PRÊTRE, par P. Voglet. Brochure de 16 pages, 10 centimes.

CH. KOESTER,

TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,

Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),

Lez-Bruxelles.

On demande un tourneur en bois ou en cuivre.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,

RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envois d'échantillons en ville et en province.

Cagliostro, Nouvelle Liqueur.

Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de	1 à	2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »
Réparation de boîtes à musique.		

Nota. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,

BOTTIER ET CORDONNIER,

Rue des Alexiens, N° 4,

A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des pri très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 46. 1re Année. 8 Juin 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE:
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75

POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE:
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ. 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES: 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO: 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 7 Juin 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Si les fluctuations de la politique; si les tâtonnements de la diplomatie, le mouvement des esprits et, partout, l'écroulement des vieilles institutions sont intéressants à observer, ce qui se passe chez nous ne l'est pas moins. La Belgique, depuis quelques années, offre à l'Europe un étrange spectacle: Tandis que chez les nations les plus réfractaires aux idées nouvelles, on voit toutes les classes de la société se liguer pour arracher au pouvoir, bribes par bribes, un peu de liberté, chez nous que fait-on? Nous avons une constitution qui, quoique contenant des monstruosités, proclame et garanti la liberté! Eh bien! qu'en a-t-on fait de cette constitution modèle dont le texte, resté intact comme une ironie amère, ne sera bientôt plus qu'une lettre morte? Les innombrables ministères qui se sont succédés depuis 1830 se sont tous acharné contre nos institutions; il n'est pas de liberté qui n'ait été quelque peu rognée ou qui n'ait subi quelque amputation; mais la plus maltraitée, toujours, fut la liberté de la presse. En 1859 on voulait assimiler les écrivains aux voleurs, en les plaçant sous la surveillance de la police; mais devant l'indignation générale cette loi fut retirée. Aujourd'hui, nouvelle entrave, nouveau baillon. La Chambre libérale vient d'adopter, à une grande majorité, un article du Code pénal révisé, ajoutant au vocabulaire des délits un délit nouveau, la diffamation. Pourquoi ne pas biffer tout d'un coup de la constitution l'art. 18? Cela serait préférable. Le délit de diffamation — diffamation est un mot peu clair et par conséquent très élastique — est une épée de Damoclès suspendue sur la tête des journalistes; adieu les polémiques ardentes, les luttes des idées et les combats des opinions! On a déjà enlevé au lion sa crinière, voilà qu'on le châtre. Et la presse entière ne se lève pas, indignée et foudroyante? Et aucune voix ne s'élève pour flageller nos législateurs? Ce que nous ne faisons pas la presse française le fait pour nous. O honte! Quant à nous, nous protestons de toutes nos forces contre les tentatives liberticides du pouvoir actuel; contre les tendances d'un gouvernement qui nous fait connaître le règne du sabre, et qui embastille nos villes au détriment de leur sécurité et du commerce. En travaillant à faire de nous une petite France qu'espèrent-ils? Les insensés! ils ne comprennent pas que la liberté est la meilleure forteresse contre les envahisseurs. Si on nous accoutume au régime français ce dernier n'inspirera plus la même horreur au peuple qui se moque — et il a raison, du reste — des nationalites. Et le peuple, en sa saine et simple logique, se ferait alors ce raisonnement: Nous avons beaucoup d'impôts et peu de liberté; si les Français nous apportent encore plus d'impôts et moins de liberté: Vive la Belgique! A bas l'annexion! Mais s'ils ne nous apportent ni plus d'impôts ni moins de liberté: Aille se battre qui veut! Que nous soyons à Pierre ou à Paul, est-ce que ce n'est pas la même chose, du moment que nous ne sommes ni mieux ni plus mal.. ?

Oh! que le gouvernement prenne garde; que les Chambres ouvrent les yeux, car ils suivent une voie dangereuse.

L'attitude prise par le cabinet de Turin vis à-vis du mouvement italien est toujours ce qui préoccupe le plus vivement les esprits. La politique piémontaise entre dans une phase nouvelle: à la comédie a succédé la tragédie, à l'ignoble le sanglant. Aujourd'hui c'est le tour de l'horrible. Là, comme ailleurs, la peur et la médiocrité siègent dans un parlement composé de marchands de macaronni. Ce n'est plus aux Autrichiens que le gouvernement piémontais fait la guerre, ce n'est pas non plus aux réactionnaires, qui tiennent toujours la campagne dans les provinces méridionales, ce n'est pas au Pape, ce vénérable vieillard, non, c'est aux Mazziniens, aux Garibaldiens: Les Autrichiens? les Bourbonniens? Ah! bien oui! qu'est-ce que c'est que ça? Ce sont les républicains qu'il faut anéantir; c'est le parti de l'action qu'il faut tuer; ainsi le veut M. Rattazzi, du moins ainsi le veut M. Bonaparte dont M. Rattazzi exécute les ordres, et fidèlement, en digne ministre d'un roi *galant homme*. Mais qu'ils prennent garde, eux aussi, car c'est une tâche difficile qu'ils ont entreprise. Mazzini n'est pas encore idiot. Garibaldi n'est pas encore paralysé. Nous venons de dire que la peur gouverne à Turin, en voici la preuve: Tout le monde sait que l'hôte illustre de Caprera a organisé par toute l'Italie des tirs nationaux pour que la jeunesse puisse s'exercer au maniement des armes. Eh! bien, ces tirs viennent d'être défendus. Puis, il a été déposé à la Chambre un projet de loi contre les associations. La loi porte sur les associations, les enrôlements de volontaires et les souscriptions pour réunir des hommes, acheter des armes et des munitions. Les associations ayant pour but la diffusion de principes con-

ENTRETIENS FAMILIERS

DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ

Sur des questions sociales

au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

(*Suite.— Voir notre numéro précédent.*)

SIXIÈME JOURNEE.

Le curé. Rentrons dans la lice, mon bon ami, mettez au jour vos redoutables arguments, nous allons voir enfin à qui restera la palme de la victoire; je suis certain d'avance que votre défaite va devenir plus éclatante.

Tommaso. Dans une discussion, le bon droit ne se manifeste point par des chants de triomphes anticipés; cette présomption n'est le plus souvent qu'un indice de faiblesse. J'aime mieux m'en tenir à aborder avec calme le sujet de notre débat et au lieu de sophismes et de sarcasmes, appeler à mon aide des arguments solides, logiques et convaincants. Ce sont là mes seuls auxiliaires, et j'accepte votre défi avec la certitude que mes raisonnements luiront de toute la splendeur de la vérité incontestable.

Le curé. Quelle que soit la trempe de vos armes et de quelque manière que vous vous en serviez, vous ne viendrez jamais à bout de détruire les faits qui militent en ma faveur.

Tommaso Ces faits seront toujours une grande leçon pour l'avenir; c'est en les étudiant avec soin que les peuples parviendront à aplanir la voie qui conduira l'homme à son amélioration individuelle au grand avantage de la société dont il fait partie. Mais, pour reprendre notre discussion à son point de départ, veuillez énoncer de nouveau votre thèse.

Le curé. Voici. Je soutiens que les doctrines inculquées au moyen de la crainte agissent plus énergiquement sur les masses que les doctrines inculquées au moyen de la raison; qu'ainsi les hommes se pliant plus facilement sous la verge de l'autorité que sous l'influence de la conviction, il en résulte que la crainte est le moyen le plus efficace pour établir l'harmonie entre les membres de la société et pour donner à celle-ci la stabilité qui fait la sécurité de chaque individu.

Tommaso La facilité avec laquelle l'homme se soumet à la violence de la terreur n'est point un argument en faveur de votre thèse, à moins que vous n'admettiez le principe énoncé par le fabuliste français : « la raison du plus fort est toujours la meilleure. »

Le curé. Je ne veux pas discuter si la force matérielle est préférable à la force de la raison; je soutiens ce qui est constaté par l'expérience de chaque jour, à savoir que les hommes agissent mieux quand ils sont déterminés par les moyens énergiques qui inspirent la crainte que lorsqu'ils le sont par les préceptes bénins de la raison alors même que ceux-ci engendrent la conviction.

Tommaso. De ce qu'on ignore dans leur ensemble les conséquences d'un principe qui n'a pas encore été appliqué faute d'une bonne méthode, on ne doit pas conclure qu'un autre principe adopté et pratiqué exclusivement soit préférable. Il peut se faire que l'homme habitué à marcher avec la férule ou l'aiguillon se plie facilement à la volonté de son guide; mais il n'est pas encore démontré que le guide fasse suivre un sentier, sinon excellent, du moins affranchi d'inconvénients notables.

Le curé. Il y aurait folie à prétendre que le système que je défends renferme la perfection. Je sais à merveille que rien dans ce monde n'est stable ni parfait, mais je vous défie d'y trouver aucun de ces inconvénients que vous appelez notables.

Tommaso. Les idées des masses étant en rapport direct avec l'éducation reçue par les individus qui les régissent et avec les habitudes qui se forment peu à peu, il en résulte que lorsque cette éducation et ces habitudes sont fondées sur des principes arbitraires ou erronés, les idées générales se pénètreront aussi de ces faux principes. De telle sorte qu'un peuple élevé sous l'empire de la crainte sera contraint, comme je l'ai dit ailleurs en d'autres termes, sera contraint d'agir d'une manière analogue à l'influence qu'il subit, c'est à dire d'une manière inintelligente et servile.

Le curé. C'est précisément ce qui est exigé pour la garantie de l'ordre social. Si l'on commençait par lacher le frein à la liberté individuelle en supprimant la crainte, la société ne tarderait pas à périr de la main des individus laissés libres.

Tommaso. C'est là une pure supposition dépourvue de tout fondement. L'homme ne sera jamais libre qu'à la condition de reconnaître et de respecter la liberté individuelle de son semblable. Ainsi, une société composée d'individus vraiment libres ne pourra jamais nuire à ses membres et réciproquement les membres ne lui nuiront point. De la sorte, le désordre est rendu absolument impossible par la connaissance intime que chacun a de ses devoirs, qui consistent à respecter chez les autres la liberté qu'on désire et qu'on exige pour soi-même. Voilà en quoi consiste le frein de la liberté qui sans cela se tournerait en licence. Mais la question de la liberté individuelle est une question secondaire dans ce débat. Je persiste à soutenir que le système que vous préconisez entraîne une foule d'inconvénients notables qui obstruent le sentier de l'amélioration à laquelle l'espèce humaine est appelée.

Le curé. Les inconvénients de ce système ne sont rien en comparaison des immenses avantages qu'on en obtient tous les jours et que vous même ne pouvez méconnaître.

Tommaso. La somme des avantages partiels produits par le système qui se fonde sur la crainte et que j'appellerai dorénavant système répressif, ne compense pas à beaucoup près la somme des maux dont il est la cause.

traires à la Constitution, et compromettant la sûreté de l'Etat, seront punies par la prison ou l'exil, sauf les peines *plus forte* portées par les lois en vigueur. Le gouvernement pourra en outre dissoudre ces associations.

Tous les autres gouvernements applaudissent à la fermeté de celui d'Italie.

D'Italie passons en Orient où l'horizon s'assombrit.

La question des lieux saints qu'on croyait morte ressuscite — ceci est du risible — l'église du saint Sépulcre, à Jérusalem, a besoin d'être restaurée. La France et la Russie veulent réparer à leurs frais la coupole qui, paraît-il, tombe en ruines. La Porte ne s'y oppose pas, seulement elle veut participer à la dépense, ce à quoi la France et la Russie ne consentiront jamais. La Porte propose ensuite de faire les réparations nécessaires, aux frais de toutes les puissances catholiques. Même refus de la part des deux empires. Ceci, producteurs, vous intéresse; n'est-ce pas un sujet assez grave? Comment un Turc, un réprouvé, contribuerait de ses deniers à restaurer le toit d'une église chrétienne? mais c'est exorbitant! cela ne s'est jamais vu, et cela ne peut avoir lieu. La chose est assez sérieuse pour qu'on sacrifie quelques milliers d'hommes et quelques millions de francs..... Et cela se passe au XIX^{e} siècle!!!

D'Amérique toujours nouvelles émouvantes. Les Fédéraux sont continuellement vainqueurs dans les escarmouches, car la partie suprême est toujours reculée par les esclavagistes qui sentent bien que le sort de leur cause dépend de la première grande bataille.

La grosse nouvelle américaine de jour est, après le traité conclu entre les Etats-Unis et le président du Mexique, la protestation de la France contre le dit traité, protestation remise officiellement par M. Mercier, ambassadeur français à Washington, et la réponse du gouvernement qui déclare le traité valable et prétend le maintenir. Ainsi la guerre fratricide n'est pas encore terminée, et voilà déjà que cela se brouille entre M. Bonaparte et la grande République. Nous avons dit déjà, et nous le répétons *l'élu de la providence* voudrait pour beaucoup n'avoir pas entrepris cette malheureuse expédition du Mexique.

A propos du Mexique, voici, pour terminer, un alinéa extrait d'un rapport sur cette expédition, publié par le *moniteur universel :*

« Le 21, une patrouille de quatre gendarmes, commandée par le maréchal des logis Lauriac, aperçut à 2 kilomètres de la ville une force de cavalerie de plusieurs centaines de chevaux, précédée par trente lanciers. Le maréchal des logis attira ces trente cavaliers en simulant une retraite sur la ville d'Orizaba; lorsqu'il les eut séparés du gros de la troupe, il les chargea avec ses quatre hommes, tua deux Mexicains et en blessa six. Le gendarme Voitey a reçu un coup de lance au côté.»

Le chauvinisme impérial respire tout entier dans ces quelques lignes qui font naître cette remarque: Faut-il qu'un peuple soit tombé bas pour qu'on osât lui faire avaler de semblables pilules!

Un Prolétaire à ses compagnons de travail.

VII.

Nous avons vu que sur une population de quatre millions six cent mille habitants, la Belgique compte quatre millions cent cinquante mille habitants qui vivent dans la gène, et parmi ces derniers 2,150,000 qui vivent dans l'indigence. Nous en avons conclu que l'Europe, sur une population de 267 millions d'habitants, compte plus de 240 millions de personnes dont la vie est soumise à de dures privations, et parmi ces dernières plus de 133 millions qui sont littéralement en proie à la misère.

Et pourtant ces 240 millions d'Européens qui se trouvent plongés dans la gène ou dans le dénuement, qui par conséquent ne doivent pas être très-contents de leur sort et ont tout intérêt à souhaiter le renversement du système social actuel et à désirer la naissance d'un nouvel état de choses, ces 240 millions de gagne-petits et de souffre-douleurs, ce ne sont pas ceux qui ne travaillent pas et ne produisent rien. Non, ce sont au contraire les travailleurs, les producteurs de toutes les catégories.

Il est vrai que dans ce nombre il en est beaucoup que le chômage des établissements industriels met dans une oisiveté forcée; car il suffit d'une guerre, d'une faillite lointaine de quelques maisons commerciales, de l'invention d'une nouvelle machine, d'un nouveau procédé dans l'exécution d'un travail, pour fermer subitement une foule d'ateliers et jeter sur le pavé des milliers et des millions de prolétaires sans pain. De sorte que, bien loin de pouvoir disposer du produit de ses peines sans que le capitaliste vienne prélever un gros lucre sur son travail, l'ouvrier n'est même pas sûr de jouir toujours du privilège de pouvoir travailler à l'enrichissement de ses maîtres. Mais, il faut l'avouer, le manque de travail, le chômage forcé n'est en réalité qu'une exception; exception qui, à certains moments, tend à prendre des proportions effrayantes, voilà tout.

La misère ne vient donc pas seulement du manque de travail. Là même où tous les bras sont occupés, où l'ouvrier trouve de quoi travailler,— la minimité des salaires, les exigences du fisc, l'augmentation des loyers, la cherté des denrées alimentaires concourent à soumettre le travailleur aux plus terribles privations lorsqu'il fatigue depuis l'aurore jusqu'à la nuit pour se procurer le nécessaire. Non, notre pauvreté, mes frères, ne vient pas seulement du chômage forcé, plaie qui frappe si cruellement tant de travailleurs dans ce temps de crise industrielle, mais aussi et continuellement de la rénumération insuffisante du travail que nous effectuons.

Il y a misère, dénuement, paupérisme, partout où il n'y a pas équilibre entre le taux des salaires et le prix des objets de consommation; il y a misère partout où les besoins de la vie ne peuvent être pleinement satisfaits, et cette satisfaction entière des besoins humains ne peut avoir lieu partout où le salaire est trop inférieur par rapport au prix des choses nécessaires à l'existence, ou bien, ce qui est la même chose, partout où le prix des choses nécessaires à l'existence est trop élevé relativement au salaire.

Or, l'organisation sociale actuelle, (que l'on pourrait appeler à juste titre une organisation *anti-sociale* ou la *désorganisation* sociale), tend sans cesse, par l'existence de la propriété immobilière et par les accaparements du commerce, à augmenter le prix des loyers, des terres et des maisons ainsi que le prix des denrées et de tous les objets de consommation, tandis que d'un autre côté, en vertu de cette concurrence effrénée que se font les industriels entre eux et les ouvriers, elle est continuellement et essentiellement dépréciative des salaires. Ceci est une vérité que je tiens à vous démontrer plus tard, si déjà vous n'en saisissez dès maintenant l'exactitude.

Pour le moment, bornons-nous à constater que l'insuffisance des salaires est une cause permanente de misère, tout aussi bien que le manque absolu de travail. La misère, par le manque absolu de travail, produit, selon les circonstances, les mendiants et les émeutiers; mais la misère par la diminution graduelle du salaire dégrade le peuple peu à peu et l'habitue à regarder sa misérable condition comme fatale et nécessaire.

Pas n'est besoin, je pense, de vous prouver que votre salaire de chaque jour ne peut vous procurer le nécessaire pour vivre. C'est pour vous un axiome dont l'expérience vient journellement confirmer l'évidence. Pourtant, au risque de vous ennuyer peut-être par cette nouvelle nomenclature de chiffres, quand ce ne serait que pour édifier les heureux du jour qui pourraient par hasard jeter les yeux sur notre petite *Tribune*, je veux vous

---

Le curé. Justifiez cette assertion.

Tommaso. J'ai amplement de quoi vous satisfaire.

Le curé. Je suis impatient de voir cela.

Tommaso. L'un des premiers maux (ou si vous le préférez des inconvénients) du système répressif, c'est de ruiner de fond en comble l'édifice de la discussion et de l'examen puisqu'il pose en principe que les règles établies par lui n'admettent aucune espèce d'observation et qu'elles ne peuvent être attaquées sans que l'on s'expose à tomber sous le coup de la force brutale qui lui sert d'appui.

Le curé. Si d'un côté le système en question pêche par son caractère d'absolutisme, d'un autre côté il se rend garant de l'esprit conservateur qui est (je l'ai fait observer ailleurs) la première base de l'ordre indispensable non seulement au progrès de toute société, mais encore à sa formation.

Tommaso La meilleure garantie ne consiste pas à faire violence à l'esprit des masses au moyen de la crainte, mais à leur fournir toutes les occasions possibles de développer les germes de la réflexion. Celle-ci, dirigée par la raison, conduit inévitablement à la connaissance du vrai.

Le curé. Si l'homme en particulier et les masses en général sont dépourvus de cette réflexion bien dirigée et de la faculté de raisonner, il est bon qu'ils nous donnent en échange cette soumission nécessaire qui garantit l'exécution des lois primordiales de la société.

Tommaso. Mais si un grand nombre de ces lois sont injustes ou tout au moins insensées?

Le curé. Que voulez-vous conclure de là.

Tommaso. J'en conclus qu'une loi injuste ne peut plus inspirer le respect, et cela constitue encore un des principaux inconvénients du système en question.

Le curé. Quand les membres d'une société en arrivent à perdre le respect dû aux lois, cette société porte dans son sein un élément désorganisateur et ne tarde pas à être déchirée par l'anarchie, c'est à dire à périr.

Tommaso. Je renverse votre proposition et je soutiens que lorsque les chefs d'une société sont assez corrompus pour s'arroger le droit d'imposer des lois injustes ou extravagantes ou lorsque des lois justes ne sont pas appliquées par eux ou qu'ils n'en permettent pas l'application juste et loyale pour tous les membres indistinctement de la société, on ne tarde pas à voir se développer au milieu de celle-ci l'élément destructeur que vous venez d'attribuer à une autre cause.

Le curé. Ce que vous dites là est dans l'ordre des choses possibles, mais alors le mal sera produit par la malice de ceux qui, sous prétexte de faire sentir l'injustice de telle ou telle loi, exciteront le peuple à mépriser, non seulement les quelques lois injustes, mais toutes les lois dans leur ensemble, ruinant ainsi toutes les garanties de l'existence sociale.

Tommaso. Voyons, dites-moi : Si une pierre jetée par un homme contre un loup, vient frapper un autre homme, qui sera responsable de l'accident?

Le curé. L'homme qui aura lancé la pierre s'il a agi méchamment. Mais s'il n'avait d'autre but que d'atteindre le loup et que l'autre homme n'ait été frappé que par inadvertance, la question n'est plus la même et ce dernier aurait tort de chercher à se venger d'une agression essentiellement innocente.

Tommaso. Innocente tant qu'il vous plaira, mais non point inoffensive : Que l'injustice procède de l'ignorance ou de la méchanceté, cela ne change en rien le fait en lui-même ni ses conséquences; je soutiens donc qu'une société fondée sur le système répressif ne vivant que d'injustices (dont la cause importe peu), porte dans son sein les éléments de dissolution inhérents à ce régime si funeste pour l'humanité.

Le curé. A quelle source avez vous puisé cette belle doctrine?

Tommaso. A la grande source du principe rationnel.

Le curé. Je m'incline humblement devant la majesté de votre principe rationnel qui vous fait dire rationnellement tant d'énormités.

Tommaso. Nous connaissons cette manie de répondre aux objections; elle prouve votre attachement respectueux pour les lois répressives qui n'admettent pas de contradiction.

Le curé. Vos paradoxes ou pour mieux dire vos naïvetés ne méritent pas d'autre réponse.

Tommaso. Bien que votre dédain frise le mauvais vouloir, ce qui prouve en vous un parti pris, je ne crains pas d'affirmer qu'il faudrait d'autres armes pour renverser mes arguments. Et pour anéantir la justice d'une cause, il faut aussi autre chose que les fameuses lois répressives, les tortures, les chevalets, les bûchers des dignes champions du despotisme.

Le curé. Mais sur quoi reposent donc et vos jugements et les paradoxes de votre intelllgence subtile.

Tommaso. Mes jugements et mes raisonnements que vous traitez de paradoxes sont fondés sur la vérité, et l'expérience est là pour en donner témoignage.

Le curé. Et moi, j'oppose à vos jugements fondés sur votre prétendue vérité la réalité même des faits. Les sociétés ont toujours été, sont et seront toujours basées sur le système que vous appelez répressif. Chaque fois qu'elles ont essayé de s'en éloigner, elles ont dû périr misérablement et faire place à d'autres qui se sont aussitôt organisées d'après l'ancien système.

Tommaso. Vous avancez une chose qui n'est pas du tout d'une application générale, puisqu'il existe des sociétés qui ne sont plus tout à fait basées sur l'ancien système Ensuite, en admettant même votre assertion, il reste à voir si les dites sociétés ne se donneront pas à l'avenir une meilleure organisation.

Le curé. Et quelle serait en définitive cette organisation meilleure?

Tommaso. A mon sens, elle reposerait sur la libre discussion et le libre examen, j'appellerais cela un système de *prévoyance* pour ne pas employer le mot *préventif* qui ne rend pas exactement ma pensée. Son but serrait de pourvoir aux besoins sociaux par des moyens rationnels. Chaque individu serait éclairé sur la portée de ses actions; en cas de doute on prendrait la science, non la passion, pour guide, et en cas d'accidents chaque membre de la société trouverait l'appui de la solidarité sociale.

(*La suite au prochain numéro*).

donner ici le taux des salaires en Belgique dans les différents genres de travaux et sur les différents points du territoire.

D'après les documents officiels, publiés il y a plusieurs années (1), l'industrie, le commerce et l'agriculture occupent en Belgique 1,301,353 ouvriers salariés n'ayant absolument d'autres moyens d'existence que le salaire que leur accorde leur patron, (si ce n'est les secours des bureaux de bienfaisance ou de la charité privée).

Dans ce nombre ne se trouvent donc point compris: 1° ni les ouvriers salariés qui sont en même temps boutiquiers ou bien propriétaires; 2° ni les ouvriers qui travaillent seuls ou avec leurs enfants, à leur propre compte, comme font la plupart des tailleurs, des cordonniers, des serruriers-poëliers, des ferblantiers, des menuisiers, etc... dans les villages: 3° ni, parmi les travailleurs agricoles, cette foule de petits cultivateurs dont les uns sont *fermiers* et dont les autres sont même *propriétaires* du coin de terre qu'ils fécondent péniblement en l'arrosant de leurs sueurs et duquel ils ne parviennent qu'avec grand'peine à tirer de quoi vivre, car avant tout il leur faut épargner pour payer la rente, s'ils sont fermiers, ou pour satisfaire au fisc et aux intérêts usuraires des capitaux empruntés, s'ils sont propriétaires; ces fermiers et ces... *propriétaires*, (ô dérision!) non seulement sont des producteurs, mais ce sont réellement des *prolétaires*, de véritables parias dont le sort est presque aussi cruel que celui des prolétaires du salariat.

Il ne s'agit donc ici que des travailleurs *salariés* et simplement salariés. Dans les professions industrielles, nous n'avons donc pas à nous occuper en ce moment de ce nombre immense d'artisans qui sans être affranchis de la misère, sont cependant affranchis du patron; dans l'agriculture, nous n'avons pas à parler ici de cette multitude de petits cultivateurs exploitant le sol à leurs risques et périls. D'ailleurs il serait difficile d'établir une statistique sur le gain que peuvent réaliser par leur travail ces producteurs *privilégiés*, bien entendu eu égard à la condition pitoyable des producteurs salariés. — Ces petits industriels ou *ouvriers établis*, proies sans cesse guettées ou dévorées par la concurrence, et ces petits agriculteurs, esclaves de la rente et de l'usure, forment en Belgique ces 2,000,000 d'habitants dont l'économiste que nous avons cité (2) compose le groupe de ceux qui vivent dans une position gênée, soumise aux privations. Encore en est-il beaucoup qui, uniquement à cause de la patente qu'ils payent et malgré leur position gênée, sont comptés parmi les 430,000 que cet écrivain appelle tous indistinctement: personnes vivant dans l'aisance.

Quant à ces 1,301,353 ouvriers salariés, ils composent, avec leurs familles, c'est-à-dire avec 848,647 personnes hors d'état de travailler et par conséquent ne gagnant rien, ils composent, dis je, ces 2,150,000 membres de la nation belge qui se trouvent dans une situation précaire et misérable, et dont plus d'un million sont inscrits sur la liste des indigents. (3)

Nous verrons successivement:

1° L'état des salaires des ouvriers salariés de l'industrie proprement dite.

2° L'état des salaires des ouvriers salariés de l'agriculture.

3° Quelques considérations sur le salaire des ouvriers salariés qui n'appartiennent à aucune profession déterminée et travaillent à la journée tantôt par ci, tantôt par là, dans l'une ou l'autre exploitation et principalement pour le commerce, pour le transport des marchandises.

Dans ce nombre de 1,301,353 ouvriers salariés, ce que j'appelle les professions industrielles ou l'industrie proprement dite, c'est-à dire les manufactures, les fabriques de drap et de coton, les filatures, les établissements métalurgiques, les usines de toute nature, les carrières, les charbonnages, les extractions de divers minerais, les arts céramiques, les arts manuels, dans les villes et dans les campagnes, en occupent 321,408, répartis de la manière suivante en tenant compte des sexes et des âges:

Hommes adultes	215,375
Garçons au-dessous de seize ans . .	35.880
Femmes adultes..	39 884
Filles au dessous de seize ans. . .	30.269
TOTAL . .	321.408

Voyons maintenant le salaire de ces ouvriers et ouvrières de l'industrie.

Voici d'abord le tableau des salaires des ouvriers.

Nombre des ouvriers adultes	Nombre des ouvriers ayant moins de 16 ans	Etat des salaires
500		Au dessus de 5 fr.
1,136		De 4 à 5 francs.
3,706		De 3 à 4 id.
11,302		De 2.50 à 3 id.
18,291		De 2 à 2 fr. 50
66.490		De 1.50 à 2 frcs.
58,704	5.890	De 1 à 1 fr. 50
36.574	12.459	De 50 cent. à 1 fr.
18.672	17.531	Au dessous de 50 cts.
215.375	35,880	

Voici ensuite le tableau des salaires des ouvrières:

Nombre des ouvrières adultes	Nombre des filles au-dessous de 16 ans	Etat des salaires
8		De 4 fr. à 5 francs.
11		De 3 fr. à 4 id
17		De 2.50 à 3 id
126		De 2 fr. à 2 fr. 50
2.001		De 1 fr. 50 à 2 fr.
8,101	1,385	De 1 fr. à 1 fr. 50.
16,008	6,346	De 50 cent. à 1 fr.
13.612	22.538	Au dessous de 50 cts.
39,884	30,260	

En somme:

Hommes adultes et non adultes	251,255
Femmes » » »	70.153
TOTAL	321.408
Adultes des deux sexes	255,259
Enfants » »	66,149
TOTAL	321.408

Donc, sur deux cent quinze mille trois cent soixante quinze hommes adultes, on n'en trouve que cinq mille trois cent quarante deux qui gagnent plus de trois francs par jour. Si l'on évalue les dimanches et jours de fêtes à soixante par année, sans compter un seul jour de chômage forcé pour maladie ou pour manque de travail, le revenu de ces cinq mille trois cent quarante deux ouvriers, qui sont pourtant les heureux et les favorisés parmi les salariés, eu égard au bas salaire de l'immense majorité des autres, le revenu de ces ouvriers placés dans une position exceptionnelle se réduit à trois fr. soixante quinze centimes par jour. Ce n'est pas trop, n'est-ce pas, pour pourvoir à la nourriture, aux vêtements, au logement et à l'éducation de toute une famille? Et cependant, frères, combien d'entre vous, après avoir été courbés sur le métier toute une journée, n'ont pas le bonheur de pouvoir porter une semblable somme à leur femme et à leurs enfants?

Aussi quels sont les aliments dont vous vous nourrissez? La viande ne tend-elle pas de jour en jour à disparaître entièrement de vos maigres repas.

Et quels sont vos vêtements? Des haillons.

Quels sont vos logements? D'affreux taudis.

Quelle est l'éducation que vous pouvez procurer à vos enfants? Elle se réduit à zéro: Hélas ces pauvres petits n'ont souvent d'autre instruction que celle qu'ils vont puiser, dès leur plus tendre printemps, dans ces écoles d'abrutissement et d'immoralités qu'on appelle fabriques et où le corps s'atrophie en même temps qu'on y étouffe l'intelligence et qu'on y corrompt le cœur. Je me trompe, la plupart de ces malheureux enfants du peuple ont reçu une certaine *instruction religieuse*, ils ont appris à marmotter des prières et à réciter machinalement des réponses d'un catéchisme absurde; mais bien heureux ceux qui, en sortant des griffes du prêtre pour venir à l'atelier faire tourner la roue d'une machine quelconque, peuvent perdre entièrement le souvenir des faux principes qu'on a voulu leur inculquer, car cette éducation là ne peut que leur fausser l'esprit davantage et les préparer plus vite à la démoralisation qui les attend. Pauvres petits êtres, que vous êtes à plaindre! Notre société ose se dire *chrétienne* et que fait-elle pour les petits enfants du prolétaire, pour ceux que le socialiste Jésus appelait à lui et auxquels il eût voulu que tous les hommes fussent semblables pour l'innocence et la pureté.

(*La suite au prochain numéro.*)

Cercle Fraternel et Scientifique de Patignies.

AU COMITÉ DE RÉDACTION DE LA TRIBUNE DU PEUPLE.

Citoyens et amis,

Nous vous remercions bien sincèrement pour ce qui nous concerne dans votre article A UN JOURNAL CATHOLIQUE, article qui a paru dans votre numéro 41.

Nous acceptons avec empressement et reconnaissance la dédicace du chant intitulé AUX LIBRES PENSEURS et dédié à notre petite société philosophique.

L'appui et l'encouragement que nous rencontrons chez le petit nombre d'hommes qui ont su se préserver de la contagion qui infecte la société actuelle, nous font éprouver de douces et consolantes impressions qui nous dédommagent largement des contrariétés inhérentes à la vie de quiconque cherche la vérité et la justice et sait avoir le courage de ses opinions. La *Sentinelle du Borinage* ne le disait-elle pas encore dernièrement? « Celui qui osera tenter la réforme des mœurs devenues scandaleuses et dégoûtantes et qui saura conformer sa conduite aux principes, doit s'attendre à porter le stigmate du vice et de l'infamie et à être abandonné et renié par ceux-là mêmes qui s'étaient d'abord montrés le plus disposé à le suivre. »

Vous le savez, et nous l'éprouvons :

» On n'a jamais pu briser des entraves
» Sans nul effort, sans agitation.

Mais si la résistance que nous éprouvons dans notre marche à travers des obstacles de tous genres est forte, la force qui nous pousse en avant est encore plus forte, car c'est le sentiment du droit et du devoir.

Noirs corbeaux, vautours, chacals et vampires! despotes et spoliateurs de tous genres, vos griffes et vos fers ont bien pu retarder de bien des siècles la marche du genre humain vers le Progrès; vos embûches divines ou diaboliques l'on fait trébucher bien des fois; vos lèvres impures et vos suçoirs affreux lui ont sucé le sang avec la vie; mais il renaît, reprend des forces; il va se relever.... gare à vos fronts! Déjà vous tremblez, et cependant il n'est encore que sur son séant. Que sera-ce, le jour redoutable où, face à face, vous le verrez debout et libre? Quand ce même peuple, que jusqu'ici vous avez indignement exploité, se retournant contre vous, vous criera : vengeance! vous renversera vous et vos institutions iniques, pour fonder le règne du Travail, de la Science et de la Justice!

Et vous, défenseurs de la *sainte* cause dans nos environs, dignes admirateurs de l'*Union*, qui non contents de vouloir nous tourner en ridicule cherchez impudemment, dans la rage qui vous anime, à nous diffamer, à nous noircir auprès du vulgaire en travestissant nos principes et incriminant nos intentions; vous, pétris d'orgueil, de corruption et d'idiotisme, qui pensez qu'on ne peut avoir ni droit, ni dignité, ni mœurs, ni science quand on n'est ni industriel, ni rentier, ni notaire ou tout au moins tabellion. Exploiteurs, malthusiens, hypocrites, Van Thilo et Ponce..... Ponce-Pilates; donnez un libre cours à votre rage, crachez votre bave et votre venin, allez! ne vous gênez pas; tempêtez, criez, clabaudez sur notre compte au salon et au cabaret, vous nous trouverez toujours sourds et muets. Si vous voulez nous faire rompre le silence, publiez ou faites publier un article dans l'*Union des campagnes* ou dans quelqu'autre saint journal. Allez, braves gens! Victor Hugo, Eugène Sue, Arago, De Humboldt, Proudhon, De Potter, les ouvriers qui rédigent la Tribune du Peuple, tous les libres penseurs, tous les républicains, tous les socialistes : canaille! saletés que tout cela!.. Dominique et Torquemada, Clovis et Constantin, l'abbé Malet et les petits frères, à la bonne heure! Vivent ces grands hommes! vivent les bûchers, la crosse et le confessionnal! Un jour ou l'autre, vous serez reçus dans la cité divine du céleste royaume au

(1) Documents concernant le recensement général de la population de la Belgique, recueillis en 1846 par le ministre de l'intérieur et publiés en 1851.

(2) Voir le numéro 46 de notre journal.

(3) Voir le même numéro.

milieu des chérubins et des onze mille vierges, tandis que nous autres, pauvres diables de libres penseurs, gueux de socialistes, nous serons livrés à Belzébuth pour faire les honneurs d'une grillade en règle. Peut-être même serez-vous déjà béatifiés dès cette vie et vos noms burinés avec ceux des Césars, des Borgias et autres immortels qui ont bien mérité de l'humanité.

En attendant, nous vous ferons inscrire, nous, à l'encre rouge dans le livre noir de la vengeance populaire.....

Inscrivez les, citoyens; et revenons à notre chant intitulé : *les Libres Penseurs*, et dont le refrain sera désormais la devise de notre Cercle fraternel et scientifique : De l'action, frères, de l'action! Nous allons non seulement le prendre pour devise, mais en faire l'application, persuadés que l'action et l'union seules pourront amener le triomphe de la Raison et de la Justice sur la superstition et l'iniquité, de la Démocratie sur le Despotisme. Soyons unis, puisque vous nous traitez en frères, puisque nos principes sont les mêmes, puisque comme vous nous voulons la *Justice* et le *Bien être social*.

Patignies, le 1er Juin 1862. POUR LE COMITÉ :
Le secrétaire. Suit la signature.

BULLETIN CLÉRICAL.

On nous communique la lettre suivante, que nous nous empressons de reproduire :

Alger, le 3 Juin 1862.

Monsieur A. A. F.,

J'ai reçu votre dernière lettre du mois écoulé et il m'est enfin permis d'y répondre. Ce retard provient de renseignements que je désirais recueillir au sujet d'un scandale qui vient de se passer dans une petite commune des environs d'Alger. C'est comme vous pouvez déjà l'entrevoir, la *calotte* qui en a payé les frais par le ridicule et la honte dont elle vient encore une fois de se couvrir; mais la honte qu'est ce donc pour un clergé qui ne rougit plus de rien, pour des hommes qui n'ont plus ni parents, ni amis, ni fortune, ni patrie : à l'exception toutefois de la grande Babylone, leur capitale où siège leur chef de file... Je vous adresse ci-après quelques détails que j'ai puisé aux meilleures sources, par conséquent capable d'en garantir l'authenticité.

Pas un colon algérien n'ignore ce qui s'est passé et le répète à qui veut l'entendre...

L'abbé G... est depuis une dizaine d'années curé de la paroisse de Sainte A.... Depuis cette époque ce bon père fit si bien qu'il s'aliéna complètement ses paroissiens : l'immoralité la plus grande régnait dans ses mœurs, à tel point qu'il *enfermait des jeunes filles chez lui* à n'importe quelle heure. En 1850 ses ouailles adressèrent une lettre à l'évêque d'Alger pour qu'il voulut bien pourvoir au remplacement de leur curé. On fit une enquête pour la forme : l'affaire en resta là, le curé aussi et la commune avec son curé. Au commencement de l'année courante, la sœur de l'abbé G... trouva son frère en compagnie d'une fille à laquelle elle adressa de vifs reproches sur sa conduite; cette fille à son tour riposta et bientôt une scène de pugilat s'en suivit : les coups de poing tombaient comme grêle.... alors cette femme courut raconter dans le village ce qui venait de se passer chez son frère. Une quinzaine de jours après cet évènement, à la suite d'une contestation avec sa sœur, le curé se rendit au domicile de celle-ci où il brisa, enfonça tout à coups de hâche. La pauvre sœur qui s'était sauvée rentra bientôt et vit alors tout ce désastre, tout était en ruine chez elle! Comme elle était exaspérée de la conduite de son frère elle courut au village en montrant aux villageois les hardes qu'elle tenait sur ses bras; un charivari s'organisa devant la demeure du curé, celui-ci, furieux d'un pareil concert sortit de chez lui et fit avec sa canne une charge à fond sur les trop mélodieux musiciens; ceux-ci à leur tour le reçurent bravement, les uns à grands coups de casseroles et de vieilles marmites, et les autres à coups de poing!... Le curé fut entouré, fait prisonnier et dut rendre les armes. On le promena triomphalement dans le village en dansant autour de lui; les quolibets ne firent pas défaut. Finalement il fut reconduit à sa demeure avec la même harmonie.

Un mois et six jours après que l'abbé G... eut marié son neveu avec cette fille qui boxa si bien avec sa sœur, la jeune mariée accoucha d'une bonne grosse fille parfaitement constituée et viable. C'est alors qu'un nouveau charivari s'organisa : des femmes furent sonner la cloche du village à toute volée et crièrent à tue-tête qu'il fallait se réjouir, qu'un miracle venait d'arriver : un enfant né en un mois et six jours !... Le curé s'adressa cette fois-ci à la justice, laquelle fit condamner par le tribunal du juge de paix de Donéra, cinq coupables à la peine de quinze francs d'amende et aux frais. Le tribunal stipule dans ses considérants : qu'il n'appliquait cette peine que pour tapage nocturne et nullement pour ce qu'avait pû faire et dire les prévenus au curé directement. Je dois ajouter que toute la commune (excepté le curé bien-entendu) a accompagné les 5 accusés (trois hommes et deux femmes) jusqu'au tribunal. Les habitants adressèrent encore une lettre à l'évêque, le menaçant, s'il ne faisait pas droit à leur légitime demande, de se faire *tous protestants*... Qu'on vienne encore nous préconiser le célibat du prêtre!...

A bientôt le complément de cette histoire. F. N.

Les sorciers.

La sorcellerie dans le passé et dans le présent. — Les procédés céromanciques de la veuve Frementeau. — Le sorcier d'Avignon, prêtre, marié, écrivain public, nécromant. — Le vigneron médecin, émule du docteur noir.

La sorcellerie, pour être tombée fort bas, n'en a pas moins laissé dans les campagnes quelques traces fâcheuses. La justice fait ce qu'elle peut pour la réprimer, mais ne peut pas, à elle seule, y parvenir aussi complétement qu'il serait désirable. Applaudissons cependant à ses efforts, en regrettant qu'ils doivent se renouveler si souvent. Nous parlons rarement de ce genre de procès, dont la plupart n'offrent qu'un mince intérêt.

Il serait intéressant de préciser le moment où les sortilèges sont descendus de la catégorie des crimes sérieux, auxquels le législateur croyait tout le premier, dans la classe des escroqueries vulgaires, auxquelles il ne croit plus que comme à des procédés employés pour faire des dupes. Urbain Grandier était brûlé vif en 1634. Mais en 1672, Louis XIV faisait relâcher un grand nombre de bergers et autres gens, que le Parlement de Rouen avait fait arrêter comme accusés de sorcellerie. En 1682, une ordonnance est rendue, qui ne parle plus que de *prétendues* magies, d'autres *illusions* semblables, de *vaines curiosités*; etc., pour atteindre en réalité un genre de crime fort à la mode alors : l'empoisonnement.

Dès cette époque, le législateur était à cet égard en avance sur les masses. Quelques intelligences d'élite faisaient seules des sortilèges des maléfices, de la magie noire et blanche, le cas qu'ils méritaient. Beaucoup y croyaient avec Mad. de Sévigné. Beaucoup hésitaient avec Labruyère. Les devineresses, pleines de foi dans leur art, se faisaient dire leur bonne aventure. Aujourd'hui, le niveau de la crédulité publique s'est abaissé. Peu de gens éclairés croient encore aux tables tournantes, aux mediums, aux effets surnaturels du magnétisme, dont les effets naturels mériteraient peut-être de sérieuses études scientifiques. Peu de sorciers croient à leur art.

La bonne foi du sorcier est la seule défense à invoquer pour lui. Elle ne le laisse passible que d'une amende s'il a fait métier de deviner, de pronostiquer, d'expliquer les songes. Le tribunal correctionnel de Tours n'a pas cru à la bonne foi de la veuve Frementeau, qui diagnostiquait les maladies en observant la forme que prenaient des gouttes de cire fondue versées dans une assiette pleine d'eau ; qui donnait à chaque mal le nom d'un saint, et ordonnait un voyage en l'honneur de ce saint ; qui ajoutait à ce traitement quelques drogues ou pommades inoffensives, et recevait, en moyenne, 1 franc par consultation. Elle a été condamnée, pour escroquerie et exercice illégal de la médecine, à 6 jours de prison et 15 francs d'amende.

Un sorcier d'Avignon s'est montré plus hardiment escroc, car le tribunal l'a condamné à 3 ans d'emprisonnement et 10 ans d'interdiction des droits civils. Mais il faut dire que c'était un ancien prêtre, marié en 1825, séparé de sa femme bientot remplacée, écrivain public de son état officiel. Il exerçait son métier occulte à raison d'honoraires de 10 à 100 francs pour ses consultations cabalistiques. Celui-là faisait moins de médecine que de nécromancie.

Il se chargeait de ramener les infidèles à leurs amantes délaissées, de découvrir des trésors et de faire apparaître à l'avance les numéros gagnants des loteries. Evocations, conjurations, cercles cabalistiques, baguettes magiques, chats noirs, infusions de crapauds et de serpents formaient le fond de son répertoire. Une pauvre femme moribonde lui a donné plus de 2,000 francs pendant sa dernière maladie. De telles sottises inspirent plus que de la pitié : elles révoltent.

La sorcellerie ne va guère sans l'exercice illégal de la médecine. Mais ce dernier délit se passe quelquefois du premier.

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent

Le conseil de Boileau est bon à suivre par un mauvais médecin qui se sent bon architecte. Mais gardez-vous, à l'inverse, de laisser la maçonnerie pour la médecine, sous prétexte que vos maisons tombent et que vous ne tueriez pas vos malades. Eussiez vous en votre mérite la foi la plus robuste, celle de M. Purgon lui-même, vous devez savoir qu'il n'est pas permis de médicamenter sans licence. Voyez plutôt Jamin, un ancien vigneron de la Bourgogne.

La médecine était chez lui une manie, une rage, on dirait simplement une vocation s'il avait eu 25 ans de moins, l'âge de préparer des thèses et de conquérir des diplômes. Le tribunal de Joigny le condamne une première fois à 10 francs d'amende. Il ne se décourage pas pour si peu, et subit à Auxerre une nouvelle condamnation de 200 francs. Il persiste. Seulement il change de théâtre et se rend à Paris. Il s'adonne à la spécialité du cancer, la même qui a valu au célèbre docteur noir une si brillante vogue suivie d'une si triste chute. Et, chose regrettable, des médecins diplômés s'associent à son industrie. Trois ont été entendus. Deux n'avaient joué qu'un rôle passif; accidentel, et qui paraît à l'abri du blâme.

Il a été condamné à deux ans de prison et 600 francs d'amende, pour exercice illégal de la médecine et homicide par imprudence.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

En vente au bureau du journal : les vers AU PRÊTRE, par P. Voglet. Brochure de 16 pages, 10 centimes.

CH. KOESTER,

TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,

Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),

Lez-Bruxelles.

On demande un tourneur en bois ou en cuivre.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELBRAUT,

RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envois d'échantillons en ville et en province.

Cagliostro, Nouvelle Liqueur.

Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de	1 à	2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,

BOTTIER ET CORDONNIER,

Rue des Alexiens, N° 4,

A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des pri très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ,

Numéro 47. 1re Année. 15 et 22 Juin 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 21 Juin 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Lorsque le sol couve un volcan souterrain ; lorsque une catastrophe, un cataclysme, un tremblement de terre, vont arriver, la vie semble arrêtée dans la nature ; les bois sont sourds, les oiseaux muets ; les quadrupèdes frémissent et se cachent ; l'homme éprouve un vague malaise, qu'il ne peut définir ; il est inquiet. Pourquoi ? Cependant tout est calme : l'air est pur, le ciel est serein... et la foudre éclate pourtant ! Peuples d'Europe, nous sommes dans un de ces moments de calme. La vie intellectuelle semble arrêtée ; aucune voix ne s'élève ; tout est tranquille... et les rois ont peur ! C'est que la catastrophe est proche, et qu'ils la sentent venir. Calme apparent ; calme trompeur !

A part la débacle inévitable qui ne peut manquer de les entraîner, les gouvernements d'Europe ont, pour le quart-d'heure, d'autres soucis encore. Qu'ils se tournent à droite, qu'ils se tournent à gauche, partout l'horizon est noir, la foudre gronde. A l'Est, c'est la question d'Orient qui se dresse menaçante. Au couchant, c'est la question Américaine, grossie de la question Mexicaine, qui prend des proportions inattendues. Que faire contre ces deux dangers ? Des canons rayés ? Que faire contre le feu souterrain qui s'étend ? Comprimer ? Les insensés !

Nous venons de nommer la question Mexicaine : — le mystère enveloppe de nouveau cette entreprise. Plus de nouvelles certaines. Cependant il résulte des rares dépêches qui nous sont parvenues, que les Français ont été battus en avant de Mexico, et qu'ils ont dû rétrograder. Ce qui est plus certain c'est que la fièvre jaune les décime ; et contre un tel ennemi les canons ne servent à rien. Puis, à part l'armée Mexicaine qui les bat et le Vomito qui les tue, il y a encore les bandes de guérillas qui les harcèlent, les fatiguent et les exterminent en détail. Déjà les communications entre l'armée et la flotte sont interrompues. Si les malheureux soldats qu'on a envoyé dans ces parages épidémiques, ne sont pas là à leur aise : M. Bonaparte l'est encore moins. Cette expédition entreprise pour donner un aliment à l'humeur belliqueuse de ce bon peuple français qui a besoin de sa ration de gloire, comme a besoin de sa pitance, un dogue à la chaîne, à qui il ne serait pas prudent de spolier son *os à ronger*. Mais là n'est pas le principal souci du gouvernement, car, qu'est-ce que quelques régiments et quelques millions ? la France, cette bonne vache à lait n'est-elle pas inépuisable ? C'est un de la bande qui l'a déclaré. Mais le succès des armées fédérales américaines ; mais la perspective d'un conflit avec la grande République, voilà la grande préoccupation de M. Bonaparte et compagnie, et puis, pour comble de contrariété, l'Orient s'ébranle sans attendre le mot d'ordre des Tuileries.

Comme on le voit, du vieux monde au nouveau tout chancelle. En Europe la France est enchevêtrée dans une expédition désastreuse ; la Prusse gémit dans les douleurs d'un enfantement laborieux ; l'Italie se tord dans les convulsions du premier âge ; l'Autriche est morte ; l'Espagne n'est plus qu'un souvenir ; seule, la vieille Angleterre, est toujours debout, et toujours forte malgré la crise qu'elle vient de traverser. La foudre l'a effleurée sans l'atteindre. L'hydre est toujours vivace. Ah ! c'est bien là la vieille Angleterre, toujours adroite pour traverser les crises les plus menaçantes.

Mais un évènement étrange, si quelque chose peut encore sembler telle dans ce siècle de régénération, c'est la révolution russe qui se dresse plus terrible que 93. Toutes les nouvelles qui nous viennent de ce vaste empire sont tellement obscures que nous attendrons pour donner des détails qui sont nécessaires, car la Russie est comme une tache d'ombre sur le front de l'Europe, ombre d'où nous voyons s'élancer, en ce moment, de sinistres clartés.

Ainsi de quelque côté que le penseur se tourne, au nord, au sud, à l'orient, à l'occident, il ne voit partout qu'une immense chute, une effroyable décomposition. Nous pouvons dire que le dix-neuvième siècle s'appellera Ecroulement, comme le dix-huitième s'est appelé Ebranlement, et comme le vingtième se nommera Organisation.

Un Prolétaire à ses compagnons de travail.

Mais, il nous faut reprendre le langage froid et sévère des chiffres. Pour nous, qui le *comprenons*, ce langage parle encore au cœur autant qu'à l'intelligence : chacun de ces chiffres ne représente-t-il pas les larmes de nos femmes qui voient leur nourrisson presser en vain des mamelles taries, ou les pleurs que la pudeur arrache à nos filles poussées à vendre leurs charmes pour ne pas mourir de faim, ou les cris de détresse de nos enfants qui demandent du pain, ou bien les imprécations que la rage fait échapper de notre poitrine et que nous devons violemment refouler en

---

ENTRETIENS FAMILIERS

DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ

Sur des questions sociales

au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

(*Suite.— Voir notre numéro précédent.*)

Le curé. Avec vos idées abstraites et vos expressions emphatiques, vous êtes absolument inintelligible. Etonnez-vous après cela que je traite vos raisonnements de paradoxes. Soyez donc un peu moins paradoxal si vous voulez vous faire comprendre.

Tommaso. Mes arguments doivent résonner comme des paradoxes aux oreilles habituées à l'énergique concision de la férule, du fouet et du baton. Je déclare que mes idées n'atteindront jamais cette clarté d'expression.

Le curé. Trève de sarcasmes et de métaphores puériles. Si vous n'avez pas à votre service d'autre faux-fuyant, avouez-vous vaincu.

Tommaso. Je ne cherche pas de faux-fuyants, et ne m'avoue nullement vaincu. Si je ne me suis pas fait comprendre, par vous qui n'êtes pas accoutumé à ces sortes de discussions, je vais tâcher de donner une autre tournure à mes phrases. Par système de prévoyance, j'entends un système qui au lieu de s'appuyer sur la crainte, au moyen des menaces des condamnations, en obligeant chaque membre de la société (pour ceux qui regardent spécialement les ordres inférieurs) à plier sous la volonté d'un seul comme dans le système répressif, repose au contraire sur le contrôle de toute la société elle-même, prévenant le mal autant que possible, pour n'avoir pas à le combattre ; établissant des lois équitables et d'une application impartiale en garantissant la liberté individuelle de chacun et s'abstenant de toute vexation et de toute injustice.

Le curé. Mais ce beau système si prévoyant, comment le ferez-vous subsister, sans l'appui de certaines lois qui réprimeront les abus enfantés par l'ignorance ou la perversité humaine ?

Tommaso. Je n'ai jamais supposé un seul instant que la nature humaine pût arriver à un tel degré d'amélioration pour se passer absolument du frein de la loi qui, dans son application, est toujours coërcitive ; il est ici question de *minimum* tandis que vous exigez tout l'opposé. Après cela, je ne prétends pas que dès aujourd'hui, courbés comme nous sommes sous le joug despotique de lois fondées presque exclusivement sur la répression la plus brutale, il soit possible d'appliquer tout d'un coup un système opposé. Il faudrait passer par les transitions que nécessitent les circonstances. La chaudière que vous retirez du feu continue à bouillir pour quelque temps ; l'arbuste vert arraché de terre végète encore plus d'un jour. L'observateur doit toujours prendre les principes naturels pour modèles. Le choc instantané de deux systèmes opposés cause le désordre et la ruine ; appliqué à la société, il engendre l'anarchie. N'oublions pas que l'habitude finit par s'identifier et par se confondre avec la nature humaine.

Le curé. Vos observations, je veux bien le reconnaître, sont assez justes si l'on devait se contenter de raisonner par abstraction, mais il faut bien vous persuader de l'impossibilité absolue d'application ; ainsi je vous le répète, votre but d'application étant impossible, toute tentative faite dans ce sens n'aboutira qu'au triomphe plus éclatant du système que vous et vos pareils vous efforcez de renverser.

Tommaso. Je vous ai déjà dit que si une tentative échoue par suite d'une application mal dirigée et par le fait de personnes intéressées à la contrecarrer, cela ne prouve en aucune façon la fausseté de mes principes.

Le curé. Et moi je vous réponds, en me servent de vos propres arguments, que si une théorie qu'on a jugé bonne au premier aspect ne peut pas être appliquée, elle pêche par la base, qu'elle doit être condamnée comme une idée absurde et qu'elle doit être repoussée.

Tommaso. Le système répressif, qui n'est pour moi que le despotisme, étant incompatible avec le perfectionnement social, à raison de ses inconvénients constatés, il faudra donc conclure que la société n'est pas susceptible de s'améliorer ? Et de ce qu'on n'a pas encore su ou voulu adapter à la société corrompue par l'ancien système, un autre meilleur, il sera démontré que le régime purement répressif est excellent ; qu'il est préférable à tout autre et qu'en dehors de lui il n'y a que principes inapplicables, paradoxes, absurdités ?

Allons, Messieurs les antiprogressistes, séides du pouvoir répressif, mettez une bonne fois la main sur votre conscience, et si cette conscience n'est pas tout-à-fait sourde à la vérité, consultez-la, elle vous répondra : C'est nous qui entravons de mille manières et qui tâchons de faire avorter toutes les tentatives de perfectionnement et de progrès. C'est nous qui, dans la crainte de perdre en même temps que notre système préféré, l'influence qui nous élève au-dessus du vulgaire, fermons toute issue aux améliorations. C'est nous qui présentons, sous les plus noires couleurs, aux masses inexpérimentées toutes les inovations qui compromettent nos intérêts personnels, nous prévenons ainsi la découverte de nos menées honteuses, de nos détours et de nos mensonges.

nous-mêmes, ou bien encore les sombres méditations et les sinistres projets du désespoir.....

Des 215,375 hommes adultes qu'occupe l'industrie proprement dite, 180.440 ont un salaire de moins de deux francs, 113,950 ont moins de un franc cinquante centimes par jour. Et pourtant ces hommes ont besoin d'une forte nourriture pour exercer leurs rudes travaux. Si l'on décompte 60 jours pour les dimanches et jours de fêtes, (comme nous avons fait pour les hommes adultes gagnant plus de 3 francs par jour), et si l'on suppose qu'ils travaillent toute la journée pendant le reste de l'année, leur salaire se réduit en moyenne, par ouvrier, à 1 franc 27 centimes par jour.

Des ouvriers salariés âgés de moins de 16 ans, dont la plupart viennent en aide à leurs parents, cinq mille huit cent quatre-vingt-dix gagnent de un franc à un franc cinquante centimes. Douze mille quatre cent cinquante-neuf gagnent de cinquante centimes à un franc. Dix-sept mille cinq cent trente-un, c'est-à-dire la moitié, ont un salaire au-dessous de cinquante centimes par jour.

Parmi les femmes adultes occupées dans l'industrie, cent soixante-deux seulement ont deux francs par jour au plus, trente sept mille sept cent vingt-un ont moins d'un franc cinquante par jour, vingt-neuf mille six cent vingt ont moins d'un franc par jour, treize mille six cent douze ont moins de cinquante centimes par jour.

Parmi les jeunes filles qui ont moins de seize ans, il y en a treize cent quatre-vingt-cinq qui gagnent d'un franc à un franc cinquante, six mille trois cent quarante-six qui gagnent de cinquante centimes à un franc, vingt-deux mille cinq cent trente-huit qui gagnent moins de cinquante centimes par jour.

On voit que le salaire des femmes employées dans l'industrie est plus bas encore que celui des hommes. Aussi est-ce parmi ces malheureuses que la prostitution recrute la plupart de ses victimes.

Tel est l'état des salaires pour l'industrie. Passons à l'agriculture.

Les domestiques du sexe mâle, employés à gage pour les cultivateurs, sont au nombre de 107,323
Les servantes sont au nombre de 69,723

Total. 177,046

Mais le travail agricole occupe encore, outre ces domestiques et ces servantes habitant avec les cultivateurs, un grand nombre d'ouvriers journaliers, surtout pendant certaines saisons de l'année. Toujours d'après les statistiques officielles, le nombre des journées de journaliers employés pendant une année s'élève, pour toute la Belgique,

à 27,567,716 pour les hommes
à 14,623,221 pour les femmes

TOTAL : 42,190,937 journées de travail.

En supposant que le journalier agricole, homme ou femme, travaille 275 jours de l'année, nous aurons que le nombre d'hommes, journaliers agricoles employés annuellement dans toute l'étendue de la Belgique, sera de 100,245
et le nombre de femmes sera de. . . 53,175

Ensemble . 153,420

Le nombre des domestiques et des servantes de fermes étant de 177,046
et le nombre des salariés journaliers de 153,420

L'agriculture occupe donc en Belgique 330,466 travailleurs salariés appartenant aux deux sexes.

Voyons le tableau de la moyenne des salaires de ces 330,466 prolétaires du Salariat et de la Domesticité agricoles, depuis l'année 1830, dans chacune des neuf provinces belges.

Voici d'abord pour les hommes :

PROVINCES	SALAIRE AVEC NOURRITURE	SALAIRE SANS NOURRITURE
Anvers	0,65 centimes	1,05 centimes
Brabant	0.59 id.	0.95 id.
Fl. Occidentale	0,64 id.	1,15 id.
Fl. Orientale	0.56 id.	1.11 id.
Hainaut	0,59 id.	1,18 id.
Liége	0,72 id.	1,14 id.
Limbourg	0,51 id.	0,87 id.
Luxembourg	0,66 id.	1.11 id
Namur	0,71 id.	1,32 id.

Dans toute la Belgique 61 centimes avec la nourriture ou un franc treize centimes sans la nourriture est la moyenne, depuis 1830, du salaire quotidien des *hommes* travaillant comme domestiques de ferme ou comme ouvriers journaliers aux travaux de l'agriculture.

Voici à présent pour les femmes :

PROVINCES	SALAIRE AVEC NOURRITURE	SALAIRE SANS NOURRITURE
Anvers	0.40 centimes	0.68 centimes
Brabant	0,43	0,66
Fl. Occidentale	0.45	0.71
Fl. Orientale	0,37	0.71
Hainaut	0,42	0.67
Liége	0,46	0.75
Limbourg	0.32	0,61
Luxembourg	0,48	0.76
Namur	0,45	0,72

Dans toute la Belgique 41 centimes avec nourriture et 70 centimes sans la nourriture est la moyenne, depuis 1830, du salaire quotidien des femmes travaillant comme servantes de ferme ou comme ouvrières journalières aux travaux de l'agriculture.

Remarquons que les domestiques et servantes de fermes ont la nourriture chez le cultivateur. Les ouvriers journaliers ont parfois la nourriture aussi, mais c'est l'exception ; l'ordinaire est que ceux-ci ont simplement le salaire sans la nourriture.

Nous avons vu l'état des salaires dans l'industrie et dans l'agriculture ; passons maintenant à cette troisième catégorie de salariés, composée d'ouvriers sans professions déterminées, journaliers du commerce, des ports, des travaux publics, etc., etc.

Leur nombre s'élève à 649,479.

Il serait difficile de dire quelque chose concernant la moyenne du salaire de ces travailleurs. Nous ne trouvons aucune statistique qui puisse nous renseigner à ce sujet. Mais puisque, pour les ouvriers dont les professions exigent un apprentissage souvent très-long et certaines aptitudes particulières, la moyenne des salaires n'est que d'un franc 27 centimes, combien doit être peu élevée la moyenne des salaires de ces journaliers sans profession déterminée.

Tel est l'état des salaires en Belgique pour toutes les catégories de salariés, savoir :

Dans l'industrie proprement dite	321.408
Dans l'agriculture.	330.466
Pour le commerce, etc.	649.479
Ensemble :	1,301.353
Membres improductifs de leurs familles . .	848.647
TOTAL . .	2.150,000

Avec de pareils salaires, compagnons, avec une rénumération si faible pour nos labeurs si rudes, comment veut-on que nous puissions échapper à la faim, si ce n'est par la mendicité, par le vol ou par le meurtre, c'est-à-dire par la dégradation ou par le crime? Comment pouvons-nous pourvoir à nos besoins et à ceux de notre femme et de nos enfants? Dites, satisfaits et repus, ces chiffres ne vous disent-ils rien? Ne font-ils pas naître l'effroi dans vos âmes? Ne sont-ils pas des indices certains de la dissolution lente de votre société brutale, le signe infaillible de sa chute prochaine, et l'annonce consolante d'un ordre social nouveau?

Quant à moi, en parcourant ces documents officiels, j'y trouve écrits à chaque ligne, en lettres de sang, ces trois mots bien plus terribles que ceux qu'une main de feu traça jadis sur la muraille du palais de Balthazar: MISERE — DECADENCE — BOULEVERSEMENT ! J'entends à mon oreille une voix qui s'élève de plus en plus forte et qui me dit que si le mal, (c'est-à-dire le paupérisme,) n'est arrêté dans sa marche par une puissance plus forte qui constituera le bien, (c'est-à-dire le bonheur pour tous,) le bien sortira de l'excès même du mal. Alors, chacun de ces chiffres accusateurs me semble prendre une forme humaine et convier, nouveaux Spartacus, les esclaves de la faim à la révolte et à l'affranchissement! Et au milieu de cette statistique sombre, sinistre, lugubre, je vois poindre comme une douce lueur qui m'annonce la délivrance du peuple et verse dans mon cœur une joie ineffable et une vaste espérance!

(*La suite au prochain numéro.*)

Le curé. Vos accusations passionnées prouvent de plus en plus l'impossibilité où vous êtes de formuler un système applicable à votre idée fixe de progrès ; quant à moi, qui ne prétends pas soutenir ni démontrer la perfection de mon système dans le sens absolu du mot, je puis très bien conclure des faits, que la rigueur produite du régime répressif est ce qu'il y a de plus en rapport avec notre organisation sociale, et qu'en définitive c'est la répression qui a eu jusqu'ici le plus de chance de succès auprès de tous les peuples.

Tommaso. Tous les peuples, dans tous les temps, ont admis une foule d'erreurs, et beaucoup de celles que l'on tenait d'abord pour des vérités infaillibles, ont été progressivement reconnues pour ce qu'elles étaient réellement.

Le curé. Si les peuples ont adopté beaucoup d'erreurs, ils ont adopté aussi, vous en convenez vous-même, beaucoup de vérités. Mais ce n'est pas là le thème qui doit nous préoccuper ; il s'agit de prouver la fausseté d'un système qu'on a toujours regardé comme le seul utile par son application au maintien de l'ordre social.

Tommaso. Il fut un temps où le système planétaire, aujourd'hui reconnu faux, était tenu pour vrai ; le système opposé, que tout le monde aujourd'hui reconnaît pour vrai, était jugé faux, absurde et qui plus est *impie* et digne du bûcher. De même, si les peuples subissent en fait l'influence exercée par des hommes vénérés comme sages (hommes dont la sagesse intéressée ou bornée ne vise qu'à entretenir l'imbécilité des masses), ils peuvent très bien, dans notre cas, s'être trompés du tout au tout en jugeant utile un système qu'on a toujours soustrait à la discussion et qu'on a fait passer comme l'ancien système planétaire, pour le seul infaillible, et le seul vrai.

Le curé. Les inductions dont vous étayer votre opposition sont, sinon absolument fausses, du moins singulièrement hasardées ; il est bien positif que l'erreur pourra se manifester, quand on passera de la théorie à la pratique. En détruisant le système répressif vous détruisez le principe d'autorité centre naturel de toute répression, ce qui constitue le moyen de la force.

Tommaso. Très bien. Mais c'est vous-même qui avez opéré cette destruction quand vous avez dit : Ne jugez point pour n'être point jugés. ... — Aimez vous les uns les autres. — Nul n'est bon juge dans sa propre cause, etc.

Ce qui en somme signifie qu'aucun individu ne doit avoir de suprématie sur son semblable.

Le curé. Vous savez très bien aussi que nous proclamons ces sentences par pure formalité et que nous avons d'autre part mille textes contraires. Mais peu importe ; il s'agit, entre nous, de discuter le mérite d'un système qui, jusqu'ici, a été considéré comme le plus favorable à la conservation sociale. Or, comme l'arbre puise sa vie par les racines, je vous défie de me prouver la fausseté du régime répressif appliqué à la racine sociale, c'est à dire à la société dans son élément primitif qui est la famille, base primordiale de l'organisation générale de la société.

Tommaso. Si le système répressif est vicieux à mon sens dans son application générale, la raison veut qu'il le soit aussi dans chacune de ses parties.

Le curé. Expliquez-moi donc comment une famille pourra être bien ordonnée sans l'autorité de son chef.

Tommaso. L'ordre dans la famille ne doit pas reposer, selon moi, sur la simple autorité paternelle. Si l'on admettait cela, le bien-être général de la famille serait d'autant plus complet que l'autorité paternelle serait appuyée sur une sévérité plus tenace et plus inflexible. Or, l'expérience proteste contre ce résultat. Donc à s'en tenir aux faits, l'autorité paternelle absolue, fondée sur les lois ou si vous voulez sur le système répressif, est funeste. Il faut que l'auteur ou plutôt les deux auteurs de la famille concertent leurs efforts pour faire participer leurs enfants, au moyen d'un raisonnement expérimental et pratique, aux trésors d'expériences que l'âge leur a fournis.

Le curé. Mais c'est précisément sur le principe de l'expérience que s'appuie spécialement le droit de puissance paternelle.

Tommaso. Allons doucement avec ce droit ; supposons qu'un fils ose le contester à cause de l'étrangeté des ordres paternels. Vous allez me dire que c'est un fils rebelle ; et qu'ainsi le père a le droit de le réprimer, de le punir, c'est à dire de venger la majesté paternelle offensée dans sa personne, ou autrement *de juger dans sa propre cause*. Tout cela se fera pour maintenir le droit de soumettre le bon sens naturel du fils aux extravagances, aux caprices d'une autorité que les lois ont déclaré illimitée dans l'intérêt de la conservation domestique et sociale.

Le curé. A cela je vous réponds : — Le fils pourra donc dès l'âge même le plus tendre se soustraire à l'autorité paternelle sous prétexte que le père n'a aucun droit sur un être fait à son image? Il pourra agir à sa guise, et satisfaire tous ses caprices?

Tommaso. De même que le père n'a pas sur son fils une autorité absolue, ainsi ce dernier n'a pas le droit de se dispenser capricieusement d'accepter et de suivre les sages conseils qu'il ne peut puiser en lui-même faute d'expérience, et qui doivent lui être fournis par celui dont l'âge a muri la raison.

Le curé. Votre système soulèverait une foule d'impossibilités et de complications inextricables ; c'est pour y couper court que les lois ont sagement décrété la prépondérance du père sur le fils, et de celle-ci découle l'autorité indispensable au maintien de la famille.

Tommaso. Ce ne sont pas les lois humaines, c'est la nature qui a donné au père une prépondérance rationnelle sur ses enfants, aussi longtemps que ceux-ci n'ont point acquis par le temps l'expérience nécessaire pour se diriger seul : mais dès qu'ils en sont là, l'influence paternelle doit cesser, puisqu'eux-mêmes se trouvent appelés à leur tour à participer aux attributs paternels comme auteurs d'une génération nouvelle.

(*La suite au prochain numéro*).

Voici en quels termes nos confrères de Bruxelles et de la province apprécient la révision du Code pénal :

CODE-PIRMEZ.

Nous avons publié pendant le cours de la session parlementaire un supplément paraissant tous les jeudis. Ce qui nous faisait commencer cette publication toute gratuite, c'était la conviction que le parlement belge pouvait être pris au sérieux. si on le considérait comme dernier rempart du système parlementaire, comme dernière tribune, restée libre, où la langue française faisait encore résonner les principes de la révolution de 89 appliqués réellement, à côté de la France, leur mère, subissant une tyrannie de fer. Nous croyions fermement que s'élevant au-dessus des mesquineries de partis et de boutiques, notre parlement était digne de ce nom, et que si en Belgique il y avait des réactionnaires, ces gens ne rétrograderaient pas, comme nos voisins, au delà des principes inscrits dans la constitution de 1830 ; et la preuve, nous l'avions sous nos yeux en voyant le parti rétrograde, le parti catholique, invoquer à chaque instant et pratiquer réellement l'esprit de cette constitution.

Cette conviction nous était venue en voyant arriver au pouvoir un ministère et sa majorité par la force même de cette constitution, par le fait de la mise en pratique de l'article 19 « les Belges ont le droit de s'assembler paisiblement et sans armes. »

Le premier résultat que la presse constatait, après trois mois de session de ce parlement épuré par le pays légal était que ce ministère et cette majorité étaient doctrinaires à l'excès ; le second c'est que l'on avait à faire à des gens jouant dans un pays démocratique au pouvoir fort.

La partie du pays qui ne pouvait nommer ses mandataires, parce qu'elle ne payait pas le cens électoral, subissait ce temps de réaction par dévouement à la nationalité, et tolérait ce nouveau système de libéralisme par raison d'état et par prudence, si nécessaire avec un voisin tel que celui du midi.

Mais voici qu'oubliant leur serment, ces représentants du pays légal, qui composent un parlement de satisfaits, introduisent en Belgique tous les principes de 89 comme les entend le 2 décembre, et au bout de cinq ans de cet essai de doctrinarisme, Anvers refuse d'élire des mandataires, Gand est obligé de mendier, Liége voit impunément quatre hommes et un caporal résister à la loi, et le Hainaut envoie à la Chambre des députés chargés de violer la liberté de la presse, la liberté des cultes et la liberté d'association. La presse est bâillonnée par d'anciens journalistes, arrivés au pinacle par la voie de la presse.

Eh bien, nous le demandons sincèrement à tous nos confrères, pourquoi s'occuper plus longtemps de tous ces représentants qui n'ont qu'un seul désir, celui de nous étouffer, nous qui faisons leurs piédestaux, nous, sans la publicité de qui le pays saurait à peine leurs noms? Pourquoi ne pas mettre en pratique ce qui s'est dit si souvent à la tribune des journalistes, de laisser ces messieurs les élus dans l'oubli, en ne reproduisant plus leur faconde indigeste, de ne plus s'occuper de leurs affaires personnelles, mais de questions de principe qui fassent l'éducation politique des masses en attendant des jours meilleurs. Pour ce qui nous regarde, nous mettrons donc en pratique ces paroles, et *notre supplément du jeudi*, destiné exclusivement à s'occuper du parlement belge, cessera de paraître avant la fin de la session ; nous réserverons notre numéro du dimanche à ne plus laisser prendre au sérieux des caricatures parlementaires.

Cette résolution nous est dictée par la marche réactionnaire des Chambres et par l'introduction de ce système de pouvoir fort jusque dans les règlements communaux.

L'abus est arrivé à ce point qu'un agent de police de la commune de Bruxelles a violé en notre personne l'article 11 de la Constitution, en saisissant dans les mains d'un de nos vendeurs dix-sept numéros de notre journal.

Mais si pour le moment nous n'employons plus les faibles moyens de publicité qui nous restent, nous protestons contre le pouvoir fort en déférant l'inconstitutionalité des règlements communaux de Bruxelles et l'acte de saisie illégale dont nous avons été victime, aux tribunaux.

Nous protestons contre les atteintes portées à la Constitution par la Chambre des Représentants, en faisant souscrire une pétition au Sénat par les prolétaires, les ouvriers typographes, les journalistes, etc., etc., qui, eux, ne composent pas le pays légal qui se contente, lui, de tels mandataires.

Cette pétition, dont nous donnerons le texte, aura l'appui de toute la presse belge, nous en sommes certain.

Si cet appui nous faisait défaut et si nous ne trouvions plus un second M. Savart pour nous aider, nous irions la porter *en masse* à qui de droit.

Nous verrons bien si le pays laissera violer impunément ses droits.

A MM. les membres du Sénat.

Messieurs,

Considérant que le projet de révision du Code pénal contient des dispositions anti-constitutionnelles ;

Attendu que l'introduction dans ce nouveau Code du délit de diffamation et de la poursuite devant les tribunaux ordinaires portent atteinte à l'article 18 de la Constitution : LA PRESSE EST LIBRE, à l'art. 98 : *Le jury est établi pour les délits de la presse* et au décret organique du 20 juillet 1831 ;

Attendu que l'art. 530 de ce même projet de Code : « Les imputations et injures mises au jour par la voie de papiers étrangers pourront être poursuivies contre ceux qui auront envoyé les articles ou donné l'ordre de les insérer, ou qui auront contribué à l'introduction ou la distribution de ces papiers » porte atteinte à ces mêmes articles constitutifs ;

Attendu que l'art. 517 de ce même projet « punit les imputations calomnieuses ou diffamatoires proférées dans des lieux non publics, mais ouverts à un certain nombre de personnes ayant le droit de les fréquenter » porte atteinte à l'art. 20 de la Constitution : « Les Belges ont le droit de s'associer, ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive;

Attendu que ce même projet « punit encore ces imputations calomnieuses et diffamatoires si elles sont faites dans des écrits non rendus publics, mais adressés à la personne contre laquelle elles sont dirigées ; si les auteurs de ces écrits les ont communiqués à des tiers ; si elles sont faites n'importe où, pourvu que ce soit devant la personne offensée et devant témoins ; que ce même projet crée le délit de calomnie et de diffamation contre les personnes décédées, » et que toutes ces dispositions ou prétendus délits, qui tout au plus seraient du ressort des tribunaux de simple police, sont contraires au droit naturel, à l'esprit libéral qui a inspiré le Congrès national et à la jurisprudence même établie par la Cour de cassation qui a décidé par son arrêt du 13 décembre 1832 que les injures, proférées même verbalement, doivent être jugées par le jury, lorsqu'elles ont le caractère de délit politique ;

Par ces motifs les soussignés, prolétaires, compositeurs-typographes, ouvriers faisant partie de corporations et d'associations, journalistes, hommes de lettres, etc., etc. ont l'honneur de vous prier de rejeter les articles précités du projet de Code pénal révisé soumis à votre adoption.

(*Uylenspiegel.*)

C'est un fait triste à constater, mais jamais session n'aura été plus stérile pour le pays, ni plus fatale à la liberté, que celle qui touche à sa fin, car des atteintes graves ont été portées à nos libertés les plus chères, à celle de la parole, à la liberté individuelle et enfin à la liberté de la presse.

Les atteintes qu'avait reçu cette dernière par la loi FAIDER-TESCH, ne suffisaient pas à nos doctrinaires et désormais le nom de M. Eudore PIRMEZ se trouve associé à celui de deux anciens ministres de la justice.

Cela nous peine, mais ne nous étonne guère ; nous devions nous attendre à cela de la part de cette majorité servile, votant, non d'après sa conscience, si tant est qu'elle en ait une, mais pour être agréable au sabre du favori de la couronne ou pour obéir aux injonctions de M. Frère.

Triste rôle que joue en ce moment le parlement belge ! lorsque partout ailleurs on se réunit, que les partis se concertent pour arracher à un pouvoir despotique quelques bribes de liberté, nous assistons au spectacle inouï d'une chambre, élue au nom du libéralisme, qui de sang froid, de propos délibéré, se complait à amoindrir, à déchirer une à une ces libertés qui faisaient la gloire de notre Belgique et qui nous étaient enviées par nos voisins.

« Prenez-nous toutes nos libertés disait l'illustre orateur de la Restauration, mais laissez nous celle de la presse et nous reconquerrons bientôt toutes les autres et Victor Hugo ne disait-il pas dans une circonstance récente : « qu'il pleuve pendant 24 heures des journaux sur la France et l'empire de Bonaparte aura disparu sous l'indignation ! »

La liberté de la presse est le palladium de toutes les autres, c'est une institution, et celle ci frappée dans son essence qu'adviendra-t-il bientôt des rares franchises qui nous restent?

Des hommes qui sont maintenant au pouvoir et de ceux qui les appuient à la Chambre, on doit tout craindre et ne rien attendre de bon.

Arrivés au pinacle par le plus grand mouvement qui ait agité le pays, ils ont mis tout en œuvre pour l'arrêter, car ils avaient peur de voir entrer nos populations dans la voie des réformes, et celles-ci qui croyaient à une *politique nouvelle* ont éprouvé une déception de plus.

Mais nos ministres, adorateurs du pouvoir fort, se sont montrés, comme tous les parvenus, ingrats. En effet, une seule voix s'est élevée à la Chambre en faveur de la presse, celle de M. Coomans.

Ancien journaliste, l'honorable membre n'a point tourné le dos à ses confrères d'autrefois. Tous les autres leur ont rompu en visière.

M. Rogier qui a réclamé, il y a une quinzaine d'années, contre le système des dommages-intérêts auquel la presse fut soumise, n'a pas trouvé une seule parole en sa faveur pour protester contre les dispositions draconniennes qui l'atteignent dans le nouveau code pénal.

M. Vanderstichelen, son neveu qui, de rédacteur en chef du *Journal de Gand*, est devenu tour à-tour membre de la représentation nationale et ministre, a renié son origine.

M. Frère qui possède à Liége un journal qu'il enrichit de ses élucubrations, s'est renfermé également dans un mutisme complet.

Tous ont voté pour le musèlement de la presse, de même que M. Muller, l'ex-rédacteur du *Journal de Liége* et M. Hymans, dit le petit Louis, le dernier parvenu de la presse; mais de sa part nous pouvons le lui pardonner, n'a-t-il le ridicule espoir d'être mis en portefeuille? il est donc bon pour lui de se mettre au même diapason que ceux qui occupent le pouvoir.

Cela a été en vérité un spectacle touchant que celui de voir tous les publicistes de la gauche voter comme un seul homme contre la presse, à laquelle ils étaient jadis fiers d'appartenir.

Reste à voir maintenant si les journalistes se laisseront bénévolement briser leur plume sans protester ; nous espérons bien que non et nous nous rallions complètement aux lignes du *Journal de Charleroi*, qui provoquent les représentants de la presse à un meeting, qui se tiendrait à Bruxelles.

Que cet appel soit entendu et montrons au pays que nous sommes dignes de parler en son nom !

Rappelons une fois pour toutes à MM. les représentants que c'est grâce à nous que leurs électeurs connaissent la prose qu'ils débitent au prix de 200 florins par mois, que c'est par nous que beaucoup d'entre eux ont l'air de parler français, montrons enfin que nous savons défendre notre droit et dans ce but organisons un meeting, pour provoquer un pétitionnement monstre contre le malencontreux projet de loi auquel M. Pirmez vient d'attacher son nom.

Mais ne nous endormons pas, que ce meeting ait lieu dans un bref délai, afin qu'il puisse exercer sa salutaire pression sur le sénat, car sinon celui-ci donnera comme toujours son approbation à l'œuvre de la chambre basse.

Que quelques uns de nos confrères de Bruxelles prennent donc l'initiative, qu'ils se forment en commission permanente ; les adhésions des autres villes du pays ne peuvent leur manquer, et réunis, nous pourrons délibérer en commun sur les mesures à prendre.

Oui, réunissons-nous et protestons contre le crime politique ourdi dans l'ombre et accompli avec le cynisme le plus honteux.

Nos articles feront peu de chose ou rien ; car le gouvernement, par son infernale adresse et son mépris des citoyens, en est arrivé à ses fins : l'atonie par l'obéissance passive parmi ses amis et ses hommes à gages.

Il a maintes fois flétri la Presse du haut de la tribune parlementaire, ou du banc des ministres et la Presse a été trop magnanime, c'est ce qui l'a tuée.

Aujourd'hui, la Presse doit se lever entière, dut-elle se lever pleine de colère et le défi aux lèvres.

Il ne faut pas qu'on s'y méprenne, la lutte est commencée entre la Presse et le gouvernement ; le pays attend avec impatience l'issue du combat.

Pour qui fait-il des vœux? nous ne savons ; car confessons-le, la Presse a beaucoup perdu de son prestige et ce prestige il faut le lui rendre.

Nous n'atteindrons ce but qu'en mettant l'opinion publique de notre côté, qu'en nous unissant dans une commune pensée : sauver la liberté ! L'arracher des mains de ses profanateurs, de ses ennemis, des ennemis du pays !

Pas de timidité !

Agitons le pays s'il le faut !

C'est notre devoir d'ailleurs, si nous voulons qu'il sorte de cette atonie qui le mène tout droit à l'abîme, poussé par la main coupable des hommes chargés de ses destinées et qui, pour assouvir leur soif de pouvoir et de despotisme ne reculent pas même devant la violation la plus criminelle de notre pacte fondamental. (*La Liberté* d'Anvers).

Veillées de Simon le Pauvre

PAR HIPPOLYTE MAGEN.

PREMIÈRE VEILLÉE.

SOMMAIRE : *Conciliabules ténébreux. — Alliance de la politique et de la religion. — La noire milice. — Quels profits elle attend de cette alliance. — L'ignorance et le vice, auxiliaires des jésuites. — Conditions et dernier but du pacte conclu entre le despotisme politique et le despotisme religieux. — Serment d'extermination.*

Mes enfants, je vais dénouer les fils mystérieux de l'intrigue que noue, dans l'ombre de ses ténébreux conciliabules, la coalition du despotisme et du clergé.

Depuis longtemps, cette conspiration formidable prépare ses armes et ses moyens. La Révolution de Février arrêta, un instant, les projets des conspirateurs ; le coup d'État du 2 décembre a ranimé leurs espérances ; le *héros* élyséen favorise leur audace dévoilée.

Lorsque,—il y a de cela dix années,—l'abbé Léone révéla ces machinations, les menaces essayèrent de l'intimider : « Qui êtes-vous? lui disait-on ; qui êtes-vous pour vous « mesurer à une telle puissance, et ne pas craindre les « nombreux affiliés d'une société connue pour implacable? « Rien de plus dangereux que d'initier les peuples à de tels « mystères. »

Et, bravant cette intimidation que la pusillanimité seule redoute, Leone raffermit ses pas dans la route qu'il s'ouvrait et qu'il a fièrement suivie.

La fameuse conférence de Chiéri organisa cette vaste et sombre confédération, dont les prêtres catholiques sont les

trompettes, et qui tend à exclure les peuples de toute participation à la vie publique, à soumettre les gouvernements au joug honteux de cette décrétale de Grégoire VII, approuvée, en 1436, par le concile de Florence; « Le pape « est au-dessus des rois; le pape est établi de Dieu pour « donner, selon le mérite des personnes, les empires, les « royaumes, les principautés, les duchés et les comtés,— « tout ce que les hommes peuvent ou posséder, ou ôter, ou « accorder. »

L'alliance de la politique et de la religion est la base du système de l'asservissement des hommes, rêve éternel des prêtres. Depuis le 10 mars 1553, jour où Ignace Loyola prêta son deuxième serment *d'obéissance absolue aux papes*, entre les mains de Jules III le pontife dépravé, les jésuites devinrent « *les chiens toujours vigilants des gouvernements absolus;* » c'est ainsi que les nomme leur apologiste de Maistre. Dès ce moment, ils poursuivirent cette alliance, dans laquelle la papauté se fait la part du lion, car: « il faut que la politique se soumette à la religion. »

Plusieurs rois eurent la hardiesse de refuser leur signature à ce pacte humiliant et désavantageux à leur autorité; aussitôt, Claude Acquaviva, cinquième général des jésuites, proclama cette doctrine sur le régicide, qui fut, plus tard, soutenue par les révérends pères Suarez, Molina, Mariana, — et qu'approuva toujours la Compagnie de Jésus.

Vous savez comment la noire milice d'Acquaviva dressait *ses mignons de Dieu*, bénissait les poignards et promettait l'apothéose aux assassins? Le meurtrier choisi répétait, en présence des pères agenouillés, ces paroles sacramentelles : « A la mienne volonté, que Dieu m'eût élu et choisi en votre « place, je serais assuré de n'aller point en purgatoire, mais « tout droit en paradis. » Cette phrase était adressée au portrait de Jacques Clément, suspendu au milieu de la *chambre des méditations*.

Le chef de la maison s'écriait alors d'une voix solennelle : « Va, mignon de Dieu, élu comme Jephté, voilà le glaive « de Samson; le glaive de David, duquel il trancha la tête « de Goliath; le glaive de Judith, duquel elle trancha la tête « à Holopherne; le glaive de Machabée, et le glaive de S^t « Pierre, duquel il coupa l'oreille à Malchus; le glaive du « pape Jules II, avec lequel il arracha des mains des princes « Imola, Faenza, Forli, Bologne et autres villes, avec grande « effusion de sang. Va, sois homme robuste, et que le « Seigneur assure tes pas! »

Vous n'avez pas oublié ces paroles du père Varade à Jean Barrière, en lui remettant le couteau béni : « Tous hérétiques sont dignes de mort; or, Henri de Navarre est hérétique. »

Il vous souvient de ce cri jeté du haut d'une chaire, par le révérend Camolet : « Mes frères, Aod tua le roi de Moab; il nous faut un Aod, fût-il moine, fût-il soldat. »

Enfin, laissez-moi vous rappeler cet appel au régicide, sorti de l'église Saint Séverin et de la bouche du jésuite Hardy : « Les rois amassent des trésors pour se rendre redoutables; mais il ne faut qu'un pion pour mâter un roi. »

Cette doctrine des jésuites sur l'assassinat est parfaitement établie, et fut souvent pratiquée; elle s'est gravée dans l'histoire, en lettres de sang.

Si vous ne deviniez pas le profit que les jésuites veulent retirer de cette alliance entre les papes et les rois, le prêtre Roothaan vous l'apprendrait: « Par cette alliance, eût on « affaire à tout le genre humain, il s'amollirait comme une « cire; nous n'aurions plus qu'à le couler dans le moule « qui nous plairait, pour l'y marquer du sceau de nos « blasons. (1) »

Aussi, Ignace disait-il à ses missionnaires : « Retenez bien « cette maxime qui doit régler toute votre conduite: *une « seule autorité* : CELLE DE ROME ; — *un seul ordre* : LES « JÉSUITES ; — *un seul but*: LA CONQUÊTE DU MONDE. »

Le père Roothaan confirmait ainsi la maxime du maître : « N'oubliez pas que notre objet capital est d'approfondir et « perfectionner l'art de nous rendre formidables en même « temps que nécessaires aux puissances. Vous le savez, ce « que nous voulons, c'est l'empire du monde. Mais comment « réussir si nous n'avons partout des adeptes qui comprennent « notre langue, en même temps que les autres n'y « comprennent rien. »

Les jésuites n'ignorent pas que le plus sûr moyen d'arriver à leur but, est de s'emparer de l'éducation de nos enfants et de tuer leur intelligence. La science les effraie; le rayonnement de l'instruction les irrite. Cette peur des lumières qui éclairent les peuples arracha ce cri à l'un des révérends du conciliabule que présidait le général Roothaan: « Hâtons-nous, avant que le peuple soit éclairé. Ne voyez-vous pas comme l'instruction se répand déjà? » (2)

Obéissant au même sentiment, M. de Montalembert trahit la secrète espérance que la société de Jésus fonde sur l'ignorance, lorsqu'à la tribune française il s'écria: « Laissez-« nous élever deux générations, puis nous serons moins « avares de libertés. »

C'est-à-dire: « Laissez-nous cadavériser les hommes; puis, « quand nous en aurons fait des bâtons, nous les mettrons « dans la main des vieillards. »

Mais l'instinct féroce des jésuites se révolte à la pensée qu'on pourrait entraver leur œuvre de décomposition; alors, ils briseraient l'obstacle: « Si la raillerie allait jusqu'à « refroidir la foi du vulgaire, ou si quelque tête pénétrante « soulevant un coin du voile, signalait aux puissants le côté « corrosif de nos doctrines, il faudrait, *à tout prix*, couvrir « d'infamie cet audacieux, ou le dénoncer comme un « dangereux conspirateur, digne d'un châtiment exem-« plaire. (3) »

Ce n'est là, du reste, que la reproduction de cette morale soutenue dans les *thèses de Louvain*, en 1645, et adoptée par tous *les docteurs graves jésuites* : « On peut imposer de « faux crimes pour ruiner de croyance ceux qui parlent mal « de nous. »

L'un des moyens qu'emploient les révérends, et qu'ils conseillent aux princes pour énerver les peuples, est d'une révoltante immoralité; il consiste à favoriser les penchants à la débauche et au vice : « Un cœur amolli par la volupté, « disent-ils perd en peu de temps tout son ressort, il « devient incapable d'intrigues. »

Ils se souviennent que, dans ce but, le sénat de Venise punissait les intrigues des moines, et non pas leurs débauches.

D'un autre côté, ils pensent que la misère est énervante, et ils s'opposent à toute amélioration du sort des classes pauvres. Celui qui souffre ne songe pas à s'instruire : « L'Église, disait naguère l'évêque de Tulle, sert merveil-« leusement le pouvoir en initiant les peuples à son dogme « du sacrifice. »

En revanche, l'Église exige du pouvoir qu'il étouffe tout progrès social, aussi bien que tout progrès novateur de l'intelligence humaine. Lamartine, lui-même, en fait l'aveu: « La religion, — s'écriait-il à la chambre des députés, — « emploie la main du pouvoir à étouffer tous les germes de « nouveautés qui peuvent éclore dans l'esprit humain. »

J'ai voulu, d'abord, exposer clairement les conditions du pacte conclu entre le despotisme politique et le despotisme religieux; j'ai indiqué le dernier but de cette alliance : *Pétrir et amollir le genre humain comme une cire*; mais, avant d'arriver là, il faut se débarrasser, à tout prix, de *deux monstres* qui s'y opposent.

Avec cette odieuse et lâche impudeur qui caractérise les insatiables instincts de la tyrannie de la milice romaine, l'un des jésuites de la Conférence de Chiéri ne dissimule pas ses projets contre ces deux monstres: « Si notre alliance nous « rendait victorieux, nous écraserions pour toujours, sous « nos pieds, les deux hydres, la mère et la fille, LA RÉFORME « ET LA RÉVOLUTION; le feu les consumerait, et l'on en « jetterait les cendres aux quatre vents. (4) »

C'est une réminiscence de ces paroles de Pie V, le pontife sanguinaire : « Le triomphe de l'Église consiste dans « l'impitoyable extermination des hérétiques. »

Vous ignorez, peut-être, que chaque évêque, avant de recevoir la mître, prête cet odieux serment d'extermination; en voici le texte sacramentel : « Je promets et jure DE « PERSÉCUTER DE TOUS MES EFFORTS, et DE COMBATTRE A « OUTRANCE les hérétiques, les schismatiques et les rebelles « AU PAPE NOTRE SEIGNEUR. — *Omni conatu persecuturum « et impugnaturum.* » (5)

Cette guerre *à outrance* est ouvertement déclarée aux gouvernements qui ne sont ni catholiques, ni absolus.

J'examinerai les conséquences prochaines de cette déclaration; — je compterai les hommes qu'atteindraient les vengeances cléricales; — la nécessité d'une commune défense doit rapprocher tous ceux que menace DU BAILLON ET DU FEU le jésuitisme *rugissant*.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) L'abbé Leone, Conférence des jésuites, à Chiéri, p. 142.
(2) *Ib.*, p. 134.
(3) *Ib.*, p. 134.
(4) Conjuration des jésuites, p. 102.
(5) *Ex pontifical. roman., capite de consecratione episcoporum.*

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ*, 9, *A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

En vente au bureau du journal : les vers AU PRÊTRE, par P. Voglet. Brochure de 16 pages, 10 centimes.

CH. KOESTER,
TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,
Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),
Lez-Bruxelles.
On demande un tourneur en bois ou en cuivre.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES
MATADORS,
5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.
En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,
RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.
Agence d'affaires générales et commerciales.
Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envois d'échantillons en ville et en province.
Cagliostro, Nouvelle Liqueur.
Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,
F. SPEHL,
RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.
Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.
NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,
BOTTIER ET CORDONNIER,
Rue des Alexiens, N° 4,
A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,
TAILLEUR,
RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).
Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.
A des pri très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 48. 1re Année. 29 Juin 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 28 Juin 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Tandis que presque partout en Europe, des lois tracassières et réactives, tantôt contre le droit de réunion ou d'association, tantôt contre la liberté de la presse, tantôt... mais nous n'en finirions pas à les énumérer, viennent semer le mécontentement et la mauvaise humeur parmi les populations indignées, la Révolution par sa marche ascendante à travers les deux hémisphères, prépare, assure et consolide le triomphe de la Démocratie; on dirait à la voir sévir parmi les nations les plus arriérées, qu'elle ait pris à tâche de familiariser chaque pays avec ses terribles phases, afin qu'à un jour donné, lors de l'embrasement général, du cataclysme universel auquel nous aspirons de toutes nos forces, tous les peuples unis comme un seul homme, n'aient à frapper qu'un seul et dernier coup pour anéantir à jamais un pouvoir despotique, soutenu par un clergé dont la plus grande partie des membres unissent, avec un raffinement effroyable, le délire du fanatisme le plus aveugle au paroxisme de la corruption la plus effrénée.

Aujourd'hui, c'est en Russie que l'astre de 93 apparaît dans toute sa splendeur. On éprouve un certain respect devant des hommes qui, grâce au manque d'instruction que l'on donne dans ce pays, avaient été jugés jusqu'ici comme ne s'occupant peu ou point de leur amélioration sociale, et qui, tout d'un coup, paraissent mettre en pratique les théories du communisme le plus avancé.

En effet, aux nombreux incendies que l'on nous signale de toutes parts, viennent se joindre des manifestes, des proclamations, tels que nous n'en avons jamais vu en France, même aux jours que nos bourgeois appellent de la *Terreur*. Pour en donner un exemple nous en citons un fragment, que nous extrayons d'un journal de cette ville :

« Partage de toutes les propriétés foncières entre les paysans, égalité devant la loi des hommes et des femmes, suppression du mariage et de l'Eglise, éducation commune des enfants, création d'ateliers nationaux, suppression du droit de succession, tout héritage revenant à la commune. La Pologne et la Lithuanie seront libres ; les autres provinces décideront par le suffrage universel si elles veulent faire partie de la fédération russe. Chaque province aura son gouvernement particulier. Une grande assemblée nationale représentera la république. Le gouvernement central sera d'abord investi d'un pouvoir absolu jusqu'à la complète exécution de ces plans. Toute la famille impériale doit être exterminée, ainsi que ceux qui tenteront de s'opposer au nouvel ordre de choses. »

Dans notre prochain numéro, nous nous ferons un devoir d'insérer le manifeste que vient de publier Mazzini, à la suite des scènes sanglantes qui viennent d'affliger la ville de Brescia. Après la lecture de ce document, nos hommes d'Etat, doivent être édifiés sur l'appui qu'ils peuvent encore espérer des républicains ; pour nous, nous eussions désiré que jamais des hommes éminents, tels que Mazzini et Garibaldi, ne prêtassent leurs noms et leurs concours aux machinations qui se sont accomplies dans la péninsule, mais enfin le manifeste en question nous paraît être un résultat obtenu puisqu'il est le dernier mot de la République à la Monarchie.

Le grand patriote italien, après avoir rappelé par quel enchaînement d'idées, les républicains s'étaient alliés au gouvernement existant pour unifier l'Italie, ajoute ce qui suit :

« Aujourd'hui, pour ce qui me regarde personnellement, je reprends ma promesse.

« Ce droit nous est-il ravi? Le gouvernement ne fait rien pour délivrer les pays esclaves et accomplir l'unité nationale: il nous défend à nous, avec l'énergie d'un ennemi, de le tenter. Le pacte n'a donc plus aucune raison d'exister. Et je crois de mon devoir de le déclarer.

« A partir d'aujourd'hui, je me sens libre de tout engagement, hormis de ceux que m'imposent le bien du pays et ma conscience. »

D'après ce qu'on vient de lire, il n'est donc plus de transaction possible entre deux partis qui n'eussent jamais dû se rencontrer, si ce n'est pour la lutte.

Garibaldi, disent les grands journaux, a singulièrement perdu de son prestige ; abandonné par le gouvernement, il paraîtrait disposé à s'en aller se recueillir sur ses espérances déçues, dans son île de Caprera. Quant à nous, nous ne pensons pas qu'il soit prêt de sitôt à quitter la scène politique; il est toujours en Italie, l'homme d'action par excellence ; les ovations populaires qui lui sont faites de toutes parts, prouvent que c'est toujours en lui que les vrais italiens ont foi ; du reste, mieux vaut pour relever son courage, abattu par les péripéties d'une politique tortueuse, les baisers frénétiques d'un peuple enthousiaste, que les flagorneries fades et mensongères d'un tas de boutiquiers, par qui, les hommes les plus éminents ne sont considérés que comme les instruments du *pouvoir*.

Nous n'avons encore rien de très-précis sur la grande défaite essuyée par les Français au Mexique, la seule chose que nous pouvons affirmer, c'est que l'empressement du gouvernement à hâter l'expédition des troupes qui doivent renforcer l'armée battue, prouve qu'il doit en savoir bien long sur ce qu'un sénateur, le sieur... Deboissy, se plaît à qualifier *d'insuccès*.

Ce serait dommage cependant pour M. Bonaparte de faire fiasco au Mexique ; en s'en emparant et en y plaçant un prince autrichien quelconque, il pourrait réclamer en échange la Vénétie ; il ne lui suffirait plus que de s'annexer l'île de Sardaigne contre l'évacuation de ses troupes à Rome, pour se donner, lui, les titres ronflants de Pacificateur, d'Unificateur de l'Italie.

D'après les renseignements qui nous parviennent d'Amérique, la guerre dont on semblait ne point prévoir l'issue y serait bientôt terminée, au

---

ENTRETIENS FAMILIERS

DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ

Sur des questions sociales

au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

(*Suite. — Voir notre numéro précédent.*)

Le curé. Je ne me lasserai point de vous dire que cette prépondérance que vous appelez rationnelle a besoin, pour se maintenir, de s'appuyer sur un élément répressif.

Tommaso. C'est là, je ne me lasserai pas non plus de vous le répéter, une pure supposition, qui prend sa source dans un intérêt particulier; c'est arbitrairement qu'on accorde au père une autorité illimitée comme condition indispensable de la prépondérance rationnelle. Il reste à prouver sur quel droit se fonde cette autorité. Est-ce sur le droit de propriété? Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour repousser cette idée comme monstrueuse et on n'oserait plus répéter cette maxime de nos pères : *cet enfant m'appartient, je puis en faire ce qu'il me plait*—sur le droit d'antériorité pur et simple? mais cette circonstance n'a plus aucune valeur le jour où le fils majeur devient un membre actif de la société. Sur le droit de prééminence intellectuelle? mais le droit serait trop souvent en opposition avec le fait ; d'innombrables exceptions nous montrent des fils plus intelligents que leur père.

Le curé. En quoi donc faites-vous consister, et sur quoi faites-vous reposer cette prépondérance que vous appelez rationnelle?

Tommaso. Elle a pour origine le penchant naturel qui nous porte à prolonger dans l'avenir, au moyen de nos enfants, notre existence présente.

C'est parce que nous formons le premier anneau de la chaîne, ou, pour me servir de votre métaphore, parce que nous sommes la racine de l'arbre social, représenté par nos enfants qui en sont les branches, destinées à se développer indéfiniment, que nous jouissons d'une suprématie ou d'une prépondérance momentanée sur les rejetons qui dépendent directement de nous. Ainsi le fils est contraint, en vertu de son organisation qui est secondaire par rapport à l'auteur de ses jours, de subir momentanément une prépondérance qui s'évanouit aussitôt que la nature lui permet de devenir lui-même la souche d'une organisation nouvelle.

Le curé. Admettons, pour un moment, toutes ces idées en abstrait, et venons à l'application : Comment ferez-vous pour exercer cette prépondérance rationnelle sur des esprits encore incapables de raisonner, sans établir des moyens coërcitifs et répressifs, c'est à dire sans employer des menaces des châtiments propres à inspirer une crainte salutaire qui détermine les enfants à agir de la façon voulue, et qui leur tienne lieu de raison?

Tommaso. Avant de m'expliquer sur le moyen d'exercer la prépondérance en question, je dois vous faire observer, mon révérend, que la crainte ne peut jamais tenir lieu de raison. S'il en était ainsi, la crainte qu'on inspire au baudet, en le menaçant du bâton, devrait en faire le plus raisonnable de tous les animaux. Cela dit, j'ajoute qu'à mon sens la prépondérance, l'ascendant d'un père sur son fils, doivent reposer sur le bon exemple, sur les bons conseils qui ont pour base la raison, sur l'impartialité, sur la douceur, en un mot sur la pratique de la raison. En conséquence tous les efforts d'un père doivent tendre à enrichir graduellement l'esprit de son fils de connaissances utiles, propres à l'acheminer dès l'âge le plus tendre dans le sentier de la raison : il le détournera de ces idées qui engendrent des terreurs chimériques; à la différence de ce qui se pratiquait si généralement autrefois, il détruira peu à peu les préjugés naïfs de l'enfance, enfin il inspirera l'amour de la vérité, en s'abstenant de pousser l'enfant au mensonge par l'appréhension des châtiments que lui attirerait sa sincérité.

Le curé. Mais si l'enfant se refuse à exécuter les sages conseils « raisonnables, » si les avertissements répétés, la douceur, la per-

grand mécontentement de l'Angleterre ; l'armée esclavagiste paraît être confinée dans les quatre villes ci-nommées : Richmond, Charleston, Savannah et Mobile, lesquelles sont en ce moment déjà assiégées par les troupes fédérales. D'un instant à l'autre nous devons nous attendre à leur reddition, car, d'après les dernières nouvelles, la flotte fédérale, commandée par le commodore Dupont est arrivée devant Charleston le 3 juin, et le lendemain un corps de 2,000 hommes a pris possession de l'île James, située en face de la ville. Les confédérés ont fait quelques résistances, mais ils se sont retirés quand ils ont vu les canonnières du Nord prendre position pour protéger le débarquement.

En outre, nous croyons savoir de bonne source qu'un profond découragement règne parmi les soldats confédérés, qui profitent de toute occasion pour opérer leur désertion et qui se rendront en masse quand l'armée du Nord aura pris possession de la partie du littoral qui sépare Richmond de la mer.

Malgré la profonde amertume que nous cause l'affligeant outrage fait à ce que nous avons de plus cher : *la liberté de la presse*, par l'apparition d'un projet de loi, qui, sous le nom de Code-Pirmez a déjà obtenu une première sanction à la Chambre de ceux qui ont la prétention de nous représenter, mais dont néanmoins, si nous en croyons nos prévisions, l'animadversion des gens compétents et l'opinion de tout bon citoyen finiront bien par avoir raison ; malgré la pénible impression que nous éprouvons à voir des gens qui, lors des élections, à l'aide de professions de foi imprimées sur des pages incendiaires s'affublent du plus chaud libéralisme ; toujours disposés à donner un vote complaisant aux lois destinées à nous ramener au temps de la pire réaction.

C'est avec la plus vive satisfaction que nous signalons à l'attention de nos lecteurs les tendances chaque jour plus manifestes des classes prolétariennes vers l'esprit d'association.

Hâtons-nous de dire qu'il résulte de nos renseignements que les travailleurs comprennent enfin que l'association doit, non seulement sauvegarder leurs intérêts matériels, mais encore préserver dans un temps donné leurs libertés de toute atteinte, de quelque part qu'elle partît.

Après la fondation de la *Tribune du peuple*, à la suite de laborieuses discussions que suscitait l'organisation de ce journal, des membres de l'association des *Solidaires*, jetèrent les bases d'une association pour l'acquisition des denrées alimentaires et bientôt, on vit s'inaugurer à Bruxelles, sous le titre de *Solidarité*, une société qui, ne manqua pas de rencontrer de nombreuses sympathies dans l'élément populaire ; en conséquence, nous informâmes nos confrères de la formation de cette société en leur soumettant par la voie de notre journal le règlement qui doit la régir. Bientôt nous eûmes le plaisir d'apprendre par les diverses publications qui ont cours dans le Hainaut, entr'autre par la *Sentinelle du Borinage*, que nous avions rencontré de nombreux imitateurs dans cette province.

En effet, outre les associations du même genre qui s'érigèrent à Mons, à Marchienne, à Charleroi, à Dampremy, des meetings s'organisèrent sur divers points pour inviter les ouvriers à sortir de leur apathie et s'occuper enfin de leurs véritables intérêts. Aujourd'hui à ce qu'il paraît, c'est à Montigny-sur-Sambre que sont appelés les souffre-douleurs pour y traiter de la question sociale, c'est-à-dire, de la pénible position qui leur est faite par l'exiguité de leur salaire et par la cherté, toujours croissante, des denrées alimentaires et de s'occuper d'y remerdier.

Voici à ce sujet, ce que nous fait connaître un de nos amis de Lodelinsart : « Les houilleurs du bassin de Charleroi viennent de faire, par la voie du *Journal de Charleroi*, (des 23 et 24 juin) un appel à leurs frères, les ouvriers de tous les métiers pour les informer qu'ils ont l'intention d'établir une vaste *Association ouvrière* dans le but d'améliorer le prix des denrées alimentaires. En conséquence, ils prient les ouvriers du bassin de Charleroi de bien vouloir se trouver chez le sieur Gilbert, dit le Chasseur, à Montigny-sur-Sambre, le 29 Juin 1862, à 11 heures du matin. Cette invitation est signée : Emile Charpentier, Pierre Denaresvaere et Etienne Gilbert. »

Nous ne saurions nous dispenser d'observer que ce n'est plus seulement du sein des villes populeuses que part le mouvement des esprits vers la solidarité, mais que c'est parmi les campagnes qu'il sévit avec une intensité vraiment remarquable, chez des gens qualifiés de *crétins* par nos soi-disant libéraux, et que nos bons catholiques croient toujours pouvoir envoyer aux élections au nom de l'Immaculée-conception et curé en tête. On ne nous dira pas qu'il y a là des agitateurs faisant une active propagande, pour le plaisir de faire parler d'eux ; ce ne sont que des travailleurs intelligents qui poussent leurs frères à sortir de l'engourdissement où les retiennent encore un pouvoir qui a fait son temps et un clergé qui a perdu son prestige. Nous défions le Javert (lisez mouchard) le plus expérimenté, de découvrir parmi eux, ce que dans leur argot diplomatique, ils appellent un *meneur*.

LIBERTE DE LA PRESSE.

S'il est douloureux de devoir enregistrer le vote de la Chambre concernant le nouveau régime fait à la presse, nous constatons par contre l'unanimité qui règne dans le pays pour déplorer ce vote, et l'attitude courageuse prise par la presse ; une fois du moins tous les journaux sont d'accord, la grande comme la petite presse. L'honneur d'avoir donné l'alarme revient même à celle-ci ; si nous disons que toute la presse est d'accord, il est sous-entendu que nous en exceptons l'*Echo* — lisez l'*Egout* — *du Parlement* qui en fidèle valet de plume, s'échine depuis quelques jours à faire l'apologie de l'œuvre monstrueuse de ses patrons ; mal lui en a pris, car l'*Observateur* et l'*Indépendance* lui reprochent en termes bien durs tant de servilisme joint à tant de platitude.

Si depuis la discussion du nouveau code pénal, on a beaucoup écrit sur le projet qui nous occupe, nous n'avons point rencontré dans un journal quelconque, un article la résumant si complètement sous toutes ces faces que la correspondance suivante adressée de Bruxelles à *la Vedette du Limbourg ;* nous sommes persuadés que nos lecteurs la liront avec un véritable plaisir.

La voici :

« Causons un peu du régime nouveau inventé tout exprès pour étouffer la presse, du moins on pourrait le croire, tant la préméditation y est évidente.

« Tous vos lecteurs savent que, d'après les dispositions pénales votées, la semaine dernière, par nos Chambres, ce ne sera plus au journaliste qu'incombera désormais le droit et le devoir, l'avantage et le péril de rapporter la preuve que tel article incriminé n'est point calomnieux, mais que ce sera à celui qui se prétend calomnié de prouver le contraire.

« L'écrivain qui, malgré ce privilège exorbitant de la partie demanderesse, serait reconnu pur de toute calomnie, encourra désormais une condamnation pour diffamation, et si, par hasard, il échappait à cette nouvelle imputation, il serait condamné, grâce à la mansuétude exemplaire de la Chambre belge, du chef d'injures.

« Il suffira donc d'établir à charge de l'écrivain une *intention méchante*. Seulement, grâce toujours à la bonté paternelle de nos législateurs, ce sera à la partie lésée qu'il appartiendra d'établir l'existence de cet élément intentionnel, ce dont elle ne se fera pas faute, et l'on comprend combien cette preuve sera aisée.

Voilà, en substance, la nouvelle législation qui vient d'éclore, en l'an de grâce 1862, à l'ombre de la Constitution la plus libérale du monde, au milieu d'un peuple qui se déclare plusieurs centaines de fois par jour le plus libre du continent.

« Le code pénal de 1810, qui nous régit aujourd'hui, s'était contenté de défendre aux écrivains de nommer Rollet un fripon, à moins d'avoir en poche un jugement qui lui attribuât cette qualité. Rollet fût-il d'ailleurs un scélérat de la pire espèce, surpris différentes fois au moment où il faisait sien le bien d'autrui. La *preuve légale* était seule admise. On ne tenait aucun compte de la bonne foi, si ce n'est, tout au plus pour apprécier le montant de la condamnation pécuniaire. Chacun sait cependant si la bonne foi mérite toujours considération. Nos ministres défendant, ces jours derniers, leur collègue M. Chazal (un homme d'une rare bonne foi, celui-là !) ont assez prouvé le cas qu'il en fallait faire.

« Le code de 1810 n'était que cruel, dur et dangereux. Que dire de notre nouveau code belge ? Après le frein très-suffisant de la calomnie, le baillon de la diffamation, puis le garot de l'injure. Il est bon de remarquer que la réforme du code de 1810, produit d'une époque de réaction et de barbarie, a été réclamée et promise depuis notre renaissance nationale, à cause de l'excessive sévérité de ses dispositions.

« Je viens d'évoquer un souvenir historique : arrêtons-nous un moment sur le terrain de l'histoire.

« Il y a quelque trente cinq ans, il y avait un peuple qui gémissait dans la domination étrangère. Il portait fièrement le joug. Plusieurs de ses citoyens avaient été emprisonnés ou expulsés du sol natal pour avoir osé résister aux oppresseurs. Quels étaient ces hommes et quels moyens employaient ils ? C'étaient des journalistes, leurs armes étaient le pamphlet et le journal. Comme ce peuple comptait beaucoup de patriotes, ceux qui partaient pour la prison ou pour l'exil étaient remplacés par d'autres qui reprenaient courageusement l'œuvre de leurs devanciers. Un beau jour, surexcité par l'éloquence de ces publicistes, ces

---

suasion restent impuissants, comment le père devra-t-il s'y prendre pour arriver à ses fins ?

Tommaso. Qu'on suive, à tout événement, la maxime bien connue : Celui qui a le plus de jugement doit en montrer le plus. L'âge, les circonstances, l'expérience ont dompté plus d'esprits indociles que les actes d'autorité, et l'emploi des châtiments les plus sévères.

Le curé. Je conviens, encore une fois, que si le monde était parfait, votre théorie toute de conciliation et de prévoyance pourrait recevoir une heureuse application à défaut de cette perfection, il faut bien confesser bon gré malgré que même pour les choses terrestres on doit s'étayer sur les règles divines, qui seules sont réellement parfaites ; quand on veut faire abstraction de celle ci, on ressemble à l'architecte qui supprimerait les fondements d'une maison et qui prétendrait néanmoins la faire tenir debout.

Tommaso. Je m'étonnais fort de vous voir si longtemps fidèle à votre parole, je vous sais gré cependant d'avoir concédé que ma théorie, prise d'un point de vue tout humain, n'est pas à dédaigner, et qu'elle n'est même pas absolument inapplicable.

Le curé. Elle n'est applicable que dans un cas impossible, ce qui renvoi votre application en fumée. Un de nos poëtes a dit avec beaucoup de vérité : Pour bien commencer il faut partir du ciel. Si l'on néglige de suivre cette règle, on s'expose à de graves inconvénients, dont le premier et le moins funeste est de rester court au beau milieu de l'entreprise ; rappelez-vous la tour de Babel.

Tommaso. Assurément, tant que les peuples se laisseront prendre à vos déclamations, tant que se livrant à leur indolence naturelle ils respecteront des usages vermoulus et suivront les conseils rétrogrades donnés par une caste intéressée, on ne verra mettre en pratique aucun principe d'une utilité rationnelle. Nous ne cesserons point pour cela de divulguer et de proclamer à la face du monde la théorie de l'harmonie universelle qui est le pivot du véritable bien-être individuel.

Le curé. A quoi bon vous épuiser à proclamer des principes qui ne seront jamais compris, et qui plus est sont irréalisables ? Parler de couleur à un aveugle est un acte de folie ; contentez vous de votre théorie, et n'oubliez jamais que, pour les choses temporelles mêmes, nous sommes soumis aux lois immuables de la providence divine qui régit l'Univers. *Deus omnia reget.*

Tommaso. Je m'attendais à vous voir venir tot ou tard à vos moutons. Permettez-moi donc de terminer notre entretien par un adage connu : Le renard change de pelage mais ne change pas de nature.

Le curé. Vous n'êtes pas très-heureux, mon cher, dans vos applications. Le proverbe vous va trop bien pour que vous deviez vous en dépouiller à mon profit ; c'est vous qui montrez un entêtement extrême en préconisant un système parfaitement absurde, du moins par le temps où nous vivons. L'obstination est un grand défaud, mon excellent ami, et de plus elle ne dénote pas une grande intelligence.

Tommaso Oh ! sur ce terrain nous pouvons nous donner la main, mon bon révérend, car vous ne me cédez pas en fait d'obstination. Je remarque encore que vous persistez dans votre opinion en dépit des concessions que vous avez faites à mes principes, qui tendent à détruire complètement les vôtres.

Le curé. Si je vous ai concédé quelque chose d'une manière générale, et dans le sens théorique, vous ne devez en tenir aucun compte, puisque la réalité des faits est tout autre. Songez qu'en définitive il ne suffit pas pour qu'une vérité soit utile à la société, qu'elle soit démontrée pour tous, il faut encore que tous l'aient embrassée.

Tommaso. Nul de nous ne peut lire dans l'avenir. Il peut très-bien arriver que dans un temps déterminé, le futur obéissant à la loi du progrès cesse de se traîner sur les traces du passé. Nous ignorons ce que pourra l'avenir de la même manière que les âges écoulés ignoraient ce que peut le présent.

Le curé. Je ne sais quelle période de temps vous entendez prendre pour juge ; le passé vous condamne ; le présent vous persécute et vous repousse ; il ne vous reste que l'avenir qui ne me paraît pas trop disposé en votre faveur. Mais quoi qu'il en soit les hommes du présent ne peuvent attacher qu'un médiocre intérêt à la manière de voir de la postérité.

Tommaso. Les penseurs sérieux en jugent autrement.

Le curé. Il est déjà tard ; demain, si vous voulez, nous reprendrons notre entretien. A revoir.

(*La suite au prochain numéro.*)

misérables, comme dit M. Pirmez, ou de ces forçats libérés (l'assimilation a été faite par le nouveau code belge), le peuple s'arma, barricada ses rues et chassa l'étranger. Telle était la scélératesse de ces écrivains.

« Un congrès s'assembla. Comme il comptait beaucoup d'anciens journalistes dans son sein, il n'eut pas honte d'élaborer une Constitution unique, qui garantissait aux citoyens de ce pays les libertés les plus odieuses, même celle de la presse. La liberté de la presse, entendez-vous? en plein dix neuvième siècle!...

« Grâce à cette liberté impie, une nuée de journaux ne tarda pas à s'abattre sur ce malheureux peuple. Inutile de dévoiler toutes les turpitudes que cette diabolique invention de la presse servit à propager. Le journalisme fut naturellement le refuge de tous les hommes tarés, perdus d'honneur, suant le vice par tous les pores. Les noms de plusieurs d'entre eux sont restés tristement célèbres dans les annales de ce pays. On comptait parmi eux MM. Rogier, Lebeau, Deschamps, Dedecker, Detheux, Tielemans, Depotter, Bartels, Jottrand, Frère Orban, Malou, Vilain XIV, Muller, Tesch, Coomans, Nothomb (aîné et jeune), Vanderstichelen, Defré, Guillery, Hymans, etc., etc., etc.

« Ces suppôts de l'enfer faisant leur œuvre, ce malheureux peuple ne tarda pas à se corrompre. Un long esclavage lui avait fait perdre la pratique difficile de la liberté. Les journalistes prirent à tache de lui en faire supporter et chérir l'usage. Ils parlèrent de la régénération de ce peuple, de ses travaux législatifs, de sa sagesse, de sa loyauté, de son courage, de ses malheurs, dans des termes tels, que toute l'Europe s'intéressa à lui et que de toutes parts s'éleva autour de la jeune nation un concert de souhaits et d'encouragements. Grâce à ces faux monnayeurs, jamais nouveau né ne reçut un accueil plus enthousiaste. Puis ils distribuèrent à profusion des écrits orduriers qui répandirent les connaissances les plus utiles, et chacun fut mis par eux si bien au courant des découvertes scientifiques et artistiques, que la jeune nation put rivaliser hardiment avec toutes les nations du monde pour tout ce qu'elle voulut entreprendre. Enfin pour dépeindre en un mot ces gens de rien, il suffira de dire que la seule bonne chose qu'ils firent jamais, ce fut d'employer leur influence à faire réussir une foule d'hommes très-peu lettrés et qui, ayant envahi les assemblées législatives, s'empressèrent, à bon droit, de se débarrasser de ceux qui les avaient hissés sur le pavoi.

« Quelques années après, presque tous les peuples se soulevèrent en masse et chassèrent leurs rois. Celui dont je parle en eût peut-être fait autant, si ces innombrables journaux n'eussent pris un malin plaisir de l'en détourner, en lui répétant tous les matins qu'il était le peuple le plus heureux et le plus libre du monde, et qu'il aurait tout à perdre rien à gagner au changement. On les crut sur parole et nos révolutionnaires de la veille ne touchèrent pas au trône de leur souverain.

« Mais quelques honnêtes écrivains d'un grand pays voisin les ayant engagés, eux si petits, affligés de libertés, à faire usage d'un mécanisme nouveau nommé l'annexion ou les frontières naturelles, pour se réunir à une puissance riche de gloire militaire et de despotisme, les journalistes de la jeune nation mirent le comble à la mesure en criant et tempêtant avec un tel fracas que la population égarée, épouvantée, alla jusqu'à injurier les agents désintéressés qui avaient voulu faire son bonheur.

« C'en était trop. Il était plus que temps d'agir contre les scélérats, cause de tant de maux. Les sages de la nation résolurent d'inventer des instruments de torture pour sévir contre la presse. Le premier de ces instruments est connu sous le nom de loi-Faider, qui est celui de son inventeur. Le deuxième porte le nom étrange de *poursuite d'office*. Il fut découvert par un homme d'Etat remarquable qui, par un étrange caprice du hasard, s'appelait Tesch, absolument comme un des factieux désignés plus haut.

« Ce même M. Tesch imagina peu après de déposer un projet de révision du livre II d'un certain code pénal qui passait pour trop inhumain. Ce projet était rempli de dispositions répressives d'une générosité exemplaire. Il proposait notamment, de placer les écrivains sous la surveillance de la police, pendant cinq à dix années et de les condamner à l'interdiction. Innovation très-heureuse, qui assimilait du premier coup les journalistes aux forçats libérés. La Chambre des représentants du petit pays trouva le projet fort beau, l'admira et l'adopta malgré les clameurs des parties intéressées. Le Sénat allait peut-être en faire autant lorsque, malheureusement, dans le beau pays qui avait voulu naguère s'annexer sa petite voisine, certain *Journal des débats*, que l'on avait laissé subsister, en dépit de toute justice, imagina de crier au sacrilége, à la barbarie!... Les représentants eurent peur, déclarèrent s'être trompés, et la proposition n'eut pas de suite.

« Il importait néanmoins de porter le dernier coup à la presse aux abois. Aussitôt des hommes éminents se remirent à l'œuvre, et... Mais ma digression est déjà bien longue, et j'oublie que je suis chargé de vous faire une simple correspondance et non pas l'histoire d'une nation dont je sais à peine le nom. »

Comme l'an dernier, voici encore pour notre honte éternelle, la presse étrangère, la presse française qui se voit obligée d'intervenir pour rappeler la Chambre au respect de la liberté la plus précieuse que nous ait garantie notre Constitution. Le *Siècle*, grand journal parisien, termine de la manière suivante un article sur la réforme du code pénal belge :

« Le gouvernement belge nous avait habitué à des sentiments plus libéraux en matière de presse. Le ministère Rogier semble vouloir entrer dans une voie de réaction qui diminuerait singulièrement, si elle devait triompher, l'influence morale de cette petite Belgique qui grandissait tous les jours dans l'estime de l'Europe par les exemples de liberté qu'elle lui donnait. »

N'est-il pas humiliant au premier chef de voir des journaux d'un pays qui a perdu la liberté de la presse faire des reproches à une majorité libérale sur le despotisme que cette majorité cherche à introduire dans notre législation sur la presse ?

(*Liberté d'Anvers.*)

Veillées de Simon le Pauvre

PAR HIPPOLYTE MAGEN.

DEUXIÈME VEILLÉE.

SOMMAIRE : *Portrait du père Roothaan ; ses voyages mystérieux après la révolution de février ; — Mot d'ordre des affiliés. — Engagement de Louis Bonaparte avec la compagnie ; — Son affiliation. — Le père Roothaan et le roi de Hollande. — Le catholicisme et la liberté sont incompatibles. — Tartuffe et Rodin se font révolutionnaires. — Les démocrates catholiques jettent le masque. — Point de vérité sans la liberté. — 699 millions de réprouvés. — La théocratie papale. — Cri de guerre des jésuites.*

Le père Roothaan était Hollandais, — ce dont le plus grand nombre de ses compatriotes est médiocrement flatté. — L'un d'eux me dépeignait ainsi le successeur d'Ignace : « Comédien moins bilieux et plus rusé que Jacques Laynez d'Almazan, deuxième roi de la compagnie, il vit dans la retraite comme y vivait le Belge Everard Mercurien, mais il est aussi curieux que l'Espagnol Gonzalès et ne dédaigne pas de savoir ce qui se passe dans les maisons, entre les enfants, les domestiques et les autres personnes qui y demeurent ou qui y viennent; enfin, dévoué à sa compagnie avec la fougue de Claude Acquaviva, il lui sacrifierait un nouveau Clément XIV, à l'exemple de Laurent Ricci. On assure, — continua mon ami le Hollandais, — que le père Roothaan envoya plus d'une mystérieuse menace à Pie IX, à l'époque où ce triste pape singeait le réformateur. »

Après la Révolution de Février, le général Roothaan parcourut, en secret, certains royaumes, visita certaines cours, afin d'exploiter la frayeur qui troublait les têtes couronnées. « Voyez, disait-il aux pâles et tremblants monarques, voyez où vous entraîne votre faiblesse. *Hommes à courte vue*, cédant à l'esprit voltairien du siècle, vous éloignez les jésuites qui peuvent, seuls, vous sauver. Quel vertige! il en est temps encore ; rendez à notre ordre si puissant vos faveurs d'autrefois, et nous raffermirons votre autorité chancelante. Entre le jésuitisme qui, par ma voix, vous offre le salut, — et le hideux communisme qui, par la voix des révolutionnaires de France, réclame vos droits souverains et vos têtes, — choisissez! »

On donna ce mot d'ordre à tous les affiliés de la compagnie ; il fût bientôt un épouvantail, non seulement pour les rois, mais pour la bourgeoisie elle même, aux yeux de laquelle on faisait incessamment apparaître le spectre rouge du socialisme, qu'on armait de torches et de faulx. Un vieux libéral de 1830, bourgeois voltairien de Paris, me disait, peu de jours avant le 2 décembre : « Les jésuites reviennent sur l'eau ; je les hais ; je les ai, toute ma vie, combattus; mais je les redoute moins que je ne redoute les socialistes. »

La propagande, ordonnée par le général Roothaan, portait ses fruits. En France, Louis Bonaparte la favorisait ; il en avait pris l'engagement formel après la campagne de Rome. J'ai la certitude absolue qu'il se laissa enrôler, alors, parmi les *affiliés* ou *les jésuites à robe courte*. En échange de l'appui que le néophyte prêterait à la noire milice, les dignitaires de l'ordre lui promirent l'appui du clergé français. Toutes les conditions de ce pacte furent tenues ; nous voyons se réaliser, aujourd'hui, les mutuelles promesses des contractants.

Dans ses pélerinages à travers les cours, le père Roothaan ne pouvait oublier celle de Hollande. On m'affirme, ici, de toutes parts, que sa mission y eut peu de succès. La réponse du monarque néerlandais fut brève ; je vous la donne telle qu'on me l'a, plusieurs fois, répétée : « *Je ne sais au monde rien de plus dangereux que les jésuites.* »

Les fils de la vieille Néerlande rappellent ces paroles avec un accent d'orgueil national.

On ajoutait, avec un sentiment de vive raillerie : « Nos voisins les Belges, si fiers de ce qu'ils nomment *leur indépendance reconquise*, verront bientôt ce que leur vaudra cette conquête. Les patriotes de bonne foi se réjouissaient de voir les Mérode et autres fougueux ultramontains dans leurs rangs. Mais, tandis que les uns luttaient pour leur nationalité, les autres n'avaient pour but que le triomphe du jésuitisme. »

Les Hollandais n'ont-ils pas raison sur ce dernier point, qui va me ramener au sujet de ces deux lettres ?

Le catholicisme et la liberté sont, en effet, incompatibles. Ce sont deux éléments contraires, si je puis ainsi parler. Le catholicisme n'est-il pas la négation de toute liberté? Il étouffe les plus précieuses qualités de l'homme : l'intelligence et la raison. Le catholique se fait la *chose* d'un autre; par lui-même, il ne doit ni penser, ni agir ; toutes ses volontés se taisent devant un mot : LA FOI.

Un jour, cependant, les jésuites essayèrent de fonder une école catholico-démocratique. Ces pères de la ruse entrevoyaient, dans un prochain avenir, le triomphe du peuple sur la royauté ; il s'agissait, pour eux, de se mêler au triomphateur, puis de le trahir. Écoutez l'un des révérends qui assistaient au conciliabule de Chiéri : « Il est urgent de » *moderner* nos glaives (*rimodernizzarli*) ; il s'agit donc de » déterminer quelle marche nous avons à suivre avec tant » de gens qu'ont passablement fascinés ces beaux mots DE » DROIT, DE LIBERTÉ, DE DIGNITÉ HUMAINE et autres sem- » blables. Notre plus grand soin, par conséquent, doit être » de changer toute la stratégie de nos attaques, et de » donner à la religion un nouveau vernis en paraissant » faire d'immenses concessions (1). »

Aussitôt, Rodin et Tartufe ouvrirent des écoles de néo-catholicisme, et placèrent le buste de Robespierre à côté de celui du pape ; d'une main, ils tenaient le goupillon du prêtre, — de l'autre, le marteau du jacobin. En même temps, ils tendaient, avec une perfide habileté, les filets du jésuitisme.

Le peuple y tomba. — Après avoir joué leur farce, Tartufe et Rodin jetèrent leur masque. Espérons qu'à l'avenir on fera justice de ces affiliés à la secte d'Ignace, connus sous les noms de démocrates-catholiques. L'un des fondateurs de ces succursales du Vatican, Raux, l'associé de Buchez, est rentré au giron, et sa plume, qui célébra Robespierre et les révolutionnaires de 93, les insulta ensuite, en compagnie de Montalembert et de Veuillot, dans l'*Univers religieux*, ce fanatique *Moniteur* des capucinières et des sacristies.

La liberté de conscience est donc inséparable de la liberté politique. C'est une indiscutable vérité. La Réforme et la Révolution sont liées par des intérêts communs : les jésuites l'ont compris ; les réformateurs ne surent ou ne voulurent pas le comprendre. Aussi, la désunion, le trouble s'y glissèrent ils dans *leurs rangs. La tyrannie de Calvin fut aussi* cruelle que celle du pape. Luther flatta les paysans de la Thuringe lorsqu'ils attaquaient le clergé ; — il prêcha le meurtre des paysans lorsqu'ils attaquèrent les princes.

— « Au peuple désormais la souveraineté! » criaient *Munzer* et *Rothman*. — « *Point de vérité sans liberté!* » ajoutait Hutten.

Et Luther se rangeait du côté des nobles, afin de s'opposer à l'affranchissement des peuples. Luther n'était qu'un moine.

La Rome des papes applaudissait, en silence, à la courte vue du réformateur.

Que les peuples rebelles au joug odieux et sanglant du catholicisme, jaloux de la liberté de leur conscience, répètent donc le cri jeté par Hutten aux échos de la Franconie : « Point de vérité sans la liberté ! »

Que les gouvernements assez heureux pour s'être préservés de l'abrutissante tutelle des papes, méditent ces paroles *des chiens vigilants* de la papauté : « Si nous étions victo- » rieux, nous écraserions pour toujours sous nos pieds les » deux hydres, la mère et la fille, la Réforme et la Révo- » lution ; le feu les consumerait et nous en jetterions les » cendres aux quatre vents. » Qu'ils méditent ces paroles de Pie V, devenues le cri de guerre du jésuitisme redressé: « Soyons impitoyables dans l'extermination des hérétiques! »

Or, tous les hommes rebelles au pape sont hérétiques.

Vous plaît-il de connaître leur nombre? La classification du genre humain, basée sur la différence des religions vous l'apprendra : voici un tableau statistique dressé par les papistes romains :

		HABITANTS.
Religions dites de la première classe. . .		362,000,000
Le judaïsme.	4,000,000	
L'Eglise catholique. . .	130,000,000	
L'Eglise grecque avec toutes ses branches	62,000,000	
Les Eglises protestantes. .	70,000,000	
L'Islamisme, avec toutes ses branches	96,000,000	
Religions dites de la seconde classe. . .		270,000,000
Le brahmanisme. . . .	60,000,000	
Le boudhisme, avec toutes ses branches. . . .	170,000,000	
Les religions de Confucius, de Sinto, de Zoroastre et le culte des esprits . .	40,000,000	
Religions dites de la troisième classe. . .		107,000,000
Le sabéisme, le fétichisme.	107,000,000	
Total général. .		739,000,000

(1) Conférence des jésuites, à Chiéri, p. 125.

Ainsi, les habitants du globe sont au nombre de 739 millions; le catholicisme, qui a fait ce calcul approximatif, s'en octroie 130 millions d'où il faut déduire les *non pratiquants* dont le chiffre est porté à 90 millions.

Il reste donc aux jésuites, dont j'accepte les chiffres, 40 millions d'élus.

Et 699 millions de réprouvés doivent être exterminés impitoyablement de cette vie, afin de brûler éternellement dans l'autre.

Le jésuitisme, sûr de son audace, accoutumé au succès de ses ruses, met en ligne ses funèbres bataillons; il veut livrer une dernière bataille à l'esprit humain et à la liberté des peuples.

De tous les côtés, il souffle la discorde, pour désunir ses ennemis, et les battre en détail.

Sa victoire impossible creuserait le tombeau de la civilisation. Tous les gouvernements devraient se courber sous la hideuse théocratie papale, sinistre mère des chevalets où les corps se tendent en forme d'arc, des semelles de fer rougies au feu et rivées aux pieds avec des clous, — du brodequin de bois à travers les jointures duquel un coin de bronze fait couler la chair, le sang et la moëlle des os, — de la pince ardente qui tenaille les mamelles des femmes, — de la sonde creuse, qui verse dans les entrailles une huile bouillante,— du bûcher qui dévore lentement les victimes des prêtres!

Voilà ce que les bons pères réservent à tous les rebelles au *pape leur seigneur*.

Que les gouvernements libéraux, que la bourgeoisie libérale y réfléchissent! l'Inquisition les guette. Pour eux, hors de la démocratie, point de salut.

Les jésuites ont poussé leur cri de guerre: « *Exterminons les hérétiques*! »

Acceptons la bataille suprême, et que notre cri de ralliement soit: *Point de vérité sans la liberté*!

Et, la vipère noire succombera en jetant son dernier sifflement et le reste de son venin.

(*La suite au prochain numéro.*)

BULLETIN CLÉRICAL.

Si nous voulions nous en donner la peine, nous prouverions par chacun de nos bulletins que les commandements de Dieu et de l'Église ainsi que les péchés véniels, mortels et capitaux, ne sont que d'affreuses balançoires, à l'aide desquelles les naïfs et les simples d'esprit se laissent berner et leurrer par les punaises des confessionnaux.

Ainsi, pour le péché capital : la colère, on verra par les deux premiers faits qu'on va lire que les prêtres en France comme en Belgique ne sont pas tout à fait incapables de le commettre.

La cour d'appel de Bruxelles, chambre des appels de police correctionnelle, a confirmé la décision suivante :

Un jugement du tribunal de première instance rejetant une exception d'incompétence excipée par le sieur J.-B. Daems, curé à Lombeek-Sainte-Catherine, attrait en police correctionnelle par le sieur Dewever, brasseur et organiste, qui se porte partie civile, du chef de coups et blessures volontaires.

On lit dans le *Journal de la Savoie :* « Le 7 juin, à la suite d'une punition corporelle infligée par le nommé Claude Vaulate, directeur de l'école des frères, à Voreppe (Isère), à un enfant nommé Rave, celui-ci s'est évanoui, et il a fallu les soins d'un médecin pour le remettre.

» La justice est saisie de ce fait, qui a vivement ému la population. »

Malgré leur grande émotion, nous sommes certains que les pères de famille appartenant à cette population, n'en continueront pas moins de dire que le prêtre est inutile pour les hommes mais nécessaire pour les enfants; singulière nécessité que celle d'envoyer ces pauvres petits êtres dont l'intelligence développée et cultivée à temps ferait des hommes rigides et moraux, se crétiniser et se corrompre dans ces lieux d'infection morale qu'on appelle couvents.

On écrit d'Anvers à un journal de cette ville :

Une affaire qui rappelle celle d'Anna-Bella-Kortsch vient de se passer ici. On assure que quelques-unes des personnes compromises dans la première affaire le sont encore dans celle-ci. La victime est une jeune fille d'origine hollandaise, appartenant à la religion juive.

On espère que cette fois encore la justice saura faire son devoir.

Le *Précurseur*, après avoir reproduit le fait ci dessus, nous donne les informations nouvelles que voici :

On parle en effet depuis quelques jours en notre ville du fait signalé par le journal bruxellois. Une jeune fille juive, d'origine hollandaise, nommée Bessie, âgée de 22 ans, demeurant rue du Vallon-Vert, aurait quitté jeudi matin la maison paternelle et n'y serait plus revenue depuis. Elle serait partie pour Braine-le-Comte et le lendemain elle aurait écrit à son père qu'elle était depuis longtemps chrétienne.

L'*Organe de Namur* publie le fait suivant :

Nous apprenons que la supérieure de l'établissement des Sœurs de la Providence, de Champion, a été citée en justice par M. L. Braux, de Rochefort, pour obtenir restitution d'une somme de 12.000 fr., appartenant à mademoiselle Braux, de qui le requérant est héritier, somme dont l'assignée est responsable comme ayant été reçue par elle au profit de l'établissement dont elle est la supérieure.

Le requérant fonde ses conclusions sur ce que la fortune de la demoiselle Braux, dont il doit hériter, a tourné au profit de l'établissement des Sœurs de la Providence, et sur ce que l'assignée a profité de cette fortune dans l'intérêt du même établissement, qui ne jouit d'aucune personnification civile.

LE CHIEN ET LE ROI.

FABLE.

Un chien que son roi chérissait
Et comblait de mille caresses.
Voulant répondre aux royales tendresses,
A ses pieds lorsqu'il gisait
Sans cesse les lui baisait,
Et dépensait
Tout son petit savoir à bien faire l'aimable.
Mais, pour unique confortable,
Ce bon roi lui livrait les débris de sa table,
Dont l'animal se nourrissait.
Tous les êtres parfois deviennent arbitraires ;
Or, il vint un beau jour à l'esprit de ce chien,
(Tout chien a de l'esprit, autant qu'un bon chrétien
En obtient chez les petits frères),
Il vint, disons-le bien,
Des projets téméraires.
« Sire, dit-il, mon destin va changer.
Avec toi désormais je veux boire et manger,
Le sort que tu me fais m'offense et m'humilie
Et je prétends, sur ma vie!
A ton égal me ranger. »
« Quoi! fit le roi, tu penses, drôle,
Pouvoir partager avec moi,
Et méconnaître ainsi les bontés de ton roi ;
Mérite ma clémence et conserve ton rôle.
Ou sinon..... » A ces mots le molosse en fureur
S'élance sur son maître en proie à la terreur
Et lui fait de telles morsures
Que notre pauvre sire, hélas!
A la suite de ses blessures
Rendit sa pauvre âme à trépas.

De nos jours que de gens s'en vont à leurs monarques
Prodiguer du respect les plus touchantes marques,
Et qui demain peut-être auront mille raisons
Pour leur croquer le cou sans gêne et sans façons.

P. VOGLET.

LE PEUPLE,

ASSOCIATION DE LA DÉMOCRATIE MILITANTE.

Les membres de l'Association du journal sont informés, que la séance mensuelle, aura lieu, dimanche prochain, 6 Juillet.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

En vente au bureau du journal : les vers AU PRÊTRE, par P. Voglet. Brochure de 16 pages, 10 centimes.

CH. KOESTER,

TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,

Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),

Lez-Bruxelles.

On demande un tourneur en bois ou en cuivre.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,

RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envois d'échantillons en ville et en province.

Cagliostro, Nouvelle Liqueur.

Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

Nota. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,

BOTTIER ET CORDONNIER,

Rue des Alexiens, N° 4,

A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des pri très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ,

Numéro 49. 1re Année. 6 Juillet 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ. 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 5 Juillet 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Le fait principal que nous avons cette semaine à signaler à l'attention de nos lecteurs, est selon nous, l'arrivée des rapports des armées belligérantes au Mexique ; si d'un côté on peut supposer que le général mexicain ait apporté de l'exagération dans la relation de la victoire qu'il a remportée à Puebla, d'autre part, on est contraint de convenir que le chef de l'armée expéditionnaire n'a rien négligé pour amoindrir dans l'opinion publique, l'impression causée par la défaite qu'il a essuyée.

Si nous en croyons certains journaux, après cette sanglante affaire qui, en rabaissant le chauvinisme français, a porté jusqu'au vertige le courage des troupes mexicaines ; un soulèvement en masse des populations envahies, serait venu porter le trouble et la désolation parmi les soldats français. On va même jusqu'à dire que l'armée expéditionnaire est entièrement détruite. Désormais, nous pensons que, le goût pour la médiation et l'intervention armées, la passion des annexions et des conquêtes, le désir de gloire et de lauriers seront singulièrement tempérés en France. L'homme de Décembre eût-il jamais cru que des bandes de sauvages, comme disent ses écrivains à gages, mettraient un jour à la raison des soldats qui passent pour être les premiers du monde?

La mésintelligence qui règne en Prusse, entre le cabinet et la Chambre des députés, préoccupe vivement l'opinion publique ; nul ne peut prévoir jusqu'où pourrait aller les choses, si le roi se décidait une seconde fois à dissoudre cette assemblée. En attendant, le gouvernement trouve sans cesse des prétextes pour ne point reconnaître le royaume d'Italie, ce qui paraît être une grande cause d'agitation dans un pays où, grâce au protestantisme qui y est en honneur, on désire plus que partout ailleurs, l'abolition du pouvoir temporel du pape.

En Russie, malgré les mesures énergiques prises par le gouvernement, la Révolution prend chaque jour un caractère de gravité plus intense. Pour donner une idée des actes qui s'y accomplissent, nous ne pouvons faire mieux que d'insérer ici, un extrait d'une correspondance cité par un journal de cette ville :

Des courants d'opinions contraires, entraînent les classes de la population, émues et sourdement travaillées. Pour les privilégiés, l'incendie est le fait des révolutionnaires et des proclamations aux serfs prêchant la destruction des églises, la suppression de l'institution du mariage, la renonciation à la propriété et l'assassinat de tous les fonctionnaires. Le peuple, lui, accuse les seigneurs. « On a eu de grandes peines, à protéger contre la vengeance populaire quelques hauts fonctionnaires considérés comme hostiles à l'affranchissement des paysans. »

Les Monténégrins continuent à poursuivre les Turcs avec un indicible acharnement. D'après les dernières nouvelles, ils les auraient refoulés jusqu'à Bilecia, et la petite armée d'Omer-pacha se trouverait presque complètement enveloppée, grâce à l'insurrection qui prend de jour en jour de plus vastes proportions.

Garibaldi, paraît-il, recrute dans les deux Siciles une nouvelle armée de volontaires ; il doit, dit-on, se rendre à Naples sous peu de jours. On fait bien des conjectures sur le but qu'il se propose, mais nul ne saurait le deviner. Quant à nous, nous croyons qu'ayant rompu avec le gouvernement de Victor-Emmanuel, il se disposerait à aider dans son œuvre d'émancipation une nation quelconque, soit la Grèce, le Monténégrin ou la Hongrie, qui voudrait s'affranchir du joug sous lequel elle gémit.

La seule nouvelle importante que nous recevons d'Amérique, est la bataille livrée le 16 juin à Charleston, qui a été, dit-on, désastreuse pour les deux armées, mais après laquelle le général Beauregard se serait décidé à se retirer sur Richmond.

Comme nous l'avons dit dans notre précédent numéro, une réunion d'ouvriers houilleurs a eu lieu dimanche à 11 heures, à Montigny-sur-Sambre. Plusieurs questions sociales, entr'autres celle des denrées alimentaires y ont été traitées avec beaucoup de tact. Ensuite, les bases d'une association sous le titre de : *Solidarité des Ouvriers houilleurs du bassin de Charleroi*, ont été jetées. A cet effet, une liste d'adhésions a été présentée, qui s'est séance tenante, couverte de nombreuses signatures.

Nous nous promettons de publier incessamment dans tous ses détails le compte-rendu de ce meeting.

PHILOSOPHIE POPULAIRE.

Prolétaire, pauvre déshérité de tous les biens que la nature et ton travail répandent autour de toi, innocente victime de toutes les exploitations qui se font en ce monde au nom de la propriété ou de la religion, c'est à toi que s'adressent ces lignes. Elles ne sont autre chose que le faible fruit des méditations et des études, bien superficielles peut-être, d'un de tes frères, d'un ouvrier comme toi.

La société, dans sa partialité révoltante, tandis qu'elle n'a pour toi que douleurs et souffrances, prodigue à tes maîtres toutes les faveurs, toutes les richesses, tous les plaisirs, toutes les jouissances. A eux l'inaction et la mollesse, à toi les fatigues et le labeur. A eux le Bien-etre et l'Instruction, à toi la Misère et l'Ignorance.

On te dit qu'il y a là-haut, perché je ne sais où, un Etre tout bon et tout juste, créateur des hommes et qui a fait les uns pour commander et les autres pour se soumettre, et tu le crois. On te dit que tu dois t'incliner devant cet Etre et lui rendre hommage ; et tu t'agenouilles et tu pries. On te dit que cet être a ici bas ses ministres qu'il a chargé de l'exécution de ses volontés, et tu obéis. On te dit que ces ministres ne doivent pas vivre, comme toi, de leur travail, mais qu'ils ont pour mission de répandre la parole sainte, et tu paies pour les nourrir. Cesse de croire, de t'agenouiller, de prier, d'obéir et de payer, — et bientôt tu cesseras de souffrir. Assez longtemps tu fus croyant et religieux, et assez longtemps, malgré ton Dieu de justice et sa religion d'amour, tu fus baffoué, opprimé et volé ; sois enfin philosophe, prolétaire, et tu seras un jour complétement libre et heureux, sois philosophe, et tu seras sauvé. Les prêtres fermeront pour toi les portes du ciel et voueront ton âme aux flammes de l'enfer. Qu'importent ! les promesses et les menaces des prêtres sont intéressées et menteuses ; mais tu échapperas à l'enfer qu'on te fait ici bas et tu goûteras enfin le paradis sur terre.

Prolétaire, la Misère et l'Ignorance sont les deux grandes sources d'où découlent tous les maux qui t'accablent. L'une est dans le domaine physique ce qu'est l'autre dans le domaine intellectuel. La misère te force, dès ton plus tendre jeune âge, à peiner du matin au soir pour te procurer les grossiers aliments dont tu nourris ton corps, elle ne te laisse presque pas de temps pour cultiver un peu ton esprit, et tu reste *plongé dans l'ignorance.* D'un autre côté, l'ignorance a enraciné dans ton esprit la superstition, tu es devenu la dupe des prêtres et de tous les fourbes qui t'oppriment au nom du ciel, tu as mis en oubli les droits que te confère la nature et les devoirs que ces droits t'imposent, et l'oubli de tes droits et de tes devoirs te retient courbé sous le joug de la misère.

De sorte que ta misère est cause de ton ignorance et que ton ignorance est cause de ta misère.

Toute amélioration dans ta position matérielle doit amener nécessairement une amélioration dans ton état intellectuel, et tout progrès dans ton état intellectuel tend également à augmenter dans l'avenir ton bien-être matériel.

Supposons que, par l'organisation du travail et du commerce substituée au mode actuel de l'industrie et du négoce, et par la possession collective des immeubles aujourd'hui propriétés individuelles, la misère disparaisse tout-à-coup de la terre, — et bientôt l'ignorance, entraînant dans sa chûte les préjugés religieux et leurs vils ministres, fera place partout à l'instruction gratuite.

Supposons que, par l'instruction gratuite et obligatoire, par les idées que répandent dans le sein des masses les écrits philosophiques, scientifiques, historiques, les brochures socialistes, les journaux et les revues démocratiques, par les conférences et les cours publics, par la propagande orale dans les meetings et dans toutes les réunions, l'ignorance disparaisse de la majorité du peuple, — et bientôt, comprenant qu'il est injuste que les uns soient soumis à toutes les privations malgré un pénible labeur tandis que d'autres ont sans travail

mille fois le superflu de la vie, éclairé sur l'origine de ses maux et sur les remèdes qui seuls peuvent les guérir, le peuple substituera le travail et l'achat des vivres par association à l'exploitation actuelle du travailleur par le capitaliste et le marchand, remplacera la propriété immobilière par la communauté des immeubles, et la misère finira pour jamais avec son escorte hideuse d'oppressions, de douleurs, de vices, de crimes, de maladies et de mortalités.

Ainsi donc, prolétaire, concerte-toi avec tes frères en travail et en infortune, que la plus étroite solidarité t'unisse à eux, et par l'association pour le travail en commun et par l'association pour l'achat en commun et en gros des objets de consommation, efforce-toi d'améliorer dès à présent ta condition matérielle.

D'un autre côté, éclaire-toi, développe les nobles facultés de ton esprit et foule aux pieds les croyances religieuses qui obscurcissent ta raison et faussent ta conscience. C'est ainsi que tu obtiendras le double affranchissement de tes bras et de ton intelligence.

Qui exploite tes bras?

C'est le Capital, représenté par le propriétaire, par le patron et par le boutiquier.

Comment t'en délivreras-tu?

Par l'Organisation du travail.

Qui opprime ton intelligence?

C'est la Religion, représentée par le prêtre et tous les gens d'église.

Comment t'en délivreras-tu?

Par l'Instruction, mais par une instruction libre et sérieuse, et non pas par une instruction fausse et corruptrice comme celle qu'on puise chez les petits frères.

Mais comment m'instruire, —diras-tu peut-être.

Je le sais, tu n'as ni le loisir ni les moyens pécuniers indispensables pour faire de longues études. Il n'y a jamais eu de place pour toi sur les bancs des colléges et des universités; il n'y a pas pour toi de professeurs distingués pour venir te vendre, à prix d'argent, comme au fils du bourgeois, leurs connaissances et leurs talents; la raison en est bien simple, tu n'as pas de quoi les payer.

Mais si les loisirs te manquent, vas-tu donc laisser ton intelligence en friche? Non, aies le courage de prendre sur ton repos quelques heures pour l'étude, et ce sacrifice, loin de te nuire, t'assurera un immense avantage, car il te vaudra ta rédemption et celle de tes enfants. Et si les savants ne viennent pas à toi pour te faire participer aux trésors de la science, c'est à nous, malgré nos faibles lumières, qu'incombe cette tâche, à nous travailleurs comme toi, à nous républicains-socialistes qui, non contents de vouloir le niveau des droits et des devoirs, l'égalité des fortunes et des conditions, voulons encore, autant que possible, établir le nivellement des intelligences.

Et c'est précisément pour cela, prolétaire, que nous osons te donner aujourd'hui quelques notions de philosophie. Ces notions sont bien imparfaites, sans doute. Nous demandons qu'on excuse leurs imperfections pour la pureté de nos intentions.

Entrons en matière.

Qu'est-ce que la philosophie?

La philosophie est la science des principes.

Mais, puisque nous voilà transformés en professeurs de philosophie, il est bon d'adopter la manière d'agir des philosophes, et avant de dire que la philosophie est une science nous ferions bien de dire ce que c'est que la *Science* en elle-même, car toute définition doit se faire par le *genre prochain* et la *différence dernière*. Ainsi, par exemple, pour définir ce que c'est qu'une planète, le philosophe commencera par dire que c'est un astre ou un corps céleste (genre prochain), puis il ajoutera, pour distinguer la planète des autres astres, que c'est un astre qui reçoit sa lumière du Soleil et fait autour de celui-ci une évolution périodique, (différence dernière.)

Qu'est-ce que la Science?

La Science est la *connaissance vraie* et *certaine* des choses.

Pour qu'il y ait *science*, il faut donc qu'il y ait: 1° connaissance, 2° vérité, 3° certitude.

Qu'est-ce que la connaissance?

La connaissance est une propriété par laquelle l'esprit humain, considéré comme pensée, intelligence, s'unit à un objet et s'en pénètre.

On peut diviser les connaissances de diverses manières, parce qu'on peut se placer à des points de vue divers.

Il y a des connaissances qui ont pour objet le *moi* (c'est-à dire l'homme même qui connait). C'est ce qu'on appelle en philosophie connaissances *immanentes*. — Il y a des connaissances qui ont pour objet le *non-moi*, (c'est-à-dire quelque chose d'extérieur par rapport à la personne qui connait). C'est ce qu'on appelle connaissances *transcendantes*. Il y a des connaissances qui ont pour objet quelque chose qui est du domaine de l'expérience ou de l'observation, c'est-à-dire qui tombe sous les sens. On les appelle connaissances *sensibles*. — Il y a des connaissances qui sont en dehors du domaine de l'expérience, qui dépassent les limites de l'observation, en un mot qu'on ne peut acquérir que par la raison. On les appelle connaissances *suprà-sensibles*.

A un autre point de vue, on peut distinguer les connaissances en connaissances *vulgaires*, originaires ou *non-scientifiques*, c'est-à-dire celles qui réunissent certaines conditions pour devenir scientifiques, et en connaissances *scientifiques*, c'est-à-dire celles qui ont pour caractère la vérité et la certitude.

La science exclut tout ce qui n'est pas connaissance vraie et certaine; en d'autres termes, elle exclut l'ignorance, l'erreur, le doute.

L'ignorance est l'état de celui qui ne sait pas; elle est opposée à la connaissance.

L'erreur est l'état de celui qui sait mal; elle est opposée à la vérité.

Le doute est l'état de celui qui sait peut-être; il est le contraire de la certitude.

Le doute comprend diverses espèces: l'opinion, le préjugé, la croyance, la conjecture, l'hypothèse, la probabilité.

L'opinion est une connaissance qui n'est pas certaine; elle peut être vraie, mais manque de certitude.

Le préjugé est encore une espèce de connaissance qui n'est pas certaine, c'est un jugement porté avec précipitation, sans examen préalable.

La croyance est une connaissance mêlée de sentiment.

La conjecture est une espèce de connaissance portée sur un évènement futur.

L'hypothèse est à peu près la même chose que la conjecture, seulement elle a une valeur scientifique; elle exige des conditions, des bases qui mènent à la science; elle se présente encore assez souvent dans les sciences d'observation comme la physique et la géométrie par exemple.

La probabilité est le milieu entre le doute et la certitude, mais ce n'est pas un milieu fixe. La probabilité est susceptible de degrés qui la fortifient; elle peut devenir une presque certitude.

Remarquons encore que les trois premières variétés du doute regardent plus spécialement le présent et les trois dernières l'avenir.

Qu'est-ce que la vérité ?

La vérité est une connaissance *exacte*. Elle suppose donc qu'il y ait exactitude dans la manière dont on connait une chose, c'est-à-dire que l'objet considéré dans son essence propre soit connu tel qu'il est en lui-même, car, on peut connaître un objet tel qu'il est (alors il y a vérité), ou tel qu'il n'est pas (alors il y a erreur).

Qu'est-ce que la certitude?

La certitude est la conscience que nous avons intérieurement de la vérité. On acquiert la certitude par la connaissance de la vérité comme telle; en général elle s'acquiert par la démonstration. La certitude exige comme première condition de son existence: le libre-examen. De là il résulte que toute proposition qu'on imposerait à l'esprit comme vraie, mais qui serait au-dessus de la raison, ne pourrait jamais devenir un objet de certitude. De là il résulte que les Dogmes religieux, qu'on impose à l'esprit sans les soumettre au libre examen, à la libre discussion, ne peuvent jamais porter en eux le caractère de la certitude.

Donc, la certitude exclut tout ce qui n'a pas été l'objet d'un libre-examen; pour arriver à la science il faut commencer par le doute et pour devenir philosophe il faut être libre-penseur.

C'est ce qu'avaient bien compris Socrate, le philosophe grec, l'adversaire des sophistes athéniens et le maître du communiste Platon, et Descartes, le philosophe français, l'adversaire des dogmatistes ecclésiastiques et le père de la philosophie moderne, lorsque tous deux, à des époques différentes, bouleversèrent entièrement la fausse philosophie de leurs temps et firent comprendre que l'esprit humain pour arriver à la possession de la certitude devait débuter par le doute et rejeter complètement tous les dogmes philosophiques et religieux.

Nous voyons donc, dès le début, que la Religion se trouve aux prises avec la Science. L'une impose ses croyances sans même en permettre la discussion; l'autre marche librement à la recherche des principes vrais et certains, et n'admet aucun principe sans en avoir démontré la vérité et acquis la certitude. Aussi l'Eglise a-t-elle repoussé la méthode Socratico-cartésienne ; aussi a-t-elle anathématisé le Libre-examen et par conséquent aussi a-t-elle condamné la Science, qui ne peut exister sans cette liberté de tout examiner et de tout discuter.

Croirais-tu, prolétaire, que cette nouvelle impulsion donnée au dix-septième siècle à la philosophie par Descartes, amènera un jour ton émancipation politique et sociale? C'est ainsi pourtant.

Voyez comme tout se lie dans l'histoire de l'esprit humain et dans le développement successif des idées. Ce fut la méthode Cartésienne qui engendra les philosophes du dix-huitième siècle, ceux-ci préparèrent la révolution de 89 qui amena celle de 93. Cette dernière révolution mit au jour le Socialisme et le Communisme naissants, dont Babeuf fut alors l'incarnation vivante, et des cendres de Babeuf naquirent Saint-Simon, Fourrier, Cabet, Pierre Leroux, Louis Blanc, Proudhon, et tout le Socialisme moderne. Or, c'est dans le Socialisme, c'est-à-dire dans les doctrines qui sont communes aux différentes écoles socialistes, que se trouve ton salut, prolétaire; c'est lui qui te fera conquérir tes droits d'homme, de citoyen et de producteur.

Mais quand le Socialisme aura émancipé socialement le travailleur, l'humanité s'arrêtera-t-elle dans sa marche en avant? Non, et nous trouvons ici une nouvelle preuve en faveur de ce développement successif des idées. Les idées engendrent les idées; et de même que la Philosophie a enfanté la Révolution et que la Révolution a enfanté le Socialisme, le Socialisme enfantera l'émancipation de la femme.

(*La suite au prochain numéro.*)

Manifeste Mazzini.

Lorsque, après l'acte anti-national qu'on appelle *paix de Villafranca*, le peuple italien, par des manifestations, des assemblées, des plébiscites, prit l'initiative de la révolution nationale et travailla à fonder la patrie, nous, républicains, nous comprimes l'obligation absolue dans laquelle nous nous trouvions d'y contribuer de toutes les forces de notre pensée et de notre action. Et comme la majorité du peuple italien, obéissant aux circonstances et à la nécessité que tous les éléments s'unissent pour atteindre ce grand résultat, avait déclaré que le moyen le plus facile de l'obtenir était l'unification monarchique, nous courbâmes, avec respect, malgré notre peu de confiance dans le succès, la tête devant la vo-

lonté du pays, en disant : *nous tenterons loyalement l'expérience pour la seconde fois*. La main sur le cœur, nous pouvons affirmer que nous avons tenu notre promesse.

Nous l'avons tenue au milieu des amertumes d'une guerre contiuuelle de défiances, de suspicions déloyales, de basses et ingrates calomnies — écartés de tout conseil — mis audessous des hommes du parti rétrograde — condamnés comme ennemis à l'isolement dans l'Etat—conservés comme des instruments à utiliser pour la victoire, mais à briser le lendemein. Nous l'avons tenue au milieu de fautes graves, en face d'une politique ouvertement servile devant l'étranger, en présence du honteux marché de la Savoie et de Nice. Nous l'avons tenue en poussant au vote unificateur les populations du centre, en préparant et rendant inévitable l'émancipation des provinces romaines, en fomentant l'insurrection de la Sicile, en soulevant les contrées méridionales et en aidant efficacement au triomphe du plébiscite qui a réuni dix millions d'hommes à la monarchie.

C'était un devoir national et à ce devoir, à ce devoir seul, nous avons tout sacrifié : aspirations, idéal, traditions de notre passé, conceptions bien autrement larges et glorieuses que celles de la monarchie directrice.

Faire l'Italie : nous eussions sacrifié à cela la réputation et l'honneur. Nous aimions, nous aimons la patrie, la patrie UNE jusqu'au suicide. Les hommes qui, trente années durant avaient travaillé au nom d'un drapeau républicain, donnèrent avec joie à l'Europe, au nom de l'Italie, le spectacle, nouveau dans l'histoire des partis politiques, d'hommes combattant au profit d'un drapeau contraire et persécuteur.

Dans cette voie semée de douleurs et de sacrifices nous n'avons conservé qu'un seul droit : combattre, agir contre l'étranger envahisseur : agir sans trève, sans interruption, pour que l'unité nationale s'accomplit, pour que la patrie constituée et forte sortit promptement des périls d'une condition provisoire, peu sûre et menaçante pour les conquêtes réalisées, pour effacer du front de vingt-deux millions d'Italiens la honte de la servitude de Venise et de Rome, la honte d'être forts et de ne rien tenter pour leur délivrance.

C'était notre seul droit, mais le pacte reposait sur lui. Pour cela nous avons jusqu'ici résumé toute notre pensée dans cette courte formule : faire l'Italie une *avec* la monarchie, *sans* la monarchie, *contre* la monarchie, si elle s'opposait au but que nous poursuivions.

C'est pourquoi, prévoyant ce qui adviendrait, je déclarai que le gouvernement n'ayant rien à craindre de nous tant qu'il travaillerait à ce but, nous restions libres, au cas où il l'abandonnerait, de suivre, quelles qu'elles fussent, les inspirations de notre conscience, et le gouvernement lui-même en fût loyalement averti par nous.

Aujourd'hui, pour ce qui me regarde personnellement, je reprend ma promesse.

Ce droit nous est-il ravi? Le gouvernement ne fait rien pour délivrer les pays esclaves et accomplir l'unité nationale : il nous défend à nous, avec l'énergie d'un ennemi, de le tenter. Le pacte n'a donc plus aucune raison d'exister. Et je crois de mon devoir de le déclarer.

A partir d'aujourd'hui, je me sens libre de tout engagement, hormis de ceux que m'imposent le bien du pays et ma conscience.

Cela importe peu à l'Italie et au gouvernement. L'âge, ma santé chancelante, mon influence réelle en un temps d'organisations secrètes, et disparue naturellement par suite de la demi liberté du pays qui peut pourvoir lui-même à ses propres affaires, d'autres hommes bien plus puissants que je ne le suis, sortis des rangs de la nation, font de moi un faible ami et un plus faible ennemi encore. Ma déclaration n'a donc d'autre but que de satisfaire ma conscience. Je sens le besoin de la conserver sans tache jusqu'au tombeau et je ne voudrais pas qu'on pût me dire : *nous vous croyions notre allié et vous ne l'êtes pas.*

En présence d'un dualisme aussi clairement défini par le pouvoir actuel — en présence des tentatives des nôtres contre l'Autriche et de la violente répression opérés par le gouvernement — en présence d'hommes couverts de cicatrices reçues dans les batailles pour l'unité uationale et d'hommes qui les livrent aux sbires en les accusant de haute trahison pour avoir voulu combattre l'étranger et affranchir leurs frères, en présence des aspirations de la meilleure partie du pays et des fusillades qu'elles ont obtenues pour toute réponse à Brescia — en présence de la pensée émancipatrice de Garibaldi et d'un gouvernement qui le renie et qui n'osant emprisonner Garibaldi, l'outrage, c'est, à mon sens, un devoir pour tout homme qui aime l'Italie de rompre et de rompre publiqnement.

Je prie mes adversaires honnêtes de ne pas se méprendre sur la portée de mes paroles. Il ne s'agit pas maintenant pour moi de *république* ou de *monarchie*. Il s'agit d'action ou d'inertie, d'unité et de démembrement, de garder ou de chasser l'étranger.

Notre programme d'aujourd'hui est toujours celui de 1859. Le voici en deux mots : *Rome et Venise*, le bras de l'Italie, le cœur de l'Italie. Seulement, nous espérions le réaliser avec l'aide de la monarchie ; aujourd'hui, cette espérance évanouïe, nous déclarons que nous chercherons à l'accomplir seuls, par nos propres ressources, malgré le gouvernement et tout prêts à le combattre s'il s'obstine à nous barrer le chemin.

Si les hommes du gouvernement, non contents de ne pas avoir fait leur devoir, veulent nous empêcher de l'accomplir, nous aviserons par tous les moyens à nous en procurer la possibilité : s'ils violent le droit d'association publique à propos de Rome et de Venise, nous reformerons nos sociétés secrètes : nous conspirerons. Nous ne renierons pas le devoir national devant l'Autriche : nous ne le renierons pas devant des hommes qui se nomment Rattazzi, Minghetti ou Farini.

Nous voulons Rome et Venise, parce qu'à Rome est le secret de notre unité, à Venise la ruine de l'empire d'Autriche et notre alliance avec les nations-sœurs dont l'existence assurera notre frontière des Alpes.

Nous voulons *à tout prix* Rome et Venise, parce que l'irruption de notre mouvement national et la condition provisoire dans laquelle nous sommes menacent notre unité ; parce que l'Autriche dans la Vénétie, c'est l'éternelle conspiration des principes renversés, la perspective perpétuelle d'une invasion subite au cœur de nos possessions ; parce que la France à Rome, c'est la conspiration des satellites du pape et du Bourbon de Naples, l'organisation du brigandage dans les contrées méridionales ; parce que Louis Napoléon, ennemi déclaré de notre unité, conspire pour trouver dans le mécontentement local et croissant des élements favorables à ses projets de fédération, et le temps les seconde ; parce que 22 millions d'hommes libres, sans un déshonneur ineffaçable, ne peuvent tolérer, ce qui chez toute autre nation européenne provoquerait une guerre immédiate, que l'étranger campe tranquillement sur un sol qui leur appartient ; parce que tout homme emprisonné en Vénétie, tout homme victime des cruautés des brigands bourbonniens dans les Etats de Naples, pèse comme un délit, et devrait peser comme un remords sur l'âme de la nation ; parce que si les hommes du gouvernement sont incapables de honte et de remords, nous ne le sommes pas, nous.

Nous avions espéré que le gouvernement aurait accompli son devoir et que nous pourrions le suivre et l'aider.

Et nous lui avons dit :

Armez le pays. Conservez telle qu'elle est l'armée pour l'enseignement, l'exemple et le nerf de la guerre. Abolissez, pour l'avenir, la conscription et organisez l'armement de la nation d'après le système de la Suisse. Vous aurez l'affection du peuple qui n'aime pas à être séparé des siens sans nécessité, et, au besoin, vous aurez tout prêts un million de combattants.

Associez le peuple au mouvement national, en élargissant le suffrage, en le faisant participer à la force citoyenne, aux droits politiques, à la vie de l'Italie.

Faites en sorte que l'agitation pour Rome prenne un aspect européen. Adressez un manifeste aux gouvernements et aux peuples pour leur demander de reconnaître que le principe de non-intervention n'est pas un mensonge, mais une réalité.

Demandez à Garibaldi de se rendre dans le Midi avec tous les pouvoirs nécessaires ; confions-lui le soin d'éteindre le brigandage et de ressusciter l'enthousiasme populaire en restituant aux frontières du Mincio les 60.000 soldats qui protègent aujourd'hui ces provinces du Midi.

Etablissez la concorde, non par des *paroles*, mais par des *faits*, en appelant à vous tant d'hommes qui ont souffert et combattu pour l'unité de l'Italie, en encourageant dans les associations publiques l'expression normale de la volonté populaire, en excitant à battre plus vite le pouls, le cœur et toutes les artères de la nation.

Et alors déclarez la guerre à l'Autriche en Vénétie. Là, est le salut de l'Italie, l'initiative de l'Italie. Là, est la guerre — baptême pour le pays, et pour vous qui n'avez combattu jusqu'ici qu'à côté et sous les ordres de l'étranger.

Cela a été dit et répété, publiquement, dans l'intimité, à chaque changement de ministère, par Garibaldi, par moi, par tous ceux qui aiment l'Italie d'un amour vif et sincère.

Y avait-il dans ces protestations une seule menace pour la monarchie ? Entourée de l'enthousiasme et de la confiance du peuple, maîtresse par sa propre initiative du seul terrain sur lequel nous puissions avoir de l'influence, la monarchie, en acceptant nos conseils, assurait son existence pour un demi-siècle.

Le gonvernement a méprisé des conseils loyaux. Il a maintenu le peuple dans la condition d'élément suspect, en l'exilant, après les plébiscites, de l'arène politique : il a voulu une Italie sans pacte national italien : il a mendié pour Rome à l'*occupant* l'aumône de concessions funestes et déshonorantes et il a essuyé des refus : il n'a pas osé élever devant l'Europe une voix de généreuse protestation : il a refusé Garibaldi aux demandes unanimes du Midi : il a versé jusqu'à la dernière goutte le calice d'amertune aux volontaires et aux exilés de Venise : il a empêché les manifestations populaires en faveur de Rome : il a condamné à l'ostracisme dans la vie publique tous ceux qui n'ont pas applaudi à l'inertie et à l'alliance impériale : il a déclaré qu'on ne pouvait avoir Rome qu'avec le consentement de Louis Napoléon : Venise sans permission des cabinets européens : il a renié la révolution et la nation ; et avec l'exemple de quatorze armées levées en une année par la France républicaine, avec l'exemple de 650,000 hommes levés en quelques mois par vingt millions de républicains d'Amérique — il n'a pas su en quatre ans réunir même 200,000 soldats — et aujourd'hui, audacieux seulement contre les patriotes italiens, il lance l'armée contre le peuple, il emprisonne les hommes qui ont délivré le Midi, parce qu'ils tentent de délivrer les contrées vénitiennes, il persécute les associations et il signifie à Garibaldi que son poste est dans la solitude de Caprera.

C'est au pays d'accomplir le devoir national que le gouvernement déserte. Et certainement les hommes du parti d'action ne failliront pas à leur devoir.

Vous avez, disent-ils, un gouvernement régulier, respectez-le : n'assumez pas un droit d'action qui engendrerait un dualisme funeste.

Nous n'avons pas un gouvernement *nôtre* à Rome et à Venise ; mais des opprimés et des oppresseurs étrangers. Les nôtres ne descendent pas des Alpes pour soulever Turin ou Florence ; ils essayent de partir pour soulever Trente et la Vénétie : ils tentent de continuer l'émancipation de la nation, et de la continuer à votre profit : ils cherchent un autre Marsala. Ils n'établissaient point un dualisme : ils cherchaient à renverser ce qui existe malheureusement trop encore sur la terre italienne. Victorieux, ils eussent mis à vos pieds les fruits de la victoire ; défaits, vous les avez méconnus et persécutés.

Si le respect pour le gouvernement régulier comprend pour vous l'obligation de sacrifier le devoir notional aux erreurs ou aux fautes de ceux qui sont eu haut, — l'obligation de renier la solidarité italienne, parce ceux qui sont en haut la renient ou l'oublient—l'obligation d'abandonner la liberté de nos frères à l'initiative de ceux qui déclarent par des paroles et des actes qu'ils ne peuvent prendre une pareille initiative — l'obligation de tronquer en deux la révolution unificatrice, parce que ceux qui sont en haut se sentent faibles et lâches. Si l'existence d'un gouvernement quelconque, bon ou mauvais, actif ou inerte, négation ou affirmation du but national, comporte à votre sens pour les Italiens obéissance passive, refaites-vous Autrichiens !

L'Autrichien, lui aussi, était gouvernement : il pouvait d'un jour à l'autre—et nombre de diplomates étrangers ont essayé de lui persuader — changer de système.

D'où naissait pour les Italiens le *droit* de se révolter ? Du national. Le gouvernement autrichien, comme le gouvernement bourbonnien de Naples, contestait ce droit. Le pays se soulevait pour l'affirmer ; le gouvernement légal, en vertu de cette affirmation, était en lui.

Le *devoir national* est supérieur à toute formule gouvernementale : il constitue la règle sur laquelle se juge la légalité ou l'illégalité des gouvernements.

Un mensonge de gouvernement n'est pas un gouvernement. Le gouvernement est la vie de la nation interprêtée, concentrée, dirigée.

La vie de la nation est l'unité. Le pays l'a définie par ses plébiscites,

Existe t-il un seul homme en Italie qui puisse affirmer qne les pays du centre ou du midi de l'Italie se soient réunis au Piémont pour un autre but que celui de l'unité nationale?

Que le gouvernement conquière résolûment cette unité : nous serons avec lui, laissant au temps et à l'apostolat pacifique, qui est notre droit inviolable, la solution des autres questions. Chaque fois que le gouvernement trahit le *but* du pays, le *devoir* de la nation, l'obligation de l'accomplir revit en chaque individu.

Il est impossible que la partie choisie du pays, les éléments parmi lesquels frémit le plus vivement la pensée d'action, les jeunes gens, les étudiants, les fils du peuple se résignent longtemps à faire du cri sacré de Rome et de Venise une méchante ironie, une désillusion murmurée, périodiquement sur deux sépulcres.

Il est impossible que les héros de Magenta, de Solferino et de Palestro, se résignent longtemps à jouer le rôle de protecteurs des frontières pour le compte de l'Autriche.

Il est impossible que la nation se résigne longtemps à supporter un gouvernement dont les actes semblent calculés pour créer — et je l'écris avec une profonde douleur—Dans l'Italie naissante tous les maux qui affligent les monarchies mourantes — antogonisme entre le peuple et les classes moyennes — antogonisme entre l'armée et le pays — antagonisme entre les gouvernants et le peuple gouverné.

30 mai 1862. GIUSEPPE MAZZINI.

Histoire d'un petit pays.

Il y avait une fois un bon petit pays, qui se trouvait dans les meilleures conditions du monde pour être parfaitement heureux. Plusieurs peuples se l'étaient disputé pendant longtemps, mais il avait fini par se débarrasser d'eux et par faire ses affaires lui-même, pensant avec raison qu'il les ferait mieux. Mais pour cela, il lui fallait vivre tranquille et n'avoir rien à redouter, ni du dehors, ni du dedans. Il obtint le premier point, en se faisant déclarer neutre et en faisant garantir cette neutralité ; il obtint le second, en se donnant une constitution qui laissait aux citoyens la plus grande

liberté possible.... Il n'était pas bête, notre bon petit pays.

Cela fait, il s'occupa de réparer ses pertes morales et matérielles. Il travailla de toutes ses forces et fit des prodiges. C'est qu'il était si bien placé aussi pour atteindre non seulement le bien-être, mais la prospérité; non seulement toutes sortes de connaissances, mais toutes sortes de progrès. Ici des magnifiques terres pour l'agriculture, là des mines et des carrières pour l'industrie, puis des beaux fleuves et des côtes maritimes pour le commerce: une foule de souvenirs splendides réveillaient et réchauffaient le génie des arts, tandis que l'usage de deux langues mettait le petit pays en communauté intellectuelle avec toute l'Europe. Pas d'esprit exclusif, pas de centralisation, pas d'obstacles aux améliorations matérielles et à la diffusion des lumières.

Malheureusement, certaines gens, poussés par de vieux préjugés ou par des ambitions nouvelles, s'avisèrent de rechercher tous les chaînons brisés des servitudes afin d'entraver le progrès intellectuel, dangereux à leurs yeux. Ils invoquèrent hautement des motifs religieux, et pendant quelque temps le bon petit pays les laissa faire, confiant dans sa propre force et bercé par ces mêmes mots d'indépendance et de liberté, que ses nouveaux ennemis avaient sans cesse à la bouche. Il fallut le tirer d'erreur, l'empêcher de se perdre, et un temps précieux, un temps énorme fut employé dans ces luttes stériles, dans ces discussions oiseuses au bout desquelles on ne se trouva pas plus avancé qu'auparavant.

Les adversaires du progrès, parlant au nom de la *religion catholique*, furent appelés les *catholiques*; le parti qui se forma pour les combattre, parlant au nom de la *liberté*, s'appela les *libéraux*. Ces derniers, vainqueurs à la fin, annoncèrent toutes sortes de belles choses, promirent monts et merveilles, et se firent un grand nombre de partisans. L'illusion fut assez forte pour enivrer le bon petit pays, qui, fatigué de cette guerre, se laissa aller aux douceurs d'un nouveau sommeil, mêlé des plus beaux songes.

Mais au réveil, quel désenchantement! rien de ce qu'on avait promis n'était tenu; au contraire, les choses allaient de mal en pis: on parlait beaucoup et l'on n'agissait pas, ou on laissait parler et on agissait en sens contraire.

Il avait été question de fortes économies et les charges devenaient de plus en plus lourdes; une foule de questions étaient mûres dans l'opinion publique que le gouvernement les étudiait encore; des améliorations urgentes étaient réclamées, et l'on fermait les yeux et les oreilles. Notre bon petit pays était désolé. Il commença à s'agiter un peu, mais on avait prévu le cas, on avait pris ses précautions: le gouvernement *libéral* avait ses amis dans le parlement, parlant au nom de la nation, et ses journalistes salariés, parlant au nom de l'opinion publique. Le bon petit pays fut un instant abasourdi, il crut se tromper et resta indécis.

Mais un jour cependant, cette erreur se dissipa; le bon petit pays prit à son tour la parole dans des réunions de tout genre, dans des journaux de toutes les grandeurs, et il fit entendre hautement ses plaintes. Ce fut au tour du gouvernement à être embarrassé.'

— Vous êtes bien peu reconnaissant, dit-il, au petit pays.

— Reconnaissant vous-même, répondit celui-ci; c'est vous qui êtes mes mandataires, et c'est de moi que vous tenez votre pouvoir.

— Vous allez ramener les *catholiques*.

— C*atholique* vous-même; vous n'agissez pas autrement qu'eux.

— Vous allez ouvrir le territoire aux français.

— Français vous-même; vous me traitez comme on traite les Français dans leur pays.

Puis, le bon petit pays, montrant que l'on pouvait être bon sans être faible, et petit tout en étant vigoureux, ajouta ceci:

— En définitive, pourquoi ai-je fait Constitution de 1831? Pourquoi me suis-je débarrassé des *catholiques*? Pour être libre au dedans et marcher vers la prospérité et le progrès, sans entraves. Qu'avez-vous fait en vue de ce but-là, vous qui me gouvernez? Où sont les charges diminuées, où est l'instruction répandue? Attendre! Attendre! c'est votre refrain habituel. J'attends et ne vois que la misère venir avec son triste cortège. Vous ne m'avez même pas préservé d'une nouvelle domination *catholique*, et l'on dirait vraiment que vous vous unissez à ce parti-là pour m'opprimer. Si les fonctions de ministre étaient héritaires, et si vous teniez votre portefeuille de Dieu, vous n'auriez pas plus d'arrogance. Vous croyez avoir affaire à un bon petit pays: *eh bien, sachez que je ne suis petit que par mon territoire, et que je suis méchant quand je veux.*

(*Sentinelle du Borinage.*)

Le Vendredi 5 de ce mois, à 11 heures du matin, l'Association pour l'enterrement civil, les *Solidaires*, a procédé, sur la demande que lui ont faite les amis du défunt, à l'enterrement du colonel Demoor, décédé à Uccle, lez-Bruxelles.

Deux discours ont été prononcés sur sa tombe.

« C'était, a dit un des orateurs, un libre-penseur plein de mansuétude et de tolérance, ne se soumettant à aucune autorité, qu'à celle que sa raison avouait.

« Il a vécu en libre-penseur et il est mort comme il a vécu. Sa mort couronne sa vie. »

Le clergé, à l'exemple de ce curé dont il est parlé au bulletin clérical, avait fait creuser une fosse dans la partie du cimetière réservée aux suicidés qui n'ont pas le moyen de faire célébrer des services pompeux et coûteux; mais M. le bourgmestre, exerçant les droits que la loi lui confère, a fait inhumer la dépouille du libre-penseur dans le beau milieu du cimetière.

Si ce n'était que nous tenons à prouver aux ultra-montains que nous nous moquons de leurs foudres comme de leurs prétentions, nous dirions que toutes les places sont bonnes pour y déposer les restes d'un homme d'honneur.

BULLETIN CLÉRICAL.

Le curé et chanoine honoraire de Stockeran vient de porter plainte auprès de l'autorité militaire contre l'aumônier évangélique Szeberenyi, du chef de rébellion, et celui-ci a été sommé de se justifier par écrit. Voici ce qui s'est passé: Il s'agissait de l'enterrement d'un officier distingué, le capitaine Morsary, de confession évangélique. Le curé refusa de faire sonner les cloches et interdit toute espèce de discours sur la tombe. Mais M. Szeberenyi n'en tint pas compte, prononça quelques paroles chaleureuses sur la tombe et provoqua ainsi cette accusation, où le curé déclare que si des prêtres évangéliques veulent encore faire des discours funèbres, il fermera le cimetière et n'y permettra plus d'inhumations.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

En vente au bureau du journal: les vers AU PRÊTRE, par P. Voglet. Brochure de 16 pages, 10 centimes.

CH. KOESTER,

TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,

Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),

Lez-Bruxelles.

On demande un tourneur en bois ou en cuivre.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,

RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envois d'échantillons en ville et en province.

Cagliostro, Nouvelle Liqueur.

Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à	2	00
Verre cylindre.	40	centimes.
» demi-fin.	25	»

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,

BOTTIER ET CORDONNIER,

Rue des Alexiens, N° 4,

A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des pri très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 50. 1re Année. 13 Juillet 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE :
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75

POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE :

CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 12 Juillet 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Les événements politiques qui se sont accomplis cette semaine ne sont d'aucune importance au point de vue démocratique. Les journaux ont beau s'étendre sur les discussions de coteries qui préoccupent l'opinion publique dans les divers pays de l'Europe, nous n'avons rien à y voir, nos principes n'étant officiellement représentés jusqu'ici, et quand nous écrivons que l'on note bien que ce n'est point seulement comme démocrates belges que nous nous exprimons mais comme partisans de la République Universelle ; que par la tombe de nos martyrs, par les douleurs de la proscription, par les plaintes qui s'exhalent du fond des cachots du despotisme, par les larmes et les sanglots des enfants et des mères qui, gisant dans des bouges infects attendent mais en vain que le travail du chef de la famille leur apporte des vêtements et du pain, et par l'indignation et la patience de tout bon citoyen qui aspire avec le calme de la persuasion, au jour de délivrance.

Le devoir qui nous incombe c'est de nous livrer à une active propagande, afin de faire pénétrer nos idées dans les masses et d'observer avec attention toutes les phases de la Révolution pour nous tenir prêts à toute éventualité.

En effet, si la Révolution fait son chemin, nous ne devons pas nous faire illusion sur la terrible lutte que nous aurons à soutenir ; les potentats comprenant fort bien la position qui leur est faite par la démocratie Socialiste, c'est-à-dire par les *partageux*, ne reculeront devant aucune extrémité pour mettre une digue au torrent qui doit les entraîner. C'est ainsi que malgré l'incompatibilité de mœurs et de principes qui existe entre elles, nous voyons, en dépit de l'Angleterre, qui en a déjà manifesté sa mauvaise humeur dans ses journaux semi-officiels, la France et la Russie, s'aboucher pour mettre un frein à l'invasion des principes révolutionnaires. De cette alliance résulterait la reconnaissance de l'Italie par le gouvernement d'Alexandre II, et son premier effet serait, à coup sûr, le partage de l'empire Ottoman ; c'est à cet endroit que l'Angleterre se sent singulièrement émue, car n'étant pas appelée à prendre sa part du butin elle verrait indubitablement lui échapper certains petits coins de terre par elle convoitées, qu'on appelle ponts maritimes et qui eussent pu donner une immense impulsion à son commerce, en Orient.

Cependant, nous avons le droit de douter que les projets issus de cette alliance parviennent à bonne fin ; l'attitude des populations de deux pays qui, naguère encore, se saluaient à coups de sabre et de canon sous les murs de Sébastopol, ne nous semble guère de nature à rassurer ceux qui les gouvernent. — En France, l'immense procès qui se déroule en ce moment, devant les tribunaux et où le mouchard, paraît-il, remplit le premier rôle, ainsi que les condamnations iniques qui s'en suivront, doivent donner à réfléchir aux gens de décembre. Les 54 accusés, qui bientôt, vont devenir la pâture des prisons, de l'exil, et qui sait, de la déportation à Cayenne ou à Lambessa, ne verront-ils pas surgir des milliers de vengeurs que le droit et la liberté compteront au nombre de leurs champions ?

En Russie, la continuation persévérante de l'œuvre des incendiaires, ne doit pas faire se pâmer d'aise le czar et ses satellites ; d'après les dernières nouvelles, 81 personnes auraient été mises en état d'arrestation, dans une maison de Saint-Pétersbourg.

Un journal de cette ville, qui les traite de vagabonds, ajoute : « Que beaucoup d'enfants ont été « pris, porteurs d'argent et d'objets inflamma- « bles, servant au mode d'émancipation par lequel « ils prétendent procéder. »

Il serait curieux de savoir si ce sont les personnes arrêtées, qui ont fourni cet argent, ce seraient des vagabonds d'une nouvelle espèce : à Gand, où il doit y en avoir bon nombre, en ce moment, il n'en est pas, que nous sachions qui soient ainsi privilégiés de la fortune. Dans tous les cas, si le vagabondage règne en Russie, au point qu'on rencontre 81 de ces héros dans une seule maison, nous en concluons que la situation sociale des populations Russes, ne doit rien au paupérisme qui règne en Belgique. D'après des calculs, prétendus fort exacts, le chiffre des pertes causées par l'incendie, s'élèverait déjà à 100,000,000 de roubles, c'est-à-dire à 400,000,000 de francs.

Malgré le profond dégoût que nous professons pour la destruction, nous éprouvons néanmoins, une certaine satisfaction à l'aspect de ce chiffre, qui promet du travail aux serfs que, soit dans son auguste clémence, soit plutôt dans la terreur que lui inspire la Révolution, l'empereur de toutes les Russies a cru devoir affranchir de l'état abrutissant où les avaient plongé des siècles de préjugés et de tyrannie.

L'acharnement que les Monténégrins apportent dans la guerre qu'ils font aux Turcs, s'harmonisant au mieux avec les croisières russes qui vont venir s'établir dans les eaux de l'Adriatique, prouve comme nous le disions plus haut, que l'empire Ottoman est bien près de sa chute ; du reste, la crise financière qui y prend chaque jour de plus graves complications, ne permet point de prévoir que le Sultan puisse encore longtemps soutenir la lutte.

On ne sait rien encore de positif en ce qui concerne les projets de Garibaldi en Italie. Nous pensons que la double reconnaissance de cet état comme royaume par la Russie et par la Prusse, n'a pu qu'envenimer l'antipathie qui l'éloigne de Victor-Emmanuel.

N'oublions pas d'enregistrer que l'immixion Russe dans les affaires italiennes a déjà eu pour premier effet, la dissolution de l'Ecole polonaise, établie à Coni.

La seule nouvelle d'Amérique qui mérite d'attirer notre attention, est un combat qui aurait été livré devant Charleston, où les esclavagistes cette fois, auraient eu le dessus, sans entraver pourtant ni la marche ni les opérations des fédéraux.

Pendant que cette affaire avait lieu, une autre bataille fut livrée sous les murs de Richmond, où les Confédérés furent forcés de se retirer avec des pertes considérables. Il paraît que désormais l'action principale doit se passer en Virginie. On s'attend tous les jours à quelque affaire décisive, qui terminera enfin une guerre dont tout le monde est désireux de voir l'issue.

Tandis que le gouvernement français, au grand mécontentement des populations laborieuses, s'exténue en efforts impossibles pour reconstruire son armée d'expédition, nous apprenons avec un bien vif plaisir, que Lincoln, Président de l'Union fédérale, vient de présenter à l'approbation du Sénat, un traité offensif et défensif avec le Mexique. Ce fait d'une signification hors ligne, doit singulièrement émouvoir la meute impériale qui, de Paris à Mexico, croyait n'avoir à faire qu'une marche triomphale.

LES CAISSES D'EPARGNES.

Frères et amis,

Réjouissons-nous.

Dans leur paternelle sollicitude pour les classes laborieuses, le ministère *libéral* et sa majorité *panurgienne* vont nous OCTROYER DES CAISSES D'ÉPARGNES.

Ah ! le bon billet qu'a la Châtre !

Le projet, amis, date *de trois ans*. A cette époque la chose eût été passable ! mais aujourd'hui, quelle opportunité !

Vive Dieu ! nos ministres et leurs moutons du parlement sont de fiers hommes d'Etat. Leurs deux journaux servilement et bassement adulateurs ont bien eu raison d'écrire un panégyrique à grand orchestre pour faire mousser cette nouvelle œuvre *conservatrice* et *démocratique*.

Des caisses d'épargnes... Quelle cruelle et sanglante dérision !

Allons ouvriers brainois, gantois, borains, instituteurs primaires, infimes employés, et vous tous prolétaires que la faim torture et décime, parce que le travail fait défaut, que la dégradante aumône est impuissante ou que le salaire est insuffisant ; montons tous au Capitole rendre grâces aux dieux et crions en chœur : vivent nos ministres impériaux ! vivent leurs thuriféraires boursicotiers ! vivent leurs caisses remplies de nos sueurs et de nos épargnes !...

Qu'y mettrons nous donc encore, messieurs les doctrinaires, dans vos caisses ? Est-ce notre dernier souffle de vie qu'il vous faut ? Hélas ! nous mourrons bientôt par milliers, de faim, de misère, à moins cependant que nous ne nous avisions un jour ou l'autre de mettre une fin à vos coûteuses fantaisies et à vos scandaleuses déprédations.

Votre œuvre *conservatrice* et *démocratique* ressemble a s'y méprendre à la charité évangélique de ce bon archevêque de Paris qui, dans un mandement publié lors de l'apparition

du choléra en 1849, recommandait aux pauvres de son diocèse de se garantir de la terrible épidémie *en ne mangeant que des viandes roties et en ne buvant que du bordeaux de toute première qualité.*

Cette catholique philanthropie vaut bien la vôtre, messieurs.

Mais, en vrais saltimbanques politiques, vous prétendez que jamais la Belgique ne s'est mieux portée financièrement. Tout *bon citoyen*, disent vos plats et vils *Echos*, doit se réjouir de cette situation si prospère, si brillante.

Il en est ainsi pour vous ; mais en dehors de votre coterie de repus, à qui croyez-vous en imposer? Est-ce à ceux qui souffrent, à ceux que vos affirmations mensongères font frémir de fureur ? Ils sont trop nombreux et leurs souffrances sont trop palpitantes pour que les hommes de conscience et de cœur puissent tolérer plus longtemps vos audacieux mensonges officiels, destinés à tromper l'Europe sur notre situation intérieure.

A vous entendre, vous et vos flatteurs à gages, notre pays serait un pays de Cocagne. Rien ne vous manque, il est vrai ; vos caisses sont remplies ; vous mangez et buvez à loisir et à plaisir. Mais nous, le grand nombre, nous les vrais travailleurs, les seuls producteurs, les taillables et corvéables à merci, NOUS MOURONS DE FAIM.

Faites une enquête officielle, publique, si vous en avez le courage, si vous êtes de *bonne foi*. Demandez aux petits bourgeois comment ils parviennent à porter au receveur des contributions leur rançon électorale, et cela *à la fin de l'année*, et non mensuellement malgré les frais de contrainte que vos agents fiscaux leur soutirent. Si votre égoïsme de parvenus avait à supporter les lourds sacrifices, les cruelles privations que s'imposent ces malheureux électeurs de bas étage qu'on choye *avant* et qu'on méprise *après*, vous mentiriez effrontément.

Si vous nous interrogiez à notre tour, nous vous dirions : au lieu de vous moquer si cruellement de nos souffrances en nous parlant d'épargnes quand nous manquons de pain, organisez le travail : répandez l'instruction ; supprimez l'infâme et odieuse spéculation sur les denrées alimentaires ; occupez-vous de réformes utiles et ne gaspillez ni votre temps ni l'argent du pays..... — Mais nous oublions que nous n'avons point voix au chapitre, ainsi que l'a dit si dédaigneusement l'un des plus vieux, des plus vains, des plus versatiles de vos doctrinaires. Nous, parias, nous n'avons rien de commun avec les articles 6 et 25 de la Constitution.

Nous ne payons aucune contribution...

Ah ! messieurs, nous ne payons rien et nous avons l'audace de crier le plus fort aux meetings, de signaler les hautes trahisons qui se trament et de narguer votre despotisme au petit pied !

Examinons quelque peu si nous sommes aussi dégrévés qu'il vous plaît à dire.

L'odieux impôt du sang — que nous persistons à qualifier ainsi malgré la malencontreuse apologie qu'en a fait une plume-épée soudoyée par le doctrinarisme ministériel — l'impot du sang n'est-il rien à vos yeux ? Si vous goûtiez de la vie de caserne en *simple soldat*, elle ne vous semblerait pas aussi agréable qu'on se complaît à la décrire. Ne diraiton pas, à entendre votre officier rédacteur, que la vie de garnison n'a rien à envier à celle qu'on menait jadis à Capoue? Vos fils à vous deviennent d'emblée officier ou diplomate ; à eux l'épaulette ou les croix et surtout bonne chaire et passable traitement *pour ne rien faire*. Mais aux nôtres, misérable chair à canon, les travaux forcés à vos fortifications, l'abrutissement disciplinaire ou l'application d'un code draconnien dont chaque article conclut à « la peine de mort. »

Aimable impôt, n'est-ce pas?

Mais passons.

L'impôt le plus lourd, c'est l'impôt de consommation. Qui donc le paie, vénérable doctrinaire?

Partout nous voyons les scandaleuses locations publiques des terres des hospices, fabriques d'église, etc. faire *outre mesure* le prix des fermages. Les propriétaires limithrophes en profitent pour augmenter le loyer de leurs propres terres.

Le paysan paie en bel et bon argent sa stupidité et sa bêtise, mais à son tour il se rabat sur ceux qui doivent acheter ses denrées. Les exigences du paysan nous sommes forcés de les subir, car *si lui doit vous payer, nous devons vivre*. Notre travail mal payé ne nous permet pas de manger à notre faim, le petit bourgeois se ruine pour manger moins mal ; le riche, lui, ne souffre pas, car ses terres lui rapportent le double et il trafique encore sur leurs produits, sur le pain du malheureux.

Ah! nous qui sommes obligés de passer sous les fourches caudines de votre rapacité, nous ne payons rien et nous n'avons rien à voir dans vos tripotages? Patience, vous changerez bientôt d'avis

Continuez, messieurs, à vous occuper sérieusement, laborieusement, et surtout *fructueusement pour vous*, d'*adoucir* notre code pénal de *diminuer* nos dépenses militaires, d'*augmenter* la liberté de la presse; offrez un coffre fort en guise de caisse d'épargnes à ceux dont le salaire ne permet plus, par ce temps de famine, de nourrir femme et enfants ; faites-vous encenser tous les jours d'une façon nauséabonde par deux feuilles stipendiées par vous et vos repus. Allez, crachez à la figure du peuple ; menacez-le du pied s'il demande justice, du sabre s'il montre les dents, et soyez convaincus qu'au jour de la grande liquidation sociale prochaine, sa reconnaissance égalera votre sollicitude généreuse et DÉSINTÉRESSÉE.

SPARTACUS.

Pièce justificative pour ce qui est dit des locations publiques des Hospices etc.

A Messieurs les Président et membres de la Députation permanente du Brabant, à Bruxelles.

Messieurs,

Le soussigné, J. B. Bruffærts, *petit* cultivateur, domicilié à Eegenhoven sous Héverlé, a l'honneur de vous exposer respectueusement qu'à la location publique du 19 mai dernier, il s'est rendu adjudicataire d'une parcelle de terre appartenant aux Pauvres de S^{t} Jacques à Louvain (Bureau de Bienfaisance), grande 90 *ares* 33 *centiares*, sise à Eegenhoven, S^{on} B, n° 168 et 169 du cadastre et n° 71 de l'affiche ;

Qu'un concurrent, *dans une passion effrenée et agité*, sans doute, *par une aveugle vengeance*, l'a obligé à pousser les enchères à la somme exorbitante de 250 francs, SOIT UNE AUGMENTATION DE 120 fr. PAR AN, comparativement au bail précédent ;

Que n'ayant qu'une très-petite culture, il n'a pas cru pouvoir renoncer à la pièce de terre en question *au moyen de laquelle il a pourvu*, jusqu'ici, en grande partie à son entretien, à celui de sa femme et de ses quatre enfants en bas âge ;

Que plus tard cependant, après être revenu à son état normal et après mûre réflexion, il a pu reconnaître que cette même pièce de terre au lieu de lui procurer, comme précédemment, des moyens d'existence, devra, au contraire, par son prix excessivement élevé, lui faire subir, désormais, des pertes considérables et ENTRAINER INSENSIBLEMENT ET INFAILLIBLEMENT SA RUINE ;

C'est pourquoi, et afin d'empêcher qu'à cause de cette terre il ne soit entièrement réduit à la misère, le soussigné vient très-humblement invoquer votre bienveillance, Messieurs, et vous prier de daigner lui accorder une diminution convenable sur le prix de fermage précité.

Dans l'espoir d'un accueil favorable, l'exposant demeure avec respect et reconnaissance, Messieurs, votre très-humble et très-dévoué serviteur.

(signé) J. B. Bruffærts.

Eegenhoven sous Héverlé, 23 Juin 1862.

Pour empêcher les hospices et bureaux de bienfaisance D'AUGMENTER LE NOMBRE DE MISÉRABLES, quand leur devoir strict est de soulager les misères existantes, il est de toute nécessité que l'on oblige enfin ces établissements de MAIN-MORTE et leurs pareils à convertir les propriétés foncières en fonds publics nationaux. L'on ne verra plus alors ces scandales qui se renouvellent à chaque location *publique*, et le paysan ne sera plus forcé ou d'émigrer en ville par misère, ou de vendre ses denrées à un prix hors de la portée des ressources de nos prolétaires et même de la bourgeoisie.

D'un autre côté, ces propriétés échappant aujourd'hui aux droits de mutation, augmenteraient alors les revenus du fisc, revenus *si chers* au cœur de nos hommes d'Etat, mais si terriblement lourds pour ceux qui les supportent EN FIN DE COMPTE.

Tiendra-t-on compte de nos avis réitérés? Nous le voudrions mais ne l'espérons guère. Il faut que la fatale destinée sociale s'accomplisse.

PHILOSOPHIE POPULAIRE.

Maintenant que nous savons ce que c'est que la science en général, voyons ce que c'est que la Philosophie.

Ce mot *philosophie*, comme la plupart des mots employés dans la langue française est très-élastique et comporte plus d'un sens.

Dans un sens assez juste, on entend par philosophie l'ensemble de certains principes, quels qu'ils soient, par lesquels l'homme se guide dans sa conduite et dont il se sert, comme d'un flambeau, pour parcourir les sentiers de la vie, et, toujours dans ce sens, ces principes mis en application, c'est à dire les actes basés sur ces principes, sont encore de la philosophie, c'est de la philosophie pratique, tandis que tant qu'on n'en reste qu'à la recherche ou à la science de ces principes, il n'y a encore que de la philosophie spéculative ou théorique. Deux exemples : Des hommes professent intérieurement les principes rationalistes, mais continuent extérieurement de prendre part aux cérémonies religieuses : c'est de la philosophie purement théorique ; c'est une inconséquence, une contradiction même. D'autres hommes professent les mêmes principes, se réunissent pour établir entre eux une institution philosophique pour l'enterrement civil, comme l'association des *Solidaires* ou celle de l'*Affranchissement*, ils meurent telles qu'ils ont vécus, sans recourir aux prétendus secours de la religion et sont enterrés sans le concours des prêtres , c'est de la philosophie pratique, ces derniers seuls sont logiques et conséquents.

Toujours dans le même sens, les principes qui servent de base à la conduite ou aux écrits d'un homme constitueront la philosophie de cet homme ; c'est ainsi que l'on dit la philosophie d'Epicure, la philosophie de Platon, la philosophie de Voltaire, la philosophie de Jean-Jacques, la philosophie de Kant, de Frichte, de Kraüse, etc. Si ces principes servent de base à l'enseignement ou à la conduite de toute une école, ces principes seront pour cette école la philosophie ; c'est ainsi que l'on dit : la philosophie stoïcienne, la philosophie spiritualiste, la philosophie matérialiste, etc... Si ces principes résument les idées générales qui conduisent un peuple, ou plutôt les écrivains d'un peuple, ces principes seront la philosophie de ce peuple ; c'est ainsi que l'on dit la philosophie athénienne, la philosophie allemande, la philosophie du XVIII^{e} siècle, etc.

Ainsi donc, dans ce sens, la philosophie de tel homme ou de telle école peut être toute différente de celle de tel autre homme ou de telle autre école, parce que les principes peuvent différer en eux-mêmes ou dans leur application. Ainsi entendue, la philosophie est quelque chose de très-morale et de très variable, ce n'est plus une science.

Quant à nous, nous entendons ici par philosophie quelque chose de plus, nous la définirons : la science des principes *vrais* et *certains*.

Cicéron, le philosophe romain, la définit : la science des choses humaines et divines, c'est à dire la science de toutes choses (*renum humanarum divinarumque scientia*).

C'est une erreur, car elle n'est pas la science de toutes choses, elle n'est pas toute la science, elle est seulement cette partie de la science qui s'occupe des principes, des vérités générales et universelles qui forment la base de toutes les autres sciences. Chaque science a un principe dont tout découle ; la philosophie est la science de ces principes sur lesquels se fondent toutes les autres sciences, et c'est pour cela qu'elle prend diverses dénominations, selon la science à laquelle on l'applique, c'est ainsi qu'on dit la philosophie de l'histoire, la philosophie de la nature, la psychologique ou de l'esprit humain, la philosophie chimique, etc.

L'origine de la philosophie dans l'esprit humain est le besoin de savoir, ce besoin qui nous fait demander le pourquoi de toute chose.

L'instrument dont l'homme doit se servir pour arriver à la découverte des principes *vrais* et *certains*, c'est la RAISON, et le mode dont il doit manier cet instrument, c'est, nous l'avons vu, le LIBRE EXAMEN, c'est à dire, qu'avant de se mettre à la recherche des principes, l'homme doit se dépouiller de tous ses préjugés et rejeter de son esprit tous les dogmes imposés par la Religion.

Le premier principe que la raison nous conduit à reconnaître, c'est la valeur même de la raison, sa propre puissance pour parvenir à la possession de la vérité et de la certitude ; ce principe, c'est: LA SOUVERAINETÉ DE LA RAISON.

Et en effet, si la raison n'est pas souveraine, c'est à dire si elle n'est pas l'instrument nécessaire pour parvenir à la possession de la vérité et de la certitude, quel autre moyen l'homme trouvera-t-il pour découvrir les principes qui doivent être le fondement de ses connaissances et la règle de ses actions.

Les prêtres des différentes religions nous répondent que c'est la *Révélation divine*. Voyons, qu'entendent-ils par cette révélation. « C'est, disent-ils, la communication de Dieu à la pensée humaine, c'est Dieu faisant lui-même connaître aux hommes les principes qu'ils chercheraient en vain par les faibles lumières de la raison, c'est une intervention spéciale et extraordinaire de Dieu inspirant à des hommes de son choix les enseignements et les préceptes qui doivent conduire l'humanité vers le bien et le bonheur, vers la vertu et le salut. » O prêtres de toutes les contrées et de toutes les sectes, vous n'osez pas avouer franchement que, par le mot révélation, vous n'entendez autre chose que la croyance aveugle et la soumission passive des masses à quelques charlatans adroits qui se disent les ministres de la Divinité et qui, tout en vivant grassement aux dépends des producteurs, n'ont d'autre but que d'endormir le peuple par des contes absurdes, de peur qu'en s'éveillant il ne brise les lourdes chaînes dans lesquelles la société actuelle l'étreint?...

Mais, voyons. « La révélation, dites-vous, c'est une communication faite par Dieu à l'homme. Mais Dieu existe-t-il ou n'existe il pas? Comment résoudre cette question sans avoir recours à la raison? Sera-ce par la révélation? Ce serait invoquer justement ce qu'il s'agit d'établir, vous tournez dans un cercle vicieux. Et d'un autre côté si vous recourrez à la raison, vous affirmez justement ce que vous voulez nier : la valeur de la raison pour arriver à la vérité.

Mais admettons l'existence de Dieu, pour que la révélation divine soit possible, il faut encore admettre des rapports entre Dieu et l'homme, rapports de pensée et de communication, et un être infini peut-il être en rapport avec un être fini comme l'homme? Comment démontrer cela, sans recourir à la raison.

Admettons l'existence de Dieu, admettons même la possibilité du rapport entre Dieu et l'homme, admettons que la révélation soit possible. Mais est-elle réelle? a-t-elle existé? Ceci est une question de fait. Ce que je sais très-certainement, c'est que ce n'est pas à moi que Dieu s'est révélé ; mais à qui? Il y a un grand nombre de systèmes religieux qui tous reposent sur la révélation divine et se prétendent tous inspirés de Dieu. Moïse chez les Israélites, Hermès en Egypte, Zoroastre en Perse, Boudha dans les Indes, Ma-

homet chez les Arabes, Mathieu, Jean, Marc et Luc chez les Chrétiens, voilà autant de personnages dont chacun se dit possesseur de la vraie révélation à l'exclusion des autres. A qui d'entre eux Dieu s'est-il donc réellement révélé. Si l'on ne consulte uniquement que la Foi, il est certain que toutes les révélations ont autant, les unes que les autres, de titres à notre respect. Des millions d'hommes croient aux révélations de Boudha, des millions à celles de Mahomet, des millions à celles de Moïse, des millions à celles des Evangélistes. Non, la foi ne peut résoudre cette question. La raison seule pourrait faire peut-être une différence entre ces systèmes divers et marquer la supériorité de l'un sur l'autre; or, vous ne pouvez recourir à la raison, ce serait reconnaître son efficacité pour savoir la vérité.

Faisons encore une concession. Admettons que parmi ces diverses révélations, il y en ait une qui soit vraie. Je trouve dans chacune d'elles, sans exception, des contradictions et des impossibilités, des choses que mon esprit ne peut admettre. Dieu, l'être parfait, peut-il ainsi se jouer de l'homme en lui enseignant par la *raison*, (qui vient de Dieu à ce qu'on dit), le contraire de ce qu'il lui enseigne par la révélation?

Admettons que Dieu se soit révélé aux Evangélistes et uniquement à eux. Mais les Evangélistes ont-ils compris Dieu, et s'ils l'ont compris, ont-ils parfaitement reproduit sa pensée. Les Evangélistes étaient hommes et par conséquent faillibles comme tous les hommes; car Dieu, tout Dieu qu'on le suppose et quelle que soit la puissance qu'on lui attribue, ne peut changer la nature humaine pas plus qu'il ne peut rendre le cercle carré.

Faisons une dernière concession. Supposons que les Evangélistes aient fidèlement reproduit la pensée divine, mais les Evangiles nous sont-ils parvenus tels que les évangélistes les ont écrits? Il y avait d'abord cinq Evangiles; il n'en reste plus aujourd'hui que quatre: l'Evangile de S^t Thomas s'est égaré et n'est plus à trouver. Ensuite, des quatre Evangiles qui restent, tous n'ont pas été écrits en grec ou en latin; l'évangile de St Mathieu, au moins, a été écrit originairement en hébreu, et pourtant il n'en reste aujourd'hui qu'une version grecque. N'oublions pas que l'imprimerie n'était pas encore inventée: combien de changements et d'altérations ne sont pas possibles parmi ce grand nombre de copies et de versions en toutes langues qui circulaient par toute l'étendue du vaste empire romain.

D'ailleurs ceci n'est pas une simple hypothèse, une probabilité gratuite; c'est un fait signalé par un Père de l'Eglise. St Jérome, voulant faire la révision des textes de l'Evangile, déclare qu'il y avait autant de textes différents que d'exemplaires différents. Jérome, pour accorder entre eux ces différents textes, employa une manière très ingénieuse: il fit disparaître la plupart des contradictions en ôtant un peu par-ci et ajoutant un peu par-là. Mais Jérome était faillible et dans ses corrections a-t-il réussi à rétablir exactement le texte véritable?

La révélation divine ne peut donc pas être l'instrument dont l'homme doit se servir pour arriver à la connaissance de principes vrais et certains, pour édifier la philosophie et donner une base à la science. Cet instrument ne peut être que la raison.

Aussi, les *sceptiques* qui nient la puissance de la raison, disent-ils qu'il est impossible à l'esprit humain d'arriver à la possession de la vérité et de la certitude. Mais, en niant la valeur de la raison, les sceptiques commettent déjà une inconséquence, car nier la valeur de la raison c'est affirmer l'impuissance de la raison, et là où il y a affirmation ou négation il n'y a plus doute, il n'y a plus scepticisme. Quand nous parlons ici de sceptiques, nous entendons par là des philosophes qui prétendent douter de tout, même de leur propre existence.

Le philosophe, vraiment digne de ce nom, ne peut pousser le scepticisme à ce point: ce serait ridicule. La suprême sagesse consiste en trois choses: affirmer tout ce qui est démontré par l'observation ou le raisonnement, tout ce dont on peut prouver la vérité et acquérir la certitude; nier tout ce dont on peut démontrer l'impossibilité et la fausseté; douter, être sceptique sur tout ce dont on ne peut démontrer ni la réalité ni l'impossibilité, ni la vérité ni la fausseté, en un mot tout ce dont on ne peut pas acquérir la certitude.

La SOUVERAINETÉ DE LA RAISON, tel est donc le premier principe que nous avons trouvé dans nos recherches philosophiques. Il nous servira de point de départ pour en trouver d'autres.

En vertu de ce principe, nous admettons, contrairement aux sceptiques, la possibilité pour l'esprit humain d'arriver à la connaissance, à la vérité et à la certitude, et à la possibilité de la réalisation du vrai, du bien, du juste dans les rapports des hommes entre eux, c'est-à-dire la possibilité de la transformation de la société actuelle en une société basée sur la vérité et la justice. Pour le sceptique conséquent, il ne peut y avoir ni vrai ni faux, ni bien ni mal, ni juste ni injuste, ni ordre ni désordre, pas plus dans l'homme considéré individuellement que dans l'humanité. Mais le philosophe rationaliste, s'il est logique, doit devenir tôt ou tard, en suivant jusqu'au bout le fil de ses idées, républicain-socialiste.

Comment, après avoir rejeté pour l'homme l'autorité divine et proclamé la liberté complète de la pensée, pourrait-il encore admettre l'autorité humaine et l'esclavage du corps?

En vertu de ce même principe encore, nous rejetons, contrairement aux fidèles de toutes les religions, toutes les écritures sacrées, tous les livres prétenduement inspirés par Dieu, toutes les révélations divines, avec leur escorte de dogmes, de mystères, de superstitions, de miracles, de prières, de momeries, de sacrements, de temples et de chapelles, de prêtres, de moines, de pasteurs, de derviches ou de rabbins.

Disons-le hautement :

Apôtres du Libre-examen et de la Raison, nous ne considérons comme vérité et certitude que ce qui a été l'objet d'une libre discussion et démontré par l'expérience ou par le raisonnement. Arrière les articles de foi qui s'imposent à l'esprit en vertu d'un principe surnaturel qui ne peut être prouvé!

Les livres sacrés des peuples ne sont que des mythes, des paraboles renfermant quelque sens figuré, caché et noyé dans un tas d'absurdités, sinon ils ne sont que des impostures. Non, jamais un Dieu n'a parlé à tels ou tels personnages et ne leur a remis entre les mains ses enseignements ou ses volontés!... Révélateurs, prophètes et inspirés, vous fûtes peut-être des sages et des hommes de génies, de profonds politiques, mais si vous prétendez être vraiment les interprètes de la Divinité, vous ne fûtes que des fourbes et des menteurs! Moïse, Boudha, Zoroastre, vous fûtes, je le pense, des esprits d'élite, vous avez compris les besoins et les nécessités des hommes à votre époque. Et toi, prolétaire de Nazareth, lorsqu'on te considère impartialement, avec l'œil du philosophe, tu fus un homme sublime et admirable; oui, tu fus un sage, un profond moraliste, un hardi réformateur, un socialiste et un révolutionnaire même, et comme tel, nous te plaçons à côté des Spartacus, des Platons, des Jean-Jacques, des Fourriers, de tous les défenseurs de l'égalité et de tous les grands et généreux penseurs qui sont venu prêcher au monde la justice et la fraternité; mais si réellement tu as voulu faire croire au genre humain crédule que tu étais la divinité incarnée, Dieu fait homme, tu n'es plus qu'un fripon et un scélérat digne du supplice de la croix.

(La suite au prochain numéro.)

Depuis le vendredi 4 Juillet, jour où l'Association pour l'enterrement civil, les SOLIDAIRES, a procédé à l'inhumation du colonel De Moor, M. le Bourgmestre d'Uccle est l'objet des vociférations des cléricaux; depuis les conseillers provinciaux y compris leur grand et spirituel gouverneur intérimaire jusqu'aux rédacteurs des journaux de cette intelligente et humaine institution dite la Sainte Inquisition, toute la gente cléricale, en bonne et digne chrétienne, lui jette la pierre. Ainsi, tandis que le *Journal de Bruxelles* demande l'exhumation de la dépouille du colonel De Moor, le *Bien Public*, s'adressant à la droite des deux Chambres, demande de porter ce débat à la tribune parlementaire.

Voici les termes choisis par lesquels cette céleste gazette exprime sa rage catholique :

« Le cimetière catholique deviendra un champ profane » où seront ensevelis, côte à côte, les fidèles morts en bénis» sant le Christ et les impies morts en blasphémant son » divin nom. Cette perspective est HORRIBLE. Aussi nous » espérons bien que les représentants des catholiques à la » Chambre et au Sénat interpelleront vigoureusement le » ministère sur le SCANDALE commis à Uccle. Il y a quel» ques mois, un député remuait ciel et terre à propos d'un » MISÉRABLE ET INSIGNIFIANT INCIDENT qui avait » marqué à Malines les funérailles d'UN PROTESTANT. » Les faits que nous relevons sont bien autrement graves. » Aussi espérons-nous que notre voix sera entendue de nos » amis dans les deux Chambres. La cause en faveur de » laquelle nous réclamons leur intervention est celle de » toutes les familles catholiques, c'est celle de tous ceux » qui ne veulent point laisser couvrir de blasphèmes la » tombe des parents qu'ils ont aimés; c'est celle de tous » ceux qui ne veulent point voir transformer en IGNOBLE » CHARNIER le champ où reposent des corps sanctifiés » par les sacrements et qui furent la demeure de l'Esprit» Saint. »

Avant de citer les articles par lesquels nous avions raison de dire que M. le Bourgmestre agissait selon les droits que lui confère la loi, nous tenons à répondre quelques mots à la prose de l'organe de l'évêché de Gand, dont nos lecteurs viennent de voir un échantillon. Quant à ce qu'il radote de celui qui meurt en bénissant le nom du Christ et de l'impie qui s'en va en blasphémant son divin nom, cela ne mériterait réellement pas qu'on s'y arrêtât, s'il n'avait ajouté que cette perspective est horrible alors qu'il qualifie de misérable et insignifiant incident, l'ignoble conduite des forcenés crétins de Malines à l'enterrement de ce.... protestant, dont nous nous sommes d'autant plus occupés que les journaux de la terre bénite ont brillé par le silence le plus absolu. Mais aujourd'hui le fait d'avoir inhumé le cadavre d'un homme probe et honnête dans ce qu'ils appellent le cimetière catholique devient, pour les rédacteurs de l'exploitation divine, une chose horrible, tandis que la scène d'infamie, complément d'une nuit d'orgie de carnaval, comme l'a si bien dit un représentant..... des catholiques, où l'on vit à Malines les dévots énergumènes insulter un mort et vouloir précipiter dans le charnier protestant un citoyen chargé de prononcer l'oraison funèbre du défunt, n'est qu'un misérable et insignifiant incident. Qu'en dites-vous?

Les amis du colonel, nous en sommes convaincus, étaient loin de supposer qu'en descendant dans la terre les restes de leur camarade, allait changer en ignoble charnier le champ où reposent des corps sanctifiés par les sacrements et qui furent la demeure de l'Esprit-Saint.

Le supplicié qui a avalé un bon dieu avant de livrer sa tête au bourreau, chez qui par conséquent demeure l'Esprit Saint, transforme-t-il le cimetière en ignoble charnier?

Le suicidé qui n'a pas avalé l'Esprit-Saint, mais dont les parents ont les moyens de faire célébrer des services et qu'on enterre ensuite dans la partie bénite, change-t-il le cimetière en ignoble charnier? Allons donc, saints boutiquiers! exploiteurs de la sainte trinité et de son attirail les bazars religieux! S'il nous était donné de devoir qualifier les lieux où l'on enterre d'après ceux qui y ont été déposés, nous nommerions ignobles charniers ceux où l'on a jeté les corps sanctifiés par les sacrements et qui furent la demeure de l'Esprit-Saint, de ces imposteurs qui bénissent les unions conjugales tout comme les coins de terre, et qu'on nomme Mingrat, Contrafatto, Dellacolonge, Léotade, ainsi que cette multitude de prêtres, de trappistes, de jésuites, de capucins et de petits frères de l'instruction chrétienne que les tribunaux, en dépit du purgatoire et de l'enfer, condamnent chaque jour aux galères, pour des actions qui entraînèrent la ruine de Sodôme et qui, nous l'espérons fermement, nous débarrasseront des religions qui bêtifient le peuple en lui inculquant des préjugés absurdes, après lui avoir soutiré son plus pur argent.

Voici maintenant les articles sur lesquels s'appuyait le bourgmestre d'Uccle pour accomplir l'acte targué de scandale par la béate feuille de Gand :

« Article 16 du décret du 23 prairial an XII. Les lieux » de sépulture, soit qu'ils appartiennent aux communes, » soit qu'ils appartiennent aux particuliers, seront soumis » à l'autorité, police et surveillance des administrations » municipales. »

« Article 19. Lorsque le ministre d'un culte, sous quel» que prétexte que ce soit, se permettra de refuser son » ministère pour l'inhumation d'un corps, l'autorité civile » soit d'office, soit sur la réquisition de la famille, com» mettra un autre ministre du même culte pour remplir » ces fonctions.

« Dans tous les cas, l'autorité civile est chargée de faire » porter, présenter, déposer et inhumer les corps. »

Après cela, on nous dira que ces décrets de l'an XII, rendus sous un régime despotique, ne concordent pas avec la Constitution octroyée aux Belges en 1830. Fallait-il attendre jusqu'ici pour se convaincre de cette contradiction? La loi sur les coalitions n'est-elle pas en tous points en opposition flagrante avec le droit d'association que consacre le pacte fondamental?

Voici ce que dit, au sujet de l'inhumation du colonel De Moor, le jésuite *Écho Belge :*

« En aucune circonstance, jusqu'à présent, il n'y avait eu de conflit entre le clergé et la société des *Affranchis* ou celle des *Solidaires*, qui repoussent d'une manière absolue l'intervention de l'Eglise, dans l'enterrement de leurs associés.

» En effet, un incident, qui remonte à quelques années, survenu à l'occasion de l'enterrement d'un solidaire dans le cimetière de l'église de Saint-Nicolas, à Bruxelles, n'a aucune analogie avec le fait actuel. Il s'agissait alors d'une difficulté entre le fossoyeur et la société, pour le coût du creusement de la fosse d'un associé. La fabrique croyait avoir un droit à ce sujet, ce droit ne lui fut pas reconnu et tout fut dit.

» Aujourd'hui, le bourgmestre d'Uccle élève une prétention qui, si elle était admise, ne laisserait aucune liberté aux catholiques dans l'exercice de leur culte.

» Les catholiques veulent que la terre sous laquelle ils reposent reçoive les bénédictions de l'Eglise et reste pure de tout contact non religieux. Ceci a été reconnu de tout temps comme règle inflexible pour notre culte.

» Dans le cas présent, la conduite de M. Dolez serait d'autant plus inexplicable que, d'après ce qu'on nous rapporte, le cimetière d'Uccle est incontestablement la propriété de la fabrique d'église de cette commune.

« Peut-être n'est-il pas indifférent de savoir que M. le bourgmesire d'Uccle, après avoir été secrétaire intime de M. le baron de Vrière, ministre des affaires étrangères, n'est plus, sous M. Rogier, qu'attaché au cabinet du ministre. Il a donc perdu un grade dans le ministère, pendant qu'il était élévé au poste de premier magistrat de la commune d'Uccle.

« A la vérité, M. Dolez a pour père un membre de la Chambre des Représentants, qui rend bien des services au cabinet. »

Les membres des associations pour l'enterrement civil, comme le dit ce disciple de Saint Ignace, n'ont pas eu jusqu'ici de conflit avec ceux du clergé au sujet des endroits qu'on a bien vouln leur désigner pour servir de lieu de sépulture pour leurs associés, mais est ce une raison pour qu'ils se contentent indéfiniment de la position qui leur est faite dans le partage des cimetières? Pourquoi, eux plus que tout autre, doivent-ils déposer les dépouilles de leurs camarades dans un coin réservé aux suicidés? Pour être des

libres-penseurs, des rationalistes, auraient-ils cessé de faire partie de la famille des Belges? Et cette égalité, dont on se plait à faire un si pompeux étalage dans maintes circonstances, existerait-elle pour tout le monde excepté pour ceux qui ont trouvé bon de ne plus se laisser berner et plumer par ces prétendus directeurs de conscience, qui ne feraient pas mal de donner à la leur propre une toute autre direction. Bien que ce ne soit pas contraire à leur volonté, comme on l'a remarqué, de les inhumer dans la terre dite bénite, car, ne reconnaissant à personne le pouvoir ou de bénir ou de maudire quoi que ce soit, peu leur importe à quelle secte appartienne le lieu de sépulture.

MM. De Potter, ancien membre du gouvernement provisoire et Evrard de Louvain, tous deux morts en libres-penseurs, n'ont-ils pas été déposés dans le cimetière réservé aux protestants?

Les administrations communales, après tant de contestations, se décideront-elles enfin à prendre des mesures propres à éviter à l'avenir la profanation des tombeaux en réservant dans chaque localité un endroit particulier pour tous ceux qui meurent en dehors des religions reconnues et soldées.

En terminant nous ne pouvons nous dispenser d'observer que si dans toute cette affaire il y a un scandale, c'est de savoir que ceux destinés à faire partie de l'ignoble charnier, c'est-à-dire les libres-penseurs, les impies, les athés sont forcés de par la loi d'engraisser, de payer de leur bel et bon argent toute cette tonsuraille de haut et de bas étage qui a pour anges gardiens les stockslagers.

Nous empruntons à notre confrère, le *Grelot*, les lignes suivantes :

A PROPOS D'UN FAIT VÉRIDIQUE.

En une contrée très-éloignée et gouvernée constitutionnellement se passe le fait suivant :

Un chemin de fer était à faire; un ingénieur l'étudia, le reconnut possible, trouva un bailleur de fonds qui lui fournit le cautionnement, demanda la concession et l'obtint.

Tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Mais, voilà que pour des raisons trop longues à cataloguer, l'ingénieur se trouva forcé de reculer le commencement d'exécution. Un retard de plus d'un an fut apporté.

Pendant ce temps, des étrangers vinrent, ils avaient connaissance du retard et voulurent profiter de la situation.

Que firent ils ?

Ils se firent présenter chez le ministre des travaux publics de la contrée éloignée, et par des arguments irrésistibles, lui prouvèrent que les premiers demandeurs en concession n'avaient plus droit à cette concession, que leur cautionnement devait être confisqué et qu'eux, étrangers, pouvaient fort bien prendre l'affaire à leur compte. Ils prouvèrent de plus qu'ils avaient tous les capitaux nécessaires à l'entreprise.

Le ministre fut convaincu et céda aux arguments irrésistibles des étrangers.

Ceux-ci devinrent donc concessionnaires du chemin de fer à faire dans la contrée éloignée.

Ce qui ne satisfit nullement les premiers demandeurs, qui s'émurent, se fachèrent et écrivirent une longue lettre au ministre ; si longue, si longue que le ministre s'impatienta, s'irrita et se courrouça, au point de déranger l'harmonie de sa chevelure, toujours artistement disposée.

Une audience fut demandée et de mauvais gré accordée. Ce qui se passa dans cette séance est phénoménal, inoui, épatant, ministériel comme au temps du merveilleux bon plaisir.

Et nous sommes convaincus qu'on ne nous croira pas.

Parce que ce n'est pas croyable.

Cependant, comme le vrai n'est pas toujours vraisemblable, nous dirons que pendant l'entrevue entre le ministre de la contrée éloignée et les demandeurs, on a entendu des éclats de voix ministérielles, de trépignements ministériels, des cris de colère ministérielle, enfin, ce fut scandaleux, impossible et outrecuidant.

Le ministre poussa les choses si loin, si loin, si loin, qu'il quitta brusquement ses visiteurs, en leur adressant une phrase que nous ne répéterons qu'après l'arrivée des nouvelles du correspondant que nous entretenons à grands frais dans la contrée étrangère autant qu'éloignée.

Tout ce que nous savons, c'est que le cas est si grave, qu'on a cru devoir informer les collègues du ministre trop irascible, à qui on contestait le droit de confisquer un cautionnement sans avertissement préalable, et qu'on parle très sérieusement de se liguer pour obliger ledit ministre à déposer son portefeuille.

Ainsi soit il, ô mon dieu !

On nous donne quelques renseignements nouveaux sur le fait véridique dont nous avons parlé dans notre avant dernier numéro. Il paraîtrait que le ministre de la contrée éloignée était dans son droit et que notre correspondant aurait été induit en grande erreur. Seulement, après recherches faites minutieusement, il serait vrai, que le ministre qui nous occupe, aurait dit dans sa langue, ces deux phrases qui, traduites en français, se prononceraient ainsi :

« Messieurs, faites tout ce que vous voulez, je suis ministre, j'ai la majorité ! »

L'autre phrase, aurait été lâchée dans un moment de colère et se prononce ainsi dans la langue de Corneille et de Cambronne :

« Après tout, je me f.... de vous. »

Je crois que si un ministre belge se permettait un pareil oubli des convenances, il serait en droit de donner sa démission le lendemain du jour où le fait serait prouvé par d'honorables auditeurs. Dans la contrée éloignée, les auditeurs occupent une position sociale assez élevée et vont travailler à la chute du ministre irascible.

Nous ignorons s'il existe un heureux pays où de pareils abus peuvent se présenter; mais ce que nous sommes fiers de proclamer, c'est que, si des choses semblables se passaient dans notre *libre* Belgique, il n'y aurait qu'une voix pour condamner la manière plus que cavalière d'agir de ce ministre, et que l'opinion publique ne serait satisfaite, qu'en obtenant le renversement de l'homme d'Etat qui saurait si peu comprendre les institutions de notre pays.

BULLETIN CLÉRICAL.

Nous recevons de nouveaux détails circonstanciés sur la conversion clandestine d'une jeune fille juive de notre ville, Mlle Bessie, qui a furtivement quitté la maison paternelle sous la protection de ceux qui avaient aidé à sa conversion à la religion catholique.

Deux des personnes qui ont joué un rôle dans le procès d'Anna-Bella Korsch figurent de nouveau dans cette triste affaire : ce sont M. Schoofs, père jésuite, et Mlle De Duve, modiste.

Mlle Bessie est âgée de 21 ans et quelques mois; elle était convertie, ainsi qu'on l'a appris ces jours derniers, depuis un an à peu près. Seulement, pour éloigner tout soupçon, elle avait été autorisée par qui de droit (il est avec le Ciel des accomodements!) à remplir en apparence tous les devoirs extérieurs de la religion juive; ainsi, nous pouvons affirmer catégoriquement que la jeune convertie, quoique catholique, a rempli au milieu de sa famille et de la synagogue toutes les prescriptions de la loi de Moïse, entre autres aux Pâques dernières.

A la réception de la fatale lettre dont nous avons parlé hier et qui leur apprenait la conversion et la fuite de leur enfant, les parents furent frappés comme de la foudre; le père fut presqu'instantanément atteint d'une indisposition terrible; la mère, folle de désespoir, fit toutes les recherches, les démarches pour retrouver son enfant.

Une de ces démarches eut lieu chez Mlle De Duve; la pauvre mère se traîna à genoux devant celle-ci suppliant, pleurant, lui demandant avec ses sanglots de lui rendre sa fille si elle avait connaissance du lieu de son séjour. Mlle De Duve assista silencieuse, froide, à cette douleur suprême; elle affirma sur sa conscience qu'elle ne savait rien de toute cette affaire; qu'elle ignorait absolument de quoi il était question. La pauvre mère se retira convaincue, devant tant d'assurance.

Toutefois les paroles de Mad. Bessie, n'avaient pas toutes été perdues pour Mlle De Duve. La pauvre mère avait nettement articulé que sa fille, quoique âgée de 21 ans et quelques mois, n'était pas majeure, puisque, hollandaise et régie par le Code civil néerlandais, elle restait mineure jusqu'à l'âge de 25 ans.

Aussi, à peind Mad. Bessie avait-elle quitté la maison de Mlle De Duve, que celle-ci se rendit chez le père Schoofs, pour lui faire part de cette circonstance ignorée jusqu'alors et si horriblement compromettante. On voit d'ici l'embarras et les tristes réflexions que devait inspirer la découverte.

Le père Schoofs se sondit au parquet pour y faire sa confession et y déclara que, trompé par l'âge de la jeune fille et croyant avoir affaire à une enfant majeure, il avait favorisé la conversion de Mlle Bessie, que celle-ci, à la suite de difficultés, survenues au sein de sa famille, avait quitté la maison paternelle; mais qu'on emploierait tous les moyens possibles pour la ramener au plus vite chez ses parents.

Mlle De Duve, qui avait trempé dans toute cette affaire malgré ses affirmations contraires, alla chercher la jeune Bessie dans le lieu où elle s'était réfugiée avec son concours, quelque couvent probablement, et la ramena chez ses parents.

La famille Bessie se compose du père, de la mère et de 9 ou 10 enfants, dont le plus grand nombre sont plus jeunes que la fille convertie. C'est dans cette famille active et laborieuse que M. Schoofs et Mlle De Duve, associés pour une semblable œuvre, sont venus porter le trouble, la désunion, la désolation.

Nous venons de raconter les faits; nous en garantissons la parfaite exactitude, et maintenant que la conscience publique prononce.

La loi n'atteindra peut-être pas cette fois les coupables, puisque le père, heureux d'avoir retrouvé son enfant et plus généreux que les ravisseurs, a retiré sa plainte; mais que l'opinion publique les frappe comme ils méritent d'être punis. (*Avenir.*)

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

En vente au bureau du journal : les vers AU PRÊTRE, par P. Voglet. Brochure de 16 pages, 10 centimes.

CH. KOESTER,

TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,

Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),

Lez-Bruxelles.

On demande un tourneur en bois ou en cuivre.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,

RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envois d'échantillons en ville et en province.

Cagliostro, Nouvelle Liqueur.

Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,

BOTTIER ET CORDONNIER,

Rue des Alexiens, N° 4,

A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des pri très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ,

Numéro 51. 1re Année. 20 Juillet 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE:
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75

POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE:

CHEZ L'IMPRIMEUR,
RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 19 Juillet 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

En considérant l'immense branle-bas qui agite l'Europe sur presque tous les points, signe précurseur de bien graves évènements, nous ne pouvons nous empêcher d'être épris d'une dédaigneuse pitié pour les grandes puissances qui, après avoir dépensé leurs efforts gigantestiques afin de contenir le mouvement révolutionnaire des populations qu'ils dominent, sont forcées de se cramponner les unes aux autres pour conjurer la tempête qui menace de les précipiter elles, leur diplomatie et leurs engins de destruction dans les profondeurs d'un abîme dont elles ne sortiront que pour apparaître pâles et défigurées dans des poèmes épiques ou dans des légendes de grand'mères.

Si nous sommes sans nouvelles sur l'action révolutionnaire en Russie, nous n'en apprenons pas moins avec un vif plaisir que la Pologne n'est pas morte. Il paraît que, malgré les scènes de carnage qui ont ensanglanté les rues de Varsovie, le czar et son gouvernement ne sont pas parvenus à dompter ce peuple de lions: un vaste complot, dit-on, vient d'y être découvert. Les détails manquent, mais on sait positivement qu'une masse d'arrestations a été opérée dans la jeunesse des ateliers et des écoles; le gouvernement russe est aux abois, il connaît l'existence d'une immense conspiration mais il n'en saurait saisir le fil; il tremble enfin d'apprendre que les conjurés polonais aient des ramifications avec les incendiaires de Saint-Pétersbourg.

Le Danemarck, la Suède et la Norwège, à l'exemple de la France et de la Russie et d'autres pays encore qui ont la passion des alliances, passion nécessitée par la difficulté des temps où nous vivons, viennent aussi de former un traité offensif et défensif pour garer contre les appétits germaniques le duché de Schleswig qui est une province danoise. Cette triple alliance, selon nous, doit avoir un autre but: la Russie ne doit pas être sans crainte à l'apparition inattendue de ce traité tandis qu'elle est déchirée au dedans par ce qu'on appelle l'anarchie, elle pourrait bien avoir au dehors la guerre, et cette fois ce serait une guerre acharnée, car nous ne doutons pas que la Suède, forte de l'appui de ses consœurs, ne profite de la plus futile occasion pour revendiquer ses droits sur la Finlande et prendre sa revanche de la bataille de Pultawa.

Comme nous l'avons dit dans un de nos précédents numéros la Chambre prussienne est bien près de sa dissolution. Chaque jour nous apporte de nouveaux amendements qui respirent une opposition formelle aux projets du gouvernement ainsi qu'aux volontés de la Couronne; nous ne pensons pas pourtant que le ministère aura plus de chance lors des prochaines élections. D'après les feuilles les plus arriérées, il serait tombé dans le plus profond discrédit et le roi lui-même n'établira sa sécurité personnelle qu'alors qu'il aura refondu en entier son gouvernement et les administrations qui y sont attachées.

En Autriche, il continue à pleuvoir des projets de réformes, mais il n'en est aucun que nous sachions qui, transformé en loi, obtienne une sanction en rapport avec les exigences du peuple. Cette manie de présenter au pays des projets tendant à raviver les espérances déçues est un moyen comme un autre de temporiser avec l'explosion de l'indignation publique, cependant comme tout est fragile dans la vie, il advient qu'elle éclate tôt ou tard, d'autant plus vivement qu'elle aura subi une plus longue et plus dure compression.

C'est ainsi que de nos jours un ministre qui, pendant sa longue carrière aura su par des procédés illusoires, falacieux ou oppressifs éloigner la Révolution et sauvegarder les intérêts de la Couronne, pour parler l'argot de la Camarilla, sera entouré à sa mort de l'estime et de la considération dus à un grand homme d'Etat, tandis qu'au contraire, le diplomate qui n'aura pas su résister au torrent populaire, c'est-à-dire, qui n'aura pas pu garer son pays contre la peste des barricades, comme dit Montalembert, tombera dans la disgrace et l'animadversion de tous les gros bourgeois. On dira partout sur son passage: cet homme n'aurait jamais dû arriver aux affaires, il n'était pas de force à supporter le poids d'un portefeuille.

Un bruit qui a déjà eu une certaine consistance depuis la bagarre de Solferino, paraît se répandre de nouveau dans le monde diplomatique, et bien, que nous ne l'accueillions qu'avec toutes réserves, nous le mentionnons ici pour montrer combien l'esprit de spéculation aime à s'immiscer dans les affaires les plus graves. On prétend que le gouvernement de Victor-Emmanuel, s'adjoindrait la Vénétie au moyen d'un rachat qu'elle en ferait à l'Autriche, on va jusqu'à dire que c'est l'Angleterre qui se chargerait de manigancer cette affaire.

ENTRETIENS FAMILIERS
DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ
Sur des questions sociales

au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

(*Suite.— Voir notre numéro du 29 juin.*)

SEPTIÈME JOURNÉE.

Tommaso. Avant de reprendre notre discussion, je voudrais savoir, mon révérend, où cela peut nous mener?

Le curé. A mettre la vérité en lumière, c'est-à-dire que la solution de nos discussions sera éclairée par la démonstration de la vérité.

Tommaso. Comment la vérité pourra-t-elle se démontrer si la discussion finie, vous continuez à vous retrancher derrière vos opinions intéressées?

Le curé. Je pourrais vous faire le même reproche, puisqu'au moment décisif, non-seulement vous vous abritez à l'aide de vos principes subversifs, mais vous refusez de donner raison à l'évidence des faits qui plaident pour moi.

Tommaso. Les faits sur lesquels repose votre système sont envisagés à votre point de vue exclusif, et ne produisent dès lors qu'une illusion. Je m'explique: Pour appuyer sur un fait le système contraire au mouvement de la terre, on n'a qu'à recourir au témoignage des yeux, qui nous montrent visiblement la terre fixe et le soleil en mouvement; mais la science a constaté que cette évidence n'est qu'apparente et qu'elle est relative à la position de l'observateur.

Le curé. Vous voulez prouver par là que le système répressif qu'on voit manifestement établi dans toutes les sociétés humaines, par tous les gouvernements, n'est point une chose évidente, mais une simple apparence.

Tommaso. Je ne nie pas l'évidence d'un fait matériel, pas plus qu'on ne nie l'évidence de l'existence matérielle du soleil; mais je conteste que l'influence de ce fait matériel soit bonne.

Le curé. Si l'influence du système répressif était aussi funeste à la société que vous le prétendez, celle-ci serait détruite à l'heure où nous sommes, ou du moins le système aurait été modifié.

Tommaso. Par ce que vous venez de dire vous vous êtes condamné sans le savoir, car, c'est en effet à la modification du système que la société doit de s'être conservée.

Le curé. Je serai bien curieux de connaître quelques unes de ces modifications. Faisons-en l'objet de cet entretien

Tommaso. Très-volontiers, et je compte bien satisfaire votre curiosité.

Le curé. Je vous écoute: *Macte animo generose puer, sicitur ad astra.*

Tommaso. Je remarque avec plaisir une modification dans vos textes latins, en voilà un du moins qui ne sent pas la sacristie. Je sais que ce n'est pas là une modification substantielle, radicale, mais enfin c'est quelque chose.

Le curé. Quand il s'agit de choses mondaines, je m'en tiens volontiers au précepte de St Paul qui m'enseigne que tout doit être fait en son temps: *tempus taccadi, tempus loquendi, tempus...*

Tommaso. Suffit, suffit, ne revenez pas si vite à vos anciens errements; vous me feriez penser que l'habitude cléricale a trop fortement incarné en vous l'esprit d'immutabilité pour que la raison puisse jamais avoir prise sur vos idées.

Le curé. Je n'ai nul souci de modifier en moi ce qui n'a pas besoin de l'être. Entrez en matière sans autre préambule.

Tommaso. En théorie vous dites tous la même chose, messieurs les cléricaux, mais en pratique vous savez très-bien plier aux exigences de la prudence mondaine et suivre le vent, en faisant, comme on dit, de nécessité vertu.

Le curé. Vous voulez dire que nous nous conformons en fait aux maximes du monde; c'est une erreur grossière. Mais je ne veux pas que vous me teniez plus longtemps en suspens, abordez votre thèse, si vous ne voulez point passer pour un présomptueux et un calomniateur.

Tommaso. La présomption est l'arme des imbéciles orgueilleux et la calomnie celle des ignorants sans cœur. Quiconque se borne à observer les faits et l'histoire, n'encoure le reproche ni de calomnie ni de présomption.

Le curé. Parlez donc, et nous verrons si vos prétendues observations ne sont pas des calomnies et votre assurance des présomptions.

Tommaso. Je sais le compte que vous ferez de mes paroles, mais je ne puis, aprés avoir montré la vérité au moyen de l'analyse, vous empêcher de fermer les yeux pour ne point la voir, et pour vous réserver le droit de nier l'évidence.

Le curé. Je ne suis pas assez fou pour cela le mal est, que votre analyse au lieu d'aboutir à la vérité, pourrait très-bien aboutir au mensonge.

Tommaso. Cela dépend de la manière de voir; et votre manière de voir, au total, diffère beaucoup de la mienne. Quoiqu'il en soit, je commencerai par vous faire observer que notre dix-neuvième siècle, grace à la modification d'une foule d'idées, se conduit à beaucoup d'égards tout autrement que les siècles précédents.

Le curé. Si vous parlez de sa conduite compromettant les saints intérêts de l'église, je suis avec vous, et cette modification ne serait qu'au détriment de ce qu'on veut appeler *amélioration*, pour ie reste, je n'y vois qu'une pure assertion. Voyons les preuves.

Tommaso. Ouvrons l'histoire; examinons les institutions du passé et comparons-les avec celles d'aujourd'hui: analysons l'esprit des lois anciennes et rapprochons-les de la législation moderne; la démonstration sera toute faite.

Le curé. Je vous laisse le soin, la manie ou si vous voulez, la

D'un autre côté, nous apprenons que l'Angleterre expédie des sommes importantes aux sociétés unitaristes italiennes, afin qu'elles se mettent en mesure de tenter avec succès, une entreprise décisive contre Rome. Garibaldi, nous paraît tout disposé à leur prêter son concours. Dans un discours, aussi simple que véhément, qu'il vient d'adresser aux Palermitains, le grand patriote italien, après avoir énuméré les batailles et les victoires, où il a conduit ses concitoyens et après leur avoir fait craindre la réapparition du muratisme dans les provinces Napolitaines, a vertement blâmé l'initiation française dans les affaires du gouvernement actuel de l'Italie. A ce propos, il a décoché à l'élu de la Providence des adjectifs qualificatifs que nous ne pourrions reproduire, sans courir le risque d'avoir, on sait bien où, une conversation disgracieuse avec un procureur quelconque. Non moins généreux pour le pape et les saints personnages qui l'entourent et le conseillent, la troisième plaie dit-il, qui ronge l'Italie, c'est la papauté; tant qu'elle existera au sein de la péninsule, la division et la discorde intestines ne cesseront de porter le trouble et la désolation parmi les populations de notre belle patrie.

Ce discours, écouté par une foule nombreuse et compacte, a été accueilli avec un enthousiasme indescriptible; une personne qui y était présente nous assure qu'il fait à Palerme l'objet de toutes les conversations et que le solitaire de Caprera, loin d'avoir perdu dans l'opinion publique comme ont bien voulu le dire les grands journaux, est considéré par tous les italiens comme le seul homme d'action, propre à arracher leur pays aux vautours allemands et aux guet-à-pens français.

On s'occupe toujours beaucoup en France de l'affaire du Mexique, on cherche par tous les moyens possibles à excuser la désastreuse défaite que l'on y a essuyée, on ne parvient pas pourtant à tempérer l'impopularité avec laquelle elle est accueillie partout. Il paraît que l'avant-garde des troupes qui doivent aller renforcer l'armée vaincue à Puebla, est en route, ou sinon sur le point de l'être. Nous ne savons si ce second corps d'expédition aura plus de chance que l'armée qui occupe en ce moment ce pays, mais à voir l'attitude belliqueuse des Mexicains, nous craignons fort qu'une nouvelle convention d'Hellariche et une seconde fuite d'Egypte ne soient le digne couronnement de l'échafaudage bonapartiste sur cette terre républicaine.

D'après les dernièrs nouvelles, les armées fédérales seraient assez singulièrement compromises, le Nord aurait essuyé devant Richmond un échec tel, qu'il ne faut rien moins, qu'un envoi immédiat de troupes fraiches et nombreuses pour faire face aux difficultés; cependant, nous apprenons par une proclamation du général Mac-Clellan à l'armée du Potomac, que loin d'être démoralisées, les troupes ont assuré leur position derrière de forts retranchements en attendant du renfort, et que grâce aux immenses ressources dont dispose le gouvernement de Washington, les Fédéraux auront bientôt réparé les pertes qu'ils viennent de subir.

CORRESPONDANCE DE LA *TRIBUNE DU PEUPLE*.

Charleroi, 10 Juillet 1862.

Citoyens,

Ici, comme partout ailleurs, la misère sévit cruellement. Dans la plus riche des neuf provinces belges, ceux qui créent ces richesses, dont la Belgique se montre si fière, sont misérables et souffrants. Ils manquent souvent du plus strict nécessaire, ces hommes dont les mains produisent l'abondance et le superflu dans la demeure de l'oisif. Voici un fait qui vient de se passer dans nos environs et qui prouve, plus éloquemment que ne pourraient le faire les plus beaux discours, jusqu'où est poussée la condition pitoyable de nos populations laborieuses:

Jeudi passé, une pauvre fille se livrait à un rude travail sur la chaussée de Sart-Allez au Sart-Culpart, à Gilly. La malheureuse était enceinte et sentait son terme approcher; néanmoins, elle voulut continuer son travail, car sans ce travail, pas de pain ni de feu pour elle, pas de lait ni de soins pour le petit être qu'elle portait dans son sein, mais qu'elle allait bientôt enfanter. Elle fut tout-à-coup surprise, en pleine voie publique par les douleurs, compagnes ordinaires des joies de la maternité. Un attroupement se forma autour d'elle et le garde-champêtre, qui survint, la fit transporter dans une maison voisine où on lui donna quelques soins. Le nouveau-né eût pour premières langes, non pas — comme le Christ — la fraîche paille de l'étable de Bethléem, mais un noir sac à charbon dans lequel sa mère mettait la houille qu'elle ramassait. La pauvre fille fut ensuite transportée sur une brouette, avec son enfant, à son domicile, misérable hutte où pénètre la pluie et dont le toit chétif menace à chaque instant d'être emporté par le souffle de la bise...

Quelle admirable société, n'est-ce pas, que celle où se passent des faits semblables? Comme on a raison de vanter notre fausse civilisation et notre prétendue prospérité! On dira peut-être que la société n'est pas responsable de ces choses-là. Oui, elle en est responsable, car ces choses sont le fruit de la misère, et la misère est produite nécessairement par le jeu des institutions sur lesquelles se base la société actuelle.

L'individualisme, (ou si vous le voulez l'égoïsme), tel est le principe qui règne dans cette société brutale; et ce principe se révèle, dans le domaine de l'économie sociale, par la *propriété* immobilière, par *l'accaparement et les fraudes* du commerce, par la *concurrence* industrielle.

Or ces trois choses, qui sont comme les ressorts de la machine sociale, engendrent fatalement et perpétuellement la misère.

D'où vient la misère?

Du manque d'équilibre entre la valeur de la rémunération du travail et le prix des loyers et des objets de consommation.

Et d'où vient ce manque d'équilibre?

D'un côté, de ce que la *concurrence* entre les industriels excite ceux-ci à rogner sans cesse le salaire de leurs ouvriers pour livrer à plus bas prix les produits sortis de leurs établissements et de ce que la *concurrence* entre les ouvriers conduit ceux-ci à vendre leurs bras au rabais et à diminuer par là même le salaire de leurs confrères.

D'un autre côté, de ce que la *propriété immobilière*, faisant toujours augmenter le loyer des terres, fait ainsi augmenter le prix de tous les objets de consommation (car en définitive tout ce dont l'homme fait usage lui vient directement ou indirectement du sol;) et de ce que l'existence d'une foule d'agents intermédiaires entre la production et la consommation, agents improductifs et parasites, vient encore faire hausser le prix des objets de consommation.

De sorte que d'un côté le salaire diminue sans cesse, tandis que de l'autre les objets de consommation augmentent de prix.

On le voit, la misère est donc bien le fait de la société.

Qu'une société meilleure fasse retourner la propriété immobilière à la commune, organise le travail par l'organisation des travailleurs, et remplace les intermédiaires commerciaux par des comptoirs et des bazars communaux dépositaires des objets de consommations, — aussitôt l'individualisme, l'égoïsme, en un mot la lutte des intérêts contraires laisse le pas à la solidarité, à l'harmonie, à la fraternité, et la misère disparaît comme par enchantement, pour faire place au bien-être général.

Mais en attendant cette société meilleure, ceux qui souffrent des iniquités actuelles et ceux qui sans souffrir beaucoup eux-mêmes prennent à cœur les souffrances de leurs semblables, vont-ils se croiser les bras en se contentant de rêver un nouveau monde et d'aspirer vers l'avenir? Non! si Colomb s'était contenté de rêveries et d'aspirations, l'Amérique, son nouveau monde à lui, n'eût pas été découverte de si tôt. De l'action, toujours de l'action! nous a-t-on crié. En attendant que la société transforme ses bases de fond en comble, il faut que les travailleurs, dès maintenant, prennent l'initiative des réformes économiques qui peuvent améliorer leur triste sort et, marchant ainsi de réforme en réforme, soient prêts pour la réforme radicale.

C'est ce que commencent à comprendre les ouvriers de notre bassin houiller, c'est ce qu'ils vont tenter, c'est ce qu'ils viennent de mettre à exécution: car, sous son écorce rude et même peut être un peu grossière, le houilleur, nature vierge encore des atteintes venimeuses de notre civilisation corruptrice, cache un rare bon sens qu'une fausse éducation n'est pas venue altérer.

De toutes les industries de nos localités éminemment industrielles, celle qui est surtout en souffrance, c'est l'industrie houillère. C'est là que les capitalistes exploitent indignement les travailleurs en les forçant de se soumettre à des règlements arbitraires et en les obligeant d'abandonner une partie de leur salaire pour alimenter une prétendue *caisse de prévoyance* dont l'ouvrier ne connaît ni les administrateurs, ni les fonds, ni le lieu où ils sont déposés, ni rien. C'est là que la baisse des salaires a lieu avec périodicité. C'est là que, malgré le droit sacré de l'homme à la vie et au travail, le chômage partiel ou complet d'un grand nombre de fosses vient apporter à l'ouvrier l'inaction forcée, suivie bientôt de la famine.

Je pourrais vous dire quel est, dans le bassin de Charleroi le nombre des charbonnages où l'on a diminué et où l'on diminue encore graduellement le salaire, ceux où les ouvriers ne travaillent plus que quelques heures par semaine, et ceux où tout travail a entièrement cessé. Ce serait un triste tableau.

Dans cette malheureuse position, des houilleurs de Montigny-sur-Sambre, comme vous l'avez annoncé dans la *Tri-*

---

gloire de fouiller dans les bibliothèques; je me contente de regarder devant moi, et partout je vois prévaloir le système répressif analogue plus ou moins aux idées reçues de tous temps.

Tommaso. Je conçois que vos mains étant consacrées en vertu d'un privilège, qui n'est cependant pas de tous les temps, il vous soit défendu par cette consécration de les souiller avec la poussière des livres, à cet égard du moins, on ne pourra pas vous taxer de fanatisme pour ce qui est antique.

Le curé. J'ai bien autre chose à faire que de m'occuper de livres, mes fonctions, vous le savez, ont une toute autre importance. Mais allons au fond de la question.

Tommaso. Vous devez tomber d'accord avec moi, puisque vous en avez même fait le sujet de vos jérémiades, que le système actuellement en vigueur en Europe, s'est notablement modifié, spécialement à propos des dispositions que les gouvernements avaient admises sous l'influence de l'autorité papale. (faisons toujours abstraction de votre point de vue religieux qui doit être en dehors de notre question). Exemple, cherchez un peu avec moi un pays où l'on punisse des plus horribles supplices un homme accusé de certains crimes absurdes, inconnus de nos jours, et cela sans autre preuve que l'accusation elle-même; trouvez-moi un pays, où l'on inflige les tortures de la roue, des tenailles, du bûcher, sans autre forme de procès que le mandat d'un juge-inquisiteur et bourreau. Un gouvernement qui appliquerait aujourd'hui de semblables moyens de répression, serait à coup sûr appelé barbare par tous les hommes honnêtes et humains et par le concert unanime des Nations.

Le curé. Je soutiens que de nos jours encore, et s'il s'agit de politique en particulier, il est tels gouvernements qui recourent à des moyens tous pareils, jetez les yeux autour de vous.

Tommaso. Vous avez raison pour ce qui est de certains gouvernements, et j'ajoute qu'à en juger par ce qu'ils font, on peut conclure que ce n'est pas la volonté qui leur manque pour surpasser en cruauté les plus tristes époques d'ignorance et de barbarie, il n'en est pas moins vrai, que ces gouvernements sont tenus par la pluralité des personnes de bon sens, pour des gouvernements tyranniques et qu'ils sont exécrés par les peuples qui les subissent.

Le curé. Vous admettez donc l'existence de ce principe répressif, encore de nos jours, sur certains points; je n'en veux pas davantage, cela prouve, du reste, tout en admettant ce que vous venez d'affirmer que ce régime prétendu abhorré par les honnêtes gens, provient d'une foule d'abus.

Tommaso. Ces abus n'existent qu'au point de vue du despotisme. Ainsi je suis de votre avis, si on doit entendre par abus tout ce qui contrarie les idées d'une autorité despotique, mais il résulte de là, que chaque fois qu'une force supérieure renverse la force motrice d'un semblable système répressif, tout ce que celui-ci traitait d'abus prend le caractère de vertu, de patriotisme, d'œuvre méritoire; ce qu'il appelait vertu devient un abus, quelquefois un crime, qui, jugés dignes à leur tour de châtiment, sont mis sous le joug de fer de nouvelles lois répressives; on applique ainsi le proverbe: *tel pain tel levain.*

Le curé. Ce ne sont point là les arguments que vous m'aviez promis pour démontrer les modifications subies par le système répressif.

Tommaso. J'ai dû répondre à la question d'abus que vous avez soulevée; j'ai voulu prouver qu'au fond les gouvernements, à l'aide des moyens de répression, n'ont fait que quitter un abus pour tomber dans un autre. En attendant si l'on observe bien on verra qu'ils n'osent point, par suite de la peur que leur inspirent les modifications d'idées qui s'opèrent bon gré malgré dans les masses, se hasarder à les combattre trop de front; ils sont contraints, pour tâcher de se maintenir, de céder ou faire semblant de céder sur beaucoup de points, à cette influence modificatrice qui s'étend de jour en jour.

Le curé. Si les idées des masses se modifient, reste encore à savoir si c'est en bien ou en mal.

Tommaso. Je suppose que pour vous ce soit en mal, si l'on veut faire dépendre la valeur de la chose par le seul point de vue où l'on se place. Ainsi, si l'on regarde d'en haut, l'on jugera certainement que les masses se pervertissent, si l'on regarde d'en bas, on verra qu'elles s'améliorent. La question est de savoir si les masses doivent regarder avec les yeux des personnes haut placées, ou si celles-ci doivent emprunter les yeux des masses.

Le curé. Vous vous écartez de votre sujet, et vous revenez à des choses déjà discutées.

Tommaso. Je sais très-bien que pour vous les masses sont le *néant*. Quant aux gouvernements, bien qu'ils soient dans vos idées ils ne poussent pas l'aveuglement jusqu'à ne point voir que les masses sont quelque chose.

Le curé. Autant que je puisse en juger, vous tenez pour utiles les modifications que nous déclarons funestes.

Tommaso. De notre temps, puisque nous y sommes, identifié par notre existence actuelle, il faut, mon bon révérend, vous dépouiller du vieil homme, bon gré mal gré, je veux dire qu'il faut laisser de côté le système de castes, de titres, de prérogatives, et se ranger à des idées moins exclusives et plus larges

Le curé. En soutenont le système des castes et des privilèges, je ne crains point d'être exclusif, je défends les droits de la justice.

Tommaso. La justice ne peut pas se rencontrer dans un milieu de disproportion et d'inégalité; mais la question n'est pas là. Je tiens à ne pas m'en écarter. Ainsi en envisageant la chose dans le sens strictement général, il est indubitable que les sociétés ont dû subir de gré ou de force, l'influence d'une foule de modifications; la société qui ne veut pas les admettre, ou tout au moins transiger avec elle, se condamne fatalement à périr. Où sont en effet les sociétés fondées sur l'inquisition sanguinaire? Où sont les sociétés qui admettaient la magie, la sorcellerie, le sabbat et tant de ces mensonges enfantés par l'ignorance et le fanatisme; Elles se sont dissoutes sous l'action des idées nouvelles établies sur des bases plus justes, plus générales et moins exentriques.

Le curé. J'admire votre simplicité, vous ne faites que supposer l'existence d'une chose qui n'est pas ou pour mieux dire la non existence de ce qui est. Jetez un coup d'œil sur les différentes sociétés qui fonctionnent aujourd'hui, et dites-moi en quoi leurs idées sont modifiées.

(*La suite au prochain numéro.*)

bune, ont fait un appel à leurs frères pour les inviter à se réunir dans le but de former une association ouvrière pour l'achat en gros des objets de consommation, par conséquent pour l'amélioration du prix des denrées alimentaires.

La séance s'ouvrit à 11 heures sous la présidence d'un ouvrier houilleur, Emile Charpentier. Plus de cent travailleurs se trouvaient au lieu du rendez-vous, chez Et. Gilbert à Montigny-sur-Sambre; et plusieurs d'entre eux prirent successivement la parole pour s'adresser à leurs compagnons de travail.

Ils exhortèrent les ouvriers à sortir enfin de leur inertie, non pas en les invitant à courir aux barricades et à se lever pour la vengeance, (le jour de la justice populaire, qui pourtant doit arriver infailliblement n'est pas encore prêt de se lever.) mais à s'entendre, à s'unir, à s'organiser, à se solidariser pour défendre d'un commun accord leurs droits et ceux de leurs frères et s'efforcer de mettre une trève à toutes les exploitations de l'homme par l'homme en commençant par celle que le boutiquier exerce sur le consommateur, la plus facile à détruire immédiatement. Ils les engagèrent à renoncer un moment aux plaisirs et aux jeux de toutes sortes dont se sont toujours un peu trop occupé les ouvriers de notre bassin houiller et qui constituent ici une véritable lèpre pour les prolétaires, car bien souvent ils oublient par là leurs devoirs et leurs intérêts, sauf ensuite à se plaindre et à murmurer lorsque le salaire diminue, que le travail fait défaut, que la cherté des vivres augmente, et que la famine entre au logis. Ils les invitèrent à former une grande association pour l'achat *en gros* et *en commun* des objets de consommation, association qui se diviserait en plusieurs sections ayant des comités distincts dans chaque localité. Ils indiquèrent les avantages immenses qu'une semblable institution peut procurer à ses membres, au point de vue moral et matériel, économique et hygiénique. Ils montrèrent que cette Association, en croissant sans cesse, pouvait à la longue améliorer entièrement la triste condition du peuple laborieux, non seulement en faisant baisser les prix si exhorbitants des choses les plus nécessaires à la vie et en forçant les *intermédiaires* à rentrer dans les rangs des producteurs, mais encore parce que cette première amélioration désillerait les yeux des travailleurs, qu'ils comprendraient enfin la puissance du principe d'association, qu'ils verraient ce qu'ils pourraient par l'union et la solidarisation de leurs intérêts, et parce que en suivant la voie tracée par cette association, ils parviendraient plus tard à se débarrasser à jamais de tous ceux qui les volent et les oppriment en vertu du dieu d'or ou bien au nom du dieu des religions.

Puis on discuta les bases d'une Association semblable et la manière dont elle devrait se constituer, fonctionner et s'administrer pour que son existence soit assurée et qu'elle atteigne sûrement son but : la destruction du mercantilisme et la mise en rapport direct du consommateur avec le producteur.

Un agent commercial, qui était venu assister à la séance, fit de précieuses révélations sur les fraudes, les falsifications, les sophistications, les empoisonnements, les vols et les assassinats de tous genres que produit le commerce actuel, et s'étendant spécialement sur le commerce des farines, le démontra mathématiquement.

C'était vraiment consolant pour tous ceux qui sont animés de l'amour de l'humanité et qui désirent le bien-être pour tous, que de voir l'impression que faisait sur ces prolétaires les vérités incontestables qu'on leur dévoilait et l'enthousiasme avec lequel étaient accueillis les exhortations, les appels et les conseils que leur adressaient chacun de ceux qui prenaient la parole. Aussi l'Association pour l'achat des objets de consommation fut-elle immédiatement établie, sous le titre de la *Solidarité des ouvriers du bassin de Charleroi*. Une liste, sur laquelle devaient se faire inscrire ceux qui voulaient en faire partie, fut déposée sur le bureau ; elle se couvrit à l'instant de nombreuses signatures.

La séance fut levée vers 2 heures.

Le dimanche suivant, 13 juillet, eût lieu, dans le même local, une seconde réunion publique.

Dans cette réunion, les explications, sur le but et les principes de la nouvelle Association ouvrière, que donnèrent à leurs frères quelques travailleurs, ainsi que la lecture et l'analyse de quelques articles de la *Tribune du Peuple* attirèrent beaucoup de nouveaux prosélytes aux idées socialistes et beaucoup de nouveaux membres à l'Association.

Il y fut aussi décidé qu'un grand meeting serait tenu le dimanche 27 juillet, dans la salle des Champs Elysées au Faubourg de Charleroi, afin de consolider l'Association et de discuter un projet de règlement.

Ce projet de règlement, sauf quelques modifications, est celui qu'ont adopté les *Solidaires* pour leur association la *Solidarité*, qu'ils ont formée à Bruxelles au sein de leur société.

Les organisateurs du meeting espèrent que les ouvriers de notre contrée accourront en foule à cette assemblée populaire pour y discuter leurs intérêts et rechercher les moyens les plus sûrs et les plus prompts pour mettre un terme à leur misère sans cesse croissante par la minimité des salaires et la cherté des vivres.

Vous le voyez, citoyens, la science du bien-être social prend enfin possession des masses; le principe d'association ne se trouve plus seulement recommandé dans les livres des réformateurs, il se traduit en fait par l'action des prolétaires; le socialisme ne se nomme plus seulement Fourrier, Cabet, Pierre Leroux, il se nomme le Peuple. La Révolution poursuit sa marche, souvent calme et silencieuse, mais toujours sûre. Révolution partout, révolution en toute chose, révolution pacifique et révolution violente. Pour ne parler ici que de la Belgique, lorsqu'à Bruxelles vous créez ces fortes associations philosophiques des *Solidaires* et des *Affranchis*, qui font blémir d'effroi les joues roses de nos gros abbés, que faites-vous? la révolution religieuse, toujours la révolution; lorsque la population d'Anvers se lève pour demander la démolition des fortifications et l'abolition de l'armée permanente, que fait-elle? la révolution dans la politique, toujours la révolution; lorsque le pauvre peuple gantois se trouve plongé dans la plus hideuse indigence et que toutes les aumônes du pays sont impuissantes à guérir la plaie qui le ronge, qu'y fait-on? la révolution par la misère, toujours la révolution; et lorsque nos houilleurs du Borinage et du bassin de Charleroi s'essayent à la pratique des théories sociétaires et s'efforcent pratiquement à réaliser pour tous le bien-être et la liberté par la solidarisation et l'harmonisation des intérêts, que font-ils? la Révolution économique, toujours la Révolution.

Oui, réjouissons-nous, car nous marchons vers une grande transformation sociale, nous y tendons nécessairement, comme la pierre qui tombe, tend vers la terre, et c'est là ce que j'appelle *Révolution*. Nous y marchons par toutes les voies, par l'instruction et par la science comme par l'excès de la misère, par la politique comme par l'économie sociale. C'est en vain que les repus s'obstinent à nier l'urgence et même la possibilité d'une transformation complète de la société, notre siècle, quoi qu'ils fassent, sue par tous les pores le rationalisme, la démocratie et le socialisme.

Agréez, citoyens, mes salutations fraternelles.

UN OUVRIER.

L'affaire Vassel dont nous avons dit un mot dans notre précédent numéro, et qui, pendant plus de quinze jours a tenu en émoi toute la population parisienne, vient de se terminer devant la sixième chambre, par un jugement qui condamne à des peines diverses trente-huit personnes, accusées d'affiliation à une société secrète et qui met hors de cause les seize autres prévenus du même délit.

Ont été condamnés comme fondateurs, à trois ans de prison, cinq ans d'interdiction des droits civils, les accusés Vassel, Miot, —Bachelet, défaillant,— Gastinel, Carré;

A des peines moindres, depuis deux ans jusqu'à trois mois de prison, les autres prévenus.

Parmi les personnes acquittées, nous signalons le citoyen Greppo, que nous pensions être fort compromis. Du reste, nous ne nous appitoyons pas trop sur la peine qu'ont à subir ces conspirateurs: il paraît qu'en notre siècle la conspiration peut mener très loin et très haut, le... chef du pouvoir en France en est un exemple frappant.

Nous donnons ci-après le programme de Vassel, bien que nous n'en partagions pas toutes les idées, nous croyons ne rien en pouvoir retrancher, d'autant mieux que ce programme n'étant que l'exposé des idées d'un particulier, reste soumis à la discussion, et que d'ailleurs dans un journal libre qui s'appelle *la Tribune*, toutes les doctrines de quelque source qu'elles émanent doivent pouvoir trouver place, quitte à se voir apprécier et refuter par quiconque les trouverait en contradiction avec ses principes :

CE QUE NOUS NE VOULONS PAS, CE QUE NOUS VOULONS.

Nous ne voulons pas de l'empire ni de l'empereur.

Nous ne voulons pas des Morny, des Troplong, des Baroche, des Dumolard, non plus des Péreire, des Persigny, des Billault, pas plus des Havin, des Grandguillot, des Granier de Cassagnac, des Paulin Limayrac, des Edmond About, des Victor Séjour, des Mocquart, des Guéroult, des Armand Lévy, des Plée, des Jourdan, des La Guéronnière, des Delamarre, en un mot de toute cette vermine impériale.

Nous ne voulons pas:
D'exploitation d'aucune sorte;
Des riches et des pauvres;
Des maîtres et des patrons;
Des mendiants et des malheureux;
Des prostituées et des ignorants.

Nous ne voulons pas:
Que la grande famille humaine soit divisée;
Nous ne voulons pas d'armée permanente;
De magistrats vendus ni d'avocats achetés.

Non, plus de parlementarisme ni de journalistes à la manière d'Emile de Girardin, cette personnification de l'opposition moyennant finance; type retrouvé en Havin, Guéroult et leurs collaborateurs.

Nous ne voulons pas de culte de l'Etat, de religion imposée, de lois restrictives à la libre expression de la pensée, pas plus que nous ne voulons de couvents, de bagnes, de prisons et de maisons de prostitution.

Nous ne voulons plus ni d'empire ni d'empereur, nous ne voulons plus de la société actuelle, mais nous voulons la république démocratique et sociale, l'organisation des travailleurs, une retraite pour les vieillards et les infirmes.

Nous disons :

Tout doit être produit par tous; tout appartient à tous; tous, c'est l'Etat; l'Etat, c'est tous.

Nous voulons :

La réorganisation de la famille, l'abolition de tous les privilèges: privilège territorial, foncier, mercantile, industriel, hypothécaire, commanditaire, capitaliste;

L'abolition de tous les impôts directs et indirects, l'abolition de la dette publique, hypothécaire, commanditaire.

Nous voulons :

Une dictature avec le peuple en armes toujours ;

Le droit au travail, la juste répartition des salaires, la fin de l'exploitation et du parasitisme.

Nous voulons la liberté de la pensée sous quelque forme qu'elle se présente ;

La liberté de la presse ;

Le droit de réunion ;

Le droit de coalition ;

Le droit d'association ;

L'armement de toute la nation.

Nous voulons :

Le suffrage universel, sans autre condition pour tous que l'âge de majorité;

L'égalité de l'homme et de la femme ;

L'instruction gratuite, commune, obligatoire ; l'instruction professionnelle, artistique, scientifique, morale, intellectuelle.

Nous voulons la destruction de toute force organisée ;

La destruction de toute autorité ; des tribunaux jugeant gratuitement avec ces magistrats intègres.

Nous voulons:

Que toutes les exploitations organisées en Compagnies appartiennent à l'Etat; que toutes les machines de toute espèce ou instruments de travail quelconques appartiennent à l'Etat;

Que tous les grains appartiennent à l'Etat;

Que le prix du pain soit uniforme pour toute la France et établi chaque année d'après la récolte générale, sur le recensement qui devra être fait aussitôt la rentrée des céréales et d'après les réserves faites et le surplus existant déjà.

Nous voulons que l'Etat protège l'association ouvrière, mais ne l'impose pas ;

Que l'Etat donne gratuitement aux associations tous les instruments de travail ; qu'aux associations seules appartiennent le droit de jouir des machines ;

Que les individus qui voudraient travailler isolément reçoivent de l'Etat, à titre de prêt et gratuitement, les marchandises premières et l'outillage nécessaire à la fabrication ou production des objets de leur industrie.

Nous voulons que l'Etat crée des bazars industriels et agricoles pour l'écoulement de tous les produits ;

Que le prix du travail des ouvriers d'industrie ne puisse être moins d'un franc l'heure ; que les tarifs soient basés sur ce chiffre par des commissions corporatives puisées dans les associations ;

Que toutes les fonctions publiques soient soumises au concours et à l'élection ;

Que nul candidat ne puisse être repoussé, si ce n'est pour cause de minorité ;

Nous voulons:

Que les loyers, pour toute la France, soient gratis pour ceux estimés moins de 400 fr. ; qu'ils soient réduits de moitié pour ceux de 400 à 1,800 fr., d'un quart pour ceux de 1,800 à 2,400 fr. ;

Que toutes les maisons d'habitation reconnues insalubres par un comité d'hygiène publique, assisté d'un comité d'architecture, soient détruites, et que les propriétaires actuels de ces maisons doivent une indemnité de déplacement aux locataires de ces maisons;

Qu'à l'avenir le prix des loyers soit fixé par une commission dite *Commission d'habitation* ;

Que le Mont-de-Piété rende les nantissements sans autre condition que la présentation de la reconnaissance du dépôt;

Que tous les palais, musées, bibliothèques, parcs, jardins, galeries d'arts soient publics en tout temps.

Nous voulons :

Que tous les moyens de transports appartiennent à l'Etat;

Que des transports omnibus soient organisés dans toute la France; que les transports soient gratis pour tout ce qui a rapport au travail; que les transports de marchandises pour tout ce qui est de la consommation alimentaire se fassent gratuitement, et que, pour le reste, le prix soit réduit de trois quarts sur le tarif existant.

Nous voulons que tous les employés de l'Etat aient leurs appointements augmentés d'un tiers pour ceux n'excédant pas 1,500 fr. ; d'un quart pour ceux de 1,500 à 2,400 fr., et que tous les autres soient supprimés.

BAZARS.

Le devoir de l'Etat, et l'Etat c'est tous, en organisant le travail comme il vient d'être dit, est d'assurer l'écoulement des produits, parce que sans écoulement, l'encombrement se ferait bientôt, et de l'encombrement résulterait le chômage. Pour obvier à cela, il suffit de créer des bazars industriels et agricoles, où les producteurs des villes et des campagnes viendraient présenter leurs produits que l'Etat serait toujours tenu de recevoir en échange de la valeur de la production.

Tout produit présenté aux bazars serait classé séance te-

nante d'après le tarif établi par des commissions corporatives, composées de membres pris dans les associations.

Le prix intégral de la production sera remis à l'instant de la présentation, sauf une retenue d'un dixième ou d'un vingtième, suivant la convention faite par les associations. C'est cette retenue qui sera la ressource de l'Etat, ressource qui servira à l'entretien et à l'instruction des enfants, à l'entretien des vieillards et des infirmes, à l'entretien de bazars et lieux publics.

AGRICULTURE.

L'Etat s'engage à prêter sans intérêts à l'agriculture tous les instruments de travail, voitures, bestiaux, semences nécessaires à l'exploitation.

Tout produit d'une terre appartient de droit à celui ou ceux qui l'obtiennent par leur travail. Tous les métayers ou colons actuels jouiront des produits de leur travail à toute exclusion.

L'usage de la dîme et des redevances existant encore dans une grande partie de la France est aboli.

L'Etat, comme le propriétaire foncier actuel, ne prélèvera qu'un dixième du total des récoltes.

Dans la commune, il sera créé un conseil communal pour tous les intérêts de la commune,

Ce conseil aura la direction de la commune, sous la présidence d'un de ses membres.

Ce président sera le maire et le seul chef de la commune.

Le conseil communal sera le tribunal suprême.

Le conseil communal aura un secrétaire entretenu par la commune.

Le nombre des membres du conseil communal sera déterminé d'après la population de la commune.

Les membres du conseil communal seront nommés par tous les habitants âgés de 21 ans, sans condition d'état ni de sexe.

Chaque membre du conseil communal ou le conseil tout entier sera révocable en tout temps.

Chaque membre de la commune aura droit de provoquer la réunion de la commune pour la révocation du conseil ou d'un de ses membres.

Les terrains communaux seront exploités par tous les habitants de la commune, sous la direction du conseil communal.

Le produit des terrains communaux appartiendra à tous les habitants.

La commune, agissant comme le propriétaire foncier actuel des terrains, et l'Etat prélèveront chacun un dixième du produit total des récoltes de ces terrains.

Le dixième prélevé par la commune servira à l'entretien de la commune.

Le conseil communal organisera l'association agricole.

Il sera établi un musée et une bibliothèque publique dans chaque commune.

Le musée communal servira de salon de conversation.

Les vieillards, les enfants et les infirmes seront traités dans la commnne selon les lois d'instruction, de protection et d'entretien communes aux habitants des villes.

INSTRUCTION.

L'instruction est gratuite, commune et obligatoire.

A la mère, bien que les enfants appartiennent à la société qui leur doit tout, à la mère appartiendra l'éducation de l'enfant, qui restera sous cette tutelle exclusive jusqu'à l'âge de 5 ans. A cet âge l'enfant sera examiné par un jury, qui, en adoptant de nouveau l'enfant au nom de la société, le placera dans un lycée, où il sera instruit et entretenu aux frais de l'Etat jusqu'à l'âge de la majorité ou à la fin de ses études, déclarera en outre que la mère a fait ou non son devoir de mère et de citoyenne.

La mère d'un enfant recevra depuis la naissance de cet enfant jusqu'à l'âge de 3 ans 5 fr. par jour pour l'entretien de son enfant et le sien, étant établi qu'elle ne peut s'occuper que de l'éducation de son enfant et des soins qui lui sont nécessaires. De 3 à 5 ans, l'enfant confié par la société aux soins de la mère sera reçu aux salles d'instruction primaire, où il sera habillé et nourri. La mère, pendant cette période d'âge de 3 à 5 ans, ne recevra plus de l'Etat pour son enfant et les soins qu'elle aura encore à lui donner, que 3 fr. par jour, excepté les jours de congé, où elle recevra 5 fr. comme dans la période de la naissance à l'âge de 3 ans.

Des ordonnances régleront les études, l'administration des lycées et des salles primaires, et aussi le mode d'admission des professeurs.

Il y aura des règlements et des instructions pour les soins de l'enfant et son éducation par la mère.

Il y aura des salles d'instruction primaire et des lycées pour le sexe féminin, comme pour le sexe masculin.

Les instituteurs et institutrices auront 2,400 fr. de traitement et seront révocables par la commune.

Ils n'auront aucun droit sur les produits du travail des citoyens. Il sera défendu aux instituteurs de faire quoi que ce soit en dehors de leurs fonctions.

Il n'y aura pas d'instituteurs en dehors de l'Université. Cependant, pour faire la part des préjugés du plus grand nombre des femmes, pour faire la part de l'erreur où elles sont de croire, par suite de la fausse éducation qu'elles ont reçue, que l'enfant qu'elles mettront au monde est leur propriété exclusive, tandis que cet enfant, dès son enfance, partie d'un tout qui est l'humanité, appartient à tous en dehors de toute individualité protectrice, la mère pourra diriger son enfant en dehors des règlements généraux (mais non des principes généraux), et l'instruira comme elle voudra jusqu'à un âge qui sera déterminé, mais toutefois sans pouvoir réclamer les bénéfices de la paternité de l'Etat.

En religion :

Il n'y a plus de religion dite de l'Etat;

Tous les dogmes seront discutables par la parole et la presse;

Aux fidèles seuls, s'il y a des fidèles, il appartiendra de subvenir aux frais de leur culte;

Tous les biens meubles et immeubles dont jouit le clergé ou toute corporation dite religieuse appartiennent à l'Etat;

Toutes églises, tous temples, synagogues, mosquées, appartiennent à l'Etat, qui pourra en faire la fermeture si elle est jugée nécessaire à la morale publique ou à la tranquillité;

Tout homme osant se dire représentant de Dieu sur la terre ne pourra rien avoir en propre, si ce n'est le vêtement à son usage.

Nul n'imposera une religion à qui que ce soit.

JUSTICE.

La peine de mort est abolie.

La détention préventive est abolie.

La société déclare que nul n'ayant le droit de retirer la vie à son semblable, ne voulant imiter l'assassin qu'elle réprouve, déclare la peine de mort abolie,

La société ne peut s'arroger le droit, lorsqu'elle enferme un condamné, de lui ôter la raison, de le pousser au desespoir, au suicide; en conséquence, le régime cellulaire est aboli, ainsi que les bagnes civils et militaires.

La république démocratique et sociale, ne voulant pas s'associer aux vengeances d'une société marâtre, déclare que tous les êtres vivants sont ses enfants au même titre; que dans son sein il y a place pour tout le monde. La république rend à la liberté tous ceux que l'ancienne société gardait dans les prisons et les bagnes.

Les commissions communales seront les tribunaux des communes: il n'y aura pas d'autres tribunaux.

SUCCESSIONS.

L'Etat est le seul héritier.

Toute la révolution se résume en ces trois actes :

Organisation du travail;

Instruction;

Retraite pour les infirmes et les vieillards.

CONSÉQUENCE.

Destruction complète de tout privilège.

ARMÉE.

Tout le peuple doit être armé. Licenciement de l'armée de terre.

La marine appartient à l'Etat (toute marine), elle servira aux transports.

HYGIÈNE PUBLIQUE.

Les médecins et les pharmaciens sont des agents publics. Leurs soins appartiendront à tous et gratuitement.

LE PEUPLE,

ASSOCIATION DE LA DÉMOCRATIE MILITANTE.

La Section de Propagande publiera, dans le courant du mois prochain, sa première brochure, qui contiendra la *Lettre de Pierre l'Exploité à ses malheureux confrères.*

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, *A BRUXELLES.*

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

En vente au bureau du journal : les vers AU PRÊTRE, par P. Voglet. Brochure de 16 pages, 10 centimes.

CH. KOESTER,

TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,

Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),

Lez-Bruxelles.

On demande un tourneur en bois ou en cuivre.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,

RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envois d'échantillons en ville et en province.

Cagliostro, Nouvelle Liqueur.

Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,

BOTTIER ET CORDONNIER,

Rue des Alexiens, N° 4,

A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des pri très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ.

Numéro 52. 1re Année. 27 Juillet 1862.

LA TRIBUNE DU PEUPLE

ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA BELGIQUE:
UN AN. . . FR. 6 00
SIX MOIS . . » 3 25
TROIS MOIS . » 1 75
POUR L'ÉTRANGER
LE PORT EN SUS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JUSTICE ET BIEN ÊTRE SOCIAL.

ON S'ABONNE:
CHEZ L'IMPRIMEUR.
RUE DE LA PRÉVOTÉ. 9.
A BRUXELLES,
ET A LA DIRECTION
DES POSTES.

ANNONCES : 25 CENTIMES LA LIGNE. — PRIX DU NUMÉRO : 15 CENTIMES.

Bruxelles, le 26 Juillet 1862.

BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL.

Un simple aperçu de la situation politique en Europe prouve à l'évidence combien l'accord qui règne entre les peuples et leurs gouvernants, devient chaque jour de plus en plus cromatique et discordant; selon nous, à considérer le mouvement insurrectionnel qui sévit partout et sous toutes les formes, avec plus d'intensité que jamais, la bonne entende, selon nous, qui ne cesse de les animer, comme le prétendent les Moniteurs de tous les pays, pourrait bien se traduire, quelque jour, autrement que par des démonstrations ou des émeutes partielles qui n'aboutissent d'ordinaire qu'à emplir les prisons et à fournir de l'occupation aux justiciers et aux bourreaux de haut et de bas-étage.

Jusqu'aujourd'hui nous ne savons rien de très-précis sur l'immense complot récemment découvert en Pologne, ce que nous savons de positif, c'est que la police russe poursuit avec une rare persévérance son œuvre d'arrestation et d'incarcération; à l'heure qu'il est, la citadelle de Varsovie contient, dit-on, plus de 150 personnes, toutes arrêtées pour cause politique; on compte parmi elles, bon nombre d'ouvriers, plusieurs particuliers appartenant aux classes aisées et beaucoup d'officiers et de soldats.

Le gouvernement Russe à bout de moyens répressifs, et ne sachant trop comment sortir de l'enchevêtrement où l'ont placé ses demi-réformes et l'esprit de liberté qui commence à se faire jour parmi les masses va, paraît-il, transférer la garnison qui occupe en ce moment la Pologne, dans les provinces caucassiennes, pour la remplacer par une armée toute neuve. Malgré notre antipathie pour les gouvernements despotiques, nous devons avouer que nous approuvons fort cette mesure, car, tandis que les troupes fraîches expédiées en Pologne s'émanciperont au contact des aspirations vers la liberté qui agite les enfants de la Vistule, la garnison partante, travaillée par l'esprit révolutionnaire, s'en ira indubitablement réveiller l'amour de l'indépendance et la haine de l'autorité des czars chez les compatriotes du vieux Schamyl.

A peine les grands journaux cessent-ils de célébrer, de leur plus belle prose, l'heureuse pacification de la Grèce et de vomir leurs plus furibondes imprécations contre les Dousios et autres régicides qui pourraient troubler le calme et la tranquillité de ce pays, qu'une dépêche télégraphique nous apprend que l'île de Candie est en pleine insurrection. Le gouvernement grec est sur les dents, il craint dans cette affaire, sur laquelle nous n'avons aucun détail positif, l'intervention anglaise ou française.

L'île de Candie est une des îles les plus favorablement situées dans la Méditerrannée, et bien qu'elle appartienne à la Turquie, la Grèce y a bon nombre de factorreries, d'entrepôts et autres établissements commerciaux.

Si l'Angleterre ou la France, pouvait y mettre pied, elle y créerait à coup sûr, grâce aux concessions que nécessiterait son intervention, des ports et des chantiers qui paralyseraient entièrement le commerce grec dans la Méditerrannée, la mer Ionienne et l'Adriatique.

En Angleterre on parle beaucoup d'un nouveau soulèvement dans l'Inde, on a, nous assure-t-on, déjà recouru aux moyens les plus extrêmes pour y rétablir l'ordre, et grâce à l'état actuel des choses, on aura là, comme ailleurs, bien de la peine à obtenir une pacification de longue durée; on peut entraver la marche de la Révolution par des mesures oppressives et destructrices, mais on ne saurait étouffer l'amour de la liberté, surtout quand il s'empare du cœur des hommes qui ont subi pendant des siècles le plus dur et le plus avilissant esclavage. Toute la puissance anglaise est dans ses colonies, et malgré les trésors et l'immense navigation dont elle dispose, il faudra qu'elle voie tôt ou tard ces belles provinces lui échapper, alors c'en sera fait du colosse britannique, alors c'en sera fait du commerce à tout prix, qui a porté les candale des affaires jusqu'à faire la guerre à des peuples inoffensifs, pour aller leur vendre de *l'opium*, c'est-à-dire du *poison*.

En attendant que l'antique Ibérie, l'Eden de la tolérance religieuse, comme a bien voulu nous l'apprendre, du haut de la tribune parlementaire, l'ingénu M. Nothomb, daigne, par le vote de ses Cortès, donner son adhésion à l'existence de l'unité italienne, et combler ainsi le calice d'amertume dont s'abreuve actuellement la race des Hapsbourg, la reconnaissance du royaume d'Italie par la Prusse

ENTRETIENS FAMILIERS
DE TOMMASO VERO AVEC SON CURÉ
Sur des questions sociales
au double point de vue clérical et séculier.

La scène se passe en Italie.

(*Suite. — Voir notre numéro précédent.*)

Tommaso. Si vous voulez être de bonne foi, vous admettrez avec moi que l'esprit primitif de la plupart des superfétations sociales a disparu; pour être tolérées ces sociétés sont obligées de se tenir à l'écart et si elles veulent se mêler à la vie générale, elles doivent adopter au moins en partie, les idées du siècle. Nous avons vu récemment plusieurs des sociétés qui s'obstinaient dans un ancien système, usé et modifié par le temps, contraintes de disparaître ou de se cacher. Et pour vous montrer un exemple des plus frappant, je n'ai qu'à vous mettre devant les yeux la question de certains états d'Italie.

Le curé. Je nie votre proposition; et vos allusions sur la question de certains états d'Italie, sont tout-à-fait déplacées, car, le proverbe dit: rira bien qui rira le dernier. D'abord, je n'ai jamais entendu dire que l'impiété est un progrès dans le bien-être social. L'amélioration au point de vue de l'impiété, est quelque chose de tellement monstrueux que tout homme qui tient à se respecter, n'ose même pas en supposer la possibilité sans envisager la destruction de toute sociabilité humaine.

Tommaso. A vous entendre, les sociétés humaines ne peuvent vivre que comprimées sous une atmosphère en relation avec votre manière de voir, à cause de quoi vous niez ce que bon vous semble, ce qui n'empêche pas à la force des choses de faire son chemin.

Le curé. C'est justement ce que vous appelez cette force de choses et qui n'est rien autre que la Providence, qui fera fondre tous vos beaux châteaux en Espagne. Regardez dans le passé; il est bon de vous rappeler, malgré vous, cette grande et véridique prophétie *et portae inferi non prævalebunt.*

Tommaso. Ceci est du ressort religieux, c'est-à-dire. appartient à une question qu'il a été convenu d'écarter de nos entretiens; et en général, quant à la prophétie que vous débitez il en est de celle-ci comme de tant d'autres.

Le curé. Qu'est-ce à dire?

Tommaso. Qu'on n'en voit jamais la fin, dans l'application matérielle des choses qui peuvent être interprétées de tant de manières différentes.

Le curé. Ici, il ne s'agit pas de manière de voir, il s'agit d'établir des faits et je répéterai toujours que la société n'a d'autre moyen de sauvegarder son existence que par l'élément répressif dans lequel il a été placé par une volonté supérieure Ainsi donc j'ai raison de vous dire que ces modifications que vous prétendez apercevoir, si jamais elles existent, n'ont aucune valeur sérieuse au point de vue des résultats définitifs. Une époque d'effervescence et d'exaltation, ne doit pas compter dans la balance de la généralité des temps.

Tommaso. Vous admettez donc une époque d'effervescence, c'est assez me dire que vous constatez dans le principe social, un élément récalcitrant au joug du *statu quo*.

Le curé Je nie que par rapport au bien-être social, cet esprit récalcitrant soit utile, ce qui fait que l'esprit de nos sociétés religieuses, auxquelles vous avez eu l'air de faire allusion tantôt, est resté et restera toujours le même et ne se modifiera jamais, en dépit de toute récalcitration de l'insubordination révolutionnaire. Ils portent pour devise la fameuse sentence de ce père général des Jésuites. Qu'ils soient ce qui sont, ou qu'ils ne soient point. *Sint ut sunt ant non sint.*

Tommaso. Votre déclaration tend carrément à prouver en ma faveur, puisque vous admettez que les sociétés religieuses en général préfèrent de se dissoudre plutôt que de se modifier, c'est donc cette tendance stationnaire qui tôt ou tard les fera succomber sous leur propre poids. Du reste, je n'ai pas à m'occuper de cette catégorie de sociétés; le temps se charge d'en faire justice.

Le curé. Quand cela vous convient, vous aussi, Monsieur l'incrédule, vous prenez des airs de prophète, vous n'hésitez pas à lancer des sentences de mort qui heureusement ne sont pas infaillibles, et qui pourraient bien ne pas répondre à votre philanthropique désir.

Tommaso. Je n'ai certes pas la prétention de prophétiser, mais vous me permettrez de vous adresser une question. Si vous aviez vécu dans l'heureux temps qui voyait fleurir le système despotique et répressif, alors qu'on voyait se dresser partout, les instruments de torture, alors que la *Sainte Inquisition* impunie, que dis-je, protégée par la loi, promenait triomphalement ses bûchers et ses victimes, et que l'on fut venu vous dire : ces pratiques et ces lois sont injustes, contraires à l'humanité et à la dignité de l'homme doué de raison; avec le temps elles tomberont en désuétude, qu'auriez-vous fait? Non seulement vous n'auriez pas donné raison à votre interlocuteur, mais vous auriez probablement cru de votre devoir de le faire saintement condamner au feu, ne fut-ce que comme prophète, et pourtant cet homme aurait eu raison, et ses prédictions condamnées comme fausses, sont aujourd'hui pleinement réalisées. De cette hypothèse, qui n'a rien d'impossible, je conclus qu'il m'est permis de faire une prédiction qui est la conséquence logique de la première.

Le curé. En allant de ce pas, vous arriverez bien vite à introduire la plus complète anarchie et par suite, l'anéantissement de la société. Le progrès consistant selon vous, dans l'abolition totale de la répression, il viendra un temps, où chaque individu pouvant faire impunément tout ce qui lui passera par la tête, il n'y aura plus autre chose que des passions déchaînées les unes contre les autres, et le monde ne sera alors qu'un immense hôpital de fous.

Tommaso. Prévenir le choc des passions humaines, en émousser les côtés dangereux, inculquer aux masses la véritable idée du juste et de l'honnête, tâcher d'arracher le peuple à l'habitude funeste de l'oisiveté, de l'ivrognerie, de la débauche, lui inspirer l'amour d'un travail modéré et en rapport à l'hygiène, et surtout le relever de son abjection et de sa misère; tout cela constitue peut-être selon vous, l'anarchie la plus complète Il n'y a. je le répète, que la manière de voir les choses ; pour moi, c'est là favoriser le perfectionnement de l'espèce humaine : aussi est-ce l'œuvre à laquelle s'appliquent chaque jour ces rationalistes si exécrés du parti rétrograde.

et la Russie vient singulièrement d'empirer la situation déjà si tendue de l'Autriche éplorée; le dissentiment règne dans le cabinet, on ne sait plus quel parti prendre; les Metternichs les plus experts reconnaissent qu'il est impossible de parvenir à obtenir une solution conciliante sans entrer en négociation avec le gouvernement italien, pour opérer, moyennant des conditions acceptables, la restitution de la Vénétie. Nous partageons l'idée déjà émise, qu'avec quelques beaux gros millions on pourrait bien résoudre la question; d'autant plus que les finances autrichiennes sont affreusement compromises.

L'Italie est toujours en proie à une agitation fébrile; la parfaite quiétude du gouvernement à l'égard des projets de Garibaldi contre Rome, nous paraît fort douteuse. Les procès faits aux journalistes pour des futilités, la suppression des tirs nationaux, la dissolution de certaines associations politiques qui ne pensent pas comme le ministère, la destitution d'un syndic qui vient de poser un acte des plus louables au point de vue populaire en sont des preuves irrécusables.

Le grand patriote italien vient de répéter à Marsala, avec plus d'énergie et plus de véhémence, les chaleureuses paroles qu'il a fait entendre aux Palermitains. Nous n'avons pas eu le plaisir d'avoir lu son discours, mais nous pouvons assurer qu'il a qualifié de plus bel le vainqueur de décembre; aussi le syndic de cette ville, qui avait fait imprimer cette pièce, a été destitué sur le champ par ordre de M. Rattazzi.

En France on est en train de déverser sur la presse la mauvaise humeur causée par le fiasco que l'on fait au Mexique. Deux journaux viennent d'être victimes du spleen des Tuileries, sous prétexte qu'ils auraient répandu de fausses nouvelles; nous voulons parler de *l'Orléanais* qui a été supprimé et du *Progrès de Lyon* qui en est à son second avertissement.

La seule nouvelle importante qui nous parvient du Mexique se résume en deux petits combats qui ont eu lieu le 14 et 15 juin sur les hauteurs et dans un défilé qui avoisinent Orizaba. On s'y est écharpé de part et d'autre sans obtenir aucun résultat.

Nous ne recevons aucune dépêche d'Amérique qui mentionne des faits nouveaux depuis l'affaire qui s'est passée devant Richmond, seulement on nous mande de New-York que les Confédérés se fortifient dans leurs positions et que l'armée fédérale s'approvisionne et se renforce de manière à pouvoir, en peu de jours, se livrer à une attaque décisive. Puisse en cette dernière lutte, pour l'honneur et le salut de l'humanité, être exterminé le dernier partisan de l'esclavage!

Pendant que les gros bourgeois libéraux, de concert avec les repus catholiques, célébraient joyeusement avec le rétablissement de la santé de leur monarque, le trente-unième anniversaire de son règne, issu de la révolution de 1830, révolution qui, d'après l'aveu de l'un de leurs sacrés représentants, le béat M. Julliot, a été suscitée par les champions de la religion catholique, apostolique et romaine, c'est-à-dire, de la bible au style érotique et scandaleux, de tout le fatras de bouquins, œuvre des crétins de saints pères où la contradiction ne le cède pas à la sottise, des Alexandre VI et des Lucrèce Borgia, de l'inquisition, du dégoûtant mystère de l'immaculée conception, du chapelet, passe-temps des imbéciles, du ridicule scapulaire, de la messe et des absurdes sacrements, du ciel, de l'enfer et du lucratif purgatoire, etc. Somme toute, de l'ignorance et de tous les préjugés qui abrutissent pour mieux asservir; pendant, disons-nous, que les badeaux, contraints au chômage, contemplaient de loin les réjouissances de leurs patrons, la prospérité belge (style officiel) se manifestait d'une manière plus éclatante parmi les houilleurs du Borinage, par la grève, la grève qui aujourd'hui est devenue presque générale.

Et pourquoi cette grève? Pourquoi ces travailleurs refusent-ils leurs bras au service de ces bonnes sociétés charbonnières qui, dans leur insigne bonté, se sont imposées de si grands sacrifices (1) pour leur procurer, malgré la stagnation des affaires, quelques heures de travail? pour la simple raison qu'on vient de diminuer leur salaire d'un franc 25 centimes, somme minime, qui représente il est vrai, à peine le coût des cigares du plus humble de ces sociétaires, mais à laquelle, nous en sommes convaincus, la ménagère ou la mère de chacun de nos lecteurs donnera une bien plus grande importance. Or, Messieurs les houilleurs, malgré les lourds sermons de leurs gros curés, ne croyant pas qu'il faut absolument souffrir pour arriver au royaume des cieux et partant, jugeant que la dose de leurs privations est assez forte pour qu'on n'aille encore l'accroître par la diminution de leur salaire, déjà si restreint, désertent les mines en masse, murmurent, s'exaltent et sont tout disposés à se livrer à des actes regrettables, à la vérité, parce qu'ils sont le résultat d'émeutes partielles et que celles-ci n'aboutissent guère qu'à augmenter la misère de leur foyer.

On nous mande de Mons que plusieurs mineurs borains, revêtus de leurs habits de travail et conduits par la force armée ont traversé cette ville à la grande stupeur de la population consternée, pour être écroués en prison.

Nos grands journaux qui brodent sur ce sujet de fort jolies phrases, ne trouvent aucun remède au mal, au lieu d'engager les borains à imiter les houilleurs du bassin de Charleroi, c'est-à-dire à s'associer, à se solidariser, afin de se procurer les moyens préventifs pour se sauvegarder contre la misère qui est toujours à nos portes, nos grands journaux ne trouvent rien de mieux que de faire du sentiment; dans leur touchante pitié pour les déshérités ils font un appel à la charité publique, lisez bourgeoise, à l'aumône, qui insulte, dégrade, avilit et souille celui qui la reçoit: et d'abord, répondons leur tout de suite, que puisque nos satisfaits, malgré « tous leurs sacrifices » peuvent encore donner aux pauvres, ils pourraient très bien se dispenser de leur faire cette injure en maintenant leur salaire au taux actuel.

Quant à nous, nous ne savons pas s'ils parviendront toujours à conjurer le mal avec leur aumône: de qui provient-elle cette aumône? Est-ce seulement des pièces de monnaie, qu'au sortir de quelque sale orgie ou tout au moins de quelque repas splendide, les privilégiés ventrus viennent jeter dans l'escarcelle de la charité? Non tre part nous connaissons bon nombre de prolétai sistent aux concerts et aux tombolas donnés au ouvriers sans travail et nous en sommes à nous der pour le cas où la crise industrielle continuerait à s temps, c'est aux affamés de Gand, aux désœuvrés le-Comte et d'autres localités ou aux ouvriers tr bas prix aux fortifications d'Anvers qu'on irait prêcher la philanthropie, afin qu'ils se hâtassent de porter secours aux populations dénuées du Borinage.

En attendant, comme le malheur des uns cause quelquefois la satisfaction des autres et que généralement on craint de graves événements dans le Hainaut, si les exploiteurs s'acharnent à maintenir la baisse qu'ils ont opérée sur le salaire des houilleurs, réjouissez-vous vaillants officiers et crrranes soldats, vous qui aujourd'hui n'avez pour théâtre de vos exploits que les cabarets et les petites rues de nos grandes cités, (1) réjouissez-vous, car l'humeur farouche des des ouvriers borains pourrait bien vous fournir l'occasion d'aller recueillir de la gloire, des lauriers, des épées d'honneur, des rubans et des croix, en vous appelant à combattre pour la pacification des noirs parages qu'ils habitent, et vous, braves policiers et bons gendarmes, livrez aussi vos cœurs enthousiastes à la douce espérance, car, si vous faites bien votre devoir vous verrez tomber sur vos poitrines des décorations de toutes sortes et ce qui vaut mieux encore, pleuvoir dans vos poches de bonnes petites gratifications, dignes récompenses de votre zèle et de votre dévouement.

Allons, avocats, juges et procureurs, ne soyez pas indifférents à l'attitude que prennent les ouvriers borains, si la meute policière agit bien, vous allez pouvoir vous ! ces beaux mouvements oratoires qui vous méritent vent les jolis compliments de la foule attendrie, et so la défense, soit dans l'accusation, développer les gr les talents de votre superbe éloquence. Enfin réjoui nous tous, citoyens, car, grâce aux condamnations qui raient résulter de l'émeute, nos chers ministres pourr donner l'agréable plaisir de faire briller aux yeux é des honnêtes et modérés, dans les feuilles de toute leurs, la clémence royale!!

(1) Nous voudrions bien savoir de la *Gazette de Mons*, en quoi consistent ces sacrifices que se sont imposées ces sociétés. Les enfants de leurs membres s'en iraient-ils, par hasard, demander à la charité publique, non pas de l'argent, mais un morceau de pain pour mettre sous la dent.

CORRESPONDANCE DE LA *TRIBUNE DU PEUPLE*.

Charleroi, 27 Juillet 1862.

Citoyens,

Comme je vous l'avais annoncé dans ma dernière correspondance, un meeting d'ouvriers a eu lieu aujourd'hui dans la grande salle des Champs-Elysées, chez M. Rouillon, au Faubourg de Charleroi. Plus de 400 travailleurs s'y trouvaient réunis.

Le meeting s'ouvrit vers 11 heures du matin.

Beaucoup de travailleurs y prirent la parole pour dépeindre à leurs frères l'indigne exploitation dont le producteur est la victime de la part de tous ceux qui vivent sans rien

(1) Voir pour échantillon les feuilles anversoises de dimanche dernier.

Le curé. Vous vous bercez de belles utopies, mais quoiqu'on fasse, le peuple n'en avancera pas davantage dans la voie de votre prétendu perfectionnement.

Tommaso. Qui vous autorise à une telle conclusion.

Le curé. Cette même évidence des faits dont vous même faite le plus grand cas. C'est pourquoi je vous soutiens que le véritable perfectionnement consiste à trouver des lois capables de réprimer les innombrables passions de l'homme, en inspirant, par la certitude et la sévérité du châtiment, la terreur salutaire qui est l'unique garantie de l'ordre social.

Tommaso. L'histoire ne confirme point vos assertions, elle enseigne tout le contraire: de plus, elle est d'accord avec la nature, notre guide infaillible. Qu'un fleuve soit enchaîné dans un lit trop étroit, ses eaux se jetteront impétueusement au travers des campagnes qu'elles dévasteront au lieu de les arroser. L'arc trop tendu se brise, le fusil chargé outre-mesure éclate, mais laissons cela. Mon but a été de démontrer que jusqu'ici les idées ont subi de profondes modifications; En voilà d'autres preuves: Est-il quelqu'un aujourd'hui qui croie aux sorciers, aux palais enchantés, à la résurrection des morts, etc. ? A peine quelque vieille tombée en enfance ou quelque halluciné joué par un insigne coquin. Où voit-on aujourd'hui des procès intentés pour cause de magie, de pacte avec le diable? Nul magistrat n'oserait informer sur une accusation de ce genre, autrefois elle arrivait tous les jours. Je sais que le clergé regrette les errements de ce beau temps, mais les peuples ont suffisamment expié la peine de leur stupide crédulité et grâce aux lumières de la civilisation ils ne sont plus assez sots pour se laisser mener à la boucherie afin d'abreuver de leur sang les charitables serviteurs du très haut. Si les codes modernes laissent encore beaucoup à désirer en fait de perfectionnements, que de modifications n'ont-ils cependant pas subis depuis l'époque où chaque terre était un fief, soumis aux caprices d'un seigneur tout-puissant ou d'un abbé luxurieux, alors que tout noble chatelain avait droit absolu sur ses vassaux et que les neuf-dixièmes de la population étaient esclaves et vendables comme un vil troupeau. Il suffit de lire l'histoire du moyen âge et de comparer les lois d'alors avec celles d'aujourd'hui, pour juger si j'ai tort ou raison

Le curé. J'admets que les lois humaines peuvent être plus ou moins entachées d'erreurs que le temps modifie selon les besoins et les tendances du moment; mais dans tous les temps, elles ont eu pour caractère général le désir de réprimer le principe subversif, qui naît du conflit des passions humaines et qui se développent par ce fait seul que des hommes se rapprochent les uns des autres.

Tommaso. Quoi qu'il en soit, la modification existe et je me félicite que vous n'ayez pas entièrement fermé les yeux à l'évidence.

Le curé. La modification que je reconnais peut consister dans quelques faits matériels, mais non dans le principe, ni dans l'esprit des lois qui tendent toujours à réprimer en resserrant le frein de la terreur. En voulez-vous la preuve? Trouvez-moi un peuple qui puisse se passer de code pénal.

Tommaso. Mon but était de prouver que les idées et les lois ont subi de profondes modifications. Je n'ai pas entendu nier que les sociétés modernes soient d'ailleurs régies par un système plus ou moins répressif: mais les changements amenés par le temps m'autorisent à conclure que de modification en modification, le système répressif sera ramené à ses moindres termes, c'est à-dire, qu'il sera dépouillé de tout cet attirail de sévérité de peines et de cruautés qui ne tendent qu'à avilir et à abrutir l'espèce humaine par l'intimidation et le servilisme, tandis qu'en prévenant le mal par des mesures prévoyantes et bien appliquées, en civilisant les mœurs par le développement de l'instruction on parviendrait par la suite à fonder un ordre social plus conforme à la nature raisonnable de l'homme.

Le curé. Voilà vos rêveries accoutumées, Messieurs les rationalistes, à vous entendre, le monde devrait aller tout seul, ou du moins il suffirait d'un fil de soie pour le conduire: liens sociaux, amour réciproque, philanthropie, égalité, liberté, fraternité, désintéressement, rationalisme, dignité, voilà le texte de vos sermons! Belles idées! théories sublimes! mais qui les comprend? Assurément ce n'est pas ce monde aveugle qui n'a aucun souci de la vertu. Pour qui donc prêchez-vous? pauvres fanatiques du progrès, que vos yeux se dessillent et contentez-vous d'assister en simples spectateurs aux viscicitudes des choses d'ici-bas, songez que le destin est immobile

Tommaso. Ah! sans les menées de ceux qui combattent le progrès par intérêt personnel, sans les despotes de tous genres qui ne reculent devant aucune extrémité pour maintenir un pouvoir inique et qui aveuglent les populations, afin de les lier plus facilement au char de la tyrannie; sans les encouragements honteux prodigués à l'erreur, au mensonge, à la superstition; sans le titre pompeux de Religion, les masses ne tarderaient pas à s'éclairer d'elles-mêmes, car leur nature est susceptible de se porter au niveau des sentiments raisonnables. Toutefois, le despotisme et l'arbitraire jouent un jeu périlleux. *Le lion rugit en dormant, gare au réveil*!...

Le curé. Vous me faites rire avec vos comparaisons et vos pronostics; tenez pour certain que le peuple est toujours le peuple.

Tommaso. Laissez le champ libre à l'instruction au point de vue de la science et de la liberté, ne la combattez pas comme vous le faites et l'on verra. Du reste, la force des choses, avec l'aide du temps, finira par trancher la question.

Le curé. Vous faites bien de confier à l'avenir le soin de résoudre le problème, de gré ou de force, il faut bien vous résigner à voir les choses comme elles sont, et si vous tenez à votre tranquillité, je vous conseillerai en ami, (car au fond je ne vous en veux point à titre d'homme) d'user de prudence et de laisser l'eau suivre son cours. Bien que ce temps semble à certains égards, lancé sur une pente moins favorable aux bonnes idées répressives de notre bon vieux temps, (ce qui vous porte à croire qu'il soit sur la pente du progrès à votre point de vue) il convient (lisez vous à mon dire) de ne pas trop s'avancer sur le bord de cette pente. Et encore maintenant comme de tout temps, il est bon de se souvenir de ce proverbe: *Toute vérité n'est pas bonne à dire*, profitez de l'avis et ellez en paix.

Tommaso. Pour clore cet entretien, je ne crois pas devoir répondre à votre observation que j'ai déjà relevée plusieurs fois pendant le cours de nos discussions; je me bornerai à vous faire remarquer que si le bâtard de Nazareth avait mis votre proverbe en pratique, il ne se serait pas donné le plaisir de se faire crucifier par vos pareils de son époque, pour inaugurer la Révolution. Toutefois, je conçois que vous tenez beaucoup à ce proverbe, car, il vous donne la latitude de jeter un voile sur les crimes inouïs et sans nom, de vos nombreux confrères.

produire, et spécialement de la part de ceux qui ont le monopole des instruments de travail et de ceux qui se posent en intermédiaires entre la production et la consommation. Ils s'attachèrent surtout à décrire la misérable condition de l'ouvrier mineur qui exécute journellement le labeur le plus fatiguant et le plus périlleux, pour un salaire qui ne procure pas toujours à sa famille l'indispensable pour vivre ; ils firent comprendre l'injustice de cette position que l'on fait à l'ouvrier, créateur de tous les produits et partant, privé souvent du nécessaire ; ils indiquèrent les causes de ce triste état de choses, ainsi que le moyen pour le changer en un état meilleur : ce moyen c'est la solidarité entre les ouvriers, l'association en toutes choses, l'association pour le travail en commun comme pour l'achat en commun des approvisionnements, l'association dans le domaine de la production, de la répartition, de la consommation. Vous le voyez, c'est l'Organisation du Travail, c'est le Socialisme.

Tous adhérèrent à la société ouvrière pour l'achat en gros des objets de consommation et engagèrent leurs frères à y adhérer également.

Il fut décidé, dans ce meeting, qu'une réunion publique aurait lieu à Jumet, dimanche prochain, 3 août, chez J-B. Berger, (hameau de Houbois) qu'une seconde réunion aurait lieu à Gilly, le dimanche 10 du même mois, chez Célestin Falize, (hameau des Haies), et qu'enfin un grand meeting aurait lieu, le dimanche 17 août, chez Rouillon, au Faubourg de Charleroi, pour procéder à la nomination d'un Comité et à la discussion du projet de règlement.

Vers la fin du meeting, qui s'est terminé à 4 heures de relevée, il a été donné lecture de la chanson suivante adressée à l'association ouvrière du bassin de Charleroi par un membre de l'association LE PEUPLE, à Bruxelles.

Cette chanson fut vivement applaudie et celui qui en avait donné lecture fut chargé par les membres de l'Association d'offrir leurs remerciements à l'auteur.

LA SOLIDARITE.

Couplets dédiés à la Solidarité des ouvriers du bassin de Charleroi,

Air de Béranger et l'Académie.

O mes amis, par le socialisme,
Vous qui voulez enfin vous affranchir ;
Pour vaincre un jour le hideux paupérisme,
Songez y bien, frères, il faut agir.
Pour rétablir, dans le siècle où nous sommes,
L'avènement de la fraternité,
Ah ! répétez, répétez bien aux hommes :
Point de salut sans solidarité !

Quoi ! nos destins sont-ils irrévocables ?
Nous faudra-t-il du règne des abus
Subir les lois iniques, implacables,
Voir à jamais triompher les repus ?
Non, mais hélas ! pour qu'un juste équilibre
Règle le sort de la société,
Pour que partout l'homme puisse être libre :
Point de salut sans solidarité.

Quand nous voyons les rois de l'industrie,
Pour élargir leur exploitation,
Avec dédain narguer notre incurie
Et pratiquer l'association.
Nous qui n'avons en triste perspective
Que la vieillesse avec la pauvreté,
Organisons la propagande active :
Point de salut sans solidarité.

Nous sommes tous aujourd'hui sans ressource,
Les imitant, sachons nous réunir ;
Nous formerons une commune bourse,
Noyau fécond d'un meilleur avenir.
Avec succès, de notre nourriture,
Nous combattrons l'accroissante cherté ;
Frères, ayons foi dans cette mesure :
Point de salut sans solidarité !

Ah ! trop longtemps la race prolétaire
Sème, produit et ne récolte pas,
Et sans espoir en fécondant la terre
De nos sueurs nous arrosons nos pas.
Oui, trop longtemps comme une brute vile
Le travailleur par l'oisif est traité ;
Pour échapper à cet état servile :
Point de salut sans solidarité !

Pour affranchir de l'infernale engeance
Des trafiquants que nous exécrons tous,
Nos bras nerveux et notre intelligence :
Il en est temps solidarisons nous.
Tant qu'en ce monde, esclave du salaire,
L'homme pourra par l'homme être exploité,
Nous ne saurons abolir la misère :
Point de salut sans solidarité !

Unissons nous contre l'absolutisme
Des exploiteurs d'un prétendu bon dieu,
Ou nous verrons du hideux fanatisme
Se rallumer les bûchers en tout lieu. (1)

Frères, faisons fi de cette vermine,
Délivrons-en notre postérité :
Pour extirper le chancre qui nous mine :
Point de salut sans solidarité !

Non, mes amis, point de salut sans elle.
Nous lui devrons bientôt des jours meilleurs,
Soyons-lui tous dévoués avec zèle.
L'union fait la force, travailleurs.
Lorsqu'à plaisir partout on nous divise,
Pour maintenir sur nous l'autorité ;
A l'avenir adoptons pour devise :
Point de salut sans solidarité !

PROSPER VOGLET.

(1) Voir la prophétie du général des jésuites Roothaan.

Veillées de Simon le Pauvre

PAR HIPPOLYTE MAGEN.

TROISIÈME VEILLÉE.

SOMMAIRE : *Les trois moyens du catholicisme. — Audace du Vatican. — Sanctification d'un bourreau. — La terreur et les miracles. — Les opérateurs à l'œuvre. — Le sacré bambin. — La pierre du diable. — Le crucifix babillard de sainte Brigitte. — La madone de Saint-Côme ; son entretien avec Grégoire ; son mauvais caractère ; elle parle comme un grognard. — Habile réclame d'un abbé en faveur du purgatoire. — Le purgatoire sert l'avidité du vampire noir.*

Le triomphe du vice, en France, rend aux hommes noirs de tous les pays une audace que, depuis les sombres jours de la Restauration, ils dissimulaient hypocritement. Les trois moyens « du catholicisme manœuvrant pour s'assurer de l'esprit des peuples » sont remis en vigueur : *l'investiture absolue de l'instruction publique donnée aux jésuites. — les missions avec leur cortège obligé de miracles, de processions, d'indulgences et de chapelets, — la confession obligatoire, auxiliaire naturel des accaparements de donations et de l'abrutissement des intelligences.*

Les enfants d'Ignace démasquent leur batterie qui, disent-ils, « vaut autant que la poudre, les soldats et les canons, autant qu'une forêt mouvante de bayonnettes. »

Le Vatican, excité par l'étonnant succès de tout ce que Louis Bonaparte a osé, porte à la raison humaine des coups sauvages. Il vient de réimprimer et de répandre profusément la doctrine qu'émettait en 1829, le cardinal Castiglioni, plus tard pape sous le nom de Pie VIII. Je copie un exemplaire de cette insolente publication, les lignes suivantes :

» Le sacré collége connaît la difficulté des temps auxquels » le Seigneur nous a réservés. Toutefois, plein de confiance » dans la main toute puissante du divin auteur de la foi, il » espère que Dieu mettra une digue au désir immodéré de » se soustraire à toute autorité, et que, par un rayon de sa » sagesse, il éclairera les esprits de ceux qui se flattent d'obtenir le respect pour les lois humaines en dehors de la » puissance divine. La seule véritable foi catholique, apostolique et romaine peut rendre sacrée l'obéissance, parce » que, seule, elle consolide le trône des rois dans le cœur » des hommes, parce que, seule, elle offre un appui inébranlable auquel la sagesse humaine s'efforce en vain de » substituer d'autres motifs fragiles, et des causes de » collision.

» Le sacré collége, pénétré de l'importance du principe » d'autorité qui intéresse la grande famille de toutes les nations réunies dans l'unité de la foi et dans l'indispensable » communion avec le centre de cette même unité, adresse » les prières les plus ferventes à Dieu, DE CONCERT AVEC » LES PIEUX ET ÉDIFIANTS CATHOLIQUES DE FRANCE, pour » que le chef, REVÊTU DE LA SUPRÊME PUISSANCE, (le pape) » dirige heureusement le cours de la nacelle mystique. »

Ainsi, le *nautonier* que la tiare coiffe, espère qu'un souffle propice enflera ses voiles grâce aux prières des édifiants et pieux Véron, Delamarre, Fialin, Bonaparte, Romieu, et autres saints dont la vertu fleuronne au milieu du... et des...

Pie IX, le... de Sinigaglia, Pesaro, Jési, etc., devait cette auréole de sanctification au..... de Paris, de Bédarrieux, de la Nièvre, etc., etc., où les bayonnettes et l'échafaud moissonnèrent tant de pures victimes. Il est vrai qu'à l'abri de cet *honorable* gouvernement du... jure, les jésuitières couvrent la France, dont le sabre des prétoriens essaye de cacher le front sous la cagoule des moines. Le *sacré-cœur* y enrôle nos femmes pour les corrompre, — le *jésuitisme* y guette nos enfants pour les abrutir — le vampire noir y étend l'ombre de ses confessionnaux pour y capter *religieusement* nos vieillards.

» *Ne connaissez d'autre religion que celle qui peut nous enrichir,* » disait Ignace à ses missionnaires ; cette recommandation, dont les prêtres ne s'écartèrent jamais, est pratiquée maintenant sur une vaste échelle.

Le mot d'ordre, qui favorise les accapareurs bénits, a suivi de près le manifeste renouvelé de l'an 1829, époque chère aux hommes noirs qui bâtissaient partout des calvaires avec l'argent des populations effrayées. Ce mot d'ordre le voici : LA TERREUR ET LES MIRACLES.

Permettez-moi, chers opprimés, de vous montrer les opérateurs à l'œuvre : Le miracle des madones tournant l'œil ayant fait son temps, on vient de passer à de nouveaux exercices.

Les moines de S[t] François avaient le privilège d'exploiter, dans leur église d'*Ara-Cœli*, l'exposition d'une poupée de cire, qu'ils nomment *il saero bambino*. Ce *sacré bambin* était un peu oublié : on vient de le réemmailloter magnifiquement et de le réexposer à la piété des fidèles qui l'adorent. « C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant. » Cette grossière farce est jouée à l'endroit même où s'élevait le glorieux capitole des maîtres du monde.

Saint-Jean de Latran vient d'exhumer, à son tour, *l'arche d'alliance, la baguette de Moïse* et *la verge d'Aaron*.

L'église *Sainte-Sabine*, qui occupe, sur le mont Aventin, la place où Rémus prit ses funestes auspices, bat la grosse caisse autour « de la pierre que le diable lança, du haut de la voûte, à S[t] Dominique pour l'écraser ; mais la pierre fut détournée, et le saint miraculeusement garanti. »

Etes-vous curieux de voir le fameux crucifix *qui parlait à sainte Brigitte?* faites un pélerinage à *Saint-Paul hors des murs:* un double miracle vous y attend. Vous vous souvenez, peut-être, du terrible incendie qui, le 15 juillet 1823, dévora cette basilique enrichie des dépouilles de vingt temples païens, et des vingt quatre colonnes *d'un seul bloc de marbre violet*, enlevées au mausolée d'Adrien, que remplace le château Saint-Ange. Laissez-moi vous citer quelques mots d'un historien témoin de cet incendie ; vous apprécierez mieux *le prodige* offert par Pie IX *à toutes les nations réunies dans l'unité de la foi.*

« Des ouvriers, qui travaillaient à la couverture en plomb » soutenue par des poutres en cèdre du Liban, y mirent le » feu avec leur réchaux. Ces pièces de bois énormes, dés- » séchées depuis tant de siècles par un soleil ardent, tom- » bant enflammées entre les colonnes, formèrent un foyer » destructeur dont la chaleur les a fait éclater dans tous les » sens. Les deux immenses colonnes de marbre salin, qui » soutenaient le grand arc de la tribune, avaient *quinze* » *pieds de circonférence* et quarante-deux de hauteur. *Le* » *feu les a fendues du haut en bas.* Ainsi cessa d'exister, » AVEC TOUT CE QU'ELLE RENFERMAIT, la plus ancienne ba- » silique de la chrétienneté. » — Le babillard crucifix de bois n'a point résisté, sans doute, à des flammes qui brisèrent des colonnes de marbre d'une circonférence de quinze pieds : on l'a cru longtemps ; mais, les six moines fièvreux, qui habitent le cloître malsain de Saint-Paul, l'ont retrouvé depuis le *bienheureux* mois de décembre 1851, et font, avec lui, une rude concurrence au *sacré bambin* de cire.

Le merveilleux crucifix est muet comme un vrai morceau de chêne verni ; mais, pour peu que vous y teniez, les *bons* moines, — votre bourse et leur voix nasillarde aidant, — feront parler ce taciturne bon dieu. Un vieux Transtéverin se permit, un jour, de ne pas le reconnaître : « L'ancien, — disait-il, — le brûlé était plus grand, plus maigre et plus barbu. » Les moines accusèrent notre raisonneur de carbonarisme et d'impiété, et l'auraient livré, comme lel, aux dragons ou aux suisses du pape, s'ils avaient eu sous la main quelques-uns de ces mercenaires sanglants.

Il était impossible qu'au milieu de ce débordement de miracles, les madones, *dont la police romaine protège le culte*, fussent oubliées. Je réclame, ici, toute votre admiration pour la madone de Saint-Côme-et-Damiens, rivale du crucifix de sainte Brigitte. Cette madone, « qui s'était plusieurs fois entretenue avec saint Pierre et saint Paul, » n'entend pas raillerie sur le chapitre de la politesse : elle veut qu'on la salue. « Or, saint Grégoire passant devant elle sans la saluer, elle le reprit aigrement. »

Je vous suppose trop mondains, mes enfants, pour avoir jamais ouï le langage des madones. Vous plaît-il de le connaître? écoutez donc le dialogue qui s'établit entre l'incivil Grégoire et la susceptible madone du forum ; — l'église de Saint-Côme fut jadis le temple de Romulus et de Rémus. Cette curieuse scène est reproduite, en vers latins, dans le *Mirabilis liber*, par l'abbé Joachim, religieux de Citeaux :

LA VIERGE MARIE.

« Holà ! ho ! où vas-tu, téméraire porte-clé? (temerarie claviger) Holà ! arrête toi ! »

SAINT GRÉGOIRE.

« Quelle voix frappe mon oreille? quel impie ose m'attaquer avec sa langue insolente (petulanti lœdere linguâ), moi qui porte le sceptre et les droits du roi des cieux ? »

LA VIERGE MARIE.

« Arrête, téméraire ! tourne tes yeux, et adore qui t'appelle. »

SAINT GRÉGOIRE.

« O chose étonnante ! ô prodige ! une image babille (effundit loquelas) ! Un songe n'abuse-t-il pas mes sens endormis ? M'appelles-tu, ô image ? Je la vois remuant ses lèvres, baissant la tête ; que demandes tu, image? qu'il me soit permis de connaître ton nom ! »

LA VIERGE MARIE.

« La sainte mère de ton Seigneur est-elle donc inconnue ne toi, ô Grégoire? Ne reconnais-tu pas la vierge-mère, celle qui ignore le lit et les attouchements d'un homme (ignara tori tactus que virilis), la fille des rois, la rose mystique, l'arche d'alliance, la reine du ciel, la maison d'or, l'épouse du maître du tonnerre (sponsa tonantis), le miroir et le bouclier, la tour de David, la porte des cieux ? »

SAINT GRÉGOIRE.

« Image illustre, pardonne-moi ! j'ai péché par ignorance! je n'avais pas, avant ce jour, vu la vierge Marie ; avant ce jour, je ne t'ai point entendu parler ; qui a vu de telles choses?

LA VIERGE MARIE.

« Je te pardonne volontiers; mais, dorénavant, rappelle-toi de me donner le salut que tu me dois. Où vas-tu maintenant ? »

SAINT GRÉGOIRE.

« Le prêtre André vient de célébrer une messe sur un de tes autels; il a délivré une âme du purgatoire, et voilà que, impatiente et demi-cuite (impatiens, semi-cocta), elle s'est avancée jusqu'à la perte fermée du gouffre ; elle me demande de lui ouvrir. »

LA VIERGE MARIE.

« Continue ton chemin, Grégoire. »

Le mauvais caractère de cette madone semble donner raison au jésnite Ribadeneira qui s'exprime ainsi : « Marie, » capitaine des vierges. brise-tête dn serpent infernal, ravissait tout le monde en admiration par sa beauté, et encore plns par SA PACILITÉ A SE DEPÊTRER DE SES PARENTS (1) » Elle parle, en effet, avec la rudesse d'un grognard, mille tonnerres! — Ventre-bleu! *Qui s'y frotte s'y pique.*

Avez-vous remarqué l'habile réclame de l'abbé Joachim en faveur du purgatoire qu'inventèrent les moines de l'abbaye de Cluny, — du pouvoir des messes qui retirent de la fournaise des pauvres âmes *impatientes* et *demi-cuites*, — et de l'autorité des papes qui peuvent ouvrir les portes du gouffre? Comme ce prêtre André vient à propos de réciter son requiem! Mais vous seriez aises de connaître le lieu où se trouve la porte dont Grégoire tient la clé. Le révérend père Ribadeneira se hâte de vous l'apprendre.

« Nous avons des lieux voisins d'ici, où l'on voit des » flammes et embrâsements épouvantables et horribles qui » sortent et s'exhalent du prochain mont ; là où ordinaire- » ment les âmes de ceux qui n'ont pas encore parfaitement » satisfait pour leurs péchés, gémissent et *disent* sentir di- » vers supplices insupportables, selon la diversité des fautes » qu'ils ont commises en ce monde. Là, les diables, qui » sont les députés de la justice divine, *comme les bourreaux* » *d'icelle*, s'entendent, et les ai ouys se plaindre et se la- » menter, disant qu'Odile, abbé de Cluny, avec ses prières, » leur ravissait plusieurs de ces pauvres âmes qu'ils tenaient » comme proie assurée. Qu'on ne doute donc plus si les » prières et le saint sacrifice de la messe sont profitables » pour le soulagement des pauvres âmes qui sont au pur- » gatoire. (2) »

Le cratère de l'Etna devint ainsi la porte sombre du lieu d'expiation, imaginé pour remplir la caisse du saint père ; au lieu d'expliquer au peuple les phénomènes de la nature, on s'en sert pour effrayer son ignorance et lui extorquer le pénible fruit de ses travaux de et ses veilles.

Le pape Eugène III, en 1145, fit du *purgatoire* un article de foi qui, cinquante ans plus tard, au concile de Latran, sous le pontificat de l'exterminateur Innocent III, reçut une solennelle confirmation. C'est une des sources fécondes où le vampire noir satisfait le mieux son insatiable avidité; il imagina la fête des morts que, la veille du 2 novembre, les sinistres cloches vous annoncent, afin de réveiller les terreurs superstitieuses dans les âmes crédules, et de préparer sa frauduleuse récolte de messes expiatoires.

Nous verrons, maintenant, avec quel art perfide les jésuites romains présentent à l'homme, s'il n'obéit pas aveuglément au despotisme absolu de leur orgueil, la potence dans ce monde et l'enfer dans l'autre.

(1) *Les Fleurs des vies des saints,* imprimé l'an MDCXLI, avec approbation. Tom. 1., p. 63 et 64.

(2) *Les Fleurs des vies des saints,* t., 1. p. 95 *et* 96.

Un de nos amis, membre de la Section de Propagande de Marchienne, nous adresse la chanson suivante :

LA RÉPUBLIQUE DES HOUILLEURS.

Air du Chant des Paysans. (P. DUPONT).

Sainte Barbe était la patronne
Que le mineur, dans le danger,
Implorait comme une madone
Pour l'aider ou le protéger.
Mais, repoussant le prêtre infâme,
Son culte, ses saints et ses dieux,
Aujourd'hui pour une autre femme
Il brûle d'un amour pieux.

REFRAIN:

O sainte République,
Unique espoir des travailleurs,
Entends notre supplique,
Viens nous donner des jours meilleurs,
O République des houilleurs!

Du Soleil la chaude lumière
Ranime tout dans l'Univers
Et pourrait sous notre paupière
Sécher un peu nos pleurs amers.
Mais dans nos puits pas d'éclaircies ;
Aucune céleste lueur
N'éclaire nos faces noircies
Et ruisselantes de sueur.

Chaque semaine on diminue,
Du salaire on baisse le taux ;
Chaque semaine on continue
De faire accroître encor nos maux.
Nos corps sont nus, brisés et maigres,
Et la famine nous atteint.
Nous, plus esclaves que les nègres
Dont notre figure a le teint.

Bien légère est notre pitance,
Mais notre mal est excessif.
Nous exposons notre existence
Pour engraisser le riche oisif.

Quel est ce bruit au sein des ombres?..
Gare, mineurs! c'est le *grisou* !...
Que de martyrs, sous les décombres,
Vont périr dans le sombre trou!

Hélas, dès l'âge le plus tendre,
Nos enfants, nos frêles petits
Dans la veine s'en vont s'étendre,
Hâves, courbés et décrépits.
Là, dans le creux des noirs abîmes,
Ces vieillards de neuf à dix ans
Augmentent de quelques centimes
Nos salaires insuffisants.

Nos filles, pauvres malheureuses,
Jeunes cœurs créés pour l'amour,
Dans les houillères ténébreuses
Passent leur printemps loin du jour,
Et languissantes, condamnées
A des travaux durs, incessants,
Voient, tendres fleurs trop tôt fanées,
Dépérir leurs charmes naissants.

Les sombres puits du Borinage
Se font l'écho de cris plaintifs :
Pourquoi ces scènes de carnage,
Ces mineurs blessés et captifs?..
Des fosses les propriétaires
Veulent encore insolemment
Nous imposer, ô prolétaires,
Un despotique règlement.

Oui, la terre est à tout le monde...
Quand la République viendra,
Le sol de la fosse profonde
A la commune appartiendra.
Nous verrons le Travail renaître
Au sein de la communauté;
Tous, nous aurons part au bien-être,
Au bonheur, à la liberté !

Las de notre longue indigence,
Sortons du sépulcre profond,
Et levons-nous pour la vengeance!
Il faut du travail ou du plomb!
Allons, charbonniers, prends ta pioche!
Vois-tu le sanglant avenir?
Apprête-toi, le jour s'approche
Où ta misère va finir.

Vive la République!
Du besoin tous les travailleurs
Etaient la proie,... elle s'applique
A leur donner des jours meilleurs,
La République des houilleurs!

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE,

RUE DE LA PRÉVOTÉ, 9, A BRUXELLES.

OUVRAGES DE TOUS GENRES, — JOURNAUX ET LABEURS. — PRIX MODÉRES.

En vente au bureau du journal : les vers AU PRÊTRE, par P. Voglet. Brochure de 16 pages, 10 centimes.

CH. KOESTER,

TOURNEUR EN BOIS ET EN CUIVRE,

Rue St-Philippe, 19, (faubourg de Cologne),

Lez-Bruxelles.

On demande un tourneur en bois ou en cuivre.

SPÉCIALITÉ DES CIGARES

MATADORS,

5 fr. la Caisse, 48 fr. le mille.

Les cigares Matadors doivent la réputation dont ils jouissent parmi les fumeurs, à un parfum délicat et un arôme prononcé qui les rendent supérieurs à tout autre.

En envoyant la valeur en timbres-poste, ou en un bon sur la poste, à Dykstra-Delhaye, rue du Méridien, 72, à Bruxelles. On reçoit franco en province.

LOUIS DELEPAUT,

RUE DES SIX JETONS, 21, A BRUXELLES.

Agence d'affaires générales et commerciales.

Dépôt de Cigares de 50 à 300 francs le mille. — Envois d'échantillons en ville et en province.

Cagliostro, Nouvelle Liqueur.

Affranchir les correspondances.

ATELIER D'HORLOGERIE,

F. SPEHL,

RUE DES POISSONNIERS, 1, A BRUXELLES.

Repasse et nettoie montres et pendules, avec garantie et à prix fixe

Montre à cylindre. . .	Fr.	3 00
» ordinaire. . .	»	2 00
Nettoyage de pendule. .	»	3 50
» d'horloge ordinaire de 1 à		2 00
Verre cylindre.		40 centimes.
» demi-fin.		25 »

Réparation de boîtes à musique.

NOTA. Les pièces brisées sont remplacées à des prix modérés

On peut se procurer au bureau du journal, l'ÉCHO DÉMOCRATIQUE, recueil de chansons, au prix de 50 centimes.

J. L. LEEUW,

BOTTIER ET CORDONNIER,

Rue des Alexiens, N° 4,

A BRUXELLES.

JOSEPH VANDAELE,

TAILLEUR,

RUE DE LA SENNE, 44, (PORTE D'ANDERLECHT).

Il a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de tout ce qui concerne l'habillement, les réparations ainsi que le dégraissage.

A des pri très-modérés.

TYPOGRAPHIE DE D. BRISMÉE, RUE DE LA PRÉVOTÉ,